Université de Reims Champagne-Ardenne
Ecole Doctorale Sciences de l'Homme et de la Société (ED 462)
Faculté de sciences économiques, sociales et de gestion

Le rapport entre théorie et histoire dans les approches historicistes et institutionnalistes en économie : essai de reconstruction rationnelle du programme de recherche scientifique de l'institutionnalisme historique

Thèse pour obtenir le grade de Docteur en Sciences Economiques

présentée et soutenue publiquement par
Cyril HEDOIN

le 10 décembre 2009

Directeur de recherche :
Hervé GUILLEMIN

Membres du jury :

Christian BARRERE, Professeur à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Olivier FAVEREAU, Professeur à l'Université Paris Ouest – Nanterre – La Défense

Hervé GUILLEMIN, Maître de conférence à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

André ORLEAN, Directeur de recherche CNRS

Emmanuel PICAVET, Professeur à l'Université de Franche-Comté

Philippe STEINER, Professeur à l'Université Paris Sorbonne – Paris IV

Remerciements

Si la réalisation d'une thèse est avant tout un exercice individuel, ce travail n'aurait pu être mené à bien sans les soutiens que de nombreuses personnes ont pu m'apporter.

Je remercie en premier lieu M. Hervé Guillemin pour m'avoir attentivement suivi et conseillé pendant toutes ces années. J'ai beaucoup appris de nos nombreuses discussions et sa disponibilité a été précieuse pour permettre à ce travail d'avancer à un rythme convenable. Chacun de ses commentaires et remarques m'a forcé à préciser et à approfondir ce qui était souvent des idées encore trop floues.

Je remercie également M. Christian Barrère, directeur du laboratoire OMI, pour avoir mis à ma disposition des conditions de travail idéales et aussi pour m'avoir impliqué dans la vie du laboratoire et aidé à mon insertion dans l'enseignement supérieur.

Je remercie M. Olivier Favereau, M. André Orléan, M. Emmanuel Picavet et M. Philippe Steiner pour avoir accepté de prendre part au jury et pour le temps consacré à la lecture de cette thèse.

Je souhaite également associer à ce travail le laboratoire OMI dans son ensemble et en particulier certains de ses membres, tant pour les discussions professionnelles que j'ai pu avoir avec eux que pour les relations amicales qui ont largement contribué à rendre moins laborieuse la réalisation de cette thèse. Je pense en particulier à Fabien et à Pascal pour nos nombreuses discussions (et nos désaccords !) théoriques ; et à Estelle et Florence tant pour nos échanges autour de nos travaux respectifs que pour les moments de détente que nous avons partagés.

Enfin, je ne saurais trop remercier mes parents qui, au-delà des nombreuses heures qu'ils ont sacrifiées pour corriger le manuscrit, m'ont largement aidé à franchir cette étape ainsi que d'autres. Sans leur soutien, cette thèse n'aurait certainement jamais vu le jour.

L’UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE n’entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Sommaire

Introduction générale

Partie I : L'institutionnalisme historique et l'historicisation de la théorie : les présupposés philosophiques et méthodologiques du PRS institutionnaliste

Chapitre 1 : Les fondements philosophiques et méthodologiques des analyses historicistes et institutionnalistes

Chapitre 2 : L'historicisation de la théorie et l'école historique allemande d'économie

Chapitre 3 : L'historicisation de la théorie dans l'institutionnalisme américain et ses prolongements contemporains

Partie II : Une analyse historique et évolutionnaire des systèmes économiques

Chapitre 4 : Une analyse en termes d'économie substantive : rationalité et institution dans l'institutionnalisme historique

Chapitre 5 : La dimension évolutionnaire de l'institutionnalisme historique

Chapitre 6 : Le capitalisme comme système historique contingent

Partie III : Le PRS de l'institutionnalisme historique et ses prolongements : progressivité et enrichissements

Chapitre 7 : Institutionnalisme historique et institutionnalismes contemporains

Chapitre 8 : Les développements ontologiques de l'institutionnalisme historique : réalisme critique et darwinisme généralisé

Conclusion générale

Introduction générale

« *La philosophie des sciences sans l'histoire des sciences est vide ; l'histoire des sciences sans la philosophie des sciences est aveugle* » (Imre Lakatos, 1994, 185).

En 1971, le président des Etats-Unis d'Amérique, Richard Nixon, a prononcé une sentence restée célèbre : « *We're all Keynesians now* ». L'ironie de cette affirmation n'est qu'apparente. Certes, l'économie mondiale était alors à l'aube d'une période marquant la fin de l'ère des « Trente glorieuses », considérée comme l'âge d'or des politiques keynésiennes, et allait expérimenter pendant plusieurs années la coexistence d'un chômage et d'une inflation élevés, allant à l'encontre des croyances académiques de l'époque, fermement ancrées dans la théorie keynésienne. Néanmoins, la formule du président Nixon exprime probablement bien l'état d'esprit de l'économie académique au sortir des années 1960 : les idées et concepts keynésiens s'étaient institutionnalisés, jusqu'à « envahir » les travaux néoclassiques, sous une forme certes probablement détournée. Près de 40 ans plus tard, on peut se demander si, concernant l'état de l'art des sciences économiques, il ne serait pas pertinent de paraphraser Richard Nixon : « *We're all Institutionalists now* ».

Considéré pendant une bonne partie du 20ème siècle comme un courant de pensée éteint et marginal, l'institutionnalisme a connu une surprenante seconde jeunesse à partir de la fin des années 1970. Paradoxalement, ce renouveau n'a probablement pas été tant le fait d'une soudaine résurgence des analyses institutionnalistes originelles, ou de leur reconnaissance tardive. Il trouve essentiellement son origine dans la réappropriation par ce qu'il convenait encore à l'époque d'appeler « théorie néoclassique », de l'objet d'étude premier de toute perspective institutionnaliste : les institutions. L'histoire du concept d'institution est probablement aujourd'hui trop connue pour qu'il soit nécessaire de la conter à nouveau dans tous ses détails. Si l'on met de côté certains travaux « hétérodoxes » que l'on abordera dans ce travail, et le cas particulier de Ronald Coase qui, dès 1937, enjoignait les économistes à porter leur regard au-delà du seul marché, l'analyse économique standard a tout simplement ignoré la question des institutions jusqu'à la fin des années 1970 (Hodgson, 2004a). De manière probablement peu fortuite, cette période a également correspondu à l'ignorance plus ou moins complète de l'histoire et de l'historicité des phénomènes économiques (Hodgson, 2001). Le cadre d'analyse walrassien, fondé sur une représentation du marché en termes de concurrence parfaite, n'est probablement pas étranger à l'orientation à la fois « a-institutionnelle » et

anhistorique prise par la théorie néoclassique au 20ème siècle. Les choses ont toutefois commencé à évoluer dans les années 1970. Les travaux d'Oliver Williamson (1975 ; 1985) et de Douglass North (1982), avec ceux de Coase (1937 ; 1960), ont contribué à l'émergence du courant dit de la « nouvelle économie institutionnelle ». Soudainement, il s'est ainsi développé un corpus théorique intégrant, d'une manière ou d'une autre, la question du rôle des institutions dans la structuration des interactions économiques : théorie de l'agence, théorie des droits de propriété, théorie des coûts de transaction. Le début des années 1980 marque aussi l'apparition des premiers développements d'analyses en termes de théorie des jeux appliquée au problème de l'émergence et de l'évolution des institutions (Schotter, 1981).

Ces développements se sont depuis poursuivis, au point, comme on le verra dans la dernière partie de ce travail, d'aboutir à des travaux pouvant s'approcher de très près de l'authentique label « institutionnaliste ». L'économiste, *a fortiori* lorsqu'il se réclame d'approches n'ayant jamais occulté le rôle des institutions, ne peut en théorie qu'être satisfait de cette évolution disciplinaire. La prise en compte des institutions a en effet conduit l'analyse économique à dépasser le réductionnisme marchand, ou à tout le moins à ne plus appréhender tous les phénomènes économiques par le seul prisme du marché. Il est apparu que le marché lui-même avait besoin de règles pour fonctionner et que ces règles pouvaient avoir un impact sur l'efficacité d'une économie. Malgré tout, l'appropriation par l'analyse économique standard[1] de l'objet institution peut poser au moins deux difficultés d'un point de vue « hétérodoxe ». La première est de l'ordre de l'affichage paradigmatique. Si le fait d'étudier les institutions, d'analyser leur rôle dans les phénomènes économiques, leur émergence et leur évolution, était le signe distinctif permettant d'identifier un courant de pensée ou une approche « institutionnaliste » au sens originel du terme[2], alors force est de constater que la pertinence du concept d'institution en termes de signal s'est considérablement affaiblie. Autrement dit, il se pose une difficulté de définition et d'identification d'une approche qui serait authentiquement institutionnaliste. La seconde difficulté est plus fondamentale. En effet, si la prise en compte par le courant dominant de l'importance des institutions est indéniablement un progrès, il reste que cette intégration n'a nécessairement pu se faire qu'à partir des outils méthodologiques et des perspectives philosophiques qui sont propres à la

[1] Nous suivons ici la terminologie proposée par Olivier Favereau (1989) même si, la plupart du temps, nous désignons par « théorie standard » l'ensemble des approches relevant du courant dominant, y compris celles prenant en compte le rôle des institutions et que Favereau nomme « théorie standard étendue ». A l'occasion, nous utiliserons également de manière synonyme les termes de *mainstream* ou approche dominante. En revanche, pour des raisons que nous expliciterons plus bas, nous éviterons l'expression – anachronique à notre sens – de « théorie néoclassique ».

[2] A savoir essentiellement celui qui est issu du courant institutionnaliste américain dont nous allons amplement parler dans ce travail.

théorie standard. Il n'est nullement question dans ce travail de proposer une étude de ces présupposés méthodologiques et philosophiques, et encore moins de les critiquer : la nature de la théorie standard, et sa domination dans le champ académique, sont des faits qu'il ne s'agit pas ici d'expliquer, de contester ou de critiquer. Mais on peut souligner que, du fait de ses orientations épistémologiques, la théorie standard a été amenée à étudier les institutions dans une perspective qui n'est pas nécessairement en adéquation avec les critères d'analyse d'une approche authentiquement institutionnaliste[3].

Ces deux difficultés semblent rendre aujourd'hui nécessaire le développement d'une réflexion sur l'identité de la perspective institutionnaliste. Ce n'est ainsi pas un hasard si, depuis deux décennies, plusieurs travaux ont précisément tenté d'identifier et de clarifier la nature d'une approche institutionnaliste. Le reste de l'introduction va être consacré à positionner notre démarche par rapport à ces travaux. Après en avoir évoqué certains d'entre eux et mis en avant leurs mérites et leurs limites, nous préciserons la nature et l'objectif de notre travail. En particulier, on indiquera et justifiera le cadre méthodologique retenu pour parvenir à la caractérisation d'un *programme de recherche* institutionnaliste. On précisera également les éléments caractérisant ce programme de recherche et la démarche retenue pour les mettre en avant. Nous finirons l'introduction en indiquant l'idée générale défendue et en présentant les parties et chapitres qui seront développés.

1. Quelques tentatives d'identification d'une « économie politique institutionnaliste »

Les tentatives d'identification et de définition d'une approche institutionnaliste « hétérodoxe » ne sont pas récentes et tendent même à se multiplier. Récemment, la *Revue du MAUSS* a ainsi proposé un « Quasi-manifeste pour une économie politique institutionnaliste » (Caillé, 2007) cherchant à définir les principes d'une économie politique institutionnaliste et à la situer dans le champ plus général des sciences économiques. Ce manifeste, auquel se sont associés divers économistes et sociologues[4], tente « *de clarifier, d'expliciter et d'enregistrer les lignes de convergence principales qui relient les différentes approches non standard de l'économie, sans sous-estimer les problèmes théoriques et conceptuels qui subsistent et qui devront être affrontés très prochainement* » (Caillé, 2007, 33). Le projet est ainsi de réunir les

[3] Nous insistons ici sur le fait que nous sommes tout à fait conscients de l'évolution, à bien des égards radicale, qu'a subi la théorie standard depuis environ 25 ans, et qui s'est accompagnée de l'émergence d'une pluralité de démarches, de méthodes et de théories au sein même du *mainstream*. C'est la raison pour laquelle nous nous refusons à parler de « théorie néoclassique ». Nous reviendrons sur ce point lors du Chapitre 7. Voir également Davis (2006).

[4] Parmi les signataires, on peut ainsi relever Robert Boyer, Olivier Favereau, Geoffrey Hodgson, Philippe Steiner ou encore Michael Piore.

approches « non standard » sous un ensemble de principes fédérateurs susceptibles de faire converger les diverses perspectives de recherche hétérodoxes en économie. Au final, ce sont dix-huit principes ou propositions qui sont évoqués, parmi lesquels le développement d'une analyse en permanence « située », le rejet de la rationalité instrumentale ou de la dichotomie marché/Etat, ou encore la prise en compte du changement institutionnel. Cette tentative ambitieuse reflète un besoin de clarification et de programmation que l'on trouve exprimé ailleurs. Mark Lavoie (2005), davantage concernant les travaux relevant de la macroéconomie, tente également d'identifier certains éléments communs aux théories hétérodoxes. François Eymard-Duvernay (2002), propose les fondements d'un « programme d'économie institutionnaliste » ayant pour socle le cadre théorique des économies de la grandeur (Boltanski et Thévenot, 1991). Nicolas Postel (2007)[5] propose également, de manière similaire à Caillé (2007), de réunir l'ensemble des hétérodoxies sous une bannière institutionnaliste commune. Enfin, l'ouvrage de Bernard Chavance (2007), même s'il ne tente pas à proprement parler de définir des principes communs (Postel, 2008), procède à une présentation des différentes approches institutionnalistes.

La même préoccupation est également perceptible dans la littérature anglo-saxonne. Les travaux de Tony Lawson (1997 ; 2003b ; 2005a ; 2005b ; 2005c) tentent ainsi d'identifier des présupposés ontologiques qui seraient commun à l'ensemble des approches hétérodoxes, institutionnalistes ou autres[6]. De manière similaire à Postel (2007), Philip O'Hara (1993a ; 2000 ; 2007) cherche à définir les contours d'une « économie politique institutionnelle et évolutionnaire » en associant notamment de manière étroite les travaux d'auteurs comme Marx, Veblen, Kaldor et Minsky. Dans une perspective un peu plus étroite, on peut également trouver certaines tentatives de définition d'un « institutionnalisme radical » combinant les éléments les plus radicaux de la pensée institutionnaliste américaine notamment développés par Veblen et la pensée marxiste (Dugger, 1995 ; 2006 ; Dugger et Sherman, 1997 ; O'Hara, 1997 ; O'Hara et Howard, 2004 ; Stanfield, 1989a). Enfin, Geoffrey Hodgson (2000) s'attache à caractériser « l'essence » de l'économie institutionnelle à partir de cinq principes. Bien qu'elles soient toutes largement indépendantes, ces diverses tentatives, qu'elles se situent dans la littérature francophone ou dans la littérature anglo-saxonne, ont un objectif commun et tendent à converger sur un ensemble de points. Toutefois, un certain nombre de divergences

[5] Voir aussi Postel et Sobel (2009), même s'il ne s'agit que d'un document de travail. Ces deux auteurs sont interviewés dans Labrousse et Lamarche (2009).

[6] Nous reviendrons plus longuement sur les travaux de Tony Lawson et du réalisme critique en économie à l'occasion du Chapitre 8. Pour une tentative d'évaluation globale de cette approche dans une perspective institutionnaliste, voir Hédoin (à paraître).

sont également perceptibles et sont de nature à poser la question, d'une part, de la réalité de l'unité d'une perspective institutionnaliste ou hétérodoxe, et d'autre part, du niveau d'abstraction et du degré d'étendue théorique auxquels doit se situer une telle tentative.

Selon Lavoie (2005), quatre couples d'oppositions caractérisent ainsi l'ensemble des hétérodoxies par rapport à l'approche standard : réalisme contre instrumentalisme, organicisme contre individualisme méthodologique, production contre échange, et rationalité procédurale contre rationalité absolue[7]. Cet auteur insiste plus particulièrement sur le présupposé de la rationalité, qui est un cas particulier de l'opposition entre réalisme et instrumentalisme, comme « point de différenciation fondamentale entre économistes hétérodoxes et économistes néoclassiques ». Le point de clivage que constitue le principe de rationalité est également mis en avant par Hodgson (2000) lorsque ce dernier caractérise la démarche institutionnaliste par cinq principes. Les quatre premiers sont nécessaires mais non suffisants : a) l'absence d'orientation normative spécifique, b) une pluridisciplinarité revendiquée, c) le caractère central des institutions dans l'analyse et d) la conceptualisation de l'économie comme un système. Bien que caractérisant incontestablement la démarche institutionnaliste et plus généralement, l'ensemble des travaux hétérodoxes, on peut considérer que ces quatre éléments ne sont pas totalement étrangers à l'économie standard. Il faut une cinquième proposition pour caractériser de manière originale l'institutionnalisme : le rejet du principe de maximisation et de l'idée qu'il faut considérer l'individu (ses préférences et croyances) comme étant donné. La représentation institutionnaliste de l'individu se caractériserait par une double causalité ascendante et descendante où « *l'individu est socialement et institutionnellement constitué* » (Hodgson, 2000, 327, notre traduction), mais est également doté de la capacité de modifier (intentionnellement ou non) les structures sociales en place.

Si elles sont utiles, ces tentatives sont toutefois trop peu systématiques et détaillées pour aboutir à une caractérisation opérationnelle. De ce point de vue, les contributions de Lawson (1997 ; 2003b ; 1005a ; 2005b ; 2005c), Postel (2007 ; voir aussi Postel et Sobel, 2009) et O'Hara (1993a ; 2000 ; 2002 ; 2007) sont plus ambitieuses[8] dans le sens où, à la fois elles essayent d'englober un large spectre de théories et de courants différents, et elles proposent des critères plus précis. Nous ne nous attarderons pas ici sur la caractérisation de

[7] Une cinquième opposition, de nature normative, est également mentionnée par Lavoie (2005) concernant la place de l'intervention de l'Etat dans l'économie.

[8] Nous mettons de côté les contributions de Chavance (2007) et Eymard-Duvernay (2002). La première parce qu'elle n'entend pas proposer davantage qu'un panorama de l'ensemble des approches institutionnalistes, dans l'acception la plus générale du terme, et la seconde car elle est essentiellement ancrée sur l'approche des économies de la grandeur et ne tente pas d'intégrer d'autres formes d'institutionnalismes.

l'hétérodoxie que propose Tony Lawson dans le cadre du courant du « réalisme critique », car nous l'aborderons plus en détail dans le dernier chapitre de ce travail. On peut toutefois indiquer que cet auteur développe une critique ontologique du *mainstream* qui aboutit à la proposition d'un critère ontologique permettant de distinguer l'orthodoxie de l'hétérodoxie en économie. En l'espèce, l'économie standard se caractériserait par une méthodologie déductiviste présupposant l'existence de « systèmes fermés » dans le monde social, c'est-à-dire des systèmes dont les éléments sont à la fois stables sur le plan interne et isolés des forces extérieures au système (Lawson, 1997 ; 2003b). A l'inverse, l'ensemble des approches hétérodoxes (institutionnalisme, post-keynésianisme, marxisme, école autrichienne) aurait comme caractéristique fédératrice de développer des méthodologies en accord avec la nature fondamentalement ouverte des systèmes sociaux. Au sein de l'hétérodoxie, il y aurait alors une division du travail entre les différentes approches suivant leurs objets d'étude privilégiés (Lawson, 2005c), l'institutionnalisme se caractérisant par exemple par son emphase sur le rôle des institutions et leur évolution (Lawson, 2005b). Nous montrerons au chapitre 8 (voir aussi Hédoin, à paraître) qu'en dépit de son originalité, ce critère ontologique pose trop de difficultés pour être véritablement convaincant et que, si le réalisme critique présente un intérêt dans une perspective institutionnaliste, c'est essentiellement pour d'autres raisons.

Les tentatives de Postel (2007) et O'Hara (1993a ; 2000 ; 2002 ; 2007) se positionnent sur un plan plus substantif et incorporent certains des éléments qui ont été évoqués plus haut. Nicolas Postel (2007) considère qu'il est possible de caractériser une « économie politique institutionnaliste » à partir du fait que l'économie est invariablement interprétée et conceptualisée comme étant : une économie de production (et non d'échange), une économie monétaire (et non réelle) et une économie capitaliste (et non une économie de marché). Ces trois éléments se rattachent en particulier aux travaux de deux auteurs emblématiques : Karl Marx et John Maynard Keynes, auxquels s'ajoutent également les contributions fondatrices de certains économistes classiques. Le fait d'appréhender l'économie comme étant d'abord une économie de production est en effet une perspective rigoureusement classique. Elle consiste à ne pas faire du marché l'alpha et l'oméga des phénomènes économiques et à prendre notamment en compte le rôle fondamental joué par les unités productrices (l'entreprise) dans la création de valeur. La mise en avant de l'importance de la monnaie est quant à elle un apport typiquement keynésien au travers de la contestation de la « loi de Say » : « *C'est en effet en raison de la nature monétaire de l'économie que, d'une part, les ménages peuvent ne pas dépenser tout leur revenu en biens et services et conserver la part non consommée sous forme liquide jusqu'à ce que le taux d'intérêt leur paraisse suffisamment haut pour prendre le*

risque de s'en séparer temporairement, et que, d'autre part, les entreprises voient leurs projets d'investissement conditionnés par l'obtention d'un prêt monétaire à un taux suffisamment bas » (Postel, 2007, 75). Enfin, le fait d'appréhender l'économie comme étant d'abord de nature capitaliste est un héritage de Marx et revient à mettre en avant la spécificité du rapport salarial propre à ce système économique. Au-delà de ces éléments thématiques ou substantifs communs, Postel (2007) considère que l'ensemble de l'hétérodoxie[9] repose sur un arrière plan ontologique commun :

> « *l'objet des théories hétérodoxes est d'emblée historiquement situé et volontairement réaliste. Il ne se situe pas au plan de l'économie pure, mais au plan pratique d'une compréhension des relations économiques situées dans un temps et un lieu donnés. La recherche théorique hétérodoxe ne cherche pas à identifier des invariants, des lois générales abstraites, mais des relations causales et des mécanismes suspendus à la présence d'institutions mouvantes et temporaires. (…) D'une certaine manière, l'accord des hétérodoxes sur l'élément invariant est le suivant : il existe toujours un arrière-plan institutionnel à l'économie, qui ne peut pas se désencastrer, et cet arrière-plan est mouvant, y compris sous l'effet des processus et des actions économiques* » (Postel, 2007, 80-81).

Ici, c'est notamment l'œuvre de Karl Polanyi (1944 ; 1957a ; 1968 ; 1975), au travers de son concept d'encastrement, qui est évoquée. L'élément ontologique (qui a des répercussions méthodologiques) commun à l'ensemble des approches hétérodoxes serait d'appréhender l'économie comme un *processus institutionnalisé*. Les interactions économiques ne se produisent jamais dans un vide institutionnel ; elles sont au contraire en permanence encastrées dans un réseau institutionnel complexe qui contribue à la fois à les déterminer, mais aussi à les rendre possibles. Enfin, un dernier élément caractéristique d'une économie politique institutionnaliste serait d'appréhender l'agent économique comme étant inséré dans des institutions, sans supposer qu'il soit pourvu d'une quelconque forme de rationalité maximisatrice ou substantive. L'action humaine est conceptualisée comme s'appuyant en permanence sur des règles (des institutions) définies comme des ressources cognitives et interprétatives.

Les travaux d'O'Hara (1993 ; 2000 ; 2002 ; 2007) ont un projet similaire, celui de fonder une « économie politique institutionnaliste et évolutionnaire », même s'ils débouchent

[9] Postel et Sobel (2009) considèrent que l'ensemble des courants suivants doivent être inclus : les approches néo-marxistes, l'économie post-keynésienne, la théorie de la régulation, l'école des conventions, les institutionnalistes, les néo-autrichiens, les socio-économistes inductivistes, les polanyiens de l'économie sociale et solidaire.

sur une caractérisation légèrement différente. O'Hara (2000) élabore une reconstruction d'un programme de recherche combinant les travaux des « institutionnalistes radicaux » (Stanfield, Dugger, Tilman) avec ceux des néo-marxistes et radicaux (Sherman, Aglietta, Sweezy, Bowles). Sa reconstruction inclut toutefois d'autres courants de pensée liés au marxisme et à l'institutionnalisme : les post-keynésiens, les féministes, la socio-économie, les approches schumpétériennes. Le point de départ de cette reconstruction consiste à réunir les travaux de Marx et de Thorstein Veblen (O'Hara, 1997) comme bases d'une association des approches marxistes et institutionnalistes. Sur quelques questions spécifiques (le fonctionnement du système financier notamment), certains travaux post-keynésiens (notamment les analyses de Minsky) sont convoqués pour donner à cette économie politique institutionnaliste et évolutionniste un cadre d'analyse complet et général. Dans un récent article, O'Hara (2007) précise un peu plus les contours de cette perspective. L'économie politique institutionnaliste et évolutionnaire y est définie ainsi : « *L'économie politique institutionnelle et évolutionnaire est une étude réaliste et interdisciplinaire de la dynamique de la structure, de l'évolution et de la transformation de l'action humaine au sein des systèmes socioéconomiques, accordant une attention particulière à la reproduction, aux fonctions, aux contradictions et à l'instabilité dynamique des institutions de production, de distribution et d'échange des ressources matérielles et immatérielles au sein d'un environnement social et écologique donné à travers le temps historique* » (O'Hara, 2007, 4, notre traduction). Plusieurs principes découlent de cette définition et vont caractériser cette approche : une perspective à la fois réaliste et complexe, une prise en compte de la relation entre action et structure, une prise en compte du problème de la spécificité historique, le caractère hétérogène des agents, le caractère encastré de l'économie[10], la causalité cumulative et circulaire (O'Hara, 2008), l'importance des institutions et des habitudes, et enfin la mise en avant de principes du changement institutionnel.

Il n'est pas possible de reprendre chacun de ces points pour les développer. On remarquera toutefois que la plupart des éléments mentionnés par O'Hara se retrouvent dans la caractérisation de l'économie politique institutionnaliste proposée par Postel (2007)[11]. L'idée de perspective réaliste et complexe exprime notamment le fait que l'économie politique

[10] L'encastrement de l'économie débouche lui-même sur plusieurs principes (O'Hara, 2007, 20 et suiv.) : le principe d'hystérèse qui exprime les idées de « *lock-in* » et de dépendance au sentier, et le principe de structure sociale selon lequel l'accumulation nécessite l'existence de biens publics dont la fourniture ne peut être assurée que par le biais d'institutions formelles ou informelles

[11] On notera au passage que ni Postel (2007), ni Postel et Sobel (2009) ne mentionnent les travaux d'O'Hara. De manière générale, les travaux anglo-saxons sont très peu mobilisés dans les tentatives de caractérisation de l'hétérodoxie ou de l'institutionnalisme que l'on peut trouver dans la littérature francophone.

institutionnaliste et évolutionnaire tend à éviter les abstractions du système économique pour développer un cadre pragmatique visant à analyser les processus prenant place dans le temps réel. Cela est notamment réalisé au travers de l'endogénéisation de facteurs critiques : les préférences, la technologie, la connaissance, les institutions, qui sont appréhendées au travers du temps historique. Ce réalisme opère au travers d'une forme de holisme (O'Hara, 1993a) correspondant à une méthodologie des systèmes ouverts. La prise en compte de l'encastrement et de la spécificité historique indique la nécessité de construire des théories spécifiques à un contexte institutionnel donné. Enfin, sur un plan plus substantif, au travers de l'incorporation des travaux post-keynésiens, le système économique est appréhendé comme étant de nature monétaire et à monnaie endogène, une place de choix étant accordée à l'hypothèse d'instabilité financière de Hyman Minsky.

Bien qu'établies de manière indépendante, les caractérisations de Postel et d'O'Hara convergent sur de nombreux points : la nature monétaire de l'économie, l'importance des institutions et de leur évolution et donc l'encastrement de l'économie, un principe de rationalité procédurale, et une méthodologie fondée sur l'idée que le système économique est à la fois ouvert et complexe. Ce sont également des éléments relevés par Hodgson (2000) ou dans le « quasi-manifeste pour une économie politique institutionnaliste » (Caillé, 2007). Ces diverses contributions sont indéniablement précieuses, car elles constituent autant de tentatives pour identifier de manière rigoureuse les contours de l'hétérodoxie ou, plus étroitement, de l'institutionnalisme « hétérodoxe ». Notre propre approche dans ce travail va s'inscrire dans la même perspective : notre objectif est le même, à savoir parvenir à l'identification, voire à la formalisation de la démarche institutionnaliste en économie. Dans le cours de notre travail, nous allons très souvent identifier les mêmes éléments que ceux mis en valeur par Postel (2007) et O'Hara (1993a ; 2000 ; 2007)[12]. Toutefois, notre démarche va s'écarter à plusieurs égards de la leur. Cela ne s'explique pas tant par une volonté de se singulariser, mais surtout par l'existence de certaines limites intrinsèques ou points de désaccords qui sont récurrents dans les travaux dont nous venons de présenter les grandes lignes.

En premier lieu, on remarquera que l'expression « d'économie politique institutionnaliste » recouvre en fait, tant chez O'Hara que chez Postel, un ensemble très large de courants hétérodoxes allant au-delà du seul institutionnalisme américain. On peut toutefois se demander si un tel regroupement ne trouve pas davantage sa justification sur un plan

[12] Soulignons d'ailleurs que ces travaux nous ont évidemment servi de guide précieux pour le développement de notre propos.

stratégique et académique (fonder l'unification d'une approche suffisamment importante en termes de « volume académique ») que sur un plan scientifique, c'est-à-dire épistémologique et théorique. Plus précisément, on part ici du postulat que vouloir définir l'hétérodoxie autrement que par la négative (l'ensemble des approches qui s'opposent ou sont en marge de l'économie standard) doit plus ou moins déboucher sur une impasse méthodologique et théorique. On ne nie pas que certaines approches hétérodoxes aient plusieurs éléments en commun. Toutefois, si l'objectif est de parvenir à une caractérisation de l'institutionnalisme qui soit *opérationnelle*, c'est-à-dire qui soit à la fois descriptive des pratiques effectives de certains économistes hétérodoxes et porteuse sur le plan normatif pour aider à l'orientation des futurs développements théoriques et appliqués, alors il n'est pas nécessairement souhaitable de vouloir englober un ensemble trop hétérogène d'approches. Comme on va le préciser plus bas, il n'existe probablement aucun critère objectivement adéquat permettant de délimiter les « bons » contours de l'institutionnalisme ou de l'hétérodoxie. Ces critères sont toujours dépendants d'une forme de subjectivité (un « rapport aux valeurs » au sens de Weber) qui découle des intérêts et des objectifs du chercheur. Pour autant, cela ne signifie pas que la maxime « *anything goes* » soit valable[13]. De notre point de vue, l'effort de Postel (2007) conduit par exemple ce dernier à généraliser de manière abusive certaines caractéristiques propres à une perspective théorique à l'ensemble des autres. Cela est particulièrement flagrant lorsque cet auteur estime que les hétérodoxes partagent tous l'analyse de l'exploitation de Marx et, qu'en conséquence, la théorie de la valeur travail est acceptée de manière inconditionnelle au sein de l'hétérodoxie. Comme on aura l'occasion de le montrer au cours de ce travail, cette affirmation est erronée sur le plan factuel au moins concernant les institutionnalistes américains (Veblen critiquera et rejettera la théorie de la valeur travail) ou même les auteurs de l'école historique allemande tels que Gustav Schmoller. Face à ce constat, trois solutions sont à disposition : exclure les institutionnalistes américains de « l'économie politique institutionnaliste », renoncer à faire de la valeur travail un principe constitutif de l'hétérodoxie, ou opter pour une caractérisation plus « fine » et donc moins englobante des différentes approches hétérodoxes. On conviendra que la première option est problématique et que la seconde ne fait que résoudre un problème local, mais qui est récurrent du fait même de l'objectif de définir une hétérodoxie unifiée. Nous optons ici pour la troisième solution. Les travaux d'O'Hara (1993a ; 2000 ; 2007) se prêtent moins aisément à cette critique car la caractérisation par cet auteur de « l'économie politique

[13] L'expression « *anything goes* » (« tout est bon ») est utilisée par l'épistémologue Paul Feyerabend (1975) pour caractériser son anarchisme épistémologique.

institutionnaliste et évolutionnaire » est légèrement plus restrictive. Ils ont également l'avantage de se fonder sur un « existant », c'est-à-dire des travaux (relativement récents) articulant de manière effective les perspectives institutionnalistes (radicales) et marxistes.

En second lieu, on peut estimer qu'il manque à ces approches un socle méthodologique systématisé à partir duquel il serait possible de dessiner les contours de l'hétérodoxie et/ou de l'institutionnalisme. Ainsi, le statut de « l'économie politique institutionnaliste » chez Postel (2007) ou chez Caillé (2007) n'est pas clairement précisé. Il est difficile de déterminer s'il s'agit de constituer une théorie rivale à la théorie standard, ce qui implique qu'elle soit en mesure de concurrencer cette dernière dans *tous* les domaines de l'analyse économique, ou d'identifier une *tradition* de recherche effective, ou encore de proposer sur un plan normatif des principes théoriques et méthodologiques que pourraient suivre les économistes voulant s'inscrire dans une perspective « institutionnaliste ». La frontière entre ces trois dimensions peut paraître floue mais revêt pourtant une importance particulière. Si l'objectif relève de la première dimension, alors effectivement, la réunion des différentes hétérodoxies s'avère nécessaire tant aucun courant hétérodoxe pris isolément n'est en mesure de concurrencer la théorie standard sur tous les plans ; mais on est alors davantage dans une perspective « stratégique » que dans une perspective scientifique, ainsi que cela a été évoqué plus haut. Si le projet de l'identification d'une économie politique institutionnelle répond à un objectif découlant plutôt de la deuxième dimension, alors il doit s'accompagner d'un effort considérable en termes d'histoire des idées : il devient en effet nécessaire de partir d'un ensemble de travaux et de démontrer leur convergence sur un certain nombre de points. Mais cela requiert, d'une part, de procéder à une analyse en profondeur des travaux retenus et surtout, d'autre part, de posséder un cadre méthodologique permettant de définir les critères adéquats définissant l'institutionnalisme ou l'hétérodoxie. Même si elle apporte des éléments sur ce plan, la perspective proposée par Postel (2007) ne les développe probablement pas suffisamment. Enfin, la troisième démarche, de nature normative, ne peut se constituer de manière *ad hoc*. Elle requiert nécessairement une justification à chercher soit dans la première dimension, soit dans la seconde.

La démarche d'O'Hara (2000) semble avoir un avantage à ce niveau. Cet auteur utilise notamment l'expression de « programme de recherche » pour caractériser l'économie politique institutionnelle et évolutionnaire. Le propos est donc ici davantage précisé, puisque l'expression de programme de recherche laisse entendre qu'il s'agit de caractériser un ensemble de théories s'articulant autour de principes communs (un noyau dur) et s'orientant vers des problématiques bien identifiées. Un programme de recherche n'a pas nécessairement

vocation à investir tous les champs d'une discipline et suppose qu'il existe une « histoire » autour de laquelle on puisse rationnellement rassembler les travaux qui le constituent. Toutefois, O'Hara n'utilise pas de manière systématique ce cadre méthodologique et ne fait donc pas usage de ses bénéfices potentiels.

2. La démarche adoptée dans ce travail : rapport entre théorie et histoire, perspective historique et méthodologie des programmes de recherche scientifiques

Le présent travail s'inscrit explicitement dans la même perspective de recherche que les travaux évoqués précédemment et poursuit un objectif similaire : proposer une définition de l'institutionnalisme, de ses principes philosophiques et méthodologiques, et de ses concepts théoriques. Toutefois, nous procédons à trois amendements visant à remédier aux difficultés qui viennent d'être identifiées et qui sont autant d'éléments singularisant notre démarche.

2.1 Un élément de problématique fédérateur : le rapport entre théorie et histoire

Le premier amendement concerne le *critère de démarcation* à partir duquel va être identifiée et caractérisée l'approche institutionnaliste. Il s'agit ici d'abord de déterminer un critère ou un ensemble de critères suffisamment précis pour ne pas englober un ensemble trop hétérogène d'approches. Comme on l'a indiqué plus haut, par nature « l'hétérodoxie » se définit par son opposition à l'économie standard et il n'est pas évident qu'il soit très pertinent de vouloir à tout prix élaborer un critère positif en mesure de rassembler toutes les hétérodoxies. Par conséquent, une première condition est que le critère soit suffisamment restrictif pour discriminer l'approche institutionnaliste de la théorie standard, mais aussi des autres perspectives hétérodoxes.

Une seconde question porte sur la *nature* du critère à retenir. On peut imaginer plusieurs types de critères susceptibles de remplir la tâche assignée. Le critère (ou l'ensemble de critères) peut notamment être un critère normatif ou idéologique selon lequel chaque courant de pensée se caractériserait par les propositions normatives qu'il défend[14]. Un autre type de critère envisageable est de type substantif : ici, un courant de pensée pourrait se caractériser par le contenu théorique des propositions qu'il défend ou par les concepts utilisés. Dans cette perspective, on pourrait par exemple tenter de définir la théorie standard par son utilisation systématique de la théorie du choix rationnel ou du concept d'équilibre. L'approche

[14] Guerrien (2004) et O'Boyle et McDonough (2007) sont deux exemples de mise en application d'un tel critère.

institutionnaliste quant à elle se caractériserait par son emphase sur le concept d'institution. Enfin, une dernière possibilité consiste à identifier les courants de pensée sur la base de critères épistémologiques au sens large, c'est-à-dire soit ontologiques (cf. *supra* concernant Lawson (1997 ; 2003b)), soit heuristiques, soit méthodologiques. On pourrait ainsi considérer que le recours à des modèles déductifs et formels est caractéristique de la théorie standard, tandis que l'approche institutionnaliste s'appuie de manière privilégiée sur une méthodologie holiste fondée sur des « *pattern models* » et la narration (Wilber et Harrison, 1978). Ces trois types de critères sont tous imparfaits. Le critère idéologique est insatisfaisant à deux points de vue : d'une part, il rentre en contradiction avec la diversité des conclusions normatives sur lesquelles peuvent déboucher les modèles de la théorie standard et que l'on trouve entre, et au sein, de diverses hétérodoxies ; d'autre part, il débouche sur une vision de la science surdéterminée par des intérêts économiques ou d'une autre nature. Si la sociologie des sciences a depuis longtemps pris en compte l'importance jouée par les facteurs extra-scientifiques dans la dynamique de la science, le critère idéologique conduit à faire de la science un champ similaire en tout point à d'autres sphères de la société. A moins d'accepter l'anarchisme épistémologique d'un Feyerabend (1975), ce critère est difficilement satisfaisant. Les critères substantifs et épistémologiques semblent plus appropriés. Cependant, plusieurs difficultés surgissent également. Par exemple, comme on l'a indiqué au début de cette introduction, si l'objet institution a été propre à un courant de pensée pendant plusieurs décennies, cela n'est plus le cas aujourd'hui. Le critère ontologique tel qu'il est proposé par Lawson (1997 ; 2003b) pose quant à lui d'autres difficultés. Il semble par ailleurs que les critères substantifs et épistémologiques ne puissent pas nécessairement être dissociés les uns des autres, si l'on considère qu'une théorie est toujours en partie déterminée par ses présupposés philosophiques et méthodologiques. Par conséquent, il semble qu'un critère à la fois épistémologique et substantif, à condition d'être défini de manière adéquate, soit le plus pertinent du point de vue de l'objectif qui est le nôtre.

Cet objectif est d'identifier, plus qu'une tradition ou un courant de pensée, un *programme de recherche* institutionnaliste. Il s'agit à la fois d'avoir un critère suffisamment discriminant pour qu'il ne revienne pas à assimiler institutionnalisme et hétérodoxie, mais également suffisamment générique pour qu'il ne réduise pas de manière excessive l'institutionnalisme au seul institutionnalisme américain[15]. Nous proposons ici de combiner ces trois exigences (critère discriminant mais générique, et de nature à la fois épistémologique

[15] Pour une présentation très synthétique de l'institutionnalisme américain, voir COREI (1995).

et substantive) *en caractérisant l'institutionnalisme au travers de la manière dont sont articulées théorie et histoire*, par opposition avec l'articulation qui en est faite au sein des autres courants de pensée, orthodoxes et hétérodoxes. Autrement dit, on va tenter dans ce travail de caractériser la pensée institutionnaliste en économie par la manière dont elle appréhende l'historicité des phénomènes économiques et des théories en rendant compte, à la fois sur le plan épistémologique et sur le plan théorique. Par « histoire », nous entendons le fait que tous les phénomènes économiques se produisent dans un contexte historique par définition unique (non ergodique) et qu'en conséquence ils sont toujours soumis à un ensemble de contingences qui les rend irréductiblement spécifiques. En même temps, leur dimension historique signifie également qu'ils se transforment à travers le temps ou, plus exactement, comme ils ne se reproduisent jamais à l'identique, que le matériau empirique auquel s'intéresse la théorie économique est en perpétuelle évolution. Par « théorie », nous désignons le procédé épistémique par lequel l'économiste tente d'expliquer ou de prédire, en les systématisant, les phénomènes qu'il peut observer. Autrement dit, la théorie renvoie à l'ensemble des concepts construits par l'esprit humain et par lesquels l'homme se représente la réalité pour l'interpréter et lui donner un *sens*.

Ce critère est discriminant car l'analyse économique standard a pendant très longtemps mis de côté la dimension historique propre aux phénomènes économiques et sociaux (Barucci, 1999 ; Hodgson, 2001)[16]. Mais cela est également le cas, dans une certaine mesure, de la plupart des hétérodoxies, qu'elles soient autrichiennes ou keynésiennes. L'exception à la règle semble être le courant marxiste, mais nous nous attacherons à montrer, notamment au travers des travaux de l'école historique allemande, que l'historicité des phénomènes économiques (et l'historicité de la *théorie* économique) n'est pas appréhendée de la même manière dans une perspective institutionnaliste que dans une perspective marxiste. En même temps, ce critère est suffisamment générique, car spécifié de manière appropriée, il va nous permettre d'identifier un programme de recherche institutionnaliste, dans le sens de l'existence d'un ensemble de travaux développés à des époques et dans des contextes socio-économiques et culturels différents, mais ayant malgré tout une cohérence épistémologique et analytique. On va alors être en mesure d'y rattacher des analyses ne se réduisant pas aux seuls travaux de l'institutionnalisme américain. Enfin, on montrera que la relation théorie/histoire et la manière

[16] Cela ne veut pas dire que la théorie standard a été en mesure d'évacuer la dimension historique des phénomènes économiques, mais qu'elle s'est constituée autour de concepts ignorant cette dimension ou la considérant comme non essentielle.

dont elle est appréhendée a des incidences tant sur le plan épistémologique que sur le contenu des analyses développées.

2.2 Une démarche qui s'appuie sur l'histoire des idées

Dans la mesure où notre propos ne se veut pas « stratégique » (*i.e.* construire artificiellement un courant s'opposant à l'économie standard) et que sa dimension normative ou prescriptive n'est que secondaire[17], notre démarche est nécessairement marquée d'une forte dimension historique. Plus exactement, et suivant en cela les travaux d'O'Hara (1997 ; 2000) ou de Hodgson (2001 ; 2004a) sur des sujets connexes, ce travail s'appuie de manière extensive sur l'histoire de la pensée économique. On estime ici en effet que l'identification et la caractérisation de l'institutionnalisme ou de tout autre courant de pensée passent nécessairement par une lecture approfondie des travaux de certains auteurs jugés centraux ou représentatifs et par leur mise en perspective, à la fois sur les plans historique (concernant la genèse de leurs idées) et théorique (concernant la place de leurs idées dans la pensée économique).

Comme il est impossible, pour des raisons d'espace, de traiter de manière extensive de tous les auteurs étant susceptibles d'être considérés comme « institutionnalistes », il a été nécessaire d'opérer un choix. On a ainsi choisi de se focaliser sur des auteurs ayant écrit à des périodes et dans des contextes différents et qui sont jugés, de manière suffisamment consensuelle, représentatifs de la pensée institutionnaliste en économie et en sciences sociales. De ce point de vue, il est relativement admis que l'école historique allemande d'économie constitue le point de départ des développements institutionnalistes en économie (cf. notamment Baslé, 1993 ; Biddle et Samuels, 1997 ; Dopfer, 1993 ; Dorfman, 1955 ; Gioia, 2000 ; Gislain, 2000 ; Hodgson, 2001 ; Joas, 1995 ; Peukert, 2001 ; Richter, 1996 ; Schefold, 1987a ; 1987b ; Schinzinger, 1987 ; Steiner, 2000 ; Tribe, 2007). Le chef de file de l'école historique allemande ayant été l'économiste Gustav Schmoller (1838-1917), nous lui accordons une attention particulière. Ce choix se justifie également à deux autres égards : d'une part, Schmoller a joué un rôle central dans la « querelle des méthodes » (*Methodenstreit*) l'ayant opposé à l'économiste autrichien Carl Menger, laquelle a contribué à

[17] Notamment, on n'entend pas ici prétendre que la démarche institutionnaliste est la seule valable en économie ou qu'elle est intrinsèquement « meilleure » que les autres perspectives théoriques alternatives. Cela nécessiterait de développer une analyse comparative des différentes approches théoriques, ce qui est ici impossible. De plus, nous nous plaçons dans une perspective de « pluralisme méthodologique » (Caldwell, 1982 ; 1987) selon laquelle il est préférable de laisser se développer une pluralité de méthodes et de théories scientifiques. En revanche, en identifiant certains principes épistémologiques ou théoriques institutionnalistes clés, ce travail peut clairement constituer une aide en termes de « réflexivité » de la perspective institutionnaliste sur elle-même. Mais il ne s'agit pas là de l'objectif premier qui est poursuivi ici.

déterminer les orientations méthodologiques prises par les sciences économiques au 20ème siècle[18] ; d'autre part, Schmoller peut être considéré comme le premier auteur à utiliser de manière systématique le concept d'institution et à développer une perspective authentiquement institutionnaliste[19]. L'influence de l'école historique allemande, même si elle s'est atténuée en économie à partir de la fin du 19ème siècle, s'est poursuivie avec l'émergence d'une troisième génération emmenée par le sociologue et économiste Max Weber (1864-1920) (Schumpeter, 1954). Même si l'appartenance de Weber à l'école historique allemande est une question controversée[20], elle n'a pas besoin d'être tranchée ici. En effet, notre niveau d'analyse (que nous expliciterons plus bas) ne consiste pas à définir une école de pensée, dont l'existence présuppose la satisfaction de critères théoriques mais aussi historiques, mais l'existence d'un ensemble de principes épistémologiques et théoriques communs. Notre critère de l'articulation théorie/histoire nous permet de réunir Weber et l'école historique allemande, au moins à ce niveau d'analyse.

Le courant de l'institutionnalisme américain, dominant aux Etats-Unis pendant le premier tiers du 20ème siècle, semble incontournable pour caractériser la perspective institutionnaliste. Si Postel (2007) le néglige largement, O'Hara (1993a ; 2000 ; 2007) en fait son point de départ. Thorstein Veblen (1857-1929) et John Roger Commons (1862-1945) sont quasi-unanimement reconnus comme les deux représentants majeurs de ce courant[21], bien qu'il s'avère que leurs perspectives théoriques et empiriques ont divergé de manière notable. On accordera par conséquent une attention particulière aux travaux de ces deux auteurs. Ici encore, la question purement historique de l'unité réelle de l'institutionnalisme américain importe peu : l'intégration des travaux de Veblen et Commons va largement se justifier par le critère de la relation théorie/histoire qui a été retenu. Enfin, on accordera une attention particulière aux travaux d'un cinquième auteur, l'économiste et anthropologue hongrois Karl Polanyi (1886-1964). Comme on l'a souligné, Postel (2007) articule en partie l'économie politique institutionnelle autour du concept d'encastrement proposé par Polanyi. La prise en compte des travaux de Polanyi se justifie en effet par le fait que ce dernier a largement contribué, dans les années 1940 et 1950, à prolonger les problématiques développées par

[18] Nous aborderons en détail la *Methodenstreit* et ses enjeux au Chapitre 2.
[19] On abordera ce point dans le Chapitre 4. Thorstein Veblen (1901a), l'un des principaux représentants de l'institutionnalisme américain, fait également de Schmoller le précurseur de la pensée institutionnaliste.
[20] Campagnolo (2004 ; 2005), Hodgson (2001) et Schumpeter (1954) défendent, par exemple, l'idée que Weber appartenait à l'école historique allemande. Le point de vue opposé se trouve notamment exprimé chez Schinzinger (1987) et Tribe (2007). Notons que Pearson (1999) va même jusqu'à questionner l'existence de l'école historique allemande en tant qu'école de pensée.
[21] Les références en anglais sont multiples. Voir Hodgson (2001 ; 2004a) ou Hodgson, Samuels et Tool (1994, eds.). En français, voir par exemple Gislain (1999 ; 2000 ; 2002) ou Guéry (2001).

l'institutionnalisme américain (Neale, 1990). Surtout, du point de vue de notre critère de la relation théorie/histoire, Polanyi est sûrement l'auteur, avec Max Weber, à avoir développé les analyses les plus directement pertinentes.

Au cours de ce travail, d'autres auteurs, économistes, sociologues ou philosophes, seront abordés quand cela sera rendu nécessaire pour le propos défendu. Toutefois, notre argumentation s'appuiera essentiellement sur les travaux de ces cinq auteurs avec le parti pris délibéré de développer une étude étayée de leurs analyses pour parvenir à caractériser la pensée institutionnaliste. Des auteurs et courants plus récents seront également abordés dans la dernière partie de ce travail, lorsqu'il s'agira d'interroger l'évolution et les prolongements possibles du programme de recherche institutionnaliste. Toutefois, il ne va pas s'agir de faire une lecture linéaire de ces auteurs, mais d'en proposer une lecture dans une perspective bien particulière liée au critère de la relation théorie/histoire. On a besoin pour cela d'un cadre méthodologique explicite.

2.3 Le recours à la méthodologie des programmes de recherche

Le troisième trait caractéristique de notre démarche est que nous utilisons un cadre méthodologique explicite tiré de la philosophie des sciences. En effet, le fait que notre propos repose largement sur l'histoire de la pensée économique n'implique toutefois pas que l'on puisse se contenter d'une exégèse de la pensée de certains auteurs. A bien des égards, l'histoire des sciences ne peut revêtir une signification que lorsqu'elle s'appuie sur la philosophie des sciences. Paraphrasant Kant, l'épistémologue Imre Lakatos (1994, 185) écrit ainsi : « *La philosophie des sciences sans l'histoire des sciences est vide ; l'histoire des sciences sans la philosophie des sciences est aveugle* ». Lakatos (1994) est à l'origine de l'approche épistémologique nommée « méthodologie des programmes de recherche scientifiques » (MPRS), sur laquelle ce travail repose. Elle doit nous fournir un cadre méthodologique permettant d'aboutir à la caractérisation d'un *programme de recherche* institutionnaliste. Dans la mesure où nous nous appuyons sur le critère générique de l'articulation entre théorie et histoire, nous le qualifierons de *programme de recherche de l'institutionnalisme historique*[22].

[22] Nous précisons immédiatement que l'institutionnalisme historique dont il sera question n'a aucun lien direct avec le courant du même nom qui s'est développé en sciences politiques (voir Katznelson et Weingast, 2005, eds.), même si certaines similarités peuvent apparaître. De la même manière, nous utilisons cette appellation dans un sens qui diverge sensiblement de celui proposé par Billaudot (2003). Voir Bazzoli et Dutraive (2005b) pour une utilisation de l'expression qui se rapproche de la nôtre.

La MPRS de Lakatos se développe à la fois dans la continuité et en rupture avec le falsificationnisme de Karl Popper (Backhouse, 1998 ; Caldwell, 1982 ; Hands, 2001). Les écrits de Lakatos s'inscrivent en effet dans une période (les années 1960 et 1970) où les thèses poppériennes en philosophie des sciences vont être âprement discutées pour être critiquées ou défendues. A la même époque, Paul Feyerabend (1975) développe son « anarchisme épistémologique » et peu de temps avant, Thomas Kuhn (1962) avait proposé une alternative à la conception poppérienne de la dynamique de la science en introduisant des éléments d'histoire et de sociologie de la science. Il apparaît que la perspective proposée par Lakatos va emprunter des éléments à ces trois auteurs. Elève de Popper, Lakatos estime que ce dernier a progressivement fait évoluer sa position en passant d'un « falsificationnisme méthodologique naïf » à un « falsificationnisme méthodologique sophistiqué ». Le falsificationnisme méthodologique, dans sa version naïve, sépare rejet et réfutation[23] des théories, mais considère que chaque théorie doit être évaluée pour elle-même prise isolément. Dans sa version sophistiquée, en revanche, « *au lieu d'évaluer des théories, il évalue des séries de théories, qui seulement peuvent être dites scientifiques ou non scientifiques* » (Lakatos, 1994, 42). Ce type de falsificationnisme introduit une dose de conventionnalisme qui postule que la décision de conserver ou de rejeter une théorie ou un groupe de théories se fait toujours sur la base de conventions méthodologiques plus ou moins arbitraires et qui peuvent être spécifiques à un contexte donné (Lakatos, 1994). A cette dimension fortement poppérienne, Lakatos ajoute une insistance particulière sur la nécessité de prendre en compte l'histoire des sciences et, de ce point de vue, se rapproche de la perspective développée par Kuhn (Hands, 2001, 111). Notamment, l'histoire des sciences doit servir selon Lakatos (1994, 71) à évaluer les formulations de la philosophie des sciences. Enfin, de même que Feyerabend, et ici en rupture avec Kuhn, Lakatos va s'attacher à montrer que plusieurs ensembles de théories sont en permanence en concurrence et que l'évaluation d'un groupe ne se fait jamais dans l'absolu, mais toujours relativement aux autres ensembles de théories présents dans un domaine scientifique donné. Ces trois dimensions forment les ingrédients de la MPRS.

La notion de « programme de recherche scientifique » est centrale dans la méthodologie proposée par Lakatos et va nous servir dans ce travail de matrice conceptuelle pour articuler les travaux des différents auteurs institutionnalistes identifiés plus haut. Selon Lakatos (1994, 63), un programme de recherche scientifique (PRS) « *peut se caractériser par son « noyau dur ». L'heuristique négative du programme nous empêche de diriger le* modus

[23] Contrairement au falsificationnisme « dogmatique » selon lequel toute théorie réfutée doit être rejetée. Selon Lakatos, Popper n'a jamais adopté ce point de vue.

tollens *contre ce « noyau dur »* ». Le noyau dur d'un PRS est constitué d'un ensemble de propositions qui sont considérées comme irréfutables car constitutives du programme de recherche en lui-même : leur abandon signifierait la mort du programme de recherche ou tout du moins une transformation radicale de son essence. Par conséquent, ce noyau dur doit être protégé coûte que coûte des tentatives de réfutation et de remise en cause. C'est précisément la fonction de « l'heuristique négative » que de protéger le noyau dur en définissant les problèmes ou questions qui *ne doivent pas* être soulevés. Autour du noyau dur se développe une « ceinture protectrice » qui est composée par un ensemble de théories et de principes émanant du noyau dur, mais dont la réfutation ne remet pas en cause le programme de recherche dans son ensemble. On y trouve l'heuristique positive qui « *consiste en un ensemble de suggestions ou d'allusions partiellement articulé qui indique comment changer et développer les « variantes réfutables » du programme de recherche, comment modifier et raffiner le glacis protecteur « réfutable »* » (Lakatos, 1994, 66). Selon Lakatos, tout domaine scientifique se structure en un ensemble de PRS qui rentrent en concurrence les uns avec les autres et qui peuvent se distinguer entre les PRS « progressifs » et les PRS « dégénérescents ». Un PRS est dit progressif sur le plan théorique lorsqu'il parvient à prédire des *faits nouveaux* ou inédits, non prédits jusqu'alors par les théories le composant, et est progressif sur le plan empirique lorsque ces faits nouveaux vont empiriquement s'observer. A l'inverse, un PRS sera dit dégénérescent à partir du moment où, face à de nouveaux faits rentrant en contradiction avec ses prédictions, il va recourir à la mise en place récurrente d'hypothèses *ad hoc* préservant artificiellement le noyau dur.

A l'aide du concept de PRS, il devient possible d'élaborer une analyse à la fois historique et méthodologique visant, d'une part, à identifier les PRS en présence, et d'autre part, à évaluer leur progressivité à partir du critère de la découverte de faits nouveaux proposé par Lakatos (Backhouse, 1998)[24]. De ce point de vue, toute étude historique et méthodologique des sciences d'un cas spécifique doit procéder en deux étapes (Lakatos, 1994, 71) : 1) en donner une reconstruction rationnelle, 2) essayer de comparer cette reconstruction rationnelle avec l'histoire réelle et critiquer à la fois sa propre reconstruction pour son manque d'historicité et l'histoire réelle pour son manque de rationalité. Philosophie des sciences et histoire des sciences doivent s'articuler étroitement et notamment, « *toute étude historique doit être précédée d'une étude heuristique : l'histoire des sciences est*

[24] Lakatos spécifie une troisième étape, consistant à utiliser l'histoire des sciences pour évaluer la MPRS, baptisée « méthodologie des programmes de recherche historique ». Il s'agit de partir du postulat que si la MPRS est pertinente et valide, alors l'histoire des sciences doit attester que les scientifiques tendent à abandonner effectivement les PRS dégénérescents (Backhouse, 1998).

aveugle sans philosophie des sciences » (Lakatos, 1994, 71). La notion de *reconstruction rationnelle* est de ce point de vue essentielle. Toute histoire des sciences peut se décomposer en « histoire interne » et en « histoire externe » : « *L'histoire des sciences est toujours plus riche que sa reconstruction rationnelle. Mais la reconstruction rationnelle, ou histoire interne, est première, tandis que l'histoire externe est seulement seconde, puisque les problèmes les plus importants de l'histoire externe sont définis par l'histoire interne* » (Lakatos, 1994, 210)[25]. L'histoire externe est constituée de tous les éléments d'ordre sociologique ou psychologique ayant contribué au succès ou à l'échec d'un PRS. D'un point de vue historique, ils peuvent être d'une importance primordiale. Cependant, sur un plan logique, l'histoire externe est seconde par rapport à l'histoire interne puisque ce n'est qu'à partir de cette dernière qu'il est possible de construire la première. Comme l'indique Lakatos (1994, 213) dans une perspective très wébérienne : « *[l]'histoire sans parti pris théorique est impossible* ». La reconstruction rationnelle consiste donc à se fixer certains critères prédéfinis à partir desquels il va être possible de reconstituer un PRS et l'ensemble de ses éléments (noyau dur, ceinture protectrice, heuristiques positives et négatives). Une fois la reconstruction du PRS effectuée et l'histoire externe éventuellement élaborée, il devient ensuite possible d'en tester la pertinence en la confrontant à l'histoire effective ; dans le cas où l'écart entre la reconstruction rationnelle et l'histoire réelle est trop important, il convient de modifier la reconstruction rationnelle en reprécisant les éléments constituant le PRS.

La MPRS de Lakatos a été utilisée à plusieurs reprises en économie[26]. Elle a été également très discutée sur le plan méthodologique et de manière générale, il ressort qu'elle soulève un certain nombre de difficultés qui jettent un doute sur sa pertinence réelle (Backhouse, 1998 ; Caldwell, 1982 ; Hands, 2001 ; Hausman, 1993). Des objections peuvent être formulées pour chacun des trois aspects constituant la MPRS : la notion de PRS, le critère d'évaluation des PRS et la méthodologie des programmes historiques de recherche par laquelle la MPRS est elle-même évaluée. Nous évoquons brièvement ces objections et indiquons notre positionnement par rapport à elles. La notion de PRS est susceptible de poser une série de difficultés. En premier lieu, il est difficile de savoir à quelle échelle il faut définir un PRS (Backhouse, 1998). La définition que fournit Lakatos du PRS et des éléments le constituant (noyau dur et heuristique négative d'une part, ceinture protectrice et heuristique positive d'autre part) est suffisamment peu précise pour permettre le repérage de l'existence

[25] Une citation soulignée sans précision de notre part indique que le texte original est également souligné.

[26] L'application la plus citée est celle élaborée par Weintraub (1985) qui a utilisé la MPRS pour reconstruire le PRS de l'économie walrassienne de l'équilibre général. Voir Hands (2001, 287-288) pour une liste d'études de cas en économie mobilisant la MPRS.

de PRS à des niveaux d'abstraction très divers. Au niveau le plus abstrait, il est ainsi possible d'essayer de caractériser un PRS « néoclassique », « post-keynésien » ou « institutionnaliste ». A l'autre extrême, on peut au contraire s'attacher à reconstruire des PRS en des termes beaucoup plus spécifiques, comme par exemple le PRS de la théorie du capital humain ou de l'économie de la famille (Backhouse, 1998). Entre ces deux pôles, il existe un nombre important d'autres possibilités. La MPRS laisse donc le méthodologue avec une grande latitude, mais ne lui procure finalement aucune indication ou règle pour procéder à la reconstruction rationnelle. *A priori*, il est donc possible d'adopter l'échelle souhaitée pour caractériser un PRS. Une fois ce problème de la détermination de l'échelle réglé, d'autres difficultés émergent. La principale d'entre elles a trait au caractère évolutif et non statique des PRS (Hausman, 1993). Contrairement à ce que laisse supposer Lakatos, un PRS n'est pas nécessairement inamovible, notamment lorsqu'il se trouve confronté à des difficultés empiriques ou théoriques. Si l'on admet qu'un PRS puisse évoluer, cela signifie que son noyau dur se transforme. Ceci pose une difficulté évidente lorsqu'il s'agit d'identifier les éléments d'un noyau dur. Caractériser un PRS revient d'une manière ou d'une autre à prendre une photographie à un instant précis. S'il est tout à fait envisageable de procéder à la restitution de la transformation d'un PRS, il n'en reste pas moins que l'étude doit nécessairement partir d'une caractérisation initiale comportant une part d'arbitraire. La nature évolutive des PRS a une seconde implication, à savoir le fait que, au sein d'un même programme de recherche, il est inévitable que tous les éléments du noyau dur ne seront pas partagés par toutes les théories à un moment donné. A nouveau, la délimitation d'un PRS va forcément comporter une part d'arbitraire. Par conséquent, et c'est là une troisième difficulté (Backhouse, 1998), le méthodologue va nécessairement être confronté à un problème de superposition partielle de différents PRS, voire même va rencontrer deux ou plusieurs PRS pouvant être reliés entre eux. Déterminer si ces PRS n'en forment qu'un ou sont bien autonomes ne peut être fait à l'aide de critères méthodologiques. Ici, on peut penser que des éléments d'histoire externe, qui relèvent de l'histoire et de la sociologie des sciences, devront être convoqués pour trancher cette question.

Le critère d'évaluation des PRS proposé par Lakatos, celui de la découverte de « faits nouveaux ou inédits », a également été critiqué plus ou moins sévèrement (Backouse, 1998 ; Hands, 2001 ; Hausman, 1993). Pour rappel, c'est à partir de ce critère selon Lakatos qu'il est possible de déterminer si un programme de recherche est progressif ou dégénérescent. Si la caractérisation d'un PRS est la dimension descriptive de la MPRS, le critère d'évaluation exprime lui sa dimension normative et est, de ce point de vue, l'aspect le plus poppérien de

l'approche proposée par Lakatos. Hands (2001, 111) souligne le manque de clarté de Lakatos sur son critère de faits nouveaux et considère surtout que ce critère est arbitraire : «*Pourquoi devrait-on accepter la proposition selon laquelle* <u>*la seule condition nécessaire au progrès scientifique est la prédiction de faits nouveaux*</u> *non utilisés dans la construction de la théorie ? Il parait clair que les plus grands résultats scientifiques auxquels est parvenue l'humanité ne se réduisent pas à cela. En économie comme dans les autres branches de la science, nous choisissons des théories parce qu'elles sont plus profondes, plus simples, plus générales, plus opérationnelles, expliquent les faits connus de manière plus satisfaisante, sont davantage corroborées, sont plus en accord avec ce que nous considérons être les théories les plus profondes ; et bien d'autres raisons encore. (…) La grande histoire de la science économique est tellement plus qu'une simple liste de ces faits nouveaux* » (Hands, 1990, 78, notre traduction). D'un point de vue poppérien, la réponse à cette objection est que la prédiction de faits nouveaux est de nature à garantir un accroissement de la connaissance objective, ce qui n'est pas le cas des autres critères proposés par Hands. Plus fondamentalement, le critère de la prédiction des faits nouveaux est un prolongement de l'idée poppérienne de « vérisimilitude » qui est elle-même un amendement du falsificationnisme (Malherbe, 1979), mais qui a été soumise à un grand nombre de critiques (Backhouse, 1998). Le troisième aspect de la MPRS, celui de l'évaluation des reconstructions rationnelles par leur confrontation avec l'histoire « effective » des sciences (ce que Lakatos nomme la méthodologie des programmes historiques de recherche) a été critiqué au motif que les critères de validité d'une reconstruction rationnelle sont si restrictifs que, même dans le cas de reconstructions pertinentes, celles-ci ne parviendront jamais à indiquer clairement si la MPRS est globalement valide ou non (Backhouse, 1998). L'un des problèmes est notamment que la méthodologie des programmes historiques de recherche suppose implicitement que les scientifiques sont uniquement motivés par la recherche de la vérité et qu'ils croient qu'entre deux théories, celle qui est la plus proche de la vérité et qui prédira davantage de faits nouveaux s'imposera. Dans la mesure où ces présupposés ne sont pas invariablement satisfaits dans l'activité scientifique effective, il devient difficile d'évaluer les reconstructions rationnelles.

L'ensemble de ces critiques nécessite de notre part que nous nous positionnions à leur égard, dans la mesure où nous allons malgré tout nous appuyer sur la MPRS. A quelques exceptions près (voir notamment Hausman, 1993), la littérature en méthodologie économique, si elle souligne les faiblesses de la MPRS, ne recommande pas pour autant son abandon complet. La plupart des commentateurs suggèrent d'en conserver un ou deux pans et

d'abandonner l'autre ou les autres. En ce qui concerne ce travail, le troisième aspect de la MPRS (celui de l'évaluation des reconstructions rationnelles) est secondaire dans la mesure où il ne sera pas question ici de procéder à l'évaluation de la reconstruction rationnelle que nous allons proposer. Concernant les deux premiers aspects (la notion de PRS et le critère d'évaluation des PRS), il a été suggéré dans la littérature d'en conserver un, soit le premier (Hands, 2001), soit le second (Backhouse, 1998), et de rejeter l'autre. Plus exactement, Backhouse (1998, 53) propose de conserver le critère d'évaluation, mais de ne plus définir les PRS uniquement par leur noyau dur, mais également par leur heuristique positive et leur ceinture protectrice. Toutefois, il nous semble qu'une telle proposition ne résout pas véritablement les difficultés identifiées plus haut. Elle contribue au contraire à rendre la définition d'un PRS plus floue et fait perdre à ce concept une partie de son intérêt heuristique par rapport à un concept alternatif comme celui de « paradigme » proposé par Kuhn. A l'inverse, Hands (2001) considère que si le critère d'évaluation doit être abandonné, le concept de PRS est en revanche tout à fait utile pour comprendre la structure d'une approche scientifique ou de manière plus générale la structuration d'un champ scientifique donné.

Nous nous rangeons, dans ce travail, derrière cette dernière position. D'un point de vue heuristique et instrumental, le concept de PRS, malgré ses limites, s'avère utile pour développer notre propos et parvenir à une caractérisation du *programme de recherche de l'institutionnalisme historique*. Indéniablement, une telle caractérisation va revêtir une part d'arbitraire puisque la MPRS ne fournit pas de règles strictes présidant à la reconstruction d'un PRS. Comme on l'a indiqué, le méthodologue a toute latitude pour définir l'échelle à laquelle il caractérise le PRS et le contenu du noyau dur de l'approche qu'il cherche à caractériser. Notamment, les propositions du noyau dur peuvent être de nature purement méthodologique ou ontologique[27] ou contenir au contraire des propositions plus substantives portant sur le contenu des théories. L'essentiel est de parvenir à faire la distinction entre le noyau dur (et son heuristique négative) et la ceinture protectrice (et son heuristique positive). Etant donné le critère générique qui est le nôtre, celui de la relation entre théorie et histoire, nous serons amenés à caractériser le noyau dur à la fois en termes de propositions épistémologiques et de propositions substantives. Le choix du critère et la caractérisation du noyau dur comportent une part d'arbitraire[28] qui est toutefois contrebalancée par 1) le fait que nous avons en partie justifié le critère retenu plus haut et 2) que la reconstruction rationnelle qui va être opérée à partir de ce critère pourra ensuite être évaluée et discutée. En revanche,

[27] C'est le cas du noyau dur du PRS néo-walrassien que propose Weintraub (1985).
[28] Plutôt que d'arbitraire, il vaudrait mieux parler de « rapport aux valeurs » au sens de Weber (1904 ; 1959).

dans la mesure où nous ne retenons pas le critère d'évaluation des PRS proposé par Lakatos, nous allons être amenés à modifier sensiblement la MPRS. On précise ci-dessous de manière détaillée la démarche adoptée.

3. Démarche, problématique et hypothèses principales

3.1 Problématique et démarche

Ce travail se propose de parvenir à l'identification et à la caractérisation d'un programme de recherche institutionnaliste. Dans la mesure où on va chercher à caractériser ce programme de recherche au travers de la manière dont les auteurs y appartenant ont proposé une articulation originale entre théorie et histoire, on parle de *programme de recherche scientifique de l'institutionnalisme historique*. Comme cela a été développé dans la section précédente, cette problématique est faite de trois points clés : tout d'abord, le critère de la relation entre théorie et histoire s'appuie sur l'idée que l'économie et de manière plus générale l'ensemble des sciences sociales se singularisent par l'historicité à la fois de leur objet d'étude et des outils utilisés. Une première hypothèse qui est formulée ici est que les auteurs relevant de l'institutionnalisme historique ont appréhendé cette singularité d'une manière qui les distingue des autres courants de pensée ou programmes de recherche en économie. Ensuite, on s'appuie de manière extensive sur une démarche relevant de l'histoire de la pensée économique, dans le sens où la caractérisation de l'institutionnalisme historique va s'opérer au travers d'une étude détaillée des travaux de certains auteurs jugés représentatifs et importants. Pour autant, et c'est là notre dernier point, cette étude ne relève pas à proprement parler d'un travail d'histoire de la pensée. En effet, nous mobilisons une partie de la MPRS de Lakatos (1994) et en cela, nous suivons son point de vue suivant lequel l'histoire des sciences et la philosophie des sciences ne sauraient être séparées. Toutefois, dans le cadre lakatosien, *l'histoire des sciences est subordonnée à la philosophie des sciences* dans la perspective de l'élaboration d'une reconstruction rationnelle visant à identifier les éléments constitutifs du noyau dur d'un PRS.

De ce fait, l'objectif de ce travail est précis et peut se définir de manière négative et positive. *Il ne s'agit pas*, en tant que tel, de proposer une analyse systématiquement originale des travaux des auteurs qui seront étudiés. Autrement dit, l'histoire des idées est utilisée ici de manière instrumentale en étant subordonnée à un objectif de nature différente, qui est la rationalisation d'une perspective de recherche. Cela a plusieurs implications. En premier lieu, on se focalisera volontairement sur certains travaux ayant une importance particulière compte tenu de cet objectif et on en ignorera d'autres qui, en dépit de leur valeur intrinsèque,

n'affectent pas le propos défendu. Par ailleurs, l'aspect purement historique concernant la genèse des idées, les liens historiques éventuels entre les auteurs ou le contexte dans lequel les travaux étudiés ont été développés, est ici d'importance secondaire car il relève de « l'histoire externe ». Cela ne signifie pas qu'il sera totalement ignoré, mais qu'il ne sera évoqué que lorsqu'il présente un intérêt particulier dans le cadre de la reconstruction rationnelle. Enfin, on utilisera de manière conséquente la littérature secondaire dans les cas où elle apporte un éclairage pertinent dans le cadre de la reconstruction rationnelle. Cependant, dans la mesure où toute reconstruction rationnelle a un fondement historique, cette dernière s'élaborera essentiellement à partir d'une étude de la littérature primaire. Lorsque cela servira notre propos, on développera notamment à certains endroits des analyses originales portant sur un point précis des travaux d'un auteur. L'objectif est que ces analyses puissent avoir un intérêt intrinsèque, mais également qu'elles s'inscrivent toujours dans le cadre de la reconstruction rationnelle.

Sur un plan positif, ce travail vise en premier lieu à proposer une reconstruction rationnelle du programme de recherche de l'institutionnalisme historique. Par conséquent, il va s'agir d'identifier un certain nombre de principes caractérisant le noyau et de préciser les éléments appartenant à la ceinture protectrice. Ainsi que cela ressort de la discussion précédente sur la MPRS de Lakatos, il n'existe pas de procédure systématique ou de règle formelle présidant à la reconstruction d'un PRS. Par ailleurs, le fait qu'un PRS soit mouvant indique que non seulement ses frontières sont floues, mais qu'il est inévitable que l'on ne retrouve pas chez tous les auteurs ou dans toutes les théories appartenant à un PRS donné l'ensemble des éléments constitutifs du noyau dur. Indéniablement, il existe une certaine marge de manœuvre voire une dimension arbitraire qui découle du fait que la reconstruction rationnelle va s'opérer suivant les objectifs que se fixe le chercheur[29]. Dans une perspective herméneutique, on peut toutefois noter que cette démarche revient de fait à utiliser la même perspective épistémologique pour étudier l'institutionnalisme historique que celle qu'utilise ce programme de recherche pour étudier les phénomènes socioéconomiques : l'idée que « l'histoire sans parti pris théorique est impossible » est en effet caractéristique de l'épistémologie proposée par Max Weber (1904) avec son concept de « rapport aux valeurs ». En d'autres termes, nous mettons en application l'épistémologie de l'institutionnalisme

[29] Comme l'indique Marcuzzo (2008), la reconstruction rationnelle en histoire de la pensée est une démarche reconnue et acceptée qui consiste à interpréter des travaux passés avec les yeux de la modernité. Plus exactement, il s'agit de *traduire* des idées passées dans un langage moderne. Mais cette traduction n'est jamais objective et dépend nécessairement des objectifs qui animent le chercheur, notamment quant à sa volonté d'utiliser les idées passées pour faire évoluer les idées présentes.

historique pour étudier l'institutionnalisme historique. Inévitablement, cette perspective est empreinte d'une forme de post-modernisme herméneutique dans le sens où les critères définissant ou évaluant la pratique scientifique sont définis par la pratique scientifique elle-même (Hocksbergen, 1994). De la même manière que l'épistémologie du programme de recherche institutionnaliste[30], notre étude méthodologique de ce programme de recherche comporte une dimension relativiste. Cet aspect n'est pas considéré ici comme une faiblesse, mais comme une dimension irréductible à tout travail philosophique et méthodologique et dont la méthodologie lakatosienne est elle-même marquée[31].

Enfin, on notera que notre rejet du critère d'évaluation des PRS proposé par Lakatos nous amène à modifier quelque peu la MPRS. L'objectif premier de ce travail est de parvenir à caractériser le PRS de l'institutionnalisme historique. Toutefois, il est souhaitable d'essayer d'aller plus loin en apportant une dimension *normative* (conforme à la MPRS). Cela nécessite cependant d'avoir un critère d'évaluation et éventuellement de procéder à une analyse comparative de différents PRS. L'absence de critère d'évaluation indiscutable rend moins convaincante une telle étude comparative, qui serait du reste très complexe à mener dans le cadre de ce travail[32]. Par conséquent, l'aspect normatif de l'étude du PRS de l'institutionnalisme historique prendra la forme, non pas d'une évaluation en tant que telle du programme de recherche, mais de propositions de prolongements épistémologiques et théoriques, partant du principe que le noyau dur d'un PRS n'est jamais figé (et ne doit pas l'être) et qu'il peut se recouper avec celui de programmes concurrents.

3.2 Hypothèses de travail : les six principes du noyau dur du PRS de l'institutionnalisme historique

Ce travail va défendre l'idée qu'il est possible de caractériser le noyau dur du PRS de l'institutionnalisme historique par un ensemble de six propositions toutes relatives à la relation entre théorie et histoire. Ces six propositions sont autant d'hypothèses de travail qui

---

[30] Nous développerons ce point notamment dans les chapitres 2 et 3.

[31] Feyerabend (1975) a notamment fermement argué que la MPRS de Lakatos devait conduire de manière inévitable à l'anarchisme épistémologique, dans la mesure où il est impossible de justifier de manière rationnelle un critère permettant de départager deux PRS concurrents. Initialement, l'ouvrage de Feyerabend *Contre la méthode* devait n'être qu'une partie d'un travail collaboratif avec Lakatos dans lequel les deux auteurs auraient échangé sur leurs positions respectives. Le décès prématuré de Lakatos n'a pas permis l'aboutissement de ce projet (Feyerabend, 1975).

[32] Au-delà, on peut se demander si une telle étude comparative a un intérêt méthodologique ou théorique. On rejoint ici l'idée de pluralisme méthodologique de Caldwell (1982 ; 1987) selon laquelle les différents paradigmes ou programmes de recherche doivent prioritairement s'évaluer par le biais d'un critique interne. Or, toute comparaison entre programmes de recherche revient nécessairement à définir un ou plusieurs critères plus ou moins compatibles avec les perspectives philosophiques et méthodologiques des différents programmes, et donc à développer implicitement une forme de critique *externe*.

vont structurer les développements sur chacun des auteurs étudiés. Ces propositions sont de nature soit épistémologique au sens large (ontologique, épistémologique ou méthodologique), soit substantive, c'est-à-dire renvoyant à un contenu théorique. Dans l'ensemble, elles se placent à un niveau d'abstraction élevé, de telle sorte qu'elles sont par nature relativement infalsifiables : conformément à la nature de tout noyau dur, leur acceptation ou leur refus repose davantage sur des conventions méthodologiques, voire même dans certains cas sur des croyances métaphysiques, et l'heuristique négative détourne les critiques adressées à leur encontre.

Il est possible de réunir ces six propositions en deux sous-ensembles qui seront intitulés de manière générique au cours de ce travail « *historicisation de la théorie* » et « *théorisation de l'histoire* ». Autrement dit, nous défendons l'idée que le programme de recherche de l'institutionnalisme historique se caractérise par un double mouvement historicisation de la théorie/théorisation de l'histoire. L'historicisation de la théorie désigne l'idée que, dans une perspective institutionnaliste, la théorisation est toujours relative à un contexte spatio-temporel identifié et que la construction théorique elle-même est dépendante du contexte dans lequel elle est élaborée. La singularité de l'institutionnalisme historique est de tirer des conclusions épistémologiques et théoriques de ce fait qui est considéré comme propre à l'ensemble des sciences sociales (encore appelées sciences historiques ou sciences de la culture). L'historicisation de la théorie se matérialise dans le PRS de l'institutionnalisme historique par trois principes :

P1 : *une prise en compte et un traitement du problème de la spécificité historique*.

Le problème de la spécificité historique « *part du présupposé que différents phénomènes socioéconomiques peuvent requérir des théories qui sont différentes les unes des autres sous certains aspects. Les variations significatives entre les objets d'étude peuvent imposer des limites à la pertinence d'une explication unifiée* » (Hodgson, 2001, xiii, notre traduction). Le point de départ est l'observation dans le temps et l'espace d'une grande variété de systèmes socioéconomiques, eux-mêmes caractérisés par une diversité de mécanismes et de relations. L'idée basique soulignée par le problème de la spécificité historique est que cette diversité est susceptible de rendre impossible, ou non pertinente, un modèle d'explication ontologiquement unifié, c'est-à-dire capable de rendre compte de l'ensemble de cette diversité. Par exemple, une théorie visant à expliquer le fonctionnement d'une économie capitaliste devra mobiliser des hypothèses et des concepts différents de ceux que l'on trouve dans une théorie s'intéressant au fonctionnement d'un système féodal. Une théorie peut tenter de rendre

compte d'un spectre plus large de phénomènes de deux manières (Hodgson, 2001, 25) : l'expansion du domaine sur lequel porte la théorie peut être extensive (élargissement des frontières spatio-temporelles des phénomènes dont il est rendu compte) ou être intensive (le même spectre de phénomènes est analysé plus en détail par la même théorie). Le problème de la spécificité historique postule que cette expansion est nécessairement limitée, nonobstant le fait qu'il peut être accepté que, tous les phénomènes socioéconomiques ayant des caractéristiques ontologiques communes, il puisse exister certains concepts universels communs à un ensemble de théories[33]. Le problème de la spécificité historique se place à la fois sur les plans ontologique (il trouve son origine dans la diversité ontologique des phénomènes socioéconomiques), épistémologique (les concepts ne sont jamais une copie de la réalité, mais une représentation) et méthodologique (les outils utilisés sont plus ou moins pertinents suivant les phénomènes étudiés).

P2 : *l'adoption d'un « institutionnalisme méthodologique » (ou individualisme structurel) et le rejet de la dichotomie individualisme/holisme méthodologiques*.

Ce principe à la fois méthodologique et substantif (théorique), indique que l'analyse en sciences sociales ne peut prendre pour point de départ, ni l'individu en considérant comme données ses croyances, ses préférences et les contraintes auxquelles il fait face (l'individualisme méthodologique), ni les structures sociales en postulant que ces dernières ont un effet déterministe systématique sur les individus et leurs actions (holisme méthodologique). L'individualisme méthodologique achoppe sur un problème de régression infinie (Hodgson, 1998a ; 2004a ; 2007c) dans la mesure où les préférences, les croyances et les contraintes doivent être expliquées par les structures sociales. Comme ces structures sociales doivent nécessairement, dans une perspective individualiste, s'expliquer par l'action des individus, il émerge un problème logique. Le holisme méthodologique revient à postuler la préexistence de certaines structures sociales et à considérer que ces dernières déterminent à un certain degré les comportements individuels. Une méthodologie purement holiste est insatisfaisante dans la mesure où elle tend à considérer comme données les structures sociales et à ne pas spécifier la nature de la relation causale « structures → actions individuelles ». L'idée d'un dépassement de cette opposition est récurrente en sciences sociales et se matérialise sous différentes appellations qui ont toutes en commun de proposer un

[33] Le problème de la spécificité historique ne conduit donc pas nécessairement au relativisme total. Hodgson (2001, 326-7) propose cinq niveaux d'abstraction qui se réfèrent eux-mêmes à différents niveaux ontologiques. Le niveau le plus abstrait est fait de concepts qui peuvent s'appliquer à un spectre très large de phénomènes dépassant le seul cadre socioéconomique.

dépassement du réductionnisme méthodologique que partagent l'individualisme et le holisme méthodologiques. Les termes d'individualisme structurel (Mesure, 1990) ou d'individualisme institutionnel (Boudon et Bourricaud, 2004) ont été suggérés. Nous suivons ici Bazzoli (1999) et Bazzoli et Dutraive (2005a) en parlant « d'institutionnalisme méthodologique » : « *L'institutionnalisme méthodologique vise à appréhender la dialectique de l'individuel au collectif par le biais d'une conception relationnelle de la réalité sociale centrée sur la dynamique des relations action/structure* » (Bazzoli, 1999, 197). Autrement dit, le principe de l'institutionnalisme méthodologique consiste à considérer que l'action humaine et les structures sociales sont chacune le résultat d'effets émergents provenant de l'autre. Dès lors, aucun des deux pôles ne peut constituer un point de départ *logique* à l'analyse, ce qui nécessite de situer en permanence l'explication théorique dans un contexte historique et institutionnel donné. Toute explication théorique doit ainsi être historicisée.

P3 : *le recours à l'inférence abductive et à la méthodologie des idéaltypes*.

De manière générique, ce principe à la fois épistémologique et méthodologique énonce que les concepts théoriques sont toujours fondés sur des plans axiologiques, empiriques et historiques. L'inférence abductive (ou *abduction*) a été formalisée par le philosophe américain Charles Sanders Peirce (1984 ; 2002 ; 2006)[34]. Complémentaire à l'induction et à la déduction, l'abduction désigne l'inférence par laquelle un individu va former une hypothèse visant à expliquer un phénomène observé en identifiant les causes qui en sont à l'origine. Il ne s'agit ni d'une généralisation, ni d'une déduction, mais d'un raisonnement fondé sur l'observation reliant un *explanandum* observable à des *explanans* non observés et hypothétiques. La méthodologie des idéaltypes, développée essentiellement par Max Weber (1904)[35], consiste quant à elle à donner une représentation de la réalité à l'aide de concepts en en accentuant délibérément certains aspects. Cette méthodologie repose sur le postulat (épistémologique) que la réalité n'est pas directement accessible à l'esprit humain et que les concepts doivent de ce point de vue jouer le rôle d'intermédiaires dans une conception activiste de la connaissance. Abduction et méthodologie des idéaltypes aboutissent au résultat que la construction de théories (définies comme un ensemble de concepts et d'hypothèses) est toujours contingente, d'une part au problème spécifique étudié et pour lequel la théorie est construite, et d'autre part au contexte dans lequel elle est élaborée, dans la mesure où la

[34] Voir Chapitre 1.
[35] Voir Chapitre 2.

formulation des hypothèses ou la construction des concepts répond en partie à un critère axiologique, que Weber (1904 ; 1959) nomme « rapport aux valeurs ».

La théorisation de l'histoire constitue l'autre versant du PRS de l'institutionnalisme historique[36]. Elle indique que le noyau dur du programme de recherche institutionnaliste est composé de principes (épistémologiques et théoriques) qui orientent les travaux s'inscrivant dans son cadre vers l'étude de la dynamique et de l'évolution dans le temps historique des systèmes socioéconomiques et de leurs institutions. Autrement dit, la perspective institutionnaliste est essentiellement orientée vers l'explication de la dynamique historique des sociétés humaines et de leur économie. Ici encore, on peut identifier trois principes qui vont dans ce sens :

P4 : *Un principe d'économie substantive*

La notion d'économie substantive est étroitement rattachée aux travaux de l'économiste hongrois Karl Polanyi (1944 ; 1957a ; 1975)[37]. L'expression est en effet utilisée en premier par Polanyi pour l'opposer à la notion d'économie formelle, qui désignerait la conception de l'économie sous-tendant l'essentiel de l'analyse économique. Même si les autres auteurs institutionnalistes n'ont pas utilisé explicitement cette notion, on considère que le programme de recherche de l'institutionnalisme historique s'articule autour d'un « principe d'économie substantive ». Ce point est également largement mis en avant par Postel (2007) et Postel et Sobel (2009). Les analyses institutionnalistes s'accordent en effet avec l'idée qu' « *il existe toujours un arrière-plan institutionnel à l'économie, qui ne peut pas se désencastrer, et cet arrière-plan est mouvant, y compris sous l'effet des processus et des actions économiques* » (Postel, 2007, 81). On peut formuler le principe d'économie substantive autour duquel s'articule l'ensemble des analyses relevant de l'institutionnalisme historique ainsi : il est postulé que le champ de l'analyse économique n'est pas défini par un principe de rationalité et que l'économie n'est pas considérée comme la sphère des comportements maximisateurs. Au

[36] Nous utilisons l'expression « théorisation de l'histoire » comme un raccourci sémantique. Dans l'absolu, en effet, cette formulation est incorrecte car elle laisse supposer que l'histoire est une donnée objective qui existe indépendamment des représentations que l'on peut en faire. Ce réalisme ontologique est acceptable (et, de fait, il est adopté par la plupart des auteurs institutionnalistes), mais l'impossibilité d'accéder directement à la réalité historique (autre élément caractéristique de l'épistémologie institutionnaliste) indique qu'il est nécessaire de disposer *au préalable* de concepts théoriques et d'un point de vue axiologique pour pouvoir accéder à l'histoire. Une formulation plus satisfaisante serait donc : « théorisation de la dynamique et de l'évolution des systèmes socioéconomiques et de leurs institutions ». Dans la suite de ce travail, on utilisera pour des raisons de convenance essentiellement l'expression la plus courte, mais en gardant à l'esprit ce bémol.

[37] Sur l'économie substantive de Polanyi, voir notamment les chapitres 3 et 4.

contraire, il est présupposé que toutes les interactions économiques prennent place au sein d'un cadre institutionnel constitué d'une variété de règles, de normes et d'organisations ; ce cadre institutionnel a pour effet à la fois de borner, mais aussi de rendre possible un ensemble d'actions de la part d'individus à la rationalité limitée ou procédurale et guidés par des motivations plurielles. L'économie, en tant que sphère de la société, se définit alors comme l'ensemble institutionnel visant à permettre aux individus la satisfaction de leurs besoins, eux-mêmes définis par les institutions en présence. Le principe d'économie substantive repose sur deux concepts majeurs, celui d'institution et celui de rationalité. Les institutions, définies comme des systèmes de règles et de normes sociales structurant les interactions sociales (Hodgson, 2006a, 2), jouent en effet un rôle prépondérant dans l'organisation des relations économiques. Le point de vue substantiviste considère qu'il est impossible de parvenir à une explication satisfaisante des phénomènes économiques en faisant abstraction des institutions en présence. Plus précisément, la diversité des systèmes économiques et le problème de la spécificité historique (cf. principe 1) *découlent* du rôle joué par les institutions et du fait qu'une variété de configurations institutionnelles (*i.e.* d'agencement d'institutions) peuvent émerger et perdurer dans le temps. En ce sens, toute économie est *encastrée* dans un réseau d'institutions qu'il convient d'étudier. La place de l'économie elle-même dans ce réseau d'institutions est changeante. Définie comme l'ensemble des dispositifs institutionnels par lesquels les individus parviennent à subvenir à leurs besoins, l'économie est susceptible d'occuper une place plus ou moins importante par rapports aux autres sphères de la société suivant le mode de définition des besoins et leur origine (religieuse, politique, familiale ou économique dans le sens de la recherche du profit). La rationalité est l'autre pôle de l'économie substantive dans un sens qui s'écarte de celui de la théorie standard. Dans l'optique institutionnaliste, la rationalité des individus s'appuie sur un ensemble de normes et de règles sociales, mais peut également être guidée par une pluralité de logiques d'action. Autrement dit, dans le cadre substantiviste, la rationalité ne se réduit pas à une relation entre des fins prédéterminées et des moyens dont l'usage doit être optimisé[38], mais concerne également le choix des fins et le contexte dans lequel ce choix (volontaire ou imposé) s'effectue.

[38] Cette conception relève de la fameuse définition de l'économie donnée par Robbins (1932).

P5 : *une perspective évolutionnaire sur les institutions*

L'analyse synchronique des institutions ne peut constituer qu'un aspect d'une démarche institutionnaliste. Comme le nom que nous lui avons donné l'indique, le programme de recherche de l'institutionnalisme historique se caractérise par des travaux mettant en avant la dimension historique des phénomènes socioéconomiques. De manière schématique, il est possible de rendre compte de cette dimension historique de deux manières : dans une perspective de développement et dans une perspective évolutionnaire[39]. Appréhender l'histoire en tant que développement consiste à considérer que cette dernière est porteuse d'une logique de développement lui faisant suivre un schéma prédéterminé. Max Weber (1903-06) qualifiera cette perspective, qui caractérise selon lui le travaux des premiers économistes de l'école historique allemande, Karl Knies et Wilhelm Roscher, « d'émanatisme ». Le terme d'émanatisme exprime l'idée que, dans une conception de l'histoire comme développement, le développement historique futur est contenu et donc émane du développement historique passé. En d'autres termes, l'histoire comme développement renvoie à une conception déterministe où sont identifiées certaines forces à l'œuvre ayant le statut de lois de développement. La conception évolutionnaire[40] de l'histoire est tout autre. Le déroulement de l'histoire est pensé comme indéterminé et contingent, de telle sorte que l'on ne peut indiquer *ex ante* sa trajectoire. Cela ne signifie pas en revanche qu'il n'est pas possible, *ex post*, de reconstituer le sentier d'évolution suivi par une société ou une institution, ni même que l'évolution socioéconomique ne répond pas à certains principes. A bien des égards, la conception évolutionnaire de l'histoire emprunte largement des éléments du darwinisme[41]. L'institutionnalisme historique développe cette conception évolutionnaire de l'histoire en se concentrant principalement sur la question de l'évolution et de la dynamique des institutions. Autrement dit, une perspective diachronique est mobilisée pour construire une théorie de l'évolution des systèmes économiques, laquelle repose sur certains mécanismes identifiables et explicables, mais ne vise qu'à reconstruire *ex post* les causes de l'évolution socioéconomique[42].

---

[39] Voir Hodgson (1993) pour une réflexion sur la différence entre développement et évolution.

[40] Nous préférons le terme « évolutionnaire » à celui de « évolutionniste », dans la mesure où ce dernier connote également l'idée d'évolution déterminée *ex ante*.

[41] Voir notamment les chapitres 5, 6 et 8.

[42] C'est ici que se situe peut-être le principal point de clivage entre l'institutionnalisme historique et les approches marxistes. Rattacher le marxisme et le matérialisme historique à une conception déterministe de l'histoire ne va toutefois pas de soi, et on n'abordera pas ici la question de savoir si Marx développe une telle conception dans son *Introduction à la critique de l'économie politique* (1857). Nous ne rejetons pas *a priori* la possibilité que le marxisme, notamment dans ses développements contemporains, développe une approche évolutionnaire de l'histoire. Dans ce cas, il existerait probablement une forte proximité entre l'institutionnalisme et certaines approches marxistes. Nous laissons toutefois cette question en suspens et adoptons un point de vue

P6 : *Le capitalisme comme système historique spécifique*

Ce dernier principe se place sur les plans substantif et théorique, et non méthodologique et épistémologique. Il indique que les analyses s'inscrivant dans le cadre de l'institutionnalisme historique partent du postulat que l'économie capitaliste est un système spécifique dont l'émergence, l'évolution et le fonctionnement doivent être expliqués à partir de ses fondements institutionnels. Le capitalisme est à la fois appréhendé comme un système économique contingent, c'est-à-dire dont l'émergence résulte très largement de la combinaison « accidentelle » d'un ensemble de facteurs, et spécifique, dans le sens où le capitalisme n'est qu'un des modes d'organisation des relations économiques ayant gouverné les sociétés humaines. Toute analyse institutionnaliste du capitalisme doit donc s'attacher à en restituer l'émergence et surtout être en mesure de souligner ce que ce système a de particulier dans son fonctionnement par rapport à d'autres l'ayant précédé. Sur un plan épistémologique, cela indique que le capitalisme est un *concept* (un idéaltype) construit dans le but de saisir la spécificité des économies occidentales, et non pas un moyen de désigner un ensemble d'institutions considéré comme universel.

L'idée défendue dans ce travail est que le noyau dur du programme de recherche de l'institutionnalisme historique peut se définir par ces six principes et, par conséquent, par le double mouvement historicisation de la théorie/théorisation de l'histoire. De ces six principes, il découle l'heuristique négative, qui consiste en un ensemble de questions ou de problématiques ne devant pas être abordé, car remettant en cause le noyau dur[43]. La ceinture protectrice de ce PRS est constituée de l'ensemble des analyses épistémologiques, théoriques et empiriques développées par les différents auteurs relevant de l'institutionnalisme historique. Parfois, ces analyses vont explicitement défendre certains des principes du noyau dur, mais le plus souvent, ces principes sont contenus implicitement dedans. A la différence des principes du noyau dur, chaque analyse ponctuelle et les propositions qui en émanent sont en principe « réfutables », sans pour autant que soit remis en cause le PRS de l'institutionnalisme historique. Ces analyses s'ouvrent sur des prolongements qui sont autant d'éléments constituant l'heuristique positive. La figure 1 ci-dessous propose une

agnostique. Etudier les travaux de Marx dans la perspective de l'institutionnalisme historique peut constituer un prolongement intéressant.

[43] Par exemple, les propositions telles que « tous les individus sont dotés d'une rationalité parfaite et maximisatrice », « toute action économique consiste dans l'usage optimal de moyens par rapport à une fin prédéterminée » ou encore « le capitalisme est un système économique historiquement nécessaire ou émergeant naturellement », sont toutes rejetées par le noyau dur de l'institutionnalisme historique. Toute analyse les présupposant est ainsi *de facto* rejetée.

représentation schématisée du PRS de l'institutionnalisme historique en indiquant quelques exemples de théories relevant de la ceinture protectrice :

Figure 1 : Le PRS de l'institutionnalisme historique

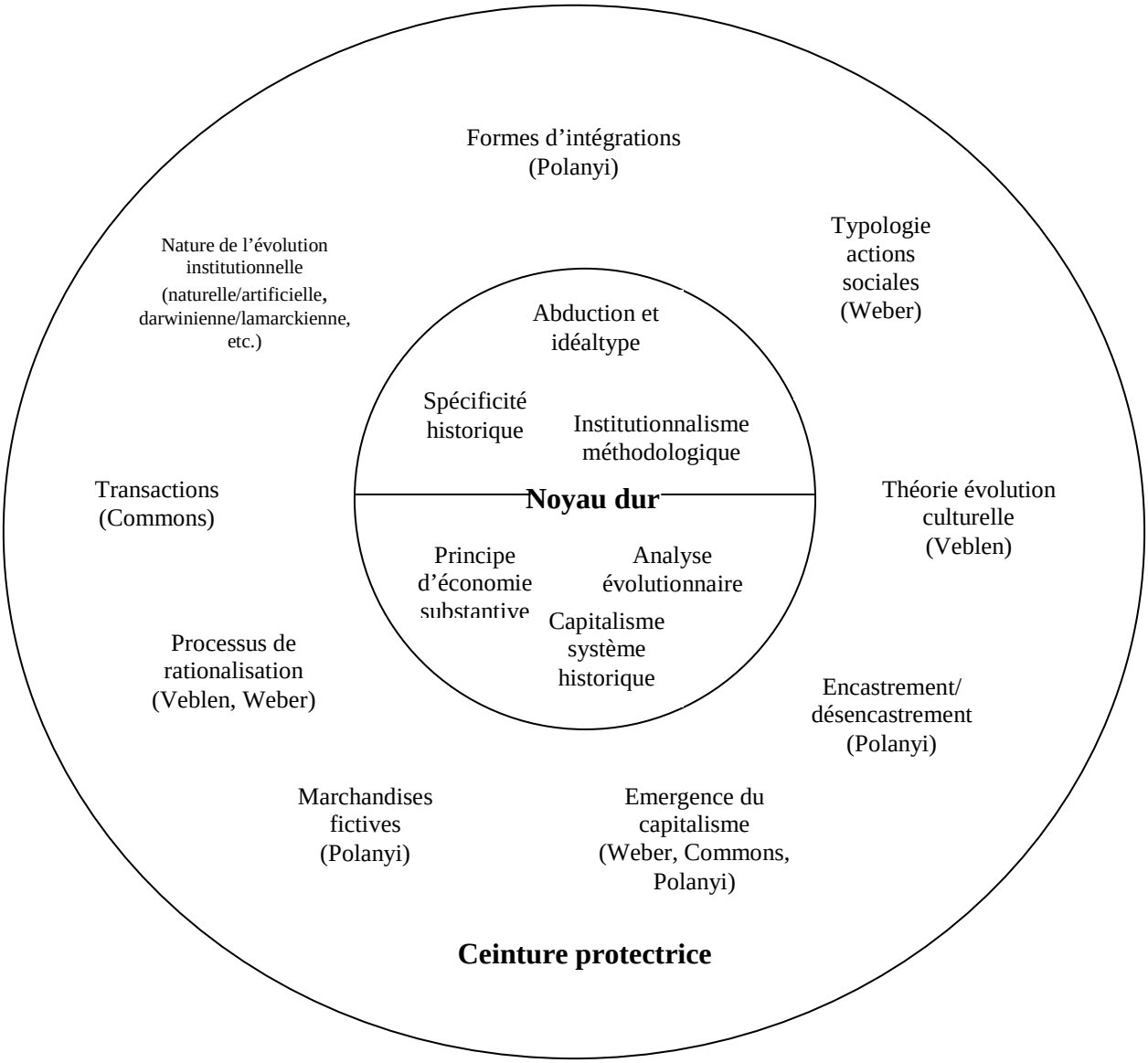

Ainsi, par exemple, la typologie des actions sociales de Weber (1922), qui sera abordée au Chapitre 4, constitue une proposition théorique visant à conceptualiser les modalités de l'action humaine. En tant que théorie, elle est critiquable et réfutable. En revanche, les principes sur lesquels elle repose, à savoir essentiellement les principes P2, P3 et P4, doivent à tout prix être préservés, même si la typologie des actions sociales de Weber est

rejetée. Il en va de même également pour la notion polanyienne d'encastrement (Chapitre 4) et l'analyse de l'émergence de la société de marché que propose l'économiste hongrois (Chapitre 6) : la notion d'encastrement telle que Polanyi la formule peut être rejetée, de même que la thèse de la « grande transformation » qu'il défend, mais en revanche les principes constitutifs de cette analyse (le principe d'économie substantive et le capitalisme comme système historique) doivent être sauvegardés.

Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut, il ne s'agit pas ici de prétendre que tous les auteurs identifiés ont chacun adopté et développé intégralement, dans leurs travaux, les six principes constitutifs du noyau dur de l'institutionnalisme historique. Par ailleurs, on pourrait éventuellement mettre en avant des principes supplémentaires. Cependant, conformément à la MPRS de Lakatos, nous procédons à une reconstruction rationnelle, ce qui signifie que nous « idéalisons » la représentation de l'institutionnalisme historique en insistant davantage sur les éléments de mise en cohérence que sur les éléments de divergence. *In fine*, cette reconstruction doit s'évaluer non par sa fidélité à l'histoire de la pensée économique effective[44], mais par sa pertinence heuristique, et notamment par sa capacité à orienter et structurer de futures analyses institutionnalistes. Ainsi qu'on l'a souligné, cette reconstruction repose sur un certain « rapport aux valeurs », au sens wébérien, de sorte qu'elle ne saurait se prétendre objective. Pour autant, cela ne doit pas lui ôter tout intérêt.

4. Plan de la thèse

Les développements qui vont suivre vont viser, d'une part à caractériser le programme de recherche de l'institutionnalisme historique suivant les principes qui viennent d'être définis, et d'autre part à proposer, dans une perspective plus normative, des prolongements théoriques et épistémologiques. Ce travail se décomposera en trois parties et huit chapitres. Les deux premières parties développeront la reconstruction rationnelle du programme de recherche institutionnaliste, tandis que la troisième évoquera certains de ses prolongements envisageables.

La Partie I sera à dominante épistémologique et va s'attacher à caractériser la dimension « historicisation de la théorie » de l'institutionnalisme historique. Le Chapitre 1 sera consacré à présenter les fondements philosophiques et méthodologiques qui sous-tendent les analyses institutionnalistes, et plus particulièrement celles développées dans le cadre de l'école historique allemande et de l'institutionnalisme américain. On abordera notamment les

[44] Histoire de la pensée qui, de toute façon, ne peut s'appréhender sans des « lunettes méthodologiques ».

travaux des philosophes néo-kantiens et des philosophes pragmatistes américains. Ces travaux fondent, chacun d'une manière différente, l'idée d'historicisation de la théorie telle qu'elle a été définie. Le chapitre 2 portera sur l'historicisation de la théorie dans le cadre des travaux de l'école historique allemande, notamment chez Schmoller et Weber. On y abordera notamment le rôle joué par la « querelle des méthodes » et la position défendue par Schmoller dans ce cadre ainsi que l'épistémologie wébérienne, et en particulier sa méthodologie de l'idéaltype. Enfin, le chapitre 3 abordera l'historicisation de la théorie dans le cadre de l'institutionnalisme américain et chez Karl Polanyi. Ici encore, on abordera et discutera de certains aspects des contributions de différents auteurs (notamment Veblen, Commons et Polanyi) qui montrent que ces derniers ont adopté les principes évoqués plus haut.

La Partie II portera sur la théorisation dans le cadre de l'institutionnalisme historique, ou plus exactement sur la mise en œuvre d'une analyse évolutionnaire de la dynamique des systèmes économiques en général et du capitalisme en particulier. Le plan de cette partie traitera successivement les trois principes qui ont été reliés à la théorisation de l'histoire, même si des éléments évoqués dans la première partie pourront de nouveau être mobilisés. Le Chapitre 4 visera à préciser le principe d'économie substantive et à montrer dans quelle mesure certains auteurs institutionnalistes l'ont mis en œuvre. En particulier, seront abordées dans cette perspective les contributions de Schmoller, Weber, Commons et Polanyi. Le Chapitre 5 sera consacré à préciser la dimension évolutionnaire de l'institutionnalisme historique. On se focalisera alors essentiellement sur l'économie évolutionnaire de Veblen, ce qui au passage permettra également de montrer que ce dernier adopte également le principe d'économie substantive. Enfin, le Chapitre 6 étudiera les analyses du capitalisme proposées par Weber, Veblen, Commons et Polanyi. Ce chapitre sera à nouveau l'occasion de souligner la dimension évolutionnaire des analyses institutionnalistes, mais surtout de montrer qu'au-delà de leurs divergences, les différentes analyses du capitalisme proposées convergent autour de certains principes communs. Le découpage de nature analytique retenu dans ces deux premières parties, et notamment pour la Partie II, implique inévitablement des recoupements et des chevauchements. Il a toutefois été fait en sorte que le nombre de répétitions soit minimal et, dans tous les cas, que ces dernières soient utiles.

La Partie III ne visera pas à évaluer la « progressivité » du PRS de l'institutionnalisme historique pour les raisons qui ont été développées plus haut, mais à proposer des voies de prolongements théoriques et épistémologiques. Les pistes présentées ne sont nullement exhaustives, mais présentent un intérêt compte tenu de la caractérisation de l'institutionnalisme historique qui aura été opérée précédemment. Le Chapitre 7 se placera sur

le plan théorique. Deux prolongements seront abordés : d'une part, les travaux relevant de ce qui sera appelé « l'analyse institutionnelle historique et comparative ». S'inscrivant initialement dans un cadre proche de l'économie standard, la forte dimension historique de ces travaux est susceptible de rendre un rapprochement avec l'institutionnalisme historique pertinent. D'autre part, on évaluera dans quelle mesure certains développements de « l'institutionnalisme français » (économie des conventions, école de la régulation) peuvent s'interpréter comme des prolongements de l'institutionnalisme historique, voire comme faisant partie de ce programme de recherche. Le Chapitre 8 abordera cette question du prolongement sous l'angle épistémologique et plus précisément ontologique. On y présentera l'approche du réalisme critique développée notamment par Tony Lawson (1997 ; 2003b) et celle du darwinisme généralisé (Aldrich et *al.*, 2008) qui propose la généralisation de certains principes darwiniens dans le cadre de l'analyse évolutionnaire de phénomènes aussi bien de nature biologique que socioéconomique. Une conclusion générale reviendra sur l'ensemble de ces développements et surtout proposera certaines orientations envisageables pour l'institutionnalisme historique.

Partie I

L'institutionnalisme historique et l'historicisation de la théorie : les présupposés philosophiques et méthodologiques du PRS institutionnaliste

Introduction de la partie

Cette partie vise à caractériser la première dimension du noyau dur du programme de recherche de l'institutionnalisme historique, l'historicisation de la théorie. Comme cela a été indiqué en introduction, cette dimension peut se résumer par trois principes :

- La prise en compte du problème de la spécificité historique et son traitement ;
- La mise en œuvre d'un institutionnalisme méthodologique ou individualisme structurel ;
- Le recours à la méthodologie des idéaltypes et à l'inférence abductive.

Le problème de la spécificité historique indique que la diversité des phénomènes socioéconomiques dans le temps (et dans l'espace) implique l'utilisation de théories au moins partiellement spécifiques, s'appuyant sur des concepts et des hypothèses ne visant pas à s'appliquer universellement, mais au contraire construits pour saisir la singularité du phénomène étudié. Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas quelques concepts pouvant s'appliquer universellement, mais que toute théorie est composée de différents niveaux de concepts se différenciant par leur généralité. La mise en œuvre d'un institutionnalisme historique consiste à considérer que le point de départ de l'analyse théorique et empirique ne peut être ni l'individu, ni les structures sociales qui l'entourent. En conséquence, le point de départ de l'analyse est toujours un certain contexte historique spécifique qui ne peut être précisé « en abstrait », mais uniquement en resituant la théorie par rapport au contexte qu'elle étudie. L'institutionnalisme méthodologique relève également de la théorisation de l'histoire, ce qui implique que ce principe ressortira également dans la Partie II. Enfin, le troisième principe a deux implications : d'une part, il indique que le développement des hypothèses initiant l'enquête scientifique est toujours fonction d'un questionnement spécifique, partant d'observations historiquement situées ; d'autre part, dans le cadre de la définition de ces hypothèses et des concepts utilisés pour étudier la réalité, le contexte dans lequel ce processus prend lieu contribue à définir le point de vue théorique. Autrement dit, l'émergence de la théorie est conditionnée par le contexte historique dans lequel elle prend place.

Ces trois principes indiquent que, par nature, toute théorie est historicisée. Le point de vue défendu dans cette partie est que, dans le cadre de l'institutionnalisme historique, cette implication constitue l'une des préoccupations centrales des réflexions épistémologiques et a des implications dans les théories qui sont développées. On étayera cette position en trois temps. On reviendra tout d'abord sur les fondements philosophiques et méthodologiques sous-tendant les travaux de l'école historique allemande d'économie et de

l'institutionnalisme. Ce détour va nous amener à aborder la littérature philosophique néo-kantienne et pragmatiste pour montrer comment ces deux courants, au-delà de leurs divergences, posent les jalons de la problématique de l'historicisation de la théorie. A strictement parler, ce détour n'était pas indispensable, mais permet de consolider la thèse défendue. Les deux chapitres suivants traiteront successivement de l'historicisation de la théorie chez l'école historique allemande d'une part et chez l'institutionnalisme américain et Polanyi d'autre part. On aura ainsi l'occasion d'étayer les trois principes rappelés plus haut et de montrer qu'ils ressortent, implicitement ou explicitement, des travaux institutionnalistes. Soulignons que, dans ces deux derniers chapitres, nous nous focalisons essentiellement sur les réflexions épistémologiques des auteurs étudiés. Cependant, dans une très large mesure, leurs travaux appliqués sont en conformité avec ces réflexions, comme on essaiera de le souligner dans cette partie, mais aussi dans la partie suivante.

Chapitre I
Les fondements philosophiques et méthodologiques des analyses historicistes et institutionnalistes originelles

Il est naturel pour un économiste, lorsqu'il étudie la genèse de la pensée d'un auteur ou d'un courant de pensée, de ne s'intéresser qu'aux éléments ayant directement influencé les travaux *économiques* de l'auteur ou du courant en question. L'historien de la pensée a précisément pour tâche de remonter aux origines des idées de la pensée qu'il étudie. Cependant, à partir du moment où il s'agit de rechercher ce qui fait l'unité et la spécificité d'un courant de pensée, ce que nous cherchons à faire dans ce travail, il n'est plus possible de s'en tenir au seul examen des idées *économiques*. L'historien de la pensée économique doit alors, sans pour autant prétendre se muer en philosophe des sciences, s'attacher à mettre au jour les conceptions philosophiques, scientifiques et épistémologiques des auteurs qu'il étudie. En effet, comme l'indique la démarche lakatosienne que nous adoptons et que nous avons présentée dans l'introduction, on part ici du principe que *tout* travail scientifique repose sur des propositions de base, qui ne sont pas forcément explicitées. Mais, davantage encore, nous partons du postulat que la compréhension de ces principes est à rechercher, en partie au moins, dans les présupposés philosophiques des auteurs étudiés. Parce que la mise au jour de ces présupposés doit permettre de donner une première explication à la spécificité d'un travail ou d'un programme de recherche, il est nécessaire d'en développer une analyse attentive qui amène, de fait, à transgresser les frontières disciplinaires traditionnelles.

Notre travail se propose de caractériser le programme de recherche scientifique que nous qualifions d'*institutionnalisme historique*. L'une des hypothèses de travail est que le point de départ de ce programme se situe dans les travaux de l'école historique allemande, d'une part, et ceux de l'institutionnalisme américain, d'autre part. Par conséquent, on est amené à s'intéresser aux fondements philosophiques et méthodologiques de ces deux courants. Ce faisant, on pourra alors mieux comprendre les travaux qui sont développés en leur sein, ainsi que les développements ultérieurs dont nous chercherons à montrer qu'ils s'intègrent également dans le programme de recherche institutionnaliste. Il s'agit donc dans ce chapitre d'examiner les fondements philosophiques des approches historicistes et institutionnalistes que nous localisons, suivant en cela une littérature secondaire conséquente, respectivement dans la philosophie néo-kantienne allemande et la philosophie pragmatiste

américaine[1]. L'objectif est d'expliciter les idées défendues par ces courants concernant la nature de la science, et plus particulièrement des sciences sociales, afin que la spécificité des travaux du programme de recherche institutionnaliste puisse plus aisément se comprendre et se justifier.

La première section portera ainsi sur la philosophie idéaliste allemande, et plus particulièrement sur le néo-kantisme entendu au sens large. On se concentrera essentiellement sur les contributions de deux philosophes majeurs, Wilhelm Dilthey (1833-1911) et Heinrich Rickert (1863-1936). L'analyse des travaux de ces deux auteurs se justifie par le fait que ces derniers ont largement contribué à structurer l'environnement épistémologique dans lequel les travaux historicistes se sont développés. La deuxième section s'intéressera aux apports de la philosophie pragmatiste américaine, largement repris par la suite par certains auteurs institutionnalistes américains. La troisième section cherchera à déterminer la proximité de ces deux courants – proximité qui n'a *a priori* rien d'évidente – en les mettant en perspective avec une autre tradition philosophique majeure, la philosophie positiviste entendue au sens large. On cherchera notamment à montrer que cette dernière a largement servi de fondement à la théorie économie standard et qu'elle explique notamment en partie le relatif oubli de la dimension historique en économie. A l'inverse, le néo-kantisme et le pragmatisme ont en commun, chacun à leur manière, de mettre en avant l'historicité des sciences, notamment sociales, et de leurs conclusions[2].

Section 1 : Idéalisme allemand et philosophie néo-kantienne : de Kant à Rickert

Il est difficile de comprendre le développement des sciences sociales allemandes en faisant abstraction du contexte culturel et philosophique dans lequel elles se sont développées à partir de la fin du 18ème siècle. En effet, l'Allemagne est le berceau de la philosophie idéaliste, produit des œuvres de Emmanuel Kant, Johann Gottlieb Fichte, Friedrich von Schelling et Georg W.F. Hegel[3]. Le rayonnement de l'idéalisme allemand a nécessairement rejailli sur le développement des sciences sociales en Allemagne et contribué à constituer leur

[1] Il est évident que l'on ne peut réduire les fondements des travaux institutionnalistes et historicistes à ces deux seules sources philosophiques. L'ensemble de ce travail doit d'ailleurs permettre de montrer que d'autres traditions et idées ont joué un rôle majeur dans la constitution du programme de recherche institutionnaliste. Toutefois, à la fois pour des besoins de clarté et de concision, on se concentrera dans ce chapitre exclusivement sur le rôle joué par le néo-kantisme et le pragmatisme, dont l'influence est manifeste et prête le moins à contestation.

[2] Notre travail s'inscrit dans le champ de la science économique, entendue au sens large. Par conséquent, ce chapitre, relevant d'abord de la philosophie et de l'épistémologie, n'entend pas particulièrement produire une analyse originale. Cependant, ce « détour » est nécessaire afin de poser les bases de l'ensemble de la démonstration que nous entendons élaborer.

[3] Voir Vieillard-Baron (1999) pour une présentation de l'idéalisme allemand et de ses principaux représentants.

spécificité. Néanmoins, l'idéalisme allemand ne forme pas un tout unifié et son influence a surtout été indirecte. Plus que Kant ou Hegel, ce sont les philosophes néo-kantiens (Dufour, 2003) qui ont joué un rôle majeur dans l'orientation épistémologique des travaux des principaux auteurs historicistes, à commencer par Max Weber. Après avoir rapidement rappelé les grandes idées de la philosophie idéaliste et s'être attardé sur l'influence du néo-kantisme, on s'attachera dans un troisième temps à dégager les implications de l'idéalisme en général, du néo-kantisme en particulier, sur le plan de l'épistémologie des sciences sociales.

1.1 La naissance de l'idéalisme allemand : la théorie de la connaissance kantienne

L'Allemagne est avec la France et la Grande-Bretagne, l'un des lieux où la philosophie moderne occidentale a émergé aux 17ème et 18ème siècle. Emmanuel Kant (1724-1804) est le premier et principal représentant de la philosophie idéaliste allemande. Son œuvre est de première importance dans la mesure où l'un de ses objectifs majeurs a consisté à s'interroger, de manière transcendantale, sur les limites de la cognition (raison au sens de Kant) humaine et sur la possibilité d'une connaissance scientifique (Kant, 1787). Très influencée par le système newtonien, l'œuvre kantienne concerne, il est vrai, essentiellement la science au sens de sciences de la nature. Cependant, en tant que fondateur d'une théorie de la connaissance autonome, Kant occupe une place dans notre reconstruction rationnelle à deux titres : d'une part, comme leur nom l'indique, les philosophes néo-kantiens ont élaboré leur pensée dans l'optique d'un dépassement de la critique kantienne. D'autre part, une partie de l'œuvre de Kant, notamment celle portant sur la logique transcendantale, est d'une pertinence directe pour penser la spécificité des sciences sociales et pour comprendre le développement de travaux de certains auteurs institutionnalistes. Le point de départ de la théorie de la connaissance kantienne, telle qu'elle est exposée dans la *Critique de la raison pure*, est l'attaque de Hume (1748) contre la métaphysique traditionnelle. Sur bien des points, Kant rejoindra cette critique. Selon lui, les difficultés de la métaphysique sont à rechercher dans son incapacité à faire la distinction entre jugements *analytiques* et jugements *synthétiques* (Kant, 1787, 107). Dans sa critique, Hume a approché cette question, sans pour autant jamais être en mesure de la traiter convenablement : « *David Hume, qui est, parmi tous les philosophes, celui qui s'est approché le plus de ce problème, sans toutefois, tant s'en faut, le penser de manière suffisamment déterminée et dans sa généralité, mais en en restant uniquement à la proposition synthétique de la liaison de l'effet avec ses causes, crut pouvoir en retirer qu'un tel principe* a priori *est tout à fait impossible, et, à suivre ses raisonnements, tout ce que nous nommons métaphysique aboutirait à une simple illusion d'une prétendue*

intelligence rationnelle de ce qui en fait, est seulement emprunté à l'existence et a pris, par habitude, l'apparence de la nécessité » (Kant, 1787, 107). Ce passage résume l'essence du scepticisme humien : pour Hume, la formation des concepts dans l'esprit doit inévitablement partir de l'expérience. Ainsi, les principes que nous pensons être *a priori* ne seraient en fait que le produit de l'*habitude*, c'est-à-dire l'observation de la répétition d'événements empiriques. Notamment, pour Hume, la causalité relève purement de l'habitude. Il n'y a en effet aucun moyen d'aller « au-delà » de l'observation empirique de l'enchaînement A→B. Dans cette perspective, la conception de la connaissance ne peut être que sceptique : puisqu'il n'existe pas de principes *a priori* fondant notre raison et permettant l'établissement de nos connaissances, et parce que l'observation répétée de la succession de phénomènes empiriques ne nous apporte aucune certitude sur leur survenance future, les lois et règles que nous distinguons à partir des phénomènes empiriques sont nécessairement contingentes.

Kant rejette la solution sceptique de Hume car elle amène à une destruction totale de la métaphysique et, *in fine*, de toute théorie de la connaissance. L'objet de la *Critique de la raison pure* est précisément de montrer, contre Hume et le scepticisme, qu'une connaissance *a priori* est possible, en d'autres termes qu'il est possible de fonder en raison l'existence de principes sous-tendant le développement de notre connaissance des phénomènes empiriques. La théorie de la connaissance de Kant part de deux distinctions : la distinction entre connaissances *a priori* et *a posteriori*, et la distinction entre jugements analytiques et jugements synthétiques. Concernant la première, Kant (1787, 93) considère que si toute connaissance s'amorce à partir de l'expérience, cela n'indique pas pour autant qu'elle en dérive dans sa totalité. Il est ainsi possible de distinguer une forme de connaissance *a priori* : « *Nous entendrons donc par connaissances* a priori, *dans la suite de cet ouvrage, non pas des connaissances qui adviennent indépendamment de telle ou telle expérience, mais celles qui proviennent d'une manière* <u>*absolument*</u> *indépendante de toute expérience* » (Kant, 1787, 94). Une connaissance *a priori* est dite « pure » lorsque absolument rien d'empirique n'est mêlé[4]. Par ailleurs, Kant distingue donc les jugements analytiques des jugements synthétiques. Dans un jugement analytique, le prédicat B appartient au sujet A comme quelque chose qui est (implicitement) contenu dans ce concept A, tandis que dans un jugement synthétique, le prédicat B est tout à fait extérieur à A : « *Analytiques (pour ce qui est des jugements affirmatifs) sont donc les jugements dans lesquels la connexion du prédicat avec le sujet est pensée par identité, tandis que ceux dans lesquels cette connexion est pensée sans identité se*

[4] Ainsi, la proposition « tout changement a sa cause » est *a priori*, mais n'est pas pure puisque le changement est un concept qui ne peut être tiré que de l'expérience.

doivent appeler jugements synthétiques. Les premiers, on pourrait les appeler aussi jugements explicitatifs, et les autres jugements extensifs » (Kant, 1787, 100). En tant que tel, cela signifie donc que, par principe, tous les jugements d'expérience sont synthétiques. De même, il est assez aisé de concevoir des jugements analytiques *a priori*. Cependant, selon Kant, le noeud de la connaissance ne se situe pas là, mais au niveau des jugements synthétiques *a priori*, comme, par exemple, « tout ce qui arrive possède une cause ». En effet, puisque toute connaissance s'amorce à partir de l'expérience, la connaissance *a priori* tire nécessairement son origine des jugements synthétiques *a priori*. Toute l'entreprise de la *Critique de la raison pure* consiste donc à démontrer la possibilité de l'existence de tels jugements, ceci à partir d'une « critique transcendantale ». Kant va ainsi parvenir à offrir une réponse au scepticisme de Hume en établissant une distinction entre, d'une part, l'activité consistant à déterminer, à partir de la loi, le contenu d'un phénomène empirique, et d'autre part, la loi elle-même. Si la première est effectivement contingente, il n'en va pas de même pour la seconde dont le caractère nécessaire peut être déterminé de manière transcendantale (Kant, 1787, 635). Ainsi en va-t-il notamment de la relation de causalité. La théorie de la connaissance de Kant est une étape fondamentale dans la réflexion épistémologique puisqu'elle souligne le rôle du sujet dans la construction de la connaissance. Ce faisant, Kant réfute définitivement la conception passive de la connaissance, alors dominante, qui voulait que la connaissance humaine ne soit qu'un simple reflet de la réalité empirique.

Seulement évoquée dans la *Critique de la raison pure*, l'opposition entre nécessité et liberté est approfondie dans la *Critique de la raison pratique* (Kant, 1788) où Kant développe sa philosophie pratique. Une certaine tension entre la nécessité du monde naturel et la liberté inhérente à l'activité humaine semble perceptible[5] : tandis que l'idée de nécessité permet à Kant de fonder en raison l'existence même des sciences de la nature, un tel exercice est impossible dans le domaine de l'histoire. C'est précisément la tentative de dépasser ce problème qui va engendrer la philosophie néo-kantienne.

1.2 Le néo-kantisme : d'un dépassement de Kant à la consécration des sciences sociales

1.2.1 L'émergence de la philosophie néo-kantienne

Les années 1840 voient en Allemagne l'émergence d'un « retour à Kant » initié par un groupe de philosophes qualifiés de « néo-kantiens ». A cette époque, l'Allemagne est dominée par l'idéalisme hégélien tandis que le positivisme, sous l'influence d'Auguste Comte,

[5] Elle est en tout cas perçue par Veblen (1884).

commence à s'étendre. La philosophie hégélienne connaît néanmoins le début d'un déclin dont elle ne se remettra qu'à la fin du 19ème siècle (Dufour, 2003). Le projet des philosophes néo-kantiens, par-delà leur diversité, est de redonner à la philosophie un statut scientifique de théorie de la connaissance qu'elle avait perdu avec l'hégélianisme. C'est à partir des années 1860 que la philosophie néo-kantienne se constitue à proprement parler, sur la base d'un réexamen et d'un approfondissement de la distinction kantienne entre question de droit et question de fait : « *Pour le néokantisme, la théorie de la connaissance est une analyse logique qui, par opposition à l'examen psychophysiologique, porte sur la validité de notre connaissance. La question est de savoir, non pas comment nos représentations se sont progressivement constituées, mais sur quels éléments se fonde leur vérité* » (Dufour, 2003, 11). Les philosophes néo-kantiens vont ainsi reprendre, là où Kant l'avait laissée, la question de la possibilité de la connaissance et de la science.

Le développement de la philosophie néo-kantienne au 19ème siècle est essentiel du point de vue des sciences sociales allemandes à plusieurs titres : d'une part, ce développement se produit à un moment où en Grande-Bretagne, la théorie de la connaissance empiriste connaît un renouveau notable avec les écrits épistémologiques de John Stuart Mill (1843). Associée à la montée en puissance du positivisme d'Auguste Comte, l'épistémologie de Mill mène à une conception de la science s'écartant radicalement de l'idéalisme transcendantal tel que Kant l'avait élaboré. La philosophie néo-kantienne va alors se constituer en principal opposant à la pensée positiviste et orienter les sciences sociales allemandes dans une direction très différentes de celles de ses homologues britanniques et français. D'autre part, en lien avec le point précédant, la philosophie néo-kantienne va largement inspirer les travaux de plusieurs auteurs historicistes, économistes et sociologues (Weber, Simmel, Schmoller dans une moindre mesure). Le développement du néo-kantisme correspond plus ou moins avec l'émergence de la seconde génération de l'école historique allemande, traditionnellement associée aux travaux de Gustav Schmoller. Si pour cette génération, l'influence de la philosophie néo-kantienne est largement indirecte[6], elle se fera en revanche largement plus sentir pour les travaux des auteurs de la troisième génération (Weber, Sombart, Spiethoff), ainsi qu'on essayera de le montrer plus loin. Enfin, les auteurs néo-kantiens vont développer

[6] Elle est essentiellement le fait d'une « atmosphère intellectuelle » dans laquelle étaient immergés les économistes et sociologues de l'époque. Les références à des auteurs tels que Dilthey sont en effet relativement rares dans les écrits de Schmoller par exemple, et le plus souvent sur des points non spécifiquement méthodologiques. De plus, il ne faut pas occulter le fait que l'hégélianisme, dont l'influence est évidente sur les travaux de la première génération de l'école historique, se manifeste encore à certains endroits de l'œuvre de Schmoller. Cela est par exemple clair dans les passages où Schmoller affirme sa croyance dans la tendance à un progrès des sociétés humaines (voir notamment Schmoller, 1902).

une réflexion d'envergure sur le statut de l'histoire et des sciences « historiques » en reformulant ni plus ni moins la question kantienne : tandis que Kant avait cherché à déterminer, de manière transcendantale, les conditions requises pour permettre la connaissance scientifique, les néo-kantiens se proposent de reprendre le même questionnement, mais de l'étendre au domaine de l'histoire. Il s'agit alors de développer une « critique de la raison historique », selon les termes de Raymond Aron (1969). Ce sont donc les néo-kantiens qui vont les premiers donner leurs lettres de noblesse aux sciences sociales en fondant en raison leur caractère scientifique et les mettre au même plan que les sciences de la nature. La philosophie néo-kantienne constitue ainsi le point d'entrée à la question de la relation entre théorie et histoire, question dont nous chercherons ensuite à montrer qu'elle traverse l'ensemble des réflexions institutionnalistes en économie.

Il convient de préciser ici l'extrême diversité de la philosophie néo-kantienne. On peut considérer que le précurseur de la philosophie néo-kantienne est Wilhelm Dilthey, même si cette affirmation peut certainement prêter à contestation[7]. Le néo-kantisme proprement dit se sépare en deux écoles distinctes (Dufour, 2003) : l'école dite de Marbourg, dont les principaux auteurs ont été Hermann Cohen et Paul Natorp, et l'école de Heidelberg, ou encore « école du sud-ouest ». Constituée de trois figures majeures, Wilhelm Windelband, Emile Lask et Heinrich Rickert, c'est elle qui va poser la question du statut de la connaissance historique. Ces deux écoles se rejoignent sur plusieurs points : la primauté accordée à la théorie de la connaissance, le rejet de la conception de la connaissance comme reproduction de l'objet, le raisonnement transcendantal cherchant à déterminer les conditions *a priori* de la connaissance. Toutefois, l'approche de l'école de Marbourg n'est que de faible importance étant donnée notre perspective, puisqu'elle s'intéressera exclusivement à la connaissance scientifique de la science mathématique (Dufour, 2003, 33). Sur les plans tant historique qu'analytique, deux auteurs semblent avoir joué un rôle essentiel dans la construction des sciences sociales allemandes à l'origine de la perspective institutionnaliste étudiée ici : Wilhelm Dilthey et Heinrich Rickert, accompagné pour ce dernier par les autres auteurs de l'école de Heidelberg. C'est donc vers eux que notre attention doit principalement se tourner.

[7] L'une des spécialistes françaises de l'œuvre de Dilthey, Sylvie Mesure (1990), considère que Dilthey est parti d'une perspective néo-kantienne pour seulement basculer, vers la fin de sa carrière, dans une perspective husserlienne.

1.2.2 Dilthey et les sciences de l'esprit

Wilhelm Dilthey n'appartient pas à proprement parler au courant de la philosophie néo-kantienne. Des désaccords profonds sont notamment apparus au début du 20ème siècle entre lui et les principaux représentants de l'école de Heidelberg, Heinrich Rickert et Wilhelm Windelband. Toutefois, Dilthey, qui a commencé sa carrière universitaire en 1866 à l'Université de Bâle, a été l'un des tous premiers philosophes à entreprendre un retour à Kant pour reconstruire la philosophie en tant que théorie de la connaissance. C'est surtout le premier à avoir posé le principe d'une distinction entre deux types de sciences à un moment où le positivisme et le naturalisme qui l'accompagnent, étaient très influents. Dilthey est ainsi un auteur important à deux points de vue : d'une part, il va ouvrir la voie à une réflexion sur la spécificité des sciences sociales (appelées « sciences de l'esprit ») et l'importance de leur dimension historique ; d'autre part, il va inspirer, de manière plus ou moins directe, les travaux de certains auteurs de l'école historique allemande.

L'œuvre de Dilthey est composée de deux ouvrages majeurs (Guillemin, 1998a ; 1999) : l'*Introduction aux sciences de l'esprit* (Dilthey, 1883) et *L'édification du monde historique dans les sciences de l'esprit* (Dilthey, 1910). C'est dans l'*Introduction* que Dilthey développe les principaux éléments de sa philosophie de la connaissance. L'ouvrage de 1910 démontre un infléchissement de certaines de ses positions sur divers points, comme par exemple sur le rôle et la place de la psychologie. Il marque également un détachement vis-à-vis de la question de la spécificité des sciences de l'esprit au profit d'une tentative de mettre au jour l'ensemble immanent aux sciences dans leur ensemble (Aron, 1969). Pour autant, les positions de Dilthey sur la question qui nous intéresse principalement, à savoir les fondements de la spécificité d'un ensemble de sciences autres que les sciences de la nature, n'évolueront guère au cours de son œuvre, de sorte que nous nous autorisons à aborder cette dernière comme un tout relativement homogène. En nous inspirant du travail de Sylvie Mesure (1990), il est possible de scinder la contribution de Dilthey en trois moments : une critique du positivisme, une caractérisation des sciences de l'esprit et la justification de leur autonomie, et enfin l'explicitation de leur logique.

<u>La critique du positivisme</u>

Dilthey développe sa critique du positivisme dès les années 1870 avec *De l'étude de l'histoire des sciences humaines, sociales et politiques* publié en 1875 (Mesure, 1990). Elle apparaît également dans les chapitres 14 à 17 de l'*Introduction*. Par positivisme, Dilthey cible essentiellement deux auteurs : le sociologue français Auguste Comte et l'économiste anglais

John Stuart Mill. Cette critique contre le positivisme est le point de départ de la critique de la raison historique entreprise par Dilthey et de l'objectif qu'elle poursuit : fonder une logique des sciences historiques (ou sociales, ou de l'esprit) à partir d'une démarche transcendantale, similaire à celle adoptée par Kant et donc, démarquer ces sciences des sciences naturelles et physiques. De ce point de vue, le positivisme sous ses différentes formes[8] est un adversaire tout désigné : porteur d'un naturalisme épistémologique, il ne parvient à une caractérisation des sciences historiques que par une mise en perspective, souvent comparative, par rapport aux sciences de la nature. Il ne peut alors en ressortir que deux choses : ou bien le caractère scientifique des sciences historiques est nié, car ne répondant pas aux canons de la scientificité au sens des sciences naturelles ; ou bien l'état des sciences historiques est évalué *à l'aune* du développement des sciences naturelles, avec l'idée que les sciences sociales suivront un chemin d'évolution devant les amener à être identiques aux sciences de la nature. Pour Dilthey, Comte, et à un degré moindre, Mill, empruntent tous deux la seconde voie. La critique que Dilthey adresse à Comte se place en fait sur deux plans. Dans *De l'étude de l'histoire des sciences humaines, sociales et politiques* (1875), c'est la classification comtienne des sciences qui est attaquée, ou plus précisément la place qui est conférée à la sociologie au sein de cette classification (Mesure, 1990). A ce niveau, c'est clairement le naturalisme du positivisme de Comte qui est pris pour cible : « *Ce que Dilthey vise au premier chef, c'est ainsi la volonté de n'accorder nulle spécificité, nulle autonomie à la sociologie, et, par ce biais, d'assimiler de façon brutale et irréfléchie les sciences de l'esprit (qui, chez Comte, s'épuisent dans la sociologie) aux sciences de la nature* » (Mesure, 1990, 34). Tout en créditant Comte d'avoir eu la volonté d'établir un système et une histoire des sciences de l'esprit comparables à ce qui a été fait pour les sciences de la nature, Dilthey estime que cette élaboration s'est faite, contrairement à ce qui a été le cas pour les sciences de la nature, totalement *a priori*. En d'autres termes, c'est uniquement par référence aux sciences naturelles que Comte a développé son analyse des sciences sociales, sans jamais s'interroger sur leur spécificité. L'objection majeure de Dilthey consiste à estimer que la subordination de la sociologie à la biologie se fonde sur deux présupposés irrecevables (Mesure, 1990, 48 et suiv.) : d'une part, l'idée d'un parallélisme psycho-physique consistant à postuler la réduction des états psychiques à certains états physiologiques, menant ainsi à une certaine forme de

[8] On ne discutera pas ici de la pertinence de l'appellation « positivisme » utilisée par Dilthey pour désigner les travaux de Mill et Comte. Il est indéniable que cette expression est ambiguë et qu'elle ne rend pas nécessairement compte de la diversité des approches auxquelles elle renvoie. On entreprendra dans la section 3 de ce chapitre de caractériser les différentes formes de positivisme, d'expliciter leurs liens avec les sciences sociales et notamment la science économique, et de les comparer avec les théories de la connaissance néo-kantiennes et pragmatistes.

déterminisme ; d'autre part, une condamnation de la psychologie que Dilthey défend par ailleurs[9] et qui indique qu'il n'existerait pas de lois propres à la vie psychique. Cette subordination de la sociologie aux sciences de la nature, où l'autonomie des sciences sociales que laisse entrevoir Comte est immédiatement annulée par une sorte de réductionnisme physique, conduit de fait à n'appréhender le développement des sciences de l'esprit qu'à l'aune des sciences de la nature, conçues comme la référence du développement de la science. Cela amène la critique de Dilthey à se déplacer sur un second plan, qui transparaît de manière plus évidente dans l'*Introduction*. Pour Dilthey, la conception erronée des sciences de l'esprit de Comte (issue de sa classification des sciences) l'a directement conduit à développer une conception des sciences sociales consistant en une « métaphysique naturaliste de l'histoire » : *« le fondateur de cette philosophie, Comte, n'a fait que créer une métaphysique naturaliste de l'histoire qui, comme telle, était beaucoup moins adaptée aux faits du devenir historique que celle de Hegel ou de Schleiermacher. En conséquence, ces concepts généraux sont eux-mêmes beaucoup plus stériles. (…) C'est à partir de la subordination du monde historique au système de la connaissance de la nature que la sociologie de Comte était née en prolongeant l'esprit de la philosophie française du 18ème siècle* » (Dilthey, 1883, 266). Le paradoxe est que le positivisme de Comte, pourtant fondé sur une démarche empirique, a conduit ce dernier à reconstruire une philosophie de l'histoire précisément en raison de son incapacité à saisir ce qui fait la spécificité des sciences de l'esprit et de leur objet d'étude. De manière plus générale, toute théorie sociologique ou philosophie de l'histoire sera dans l'erreur à partir du moment où elle ne concevra la description du singulier que comme la simple matière première à de futures abstractions : « *Cette superstition, qui soumet les travaux des historiens à un mystérieux processus alchimique pour convertir la matière brute du singulier en or pur de l'abstraction et pour forcer l'histoire à trahir son dernier secret, est au moins tout aussi aventureuse que le rêve du philosophe de la nature qui pensait, grâce à l'alchimie, arracher à la nature son dernier mot* » (Dilthey, 1883, 251). L'erreur positiviste naît donc d'une « présomption fatale » : croire que l'objet des sciences de l'esprit, se caractérisant comme une infinité de singularités, puisse à la manière de ce qui se passe dans les sciences de la nature, se subsumer dans sa totalité en un schéma général fait de lois (historiques).

La critique que développe Dilthey à l'encontre de Mill et de son ouvrage de 1843 est similaire même si elle est plus nuancée. Comme le remarque Dilthey, Mill se place dans une perspective kantienne : il s'agit de déterminer les conditions d'existence des « sciences

[9] Même si, comme on le verra plus bas, il s'agit d'une psychologie analytique et descriptive et non d'une psychologie « explicative » qui appartient, elle, au domaine des sciences de la nature.

morales » et leur degré de perfection (Mesure, 1990). Comme dans le cas de Comte, c'est le naturalisme de Mill que Dilthey vise essentiellement. Du point de vue défendu par Dilthey, on peut considérer que Mill s'engage sur la bonne voie puisqu'il reconnaît la spécificité des sciences sociales (Mill, 1843)[10]. Cette spécificité est issue de la nature de l'objet des sciences morales, à savoir l'action humaine en ce qu'elle a d'irréductible aux phénomènes naturels. Deux points distinguent le positivisme de Mill de celui de Comte : d'une part, contrairement à Comte et explicitement contre lui, Mill souligne le rôle de la psychologie dans les sciences morales. Mill adopte une position à mi-chemin entre l'idée de nécessité et celle de libre-arbitre : les actions humaines sont le fait de relations de causalité au sens humien, mais pour autant elles ne sont nullement nécessaires et inévitables. Sur cette question, la position de Mill n'est pas en contradiction avec celle de Dilthey (Mesure, 1990). D'autre part, si dans le domaine des sciences de la nature, c'est la logique inductive qui prévaut, la complexité de l'objet des sciences sociales, mais aussi sa nature particulière (qui rend possible l'introspection) font que les sciences morales doivent reposer essentiellement sur une démarche déductive (Guillemin, 1996 ; 1998b). Sur ces deux plans, il semble difficile de distinguer des traces de naturalisme chez Mill, par contraste avec ce que l'on a pu voir chez Comte. Cependant, deux éléments viennent tempérer cette impression. D'une part, et même si cela ne semble pas être mis en avant par Dilthey, l'empirisme de Mill transparaît également dans sa conception des sciences morales puisque l'économiste britannique est explicite sur le fait que les hypothèses de départ des sciences sociales (de l'économie plus spécifiquement), à savoir essentiellement l'axiome de rationalité, sont empiriquement fondées, au moins en principe (Hands, 2001, 22-23). Pour Mill, il n'existe pas de connaissance *a priori*, même la prémisse majeure d'un syllogisme est nécessairement induite empiriquement. Par ailleurs, point cette fois explicitement mis en avant par Dilthey, la méthode des sciences morales conçue par Mill reste subordonnée au schéma qu'il tire des sciences de la nature (Mesure, 1990). Il y a bien chez Mill une conception moniste de la science où les sciences de la nature servent de modèle, de point de référence à la construction des sciences sociales. Ces dernières ne peuvent être pensées en dehors d'une référence aux sciences de la nature, ce qui renvoie à une forme de naturalisme. Le monisme méthodologique de Mill est étroitement lié à sa conception de la causalité, synonyme de scientificité : « *les sciences de l'esprit devront par conséquent soumettre les phénomènes sociaux et spirituels au régime de l'explication causale, donc (les raisons de cette seconde équivalence ont-elles aussi été clarifiées)*

[10] Voir aussi Guillemin (1998).

rechercher les lois du monde socio-historique et, pour cela, mobiliser toutes les ressources, analysées dans les premiers livres de la Logique, *permettant de faire paraître dans la réalité des lois* » (Mesure, 1990, 70). Dilthey répond à la position normative de Mill par une description de la « réalité » des sciences morales en montrant le caractère erroné de la « psychologie explicative » et causaliste de Mill. En se fondant sur la notion de cause, la psychologie de Mill conduit, de fait, à nier aux sciences de l'esprit leur spécificité puisqu'il est supposé que ces dernières sont réductibles à un principe explicatif qui est identique à celui prévalant dans les sciences de la nature : « *la subordination méthodologique de l'étude des faits spirituels aux méthodes de la science de la nature, John Stuart Mill, pour le moins, l'a maintenue et défendue* » (Dilthey, 1883, 266). Dilthey rejette l'idée que le fondement psychologique (justifié à ses yeux) des sciences de l'esprit implique que les phénomènes sociaux complexes soient réductibles à des phénomènes génériques psychiques isolés. Au contraire, si les sciences de l'esprit doivent tirer partie de la psychologie, c'est dans le but de rendre compte des valeurs, des mobiles et des fins dirigeant l'action des individus. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'expliquer causalement, mais de comprendre : « *Si fondation psychologique des sciences de l'esprit il devait donc y avoir, ce qu'à sa manière Mill a entrevu, ce ne saurait être que par référence à une psychologie prenant au contraire appui sur cette expérience intérieure et s'efforçant moins de l'expliquer que de la comprendre. De ce point de vue, la rupture avec le positivisme ouvre directement sur la nécessité d'élaborer une psychologie qui puisse véritablement servir de base à l'édification des sciences de l'esprit et en garantir plus profondément l'autonomie vis-à-vis des sciences de la nature* » (Mesure, 1990, 84).

La caractérisation des sciences de l'esprit

La critique à l'encontre du positivisme développée par Dilthey indique déjà clairement l'orientation que le philosophe allemand va donner à sa caractérisation des sciences de l'esprit. L'*Introduction* est la première et principale tentative de Dilthey pour aboutir à une justification *transcendantale* de l'autonomie des sciences de l'esprit. Dilthey y contraste clairement sa démarche par rapport au positivisme :

> « *La méthode empirique exige que, par rapport à ce matériau des sciences elles-mêmes, la valeur des divers procédés dont la pensée se sert ici pour résoudre ses problèmes soit l'objet d'un développement historique et critique. Elle exige aussi que, par rapport à l'intuition de ce grand processus dont le sujet est l'humanité elle-même, soit éclaircie la nature du savoir et de la connaissance que nous pouvons acquérir en ce domaine. Une*

telle méthode entre en contradiction avec celle dont, depuis peu, ne se servent que trop fréquemment les soi-disant positivistes : à partir d'une définition du savoir résultant de leurs préoccupations qui, le plus souvent, se rapportent au domaine des sciences de la nature, ils déduisent le contenu du concept de science, et, à partir d'un tel concept, décident si à telle ou telle préoccupation intellectuelle doit revenir le nom et le rang de science » (Dilthey, 1883, 157-158).

Le point de départ de Dilthey est éminemment kantien, à savoir appliquer la méthode transcendantale pour rendre compte des conditions nécessaires à l'existence des sciences de l'esprit. Il s'agit de mettre en œuvre une véritable critique de la raison historique même si, comme le relève Raymond Aron (1969), parce que les sciences morales n'ont pas eu leur Newton, Dilthey concevait son projet différemment de celui de Kant. La démarche adoptée part d'un double fait (Mesure, 1990) : le constat d'une autonomisation des sciences de l'homme et le sentiment intime par lequel chaque individu se ressent différent de la nature. L'élément central dans l'autonomisation des sciences de l'esprit chez Dilthey est *l'expérience interne* (Guillemin, 1998a ; 1999 ; Helle, 1995 ; Mesure, 1990). S'il est vrai que les sciences de l'esprit contiennent des faits naturels, il apparaît toutefois qu'il existe une relation diachronique entre « l'appréhension interne » et « l'appréhension externe » (Dilthey, 1883, 169). En d'autres termes, il existe bien une distinction entre deux points de vue, celui de la vie physique et celui de la vie spirituelle. L'expérience interne est celle par laquelle l'individu expérimente « réellement la réalité ». Par conséquent, il doit exister deux types de principes explicatifs, les uns rendant compte de la nature et de la vie physique, tandis que les autres permettent d'appréhender la vie spirituelle. Ces derniers constituent le fondement des sciences de l'esprit, lesquelles ont trois caractères spécifiques (Aron, 1969, 41) : les unités y sont immédiatement disponibles *via* l'expérience, le monde historique et social est porteur de sens, leur objet n'est pas immuable, mais s'étend au fur et à mesure qu'elles se développent. C'est donc l'*expérience* qui fonde la distinction entre deux types de sciences, au sens où les objets des sciences de l'esprit ne sont pas perçus de la même manière que ceux des sciences de la nature[11]. En conséquence, les faits spirituels (moraux, sociaux) ne sont pas accessibles par *les sens*, mais il faut s'intéresser *au sens* de leurs expressions (Guillemin, 1999). On est alors amené de fait, à rejeter pour les sciences de l'esprit l'objectif qui est celui poursuivi par les

[11] Ainsi que cela est noté par S. Mesure (1990, voir aussi Guillemin, 1998a), cela indique que la distinction de Dilthey n'est pas de nature ontologique. En effet, les objets des sciences de l'esprit et des sciences de la nature peuvent être communs (comme c'est le cas de l'homme en tant qu'objet). C'est le regard que l'on porte sur eux et surtout la manière dont ils sont perçus qui expliquent qu'ils puissent être appréhendés de deux manière différentes. De ce point de vue, les critiques adressées par Rickert et Windelband à Dilthey sur le caractère ontologique supposé de sa distinction ne semblent pas fondées.

sciences de la nature, à savoir la découverte de lois régissant des relations de causalité. Au contraire, l'objectif des sciences de l'esprit est de saisir la singularité de la réalité sociale et historique : « *Les buts poursuivis par les sciences de l'esprit : saisir la réalité socio-historique dans ce qu'elle a de singulier, d'individuel, connaître les concordances qui sont à l'œuvre dans la formation de l'évènement particulier, établir les fins et les règles auxquelles obéit son développement – ne peuvent être atteints que grâce aux procédés de la pensée que sont l'analyse et l'abstraction* » (Dilthey, 1883, 184). Il ne s'agit donc pas de découvrir des lois, mais plutôt de saisir les événements individuels en en restituant le sens, notamment en révélant les fins poursuivies par les individus et les motivations qui les animent. On relèvera dans cette citation que Dilthey donne toute sa place à l'abstraction. L'abstraction, procédure par laquelle on ignore certains aspects de la réalité factuelle pour en faire ressortir d'autres, n'est pas l'objectif ultime des sciences de l'esprit mais en constitue un instrument indispensable. Elle est un complément à la démarche de compréhension (Dilthey, 1883, 184) qui est permise par le fait que le chercheur est lui-même partie intégrante du corps social qu'il étudie (Dilthey, 1883, 195).

La logique des sciences de l'esprit

Dans le cadre des sciences de l'esprit, Dilthey insiste sur l'importance de la psychologie « analytique » ou « descriptive », à l'encontre de la psychologie explicative considérée comme relevant des sciences de la nature. Comme le relève S. Mesure (1990), si la fondation psychologique des sciences de l'esprit est relativisée dans l'*Introduction*, elle est en revanche exprimée de manière de plus en plus radicale à partir des années 1890, à un point tel que Dilthey aboutit à une conception « psychologisante » de la connaissance incompatible avec le criticisme kantien qui était pourtant son point de départ (Mesure, 1990, 123). Cette mise en avant de la psychologie aboutit à un rejet de la distinction entre sujet empirique et sujet transcendantal : dans une perspective très proche de celle du philosophe pragmatiste William James[12] ou encore de Bergson (Aron, 1969), Dilthey développe l'idée que notre connaissance du monde spirituel se forme au travers du flux incessant engendrant notre expérience intérieure. Il n'y a nulle connaissance *a priori*, c'est *dans* l'expérience elle-même que l'esprit forme les représentations générales lui permettant de dépasser l'infinie singularité de la réalité. La mise en avant de la psychologie par Dilthey s'atténue toutefois de nouveau

[12] Holborn (1950) rapporte d'ailleurs que Dilthey et James se sont rencontrés en 1867 à Berlin. Pour autant, selon cet auteur, il reste difficile de se prononcer sur les relations entre Dilthey et les philosophes pragmatistes américains.

progressivement jusqu'à quasiment disparaître dans l'*Edification*[13] (Dilthey, 1910). On peut conjecturer que ce revirement est probablement en partie du aux critiques développées par Wilhelm Windelband et Heinrich Rickert à la fin du 19ème et au début du 20ème siècle qui, de même qu'Husserl, ont attaqué Dilthey pour son « psychologisme » (Mesure, 1990).

Quelles qu'en soient les raisons, ce recul du psychologisme amène Dilthey à préciser la notion de compréhension comme l'activité consistant à restituer le *sens* et la logique interne propre à l'objet étudié, non par le biais de l'introspection ou d'un mystérieux procédé psychologique, mais en explicitant les normes et valeurs qui composent son esprit (Dilthey, 1910). Il le conduit également à développer une forme d'individualisme méthodologique anticipant les analyses de Simmel et Weber (Mesure, 1990), en ce sens qu'il ne conduit pas pour autant à l'atomisme[14]. Le dépassement de la seule démarche individualiste dans l'*Edification* se traduit par l'apparition d'une nouvelle catégorie : les *ensembles*, définis comme des créations issues du sujet examinant une expérience. Dilthey voit les ensembles comme des créations du sujet réfléchissant son expérience. En d'autres termes, il s'agit de constructions intellectuelles par lesquelles le sujet connaissant parvient, d'une part, à opérer un choix quant à l'objet historique à étudier[15] et, d'autre part, à développer une conceptualisation permettant de transformer des ensembles de caractère universel en objets de connaissance pour la science historique[16]. Les ensembles sont donc des créations intellectuelles au moyen desquelles l'historien peut rendre compte du sens et des activités humaines en les resituant dans un cadre plus large de normes et de valeurs. Plus spécifiquement, Dilthey introduit ici l'idée de cercle herméneutique : un événement historique isolé ne prend de sens que lorsqu'il est replacé dans l'ensemble interactif, composé de valeurs et de fins, auquel il appartient. La dimension historique des sciences de l'esprit est donc ici

---

[13] Dans son introduction à l'édition française de l'*Edification*, Sylvie Mesure estime ainsi que l'on peut distinguer « deux Dilthey » sur la question de la psychologie : celui des années 1890 et celui de l'*Edification*.

[14] S. Mesure (1990, 183) va même plus loin puisqu'elle affirme que l'on retrouve chez Dilthey les traces d'un individualisme structurel ou institutionnel actuellement développé en sciences sociales. C'est là un point important puisque parmi les six propositions que nous considérons caractériser le noyau dur du PRS de l'institutionnalisme historique se trouve la mise en œuvre d'une démarche relevant de l'institutionnalisme méthodologique (proposition *P2* dans l'introduction). On aura l'occasion de revenir plus tard dans ce travail sur ce point.

[15] « *L'historien ne s'occupe pas de découvrir, en partant d'un point, le* nexus *des événements dans toutes les directions et à l'infini ; il y a bien plutôt, dans l'unité d'un objet qui constitue le thème de l'historien, un principe de choix qui est donné dans le problème consistant à saisir cet objet précis. Car le travail sur l'objet historique ne requiert pas seulement qu'on parvienne à l'abstraire de toute l'étendue de l'ensemble interactif concret, mais l'objet contient en même temps un principe de choix* » (Dilthey, 1910, 116).

[16] « *L'analyse et la capacité d'isoler une dimension du réel, au moyen desquelles on délimite de tels ensembles interactifs, sont donc le procédé décisif que l'examen logique des sciences de l'esprit doit examiner* (Dilthey, 1910, 117).

évidente : la singularité historique aide l'observateur à construire des ensembles[17], c'est-à-dire des principes d'interprétation, qui eux-mêmes aident à comprendre le singulier. Il y a ici un dernier point essentiel, à savoir que cela indique que la démarche compréhensive n'est pas uniquement valable au niveau individuel ou inter-individuel, mais aussi au niveau macro-social. Finalement, l'essentiel de la spécificité des sciences de l'esprit chez Dilthey se trouve ici : contrairement aux sciences de la nature, il s'agit de restituer les logiques d'ensemble sous-jacentes aux événements historiques, c'est-à-dire d'expliciter les finalités, les motifs et les valeurs communes à un groupe de phénomènes historiques individuels. On essaiera de montrer que cela préfigure certains développements institutionnalistes en économie.

1.2.3 Rickert et la question du fondement des sciences historiques et culturelles

Heinrich Rickert, contrairement à Dilthey, est un philosophe néo-kantien à part entière. Sans ignorer les importantes contributions de Windelband et de Lask, les deux autres principaux représentants de l'école de Heidelberg, l'œuvre de Rickert est ici de première importance pour deux raisons : d'une part, elle constitue la tentative la plus élaborée de justifier la distinction entre deux types de sciences, ou plutôt deux logiques scientifiques, avant que le positivisme logique n'éteigne pendant plusieurs décennies cette problématique. D'autre part, sur un plan plus historique, il est évident que Rickert a été une source d'inspiration majeure pour Max Weber sur les questions épistémologiques[18], les deux hommes étant par ailleurs très proches. A l'instar de Dilthey, Rickert se propose de partir du transcendantalisme kantien pour reprendre là où Kant s'était arrêté : justifier de la possibilité de sciences historiques. La démarche suivie par Rickert s'écarte néanmoins sensiblement de celle adoptée par Dilthey.

Rickert et le néo-kantisme

H. Rickert, W. Windelband et E. Lask ont en commun d'avoir œuvré à la distinction de deux types de procédés scientifiques à partir d'une analyse générale des relations entre la connaissance et les valeurs. Le point de départ de la réflexion menée par cette école peut être repéré dans une conférence donnée par Windelband en 1894 à Strasbourg, intitulée « History

[17] Selon S. Mesure (1990, 194), Dilthey concevait les ensembles comme similaires aux idéaltypes de Max Weber.

[18] Outre les évidences textuelles dans les textes de Weber sur lesquelles nous reviendrons dans le second chapitre, cette position est défendue de manière convaincante par Guy Oakes (1988, 1997). Notons que certains auteurs minorent malgré tout l'importance de l'influence de Rickert sur Weber, comme c'est par exemple le cas de Wilhelm Hennis (1996) qui met davantage l'accent sur l'importance de Nietzsche et ignore totalement Rickert.

and Natural Science ». Wildelband y mentionne clairement la nécessité de revenir à Kant pour mieux le dépasser : en effet, si la théorie de la connaissance kantienne marque une étape majeure de la réflexion épistémologique en fondant le raisonnement scientifique sur la découverte de lois et de relations nécessaires, elle reste limitée au cadre de la philosophie naturaliste newtonienne. Le savoir historique, particulier et contingent ne se voit lui accorder qu'un statut inférieur puisqu'il ne peut remplir les critères du savoir scientifique tels qu'ils sont définis dans la *Critique de la raison pure*. C'est là que se situe, pour Windelband, le point de la théorie de la connaissance kantienne à réviser prioritairement (Oakes, 1988). Lors de cette conférence, Windelband développe l'idée que la possibilité de l'histoire en tant que science repose sur trois prémisses (Oakes, 1986 ; 1988) : une conception individualiste de la valeur, une conception nomologique des limites des sciences de la nature, une conception individualiste (ou idiographique) des sciences historiques. La conception individualiste de la valeur indique que seules les choses uniques, singulières et incomparables ont de la valeur. Les sciences de la nature, parce qu'elles sont de nature nomologique (*i.e.* elles consistent dans la recherche de lois abstraites) ne peuvent répondre à cette exigence de l'analyse du singulier. C'est là que se situe leur limite. A l'inverse, les sciences historiques sont dites idiographiques puisqu'elles ont précisément pour objet d'étudier les événements dans leur singularité et leur spécificité : « *Ici, l'objet de la connaissance est de comprendre les propriétés distinctives de l'événement unique en lui-même. L'histoire s'intéresse à un phénomène non pour ce qu'il partage avec d'autres, mais pour ses qualités propres* » (Oakes, 1988, 44, notre traduction). Un point important transparaît ici : la distinction entre deux types de sciences, les sciences naturelles et les sciences historiques, est de nature épistémologique[19] et formelle et non ontologique.

E. Lask approfondit la réflexion du problème de la connaissance historique, notamment dans sa thèse sur Fichte publiée en 1901. Il y développe l'idée que la question des conditions de la connaissance d'un objet est réductible à la question de la formation des concepts à propos de cet objet. Le problème de la connaissance historique est donc celui de la formation de concepts individuels. C'est Lask qui le premier introduit l'idée de l'existence d'un *hiatus irrationalis* entre la réalité et le concept, c'est-à-dire d'une incommensurabilité induisant que les concepts ne peuvent rendre compte de la réalité dans son essence (Oakes, 1986 ; 1988). L'idée d'incommensurabilité entre réalité et concept découle de la théorie analytique des concepts qui veut que a) la formation de concepts soit une abstraction de la

[19] On verra plus bas que le qualificatif d' « axiologique » est même plus adapté.

réalité, b) qu'en conséquence le concept soit ontologiquement vide, c) que par conséquent il y ait un dualisme entre concept et réalité, d) ce qui implique que la réalité soit irrationnelle puisque non conceptualisable[20] (Oakes, 1988, 50). Le *hiatus irrationalis* pose évidemment un problème dans la perspective d'une conceptualisation scientifique de l'histoire et de l'individualité. C'est précisément à ce problème que l'essentiel de l'œuvre de Rickert s'est attelé à répondre.

Rickert publie son principal ouvrage, *The Limits of Concept Formation in Natural Science*, en 1902. Il sera réédité à plusieurs reprises, la quatrième édition datant de 1921 étant d'ailleurs dédiée à Weber (Rickert, 1921, 8). Ce travail est la tentative la plus complète de Rickert pour fonder l'objectivité, et donc la scientificité, des sciences historiques de la culture, aux côtés des sciences de la nature. L'ensemble de l'œuvre de Rickert, et particulièrement ce livre, est dirigé contre un certain nombre de traditions philosophiques à l'influence non négligeable : l'idéalisme hégélien entaché de son « émanatisme », le positivisme et son naturalisme épistémologique, le réalisme épistémologique qui postule que la connaissance est le reflet de la réalité, mais aussi l'historicisme et son relativisme total (Rickert, 1921, 18). Rickert est ainsi conduit à rechercher une position intermédiaire se détachant à la fois de toute forme de dogmatisme métaphysique et de relativisme nihiliste, sans pour autant tomber dans le positivisme. Ce sont les travaux de Windelband qui servent de point de départ à Rickert. Deux éléments retiennent spécifiquement son attention : la doctrine de l'individualité des valeurs et la distinction entre connaissances nomothétiques et idiographiques (Oakes, 1997). Comme pour Windelband, il s'agit pour Rickert de fonder, sur un plan épistémologique, la spécificité des sciences historiques. En d'autres termes, il s'agit de montrer qu'il *existe une logique d'investigation propre aux sciences historiques*.

La spécificité des sciences historiques

Rickert entend définir les « sciences historiques de la culture » à partir de deux critères distincts, mais complémentaires : un critère formel et un critère matériel (Rickert, 1921 ; 1926). En effet, puisque les sciences peuvent se distinguer à la fois par leur objet et par leur méthode, c'est sur ces deux plans que la classification doit être faite, en sachant que rien ne

[20] Lask indique que cette théorie analytique des concepts, issue de Kant, s'oppose à la théorie « émanatiste » issue de la philosophie de Hegel. En substance, la théorie émanatiste considère que le contenu du concept est entièrement compris dans l'existence individuelle à partir de laquelle il émane. En d'autres termes, le concept est supposé pouvoir permettre la déduction de la réalité dans son entière complexité à partir de son seul développement. Il n'y a dès lors plus de distinction entre réalité et concept, puisque la première est entièrement saisie par le second. L'émanatisme sera une cible de Rickert, mais encore plus de Weber (1903-06). Sur ce dernier point, cf. le Chapitre II.

permet de dire que les résultats coïncideront. Rickert commence par rejeter l'idée que la psychologie pourrait servir de fondement des sciences historiques (Rickert, 1926, 95 et suiv.). Suivant Kant, c'est sur le plan transcendantal que l'on peut justifier les fondements de toutes les sciences (Rickert, 1921, 26). Toute démarcation fondée sur un critère ontologique est exclue[21] : Rickert rejette l'opposition entre la nature, comme être corporel, et l'esprit, comme être psychique. Cette opposition conduit en effet à faire de la mécanique d'un côté, et de la psychologie de l'autre, les archétypes des deux types de sciences. On ne peut classer les sciences suivant deux groupes d'objets, mais plutôt suivant le *type de regard* qu'elles portent sur un même objet. En reprenant l'idée d'un *hiatus irrationalis* entre concept et réalité, Rickert fonde ainsi la distinction entre les sciences de la nature et les sciences historiques sur le plan formel : les sciences de la nature ont un intérêt nomothétique qui les amène à produire des abstractions et à découvrir des lois. Seule la généralité les intéresse. Mais l'élimination, inévitable, de l'individualité qui en résulte limite forcément leur champ d'investigation : « *Ce qui fixe la limite de la formation des concepts dans les sciences naturelles, limites qu'elles ne peuvent jamais surmonter, n'est rien d'autre que la réalité empirique elle-même en tant que nous l'expérimentons par la perception des sens, dans son effectivité (*actuality) *et sa réalité concrètes* » (Rickert, 1921, 40, notre traduction). Lorsque les limites des sciences de la nature sont atteintes, c'est vers l'histoire que l'on se tourne. Ce que les sciences de la nature ne peuvent saisir, à savoir l'individualité, la singularité de chaque phénomène, seule une science portant sur le passé peut le faire ; et la science portant sur le passé est précisément l'histoire : « *nous nous tournons toujours vers l'histoire lorsque notre intérêt n'est pas satisfait par les sciences de la nature. Seule l'histoire peut combler le manque que les sciences naturelles laissent inévitablement dans notre connaissance dans la mesure où elles excluent de leurs concepts toute forme d'individualité. L'histoire appréhende la réalité dans une perspective logique totalement différente* » (Rickert, 1921, 48, notre traduction). Cependant, ainsi que le remarque Rickert, on ne peut s'arrêter là. Les partisans du monisme méthodologique peuvent tout à fait souscrire à cette définition de l'histoire et l'invoquer pour nier à cette discipline sa scientificité. Aussi est-il nécessaire de faire la démonstration du caractère scientifique de la logique suivie par l'histoire. Rickert emprunte le même chemin que Lask à ce sujet en indiquant que cette question renvoie au problème de la formation des concepts historiques. Il s'agit de déterminer comment se forment les concepts dans les sciences historiques, mais

[21] Rickert et Windelband attaqueront fortement Dilthey sur ce point en l'accusant, probablement à tort on l'a vu, d'avoir conçu les sciences de l'esprit sur une assise ontologique.

surtout dans quelle mesure cette formation peut s'avérer « objective ». Rickert introduit à cet endroit de son raisonnement le second critère de démarcation : le critère matériel.

Des sciences historiques et culturelles

A ce niveau, les sciences historiques sont également *culturelles*. En effet, la procédure d'abstraction dans les sciences de la nature ne relève que d'un intérêt pour le général. En revanche, l'intérêt pour l'individuel ne suffit pas à expliquer la formation des concepts historiques. Reprenant l'idée « d'irrationalité de la réalité », Rickert montre que l'historien est amené à choisir, parmi l'infinité du matériau historique, les individualités et singularités qui lui semblent dignes d'intérêt. Ce choix repose sur un *rapport aux valeurs* : c'est parce que les objets, dans une perspective historique, ont une valeur qu'un choix peut être fait parmi eux. Or, cette valeur est liée à la culture, il s'agit de valeurs culturelles, puisque c'est le contenu d'une culture qui va permettre de hiérarchiser les individualités en termes d'importance. Ce rapport aux valeurs fonde la spécificité des sciences de la culture : « *A partir de la présence ou de l'absence de ce rapport à la valeur, on peut distinguer avec certitude deux types d'objets scientifiques, et du point de vue méthodologique nous avons le droit de le faire uniquement parce que, si on fait abstraction de la valeur qui lui est attachée, tout processus culturel réel doit être considéré aussi dans son rapport avec la nature, et finalement en tant que nature même* » (Rickert, 1926, 43). Les valeurs n'ont pas d'existence en elles-mêmes, la seule question qui importe est de savoir dans quelle mesure elles sont *valides* (Rickert, 1926, 47) : un objet a une valeur à partir du moment où un grand nombre d'individus appartenant à une communauté donnée s'accorde pour lui donner une signification culturelle. En d'autres termes, c'est le contexte culturel et historique qui oriente le chercheur dans le choix des individualités historiques considérées comme importantes[22]. Dans ce cadre, les « centres historiques », ainsi que Rickert les nomme, occupent une place prépondérante : « *Les valeurs définissant le rapport aux valeurs doivent être tirées des « centres » de l'intérêt historique, sujets premiers de l'histoire. Les centres historiques sont les personnes dont les positions axiologiques sont responsables du degré de signification qui est conféré à tous les autres phénomènes historiques* » (Oakes, 1997, 67, notre traduction). La culture est ainsi le pendant matériel des sciences historiques au sens formel : les sciences historiques de la culture s'opposent aux sciences de la nature, à la fois sur les plans formel et matériel.

[22] Rickert (1921) distingue dans ce cadre l'individualité de « l'in-dividualité ». Un in-dividu est un individu qui est évalué (valorisé) par *tout le monde* pour son individualité.

Il reste à ce stade à répondre à trois interrogations essentielles : la distinction entre *rapport* aux valeurs et *jugements* de valeur, l'existence ou non de valeurs « objectives », c'est-à-dire universelles, la place de l'économie dans la typologie proposée par Rickert. Concernant la première question, Rickert est explicite : « *L'histoire n'est pas une science évaluative (*valuing science*), mais une science des valeurs pertinentes (*value-relevant science*)* » (Rickert, 1921, 88, notre traduction). L'histoire n'a pas pour objet de porter un jugement, elle détermine ce qui est important, ce qui a une signification historique. Les sciences historiques de la culture ne visent pas à juger les individus historiques sur la base des valeurs, mais à montrer leur importance au regard de ces dernières. Selon Rickert, tout jugement de valeur est irrationnel dans la mesure où il n'existe pas de principe pouvant permettre de les départager (Oakes, 1997). Le seul moyen de rendre des jugements de valeur commensurables est de les asseoir sur une référence commune définie par des « valeurs repères ». A l'inverse, il existe, selon Rickert, des moyens de résoudre les conflits entre plusieurs valeurs pertinentes[23]. Il s'ensuit que les sciences historiques peuvent prétendre à l'objectivité, au même titre que les sciences de la nature. Mais il faut pour cela faire la démonstration qu'il existe des valeurs (en fait, au moins une) universellement valables, qui ne puissent être contestées et qui servent de point de départ à l'enquête historique[24]. Rickert entreprend cette tâche dans une optique typiquement kantienne en cherchant, à partir d'un raisonnement transcendantal, à démontrer que de telles valeurs existent. Il s'agit de démontrer formellement la nécessité logique de l'existence de certaines valeurs universelles, sans que pour autant l'on soit forcément informé sur leur contenu. Rickert part de la valeur fondamentale qui guide tout travail théorique et scientifique : la vérité. Il démontre alors qu'il est logiquement impossible de lui nier un caractère universel dans la mesure où sa négation revient, en elle-même, à affirmer une vérité et donc à la valider de fait : « *L'affirmation selon laquelle une certaine position est incertaine ou douteuse est en elle-même une proposition*

[23] Oakes (1988) montre de manière convaincante que la démonstration de la dichotomie rapport aux valeurs/jugements de valeur par Rickert ne parvient pas à fonder l'indépendance logique entre valeur et évaluation. Plus précisément, il apparaît que les jugements de valeur forment la base à partir de laquelle la pertinence par rapport aux valeurs est établie : « *Contrary to the position that Rickert supports, conflicting theoretical judgments about the constitution of culture as determined by value relevancies rest on incompatible value judgments, and agreement concerning the constitution of culture presupposes a consensus in valuations. The resolution of a theoretical conflict about value relevancies is tied to the resolution of a practical conflict over value judgments. If it is the case, if value judgments are indispensable to value relevancies, then Rickert's value/valuation dichotomy cannot be sustained* » (Oakes, 1988, 123).

[24] « *In the investigation of reality as nature, a formation of concepts that is more than arbitrary is possible only if there are unconditionally general and valid laws. Here too we will limit ourselves to the following claim : An investigation of reality as history that is more than arbitrary is possible if and only if the acknowledgment of the validity of values in general and the relation of individual reality to them cannot appear as arbitrary from any scientific standpoint* » (Rickert, 1921, 106).

contenant une assertion présentée comme vraie » (Oakes, 1988, 106, notre traduction). Douter de la vérité est absurde dans la mesure où cela revient à douter de la base sur laquelle se forme ce doute. Ce faisant, Rickert parvient notamment à réfuter les thèses relativistes et donc à démontrer l'objectivité des sciences historiques[25]. La solution de Rickert pour éviter le relativisme est donc de partir d'un sujet transcendantal, hors de son temps, et non d'un individu déterminé, vivant dans une société particulière.

Le statut de la science économique au regard du cadre élaboré est traité par Rickert à plusieurs endroits. L'économie appartient à ce que Rickert (1926) nomme les « domaines intermédiaires », c'est-à-dire un ensemble de disciplines scientifiques adoptant tantôt la logique de recherche des sciences de la nature, tantôt celle des sciences de la culture. Contre certaines de ses critiques, Rickert insiste bien sur le fait qu'il ne considère pas l'économie comme relevant uniquement de la logique historique : « *C'est dans les sciences de la culture qui ont pour objet la vie <u>économique</u> que les concepts généraux prendront le plus de place, car dans quelque mesure que de tels mouvements puissent être isolés, ce sont pourtant très souvent les <u>masses</u> que l'on prend ici exclusivement en considération, et ce qui est essentiel pour ces sciences de la culture coïncidera la plupart du temps avec le contenu d'un concept relativement général* » (Rickert, 1926, 154). Pour autant, et c'est là un élément essentiel, l'économie ne peut être uniquement définie comme une science purement nomothétique. Ses visées généralisantes ne doivent pas occulter l'importance de la dimension historique et de la prise en compte du singulier et du spécifique (Rickert, 1926, 154n).

1.3 Les implications épistémologiques du néo-kantisme

1.3.1 La place de la psychologie

La théorie de la connaissance néo-kantienne a une implication importante sur un point dont on verra, notamment lorsqu'il sera question de la philosophie pragmatiste et de certains travaux institutionnalistes, qu'il est fondamental : la place et le rôle de la psychologie dans les sciences sociales, et en particulier en économie. Si on a pu voir que la place accordée par

[25] La démonstration transcendantale de Rickert a été attaquée par plusieurs auteurs, souvent à juste titre. Aron (1969) lui reproche sa démarche excessivement déductive partant d'hypothèses fortes, mais non évidentes (l'objectivité de certaines valeurs) avant même de les démontrer. Il se donnerait ainsi ce qui est à justifier, c'est-à-dire le caractère anhistorique des valeurs. Dufour (2003) estime cette condamnation trop rapide car ne reconnaissant pas la nécessité pour tout travail historique de s'appuyer sur des valeurs universelles. Oakes (1988, Chap. 4) estime quant à lui que la démonstration de Rickert rate sa cible, car elle ne nous aide en rien à définir des principes permettant de choisir parmi plusieurs valeurs pertinentes. Notons enfin que McCloskey (1998, 180-1) estime que ce type d'argument constitue en fait une pure figure de rhétorique permettant de prouver n'importe quoi (comme l'existence de licornes) en conférant à un objet une existence réelle simplement parce que cet objet a un référent dans le langage.

Dilthey à la psychologie dans le cadre des sciences de l'esprit a été fluctuante, il en va différemment des auteurs strictement néo-kantiens, à commencer par Rickert.

En fondant pendant un temps les sciences sociales sur une nouvelle psychologie, Dilthey s'est écarté largement du point de départ kantien qui était le sien même si, on l'a vu, il est revenu sur ses positions à la fin de sa vie. Pour Rickert et les néo-kantiens, cet appui sur la psychologie est inadéquat dans la mesure où il revient à faire reposer les sciences sociales sur des fondements naturalistes. Cela est lié au rejet de toute dichotomie ontologique entre le monde de la nature et celui de l'histoire : la psychologie, parce qu'elle vise nécessairement à une connaissance nomothétique, ne peut être utile pour fonder les sciences historiques. La mise en avant du critère formel de distinction entre deux types de logique scientifique conduit donc à l'idée que c'est uniquement sur le plan transcendantal, donc, par définition, hors de l'expérience, que l'on peut asseoir l'existence des sciences sociales. La « compréhension » historique, c'est-à-dire la méthode reposant sur le rapport aux valeurs, est totalement indépendante de toute considération psychologique (Rickert, 1926, 96-98). Dans l'absolu, cela n'indique pas que la psychologie ne puisse pas, en certaines occasions, venir compléter les sciences sociales, mais ces dernières sont logiquement autonomes.

1.3.2 Le dualisme méthodologique

Le second apport de la théorie de la connaissance néo-kantienne réside dans la mise en avant de l'idée de *dualisme méthodologique*. Le positivisme[26] a pour caractéristique, au travers d'une forme de naturalisme mettant sur le même plan sciences de la nature et sciences sociales, de défendre un monisme méthodologique. Dans cet optique, il est considéré que ces deux types de sciences ont les mêmes objectifs, que leur structure d'explication respective est la même, ainsi que les critères permettant d'évaluer les théories qui en sont issues. Les travaux de Dilthey et ceux de l'école de Heidelberg viennent concrétiser une intuition du criticisme kantien, à savoir que la nature et l'histoire ne relèvent pas du même mode de connaissance. Mais tandis que Kant avait circonscrit le domaine de la connaissance au domaine naturel, les néo-kantiens ont entrepris de fonder logiquement la légitimité des sciences historiques. Au-delà des divergences que l'on a pu repérer entre les différents auteurs néo-kantiens, il ressort une idée fondamentale sur laquelle vont se structurer une partie des travaux institutionnalistes dont nous nous entreprenons dans ce travail de proposer une

[26] On reviendra en détail dans la section 3 de ce chapitre sur le terme de positivisme. On tentera de proposer une définition plus précise que celle que l'on retrouve dans la philosophie néo-kantienne et qui surtout tienne compte du développement de la philosophie analytique et du positivisme logique au 20ème siècle.

réinterprétation : la démarche scientifique devant être adoptée dans les sciences historiques, dont l'économie relève au moins pour partie, doit se développer suivant une logique visant à saisir la spécificité de chaque contexte socio-historique étudié et renoncer à la recherche de lois universelles supposées pouvoir s'appliquer en tout lieu et tout temps.

Le dualisme méthodologique qui ressort des analyses néo-kantiennes implique de tenir compte des particularités du rapport entre théorie et histoire puisque c'est précisément la dimension historique des sciences sociales qui leur confère un statut à part. Le monde historique a plusieurs spécificités que l'on ne retrouve pas dans les sciences de la nature : il est infiniment complexe et non reproductible, il est en partie accessible par l'expérience interne, il est axiologiquement non-neutre et il ne peut être appréhendé par un biais nomologique. L'ensemble de ces éléments impose des constructions théoriques qui, inévitablement, diffèrent de celles que l'on peut trouver dans le domaine des sciences de la nature[27]. Il en ressort notamment que la construction des théories ne peut plus être considérée indépendamment du contexte qu'elles sont sensées étudier, et ceci à double titre : d'une part, suivant la doctrine du rapport aux valeurs, la construction même de l'objet historique étudié et les concepts qui sont mobilisés *dépendent du contexte historique et culturel dans lequel ils sont conçus et élaborés*. D'autre part, les théories construites ne peuvent, dans une large mesure, que viser à une compréhension de ce qui fait la spécificité du contexte étudié. Si cette dernière peut être mise en perspective par des études comparatives, les théories produites doivent être adaptées à cet objectif idiographique avant de s'inscrire dans une perspective nomologique. Nous désignerons ces deux éléments combinés sous le terme *d'historicisation de la théorie* dans la suite de ce travail[28].

Section 2 : Entre idéalisme et empirisme, l'apport décisif de la philosophie pragmatiste américaine

La philosophie pragmatiste est née aux Etats-Unis dans les années 1870. Il est souvent considéré que l'acte fondateur de ce courant est constitué par un article du philosophe Charles Sanders Peirce (1839-1914), « *La logique de la science* », paru en 1877 et 1878 dans la revue *Popular Science Monthly* (Peirce, 1984). Deux autres auteurs ont également joué un rôle dans

[27] Notons, que ni Dilthey, ni les philosophes de l'école de Heidelberg n'ont cherché véritablement à spécifier les formes que doit prendre la théorisation en sciences sociales. Leurs contributions se sont essentiellement arrêtées à une justification de l'autonomie d'une logique scientifique distincte de celle des sciences de la nature. C'est à des auteurs comme Max Weber (cf. infra) qu'il reviendra de dépasser ce stade pour préciser la méthodologie des sciences sociales.

[28] Plus précisément, le premier élément renvoie à l'idée d'abstraction partant de la réalité (proposition *P3* dans notre introduction) tandis que la seconde exprime quant à elle celle de prise en compte de la spécificité historique (proposition *P1* dans notre introduction).

le développement de la pensée pragmatiste : le philosophe et psychologue William James[29] (1842-1910) et le philosophe John Dewey (1859-1952). Le pragmatisme est un courant spécifiquement américain, mais dont l'origine se trouve dans l'influence de trois évolutions scientifiques majeures s'étant produites dans la seconde moitié du 19ème siècle : la théorie évolutionniste darwinienne[30] en ce qu'elle met en avant l'indétermination de l'évolution, la psychologie empirique qui met notamment en valeur l'importance des habitudes de pensée, et le développement des sciences expérimentales dans lesquelles le pragmatisme fondera son rejet de la contemplation au profit de l'action. Il est maintenant relativement bien établi dans la littérature secondaire[31] que la philosophie pragmatiste a sensiblement influencé les travaux des principaux auteurs institutionnalistes américains, à savoir Thorstein Veblen, John R. Commons et Clarence E. Ayres. Il importe ici de déterminer les éléments essentiels de la philosophie pragmatiste ayant contribué à amener les auteurs institutionnalistes à adopter certains principes fondamentaux caractérisant le programme de recherche institutionnaliste. De ce point de vue, la philosophie pragmatiste a pour particularité de développer parallèlement, et de manière intimement liée, une théorie de la connaissance (2.1) et une théorie de l'action (2.2). Ces deux éléments ont participé à l'élaboration des trois propositions *P1*, *P2*, *P3* qui, combinées, induisent un rapport spécifique de la théorie à l'histoire sous la forme d'une *historicisation de la théorie* (2.3).

2.1 La théorie de la connaissance pragmatiste

La théorie de la connaissance pragmatiste est essentiellement issue des travaux fondateurs de Peirce et de ceux, s'inscrivant dans une perspective légèrement différente, de Dewey.

2.1.1 Peirce et la méthode scientifique

Une critique de l'idéalisme et du cartésianisme

Le pragmatisme de Peirce[32] (ou « pragmaticisme », expression utilisée par Peirce) peut s'appréhender comme une critique simultanée de l'idéalisme, notamment dans sa version hégélienne, mais également kantienne, et de l'empirisme (Guillemin, 1996 ; 1998b) :

[29] Pour une présentation synthétique des travaux de James, voir Lapoujade (1997).
[30] On verra dans le chapitre 5 l'importance de l'influence du darwinisme et de l'évolutionnisme de manière plus générale sur certains développements de la pensée institutionnaliste.
[31] Voir, par exemple, Bazzoli (1999 ; 2000a ; 2000b ; 2000c), Bazzoli et Dutraive (1997 ; 2005a), Gislain (2000), Griffin (1998), Hall et Whybrow (2008), Jensen (1987), Kilpinen (1999 ; 2003 ; 2004), Liebhafsky (1993), Mirowski (1987), Renault (1992), Webb (2002 ; 2007) Wible (1984).
[32] Voir Tiercelin (1993) pour une analyse du pragmatisme de Peirce. Nous nous appuyons en partie sur cet ouvrage dans cette section.

« *L'idéalisme et le rationalisme sont critiqués pour leur refus d'appréhender la réalité telle qu'elle est (création d'un monde fictif), mais aussi (…) les conséquences que cette attitude entraîne sur la définition que l'on se donne de la pensée humaine* » (Guillemin, 1998b, 13). De l'empirisme, le pragmatisme refuse la conception sensualiste de la perception et de la connaissance en ce qu'elle ignore l'importance du signe. Pour Peirce, le rapport au réel n'est fait que de signes. En revanche, le pragmatisme partage avec l'empirisme l'importance donnée à l'expérience et aux croyances et habitudes dans la production de la connaissance. A ce titre, la philosophie de Peirce a une incontestable proximité avec l'empirisme de Hume. En fait, la théorie de la connaissance peircienne consiste essentiellement dans une remise en cause radicale du cartésianisme (Tiercelin, 1993). Le pragmatisme de Peirce se place dans une perspective réaliste s'opposant au nominalisme (Peirce, 2002) : le réalisme philosophique consiste à postuler que les Universaux, c'est-à-dire les idées et concepts généraux que l'on forme à partir du réel, ont le même statut que les objets empiriques et les individus desquels ils sont issus. Il s'agit aussi d'un réalisme ontologique qui renvoie à l'idée qu'il existe une réalité indépendante des représentations que l'on peut en avoir. Pour autant, cette réalité n'est accessible que par les signes, c'est-à-dire par le langage : ce réalisme « *défend l'idée que les objets existent en dehors de notre pensée mais que le réel n'est accessible que par les « signes » (le langage), si bien que le problème est de faire porter le processus de pensée sur des objets réels et de les confronter constamment à l'expérience* » (Bazzoli et Kirat, 2003, 9). Partant de là, l'opposition avec la philosophie de Descartes est claire, et Peirce (2002) dans un article de 1868 est très explicite sur ce point. En premier lieu, c'est contre le doute radical cartésien que la critique peircienne est dirigée. Selon Descartes, l'individu doit douter de tout de manière systématique. Peirce considère ce doute systématique non seulement comme impossible mais aussi comme nuisible. En effet, il relève déjà que l'on ne peut douter de quelque chose dont on a pas conscience ; or, selon Peirce, l'esprit humain est fait de croyances et d'habitudes qui ne sont pas forcément conscientes. Peirce ajoute que chaque individu a des préjugés fortement ancrés de telle sorte qu'il est impossible de commencer par le doute complet : « *Nous ne saurions commencer par le doute complet. Il nous faut commencer avec tous les préjugés qui sont effectivement les nôtres quand nous abordons l'étude de la philosophie. Ces préjugés ne sauraient être rejetés par une maxime, car ce sont des choses dont il ne nous viendrait pas à l'esprit qu'elles <u>puissent</u> être mises en question. Ce scepticisme initial ne sera donc que duperie sur soi : ce ne sera pas un doute réel* » (Peirce, 2002, 37). Il vaut mieux admettre ces préjugés et en tenir compte. En d'autres termes, il

apparaît que le doute radical revient à supposer que l'on puisse penser au-delà de nos croyances, ce qui constitue une impasse logique.

Peirce ne rejette pas pour autant totalement le doute, mais il défend un « doute positif », qui ne soit pas une simple déclaration d'intention. Ce doute doit être « honnête » et, selon Peirce, si on ne choisit pas de douter, le doute constitue néanmoins le moteur de l'enquête scientifique : le but de l'enquête est de fixer des croyances là où le doute s'est installé.

La critique opérée par Peirce à la philosophie cartésienne va plus loin. Notamment, il rejette deux aspects essentiels que l'on retrouve chez Descartes : le pouvoir d'intuition et le pouvoir d'introspection. L'intuition est essentielle chez Descartes en ce qu'elle fait de l'individu un être pouvant accéder de manière autonome à la vérité. Dit autrement, chez Descartes, l'individu n'a besoin de personne d'autre que sa raison pour produire des connaissances. Peirce rejette cette conception en ce qu'elle fait l'impasse sur le rôle fondamental du langage dans la pensée. Or, le langage ne peut s'acquérir de manière autonome. De manière plus générale, par cette critique du pouvoir d'intuition, Peirce s'attaque surtout à la notion de « pensée privée » en prenant le contre-pied du cartésianisme : chez Descartes, la pensée privée, c'est-à-dire la conscience, est première. Pour Peirce, la conscience est au contraire le résultat d'une confrontation de l'individu avec le monde extérieur. En d'autres termes, « *la conscience de soi ne surgit pas au terme d'un processus eidétique de mise entre parenthèses du monde extérieur, du corps sensible et d'autrui, mais par une série d'étapes dans lesquelles le corps, les objets, les autres et le langage ont un rôle déterminant* » (Tiercelin, 1993, 23). La démarche de Peirce est donc totalement à l'opposé de celle de Descartes, elle procède à une critique radicale de l'individualisme hérité de la pensée cartésienne.

Peirce rejette de la même manière le pouvoir d'introspection que Descartes confère à l'individu en niant une éventuelle séparation entre un monde extérieur et un monde intérieur : « *Il apparaît donc qu'il n'y a aucune raison de supposer un pouvoir d'introspection ; et que, par conséquent, la seule façon de se livrer à des recherches sur une question psychologique, c'est par inférence à partir de faits externes* » (Peirce, 2002, 30). Selon Peirce, le monde intérieur, qui correspond à la conscience, n'est connaissable qu'en passant par le monde extérieur, l'introspection totale n'existe pas. On comprend ainsi que pour Peirce, l'expérience est fondamentale. C'est l'expérience qui structure la pensée de l'individu. Ce faisant, Peirce est amené à rejeter les traditionnelles dichotomies entre corps et esprit et entre faits et pensées héritées du cartésianisme. Enfin, via cette critique du cartésianisme, Peirce met en valeur deux

autres incapacités : l'incapacité de pouvoir penser sans signe, et l'incapacité de pouvoir penser l'absolument inconnaissable. Ces deux incapacités visent à supprimer le mythe d'une pensée toute puissante et autonome, conférant à l'homme le pouvoir de connaître par lui seul.

Peirce et la « logique de la science »

La critique du cartésianisme sert à Peirce de point de départ pour élaborer sa propre théorie de la connaissance. Cette dernière est précisée notamment à l'occasion de l'article, publié en deux parties, « *La logique de la science* » en 1878 (Peirce, 1984)[33]. Il ressort de cet article, et des autres écrits de Peirce, que le pragmatisme est en fait une logique de la connaissance. Le point de départ est la notion de doute, mais dans un sens non cartésien. C'est le doute, en tant que sensation de malaise traduisant un décalage entre nos croyances et la réalité, qui nous pousse à entreprendre une recherche pouvant y mettre fin. En d'autres termes, Peirce conceptualise le processus de recherche comme un mouvement partant d'un sentiment de doute et allant jusqu'à la formation de croyances : « *Le doute est un état de malaise et de mécontentement dont on s'efforce de sortir pour atteindre l'état de croyance. Celui-ci est un état de calme et de satisfaction qu'on ne veut pas abandonner ni changer pour adopter une autre croyance* » (Peirce, 1984, 274). L'essence de la croyance correspond à l'établissement d'une habitude, c'est-à-dire que l'objet de la pensée est de produire des habitudes d'actions, contribuant à apaiser notre esprit. Dans la conception peircienne, le doute n'est donc pas volontaire, il ne relève pas d'un choix. Il est la manifestation d'une inadéquation des croyances et des habitudes en place avec le réel, inadéquation qui est révélée par l'expérience. Mais ce doute ne correspond pas à un besoin immédiat de supprimer les croyances en place[34], mais de les tester d'abord, et de les améliorer ou de les rejeter ensuite. Chez Peirce, la « *recherche se comprend alors comme le processus de pensée, stimulé par les impulsions venant de l'expérience, qui permet de passer de l'état de malaise provoqué par le doute à l'état satisfaisant de la croyance* » (Bazzoli, 1999, 63). Le point de départ de l'enquête scientifique est invariablement un état de croyance fragilisé par le doute, pour aboutir nécessairement dans l'établissement d'une opinion, consistant dans la formation de nouvelles croyances. Ce faisant, on trouve là une critique implicite tant de l'idéalisme, pour qui la démonstration doit partir de principes premiers universels incontestables, que de

[33] La première partie se nomme « Comment se fixe la croyance », tandis que la seconde s'intitule « Comment rendre nos idées claires ».
[34] Selon Peirce, cela est logiquement impossible. D'une part, certaines croyances sont inconscientes et l'on ne peut douter de ce dont on n'a pas conscience. D'autre part, ne pas croire en ce que l'on croit n'a pas de sens.

l'empirisme qui considère que les propositions de départ doivent être des sensations premières.

Cela amène Peirce à distinguer quatre méthodes de fixation des croyances : la méthode de ténacité, la méthode d'autorité, la méthode *a priori* et la méthode scientifique (Peirce, 1984, 278 et suiv.)[35]. La méthode de ténacité consiste à préconiser le maintien à tout prix des croyances antérieures. Comme le note Peirce, bien qu'appliquée souvent dans la pratique, elle ne peut l'être constamment car « *elle a contre elle les instincts sociaux* » (Peirce, 1984, 278). Le maintien par un individu de ses croyances sera contrarié par son observation du fait que d'autres individus pensent autrement, ce qui est susceptible d'ébranler sa confiance en ce qu'il croit. La méthode d'autorité est essentiellement le fait de l'Etat, puisqu'il s'agit d'imposer autoritairement certaines croyances à d'autres. Ici encore, il est impossible d'empêcher l'apparition d'un doute chez certains individus, dès lors que certains peuvent observer que d'autres n'ont pas les mêmes croyances qu'eux, et de toute évidence que ces croyances ne sont pas plus erronées que les leurs. « *Adhérer obstinément à une croyance et l'imposer arbitrairement aux autres sont donc deux procédés qu'il faut abandonner, et pour fixer les croyances on doit adopter une nouvelle méthode qui non seulement fasse naître une tendance à croire, mais qui détermine aussi quelles propositions il faut croire* » (Peirce, 1984, 280). La méthode *a priori* consiste à adopter certaines propositions fondamentales parce qu'elles sont « agréables à la raison ». Selon Peirce, elle a pour défaut de tomber dans le relativisme le plus complet dans la mesure où il est impossible de fonder des propositions objectives de manière *a priori*. Reste donc la méthode scientifique : « *Pour mettre fin à nos doutes, il nous faut donc trouver une méthode grâce à laquelle nos croyances ne soient produites par rien d'humain, mais par quelque chose d'extérieur à nous et d'immuable, quelque chose sur quoi notre pensée n'ait point d'effet* » (Peirce, 1984, 282). Cette méthode repose sur un postulat fondamental, expression du réalisme ontologique évoqué plus haut : « *Il existe des réalités dont les caractères sont absolument indépendants des idées que nous pouvons en avoir. Ces réalités affectent nos sens suivant certaines lois, et bien que nos relations soient aussi variées que nos relations avec les choses, en nous appuyant sur les lois de la perception, nous pouvons connaître avec certitude, en nous aidant du raisonnement, comment les choses sont réellement ; et tous les hommes, pourvu qu'ils aient une expérience suffisante et qu'ils raisonnent suffisamment sur ces données, seront conduits à une seule et véritable*

[35] Voir aussi Tiercelin (1993, 90 et suiv.).

conclusion » (Peirce, 1984, 282). La méthode scientifique est ainsi la seule qui nous permette de distinguer les croyances justifiées de celles qui n'ont pas (ou plus) de fondement.

Selon Peirce, c'est Descartes qui a inauguré la méthode *a priori* (Peirce, 1984, 288). Mais c'est au pragmatisme qu'il revient de spécifier la méthode scientifique. Le pragmatisme en tant que méthode scientifique est « *une méthode de clarification et de détermination des concepts, ou signes intellectuels* » (Tiercelin, 1993, 32). Cet aspect ressort au travers de la « maxime pragmatiste » que Peirce énonce dans ces termes : « *Considérer quels sont les effets pratiques que nous pensons pouvoir être produits par l'objet de notre conception. La conception de tous ces effets est la conception complète de l'objet* » (Peirce, 1984, 297). Cette maxime exprime l'idée que toute entité ou chose doit se définir, pour une exigence de clarté, par ses effets sensibles et ses implications pratiques. C'est ainsi que les croyances erronées et les confusions pourront être repérées et éliminées. Le corollaire est donc le suivant : « *Pour développer le sens d'une pensée, il faut donc simplement déterminer quelles habitudes elle produit, car le sens d'une chose consiste simplement dans les habitudes qu'elle implique* » (Peirce, 1984, 296). Pour autant, si l'objectif de la démarche scientifique est précisé, cela n'est pas encore le cas de son déroulement. Dans cette optique, Peirce met en avant le caractère nécessaire mais non suffisant de la déduction et de l'induction (Peirce, 2006). La déduction est un raisonnement nécessaire dans le sens où elle consiste à passer logiquement d'hypothèses ou de prémisses à leur conclusion logique. La fausseté ou la véracité de l'hypothèse ou du résultat n'a rien à voir avec le raisonnement (Peirce, 2002, 381). L'induction est quant à elle considérée par Peirce comme « le test expérimental d'une théorie ». Elle sert à mesurer le degré d'accord entre une théorie et les faits[36]. Pour autant, ni l'induction ni la déduction ne permettent d'introduire des idées nouvelles (Peirce, 2002, 401). La déduction comme l'induction ne sont que des inférences explicatives (*Truth-confirming*) (Kilpinen, 2003) mais pas « amplificatrices » (*Truth-advancing*)[37]. Ce privilège appartient à une troisième forme d'inférence : l'abduction, que Peirce nomme occasionnellement rétroduction : « *Toutes les idées de la science lui viennent par le biais de l'Abduction. L'abduction consiste à étudier les faits et à concevoir une théorie pour les expliquer. Sa seule justification est que, si nous voulons jamais comprendre en quoi que ce soi les choses, ce doit être de cette manière* » (Peirce, 2002, 381). L'abduction est le processus de pensée par lequel

[36] Contrairement à ce qui a pu parfois être écrit sur le pragmatisme, celui-ci n'est donc pas un empirisme naïf. Peirce est explicite sur ce point : l'induction est une inférence *non démonstrative*, elle ne sert pas à prouver une théorie ni même à en élaborer une.

[37] Plus précisément, Kilpinen (2003) relève que pour Peirce, la déduction peut parfois être amplificatrice. Elle est alors dite « théoromatique » par opposition à la déduction corollaire qui correspond à la notion traditionnelle du processus déductif.

est constituée une hypothèse explicative concernant un phénomène donné. C'est ainsi un raisonnement s'appuyant sur l'observation et prenant la forme suivante (Peirce, 2002, 425) :

Le fait surprenant *C* est observé ;

Mais si *A* était vrai, *C* irait de soi.

Partant, il y a des raisons de soupçonner que *A* est vrai.

L'abduction est à la base de nos jugements perceptuels, c'est-à-dire les jugements à partir desquels l'individu forme les premières prémisses de son raisonnement et qui sont ensuite considérées comme « évidentes » (acquérant ainsi le statut de postulat). Mais l'abduction est aussi à l'origine de la formation d'hypothèses plus faibles, visant à être directement testées lors de l'enquête scientifique. Pour Peirce, le pragmatisme n'est en fait rien d'autre qu'une logique de l'abduction : « *Si vous considérez attentivement la question du pragmatisme, vous verrez que ce n'est rien d'autre que la question de la logique de l'abduction. En d'autres termes, le pragmatisme propose une certaine maxime qui, si elle est valable, doit rendre inutile toute autre règle concernant l'admissibilité d'hypothèses au rang d'hypothèses, c'est-à-dire comme des explications de phénomènes tenues pour des suggestions prometteuses* » (Peirce, 2002, 431).

Une théorie de la connaissance évolutionniste et faillibiliste

La méthode scientifique pragmatiste, se caractérisant par l'enchaînement abduction-déduction-induction, associée au réalisme ontologique et philosophique, amène Peirce à développer une conception faillibiliste et évolutionniste de la vérité. Le pragmatisme est une philosophie fortement marquée par l'influence de l'évolutionnisme en général et du darwinisme en particulier. Il en découle une prise en compte du changement, notamment de son aspect imprévisible et indéterminé. C'est là un point de rupture majeur avec le déterminisme cartésien, mais aussi avec le déterminisme dialectique de Hegel. Du darwinisme, les pragmatistes vont notamment retenir l'idée de mouvement perpétuel et d'indétermination. Cela signifie, que la vérité n'est jamais fixée et est toujours factuelle et relative. Ce « réalisme du vague » amène à une conception de la vérité particulière. Peirce ne nie pas l'existence du vrai, mais il lui donne une définition particulière, contextuelle et consensuelle. Du fait de l'indéterminisme à l'œuvre, nous ne pouvons jamais dire d'une vérité qu'elle est absolue. Par définition, toute vérité est faillible, elle n'est jamais définitive. Pour Peirce, la vérité sera ce vers quoi tend l'enquête scientifique, c'est-à-dire vers les croyances rendues satisfaisantes par l'enquête : « *une croyance est satisfaisante lorsque la méthode de la science a réussi à en extirper le moindre doute* » (Tiercelin, 1993, 105). Selon Peirce, est vrai

ce sur quoi s'accordent les scientifiques, ce qui signifie que la réalité est indissociable de l'idée sociale de la communauté et que la vérité est le résultat de la correspondance entre un monde extérieur réel et le langage. La vérité est ainsi par définition provisoire et faillible. Dans une perspective pragmatiste, la vérité s'apparente à un accord conditionnel, susceptible d'être remis en cause à chaque instant par l'expérience et l'expérimentation. Ce faillibilisme peircien est déstabilisant en ce qu'il est autant ontologique qu'épistémologique : la nature des choses elle-même est indéterminée. Ce faisant, le pragmatisme est un rempart au dogmatisme. Mais il est aussi un remède au scepticisme radical dans la mesure où il souligne que ce qui importe, c'est notre croyance, qui par définition est toujours juste.

2.1.2 Dewey et la logique de l'enquête scientifique

Pragmatisme et instrumentalisme

John Dewey est l'autre représentant majeur du pragmatisme américain. Egalement connu pour ses apports en science de l'éducation et en philosophie politique, Dewey a surtout développé une théorie de la connaissance (étroitement articulée à une théorie de l'action) et de l'enquête scientifique qui, tout en s'inspirant largement des idées de Peirce, se distingue par quelques spécificités[38]. On peut tout d'abord noter que Dewey préférait désigner sa démarche par le terme d'instrumentalisme, et non de pragmatisme[39]. L'instrumentalisme exprime une idée fondamentale chez Dewey qui fait le lien entre sa théorie de la connaissance et sa philosophie sociale : l'enquête scientifique, comme de manière générale la vie humaine dans son ensemble, s'organise selon un *continuum* « moyens-fins-moyens ». En d'autres termes, les fins poursuivies par l'activité humaine n'ont de sens qu'en tant que moyens pour atteindre d'autres fins. On retrouve ainsi une idée proche de celle exprimée dans la maxime pragmatiste. Concernant plus spécifiquement l'enquête scientifique, cela indique que cette dernière est un processus actif dont la finalité doit être la production de moyens visant à l'amélioration de la vie humaine.

L'ouvrage majeur de Dewey concernant la théorie de la connaissance est *Logique : la théorie de l'enquête* (Dewey, 1938). Ce travail fait clairement apparaître la conception de l'enquête scientifique de Dewey, qui est d'ailleurs très proche de celle de Peirce : « *L'enquête est la transformation contrôlée ou dirigée d'une situation indéterminée en une situation qui*

[38] Pour une étude générale des relations entre la philosophie de Dewey et la méthodologie économique, cf. Khalil (2004, ed.).

[39] Le terme d'instrumentalisme a d'ailleurs été source de confusion puisque certains auteurs ont assimilé l'instrumentalisme de Dewey à celui de Milton Friedman (1953) alors qu'il est clair que les démarches épistémologiques respectives de Dewey et Friedman n'ont rien en commun. Sur ce sujet, voir Wible (1984).

est si déterminée en ses distinctions et relations constitutives qu'elle convertit les éléments de la situation originelle en un tout unifié » (Dewey, 1938, 169). Dewey (1938, 63) reprend quasiment à l'identique les catégories de « doute » et de « croyance » de Peirce. De même, comme Peirce, Dewey (1938, 69) situe les principes logiques premiers dans des habitudes (croyances) qui préexistent nécessairement avant le début de l'enquête scientifique. Selon cet auteur, l'enquête scientifique se développe à partir de deux « matrices existentielles »[40] : une matrice biologique et une matrice culturelle. La première matrice exprime l'idée que toute enquête scientifique a une dimension naturaliste : « *Le premier postulat d'une théorie naturaliste de la logique est la continuité des activités et des formes inférieures (moins complexes) et supérieures (plus complexes). (…) elle exclut la réduction du « supérieur » à « l'intérieur », comme elle exclut toute rupture* » (Dewey, 1938, 81-82). L'idée de matrice culturelle reprend la critique peircienne du cartésianisme et notamment de sa dualité corps/esprit. Dewey y souligne également l'importance de l'influence de l'environnement culturel sur l'homme : « *ce que l'homme fait, et la façon dont il agit, est déterminé non par la seule structure organique et la seule hérédité physique, mais par l'influence de l'hérédité culturelle, enfouie dans les traditions, les institutions, les coutumes et les intentions et croyances que l'une et l'autre véhiculent et inspirent* » (Dewey, 1938, 102)[41]. De manière générique, le but de toute enquête scientifique selon Dewey (1938, 231) est de transformer le matériau dont elle traite, ou plus exactement le jugement que l'on porte sur lui : l'enquête part toujours d'une situation considérée comme problématique et indéterminée et ne s'achève qu'à partir du moment où un jugement sur cette situation peut être émis, c'est-à-dire que la situation est considérée comme résolue et déterminée. De ce point de vue, Dewey s'oppose à ce qu'il appelle la « conception immédiate » de la connaissance. A l'inverse, il considère que cette dernière est de nature médiate, et notamment qu'on ne doit pas faire reposer l'enquête sur certains axiomes considérés comme évidents. Au contraire, l'existence de ces derniers est contre-productive pour le progrès scientifique (Dewey, 1938, 212). Toute enquête scientifique s'inscrit donc dans un processus d'ensemble, de nature cumulative où les résultats précédents (qui débouchent sur des croyances) sont sans cesse remis en cause : « *Le processus de l'enquête reflète et incarne le continuum expérientiel qui est établi tant par les conditions biologiques que par les conditions culturelles. Toutes les enquêtes sont, comme nous l'avons vu, des processus de ré-organisation progressive et cumulative des conditions antécédentes. Il*

[40] Voir également, sur ce point, Renault (1992).

[41] Ou encore : « *dans un environnement culturel les conditions physiques sont modifiées par le complexe des coutumes, traditions, occupations, intérêts et intentions, qui les enveloppe. Les modes de réponse sont transformés en conséquence* » (Dewey, 1938, 121).

n'existe pas d'enquête instantanée ; et, en conséquence, il n'existe pas de jugement (conclusion de l'enquête) qui soit isolé de ce qui précède et de ce qui suit » (Dewey, 1938, 326). Concernant les modes d'inférence propres au raisonnement scientifique, Dewey, contrairement à Peirce, ne met pas en avant une troisième forme complémentaire à l'induction et à la déduction. En revanche, le caractère complémentaire de ces deux dernières est souligné, le stade hypothético-déductif n'étant clairement qu'intermédiaire dans le processus de l'enquête, isolé des stades initial et terminal de l'enquête (Dewey, 1938, 523-4).

La spécificité des sciences sociales

Cette conception générale est valable pour toutes les sciences. Dewey précise néanmoins certains éléments pour l'histoire et les sciences sociales en général. En rapport avec le rejet de la dichotomie entre théorie et pratique, Dewey développe une réflexion intéressante sur la relation entre généralité et singularité dans le cadre de l'enquête scientifique. La position du philosophe américain est explicite : ne considérer comme scientifique que les propositions générales est un choix purement arbitraire : « *en aucune façon les procédés utilisés par l'ingénieur ou le médecin compétent dans la solution des problèmes de détermination de cas singuliers ne diffèrent des procédés utilisés par un autre groupe d'hommes dans l'établissement des généralisations* » (Dewey, 1938, 535). Concernant l'histoire, la question n'est pas de savoir si elle est ou peut devenir une science, mais plutôt de « *savoir si les procédés employés par les historiens ne peuvent pas avoir une qualité scientifique* » (Dewey, 1938, 535). L'histoire, comme d'autres sciences (Dewey cite la biologie et la géologie), s'occupe surtout de la détermination des singuliers. Les énoncés généraux, s'il ne sont pas directement issus des énoncés singuliers, n'ont toutefois de sens que dans l'interprétation des singuliers (Dewey, 1938, 535-536). Dans ce cadre, et cela est valable pour l'ensemble des sciences, la recherche de lois a une nature purement fonctionnelle : « *L'analyse à partir de n'importe quel point de vue, de la nature des lois de la science amène à la conclusion qu'elles sont des moyens, par l'intermédiaire respectivement des opérations du raisonnement (discours) et de l'observation, pour déterminer la connexion existentielle (spatio-temporelle) des matériaux concrets qui permettent à ces derniers de constituer une situation cohérente individualisée* » (Dewey, 1938, 554). Dans une perspective instrumentaliste, la découverte de loi n'est pas une fin en soi, mais un *moyen* pour interpréter une situation spécifique et individuelle.

Le chapitre 24 de la *Logique* est entièrement consacré à l'enquête sociale. Il apparaît clairement que Dewey rejette la perspective positiviste et naturaliste telle qu'elle peut se

manifester chez un auteur comme Comte : « *La question n'est pas de savoir si l'objet des relations humaines est ou deviendra jamais une science dans le sens dans lequel la physique est maintenant une science, mais s'il est tel qu'il permet le développement de méthodes qui, dans une certaine mesure, remplissent les conditions logiques qui doivent être remplies dans les autres branches de l'enquête* » (Dewey, 1938, 589). On retrouve également une idée d'historicisation de la théorie, telle que nous l'avons définie précédemment : « *Toute enquête procède à l'intérieur d'une matrice culturelle qui est en dernière analyse déterminée par la nature des relations sociales. L'objet de l'enquête physique à n'importe quel moment tombe dans un champ social plus vaste. Les techniques disponibles à un moment donné dépendent de l'état de la culture matérielle et intellectuelle à ce moment* » (Dewey, 1938, 590). Selon Dewey, les relations sociales et de manière plus générale le contexte social dans son ensemble contribuent à orienter la recherche, son objet et ses moyens. Plus spécifiquement, l'enquête qui porte sur un objet social doit, pour remplir les conditions de la méthode scientifique : a) naître de tensions ou de troubles sociaux réels, b) avoir leur objet déterminé par les conditions en tant que moyens matériels pour produire une situation unifiée et c) être en relation avec une hypothèse qui soit une ligne de conduite pour la résolution de la situation sociale conflictuelle (Dewey, 1938, 602). Au même titre que l'enquête scientifique dans son ensemble, l'enquête sociale ne peut jamais partir de faits « bruts ». Une sélection, fondée sur la formation d'une hypothèse généralisante, est un préalable indispensable à la constitution du matériau soumis par la suite à examen : « *Une <u>généralisation</u> sous la forme d'une <u>hypothèse</u> est une condition <u>prérequise</u> de la sélection et de l'ordonnation du matériel <u>comme</u> faits. Une généralisation est tout autant un <u>antécédent</u> de l'observation et de la réunion des faits qu'une conséquence de leur observation et de leur réunion* (Dewey, 1938, 600). Même si elle est exprimée différemment, il semble que l'on retrouve ici l'idée de rapport aux valeurs développée par Rickert (cf. *supra*). La dimension historique des faits sociaux est également considérée par Dewey comme essentielle. Les phénomènes physiques ont également une dimension historique, mais ils peuvent être isolés de leur contexte d'occurrence pour être étudiés. Il n'en va pas de même pour les phénomènes sociaux qui, par nature, ont la propriété d'être un élément constitutif moteur de l'histoire : « *Les propositions génériques sont indispensables pour déterminer l'unique séquence des événements, mais dans la mesure où cette dernière est interprétée totalement en fonction des propositions générales et universelles, elle perd cette individualité unique en vertu de laquelle elle est un fait historique et social. (…) Les conceptions sont indispensables, mais elles sont indispensables comme <u>moyens</u>* de *déterminer une séquence temporelle non-récurrente* » (Dewey, 1938, 604). Il se

dégage ici les prémisses d'une articulation théorie/histoire spécifique aux sciences sociales : les sciences sociales s'intéressent à des phénomènes sociaux dont l'essence réside dans leur dimension historique. Or, toute dimension historique repose sur un élément de singularité s'inscrivant dans un ensemble plus large. Par conséquent, les sciences sociales doivent utiliser la théorie de manière à faire ressortir ces éléments de singularité et à les réinscrire dans le processus historique d'ensemble pour les étudier.

On terminera ce rapide examen de la théorie de la connaissance développée par Dewey en s'arrêtant sur sa conception de la science économique. L'auteur aborde l'économie politique classique vers la fin de la *Logique*. Selon lui, l'économie classique repose précisément sur les principes méthodologiques dénoncés dans son ouvrage, à savoir la mise en avant de « vérités ultimes », lesquelles étaient érigées en axiomes, puis la déduction logique de propositions à partir de ces derniers, propositions qui étaient ensuite conçues comme des normes de l'activité pratique dans le domaine des phénomènes économiques (Dewey, 1938, 607-608). Dans cette perspective, lorsque émergeait un décalage entre propositions théoriques et les faits empiriques, c'était ces derniers qui étaient considérés comme « anormaux »[42]. Dewey souligne les erreurs de cette méthode : « *Du point de vue de la méthode logique, les conceptions impliquées n'étaient pas regardées comme des hypothèses à employer dans l'observation et l'ordonnation des phénomènes et donc à mettre à l'épreuve grâce aux conséquences produites en agissant à partir d'eux. Elles étaient regardées comme des vérités déjà établies et par conséquent indiscutables. En outre, il est évident que ces conceptions ne furent pas formées par référence aux besoins et aux tensions existant à un moment et en un lieu particuliers ou comme méthodes pour résoudre les difficultés existant* hic et nunc*, mais comme principes universels applicables n'importe où et partout* » (Dewey, 1938, 609). On a ici tous les éléments constitutifs de la critique du paradigme marginaliste à partir de laquelle s'est construit le programme de recherche institutionnaliste à la fin du 19ème siècle.

2.2 La théorie de l'action pragmatiste

Les philosophes pragmatistes ont développé, en parallèle de leur théorie de la connaissance, une théorie de l'action. Il apparaît en fait que ces deux dimensions sont intimement liées, la théorie de la connaissance n'étant en fait qu'une application spécifique au domaine de la connaissance scientifique de la conception pragmatiste de l'action humaine. En

[42] On verra au Chapitre 2 que Thorstein Veblen, dans le cadre de sa théorie des préconceptions, applique une critique très proche à l'encontre des économistes marginalistes.

conséquence, on se contentera ici de préciser les contours de cette théorie de l'action, sachant qu'une grande partie de son contenu vient en fait d'être présentée plus haut. La théorie de l'action pragmatiste est importante puisqu'elle fonde notre proposition *P2* : le point de départ de l'analyse en sciences sociales ne peut être ni l'individu, ni les structures sociales, mais un certain contexte historique donné dans toute sa complexité. On se penchera successivement sur les principaux développements des trois principaux philosophes pragmatistes : Peirce, Dewey et William James.

2.2.1 Signes et croyances chez C.S. Peirce

La théorie de l'action peircienne s'articule autour de deux piliers : la notion de croyance et la sémiotique. On a pu mettre en avant plus haut l'importance de la notion de croyance dans la philosophie de Peirce. Cela est notamment apparu au travers de la représentation de la démarche scientifique développée par ce dernier : l'objet de la méthode scientifique est de *fixer* des croyances venant apaiser le malaise créé par le doute en se substituant à ce dernier. La propriété de la croyance est de permettre à l'esprit, et donc à l'individu, d'agir. Elle constitue un guide pour l'action.

Cet élément, qui est vrai pour la démarche scientifique, l'est également pour l'activité humaine en général. L'esprit est en quête perpétuelle de croyances sur lesquelles il peut faire reposer l'action. Se pose alors une question : qu'est ce qu'une croyance ou plus exactement, quelle est l'essence d'une croyance ? Pour Peirce, « *l'essence de la croyance, c'est l'établissement d'une habitude* » (cité par Tiercelin, 1993, 84). En d'autres termes, l'objet de la pensée est de produire des habitudes, qu'elles soient d'action ou de penser, l'esprit humain est à la recherche en quelque sorte d'une « routinisation » de la pensée et de l'action. Ainsi, comme le remarque P. Twomey (1998, 433, notre traduction), Peirce a développé une théorie « *qui souligne la nature active et organisée de l'esprit, et a présenté les habitudes comme un concept clé pour comprendre la pensée et l'action* ». En reprenant et en étendant la méthode scientifique peircienne, on comprend que l'établissement des habitudes se fait forcément par l'expérience, c'est-à-dire par le rapport incessant de l'individu à son environnement. Dès lors, l'étude du comportement des individus, dans le cadre des sciences sociales, peut difficilement faire l'impasse sur le contexte, historique, social et culturel dans lequel l'action s'insère. Plus spécifiquement, comme la proposition *P2* l'indique, cela tend à aller dans le sens d'une conception de la rationalité comme socialement et culturellement déterminée. On montrera dans la Partie II de ce travail qu'un certain nombre de travaux institutionnalistes se sont engagés sur cette voie.

La notion de signe et la sémiotique peircienne se situent dans le prolongement de la conception pragmaticiste de l'individu. Il faut rappeler que si Peirce s'oppose aux philosophies idéalistes et rationalistes, il n'adhère pas pour autant à l'empirisme. Plus précisément, Peirce refuse l'idée selon laquelle l'individu accède au réel par les sens, idée que l'on retrouve notamment chez Locke, Hobbes ou encore Hume. Si Peirce, comme on l'aura compris, partage avec les empiristes l'idée que c'est par l'expérience que l'individu se construit et accède à la réalité, il considère en revanche que ce n'est pas par les sens mais par les signes que cet accès s'opère.

Par conséquent, Peirce a été amené à développer une philosophie du signe, ce qui a fait de lui le père de la sémiotique, c'est-à-dire la théorie générale des signes. Peirce ne donne pas de définition formelle du signe, ce qui s'explique par le fait que selon lui, être, c'est être connaissable et, de ce point de vue, tout est signe. Dit autrement, le signe est le médium par lequel l'individu accède à la réalité : le réel est constitué d'un ensemble de signes. La sémiotique de Peirce, comme l'ensemble de sa philosophie, est réaliste, c'est-à-dire qu'elle porte sur la manière dont est signifié le réel. Le principe de cette sémiotique est ainsi de postuler que « *le réel est ce qui signifie quelque chose de réel* » (Tiercelin, 1993, 49), qu'une chose existe dès lors qu'elle peut-être « signifiée ».

Il ne s'agit pas ici de développer l'ensemble de la philosophie du signe de Peirce, mais seulement d'insister sur les éléments permettant de mieux cerner la conception de l'individu et son rapport à l'environnement tel que cela apparaît dans sa philosophie. Selon Peirce, la pensée est en signes et elle est elle-même un signe. Comment dès lors le signe opère-t-il en tant que médium entre la pensée et la réalité, quel est le « processus sémiotique » ? En premier lieu, il faut relever que pour Peirce, le signe renvoie à deux choses : il signifie premièrement une signification, il signifie secondairement les objets individuels sur la base de cette signification. Cela permet de comprendre que le processus sémiotique est fait de trois termes :

a) le signe
b) l'objet du signe
c) l'interprétant du signe

Le processus se déroule de telle sorte que le signe est relié sous un certain aspect à un autre signe qui constitue son objet. Ce lien met en relation le troisième élément, l'interprétant, avec l'objet. Ce « triangle peircien » (Tiercelin, 1993) renvoie donc à l'idée que toute signification prend forme au travers d'une relation triadique entre objet, signe et interprétant. Ce dernier élément de cette relation est peut être le plus important. Comme son nom l'indique,

l'interprétant procède à une interprétation du signe par lequel il a été mis en relation avec l'objet. Et le point essentiel de la sémiotique peircienne est de souligner que le signe, et son interprétation, sont une construction sociale. Le signe a pour caractère d'être indéfini et ouvert. Ainsi, comme le fait remarquer Warren J. Samuels (2000, 212, notre traduction), « *la signification de la théorie des signes est qu'elle énonce la possibilité que notre système de croyances n'est que ça, un système de croyances, et pas nécessairement quelque chose de plus* ». Cet accent mis sur l'interprétant constitue la véritable originalité de la théorie peircienne du signe. L'interprétant est ce qui va transformer un signe (l'objet) en un autre signe. Pour Peirce, l'interprétant est donc en quelque sorte le « traducteur du réel » : c'est lui qui donne sens et signification au réel par son interprétation. Relevant de la représentation, cette notion d'interprétant, et la sémiotique peircienne dans son ensemble, contribuent à souligner que le signe est par nature social, et qu'il en va donc de même pour la signification que les individus confèrent à leur environnement. Il s'agit, ici encore, d'une puissante critique contre les visions atomistiques et idéalistes de la pensée humaine.

2.2.2 William James et la psychologie des habitudes et des instincts

Le pragmatisme de Peirce et celui de James, bien que différents, ont toutefois quelques points communs. En premier lieu, James partage avec Peirce la maxime pragmatiste, déjà exposée, même s'il ne l'a pas formulée de la même manière. Le souci pour les « effets pratiques » des choses sera même poussé si loin que certains verront dans la philosophie de James les fondements du capitalisme sauvage du début du 20ème siècle (Lapoujade, 1997)[43]. Avec Peirce, James partage également l'idée selon laquelle c'est par l'expérience que l'individu accède à la réalité et qu'il développe sa conscience. Dans cet accès au réel, James et Peirce ont en commun de donner une importance primordiale au signe, dans le sens où tout est perçu comme signe. Enfin, la conception de la vérité chez James se rapproche de celle que l'on retrouve dans le pragmatisme peircien : pour James, la vérité est affaire de convention et de consensus. Cette importance de l'aspect conventionnel s'étend même jusqu'aux perceptions.

Pour le reste, le pragmatisme de James s'écarte sensiblement de celui de Peirce, ceci sur de nombreux aspects (Lawlor, 2006). Ainsi, la philosophie jamesienne est beaucoup plus proche du nominalisme, de même que sa psychologie est souvent apparue individualiste.

[43] Chez Peirce, la maxime pragmatiste sert de référent pour l'enquête scientifique. James va élargir son champ d'application à l'ensemble des domaines de la vie sociale, à commencer par la religion. C'est ce point que Peirce critiquera particulièrement.

Notamment, suivant James, les concepts de « conscience », de « sujet », d' « objet » ne sont que des conventions, ils ne sont pas réels. De même, tant par sa psychologie que par sa philosophie, James est beaucoup plus proche de l'empirisme britannique traditionnel que ne l'est Peirce. Certes, James accorde de l'importance aux signes, mais il en accorde encore plus à l'expérience, notamment sensorielle. Ainsi, selon James, est réel ce qui déclenche en nous une émotion. « *Ce n'est pas le sujet qui fait les interprétations mais l'inverse : le sujet se fait dans les interprétations ; mieux, il est lui-même une interprétation, une interprétation des affections corporelles* » (Lapoujade, 1997, 39). L'empirisme radical de James transparaît le plus clairement au travers de son concept d' « expérience pure », qui correspond au moment premier de l'expérience, c'est-à-dire à la table rase.

La dimension psychologique du pragmatisme de James est celle qui a été retenue plus tard par Thorstein Veblen, et c'est donc elle qui nous intéresse ici. Le point de départ de la psychologie de James est le postulat, assez commun, que l'organisme doit s'adapter à son environnement. Dans cette optique, cet organisme développe un ensemble de capacités cognitives et émotives devant lui permettre de résoudre les problèmes que l'environnement va inévitablement lui poser.

Deux « dispositifs » permettent à l'individu de s'adapter et de survivre : les instincts et les habitudes. Les instincts, par définition, sont des aptitudes et des propensions innées, transmises par les gènes et que l'individu possède donc dès sa naissance. Mais les instincts ont besoin d'être « mis en action », c'est-à-dire qu'une signification doit leur être attribuée. Les instincts seuls ne peuvent permettre la survie, ils ont besoin des *habitudes* pour être effectifs. Les habitudes, à l'inverse des instincts, sont acquises et apprises et elles constituent l'essentiel du comportement humain – c'est là une des spécificités de l'homme par rapport à l'animal : l'essentiel de notre comportement est appris. Selon James, les habitudes ont pour propriété de réduire la nécessité d'une conscience active en stockant les éléments du passé. Elles permettent de laisser la conscience libre de s'occuper des situations complexes et nouvelles. James intègre ces notions d'instincts et d'habitudes dans son concept de « flux de conscience » (*stream of consciousness*) qui appréhende la conscience humaine comme une continuité en perpétuelle connexion avec l'expérience ; en d'autres termes, on retrouve ici le refus de la dichotomie corps/esprit.

Dans la perspective jamesienne, les instincts et les habitudes ne sont nullement des freins à la raison et à la rationalité : pour James, notre niveau supérieur d'habileté cognitive provient d'un plus grand nombre de capacités et de propensions dérivées de nos instincts. De même, et de manière encore plus fondamentale, la stabilité des habitudes est un facteur

essentiel de la stabilité de la société. Ainsi, l'habitude « *est l'énorme gouvernail de la société, son agent conservateur le plus précieux (...). Elle seule prévient l'abandon des aspects les plus durs et les plus répulsifs de la vie par ceux qui y sont confrontés* » (James, *Principles of Psychology* [1890], 121, cité par Twomey, 1998, 438, notre traduction).

2.2.3 Dewey et la psychologie sociale : l'importance de l'expérience

Dewey a développé une théorie de la nature humaine qui est notamment exposée dans l'article « The Reflex Arc Concept in Psychology » (1896) et surtout dans l'ouvrage *Human Nature and Conduct* (1922). Dans cet ouvrage, Dewey développe l'idée, comme James l'avait fait auparavant, que l'esprit humain est fait d'instincts et d'habitudes, les premiers étant innés et héréditaires, les secondes étant apprises et acquises. Surtout, il développe l'idée d'une conception « intermédiaire » de la nature humaine dans laquelle « *tout comportement est une interaction entre des éléments de la nature humaine et l'environnement, naturel comme social* » (Dewey, 1922, 10, notre traduction). Comme le remarque Renaud (1992), Dewey analyse ainsi l'action humaine au travers de deux matrices, l'une culturelle, l'autre biologique, articulation amenant au passage à remettre en cause, dans la droite lignée de la tradition pragmatiste, la dichotomie corps/esprit. De la même façon, sont rejetées les séparations entre sensations, idées et mouvements qui sont en fait différents aspects d'un même acte. Pour Dewey, l'individu est une « unité organique » dans laquelle on ne peut séparer stimuli et réponse : « *le stimuli sensoriel, l'interprétation, et la réponse motrice, c'est-à-dire l'action, sont les parties coordonnées et ontologiquement inséparables de la même activité mentale* » (Albert et Ramstad, 1997, 889, notre traduction).

Cette conception organique de la nature humaine est à la base de la psychologie sociale de Dewey. Dans cette dernière, il est considéré que l'unité de base du comportement est l'habitude : « *L'homme est une créature d'habitude, non de raison pas plus que d'instinct* » (Dewey, 1922, 125, notre traduction). En fait, selon Dewey, l'Homme n'est pas fait d'habitude, mais il *est* habitude, il est un ensemble de prédispositions à se comporter de certaines manières. Les habitudes sont vues comme des significations actives, des dispositions à agir, elles sont la volonté humaine. On aura compris que les habitudes sont par essence sociales et culturelles. Elles sont acquises au travers de l'expérience qui se définit comme le résultat des interactions entre l'organisme et l'environnement et qui est donc construite au travers des relations de l'individu avec son milieu social[44]. La caractéristique principale des

[44] Notons ici que la notion d'expérience chez Dewey n'est pas la même que chez Locke (Webb, 2002). Tandis que chez ce dernier, l'expérience est de nature individuelle et est le résultat d'une confrontation des sens à la

habitudes est leur stabilité, stabilité qui est notamment le résultat de leur dépendance à la coutume, cette dernière se caractérisant elle-même par une forte inertie. Les habitudes, selon Dewey, viennent de la répétition de certains actes qui est induite par les coutumes préexistantes. En effet, les institutions, les coutumes sociales, les habitudes collectives ne sont pas, dans l'ensemble le résultat d'une consolidation d'habitudes individuelles. Au contraire, « *dans une large mesure les coutumes persistent parce que les individus forment leurs habitudes personnelles sous les conditions posées par les coutumes antérieures* » (Dewey, 1922, 58, notre traduction). En d'autres termes, il existe une asymétrie temporelle entre l'individu et l'habitude collective, au bénéfice de cette dernière. La coutume est déjà là quand l'individu naît :

> « *Chaque personne naît comme un enfant, et tout enfant est sujet, dès ses premiers souffles et ses premiers pleurs, à l'attention et aux demandes des autres. Les autres ne sont pas juste des personnes en général avec leur esprit en général. Ce sont des êtres avec des habitudes, et des êtres qui du fait de l'ensemble des habitudes qu'ils ont, voient leur imagination limitée* » (Dewey, 1922, 58, notre traduction).

Il ne s'agit pas, selon Dewey, de postuler une quelconque « priorité » de la société sur l'individu, mais plutôt de montrer que l'association des volontés humaines exerce une contrainte sur les volontés particulières. Les individus acquièrent leurs habitudes au travers de leur participation à des activités qui prennent elles-mêmes place dans un cadre institutionnel préexistant : la psychologie individuelle dérive du social, la psychologie est sociale.

Dewey introduit également dans son analyse la notion d'instinct, qu'il qualifie d'« impulsion » (*impulse*). Contrairement à chez James, les instincts occupent chez Dewey une place clairement secondaire. D'une part, pour ce dernier, l'acquis est primordial dans la conduite, d'autre part, les instincts n'ont aucune signification sans un « médian social » : « *les impulsions, bien que premières dans le temps, ne sont jamais premières dans les faits ; elles sont secondaires et dépendantes (…). Dans la vie de l'individu, l'activité instinctive vient en premier. Mais un individu débute sa vie en tant que bébé, et les bébés sont des êtres dépendants. Leur vie ne pourrait se prolonger au maximum que de quelques heures s'il n'y avait pas la présence et l'aide d'adultes formés par leurs habitudes* » (Dewey, 1922, 89, notre traduction). En fait, les instincts sont rapidement et nécessairement supplantés par les habitudes, ils sont même (dé)formés par elles, jusqu'à devenir eux-mêmes des habitudes. Dès lors, quelle est leur propriété ? Selon Dewey, la fonction principale des instincts consiste à

---

réalité, pour Dewey l'expérience est par essence collective en ce qu'elle repose sur des interactions sociales qui prennent appui sur des cadres cognitifs préétablis.

réorienter les habitudes, à faire changer leurs qualités et significations. Ils sont les éléments constituant le socle de l'esprit humain, mais ils sont néanmoins extrêmement malléables.

Dewey conçoit l'esprit en action comme reposant fondamentalement sur les habitudes. Il souligne également le rôle de l'intelligence, c'est-à-dire l'utilisation consciente de l'esprit, dans la modification des comportements habituels. Dans cette perspective, il apparaît que les habitudes, tant qu'elles ne seront pas empêchées de fonctionner correctement par l'environnement, agiront automatiquement comme des routines. Mais à partir de l'instant où elles s'avéreront inefficaces pour régler un problème, et donc pour permettre la coordination entre l'individu et son environnement, la conscience va alors intervenir pour modifier les habitudes via les instincts. « *L'intelligence, pour Dewey, est donc simplement une pensée délibérative consciente destinée à la restauration de l'équilibre entre le complexe des habitudes et l'environnement* » (Albert et Ramstad, 1997, 900, notre traduction). Dewey introduit ici les concepts de *facteurs limitatifs* et de *facteurs complémentaires*. Les premiers sont les éléments de l'environnement qui contraignent et restreignent l'action humaine. Les seconds sont ceux qui lui permettent d'agir conformément à ses habitudes. L'action consciente, via notamment sa propriété d'anticipation, sera alors de transformer, en modifiant ses habitudes, les facteurs limitatifs en facteurs complémentaires. Pour Dewey, l'esprit humain est résolument tourné vers le futur et la résolution de problèmes et est de ce fait de nature créative. L'individu cherche perpétuellement à restaurer un minimum de continuité et d'harmonie dans un monde instable et changeant.

2.3 La relation théorie/histoire dans la perspective pragmatiste

Contrairement à la philosophie néo-kantienne, il apparaît que le pragmatisme ne se confronte pas directement à la question de la relation théorie/histoire. Toutefois, la philosophie pragmatiste conduit également à l'idée d'historicisation de la théorie, et plus spécifiquement aux trois propositions que l'on a dégagées dans l'introduction.

La théorie de la connaissance pragmatiste conduit aux propositions *P1* et *P3*. La conception faillibiliste et évolutionniste que l'on retrouve chez Peirce et, à un degré moindre, chez Dewey, indique ainsi que l'enquête scientifique doit toujours remettre en cause les résultats (les croyances) auxquels elle a pu précédemment aboutir. En d'autres termes, la vérité est changeante, tant sur le plan épistémologique (on ne peut jamais être certain de la vérité absolue d'une théorie, elle peut être amenée à être remplacée) que sur le plan ontologique (la réalité est changeante et donc le consensus sur celle-ci également). Il y a bien la nécessité de prendre en compte une forme de *spécificité historique* qui apparaît encore plus

clairement quand Dewey met en garde contre l'usage systématique d'axiomes ou de propositions considérées comme universellement vraies. La découverte de lois n'est jamais la fin ultime de l'enquête scientifique, mais plutôt un moyen (selon le *continuum* mis en avant par Dewey) pour progresser dans notre maîtrise *pratique* des phénomènes économiques et sociaux. La théorie n'apparaît donc pas comme un bloc monolithique devant s'appliquer systématiquement, mais plutôt comme le produit d'une interaction entre l'environnement étudié, l'objet conféré à l'enquête, et les hypothèses posées par le chercheur. Et, comme on a pu le montrer plus haut, chez Dewey, on retrouve l'idée de la nécessité de s'intéresser à la dimension historique des phénomènes sociaux, c'est-à-dire à ce qui fait la singularité de chacun d'entre eux.

Cette prise en compte de la spécificité historique doit se faire par un rapport théorie/histoire dont rend compte le concept d'abduction de Peirce et qui renvoie par ailleurs à notre proposition *P3.* Raisonnement partant de l'observation, l'abduction est l'inférence par laquelle la théorie peut évoluer au contact du contexte empirique. Plus précisément, c'est par l'abduction que le chercheur peut réviser ses postulats et hypothèses de départ. En combinant de la sorte inférence abductive, conception faillibiliste de la vérité et instrumentalisme, le pragmatisme décrit une démarche scientifique (qui ici, semble devoir s'appliquer à l'ensemble des sciences) où la théorie est sans cesse remise en cause, amendée, afin de s'adapter au mieux à la réalité étudiée. Dans la mesure où les philosophes pragmatistes, et notamment Peirce, ne se sont jamais spécifiquement intéressés aux sciences sociales et en particulier à l'économie[45], il est difficile d'aller plus loin ici sur la question du rapport entre théorie économique et histoire. Toujours est-il qu'il apparaît que la conception de la méthode scientifique au sens pragmatiste est en accord avec l'idée d'historicisation de la théorie telle que nous l'avons définie et dont on essaye de montrer qu'elle est caractéristique de nombreux travaux institutionnalistes.

Par ailleurs, la théorie de l'action pragmatiste va dans le sens de la proposition *P2*. Que ce soit chez Peirce ou Dewey, on est en présence de l'idée que l'action des individus est toujours socialement et culturellement située. Par conséquent, toute enquête scientifique portant sur l'action humaine, c'est-à-dire toute enquête relevant des sciences sociales, doit

[45] Notons toutefois que Peirce, par ailleurs proche des idées libérales, avait une très bonne opinion de l'économie marginaliste mathématique de la fin du 19ème siècle (Kilpinen, 2004). Par ailleurs, Peirce peut être considéré comme le précurseur du champ de « l'économie du savoir scientifique » (Hands, 2001) puisqu'il est l'auteur d'un article intitulé « A Note on the Theory of the Economy of Research » et publié en 1879. Cet article est une application de l'analyse coûts/bénéfices au problème du choix entre plusieurs projets de recherche scientifique. Voir Wible (1994) pour une analyse de cet article.

tenir compte de cette caractéristique. Il devient dès lors impossible de développer une théorie économique faisant abstraction du contexte institutionnel dans lequel les individus agissent.

Section 3 : Deux traditions pour une opposition commune au positivisme de la science économique

Il peut paraître surprenant, de prime abord, de réunir les philosophies néo-kantienne et pragmatiste pour en faire les fondements épistémologiques d'un programme de recherche unique. En effet, comme cela peut apparaître à la lecture des sections précédentes, les auteurs néo-kantiens et pragmatistes ne se rattachent pas aux mêmes traditions intellectuelles et semblent avoir des préoccupations différentes. Comme on a pu l'indiquer, la philosophie néo-kantienne est directement issue d'un retour à Kant, lequel a élaboré sa théorie de la connaissance en tant que réponse et critique du scepticisme de Hume. Le pragmatisme, quant à lui, est issu d'une critique de l'idéalisme, y compris kantien. Et, d'une certaine manière, le pragmatisme de Peirce peut être compris comme une sorte de « retour à Hume » : mise en avant du rôle de l'expérience et de l'observation, condamnation du raisonnement *a priori*, conception de la vérité comme étant par nature faillible. Cependant, on peut montrer que le pragmatisme et le néo-kantisme se rejoignent lorsqu'il s'agit de penser la relation entre théorie et histoire (3.2). Cela apparaît d'autant plus évident lorsque ces deux approches sont mises en perspective avec la philosophie positiviste, entendue au sens large, dont on peut montrer qu'elle a largement influencé la science économique (3.1).

3.1 Science économique et positivisme

3.1.1 Le positivisme en philosophie des sciences

Le positivisme au 19ème siècle

On a pu voir que le point de départ des philosophes néo-kantiens, et notamment de Dilthey, a été une critique de la philosophie positiviste telle qu'elle fut élaborée par Auguste Comte et, sous une forme différente, par les auteurs anglo-saxons comme John Stuart Mill. Le positivisme comtien reste très spécifique[46]. Totalement opposé à l'empirisme (Lecourt, 2006), il apparaît qui plus est sous la forme d'une philosophie de l'histoire que l'on imagine difficilement compatible avec le positivisme du 20ème siècle. Ce « *positivisme primitif fonde la croyance scientiste des sciences en elles-mêmes au moyen d'une construction de l'histoire de l'espèce comme histoire de la réalisation de l'esprit positif* » (Habermas, 1976, 106). Avec

[46] Sur le positivisme de Comte, en français, outre Lecourt (2006), voir Grange (2006), Kremer-Marietti (2006), et Macherey (1989).

Mill, le positivisme va prendre une tournure plus empirique et développer une problématique qu'il n'abandonnera plus ensuite : celle de la détermination de la *bonne* méthode scientifique.

Il est incontestable que la conception positiviste de la science du 19ème siècle, associée à l'influence de la physique et du paradigme newtonien, a largement contribué à l'orientation de l'économie politique et à la constitution du marginalisme. Cependant, à partir des années 1920, c'est une nouvelle forme de positivisme qui va émerger et qui va considérablement orienter le développement de l'économie, comme celui de toutes les autres sciences d'ailleurs : le positivisme logique[47]. Le positivisme logique va consacrer l'idée « scientiste[48] » « *[selon laquelle] le sens de la connaissance est défini par ce que réalisent les sciences et peut par conséquent être expliqué de façon suffisante au moyen de l'analyse méthodique des procédés scientifiques* » (Habermas, 1976, 102). Dit autrement, la connaissance trouve son unique origine dans l'activité scientifique et il est donc possible d'expliquer sa formation en étudiant les procédés scientifiques. Les positivistes vont dès lors s'atteler à caractériser la forme *devant* être prise par ces procédés.

Le Cercle de Vienne et le positivisme logique

L'acte de naissance de l'empirisme logique et plus largement de l'ensemble du positivisme logique est l'émergence, dans les années 1920, d'un groupe de philosophes connu sous le nom de « Cercle de Vienne »[49]. Constitué en 1923 à l'initiative d'un ancien élève de Max Planck, le physicien Moritz Schlick, ce groupe tiendra des réunions hebdomadaires à Vienne de 1925 à 1936. Les principaux membres du cercle étaient Rudolph Carnap, Herbert Feigl, Kurt Gödel, Karl Menger (le fils de l'économiste) et Otto Neurath. Toutefois, plusieurs précurseurs ont joué un rôle dans la constitution des idées centrales du Cercle de Vienne :

[47] Nous précisons un point de terminologie : nous suivons Malherbe (1979) en désignant par « positivisme logique » l'ensemble de la tradition philosophique qui s'est développée à partir des années 1920 jusqu'aux travaux de Karl Popper compris. Par « empirisme logique », nous désignerons le sous-ensemble du positivisme logique composé des auteurs et travaux directement issus du Cercle de Vienne et qui disparaît aux alentours des années 1950. Notons qu'un auteur comme Bruce Caldwell (1982) utilise les deux termes dans un sens parfaitement opposé au nôtre, ce qui parait néanmoins moins cohérent puisque, comme ce dernier l'indique lui-même, les travaux issus du Cercle de Vienne défendent une conception radicalement empiriste de la science. Hands (2001) et McCloskey (1998) utilisent quant à eux respectivement les expressions de *received view* et de *modernism* pour désigner ce que nous appelons positivisme logique. A noter que Wade Hands y inclut volontairement les travaux de Popper tout en reconnaissant qu'à strictement parler, Popper doit être considéré comme un auteur à part. Enfin, Habermas (2005) fait de Popper le principal représentant du « positivisme ». Par commodité, nous adoptons la même démarche bien qu'étant conscient qu'il est abusif de faire de Popper un positiviste logique en tant que tel.

[48] Terme utilisé de manière péjorative tant par Hayek (1953) que par Habermas (1976).

[49] Les développements qui suivent sur l'histoire du Cercle de Vienne et de l'empirisme logique s'appuient largement sur Malherbe (1979), ainsi que ponctuellement sur Caldwell (1982) et Hands (2001).

Ernst Mach, Bertrand Russel et Ludwig Wittgenstein[50]. Ainsi, « *[l]es auteurs du Cercle de Vienne s'inspirèrent largement de ces thèses de Mach, Russell et Wittgenstein. Et tout l'héritage que le Cercle reçut d'eux peut se résumer dans la conviction qu'il n'y a pas de jugement synthétique a priori possible. Cette conviction très anti-kantienne sera érigée en thèse par les philosophes viennois qui pensaient que les jugements « a priori » sont tous analytiques et s'expriment dans les tautologies de la logique formelle et des mathématiques, tandis que les jugements synthétiques sont tous « a posteriori » et s'expriment dans les propositions empiriques vérifiables de la science* » (Malherbe, 1979, 47). En 1929, Neurath, Carnap et Hahn publient un manifeste intitulé *La conception scientifique du monde : le Cercle de Vienne* où sont exposées les principales thèses et méthodes du Cercle. Le caractère distinctif des empiristes logiques, par rapport aux anciens empiristes, y est mis en avant : l'analyse logique. Les auteurs du Cercle de Vienne sont radicalement empiristes dans la mesure où il est considéré que la connaissance ne peut être extraite que de l'expérience. Partant de là, l'objectif des empiristes logiques est de parvenir, à partir de l'analyse logique du langage, à distinguer le langage scientifique *via* un critère de *signification* : ne seront considérées comme scientifiques que les propositions ayant une signification. Il s'agit de parvenir à une clarification toujours plus importante des concepts des sciences particulières. L'idée kantienne de jugements synthétiques *a priori* est exclue : seuls les jugements analytiques sont *a priori* (ce sont des tautologies) tandis que les jugements synthétiques sont considérés comme étant constitués nécessairement à partir de l'expérience. Les propositions métaphysiques sont rejetées car dépourvues de sens (ce qui ne veut pas dire qu'elles sont fausses). De manière plus générale, il est réaffirmé l'idée, déjà présente dans le positivisme du 19ème siècle, que seuls les éléments directement observables ont un sens. La distinction entre jugements synthétiques et jugements analytiques est permise par le critère de *vérification* : seuls les jugements synthétiques, c'est-à-dire portant sur l'expérience empirique, peuvent être vérifiés. *In fine*, seuls ces derniers relèvent de la science puisque les jugements analytiques n'apportent aucune information empirique ; leur vérification n'a ainsi aucun sens.

Le critère de vérification va ainsi servir de pilier à une épistémologie radicalement nouvelle. C'est notamment Rudolph Carnap qui va être responsable, jusqu'à la dissolution du Cercle de Vienne à la fin des années 1930, du développement des principales idées de l'empirisme logique. La thèse principale qui ressort des travaux de Carnap et des autres empiristes logiques est celle d'unité de la science. Ainsi, il s'agit pour Carnap de « *montrer*

[50] Malherbe (1979) indique que David Hume et J.S. Mill peuvent également être considérés comme les ancêtres du Cercle de Vienne.

que tous les énoncés utilisés dans les sciences peuvent être construits sur la base d'énoncés exprimant des expériences perceptives du sujet connaissant » (Malherbe, 1979, 55) : tous les énoncés scientifiques sont invariablement construits de la même manière, en partant de l'expérience, de la perception empirique. En mettant ainsi l'accent sur les données physiques, il se pose alors la question du statut des énoncés théoriques. Sur ce point, l'empirisme logique n'aura pas de position unifiée et celle de Carnap va évoluer (Caldwell, 1982 ; Malherbe, 1979) : il considérait au départ que seuls les phénomènes observables peuvent avoir le statut de connaissances. Plus tard, il assouplira sa position en affirmant que les termes théoriques peuvent avoir une signification partielle à partir du moment où ces termes peuvent être interprétés dans un langage d'observation. De même, la position de Carnap va évoluer sur la question du critère de vérification suite aux débats qu'il mènera sur le sujet avec Karl Popper, puisqu'il admettra la viabilité du critère de *confirmabilité simple* (la vérification *potentielle* d'une proposition est suffisante, même si en pratique elle ne peut être mise en œuvre). En tout état de cause, l'empirisme logique a conduit à la fin des années 1930 à une conception empirique et unifiée de la science dans laquelle la place de l'histoire et la spécificité des sciences sociales sont ignorées.

Le positivisme logique après le Cercle de Vienne

A partir du milieu des années 1930 et jusqu'au milieu des années 1950, se développe un positivisme plus sophistiqué et moins empiriste que l'empirisme logique (Caldwell, 1982). Dans les conceptions issues du Cercle de Vienne, il n'y pas vraiment de séparation entre théorie et observation, puisque les éléments théoriques doivent pouvoir se réduire à des observations empiriques. Cette séparation va progressivement apparaître avec les travaux d'auteurs tels que Carl Hempel (1942), Thomas Nagel et Alfred Ayer, en même temps que la logique inductive est remplacée par la mise en avant de la démarche hypothético-déductive comme fondement de la structure des théories scientifiques (Hands, 2001). Avec Carnap, ces auteurs vont remettre en question le critère de vérification pour se tourner vers celui de confirmation. Ils vont surtout être à l'origine d'une réflexion sur la structure des théories scientifiques faisant du modèle hypothético-déductif l'archétype de l'explication scientifique : toute théorie est conçue comme un système composé d'axiomes (ou affirmations primitives) et de théorèmes (ou affirmations dérivées) qui peuvent en être logiquement déduits. Le point important est qu'ici, les axiomes n'ont pas à se référer à des entités observables (contrairement à ce qui était le cas dans l'empirisme logique). La théorie est donc conçue comme un système global devant permettre des interprétations empiriques. Cependant, tous

les éléments de la théorie n'ont pas à être reliés à des propositions empiriques. Les théories se présentent alors sous la forme d'une structure hiérarchique dans laquelle les hypothèses supérieures sont des axiomes dérivés d'entités théoriques et les hypothèses inférieures constituant quant à elles les conclusions de la théorie et pouvant être décrites en termes de phénomènes observables.

Dans un important article de 1948, Carl Hempel et Paul Oppenheim (1948) développent le modèle dit « déductif-nomologique » (*D-N model*) de l'explication scientifique. Ce modèle est venu remplacer dans le positivisme moderne l'idée de Comte suivant laquelle la théorie ne cherche pas à expliquer les phénomènes, mais seulement à les décrire. Les deux auteurs avancent l'idée que toute explication scientifique valide est composée de deux ensembles : l'*explanandum* (l'expression décrivant le phénomène devant être expliqué) et les *explanans* (les expressions rendant compte des causes du phénomène). Ces derniers sont composés de deux sous-ensembles : les expressions comprenant une liste des conditions de départ et des expressions exprimant des lois générales. Pour être valide, une explication doit satisfaire à quatre conditions empiriques et logiques (Caldwell, 1982, 28) : sur le plan logique, a) l'*explanandum* doit être une conséquence logique des *explanans*, b) les *explanans* doivent contenir des lois générales nécessaires à la dérivation de l'*explanandum*, c) les *explanans* doivent avoir un certain contenu empirique permettant, en principe, un test par l'expérimentation ou l'observation. Sur le plan empirique, d) les expressions renvoyant aux *explanans* doivent être vraies. Ce modèle met en valeur la nature déductive de toute explication scientifique : « *si les conditions initiales ainsi que les lois générales sont vérifiées, le phénomène décrit par l'*explanandum *doit se produire. Cette nécessité logique vient de la restriction selon laquelle ne sont permises dans l'explication scientifique que des lois ayant une forme universelle* » (Caldwell, 1982, 29, notre traduction). On peut donc représenter l'explication déductive-nomologique ainsi (Hands, 2001, 86) :

C1, C2,...Cn

L1, L2,…Lm (explanans)

E (explanandum)

où chaque Ci représente une expression décrivant les conditions initiales et chaque Li représente une loi générale. Par exemple,

C1 = x est la demande de travail

C2 = le salaire minimum légal diminue

C3 = il n'y a pas de changement dans d'autres variables pertinentes (clause *ceteris paribus*)

L1 = la demande de travail augmente quand le prix du travail baisse (*ceteris paribus*)
→ Donc, la demande de travail x augmente[51].

Toutefois, ce modèle ne fonctionne qu'à partir du moment où il existe des lois générales. Ainsi que Hempel et Oppenheim le reconnaissent, cela pose des difficultés dans la mesure où de nombreuses analyses, notamment en sciences sociales, s'appuient sur des lois statistiques et probabilistes. C'est dans cette optique que Carl Hempel développera quelques années plus tard le modèle « inductif-probabiliste » (« *I-P model* ») : « *Dans le modèle I-P, les* explanans*, définis comme les expressions décrivant les conditions initiales ainsi que les lois statistiques, confèrent à la proposition contenue par l'*explanandum *une forte probabilité logique ou inductive* » (Caldwell, 1982, 29, notre traduction). Ces deux modèles conduisent à la thèse de la symétrie entre explication et prédiction (Blaug, 1994 ; Caldwell, 1982 ; Hands, 2001) : explication et prédiction sont logiquement équivalentes, la seule différence étant d'ordre temporel. Dans l'explication, l'*explanandum* s'est déjà produit, alors que dans la prédiction, il n'apparaîtra que dans le futur. Par ailleurs, il est prétendu que ces deux modèles décrivent de manière adéquate l'ensemble des explications, que ce soit en sciences sociales et dans les sciences de la nature. Ces deux thèses seront très contestées à partir des années 1960 (Caldwell, 1982). On peut en tout cas remarquer que le modèle d'explication scientifique proposé par Hempel et d'autres, et qui pendant un certain temps va être largement admis, conduit non seulement à nier la spécificité de l'histoire et des sciences sociales, mais surtout à soumettre ces dernières à un raisonnement nomologique, c'est-à-dire fondé sur l'idée d'existence de lois (pour le modèle D-N) ou au moins de régularités empiriques (pour le modèle I-P) considérées comme *universelles*.

Karl Popper et le positivisme logique

C'est avec Karl Popper (1902-1994) que l'on peut considérer que le positivisme logique atteint son apogée mais aussi, paradoxalement, qu'il prend fin. A proprement parler, Popper n'appartient pas au positivisme logique[52]. En effet, toute la philosophie de Popper se construit à partir d'une critique des thèses positivistes relatives au critère de démarcation. Par ailleurs, contrairement aux philosophes positivistes, Popper va poser la question de la dynamique de la connaissance et y apporter une réponse au travers d'une théorie de

[51] Il est d'autant plus important d'appliquer un exemple au domaine de l'économie que Hempel et Oppenheim, puis Hempel seul par la suite, ont explicitement développé leur analyse dans le but de rendre compte de la structure d'explication de l'histoire et non uniquement des sciences de la nature. Voir par exemple Nadeau (2001).
[52] Ainsi, Caldwell (1982) et Lecourt (2006) ne font pas de Popper un représentant du positivisme logique.

l'évolution de la connaissance (Popper, 1953 ; 1972), ouvrant ainsi la voie à un nouvel ensemble d'interrogations sur la nature de l'évolution des connaissances scientifiques. Enfin, contrairement aux empiristes logiques, Popper ne rejette nullement la métaphysique et développera même son propre système métaphysique. Pour autant, il n'est pas totalement illégitime de faire de Popper le principal représentant du positivisme[53] pour au moins deux raisons. D'une part, les travaux de Popper poursuivent la quête positiviste de l'unité de la méthode scientifique et de la recherche des bonnes règles méthodologiques à adopter. Le critère de falsification est évidemment primordial de ce point de vue. D'autre part, à tort ou à raison, la grande majorité des économistes s'étant intéressée de près ou de loin aux questions de méthode a eu tendance à rattacher de manière indifférenciée Popper à l'ensemble de la tradition positiviste (Hands, 2001).

Les premiers travaux de Popper, à commencer par son ouvrage *Logik der Forschung* publié en 1934 (Popper, 1934), développent une critique des thèses du Cercle de Vienne. Popper va ainsi être le principal interlocuteur de Carnap sur les questions relatives au critère de confirmation et aux prédicats dispositionnels (Malherbe, 1979) dans les années 1930. Le critère de falsifiabilité de Popper est ainsi une réponse aux positions du Cercle. De manière plus générale, les critiques adressées par Popper au Cercle de Vienne portent sur cinq thèmes fondamentaux (Malherbe, 1979, 85) : a) l'élimination de la métaphysique, b) l'unité de la science, c) l'exigence de vérifiabilité ou de confirmabilité, d) la logique inductive et e) la philosophie en tant qu'activité. Du point de vue qui nous occupe ici, l'œuvre de Popper comporte trois aspects cruciaux : le critère de falsification, l'idée d'unité de la science et la critique de l'historicisme. Comme indiqué précédemment, Popper critique les différents critères de démarcation entre science et non-science (signification, vérification, confirmation). Cette critique est élaborée à partir du problème de l'induction, découvert par Hume et que Popper reformule : selon Hume, il n'existe aucune justification rationnelle possible de l'induction. On ne peut jamais être sûr et faire la démonstration par la seule observation de régularités passées que ces régularités se reproduiront dans le futur. De plus, la preuve déductive de l'induction est impossible : on ne peut « prouver » l'induction que par l'induction rendant ainsi la démonstration circulaire. La résolution du problème de l'induction se trouve dans l'idée de falsification : si l'observation d'une occurrence empirique supplémentaire ne peut jamais permettre de valider une hypothèse, celle d'un seul événement contraire peut en revanche l'invalider. Une démarche scientifique ne doit donc pas chercher à

[53] Comme indiqué plus haut, cela est également fait par Habermas (2005), Hands (2001) et McCloskey (1998).

vérifier empiriquement ses propositions théoriques parce que cela est non seulement aisé, mais ne fait surtout pas progresser la connaissance. C'est au contraire dans l'élimination des hypothèses que la science progresse, c'est-à-dire suivant un processus d'essais-erreurs. Ainsi, toute démarche débouchant sur l'élaboration de propositions ne pouvant être empiriquement réfutées doit être considérée comme non scientifique. Selon Popper, le critère de falsification permet ainsi de fonder l'unité de la science, ceci sur un plan méthodologique. En effet, toute science doit sans exception suivre la même procédure méthodologique (Malherbe, 1979, 93) : a) avancer un nouvel énoncé théorique hypothétique et en déduire des énoncés singuliers, b) s'assurer que les différents énoncés singuliers sont cohérents, c) comparer les énoncés singuliers à d'autres énoncés relatifs à la question visée par l'hypothèse et préalablement admis, d) en conclure si l'hypothèse est réfutée ou (provisoirement) corroborée. Il n'y a donc aucune discrimination entre différents types de sciences. Dans tous les cas, la théorie prend invariablement la même forme : « *un système axiomatisé formé d'énoncés synthétiques universels permettant, à l'aide de conditions initiales appropriées, de fournir une explication causale de faits exprimés par des énoncés singuliers, ou d'en effectuer la prédiction* » (Malherbe, 1979, 95). Cette conception de l'unité de la science sert de fondement à la critique poppérienne de l'historicisme que l'on retrouve dans des travaux Popper datant des années 1940 : *Misère de l'historicisme* et *La société ouverte et ses ennemis*[54]. L'ouvrage *Misère de l'historicisme*, publié en 1944, est une réponse au problème du naturalisme, c'est-à-dire l'introduction de la méthode des sciences de la nature dans les sciences sociales. Popper y renvoie dos à dos les pro-naturalistes et les anti-naturalistes (Malherbe, 1979). Ces deux positions sont issues d'une mauvaise compréhension de la notion de lois sociologiques. Popper commence par récuser le déterminisme historique (« l'historicisme »), c'est-à-dire l'existence de lois générales du changement social dans l'histoire des civilisations. Par historicisme, Popper désigne en fait aussi bien les doctrines des pro- que des anti-naturalistes : il s'agit de la théorie qui fait de la prédiction historique le but principal et qui enseigne que ce but peut être atteint si l'on découvre les rythmes, les « patterns », les lois ou tendances générales sous-tendant les développements historiques. Pour Popper, c'est pour des raisons de stricte logique qu'il est impossible de prédire le cours futur de l'histoire : « *En effet, toute loi que nous pourrions formuler au sujet du développement de l'histoire serait toujours falsifiée puisque la prédiction d'un événement futur engendre des forces sociales qui tentent soit*

[54] Notons que la critique de l'historicisme par Popper (1945a ; 1945b) a vraisemblablement fortement influencé Hayek puisque la charge de ce dernier contre le « scientisme » (Hayek, 1953) en est très proche. Sur la critique poppérienne de l'historicisme, voir Chmielewski (2000).

d'accélérer soit d'empêcher l'occurrence de cet événement » (Malherbe, 1979, 136). Pour Popper, il y a unité de méthode et les différences entre les sciences sont de degré et non de nature. Le schéma poppérien de la croissance des connaissances s'applique donc également aux sciences sociales[55].

Comme on le verra plus loin (point 3.2), c'est paradoxalement à partir des travaux de Popper que le positivisme logique va s'effriter. Plus que la critique poppérienne en tant que telle (qui, on le voit, s'inscrit encore dans un cadre positiviste), ce sont les ouvertures qu'elle va créer de par ses faiblesses qui vont ouvrir la voie à une véritable révolution épistémologique à partir des années 1960-70. Ce n'est pas un hasard si certains des artisans de cette révolution ont été, soit des étudiants de Popper (comme c'est le cas pour Paul Feyerabend), soit des poppériens affichés, au moins au départ (comme c'est le cas d'Imre Lakatos). Il nous faut néanmoins au préalable préciser la manière dont le positivisme a été reçu et assimilé par la science économique et notamment la théorie dominante.

3.1.2 Le positivisme logique dans la théorie standard au 20ème siècle

Il est difficile d'affirmer que le positivisme comtien a véritablement influencé la science économique « moderne »[56]. L'économie politique classique a plutôt été influencée par la philosophie empiriste britannique, et si Dilthey fait de Mill un positiviste, il est probablement inexact de voir l'économie classique comme « positiviste ». Il en va de même pour les auteurs de la révolution marginaliste, Léon Walras et Stanley Jevons (Carl Menger devant encore être mis à part, cf. Chapitre 2) dont les sources philosophiques ne sont pas à chercher du côté du positivisme comtien. Notons toutefois que Philip Mirowski (1987) défend l'idée que la théorie néoclassique est profondément marquée par le cartésianisme et la conception de la connaissance qui lui est liée. Ainsi, c'est probablement dans l'influence cartésienne ainsi que celle de la physique newtonienne qu'il faut chercher les fondements philosophiques du marginalisme et du début de l'ère néoclassique.

En revanche, il apparaît que dès sa naissance, le positivisme logique au sens large a très rapidement vu certaines de ses idées importées en économie et servir ainsi de socle

[55] Relevons néanmoins que Popper a développé l'idée d'analyse situationnelle. Essentiellement exposée dans un article de 1994, « Models, Instruments, and Truth : The Status of the Rationality Principle in the Social Sciences », Popper y développe une méthode spécifique pour les sciences sociales, qui reste fondée sur l'idée de falsification. Le principe de rationalité y est mis en avant comme la loi (au sens du modèle d'explication de Hempel) permettant de produire une explication sociale. Il semble qu'il s'agisse en fait d'une généralisation de la méthode d'explication microéconomique standard où, en tout état de cause, la relation théorie/histoire est totalement ignorée. Sur ce point, voir Hands (2001, 283-286).

[56] On entend par là la théorie économique telle qu'elle s'est développée à partir de la révolution marginaliste dans les années 1870 et plus encore au 20ème siècle à partir des années 1920 et 1930.

permettant de justifier les orientations méthodologiques de la science économique. Un ouvrage majeur de ce point de vue est celui de Terence Hutchison, *The Significance and Basic Postulates of Economic Theory*, publié en 1938. L'ouvrage est remarquable dans la mesure où, seulement quatre ans après la publication de la première édition du *Logik der Forschung* de Popper, Hutchison y utilise le concept de réfutabilité et entend le transposer dans la science économique. L'ouvrage de Hutchison est une réponse à celui de Lionel Robbins, *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*, publié en 1932. Ce dernier possède une forte notoriété du fait qu'il propose une définition largement admise aujourd'hui de la science économique, l'étude de la relation entre l'usage de moyens rares et à usage alternatif et des fins prédéfinies. Cette définition, et l'ouvrage de Robbins dans son ensemble, sont à l'origine de la séparation définitive entre économie et sociologie dans les années 1930, Talcott Parsons redéfinissant de son côté la sociologie comme l'étude de la formation des fins poursuivies par les individus (Hodgson, 2001). C'est également à ce moment que la séparation entre économie et histoire va être définitivement actée, que la dimension diachronique de l'économie va être délaissée au profit de la seule dimension synchronique, selon les termes de Deirdre McCloskey (1998). La critique de Hutchison ne vise cependant pas à une réintroduction de l'histoire dans l'économie. Son attaque se porte sur le caractère *a priori* et axiomatique de la théorie économique telle que conçue par Robbins. En effet, selon Robbins, la théorie fait usage d'hypothèses fondamentales ayant le statut d'axiomes pouvant être dérivées de manière plus ou moins introspective : rationalité, rareté des biens, pluralité des facteurs de production. Des hypothèses subsidiaires, spécifiques au contexte, sont ensuite formées (par exemple, les conditions du marché). L'association des axiomes aux hypothèses subsidiaires permet la dérivation de propositions plus complexes. Inspiré par les thèses du Cercle de Vienne, Hutchison critique cette conception de la théorie économique à quatre points de vue (Caldwell, 1982, 107) : le vide empirique des propositions de la « théorie pure », la nécessité d'étendre le postulat de rationalité aux anticipations parfaites, la nécessité d'un usage plus extensif des techniques empiriques et l'illégitimité de l'usage de la « méthode psychologique » (c'est-à-dire l'introspection) pour déterminer les postulats fondamentaux. Il s'agit pour Hutchison de caractériser la scientificité de la théorie économique, selon les canons positivistes en vigueur. Pour cela, il faut montrer que les postulats de base de la théorie sont *empiriquement* fondés. Seules les propositions empiriquement falsifiables sont considérées comme scientifiques, les autres (les propositions analytiques) sont qualifiées de tautologie et exclues du domaine de la science. Si l'on peut débattre sur le caractère authentiquement positiviste de la position de Hutchison (voir Caldwell, 1982), l'analyse de ce

dernier va avoir au moins un impact : mettre au centre de la théorie économique l'hypothèse de rationalité et la question de son statut. Si Hutchison a défendu l'idée qu'elle devait être empiriquement fondée et donc être, d'une certaine manière, « réaliste », cette position va ensuite être attaquée par plusieurs économistes qui, plus ou moins consciemment, vont suivre l'évolution de l'épistémologie positiviste dont on a rendue compte plus haut.

La première attaque contre l'empirisme radical de Hutchison vient de Fritz Machlup et de son article « The Problem of Verification in Economics » au milieu des années 1950. Dans cet article, Machlup aborde la question de la confirmation des hypothèses et des propositions de la théorie. Il remarque que les théories et les hypothèses ne peuvent jamais être totalement vérifiées (dans le sens de confirmées). Une distinction est faite entre trois types de propositions scientifiques en économie (Caldwell, 1982, 141) : a) les hypothèses fondamentales (la rationalité, l'ordonnancement des préférences, la préférence à risque égal pour plutôt plus que moins de profits), b) les hypothèses spécifiques qui sont testables empiriquement (par exemple, que tel type de dépenses représente telle proportion des dépenses totales d'un ménage), c) les propositions de « dernier niveau », dérivées des propositions plus abstraites, qui sont directement testables empiriquement également. Machlup affirme que les postulats fondamentaux ont une valeur heuristique et qu'on ne peut les appréhender au travers de la dichotomie synthétique/analytique. Le premier de ces postulats est celui de rationalité. Il n'a donc pas à être testé empiriquement, sa justification est purement heuristique et anhistorique. Selon Machlup, la théorie économique est donc de nature axiomatico-déductive, fondée sur des postulats isolés de toute relation à l'histoire ou de la spécificité du contexte étudié[57].

Un autre moment important dans la constitution de l'économie comme science positiviste est le célèbre article de Milton Friedman (1953), « The Methodology of Positive Economics ». Bien que critiqué et attaqué de toute part, cet article fait encore figure aujourd'hui de référence, au moins implicite, dans de nombreux travaux économiques. La méthode qu'expose Friedman, l'instrumentalisme méthodologique, est en effet reprise dans une grande majorité d'analyses relevant de la théorie standard. En substance, Friedman développe l'idée que le rôle de toute théorie est de produire des propositions prenant la forme

[57] Il y a là une différence de nature fondamentale avec, par exemple, la démarche de Max Weber à laquelle Machlup se réfère souvent. En effet, pour Machlup, le postulat de rationalité (et quelques autres), s'il est justifié heuristiquement, a un statut inamovible, quelque soit le contexte étudié. A l'inverse, comme on le verra au deuxième chapitre, l'épistémologie wébérienne pose la question de la formation des concepts. De ce point de vue, le statut de l'idéaltype de rationalité en finalité n'est pas le même que celui du postulat de rationalité chez Machlup.

de prédictions testables[58]. C'est la justesse de ces prédictions, et seulement elle, qui doit permettre d'évaluer les théories. En revanche, les autres critères tels que la simplicité ne doivent être mobilisés que pour départager deux théories faisant les mêmes prédictions. Surtout, le réalisme des hypothèses de départ et des postulats, n'a aucune importance et ne doit pas servir à l'évaluation des théories[59]. Selon Friedman, les théories ont ainsi une structure proche de celle décrite par les positivistes tels que Hempel : un ensemble d'axiomes ou de postulats fondés de manière plus ou moins *a priori*, hors de l'expérience, à partir duquel on peut logiquement déduire un corps de propositions empiriques testables. L'originalité de Friedman est son insistance sur la totale absence de l'importance du réalisme des hypothèses. Les théories sont de purs instruments, ni vraies ni fausses en soi. Elles ne sont que des outils pour permettre de prédire l'occurrence de phénomènes. On retrouve aussi chez Friedman une relativisation des différences entre sciences sociales et sciences de la nature et donc l'affirmation de l'unité de la science. De manière générale, l'approche de Friedman est en accord avec le positivisme : les théories sont évalués via le test de certaines de leurs propositions. Les propositions de base sont cependant totalement indépendantes de toutes considérations empiriques, elles ont un caractère plus ou moins axiomatique. La relation entre théorie et histoire (entendue au sens de réalité empirique évolutive) est donc à sens unique : l'histoire sert à tester les théories, mais la formation de ces dernières se fait hors de toute considération historique.

3.2 Néo-kantisme, pragmatisme et le retour de l'histoire en économie

3.2.1 Le déclin du positivisme logique

Le positivisme logique a deux implications majeures, une pour la science dans son ensemble, et une autre pour les sciences sociales et en particulier pour l'économie. Concernant la science, le positivisme logique présuppose l'idée d'une « épistémologie de règles ». Autrement dit, les travaux des positivistes logiques se sont développés dans une perspective où il est considéré que c'est à la philosophie des sciences qu'il revient de fixer les règles définissant la « bonne » science. Il ressort du positivisme que toute science, pour avoir ce statut, doit respecter un certain nombre de principes : testabilité (vérification, confirmation, falsification), distinction faits/valeurs, mode d'explication hypothético-déductif ou inductif-probabiliste, etc. Depuis les années 1970, cette conception positiviste du rôle de

[58] Friedman utilise l'expression « réfutable » mais sans jamais faire référence à Popper.

[59] Friedman va même jusqu'à affirmer « *[o]n pourra découvrir par exemple que les hypothèses véritablement importantes et significatives ont des « postulats » qui représentent très imparfaitement la réalité. En général, plus une théorie est significative, plus ses postulats sont (…) irréalistes* » (Friedman, 1953, 11).

l'épistémologie a été considérablement remise en cause (Chalmers, 1988). Les travaux d'auteurs tels que William Quine (1951 ; 1953), Thomas Kuhn (1962), Paul Feyerabend (1975) ou encore Imre Lakatos (1994) ont en effet contribué à rejeter l'idée que les sciences auraient historiquement progressé en suivant rigoureusement les critères définis par les positivistes. Au contraire, dans des perspectives différentes, chacun de ces auteurs a montré que non seulement, l'histoire effective des sciences offrait un portrait bien plus complexe, moins rationnel et plus « anarchique » que l'image dessinée par le positivisme logique. Surtout, des auteurs tels que Kuhn ou Feyerabend, en développant l'idée de dépendance des faits à la théorie, ou encore la thèse de Duhem-Quine démontrant l'impossibilité de tester de manière isolée une proposition, ont contribué à montrer que le respect de telles règles est impossible et serait de toute façon contre-productif. L'épistémologie moderne est aujourd'hui beaucoup plus ouverte et moins ambitieuse : il s'agit maintenant davantage de rendre compte du développement de la science en tant que tel, de décrire les pratiques effectives des chercheurs, plutôt que de fixer de manière *ad hoc* des règles préconçues. Dans le champ de l'épistémologie économique (en anglais, *economic methodology*), ce « tournant sémantique » de l'épistémologie commence à être pris en compte comme en attestent les travaux d'auteurs tels que Bruce Caldwell (1982), Deirdre McCloskey (1998) ou D. Wade Hands (2001). Ces trois ouvrages ont en commun de renoncer à formuler des prescriptions méthodologiques pour prôner un dialogue entre les différents programmes de recherche en économie : c'est là l'idée de « pluralisme méthodologique » chez Caldwell ou de « conversation » chez McCloskey. L'idée que l'économie devrait se conformer à certains canons méthodologiques, singer les sciences de la nature ou s'attacher à produire à tout prix des propositions testables, est donc en passe d'être abandonnée. C'est dans ce contexte que l'on peut notamment assister à la résurgence de la philosophie pragmatiste (Dickstein, 1998, ed.). Il s'agit d'une opportunité pour le programme de recherche institutionnaliste pour s'affirmer aux côtés du paradigme dominant.

Concernant les sciences sociales et l'économie, le déclin du positivisme a une autre implication d'importance. Le positivisme, que ce soit celui du 19ème siècle ou bien le positivisme logique, a pour caractéristique d'avoir défini les canons de la scientificité à la lueur des sciences de la nature et notamment de la physique. Il en est ressorti une conception nomologique de la science, au sens de Rickert, où cette dernière a pour objectif de rechercher l'existence de lois invariables dans le temps et dans l'espace. Cette posture a amené l'économie à ignorer l'histoire (Hodgson, 2001), dans un sens double : l'intérêt des économistes s'est porté exclusivement vers la théorie pure ou, selon les termes de McCloskey

(1998), l'analyse synchronique. Mais même lorsque l'histoire économique est redevenue un centre d'intérêt pour les économistes, cela s'est fait dans une perspective théorique s'appuyant sur des présupposés (des axiomes) universels, tels que le principe de rationalité[60]. Si l'histoire est alors redevenue un objet d'étude, la théorie a continué à être considérée comme un bloc monolithique, constitué de principes considérés comme universels et visant à découvrir des lois ou régularités anhistoriques. Le déclin du positivisme ouvre la voie à des approches économiques radicalement différentes, portées par des présupposés philosophiques opposés au positivisme.

3.2.2 Le « retour de l'histoire »

On ne peut nier qu'il existe d'importantes différences entre les philosophies néo-kantiennes et pragmatistes, dont nous prétendons qu'elles constituent les fondements du programme de recherche institutionnaliste. Notamment, ainsi que cela est évoqué par Caldwell (1982), la philosophie pragmatiste, celle de Peirce essentiellement, a anticipé certains des développements du positivisme logique, au moins dans sa version poppérienne. Peirce est ainsi le premier philosophe à mettre en avant l'importance de la testabilité dans la démarche scientifique. Il y a chez Peirce l'idée poppérienne que le progrès de la science passe par le fait d'accepter de soumettre ses croyances à la réalité empirique par le biais de tests sévères. De la même manière, Peirce, ainsi que James, sont les précurseurs de la conception de l'évolution de la science au travers d'un processus évolutionnaire de sélection des idées scientifiques. Sans compter que, comme indiqué plus haut, le pragmatisme peut s'interpréter comme une forme de « retour à Hume » *contra* Kant. Cependant, le pragmatisme et le néo-kantisme se rejoignent dans leur critique du positivisme.

Le pragmatisme s'oppose au positivisme logique sur deux plans : la dynamique de l'évolution des théories scientifiques et la structure de l'enquête scientifique. Sur le premier point, le pragmatisme est en effet proche de la position de Popper, dans le sens où la vérité est conçue comme un état perpétuellement provisoire. La démarche scientifique, au sens de Peirce, consiste en une remise en cause constante de certaines de ces croyances, croyances qui lorsqu'elles font consensus au sein de la communauté scientifique, définissent la « vérité ». On a donc bien dans le pragmatisme une idée, issue de son héritage darwinien, d'un processus évolutionnaire de sélection des idées scientifiques. Toutefois, la position pragmatiste est

[60] C'est d'ailleurs de là que surgira en anthropologie économique et en économie le débat entre économie formelle et économie substantive, avec en son centre la contribution de Karl Polanyi. Nous en rendrons compte dans le Chapitre 3 de ce travail.

beaucoup plus « libérale » que celle de Popper. En effet, si les croyances doivent être remises en cause, aucune contrainte n'est posée sur la forme que cette remise en cause doit prendre (contrairement à chez Popper où cette remise en cause se fait par la falsification). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle des auteurs s'inscrivant dans une perspective post-moderne, tels que D. McCloskey (1998) ou Richard Rorty, évoquent la tradition pragmatiste pour soutenir leur conception de la science comme « conversation ». Il en ressort donc l'idée d'une plus grande tolérance méthodologique. Le pragmatisme s'écarte également du positivisme sur le plan de la structure de l'enquête scientifique. Comme on l'a indiqué plus haut, en mettant notamment en avant l'importance de l'abduction (Peirce) et en concevant l'enquête comme un *continuum* moyens-fins-moyens (Dewey), le pragmatisme indique la nécessité d'une historicisation de la théorie : la théorie émerge toujours à partir d'un certain contexte, de certaines observations et questions et correspond toujours à certaines finalités pratiques. Les concepts mobilisés par la théorie doivent donc nécessairement refléter cette historicité. Cela ne veut pas dire qu'il ne doit pas y avoir dans une théorie des concepts plus généraux (« universels ») que d'autres, ou que l'utilisation de certaines hypothèses axiomatisées est proscrite. Néanmoins, l'idée même de pragmatisme indique que les théories doivent s'adapter au contexte étudié. Cela parait d'autant plus important dans le cadre des sciences sociales du fait de leur dimension historique.

Contrairement au pragmatisme, la philosophie néo-kantienne ne connaît guère actuellement de retour en grâce. Toutefois, son incompatibilité avec les principes positivistes est incontestable. Les néo-kantiens n'ont pas véritablement abordé la question de la sélection des théories ou les principes à partir desquels certains concepts devaient être préférés à d'autres[61]. En revanche, les philosophes néo-kantiens ont offert les fondements justifiant une approche spécifique dans les sciences sociales. Toutefois, contrairement à certaines interprétations ayant conduit à un dualisme méthodologique, l'utilisation qui a été faite des principes néo-kantiens notamment dans les travaux de l'école historique allemande, n'a pas conduit nécessairement à une séparation radicale des sciences sociales et des sciences de la nature. Mais la dimension historique des sciences sociales doit pousser ces dernières à renoncer à la recherche exclusive de lois ou de régularités anhistoriques. La compréhension et l'explication de l'historiquement spécifique doivent au contraire constituer le centre d'intérêt premier des sciences sociales. La combinaison des apports pragmatistes et néo-kantiens légitime donc l'existence d'un programme de recherche en économie qui, *au côté* d'une

[61] C'est, on l'a vu, un des reproches fait à Rickert. On verra dans le Chapitre 2 que c'est un problème qui apparaît également dans l'épistémologie de Max Weber.

approche purement synchronique et formelle de l'économie[62], met l'accent sur la dimension historique et diachronique de son objet d'étude et en tire les conséquences méthodologiques qui s'imposent.

Conclusion du Chapitre

L'objet de ce chapitre était de présenter les deux grandes sources philosophiques au fondement du programme de recherche de l'institutionnalisme historique : le néo-kantisme allemand et le pragmatisme américain. La philosophie néo-kantienne, notamment à partir des travaux de W. Dilthey et H. Rickert, a prolongé la *Critique de la raison pure* de Kant pour fonder en raison le caractère scientifique des sciences historiques et sociales. En dépit des divergences au sein de ce courant, il en ressort une idée forte : les sciences historiques et sociales trouvent leur légitimité dans la spécificité du regard qu'elles portent sur la réalité et sur l'attention qu'elles accordent à la singularité et au particulier. Cela ne veut pas dire que l'économie doive renoncer à toute connaissance nomologique, mais en tout état de cause cette dernière doit servir à l'étude du contexte historique spécifique. La philosophie pragmatiste est issue d'une tradition intellectuelle très différente. Néanmoins, d'une autre manière, elle souligne l'importance de la prise en compte de la spécificité du contexte dans la construction des théories scientifiques. Elle développe une théorie de la connaissance mettant l'accent sur le caractère évolutif de la réalité et de la vérité et de l'impossibilité de faire reposer la connaissance scientifique sur quelques principes axiomatisés et immuables. La théorie doit en permanence s'adapter à la réalité étudiée via une sorte de « *feedback* » de l'expérience sur les concepts et hypothèses théoriques. La théorie de l'action pragmatiste souligne quant à elle la dimension sociale et collective de la connaissance et de l'action humaine. Elle tend à indiquer, indirectement, que toute théorie en sciences sociales doit tenir compte du contexte social et institutionnel spécifique pour saisir le comportement humain.

Il ne s'agit pas de prétendre que les traditions néo-kantienne et pragmatiste sont proches. Leurs origines mêmes (l'idéalisme de Kant d'une part, l'empirisme de Hume de l'autre) attestent que ce serait aberrant. Toutefois, elles se rejoignent à deux points de vue : d'une part, chacune dans une perspective qui leur est propre, elles entrent en conformité avec

[62] Il doit être clair que nous n'entendons pas dans ce travail prétendre que le programme de recherche institutionnaliste est intrinsèquement supérieur aux autres ou que seule sa démarche est pertinente en économie. Conformément à ce qui est indiqué dans l'introduction, nous nous plaçons dans une optique de pluralisme méthodologique et de conception de la science comme « conversation » entre différents points de vue. Il s'agit juste ici pour nous de fonder la légitimité de l'existence d'un programme institutionnaliste historique, tant sur le plan de l'organisation générale d'une discipline scientifique que sur celui plus spécifique de la nécessité d'une perspective historique et diachronique dans une science sociale comme l'économie.

les propositions du noyau dur du programme de recherche institutionnaliste fondant l'*historicisation de la théorie* : les propositions *P1*, *P2* et *P3* ; d'autre part, elles se rejoignent dans leur opposition au positivisme, notamment dans sa variante « moderne », le positivisme logique. Outre que le pragmatisme participe de la remise en cause de la conception de « l'épistémologie faiseuse de règles », il réfute l'idée d'une structure de l'explication scientifique purement hypothético-déductive. Le néo-kantisme justifie la prise en compte de la spécificité des sciences sociales dans leur dimension historique, tandis que les auteurs positivistes comme Hempel réduisent l'explication scientifique à une perspective purement nomologique.

Les deux prochains chapitres se proposent maintenant d'examiner la manière dont les principaux auteurs historicistes et institutionnalistes se sont appropriés les apports néo-kantiens et pragmatistes et les ont adaptés.

Chapitre 2
L'historicisation de la théorie et l'école historique allemande d'économie

L'objet de ce chapitre est, en s'appuyant sur les éléments énoncés dans le chapitre précédent, de montrer comment divers auteurs appartenant à l'école historique allemande ont, plus ou moins explicitement, développé et mis en application l'idée d'historicisation de la théorie. Comme indiqué dans l'introduction générale, l'historicisation de la théorie renvoie au premier « bloc » constitutif du noyau du programme de recherche de l'institutionnalisme historique. Pour rappel, nous la définissons par les trois propositions suivantes : a) la théorisation en sciences sociales tient compte du problème de la spécificité historique, b) le point de départ de l'enquête n'est ni l'individu ni les structures sociales mais le contexte historique dans toute sa complexité institutionnelle et c) la théorie se construit via une abstraction partant de la réalité par le biais d'une méthode idealtypique et/ou abductive. Le Chapitre 1 a établi que ces éléments caractéristiques de l'historicisation de la théorie étaient présents en filigrane dans les écrits des philosophes néo-kantiens et pragmatistes ayant servi de fondement aux travaux historicistes et institutionnalistes. Il s'agit maintenant de déterminer dans quelle mesure, et de quelle manière, les principaux auteurs historicistes ont adopté cette idée. Le Chapitre 3 mènera la même réflexion pour l'institutionnalisme américain et certains auteurs apparentés à ce courant.

Ces deux chapitres, comme ceux de la Partie II par ailleurs, se déploient à la fois dans une perspective historique (diachronique) et une perspective analytique (synchronique). Dans un souci de clarté, les auteurs étudiés le seront dans un ordre chronologique. On abordera ainsi dans la première section les travaux relatifs aux deux premières générations de l'école historique allemande. La Section 2 étudiera la manière dont l'idée d'historicisation de la théorie est développée par Max Weber, dans le cadre notamment d'une réponse à la Querelle des méthodes. Enfin, la Section 3 s'attardera sur les positions épistémologiques des deux autres principaux représentants de la troisième génération de l'école historique, Werner Sombart et Arthur Spiethoff. Cette démarche historique doit en outre permettre de comprendre comment l'idée d'historicisation de la théorie a pu se constituer et se préciser à l'occasion de certains débats et controverses ayant impliqué les auteurs historicistes. La dimension analytique n'est toutefois pas mise de côté puisqu'il s'agira à chaque fois de spécifier dans quelle mesure tel auteur a procédé à une historicisation de la théorie, suivant la

définition fournie plus haut. Un point doit donc être précisé : il ne s'agit pas de prétendre que l'ensemble des auteurs étudiés ont embrassé l'idée d'historicisation de la théorie dans sa forme « idéaltypique ». De manière plus réaliste, il s'agit d'établir que cette idée a constitué un pré-requis épistémologique à la tradition institutionnaliste qui, si elle s'est manifestée de manière diverse sur le fond, s'est établie de manière relativement uniforme sur la forme.

Section 1 : L'historicisation de la théorie dans le cadre de l'ancienne et de la jeune école historique allemande : de List à Schmoller et la Querelle des méthodes

Il est traditionnel, depuis Schumpeter (1954), de considérer que l'école historique allemande se décline selon trois générations : l'ancienne école historique dans laquelle on trouve notamment Wilhelm Roscher (1817-1894), Bruno Hildebrand (1812-1878) et Karl Knies (1821-1898) ; la « jeune école historique » emmenée principalement par Gustav Schmoller (1838-1917) et Karl Bücher (1847-1930) ; la « toute jeune école historique » composée de Max Weber (1864-1920), Werner Sombart (1863-1941) et Arthur Spiethoff (1873-1957). Les travaux de l'ancienne école historique ont surtout un intérêt historique plus qu'analytique. L'œuvre de Gustav Schmoller est, sur le plan méthodologique, en revanche essentielle, ne serait-ce qu'en raison de sa contribution à la *Methodenstreit* (querelle des méthodes) à laquelle a également participé l'économiste viennois Carl Menger.

1.1 Les positions épistémologiques de l'ancienne école historique

1.1.1 Friedrich List et l'économie « cosmopolitique »

Roscher, Hildebrand et Knies sont en général considérés dans la littérature comme les trois principaux représentants de l'école historique allemande. Toutefois, on peut considérer que c'est avec l'ouvrage *The National System of Political Economy* (List, 1841) publié en 1841 par le journaliste économique allemand Friedrich List qu'apparaît l'école historique allemande (Hodgson, 2001 ; Tribe, 2002, 2007). Cet ouvrage développe une critique de l'économie politique smithienne et ricardienne et plus particulièrement de la doctrine du libre-échange qui lui est liée. Il dispose d'une certaine notoriété et actualité liées à la thèse du « protectionnisme éducatif » que List y développe[1] : sans pour autant manifester une opposition de principe au libre-échange, List considère que la théorie des avantages comparatifs de Ricardo n'est valable que dans un contexte spécifique, celui de l'absence de conflits internationaux et où il n'existe pas une nation dominant clairement les autres sur le

[1] L'ouvrage a été ainsi réédité en français en 1998 sous le titre *Système national d'économie politique* (Gallimard) avec une préface de l'historien Emmanuel Todd.

plan économique. Si cette configuration est clairement l'idéal pour List et justifie alors la pratique du libre-échange[2], elle n'est néanmoins que rarement effective. A l'inverse, dans les cas de conflits armés entre nations ou de disparités sensibles dans la puissance économique respective des différents pays, la mise en place de mesures protectionnistes est justifiée pour des questions d'efficacité. Plus spécifiquement, à une époque où l'Angleterre s'affirme comme étant de loin la nation la plus largement dominante sur le plan économique, List considère que les autres nations sont fondées à protéger dans un premier temps une partie de leur industrie afin qu'elle se développe à l'abri des pressions concurrentielles. Une fois ce développement achevé, le libre-échange pourra alors être institué : « *Afin de permettre à la liberté totale de commercer et d'échanger de naturelle opérer, les nations les moins développées doivent d'abord dans un premier temps être artificiellement élevées au niveau de développement culturel auquel l'Angleterre a elle-même été artificiellement élevée. De ce point de vue, (…) les pays européens les plus proches, ceux se sentant les plus capables, eu égard à leur environnement moral, intellectuel, social et politique, de développer leur pouvoir industriel doivent adopter le système de protection le plus efficace pour atteindre cet objectif* » (List, 1841, II.XI.27, notre traduction).

Au-delà de la contestation du dogme du libre-échange, List développe en fait une critique de l'absolutisme de ce qu'il nomme « l'économie cosmopolitique ». Par cette expression, List désigne la théorie économique telle qu'elle est apparue avec les travaux de François Quesnay, Adam Smith et Jean-Baptiste Say. L'économie cosmopolitique émane de l'hypothèse que toutes les nations forment une seule et même société vivant dans un état perpétuel de paix. Dans le cadre de ce contexte institutionnel présupposé, la théorie des avantages comparatifs et les recommandations libre-échangistes qui l'accompagnent sont totalement justifiées. De ce point de vue, List est explicite sur le fait qu'il ne rejette pas l'économie cosmopolitique en tant que telle, mais seulement le caractère universaliste que les pères fondateurs de l'économie politique lui ont donné. Aux côtés de l'économie cosmopolitique et de l'économie « individualiste », List estime nécessaire le développement

[2] « *If, as the prevailing school requires, we assume a universal union or confederation of all nations as the guarantee for an everlasting peace, the principle of international free trade seems to be perfectly justified. The less every individual is restrained in pursuing his own individual prosperity, the greater the number and wealth of those with whom he has free intercourse, the greater the area over which his individual activity can exercise itself, the easier it will be for him to utilise for the increase of his prosperity the properties given him by nature, the knowledge and talents which he has acquired, and the forces of nature placed at his disposal. As with separate individuals, so is it also the case with individual communities, provinces, and countries. A simpleton only could maintain that a union for free commercial intercourse between themselves is not as advantageous to the different states included in the United States of North America, to the various departments of France, and to the various German allied states, as would be their separation by internal provincial customs tariffs* » (List, 1841, II.XI.12).

d'une troisième approche complémentaire, l'économie « politique », ou encore « économie publique » selon les termes de Say lui-même : « *En ce qui nous concerne, nous sommes loin de rejeter la théorie de l'économie cosmopolitique, telle qu'elle a été perfectionnée par l'école classique. Nous pensons cependant que l'économie politique, ou « économie publique » comme l'appelle Say, doit être développée de manière scientifique* » (List, 1841, II.XI.10, notre traduction). L'économie politique (ou économie « nationale ») part de l'idée de nation et cherche à comprendre comment une nation peut améliorer sa condition économique compte tenu du contexte économique international. Dans cette perspective, l'erreur commise par l'école classique (« populaire » dans les termes de List) est d'avoir fait l'hypothèse d'un monde qui n'est pas encore apparu : « *Elle suppose l'existence d'une unité universelle et d'un état de paix perpétuelle, et déduit de cet état des choses les grands bénéfices du libre-échange. En cela, elle confond les effets et les causes* » (List, II.XI.18, notre traduction).

L'argumentaire de List peut être réinterprété de la façon suivante : la théorie économique classique, et notamment son application au commerce international, présupposent une certaine configuration institutionnelle (situation de paix, égalité en termes de développement économique). Dans la mesure où cette configuration est effective, la théorie classique est valable et ses conclusions également. Cependant, à l'époque où List écrit, l'économie allemande est très largement en retard en termes de développement industriel sur l'Angleterre. De manière plus générale, le contexte historique présupposé par la théorie classique est très spécifique, et en conséquence son espace de validité également. Il est dès lors nécessaire d'élaborer une théorie alternative qui soit plus adaptée au contexte historique et institutionnel étudié. On trouve donc clairement chez List l'idée de spécificité historique à travers l'étude des différents systèmes économiques nationaux, thème récurrent dans les travaux de l'école historique allemande.

1.1.2 Roscher et la naissance de l'école historique allemande

Bien que développant des thèses clairement compatibles avec l'idée d'historicisation de la théorie, List n'est pas, sur le plan historique, considéré comme ayant appartenu à l'école historique allemande à strictement parler[3]. Plus traditionnellement, on considère que l'école historique allemande est née avec Wilhelm Roscher et l'ouvrage *Principes d'économie*

[3] Il ne nous appartient pas ici de déterminer si les raisons qui ont conduit les historiens de la pensée à placer List à l'extérieur de l'école historique sont fondées ou non. Le fait que List ait eu essentiellement une carrière de journaliste et que ses sources théoriques aient été plus américaines qu'allemandes (Tribe, 2007) constitue la première raison. La seconde est liée au fait qu'hormis sa critique de l'universalisme de la théorie classique, List n'était pas à proprement parler hostile à l'encontre de la démarche déductive de l'économie ricardienne (Tribe, 2002).

politique (*Grundriss zu Vorlesungen über die staatswirtschaft nach geschichtlicher Methode*) publié en 1843 (Schinzinger, 1987). Dès l'année suivante, il popularise avec l'*Histoire de l'économie politique en Allemagne* le terme « d'économie nationale » utilisé avant lui par List (Campagnolo, 2004). Dans les *Grundriss*, Roscher fait référence à l'œuvre du juriste allemand Savigny et aux travaux de l'école historique allemande de droit : « *Roscher s'inspire de l'idée originale de Savigny qui opposait aux constructions « abstraites » du droit rationnel, qui avaient conduit à la Révolution française qu'il entend condamner, la créativité juridique du peuple allemand qui s'exprime dans la coutume. Le juriste n'a plus alors qu'à l'ordonner, la formaliser ; de même, les économistes qui suivront Roscher sont convaincus de l'inanité des constructions* a priori *du 18ème siècle qu'il convient de rendre concrètes, pour compléter les thèses de Smith et de Ricardo* » (Campagnolo, 2004, 110)[4]. Tout en reconnaissant certains mérites à l'économie classique initiée par Smith, Ricardo et Say, et en recommandant même la lecture de leurs ouvrages (Tribe, 2002), Roscher oppose à l'idéalisme de cette dernière l'approche historique et « réaliste ». La méthode de l'économie politique classique est idéaliste car elle est basée sur un principe d'exactitude s'appuyant sur une « épuration » du contenu empirique étudié (Priddat, 1995). En d'autres termes, les économistes classiques cherchent à extraire de la complexité empirique des phénomènes économiques certaines lois universelles. Roscher leur reproche de développer en conséquence une méthode trop abstraite et trop éloignée de la réalité et de l'histoire. A l'opposé, la méthode historique dont il se fait le défenseur vise à saisir dans son ensemble toutes les formes de comportements et d'institutions émergeant dans la réalité historique. Roscher prône le développement d'une démarche comparative, étudiant la manière dont les différentes économies se développent, et ceci dans le but d'atteindre ce qui constitue pour lui l'objectif ultime de l'économie politique : la recherche des « lois évolutives de l'économie » (Gioia, 2000). On ne peut ici s'attarder trop longuement sur la doctrine épistémologique de Roscher. On soulignera toutefois deux points : d'une part, l'idée d'historicisation de la théorie apparaît bien chez Roscher, mais comme chez List du reste, essentiellement au travers de celle plus restrictive de spécificité historique. La méthode historique comparative que défend Roscher vise en effet clairement à saisir, en partant de l'individu dans toute sa complexité, ce qui fait la particularité d'une nation ou d'un Etat à une période historique donnée : l'économie politique « *vise à considérer les hommes tels qu'ils sont, influencés par de multiplies motivations autres qu'économiques et propres à*

[4] A noter que cette référence à l'école historique du droit par les économistes historicistes allemands sera sévèrement attaquée par Carl Menger (1883) à l'occasion de la querelle des méthodes, au motif que les économistes allemands auraient totalement déformé les thèses de Savigny qui, en fait, semblent d'avantage proches de celles de Menger. Cf. *infra*.

une nation particulière, un état, et une période de l'histoire » (Roscher, cité dans Cliffe Leslie, 1875, 5, notre traduction). En d'autres termes, là où l'économie politique classique cherche à découvrir des lois universelles régissant les comportements « économiques », l'économie politique historique cherche par le biais d'une démarche comparative à comprendre la spécificité du développement économique et social de chaque nation. D'autre part, toutefois, comme la notion de « lois d'évolution » l'indique, la démarche de Roscher s'inscrit dans un cadre à la fois organiciste et hégélien[5]. Roscher pousse en effet assez loin l'analogie biologique : tous les éléments de la société sont ainsi assimilés à des organes tandis que le développement d'une société ou d'une nation est saisi au travers du prisme du cycle biologique naissance/développement/maturité/déclin et dans lequel les crises sont assimilées à des « maladies » (Priddat, 1995). Cet organicisme, combiné à une forme d'hégélianisme consistant en la croyance dans l'existence de lois de développement historique, a poussé Roscher à faire de la recherche de lois d'évolution le but ultime de l'économie politique. Cependant, comme beaucoup de commentateurs l'ont perçu (Weber, 1903-06 ; Priddat, 1995 ; Gioia, 2000), il apparaît ici une contradiction méthodologique interne que Roscher n'a jamais pu résoudre : d'un côté, Roscher prône de partir d'une collection de faits empiriques afin de ne pas réduire le comportement de l'homme à une seule et unique dimension. En d'autres termes, on ne doit pas partir d'un axiome supposant un quelconque caractère universel au comportement humain. Mais, d'un autre côté, sur le plan macro social, Roscher pense pouvoir faire émerger (par la méthode inductive) des lois générales d'évolution. Au-delà du problème logique posé par la méthode purement inductive et qui ne sera traité de manière adéquate par aucun des membres de l'ancienne école historique allemande (Hodgson, 2001), on se trouve ici en face d'une dichotomie insoluble dans laquelle on assiste à une rencontre improbable entre un empirisme radical et une philosophie de l'histoire hégélienne.

1.1.3 La contribution de Bruno Hildebrand

Peu de temps après la parution des *Grundriss* de Roscher, en 1848 c'est au tour de Bruno Hildebrand de publier un ouvrage programmatique énonçant certains grands principes méthodologiques pour l'école historique : *Die Nationalökonomie der Gegenwart und Zunkunft* (*Economie du présent et du futur*). Par rapport à Roscher, la position de Hildebrand manifeste au moins deux ruptures : d'une part, il rejette de manière radicale l'économie politique classique ricardienne là où Roscher lui concédait un certain intérêt ; d'autre part, il

[5] Voir notamment Weber (1903-06) pour une critique de la méthodologie de Roscher. On reviendra sur cet essai de Weber dans la section 2.

abandonne l'organicisme de Roscher et l'idée de « lois d'évolution » naturelles (Campagnolo, 2004). Hildebrand adopte ainsi une démarche pleinement historique en faisant notamment usage, lors de ses travaux ultérieurs, des statistiques. La perspective hégélienne, suivant laquelle des lois d'évolution transcenderaient la volonté des individus est ainsi rejetée et est remplacée par une démarche purement inductive consistant dans l'accumulation de données historiques. Toutefois, la rupture avec le déterminisme hégélien n'est pas totale : dans ses derniers écrits, Hildebrand va en effet tenter de mettre en valeur l'existence de trois modèles d'organisation des appareils productifs devant se succéder dans le temps : l'économie naturelle, l'économie monétaire et l'économie de crédit. Si la conception du développement économique n'est plus cyclique, comme chez Roscher, mais linéaire, il n'en reste pas moins qu'elle s'apparente également à une forme de « philosophie de l'histoire » (Gioia, 2000).

1.1.4 Karl Knies et l'apparition de l'idée d'historicisation de la théorie

La contribution méthodologique du troisième membre fondateur de l'école historique allemande, Karl Knies, est à plusieurs égards plus notable. Dans un ouvrage publié en 1853, *Die politische Ökonomie vom Standpunkt der geschichtlichen Methode* (*L'économie politique du point de vue de la méthode historique*), et réédité en 1883 (la même année que la parution de l'ouvrage de Menger (1883) et de celui de Dilthey (1883)), Knies précise considérablement la méthode historiciste[6]. Knies commence par se placer en rupture avec Roscher et Hildebrand en rejetant catégoriquement l'idée de lois de développement universelles (Gioia, 2000). Il explicite également ce qui n'était que latent chez ses deux prédécesseurs, à savoir l'existence d'un dualisme méthodologique entre les sciences de la nature et les sciences sociales (Kobayashi, 2001). Troisième point essentiel : on trouve chez Knies l'idée que la tâche de l'économie politique est à la fois de rendre compte des conditions économiques du développement des différentes nations à différentes périodes[7], mais aussi de rendre compte du développement historique des théories économiques[8] (Tribe, 2002). Ainsi, c'est avec Knies qu'est exprimée explicitement pour la première fois l'idée que les théories utilisées sont contingentes à l'objet examiné. Indirectement, c'est bien entendu « l'absolutisme » de la théorie classique qui est attaqué. La dernière contribution de Knies sur le plan méthodologique consiste dans la notion de « lois d'analogie » qui vient se substituer à l'idée de lois causales que Knies considère valable uniquement dans le cadre des sciences de la

[6] Voir Kobayashi (2001) pour une analyse détaillée de cet ouvrage de Knies.
[7] Ce que nous appelons (improprement) « théoriser l'histoire ».
[8] Ce que nous appelons « historiciser la théorie ».

nature (Gioia, 2000). Ainsi, lorsque Knies évoque l'existence de « lois économiques », il ne s'agit pas de lois causales absolument identiques, mais de lois d'analogie : « *L'économie politique ne peut faire la démonstration de la répétition de phénomènes identiques mais seulement de phénomènes analogues qui, lorsque l'on procède à des comparaisons, peuvent avoir beaucoup en commun mais uniquement de manière relative* » (Betz, 1995, 94, notre traduction). Par définition, la découverte de « lois d'analogie » passe par la mise en place d'études comparatives par lesquelles les phénomènes économiques et sociaux peuvent être mis en rapport les uns avec les autres et étalonnés. Ce concept de loi d'analogie sera très fortement critiqué par Schmoller et Weber qui reprocheront à Knies son abandon de la notion de causalité. Weber (1903-06) soulignera notamment que pour Knies comme pour Roscher, il existe un isomorphisme entre causalité et nomologie, isomorphisme dont on pourra voir qu'il est radicalement remis en cause par Weber dans ses écrits épistémologiques[9].

Bien que succincte, cette rapide présentation des positions épistémologiques des auteurs de l'ancienne école historique allemande est suffisante pour attester chez celles-ci la présence des germes de l'idée d'historicisation de la théorie. Chez List, Roscher et Hildebrand, on retrouve ainsi la notion de spécificité historique. Knies y rajoute l'idée de relativité de la théorie en fonction du contexte historique dans lequel elle se forme et de l'objet étudié, préfigurant les développements bien plus conséquents sur cette question de Max Weber. Pour le reste, on se doit de souligner la faiblesse globale des thèses épistémologiques défendues par les anciens historicistes. Ainsi que le met en avant Geoffrey Hodgson (2001), tous les auteurs de cette génération sont frappés du même empirisme naïf dont on accuse souvent (la plupart du temps à tort) l'ensemble des auteurs d'obédience institutionnaliste. Si List n'a pas écrit sur cette question, ni Roscher, ni Hildebrand, pas plus que Knies n'ont semblé percevoir la contradiction fondamentale sur laquelle reposait leur inductivisme radical : le fait même de prétendre qu'il est possible par la simple collection de données empiriques et historiques de parvenir à des propositions générales (qu'elles soient sous forme de lois d'évolution ou de lois d'analogie) repose sur un présupposé universel quant à l'ontologie du monde social étudié, à savoir l'uniformité de la nature. En d'autres termes, l'idée même que les théories ne peuvent être relatives qu'à certains phénomènes

[9] Cela n'empêche pas Wilhelm Hennis (1996) de voir en Knies l'une des principales sources d'inspiration de Weber. En ce sens, on peut notamment relever que les quelques enseignements d'économie suivis par Weber lorsqu'il était étudiant l'ont été avec Knies comme professeur. Cette thèse (qui est contestée notamment par Oakes, 1988) amène Hennis à se montrer particulièrement critique envers l'essai de 1903 de Weber sur Knies (Weber, 1903-06), arguant notamment que Weber y déforme considérablement les positions de son ancien professeur.

économiques et sociaux repose sur un principe méta-théorique général[10] (Hodgson, 2001). A cela, s'ajoute les limites inhérentes à chacune des approches spécifiques des différents auteurs que l'on a déjà pu évoquer (l'organicisme de Roscher et les contradictions liées à l'idée de lois d'évolution, idée de lois d'analogie chez Knies). Sur un plan purement analytique, les thèses épistémologiques de l'ancienne école historique allemande sont donc d'un intérêt tout à fait secondaire.

1.2 La doctrine épistémologique de Gustav Schmoller

Représentant le plus éminent de la seconde génération de l'école historique allemande et personnage académique et politique allemand majeur jusqu'à sa mort en 1917, Gustav Schmoller est un personnage dont les idées épistémologiques ont souvent été caricaturées. Avant d'aborder le conflit qui l'a opposé à Carl Menger et qui permettra de comprendre une bonne partie des développements subséquents de l'école historique allemande et de l'ensemble de la tradition institutionnaliste, il s'agit de revenir ici en détail sur la manière dont l'idée d'historicisation de la théorie se manifeste dans l'œuvre de Gustav Schmoller[11].

1.2.1 Schmoller et la jeune école historique allemande

En tant que chef de file de la jeune école historique, Schmoller est à l'origine d'un « programme de recherche » relevant de ce qui a pu être qualifié d'« historicisme éthique » (Hédoin, 2006 ; Shionoya, 1995). Cette expression exprime l'idée que les travaux de Schmoller se sont déployés selon deux perspectives étroitement liées mais néanmoins distinctes : sur un plan substantif, les analyses de Schmoller se caractérisent par la mise en avant des facteurs éthiques dans les phénomènes économiques. Plus précisément, à l'instar des premiers historicistes, Schmoller considère que l'on ne peut se contenter de partir d'un individu purement égoïste, mais qu'il faut au contraire reconnaître la pluralité des motivations humaines. Dans son article "The Idea of Justice in Political Economy" (Schmoller 1893-4), publié originalement en allemand en 1881, Schmoller montre ainsi comment l'exigence de

[10] Bien que très influencés par la philosophie idéaliste allemande (plus hégélienne que kantienne au demeurant), les anciens historicistes commettent donc ici l'erreur caractéristique des positivistes du 19ème siècle et même du début du 20ème siècle. On notera que la même erreur se retrouve dans les écrits des auteurs historicistes britanniques (William Ashley, Cliffe Leslie, Arnold Toynbee), même si cela est moins surprenant dans la mesure où ces derniers revendiquaient explicitement leur filiation au positivisme comtien (Hodgson, 2001). Pour avoir une idée du point de vue des historicistes britanniques sur l'ancienne école historique allemande, voir Cliffe Leslie (1875 ; 1876 ; 1879).

[11] Conformément à notre démarche d'ensemble qui se veut d'abord analytique, on renverra la discussion sur les analyses théoriques et historiques à proprement parler (concept d'institution, place de l'idée de justice, importance de l'éthique dans les phénomènes économiques) de Schmoller au Chapitre 4 de la Partie II.

justice propre à chaque individu influence de manière décisive à la fois l'évolution des institutions et les relations purement marchandes prenant place via l'institution du marché (Hédoin, 2006 ; Van Luijk, 1995). Cela conduit Schmoller à développer une véritable analyse économique institutionnaliste soulignant l'importance des normes, coutumes et institutions dans le processus de développement économique[12]. A cet endroit, il ne faut d'ailleurs pas se méprendre sur le sens des facteurs éthiques dans l'analyse de Schmoller : s'il est vrai que les travaux de Schmoller comportent une importante dimension normative[13], l'analyse du rôle des facteurs éthiques relève en elle-même du positif : il ne s'agissait pas pour Schmoller d'introduire par principe ses propres critères éthiques dans l'analyse (qu'il ait à l'occasion dérogé à cette règle est incontestable mais constitue un autre problème) mais bien de souligner l'importance des motivations autres que les motifs purement pécuniaires dans les phénomènes économiques (Shionoya, 1995).

Aux côtés de cet aspect substantif des travaux de Schmoller (aspect sur lequel on reviendra dans la Partie II de ce travail), Schmoller a également proposé une contribution majeure via l'élaboration d'une méthodologie historiciste et sur laquelle nous nous concentrerons pour le reste de cette sous-section. Les considérations méthodologiques chez Schmoller sont parsemées tout au long de ses écrits, mais on les trouve sous une forme relativement systématisée plus particulièrement dans l'introduction des *Principes d'économie politique* (Schmoller, 1905-08, I) et plus encore dans la troisième partie, intitulée « Economie nationale, économie politique et méthode », de l'ouvrage *Politique sociale et économie politique* (Schmoller, 1902)[14]. Schmoller s'appuie, dans l'élaboration de ses positions épistémologiques et méthodologiques, en partie sur les thèses des premiers historicistes. A l'instar de ses prédécesseurs, Schmoller développe ainsi une critique de la démarche purement déductive de l'économie classique. Toutefois, il s'écarte en parallèle assez sensiblement des points les plus faibles que l'on a pu repérer chez Roscher, Hildebrand et Knies. De manière générale, comme on va pouvoir le montrer, Schmoller abandonne quasiment toute forme d'hégélianisme et semble adopter la perspective philosophique néo-kantienne alors en plein développement[15]. De manière plus spécifique, trois ruptures sont identifiables (Gioia, 2000) :

[12] De ce point de vue, les *Principes d'économie politique* (Schmoller, 1905-08) constituent certainement un des premiers ouvrages fondateurs de l'économie institutionnelle au sens large, et de manière plus spécifique, du programme de recherche de l'institutionnalisme historique. La seule lecture de l'introduction générale permet de se rendre compte de l'importance que les concepts d'institution et de coutume y occupent.
[13] Soulignée par de nombreux commentateurs : voir notamment Schumpeter (1954), Gioia (2000), Tribe (2002).
[14] L'ouvrage, en français, a été publié en 1902. La troisième partie a néanmoins été publiée en allemand en 1892, soit bien après la « querelle des méthodes » ayant opposé Schmoller à Menger.
[15] Ebner (2000) souligne ainsi qu'un glissement est repérable, y compris dans les écrits de Schmoller, où l'on passe progressivement d'un pur empirisme à un point de vue plus herméneutique. Le même auteur relève

a) le rejet de l'idée même de lois naturelles de développement ou d'évolution ; b) le rejet des tentatives visant à trouver de nouveaux modèles d'explication scientifique comme les « lois d'analogie » de Knies ; c) le rejet de concept métaphysique tel que celui « d'esprit du peuple » (*Volkgeist*) mobilisé par Roscher pour justifier sa recherche de lois d'évolution.

1.2.2 L'historicisation de la théorie chez Schmoller

Quelles sont les principales positions épistémologiques défendues par Schmoller et comment peut-on les interpréter au regard de l'idée d'historicisation de la théorie ? Le premier point notable est que Schmoller se réapproprie la notion d'économie nationale qui apparaît en premier chez List et que tous les premiers historicistes mobiliseront. L'économie nationale se distingue de l'économie domestique, de l'économie paysanne et de l'économie de ville en ce qu'elle est liée à l'existence d'un Etat permettant une union juridique et organisatrice sur un vaste territoire (Schmoller, 1902, 302). Schmoller en propose la définition suivante : « *Nous pouvons donc définir l'économie nationale : l'ensemble organisé unitairement des économies individuelles et corporatives qui existent dans un Etat, tantôt juxtaposées, tantôt superposées, y compris l'économie financière de l'Etat ; nous considérons cet ensemble comme le système unitaire des institutions et des arrangements économiques et sociaux de la nation ; nous voyons dans ce système un tout réel et unitaire, malgré l'indépendance des parties, en ce qu'il est dominé par des causes psychiques et matérielles unitaires, en ce que toutes ses parties dépendent d'une façon étroite les unes des autres, et que ses organes centraux exercent des effets manifestes sur toutes les parties* » (Schmoller, 1902, 332-333). Deux éléments sont à retenir ici : d'une part, Schmoller distingue l'économie nationale des autres formes d'économie ce qui implicitement, constitue en soi l'introduction de l'idée de spécificité historique. D'autre part, on comprend par cette définition que toute forme d'analyse réductionniste est rejetée dans la mesure où l'économie nationale est « un tout réel et unitaire (…) dominé par des causes psychiques et matérielles unitaires ». L'économie nationale est donc un ensemble interdépendant d' « organes[16] » dont les parties ne peuvent être étudiées indépendamment du tout dans lequel elles s'inscrivent. L'objet posé, il reste à préciser la méthode par laquelle il peut être étudié. Pour cela, Schmoller (1905-08, I,

toutefois que Schmoller n'a néanmoins jamais adopté les thèses néo-kantiennes dans leur ensemble. On ajoutera qu'hormis quelques références à Dilthey (sur des points n'ayant pas trait à des questions de méthode), on ne trouve pas de trace dans les écrits de Schmoller (tout du moins ceux ayant été traduits en anglais ou en français) de référence à des auteurs néo-kantiens.

[16] Même s'il n'est pas présent à une échelle comparable de celle des travaux de Roscher, l'organicisme se retrouve chez Schmoller. Mais il s'agit davantage chez ce dernier d'une métaphore permettant une comparaison, le point commun entre les phénomènes biologiques et l'économie nationale étant le fait que la plupart des phénomènes internes se produisent sans que l'organe central en ait conscience (Schmoller, 1902, 344).

243) dégage une démarche en trois temps : *La science de l'économie politique a pour but la description complète de l'économie d'un peuple, l'esquisse des phénomènes économiques dans l'espace et le temps, des phénomènes classés d'après leur situation dans l'espace et leur ordre de succession historique. (…) Les principales tâches de la science exacte sont donc : 1° de bien observer ; 2° de bien définir et de bien classer ; 3° de trouver des formes typiques et d'expliquer par les causes* ». Ce passage résume bien l'objectif de l'économie politique et surtout la démarche qu'elle doit mettre en œuvre selon Schmoller : proposer une « esquisse » des phénomènes économiques dans leurs dimensions temporelle et géographique, ceci en partant d'une observation attentive devant déboucher sur des définitions et un classement des phénomènes, pour finalement parvenir à la construction de « formes typiques » permettant de retrouver les relations causales ayant conduit au phénomène étudié. Plusieurs éléments caractéristiques de la méthode de Schmoller et participant à l'historicisation de la théorie sont à distinguer.

La notion de causalité

On comprend à travers le passage précédent que Schmoller met l'accent sur le fait que les sciences sociales, au même titre que les sciences de la nature, ont pour objectif de rechercher des relations de causalité[17]. Il s'agit là d'une rupture avec l'approche prônée par Knies, lequel entendait substituer, on l'a vu, des « lois d'analogie » aux lois causales. Cependant, Schmoller estime que la notion de causalité n'est pas de même nature dans les sciences de la nature que dans les sciences sociales (Gioia, 1993). Dans les premières, les causes sont d'ordre physique et organique ; dans les secondes, elles sont essentiellement psychiques et psychologiques (Schmoller, 1902, 402)[18]. A ce niveau, on est renvoyé à l'aspect « éthique » des travaux de Schmoller dans lesquels l'économiste allemand souligne l'efficacité causale de motifs divers sur les phénomènes économiques et sociaux. Schmoller illustre d'ailleurs cette idée par ses propres travaux sur la justice dans l'économie : « *Je crois pouvoir citer aussi mon étude sur la justice dans l'économie nationale, où j'ai déjà essayé d'établir et de prouver, tant au point de vue psychologique qu'au point de vue social,*

[17] Comme le souligne Meyer (1988) au sujet de Schmoller, et Hodgson (2004a) de manière plus générale, le principe de causalité, à savoir l'idée que tout phénomène est l'effet d'une cause est un postulat métaphysique par nature indémontrable. D'après Meyer, l'idée de causalité constitue ainsi le principe métaphysique central du programme de recherche de Schmoller.

[18] Nau et Steiner (2002) soulignent à juste titre l'importance de la psychologie descriptive chez Schmoller. Pour ce dernier, le vrai but de la recherche économique était de parvenir à une explication psychologique des motifs de l'action humaine, explication à partir de laquelle pourrait ensuite être construite une théorie plus générale des institutions. Les mêmes auteurs (Nau et Steiner, 2002, 1010) indiquent que sur ce point Schmoller a été très influencé par l'œuvre de Dilthey mais aussi par celle du sociologue britannique Herbert Spencer.

comment les sentiments de justice se fixent en formules et parviennent ainsi à s'imposer, agissent de plus en plus sur les institutions économiques et en transforment la portée et le sens » (Schmoller, 1902, 402-403). A un autre endroit, l'auteur allemand réitère l'idée que la finalité de la recherche économique scientifique est bien la découverte de relations de causalité, et non la simple déduction logique de propositions dérivées d'axiomes considérés comme universels : « *c'est une funeste erreur de prétendre que l'économie politique est une science dont la seule fonction est de distinguer des concepts et de tirer simplement des conséquences de certains axiomes et définitions. (…) l'économie politique a son but essentiel dans l'explication d'ensemble de phénomènes réels, elle veut décrire le type du phénomène et mettre au jour sa liaison causale* » (Schmoller, 1902, 254). Le propos de Schmoller sur ce point est dépourvu d'ambiguïté : la finalité de la recherche théorique est de mettre en avant des relations causales à l'origine des phénomènes étudiés, et non de découvrir des lois de développement transcendantes ou encore de construire des systèmes abstraits de relations logiques partant d'axiomes arbitraires.

De la description à la construction de concepts

La découverte de ces relations causales passe inévitablement par la construction de concepts. Conformément à l'essence même de la démarche historiciste, Schmoller indique que cette construction doit au préalable passer par une observation et une description de phénomènes historiques particuliers. En ce sens, Schmoller se fait le partisan d'un « réalisme scientifique » (Gioia, 2000), soucieux de partir des faits tels qu'ils sont : « *Sous le nom d'observation scientifique d'un phénomène, nous comprenons une observation qui, plusieurs fois répétée par le même observateur ou des observateurs divers, donne toujours le même résultat, une observation dont on a écarté le plus possible toute influence subjective, toute opinion préconçue capable d'induire en erreur* » (Schmoller, 1905-08, I, 243). Sur cette question de l'observation, on voit déjà apparaître chez Schmoller l'idée de compréhension (*Verstehen*), développée à la même époque par Dilthey et que l'on retrouvera chez Max Weber : « *Observer des phénomènes économiques c'est rechercher les motifs des actions économiques qui s'y rapportent, et leurs résultats, leur marche et leur effet. Nous connaissons les motifs de nos actes directement par l'observation de notre propre vie psychique ; et de nous-mêmes nous concluons aux autres* » (Schmoller, 1902, 364, nous soulignons). Toutefois, tout du moins dans la partie méthodologique de son propos[19], Schmoller reconnaît

[19] Il est en effet incontestable qu'il existe un certain décalage entre les positions méthodologiques et épistémologiques de Schmoller et sa pratique effective lors de ses analyses appliquées. Autant le Schmoller des

explicitement la nécessité préalable d'un cadre théorique avant toute description des phénomènes : « *Fixer scientifiquement une observation, c'est ce qui s'appelle décrire ; mais toute description à peu près utilisable suppose déjà un système ordonné de concepts et la connaissance de formes connues et déterminées en même temps que des rapports de causalité* » (Schmoller, 1905-08, I, 244). Il semble ainsi que l'économiste allemand développe implicitement une théorie de la formation des concepts très proche de la perspective néo-kantienne étudiée dans le Chapitre 1, où la formation des concepts relève de l'activité de la pensée du chercheur tentant d'ordonner une réalité chaotique et « irrationnelle ». Ici encore, les propos de Schmoller sont relativement clairs : « *Toute observation isole du chaos des phénomènes un fait particulier, pour le considérer à part. Elle repose toujours sur une abstraction* » (Schmoller, 1902, 365). Il semble en fait que Schmoller prône une sorte « d'empirisme éclairé ». Il est évident que pour lui toute recherche scientifique doit partir de l'observation de la réalité. Mais Schmoller est conscient des limites de l'empirisme radical tel qu'il a été pratiqué (selon lui) par les mercantilistes et les caméralistes. D'un autre côté, il s'agit d'éviter également de tomber dans l'écueil du rationalisme excessif manifesté par les théories du droit naturel et l'économie politique classique. L'observation n'est donc pas un processus aléatoire, pas plus qu'elle n'est une fin en soi (Schmoller, 1902, 371). Elle est une collection ordonnée de données permettant de renouveler sans cesse les concepts théoriques, lesquels sont eux-mêmes à l'origine de l'ordonnancement des données[20].

Partant d'un réalisme scientifique, il est intéressant de noter comment la théorie de la formation des concepts de Schmoller semble évoluer vers une forme de nominalisme philosophique[21]. L'économiste allemand affirme en effet explicitement que les concepts ne sont pas le simple reflet de la réalité (Schmoller, 1905-08, I, 249-252). Dans une perspective kantienne, ils sont une création de l'esprit totalement artificielle dont la fonction est de permettre d'ordonner la réalité. Schmoller affirme ainsi : « *Toute science rigoureuse actuelle part de cette idée que les notions sont des produits de nos représentations et de leur*

écrits épistémologiques semble explicitement conscient de la complémentarité entre induction et déduction, ainsi que de l'impossibilité de décrire des faits sans un cadre théorique préalable, autant celui des analyses appliquées semble parfois se perdre dans les détails historiques sans que l'on soit en mesure d'en tirer des conclusions théoriques. La lecture de certains passages des *Principes* est éloquente sur ce point.

[20] Notons toutefois que Schmoller donne incontestablement la priorité aux données et aux faits sur la théorie, comme l'atteste cette formule qu'il reprend de Lasalle : « *La matière même sans idées a toujours une valeur relative ; l'idée sans la matière n'a que la valeur d'une chimère* » (Schmoller, 1902, 372).

[21] On reviendra plus en détail dans le Chapitre 8 de la Partie III sur la notion de réalisme. Relevons que cette dernière peut avoir trois significations : le réalisme ontologique, le réalisme scientifique et le réalisme philosophique. Dans ce dernier sens, le terme de réalisme renvoie à la « Querelle des Universaux » ayant opposé les philosophes nominalistes aux philosophes réalistes au Moyen-âge. Contrairement aux apparences, il n'est pas nécessairement contradictoire d'être réaliste sur le plan ontologique et scientifique tout en étant nominaliste sur le plan philosophique.

arrangement, qu'elles n'ont rien de réel, qu'elles ne constituent pas des êtres indépendants, comme le pensaient les anciens, comme le croyaient au moyen-âge les réalistes en opposition aux réalistes (sic)[22]*, et comme le croient encore aujourd'hui certains idéologues pour les définitions réelles (opposées aux définitions nominales), qui s'imaginent qu'elles leur permettent de pénétrer jusqu'à l'essence des choses* » (Schmoller, 1902, 394)[23].

Induction et déduction

La position épistémologique de Schmoller est donc bien plus complexe qu'elle n'est traditionnellement présentée. Certes, pour Schmoller, toute démarche scientifique doit invariablement partir de la réalité et de son observation. Il ne s'agit pas pour l'économiste de décrire un système idéaliste et rationaliste constitué de relations universellement valables à partir de quelques axiomes posés plus ou moins arbitrairement, mais de parvenir à une explication causale de la réalité historique dans toute sa complexité et dans toute sa spécificité. Pour autant, le passage de l'observation à l'explication causale n'est pas direct, il est donc faux de faire de Schmoller un inductiviste naïf. Tout d'abord, Schmoller ne croit pas à l'idée de la *tabula rasa*, héritée de la théorie de la connaissance de Locke, où l'esprit n'est qu'une entité passive recevant et reproduisant les sensations issues du monde sensible. Toute observation, pour se transformer en description, présuppose l'existence de catégories et de concepts, permettant d'ordonner la réalité. Les concepts sont conçus dans un sens nominaliste : ils sont des créations artificielles de l'esprit, prêtes à être modifiées à chaque nouvelle observation. Ils doivent permettre une représentation de la réalité mettant en valeur les relations causales, notamment d'ordre psychologique, régissant le phénomène étudié.

Il est de ce fait impossible d'affirmer, comme il est coutume de le faire, que Schmoller ne croyait qu'en l'induction et rejetait toute forme de déduction : « *Ceux qui passent, dans la nouvelle économie politique allemande, pour les représentants de la méthode inductive, ne contestent pas du tout la légitimité de la déduction en général, mais seulement la légitimité des déductions que l'on tire de prémisses superficielles, insuffisantes, et qu'ils croient pouvoir remplacer par des principes plus précis, dus à une meilleure observation* » (Schmoller, 1905-

[22] Il s'agit manifestement d'une erreur (qui apparaît telle quelle dans l'ouvrage). Il est évident qu'il faut lire ici « nominalistes » et non « réalistes ».

[23] Ce passage est essentiel à deux points de vue qui sortent du cadre de cette sous-section : d'une part, on voit poindre ici chez Schmoller une forme d'instrumentalisme au sens de Schumpeter. Shionoya (1995 ; 2001a ; 2005) souligne d'ailleurs la très forte proximité épistémologique entre Schumpeter et Schmoller (ainsi que Weber). D'autre part, on peut voir transparaître ici une critique à moitié déguisée de l'essentialisme de Carl Menger. On peut être relativement confiant en affirmant que dans les « certains idéologues », Schmoller désigne notamment Menger.

08, I, 267)[24]. L'induction sert à produire des observations et des descriptions permettant de ne pas partir de « prémisses superficielles ». La déduction intervient dans la manière d'articuler les concepts théoriques entre eux. A ce niveau, on relèvera toutefois trois points opaques dans la position de Schmoller. Dans un premier temps, il faut remarquer que si Schmoller donne une définition de ce qu'il entend par induction[25], on ne trouve pas trace en revanche dans ses écrits majeurs d'une définition précise de la déduction. Cela tend à confirmer l'impression que l'on peut avoir suivant laquelle Schmoller confère, au moins implicitement, une importance plus grande à l'observation et à l'induction. Deuxième point, largement lié au précédent, Schmoller ne dit rien sur l'articulation précise entre méthode déductive et méthode inductive. Notamment, Schmoller n'explique jamais la procédure par laquelle les concepts se forment et se transforment. En d'autres termes, si en lisant Schmoller, on comprend que la démarche déductive et la démarche inductive ne sont pas autonomes (l'induction présupposant des concepts et leur articulation logique, et les concepts étant eux-mêmes susceptibles de se transformer), rien n'est dit sur les processus régissant ce phénomène[26]. On peut alors avoir l'impression que l'empirisme de Schmoller est plus naïf qu'il n'y parait : certes, toute description présuppose certains concepts, mais c'est de la seule induction qu'émerge des connaissances nouvelles en procédant à partir de généralisation, la place de la déduction étant alors plus qu'obscure faute de définition précise. Cette sensation est renforcée, et c'est là le troisième point, par les nombreuses occurrences dans les écrits de Schmoller où il est indiqué que les « travaux préliminaires » (empiriques) sont insuffisants. Ainsi, au sujet du régime des banques privées, Schmoller (1905-08, III, 525) souligne à plusieurs reprises « l'insuffisance des travaux préliminaires » pour développer davantage la théorie. A un autre endroit (Schmoller, 1905-08, I, 245), Schmoller indique que, du fait d'une plus grande complexité des phénomènes économiques et sociaux relativement aux phénomènes naturels, l'observation est rendue d'autant plus délicate mais indispensable.

Enfin, l'économiste allemand (Schmoller, 1902, 417-418) affirme que plus une science est évoluée, plus elle est de nature déductive. Ce type de passages explique que beaucoup de commentateurs continuent de voir dans Schmoller un empiriste finalement assez rudimentaire semblant considérer qu'une théorie n'est, *in fine*, qu'une généralisation de faits

[24] Ou encore, de manière plus imagée : « *Depuis longtemps j'ai l'habitude de dire à mes auditeurs que, de même que la jambe droite et la jambe gauche servent également dans la marche, de même l'induction et la déduction appartiennent au même titre à la pensée scientifique* » (Schmoller, 1902, 417).

[25] La méthode inductive « *part du particulier, de l'observation, et elle recherche ensuite la règle qui explique ce qu'on a observé, qui déclare vrai pour toute une classe de phénomènes ce qui est vrai des différents cas observés* » (Schmoller, 1902, 416).

[26] C'est là une lacune que l'on retrouve, à un degré moindre, chez Max Weber. Cf. Section 2 du présent chapitre.

empiriques et que plus la collection de ces derniers est large, plus la théorie sera satisfaisante[27]. En l'occurrence, Schmoller semble estimer que dans le domaine de l'économie, les données empiriques sont encore insuffisantes pour parvenir à une théorie satisfaisante[28]. Une certaine contradiction au sein même des écrits méthodologiques et épistémologiques de Schmoller semble apparaître. La lecture des chapitres « appliqués » des *Principes* semble indiquer, qu'en pratique, Schmoller adhère plutôt à la seconde ligne, à savoir l'idée que toute construction théorique n'est possible que si, au préalable, une quantité suffisante de données empiriques a été amassée. Il ne s'agit pas de dire que toute théorie est absente des écrits de Schmoller (loin s'en faut), mais il convient d'admettre que les *Principes* (qui, comme leur nom l'indique, sont sensés présenter les concepts et mécanismes fondamentaux de l'économie politique) ressemblent parfois à de longues monographies.

Relativisme et historicisation de la théorie chez Schmoller

Il convient d'achever cette discussion sur la doctrine épistémologique de Schmoller en explicitant dans quelle mesure Schmoller procède à une historicisation de la théorie. Ce faisant, on peut alors mettre en valeur l'existence chez Schmoller d'un certain relativisme théorique, compatible avec son nominalisme philosophique mais en tension avec son empirisme parfois radical. En reprenant ce qui a été dit précédemment, on retrouve clairement des éléments participant de l'historicisation de la théorie telle qu'elle a été définie : dans sa définition de l'économie politique, l'économiste allemand affirme explicitement que le but de cette dernière est de saisir ce qui fait la spécificité de chaque économie nationale dans le temps et l'espace. La notion même d'économie nationale présuppose que chaque peuple et chaque nation a organisé ses relations économiques autour d'institutions spécifiques. Il revient à l'économiste d'en expliquer l'existence et l'origine causale. De ce point de vue, le critère de la spécificité historique est pleinement rempli : dans la mesure où la théorie se construit à partir de l'observation et de la description de contextes historiques uniques, la théorie, tout du moins dans son état provisoire, est nécessairement relative à l'objet étudié. L'inverse nécessiterait de partir d'axiomes considérés comme universels, ce que Schmoller, on l'a vu, rejette de manière absolue. Par ailleurs, en indiquant que la causalité psychologique est le centre d'intérêt premier des sciences sociales, Schmoller exprime l'idée que l'objet d'étude majeure des économistes est les conventions, les règles, les normes et les coutumes,

[27] Dopfer (1988) voit ainsi dans l'œuvre de Schmoller une mise en application de l'empirisme de Francis Bacon.
[28] « *According to Schmoller, a theory or law must be nothing more than a summary or a generalization of empirical facts. Since it is extremely difficult to grasp the complexity of the total historical developments of economic life, he insisted, we have not yet acquired what can be called a law or a theory* » (Shionoya, 1995, 69).

ou, en un mot, les institutions. L'économiste ne peut ignorer les institutions s'il veut comprendre la spécificité de l'économie étudiée, dans la mesure où ce sont ces dernières qui sont à l'origine des relations causales psychologiques à partir desquelles les individus se meuvent. En retour, Schmoller ne présuppose pas que les institutions sont produites *ex nihilo* ; elles sont au contraire elles-mêmes le fruit de l'action des individus, elle-même issue de certains principes éthiques… à leur tour matérialisés dans les institutions[29]. Les conditions de ce que nous appelons « l'institutionnalisme méthodologique » sont ainsi vérifiées. Enfin, on a pu montrer qu'il y a chez Schmoller les prémisses d'une théorie de la formation des concepts, même si elle n'est à aucun moment véritablement explicitée.

Ce dernier point appelle à quelques précisions et justifications textuelles, car il révèle l'existence chez Schmoller d'un certain relativisme théorique. De manière générale, l'idée d'historicisation de la théorie désigne le fait que toute théorie est dépendante de l'objet étudié, et du contexte dans lequel elle est produite. Le premier aspect renvoie à la question de la spécificité historique. Le second est en grande partie cerné par le critère de la formation des concepts. Si, comme on l'a dit, cette dernière n'est que trop peu explicitée par Schmoller, on trouve en revanche de nombreux passages chez cet auteur qui attestent la reconnaissance de l'idée que toute théorie est relative au contexte dans lequel elle est produite. Ainsi, au sujet de la pluralité des théories relatives à la propriété, Schmoller (1905-08, II, 416, nous soulignons) affirme t-il : « *[t]outes ces théories ont leur intérêt, envisagées comme des produits historiques de leur temps, comme les ferments de développement ultérieur de la propriété* ». Sur les théories de la répartition, le propos est quasiment le même : « *Nous nous demandons comment la science de 1750 à 1870 est arrivée à une théorie de la répartition aussi foncièrement pessimiste ? Simplement parce qu'elle s'est fondée sur des événements du temps qu'elle a trop généralisés* » (Schmoller, 1905-08, IV, 475, nous soulignons). Ce dernier passage est intéressant parce qu'il révèle en quoi la reconnaissance du caractère historicisé de toute théorie est importante : selon Schmoller, c'est parce que les économistes classiques n'avaient pas conscience de ce caractère, ou qu'ils croyaient pouvoir s'en affranchir en construisant leurs théories à partir d'axiomes généraux (alors même que cette démarche était un produit de la période des Lumières), qu'ils sont tombés dans les travers absolutistes que tous les économistes historicistes n'ont eu de cesse de dénoncer[30].

[29] On étayera cette idée de causalité circulaire chez Schmoller dans le Chapitre 4 où seront présentées les analyses substantives de Schmoller.

[30] Schmoller considère d'ailleurs que, de manière générale, les deux grandes doctrines économiques de son époque, la doctrine individualiste des classiques britanniques et la doctrine socialiste de Marx, se sont rendues coupables de cette même erreur : « *Toutes deux exagèrent, comme tout le 18ème siècle et la philosophie*

Nous rejoignons ainsi l'idée de Gioia (2000, 54) suivant laquelle, d'un réalisme scientifique, Schmoller aboutit à une théorie de la connaissance relativiste, bien aidé en cela par son nominalisme philosophique. Ainsi, toutes les théories et systèmes reposent « *sur une certaine représentation individuelle du développement du monde et de l'histoire. (…) Et cette représentation reste toujours, dans un certain sens, subjective, en tout cas élargie par l'imagination constructive, et elle repose le plus souvent sur des considérations téléologiques* » (Schmoller, 1902, 361). Pour Schmoller, ce sont d'abord des considérations téléologiques, c'est-à-dire ce que le chercheur cherche à montrer eu égard à ses intérêts et au contexte dans lequel il travaille, qui gouvernent l'élaboration des diverses théories[31]. Toutefois, dans la mesure où Schmoller ne nous donne aucun critère spécifique permettant de sélectionner les théories – autre que le critère de l'explication causale, qui reste assez flou – on est amené à en conclure que Schmoller se fait le représentant d'un véritable relativisme épistémologique : à partir du moment où les théories ont été construites « dans les règles de l'art » (i.e. en ne s'appuyant pas sur des axiomes *a priori* considérés comme universels), il ne devient plus possible de déterminer laquelle est la plus pertinente dans la mesure où elles renvoient toutes à des phénomènes empiriques spécifiques[32]. L'historicisation de la théorie chez Schmoller est donc complète. On soulignera toutefois que, comme toute position relativiste, celle de Schmoller semble achopper sur une auto-contradiction : comme indiqué plus haut, le fait même qu'une théorie ait pour objectif de révéler des relations causales est un axiome métaphysique universel et l'idée de relativité historique des théories repose sur une méta-théorie qui se veut nécessairement générale et universelle.

1.3 La remise en cause de l'historicisme : la Methodenstreit

Dans les années 1870 et 1880, l'école historique allemande est très largement dominante en Allemagne, alors le pays dominant dans le domaine des sciences sociales.

---

constructive de la première moitié du 19ème siècle, notre possibilité actuelle de connaître ; toutes deux veulent arriver d'un bond, sans l'étude des détails, sans une base psychologique exacte, sans des études préalables complètes de droit et d'histoire économique, à la vérité économique ultime, et par elle dominer le monde, les hommes, les Etats ; toutes deux sont liées à la connaissance économique empirique de leur époque, elles cherchent à s'accommoder à ces données empiriques, mais toutes deux ne sont, chez leurs principaux représentants, que des idéologies, des systèmes fermés, qui posent directement un nouvel idéal de l'économie, de la vie sociale, de l'ensemble des institutions économiques et juridiques. Par leur méthode et leur contenu elles ne s'élèvent pas encore complètement au rang d'une véritable science » (Schmoller, 1902, 304).

[31] On perçoit des éléments de ressemblance avec la notion de « rapport aux valeurs » développée par Rickert (cf. Chapitre 1) et reprise par Max Weber.

[32] On précise bien que cette conclusion ne nous est rendue possible que dans la mesure où Schmoller n'indique pas de critère permettant de discriminer parmi les différentes théories en présence. Le seul critère qui apparaît chez Schmoller, à savoir révéler des relations causales, n'est en soi pas un critère s'il ne s'accompagne pas d'une procédure de « test ». Sans surprise, on ne trouve rien de tel chez Schmoller.

Comme le Chapitre 1 l'a indiqué, les développements des sciences sociales en Allemagne sont étroitement liés aux spécificités de la philosophie idéaliste allemande et de manière plus générale de l'environnement intellectuel qui caractérise le monde germanique tout au long du 19ème siècle. Avant de toucher l'économie, l'historicisme s'est en effet d'abord développé dans les domaines des lettres, du droit et de l'histoire. C'est pourtant au sein même du monde intellectuel germanique, d'Autriche plus précisément, que va émerger une offensive contre la domination de l'historicisme, à tout le moins en économie, connue sous le nom de *Methodenstreit*, ou « Querelle des méthodes ». Avant de rentrer dans les détails de ce débat, et de revenir notamment sur les positions défendues par Carl Menger, son principal protagoniste avec Schmoller, il est nécessaire de rappeler la particularité du contexte académique en Allemagne à l'époque où le conflit émerge, c'est-à-dire dans les années 1870. A cette époque là, les enseignements académiques en Allemagne sont donnés en très grande majorité par des économistes historicistes. Schmoller occupe sur ce plan académique une place proéminente. En 1873, il participe avec d'autres économistes à la création du *Verein für Sozialpolitik*, association ayant vocation à produire des recherches sur les politiques économiques et sociales et ouvertement opposée au libéralisme anglo-saxon[33]. Très rapidement, le *Verein* va exercer une influence réelle sur les politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics allemands. L'école historique allemande représente donc le *mainstream* au moment où éclate le conflit des méthodes. Le point de départ du conflit est la publication par Menger de ses *Principes d'économie politique* dans lesquels l'économiste autrichien souligne notamment que les difficultés de l'école historique allemande sont liées à son concept d'économie nationale (Campagnolo, 2004). Profitant de son influence, Schmoller parvient à faire en sorte que l'ouvrage de Menger ne rentre jamais dans les universités allemandes. C'est en 1883 qu'éclate à proprement parler la querelle : Menger publie alors son ouvrage *Untersuchungen über die Methode der Sozialwissenschaften, und der politischen Őkonomie insbesondere* (publié en anglais sous le titre *Investigations into the Method of the Social Sciences*), sur lequel on s'appuiera principalement ici. Ce travail est une attaque en règle, mais totalement académique, de l'économie historiciste. Schmoller en fait une critique acerbe et Menger publie en 1884 une réponse sous forme de pamphlet *Irrthümer des Historismus in der deutschen Nationalökonomie* (*Les erreurs de l'historicisme sur l'économie allemande*). A ce stade, la « discussion » a déjà quitté les sentiers académiques pour se transformer en querelle de personnes, ce qui fera dire à nombre de commentateurs, à commencer par Schumpeter

[33] Comme cela est clairement indiqué sur la page d'accueil du site internet de l'association, qui existe toujours : http://www.socialpolitik.org/vfs.php?mode=informationen&lang=2.

(1954), que la *Methodenstreit* n'aura été qu'un « dialogue de sourds » improductif. On ne se prononcera pas ici sur le rôle réel joué par la rivalité personnelle entre les deux économistes dans ce conflit. Après avoir présenté la position de Menger, on s'attachera à mettre en valeur la signification réelle de la Querelle des méthodes, notamment eu égard aux développements de la tradition institutionnaliste.

1.3.1 La méthode selon Menger : un réalisme aristotélicien

Bien que convaincu de l'inutilité des débats purement méthodologiques, Carl Menger (1883) décide néanmoins de consacrer un ouvrage complet aux questions relatives à la méthode en économie politique, estimant que les errements de l'école historique allemande se sont avérés néfastes pour le développement de la science économique en Allemagne et en Autriche (Yagi, 1997). Bien que traditionnellement présenté comme l'un des trois auteurs à l'origine de la révolution marginaliste, en compagnie de William S. Jevons et de Léon Walras, l'œuvre de Menger se démarque sensiblement de celles de l'économiste anglais et de l'économiste français. De nationalité autrichienne, Menger a eu l'occasion de lire les principaux économistes allemands, comme en atteste le fait que ses *Principes* sont dédicacés à l'attention de Wilhelm Roscher (Yagi, 1997). La critique que développe Menger à l'encontre de l'école historique allemande est donc une critique informée, ce qui la rend d'autant plus digne d'intérêt. Dans son ouvrage de 1883, l'économiste autrichien se propose de mettre à jour les erreurs majeures de l'historicisme pour leur opposer ce qu'il pense être les bons principes épistémologiques et méthodologiques devant être suivis par la science économique.

Les erreurs de l'historicisme

Menger repère ainsi au moins quatre erreurs fondamentales dans les analyses des économistes historicistes allemands. En premier lieu, Menger indique que toute recherche scientifique peut se décliner sur deux plans distincts : soit dans une perspective générale, soit dans une perspective individuelle. Dans ce dernier cas, les phénomènes sont étudiés du point de vue de leur position dans le temps et l'espace et en fonction de leurs relations avec d'autres éléments. Cette perspective renvoie à la recherche historique. Dans le premier cas, la recherche s'oriente vers la mise en avant des aspects généraux des phénomènes au travers de la récurrence de leur forme. C'est là le propos de la recherche théorique[34]. La première erreur

[34] Cette distinction peut rappeler celle mise en avant par Rickert (1921). Notons cependant une nuance de taille : Menger considère que *toutes* les sciences se développent en partie dans une perspective théorique et généralisante, à l'exception de l'histoire et de la statistique.

des historicistes, selon Menger, se situe dans leur incapacité à avoir perçu et tenu compte de cette distinction : l'économie politique relève à la fois des sciences théoriques (la théorie économique) et des sciences historiques (l'histoire économique et la statistique économique). Or, l'école historique allemande « *ne distingue pas la compréhension historiquement spécifique de l'économie de sa compréhension théorique et fait donc la confusion entre les deux. C'est-à-dire qu'elle confond la quête de la compréhension de phénomènes économiques concrets au moyen de l'histoire ou au moyen de la théorie économique avec la recherche dans ces sciences, et plus particulièrement la recherche dans le champs de l'économie théorique* » (Menger, 1883, 12-13, notre traduction). Dit autrement, les historicistes auraient commis l'erreur de vouloir réduire l'économie politique à de l'histoire économique et, ce faisant, d'ignorer sa dimension théorique.

La deuxième erreur mise en avant par Menger se situe dans le prolongement de la première. Selon ce dernier, la recherche théorique se subdivise elle-même en deux formes suivant les objectifs qu'elle poursuit : la recherche théorique peut être de type « empirique-réaliste », elle consiste alors à analyser les types et les relations typiques des phénomènes tels qu'ils se présentent eux-mêmes dans leur pleine réalité empirique. Elle débouche, soit sur la formation de « types réels » (les images basiques de phénomènes réels), soit sur la découverte de lois empiriques mettant en valeur des régularités effectives dans la succession et la coexistence des phénomènes (Menger, 1883, 24-26). D'un autre côté, Menger indique que la recherche théorique peut avoir une orientation « exacte ». Elle vise à déterminer des lois strictes des phénomènes, des régularités dans la succession de ces phénomènes et débouche donc sur la découverte de « lois exactes ». Ici, la recherche théorique doit procéder de manière à éliminer les « impuretés » des phénomènes étudiés afin de ne conserver que les éléments les plus simples et basiques des objets réels, débouchant sur la mise en avant de « types exacts »[35]. Dans le domaine des sciences sociales, la recherche exacte procède en réduisant les phénomènes sociaux en leurs éléments les plus simples : les individus. Menger indique que la recherche exacte et la recherche empirique-réaliste ont la même légitimité et sont largement complémentaires. La deuxième erreur des historicistes consiste, dans les cas où ils ont reconnu la légitimité de la recherche exacte, à l'avoir malgré tout subordonnée à la recherche empirique-réaliste (Menger, 1883, 40). La troisième erreur trouve encore une fois sa source dans la confusion entre théorie et histoire : en ne reconnaissant pas la légitimité de la

[35] Menger (1883, 31) indique que son ouvrage n'a pas pour projet de présenter la méthode par laquelle les lois exactes sont établies. C'est un choix dommageable dans la mesure où il n'est *a priori* pas évident de comprendre comment il est possible d'éliminer les « impuretés » des phénomènes étudiés. Plus loin dans son ouvrage, Menger donne néanmoins quelques indices sur lesquels on aura l'occasion de revenir.

recherche théorique, les historicistes ont été poussés à vouloir faire de la science économique la science de tous les phénomènes sociaux. Les auteurs de cette erreur « *ignorent le fait que si l'histoire, il est vrai, a pour tâche de nous permettre de comprendre toutes les facettes d'un phénomène, que les théories exactes visent à nous permettre de comprendre uniquement certaines facettes de tous les phénomènes similaires* » (Menger, 1883, 50, notre traduction). Or, du point de vue de la recherche exacte, vouloir traiter simultanément de tous les phénomènes sociaux est une « absurdité méthodologique ». Cette ambition est par ailleurs totalement irréaliste même du point de vue de la recherche empirique-réaliste, la notion même de loi empirique impliquant déjà une première abstraction (Menger, 1883, 52-53).

La dernière erreur majeure commise par les historicistes réside dans leur incompréhension du statut de « l'homme économique », lequel est mû uniquement par son intérêt personnel. On a pu voir précédemment que tous les économistes historicistes sont unanimes dans leur critique de la conception de l'individu développée par les économistes classiques. Schmoller estimait ainsi qu'il était nécessaire de prendre en compte l'ensemble des motifs présidant à l'action humaine. Menger considère que cette critique, ainsi que sa sœur jumelle concernant la conception « atomistique » de l'individu, sont le fruit d'une compréhension erronée de la notion même d'abstraction. Ce que les historicistes présentent comme un axiome injustifié n'est en fait, selon Menger, qu'une abstraction similaire à ce qui se pratique dans toutes les sciences (Menger, 1883, 58). Ainsi, l'économie, en tant que recherche théorique exacte, procède exactement de la même façon que les sciences de la nature en partant des phénomènes humains réduits dans leur forme la plus simple et basique : l'anticipation et la satisfaction des besoins matériels économiques, la propension de chaque individu à chercher à accroître son bien-être[36].

Le statut de la recherche théorique exacte

Une fois les erreurs majeures commises par l'école historique allemande soulignées, Menger s'attache à préciser la forme que doit prendre la recherche théorique en économie. La doctrine épistémologique que développe Menger relève à la fois du réalisme et de l'essentialisme (Hodgson, 2001) et est marquée par l'héritage d'Aristote (Campagnolo, 2004). L'économiste autrichien s'applique principalement à souligner la légitimité de la recherche théorique exacte en économie. Cette dernière procède à partir d'un processus d'abstraction en

[36] « *« The exact theory of political economy » is a theory of this kind, a theory which teaches us to follow and understand in an exact way the manifestations of human self-interest in the efforts of economic humans aimed at the provision of their material needs* » (Menger, 1883, 60).

deux temps (Hodgson, 2001) : a) isoler les aspects essentiels du phénomène étudié, b) diviser ces aspects essentiels dans leur forme la plus simple et la plus typique. Toutes les sciences procèdent de la sorte : « *en faisant usage du langage des économistes historicistes, la chimie démarre avec le dogme que les substances chimiques basiques et leurs composés sont empiriquement existants dans une pureté complète, que sur un plan idéel elles sont exactement mesurables, que l'or et l'oxygène dans leur forme phénoménale réelle sont exactement identiques en tout temps et en tout lieu* » (Menger, 1883, 58, notre traduction). Il en va de même pour l'économie ainsi que Menger l'explique pour le cas de la formation des prix (Menger, 1883, 41) : la recherche exacte sur le phénomène des prix nous informe que lorsque le besoin d'un bien augmente dans un espace et des conditions données, le prix va croître dans une mesure qui peut être exactement déterminée. Ce résultat est atteint à partir de quatre présuppositions :

1) Tous les sujets économiques considérés cherchent pleinement à protéger leurs intérêts économiques ;
2) Il n'y a aucune erreur de commise dans la poursuite par les individus de leurs objectifs et dans les mesures qu'ils utilisent pour les atteindre ;
3) La situation économique, en tant qu'elle influe sur la formation des prix, est inconnue des individus considérés ;
4) Aucune force externe pouvant restreindre leur liberté économique ne s'exerce sur eux.

Menger admet clairement que de telles conditions ne sont jamais réunies empiriquement. Toutefois, cette procédure permet de remonter jusqu'aux « essences » des phénomènes considérés. Le même raisonnement est valable pour la recherche empirique-réaliste, à la différence près qu'elle ne débouche pas sur la formation de lois exactes, mais sur celle de lois empiriques, moins précises et souffrant davantage d'exceptions. En matière de sciences sociales, l'élément le plus basique sur la base duquel doivent être étudiés les phénomènes selon Menger est l'individu. Ainsi, l'idée typiquement historiciste « d'économie nationale » est erronée : elle n'est pas un tout unifié qui agit de lui-même dans son intérêt propre. L'économie nationale n'est pas non plus une simple juxtaposition d'individus. Elle est un ensemble d'individus étroitement liés les uns aux autres par le biais d'échanges (Menger, 1883, 180). De manière plus générale, c'est l'ensemble des institutions économiques et sociales qui, selon Menger, doit être étudié en en isolant l'élément le plus basique, à savoir l'action de chaque individu. Ce type d'institutions, produit involontaire d'un ensemble

d'actions individuelles autonomes, est qualifié par Menger d'institutions organiques[37]. Il les oppose aux institutions pragmatiques (produit conscient et volontaire de l'action humaine) dont il ne nie pas l'existence mais dont il minore l'importance. Menger fait remonter cette idée d'institution organique à Edmund Burke et, ironiquement, à l'école historique allemande du droit de Savigny, laquelle a développé l'idée que le droit était le résultat non intentionnel du développement historique des nations. L'ironie réside dans le fait que les premiers économistes historicistes revendiquaient l'héritage de l'école historique du droit. Or, Menger souligne que Roscher et les autres ont perverti cet héritage en recherchant des lois de développement et en expliquant les institutions par des concepts métaphysiques tels que celui « d'esprit » (*Geist*).

La démarche de Menger peut donc être résumée ainsi : toute science, y compris l'économie, comporte une recherche théorique et une recherche historique. Les deux approches sont complémentaires et indispensables, mais ne doivent pas être confondues. La recherche théorique, par définition, a pour vocation la recherche de lois. Menger critique ainsi sévèrement l'idée selon laquelle il n'existerait pas de lois exactes en économie (Menger, 1883, 200). Mais il importe de s'entendre sur la nature de ces lois : les lois empiriques-réalistes sont des régularités imparfaites, découvertes en partie via l'induction. En revanche, les lois exactes ne peuvent être découvertes de manière empirique. Elles supposent que les phénomènes étudiés soient décomposés, débarrassés de leurs éléments impurs. On peut ainsi parvenir à remonter à leur essence, c'est-à-dire à leur nature sous sa forme la plus basique et inamovible. L'approche de Menger relève donc bien de l'essentialisme et du réalisme. Sa démarche est essentialiste car elle suppose qu'une partie de la démarche scientifique a pour vocation à retrouver l'essence des choses. Elle est réaliste sur le plan philosophique dans le sens où elle suppose que les concepts ont une existence propre, sous la forme d'essence. Ainsi, les concepts de « prix » ou celui de « marché » ne renvoient pas à de simples définitions conventionnelles désignant des phénomènes variables à travers le temps (comme cela serait le cas dans une optique nominaliste). Il s'agit au contraire de phénomènes bien réels ayant une nature propre[38]. Il est du ressort de la recherche théorique exacte de la mettre au jour.

[37] Le marché et la monnaie sont l'archétype de ce type d'institution. Menger étudie dans son ouvrage l'apparition de l'institution de la monnaie.
[38] Même si le support épistémologique n'est pas le même, on retrouve la même idée chez Hayek (1953).

1.3.2 Un clivage nominalisme/réalisme

La Querelle des méthodes est certainement l'un des épisodes de l'histoire de la pensée économique le plus caricaturé. Avant de chercher à en comprendre les enseignements, il convient de préciser ce sur quoi n'ont porté ni la critique de Menger ni la *Methodenstreit* dans son ensemble. Concernant la critique de Menger, il est important de voir que l'économiste autrichien ne reproche pas à l'école historique allemande d'être anti-théorique, mais bien plutôt d'avoir eu une mauvaise compréhension de la nature de la théorie (Hodgson, 2001, 79). Par ailleurs, le point de départ de Menger, la question initiale sous-tendant l'ensemble de ses réflexions épistémologiques, est le même que celui de Schmoller, à savoir comment composer avec la complexité du réel (Labrousse, 2002). Plus précisément, c'est même la question du traitement du problème de la spécificité historique qui est en son centre (Labrousse, 2002), ainsi que celui de la définition de l'économie en tant que science (Tribe, 2007). De ce point de vue, il est donc totalement erroné de réduire la querelle des méthodes à un débat opposant la théorie à un empirisme a-théorique, ou bien à un conflit entre économie mathématisée et économie « littéraire », ou encore à une opposition entre démarche déductive et démarche inductive, pas plus qu'entre individualisme méthodologique et holisme[39].

Des points de convergence

Si ce conflit a dégénéré en « dialogue de sourds », cela est ainsi dû probablement plus à la personnalité des protagonistes[40] qu'à la matière sur laquelle il a porté : une analyse attentive révèle en effet que non seulement Schmoller et Menger se posaient les mêmes questions, mais qu'ils étaient en plus en accord sur un nombre assez grand de points (Haüser, 1988 ; Hutchison, 1988). Ainsi, comme on a pu le voir, Schmoller insiste sur le fait que tant la déduction que l'induction ont leur place dans la démarche scientifique[41]. De même chez Menger, il existe bien un moment inductif nécessaire, même dans la recherche théorique, pour parvenir à la découverte de lois empiriques[42]. De la même manière, si Menger accuse les

[39] Voir Labrousse (2002) pour une démonstration.

[40] Tribe (2007) en rejette ainsi toute la responsabilité sur Gustav Schmoller, estimant que celui-ci n'avait ni la capacité, ni les compétences pour mener un débat théorique avec Menger, se rabattant ainsi sur l'invective et la rhétorique. Nardinelli et Meiners (1988) estiment de manière similaire que l'attitude de Schmoller aurait été largement responsable du divorce entre théorie économique et histoire économique au 20ème siècle.

[41] On ne doit pas ignorer toutefois les réserves que nous avons mises en avant sur cette question lors de notre discussion sur Schmoller.

[42] Menger reste assez vague sur les modalités de ce moment inductif. Il est ainsi difficile de voir à quel moment celui-ci doit intervenir dans la recherche empirique-réaliste et dans quelle mesure il est lié à la recherche historique. Par ailleurs, Menger semble estimer que la recherche exacte peut se passer de tout moment inductif. Cela semble problématique, au regard même de son propre aristotélisme. Pour parvenir à débarrasser un objet de

historicistes de confondre théorie et histoire, cela ne rend pas justice aux écrits de Schmoller, lesquels, on l'a vu, confèrent une attention réelle à la notion d'abstraction. Enfin, si l'individualisme de Menger est évident et relève davantage de considérations ontologiques (l'individu est l'élément basique des phénomènes sociaux) que méthodologiques, il est erroné de réduire la démarche de Schmoller à un simple holisme[43]. Sur ce point, la convergence de vues entre Menger et Schmoller va même très loin : non seulement, les deux auteurs s'accordent pour voir dans l'individu les seules entités au comportement finalisé (Labrousse, 2002), mais surtout ils adoptent tous deux un même subjectivisme. Il s'agit là d'un point souvent méconnu : le subjectivisme de Menger et plus largement celui de l'école autrichienne d'économie trouvent en effet leurs racines dans les travaux de l'école historique allemande[44] (Labrousse, 2002 ; Priddat, 1998 ; Tribe, 2007). Tant l'évaluation de la valeur des biens que le contenu des besoins humains sont variables dans le temps et dans l'espace. La césure entre l'école historique et l'école autrichienne se situe au niveau du fait que la première estime que la détermination des besoins et des évaluations peut être expliquée par les institutions, tandis que les seconds délèguent cette tâche aux autres sciences sociales (sociologie et psychologie).

L'objet du conflit : définition de l'économie et historicisation de la théorie

C'est donc bien sur deux autres points qu'a porté le conflit : la définition de l'économie en tant que science, et le traitement du problème de la spécificité historique et même plus largement de celui de l'historicisation de la théorie. La première divergence se situe donc dans la définition de l'économie. Chez les historicistes, le terme « économie » est désigné par plusieurs mots allemands, employés tantôt de manière synonyme, tantôt afin de désigner divers champs d'une science économique générale : *Staatswirthschaftslehre* , *Nationalökonomie*, *Politische Ökonomie*, *Wirthschaftslehre*, *Volkswirthschaftslehre* (Tribe, 2007). Comme déjà indiqué, le concept d' « économie nationale » est central chez tous les auteurs historicistes, au point d'être plus ou moins synonyme avec celui d'économie. Dans cette acception, la science économique consiste donc dans l'examen de l'ensemble des

ses éléments accessoires pour n'en garder que son essence, il est nécessaire au préalable de connaître l'objet sous sa forme empirique, sauf à supposer que l'essence des choses soit une connaissance *a priori* de la cognition humaine (Menger n'en fait pas la démonstration). Dès lors, soit la recherche théorique exacte est en partie inductive (Menger semble rejeter cette solution), ou bien elle est en partie *dépendante* (et non seulement *complémentaire*) de la recherche théorique empirique-réaliste et même de la recherche historique.

[43] On renvoie sur ce point à la sous-section précédente ainsi qu'au Chapitre 4 de ce travail. Labrousse (2002) va assez loin puisqu'elle considère qu'il faut replacer la théorie de Schmoller dans le cadre de la théorie des systèmes complexes. Voir aussi Dopfer (1993).

[44] Le rejet par Schmoller (1905-08) de la théorie de la valeur travail n'est donc, de ce point de vue, guère surprenant.

institutions et de leurs relations caractérisant une économie nationale à une époque donnée. Menger rejette cette définition : « *Par économie, nous désignons l'activité des hommes qui est orientée vers la satisfaction des besoins matériels ; par économie nationale, la forme sociale prise par cette activité* » (Menger, 1883, 32, notre traduction). Le premier élément intéressant est que la définition de l'économie donnée par Menger est de type substantif et non formel, puisque l'économie renvoie à une activité particulière, celle de la satisfaction des besoins matériels[45]. Pour autant, Menger refuse de la réduire à la notion d'économie nationale. En effet, au sein même de l'économie en tant que science, il estime nécessaire de distinguer trois domaines (Menger, 1883, 3-4) : l'économie théorique (orientation théorique), l'histoire et la statistique économiques (orientation historique), la politique économique (orientation pratique). Selon Menger, définir l'économie uniquement en termes d'économie nationale revient donc à se contenter de son orientation historique et pratique, mais à ignorer sa dimension théorique.

Cette première divergence trouve l'essentiel de son origine dans une seconde : les différentes manières dont Menger d'un côté, et Schmoller et les autres historicistes de l'autre, ont traité le problème de la spécificité historique et plus largement celui de l'historicisation de la théorie. Menger était en effet largement conscient de ce problème[46] (Hodgson, 2001 ; Labrousse, 2002), indiquant par exemple que les lois empiriques sont contingentes à chaque système économique spécifique : « *Les lois empiriques de la coexistence et de la succession de phénomènes de l'Etat de l'antiquité classique ne s'appliquent pas nécessairement à ceux de l'état féodal ou à ceux de l'état moderne, etc.* » (Menger, 1883, 81, notre traduction). Plus loin, il affirme : « *les concepts réels, les types des phénomènes économiques, sont véritablement adéquats uniquement si nous sommes attentifs à la nature des phénomènes pertinents non pas à un moment précis, mais dans la totalité de leurs développements singuliers ou du développement de leurs formes empiriques ; les lois empiriques des phénomènes dont il est question ici, à partir du moment où elles correspondent à une étape précise de leur développement, ne sont pas nécessairement valides pour les autres stades de développement* » (Menger, 1883, 82, notre traduction). Schmoller et Menger avaient donc un

[45] Il n'est donc pas tout à fait exact de dire, comme Agnès Labrousse (2002), que pour Menger la science économique se définit comme l'étude de tous les comportements motivés par l'égoïsme. Si l'on accepte l'idée qu'une science se définit d'abord par son objet avant de se définir par sa méthode, alors la définition retenue par Menger n'est pas si éloignée de celle des historicistes et n'a rien en commun avec celle qui s'imposera au 20ème siècle.

[46] Karl Polanyi (1957a) rapporte ainsi que Menger, conscient du caractère historiquement spécifique des mécanismes qu'il avait présentés dans ses *Principes*, a entrepris une refonte d'envergure de l'ouvrage en vue d'une seconde édition. Cette seconde édition n'a toutefois jamais été traduite en anglais, les éditeurs des travaux de Menger (à commencer par Hayek) jugeant que la seconde édition n'apportait rien par rapport à la première.

sujet de conversation commun. C'est dans la solution considérée comme adéquate à ce problème de la spécificité historique que les deux auteurs se séparent. On a pu étudier plus haut la solution proposée par Schmoller : aux côtés d'une démarche (naïvement) empiriste de collection de données empiriques, l'économiste allemand a élaboré une théorie nominaliste de formation des concepts où ces derniers sont vus comme des images mentales représentant de manière construite une réalité historiquement spécifique. Chaque concept est ainsi dans une large mesure une construction arbitraire de l'esprit humain destinée à saisir la singularité du phénomène étudié. Ce traitement de la spécificité historique s'inscrit lui-même au sein d'une conception relativiste et historicisée de la théorie où cette dernière est vue comme le produit du contexte culturel dans lequel elle est élaborée.

La solution de Menger est évidemment très différente et fait appel à son réalisme essentialiste : elle réside dans l'idée de recherche théorique exacte et de lois (ou types) exactes. En effet, si Menger reconnaît la contingence historique des lois et types empiriques, il considère en revanche que la recherche exacte permet de s'absoudre de ce problème. La recherche exacte doit déboucher sur la découverte de l'essence des phénomènes étudiés qui, par définition, est invariable et nécessaire[47]. Ainsi, au-delà du problème de la spécificité historique, il semble possible de supposer que le point de clivage fondamental ayant opposé Schmoller et Menger (et que les deux auteurs n'avaient probablement pas perçu de la sorte) se situe *au niveau de leur théorie de la formation des concepts et du statut accordé à la théorie*. Du point de vue nominaliste de Schmoller, les concepts et théories sont dans une large mesure des créations arbitraires et historiquement spécifiques, devant rendre compte de la singularité des phénomènes étudiés. Du point de vue réaliste de Menger, les concepts et théories, au moins dans le cadre de la recherche exacte, renvoient au contraire à des entités réelles dans leur essence. Ils permettent de saisir l'invariable et l'inamovible de chaque phénomène et de mettre de côté l'accidentel lié à la contingence historique.

1.3.3 Portée et enseignements de la Methodenstreit

Il est souvent considéré que Menger a été le « vainqueur » de la *Methodenstreit*, non tant parce qu'il a eu le dernier mot, mais parce que la science économique du 20ème siècle aurait emprunté les sentiers qu'il avait ébauchés. En fait, s'il est incontestable que le réalisme de Menger était plus solide sur le plan épistémologique que l'empirisme de Schmoller (surtout

[47] Il serait erroné de dire qu'une chose dans son essence est invariable *dans le temps*. En effet, il peut être dans l'essence d'un objet de se transformer à travers le temps. C'est d'ailleurs sur cette base que Karl Popper critiquera l'essentialisme (voir Malherbe, 1979).

lorsque l'on tient compte des études appliquées de Schmoller), il faut en revanche remarquer que les thèses d'aucun des deux auteurs ne se sont matérialisées en tant que telle dans l'analyse économique moderne. Paradoxalement, ce sont les lacunes des positions défendues par Schmoller et Menger qui permettent de mieux comprendre les développements subséquents au sein de la tradition institutionnaliste et notamment les travaux de Max Weber.

On ne reviendra pas sur les faiblesses des thèses de Schmoller. L'ébauche de théorie de formation des concepts qui apparaît en filigrane et que l'on a soulignée se perd au milieu d'un empirisme parfois radical et de travaux consistant souvent en une collection de données et de faits. Si ces travaux ont une valeur intrinsèque estimable, c'est bien davantage sur le plan de l'histoire économique. Ses quelques intuitions judicieuses sur le statut des concepts et des théories ne pèsent que d'un poids infime face à la croyance et la mise en application de l'idée que la construction d'une théorie pertinente passe par l'accumulation de faits empiriques. En d'autres termes, si Schmoller est probablement le premier historiciste à percevoir clairement le problème de l'historicisation de la théorie et avoir posé des principes pour le résoudre, il n'a pas été capable de proposer une solution cohérente et correcte, et surtout de la mettre en application. Pour autant, la position de Menger pose également des difficultés. En premier lieu, comme il a déjà été souligné, Menger n'indique à aucun moment par quelle manière les lois et types exacts peuvent être découverts. Notamment, il manque une articulation claire entre l'induction et la déduction. De manière plus générale, toujours sur ce point, si la distinction entre histoire et théorie est un grand progrès par rapport aux thèses historicistes[48], Menger se contente de poser leur complémentarité mais ignore leur dépendance respective. Enfin, si Menger a tenté de résoudre le problème de la spécificité historique (avec un succès mitigé donc), il a en revanche ignoré celui, plus large, de l'historicité de la théorie. Ce problème est flagrant lorsque l'économiste autrichien estime que la recherche théorique exacte en sciences sociales consiste à décomposer les phénomènes dans leurs éléments les plus simples, à savoir les individus, pour en atteindre l'essentiel. Comme le souligne Hodgson (2001), le problème vient du fait que Menger ne donne aucune justification quant au critère permettant de distinguer l'essentiel de l'accidentel, pas plus qu'il ne justifie le fait que les individus doivent être considérés comme les éléments basiques des phénomènes sociaux. En d'autres termes, il n'y aucune connexion logique entre l'individualisme méthodologique et le réalisme de Menger ; et son essentialisme repose sur

[48] Cette distinction existe chez Schmoller également, même si elle est posée de manière plus ambiguë. En revanche, c'est au niveau de l'articulation entre théorie et histoire par l'induction que la thèse de Schmoller est faible.

une ontologie sociale individualiste certes légitime *d'un certain point de vue*, mais totalement arbitraire, et non pas nécessaire. Il apparaît en fait qu'il manque à Menger une théorie justifiant (ou expliquant) l'orientation spécifique qu'il confie à la recherche théorique. Sa théorie de la formation des concepts est donc incomplète.

Dans une très large mesure, c'est comme une tentative de dépassement de l'ensemble de ces limites qu'il faut comprendre les travaux épistémologiques de Max Weber.

Section 2 : Max Weber et l'objectivité des sciences sociales : un dépassement du conflit théorie/histoire

Fondateur de la sociologie moderne, Max Weber est indéniablement l'un des principaux penseurs dans l'histoire des sciences sociales. Parmi ses nombreuses contributions, on trouve notamment chez l'auteur allemand une réflexion épistémologique qui, s'il ne l'a jamais conçue ainsi[49], s'apparente à une véritable théorie de la connaissance. C'est sur cette dernière que va porter la présente section, dans la mesure où elle s'inscrit pleinement dans le débat de la relation entre théorie et histoire et constitue une réaction directe à la « Querelle des méthodes » (2.1). C'est en s'appuyant très largement sur la philosophie néo-kantienne de Rickert que Weber va tenter de montrer de quelle manière histoire et théorie doivent s'articuler. Ce faisant, Weber se confronte directement au problème de l'historicisation de la théorie (2.2). La réflexion de Weber débouchera sur l'émergence de concepts essentiels dans le cadre de l'analyse économique et sociologique, à commencer par celui d'idéaltype (2.3). Tout en soulignant les apports offerts par la réflexion de Weber, on achèvera cette section en considérant de près les objections émises par certains commentateurs sur la position wébérienne (2.4).

2.1 Weber, l'école historique allemande et la Methodenstreit

Bien que de formation juridique[50] et bien qu'étant aujourd'hui invariablement considéré comme un sociologue, Max Weber s'est toujours présenté comme un économiste

[49] Weber était très sceptique sur l'intérêt réel des réflexions purement gnoséologiques : « *[u]ne science ne se laisse fonder et ses méthodes ne progressent qu'en soulevant et en résolvant des problèmes qui se rapportent à des faits, mais jamais encore les spéculations purement épistémologiques et méthodologiques n'y ont joué un rôle décisif* » (Weber, 1906, 220-221).

[50] Weber a obtenu son doctorat en 1889 avec une thèse portant sur les sociétés commerciales en nom collectif dans les cités italiennes du moyen âge. En 1891, il obtient son habilitation avec un travail sur « *L'importance de l'histoire agraire romaine pour le droit public et privé* ».

(Swedberg, 1999)[51]. Elève de Karl Knies (Hennis, 1996), Weber a également dans les années 1890 réalisé pour le compte du *Verein für Sozialpolitik* plusieurs études sur les systèmes agricoles. A ce titre, il sera amené à rencontrer Gustav Schmoller, avec lequel il mènera un débat soutenu dans les années 1910 concernant la place des jugements de valeur dans l'activité scientifique (cf. *infra*). Il n'existe pas de consensus concernant la question de l'appartenance *stricto sensu* de Weber à l'école historique allemande. Si tous les commentateurs reconnaissent l'existence d'une certaine filiation, ainsi que le fait que Weber connaissait les travaux des historicistes, nombre d'entre eux considèrent qu'à partir des années 1900 les préoccupations et les options méthodologiques de Weber plaçaient ce dernier radicalement en rupture avec les économistes de l'école historique[52]. D'autres en revanche (voir notamment Colliot-Thélène, 1990 ; Hennis, 1996 ; Hodgson, 2001 ; Schumpeter, 1954 ; Shionoya, 2005) font de Weber le principal représentant de la troisième génération (dénommée « toute jeune école historique » par Schumpeter) de l'école historique, en compagnie de Sombart et Spiethoff. En tout état de cause, que Weber fasse ou non partie intégrante de l'école historique allemande[53], il apparaît clairement qu'il s'est directement confronté au problème de la relation théorie/histoire en partant *notamment* des écrits des auteurs historicistes[54].

Weber ne s'est intéressé que ponctuellement aux questions purement méthodologiques et épistémologiques. Ses principales contributions dans ce domaine datent du début des années 1900, alors que Weber se remettait à peine d'une dépression l'ayant éloigné de toute activité intellectuelle soutenue entre 1899 et 1903. A cette époque, la Querelle des méthodes est en passe de s'essouffler sans que pour autant une réelle solution ait émergé. Bien que peu intéressé par les questions purement épistémologiques, Weber entreprend pourtant de rédiger

---

[51] Cela est particulièrement évident dans une conférence prononcée par Weber en 1919 (soit un an avant sa mort) et qui sera publiée sous le nom de « Le métier et la vocation de savant » (Weber, 1959) où Weber utilise à plusieurs reprises la formule « nous économistes… ».

[52] Ainsi, l'entrée « German Historical School » du *Palgrave* (Schinzinger, 1987) ne mentionne pas Max Weber et considère même que Werner Sombart ne peut être considéré comme appartenant à cette école.

[53] Il s'agit finalement là d'une question qui n'a que peu d'intérêt par rapport à notre propos d'ensemble. Outre que son traitement constitue un travail à part entière, il s'agit ici de montrer que les réflexions de Weber s'inscrivent dans le cadre de l'institutionnalisme historique, dont on a précisé en introduction qu'il ne s'agissait pas d'un courant théorique et encore moins d'une école de pensée au sens strict. Pour le reste, si par « école de pensée », on entend un ensemble historiquement identifié d'auteurs ayant travaillé ensemble, sur les mêmes lieux et ayant partagé des problématiques communes, il parait difficile de ne pas considérer Weber comme faisant partie de l'école historique. Si, en revanche, on considère l'unité théorique et méthodologique comme le premier critère d'appartenance, alors il est en effet plus délicat de faire de Weber un historiciste authentique.

[54] « *Etant donné que sous l'influence persistante de l' « école historique », on donne aussi d'ordinaire de nos jours un fondement « historique » à l'économie politique et que, tout comme il y a vingt-cinq ans, le rapport avec la théorie continue à rester problématique, il semble judicieux de se demander une bonne fois ce qu'il faut entendre au fond par « travail historique » au sens logique* » (Weber, 1906, 219).

plusieurs essais[55] dans la mesure où, conscient des évolutions récentes de la science économique, il estime que les sciences sociales sont sur le point de changer crucialement d'orientation (Oakes, 1975). Il s'agit également pour lui de remettre en cause plusieurs dogmes qui ont pu se confronter lors de la *Methodenstreit* (Oakes, 1975). Ainsi que le souligne Wilhelm Hennis (1991 ; 1996), Weber n'ambitionnait pas de bâtir *sui generis* une nouvelle épistémologie des sciences sociales, mais plus modestement de formaliser la pratique effective des économistes, sociologues et historiens de l'époque. Si l'objectif de Max Weber est de résoudre la Querelle des méthodes (Kilpinen, 2004) en réexaminant les rapports entre théorie et histoire, une difficulté d'interprétation de ses écrits survient du fait que, sauf en de rares occasions[56], il ne présente ses propres positions que de manière détournée, par l'entremise d'une critique des thèses soutenues par d'autres auteurs. Cela est particulièrement évident dans l'essai consacré à Roscher et Knies (Weber, 1903-06), le premier écrit épistémologique de Weber. Cet essai a un double intérêt : d'une part, il atteste de la très bonne connaissance de la part de Weber des écrits des premiers auteurs historicistes et permet donc de mieux le situer par rapport à ces derniers ; d'autre part, on trouve déjà les premiers éléments forts de l'épistémologie wébérienne : proximité avec Rickert, critique de l'« émanatisme » et de la philosophie hégélienne, critique du naturalisme, notion de rapports aux valeurs, statut de la notion de concept ou encore critère de démarcation entre sciences de la culture et sciences de la nature.

2.1.1 Weber face à ses prédécesseurs historicistes

Dans son essai de 1903, Weber traite successivement des positions de Roscher et de Knies. La partie sur Roscher est intéressante de trois points de vue : Weber y affirme à plusieurs reprises qu'il s'agit pour lui de tester les idées de Rickert, il y précise l'articulation entre connaissance nomologique et connaissance idiographique et enfin il développe une critique de ce qu'il nomme « l'émanatisme ». Weber part de la distinction faite par Roscher entre deux types de méthodes : la méthode « philosophique » qui vise une compréhension analytique, abstraite et générale de la réalité, et la méthode « historique » qui vise elle à une reproduction de la réalité dans sa singularité. Selon Weber, ces deux points de vue sont largement complémentaires et aucune science, à l'exception de la mécanique et de l'histoire

[55] Une partie d'entre eux a été traduite en français et compilée dans l'ouvrage *Essais sur la théorie de la science* (Weber, 1965). Deux autres essais majeurs n'ont été traduits qu'en anglais : *Roscher and Knies : The Logical Problems of Historical Economics* (Weber, 1903-06) et *Marginal Utility Theory and the "Fundamental Law of Psychophysics"* (Weber, 1908).

[56] Survenant essentiellement dans l'essai sur l'*Objectivité* (Weber, 1904), faisant de fait de ce dernier l'écrit épistémologique le plus important de Weber.

pure, ne peut se soustraire à l'une de ces deux perspectives métathéoriques. Weber s'applique ensuite à mettre en avant la contradiction qui sous-tend l'ensemble du projet de Roscher et dont a pu voir qu'elle a été perçue par de nombreux autres commentateurs : sous couvert d'une méthode « historique », Roscher semble en fait chercher, par son concept de lois de développement, à déduire la réalité dans sa totalité à partir d'un petit nombre de concepts qui, de ce fait, se voient dépourvus de tout contenu empirique. Weber identifie cette tendance sous le terme « d'émanatisme » : il s'agit d'une méthode consistant à supposer que le *hiatus irrationalis* entre la réalité et le concept peut être surmonté par le recours à des concepts qui englobent les événements et les individus en tant qu'instances de leur réalisation[57]. En d'autres termes, il s'agit de supposer que le cours de l'histoire peut être logiquement déduit d'un petit nombre de concepts, lesquels renferment en eux-mêmes le contenu de leur propre évolution : le développement historique « émane » des concepts en tant que tels. Clairement lié à la philosophie de l'histoire hégélienne, l'émanatisme est vu par Weber comme traversant l'ensemble de l'œuvre de Roscher et, à un degré moindre, celle de Knies. Selon lui, le recours par Roscher à cette méthode découle directement de l'incomplétude inévitable d'une démarche historique purement empirique se contentant d'une collecte de faits : « *Les caractéristiques majeures du schéma conceptuel de Roscher montrent que sa position est en principe différente de celle de Hegel. Cependant, il fait usage d'idées métaphysiques présupposant la validité de l'émanatisme hégélien. D'une part, il considère la méthode de découverte de corrélations comme la forme définitive du progrès de la connaissance causale et historique. Mais ce type de connaissance n'est jamais complet. Pour cette raison, la réalité dans sa totalité ne peut jamais être effectivement déduite de concepts de ce type* » (Weber, 1903-06, 70, notre traduction). Conscient des limites de l'empirisme radical, Weber rejette toutefois la méthode émanatiste comme moyen de dépassement.

La seconde partie consacrée à Knies apporte également un certain nombre de renseignements sur les propres positions de Weber. Ce dernier s'attarde notamment sur le critère principal qu'emploie Knies pour distinguer les sciences de la nature des sciences historiques. Knies considère que les sciences de la nature ont un objet d'étude qui leur permet la recherche d'une connaissance « objectivante » et nomologique en termes de relations causales. En revanche, les sciences historiques, dont l'économie fait partie, doivent composer

[57] « *Given this « emanatist » conception of the nature and validity of the « ultimate » concepts, the view of the relation between concept and reality as strictly rational is logically unobjectionable. On the one hand, reality can be deduced from the general concepts. On the other hand, reality is comprehended in a thoroughly perceptual fashion : with the ascent to the concepts, reality loses none of its perceptual content* » (Weber, 1903-06, 66).

avec une caractéristique qui leur est propre : l'action humaine et sa libre volonté qui lui donnent un caractère « irrationnel » et donc imprévisible. Selon Knies, cela interdit toute recherche de relations de causalité à laquelle il substitue, on l'a vu, celle de « lois d'analogie ». Weber fait état de son insatisfaction à l'égard de ce critère de démarcation : l'action humaine peut, au contraire, suivant le rapport aux valeurs du chercheur (c'est-à-dire ce qu'il cherche à expliquer), s'avérer extrêmement rationnelle, à un niveau comparable à celui des phénomènes naturels (Weber, 1903-06, 122). De ce fait, il est erroné comme le fait Knies de rejeter l'explication causale pour les sciences historiques. Weber note toutefois une différence quant à la manière d'appréhender les phénomènes issus de l'action humaine, par rapport aux événements naturels, à savoir leur caractère *significatif* et *compréhensible* : « *En ce qui concerne l'interprétation des comportements humains, on peut, du moins en principe, se fixer l'objectif de ne pas seulement les représenter comme « possibles », « compréhensibles », dans le sens d'être compatibles avec notre savoir nomologique. Nous pouvons également tenter de les « comprendre » : identifier une « motivation » concrète ou un complexe de motivations « reproductibles par introspection », une motivation à laquelle on puisse attribuer le comportement en question avec un certain degré de précision dépendant des sources empiriques. En d'autres termes, en raison de la possibilité de produire des interprétations signifiantes – et dans la mesure où il est susceptible d'une telle interprétation – le comportement humain individuel est en principe intrinsèquement moins « irrationnel » que l'événement naturel individuel* » (Weber, 1903-06, 125, notre traduction). L'action humaine n'est donc pas un obstacle à l'explication causale dans les sciences historiques, dans la mesure où sa signification peut être comprise par le chercheur. De ce point de vue, c'est bien la *signification* qui permet de distinguer les sciences de la nature des sciences historiques (ou de la culture). Autrement dit, ces deux types de sciences ont beaucoup de points communs : ils peuvent tous deux être l'objet d'un savoir nomologique ou idiographique et tous deux peuvent parvenir à une connaissance « objectivante », les sciences de la culture n'ayant nullement un fondement subjectif ou psychologique (Weber, 1903-06, 136-140). Enfin, Weber remarque que Knies n'échappe pas non plus au piège de l'émanatisme : « *on peut montrer que Knies ne concevait pas la « liberté » comme « indétermination », mais plutôt comme l'émanation de l'action à partir de la substance de la personnalité, une substance nécessairement concrète. Parce que cette propriété est associée à la personnalité, l'irrationalité de l'action devient rationnelle* » (Weber, 1903-06, 199; notre traduction). Le libre arbitre que Knies met au centre de sa démarcation est l'émanation de sa conception de l'action et de son concept de personnalité. De la même façon que le concept

d'esprit et l'idée de lois de développement permettaient à Roscher de surmonter les insuffisances de sa méthode empiriste, le concept de personnalité permet à Knies de faire du libre arbitre et de l'irrationalité de l'action une catégorie qui en est *logiquement déduite*.

2.1.2 Weber et la critique du naturalisme

La critique qu'adresse Weber aux anciens historicistes est sans concession. Toutefois, il convient de remarquer qu'elle n'est pas dirigée directement à l'encontre de l'un des deux principaux protagonistes de la *Methodenstreit*, Gustav Schmoller[58]. Par ailleurs, les écrits épistémologiques n'épargnent pas non plus « l'autre camp », à savoir les partisans d'une économie « théorique ». Weber ne cite à aucun moment le nom de Menger dans ses écrits. Toutefois, de nombreuses évidences laissent apparaître qu'il était en accord avec Menger et d'autres économistes autrichiens (notamment Eugen Böhm-Bawerk) sur plusieurs points, notamment concernant la place des concepts marginalistes dans l'analyse économique[59]. Sur le plan méthodologique, il apparaît évident que Weber adhère à la distinction entre théorie et histoire proposée par Menger ainsi qu'à l'argument de l'intérêt heuristique de la représentation de « l'homme économique ». Pour autant, Weber est loin de se ranger totalement du côté de Menger et développe également en parallèle une critique très pointue de ce qu'il nomme le « naturalisme » ou encore le « monisme naturaliste ». Menger n'est jamais visé directement, pourtant son réalisme essentialiste est également mis à mal par la critique wébérienne[60].

---

[58] A une exception près (Weber, 1917) concernant la question des jugements de valeur, Weber n'attaquera jamais de front Schmoller, bien qu'il soit évident que leurs positions divergent sur nombre de points, pas uniquement épistémologiques au demeurant. Il n'est pas évident de déterminer les raisons exactes de cet évitement constant. On peut supposer que la position académiquement forte de Schmoller a été de nature à dissuader Weber de prendre le risque de rentrer dans un conflit ouvert. On peut aussi remarquer que c'est finalement une attitude assez courante dans les écrits de Weber, lesquels s'attaquent souvent aux thèses d'auteurs de second rang (Munsterberg, Edouard Meyer, Stammler) pour en fait développer une critique indirecte d'auteurs plus prestigieux (Dilthey et Schmoller notamment).

[59] Le document de référence à ce sujet est les *Outline of Lectures in General (« Theoretical ») Economics* qui sont constitués des notes de cours et d'une bibliographie élaborées par Weber pour son cours d'économie politique donné à l'Université de Heidelberg en 1898. Pour deux lectures différentes, voir Swedberg (1999) et Peukert (2004). Dans ce dernier article, l'auteur s'emploie à montrer qu'en ce qui concerne l'économie théorique, Weber adhérait totalement aux conceptions marginalistes de l'époque. Philippe Steiner (2004) souligne en revanche que le contenu de la bibliographie tend à indiquer une primauté de l'école historique allemande et que, si Weber défend le marginalisme, il s'agit d'une forme particulière, celle mettant l'accent sur la subjectivité de l'action humaine.

[60] Nous nous plaçons ici totalement en porte à faux vis-à-vis de la lecture que Yagi (1997, 2005) fait des travaux épistémologiques de Weber et de son positionnement dans le cadre de la *Methodenstreit*. Ce dernier affirme en effet que Weber, en dépit de son ancrage intellectuel dans l'école historique allemande, a fini par totalement adopter les conceptions de Menger à l'occasion de la Querelle des méthodes. A notre sens, cette position est intenable : s'il est indéniable que Weber n'a pas repoussé en tant que tel le marginalisme, il a en revanche radicalement amendé la manière dont ses concepts devaient s'interpréter. Par ailleurs, un examen de ses travaux appliqués (sa « sociologie économique ») permet de comprendre que Weber n'a jamais mis en pratique le type

Weber définit le naturalisme ainsi : « *La croyance dans le fait que des postulats déterministes impliquent pour chaque domaine de connaissance le postulat méthodologique de l'établissement de concepts abstraits et de « lois » comme étant l'objectif théorique exclusif* » (Weber, 1903-06, 198, notre traduction). En d'autres termes, le naturalisme consiste dans la croyance que toute connaissance scientifique doit pouvoir se décliner sous une forme nomologique, la découverte de lois abstraites et générales devenant alors le but ultime de toute activité scientifique[61]. Il s'agit en fait de la symétrie parfaite de l'erreur commise par Knies et les autres historicistes, à savoir que les sciences historiques ne peuvent jamais parvenir à la moindre connaissance nomologique. L'erreur naturaliste est sérieuse à plusieurs titres : tout d'abord, elle conduit à faire de l'activité scientifique une quête de lois générales et conduit de ce fait à l'abandon de l'étude des phénomènes dans ce qu'ils ont de spécifique. Elle conduit surtout, en outre, à prendre pour des impératifs normatifs ce qui ne doit être que des outils heuristiques permettant une interprétation de la réalité. Sur ce point, Weber s'attaque directement à l'économie politique marginaliste : « *la théorie purement économique en son sens « individualiste », politiquement et moralement « neutre », qui a été un moyen méthodologique indispensable et le restera sans doute toujours, fut conçue par l'école radicale du libéralisme comme le reflet intégral de la réalité « naturelle », c'est-à-dire de la réalité non altérée par la sottise humaine, et pour cette raison comme ayant le caractère d'un devoir-être ; autrement dit on lui a attribué la validité d'un idéal dans la sphère des valeurs au lieu d'un idéaltype à utiliser au cours d'une recherche empirique portant sur l' « étant »* » (Weber, 1917, 471).

De manière plus générale, le naturalisme trouve son origine dans une compréhension erronée du statut des concepts et des théories[62], ainsi que dans l'ignorance de l'objectif même des sciences sociales, dont l'économie fait partie. Or, on a pu voir dans la section précédente que ces deux points étaient ceux sur lesquels les désaccords les plus fondamentaux entre Schmoller et Menger émergeaient. Pour comprendre le positionnement de Weber par rapport à la *Methodenstreit*, et la solution qu'il y a apportée, il est nécessaire d'aller au plus près de la théorie de la connaissance wébérienne.

---

d'analyse économique prôné par les marginalistes autrichiens. Zafirovski (2001 ; 2002) argumente également dans le sens d'une étroite connexion entre Weber et l'école autrichienne mais la rattache moins à la Querelle des méthodes en tant que telle.

[61] Une indéniable proximité apparaît avec la critique que formule Dilthey à l'encontre de ce même naturalisme (cf. Chapitre 1). Pour autant, Weber ne mentionne à aucun moment Dilthey lorsqu'il aborde ce sujet.

[62] « *Car cet idéal épistémologique, inspiré par l'analogie avec les sciences de la nature, véhiculait une équivoque. Faute de réfléchir sur la fonction des schémas intelligibles purement formels dans la logique du procès de connaissance, les partisans de l'économie théorique nourrissaient l'illusion qu'une déduction de la réalité à partir des propositions abstraites était en principe possible* » (Colliot-Thélène, 1990, 14).

2.2 La théorie de la connaissance wébérienne : la question de l'objectivité des sciences sociales

Pour pouvoir interpréter la théorie de la connaissance que développe Weber et qu'il applique plus particulièrement aux sciences sociales, il est nécessaire de mesurer à quel point celle-ci est redevable des thèses néo-kantiennes et en particulier des travaux de Heinrich Rickert (cf. Chapitre 1)[63]. Rickert est en effet l'un des rares auteurs dont Weber reconnaît explicitement s'être inspiré : à plusieurs reprises dans son essai de 1903, Weber indique qu'il cherche à « tester » les idées de Rickert. De même, dans une correspondance à sa femme Marianne Weber, il indique avoir lu Rickert (Oakes, 1988). Selon toute vraisemblance, Weber a eu entre les mains l'ouvrage majeur de Rickert peu de temps après sa parution en 1902. Par conséquent, il ne parait pas infondé de supposer que la théorie de la connaissance de Weber doit beaucoup à la théorie de la connaissance néo-kantienne. Sans surprise, un examen attentif de son contenu confirme cette supposition.

2.2.1 La notion de concept chez Weber

Ainsi que l'indique Burger (1975), la proximité méthodologique entre Weber et Rickert (concernant la distinction entre sciences de la nature et sciences de la culture notamment) n'est guère surprenante dans la mesure où elle était partagée par la plupart des auteurs en sciences sociales en Allemagne à cette époque. Plus intéressante est leur proximité *épistémologique*, à savoir l'explication des procédés par lesquels les humains acquièrent une connaissance sur la réalité empirique. Comprendre la méthodologie wébérienne concernant les sciences sociales implique donc au préalable de comprendre sa théorie de la connaissance. On ne répétera pas ici ce qui a déjà été dit au sujet de Rickert au chapitre précédent, et on s'appliquera à montrer comment Weber s'est réapproprié les enseignements néo-kantiens. Le point de départ de Weber s'inscrit sans équivoque dans la perspective néo-kantienne : le postulat d'incomplétude (Colliot-Thélène, 2006), à savoir l'existence d'un *hiatus irrationalis* entre la réalité et le concept. La connaissance de la réalité n'est jamais directe, elle n'est pas le fait d'un esprit passif reproduisant à l'identique les images en provenance du monde des sens. Surtout, étant donnée la complexité de la réalité, la connaissance que l'on a de l'individu non

[63] La connexion entre les analyses de Rickert et celles de Weber est relativement bien établie dans la littérature. Aux Etats-Unis, elle a par exemple été repérée par John R. Commons (1934) et en France très tôt par Raymond Aron (1935 ; 1967 ; 1969). Guy Oakes lui consacre un ouvrage (Oakes, 1988) et Thomas Burger (1975) va même jusqu'à affirmer que la position épistémologique de Weber n'était pas la sienne mais celle de Rickert. Seul Hennis (1996), comme indiqué plus haut, minore considérablement l'influence de Rickert sur Weber, affirmant lui, *a contrario*, que la théorie de la connaissance wébérienne ne doit rien à Rickert.

seulement n'en sera pas une copie conforme mais également pas totale. En d'autres termes, chez Weber comme chez tous les néo-kantiens, le concept est le fait d'un esprit actif dans la construction de la connaissance et sert à l'organisation du matériau empirique (Cuin, 2006). Dans le cas spécifique des sciences dites « empiriques » (à savoir, pour Weber, l'ensemble des sciences à l'exception des mathématiques), Weber tire de sa notion de concept trois enseignements (Weber, 1903-06, 167 et suiv., notre traduction) :

a) Un concept n'a pas, et ne peut pas, avoir une correspondance directe et parfaite avec l'objet réel qu'il désigne. Cela est vrai même pour une science comme la physique.
b) Les objets étudiés par les sciences empiriques sont des constructions conceptuelles *synthétiques*, c'est-à-dire que leur « *« unité » est constituée par la sélection des aspects qui sont « essentiels » suivant le point de vue défini par un objectif théorique spécifique. Par conséquent, il s'agit d'un produit de la pensée* ».
c) L'histoire ne peut pas être considérée comme une « reproduction des intuitions empiriques » ou comme la copie d'une expérience directe.

Par nature, la cognition humaine suppose donc la formation de concepts. *A fortiori*, cela est également le cas pour l'activité scientifique. L'étape suivante de la réflexion de Weber, toujours fidèle à sa perspective néo-kantienne, est d'interroger la manière dont ces concepts se forment *suivant le type de sciences auquel on a affaire*. Plus spécifiquement, Weber est conduit, afin de dépasser le conflit des méthodes, à développer une théorie de la formation des concepts justifiant la légitimité des sciences historiques et culturelles aux côtés des sciences de la nature.

2.2.2 Le défi épistémologique de Weber

Weber part de la distinction faite par Windelband et reprise par Rickert entre les sciences nomothétiques et les sciences idiographiques. Les premières ont pour objectif de parvenir à une connaissance générale et abstraite en termes de lois, tandis que les secondes visent au contraire à saisir la spécificité et le caractère unique des phénomènes étudiés. Comme indiqué dans le premier chapitre, cette distinction acquiert chez Rickert une nature épistémologique et même *axiologique* : ce n'est pas la nature de leur objet d'étude qui distingue les sciences, mais le « regard » qu'elles portent sur celui-ci. Ainsi, la délimitation des sciences relève d'abord de considérations conceptuelles et non matérielles (Weber, 1904, 146). La recherche d'une connaissance nomologique n'est une fin en soi que dans le cadre des sciences de la nature dont l'objectif est donc l'établissement de lois générales et abstraites. Par

définition, ces sciences sont « objectives » puisqu'elles sont détachées, dans leur appréhension de leur objet d'étude, de toute subjectivité : il s'agit de construire des concepts et des théories suffisamment généraux pour être en mesure de subsumer un nombre croissant de phénomènes empiriques. Aux sciences de la nature, Weber oppose les sciences de la culture, pour lesquelles la connaissance nomologique, si elle peut être un moyen, ne peut en aucun cas constituer une fin en soi : ici, « *[c]e que nous cherchons à atteindre, c'est précisément la connaissance d'un phénomène historique, c'est-à-dire* *significatif dans sa singularité* » (Weber, 1904, 162). Le critère de démarcation entre sciences de la culture et sciences de la nature est l'idée de *signification* : « *Nous avons appelé « sciences de la culture » les disciplines qui s'efforcent de connaître la* *signification culturelle* *des phénomènes de la vie. La* *signification* *de la structure d'un phénomène culturel et le fondement de cette signification ne se laissent tirer d'aucun système de lois, si parfait soit-il, pas plus qu'ils n'y trouvent leur justification ou leur intelligibilité, car ils présupposent le rapport des phénomènes culturels à des* *idées de valeur*. *Le concept de culture est un* *concept de valeur* » (Weber, 1904, 159). Dans le cadre des sciences de la culture, la recherche de lois n'a donc plus de sens en tant que finalité ultime. Au contraire même, « *[p]lus les lois sont « générales », c'est-à-dire abstraites, moins elles peuvent satisfaire aux exigences de l'imputation causale des phénomènes* *singuliers* *et, indirectement, à la compréhension de la signification des événements culturels* » (Weber, 1904, 164). Ces passages mettent en lumière plusieurs choses : d'une part, que l'on soit dans le cadre des sciences de la nature ou des sciences de la culture, la finalité de la recherche scientifique reste l'imputation causale, même si dans un cas elle prendra la forme de lois abstraites et générales, et dans l'autre d'explication de la singularité. D'autre part, au contraire des sciences de la nature, les sciences de la culture reposent sur l'idée de signification et de *valeur*. Or, dans la mesure où ces sciences visent à saisir ce qui fait la singularité des phénomènes en fonction de leur signification, et que cette signification se rapporte elle-même à « des idées de valeurs », une inévitable *subjectivité* semble les affecter. Par conséquent, autant l'objectivité des sciences de la nature parait aller de soi, autant celle des sciences de la culture pose question. Le défi épistémologique auquel est confronté Weber pour résoudre la *Methodenstreit* est donc le suivant : démontrer le caractère objectif des sciences de la culture sans pour autant verser dans le naturalisme et le monisme méthodologique.

2.2.3 Le rapport aux valeurs

La solution proposée par Weber part d'une idée déjà rencontrée chez Rickert, celle de rapport aux valeurs. Avec elle, Weber s'oriente clairement sur une route l'amenant, implicitement, à développer l'idée d'*historicisation de la théorie*, jusque dans son sens le plus relativiste. Pour Weber, les sciences sociales portent sur la réalité et cherchent à en extraire la signification culturelle : « *La science sociale que nous nous proposons de pratiquer est une science de la réalité. Nous cherchons à comprendre l'originalité de la réalité de la vie qui nous environne et au sein de laquelle nous sommes placés, afin de dégager d'une part la structure actuelle des rapports et de la signification culturelle de ses diverses manifestations et d'autre part les raisons qui ont fait qu'historiquement elle s'est développée sous cette forme et non sous une autre* » (Weber, 1904, 152-153). Cette extraction nécessite un *modus operandi* qui prend la forme du rapport aux valeurs. Ce dernier doit permettre au chercheur de choisir, parmi l'infinité du matériau historique, les éléments de la réalité empirique lui semblant *culturellement significatifs* et devant être soumis à une analyse logique (Cuin, 2006).

La spécificité axiologique des sciences de la culture

La conditionnalité des sciences de la culture à l'existence d'un rapport aux valeurs fonde leur spécificité[64] : la réalité historique et culturelle est infiniment complexe et, dans la mesure où l'objet des sciences de la culture n'est pas de parvenir à une connaissance nomologique, il est impossible au chercheur de l'appréhender dans son ensemble. Les phénomènes à étudier doivent faire eux-mêmes l'objet d'un choix, d'une sélection. La question qui survient est alors la suivante : selon quel(s) critère(s) le chercheur va-t-il déterminer quels sont les phénomènes devant être soumis à analyse ? La réponse transparaît en fait déjà dans ce qui a été dit précédemment : le chercheur étudiera des phénomènes lui semblant culturellement significatifs au regard de ses valeurs et de ses intérêts axiologiques, en d'autres termes des évènements ayant un intérêt historique *d'un certain point de vue* : « *L'histoire cherche exclusivement à expliquer causalement les « éléments » et les « aspects » de l'événement en question qui ont une « signification générale » sous des points de vue déterminés et qui offrent pour cette raison un intérêt historique, exactement comme le juge ne fait jamais entrer dans son appréciation le cours total et singulier d'un acte, mais uniquement les éléments qui sont essentiels pour la subsomption sous les normes* » (Weber, 1906, 298).

[64] « *Cette sorte de conditionnalité par les « valeurs subjectives » reste en tout cas étrangère aux sciences de la nature qui tendent vers le modèle de la mécanique et elle constitue précisément l'opposition spécifique entre l'histoire et les sciences de la nature* » (Weber, 1906, 283).

Dit autrement, face à l'infinie complexité du matériau historique, la connaissance du singulier, qui est l'objet des sciences culturelles, passe nécessairement par une sélection *a priori* des phénomènes devant être étudiés. Cette sélection est le fait du chercheur qui retiendra les éléments qui lui semblent revêtir une signification culturelle en fonction des valeurs et des intérêts scientifiques prévalant à son époque. De ce point de vue, Weber identifie trois grandes formes de signification que peuvent revêtir les phénomènes historiques et sur lesquelles le rapport aux valeurs va opérer (Weber, 1906, 258-259) :

1) Le matériau peut être l'exemplaire d'un genre et constituer par conséquent un *moyen de connaissance* de l'*essence générale* des phénomènes étudiés : « *on ne peut parler de signification du point de vue de l'histoire que dans la mesure où le concept générique construit à l'aide de cet exemple singulier peut devenir important sous certaines conditions (…) à l'usage du contrôle de la démonstration historique* » ;
2) Le matériau peut constituer un élément caractéristique d'un *collectivum* et être par conséquent un *moyen de connaissance* de la nature *singulière et individuelle* de ce *collectivum* ;
3) Le matériau peut être un élément causal d'un ensemble historique.

La non-existence de valeurs universelles

A ce stade, plusieurs éléments sont à relever. En premier lieu, même si on ne développera pas ce point ici[65], il convient de remarquer que l'existence même des sciences de la culture repose donc, selon Weber, sur la capacité des individus à sélectionner sur la base d'un rapport aux valeurs les phénomènes devant être étudiés. Or, cette capacité qui atteste de la part des individus une propension à la réflexivité par rapport aux valeurs, est en elle-même le produit du *processus de rationalisation* que Weber met en avant dans l'ensemble de ses travaux. Ainsi, l'objectivité des sciences sociales que Weber cherche à démontrer est à la fois le produit, un témoin et un moyen d'étudier le processus de rationalisation. Ce cadre auto-référentiel[66] amène donc Weber à historiciser les sciences sociales (de la culture) dans leur ensemble, et non seulement leurs théories. Second point essentiel, il apparaît que l'analyse de Weber se démarque quelque peu de celle de Rickert quant au fondement de l'objectivité des sciences de la culture (Oakes, 1988). On a pu voir dans le chapitre précédent que Rickert, par delà l'idée de rapport aux valeurs, cherche à fonder l'objectivité de ces sciences en tentant de

[65] Voir le Chapitre 6 de ce travail ainsi que Hédoin (2009).
[66] Dans le sens où, en démontrant l'objectivité des sciences sociales, Weber démontre la possibilité même d'une telle objectivité au travers du processus de rationalisation.

démontrer l'existence de valeurs universelles, c'est-à-dire qui doivent être reconnues et acceptées nécessairement par tous ceux s'engageant dans l'enquête scientifique. Selon Rickert, la première des valeurs universelles est celle de vérité. Weber abandonne totalement cette perspective qui a par ailleurs été fortement contestée. Chez Rickert, la sélection des phénomènes pertinents suivant le rapport aux valeurs se faisait relativement à trois éléments : les valeurs universelles donc, les valeurs en vigueur *à l'époque* soumises à l'analyse (les « centres historiques ») et enfin les valeurs comprises dans l'environnement du chercheur. Weber ne conserve dans son idée de rapport aux valeurs que ces dernières. Ainsi, le seul critère sur la base duquel le chercheur choisit les évènements dont il veut comprendre la singularité sont les valeurs en vigueur dans l'environnement du chercheur : « *ce qui devient objet de recherche ainsi que les limites de cette recherche au sein de l'infinité des connexions causales, ce sont les idées de valeur dominant le savant et* <u>*une époque*</u> *qui les déterminent* » (Weber, 1904, 171, nous soulignons). En d'autres termes, Weber historicise totalement la théorie concernant l'objet de sa connaissance : dans les sciences de la culture, une théorie ne vise pas une connaissance générale, mais une connaissance du spécifique (critère de la spécificité historique), sachant que l'identité du spécifique en question (le phénomène à étudier) est déterminée par le contexte culturel et intellectuel dans lequel s'inscrit le chercheur élaborant la théorie[67]. Dans la mesure où Weber se refuse à hiérarchiser les valeurs et à rechercher des valeurs universelles[68], l'historicisation de la théorie à laquelle il procède implicitement se mue en une forme de relativisme que l'on peut juger radical[69].

Un dernier point à souligner, préfigurant ce qui sera dit au sujet de l'idéaltype, concerne le statut de l'analyse scientifique *une fois* le phénomène à étudier circonscrit via le rapport aux valeurs. Weber est sur ce point explicite, les sciences de la culture sont *wertfreiheit*, c'est-à-dire dénuées de tout jugement de valeurs. Une fois le matériau historique isolé, l'analyse doit être scientifique et compréhensible par tous : « *il demeure vrai que dans la sphère des sciences sociales une démonstration scientifique, méthodiquement correcte, qui prétend avoir atteint sont but, doit pouvoir être reconnue comme exacte également par un chinois ou plus précisément* <u>*doit avoir cet objectif*</u>*, bien qu'il ne soit peut être pas possible de le réaliser pleinement, par suite d'une insuffisance d'ordre matériel* » (Weber, 1904, 132).

[67] Le sociologue allemand Karl Mannheim (1929), en s'appuyant d'ailleurs en partie sur les travaux de Weber, utilisera le terme « d'idéologie » pour caractériser l'influence du contexte culturel sur la définition des problèmes scientifiques.

[68] Weber (1917 ; 1959) parle à ce sujet de « polythéisme des valeurs », tant au sujet spécifique des valeurs guidant le travail scientifique dans les sciences de la culture que de manière plus générale au sujet des valeurs régissant l'ensemble de la vie économique et sociale. Voir notamment l'analyse de Raymond Aron (1959) à ce sujet.

[69] Cf. point 2.4 de ce chapitre où l'on discutera des attaques contre le relativisme et le nihilisme de Weber.

Autrement dit, la subjectivité du chercheur n'intervient en fait à aucun moment : elle n'intervient pas lors de l'extraction dans l'infinité historique du phénomène à étudier car cette dernière s'opère suivant un rapport aux valeurs dépendant du contexte culturel dans lequel le chercheur est inséré ; elle n'intervient pas non plus au moment de l'analyse scientifique *stricto sensu* puisque l'objectif du chercheur n'est pas d'évaluer[70] (Weber 1904 ; 1917), mais « *d'expliquer par voie compréhensive* » (Weber, 1917, 421) le phénomène tel qu'il a été identifié dans sa singularité.

2.3 Idéaltype et rapport théorie/histoire chez Weber

La discrimination des phénomènes à étudier parmi l'infinité de la réalité permise par le rapport au valeur précisée, il reste à déterminer comment Weber pense possible une analyse objective visant à saisir leur singularité. Il faut ici se rappeler la manière dont Weber pense la nature du « concept » : une construction mentale n'ayant aucun lien logique avec la réalité. A la question épistémologique du dépassement par le chercheur du *hiatus irrationalis* qui en découle, succède maintenant la question méthodologique des modalités par lesquelles les sciences sociales peuvent parvenir à leur objectif.

2.3.1 Compréhension, explication et causalité

La notion centrale dans le schéma wébérien est évidement ici celle d'idéaltype, laquelle a constamment été l'objet d'interrogations et de réflexions multiples. Toutefois, pour comprendre la place et le statut de l'idéaltype, il est nécessaire au préalable de saisir l'objectif que Weber assigne aux sciences sociales. On a pu voir que les sciences de la culture, par nature, ont pour objectif de saisir la singularité des phénomènes historiques dans ce qu'ils ont de significatifs. Par conséquent, la connaissance nomologique, si elle peut être un *moyen* pour parvenir à cet objectif, ne peut en aucun cas être une fin en soi : « *Pour les sciences exactes de la nature les lois sont d'autant plus importantes et précieuses qu'elles ont une validité plus générale, tandis que pour la connaissance des conditions concrètes de phénomènes historiques les lois les plus générales sont régulièrement celles qui ont le moins de valeur, parce qu'elles sont les plus vides en contenu* » (Weber, 1904, 165). Pour autant, de même que Schmoller, Weber ne rejette pas la légitimité de la recherche de causalité en sciences sociales. Dans sa critique des travaux de l'historien allemand Edouard Meyer (Weber, 1906), Weber

[70] « *[N]ous ne pensons pas que le rôle d'une science de l'expérience puisse jamais consister en une découverte de normes et d'idéaux à caractère impératif d'où l'on pourrait déduire des recettes pour la pratique* » (Weber, 1904, 123).

indique ainsi qu'il est erroné d'assimiler causalité et nécessité. Si cette relation est vraie dans les sciences de la nature où, par définition, l'intérêt nomologique conduit à la recherche de *lois* causales, il n'en va pas de même dans les sciences de la culture où l'*accidentel* peut fonder tout autant que le nécessaire une relation causale. En d'autres termes, raisonner en termes de causalité n'amène pas nécessairement à penser les phénomènes historiques en termes de lois dans le sens de celui des sciences de la nature, mais aussi en termes de contingences. Si la recherche de causalités est légitime dans les sciences sociales, elle se fait toutefois au travers d'une modalité qui leur est spécifique : la *compréhension*. Weber indique ainsi : « *[c]e qui, du moins au sens plein, est propre uniquement au comportement humain, ce sont des enchaînements et des régularités dont le développement se laisse interpréter de façon compréhensible* » (Weber, 1913, 327).

Ainsi, les phénomènes sociaux ne sont pas seulement significatifs sur le plan culturel, ils sont également compréhensibles car produits du comportement humain[71]. La compréhension (*Verstehen*) signifie saisir par l'interprétation le sens ou l'ensemble significatif visé (Weber, 1922, I, 35). Cela revient par conséquent à restituer les motifs présidant à une action ou à un ensemble d'actions *historiquement situées*. Pour autant, contrairement à une idée reçue, Weber n'oppose pas compréhension et explication (Colliot-Thélène, 1990), comme en attestent les nombreuses associations des deux termes dans ses écrits. En tant que telle, l'activité de compréhension ne permet pas d'expliquer ; pour cela elle doit être soumise au préalable en tant qu'hypothèse à un test : « *[t]out comme pour toute autre hypothèse, il est indispensable de contrôler l'interprétation significative compréhensible par le résultat, c'est-à-dire la tournure prise par le déroulement réel de l'activité* » (Weber, 1922, I, 36). Une fois vérifiée, la compréhension n'aura de valeur que parce qu'elle est explicative : « *« expliquer » signifie par conséquent la même chose qu'appréhender l'ensemble significatif auquel appartient, selon son sens visé subjectivement, une activité actuellement compréhensible* » (Weber, 1922, I, 35). On doit alors pouvoir aboutir à une *explication causale* faisant un lien entre deux événements historiques spécifiques : « *[l]'explication causale signifie donc qu'on établit que, suivant une règle de probabilité évaluable d'une manière ou d'une autre ou bien, dans le cas idéal – plutôt rare -, exprimable numériquement, à un événement déterminé (interne ou externe) qu'on a observé succédera un autre événement déterminé (ou qu'il apparaîtra en même temps que lui)* » (Weber, 1922, I, 38). Chez Weber,

[71] Weber n'est pas explicite quant aux sources desquelles il tire l'idée de compréhension. Il y a certainement un lien avec les écrits de Dilthey (1883) mais on peut penser que c'est surtout de Simmel, dont Weber discute des travaux dans son essai sur Roscher et Knies (Weber, 1903-06), qu'il s'inspire le plus sur cette question.

compréhension, explication et causalité sont donc intimement liées. La compréhension est la modalité privilégiée par laquelle il est possible de produire une explication dans les sciences de la culture en raison du caractère significatif des phénomènes historiques. L'explication prend quant à elle la même forme que dans toutes les sciences, à savoir une forme causale, même si les causes identifiées ne relèvent pas invariablement du nécessaire, mais aussi de l'accidentel et du contingent.

L'objectif des sciences sociales chez Weber spécifié, on peut dorénavant mieux saisir la place jouée par la notion d'idéaltype et les conséquences qui en découlent concernant l'articulation entre théorie (économique ou sociologique) et histoire.

2.3.2 La notion d'idéaltype chez Weber

Weber discute essentiellement de l'idéaltype dans son essai sur l'objectivité des sciences sociales (1904). Des considérations plus éparses y apparaissent également dans ses autres écrits épistémologiques ainsi que dans *Economie et société* (Weber, 1922). Bien qu'on ne reviendra pas sur ce point, la place de cette notion dans la schéma wébérien nécessite pour être pleinement appréhendée de la replacer dans le cadre néo-kantien dans lequel Weber s'inscrit, notamment concernant le statut du concept et le rapport aux valeurs. On peut en effet montrer que l'idéaltype n'est qu'une application spécifique de la doctrine plus générale du rapport aux valeurs.

Définition de la notion d'idéaltype

Dans la mesure où aucune théorie, en raison du *hiatus irrationalis*, n'est en mesure de saisir directement et entièrement la réalité, comment est-il possible de saisir, une fois les phénomènes historiques intéressants isolés, leur caractère singulier au travers d'une explication causale ? Selon Weber, en « sélectionnant » et en « accentuant » les éléments de la réalité qui nous paraissent essentiels dans le cadre de l'explication afin de leur conférer un statut heuristique particulier. C'est là l'essence de la construction idéaltypique : « *On obtient un idéaltype en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroit pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène* » (Weber, 1904, 181). Il s'agit donc d'une « mise en cohérence » de la réalité à partir de *certains* de ces divers composants que le chercheur juge essentiels du point de vue de ce qu'il cherche à expliquer. L'idéaltype est ainsi une représentation idéalisée de la réalité

socio-économique *d'un point de vue particulier*. A ce titre, il ne consiste aucunement en une *représentation* fidèle et encore moins en une copie de la réalité historique, il est une pure « utopie » : « *On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : il est une utopie. Le travail historique aura pour tâche de déterminer dans chaque cas particulier combien la réalité se rapproche ou s'écarte de ce tableau idéal* » (Weber, 1904, 181). Le terme « utopie » doit ici être pris dans son sens le plus strict. Comme le souligne Burger (1975), l'idéaltype wébérien est plus que la mise en avant d'un ensemble de caractéristiques présentes à divers degrés dans la réalité. Il s'agit d'une *idéalisation* de la réalité allant jusqu'à décrire un monde qui n'existe pas : « *les idealtypes sont des concepts généraux qui ne décrivent pas les éléments qu'un ensemble de phénomènes ont en commun dans le monde empirique, mais les éléments qu'ils ont en commun dans un monde imaginaire, utopique. Ce monde utopique est construit de telle manière que les éléments « caractéristiques » et « significatifs », existant de manière graduée dans le monde empirique, deviennent des éléments communs dans le monde imaginaire* » (Burger, 1975, 123, notre traduction).

Les commentateurs estiment en général que l'on peut repérer chez Weber l'usage de quatre formes d'idéaltypes (Aron, 1967 ; Burger, 1975) :

a) Les idéaltypes d'individus historiques tels que le capitalisme ou la ville d'Occident : « *Le type idéal, dans ce cas, est la reconstruction intelligible d'une réalité historique globale et singulière, globale puisque l'ensemble d'un régime économique est désigné par le terme de capitalisme, singulière puisque d'après Weber le capitalisme, au sens où il définit ce terme, n'a été réalisé que dans les sociétés occidentales modernes* » (Aron, 1967, 521) ;
b) Les idéaltypes qui désignent des éléments abstraits de la réalité historique qui se retrouvent dans un grand nombre de circonstances comme la bureaucratie, ou à un niveau supérieur d'abstraction, les trois formes de domination (rationnelle légale, traditionnelle, charismatique) et au niveau le plus élevé d'abstraction, les types d'actions ;
c) Les idéaltypes constitués par les reconstructions rationalisantes de conduites d'un caractère particulier. Par exemple : les propositions théoriques de l'économie pure, telle que la théorie de l'utilité marginale.
d) Les idéaltypes de développement (Weber, 1904) qui consistent en des représentations abstraites d'une forme de développement historique, telle que la succession féodalisme/capitalisme/communisme chez Marx.

Idéaltype et rapport aux valeurs

Quelque soit la forme d'idéaltype, le néo-kantisme de Weber est évident dans le sens où sa théorie de la formation des concepts repose sur le même nominalisme qui traverse, de ce point de vue, toute la philosophie néo-kantienne. Les concepts n'ont pas de réalité propre, mais sont juste une construction de l'esprit humain ayant un but heuristique, c'est-à-dire visant à une meilleure appréhension de la réalité. Dans le cadre des sciences de la culture, la formation des concepts prend donc une dimension axiologique, dans le sens où elle repose sur un rapport aux valeurs. Il est évident que le rapport aux valeurs est tout aussi important dans le cadre de la formation de l'idéaltype, dans la mesure où la construction de ces formes pures ne s'impose jamais au chercheur autrement que par le biais des éléments qu'il estime devoir être mis en avant[72]. Le relativisme que l'on a pu mettre en avant à l'occasion de l'examen de la notion de rapport aux valeurs se retrouve par conséquent au sujet de l'idéaltype. Chaque point de vue requiert la formation d'idéaltypes différents : « *Ainsi, les éléments du phénomènes empirique qui seront utilisés pour construire l'idéaltype dépendent du point de vue à partir duquel l'historien écrit un récit historique. Différents points de vue appellent à différents idéaltypes. Puisque les points de vue à partir desquels l'histoire est écrite changent, et puisque de nouveaux émergent sans cesse, il est impossible de construire un système exhaustif d'idéaltypes qui serait analogue au système de concepts généraux établi dans les sciences de la nature* » (Burger, 1975, 129, notre traduction).

Idéaltype et théorie économique

Il est intéressant de noter que la plupart des passages des écrits de Weber où la notion d'idéaltype est discutée se juxtaposent ou sont même liés à des considérations sur l'économie politique et le statut de la théorie économique. Cela tend à confirmer l'idée que l'idéaltype est l'outil conçu par Weber dans le but d'apporter une solution à la Querelle des méthodes. A cet

[72] Dans ce cadre, il peut être légitime de se demander quelle est la différence exacte entre concept et idéaltype chez Weber. Ce dernier n'est jamais explicite sur ce point. Clairement, le premier est à rattacher à sa théorie de la connaissance, dans le sens où l'ensemble de la cognition humaine repose sur la construction de concept. Le second concerne en revanche la théorie des sciences sociales de Weber. Burger (1975, 115 et suiv.) indique que la notion d'idéaltype a été mobilisée par Weber pour répondre à une difficulté à laquelle il a été confronté étant donnée sa représentation de la notion de concept. Chez Weber, les concepts sont des généralisations de phénomènes similaires. Par exemple, le concept d' « arbre » englobe l'ensemble des objets ayant en commun certaines caractéristiques propres à l'ensemble des arbres. Le problème est que la description historique nécessite la formation de concepts qui ne répondent pas à ce critère de généralité dans le sens où ils peuvent désigner des phénomènes très divers : « bureaucratie », « conflit », etc. La notion d'idéaltype permet la justification de l'existence de tels concepts qui autrement, du seul point de vue de la notion de concept au sens néo-kantien, ne sont pas pertinents.

égard, on se rend compte que Weber interprète la théorie économique et ses concepts dans une perspective nominaliste radicalement différente de celle de Menger et des économistes marginalistes[73]. Weber se sert ainsi constamment de la « théorie abstraite de l'économie » pour illustrer sa notion d'idéaltype : cette dernière « *nous présente, en effet, un tableau idéal des événements qui ont lieu sur le marché des biens, dans le cas d'une société organisée selon le principe de l'échange, de la libre concurrence et d'une activité strictement rationnelle. Ce tableau de pensée réunit des relations et des événements déterminés de la vie historique en un cosmos non contradictoire de relations pensées. Par son contenu, cette construction a le caractère d'une utopie que l'on obtient en accentuant par la pensée des éléments déterminés de la réalité* » (Weber, 1904, 180). La théorie économique est ainsi une manière de se représenter la réalité appréhendée du point de vue spécifique des évènements marchands, nonobstant la prépondérance réelle de ces derniers : « *là où on constate ou soupçonne que des relations, du genre de celles qui sont présentées abstraitement dans la construction précitée, en l'espèce celles des événements qui dépendent du « marché », ont eu à un degré quelconque une action dans la réalité, nous pouvons nous représenter pragmatiquement, de façon intuitive et compréhensible, la nature particulière de ces relations d'après un idéaltype* » (Weber, 1904, 180). L'élément principal au sein de la théorie économique que souligne Weber est plus particulièrement sa représentation de l'individu en tant qu'être rationnel. L'idéaltype de l'action rationnelle acquiert en effet chez Weber un statut heuristique particulier dans le cadre de l' « imputation causale » car il sert d'étalon de mesure pour comprendre l'ensemble des autres actions sociales : « *La construction rationnelle prend donc ici la valeur d'un moyen permettant de faire l' « imputation causale » correcte. Les constructions utopiques d'une activité strictement rationnelle et dépourvue d'erreur qu'imagine la « pure » théorie économique ont exactement le même sens* » (Weber, 1917, 468). C'est pourtant à cet endroit de sa réflexion que Weber prend clairement ses distances avec l'*interprétation* que les économistes font de leurs concepts théoriques.

En effet, Weber estime que la plupart des économistes ont eu tendance à interpréter les concepts de la théorie économique non comme des types idéaux mais plutôt comme des lois au sens des sciences de la nature, tombant ainsi dans le piège du « monisme naturaliste » dont on a déjà présenté la critique wébérienne. La mauvaise interprétation des idéaltypes de la théorie économique conduit selon Weber à faire tout simplement la confusion entre théorie et

[73] Demeulenaere (2006) souligne également l'interprétation divergente que font Weber et l'économiste et sociologue italien Vilfredo Pareto de l'agir économique et des théories économiques : Weber les considère comme relevant d'un idéaltype, tandis que Pareto les interprète à partir des références méthodologiques des sciences de la nature

histoire : « *Rien n'est sans doute plus dangereux que la* <u>*confusion*</u> *entre théorie et histoire, dont la source se trouve dans les préjugés naturalistes. Elle se présente sous diverses formes : tantôt on croit fixer dans ces tableaux théoriques et conceptuels le « véritable » contenu ou l'« essence » de la réalité historique, tantôt on les utilise comme une sorte de lit de Procuste dans lequel on introduira de force l'histoire, tantôt on hypostasie même les « idées » pour en faire la « vraie » réalité se profilant derrière le flux des événements ou les « forces » réelles qui se sont accomplis dans l'histoire* » (Weber, 1904, 187). Au travers de ce passage, Weber dénonce clairement plusieurs erreurs d'interprétation : l'essentialisme, le réalisme et l'idéalisme. De ce point de vue, les économistes théoriciens, à commencer par Menger, sont clairement visés par Weber[74]. On a en effet pu voir que Menger avait une interprétation réaliste et essentialiste de la théorie économique : essentialiste car la recherche exacte devait permettre l'élaboration de concepts saisissant l'essence des phénomènes économiques, réaliste car la théorie devait déboucher sur des types et des lois exacts renvoyant à des entités pures réelles. Menger pensait pouvoir distinguer théorie et histoire sur cette base, et il est ironique de voir que pour Weber l'essentialisme revient exactement au contraire. Le « préjugé réaliste » consistant à penser que la théorie peut renvoyer à des entités historiques réelles revient en effet à nier le postulat d'incomplétude entre la réalité et le concept et, ce faisant, à confondre *in fine* théorie et histoire. De manière plus générale, le naturalisme commet l'erreur de voir dans les concepts des théories sociologiques et économiques des lois dont la découverte constituerait la fin en soi. Or, la construction d'idéaltype n'est pas l'objectif de la recherche scientifique, mais seulement le moyen. La finalité reste quant à elle la saisie de la singularité des phénomènes étudiés : « *le but de la construction de concepts idéaltypiques consiste partout et toujours à prendre rigoureusement conscience non de ce qui est générique, mais au contraire de la* <u>*nature particulière*</u> *des phénomènes culturels* » (Weber, 1904, 197)[75].

[74] La critique de l'idéalisme que nous repérons dans la précédente citation est en fait probablement dirigée à l'encontre de Marx et de son matérialisme historique. A plusieurs endroits (notamment Weber, 1904), Weber souligne en effet l'intérêt heuristique des idéaltypes de développement du marxisme mais remarque que l'on trouve chez Marx et les marxistes une tendance à mal les interpréter au point de les concevoir comme des lois de développement historique.

[75] Il peut être intéressant de noter par ailleurs que Weber trouve la source de l'erreur naturaliste dans la prévalence au 18ème siècle du rationalisme et du droit naturel : « *comme l'étude rationnelle de la réalité sociale est née en liaison étroite avec le développement moderne des sciences de la nature, elle resta proche de celles-ci pour ce qui concerne l'ensemble de sa manière de considérer les choses. (…) ce qui veut dire une connaissance moniste de toute la réalité et débarrassée de toute « contingence » singulière, sous l'aspect d'un système de* <u>*concepts*</u> *ayant une* <u>*validité*</u> *métaphysique et une* <u>*forme*</u> *mathématique* » (Weber, 1904, 173). On a ici une autre illustration de l'historicisation de la théorie chez Weber.

2.3.3 Le statut de l'idéaltype et le rapport entre théorie et histoire

L'instrumentalisme wébérien

L'idéaltype chez Weber a donc un statut purement heuristique : il n'est ni le résultat du travail théorique ou empirique, ni la description de l'essence de certains phénomènes, ni une proposition normative sur ce qui devrait être. Weber, à côté de l'erreur naturaliste, considère ainsi qu'il est également erroné de vouloir fonder l'abstraction de « l'homme économique » sur des considérations psychologiques[76] (Weber 1908). Cette abstraction n'a pas pour objet de décrire un comportement réel, puisque l'action rationnelle en finalité en tant que telle est empiriquement inexistante (Weber, 1922). Il ne s'agit donc que d'un outil, créé par l'esprit humain pour mettre en avant un aspect délibérément privilégié de la réalité empirique au détriment des autres. La notion d'idéaltype est de ce point de vue étroitement liée à l'idée de spécificité historique car sa validité (ou plus exactement, sa *pertinence*) est fonction de l'objet étudié et de la manière dont il est appréhendé. Ainsi, Weber met explicitement en avant le fait que la portée heuristique de la théorie marginaliste, et en particulier sa représentation de l'individu, est dépendante de la spécificité du capitalisme moderne (Weber, 1908, 33 ; voir également Zafirovski, 2002). Weber se fait donc clairement le porteur d'un anti-réalisme et d'un nominalisme philosophique[77] qui ont clairement une incidence sur la place de la théorie par rapport à l'histoire.

Ce point est particulièrement important puisqu'il faut se souvenir que Weber s'est précisément engagé dans des réflexions épistémologiques dans le but de clarifier la nature du travail historique (Weber, 1906) et donc de réexaminer le rapport entre théorie et histoire. Il apparaît clairement que Weber accepte l'idée d'une séparation entre théorie et histoire. Dans le cadre des sciences de la nature, cette séparation n'a pas de sens puisque la perspective nomologique indique que la connaissance s'oriente uniquement vers la recherche de lois

[76] Il s'agit là d'ailleurs d'une constante chez Weber lequel, à l'instar de Rickert, considère que les sciences sociales sont totalement indépendantes de la psychologie. Voir notamment Weber (1903-06 ; 1904 ; 1913).

[77] Vandenberghe (1997) remarque judicieusement que les choses sont certainement en fait plus complexes : « *les idéaltypes ne sont pas tant des constructions arbitraires que le chercheur utilise pour organiser le chaos de la réalité que des constructions synthétiques qui ont dans la société une existence objective ou réelle pour les acteurs eux-mêmes et que le sociologue met à jour en effectuant un travail d'abstraction réalisé à partir d'un immense matériel historique et comparatif. Autrement dit, les idéaltypes ne sont pas des constructions analytiques mais des constructions synthétiques des catégories que les acteurs (sociologues inclus) utilisent pour s'orienter dans le monde social* » (Vandenberghe, 1997, 178-179, nous soulignons). Ce commentateur souligne ainsi que les idéaltypes wébériens demandent, pour être construits, un travail empirique préalable. Dans la mesure où cela indique que l'idéaltype n'est pas construit *ex nihilo* mais à partir d'un objet, l'objection est recevable. Les idéaltypes ne sont en effet pas de purs construits *a priori*. Cependant, il faut remarquer que ce n'est pas tant « l'immense matériel historique » qui conduit à la construction des types idéaux que le rapport aux valeurs préalables et qui amène déjà le chercheur à sélectionner le matériau historique avant même de l'étudier.

générales. L'histoire disparaît donc derrière la théorie. Il en va différemment des sciences sociales puisque ces sciences portent directement sur un matériau historique infini et *axiologiquement non neutre*. Par conséquent, la recherche nomologique ne peut nullement se constituer comme une fin en soi. On a ainsi pu voir que tout travail dans le domaine des sciences de la culture suppose un rapport aux valeurs à partir duquel le chercheur va extraire de la réalité empirique les phénomènes qu'il veut étudier. En soi, ce rapport aux valeurs est déjà une première marque d'*historicisation de la théorie* puisque c'est relativement au contexte culturel et intellectuel que le chercheur va opérer son choix[78]. La construction des idéaltypes et de manière plus générale des théories est ensuite également fonction de l'objet étudié puisque l'objet des sciences de la culture est de saisir la singularité du phénomène soumis à l'analyse. La théorie est donc largement *spécifique* à l'objet. Enfin, dans le cadre des sciences sociales, l'explication passe par la compréhension de l'action des individus, ce qui amène à la construction de types idéaux spécifiques au contexte dans lequel l'action étudiée se déroule[79]. Toutefois, *par définition*, toute théorie ne peut produire qu'une connaissance générale, dans le sens où elle s'appuie sur une construction idéaltypique de la réalité empirique. Cela nous conduit ainsi à défendre l'idée suivante : chez Weber, dans le domaine des sciences de la culture, la théorie est un *instrument* visant à produire *indirectement* une connaissance historique sur des phénomènes spécifiques. Néanmoins, en elle-même, la théorie ne vise pas à décrire la réalité historique et repose donc sur des concepts abstraits qui peuvent être plus ou moins généraux[80].

Economie et histoire

A certains égards, Weber semble opposer théorie (plus exactement, la sociologie) et histoire. Ainsi, dans *Economie et société*, il indique que la sociologie « *élabore des concepts de types et elle est en quête de règles générales du devenir* », tandis que l'histoire « *a pour objet l'analyse et l'imputation causale d'actes, de structures et de personnalités individuelles*,

[78] Autrement dit, cela signifie tout simplement que le chercheur n'a pas la possibilité de choisir n'importe quel objet d'étude. Le contexte culturel et intellectuel l'amènera, consciemment ou non, à mettre de côté certains objets au profit d'autres jugés plus « significatifs ». Pour être concret, à l'heure actuelle, les disciplines relevant de l'histoire des sciences (dont l'histoire de la pensée économique fait partie) ont tendance à être dévalorisées de sorte que de moins en moins de travaux s'inscrivant dans ce cadre se développent. Cette dévalorisation relève d'un rapport aux valeurs dans le sens où la connaissance relative à l'histoire des sciences est jugée comme peu « significative » relativement à d'autres connaissances.

[79] Comme en atteste le fait que Weber considère la pertinence de la théorie marginaliste comme contingente au système capitaliste.

[80] Nous rejoignons ainsi la thèse défendue par Shionoya (1990 ; 1991 ; 1997 ; 2001a ; 2001b ; 2005) au sujet de la méthodologie instrumentaliste de Schumpeter et dont il indique qu'elle a été largement anticipée, bien qu'à partir de fondements philosophiques différents, par Weber.

culturellement importants » (Weber, 1922, I, 48). Cependant, cette opposition n'est qu'apparente dans la mesure où ni l'histoire, ni la sociologie (et l'économie) ne peuvent se constituer l'une sans l'autre. Ainsi, la sociologie et l'économie ne peuvent élaborer des « types » et des « règles générales » qu'en partant d'un *certain point de vue historique*. En effet, dans le cas contraire, on ne voit pas bien comment le théoricien pourrait éviter le piège du naturalisme consistant à assimiler les types idéaux à des lois relevant de la nécessité. Qui plus est, l'infinité de la réalité historique contraint le chercheur, *avant même tout travail théorique « rationnel »*, à sélectionner le matériau à partir duquel les concepts théoriques pourront être construits. Ces derniers ne peuvent donc logiquement prétendre à une généralité absolue, mais seulement relative. Cependant, la réciproque est également vraie et ce faisant, Weber se garde bien de fondre la théorie dans l'histoire. Weber affirme ainsi : « *il y a de la « théorie » au cœur même des faits* » (Weber, 1906, 303). Plus précisément, « *le premier pas en vue de constituer un jugement historique est déjà – et j'insiste là-dessus – un processus d'abstractions qui progresse par analyse et par isolement en pensée des éléments du donné immédiat – que l'on regarde simplement comme un complexe de relations causales possibles – et qui doit aboutir à une synthèse de l'ensemble causal « réel »* » (Weber, 1906, 303). Il est remarquable de constater que c'est encore l'idée de rapport aux valeurs qui permet de comprendre que l'histoire ne peut exister en tant que telle sans abstraction. Ailleurs, Weber indique ainsi : « *[l]'essai d'une connaissance de la réalité dépourvue de toute présupposition n'aboutirait à rien d'autre qu'à un chaos de « jugements existentiels » portant sur d'innombrables perceptions particulières* » (Weber, 1904, 162).

Pour autant, si histoire et théorie sont complémentaires, il nous semble erroné de penser que Weber les situe sur le même plan : en tant qu'outils de construction d'idéaltypes, l'économie et la sociologie dans leur dimension théorique sont des sciences auxiliaires de l'histoire (Burger, 1975). Cela est la conclusion logique à laquelle mène la priorité que donne Weber à la connaissance idiographique dans les sciences de la culture. Burger (1975) considère même que, dans le schéma wébérien, la sociologie et l'économie sont des sciences de la nature puisqu'elles ne développent en tant que telles qu'une connaissance nomologique. Sans être faux, ce jugement doit pouvoir être précisé : la *théorie* économique (sociologique) est bien une science en quête de savoir nomologique. Seulement, l'économie n'est pas réductible à l'économie théorique ainsi que Weber le met lui-même en avant. Ainsi, une partie de l'économie comme science a pour objet un savoir historique (l'histoire économique et même la sociologie économique telle que Weber la pratique). Par conséquent, à l'instar de Rickert (1921 ; 1926), il convient de classer l'économie dans le champ des « domaines

intermédiaires », à cheval entre les sciences nomologiques et les sciences idiographiques. Dès lors, du point de vue wébérien, au sein même de l'économie, la théorie est un instrument au service de la connaissance historique des phénomènes économiques.

2.4 Relativisme et nihilisme : critiques de la solution wébérienne

La solution proposée par Weber pour sortir de la Querelle des méthodes est donc sophistiquée et, à bien des égards, satisfaisante, dans la mesure où elle parvient à concilier les points de vue qui jusqu'alors étaient opposés : de Schmoller, Weber reprend, accentue et renforce l'idée de nominalisme ainsi que le souci pour la connaissance historique ; de Menger, il reprend la distinction entre théorie et histoire et accepte le bien fondé des concepts marginalistes. En d'autres termes, tant sur les modalités de la connaissance de la réalité historique que sur l'objet de l'économie politique, Weber parvient à proposer une solution ne rejetant totalement aucun « camp ». Pour autant, la solution wébérienne n'est pas exempte de reproches que n'ont pas manqué de soulever de nombreux commentateurs. Ici, on privilégiera l'étude de ceux se plaçant à deux niveaux : ceux sur la théorie de la connaissance de Weber et la notion de rapport aux valeurs, et ceux sur la notion d'idéaltype.

2.4.1 Rapport aux valeurs et relativisme

Nous avons souligné l'importance cruciale qu'occupe, dans le schéma wébérien, la notion de rapport aux valeurs. C'est par elle que Weber fonde la spécificité axiologique des sciences de la culture. C'est également par elle que Weber s'attache à démontrer leur objectivité. Elle aboutit à une historicisation de la théorie complète. Pour autant, plusieurs commentateurs ont estimé qu'elle a conduit Weber à tomber dans le relativisme, voire même le nihilisme.

Il faut ici rappeler que Weber s'écarte des sentiers tracés par Rickert. Ce dernier, dans son souci de fonder l'objectivité des sciences de la culture, avait entrepris de démontrer l'existence de certaines valeurs universelles, à commencer par celle de « vérité ». Weber s'écarte de cette solution en postulant qu'il n'existe pas de valeurs supérieures à d'autres (Oakes, 1988 ; Aron, 1959). Weber utilise à ce sujet l'expression de « polythéisme des valeurs » (Weber, 1959). Ce polythéisme dépasse largement le cadre scientifique pour s'étendre à l'ensemble des valeurs régissant la vie humaine : « *pour autant que la vie a en elle-même un sens et qu'elle se comprend d'elle-même, (…) elle ne connaît que l'incompatibilité des points de vue ultimes possibles, l'impossibilité de régler leurs conflits et par conséquent la nécessité de se décider en faveur de l'un ou de l'autre* » (Weber, 1959, 91).

Ce refus de hiérarchisation implique qu'il n'existe pas de point de vue – de regard scientifique – préférable à un autre. Il est fondé sur deux prémisses (Oakes, 1988, 34 et suiv.) : la variété et le changement perpétuel des points de vue scientifiques et des valeurs qui gouvernent leur choix, l'émergence inévitable de conflits de valeurs radicaux. Le seul critère qui détermine la sélection des phénomènes historiques par le chercheur est celui de l'environnement culturel dans lequel il agit. A cet égard, la situation du chercheur n'est qu'un cas spécifique de la situation plus générale dans laquelle se trouve l'homme moderne : bien que capable de prendre du recul par rapport aux valeurs guidant son existence, l'homme moderne est dans l'incapacité de hiérarchiser ces dernières, le contraignant ainsi à un choix subjectif[81]. L'application wébérienne de la notion de rapport aux valeurs est donc totalement relativiste, ce que dénonce par exemple Léo Strauss dans *Droit naturel et histoire* (1954) qui estime que Weber flirte avec le nihilisme scientifique : « *[e]n d'autres termes, M. Strauss veut montrer que, faute de jugement scientifique ou du moins rationnel sur les valeurs, l'homme est livré à l'arbitraire de décisions toutes également justifiables et injustifiables* » (Aron, 1959, 31). Dès lors, Weber a-t-il échoué dans sa tentative de fondement de l'objectivité des sciences sociales ? Selon Guy Oakes (1988), Weber est parvenu à sortir du piège relativiste en séparant radicalement le « problème de l'objectivité » du « problème de l'explication », élément que nous avons implicitement déjà mis en avant plus haut. Pour Weber, en effet, le problème du choix entre plusieurs explications ne relève pas du rapport aux valeurs, mais de celui de leur pertinence heuristique pour produire une explication causale des phénomènes étudiés. En d'autres termes, si le choix et la manière dont un phénomène doit être appréhendé sont totalement relatifs et non hiérarchisables, en revanche l'explication causale – qui relève de l'activité scientifique à proprement parler – repose sur certains présupposés, à commencer par « les règles de la logique » (Weber, 1959)[82].

Toutefois, cette solution n'est pas totalement satisfaisante, et ceci de deux points de vue étroitement liés : d'une part, dans le cadre même du problème de l'explication, la démarche de Weber n'échappe pas à une forme de relativisme (cf. *infra*) ; d'autre part, comme le souligne Oakes (1988), une solution au problème d'explication nécessite une

[81] Plusieurs commentateurs (par exemple, Hennis, 1996) considèrent ici que Weber a été très influencé par Nietzsche. Certains extraits de la conférence sur « Le métier et la vocation de savant » confirment ce relativisme. Par exemple : « *[s]uivant les convictions profondes de chaque être, l'une de ces éthiques prendra le visage du diable, l'autre celle du dieu et chaque individu aura à décider, de* <u>*son propre point de vue*</u>*, qui est dieu et qui est diable. Il en est ainsi de tous les ordres de vie* » (Weber, 1959, 85), ou encore : « *[i]l faut (…) se mettre à son travail et répondre aux demandes chaque jour – dans sa vie d'homme, mais aussi dans son métier. Et ce travail sera simple et facile si chacun trouve le démon qui tient les fils de* <u>*sa*</u> *vie et lui obéit* » (Weber, 1959, 98).

[82] « *Tout travail scientifique présuppose toujours la validité des règles de la logique et de la méthodologie qui forment les fondements généraux de notre orientation dans le monde* » (Weber, 1959, 77).

solution au problème du *hiatus irrationalis*. Or, cette dernière dépend de la doctrine du rapport aux valeurs. La distinction problème de l'objectivité/problème de l'explication opérée par Weber ne fait ainsi que reporter les difficultés du premier vers le second.

2.4.2 Idéaltype et relativisme

Les difficultés liées à la notion de rapport aux valeurs et à son utilisation par Weber sont finalement peu étudiées par la littérature. Il en va tout autrement en revanche concernant la notion d'idéaltype, sans que pour autant les critiques aient nécessairement conscience que les difficultés qui surgissent dans la théorie wébérienne de l'explication et de l'idéaltype trouvent leur origine dans son traitement du problème de l'objectivité. Il ne s'agit pas ici de passer en revue toutes les critiques qui ont été faites à l'idéaltype wébérien[83], et on se concentrera sur celles concernant la construction et la sélection des idéaltypes, dans la mesure où elles découlent directement du point précédent.

Une telle critique est notamment développée par Hodgson (2001) ainsi que par Commons (1934, voir Chapitre 3). Geoffrey Hodgson, tout en soulignant l'apport de la notion d'idéaltype dans le traitement et la résolution du problème de la spécificité historique, relève la dimension instrumentaliste et relativiste qu'elle donne à l'approche wébérienne. Il en ressort notamment une difficulté, à savoir qu'aucune règle n'est donnée quant à la procédure de construction des idéaltypes : « *Au final, Weber ne nous a pas offert suffisamment de consignes méthodologiques concernant la manière dont un idéaltype adéquat peut être construit* » (Hodgson, 2001, 125, notre traduction). L'autre difficulté, plus sérieuse, est que Weber ne donne aucun critère devant présider au choix des idéaltypes et à la sélection des plus pertinents. Plus exactement, Weber nous fournit implicitement deux critères, mais tous deux sont insatisfaisants. Le premier, concernant le choix de l'idéaltype à utiliser, renvoie directement au problème du rapport aux valeurs. Or, on l'a vu, on ne peut hiérarchiser les points de vue adoptés pour étudier les phénomènes. L'idéaltype s'apparentant à un outil et à une hypothèse pour étudier les phénomènes historiques, cela indique que l'on ne peut pas faire un choix rationnel *a priori* parmi l'infinité des constructions idéal typiques à notre

[83] Nous laissons notamment de côté celles formulées par Burger (1975) au sujet du décalage entre la manière dont Weber définit l'idéaltype dans ses écrits méthodologiques et celle dont il l'utilise dans ses analyses appliquées. On n'abordera également pas la critique « autrichienne » de l'idéaltype wébérien développée notamment dans Lachmann (1971) et Mises (1957). Le premier souligne la définition « floue » de cette notion et lui substitue celle de « plan ». Le second s'attaque plus particulièrement aux idéaltypes de l'action sociale de Weber. On abordera rapidement ce point au Chapitre 4. Pour une comparaison plus générale des travaux de Weber et Mises, voir Crespo (1997). Enfin, l'espace nous manque également pour aborder la réinterprétation astucieuse de l'idéaltype, dans une perspective phénoménologique, faite par Schütz (1932 ; 1954). Sur ce dernier point, voir Finch (1997).

disposition. Par conséquent, c'est *ex post*, une fois l'idéaltype utilisé dans l'optique de la production d'une explication causale, que l'on va pouvoir dire s'il est suffisamment pertinent. Mais une nouvelle difficulté survient dans la mesure où Weber ne nous fournit aucun critère de sélection, ni absolu (la pertinence ou la validité en tant que tel de l'idéaltype) ni relatif (pertinence ou validité *par rapport* à des idéaltypes alternatifs), permettant de hiérarchiser les idéaltypes pour en éliminer certains et en conserver d'autres. Eu égard à l'instrumentalisme de Weber, que nous avons mis en avant plus haut, il apparaît clairement qu'il est impropre de se demander si tel idéaltype est vrai ou faux, ou même valide ou non[84]. Dans la perspective wébérienne, seule sa pertinence heuristique du point de vue de l'explication causale importe, le problème étant que Weber ne donne aucune indication sur la manière d'évaluer cette pertinence.

De ce point de vue, la place privilégiée que Weber donne à l'idéaltype de l'action rationnelle en finalité (Weber, 1922) est totalement arbitraire (Hodgson, 2001). S'il s'emploie à en justifier l'usage (Weber, 1903-06 ; 1913 ; 1922), ce dernier se rapporte toujours à *un point de vue spécifique* (un rapport aux valeurs) qui n'est pas plus légitime qu'un autre d'après le schéma wébérien lui-même[85]. L'ensemble de l'approche wébérienne, de sa théorie de la connaissance à sa méthodologie des sciences sociales, est donc frappé de relativisme. On peut toutefois se demander, s'en vouloir « sauver » la solution wébérienne à tout prix, si cela est réellement un problème. Il est vrai que, d'un certain point de vue, le relativisme wébérien, au lieu de clarifier l'articulation théorie/histoire, la rend plus problématique. Plus important encore, la séparation jugements de faits/jugements de valeurs, qui est au centre de la réflexion axiologique de Weber, est également mise à mal : si la définition du problème scientifique et la construction des outils pour étudier ce dernier sont exemptes de toutes règles épistémologiques et méthodologiques absolues, il est impossible d'affirmer que les jugements de valeurs peuvent rester hors du cadre scientifique. Pour autant, le relativisme wébérien n'est problématique *que du point de vue d'une conception positiviste de la science*, selon laquelle l'activité scientifique se démarque par sa recherche de la vérité, son objectivité, sa neutralité

[84] Dans une perspective instrumentaliste, une théorie n'est jamais vraie ou fausse en elle-même : Caldwell (1982) Shionoya (2005).

[85] Hodgson (2001) estime que Weber n'est pas parvenu à extirper sa notion d'idéaltype du relativisme du fait de sa volonté de la relier à son individualisme méthodologique et au concept corollaire de rationalité, au lieu d'en fonder la construction sur le contexte institutionnel étudié. Selon nous, il n'est pas si évident que Weber n'ait pas construit en partie ses idéaltypes de l'action sociale par référence au contexte institutionnel du capitalisme moderne (comme en atteste son article de 1908). Par ailleurs, même dans le cas où il se serait effectivement appuyé sur les institutions prévalentes à une époque pour élaborer ses idéaltypes, cela n'aurait pas éliminé la dimension relativiste qui, comme indiqué plus haut, trouve son origine dans la doctrine du rapport aux valeurs et l'usage qu'en fait Weber.

axiologique et son respect de règles méthodologiques (le « contexte de justification ») strictes. Or, s'il ne fait guère de doute que Weber a développé ses réflexions épistémologiques dans une perspective plutôt positiviste (sans que Weber soit positiviste, bien entendu), une fois réinterprétées dans une perspective « post-positiviste » (cf. Chapitre 1), elles deviennent alors plus pertinentes. D'un point de vue post-positiviste[86], la non-existence d'un critère universel de sélection des théories est à la fois une évidence historique et une nécessité épistémologique. En d'autres termes, la distinction entre contexte de découverte (qui n'est soumis, d'après le positivisme, à aucune règle spécifique) et contexte de justification est infondée (Kuhn, 1962 ; Feyerabend, 1975). La propagation du relativisme wébérien du problème de l'objectivité au problème de l'explication n'est alors plus problématique : tant l'un que l'autre, dans une perspective post-positiviste, sont dépendants des contingences historiques, par-delà toutes règles de procédure ou de sélection. En d'autres termes, c'est la communauté scientifique, par un processus de « conversation » (McCloskey, 1998), qui définit tant les objets scientifiques dignes d'intérêt (le rapport aux valeurs) que les outils pertinents pour les étudier (les idéaltypes). Rechercher un critère trans-historique pour ces deux problèmes n'a pas de sens. Interpréter de cette façon, l'historicisation de la théorie chez Weber est donc non seulement complète, mais également justifiable.

Section 3 : Les prolongements méthodologiques de la « toute jeune école historique » : Werner Sombart et Arthur Spiethoff

Werner Sombart et Arthur Spiethoff sont avec Max Weber généralement considérés comme les principaux représentants de la troisième génération de l'école historique allemande d'économie. A l'instar de Weber, leurs principaux écrits datent du 20ème siècle et s'inscrivent à la fois dans la continuité, mais aussi dans le dépassement des travaux des précédents historicistes. En revanche, contrairement à Weber, ni Sombart ni Spiethoff n'ont accordé une attention soutenue aux questions épistémologiques. Toutefois, on peut trouver chez ces auteurs quelques considérations sur la démarche à adopter en sciences sociales qui s'avèrent dignes d'intérêt dans la mesure où non seulement elles constituent des réponses à la Querelle des méthodes et où, de plus, elles bénéficient (surtout concernant Spiethoff) des apports de Max Weber et s'élaborent donc à partir d'eux.

[86] Ce qui ne veut pas nécessairement dire que l'on adopte un point de vue « post-moderne » ou radicalement « relativiste ». Le positivisme logique et l'anarchisme épistémologique de Feyerabend ne sont que les deux pôles d'un *continuum*. Voir toutefois Garnett (1999), Hocksbergen (1994) et Koslowski (1995b) pour les relations entre relativisme, historicisme et institutionnalisme.

3.1 Werner Sombart et la notion de « systèmes économiques »

Sociologue et économiste allemand très connu en Allemagne lors de son vivant, Werner Sombart est également un personnage très controversé[87]. Initialement très proche des idées socialistes et marxistes, Sombart a en effet adhéré vers la fin de sa vie à l'idéologie nazie, se considérant même comme l'un des principaux intellectuels du régime lorsque celui-ci a vu le jour dans les années 30. Pour une large part, cette partie sombre de sa vie, qui s'est matérialisée dans certains de ses écrits académiques, explique en grande partie pourquoi l'œuvre de Sombart est aujourd'hui quasiment oubliée, bien qu'à l'époque elle était plus reconnue que celle de Weber, alors même que les deux auteurs travaillaient sur des questions similaires[88]. De manière plus générale, il faut remarquer que l'ensemble de l'œuvre de Sombart se caractérise par de grands changements dans les positions théoriques et idéologiques défendues. Par exemple, plutôt partisan de la méthode historique au début de sa carrière (sans jamais toutefois tomber dans l'empirisme naïf), il se déclarera plus tard défenseur de la méthode déductive. Cette propension qu'ont les positions de Sombart à évoluer ne rend pas facile l'exposition de ses thèses concernant la méthodologie des sciences sociales. Toutefois, une certaine constance est repérable concernant la question de l'articulation entre théorie et histoire, se matérialisant au travers de la notion de « système économique ».

3.1.1 Sombart et l'articulation théorie/histoire

Sombart a été un étudiant de Gustav Schmoller (Lenger, 1997 ; Hodgson, 2001), sous la direction duquel il a achevé en 1888 une thèse sur les campagnes romaines (Stehr et Grundmann, 2001). A ce titre, Sombart, au moins au début de sa carrière, a été proche des thèses défendues par la jeune école historique allemande : « *il n'y a pas d'élément dans les*

---

[87] Les considérations biographiques qui suivent sont tirées de l'introduction de Nico Stehr et Reiner Grundmann (2001) de l'ouvrage *Economics Life in Modern Age* (Sombart, 2001) qui est une compilation de plusieurs extraits traduits en anglais de l'œuvre de Sombart. Il faut en effet noter que seule une partie très faible de l'oeuvre de Sombart a été traduite en anglais ou en français. Par exemple, son ouvrage principal, *Das Modern Kapitalismus* (*Le capitalisme moderne*), dont la première édition date de 1902, n'a été traduit que très partiellement en français comme en anglais.

[88] Notamment concernant l'origine du capitalisme. Sur ce point, la thèse de Weber sur le rôle de l'éthique protestante est une réponse directe à celle de Sombart qui confère elle un rôle prépondérant à la communauté juive. Stehr et Grudmann (2001) soulignent toutefois que l'on ne peut faire de l'adhésion au nazisme la seule cause de l'oubli de Sombart et de son œuvre, dans la mesure où d'autres intellectuels ayant été proches du nazisme ont néanmoins connu une renommée *posthume* certaine. Martin Heidegger en est l'exemple le plus flagrant.

premiers travaux de Sombart indiquant qu'il aurait rejeté l'affirmation de son maître suivant laquelle l'économie ne peut être réduite à des relations marchandes, mais a invariablement à traiter avec la coutume et la culture, l'éthique et la morale » (Lenger, 1997, 149, notre traduction). Pour autant, Sombart est en parallèle également à cette époque un admirateur de Marx et de son œuvre, étudiant cette dernière sérieusement dans les années 1890 (Lenger, 1997). Sombart ne retient pas tous les éléments de la construction théorique de Marx. Il rejette notamment, comme tous les historicistes, la théorie de la valeur travail, ainsi que la dialectique hégélienne. Néanmoins, deux aspects de la pensée de Marx l'ont attiré (Lenger, 1997, 152 et suiv.) : le matérialisme « réaliste » de Marx qui souligne l'importance jouée par la poursuite par les individus de leur intérêt, ce premier point l'écartant ainsi de la dimension éthique des travaux de la précédente génération de l'école historique ; plus importants, les fondements d'une réelle théorie. Ce dernier point indique en effet que Sombart n'était pas satisfait par les postures méthodologiques de l'école historique allemande. A l'instar de Weber, Sombart écrit en effet avec le bénéfice d'un certain recul par rapport à la *Methodenstreit*. Comme en atteste son seul écrit purement méthodologique, « Economic theory and economic history », publié en 1929, il envisage le problème de la méthode comme un problème d'articulation entre théorie et histoire. Clairement, il ne voit pas dans les écrits de Schmoller et ceux des autres historicistes des deux premières générations une réponse adéquate. La position de Sombart est proche de celle de Weber sur bien des points[89], à commencer par la nécessaire séparation entre jugements de faits et jugements de valeurs[90] ainsi que la séparation et la complémentarité entre démarche théorique et démarche historique. Ainsi, Sombart est explicite quant au fait que la théorie est un pré-requis à la démarche historique : « *[s]eul la formation théorique fait le vrai historien. Pas de théorie, pas d'histoire ! La théorie est le pré-requis à toute approche scientifique de l'histoire* » (Sombart, 1929, 3, notre traduction). Sombart indique par ailleurs que les évènements dont traite l'historien ne sont jamais isolés. Il est donc nécessaire, lorsqu'ils sont étudiés, qu'ils soient resitués dans leur complexe historique d'ensemble. En d'autres termes, la valeur d'un évènement historique est toujours relative à l'ensemble dans lequel il s'inscrit : « *[l]'historien doit donc avoir à l'esprit qu'il a affaire à ces « ensembles » complexes et aux connexions*

[89] Il faut rappeler que Sombart et Weber se connaissaient bien. Ils sont ainsi tous deux devenus, avec Edgar Jaffé, éditeurs du *Archiv für Sozialwissensschaft und Sozialpolitik*, l'un des journaux en sciences sociales les plus influents en Allemagne, en 1904 (Stehr et Grundmann, 2001).

[90] On ne développera pas ce point, mais on notera qu'il s'agit là chez Sombart davantage d'une position de principe que d'un principe épistémologiquement justifié (au contraire de chez Weber). Qui plus est, Sombart dérogera de manière flagrante à cette règle en maintes occasions et plus particulièrement dans les écrits de sa période nazie (Stehr et Grundmann, 2001).

causales dans lesquelles les faits historiques ont pris forme, et doivent considérer que la valeur d'un fait historique dépend de ses relations au sein de tels « ensembles » » (Sombart, 1929, 2, notre traduction). Or, sans théorie, les faits ne peuvent être reliés entre eux. Par définition, et sur ce point Sombart rejoint Weber mais aussi Schmoller, toute analyse historique requiert l'usage de concepts qui eux-mêmes présupposent une certaine abstraction. Prenant l'exemple des prix, Sombart indique ainsi que vouloir faire une « histoire des prix » en tant que telle est impossible si l'on ne prend pas la peine au préalable de conceptualiser l'idée de « prix ». En effet, sans cela, on est amené à mettre sur le même plan des phénomènes différents. Surtout, l'absence de théorie proscrit toute interprétation des prix et de leur niveau en fonction des époques. De ce point de vue, Sombart regrette que nombre d'historiens ou d'économistes historiens aient rejeté la théorie ou se soient appuyés sur des bases théoriques fragiles : les historicistes britanniques (Ashley, Cliffe Leslie, Cunningham) sont notamment visés.

Toutefois, toujours dans son article de 1929, Sombart rejette la responsabilité des limites des travaux d'histoire économique sur les théoriciens économiques : ces derniers n'ont pas été en mesure d'élaborer et de proposer des théories pertinentes et utiles pour les historiens économiques. Sombart pense ici en particulier aux économistes classiques et marginalistes qu'il accuse d'avoir chacun développé un système théorique ne relevant pas des sciences culturelles, mais s'apparentant plutôt à une perversion des sciences de la nature :

> « *Ils appliquent aux questions économiques des analogies issues des sciences naturelles, et ils cherchent des principes économiques ayant une applicabilité universelle et uniforme dans le cadre d'une infinie variété de conditions. Ils ne prennent nullement en compte les forces historiques qui affectent le fonctionnement des principes économiques, mais traitent des phénomènes économiques comme s'il étaient des substances comme celles que les physiciens étudient, comme si elles étaient une partie d'un système connecté et avaient été sujets dans le passé aux mêmes lois qui les gouvernent aujourd'hui et qui les gouverneront dans l'avenir. Un économiste classique a perdu tout sens de la réalité historique* » (Sombart, 1929, 8, notre traduction).

En d'autres termes, et pour reprendre le même vocabulaire que celui de Dilthey et Weber, classiques et marginalistes auraient commis l'erreur naturaliste : concevoir des théories visant à rechercher des lois nécessaires et universelles sans tenir compte de la spécificité des évènements historiques, comme si ces derniers étaient comparables à des évènements

naturels[91]. Sombart reproche également à ces théories d'ignorer l'ensemble des motivations économiques des individus pour se focaliser sur la poursuite du gain pécuniaire[92]. Pour autant, les théories alternatives développées dans le cadre théorique de « l'économie nationale » (à savoir celui de la première génération de l'école historique) ne sont pas plus satisfaisantes : « *L'idée d'une « unité économique d'association d'individus partageant une vie commune au sein d'un ensemble national » ne donne aucune information concernant le caractère de cette association ou concernant le principe sur lequel elles sont bâties ; pourtant, c'est précisément le type d'information que l'on cherche* » (Sombart, 1929, 9, notre traduction). Autrement dit, l'idée d'économie nationale n'est d'aucune aide pour permettre de resituer des faits économiques dans le temps historique. Sombart repère enfin une troisième tentative théorique, émanant essentiellement de la deuxième génération de l'école historique, et qu'il rejette tout autant : la périodisation historique en termes de « stades » ou « d'étapes ». Présentes chez Adam Smith, mais surtout chez Hildebrand et Karl Bücher[93], ces périodisations ont un intérêt : elles permettent de resituer dans le temps les phénomènes économiques et donc de les mettre en perspective les uns par rapport aux autres. Mais Sombart leur reproche, d'une part, de reposer sur des critères choisis arbitrairement, et d'autre part d'être démenties par les faits.

3.1.2 La notion de « système économique »

C'est par la notion de « système économique » que Sombart propose une articulation entre théorie et histoire. Dans l'introduction de son *magnum opus*, *Das Modern Kapitalismus*, Sombart indique : « *[s]i l'on veut une image de l'économie et percevoir ses phénomènes dans une perspective scientifique, alors cela ne peut être conçue que dans le cadre d'un environnement social pré-existant sur le plan historique, compris comme une image historique d'une certaine forme* » (cité dans Hodgson, 2001, 129, notre traduction). La notion de système économique vise précisément à caractériser un ensemble de relations économiques

[91] Dans la mesure où les considérations épistémologiques dans les écrits de Sombart sont rares, il n'est pas facile d'interpréter le sens de cette critique du naturalisme. Notamment, il n'est pas évident de savoir si cette dernière se fait dans une perspective *axiologique* comme chez Weber et Rickert, ou bien plus dans une perspective diltheyenne, ou encore si elle ne repose pas de manière plus radicale sur un dualisme ontologique opposant monde de la nature et monde social (ou historique). Ce seul passage (et l'ensemble de l'article de 1929) ouvre la porte à ces trois possibilités, sachant que c'est la troisième qui semble ici la plus vraisemblable.

[92] Sombart rejoint donc sur ce point Schmoller (1905-08), mais aussi Veblen (1898a ; 1909, voir Chapitre 3 et Partie II). La comparaison avec Weber sur cette question est par ailleurs très intéressante. Notons toutefois deux choses dès maintenant : comme Weber (et Veblen), Sombart estime que la rationalité économique mise en avant par la théorie économique a une dimension historique et culturelle, en d'autres termes qu'elle est un produit d'un processus de rationalisation (Hodgson, 2001). Toutefois, là où Weber justifie d'un point de vue idéaltypique l'isolement de cette forme de rationalité, Sombart semble le rejeter.

[93] Une telle théorie est également présente chez Schmoller (1905-08). Toutefois, elle n'occupe pas la même place dans l'ensemble de son corpus analytique que chez Hildebrand et Bücher. Schmoller a de plus tendance à l'interpréter de manière idéaltypique en faisant des différents stades des idéaltypes de développement.

historiquement situé. Dans le cadre de cet ouvrage, elle lui servira principalement à étudier le capitalisme (Chaloupek, 1995), terme dont Sombart est à l'origine de la diffusion dans le langage courant. La notion de système économique doit ainsi servir à distinguer, décrire et corréler les phénomènes économiques : « *Par système économique, j'entends un mode de satisfaction des besoins matériels, qui peut être compris comme une unité au sein de laquelle chaque élément constitutif du processus économique fait état de certaines caractéristiques données* » (Sombart, 1929, 14, notre traduction). Plus précisément, un système économique « *est une modalité de satisfaction des besoins matériels, conçu comme une unité qui (1) est animée par un esprit donné, (2) est régulée et organisée selon un plan particulier et (3) appliquant une connaissance technologique donnée* » (Sombart, 1929, 14, notre traduction). Tout système économique est donc composé de trois éléments :

a) « l'esprit économique » : « *Par cela, j'entends la totalité des objectifs, motivations et principes qui déterminent les comportements des individus dans la vie économique* » (Sombart, 1929, 14, notre traduction) ;
b) Un système impersonnel de régulation permettant d'organiser la vie économique et d'orienter les comportements de chacun de façon à ce qu'ils soient compatibles entre eux ;
c) Les éléments techniques, qui constituent la substance du système économique, et à partir desquels peuvent être produits les biens.

Selon Sombart, ce concept de système économique permet d'appréhender tous les aspects de la vie économique. Il permet également de saisir les particularités historiques de la vie économique et est applicable à n'importe quelle institution économique. Le nombre de systèmes économiques envisageable est limité, à la fois par le nombre limité de formes que peut prendre chacun des composants du système économique et par le nombre limité de combinaisons possibles entre ces différents composants.

Sombart dresse une liste des systèmes économiques envisageables en distinguant au sein de chacun des trois aspects caractérisant un système économique, plusieurs caractéristiques se définissant par un *continuum* (Sombart, 1929, 15) :

A) Esprit économique : 1) principe de la satisfaction des besoins naturels - principe de la réalisation de profits (« money-making »), 2) traditionalisme - rationalisme, 3) solidarité - individualisme.
B) Régulation et organisation : 1) restriction - liberté, 2) entreprise privée - propriété publique des moyens de production, 3) démocratie - aristocratie, 4) étroitesse

(*compactness*) – largesse (*looseness*), 5) production pour usage – production pour le marché, 6) intérêt individuel – intérêt collectif.

C) Méthodes techniques : 1) empiriques – scientifiques, 2) stationnaires – révolutionnaires, 3) organiques – mécaniques.

Ainsi, l'esprit économique caractérisant un système économique se définit par son degré de rationalisme (ou de traditionalisme), par l'importance de l'individualisme et par la place prise par la réalisation de profits. Il en va de même pour la régulation du système et ses méthodes techniques. En conclusion, Sombart estime donc que chaque période de l'histoire économique se caractérise par l'esprit qui l'anime, les institutions qui l'organisent, et l'état de la technologie. Talcott Parsons (1928-9, 644) considère que la notion de système économique est utilisée par Sombart comme un idéaltype. Toutefois, on terminera ce rapide examen des thèses méthodologiques de Sombart en soulignant deux points : d'une part, si la notion de système économique doit réellement s'interpréter comme un idéaltype, Sombart n'en justifie pas la pertinence (relativement à d'autres idéaltypes) et semble surtout supposer qu'elle peut s'interpréter comme une sorte de méta-théorie. D'autre part, et cela est lié, Sombart ne fait finalement qu'effleurer le problème de l'historicisation de la théorie. Il faut mettre à son crédit le fait d'avoir explicitement distingué (bien plus que Weber) divers degrés de généralités dans les concepts mobilisés par les théories scientifiques. Sombart distingue ainsi trois types de concepts économiques (Hodgson, 2001, 131) : les concepts premiers et universels valides pour tous les systèmes économiques, les concepts premiers et historiques qui ne sont valides que pour un système économique défini, et enfin les concepts subsidiaires qui ne sont construits que dans un but instrumental. D'un certain point de vue, la position de Sombart remplit les critères de l'historicisation de la théorie : elle souligne la spécificité des phénomènes économiques et la nécessité de construire des théories avec des concepts spécifiques pour les étudier, tout en reconnaissant la nécessité de concepts généraux et universaux ; elle reconnaît la relativité des motifs présidant aux comportements via la notion d'esprit économique ; elle mobilise certains concepts de manière idéaltypique. Toutefois, faute d'avoir élaboré plus en détail ses thèses épistémologiques, Sombart ne précise rien sur la manière dont sont formés les concepts théoriques. C'est de là que vient l'impression du caractère *ad hoc* de sa notion de système économique.

3.2 Arthur Spiethoff et les notions de « théories historiques » et de « styles économiques »

Arthur Spiethoff est le troisième grand représentant de la toute jeune école historique allemande. Cet économiste allemand est essentiellement connu pour ses travaux sur les cycles économiques, mais a également été l'auteur de quelques contributions méthodologiques. Bien que largement ignorées par la littérature, ces dernières sont pourtant intéressantes, Spiethoff indiquant par ailleurs que ses propres travaux appliqués ne pouvaient être pleinement saisis qu'au travers de ses écrits méthodologiques (Gioia, 1997). A l'instar de ceux de Sombart, les écrits méthodologiques de Spiethoff ont bénéficié d'un certain recul par rapport à la *Methodenstreit* et aux solutions qui y ont été apportées, y compris la solution wébérienne. Encore une fois, c'est la question de la relation entre théorie et histoire que pose Spiethoff, et qui amène ce dernier à développer une forme d'historicisation de la théorie.

3.2.1 Théorie économique pure et théorie « historique-concrète »

Le point de départ de Spiethoff est une lecture critique du programme de recherche de Schmoller, notamment concernant les questions épistémologiques (Gioia, 1997) : ainsi, si pour Spiethoff, Schmoller a critiqué de manière pertinente la méthodologie déductive standard, il n'a pas été en revanche en capacité de proposer une alternative solide, la faute à un empirisme trop radical. Toutefois, l'école historique allemande d'économie est la première à avoir posé (sans que cela soit toujours explicitement perçu) le problème fondamental dans la relation entre théorie et histoire : le fait que les systèmes majeurs de la pensée économique dont nous avons hérités du passé soient en fait ancrés dans les conditions et les problèmes en vigueur à l'époque où leurs auteurs vivaient (Spiethoff, 1952). Cela appelle à une reconsidération du statut des théories économiques et de leur relation à l'histoire.

La solution proposée par Spiethoff est originale : plus élaborée que celle de Sombart, elle se distingue également assez nettement de celle de Weber. On a pu voir que ce dernier posait une distinction nette entre théorie et histoire, tout en voyant ces deux domaines comme complémentaires. Dans une optique instrumentaliste, on a estimé que chez Weber, la théorie était conçue comme un instrument au service de la connaissance historique. Spiethoff se démarque en reconnaissant, d'une part, la légitimité de la théorie économique « pure » en tant que telle, et d'autre part, en distinguant une autre forme de connaissance mêlant histoire et théorie. Spiethoff (1952, 134) propose en effet la classification des connaissances économiques suivante :

1) Théorie non historique ;
2) Théorie historique :

a) théorie « pure », utilisant les idéaltypes en tant qu'outils ;

b) théorie économique « Gestalt », utilisant des réels-types en tant qu'outils ;

3) Histoire économique

La théorie non historique renvoie à la théorie pure. Elle peut se décliner sous deux formes : un premier type de ces théories va consister à isoler un phénomène présentant des uniformités invariables à travers l'espace et le temps ; un second type va reposer sur le développement de modèles arbitraires postulant des conditions n'existant pas dans la réalité. Ainsi, « *les théorèmes non historiques des deux types ont une validité universelle d'une certaine forme (ceux traitant de modèles arbitraires n'ont, bien sûr, qu'une validité logique), mais ils n'ont pas de correspondance avec une réalité effective – passée, présente, future – contrairement à la théorie historique* » (Spiethoff, 1952, 135, notre traduction). Il s'agit donc de théories purement déductives, reposant sur quelques axiomes ou postulats n'ayant qu'un très faible, voire aucun rapport avec la réalité historique.

A cette forme de connaissance, dont l'économiste allemand souligne la pleine légitimité, est opposée la théorie historique, encore appelée « théorie historique-concrète » ou « économie historique-concrète » (Gioia, 1997) et qui est la traduction de l'expression allemande « *Anschauliche Theorie* ». La notion de théorie historique est étroitement liée à l'idée de spécificité historique. Spiethoff indique ainsi :

> « *La plupart des phénomènes économiques sont temporellement conditionnés et sont liés à des aires géographiques spécifiques. Ils sont sujets à des changements dans le temps et ne peuvent être traités, par conséquent, à l'aide de concepts et de théorèmes prétendant à une applicabilité universelle. La théorie économique ne peut traiter de ces phénomènes seulement en différenciant les patterns de la vie économique, patterns qui ont vu le jour au cours d'un processus historique. De fait, autant de patterns doivent être distingués qu'il y a de différences essentielles et typiques entre les institutions économiques basiques. Les patterns de ce type sont appelés styles économiques. Chacun d'entre eux requiert sa propre théorie économique qui, bien qu'étant une théorie part entière, n'est applicable qu'au sein du domaine de ce style* » (Spiethoff, 1952, 132, notre traduction).

Le propos de Spiethoff est explicite : les phénomènes économiques se produisent nécessairement à un moment historiquement et géographiquement situé. La plupart d'entre eux n'existent sous cette forme que dans le cadre de cette fenêtre spatio-temporelle précise. En conséquence, ces phénomènes peuvent ne jamais se reproduire ou bien prendre des formes

très différentes à travers le temps et l'espace. Il est ainsi impossible de les appréhender par le biais d'une théorie générale les traitant de manière universelle. L'utilisation de théories historiques est ici indispensable : « *Aussi longtemps qu'un style économique donné est empiriquement en vigueur, la théorie qui lui est associée est l'outil approprié ; ses découvertes sont de nature généralisante, de nature proprement théorique. En raison de son caractère « historique » et, néanmoins, simultanément théorique, la théorie économique peut se faire « théorie historique », c'est à dire une théorie temporellement bornée* » (Spiethoff, 1952, 132, notre traduction). Spiethoff en distingue deux formes : la théorie historique pure traite de modèles résultant de l'isolement d'un phénomène. Elle est « historique » dans le sens où elle isole des phénomènes qui n'ont existé qu'à un moment ou un endroit particulier, c'est-à-dire des phénomènes qui n'ont de signification que par rapport à un contexte économique particulier. Une telle théorie n'est pas universellement applicable et ses résultats ne sont pas universellement valides.

La théorie économique « Gestalt[94] » est historique dans sa nature « *puisque son objet est la réalité économique dans la mesure où cette dernière est unique (ce qui est la même chose que de dire dans la mesure où elle est historique) et que tous les phénomènes uniques sont sujets au changement à travers le temps et sont ancrés dans des aires géographiques* » (Spiethoff, 1952, 136, notre traduction). Cependant, l'objet de cette théorie n'est pas l'unique mais plutôt les uniformités récurrentes, quand bien même elles sont limitées temporellement et géographiquement.

3.2.2 Styles économiques et réels-types

Théorie pure et théorie historique sont construites de manière similaire (Gioia, 1997) : toutes deux présupposent des critères sélectifs et l'usage d'outils logiques et mathématiques. Elles diffèrent en revanche dans leurs présuppositions et leurs objectifs : aux hypothèses axiomatiques de la théorie pure, la théorie historique substitue des hypothèses « réalistes », c'est-à-dire dont la construction est directement reliée à un contexte géographique et historique particulier. La théorie pure aboutit aux constructions analytiques de la théorie économique marginaliste et néoclassique. La théorie historique repose quant à elle sur la construction de ce que Spiethoff nomme des « styles économiques » (*Wirtschatsstil*). Un style économique est un outil permettant de conceptualiser les traits essentiels d'une configuration institutionnelle spécifique à une époque et à un endroit précis : « *Le concept théorique de style*

[94] L'expression renvoie à la psychologie Gestalt qui repose sur l'idée que chaque partie ne peut être comprise et appréhendée qu'à partir du moment où elle est resituée par rapport au tout auquel elle appartient.

économique est central dans toute théorie historique dans la mesure où pour développer de telles théories, il est nécessaire d'abord d'analyser les différences temporellement conditionnées dans la vie économique de telle manière que l'on puisse parvenir à une configuration institutionnelle spécifique (patterns de la vie économique), qui soit accessible à la théorie. Le concept de style économique est un outil à cette fin. Il reflète les propriétés qui font d'une configuration institutionnelle un cas unique de la vie économique » (Spiethoff, 1952, 137, notre traduction).

Spiethoff (1952) attire l'attention sur le fait que théorie historique et histoire sont clairement distinctes. L'histoire traite des phénomènes et des processus dans leur caractère unique et leur individualité. L'historien ne recherche jamais la généralisation. A l'inverse, la généralisation reste l'objectif du théoricien. La généralisation est possible aussi bien pour des phénomènes temporellement et géographiquement contingents que pour des phénomènes non limités temporellement. Les constructions des styles économiques prennent la forme, selon Spiethoff, de « réels-types » (Gioia, 1997 ; Hodgson, 2001). Dans le sens wébérien, un idéaltype consiste à accentuer délibérément et de manière totalement non réaliste certains éléments de la réalité dans une perspective heuristique. Cette accentuation est guidée par un rapport aux valeurs. Spiethoff ne rejette pas en tant que tel l'usage des idéaltypes ; mais dans le cadre de la théorie historique « Gestalt », il indique que les styles économiques doivent s'interpréter comme des réels-types. Un réel-type consiste à isoler les régularités propres à un objet historique récurrent en faisant abstraction de ses singularités historiques (Hodgson, 2001, 133). Contrairement à l'idéaltype wébérien, le réel-type de Spiethoff ne suit pas des critères de construction « arbitraires » (ou subjectifs), mais répond à un objectif bien précis, à savoir caractériser un objet historique spécifique mais récurrent. De ce point de vue, un style économique est un réel-type dans le sens où il décrit une configuration institutionnelle spécifique, historiquement identifiée mais récurrente à une certaine échelle temporelle et spatiale, en faisant abstraction de certaines idiosyncrasies non significatives. Spiethoff (1952) indique que tous les phénomènes ne peuvent pas être saisis par toutes les formes de connaissances économiques. Ainsi, le phénomène de l'inflation ne peut être appréhendé que par le biais de la théorie pure et notamment par la théorie quantitative de la monnaie, car il est impossible de repérer un principe explicatif unique permettant d'expliquer un phénomène d'inflation spécifique. On est alors contraint de procéder par le biais d'une démarche axiomatique et déductive isolant les mécanismes généraux de création monétaire. A l'inverse, l'analyse des cycles économiques (domaine de prédilection de Spiethoff) se prête bien à l'utilisation de la théorie Gestalt dans la mesure où, selon Spiethoff, les cycles sont

spécifiques au capitalisme en tant que style économique particulier. De ce fait, on peut donc traiter les cycles comme des phénomènes récurrents mais historiquement délimités à un certain style économique, tout en faisant abstraction des spécificités propres à chaque cycle pris individuellement.

L'approche méthodologique de Spiethoff est donc relativement originale. Elle est de plus intéressante dans la mesure où l'économiste allemand a mis concrètement en application ses principes dans ses propres travaux sur le cycle économique. Enfin, contrairement à Sombart et à l'instar de Weber, la réflexion de Spiethoff se porte également sur le plan épistémologique et non seulement méthodologique (voir Gioia, 1997) en posant la question de la production de la connaissance théorique et historique. Il y souligne notamment le fait que la manière de conceptualiser la réalité est liée au contexte dans lequel cette conceptualisation s'opère[95]. En d'autres termes, la connaissance est doublement relative : à l'objet étudié, et au contexte dans lequel il est étudié. Dans la mesure où la notion même de style économique indique qu'un phénomène économique doit s'étudier en partant de la complexité institutionnelle et historique dans laquelle il s'inscrit (ce que nous avons appelé « l'institutionnalisme méthodologique »), on peut donc en conclure que l'historicisation de la théorie chez Spiethoff est complète.

Conclusion du Chapitre

Ce chapitre avait pour objet de montrer comment différents auteurs ayant appartenu, de près ou de loin, à l'école historique allemande, ont procédé à une historicisation de la théorie. La première section a permis de voir que l'ébauche de cette idée se retrouve dans les travaux des premiers historicistes et également de Friedrich List. Ce n'est toutefois qu'avec les travaux de Gustav Schmoller que ces fondements épistémologiques et méthodologiques commencent à s'étayer : d'une part, l'idéalisme hégélien est quasiment éliminé et d'autre part Schmoller semble conscient des limites de l'empirisme radical, même s'il n'en tirera pas nécessairement les leçons. La Querelle des méthodes aura eu, de ce point de vue, au moins une vertu : révéler les failles dans les positions épistémologiques des historicistes en se confrontant à une tradition (l'école autrichienne) certainement plus en avance sur ce point, mais aux positions assez largement différentes.

Les écrits épistémologiques de Weber doivent ainsi se comprendre comme une tentative de solution au conflit des méthodes. A la question de savoir si Weber a réussi ou

[95] Gioai (1997) indique ainsi que Spiethoff remet en cause « l'erreur cartésienne », laquelle postule la non importance du monde externe dans la production de connaissances.

échoué dans son entreprise, il parait difficile de répondre. Deux points sont toutefois clairs : d'une part, les réflexions épistémologiques de Weber ont eu une influence réelle en sociologie comme en économie, comme en atteste le fait que l'héritage wébérien est encore aujourd'hui largement disputé[96]. Si certains voient en Weber l'un des responsables du morcellement des sciences sociales au 20ème siècle[97] de part son rejet de la psychologie et sa justification à la représentation de l'*homoeconomicus*, nous estimons de notre côté que ses réflexions, interprétées de manière adéquate, ouvrent la voie à une authentique démarche institutionnaliste en sciences sociales. L'examen de la sociologie économique wébérienne dans la Partie II justifiera ce point de vue. D'autre part, au-delà des limites et controverses que nous avons pu souligner à ce sujet, il convient de remarquer que Weber est probablement le premier auteur à atteindre et réaliser pleinement l'idée d'historicisation de la théorie, telle que nous l'avons définie. Cela justifie la place majeure que nous lui accordons dans ce travail. Les travaux de Sombart et Spiethoff, que nous avons rapidement abordés en troisième section, s'inscrivent dans la même perspective. Les réflexions épistémologiques et méthodologiques de ces auteurs sont moins poussées mais semblent également compatibles avec l'idée d'historicisation de la théorie. Si un examen plus attentif des thèses de Spiethoff semble nécessaire, on semble toutefois être autorisé à en conclure que la troisième génération de l'école historique allemande remplit pleinement les pré-requis de la première partie du noyau dur du programme de recherche de l'institutionnalisme historique, qu'elle a elle-même contribué à construire.

Le chapitre suivant s'inscrit dans une démarche totalement identique, en abordant cette fois les travaux et réflexions épistémologiques des auteurs institutionnalistes américains ainsi que ceux de certains auteurs postérieurs ayant également développé l'idée d'historicisation de la théorie.

[96] Toute une branche de l'école autrichienne se rattache ainsi explicitement à Weber. De notre côté, nous faisons de Weber un contributeur essentiel au programme de recherche de l'institutionnalisme historique. En sociologie et en philosophie, l'héritage wébérien est également revendiqué par les traditions et les auteurs les plus divers, allant de Habermas à Boudon, en passant par la sociologie économique contemporaine.
[97] C'est le cas de Hodgson (2001) par exemple.

Chapitre 3
L'historicisation de la théorie dans l'institutionnalisme américain et ses prolongements contemporains

Courant de pensée qui émerge aux Etats-Unis dans les années 1890 avec les travaux de Thorstein Veblen, l'institutionnalisme américain est généralement présenté comme le résultat de l'importation de l'influence de l'école historique allemande dans les milieux académiques de l'Amérique du nord. La filiation entre l'école historique allemande et l'institutionnalisme américain s'est essentiellement faite par le biais d'économistes américains venus faire leurs études d'économie durant la seconde moitié du 19ème siècle en Allemagne, qui est alors l'un des pays les plus développés sur le plan académique. On peut notamment citer les noms de John Bates Clark, Edwin Seligman et Richard T. Ely, lequel sera par la suite l'un des professeurs de John R. Commons (Hodgson, 2001). Après avoir étudié en Allemagne avec des professeurs appartenant à l'école historique, ces économistes rentreront aux Etats-Unis et contribueront à la diffusion de certaines idées historicistes au sein de la pensée économique américaine.

Il existe une indéniable proximité entre les travaux de l'école historique allemande et l'institutionnalisme américain, même si elle ne saurait être exagérée. On verra dans la suite de ce travail, et particulièrement dans ce chapitre, que les points de convergence entre ces deux courants sont réels, mais que l'institutionnalisme américain s'est également en partie construit à partir d'une critique des conceptions épistémologiques de l'école historique allemande. Notre travail cherche à montrer que ces deux courants se rejoignent dans la double perspective qu'ils adoptent concernant la relation entre théorie et histoire : l'historicisation de la théorie et ce que l'on appelle (de manière simplifiée, mais impropre) la théorisation de l'histoire. Ce chapitre cherche précisément à montrer la présence de l'idée d'historicisation de la théorie dans les travaux des deux principaux auteurs institutionnalistes : Thorstein Veblen et John R. Commons. Ce sera là l'objet de la première section qui cherchera également de manière plus générale à resituer la méthodologie générale de ce courant de pensée dans le cadre de cette problématique.

Il faut toutefois souligner que, à l'exception notable de J.R. Commons, aucun auteur appartenant à l'institutionnalisme américain n'a véritablement traité de manière frontale la question de l'historicisation de la théorie à la manière des économistes historicistes allemands. Il en découle que nous n'accordons nous-même qu'une place réduite à ce sujet relativement à

ce que nous avons fait pour l'école historique au chapitre précédent. La seconde section de ce chapitre portera donc sur un auteur qui n'appartient pas à l'institutionnalisme américain. C'est ainsi que l'on abordera à l'occasion de cette deuxième section les travaux essentiels de Karl Polanyi, l'objectif étant de souligner là encore l'existence d'une forme d'historicisation de la théorie.

Section 1 : L'historicisation de la théorie chez les économistes institutionnalistes américains

Comme indiqué dans le premier chapitre, les économistes institutionnalistes américains ont été notablement influencés par la philosophie pragmatiste. Cette influence se retrouve, parfois implicitement, parfois explicitement, tant dans les orientations méthodologiques institutionnalistes que dans les tendances politiques et normatives manifestées par les auteurs. L'influence pragmatiste est évidente, bien que présente à des degrés divers et sous des formes différentes, chez les deux principaux auteurs institutionnalistes américains, Thorstein Veblen (1857-1929) et John R. Commons (1862-1945). Elle les conduit à développer chacun une forme d'historicisation de la théorie spécifique qu'il va s'agir de mettre en avant dans les deux premières parties de cette section. On tentera dans une troisième sous-section de généraliser la position épistémologique et méthodologique de l'institutionnalisme américain.

1.1 L'historicisation de la théorie chez Veblen : la théorie des préconceptions scientifiques

L'ensemble des analyses de Veblen s'est construit à partir d'une lecture critique des travaux de Marx et de l'école historique allemande de laquelle émergent certaines idées clés concernant l'épistémologie de Veblen (1.1.1). Veblen développe surtout une critique radicale de l'économie marginaliste et de ses préconceptions (1.1.2). Il met ainsi en place une théorie des préconceptions scientifiques à partir de laquelle se manifeste une véritable historicisation de la théorie (1.1.3).

1.1.1 Les sources d'influence de Veblen : pragmatisme, historicisme et marxisme

Les premiers écrits de Veblen[1], dans les années 1880 et 1890, ont essentiellement consisté en des comptes-rendus critiques des travaux de plusieurs économistes (Hodgson, 2004) : Marx, Schmoller, Sombart, etc. On peut déjà dégager de ces écrits les grandes lignes

[1] Pour des détails sur la vie et la carrière de Thorstein Veblen, voir la biographie de Joseph Dorfman (1934). Pour des études exhaustives sur les travaux de Veblen, voir notamment Hodgson (2004a) et Tilman (1996).

de la pensée de Veblen : réflexions sur les préconceptions scientifiques à partir de la critique de Marx, réflexions sur le darwinisme et l'évolution culturelle à partir de la critique des travaux historicistes.

La critique des préconceptions marxistes

Veblen étudie l'œuvre de Marx de manière critique essentiellement dans deux articles publiés en 1906 et 1907 : « The Socialist Economics of Karl Marx and His Followers » I et II (Veblen, 1906b ; 1907). Veblen y développe plusieurs éléments caractéristiques de sa pensée institutionnaliste et évolutionnaire. Lecteur attentif de Marx, Veblen va développer dans ses travaux des considérations souvent proches ainsi qu'un point de vue tout aussi critique à l'égard du capitalisme. En fait, plus que les travaux de Marx en eux-mêmes, c'est aux préconceptions implicites sous-tendant ces derniers que Veblen s'attaque (O'Hara, 1997). Veblen définit les préconceptions comme un système de croyances sous-tendant l'activité sociale de tout individu et plus particulièrement l'activité scientifique. Elles sont génératrices d'habitudes de pensée qui elles-mêmes conditionnent les comportements et structurent les institutions sociales[2]. Selon Veblen (1906b), les préconceptions de Marx ont deux origines distinctes, la métaphysique hégélienne et le système anglais des droits naturels : « *Les idéaux de la propagande de Marx sont ceux des droits naturels, mais sa théorie concernant le fonctionnement de ces idéaux repose sur la métaphysique hégélienne du développement, tandis que sa méthode de spéculation et de construction théorique lui est donnée par la dialectique hégélienne* » (Veblen, 1906b, 411, notre traduction).

Le système des droits naturels sous-tend la théorie de la valeur-travail de Marx et ses deux corollaires : la thèse de l'exploitation du travail par le capital et la prétention du travailleur à bénéficier de la totalité du produit de son travail. La dialectique hégélienne sert quant à elle de cadre général au système marxiste même si, comme Veblen le souligne fortement, elle est interprétée dans une perspective matérialiste et renverse ainsi la logique de l'hégélianisme orthodoxe. Pour autant, l'esprit hégélien est conservé : « *Cependant, dans les deux cas, une sorte de primauté créative est donnée à l'une des parties du complexe et dans aucun des cas, la relation avec l'autre partie ne s'apparente à une relations causale. (...) Dans les deux cas, la conception du développement et du progrès sont les normes de spéculation dominantes ; et dans les deux cas, ce développement est considéré comme devant nécessairement prendre place dans le cadre d'un conflit ou d'une lutte. Le mouvement*

[2] Nous renvoyons au Chapitre 5 l'étude de la théorie du comportement de Veblen et de ses différentes catégories : instincts, habitudes et institutions.

historique est marqué du sceau du progrès, - un progrès graduel vers un objectif prédéfini, vers la réalisation explicite de tout ce qui est implicite dans les activités constituant le mouvement. Le mouvement historique est, par ailleurs, auto-conditionné et auto-agissant : il se développe de par sa propre nécessité » (Veblen, 1906b, 414-415, nous soulignons et traduisons). Veblen remarque que le matérialisme dialectique de Marx se concrétise dans sa théorie du conflit de classes.

En lisant Veblen, on comprend que celui-ci considère que l'analyse de Marx est totalement cohérente sur le plan logique et rigoureuse d'un point de vue théorique. Toutefois, c'est bien au niveau de ses préconceptions que la critique véblénienne se déploie. Notamment, Veblen reproche au matérialisme dialectique d'être « pré-darwinien »[3] : « *Le point crucial ici, en reliant les conceptions matérialistes à l'hégélianisme, est que cette relation se pose immédiatement en opposition avec les conceptions darwiniennes et post-darwiniennes de l'évolution* » (Veblen, 1906b, 413-414, notre traduction). Autrement dit, Veblen reproche à la conception de l'évolution sociale développée par Marx son aspect téléologique selon lequel l'évolution est linéaire et tend vers un point d'arrivée, un équilibre prédéfini. Cette téléologie sous-tend l'ensemble de l'analyse du conflit de classe de Marx : le processus dialectique du conflit de classe est sous-tendu par une force, celle de la conscience humaine et de la conscience de classe. Sans la présence de cette force, on aurait un matérialisme pur faisant du conflit dialectique un conflit inconscient de forces matérielles brutes (Veblen, 1906b). En fin de compte, ce n'est pas tant au matérialisme de Marx que Veblen s'attaque, qu'à son *a priori* finaliste qui veut que le processus dialectique débouche *nécessairement* sur un certain résultat. Veblen donne une deuxième et une troisième dimension à sa critique de la théorie de Marx en repérant chez elle une dimension utilitariste et en soulignant le manque de fondement, autre que métaphysique, de la théorie de la valeur travail.

Sur le premier point, Veblen remarque en effet qu'il y a l'idée dans la notion même de lutte des classes de la poursuite par les individus de leurs intérêts personnels dans une pure perspective utilitariste. Ce biais, que Veblen qualifie dans d'autres écrits (Veblen, 1898a ; 1909) d'hédonisme, affecte de manière plus ample l'économie marginaliste et revient, toujours selon Veblen, à négliger les enseignements de la psychologie et de l'anthropologie et constitue, de manière générale, la marque d'une science pré-darwinienne. *In fine*, l'analyse de Marx en termes de conflits de classe ne relève pas d'une démarche post-darwinienne,

[3] On renvoie au point 1.2 pour une analyse plus détaillée de ce que Veblen entend par science pré- et post-darwinienne. Pour une analyse plus poussée de l'évolutionnisme et du darwinisme de Veblen, voir le chapitre 5 dans la deuxième partie de ce travail.

authentiquement évolutionnaire, ni même d'un présupposé purement hégélien, mais plutôt d'une optique utilitariste. Concernant la théorie de la valeur travail, Veblen estime qu'elle est adossée aux préconceptions liées à la doctrine du droit naturel et qu'elle n'est pas une conséquence du système de Marx, mais plutôt l'un de ses présupposés : « *La théorie de la valeur fait partie des principaux postulats du système marxien, elle n'en est pas dérivée* » (Veblen, 1906b, 422, notre traduction). En d'autres termes, la théorie de la valeur travail ne tient que par les préconceptions sur lesquelles elle repose, or, il s'agit de préconceptions critiquables car ne correspondant pas à une science post-darwinienne. Donc, la théorie de la valeur travail doit être rejetée[4].

A divers autres endroits dans ses écrits, Veblen développe également d'autres critiques à l'encontre de Marx et du marxisme, critiques que l'on abordera seulement dans la deuxième partie de ce travail. C'est notamment le cas de la conception marxiste de l'action humaine (Hodgson, 2004a). Cette critique participe à la construction par Veblen de sa théorie du comportement économique, laquelle correspond pleinement à l'idée d'institutionnalisme méthodologique.

La critique de l'école historique allemande

Veblen a également été un lecteur attentif des travaux de certains économistes historicistes allemands. Si aucun élément ne suggère véritablement que Veblen a pris connaissance des travaux de Max Weber, il est évident en revanche qu'il a lu et étudié de manière approfondie ceux de Gustav Schmoller (Veblen, 1901a) et de Werner Sombart (Veblen, 1903). Comme avec sa critique de Marx, la lecture que Veblen fait des travaux des économistes historicistes permet de mieux comprendre certains aspects de la pensée de ce dernier. Dans ses deux articles sur Schmoller et Sombart, Veblen procède en fait à un compte-rendu de leur travail majeur respectif, à savoir les *Principes d'économie politique* pour Schmoller et le *Capitalisme moderne* pour Sombart. A ces endroits, Veblen ne procède pas véritablement à un examen des préconceptions historicistes, aussi on passera rapidement dessus. De manière générale, Veblen loue tant les efforts de Schmoller que ceux de Sombart. Concernant Schmoller, Veblen note que ce dernier est le premier historiciste à dépasser les apories caractéristiques des premiers travaux de l'école historique allemande, notamment

[4] O'Hara (1997) relève judicieusement que Veblen ne définit à aucun endroit ce qu'il entend précisément par « doctrine des droits naturels ». Il n'apporte également aucune preuve quant au fait que Marx aurait adopté la doctrine du droit naturel du travailleur à disposer pleinement de son produit.

concernant l'absence quasi-complète de théorisation[5]. Critiquant la conception de l'évolution sociale que l'on retrouve chez Roscher, très marquée par la philosophie hégélienne, Veblen souligne en revanche que Schmoller va très rapidement faire disparaître en quasi-totalité ce même biais hégélien qui caractérise ses premiers travaux. L'économiste allemand va même développer, toujours selon Veblen, une conception de l'évolution sociale proche d'un point de vue darwinien. Pour Veblen, les travaux de Schmoller relèvent plus du darwinisme que de l'hégélianisme et l'on ne peut les qualifier d' « historiques » que dans le même sens que l'on qualifie d'historique l'appréhension darwinienne de l'évolution des institutions économiques : « *La caractéristique distinctive des travaux du professeur Schmoller, qui les fait se distinguer des premiers travaux des économistes relevant du même courant, est qu'ils visent à établir une explication darwinienne de l'origine, de la croissance, de la persistance et de la variation des institutions, en tant que ces institutions ont un rapport quelconque avec la vie économique, soit en tant que cause ou soit en tant qu'effet* » (Veblen, 1901a, 265, notre traduction). En d'autres termes, Veblen repère chez Schmoller des traces de préconceptions compatibles avec une science darwinienne ce qui, de son point de vue, est une avancée considérable pour la science économique. Dans le reste de l'article, Veblen procède à un compte-rendu détaillé des *Principes*. Au-delà des aspects empiriques et factuels du premier livre, Veblen estime que Schmoller met en œuvre une véritable analyse des institutions de type génétique, où le processus de développement institutionnel est conçu comme étant de nature incrémentale et cumulative[6], sans point d'arrivée prédéfini. Appréhendée sous cet aspect, l'analyse de Schmoller, selon Veblen, est dépourvue de tout jugement de valeur[7]. Cela est moins vrai, toujours selon Veblen, dans le deuxième livre lorsque Schmoller s'attache à étudier certaines institutions spécifiques. Enfin, Veblen repère chez Schmoller l'ébauche d'une réflexion sur le rôle de la technologie et de l'entreprise moderne dans le développement institutionnel, réflexion que Veblen approfondira dans ses propres travaux.

---

[5] Les travaux de Schmoller « *serves to show in what manner and degree this more scientific wing of the historical school have outgrow the original « historical » standpoint and range of conceptions, and how they have passed from a distrust of all economic theory to an eager quest of theoretical formulations that shall cover all phenomena of economic life to better purpose than the body of doctrine received from the classical writters and more in consonance with the canons of contemporary science at large* » (Veblen, 1901a, 255-256).

[6] « *Its meaning is that these features of human nature and these forces of nature and circumstances of environment are the agencies out of whose interaction the economic situation has arisen by a cumulative process of change, and that it is this cumulative process of development, and its complex and unstable outcome, that are to be the economist's subject-matter. The theoretical outcome for which such a foundation is prepared is necessarily of a genetic kind* » (Veblen, 1901a, 267).

[7] Mais pas de présupposé métaphysique puisque l'on verra que, pour Veblen, cela est tout simplement impossible.

Au sujet de Sombart, Veblen (1903) fait de ce dernier un « marxiste post-darwinien »[8]. Le *Capitalisme moderne* est une mise en œuvre d'une analyse génétique et causale des institutions du capitalisme, et en particulier de l'entreprise moderne[9] : comment elles sont apparues et comment elles ont évolué. Si l'on met en perspective le compte-rendu que Veblen fait des travaux de Sombart avec ses propres analyses développées essentiellement dans les années 1900 (voir la Partie II sur ce point), on aperçoit aisément la proximité de la perspective adoptée par les deux auteurs[10]. Le principal reproche que formule Veblen à l'égard de Sombart est de s'être focalisé exclusivement sur l'histoire économique allemande et d'avoir de ce fait ignoré les importants développements économiques et culturels ayant pris naissance dans le monde anglo-saxon.

La tonalité des propos de Veblen à l'égard de l'école historique allemande est en revanche bien moins bienveillante dans son article majeur, véritable acte fondateur de l'institutionnalisme américain, « Why is Economics not an Evolutionary Science » (Veblen, 1898a). Veblen indique notamment que le fait pour une théorie économique d'être « réaliste » et d'insister sur les faits, ne fait pas d'elle une science évolutionnaire : « *L'attention portée aux données empiriques pouvait difficilement être plus soutenue que celle accordée par la première génération de l'école historique ; pour autant, l'école historique était le courant dont l'analyse économique était la plus éloignée d'un quelconque point de vue évolutionnaire* » (Veblen, 1898a, 58, notre traduction). Il précise : l'école historique « *a bien tenté une explication en termes de développement par séquences, mais l'a fait en suivant les traces des spéculations pré-darwiniennes concernant le développement plutôt que celles que la science moderne reconnaitrait comme évolutionnaires. Les économistes historicistes ont offert un récit des phénomènes, mais pas une explication génétique d'un processus émergent. Il ne fait pas de doute qu'ils ont élaboré des résultats ayant une valeur permanente ; mais ces résultats peuvent difficilement être considérés comme relevant de la théorie économique* » (Veblen, 1898a, 72, notre traduction) S'il est vrai qu'ici Veblen fait essentiellement référence à la première génération de l'école historique allemande, il critique en revanche l'ensemble des auteurs historicistes lorsqu'il leur reproche, au même titre que les économistes marginalistes,

[8] « *In standpoint and animus his work blends the historical outlook with Marxist materialism. But his Marxism is very appreciably modified by the spirit of modern, post-Darwinian scientific inquiry* » (Veblen, 1903, 300).

[9] « *It is a genetic account of modern capitalism ; that is to say, of modern business enterprise* » (Veblen, 1903, 301).

[10] Notamment, on ne peut qu'être frappé à la lecture de certains passages de l'article de 1903, de la similitude des thèses développées par Sombart concernant l'entreprise moderne et son « esprit » avec les développements que lui consacrera Veblen dans son ouvrage *The Theory of Business Enterprise*, publié en 1904. Pour une comparaison entre les analyses de Sombart et de Veblen, notamment concernant leur périodisation de l'histoire, voir Loader, Waddoups et Tilman (1991).

de ne pas avoir une conception totalement adéquate de l'action humaine. Au final, l'école historique allemande échoue, selon Veblen, à faire de l'économie une science post-darwinienne à part entière.

L'influence du pragmatisme

La littérature secondaire souligne très largement la filiation entre Veblen et la philosophie pragmatiste. Contrairement à John R. Commons (cf. *infra*), Veblen est très peu explicite sur ses liens avec le pragmatisme. Ses deux articles sur la place de la science dans la société (Veblen, 1906a) et sur l'évolution du raisonnement scientifique (Veblen, 1908) sont même très ambiguës, car ils semblent suggérer que les habitudes de pensée pragmatistes sont frustres et incompatibles avec une science post-darwinienne. Pour autant, il y a de bonnes raisons de penser que Veblen tire une partie de sa pensée de la philosophie pragmatiste. Une partie de ces raisons sont d'ordre historique : Veblen, en compagnie de John Dewey, a suivi en 1880 et 1881 plusieurs séminaires de Charles Sanders Peirce à l'Université de John Hopkins (Hall et Whybrow, 2008). Par ailleurs, il a été le collègue de John Dewey à l'Université de Chicago à la fin des années 1890. Sur un plan plus analytique, Veblen semble avoir repris indirectement de nombreuses idées des philosophes pragmatistes : sur le plan purement épistémologique, la notion de causalité cumulative ainsi que l'idée de l'évolution des formes prises par la connaissance humaine trouvent clairement leur origine dans le pragmatisme peircien (Griffin, 1998 ; Hall et Whybrow, 2008). Sur le plan de la psychologie, c'est notamment de William James que Veblen tirera sa théorie des instincts et des habitudes (Hodgson, 2004a ; Lawlor, 2006 ; Twomey, 1998).

En tout état de cause, Veblen partage avec la philosophie pragmatiste un certain intérêt pour le darwinisme authentique, non le darwinisme social à la Herbert Spencer alors très en vogue à l'époque. C'est à la capacité des sciences à prendre en compte les apports de la révolution darwinienne que Veblen évaluera leur état d'avancement. D'un autre côté, Veblen se démarque clairement de toute perspective positiviste (Hodgson, 2004a). Contrairement au positivisme caractéristique de Comte, Veblen considère en effet que la science ne peut être fondée sur l'expérience seule sans s'appuyer sur des présuppositions indémontrables. La possibilité même de l'observation implique au préalable l'existence de préconceptions permettant d'organiser le matériau empirique perçu par les individus. La première des préconceptions nécessaires à la science selon Veblen est ainsi celle de causalité[11]. Par ailleurs,

[11] On retrouve ainsi ici l'influence de Kant sur Veblen. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où le premier écrit académique de Veblen a été consacré à Kant et à sa Critique de la faculté de juger (Veblen, 1884).

comme on l'a déjà souligné, Veblen rejette toute idée d'un quelconque déterminisme. L'idée selon laquelle tout raisonnement, qu'il soit scientifique ou non d'ailleurs, doit s'appuyer sur des préconceptions, est fondamentale dans le cadre de la problématique de l'historicisation de la théorie chez Veblen. En effet, comme pour Marx et l'école historique, c'est en partant des préconceptions sous-tendant les théories classiques et marginalistes qu'il va critiquer ces dernières. C'est à partir d'elles que Veblen va également mettre en avant l'inévitable historicité de toute forme de connaissance, soulignant dès lors le rôle de l'histoire dans la construction même de la théorie.

1.1.2 La théorie des préconceptions scientifiques et la critique du marginalisme

Veblen et la *Methodenstreit*

On a pu voir dans le chapitre précédent l'enjeu porté par la Querelle des méthodes concernant la relation entre théorie et histoire. On a également souligné le rôle central joué par les historicistes dans ce débat, et notamment par Gustav Schmoller (directement) et Max Weber (plus indirectement). Veblen est un contemporain de Weber, les deux auteurs écrivent même leurs œuvres majeures à des dates similaires. Pour autant, le positionnement de Veblen par rapport à la *Methodenstreit* est assez original et différent de celui de Weber. Tandis que ce dernier a tenté de proposer une solution permettant de résoudre le conflit, Veblen a implicitement tenté de l'abolir (Kilpinen, 2004) en en soulignant le manque de pertinence.

Il apparaît que pour Veblen (même s'il n'a rien écrit d'explicite sur le sujet), l'objet même de la querelle des méthodes manque de pertinence dans le sens où le débat repose sur des préconceptions scientifiques qui n'ont pas pris en compte les apports du darwinisme. Cette critique des préconceptions de la science économique en général, dont on a pu voir une partie concernant les travaux de Marx et de l'école historique allemande, apparaît de manière plus évidente lorsque le regard de Veblen se porte sur la théorie marginaliste.

Veblen et le marginalisme

Veblen développe sa critique du marginalisme dans essentiellement deux articles : « Why is Economics not an Evolutionary Science » (Veblen, 1898a) et « The Limitations of Marginal Utility » (Veblen, 1909). Elle porte sur deux aspects : la conception de l'individu dans la théorie marginaliste et les préconceptions sous-tendant les analyses marginalistes. Le premier aspect rentre dans le cadre de la théorie du comportement de Veblen et sera plus particulièrement étudié dans le cadre du Chapitre 5. On notera juste qu'elle participe à la construction d'une approche relevant de l'institutionnalisme méthodologique. En effet,

Veblen estime que la principale erreur de la théorie marginaliste vient de sa conception de la nature humaine qui ignore les apports récents (pour l'époque) de la psychologie et de l'anthropologie (Veblen, 1898a). L'approche marginaliste repose sur une conception « hédoniste » de l'individu[12], un individu isolé aux préférences prédéfinies et qui réagit de manière mécanique aux stimuli externes provenant de son environnement direct. Ce célèbre passage est particulièrement révélateur :

> « *La conception hédoniste de l'individu est celle d'un calculateur instantané des peines et des plaisirs, oscillant tel un globule homogène de désir de bonheur sous les impulsions fournies par des stimuli et qui le font se déplacer tout en le laissant intact. L'individu hédoniste n'a ni antécédent ni conséquent. Il est un atome isolé en équilibre stable jusqu'à ce que des forces externes le déplacent dans une direction ou une autre. S'imposant de lui même dans l'espace, il tourne sur son axe spirituel jusqu'à temps que le parallélogramme des forces l'emporte pour lui faire suivre une trajectoire prédéfinie. Quand la force de l'impact s'en est allée, il retourne au repos, tel un globule de désir comme avant* » (Veblen, 1898a, 73-74, notre traduction)[13].

Dit autrement (et de manière moins imagée), Veblen estime que l'individu dans la perspective marginaliste est asocial et anhistorique. A cette conception, Veblen oppose l'idée qu'il faut partir d'un individu historiquement et institutionnellement situé, à la fois produit de l'évolution biologique (les instincts), mais aussi de l'évolution sociale via l'influence des institutions. En d'autres termes, il est nécessaire de partir des institutions et de leur évolution, avant de présupposer une nature humaine immuable[14].

Toutefois, la critique du marginalisme par Veblen se veut plus large que cela. Clairement, il s'agit pour lui de remettre en cause les préconceptions scientifiques sous-tendant les analyses de ce courant. Dans son article de 1898, Veblen reproche à l'économie dans son ensemble d'être une science « pré-darwinienne », c'est-à-dire de ne pas remplir les critères d'une science évolutionnaire. Que doit-on entendre par science évolutionnaire ? Selon Veblen, une telle science est une théorie du processus, c'est-à-dire qui s'intéresse au changement et en étudie les mécanismes. Plus précisément, « *[l]a différence est de l'odre de*

---

[12] « *the human material with which the inquiry is concerned is conceived in hedonistic terms ; that is to say, in terms of a passive and substantially inert and immutably given human nature* » (Veblen, 1898a, 73).

[13] Ce passage, et l'ensemble de la critique véblénienne, sont incontestablement marqués par l'influence de Dewey. En effet, il semble plus ou moins que Veblen transpose ici l'attaque de Dewey contre la conception dite de « l'arc » de la relation stimulus/action (Dewey, 1896). Voir Chapitre 1.

[14] C'est dans cette optique que Veblen développe une théorie du comportement économique et des institutions qui lui permet d'aboutir à une théorie de l'évolution culturelle (cf. Chapitre 5) et à une analyse du capitalisme comme affrontement de deux logiques antagonistes (cf. Chapitre 6). Tous ces points seront donc abordés dans la Partie II de ce travail.

l'attitude spirituelle ou du point de vue entre les deux générations de scientifiques. (...) c'est une différence au niveau de la base à partir de laquelle les faits sont évalués dans une optique scientifique, ou au niveau de l'intérêt à partir duquel les faits sont appréciés » (Veblen, 1898a, 60, notre traduction). En d'autres termes, la différence réside dans l'*état d'esprit* des chercheurs guidant l'analyse des faits. Dans les deux types de sciences (pré- et post-évolutionnaires), les scientifiques s'intéressent aux relations de causalité. Mais là où, selon Veblen, le scientifique « moderne » va limiter son explication des faits en termes de relation de causes à effets, le scientifique pré-évolutionniste va compléter son analyse par une référence aux « lois naturelles » : dans les sciences pré-évolutionnaires, « *le terme ultime de la systématisation de la connaissance est la « loi naturelle »*» (Veblen, 1898a, 61, notre traduction). On reconnaît ici l'influence du darwinisme sur les analyses de Veblen. Conformément à la philosophie darwinienne, le rôle de la science doit être de trouver la cause de chaque effet. Mais cette quête doit être menée dans le but de retracer l'évolution en termes de « causalité cumulative » (*cumulative causation*) sans présupposer que cette évolution tend vers un état prédéterminé. En d'autres termes, il s'agit d'évacuer toute dimension téléologique de l'analyse.

Or, Veblen remarque que les sciences pré-évolutionnaires sont caractérisées par une *préconception de la normalité*. Il s'agit de montrer qu'il y a un ordre relevant du spirituel derrière les faits, et que cet ordre tend à diriger l'évolution dans une certaine direction. Le point de vue évolutionnaire s'émancipe de toute recherche de tendance, puisque la recherche d'une tendance suppose que le chercheur ait déjà idée de ce vers quoi pourrait tendre l'évolution : « *Le point de vue évolutionnaire, par conséquent, ne laisse aucune place à une quelconque formulation de lois naturelles en termes de normalité définitive, que ce soit en économie ou dans toute autre branche d'enquête. Il ne tolère pas davantage l'autre question supposant une forme de normalité : quelle doit être l'aboutissement du processus de développement étudié ?* » (Veblen, 1898a, 76, notre traduction). Pour autant, bien qu'il considère que la science économique n'ait pas encore pris acte de la révolution darwinienne pour devenir évolutionnaire, Veblen est plutôt optimiste sur son avenir, et ceci pour au moins deux raisons : du fait de l'évolution des autres sciences qui sont de plus en plus nombreuses à avoir adopté les préconceptions des sciences évolutionnaires et le fait que les connaissances tendent malgré tout de plus en plus à être appréhendées en termes de séquence causale, notamment concernant la connaissance des faits brutes qui est modelée par les exigences de l'industrie mécanique moderne.

Une théorie des préconceptions scientifiques

Ce dernier point, pour être saisi, nécessite d'aborder ce qui est le cœur de l'historicisation de la théorie chez Veblen : sa théorie des préconceptions scientifiques. Veblen développe plus particulièrement cette dernière dans sa série de trois articles intitulée « The Preconceptions of Economic Science » (Veblen, 1899b ; 1899c ; 1900)[15] en procédant à une mise en perspective des préconceptions sous-tendant les analyses des principaux économistes, des physiocrates aux marginalistes en passant par Adam Smith et l'école classique britannique. Veblen y développe l'idée que toute forme de connaissance, qu'elle soit de nature scientifique ou autre, repose en dernier ressort sur des présupposés métaphysiques qu'il nomme préconceptions. Dans ce sens, toute découverte scientifique est en partie dépendante de postulats considérés comme évidents pour le chercheur, postulats qui lui servent à la fois de point de départ et de cadre général à son analyse. Pour autant, la présence inévitable de ces préconceptions ne signifie pas que leur contenu soit fixé à jamais. Au contraire, elles sont soumises, au même titre que toutes les habitudes mentales, à un processus de sélection[16].

Ainsi, en analysant plus particulièrement le développement de la pensée économique des physiocrates à Marshall, Veblen remarque une transformation progressive des préconceptions sous-tendant les travaux des économistes : les préconceptions « animistes » (Veblen utilise également d'autres qualificatifs : « téléologiques », « de normalité ») sont très largement prépondérantes dans les travaux des physiocrates. Elles consistent à interpréter tous les phénomènes observés en termes de cause finale, comme si l'évolution et les phénomènes naturels et humains devaient tendre nécessairement vers un certain état d'équilibre naturel. Progressivement, les préconceptions animistes vont laisser place aux préconceptions factuelles (*matter-of-fact preconceptions*), ce qui signifie que les économistes vont de plus en plus souvent partir du postulat que tous les phénomènes doivent être analysés uniquement en termes de relations de cause à effet, sans jamais supposer qu'il existe dans l'ordre naturel ou social un état d'équilibre prédéfini. Si Veblen estime que la science économique n'a pas encore atteint un stade de développement suffisant pour être considérée comme une science

[15] Cette question est également centrale dans l'un de ses ouvrages majeurs, *The Instinct of Wormanship and the State of the Industrial Arts* (Veblen, 1914). Voir également Veblen (1908).

[16] « *This ultimate term or ground of knowledge is always of a metaphysical character. It is something in the way of a preconception, accepted uncritically, but applied in criticism and demonstration of all else with which the science is concerned. So soon as it comes to be criticised, it is in a way to be superseded by a new, more or less altered formulation ; for criticism of it means that it is no longer fit to survive unaltered in the altered complex of habits of thought to which it is called upon to serve as fundamental principle. It is subject to natural selection and selective adaptation, as are other conventions* » (Veblen, 1900, 149).

évolutionnaire (Veblen, 1898a), il considère en revanche que la plupart des sciences reposent aujourd'hui sur des préconceptions factuelles (Veblen, 1906a et 1908). L'élément clé est que Veblen élargit cette analyse des préconceptions scientifiques en considérant que ces deux logiques d'appréhension des phénomènes caractérisent en fait l'ensemble de la cognition humaine : « *Les mêmes caractéristiques de la pensée humaine, les deux mêmes méthodes complémentaires d'appréhension des faits dans le but de les connaître, sont présentes de manière similaire et évidente dans la vie quotidienne des hommes de notre communauté. La question est, en grande partie, laquelle de ces deux méthodes est prépondérante lorsqu'il s'agit de construire notre connaissance à tout moment et selon un certain ensemble de faits ou de questions* » (Veblen, 1899b, 102, notre traduction). Ainsi, l'évolution des préconceptions scientifiques trouve son explication dans l'évolution plus générale des logiques de pensée et d'action des individus au sein de la société, qui sont elles-mêmes la conséquence d'une évolution des modes de vie : « *Les schémas de pensée ou de connaissance sont pour une bonne part le reflet des schémas de vie. Par conséquent, il reste vrai qu'avec le développement de l'organisation industrielle et de l'efficience, il doit y avoir, par sélection et par adaptation, un recours croissant aux méthodes mécaniques et dépassionnées d'appréhension des faits* » (Veblen, 1899b, 105, notre traduction). L'évolution des modes de pensée scientifique est donc, chez Veblen, le reflet de l'évolution des habitudes mentales (*habits of thought*) et de l'importance respective des logiques animistes et factuelles[17]. Par conséquent, la science est le produit du contexte culturel actuel : « *la science et le point de vue scientifique vont variés de manière caractéristique en réponse aux variations dans les habitudes de pensée dominantes, variations qui rythment le développement culturel ; la science et le point de vue scientifique actuels, la connaissance recherchée et la manière dont elle est recherchée, sont le produit de la croissance culturelle* » (Veblen, 1908, 38, notre traduction).

1.1.3 Une historicisation de la théorie

La théorie des préconceptions aboutit chez Veblen à une véritable historicisation de la théorie. On se doit toutefois au préalable de relever les ambiguïtés et les limites de cette théorie afin de mieux saisir sa signification.

[17] On peut noter au passage un point important qui sera développé plus bas, en rapport avec les fondements pragmatistes des travaux de Veblen (voir Veblen, 1906a, où cette filiation pragmatiste apparaît clairement). On peut ainsi remarquer que le mode de connaissance animiste englobe plus ou moins trois des modes de connaissance identifiés par le philosophe pragmatiste C.S. Peirce (Peirce, 1984. Cf. Chapitre 1) : la méthode de ténacité, la méthode *a priori* et la méthode d'autorité. Le second mode distingué par Veblen, à savoir la connaissance factuelle, correspond quant à elle à la méthode scientifique telle que l'a définie Peirce.

Interprétation de la théorie des préconceptions et historicisation de la théorie

La théorie des préconceptions de Veblen a suscité récemment un certain nombre d'interrogations et de débats, voire de critiques[18]. Tony Lawson (2002a) relève ainsi que la manière d'appréhender la théorie des préconceptions conditionne le sens que l'on doit conférer à la question « pourquoi l'économie n'est-elle pas une science évolutionnaire ? » posée par Veblen en 1898. Selon Lawson, l'interprétation dominante suggère qu'en soulignant l'importance des préconceptions dans toute démarche scientifique, et en critiquant celles sous-tendant la science économique, Veblen a voulu mettre en place une théorie alternative aux approches classiques et marginalistes. Cette interprétation revient donc à considérer que Veblen avait « découvert » de nouvelles préconceptions supérieures aux précédentes, et qu'il entendait construire un nouveau programme de recherche à partir d'elles. Comme le relève Lawson (2002a), il apparaît que cette première interprétation est erronée, dans la mesure où une lecture attentive des écrits de Veblen fait apparaître qu'il pense que l'économie va évoluer « naturellement » vers le statut de science évolutionnaire. La seconde interprétation possible est très différente : elle consiste à penser que la propre théorie des préconceptions de Veblen s'inscrit dans une perspective évolutionnaire et auto-référentielle. En d'autres termes, il ne s'agirait pas pour Veblen, au travers de sa théorie des préconceptions, de souligner la supériorité de telle ou telle préconception, mais de constater simplement qu'un processus évolutionnaire semble devoir rendre les préconceptions factuelles dominantes. De ce point de vue, la position de Veblen ne serait nullement normative. Au-delà, la théorie des préconceptions serait elle-même le produit d'un processus d'évolution des préconceptions, et donc n'aurait qu'une validité relative[19]. En d'autres termes, dans la mesure où aucune théorie quelle qu'elle soit, y compris une théorie de la connaissance, ne peut se développer sans s'appuyer sur des prémisses implicites et indémontrables, la théorie des préconceptions de Veblen est nécessairement le fait de certaines préconceptions, qu'elle aide au demeurant à interpréter. On a ici l'idée de cercle herméneutique soulignée par Samuels (1990, 704, notre traduction) : « *Veblen adopte une position affirmant l'existence de ce que l'on a pris l'habitude aujourd'hui d'appeler un cercle herméneutique : le fait que l'interprétation est spécifique à un certain système d'interprétation, de telle sorte qu'il n'y a pas de méta-critère à partir duquel on puisse choisir parmi différentes préconceptions avec la moindre certitude, excepté en opérant une*

[18] Voir notamment Hodgson (2004a, chap. 10), Lawson (2002a), Peukert (2001) et Samuels (1990).
[19] C'est là le point de vue défendu notamment par Warren J. Samuels (1990).

sélection des prémisses sur lesquels repose la préconception choisie. En d'autres termes, il n'y a pas de point d'interprétation ou d'évaluation indépendant, la critique revient toujours à une question de régression infinie concernant les bases de cette critique ».

L'interprétation que fait Lawson (2002a) est encore légèrement différente. Ce dernier estime que Veblen était persuadé de la supériorité de la perspective évolutionnaire et que, bien qu'estimant qu'elle allait à terme s'imposer, il a tenté par ses écrits de fonder une ontologie, fondée sur l'idée de causalité cumulative, et d'établir sa plus grande pertinence. Pour Lawson, le point de vue de Veblen était bien normatif, tout en s'inscrivant dans la perspective évolutionnaire et auto-référentielle décrite par Samuels.

Que l'interprétation retenue soit la deuxième ou la troisième n'a finalement que peu d'importance sur la manière de comprendre la théorie des préconceptions comme participant chez Veblen à une historicisation de la théorie. En effet, en soumettant la transformation des préconceptions scientifiques à l'évolution générale des habitudes mentales, Veblen nous indique que la perception par la science de la dimension évolutionnaire de la société et de l'économie suppose, au préalable, que les conditions socio-culturelles permettent le développement d'une telle pensée évolutionnaire. En d'autres termes, l'interprétation par les individus de leur environnement est spécifique au système d'interprétation promulgué par cet environnement : il n'existe pas de méta-critère permettant de sélectionner différentes préconceptions. Par conséquent, le fait que l'environnement soit perçu de manière de plus en plus factuel par les scientifiques est nécessairement l'indication que ce dernier se caractérise par un fonctionnement lui-même de plus en plus « factuel ». La connaissance scientifique chez Veblen est ici spécifique sur deux plans (Neill, 2006) : elle est spécifique à l'objet étudié, mais elle l'est également par rapport au contexte dans lequel elle est produite. Autrement dit, les préconceptions des scientifiques sont soumises au même processus d'évolution que l'ensemble des habitudes de pensée guidant les hommes.

Il y a donc bien l'idée d'historicisation de la théorie chez Veblen. Outre le fait que Veblen développe une théorie du comportement mettant en place une démarche relevant de l'institutionnalisme méthodologique (cf. Chapitre 5), la distinction faite entre deux logiques de comportement indique qu'une partie des concepts mobilisés pour étudier telle société ne l'est plus quand il s'agit d'en étudier une autre[20]. Enfin, sans mobiliser explicitement le concept d'abduction chez Peirce, il y a clairement l'idée que les sciences « post-

[20] Hodgson (2001) relève qu'il y a bien chez Veblen des concepts considérés comme universels, à commencer par divers instincts que ce dernier voit comme consubstantiels à la nature humaine. En revanche, proprement interprétée, sa théorie des préconceptions n'est pas une théorie universellement valable puisqu'elle est elle-même le produit de l'évolution sociale (cf. *supra*).

darwiniennes » sont fondées sur l'observation et la découverte de relations causales, conformément à la méthode scientifique mise en avant par Peirce. Ce dernier point mérite d'ailleurs d'être détaillé. On a relevé lors du premier chapitre que Peirce distinguait quatre méthodes de production de la connaissance : les méthodes de ténacité, d'autorité, *a priori* et scientifique. Seule cette dernière, fondée sur l'abduction, admet une remise en cause des croyances sur lesquelles est assise la connaissance. On ne peut ignorer le parallèle qui semble exister entre ces quatre méthodes et les deux types de logique de pensée qu'identifie Veblen : les préconceptions animistes et les préconceptions factuelles[21]. Toutefois, par rapport à Peirce, Veblen ajoute une dimension supplémentaire à son analyse puisque ici il y a une évolution dans le temps de la prédominance respective de l'une ou de l'autre forme de préconception : la théorie des préconceptions de Veblen, et de manière plus générale, sa théorie de l'évolution culturelle, visent en effet à retranscrire l'évolution des modes de pensée des individus à travers l'histoire. La théorie de la connaissance de Veblen se place ainsi dans une perspective diachronique, tandis que celle de Peirce est essentiellement synchronique[22].

L'historicisation de la théorie chez Veblen prend ainsi une dimension supplémentaire, qui se traduit par la présence d'un cercle herméneutique, comme repéré par Samuels (1990) : c'est l'évolution sociale qui permet le développement de préconceptions scientifiques qui rendent possible l'examen de l'évolution sociale sous un angle darwinien. Les nouveaux principes de l'enquête scientifique sont évolutionnaires (Veblen, 1925), mais cela n'a été permis qu'en raison de l'évolution culturelle induite par le développement technologique, aspect de la théorie véblénienne dont on rendra compte dans la Partie II de ce travail.

Critique de la théorie des préconceptions

On peut interpréter, à l'instar de Hodgson (2004a, chap. 10), la théorie des préconceptions de Veblen comme une forme de synthèse philosophique de Kant, Darwin, Peirce et James. A la manière de Kant, Veblen estimait que la connaissance scientifique doit reposer nécessairement sur des hypothèses *a priori* non démontrables, notamment sur le plan ontologique. Pour autant, Kant ne donne pas de critère de choix méta-théorique permettant de sélectionner telle ou telle hypothèse. Par ailleurs, Veblen ne semblait pas véritablement

[21] Griffin (1998) estime toutefois que Veblen ne déprécie pas la méthode de ténacité comme le fait Peirce. Selon Griffin, Veblen considère que la méthode de ténacité existe dans toutes les sociétés et qu'elle est une manifestation d'une solidarité de groupe que l'on peut trouver dans toutes les communautés pacifiques et travailleuses. En revanche, dans les sociétés prédatrices, la méthode de ténacité se traduit par l'accaparement du surplus produit par la communauté ou par la domination et la conquête militaire.

[22] Soulignons toutefois que Peirce est bien l'un des tous premiers philosophes à développer une conception évolutionnaire de la connaissance scientifique, où cette dernière progresse par une remise en cause incessante et un dépassement des croyances antérieures.

satisfait avec la définition de la vérité comme un consensus au sein de la communauté scientifique et a été attiré par la suggestion faite par William James que la sélection darwinienne pouvait s'appliquer aux idées. Clairement, la théorie des préconceptions de Veblen est une tentative d'appliquer le darwinisme au problème du choix des prémisses métaphysiques (Hodgson, 2004a). Toutefois, tout le « cercle herméneutique » décrit par Veblen tient au fait que c'est l'évolution sociale, caractérisée par le développement de la technologie, qui a induit une évolution dans les préconceptions scientifiques, rendant ainsi possible le développement des préconceptions factuelles et évolutionnaires, elles-mêmes indispensables tant à la fois pour faire émerger les sciences post-darwiniennes que, pour Veblen, élaborer sa propre théorie des préconceptions. Le problème est que, comme le relève Geoffrey Hodgson, à aucun endroit dans ses travaux Veblen ne parvient à apporter une explication convaincante à la supposée relation de causalité entre technologie et préconceptions. De manière imagée, Veblen échoue à véritablement fermer le cercle herméneutique.

1.2 La méthodologie de l'économie institutionnelle de J.R. Commons

John Rogers Commons[23] (1862-1945) est, avec Thorstein Veblen, le principal représentant du courant institutionnaliste américain. Economiste atypique, qui n'occupera son premier poste universitaire qu'à l'âge de 42 ans, lorsqu'il entrera en 1904 à l'Université du Wisconsin, Commons est l'institutionnaliste qui a fait le plus d'efforts dans la construction d'un corpus analytique et théorique systématique dépassant les seules études de cas empiriques auxquelles on associe souvent (à tort) les courants institutionnalistes et historicistes (Guéry, 2001). Commons a notamment eu pour professeur Richard T. Ely (Bazzoli, 1999), l'un des économistes américains ayant importé les idées historicistes aux Etats-Unis à la fin du 19ème siècle. Après avoir mené un nombre considérable d'études de cas et de travaux empiriques sur l'histoire économique et légale américaine[24], il commence – tardivement – à développer son système théorique avec l'un de ses deux ouvrages fondateurs, *Legal Foundations of Capitalism*, publié en 1924[25]. Dans une perspective à la tonalité indéniablement historiciste (Biddle et Samuels, 1997), Commons décrit l'émergence du système économique capitaliste américain au 19ème siècle. Ce n'est toutefois qu'en 1934, dans

[23] Pour une étude exhaustive en français, avec notamment des considérations biographiques sur lesquelles nous ne pouvons nous attarder dans ce travail, cf. Bazzoli (1999).
[24] Commons a notamment été le co-auteur d'une étude en quatre volumes sur l'histoire du travail aux Etats-Unis, *History of Labor in the United States*, publiée entre 1918 et 1935. Il a aussi été l'éditeur du volumineux *A Documentary History of American Industrial Society*, publié en 10 volumes en 1910.
[25] On étudiera plus particulièrement le détail de cet ouvrage dans la Partie II et notamment dans le Chapitre 6.

son *magnum opus* intitulé *Institutional Economics*, que l'économiste propose une architecture théorique systématisée, incontestablement la tentative théorique la plus aboutie dans le cadre de l'institutionnalisme américain[26]. Le dernier ouvrage de Commons, *Economics of Collective Action*, publié à titre *posthume* en 1950, reprend, sans apporter d'éléments fondamentalement nouveaux, les analyses précédentes. Après une rapide présentation du propos général de Commons, on se concentrera sur les considérations méthodologiques qu'il développe dans plusieurs chapitres de *Institutional Economics*. On indiquera alors dans quelle mesure Commons aboutit effectivement à une historicisation de la théorie.

1.2.1 Considérations générales sur l'économie institutionnelle de Commons

Sans anticiper sur ce qui sera le cœur du Chapitre 4, il est nécessaire ici de préciser le point de départ théorique adopté par Commons dans *Institutional Economics* , afin de pouvoir comprendre le développement de sa méthodologie et sa perspective épistémologique plus générale.

Le projet d'*Institutional Economics*

Commons publie son principal ouvrage théorique en 1934, à l'âge de 72 ans, alors qu'il a à son actif une quantité considérable d'études empiriques et historiques. Le projet d'*Institutional Economics*, dont on peut trouver les grandes lignes dans l'article du même nom publié en 1931 (Commons, 1931), est clairement de parvenir à une systématisation théorique des nombreux éléments empiriques que Commons a pu accumuler au cours de ses recherches. Commons y procède à une lecture instrumentale de l'histoire de la pensée économique (Théret, 2002) dans laquelle il réinterprète un certain nombre d'auteurs, économistes (Smith, Menger), philosophes (Locke, Hume, Peirce) ou juristes (Blackstone) pour construire son cadre d'analyse. Cet ouvrage développe tout un ensemble de concepts plus ou moins idiosyncrasiques, dont pour certains on ne trouve pas de trace dans les écrits d'autres auteurs : transaction, institution, valeur raisonnable, « futurité », *going concern*, *working rules*, etc.

Comme il l'annonce explicitement, il s'agit pour Commons de « réunir l'économie, le droit et l'éthique », c'est-à-dire de comprendre comment les sphères économique,

[26] Il faut remarquer que ce cadre théorique n'a toutefois quasiment pas été exploité par les successeurs de Commons. Les élèves de ce dernier se sont principalement orientés vers l'analyse empirique et factuelle et, même dans le cadre du courant institutionnaliste américain qui s'est perpétué après guerre, les analyses de Commons ont été délaissées au profit de la « branche texanne », plus inspirée des travaux de Veblen et surtout de Clarence Ayres. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet oubli : des facteurs exogènes, comme la montée en puissance du keynésianisme, puis de l'économie mathématique, le déclin de la philosophie pragmatiste et la prise de pouvoir du positivisme. On peut aussi évoquer des causes « internes », relatives à la forte imperméabilité des écrits de Commons et au fait que son système théorique est extrêmement idiosyncrasique.

politique/juridique et morale interagissent entre elles. Plus précisément, Commons pose la question des modalités de la formation d'un ordre régulant les interactions économiques au sein de la société. C'est là l'objectif de l'économie institutionnelle dont il se fait le porteur : comprendre comment l'action collective parvient à encadrer l'action individuelle et à contenir les inévitables conflits devant survenir. De ce point de vue, et c'est là d'ailleurs un point qui a suscité un débat chez les exégètes, Commons (1931 ; 1934) indique explicitement qu'il ne s'agit pas de renier les apports de l'économie « psychologique » (marginaliste)[27]. Il s'agit plutôt de développer une perspective différente mieux à même de comprendre le développement institutionnel de l'économie capitaliste.

Les catégories fondamentales de l'économie institutionnelle de Commons

Sans anticiper sur les développements de la deuxième partie de ce travail, il convient ici de préciser les catégories majeures qu'utilise Commons pour développer son analyse. Ce n'est qu'alors que l'on sera en mesure de mieux saisir la nature de sa conceptualisation qui l'amène à développer une forme d'historicisation de la théorie. Le premier concept fondamental pour comprendre la problématique de l'ordre qui anime les travaux de Commons est celui de « futurité » (*futurity*). Il traduit l'idée que le présent est estimé et évalué en fonction d'anticipation sur le futur : « *La futurité opère dans les deux dimensions de l'attente et du risque. Chacune de ces dimensions relève de l'actualisation, en vertu de laquelle la valeur présente d'une quantité future est moindre, en termes monétaires, qu'elle n'aurait été si aucun laps de temps ne s'était écoulé entre le point présent du temps où la transaction se concrétise légalement et le point futur du temps où l'on s'attend à ce que ses résultats se produisent* » (Commons, 1934, 520, notre traduction). En d'autres termes, l'individu n'agit au point présent du temps qu'en fonction des anticipations qu'il forme sur le futur. Plus précisément, selon Commons, l'individu est à la recherche de la *sécurité de ses anticipations*[28] : une action ne peut être entreprise que dans la mesure où l'individu a une

[27] « *And Institutional economics furthermore, cannot separate itself from the marvelous discoveries and insight of the classical and psychological economists* » (Commons, 1931, 648). Schweikhardt (1988) fait par exemple remarquer que Commons, à l'instar de l'économiste Frank Knight, postule l'universalité du calcul marginaliste.

[28] Dans le langage de l'analyse économique moderne, on peut penser que l'on pourrait formuler autrement cette idée *via* la notion d'aversion au risque : en règle générale, entre deux options ayant la même espérance de gain, les individus préfèrent celle qui est la moins risquée. Il n'est toutefois pas évident que ce concept traduise fidèlement le sens de l'idée de futurité chez Commons dans la mesure où chez ce dernier l'aversion au risque ne porte pas tant sur les conséquences de l'aléa, que sur le fait que les anticipations elles-mêmes soient erronées. Par exemple, l'aversion au risque indique que, pour une même espérance de gain, un individu préfèrera un gain sûr à une situation où le gain a une faible probabilité d'être très élevé mais une forte probabilité d'être faible. La futurité au sens de Commons renvoie plutôt au fait que c'est l'incertitude concernant les anticipations *sur les probabilités de gain* que l'individu cherche à éviter. Qu'un gain soit incertain (mais probabilisable) n'est pas un

confiance suffisante dans les anticipations qu'il forme sur la conséquence de cette action. Toute la problématique de l'ordre découle de cette aversion à l'incertitude épistémique : « *La signification de l'ordre dérive du fait que le futur est radicalement incertain, à l'exception des inférences qui peuvent être faites à partir des expériences passées ; et aussi du fait que l'on peut dire que l'homme vit dans le futur mais agit dans le présent* » (Commons, 1934, 58, notre traduction). Dans la mesure où les seules expériences passées ne peuvent suffire à nous assurer de la validité de nos croyances quant à la probabilité de l'occurrence d'un évènement, il est nécessaire que la société organise la sécurisation de nos anticipations. C'est là le rôle fondamental des institutions.

Comme son nom l'indique, l'économie institutionnelle de Commons confère en effet une place centrale au concept d'institution. Il définit les institutions comme « *l'action collective dans le contrôle, la libération et l'expansion de l'action individuelle* » (Commons, 1934, 73, notre traduction). En d'autres termes, les institutions sont les règles (les *working rules*) fixées par l'ensemble des individus pour à la fois limiter les possibilités d'action de chacun, mais également satisfaire à l'exigence de la futurité. En sécurisant les anticipations, les institutions permettent à chacun d'agir dans la mesure où il est possible d'avoir une confiance raisonnable dans la validité de nos anticipations et croyances. Commons précise que les institutions se manifestent particulièrement au travers de deux formes extrêmes : la coutume et le droit. La coutume peut s'avérer extrêmement contraignante sur les comportements (Commons, 1934, 72). Pour autant, du fait de son imprécision et de son caractère changeant, elle peut donner naissance à des disputes et conflits. Le droit permet de surmonter ces limites. Commons insiste plus particulièrement sur l'importance de la *common law* et sur le rôle joué par la jurisprudence de la Cour Suprême américaine[29] : « *la* <u>*méthode*</u> *de la common law est elle-même une coutume avec ses variantes, comme toutes les autres coutumes. C'est le moyen par lequel l'action collective de tous les* going concerns *agit sur l'action individuelle en période de conflit. Elle diffère de la loi statutaire dans le fait qu'il s'agit d'une loi faite par le juge au moment du dénouement du conflit* » (Commons, 1934, 73, notre traduction). Les règles encadrant les actions des individus peuvent provenir selon Commons des trois domaines de la société qu'il cherche à réunir dans son analyse : le droit,

---

problème pour l'individu selon Commons, mais c'est le fait qu'il y ait incertitude sur les probabilités réelles de ce gain qui l'est. D'une certaine manière, Commons est très proche de Keynes sur ce point puisque le concept de futurité doit se comprendre en termes de probabilités épistémiques (voir Moureau et Rivaud-Danset, 2004), à savoir la probabilité que nos croyances (anticipations) soient bonnes.

[29] Ainsi qu'on le verra plus loin, les analyses de Commons sont centrées sur le monde anglo-saxon, et particulièrement les Etats-Unis. On ne trouve trace dans ses écrits de quasiment aucune considération sur les économies d'Europe continentale.

l'économie et l'éthique. Le droit émet des règles formelles dont l'effectivité est assurée par le biais de sanctions s'appuyant sur la force physique. L'économie émet également des règles, mais leur respect est induit par des sanctions prenant la forme de pertes ou de gains économiques. Enfin, l'éthique produit des règles de conduite par le biais de la coutume et dont le respect est induit par la menace de sanctions morales de la part de l'opinion collective.

La dernière catégorie clé de l'économie institutionnelle est celle de transaction. Elle est également liée à la notion de futurité. Le concept de transaction repose sur l'idée fondamentale qu'il y a un décalage temporel entre le moment où les individus s'échangent les *droits de propriété* sur un objet et le moment où cet objet est *physiquement* échangé. De manière générique, Commons (1931, 652, notre traduction) définit la transaction ainsi : « *l'aliénation et l'acquisition, entre individus, de droits de propriété et de liberté créés par la société, et qui doivent être négociés entre les parties concernées avant que le travail puisse produire, que les consommateurs puissent consommer, ou que les marchandises puissent être physiquement échangées* ». Cette distinction entre transfert de *droits* de propriété et propriété implique un problème de futurité : un individu ne peut consentir à céder le droit de propriété d'un objet qu'à la condition qu'il anticipe que l'échange prendra effectivement lieu dans l'avenir selon des règles prédéfinies. Mais cette anticipation doit être sécurisée, *i.e.* il faut que l'individu estime cette anticipation fondée[30]. Commons distingue trois types de transactions : transactions de marchandage (*bargaining transactions*), de direction (*managerial transactions*) et de répartition (*rationing transactions*)[31].

1.2.2 L'épistémologie de l'économie institutionnelle selon Commons

Ce rapide premier survol de l'économie institutionnelle nous permet maintenant d'aborder directement le sujet de ce chapitre : l'épistémologie de l'économie institutionnelle de Commons et la manière dont elle aboutit à une historicisation de la théorie. Commons développe un nombre assez important de considérations méthodologiques et épistémologiques dans *Institutional Economics* qui permettent de comprendre au moins deux éléments : la filiation entre le pragmatisme et l'institutionnalisme de Commons d'une part, le statut de la théorie chez Commons d'autre part.

[30] On retrouve ici l'idée de probabilité épistémique : les croyances que l'on forme quant aux probabilités que nos croyances soient justes.
[31] On se reportera au Chapitre 4 pour une analyse détaillée du contenu des différentes transactions distinguées par Commons. Cf. également Bazzoli (1999) sur ce point.

De Hume à Peirce : le lien entre pragmatisme et institutionnalisme

Commons développe plus particulièrement la question du lien entre institutionnalisme et pragmatisme dans le Chapitre IV de *Institutional Economics*. Pour comprendre ce lien, il faut toutefois rapidement s'arrêter sur la critique faite par l'économiste institutionnaliste de la théorie de la connaissance lockéenne (Commons, 1934, 14-55). Selon Commons, l'épistémologie de Locke est fondée sur une complète séparation entre l'esprit et le monde externe : l'esprit correspond à un miroir reflétant le monde externe[32]. Locke développe ainsi une conception passive et individualiste de la connaissance où chaque individu voit son esprit reproduire les sensations en provenance du monde extérieur. Commons formule essentiellement deux reproches majeurs à Locke : d'une part, ne pas avoir été en mesure de concevoir l'activité de l'esprit humain dans le processus de connaissance et avoir transposé ce manque dans une théorie de l'action reprise par la suite par l'économie classique[33] ; d'autre part, avoir transposé les coutumes en vigueur à son époque ainsi que des caractéristiques historiquement spécifiques (l'abondance et la paix) à l'ensemble des sociétés humaines[34]. La théorie de la valeur travail dont Locke est l'initiateur découle de cette même erreur (Commons, 1934, 26). En d'autres termes, l'épistémologie de Locke l'a empêché de traiter du problème de la spécificité historique et celui, plus large, de l'historicisation de la théorie.

Dans le chapitre intitulé « Hume and Peirce », Commons (1934, 140-157) cherche à montrer comment Hume et encore davantage Peirce ont permis un dépassement de la conception passive de l'esprit humain de Locke. Selon Commons, au contraire de Locke et de Quesnay, Hume parvient à lier économie, droit et éthique selon un principe de rareté. Mais l'évolution la plus notable de Locke à Hume se situe au niveau de la conceptualisation des idées. Tandis que Locke voit les idées comme des reflets et copies du monde extérieur, Hume les réduit à des sentiments subjectifs. On sait en effet que chez Hume (1748), l'esprit humain ne peut aller au-delà de la seule observation de la conjonction de deux évènements pour atteindre l'essence d'une supposée relation de causalité. Autrement dit, l'esprit est le

[32] « *Locke's mechanistic idea of the mind was that of a passive receptacle of ideas, in the form of Newton's corpuscles arriving from without, which then were reflected within* » (Commons, 1934, 16).

[33] « *This too, was characteristic of the physical economists, culminating in Karl Marx, who reduced the individual consciousness to a mere copy of the production and acquisition of wealth* » (Commons, 1934, 16).

[34] « *Thus the fallacy of Locke's reasoning was the historic fallacy of Inverted Sequence. He reversed the time factor. He projected into primitive times intellectual beings like himself (…). He projected backward the practices, to which he was accustomed and which he wished to see perpetuated, into an eternal reason binding upon men henceforth without change. What he figured to be a command issued in the past was an expectation of the future. (…) He mentally constructed for a period of scarcity and violence the ideas belonging to a period of abundance and peace* » (Commons, 1934, 50).

réceptacle d'une série de sensations n'ayant aucune connexion entre elles : « *Hume a ainsi atteint la forme ultime de son scepticisme avec l'idée que le monde n'est qu'une succession de sensations, et que l'esprit, en tant qu'intelligence, ne perçoit jamais aucune connexion réelle entre ces sensations* » (Commons, 1934, 145, notre traduction). Mais c'est précisément ce manque de connexion qui nécessite que la construction de la connaissance soit dynamique. Le scepticisme humien indique que, puisque l'esprit n'est pas en mesure d'établir l'existence de relations de causalité entre les phénomènes observés, la connaissance repose nécessairement sur la formation d'habitudes, dont l'essence réside dans la répétition d'une croyance. Or, la formation de telles habitudes repose nécessairement sur un esprit actif, construisant et arrangeant les informations qu'il reçoit de manière à leur donner une signification. Pour Commons (1934, 148 et suiv.), Hume a détruit avec son scepticisme l'idée de l'esprit passif au profit de celle de l'esprit actif qui crée des relations entre une multitude de sensations.

Toutefois, Hume n'a pu dépasser son scepticisme et en est resté à une conception individualiste de la connaissance. L'étape décisive a, de son point de vue, été franchie par Charles Sanders Peirce. En effet, l'un des apports de Peirce, par rapport à Hume, est de montrer que la connaissance scientifique ne peut pas s'appuyer sur la seule accumulation d'expériences individuelles, mais doit reposer sur des expériences « collectives ». Selon Commons, cette dimension collective de la connaissance fonde la distinction entre habitude et coutume et, plus largement, entre l'opinion individuelle et la science : « *C'est la différence que l'on doit faire entre le biais et la science, et entre l'habitude et la coutume. Le biais est l'opinion individuelle. La science est le consensus d'opinions. L'habitude est une répétition individuelle. La coutume est une forme de compulsion sociale imposée aux individus par l'opinion collective de ceux qui sentent et agissent de la même manière* » (Commons, 1934, 153, notre traduction). Pour Commons, l'habitude est donc individuelle et la coutume collective : « *l'habitude est un terme individualiste dans le sens où il est limité à l'expérience, aux sentiments et aux anticipations d'un individu ; mais la coutume est cette partie de l'expérience, des sentiments et des anticipations qui est dérivée d'autres personnes qui agissent collectivement de manière similaire, ce qui correspond à l'éducation dans son sens le plus large. L'habitude est la répétition par une personne. La coutume est la répétition par un groupe continu de personnes* » (Commons, 1934, 155, notre traduction).

En se référant ainsi à Peirce, Commons adopte la conception pragmatiste de la connaissance dont on a pu détailler le contenu dans le Chapitre 1. Dans la perspective pragmatiste, la connaissance scientifique (et la connaissance dans son ensemble) se caractérise par une remise en cause constante des croyances sur lesquelles elle était assise au

préalable. Il s'agit d'un processus éminemment collectif puisque les croyances établies sont celles qui font consensus au sein de la communauté scientifique. C'est cette dimension collective qui permet de dépasser le scepticisme humien et qui confère notamment un statut spécial à la connaissance scientifique : « *Tout ce que la science requiert, c'est l'uniformité des anticipations, au sens de Peirce, des individus compétents dans le cadre de l'enquête scientifique. Cette uniformité a dès lors le même effet contraignant que la coutume sur le chercheur individuel* » (Commons, 1934, 154, notre traduction). Commons va ainsi retenir de Peirce principalement deux éléments : d'une part sa méthode scientifique et notamment sa démarche abductive par laquelle l'esprit parvient à créer de nouvelles hypothèses et croyances. Commons fait donc sien sur ce plan le réalisme peircien et son souci de partir de l'observation[35]. D'autre part, il faut noter que Commons se sert de l'esprit actif de Peirce pour en dériver sa psychologie des transactions, c'est-à-dire sa « psychologie négociationnelle » :

> « *[l]'esprit n'attend pas de recevoir des impressions, il en est au contraire en perpétuelle quête, les divisant en parties pour ensuite les reconstruire sous la forme de nouvelles sensations. Ces nouvelles sensations ne sont pas les impressions passives de Hume, mais les croyances activistes de Peirce cherchant une action future. Il s'agit de la relation de la partie au tout et de l'expérience passée aux anticipations futures qui devient la psychologie de nos transactions et de notre action collective* » (Commons, 1934, 154, notre traduction).

On a noté dans le Chapitre 1 qu'il y avait une étroite connexion dans le pragmatisme entre la théorie de la connaissance et la théorie de l'action. Cette connexion se retrouve également chez Commons puisque le pragmatisme lui sert également à fonder sa théorie de l'action[36]. Toutefois, il relève que la philosophie pragmatiste a deux sens, l'un en tant que théorie de la connaissance, l'autre en tant que philosophie sociale. Si pour le premier point, il adhère au pragmatisme peircien, y compris concernant les sciences sociales, il suit en revanche la voie tracée par Dewey pour le second : « *Par conséquent, concernant le dernier sens, nous suivons le pragmatisme social de Dewey ; tandis que dans notre méthode d'investigation nous suivons le pragmatisme de Peirce* » (Commons, 1934, 150, notre traduction).

---

[35] On notera toutefois que Commons n'a jamais employé le terme d' « abduction » utilisé par Peirce. Néanmoins, il ne fait aucun doute que la démarche de Commons est typiquement abductive : d'une part, sa théorie s'est construite à partir des observations qu'il a pu mener au cours de sa carrière de praticien, d'autre part Commons (1934, 104) distingue explicitement deux types d'inductions : la première s'apparente à une simple collection de faits (elle correspond à l'induction utilisée par exemple par la première génération de l'école historique allemande) tandis que la seconde est une méthode pour découvrir de nouveaux « insights ». Cette dernière, qui est celle employée par Commons, correspond donc bien à l'abduction peircienne.

[36] Cf. Chapitre 4.

Le statut de la théorie chez Commons

Démontrer la filiation entre Commons et le pragmatisme ne suffit pas à établir l'idée d'historicisation de la théorie. Il faut maintenant s'interroger sur le statut que Commons confère à la théorie et aux concepts qui la composent. Ici, c'est plutôt la filiation avec la philosophie néo-kantienne qui va ressortir. On peut distinguer des considérations, d'une part, sur le statut de la théorie et d'autre part, sur le processus de théorisation apparaissant à plusieurs endroits dans *Institutional Economics*.

Concernant le statut de la théorie et son contenu conceptuel, Commons considère que toute théorie est composée de cinq types d'idées (Commons, 1934, 94 et suiv. ; Bazzoli, 1999, 67-68 ; Ramstad, 1986) : les percepts, les concepts, les principes, les formules et les philosophies sociales. Les *percepts* consistent dans « *le sens que l'on donne à une sensation* » (Commons, 1934, 94, notre traduction). Les *concepts* se définissent quant à eux comme des idées saisissant la similarité des attributs des objets (Bazzoli, 1999, 67). Ils consistent donc à réduire un ensemble d'objets aux attributs qu'ils ont en commun[37]. Les *principes* sont des « similarités d'actions », plus précisément des idées saisissant des similarités de cause, d'effet et de but (Bazzoli, 1999, 67). Commons y intègre la loi de l'offre et de la demande, ainsi que les notions de futurité et de *working rules* : toutes ont en commun de décrire certains mécanismes causaux. Les *formules* sont des représentations mentales appréhendant des relations entre les parties et le tout. Selon Commons, elles s'apparentent aux idéaltypes que l'on peut trouver chez Weber et Sombart[38]. Enfin, les *philosophies sociales* sont des idées normatives conceptualisant un certain nombre de finalités. Elles ont « *deux pôles de relations – elles sont d'une part fondées sur une nature humaine ayant une dimension éthique et elles fixent d'autre part un idéal pour le futur* » (Commons, 1934, 98, notre traduction).

Il ressort de cette classification que la théorie apparaît chez Commons à la fois comme un résultat de la pensée, c'est-à-dire un ensemble d'idées sur les relations entre faits, ainsi qu'une activité mentale, un processus de pensée des faits (Bazzoli, 1999, 67). De ce point de vue, la théorie au sens de Commons n'est pas une copie de la réalité, mais plutôt une abstraction partant du concret, l'abstraction allant croissante au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des idées. Ainsi, l'idée de transaction abordée plus haut ne doit pas se comprendre comme une copie de la réalité eu égard à son statut de formule : « *Il faut garder à*

[37] Par exemple, le concept d' « arbre » désigne l'ensemble des objets partageant un ensemble d'attributs : un tronc, des branches, des feuilles, etc.
[38] Cf. *infra*, point 1.2.3.

l'esprit le fait que la formule d'une transaction n'est pas une copie de la réalité – elle est seulement une représentation mentale de la plus petite unité de la théorie économique – une unité d'investigation aux moyens de laquelle la réalité peut être comprise » (Commons, 1934, 59, notre traduction). On trouve donc chez Commons une conception d'ordre nominaliste de la théorie où cette dernière mobilise des concepts ne visant pas à décrire de manière réaliste le réel, mais à en fournir une représentation construite.

Mais Commons ne s'arrête pas ici puisqu'il se pose la question du processus de théorisation par lequel une théorie est construite[39] (Commons, 1934, 99 ; Bazzoli, 1999, 68). Commons conceptualise ce processus en trois temps, via le triptyque *analysis/genesis/synthesis* et débouche sur une conception génétique de la formation des théories qui est en fait la retranscription de la manière dont il a lui-même procédé tout au long de sa carrière pour bâtir son cadre analytique (Conchon, 2001 ; Théret, 2002)[40]. Commons (1934, 99, notre traduction) définit ainsi les trois temps du processus de théorisation :

- L'analyse « *est un processus de classification, par lequel nous découvrons des similarités et des différences et sommes ensuite capables de diviser l'objet d'étude en concepts, principes, formules et philosophies* ». En d'autres termes, il s'agit du processus par lequel on abstrait de la complexité du concret certains éléments spécifiques afin de réduire cette complexité.
- La genèse « *est l'analyse des changements qui prennent continuellement place dans tous les objets* ». Ici, Commons mentionne explicitement la révolution darwinienne et la sélection naturelle. La genèse est l'étape du processus de théorisation par laquelle la conceptualisation de chaque phénomène est reliée à leur évolution.
- La synthèse « *est l'union de l'analyse et de la genèse en une formule des relations changeantes entre les parties et le tout* ». La synthèse vise à saisir les relations changeantes entre les parties et le tout, autrement dit les interdépendances entre concepts et principes (Bazzoli, 1999). Elle débouche sur la production « d'*insights* », équivalents au moment de l'abduction chez Peirce, et à partir desquels le chercheur

[39] Il s'agit là d'une étape supplémentaire par rapport à la réflexion des néo-kantiens et même à celle de Weber. Cf. *infra*.

[40] « *L'ambition de Commons n'est assurément pas de proposer une histoire intellectuelle de l'économie politique, mais d'élaborer une nouvelle conception de celle-ci. C'est pourquoi son projet théorique ne peut se comprendre sans envisager les principes méthodologiques qui guident son investigation scientifique. Parce que la connaissance participe pour lui d'une pratique évolutive, Commons élabore dans le même temps son objet et la méthode pour le construire, en développant au fur et à mesure de son propos, les catégories conceptuelles dont il a besoin. Ce processus génétique de théorisation, qui s'inspire de la méthode d'enquête de Dewey et Peirce, constitue une démarche fondamentalement heuristique* » (Conchon, 2001, 45-46).

peut tester de nouvelles hypothèses. Commons (1934, 100) indique aussi que cette dernière étape se rapproche de la compréhension wébérienne[41].

Ce processus doit être compris de manière circulaire, ou plus exactement dialectique : c'est la confrontation permanente des *insights* avec la réalité historique qui débouche sur la formation de nouveaux *insights*, induisant une dynamique d'évolution des connaissances scientifiques[42] : « *Au total, Commons envisage l'investigation scientifique comme un processus d'interaction entre une philosophie, une théorie conçue comme un ensemble de « working hypothesis » activement construites par l'esprit et des tests expérimentaux menés par la communauté pour décider si les hypothèses sont pertinentes* » (Bazzoli, 1999, 68). Cette description du processus de théorisation se retrouve clairement dans l'évolution du cadre d'analyse de Commons lui-même, où l'on peut voir l'apparition progressive dans le temps de nouveaux concepts enrichissant progressivement l'architecture théorique.

1.2.3 Une historicisation de la théorie

L'historicisation de la théorie chez Commons apparaît déjà clairement dans la mesure où la construction de toute théorie passe par une confrontation régulière avec la réalité historique spécifique qui est étudiée. La construction de la théorie ne procédant pas de manière axiomatique, il est inévitable qu'elle dépende fortement de la spécificité du matériau étudié. Cette impression est renforcée par le fait que Commons fait référence, à plusieurs reprises, à l'école historique allemande et à la philosophie néo-kantienne, ainsi qu'à la notion d'idéaltype.

L'école historique et la notion d'idéaltype selon Commons

La lecture d'*Institutional Economics* fait apparaître que Commons a étudié les écrits de certains économistes historicistes et plus particulièrement ceux de la troisième génération. L'économiste américain fait notamment remarquer que les historicistes allemands ont été les premiers à véritablement reconnaître la distinction entre la propriété juridique et la possession physique, dont on a vu que Commons la conceptualisait *via* la notion de transaction. De manière plus générale, il loue l'école historique et, à sa suite, Veblen, d'avoir développé une

[41] Les quelques pages où Commons se penche sur la notion de synthèse font clairement ressentir l'influence à la fois du pragmatisme et du néokantisme. Commons précise clairement que la synthèse ne renvoie pas à une forme d'induction traditionnelle : « *Synthesisis not merely deduction or induction – it is insight into the relationship between the limiting and complementary parts of the whole situation in a world of change and perpetual discovery* » (Commons, 1934,101).

[42] Théret (2002) souligne bien cette dimension de l'épistémologie de Commons et fait un rapprochement avec l'épistémologie génétique de Jean Piaget.

approche tentant de prendre en compte les facteurs juridiques et éthiques dans les phénomènes économiques : « *L'école historique a donné naissance aux écoles éthique et institutionnelle (Schmoller, Veblen) qui soulignent le rôle joué par la coutume, la législation, les droits de propriété, la justice et l'injustice, en tant que facteurs importants de la science économique* » (Commons, 1934, 115, notre traduction).

Sur le plan purement épistémologique, Commons souligne l'importance considérable de la notion d'idéaltype dont il repère la présence d'abord chez Rickert, puis chez Weber et Sombart. Il discute de cette notion à divers endroits, permettant par là même de mieux saisir la manière dont il conçoit l'historicisation de la théorie. Pour Commons, les idéaltypes sont l'équivalent des formules : « *Max Weber, suivi par Sombart et précédé de Rickert, a construit quelque chose de similaire à la formule et qu'il a nommé « idéaltypes ». L'objectif était d'éliminer les facteurs subjectifs et de fournir une formule strictement objective des éléments essentiels pour l'investigation et la compréhension de tous les faits sociaux dans leurs relations. Par conséquent, l'idéaltype n'avait aucune implication en termes de vérité ou de fausseté* » (Commons, 1934, 97, notre traduction). A la manière dont nous l'avons interprété dans le chapitre précédent, Commons conçoit l'idéaltype comme un instrument permettant d'isoler les facteurs essentiels pour comprendre un phénomène économique ou social. Dans le chapitre X (Commons, 1934), Commons revient sur la Querelle des méthodes ayant opposé Schmoller à Menger et resitue la position de Weber dans ce débat. Il précise que Menger et Schmoller se rejoignent sur le fait que toute science, y compris l'économie, doit nécessairement recourir à des abstractions. Mais les deux auteurs divergent sur la méthode utilisée pour élaborer ces abstractions et surtout pour les réunir : tandis que Menger était partisan d'une démarche déductive partant de la théorie de l'utilité marginale, Schmoller recommandait une démarche empirique consistant à retracer l'évolution des coutumes et des institutions. Commons est bien conscient que c'est dans le cadre de ce conflit là que la notion d'idéaltype doit être abordée. Ainsi, Weber « *a renversé la formulation du problème. Plutôt que de savoir comment combiner différentes perspectives <u>après</u> qu'elles aient été pensées séparément par abstraction, il s'agissait de savoir comment définir le problème en les combinant <u>avant</u> que les différentes perspectives aient été pensées séparément* » (Commons, 1934, 721, notre traduction). Plus fondamentalement, ainsi que nous l'avons nous-même souligné dans le chapitre 2, Weber procède de manière plus générale à une réinterprétation de la notion même de théorie[43]. Chez Menger, les « lois exactes » sont réelles, elles ont une

[43] « *This we consider the heart of Weber's contribution. It converts the whole processs of economic theorizing from a « theory », in the older sense of the logical consistency of reality, to the mere methodology of*

contrepartie physique dans la réalité ; Weber, amplifiant et améliorant le propos de Schmoller, nie aux concepts et lois le statut de copie de la nature. Commons (1934, 722 et suiv.) relève ensuite une série d'autres points (sept exactement) que l'on ne détaillera pas ici. On peut toutefois indiquer que Commons considère l'idéaltype comme un concept *historique*, puisque nécessairement issu d'une abstraction partant d'une réalité historique donnée[44]. Il en souligne la dimension « utopique » et neutre sur le plan éthique, dans le sens où l'idéaltype ne vise pas à porter un jugement normatif sur une situation donnée. Surtout, Commons considère l'idéaltype comme un moyen de produire des hypothèses (des *insights*) et, à ce titre, réunit l'abduction peircienne et l'idéaltype wébérien dans un même moment épistémologique, celui de la *synthèse* : l'idéaltype « *diffère de la théorie de Menger tout autant que la synthèse diffère de l'analyse* » (Commons, 1934, 723, notre traduction). Commons n'arrête cependant pas là son examen et s'engage dans une analyse critique de la notion d'idéaltype pour tenter de l'amender.

La critique de la notion d'idéaltype

Commons (1934, 725 et suiv.) repère dans l'usage qu'en font Weber et Sombart trois significations différentes de la notion d'idéaltype. La première forme est celle de l'idéaltype « pédagogique ». Il s'agit du type d'idéaltypes dont Commons estime que Weber les repère chez Menger. Il semble correspondre plus ou moins à la représentation de l'individu rationnel dans le cadre marginaliste : « *En tant qu'instrument pédagogique, l'idéaltype est une construction intellectuelle par laquelle l'esprit ou l'âme d'une situation historique ou d'une institution, ou encore d'un individu, peut être rationalisé de manière à être compris dans les termes des motivations l'animant* » (Commons, 1934, 725, notre traduction). Tout en étant utile, Commons considère que cette forme d'idéaltype, prise isolément, n'est pas scientifique à proprement parler[45]. Viennent ensuite les idéaltypes « propagandistes » dont l'objectif est de nous mettre à la place du personnage idéalisé pour ressentir ses émotions et ses sentiments. Commons cite l'exemple de l' « esprit capitaliste » de Weber ou de l' « esprit artisan » de

---

constructing intellectual tools to be used in investigation. There is no longer a question of antagonism between theory and practice, for a theory is only a tool for investigating practice (…). Indeed, a science is not a body of knowledge – it is just a method of investigation, and its theory is its method » (Commons, 1934, 722).

[44] « *[T]he ideal type should therefore include all of the traits and relations which afterwards are to be combined, and, since all of these can be ascertained only from history, the ideal type must be a historical concept* » (Commons, 1934, 722).

[45] « *These pedagogical ideal types are all of them mere utopias, mere phantasies, but they are exactly what we employ when we try to understand, or lead others to understand, the kind of behavior which we are examining ; when we are, in fact, trying to place ourselves in the place of others and to obtain that « historical sense » which the economic theorist must have if he would interpret the economic behavior of others, not only in the past but also under circumstances other than his own in the present* » (Commons, 1934, 726).

Weber et Sombart. Il relève également le fort biais subjectiviste que suppose la construction d'un tel idéaltype : « *Par conséquent, du point de vue de l'objectif de toute science qui est le consensus parmi les personnes compétentes, aucun accord ne peut habituellement être attendu concernant la formulation de leurs idéaltypes. Ces derniers différeront tant dans les facteurs sélectionnés que dans l'importance relative accordée à chacun d'entre eux, comme cela apparait dans le contraste opéré par Weber entre l'esprit capitaliste et l'esprit artisanal, ou encore l'esprit syndicaliste. Il est question ici de biais et de propagande* » (Commons, 1934, 730, notre traduction). Cette élasticité est un point faible du point de vue scientifique.

Commons met justement en avant un troisième idéaltype, l'idéaltype scientifique, contribution principale de Weber :

> « *La principale contribution de l'idéaltype wébérien est de fournir un principe de classification pour tout un ensemble d'idées déjà utilisées, et d'indiquer vaguement une relation entre parties et tout. Cette classification comprend des termes tels que capitalisme, syndicalisme, communisme, socialisme, business, « l'homme économique », la « loi de l'offre et de la demande », etc. Ces concepts prennent place en tant que cas spéciaux du concept universel de l'idéaltype qui est construit, non en tant qu'instruments scientifiques d'investigation, mais comme des images mentales variées fournissant une représentation de certaines relations des parties au tout qui seront plus tard l'objet d'étude de l'investigation* » (Commons, 1934, 732, notre traduction).

C'est cette forme d'idéaltype qui, selon Commons, s'apparente aux « formules ». Le reproche majeur que Commons formule à l'encontre de l'idéaltype scientifique est le fait que les modalités par lesquelles le type est censé s'adapter à la réalité examinée et évoluer pour rester pertinent, ne sont pas précisées. En conséquence, il existe une sorte de déconnexion entre le concept idéaltypique et la réalité historique[46]. Le problème majeur réside dans l'absence de dimension temporelle (historique) (Commons, 1934, 733). Le passage de l'idéaltype à la formule se fait donc en incorporant la futurité : « *Si, par conséquent, nous pouvons construire, non pas un idéaltype qui peut ou pas correspondre aux faits, mais une simple* <u>*formule*</u> *comme instrument d'investigation devant contenir tous les facteurs variables que tous les chercheurs pourraient inclure, mais dont l'importance relative peut être précisée dans chaque cas particulier, en fonction du temps et du lieu, - alors il peut être possible de combiner dans un*

[46] « *The ideal type, as a part-whole relation, is formed by the investigator to be used as a guide in investigation, but it is* <u>*fixed in advance of investigation*</u>*. Hence if facts are discovered which do not fit the type, the type itself, as formulated by Weber, does not change to fit the facts* » (Commons, 1934, 733).

seul insight *évolutif la fructueuse méthode de recherche contenue dans les idéaltypes wébériens. Nous pensons que cela est possible à condition de partir d'une formule adéquate et complexe de transactions, dont la répétition, la concurrence et la variabilité attendues constituent un ensemble dynamique* » (Commons, 1934, 733-734, notre traduction). En d'autres termes, la construction d'une formule repose sur des éléments dont on peut observer la répétition régulière dans le temps. C'est ce facteur de répétition qui va donc servir de critère de référence pour juger si un idéaltype est pertinent ou non[47]. On assiste donc à un basculement notable de Weber à Commons : chez le premier, c'était le critère axiologique de la signification qui servait à construire les idéaltypes pertinents. Chez le second, c'est celui, « pragmatique » (au moins aux yeux de Commons), de la régularité des phénomènes. Avec ce nouveau critère, Commons pense avoir résolu le principal problème de l'idéaltype wébérien, à savoir son adaptation à la réalité étudiée[48].

L'historicisation de la théorie : évidences et critiques

En reprenant les trois propositions définissant l'idée d'historicisation de la théorie, il est assez aisé de montrer qu'une telle idée apparaît chez Commons. L'idée de spécificité historique est au cœur même du projet tant d'*Institutional Economics* que de *Legal Foundations of Capitalism*. Dans ce dernier, Commons étudie en effet spécifiquement l'apparition du système capitaliste et relève qu'elle est contingente avec la transformation de la définition juridique des notions de propriété et de liberté, ainsi qu'avec le passage de la valeur usage à la valeur d'échange. Cette idée se concrétise dans la typologie des stades d'évolution de l'économie américaine (Commons, 1924, chap. IX ; 1934, chap. X) où Commons explique que trois types successifs de capitalisme se sont succédés[49]. Il ressort clairement de cette typologie que les catégories analytiques pertinentes ne sont pas les mêmes suivant l'époque étudiée : il en va ainsi des concepts d'abondance et de rareté (Commons, 1934, Chap. II). Cela s'explique par le fait qu'à chaque stade différent correspond un ensemble d'institutions spécifique. Dans la mesure où la théorie, selon Commons, est une abstraction partant du concret, dans laquelle les catégories analytiques sont construites *en*

[47] Hodgson (2001, Chap. 12) souligne que, pour Commons, la démarche scientifique en sciences sociales repose nécessairement sur le présupposé qu'il existe des régularités dans les comportements se matérialisant au travers des habitudes et des coutumes. En l'absence de telle répétition, il est impossible de construire quelque théorie que ce soit.

[48] Le quatrième idéaltype que distingue Commons est l'idéaltype éthique. On ne le développera pas ici puisqu'il désigne l'idée mentionnée dans la note de bas de page précédente, à savoir qu'il faut qu'il existe une certaine uniformité et régularité dans les intentions et les comportements des individus pour rendre possible la démarche scientifique.

[49] Voir Hodgson (2001, chap. 12) pour une critique. Voir également le chapitre 6 de ce travail.

fonction de la spécificité du contexte, il est inévitable que certaines soient à un moment donné plus pertinentes que d'autres. Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas, chez Commons, de catégories analytiques universelles. Si la transaction de marchandage n'est apparue que tardivement, dès lors que le pouvoir politique a eu des obligations envers les citoyens (Commons, 1924, 87 et suiv.), la transaction en tant que « formule » est une catégorie analytique qui semble applicable à toutes les sociétés[50]. Il en va de même pour le concept d'institution et pour celui de futurité.

Cette prise en compte de la spécificité historique est évidemment liée à la manière dont Commons conceptualise le processus de théorisation. Sur ce plan, Commons réunit de manière inédite la philosophie néo-kantienne et le pragmatisme américain. Commons associe la conception génétique de construction de la théorie que l'on retrouve dans le pragmatisme avec le statut nominaliste qui est conféré à la théorie chez Weber et les philosophes néo-kantiens. Notons enfin, même si ce point sera davantage développé dans la Partie II, qu'en s'appuyant explicitement sur la théorie de l'action pragmatiste, Commons adopte une forme d'institutionnalisme méthodologique.

On peut néanmoins critiquer certains aspects de l'historicisation de la théorie à laquelle procède Commons. Contrairement à de nombreux auteurs, Commons a véritablement mis en pratique ses positions méthodologiques et épistémologiques en réalisant de multiples études empiriques lui ayant permis de construire progressivement son cadre théorique. Toutefois, au moins deux points méritent d'être soulignés : d'une part, comme l'indique Hodgson (2004a), les références fréquentes à la philosophie pragmatiste que fait Commons dans *Institutional Economics* n'apparaissent quasiment pas ailleurs[51] et, surtout, disparaissent dans son dernier ouvrage publié en 1950. On peut donc se poser des questions sur la manière dont Commons se réapproprie les apports pragmatistes, surtout que son interprétation des notions de coutume et d'habitude semble s'écarter de celle que l'on trouve chez Dewey (Hodgson, 2004a). D'autre part, en dépit du fait que la critique de Commons sur le caractère statique de l'idéaltype wébérien soit fondée, il faut remarquer que la solution proposée n'est pas véritablement convaincante, car Commons ne précise jamais véritablement le processus par lequel l'actualisation des idéaltypes peut s'opérer. Si le critère axiologique est insuffisant chez Weber pour permettre de fonder l'objectivité de l'idéaltype (cf. Chapitre 2) et que la

[50] Commons s'en sert d'ailleurs pour distinguer le capitalisme du communisme et du fascisme dans le dernier chapitre d'*Institutional Economics*.
[51] On peut relever une référence à John Dewey dans *Legal Foundations of Capitalism* (Commons, 1924, 347-349).

tentative de Commons en intégrant les apports du pragmatisme est intéressante, il semble néanmoins qu'elle échoue[52].

1.3 L'historicisation de la théorie dans l'institutionnalisme américain

Durant les années 30, avec la montée du keynésianisme, et encore plus après la seconde guerre mondiale et le développement de l'économie néoclassique, l'institutionnalisme américain va passer du statut de courant dominant à celui de mouvement anonyme et ignoré (Hodgson, 2004a). Toutefois, le courant institutionnaliste continue à se développer aux Etats-Unis avec notamment les travaux de Clarence Ayres (1891-1972) qui vont inaugurer une importante tradition tournant autour de la problématique de la valeur instrumentale et de la dichotomie « véblénienne ». Cette période marque cependant un recul de la question du rapport entre théorie et histoire. L'institutionnalisme américain contemporain n'ignore pas totalement cette question, mais la traite de manière différente.

1.3.1 Clarence Ayres et la disparition de l'histoire

Clarence Ayres est incontestablement le principal représentant du courant institutionnaliste américain après la seconde guerre mondiale. Il s'inscrit explicitement dans la filiation véblénienne en reprenant et développant ce qu'il est coutume d'appeler la « dichotomie véblénienne » (Hodgson, 2004a)[53]. Dans son principal ouvrage, *Theory of Economic Progress*, Ayres (1944) reprend l'opposition que fait Veblen (1904 ; 1914) entre institutions industrielles, soumises aux préconceptions factuelles et institutions pécuniaires, produits des préconceptions animistes, pour la transformer en une dichotomie entre technologie et institution. La première, définie comme un ensemble de « compétences organisées » (Ayres, 1944, 105), est conçue comme la source du progrès économique et social. Les institutions sont conçues comme l'expression des comportements cérémoniaux, c'est-à-dire les comportements fondés sur des considérations de statut et de rang. Ces comportements sont régis par l'idée que la détermination des compétences n'est pas fixée par la démonstration et la maîtrise technologique, mais par des rituels.

[52] Hodgson (2001) défend le même point de vue même si, contrairement à ce qui est affirmé ici, il ajoute que Commons a mal perçu la dimension instrumentaliste de l'idéaltype wébérien.

[53] La dénomination même de « dichotomie véblénienne » (veblenian dichotomy) est trompeuse car elle suggère que l'on peut la trouver telle quelle chez Veblen. Comme le souligne notamment Hodgson (2004a), il s'agit clairement d'une interprétation abusive faîte pas Ayres de la distinction que l'on retrouve chez Veblen entre institutions pécuniaires et institutions industrielles. Ayres la radicalise faisant de la technologie le moteur du progrès social et des institutions l'origine des comportements cérémoniaux et conservateurs.

Dans *Theory of Economic Progress*, Ayres s'emploie à montrer que l'évolution sociale est le produit de la confrontation de ces deux « forces ». Pour Ayres, le progrès passe par la technologie, pas par la transformation des institutions. Il commence par critiquer la conception restrictive de l'objet de la science économique, qui s'est développée au 20ème siècle uniquement comme la science des prix. D'après lui, cette science des prix est directement le produit de prémisses philosophiques datant du 18ème siècle et est fondée sur l'idée d'harmonie, d'atomisme et d'ordre auto-régulé (COREI, 1995). Il s'agit d'une conception restrictive car, selon Ayres, les prix n'ont pas plus d'importance dans le système économique actuel que les outils, les machines, les compétences technologiques et les connaissances. En d'autres termes, l'insistance de l'économie sur les prix ne relève pas d'une nécessité ontologique mais d'une contingence historique (Ayres, 1944, 19-20). La première partie de l'ouvrage de 1944 vise ainsi à reconstituer le processus par lequel la science économique s'est constituée un objet d'étude aussi restrictif s'articulant autour des notions de prix, valeur et capital. On y voit transparaître l'idée d'historicisation de la théorie : « *[d]ans chaque science, l'émergence de nouvelles manières de penser est le résultat d'un processus social général auquel l'ensemble de la communauté participe. Cela est vrai même pour les découvertes scientifiques les plus spécifiques. (...) Les conceptions les plus larges selon lesquelles la science fait son travail sont les projections de la pensée de l'ensemble de la communauté. C'est uniquement au sein d'une communauté, par exemple, où l'idée de changement a tenu une grande importance que l'origine des espèces a pu se constituer en problème de la plus grande importance* » (Ayres, 1944, 3, notre traduction).

Il s'agit toutefois là du seul véritable endroit où l'on peut trouver chez Ayres l'idée d'historicisation de la théorie. S'appuyant sur l'instrumentalisme de Dewey, ainsi que sur une forme de behaviorisme rejetant la psychologie pragmatiste issue de James (Hodgson, 2004a), Ayres développe une forme d'histoire conjecturale[54] selon laquelle toutes les sociétés humaines sont universellement soumises au jeu contradictoire des forces progressistes de la technologie[55] et conservatrices des institutions. L'idée de spécificité historique disparaît ainsi

[54] Ayres (1944, 126) relève la critique que fait Veblen contre l'histoire conjecturale des économistes classiques. Toutefois, il relève fort justement que Veblen développe lui-même une histoire conjecturale (ce que nous appelons rapidement « théorisation de l'histoire ») à partir d'un ensemble de principes et de concepts centraux. Selon Ayres, pour Veblen, ce n'est pas l'histoire conjecturale en elle-même qui pose problème, mais les hypothèses à partir desquelles les classiques l'ont développée. De manière générale, l'histoire conjecturale est inévitable et indispensable : « *Nevertheless it is with regard to social developments, their nature and causes, that we seek enlightenment ; and if we can obtain answers to our insistent questions only by conjecture we are obliged to deal* » (Ayres, 1944, 126).

[55] Il va de soi qu'il ne faut pas comprendre la notion de technologie dans un sens restrictif. La technologie est l'ensemble des outils et des compétences mis en œuvre dans une optique instrumentale, au sens de Dewey. Il

totalement des travaux de Ayres puisque c'est à partir de deux concepts très généraux que l'ensemble de l'histoire est « déduite ». Par un retournement épistémologique assez surprenant, l'analyse institutionnaliste conduite par Ayres semble recouvrir une dimension hégélienne et émanatiste, où l'histoire est le produit du développement de deux concepts. A cela s'ajoute le fait qu'il n'y a pas véritablement chez Ayres de théorie de la connaissance expliquant le processus par lequel les concepts théoriques sont liés à la réalité historique étudiée et que son behaviorisme l'éloigne de toute forme d'institutionnalisme méthodologique. Avec Ayres, c'est donc toute une partie du courant institutionnaliste américain qui va mettre de côté la question de la relation entre théorie et histoire, centrale chez les historicistes et encore largement présente avec Veblen et Commons[56].

1.3.2 Histoire et théorie dans l'institutionnalisme américain contemporain

L'institutionnalisme américain a continué à se développer aux Etats-Unis de la seconde guerre mondiale à aujourd'hui, le plus souvent dans la lignée des travaux de la filiation Veblen-Ayres (parfois nommée « école du Texas »), plus rarement dans celle de Commons (ou « école du Wisconsin »)[57]. On ne peut ici aborder les travaux des principaux représentants de ce courant. Toutefois, en partant de Wilber et Harrisson (1978) et de Wisman et Rozansky (1991), il est possible de décrire à grands traits la méthodologie institutionnaliste et son positionnement dans le cadre du rapport entre théorie et histoire. Wilber et Harrison (1978) proposent dans leur article « The Methodological Basis of Institutional Economics : Pattern Model, Storytelling, and Holism » de systématiser la méthodologie institutionnaliste sous-jacente à l'ensemble des analyses s'inscrivant dans ce courant. Les auteurs annoncent clairement le premier principe de l'économie institutionnelle : elle repose sur la conviction qu'un changement dans l'objet de recherche doit s'accompagner d'un changement de méthode. Après avoir décrit le positivisme et ses principes comme étant le fondement de l'économie standard, les auteurs caractérisent la méthodologie institutionnaliste comme étant de nature holistique, visant à produire un « récit raisonné » (*storytelling*) par le biais de *pattern models*.

---

s'agit donc des activités qui, en tant que moyens, visent à résoudre certaines fins qui elles-mêmes serviront à leur tour de moyens. La sphère scientifique est de ce point de vue partie intégrante de la technologie.

[56] Précisons que, bien que pour des raisons d'espace et de problématique cela ne puisse être développé, il ne s'agit pas de nier aux travaux de Ayres et de ses successeurs toute valeur, bien au contraire. Il est seulement question de souligner que la question de la relation théorie/histoire passe dès lors au second plan et que la dimension historique des analyses institutionnalistes recule.

[57] La très grande majorité des contributions institutionnalistes aux Etats-Unis parait dans le *Journal of Economic Issues*, revue éditée par l'*Association for Evolutionary Economics*.

Plus précisément, l'institutionnalisme repose sur une démarche évolutionniste et systémique : « *Au niveau le plus général, l'économie institutionnelle peut se caractériser comme étant holistique, systémique et évolutionnaire. La réalité sociale est vue comme étant davantage qu'un ensemble spécifié de relations ; c'est le processus de changement inhérent dans un ensemble d'institutions sociales que nous appelons système économique. Le processus du changement social n'est pas purement mécanique ; il est le produit de l'action humaine, mais une action qui est définitivement structurée et limitée par la société dans laquelle elle a ses racines. De ce fait, l'institutionnalisme est holistique parce qu'il se concentre sur les patterns de relations entre les parties et le tout. Il est systémique car il croit que ces parties forment un tout cohérent et ne peuvent être comprises que par rapport à ce tout. Il est évolutionnaire car le changement dans les patterns des relations est vu comme l'essence de la réalité sociale* » (Wilber et Harrison, 1979, 71, notre traduction). En d'autres termes, l'approche institutionnaliste est systémique et holiste parce qu'elle aborde le sujet étudié dans le cadre plus général du système dans lequel il s'inscrit. Elle vise à saisir les récurrences (les *patterns*) caractérisant ce système et à comprendre comment ces récurrences évoluent. De ce point de vue, ce n'est pas une théorie spécifique qui réunit les travaux institutionnalistes, mais un modèle commun d'explication : « *Notre argument est que l'on retrouve implicitement dans tous les travaux institutionnalistes un « mode d'investigation » commun ou un modèle d'explication qui ressemble à ce que les philosophes des sciences nomment un « pattern model »* » (Wilber et Harrison, 1979, 73, notre traduction). Au final, l'approche holistique doit déboucher sur l'identification d'une typologie des systèmes, de leur spécificité, pour en souligner les différents *patterns* qui leur sont propres. Chaque système étant particulier, les concepts mobilisés pour en rendre compte sont susceptibles de varier.

Dans leur article « The Methodology of Institutionalism Revisited », J.D. Wisman et J. Rozanski (1991) reprennent et prolongent la problématique de Wilber et Harrison. Leur réflexion part du principe que le modèle d'explication postulé par ces derniers n'existe pas. Sans remettre en cause la dimension holistique, systémique et évolutionnaire des analyses institutionnalistes, les auteurs précisent que ces dernières ont surtout en commun de s'inscrire dans une perspective modérément relativiste. Le relativisme consiste à considérer que la pertinence d'une théorie est fonction de l'objet d'étude dans la mesure où il n'existe pas de régularité inter-temporelle. Par conséquent, l'objet d'étude est variable dans le temps (et l'espace) et il doit en aller de même pour la théorie (Wisman et Rozanski, 1991, 711). Ce relativisme peut être de nature ontologique (il n'existe pas de régularité trans-historique ou trans-spatiale) ou épistémologique (quand bien même de telles régularités existeraient, il n'est

pas possible d'en avoir la connaissance). En tout état de cause, cela implique que la théorie doit nécessairement s'adapter au contexte étudié et que sa dimension axiomatique ne peut être que limitée, sinon nulle. Les auteurs (Wisman et Rozanski, 1991, 726) remarquent qu'il y a à ce niveau une tension dans la littérature institutionnaliste concernant le degré de relativisme à adopter : la majorité des auteurs semble verser dans un relativisme radical, proche du post-modernisme et considérer *in fine* que seules les études de cas et l'observation participante sont adéquates. Un nombre plus restreint d'institutionnalistes n'ont cependant pas renoncé à l'ambition de construire une théorie en partie axiomatisée. Les auteurs institutionnalistes, au-delà, se retrouveraient au travers d'un certain nombre de points : le rejet de la dichotomie faits/valeurs[58], la place accordée à la technologie comme moteur du changement institutionnel, l'importance du déterminisme culturel dans le comportement humain ou encore l'importance du conflit et des relations de pouvoir.

On peut faire diverses objections au programme méthodologique tel qu'il est exposé dans ces deux articles. Caldwell (1982, 200 et suiv.), au sujet de l'article de Wilber et Harrison, indique par exemple que la méthodologie à base de *pattern model* ne permet pas de faire la discrimination entre les bons et les mauvais modèles explicatifs. Surtout, Caldwell estime que le modèle d'explication suggéré par les deux auteurs n'est pas véritablement issu de travaux appliqués, mais est plutôt le fruit d'une construction *ad hoc*. On peut également estimer que Wisman et Rozanski mettent exagérément en avant certains principes (comme le rôle de la technologie) au détriment d'autres, davantage constitutifs de la branche institutionnaliste liée à Commons. Mais, quoiqu'il en soit, le point intéressant à relever est qu'en soulignant les limites des approches axiomatiques et la dimension relativiste de l'institutionnalisme, ces deux articles reconnaissent de fait l'importance de l'historicisation de la théorie. Cette problématique est donc toujours présente au sein de la littérature institutionnaliste américaine.

Section 2 : Karl Polanyi et la relativisation de l'économie formelle

La question de l'historicisation de la théorie se trouve également traitée chez divers auteurs parfois rattachés (de plus ou moins près) à l'école historique allemande et à l'institutionnalisme américain, dans des écrits parfois postérieurs à la seconde guerre mondiale. On traitera ici des travaux d'un auteur majeur : Karl Polanyi (1886-1964). Ce choix

[58] Il n'y a pas de consensus sur ce plan là. Voir Bush (1991) qui souligne les divergences au sein de l'institutionnalisme sur cette question, même si ce dernier estime que l'instrumentalisme pragmatiste est incompatible avec la position wébérienne sur la dualité faits/valeurs.

n'est pas totalement arbitraire : Polanyi est en effet fréquemment considéré comme un institutionnaliste dont les travaux s'inscriraient dans le prolongement de ceux des institutionnalistes américains (Neale, 1990) et il apparaît qu'il se confronte directement dans ses travaux aux problèmes de la spécificité historique et de l'historicisation de la théorie.

Economiste d'origine hongroise, Karl Polanyi[59] est à l'origine d'une œuvre très ambitieuse se proposant de rendre compte de la place changeante de l'économie au sein des sociétés humaines à travers l'histoire. On peut, grossièrement, distinguer deux moments dans l'œuvre polanyienne : des années 1920 jusqu'à la fin des années 1940, l'intérêt scientifique de Polanyi s'est essentiellement concentré sur les questions tournant autour de l'élaboration d'un socialisme de planification décentralisée et autour de l'étude de l'émergence et de la crise de la société de marché[60]. A partir des années 1950, époque où Polanyi va émigrer d'Angleterre aux Etats-Unis, ses préoccupations théoriques et empiriques vont connaître un infléchissement notable. Polanyi va en effet tourner son attention essentiellement en direction des sociétés primitives et de leur économie. Cette évolution se concrétise au travers de la création d'un projet interdisciplinaire à l'Université de Colombia qui débouchera sur la publication d'un ouvrage collectif en 1957, *Trade and Market in the Early Empires* (Polanyi et Arensberg, 1957, eds.). C'est durant cette période que Polanyi va développer l'essentiel de ses réflexions méthodologiques relatives à une analyse comparative des systèmes économiques. C'est à cette occasion que l'on peut repérer le développement de l'idée d'historicisation de la théorie.

2.1 Une méthodologie de l'analyse comparative des systèmes économiques

Les écrits méthodologiques de Polanyi s'articulent tous autour d'une idée centrale : mettre en avant le caractère historiquement relatif de la validité de la théorie économique marginaliste telle qu'elle s'est développée dans la première moitié du 20ème siècle. En d'autres termes, Polanyi met clairement en avant le problème de la *spécificité historique* et le traite de front, plus que tous les autres historicistes et institutionnalistes que l'on a pu rencontrer jusqu'ici.

[59] Pour une étude minutieuse de l'œuvre de Polanyi en français, cf. Maucourant (2005). En anglais, voir notamment Stanfield (1986). Ainsi que nous l'avons fait pour tous les auteurs étudiés dans les chapitres 2 et 3, nous reportons l'examen de l'économie institutionnelle *stricto sensu* de Polanyi à la Partie II de ce travail. Il s'agit ici d'étudier la manière dont l'idée d'historicisation de la théorie se manifeste dans l'œuvre de Polanyi.
[60] Ce dernier point étant le thème central de son ouvrage majeur, *La Grande Transformation*, publié en 1944.

2.1.1 L'erreur économiciste

Polanyi (1977) relève que les économistes et, de manière plus générale, la représentation de l'économie dans les temps modernes, sont frappés d'un biais lorsqu'il s'agit de penser le rôle et le fonctionnement de l'économie. Ce biais est qualifié « d'erreur économiciste » (*economistic fallacy*) par Polanyi. En substance, cette erreur consiste à confondre l'aspect substantif de l'économie, que l'on retrouve dans toute société puisqu'il renvoie à la satisfaction des besoins physiques liés à la condition humaine, et l'aspect formel du mécanisme offre/demande/prix, qui renvoie à une institution moderne spécifique. Il s'agit d'une erreur de logique : « *L'erreur logique était d'un type commun et inoffensif : un phénomène large, générique, a été d'une manière ou d'une autre conçu comme étant consubstantiel à une espèce avec laquelle il se trouvait familier. Dans de tels termes, l'erreur a été d'assimiler l'économie humaine en général avec sa forme marchande* » (Polanyi, 1977, 5-6, notre traduction). En d'autres termes, l'erreur économiciste consiste dans l'amalgame fait entre une forme d'économie spécifique, l'économie des 19ème et 20ème siècles s'organisant autour de marchés fonctionnant sur la base d'un mécanisme offre/demande/prix, et l'économie en tant qu'ensemble de relations par lesquelles les individus parviennent à satisfaire leurs besoins physiques et sociaux.

2.1.2 Economie formelle et économie substantive

La substance de l'erreur économiciste consiste dans la confusion entre les deux sens du terme économie : le sens formel et le sens substantif (Polanyi, 1957a ; 1977). Polanyi s'attache plus particulièrement dans son article « *L'économie en tant que procès institutionnalisé* » (Polanyi, 1957a) à contraster la signification de ces deux sens. Ainsi, le sens substantif « *tire son origine de la dépendance de l'homme par rapport à la nature et à ses semblables pour assurer sa survie. Il renvoie à l'échange entre l'homme et son environnement naturel et social. Cet échange fournit à l'homme les moyens de satisfaire ses besoins matériels* » (Polanyi, 1957a, 239). Entendue dans son sens substantif, l'économie se comprend comme l'ensemble des relations, entre l'homme et son environnement et les hommes entre eux, par lesquelles les individus parviennent à satisfaire leurs besoins. L'économie se comprend alors comme une « sphère », une fonction indispensable à la société pour qu'elle puisse se reproduire. Le sens formel est très différent et, on va le voir, se place à un niveau différent. Il « *dérive du caractère logique de la relation entre fins et moyens, comme le montrent les expressions « processus économique » ou « processus qui économise les moyens ». Ce sens renvoie à une situation bien déterminée de choix, à savoir entre les*

usages alternatifs des différents moyens par suite de la rareté de ces moyens. Si les lois gouvernant le choix des moyens sont appelées logique de l'action rationnelle, nous pouvons désigner cette variante de la logique par un concept nouveau : l'économie formelle » (Polanyi, 1957a, 239).

Le contraste entre les deux sens est évident. Polanyi (Polanyi, 1977, chap. 2) estime que l'on trouve la distinction dans les travaux de Carl Menger[61]. Le sens formel présuppose l'universalité du concept de rareté, à partir duquel l'économie est comprise comme la relation entre des moyens rares et des fins prédéterminées. La relation entre ces moyens et ces fins se fait par l'action rationnelle : l'individu utilise rationnellement les moyens rares à sa disposition pour atteindre certaines fins. Dès lors, l'économie comprise ainsi peut s'appréhender au travers de certaines « lois », celles qu'identifie l'économie marginaliste. Il apparaît clairement que le sens formel renvoie à la définition de la science économique telle que la propose Lionel Robbins dans son ouvrage *An Essay of the nature and Significance of Economic Science*, publié en 1932[62]. Pour ce dernier, quatre conditions doivent être remplies pour qu'un phénomène relève de la science économique (Stanfield, 1986, 37) : a) il doit y avoir plusieurs fins ou objectifs envisageables ; b) les moyens pour atteindre ces fins doivent être limités ; c) ces moyens doivent avoir plusieurs applications possibles ; d) les fins doivent être d'importance variable. L'existence d'un contexte de rareté est donc ici essentielle. En effet, dans le sens formel, l'économie doit s'entendre comme l'action d'*économiser*, d'utiliser de manière optimale les moyens à disposition pour parvenir à ses fins.

Le sens substantif consiste quant à lui à appréhender l'économie d'un point de vue empirique, en tant que sphère d'activité que l'on retrouve dans toute société. L'économie est alors vue comme « *un procès institutionnalisé d'interaction entre l'homme et son environnement qui se traduit par la fourniture continue des moyens matériels permettant la satisfaction des besoins* » (Polanyi, 1957a, 242). De ce point de vue, l'économie est

[61] Plus précisément, selon Polanyi (1977), dans la seconde édition des *Principes* de l'économiste autrichien. Polanyi estime en effet que Menger était conscient que les concepts et mécanismes exposés dans la première édition de son ouvrage n'étaient valables que pour les sociétés industrialisées du 19ème siècle. En revanche, pour les sociétés non industrialisées, la participation à la production ne relevait pas uniquement de motivations pécuniaires. La seconde édition, publiée à titre *posthume* en 1923, voit Menger faire de nombreuses fois la distinction entre les économies de marché et les autres formes d'économies. Dans un nouveau chapitre, on y trouve notamment la distinction entre l'économie au sens de « *economizing* », et la « techno-économie ». Polanyi relève que cette seconde édition ne sera jamais traduite en anglais et en fait endosser l'essentiel de la responsabilité à Hayek.

[62] De manière plus générale, la manière dont Polanyi conçoit l'économie est considérablement marquée par les débats qu'il a pu avoir dans les années 1930 avec les économistes de l'école autrichienne et notamment avec Ludwig von Mises sur les questions relatives à la planification socialiste. C'est davantage de ce courant de pensée, que du courant néoclassique *strictu sensu*, que Polanyi tire le sens formel de l'économie. Sur ce point, voir aussi Rotstein (2006).

considérée comme un « procès institutionnalisé », ce qui implique deux dimensions (Polanyi, 1957a, 243-244) : (1) en tant que « procès », l'économie renvoie à l'idée de mouvement en tant que changement de lieux et changement de possesseurs. L'ensemble de ces mouvements (2) acquiert son unité au travers de la dimension institutionnelle de l'économie, laquelle institutionnalise certaines formes de relations au détriment d'autres. Au contraire du sens formel, le sens substantif ne présuppose aucun contexte de rareté ou d'optimisation dans l'usage de moyens. Le sens substantif renvoie au phénomène empiriquement universel selon lequel toutes les sociétés humaines ont toujours eu besoin d'organiser les moyens de leur subsistance en définissant leurs besoins et les modalités par lesquelles ils pouvaient être satisfaits.

2.1.3 Universalité de l'économie substantive, spécificité de l'économie formelle

Polanyi ne cherche pas à démontrer la supériorité d'un sens sur l'autre. A bien des égards, l'économiste hongrois considère que leur coexistence simultanée dans une même analyse n'est pas problématique en elle-même (Stanfield, 1986). En revanche, l'incapacité à faire la distinction devient problématique lorsque elle entraîne leur confusion, débouchant ainsi sur l'erreur économiciste. C'est à ce moment de son analyse que Polanyi introduit implicitement le problème de la *spécificité historique*. Polanyi ne fait pas grief aux économistes d'avoir recours au sens formel lorsqu'ils étudient les sociétés et économies modernes. Le fait qu'ils n'aient pas conscience de la distinction entre les deux sens n'est même pas nécessairement problématique (Polanyi, 1957a). En revanche, la confusion devient beaucoup plus grave dès lors que les économistes entreprennent d'étudier les sociétés pré-modernes, c'est-à-dire les sociétés précédant la révolution industrielle. L'erreur économiciste conduit alors en effet les économistes à appréhender l'ensemble des sociétés humaines à travers le prisme de l'économie formelle, interprétant toutes les économies au travers de la relation fins/moyens dans un contexte de rareté. Selon Polanyi, il s'agit là d'une erreur rédhibitoire, car elle conduit les économistes à ne pas voir la diversité des institutions à partir desquelles les hommes ont pu assurer leur subsistance. En d'autres termes, les concepts de l'économie formelle ne sont pas universellement valables sur le plan historique : ils correspondent à une configuration institutionnelle particulière, celle des économies de marché des 19ème et 20ème siècle, et ne peuvent donc de ce fait saisir la manière dont s'organisaient les économies des sociétés passées.

L'économie formelle est donc *historiquement spécifique*. Cette méthode conduit à caractériser l'économie comme une série d'actions consistant à économiser les moyens. Les

lois qui gouvernent ces actions sont universelles. Mais elles ne sont applicables à une économie particulière que dans la mesure où le procès économique est fonction d'actions sociales déterminées par rapport à des moyens rares, et est orienté vers les prix qui en résultent. Or, cette situation n'existe que dans un système marchand. Il s'agit là de la méthode de l'analyse économique[63] et elle n'est donc applicable que dans le cadre d'une économie de marché, là où les relations économiques sont *réellement* organisées par des institutions organisant la rencontre d'une offre et d'une demande *via* un système de prix régulant la rareté. Dans une économie de marché, le sens formel et le sens substantif sont en effet confondus (Hopkins, 1957, 261) : l'optimisation de moyens par rapport à des fins *via* l'affichage de prix est en effet *le* biais par lequel les sociétés modernes satisfont leurs besoins matériels. Mais cette conjonction des deux sens est une spécificité, pour ne pas dire une incongruité, historique. La règle générale est donc bien la spécificité de l'économie formelle.

Le statut de l'économie substantive est tout autre. Le sens substantif recouvre le sens formel en même temps qu'il déplace l'analyse sur un autre plan. Comme on l'a indiqué plus haut, du point de vue substantif, l'économie est appréhendée comme un *procès institutionnalisé*. Il s'agit de comprendre comment une société organise sa subsistance en satisfaisant les besoins matériels de ses membres. La première implication est de remettre en cause l'apparence logique de la connexion entre les notions d'économie, de rareté et de choix. Les concepts de rareté et de choix ne sont en effet nullement consubstantiels à l'économie. Le choix dans un contexte contraignant de rareté présuppose la réunion de deux éléments (Polanyi, 1957a, 241) : a) que les moyens puissent être exploités de plusieurs façons et b) que les fins soient ordonnées. Dans la mesure où rien n'indique que ces deux conditions soient nécessairement réunies, il en découle qu'il peut y avoir choix sans rareté, tout comme rareté sans choix[64]. Etant donné que le sens substantif ne présuppose pas la réunion de ces deux conditions, il est inévitable qu'il dispose d'une validité plus générale que le sens formel. Pour reformuler le propos : tandis que le sens formel est calqué sur une organisation institutionnelle particulière de l'économie, celle reposant sur le marché autorégulé créateur de prix, le sens substantif appréhende l'économie par sa fonction (permettre la reproduction de la société en

[63] « *On peut affirmer, en se concentrant sur le prix comme étant le fait économique par excellence, que la méthode formelle d'approche décrit l'économie tout entière comme déterminée par des choix suscités par la rareté des moyens. Les instruments conceptuels qui permettent d'arriver à ce résultat constituent la discipline de l'analyse économique* » (Polanyi, 1957a, 242).

[64] « *insufficiency of means does not induce choice unless at least two further conditions are given : more than one use for the means, otherwise there would be nothing to choose from ; and more than one end, with an indication of them is preferred, otherwise there would be nothing to choose by* » (Polanyi, 1977, 26).

satisfaisant les besoins matériels) et non par une forme institutionnelle qu'elle peut prendre à une période historique donnée.

Par conséquent, si les concepts de l'économie formelle ne sont applicables qu'à une période historique restreinte, correspondant à l'existence des institutions caractéristiques de l'économie de marché, ceux de l'économie substantive[65] visent au contraire à comprendre *la place changeante qu'a occupée l'économie dans la société tout au long de l'histoire ainsi que la diversité des modalités par lesquelles elle s'est organisée*. L'économie substantive se place donc d'emblée dans une perspective historique : elle vise à théoriser l'évolution de l'organisation de l'économie au cours de l'histoire (idée de « théorisation de l'histoire »), et elle se développe à partir d'une réflexion sur l'historicité des théories.

2.1.4 La mentalité de marché

On peut se poser la question de l'origine de l'erreur économiciste. Les écrits méthodologiques de Polanyi et, plus largement, l'ensemble du projet interdisciplinaire mené à l'Université de Columbia s'inscrivent dans un contexte voyant le développement rapide de l'anthropologie économique orthodoxe, développement symbolisé par l'ouvrage de Melville J. Herskovitz, *Economic Anthropology*, publié en 1952. Ces économistes anthropologues entreprennent de transposer les concepts de l'analyse économique à l'étude des économies primitives. Cette transposition conduit alors l'analyse à présupposer l'existence de marchés autorégulateurs créateurs de prix autour desquels les sociétés primitives s'organiseraient. Ce faisant, l'anthropologie économique reprend et prolonge les travaux de l'historien russe Michel Rostovtseff qui, dans son ouvrage *The Social and Economic History of the Roman Empire* (1926) défend le point de vue « moderniste[66] » selon lequel il existait bien dans l'Empire romain des marchés au sens entendu par la théorie économique. C'est à cette forme d'économicisme et sa prétention à l'universalité de la théorie économique, que l'on retrouvera plus tard dans les premiers travaux de Douglass North et de la *New Economic History* (North, 1997 ; Maucourant, 1997), auxquelles s'attaque prioritairement Polanyi.

---

[65] Voir le chapitre 4 pour une analyse des concepts de l'économie substantive chez Polanyi.

[66] L'anthropologie économique a vu, à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème, s'opposer les primitivistes aux modernistes (Pearson, 1957). Les premiers, représentés notamment par les travaux de Karl Bücher et de Karl Rodbertus, défendaient l'idée de l'existence d'une différence *qualitative* quant à l'organisation des économies primitives et modernes, les premières se caractérisant par la prédominance de l'*oïkos*. Les thèses primitivistes ont été notamment contestées par l'historien allemand Edouard Meyer (dont Weber critiquera fortement les travaux dans l'un de ses écrits méthodologiques) et l'historien russe Michel Rostovtseff. Du point de vue moderniste, c'est uniquement sur un plan *quantitatif* que les économies primitives se distingueraient des économies modernes. Ainsi que le note Harry Pearson (1957), Max Weber jouera un rôle prépondérant pour dépasser l'opposition primitivisme/modernisme. Voir notamment Weber (1999).

D'où provient cette illusion concernant la validité universelle de la théorie économique ? Polanyi apporte une réponse à divers endroits dans ses écrits, solution que l'on peut résumer par l'expression de « mentalité de marché » (Polanyi, 1947a ; 1947b). Pour Polanyi, il est un fait historique que l'économie de marché n'a pas toujours existé : « *l'économie de marché est une structure institutionnelle qui, comme nous l'oublions tous trop facilement, n'a pas existé à d'autres époques que la nôtre – et, même à notre époque, elle n'a pas existé partout* » (Polanyi, 1944, 65). Cependant, la thèse qu'il défend dans *La Grande transformation* (Polanyi, 1944) indique que la construction de la *société* de marché au 19ème siècle a reposé sur une utopie, celle de la croyance dans le marché autorégulateur. Cette croyance a conduit à la mise en place effective d'une société s'articulant autour de tels marchés créateurs de prix. La théorie économique moderne s'est construite parallèlement au développement de la société de marché, alimentant et se nourrissant de l'utopie du marché autorégulateur. Polanyi indique ainsi explicitement que nombre de catégories analytiques développées par les économistes classiques sont le produit des conditions économiques et sociales dans lesquelles elles ont été développées. On trouve ainsi l'idée dans *La Grande Transformation* que les fondements de la théorie économique classique ont été élaborés durant la période de Speenhamland, amorcée par une loi en 1795 empêchant de fait la création d'un marché du travail en Angleterre en instaurant une forme de revenu minimum pour les pauvres. Ce système a induit, jusqu'à son abolition en 1834, un plafonnement des salaires à un niveau proche de celui de subsistance. Ce phénomène, qui n'avait rien de naturel mais était au contraire le résultat d'un contexte institutionnel particulier, a conduit les économistes de l'époque, et notamment David Ricardo et Thomas Malthus, à développer la théorie des rendements décroissants et la loi de population pour pouvoir en rendre compte logiquement : « *Il s'ensuit que ni Ricardo ni Malthus n'ont compris le fonctionnement du système capitaliste. Il a fallu un siècle, après la publication de* <u>*La Richesse des Nations*</u>*, pour qu'on s'aperçoive clairement que, dans un système de marché, les facteurs de production participent au produit et que, lorsque le produit augmente, leur part absolue est obligée de croître* » (Polanyi, 1944, 170). Polanyi considère ainsi que les économistes classiques ont été trompés par le contexte institutionnel alors en vigueur à l'époque : la stagnation des salaires au niveau de subsistance n'est pas un fait « naturel », mais le produit d'un ensemble d'institutions. En ignorant ce dernier, les économistes classiques ont ainsi développé une théorie contribuant à naturaliser et à universaliser une situation pourtant largement spécifique sur le plan historique.

Le développement de la société de marché au 19ème siècle se traduit par la transformation en marchandises d'objets qui, intrinsèquement, n'en avaient pas les propriétés : la terre, le travail et la monnaie (Polanyi, 1944 ; 1977)[67]. Ces transformations ont considérablement influé sur l'imaginaire de l'homme occidental : « *De telles pratiques utilitaristes ont fatalement modelé la compréhension que l'homme occidental a de lui et de sa société* » (Polanyi, 1977, 11, notre traduction). La société du 19ème siècle a été organisée d'une telle manière que la faim et le gain se sont constitués comme les seuls motifs de la participation humaine à l'activité économique. Bien qu'artificielle, l'idée que l'homme est gouverné uniquement par des motivations matérialistes s'est diffusée et naturalisée : il s'agit d'une image construite, pour ses besoins, par la société de marché. Cette même société a alors créé l'illusion que toutes les institutions étaient déterminées par le système économique (Polanyi, 1947b) : « *Le mécanisme de marché a dès lors créé l'illusion d'un déterminisme économique comme loi générale régissant toutes les sociétés humaines* » (Polanyi, 1977, 12, notre traduction). Le fait que cette mentalité de marché (*marketing mind*) soit le produit d'un contexte historique spécifique et non une propension naturelle de la nature humaine a conduit certains économistes à commettre l'erreur économiciste en amalgamant l'économie substantive et l'économie formelle, et à projeter des catégories analytiques propres à la société de marché sur des sociétés dont les principes d'organisation de l'économie n'avaient rien en commun. L'anthropologie et l'histoire ont ainsi été envahies par l'avatar de la société de marché, le rationalisme économique : « *Pour résumer : la variante économique du rationalisme introduit l'élément de la rareté dans toutes les relations fins/moyens ; de plus, elle pose comme rationnelles, au regard de ces fins et de ces moyens eux-mêmes, deux échelles de valeurs différentes qui se trouvent être particulièrement adaptées au contexte du marché, mais qui autrement n'ont aucune validité rationnelle universelle. De cette manière, il est prétendu que le choix des fins et le choix des moyens sont faits sous la suprême autorité de la rationalité. Le rationalisme économique semble à la fois parvenir à limiter systématiquement l'exercice de la raison aux situations de rareté et à s'étendre de manière systématique à tous les moyens et fins humains, validant ainsi une culture économiciste avec toutes les apparences de la logique* » (Polanyi, 1977, 13, notre traduction).

[67] Polanyi utilise l'expression de « marchandises fictives ». Cf. Chapitre 4.

2.2 L'historicisation de la théorie chez Polanyi et ses limites

De tous les auteurs étudiés jusqu'à présent, Polanyi est probablement celui qui pousse le plus loin l'idée de la *spécificité historique* des théories et des concepts. De manière plus générale, il y a bien dans les écrits méthodologiques (et appliqués) de Polanyi une forme d'historicisation de la théorie. On constate toutefois que cette dernière est incomplète et même contestable sur plusieurs points, la faute à l'absence d'une théorie explicite de la formation des concepts.

2.2.1 De la spécificité historique à l'historicisation de la théorie

Il est possible de faire un rapprochement entre la critique de l'erreur économiciste par Polanyi et celle du naturalisme par Weber[68]. On se souvient que Weber a fait le reproche à certains économistes marginalistes de faire une mauvaise interprétation de la théorie de l'utilité marginale. Interprétée de manière « réaliste », voire essentialiste, la théorie marginaliste a conduit les économistes à rechercher des lois économiques universelles sensées régir *réellement* les phénomènes économiques et sociaux. Weber s'est employé à montrer à quel point cette interprétation de la théorie était sans fondement : les concepts marginalistes sont des idéaltypes, des idéalisations d'une certaine réalité historique spécifique visant à mettre en avant ses caractéristiques saillantes. Non seulement, les concepts théoriques marginalistes ne décrivent pas fidèlement la réalité, mais ils tirent leur origine d'une réalité singulière ce qui, sans proscrire leur utilisation pour étudier d'autres contextes, en limite nécessairement la pertinence. La théorie économique ne doit pas viser à découvrir des lois économiques, mais plutôt à apporter un éclairage particulier sur des phénomènes historiquement identifiés, en fonction des centres d'intérêt (du *rapport aux valeurs*) du chercheur.

L'erreur économiciste soulignée par Polanyi présente des traits communs avec la critique wébérienne. La cible de Polanyi est la même que celle de Weber : comme on l'a souligné, Polanyi critique en effet essentiellement la conception de l'économie telle qu'elle est issue de la branche autrichienne du marginalisme, celle de Carl Menger. Par ailleurs, à l'instar de Weber, ce n'est pas tant la théorie économique *en elle-même* que Polanyi attaque que l'*interprétation* qui en est faite par les économistes. On peut même aller plus loin : de la même manière que certains commentateurs ont souligné l'adhésion plus ou moins explicite de Weber aux concepts marginalistes lorsqu'il était question de comprendre le fonctionnement

[68] Cf. Chapitre 2.

du marché moderne[69], on peut relever de nombreuses occurrences dans les écrits de Polanyi où celui-ci semble reconnaître la pertinence de la théorie économique orthodoxe lorsqu'il s'agit d'étudier les économies de marché des 19ème et 20ème siècles (Godelier, 1975)[70]. C'est la prétention à l'universalité de la théorie économique que Polanyi dénonce, et non la théorie en elle-même.

Même s'il n'aborde pas ce problème directement sous cet angle, c'est bien la question de la *spécificité historique* des concepts et des théories qu'aborde Polanyi. C'est avec le concept de rareté que Polanyi et ceux qui s'inscrivent dans sa continuité[71] sont les plus explicites (Polanyi, 1977 ; Hopkins, 1957 ; Pearson, 1957). Ainsi, selon Terence Hopkins (1957, 279) : « *Présumer que l'on puisse utiliser la « rareté » comme explication d'ensemble et introduire de ce fait l'idée d'un processus d'économie des moyens, c'est ou bien dépouiller le concept de sa signification et lui substituer des hypothèses naturalistes, ou bien conserver les hypothèses de l'économie formelle et faire de toutes les économies des variations sur le thème du marché en niant ainsi le but même de la formulation fonctionnelle* ». Harry Pearson (1957, 301) considère quant à lui que « *l'hypothèse courante selon laquelle l'existence de moyens naturels rares déclenche, partout et toujours, une série d'actions visant à économiser les moyens, pèche par une omission capitale : elle laisse de côté la condition sociale de l'homme lorsqu'elle considère son action sur la nature pour se procurer des moyens d'existence* ». Autrement dit, le concept de rareté ne peut être supposé universellement valable pour étudier toutes les sociétés humaines sans procéder à une forme de naturalisme ou bien à une transposition du contexte institutionnel des économies modernes (où l'économie est bien organisée autour du principe de rareté) aux économies pré-modernes. La remise en cause de l'universalité du concept de rareté[72] implique de reconnaître l'existence d'économies

[69] Par exemple, Peukert (2004).

[70] « *Pour Polanyi donc, la tâche était « non de rejeter l'analyse économique mais d'en fixer les limites institutionnelles et historiques… et d'en dépasser les limites au sein d'une théorie générale de l'organisation économique »* » (Godelier, 1975, 11). Notons toutefois que les propos de Polanyi et de ses collègues de Columbia sont assez ambigus sur ce point. Cf. *infra* pour une critique des implications de la position défendue par Polanyi sur cette question.

[71] On pense ici bien sûr à ceux qui ont contribué à l'ouvrage collectif de 1957 mais aussi, et surtout, à l'anthropologue Marshall Sahlins.

[72] Hodgson (2001) souligne qu'il faut distinguer deux concepts de rareté : la rareté relative et la rareté absolue. La première est bien universelle dans le sens où aucun individu ne peut disposer, à tout moment, de tous les moyens nécessaires pour atteindre n'importe quelle fin. A ce titre, les moyens sont toujours rares par rapport à certaines fins. Le concept de rareté relative rejoint celui « d'insuffisance des moyens » que met en avant Polanyi (1977, 30) et qu'il distingue explicitement de la rareté : une situation de rareté est une situation telle que le choix est déterminé par l'insuffisance des moyens. Mais un même moyen peut avoir plusieurs usages, et être insuffisant pour l'un mais pas pour l'autre. La rareté absolue, qui est le sens présupposé par la théorie économique, n'est en revanche effectivement pas universelle. De nombreuses ressources indispensables existent en effet en quantité potentiellement illimitée : la confiance ou la connaissance en sont deux exemples.

fonctionnant dans des contextes d'*abondance relative*[73]. Le fait que la rareté ne soit pas universelle ne peut se comprendre que du point de vue de l'économie substantive en appréhendant l'économie comme un procès institutionnalisé. Ce procès participe en effet de la définition non seulement des moyens, mais également des fins poursuivies par les individus. La règle générale dans l'histoire des sociétés humaines est celle de l'économie *encastrée*[74] (*embedded*) dans la société : en d'autres termes, les fins poursuivies par les individus sont déterminées par des facteurs exogènes à la sphère économique. Ces fins peuvent relever de considérations religieuses, culturelles, politiques ou autres. Dans certains cas, les fins instituées peuvent être telles que les moyens à disposition des individus sont relativement abondants. Dans un tel contexte, la notion de choix reste pertinente, mais elle ne s'exprime plus au travers d'une optimisation dans une relation fin/moyens et se manifeste encore moins au travers de la détermination d'un prix par un mécanisme de marché.

Le concept de rareté n'est pas le seul dont Polanyi remet en cause l'universalité. L'économiste hongrois, de manière moins convaincante, relativise également l'universalisme de l'*homoeconomicus*. On pourrait croire ici que Polanyi rejoint la critique wébérienne. En fait, la position de Polanyi est beaucoup plus radicale (Caillé et Laville, 2008). Selon lui (Polanyi, 1977), la poursuite du gain comme principal mobile à l'action humaine n'est que très récente sur le plan historique : elle ne commence à occuper une place prépondérante dans l'institutionnalisation de l'économie et même de la société qu'avec le développement de l'économie de marché. Avec l'instauration de l'économie de marché, les gains des individus ne reposent alors plus sur des considérations de statut[75], mais sur la formation de prix librement négociés. Il devient alors indispensable pour eux d'adopter un comportement tourné *vers* la recherche du gain. Il ne s'agit pas d'un choix, mais bien d'une obligation instituée par le marché. Ce caractère obligatoire est encore plus évident pour les travailleurs : avec l'institutionnalisation du marché du travail, c'est la faim, et non le gain, qui va dorénavant contraindre les individus à s'engager dans une relation de dépendance vis-à-vis d'un employeur. La poursuite rationnelle du gain (ou la peur de la faim) n'est donc pas une donnée

[73] C'est la thèse centrale défendue par Marshall Sahlins (1972) au sujet des économies primitives.
[74] Sur le concept d'encastrement et ses difficultés d'interprétation, cf. Chapitre 4.
[75] Sur ce point, Polanyi (1957b ; 1977, chap. 4) reprend l'opposition classique de Henry Sumner Maine entre statut et contrat et que l'on retrouve également dans l'œuvre de Ferdinand Tonnïes. Selon Maine, la plupart des institutions des sociétés modernes sont fondées sur le contrat, tandis que les anciennes sociétés s'appuient sur le statut. Pour comprendre la différence entre Polanyi et Weber sur ce point, il faut se rappeler que Weber (1922) se réapproprie la distinction de Tonnïes entre communauté et société *via* les concepts de « communalisation » et de « sociation ». Cependant, contrairement à Maine et Tonnïes (et donc Polanyi), Weber ne considère pas que ces deux formes d'institutionnalisation des relations sociales se succèdent dans le temps. Au contraire, elles coexistent en permanence, leur importance relative étant variable au cours de l'histoire.

naturelle du comportement humain : elle est *instituée* par l'économie qui, dès lors, ne va plus être encastrée dans la société, mais va au contraire en gouverner l'organisation[76]. Polanyi n'indique pas que la nature humaine est fluctuante à travers le temps mais plutôt que les motifs présidant aux activités se sont, en règle générale au cours de l'histoire, toujours situés en dehors de la sphère économique : « *L'homme agit, de manière, non pas à protéger son intérêt individuel à posséder des biens matériels, mais de manière à garantir sa position sociale, ses droits sociaux, ses avantages sociaux. Il n'accorde de valeur aux biens matériels que pour autant qu'ils servent cette fin. Ni le processus de la production ni celui de la distribution n'est lié à des intérêts économiques spécifiques attachés à la possession de biens ; mais chaque étape de ce processus s'articule sur un certain nombre d'intérêts sociaux qui garantissent en définitive que l'étape nécessaire sera franchie* » (Polanyi, 1944, 75). Polanyi conceptualisera la diversité des motivations humaines par le biais des formes d'intégration dont on rendra compte dans le prochain chapitre[77].

De manière plus générale, Polanyi développe une critique de ce qu'il nomme les « équivalents fonctionnels », issus de la volonté des économistes de rechercher dans les économies primitives des institutions équivalentes à celles existantes dans les économies de marché. Ces équivalents fonctionnels sont la projection des catégories conceptuelles de l'analyse économique aux institutions des économies primitives. Les deux principaux équivalents sur lesquels se focalise Polanyi sont la monnaie et le marché. Polanyi (Polanyi et Arensberg, 1957, eds. ; Polanyi, 1977) s'emploie à montrer que tant le marché que la monnaie, s'ils existaient dans les sociétés primitives, n'occupaient pas les mêmes fonctions que dans les économies modernes. Le marché à prix librement négociés, dont Polanyi situe

[76] C'est le moment du *désencastrement* de l'économie et du réencastrement de la société dans celle-ci : « *C'est, en fin de compte, la raison pour laquelle la maîtrise du système économique par le marché a des effets irrésistibles sur l'organisation toute entière de la société : elle signifie tout bonnement que la société est gérée en tant qu'auxiliaire du marché. Au lieu que l'économie soit encastrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système économique* » (Polanyi, 1944, 88, nous soulignons).

[77] La position de Polanyi se démarque donc de celle de Weber dans la mesure où ce dernier affirme explicitement à plusieurs endroits (Weber, 1922 ; 1923 ; voir aussi Swedberg, 1998) que la poursuite du gain personnel par les individus est une constante dans l'histoire des sociétés humaines. La distinction que fait Weber (1922) entre rationalité formelle et rationalité matérielle correspond toutefois à celle de Polanyi entre motifs économiques et motifs non-économiques. La différence est que Polanyi ne fait pas le lien entre recherche de gain et motifs non-économiques, tandis que pour Weber l'exercice de la rationalité matérielle relève bien d'une telle recherche. Soulignons également que la critique de Polanyi de l'*homoeconomicus* est beaucoup moins convaincante que celle de Weber. En effet, en assimilant la rationalité de la théorie économique avec la poursuite du gain matériel, Polanyi semble ne pas voir que, d'un point de vue d'économie formelle, les fins poursuivies peuvent être d'ordre très divers et pas seulement « économiques ». Démontrer que la poursuite du gain pécuniaire est une exception historique ne suffit pas à réfuter la pertinence de l'économie formelle pour étudier la poursuite de fins de nature différente, dans la mesure où celle-ci est *logiquement* applicable à n'importe quel type de fins. Que Polanyi n'ait pas pleinement saisi ce point est d'autant plus étonnant que celui-ci est clairement mis en avant dans les travaux de Ludwig von Mises (1949).

l'apparition à l'époque d'Aristote (Polanyi, 1957b)[78], n'occupe une place que marginale dans le fonctionnement des économies jusqu'au 18ème siècle. La plupart des échanges marchands se déroulaient alors, au sein des sociétés elles-mêmes, par le biais de marchés dont les prix étaient déterminés administrativement. Entre les sociétés, c'est l'institution du commerce qui régulait les échanges, laquelle ne se fondait pas non plus sur un mécanisme de prix librement négociés. Quant à la monnaie, Polanyi souligne qu'elle a au cours de l'histoire occupé de multiples fonctions : moyen de paiement, étalon de valeur, stockage de richesse, moyen d'échange. Ce n'est que tardivement que l'ensemble de ces fonctions a été *simultanément* rempli par la monnaie (Polanyi, 1977, chap. 9), la fonction d'échange étant restée pendant longtemps au second plan : « *Par conséquent, tandis que dans la société moderne l'unification des divers usages de la monnaie prend régulièrement place sur la base de sa fonction d'échange, dans les communautés primitives on trouve l'institutionnalisation séparée et indépendante des différents usages de la monnaie* » (Polanyi, 1977, 99, notre traduction).

La critique des équivalents fonctionnels revient à souligner que les catégories analytiques de la théorie économique sont historiquement spécifiques d'un point de vue substantif. Les concepts de monnaie ou de marché n'ont *substantivement* pas le même contenu et la même signification à travers le temps. La théorie économique est donc historiquement spécifique à un contexte institutionnel bien particulier. Cependant, la démonstration polanyienne n'est possible que parce que, si Polanyi restreint la validité temporelle de l'économie formelle, il est en revanche considéré que *les catégories de l'économie substantive sont bien universelles*. C'est en ce sens que l'économie substantive englobe l'économie formelle, mais se déplace aussi sur un autre plan. Elle englobe l'économie formelle puisqu'elle bénéficie d'un statut d'universalité. Mais elle ne bénéficie de ce statut que dans la mesure où les catégories analytiques de l'économie substantive décentrent le *focus* théorique : avec l'économie substantive, ce n'est plus le fonctionnement d'une forme particulière d'économie qui est soumis à l'analyse, mais le processus par lequel les modalités permettant à la société de se perpétuer évoluent et se transforment dans le temps. Si les catégories de l'économie substantive (les formes d'intégration et la notion d'encastrement essentiellement) ne sont pas bornées par la spécificité historique, c'est parce qu'elles se situent au niveau d'une *analyse comparative et historique des systèmes économiques*.

[78] Les recherches historiques et anthropologiques ont remis en cause la périodisation de Polanyi sur ce point. Il semble que l'on puisse trouver des traces de tels marchés dès le 7ème siècle av.jc (Caillé et Laville, 2008).

2.2.2 Les limites et les ambiguïtés de l'historicisation de la théorie chez Polanyi

La distinction entre économie substantive et économie formelle de Polanyi s'inscrit donc clairement dans le cadre d'une historicisation de la théorie. Le problème de la spécificité historique est traité directement de front en mettant en avant la relativité des concepts de l'économie formelle. La critique du rationalisme de l'*homoeconomicus* par le biais des formes d'intégration (la réciprocité, la redistribution et l'échange) souligne que les motifs présidant à l'action des individus sont variables dans le temps. Ce faisant, Polanyi développe bien une forme d'institutionnalisme méthodologique (Maucourant, 2005)[79]. Enfin, en s'interrogeant sur l'origine de l'erreur économiciste, on s'aperçoit que Polanyi explique cette dernière par la prégnance de la mentalité de marché conduisant les économistes à créer des concepts spécifiques au contexte institutionnel de l'économie de marché pour ensuite les projeter, de manière erronée, sur les économies du passé.

On peut toutefois montrer que l'historicisation de la théorie est incomplète chez Polanyi et que cette incomplétude est source d'ambiguïté. Il est indéniable que Polanyi, probablement davantage que tout autre économiste institutionnaliste, souligne le caractère historiquement spécifique des théories. Par ailleurs, le fait que les concepts de l'économie substantive se voient accorder un statut différent, puisque leur validité n'est pas historiquement bornée, n'a rien de contradictoire avec l'idée de spécificité historique dès lors que l'on interprète à la fois correctement la distinction entre le sens substantif et le sens formel ainsi que l'idée de spécificité historique. La reconnaissance du problème de la spécificité historique n'amène pas nécessairement à tomber dans le relativisme total. Au contraire, cet écueil doit nécessairement être évité (Hodgson, 2001). On a par exemple vu dans le Chapitre 2, que l'économiste allemand Werner Sombart faisait la distinction entre trois types de concepts, selon leur degré de généralité. Geoffrey Hodgson (2001, 326-7) développe une idée similaire en distinguant cinq types de concepts allant du plus général et universel au plus spécifique. Le relativisme complet est une contradiction logique : affirmer que toutes les théories sont historiquement spécifiques revient à émettre une théorie qui se veut générale et universelle. Polanyi échappe au piège relativiste en soulignant le caractère historiquement spécifique de l'économie formelle et de ses concepts *via* les concepts de

[79] Jérôme Maucourant (2005, 100) estime que Polanyi dépasse clairement le clivage individualisme/holisme : « *Il n'y a ni de mouvement abstrait d'une chose sociale ni de pures déterminations d'agents individuels rationnels, mais un processus complexe où s'entremêlent et s'opposent des rapports à certaines valeurs culturelles, des avantages statutaires, des intérêts économiques et l'évolution technique* ». Le même commentateur voit sur ce point une grande proximité entre Polanyi et Commons : « *Chez ces deux auteurs, l'autorité politique intervient en cas de menace pesant sur des intérêts établis. Ces intérêts ne tiennent pas seulement à des avantages économiques, ils peuvent être liés au maintien d'une certaine vision du monde partagée par un nombre significatif d'individus de cette société* » (Maucourant, 2005, 100).

l'économie substantive bénéficiant d'une plus grande généralité. Cette solution n'est compréhensible que si l'on perçoit que l'économie substantive et l'économie formelle n'ont pas le même statut épistémologique et ne se positionnent pas au même niveau explicatif. Ce point n'apparaît pas toujours explicitement dans les écrits de Polanyi[80] et une lecture insuffisamment attentive peut donner l'impression de contradictions apparentes.

D'un point de vue institutionnaliste, l'un des points les plus surprenants dans la position de Polanyi sont les passages répétés où celui-ci considère que l'économie au sens formel, autrement dit l'analyse économique standard, est adaptée pour étudier les économies de marché des 19ème et 20ème siècles[81]. Le propos est surprenant pour un auteur s'inscrivant dans une perspective institutionnaliste dans la mesure où il revient à considérer qu'une approche authentiquement « a-institutionnelle »[82] peut s'avérer pertinente pour étudier le fonctionnement d'un type spécifique de système économique, celui de l'économie de marché. On peut contester cette idée sur un premier front : l'essence même de l'approche institutionnaliste est de souligner que toutes les activités économiques sont, *par définition*, encadrées par des éléments institutionnels (règles, normes, coutumes). L'économie elle-même est faite d'éléments institutionnels : le marché, la monnaie ou l'entreprise sont des institutions. Cette tendance de Polanyi à donner une représentation « sous-socialisée » des activités économiques modernes est notamment critiquée par Mark Granovetter (1985) et Bernard Barber (1995). Cette lecture est renforcée par l'utilisation ambiguë du concept d'encastrement (cf. Chapitre 4) par Polanyi. Le passage suivant, déjà cité, en est illustratif : « *C'est, en fin de compte, la raison pour laquelle la maîtrise, du système économique par le marché a des effets irrésistibles sur l'organisation toute entière de la société : elle signifie tout bonnement que la société est gérée en tant qu'auxiliaire du marché. Au lieu que l'économie soit encastrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système*

[80] La manière dont Polanyi (1957a, 1977) procède pour exposer la signification de ces deux sens est même susceptible d'alimenter la confusion. Dans les textes où il aborde ce point, Polanyi confronte en effet systématiquement les sens formels et substantifs comme s'ils étaient deux *alternatives* analytiques. Ce n'est qu'indirectement que l'on comprend que Polanyi n'envisage pas les deux sens dans cette perspective.

[81] Cette idée apparaît explicitement à de nombreux endroits : Polanyi (1944, 65 ; 1957a, 242 ; 1957b ; 1977,12 et 20). Voir aussi Polanyi, Arensberg et Pearson (1957, 235-6, nous soulignons) : « *Cette conception de l'économie comme sièges de phénomènes tels que la répartition (des biens et salaires), l'épargne, l'obtention de surplus par le marché, la formation des prix, provient du milieu occidental du 18ème siècle et est certainement judicieuse dans le cas des agencements institutionnels d'un système de marché, dès lors que les conditions réelles satisfont en gros les hypothèses fixées par le postulat d'économie* ».

[82] Il est incontestable que ce qualificatif ne peut plus être adressé à la théorie économique standard depuis notamment le développement de la nouvelle économie institutionnelle dans les années 1970 (voir Chapitre 7 sur ce point). Toutefois, à l'époque où Polanyi écrit, l'analyse économique ignore encore totalement le concept d'institution. Cela est d'autant plus vrai que, comme on l'a souligné, Polanyi caractérise l'économie formelle en s'appuyant essentiellement sur les travaux des économistes européens dans les années 30 (Robbins, Mises) dans lesquels, là encore, la dimension institutionnelle est mise de côté.

économique » (Polanyi, 1944, 88, nous soulignons). Cette citation donne clairement l'impression que l'économie de marché moderne n'est plus insérée dans des institutions sociales, cette situation rendant alors possible l'application des concepts de l'économie formelle.

Cette interprétation de l'appréciation de Polanyi de l'économie de marché est toutefois contestée par d'autres commentateurs[83] qui estiment que, pour Polanyi, il ne peut y avoir de relations économiques non insérées dans les structures sociales. Le Velly (2007) estime notamment que le concept d'encastrement a deux sens chez Polanyi : le sens que lui donne la sociologie économique et l'économie institutionnaliste (« encastrement-étayage ») et un sens se situant à un niveau d'abstraction supérieur désignant le fait que la sphère économique est subordonnée aux autres sphères de la société (« encastrement-insertion »). C'est seulement dans ce second sens que l'idée de désencastrement apparaîtrait chez Polanyi. A partir du moment où le désencastrement, dans ce sens là, serait effectif, alors il semble selon les mots de Polanyi que l'utilisation de l'analyse économique standard devienne fondée car les lois du marché qu'elle décrit sont effectives.

Peu importe l'interprétation privilégiée[84], on perçoit à ce point de l'analyse de Polanyi une lacune liée au fait que la boucle de l'historicisation de la théorie n'est pas fermée. L'argument selon lequel l'économie formelle est applicable aux économies de marché modernes parce que ces dernières sont désencastrées est critiquable non pas tant sur le fond (suivant l'interprétation que l'on adopte), mais pour la conception du statut épistémologique des théories qu'elle sous-tend. Selon Polanyi, l'économie formelle est applicable aux économies modernes, car il y a *un parallélisme effectif entre les hypothèses de l'économie formelle et la réalité institutionnelle des économies de marché*. La conception du statut épistémologique dont témoigne cette thèse est celle d'un réalisme empirique selon lequel la validité d'une théorie dépend de la proximité de ses hypothèses avec la réalité empirique étudiée et que par conséquent les concepts théoriques permettent d'accéder directement à cette réalité. De fait, il ressort de cette conception que les concepts analytiques sont plus ou moins une *copie* de la réalité étudiée. Tant que les concepts utilisés sont la reproduction fidèle de la réalité, ils sont valables, mais leur transposition à une autre réalité empirique est impossible. Cette conception de la théorie se place clairement aux antipodes de celle développée notamment par Max Weber et John R. Commons. Il n'est pas évident de savoir si

[83] Voir notamment Le Velly (2002 ; 2007), Maucourant (2005), Cangliani et Maucourant (2008), Block (2003) et Plociniczack (2005). Notons toutefois que la fille de Karl Polanyi, Kari Polanyi Levitt (2005) estime quant à elle que l'économie désencastrée est une réalité dans l'œuvre de Polanyi.
[84] On reviendra sur cette question dans le Chapitre 4.

Polanyi l'adopte consciemment dans la mesure où cette question n'est traitée à aucun endroit dans ses écrits. Il manque chez Polanyi une théorie explicite de la formation des concepts. On est donc contraint de se contenter de l'interprétation qui peut être faite de certains passages, dont la plupart ont déjà été cités dans cette section.

On terminera en notant que le réalisme empirique sous-tendant la notion d'économie formelle de Polanyi et la justification de sa validité n'est pas seulement problématique en soi. Il l'est dans la mesure où, poussé à l'extrême, il conduit soit vers une forme d'essentialisme telle que l'on peut la trouver chez Menger, soit à un relativisme complet. Polanyi évite ces deux écueils mais au prix d'une contradiction interne difficile à résoudre : le statut *épistémologique* (et non seulement analytique) de l'économie substantive n'est pas le même que celui de l'économie formelle. En d'autres termes, la conception de la théorie chez Polanyi est fluctuante et aucun élément ne permet de justifier rationnellement cette fluctuation. La plus grande généralité de l'économie substantive ne vient pas du fait qu'elle soit moins réaliste, mais réside plutôt dans sa dimension d'*outil* pour interpréter les phénomènes économiques *d'un certain point de vue*. Ainsi, l'économie formelle est valable (sous certaines conditions historiques) parce que ses concepts correspondent à une réalité historique ; l'économie substantive est valable (universellement) parce que ses concepts permettent d'étudier les phénomènes économiques sous un certain rapport aux valeurs, celui de la place et de la forme prise par les systèmes économiques dans l'histoire. Dans ce dernier cas, il ressort une conception de la théorie très proche de celle de Weber, mais difficilement réconciliable avec le statut de l'économie formelle.

Conclusion du Chapitre

De manière similaire au Chapitre 2, ce chapitre avait pour objectif de présenter les éléments d'historicisation de la théorie se trouvant dans les travaux des principaux auteurs institutionnalistes. On s'est concentré ici sur les analyses des trois auteurs les plus représentatifs de cette tradition : Thorstein Veblen, John R. Commons et Karl Polanyi.

Veblen et Commons ont été les principaux représentants du courant institutionnaliste américain. Tous deux ont implicitement développé l'idée d'historicisation de la théorie, bien que par des biais différents. Chez Veblen, l'historicisation de la théorie apparaît essentiellement au travers de sa théorie des préconceptions économiques et de sa critique de l'économie classique et marginaliste. Veblen y développe une théorie de la connaissance auto-référentielle où les concepts scientifiques et théories sont soumis au même processus d'évolution et de sélection que les phénomènes qu'ils étudient. Chez Commons,

l'historicisation de la théorie apparaît de manière plus directe au travers d'une combinaison des apports des philosophies néo-kantienne et pragmatiste. Du pragmatisme, Commons reprend l'idée que les théories sont en perpétuelle construction au travers de leurs interactions avec le matériau empirique. Dans une perspective pragmatiste, Commons considère que les théories et les concepts sont des créations de l'esprit ayant pour objectif d'apporter des solutions à des problèmes spécifiques. Du néo-kantisme, il retient l'idée que les théories ne sont jamais des copies de la réalité, mais des représentations construites de cette dernière.

Bien que n'appartenant pas au courant institutionnaliste américain, Karl Polanyi s'inscrit pourtant directement dans son prolongement direct. Notre discussion de ses analyses a visé à montrer que la distinction polanyienne entre économie susbstantive et économie formelle relève pour partie de l'idée d'historicisation de la théorie. En dépit d'un certain nombre d'ambiguïtés, l'approche de Polanyi a le mérite d'être celle qui se confronte de manière la plus directe aux problèmes de la spécificité historique et de l'historicisation de la théorie.

Conclusion de la partie

Cette partie a cherché à établir l'existence de principes fondant l'historicisation de la théorie chez plusieurs auteurs relevant de l'institutionnalisme historique. La poursuite de cet objectif a nécessité au préalable un détour philosophique et épistémologique du côté de la philosophie néo-kantienne et du pragmatisme américain. De ce détour, il en est ressorti que le néokantisme a apporté une réflexion essentielle sur les différences séparant les sciences de la nature et les sciences de la culture. Cette différence a trait à la dimension historique des sciences de la culture qui les fait s'orienter vers l'explication du particulier et du spécifique, et non vers la définition de lois générales. Le néo-kantisme a également fondé une épistémologie instrumentalisme et nominaliste, où les concepts théoriques ne sont jamais des copies de la réalité, mais le reflet d'un certain point de vue à partir duquel l'esprit humain va extraire de l'infinité du matériau historique les éléments jugés pertinents et importants. Même si la philosophie pragmatiste américaine s'écarte à bien des égards des présupposés néo-kantiens, elle conduit également à souligner l'historicisation de la théorie. L'aspect le plus intéressant du pragmatisme est son isomorphisme entre une théorie de la connaissance et une théorie de l'action. La théorie de la connaissance souligne la dimension provisoire de la vérité et de manière plus générale la relativité de toute forme de connaissance. La théorie de l'action indique que l'action humaine dans son ensemble s'appuie sur des habitudes et des coutumes, qu'elle est toujours historiquement située.

Le Chapitre 2 a accordé une place importante aux écrits de Gustav Schmoller et Max Weber. L'idée centrale qui a été présentée est qu'au travers de son conflit méthodologique avec Menger, Schmoller a développé une conception épistémologique très largement néo-kantienne selon laquelle l'objectif des sciences sociales, et notamment de l'économie, est de parvenir à saisir la spécificité des phénomènes étudiés. On trouve ainsi chez Schmoller les prémices d'une épistémologie instrumentaliste et nominaliste que Max Weber va par la suite faire totalement aboutir. Il ressort de notre étude que les réflexions gnoséologiques de Weber ont amené ce dernier à développer une position profondément relativiste, transposant d'une certaine manière le « polythéisme des valeurs » du niveau éthique au niveau épistémologique. Ce relativisme ne saurait être complet, mais ne peut, quoiqu'il en soit, être rejeté que sur la base d'une conception positiviste de la science incompatible aussi bien avec la perspective institutionnaliste qu'avec notre propre démarche méthodologique. L'épistémologie wébérienne et les développements des autres membres de la troisième génération de l'école historique allemande que nous avons rapidement abordés, constituent une émanation

caractéristique de l'idée d'historicisation de la théorie, selon laquelle les constructions théoriques sont toujours dépendantes d'un contexte historique, tant dans leur élaboration que par rapport à leur objet d'étude. Le Chapitre 3 a, quant à lui, caractérisé l'historicisation de la théorie dans le cadre de l'institutionnalisme américain et chez Polanyi. Les principaux résultats qui en ressortent sont les suivants : Veblen, au travers de sa théorie des préconceptions, a souligné le caractère relatif et historiquement situé de la connaissance ; Commons, dans le cadre de ses considérations épistémologiques, a très largement contribué à associer les apports du néokantisme et du pragmatisme ; enfin, la distinction entre économie formelle et économie substantive de Polanyi constitue l'un des traitements les plus complets et directs du problème de la spécificité historique, au-delà des difficultés qu'il soulève par ailleurs.

Partie II

Une analyse historique et évolutionnaire des systèmes économiques

Introduction de la partie

Cette deuxième partie est consacrée au second aspect du noyau dur du programme de recherche de l'institutionnalisme historique : la mise en œuvre d'une analyse évolutionnaire de la dynamique des systèmes économiques et de leurs institutions, que nous résumons par l'expression « théorisation de l'histoire ». Pour rappel, nous posons l'hypothèse que la théorisation de l'histoire au sein de l'institutionnalisme historique se caractérise par l'adoption de trois principes épistémologiques ou substantifs :

- Un principe d'économie substantive selon lequel la fonction de l'économie en tant que domaine d'une société est de permettre la satisfaction des besoins matériels des individus. Dans cette perspective, il est erroné de réduire l'économie à un principe d'optimisation dans le cadre d'une relation moyens/fins. Il faut au contraire prendre en compte le rôle des institutions à la fois dans la définition des besoins et dans l'organisation des interactions économiques.
- Une analyse évolutionnaire des institutions : la dynamique des institutions dans le temps historique est appréhendée à l'aide d'une analyse évolutionnaire, selon laquelle il existe certains mécanismes récurrents guidant l'évolution des institutions.
- Le capitalisme est analysé comme un système historique spécifique : le capitalisme n'est pas considéré comme un système économique nécessaire ou naturel, mais au contraire comme un ensemble historiquement spécifique d'institutions dont l'émergence et le fonctionnement doivent être compris, notamment à partir de ses fondements institutionnels.

Chacun de ces principes sera illustré dans trois chapitres en partant d'une étude des travaux de plusieurs auteurs institutionnalistes. On part du principe que l'ensemble des travaux qui vont être étudiés sont autant d'éléments constituant la « ceinture protectrice » du programme de recherche de l'institutionnalisme historique. A ce titre, ces travaux sont « falsifiables » et nous soulignerons le cas échéant les difficultés et les ambiguïtés qu'ils soulèvent. Toutefois, ces travaux sont surtout porteurs des trois principes de la théorisation de l'histoire (et également de ceux de l'historicisation de la théorie) ; aussi dans chaque chapitre on procédera à une étude volontairement « orientée » consistant à extraire des éléments de la ceinture protectrice les principes du noyau dur.

Dans le Chapitre 4, nous montrerons dans quelle mesure les analyses de Schmoller, Weber, Commons et Polanyi reposent sur un principe d'économie substantive tel que nous l'avons défini. Dans le Chapitre 5, on s'attachera, essentiellement à partir des travaux de Veblen, à caractériser la dimension évolutionnaire de l'institutionnalisme historique. Enfin, le Chapitre 6 visera à démontrer que le capitalisme est invariablement conçu par Weber, Veblen, Commons et Polanyi comme un système historique spécifique et que ces auteurs cherchent à en comprendre l'émergence à partir de ses fondements institutionnels. Cette partie procède à partir d'un découpage analytique délicat de trois principes intimement liés. Par conséquent, la décomposition des travaux des différents auteurs étudiés ne peut être parfaite, ce qui indique que les éléments développés dans les différents chapitres pourront parfois se chevaucher. Par ailleurs, la séparation théorisation de l'histoire/historicisation de la théorie est elle-même le résultat d'un découpage analytique. Cela signifie que l'on sera souvent amené à s'appuyer sur les éléments développés dans la première partie, ou à tout le moins à les rappeler.

Chapitre 4
Une analyse en termes d'économie substantive : rationalité et institution dans l'institutionnalisme historique

Dans ce chapitre, ainsi que dans les deux autres qui suivront, il va s'agir de déterminer dans quelle mesure les analyses d'un ensemble d'auteurs jugé représentatif de l'institutionnalisme historique se rejoignent autour de quelques principes épistémologiques ou substantifs identifiés comme appartenant au noyau dur de ce programme de recherche. Le présent chapitre a pour objectif de montrer qu'un certain nombre d'auteurs et de courants de pensée, entre la seconde moitié du 19ème siècle et l'époque actuelle, ont développé une approche en termes d'économie substantive. Ce dernier terme peut prêter à confusion, aussi est-il nécessaire de s'y arrêter avant d'aller plus loin.

Le concept d'économie substantive a déjà été abordé dans le chapitre précédent lors de l'étude de l'épistémologie polanyienne. On aura l'occasion plus loin dans ce chapitre de revenir à nouveau sur l'économie substantive au sens étroitement polanyien. Mais on entend ici le concept d'économie substantive dans un sens plus générique composé de deux sous-ensembles : les réflexions autour de la rationalité des comportements individuels et le rôle joué par les institutions dans la régulation des interactions économiques. Ainsi, les analyses rentrant dans le cadre de l'institutionnalisme historique s'accordent avec l'idée qu' « *il existe toujours un arrière-plan institutionnel à l'économie, qui ne peut pas se désencastrer, et cet arrière-plan est mouvant, y compris sous l'effet des processus et des actions économiques* » (Postel, 2007, 81). On peut en première approximation formuler un *principe d'économie substantive* commun à toutes les analyses relevant de l'institutionnalisme historique : il est présupposé que toutes les interactions économiques prennent place au sein d'un cadre institutionnel constitué d'une variété de règles, de normes et d'organisations ; ce cadre institutionnel a pour effet à la fois de borner, mais aussi de rendre possible un ensemble d'actions de la part d'individus à la rationalité limitée ou procédurale et guidés par des motivations plurielles. L'économie, en tant que sphère de la société, se définit alors comme l'ensemble institutionnel visant à permettre aux individus la satisfaction de leurs besoins, eux-mêmes définis par les institutions en présence. En d'autres termes, et conformément à ce que Polanyi écrit dans des termes différents, une analyse en termes d'économie substantive s'oppose à toute approche purement formaliste, ignorant le rôle des institutions et faisant l'hypothèse d'individus parfaitement rationnels et maximisateurs.

Par souci de clarté et de simplicité, ce chapitre adopte une démarche chronologique, bien que chaque auteur ou courant sera systématiquement étudié selon deux angles récurrents : celui de la rationalité et celui des institutions. Dans une première section, on s'intéressera à l'école historique allemande et plus particulièrement aux travaux de Gustav Schmoller et Max Weber. Une deuxième section portera sur l'économie institutionnelle de John R. Commons. Enfin, dans une troisième section, on reviendra sur l'économie substantive de Karl Polanyi et notamment son concept d'encastrement.

Section 1 : Rationalité et institution dans l'école historique allemande : Schmoller et Weber

De nombreux économistes et sociologues allemands ayant appartenu de manière plus ou moins formelle à l'école historique allemande ont développé des analyses sur la rationalité humaine et les institutions encadrant les actions des individus. On peut ainsi citer Werner Sombart et Arthur Spiethoff dont les travaux ont été brièvement abordés dans le Chapitre 2. On peut également mentionner les écrits de Georg Simmel. Ces auteurs ont en commun de s'être intéressés, dans des perspectives différentes, au rôle des institutions et à la rationalité sous-jacente aux comportements humains. Toutefois, des questions d'espace conduisent à centrer l'analyse sur deux auteurs jugés représentatifs : Gustav Schmoller et son historicisme éthique, et Max Weber et sa sociologie économique.

1.1 L'historicisme éthique et l'économie institutionnelle de Gustav Schmoller

On a présenté dans le Chapitre 2 les principales caractéristiques épistémologiques et méthodologiques des analyses de Gustav Schmoller. Le nom de Schmoller est essentiellement connu dans l'histoire de la pensée économique pour sa participation à la Querelle des méthodes. Toutefois, l'économiste allemand est aussi l'auteur d'une substantielle contribution empirique et théorique relativement négligée. Elle est développée au travers de plusieurs articles[1], mais surtout au sein d'ouvrages pour certains traduits en français. On citera plus particulièrement les *Principes d'économie politique* (Schmoller, 1905-08), publiés en cinq volumes, ainsi que *Politique sociale et économie politique* (Schmoller, 1902). On s'appuiera ici essentiellement sur ces deux ouvrages.

[1] Citons notamment l'article « The Idea of Justice in Political Economy » (Schmoller, 1893-4), originalement publié en allemand en 1881, ainsi que « La division du travail étudiée au point de vue historique » (Schmoller, 1889-90).

Le lecteur des *Principes* de Schmoller ne peut qu'être frappé par la modernité institutionnaliste de son auteur. Ainsi que Veblen (1901a) l'a bien remarqué, Schmoller est probablement l'un des tous premiers économistes à développer une analyse authentiquement institutionnaliste et évolutionnaire, en soulignant de manière répétée l'importance des normes, des coutumes et du droit dans les phénomènes économiques. Comme Veblen peu de temps après lui, le point de départ de Schmoller est une critique du principe de rationalité sous-tendant les analyses des économistes classiques. Aux côtés de son insistance sur le rôle des institutions et de leur dynamique, Schmoller souligne également l'importance des valeurs pour comprendre les phénomènes économiques.

1.1.1 La prise en compte de la pluralité des motivations humaines

La deuxième génération de l'Ecole historique est fréquemment associée au qualificatif d' « éthique ». Ce terme ambigu, à l'origine de nombreuses mauvaises interprétations, est plus particulièrement associé aux travaux de Schmoller. Il importe de préciser ici que l'économie éthique se déploie chez Schmoller dans une double direction, positive et normative.

Sur le plan positif, la démarche de l'économie éthique doit se concevoir, de manière générale, comme une théorie s'intéressant aux corrélations entre l'ordre culturel et ses interprétations au sein d'une société et le système économique (Koslowski, 1995a). Plus spécifiquement, il s'agit d'évaluer l'influence des facteurs moraux et éthiques (traditions, coutumes, normes, valeurs) dans la détermination des comportements économiques qui prennent notamment place sur le marché[2]. L'analyse éthico-économique s'intéresse ainsi à l'influence de la structure culturelle, faite des normes morales et éthiques, sur les comportements économiques et, de manière plus générale, sur l'évolution de l' « infrastructure économique ». L'économie est ainsi explicitement conçue comme une résultante du système moral et culturel de la société : « *Les systèmes économiques ne sont que des repousses, des rejetons des systèmes moraux et en dépendent ; les systèmes moraux et politiques agissent profondément sur toute vie pratique, donc aussi sur toute vie économique aux époques de haute culture* » (Schmoller, 1905-08, I, 168).

[2] Comme le relève Peter Koslowski (1995a, 5, notre traduction), cette démarche est particulièrement pertinente dans le cadre des économies de marché, dans la mesure où la demande dépend d'évaluations à caractère subjectif : « *La structure de l'offre et de la demande au sein d'une économie de marché est déterminée par la formation spontanée de la culture dans la société. Comprendre les développements culturels déterminant les altérations de la demande est par conséquent d'une grande importance pour l'action économique et pour l'entreprise dans une économie de marché, ce qui requiert une capacité à interpréter les développements culturels qui sont significatifs sur le plan économique* ».

Ce volet positif de l'analyse éthique de l'économie se retrouve intégralement dans les travaux de Schmoller. Il met en effet en avant, plus particulièrement dans son article de 1881 sur l'idée de justice, l'importance des facteurs psychologiques et éthiques et leur influence sur les comportements. Autrement dit, Schmoller « *faisait profession d'étudier toutes les facettes d'un phénomène économique ; partant, toutes les facettes du comportement économique et non pas seulement la logique économique de ce comportement ; partant, l'ensemble des motivations humaines telles qu'elles se manifestent historiquement, les motivations économiques ne comptant pas plus que les autres, pour lesquelles on recourait au qualificatif d' « éthique », probablement parce qu'il parait mettre en valeur les composantes supra-individuelles* » (Schumpeter, 1954, III, 92). Ce souci de comprendre l'influence des motivations « éthiques » dans les conduites économiques est illustré par Schmoller avec l'exemple de l'élasticité de la demande de sucre[3] : on a pu constater qu'une baisse uniforme du prix du sucre en Allemagne et en Angleterre n'entraînait pas la même hausse de la demande de sucre dans ces deux pays. Selon Schmoller, cette différence n'est pas explicable dans des termes économiques, et ce sont les facteurs culturels qui peuvent permettre d'éclairer ce phénomène.

L'objectif de Schmoller est donc de saisir l'influence *causale* des facteurs éthiques sur les comportements économiques et plus largement sur la sphère économique dans son ensemble. Il précise à cette fin le statut de la « causalité psychologique » à laquelle il confère la même valeur qu'à la causalité mécanique (Schmoller, 1905-08, I, 259)[4]. Selon Schmoller, les facteurs éthiques s'expriment notamment au travers des préférences des agents et se matérialisent dans les institutions sociales telles que la coutume et la loi : ce sont donc ces institutions, qui encadrent les activités économiques, qui sont déterminantes. Le souci de l'approche historiciste et éthique doit, dès lors, être de s'intéresser à la dynamique d'évolution des institutions, puisque ce sont elles qui donnent la « clé » pour comprendre les phénomènes économiques. En tant que principe moral, l'idée de justice, à laquelle Schmoller procède spécifiquement à l'analyse dans son article de 1881, rentre à ce titre pleinement dans le cadre de cette démarche éthique.

---

[3] Sur ce point, voir Koslowski (1995) et Schmoller (1905-08, III, 341-342 ; 1902, 55).

[4] « *La psychologie est pour nous la clé de toutes les sciences de l'esprit, donc aussi de l'économie politique. (…) Mais d'une psychologie empirique constituée scientifiquement, d'une connaissance psychologique suffisante des peuples et des classes, nous ne pouvons malheureusement pas encore aujourd'hui parler. Cette connaissance, il nous faudrait pourtant l'avoir, au lieu de quelques vérités psychologiques qui sont devenues des lieux communs, pour pouvoir marcher, dans le domaine de l'économie politique et de la science politique, sur un terrain plus ferme* » (Schmoller, 1905-08, I, 259).

En parallèle, l'économie éthique de Schmoller s'est également déployée sur le plan normatif, en liaison notamment avec la position institutionnellement centrale occupée par Schmoller jusqu'à sa mort. De manière générale, l'économie éthique normative est une théorie de *ce qui doit être* concernant les normes des comportements et des institutions économiques. Schmoller défendait une science sociale non seulement théorique et réaliste, mais comme devant surtout servir de support à la réforme sociale (Bruch, 2004). C'est dans cette optique que Schmoller confère dans ses travaux un rôle central à l'Etat, non en tant que planificateur de l'économie à la manière dont le concevaient les socialistes, mais plus comme instigateur de la modernisation des institutions, modernisation devant contribuer au progrès social. Cette inclinaison normative de la pensée de Schmoller le conduit à mettre l'accent sur la notion de classe sociale et de manière plus générale à insister sur les valeurs universelles partagées par l'ensemble d'une communauté. Comme cela apparaît à la fois clairement dans le texte de 1881 et dans les *Principes*, Schmoller croit en une convergence des valeurs morales au sein de la communauté nationale, et il revient à l'Etat et à la science de contribuer à cette convergence, conçue comme la source du progrès social. Dans ce mouvement de convergence, l'idée de justice partagée par l'ensemble de la communauté joue un rôle primordial (cf. *infra*).

La dimension éthique de l'économie politique de Schmoller s'inscrit ainsi dans le cadre d'une remise en cause du rationalisme de l'économie classique britannique. Il s'agit d'abord d'une contestation du postulat d'un individualisme égoïste qui sous-tend la théorie classique[5]. Comme on a pu déjà le souligner dans le Chapitre 2, Schmoller conteste la méthode d'isolement, telle qu'elle est notamment justifiée dans les écrits de John Stuart Mill et réarrangée par Carl Menger, consistant à ne prendre en compte qu'une seule dimension du comportement humain pour en déduire des « lois économiques ». De manière plus générale, Schmoller rejette le fondement naturaliste de l'économie classique qui assimile certains comportements à des caractéristiques de la nature humaine, là où ils ne sont que les manifestations d'un contexte institutionnel spécifique : « *[l]a théorie tout entière de l'économie politique de droit naturel repose sur une analyse imparfaite de l'homme, sur une vue exclusive, optimiste, empruntée à la conception de l'ordre naturel du monde et de la société, qui remonte à Epicure, au Portique, à la philosophie rationaliste du 18ème siècle ; une vue enfantine pour laquelle l'intérêt de la société et l'intérêt de l'individu sont identiques, qui*

[5] « *[J]e considère comme tout à fait superficielle la doctrine de l'égoïsme ou de l'intérêt considéré comme le principe constant et uniforme de tous les faits économiques. L'égoïsme est naturellement l'un des pôles de la vie humaine (…) mais on ne saurait en aucune manière le confiner dans la vie économique, car dans toutes les autres manifestations de la vie l'homme flotte entre ces deux extrêmes* » (Schmoller, 1902, 55).

sans aucun sens de l'histoire méconnaît les causes de la richesse anglaise, voit ces causes dans l'instinct d'acquisition au lieu de les voir dans les institutions anglaises » (Schmoller, 1905-08, I, 224). Le cœur de l'aspect éthique de l'historicisme de Schmoller se situe là : la recherche égoïste du bien-être personnel n'est que l'une des multiples facettes du comportement humain. Ce dernier est en fait le produit d'un grand nombre de motivations, parfois contradictoires, se matérialisant au travers des institutions prévalant à une époque donnée dans une société.

1.1.2 De l'importance des institutions

Dans cette perspective, Schmoller accorde une importance primordiale au concept d'institution, lequel revient à de multiples reprises dans ses écrits. A notre connaissance, Schmoller n'est ni plus ni moins que le premier auteur dans l'histoire de la pensée économique à faire un usage systématique de ce concept, dans un sens proche de celui utilisé par les économistes contemporains, standards ou non. Schmoller (1905-08, I, 149-150) en donne la définition suivante :

> « *Par* <u>*institution*</u> *politique, juridique, économique, nous comprenons un arrangement pris sur un point particulier de la vie en communauté, servant à des buts donnés, arrivé à une existence et à un développement propres, qui sert de cadre, de moule à l'action des générations successives pour des centaines ou des milliers d'années : la propriété, l'esclavage, le servage, le mariage, la tutelle, le marché, la monnaie, la liberté industrielle, voilà des exemples d'institutions. Il s'agit pour chaque institution, d'un ensemble d'habitudes et de règles de la morale, de la coutume et du droit, qui ont un centre ou un but en commun, qui se tiennent entre elles, qui constituent un système, qui ont reçu un développement pratique et théorique commun, qui, solidement enracinées dans la vie de la communauté, sont comme une forme typique ne cessant d'attirer dans son cercle d'action les forces vivantes* ».

La définition de Schmoller est étonnement moderne et, comme on le verra par la suite, ressemble très fortement à l'acception retenue par les autres économistes institutionnalistes. Plusieurs éléments intéressants peuvent être relevés. Tout d'abord, les institutions sont le produit d'un « arrangement » : elles sont le fait d'un accord, tacite ou explicite, validé par un certain nombre d'individus. Cet accord concerne un point spécifique de la vie économique et acquiert une « existence et un développement propres ». En d'autres termes, il y a une autonomisation des règles par rapport aux individus : les règles sont le produit d'accords passés entre individus, mais elles disposent ensuite d'une autonomie en s'imposant à leurs

créateurs[6]. Ces institutions servent de « moule à l'action », elles orientent les comportements individuels dans le temps. Chaque institution est un *système* d'habitudes et de règles, que ces dernières soient morales, coutumières ou juridiques. Dans les termes de Schmoller, on comprend finalement qu'une institution a pour propriété d'engendrer des actions et des comportements qui la renforcent. Elle a une propension auto-renforçante. Il est intéressant de noter les exemples d'institutions que donne Schmoller : on y trouve notamment la propriété, le marché et la monnaie, des éléments majeurs de l'économie de marché. Chaque institution est associée à un « organe social » : « *Par organe constitué nous comprenons le côté personnel de l'institution ; le mariage est l'institution, la famille est l'organe. Les organes sociaux sont les formes constantes que revêt l'union des personnes et des biens en vue de buts déterminés* » (Schmoller, 1905-08, I, 150). Les organes sont l'émanation des institutions, leur personnalisation. L'emploi de ce terme n'est évidemment pas anodin en ce qu'il traduit la présence chez Schmoller d'une certaine forme d'organicisme[7].

Le raisonnement de Schmoller se place au niveau de l'économie nationale qui est considérée comme un ensemble réel et durable : « *Pour nous, l'économie nationale est un tout réel, c'est-à-dire un ensemble cohérent, dont les parties vivantes réagissent les unes sur les autres et dans lequel le Tout, en tant que tel, a des effets certains ; un ensemble qui, nonobstant l'éternel changement des parties et son propre changement, reste le même dans ses traits individuels des années et des dizaines d'années ; qui, dans la mesure où il change, apparaît comme un corps en voie de se développer* » (Schmoller, 1905-08, I, 16). L'économie nationale est en fait le produit d'un ensemble institutionnel : « *Ce n'est que là où des hommes de même race, de même langue, liés par les mêmes sentiments et les mêmes idées, par les mœurs et le droit, ont en même temps des institutions économiques nationales uniques, et sont attachés l'un à l'autre par un système uni de vivantes relations d'échange, ce n'est que là que nous parlons d'une économie nationale* » (Schmoller, 1905-08, I, 17). En d'autres termes, une économie nationale est identifiée par une certaine configuration institutionnelle, c'est-à-dire

[6] On trouve ici l'idée fondamentale d'une relation entre action (en anglais *agency*) et structure dans laquelle ces deux dimensions sont interdépendantes, mais néanmoins autonomes. Cette idée va se retrouver en filigrane dans ce chapitre. On la discutera plus explicitement et de manière plus approfondie dans le Chapitre 8 à l'occasion de notre étude des apports du réalisme critique à la tradition institutionnaliste.

[7] Voir par exemple ce passage révélateur : « *Dans l'introduction et dans les deux premiers livres nous avons essayé d'exposer les fondements et la constitution sociale de l'économie nationale. Dans le deuxième livre nous avons appris à en connaître les organes sociaux, dont la formation donne naissance au corps même de l'économie nationale, devenant capable de fonctionner grâce à la coopération de ces mêmes organes. Nous allons maintenant en étudier la vie, nous exposerons surtout les événements particuliers, les mouvements qui se répétant des millions de fois, apparaissent comme les manifestations des organes, en entretiennent l'existence, en déterminent le développement des forces. (…) Tandis que dans tout le livre précédent, il s'agissait pour ainsi dire de l'anatomie et de la morphologie des corps économiques, nous essayerons dans celui-ci de proposer une sorte de physiologie de ses forces et de ses organes* » (Schmoller, 1905-08, III, 5).

un ensemble cohérent d'institutions liées entre elles et faisant système. On a là les premiers éléments d'une démarche relevant du principe substantiviste tel que nous l'avons défini plus haut : chaque économie est en partie spécifique, du fait qu'elle repose sur des institutions différentes. Partant de ce constat, il n'y a qu'un pas, franchi allègrement par les historicistes et Schmoller, pour conclure que chaque économie nationale doit être étudiée avec les outils appropriés, en se gardant de toute tentative d'universalisation. Schmoller rejette ainsi l'idée « *d'une organisation économique normale, constante et indépendante du temps et de l'espace* » (Schmoller, 1902, 57). Il rejette également l'idée que les variations entre les différentes organisations économiques soient uniquement dues aux faits extérieurs naturels et techniques[8]. Au final, en prenant le cas du libre-échange, Schmoller conteste radicalement l'idée qu'il existerait une quelconque organisation naturelle des échanges et des relations économiques :

> « *Je ne vois nulle part cette liberté absolue de l'industrie, pas même dans le pays où l'industrie est absolument libre, où les douanes sont purement fiscales, et je ne crois pas non plus que le libre échange soit partout normal, qu'il ait partout forcément des conséquences heureuses ; je vois partout les forces individuelles, bonnes ou mauvaises, se mouvoir dans les limites du droit et de la coutume dont dépend essentiellement la répartition de la richesse et des revenus, et ces limites ne sont pas les mêmes partout et ne peuvent pas être changées arbitrairement ; elles dépendent bien de certains faits naturels immuables, mais elles résultent surtout du développement intellectuel et moral, et sont par conséquent soumises à la loi du progrès. (…) le libre échange absolu est tout aussi utopique que le rêve d'une société sans gouvernement. Tant que l'Etat subsistera, il n'y aura pas de libre échange absolu* » (Schmoller, 1902, 42).

La dimension institutionnaliste et substantiviste de ce passage est frappante : aucune économie n'est organisée sur la base d'institutions naturelles ; toute économie est le produit de contingences techniques et institutionnelles qui la rend spécifique par rapport à toutes les autres. Le seul point commun à toutes les économies est la fonction qu'elles remplissent : permettre la production et la circulation de richesses. Mais les modalités d'organisation diffèrent considérablement dans le temps et l'espace.

---

[8] « *Toute organisation économique est dominée par deux séries de causes indépendantes les unes des autres : d'une part, les causes naturelles et techniques, que l'ancienne économie politique considérait seules ; d'autre part, les causes découlant de la vie psychologique et morale des peuples, qui jusqu'ici ont été simplement mentionnées ou négligées, mais dont on n'a pas systématiquement établi l'importance en économie politique. Il n'y aura de science de l'économie politique, dans le sens rigoureux du mot, que lorsqu'on aura étudié à fond l'une et l'autre série de causes* » (Schmoller, 1902, 63).

1.1.3 Droit et coutume comme socle institutionnel de l'économie

Parmi les formes institutionnelles constituant les économies, Schmoller insiste particulièrement sur l'importance du droit et de la coutume. Le droit et la coutume sont ainsi les principaux biais par lesquels les institutions agissent sur les comportements. La coutume, notamment, est inhérente à toute société humaine : « *Longtemps avant qu'il y ait eu un Etat proprement dit, une procédure judiciaire, un droit développé, il y a eu des règles fixes, qui, souvent transmises sous forme rythmée, reçoivent dans la pratique la confirmation de cérémonies et de symboles de toutes sortes, et dominent toute la vie extérieure des peuples primitifs. Nous entendons par là les mœurs et les habitudes qui sortent des forces morales de la collectivité* » (Schmoller, 1905-08, I, 120). L'essence de la coutume est la répétition et prend la forme de l'usage. Elle est le produit d'un lent processus évolutionnaire au cours duquel des habitudes de pensée et d'action se sédimentent, se solidifient, jusqu'à acquérir une force obligatoire et un caractère naturel en apparence. Cela est particulièrement vrai pour les activités économiques : « *La coutume est l'ordre fondamental de la vie extérieure de la société humaine ; elle s'étend à toute la vie extérieure, mais avant tout à la vie économique.* (…) *Toute recherche des besoins du marché se ramène par suite à la recherche des usages et des habitudes de consommation. Le développement de l'économie domestique est dominé par la coutume. Toute division du travail suppose, pour être utile, des usages déterminés. (…) Tout le commerce, toutes les transactions du marché, la monnaie, le crédit sont un résultat du lent développement des mœurs* » (Schmoller, 1905-08, I, 124-125).

Toutefois, dans les sociétés modernes, la coutume est, sinon supplantée, à tout le moins complétée par l'autre forme institutionnelle qu'est le droit. La séparation entre coutumes/usages et droit va se renforcer à partir du moment où le droit va commencer à être codifié[9]. Schmoller y voit un grand progrès dans l'histoire des sociétés humaines [10] et, anticipant les analyses wébériennes (cf. *infra* et Chapitre 6), il fait d'ailleurs du développement du droit codifié la manifestation d'un processus de rationalisation. Le droit nécessite en effet d'être développé de manière rationnelle, logique, ordonnée, dans un langage précis ; il doit être traité de manière scientifique. Il doit y avoir une séparation entre la création du droit (pouvoir législatif) et son application par le juge : « *Il faut que tout arbitraire cède aux décisions du droit. L'influence des puissants et des classes supérieures doit être le*

[9] « *On voit apparaître les codes et les lois ; il se forme alors ce droit positif, qui tend à faire prévaloir le principe de la territorialité, l'état unitaire, le développement logique et la domination de quelques principes généraux* » (Schmoller, 1905-08, I, 131).

[10] « *C'est une division du travail dont le but semble être de faire d'une partie des arrangements sociaux une partie toujours arrêtée, plus rigide, plus implacable, et de l'autre, une partie toujours plus élastique, plus libre, plus capable de développement* » (Schmoller, 1905-08, I, 140).

plus possible limitée par l'organisation judiciaire et la publicité. Le but dernier reste l'application, sûre, droite, uniforme du droit » (Schmoller, 1905-08, I, 132). Le développement du droit a globalement fait reculer l'importance de la coutume dans l'encadrement des comportements humains, sans toutefois pour autant la rendre inopérante : « *La coutume a peut-être perdu de son ancienne force ; elle a passé partiellement dans la religion, dans le droit, dans la morale du peuple et de l'individu, mais au fond, c'est la même chose : nous ne rencontrons nulle part des besoins purement naturels, mais partout des besoins réglés par la coutume, nulle part des processus purement mécaniques, mais des processus réglés par l'habitude, les usages, la morale et le droit* » (Schmoller, 1902, 52-53). Ces citations indiquent clairement de la part de Schmoller le rejet d'une quelconque forme de naturalisme et de formalisme. L'organisation économique des sociétés humaines ne repose pas sur des besoins naturels. Au contraire, ces besoins sont définis par ce que l'on pourrait qualifier, en des termes polanyiens, un *procès institutionnalisé.* Autrement dit, ce sont les habitudes, les coutumes et les règles de droit qui définissent en large partie les besoins humains et qui spécifient les moyens à disposition des individus pour parvenir à leur satisfaction. Schmoller dénonce ainsi « *la théorie erronée d'une société naturelle et d'une économie politique naturelle, telle qu'elle est apparue dans la seconde moitié du 18ème siècle, reposant sur la méconnaissance ou l'ignorance de ce fait que tous nos actes subissent l'influence de la morale, des mœurs et du droit* » (Schmoller, 1905-08, I, 142). De ce point de vue, l'état de nature n'est qu'une fiction sans aucune réalité historique. Là où le droit n'est pas présent pour réguler les activités économiques, ce sont la coutume et la morale qui présideront[11] et donneront nécessairement un caractère particulier à l'économie nationale. Il est donc vain de postuler la naturalité ou l'universalité d'une certaine forme d'organisation économique. Par conséquent, il est indispensable de prendre en compte le rôle des institutions pour comprendre le fonctionnement des économies.

1.1.4 Les institutions chez Schmoller

Fort logiquement, Schmoller accorde beaucoup d'attention dans ses travaux au fonctionnement d'un certain nombre d'institutions et des organes sociaux qui les accompagnent : la famille et le mariage, l'Etat et la commune, la propriété privée, l'entreprise

[11] « *S'il s'agit donc de déterminer les limites du droit et de la contrainte en économie politique, il faut bien voir qu'au-delà du domaine régi par le droit et la force gouvernementale commence d'abord celui, non d'une liberté individuelle absolue, d'un dérèglement arbitraire, mais celui de la coutume avec sa règle moins sévère, que celle-ci étend sa souveraineté sur de grands domaines et que c'est bien au-delà de ces limites que commence le domaine intermédiaire entre celui de la coutume objective et celui de la morale libre* » (Schmoller, 1902, 68).

ou encore le marché (voir notamment Schmoller 1905-08, II et III). Il est impossible pour des raisons d'espace d'aborder dans le détail la grande variété des analyses de Schmoller sur ces différentes institutions. On peut toutefois évoquer certains points particulièrement pertinents d'un point de vue d'économie substantive. Ainsi, concernant le marché, Schmoller rejette de manière évidente toute conceptualisation de type naturaliste : en tant qu'institution, le marché est lui-même le produit d'un ensemble de règles et de normes qui peuvent varier dans le temps et dans l'espace. On citera longuement Schmoller :

> « *Nous employons d'abord le mot « marché » pour désigner le lieu ou le moment où acheteurs et vendeurs ont l'habitude de se réunir pour faire leurs échanges. Puis nous comprenons sous le même vocable tous les arrangements, toutes les dispositions prises dans l'intérêt de la corporation par les intéressés, dans l'intérêt général par les autorités pour favoriser et ordonner la fréquentation du marché et les affaires qui s'y traitent. Nous employons les termes marché et relations du marché aussi au sens figuré pour désigner l'ensemble des relations d'acheteurs et de vendeurs déterminés, qui se trouvent régulièrement en rapport, qu'ils se rencontrent personnellement en un lieu donné, à un moment donné ou non. (…) En nous exprimant ainsi, nous comprenons encore sous le vocable marché les acheteurs et les vendeurs, leur nombre et leur genre, leurs relations traditionnelles, leur puissance respective ainsi que les dispositions administratives, les coutumes et les formes juridiques qui règlent ces rapports et leur donnent une forme déterminée. Les sens différents qu'a pris le mot dépendent de tout le développement historique du commerce et du marché* » (Schmoller, 1905-08, III, 38, nous soulignons).

Le concept de marché ne s'arrête donc pas, selon Schmoller, à l'ensemble des échanges résultant de la rencontre d'une offre et d'une demande. En tant qu'institution, le marché demande à être caractérisé par des règles et des coutumes présidant aux relations d'échange et pouvant affecter leur déroulement. Par conséquent, un marché n'apparaît jamais *ex nihilo* ; il s'agit d'une construction sociale[12]. Plus précisément, le développement de relations d'échanges impersonnelles entre un grand nombre d'individus n'est possible qu'à certaines conditions : « *Ces remarques sur les formes de toute circulation commerciale un peu*

[12] Notons que le terme de « construction sociale » n'indique pas que le marché soit nécessairement une création volontaire et consciente de quelques individus. Au contraire, Schmoller reconnaît l'existence d'institutions organiques au sens de Menger, notamment au sujet du commerce : « *Nous avons vu de nos jours une transformation extraordinaire et une extension marquée du commerce. Cette transformation n'a pas été conçue et exécutée méthodiquement, elle est le résultat du libre jeu des forces économiques. Le but de tous les commerçants et de tous leurs intermédiaires est de gagner, et non de servir la société aussi bien que possible* » (Schmoller, 1905-08, III, 94-95).

importante d'autrefois, démontrent aussi clairement un principe très général, à savoir : si tout commerce et toute circulation naît des individus, de leurs besoins et bientôt aussi de leur désir d'acquérir, il présuppose aussi une société organisée en Etat et des institutions sociales. Tout commerce est un rapport social entre plusieurs individus ; il ne peut prospérer que là où de nombreux vendeurs et acheteurs ont des communications régulières. (…) C'est pourquoi jamais sur un marché ne prévalent exclusivement les instincts égoïstes, l'âpre recherche du gain ; ils sont forcement contenus soit par des tendances, des considérations sociales, soit par les coutumes et des ordonnances » (Schmoller, 1905-08, III, 43)[13]. Il n'y a pas chez Schmoller d'opposition entre marché et Etat, ou entre institutions et marché. Le marché ne peut être pensé sans l'Etat ou sans l'existence d'un ensemble de règles coutumières.

L'une des conditions d'existence du marché est notamment la définition de droits de propriété. Ce point, qui a été largement redécouvert par l'analyse économique à partir des années 1970, est abondamment traité par Schmoller. Selon Schmoller (1905-08, II, 362), « *le droit de propriété est l'ensemble de toutes les règles juridiques qui fixent, pour les individus et les organes sociaux, le droit respectif qu'ils ont d'utiliser, ou les défenses qui leur sont faites de ne pas utiliser les objets matériels du monde extérieur* ». Le droit de propriété a une double fonction : dans sa fonction extérieure, c'est une limite fixée pour empêcher la lutte. Dans sa fonction intérieure, il est l'ordre de la société. La propriété semble être, pour Schmoller, l'un des rares éléments universels caractérisant l'ensemble des sociétés humaines, puisqu'il indique que la propriété a du toujours exister sous une forme ou une autre. Ici encore, Schmoller souligne également la complémentarité entre la propriété privée et l'Etat et la propriété collective. La première, Schmoller la juge non seulement inévitable[14], mais même bénéfique[15], sans pour autant en ignorer les effets pervers[16]. Cependant, la propriété privée reste nécessairement subordonnée à une forme ou une autre de propriété collective, symbolisée dans les économies modernes par l'Etat : « *Mais en même temps, toute constitution supérieure de l'Etat et de la société comporte une propriété commune et certains droits de la communauté sur la propriété individuelle. Les époques de grand progrès social,*

[13] On peut également relever le renversement ironique qu'opère Schmoller en faisant remarquer que le marché, considéré comme l'institution par excellence de la liberté individuelle, serait initialement apparu sous la contrainte en forçant les individus à se rendre sur place, lors des marchés et des foires. Voir notamment Schmoller (1905-08, III, 42).

[14] « *Tant qu'il y aura des hommes, la propriété individuelle subsistera : car ce n'est qu'un organe de la volonté agrandie. Le développement habituel et professionnel est impossible sans libre sphère de la propriété* » (Schmoller, 1905-08, II, 412).

[15] « *Au triomphe de l'agriculture intensive et aux progrès de la technique se rattachent étroitement chez tous les peuples les progrès considérables de la libre propriété privée* » (Schmoller, 1905-08, II, 407).

[16] « *La grande propriété, l'abondance du capital donnent le pouvoir, qui peut être utilisé bien ou mal, qui peut être utile ou nuisible à la société* » (Schmoller, 1905-08, II, 408).

de cohésion croissante des forces sont en même temps les époques dans lesquelles la propriété commune s'accroît, non seulement celle de l'Etat, mais celle des organes sociaux les plus considérables ; où grandit la subordination de la vie individuelle à des buts collectifs » (Schmoller, 1905-08, II, 413). Schmoller semble faire de la propriété et des formes diverses qu'elle a pu prendre au cours de l'histoire à la fois une émanation des rapports sociaux, des coutumes et des rapports de force, mais en même temps un moyen de régulation des activités économiques : « *L'histoire de la propriété reflète toujours l'histoire entière de la société et de son organisation, et aussi l'histoire des idées morales qui progressivement se font jour en elle. Toute formation sociale, corporative, politique, ne va pas sans une certaine propriété commune, sans quelques limites apportées à la propriété privée et quelques obligations de cette dernière. Le développement de la propriété individuelle a dissous l'ordre ancien de la société* » (Schmoller, 1905-08, II, 413).

L'importance des institutions chez Schmoller apparaît encore plus évidente lorsque celui-ci aborde le phénomène de la division du travail. Ici aussi, Schmoller confère une certaine universalité à ce phénomène[17]. Universelle dans sa substance, à savoir permettre l'adaptation de la force de travail humaine à certaines tâches et activités spéciales (Schmoller, 1905-08, II, 255), la division du travail va toutefois prendre des formes diverses et être d'une ampleur variable à travers le temps et l'espace. Schmoller postule un accroissement de l'intensité de la division du travail à travers l'histoire. Au fur et à mesure que cette dernière s'intensifie, le rôle des institutions, d'abord au travers de la coutume, puis au travers du droit, va devenir de plus en plus primordial. La division du travail est elle-même guidée par le procès institutionnalisé que Schmoller met en avant en filigrane dans ses écrits. Ainsi, au sujet de l'économie classique et de l'économie marxiste sur cette question, Schmoller écrit : « *l'une et l'autre de ces conceptions sont également le produit d'une conception de la société absolument anhistorique, atomistique et matérialiste. La division du travail n'est ni un procès absolument harmonique, ni un procès absolument anarchique ; c'est un procès social, qui a son fondement dans l'unité du langage, des pensées, des besoins, des idées morales et ses points d'appui dans l'uniformité des mœurs, du droit, et de l'organisation commerciale* » (Schmoller, 1905-08, II, 351). La division du travail engendre une complexification des

[17]« *La division du travail forme, dans chacune des parties que nous distinguons ainsi, une chaîne unique de phénomènes. En outre, chaque peuple a son histoire particulière de la division du travail, mais cette histoire particulière se rattache au développement général de l'humanité. Si les divers peuples nous montrent, somme toute, un même développement, cela tient en partie à ce que toujours les mêmes causes conduisent par elles-mêmes à la même division du travail, en partie à ce que les habitudes d'une division du travail intérieure, associée fréquemment à une certaine technique et à certaines institutions, passent par le moyen de l'imitation, aux peuples plus jeunes* » (Schmoller, 1905-08, II, 258).

relations sociales, une divergence croissante des intérêts tout en les rendant de plus en plus interdépendants. Les institutions deviennent alors indispensables pour permettre la définition d'arrangements permettant d'aller toujours plus loin dans l'approfondissement de ce processus.

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus permet de comprendre que, outre une approche en termes d'économie substantive, Schmoller semble mettre en œuvre une démarche relevant de l'institutionnalisme méthodologique. En d'autres termes, il apparaît clairement que, du fait même que Schmoller considère que l'étude des systèmes économiques passe par l'analyse de leurs institutions, il est impossible de pratiquer une forme ou une autre de réductionnisme méthodologique. Partir des individus est inapproprié car cela revient à négliger l'impact des institutions en tant que facteur limitatif et permissif de l'action individuelle. Partir des structures sociales, telles que les classes sociales, n'est pas plus satisfaisant car cela revient à ignorer la pluralité des motivations humaines et la complexité des facteurs causaux sous-jacents à l'ensemble des comportements. Ainsi, Schmoller condamne la prétention tant méthodologique que normative du libéralisme à ignorer le caractère indispensable et fondamental des institutions : « *Le libéralisme individualiste confond ces deux choses : rejeter les institutions surannées et ne vouloir d'aucune institution durable* » (Schmoller, 1905-08, I, 155)[18]. De manière plus générale, c'est la sempiternelle opposition entre individualisme et holisme méthodologiques qui est rejetée par Schmoller : « *Nous accordons aujourd'hui que, pour comprendre la vie morale des peuples, il nous faut bien toujours partir de la recherche de la vie de l'âme ordinaire, individuelle, comme nous le faisons dans la partie de notre livre qui suit ; mais nous affirmons en même temps que l'individu isolé n'est qu'un lumignon ou une lampe, dans lequel la famille et l'entourage, la nation et l'Eglise, la culture et la science versent l'huile, par laquelle est déterminée totalement ou en partie la force de rayonnement. (…) Nous disons aujourd'hui (…) que l'homme est dominé et conditionné par son milieu, c'est-à-dire par les hommes qui l'entourent et les conditions de l'existence, parmi lesquelles les plus importantes sont les éléments spirituels* » (Schmoller, 1905-08, I, 41-42). Certains commentateurs[19] voient même dans les écrits de Schmoller les traces d'une utilisation de la théorie des systèmes : les

[18] Sur le même thème, il est intéressant de remarquer que Schmoller rejette la distinction de Maine entre statut et contrat, distinction sur laquelle s'appuie notamment Polanyi (cf. Chapitre 3 et *infra*). L'argument invoqué par Schmoller est que le contrat ne vient pas se substituer aux institutions. Dans l'absolu, le contrat est lui-même une institution produite au sein d'un cadre institutionnel préexistant. Le développement du contrat ne fait qu'entraîner l'apparition de nouvelles formes d'institutions, mais est loin de les rendre obsolètes. A noter qu'ici encore, Schmoller anticipe en partie les analyses de Max Weber sur la question.

[19] Voir notamment Labrousse (2002) et, à un degré moindre, Dopfer (1988 ; 1993).

phénomènes seraient conçus par Schmoller comme les résultats d'une boucle systémique où action et institution sont chacune les effets émergents de l'autre. Sans forcément pousser l'interprétation jusqu'à ce point, il apparaît en revanche évident que Schmoller se refuse à réduire les phénomènes économiques à un seul élément causal.

1.2 La sociologie économique de Max Weber

Principal représentant de la troisième génération de l'école historique allemande, Max Weber est considéré comme l'un des initiateurs de la sociologie économique avec son ouvrage *Economie et société* (Weber, 1922, I) et ses travaux sur l'éthique économique des différentes religions mondiales (Weber, 1904-05 ; 1996)[20]. Weber y développe une analyse de type substantiviste au sein de laquelle sont étudiées les interrelations entre la sphère économique et les facteurs culturels, religieux, juridiques et politiques. Weber conçoit en effet l'économie comme une science de l'Homme et de ses besoins (Tribe, 2007) dans laquelle il s'agit d'étudier la manière dont le comportement rationnel se développe et est contraint par divers facteurs institutionnels orientant les finalités des actions économiques. La question de la rationalité, sous la forme d'une typologie des actions sociales (1.2.1), et des institutions (1.2.2) est ainsi centrale dans la sociologie économique wébérienne. Weber la met en application dans diverses analyses appliquées, par exemple concernant le rôle du droit et encore plus de la religion dans les phénomènes économiques. On peut alors parvenir à caractériser un réel substantivisme wébérien (1.2.3).

1.2.1 Action sociale et rationalité chez Weber

Weber précise dans son article « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et les politiques sociales » (Weber, 1904) l'essence de l'analyse des phénomènes socio-économiques : ils consistent « *dans le fait que notre existence physique ainsi que la satisfaction de nos besoins les plus idéaux se heurtent partout à la limitation quantitative et à l'insuffisance qualitative des moyens extérieurs qui leur sont indispensables, en même temps que leur satisfaction réclame une prévoyance organisée, le travail, la lutte contre la nature et la socialisation avec d'autres hommes* » (Weber, 1904, 139). En d'autres termes, Weber considère que l'étude des phénomènes socio-économiques porte sur la compréhension de la

[20] Sur la sociologie économique de Weber, voir le travail de référence de Richard Swedberg (1998), sur lequel on s'appuie dans cette section. Sur ce même sujet, on peut également consulter Vandenberghe (1997), Steiner (1999) Tribe (2007), Triglia (2002), Kalberg (2003), Gislain et Steiner (1995), Demeulenaere (2003) et Colliot-Thélène (1990 ; 2006). La sociologie économique wébérienne est également abordée dans Burger (1975), Hennis (1996) et Raynaud (1996), même si elle n'est pas le thème central de ces travaux.

manière dont les individus parviennent à satisfaire leurs besoins, qu'ils soient d'ordre matériel ou idéel, dans un contexte de rareté *via* la mise en place d'arrangements institutionnels organisant les relations entre les hommes et la nature, et entre les hommes entre eux. Comme on le verra plus loin dans ce chapitre, il s'agit d'une définition de l'économie en tout point semblable à la définition substantiviste développée par Karl Polanyi[21].

L'objet de la sociologie économique selon Weber

Selon Weber (1904, 140-141), trois types de problèmes sont d'ordre économique et social, suivant le rapport aux valeurs spécifiés précédemment :

a) les complexes de normes et les institutions dont l'aspect économique est primordial (ex : banque, bourse) : les « institutions économiques » ;
b) les phénomènes « économiquement importants » (ex : phénomènes de la vie religieuse) : ce sont des événements qui ne nous intéressent pas en premier lieu sous l'angle de leur importance économique mais qui, sous certaines conditions, peuvent acquérir une signification économique de part leurs effets sur les variables économiques ;
c) les phénomènes dont les effets économiques n'offrent aucun intérêt mais qui, dans certains de leurs aspects importants, sont plus ou moins influencés par des motifs économiques : les phénomènes conditionnés par l'économie.

La sociologie économique est donc amenée à s'intéresser aux institutions relevant de phénomènes purement économiques (a), à des phénomènes de nature non économique, mais qui ont un effet causal sur les événements économiques (b) et, enfin, des phénomènes qui n'ont rien d'économiques mais sont, au moins en partie, causés par des mécanismes économiques (c). Le champ d'étude de la sociologie économique wébérienne est donc vaste et résiste à toute séparation étanche des sciences sociales[22], mais possède également des contours relativement flous. Ainsi, la sociologie économique se définit par un rapport aux valeurs très général, qui est celui de la « lutte matérielle pour l'existence » dans un contexte

[21] Conformément à son orientation épistémologique et à son insistance sur le rapport aux valeurs, Weber (1904) souligne qu'un phénomène n'est pas « social et économique » en lui-même, ce n'est pas un attribut qui lui est objectivement inhérent. C'est l'intérêt de notre connaissance qui va conférer à un phénomène ce statut. Cela signifie qu'un phénomène sera considéré comme socio-économique lorsque l'on s'intéressera à lui en tant que produit d'une tentative par les individus de satisfaire à leurs besoins.
[22] Ce qui ne veut pas dire que Weber nie l'existence d'une théorie économique « pure ». Cf. *infra*.

de rareté[23] : « *Tout ce que nous venons de dire nous permet de comprendre aisément d'une part que la sphère des manifestations économiques est flottante et difficile à délimiter avec précision, d'autre part que les aspects « économiques » d'un phénomène ne sont ni uniquement conditionnés par des facteurs économiques ni source d'une efficacité purement économique, enfin qu'un phénomène ne garde en général un caractère économique qu'en tant que et aussi longtemps que notre intérêt porte exclusivement sur l'importance qu'il peut avoir dans la lutte matérielle pour l'existence* » (Weber, 1904, 142).

Action sociale et action économiquement orientée

Dans *Economie et société*, Weber (1922, I, 28) propose de définir la sociologie de la manière suivante : « *Nous appelons sociologie (…) une science qui se propose de comprendre par interprétation l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets* ». La sociologie dont parle Weber désigne en fait une science sociale plus générale, qu'il nomme à certains endroits « économie sociale » (Swedberg, 1998). Initialement, le texte d'*Economie et société*[24] a été en effet conçu comme faisant partie d'un projet collectif plus large et ayant débouché sur la publication de l'ouvrage *Grundriss der Sozialökonomie* entre 1914 et 1930. Plus de 50 économistes[25] ont participé à la première édition longue de 5000 pages (Swedberg, 1998). Trois thèmes centraux formaient le cœur des *Grundriss* : 1) comment analyser les phénomènes économiques, 2) la nature du capitalisme moderne, 3) les différentes branches de l'économie capitaliste moderne. *Economie et société* rentre clairement dans le cadre du premier thème et vise, de ce point de vue, à préciser les contours d'une analyse socioéconomique permettant d'expliquer les phénomènes économiques.

La sociologie économique wébérienne part donc de l'étude de l'activité sociale. Par « activité », Weber entend « *un comportement humain (peu importe qu'il s'agisse d'un acte extérieur ou intime, d'une omission ou d'une tolérance), quand et pour autant que l'agent ou les agents lui communiquent un sens subjectif* » (Weber, 1922, I, 28). Une activité est donc tout acte auquel les agents attribuent un sens, c'est-à-dire une signification. L'activité devient

[23] Weber associe clairement dans son article de 1904 les phénomènes socio-économiques à l'existence d'un contexte de rareté. Même si l'insistance sur la rareté s'atténue fortement dans *Economie et société*, elle reste problématique d'un point de vue institutionnaliste, comme le relève Hodgson (2001). La discussion sur l'économie substantive de Karl Polanyi au chapitre précédent a soulevé les problèmes posés par une analyse présupposant un contexte de rareté universel.

[24] Plus exactement, les quatre premiers chapitres de l'édition française : « Les concepts fondamentaux de la sociologie », « Les catégories sociologiques fondamentales de l'économique », les « types de domination » et « Ordres et classes ».

[25] Parmi lesquels on peut notamment trouver, outre Weber, Friedrich von Wieser et Joseph Schumpeter. Voir Swedberg (1998, chap. 6).

sociale dès lors que, « *d'après son sens visé par l'agent ou les agents, [elle] se rapporte au comportement d'autrui, par rapport auquel s'oriente son déroulement* » (Weber, 1922, I, 28). Le propre de l'activité sociale est donc d'être orientée en fonction du comportement d'autrui. En d'autres termes, l'activité sociale est une *interaction sociale* au sein de laquelle les acteurs confèrent une signification à leurs actes. La sociologie au sens large va s'intéresser à toutes les formes d'activités sociales. Des éléments énoncés plus haut, on peut en déduire que la sociologie *économique* wébérienne va s'intéresser à l'activité sociale lorsque celle-ci est *économiquement orientée*. Une activité économique est ainsi définie comme « *l'exercice pacifique d'un droit de disposition d'orientation essentiellement économique* » (Weber, 1922, I, 101). Cette activité est dite « *activité économique rationnelle en finalité* », si elle est « *planifiée* » (Weber, 1922, I, 101). Selon Weber, une action est orientée économiquement dès lors qu'elle porte sur la satisfaction d'un désir d'utilité[26]. De ce point de vue, Weber distingue soigneusement l'orientation économique de l'orientation technique d'une activité : « *L'orientation de l'économie s'opère essentiellement en fonction du but d'utilisation, l'orientation de la technique en fonction du moyen à mettre en œuvre (le but étant donné)* » (Weber, 1922, I, 106). Cette distinction est très proche de celle formulée par Carl Menger dans la seconde édition de ses *Principes* et sur laquelle Karl Polanyi (1977) indique s'être appuyé pour formuler sa propre opposition entre économie formelle et économie substantive. Dans le cadre de l'orientation de la technique (qui correspond à l'économie formelle de Polanyi et à l'*economizing* de Menger), il s'agit de choisir les moyens les plus adaptés pour atteindre une fin considérée comme donnée. En revanche, l'orientation de l'économie est déterminée par le choix de certaines fins au détriment d'autres. Par conséquent, du point de vue de Weber, l'économie ne semble se définir ni par un but spécifique (l'enrichissement ou la survie), ni par une optimisation des moyens utilisés (aspect qui relève de l'orientation de la technique), mais plutôt par sa fonction globale au sein de la société, à savoir la satisfaction des besoins humains.

La typologie des actions sociales et les différentes orientations économiques de l'activité

L'un des aspects les plus connus et discutés de la sociologie économique wébérienne est la typologie des actions sociales que Weber élabore dans le premier chapitre *d'Economie*

[26] Comme le remarque Swedberg (1998), la définition de l'utilité retenue par Weber s'écarte sensiblement de celle adoptée par les économistes. Weber (1922, I, 108) écrit ainsi : « *Nous entendons par « utilités » les chances, considérées comme telles par la ou les personnes engagées dans une activité économique, d'utilisations présentes ou futures, chances (réelles ou supposées), concrètes et isolées qui font l'objet d'initiatives économiques adéquates et dont l'importance, évaluée comme moyens aidant à la réalisation d'objectifs précis, oriente l'activité du ou des agents économiques* ».

et société. On ne reprendra pas notre discussion sur l'idéaltype wébérien développée dans le Chapitre 2, toutefois cette typologie des actions sociales ne peut être correctement appréhendée qu'à la condition de la comprendre comme une construction idéaltypique. Weber considère que l'activité sociale peut être orientée de quatre façons. Il distingue ainsi (Weber, 1922, I, 55 et suiv.) l'action traditionnelle, l'action affectuelle, l'action rationnelle en valeur et l'action rationnelle en finalité :

- l'action traditionnelle est déterminée par la coutume et est, selon Weber, à la limite de l'activité significativement orientée : « *Le comportement strictement traditionnel (…) se situe absolument à la limite, et souvent au-delà, de ce qu'on peut appeler en général une activité orientée « significativement ». Il n'est, en effet, très souvent qu'une manière morne de réagir à des excitations habituelles, qui s'obstine dans la direction d'une attitude acquise autrefois* » (Weber, 1922, I, 55) ;
- l'action affectuelle est déterminée par des émotions, des sentiments et des passions. Le comportement strictement affectuel se situe lui aussi à la limite de l'activité significativement orientée ;
- l'action rationnelle en valeur[27] est orientée « *par la croyance en la valeur <u>intrinsèque</u> inconditionnelle – d'ordre éthique, esthétique, religieux ou autre – d'un comportement déterminé qui vaut pour lui-même et indépendamment de son résultat* » (Weber, 1922, I, 55). A la différence de l'action affectuelle, l'action rationnelle en valeur est le résultat d'une élaboration consciente des objectifs de l'action et s'oriente de manière « méthodique », selon les termes de Weber, dans leurs directions ;
- l'action rationnelle en finalité (*zweckrational*)[28] est orientée « *par des expectations du comportement des objets du monde extérieur ou de celui d'autres hommes, en exploitant ces expectations comme « conditions » ou comme « moyens » pour parvenir rationnellement aux <u>fins</u> propres, mûrement réfléchies, qu'on veut*

[27] Le terme allemand d'origine est *wertrational*. Certains auteurs utilisent l'expression rationalité axiologique. Voir *infra* ainsi que Boudon (1997) et Demeulenaere (2003).

[28] Stephen Kalberg (2003) traduit *zweckrational* par l'expression « action rationnelle par rapport aux moyens ». Il n'est pas évident que cette traduction soit plus satisfaisante que celle conventionnellement retenue. Notamment, elle semble donner l'impression que pour Weber cette forme de rationalité consiste uniquement à optimiser l'usage des moyens à disposition pour atteindre un objectif prédéfini, de manière similaire au principe de rationalité de la théorie économique standard. Toutefois, comme la citation ci-dessus le suggère, Weber semble bien considérer que la rationalité en finalité va au-delà : d'une part, l'idée d'optimisation de l'usage des moyens au service d'une fin semble davantage correspondre à l'orientation technique qu'à l'orientation économique ; d'autre part, Weber affirme explicitement qu'agir rationnellement en finalité ne consiste pas seulement à optimiser l'usage des moyens par rapport à des fins, mais aussi à comparer les diverses fins entre elles pour les sélectionner.

atteindre » (Weber, 1922, I, 55). Agir rationnellement en finalité consiste, selon Weber, à prendre en compte fins et moyens et à confronter rationnellement les moyens entre eux, les moyens par rapport aux fins, et finalement les différentes fins entre elles.

Weber est explicite quant au fait qu'il est exceptionnel sur le plan empirique qu'une action s'oriente exclusivement selon l'une de ces sortes d'activités, pas plus que cette typologie ne constitue une classification exhaustive de toutes les orientations possibles de l'activité. Il faut interpréter cette dernière comme un ensemble d'idéaltypes : ces orientations ne sont « *que de purs types, construits pour servir les fins de la recherche sociologique, desquelles l'activité réelle se rapproche plus ou moins, et – plus souvent encore – elle les combine* » (Weber, 1922, I, 57)[29].

Les actions affectuelles et traditionnelles sont largement ignorées par Weber dans ses analyses appliquées. Cela s'explique par le fait que, comme l'auteur allemand le relève, elles sont à la frontière des actions ayant une signification pour les acteurs eux-mêmes et ne sont donc que partiellement l'objet de l'économie et de la sociologie. Par ailleurs, ce sont ces actions qui sont les plus éloignées du référent rationaliste de la sociologie wébérienne, à savoir l'action rationnelle en finalité. En effet, comme on l'a déjà souligné dans le Chapitre 2, Weber indique à de nombreuses reprises dans ses écrits méthodologiques le statut privilégié de l'idéaltype de l'action rationnelle en finalité. Weber expose ainsi l'idée que la meilleure manière d'interpréter une activité irrationnelle est de considérer cette dernière comme une « déviation » d'un déroulement de cette même activité sur la base de la pure rationalité en finalité. Ainsi, « *[p]our expliquer une « panique à la Bourse » par exemple, on établira d'abord de façon appropriée comment l'activité se* <u>*serait*</u> *déroulée* <u>*sans*</u> *l'influence d'affections irrationnelles et l'on enregistrera ensuite ces éléments irrationnels comme des « perturbations »* » (Weber, 1922, I, 31). Ce statut privilégié se justifie par le fait que l'activité rationnelle en finalité est celle qui est la plus directement compréhensible et significative. En d'autres termes, il s'agit de l'idéaltype le plus utile sur le plan heuristique, car c'est celui permettant d'appréhender le spectre le plus large d'actions. Pour autant, cela ne revient pas à présupposer que les actions sociales correspondent à cette forme de rationalité. Weber reconnaît le caractère limité de cette dernière, mais en souligne en même temps sa

[29] Juste après, Weber ajoute : « *C'est leur fécondité qui,* <u>*à notre avis*</u>*, impose la nécessité de les construire* ». Cette dernière phrase atteste incontestablement du parti pris instrumentaliste de la méthodologie wébérienne mis en avant dans le Chapitre 2.

fécondité analytique en prenant l'exemple de l'économie politique : « *le comportement qui se laisse interpréter rationnellement constitue la plupart du temps l' « idéaltype » le plus approprié dans les analyses sociologiques d'enchaînements compréhensibles : la sociologie aussi bien que l'histoire font avant tout des interprétations de caractère « pragmatique », à partir d'enchaînements compréhensibles de l'activité. C'est ainsi que procède par exemple l'économie politique quand elle construit rationnellement la notion d' « homme économique »* » (Weber, 1913, 329). C'est de ce point de vue, et uniquement de celui-là, que Weber (1922, I, 32) admet que l'on peut qualifier la sociologie de « rationaliste ».

Les actions affectuelles et traditionnelles étant plus ou moins évacuées de fait du champs de la sociologie économique, et le statut privilégié de l'idéaltype de l'action rationnelle en finalité précisé, se pose la question de la place de l'action rationnelle en valeur dans la sociologie économique wébérienne. Cette dernière forme d'activité sociale est essentielle d'un point de vue wébérien. D'une part, son absence pourrait laisser penser que la sociologie économique de Weber serait assimilable à une variante primitive de la théorie du choix rationnel[30]. D'autre part, la rationalité par rapport aux valeurs s'avère finalement centrale dans les travaux de Weber puisque c'est par l'intermédiaire de cet idéaltype que Weber va souligner le rôle fondamental joué par les intérêts idéels, aux côtés des intérêts matériels, dans le développement (ou le non développement) des institutions économiques du capitalisme. Toute la sociologie économique de Weber est donc traversée par la tension entre action rationnelle en valeur et action rationnelle en finalité (l'activité traditionnelle n'est également pas totalement ignorée par Weber lorsqu'il traite des questions économiques). Cette tension est exacerbée par le fait que, comme on l'a déjà souligné et comme Weber l'indique explicitement, les frontières entre les différents types d'activité sociale sont très floues. Ainsi, il est possible qu'une même activité soit rationnelle en finalité *au niveau des moyens*, mais rationnelle en valeur dans le choix des finalités (Weber, 1922, I, 57). Toutefois, bien qu'infime et floue, la différence entre ces deux types d'activités est repérable au fait « *que la rationalité en valeur reste affectée d'une <u>irrationalité</u> et cela d'autant plus que l'on donne une signification plus absolue à la valeur d'après laquelle on oriente l'activité* (Weber, 1922, I, 57). Le clivage fondamental réside dans le fait que, dans le cadre d'une activité rationnelle en valeur, les conséquences *pratiques* de l'activité passent en arrière plan au profit

[30] Voir Kalberg (2003, 102 et suiv.) pour une comparaison entre la théorie du choix rationnel et la sociologie de Weber. L'auteur estime que la théorie du choix rationnel se réduit à une insistance sur la rationalité par rapport aux moyens (rationalité en finalité selon la traduction des écrits de Weber), tandis que chez Weber cette forme de rationalité n'est pas exclusive, en dépit de son statut heuristique privilégié.

de considérations sur la valeur propre, intrinsèque, de l'acte : la norme est respectée pour elle-même, pour ce qu'elle représente, non parce qu'elle procure un bien être matériel à l'individu.

L'interprétation de la typologie des actions sociales de Weber a posé beaucoup de difficultés. Des auteurs comme Ludwig von Mises (1949 ; 1957) l'ont condamnée au motif que, *in fine*, toute action pouvait s'interpréter comme étant rationnelle en finalité[31] (Crespo, 1997). A l'extrême, dans la continuité des travaux de James Coleman (1990), des sociologues et des économistes ont réduit les analyses wébériennes à une variante de la théorie du choix rationnel, en assimilant notamment la rationalité en valeur à une forme de maximisation d'utilité. Enfin, dans la lignée de Raymond Boudon (1997), la rationalité en valeur a parfois été réinterprétée comme une « rationalité axiologique » : l'adhésion aux valeurs par un individu n'est alors pas le résultat d'un respect de la norme pour ce qu'elle est, indépendamment de ses conséquences pratiques, mais découle d'une réponse rationnelle de la part de l'acteur à une situation donnée. En d'autres termes, le suivi de la norme aurait une source exogène, celle des conséquences induites par le comportement auquel elle conduit[32] : ne pas suivre la norme impliquerait une sanction sociale dans le cadre d'interactions répétées. Si la critique autrichienne et l'interprétation en termes de théorie du choix rationnel de la rationalité en valeur sont contestables, l'idée de rationalité axiologique semble davantage recevable. Il est en effet exact que Weber souligne l'importance de la menace du « boycott social » pour expliquer le respect des conventions par les individus (cf. *infra*). Soulignons toutefois que, d'une part, il s'agit du cas spécifique des conventions et que Weber ne le généralise pas à d'autres formes de normes et institutions. D'autre part, cette interprétation

[31] L'argument de Mises et de certains autres économistes de l'école autrichienne ne peut s'appréhender qu'en le rapportant aux présupposés épistémologiques sur lesquels il repose (cf. Aimar, 2005). Sans développer, on peut ainsi indiquer que les autrichiens, suivant Mises, considèrent que toute action est axiomatiquement rationnelle : par définition, toute action se rapporte à une fin (autrement, un individu n'agirait pas) et consiste à choisir les moyens les plus appropriés (selon la subjectivité de l'individu agissant) pour l'atteindre. De ce point de vue, toute action est rationnelle dans le sens où elle est toujours orientée vers l'atteinte d'un objectif, quelque soit sa forme, sa nature et son origine. Si l'on accepte cette définition de la rationalité, alors effectivement, la typologie wébérienne perd beaucoup de sa portée. On notera toutefois le problème de cette approche : on est enfermé dans une conception purement formaliste de la rationalité qui ne nous apporte aucune information sur les divers contenus possibles de l'action. En ce sens, le point de vue autrichien n'est pas faux, mais on peut douter de sa valeur heuristique.

[32] Il peut être utile ici de raisonner en termes de fonction d'utilité. L'interprétation traditionnelle de la rationalité en valeur wébérienne indique que l'individu adopte un certain comportement car le respect de la norme est intrinsèquement source d'une certaine satisfaction (utilité). En d'autres termes, le respect de la norme est inclus dans la fonction d'utilité. Formellement, la fonction d'utilité de l'agent *i* peut s'écrire $Ui = U(x ; n)$ avec *x* le gain monétaire et *n* l'utilité « psychologique » qui découle du respect ou non d'une certaine norme. L'interprétation en termes de rationalité axiologique est autre car elle conduit à faire du respect de la norme une maximisation *a posteriori* de l'utilité. La norme génère de la part des autres agents une attente de conformité, de sorte qu'y déroger à un coût. La norme n'appartient plus à la fonction d'utilité mais est adoptée comme une réponse rationnelle aux attentes des autres individus dans le cadre d'un jeu répété avec effet de réputation. Sur les différentes manières d'interpréter les normes du point de vue de l'analyse économique, cf. par exemple Kreps (1997).

revient à ignorer l'idée selon laquelle, dans le cadre d'une activité rationnelle en valeur, l'individu n'accorde qu'une importance limitée, voire nulle, aux conséquences pratiques de son action[33]. Il ne s'agit pas ici de trancher cette question délicate. On estimera toutefois qu'il semble plus en accord avec le texte wébérien d'adopter l'interprétation traditionnelle, même si elle est problématique à certains égards et que la réinterprétation en termes de rationalité axiologique est peut-être plus solide en elle-même. En tout état de cause, il importe de noter ici que l'établissement et l'utilisation par Weber d'une telle typologie des actions sociales rendent inexact tout rattachement des travaux de l'auteur allemand à la tradition marginaliste[34]. En reconnaissant la pluralité des orientations pouvant guider l'activité sociale, Weber se refuse de fait à définir de manière formelle l'activité économique par une forme de rationalité[35].

Dans le chapitre 2 d'*Economie et société*, Weber s'intéresse plus spécifiquement à la question de la rationalité des activités économiques. Il y formule plusieurs oppositions qui occupent une place centrale dans sa sociologie économique. Selon Weber, les activités à orientation économique peuvent relever, soit de la tradition, soit de la rationalité en finalité. Toutefois, « *[m]ême une activité fortement rationalisée se signale en général par un attachement relatif aux traditions* » (Weber, 1922, I, 110). L'activité économique est ainsi interprétée par Weber comme le résultat d'une tension permanente entre des motifs extra-économiques inspirés par les traditions et le besoin croissant d'une gestion rationnelle et rigoureuse des ressources à disposition : « *Les règles établies par les dirigeants de l'économie, quelle que soit d'ailleurs la nature de la direction, sont toujours déterminées par leur orientation rationnelle. L'évolution de l'activité économique rationnelle, à partir de la recherche instinctive de nourriture ou de la survivance des techniques traditionnelles et de*

[33] Si l'on reprend la note de bas de page précédente, on peut interpréter les choses de la façon suivante : les individus ont une fonction d'utilité $U = a.x + (1-a).n$ avec x l'utilité liée aux conséquences pratiques d'une situation (gains monétaires notamment) et n l'utilité intrinsèquement liée au respect de la norme ; a est un coefficient mesurant le poids relatif des conséquences pratiques et du respect de la norme pour elle-même dans la fonction d'utilité de l'agent. Lorsque $a = 1$, nous sommes alors dans le cadre d'une pure rationalité par rapport aux fins. Lorsque $a = 0$, alors on est dans le cas limite de la pure rationalité en valeur. Toutefois, en suivant la lecture de Weber, ces cas sont extrêmement rares et la plupart du temps a sera compris entre 0 et 1.

[34] On se sépare ici des lectures faites par Yagi (1997 ; 2005) et surtout par Peukert (2004). Ce dernier, tout en reconnaissant que les travaux appliqués de Weber s'écartent de toute forme de marginalisme (point sur lequel il est difficile d'être en désaccord), caractérise les thèses méthodologiques wébériennes sur la rationalité comme étant marginalistes et se montre très critique envers le rationalisme de la sociologie de Weber. Il nous semble qu'il s'agit d'une lecture qui oublie l'importance du rapport aux valeurs dans la construction des concepts – si Weber insiste sur l'importance de l'idéaltype de la rationalité en finalité, ce n'est pas tant pour sa connotation marginaliste que pour sa valeur en tant qu'outil pour étudier le processus de rationalisation. Par ailleurs, il importe d'abord et avant tout de prendre en compte la manière dont Weber met en pratique ses préconisations méthodologiques dans ses travaux appliqués.

[35] On reviendra dans le Chapitre 6 sur la manière dont Weber fait usage de cette typologie des activités sociales pour analyser le processus de rationalisation et l'émergence du capitalisme moderne.

rapports sociaux consacrés à la coutume, a toujours été tributaire d'évènements et d'actes non économiques, ne survenant pas tous les jours ; mais elle a également été influencée par les nécessités impérieuses résultant du rétrécissement, absolu ou relatif (mais inexorablement progressif), de l'espace disponible pour assurer les approvisionnements » (Weber, 1922, I, 110). Une activité à orientation économique « *vise dans son intention à aller au-devant d'un désir d' « utilité »* » (Weber, 1922, I, 101). Elle peut, selon Weber, être guidée par deux types de motivations (Demeulenaere, 2003) :

a) la couverture des besoins personnels donnés dont les moyens sont en quantité limitée par rapport aux besoins ;
b) la réalisation de profits.

Par conséquent, il en découle que la couverture des besoins à partir de moyens en quantité limitée peut s'opérer via le recours d'une activité économique rationnelle en finalité ou bien reposant plus largement sur la tradition. Il en va de même pour la réalisation du profit : en effet, même si en pratique Weber insiste essentiellement sur la rationalisation de la gestion des affaires économiques, notamment au travers de l'émergence du calcul monétaire, de la comptabilité et du développement de l'entreprise, l'économiste allemand relève également qu'au sein de certaines formes de capitalisme, la poursuite du profit se réalise au moyen de divers artifices extra-économiques élaborés par des groupements politiques[36].

Weber approfondit ce point en distinguant la rationalité *formelle* de la rationalité *matérielle* (Weber, 1922, I, 130-132). Selon Weber, la rationalité formelle d'une activité économique est « *son taux de calculations techniquement possibles et effectivement appliquées* ». A l'inverse, la rationalité matérielle de cette même activité correspond à « *l'importance prêtée à une activité sociale d'orientation économique visant à l'approvisionnement de certains groupes d'individus donnés (quelle que soit par ailleurs leur étendue), en s'inspirant de <u>postulats appréciatifs</u> (quels qu'ils soient) ayant servi, servant, ou pouvant servir à en dégager la valeur* » (Weber, 1922, I, 130). Dans le cadre de la rationalité formelle, il est possible d'exprimer l'activité de manière chiffrée ou comptable et il en résulte

plurielles : éthiques, politiques, utilitaires, hédonistiques, de classe, etc. Pour Weber, une tension entre ces deux formes de rationalité traverse l'ensemble des champs de la société : économique, politique et juridique (Colliot-Thélène, 2006). La rationalité formelle exprime le calcul et la prévisibilité, tandis que la rationalité matérielle souligne la multiplicité des critères pouvant régir l'orientation de l'activité économique[37]. On semble retrouver l'opposition entre rationalité en finalité et rationalité en valeur qui, si elle n'est pas sans poser problème, indique une nouvelle fois que la sociologie économique wébérienne est dotée d'une indéniable dimension substantiviste : par-delà la fonction des activités économiques (qui est universelle), les fins les orientant ne sont pas considérées comme données mais sont au contraire le résultat de l'influence de la structure institutionnelle.

1.2.2 Les institutions dans la sociologie économique wébérienne

Il apparaît clairement dans les travaux tant théoriques qu'appliqués de Weber que l'on ne peut appréhender l'action des individus en faisant abstraction des structures sociales dans lesquelles elle s'insère. Ainsi, même si le concept d'institution est très peu utilisé par Weber, dans le sens tel qu'il est entendu dans la tradition institutionnaliste (dans le sens où l'entend par exemple Schmoller), il procède à l'analyse de formes complexes d'actions économiques et sociales que l'on peut qualifier d'institutions (Swedberg, 1998).

Communalisation et sociation

Le premier aspect de la dimension institutionnelle de la sociologie économique wébérienne réside dans l'opposition entre communalisation et sociation (Weber, 1922, I, 78-82). Cette dichotomie trouve son origine dans l'opposition entre statut et contrat de Henri Maine et qui est reprise par Polanyi (cf. Chapitre 3) et surtout dans celle entre communauté et société du sociologue allemand Ferdinand Tönnies. La communalisation et la sociation désignent en fait deux formes typiques sous lesquelles peuvent se développer les relations sociales[38]. Par communalisation, Weber désigne une relation sociale pour laquelle « *la*

[37] Une difficulté semble toutefois apparaître ici : à la lecture des citations du texte de Weber, il semble clairement que ce dernier envisage les deux formes de rationalité comme des manières *d'appréhender* les activités économiques. Dès lors, parler d'une tension entre ces deux formes de rationalité (soulignée par de nombreux auteurs ; voir notamment Colliot-Thélène (2006), Demeulenaere (2003) et Swedberg (1998)) pose problème puisque cela présuppose qu'il s'agit de deux manifestations ayant une réalité empirique et rentrant en conflit. On retrouve un problème similaire à celui posé par la distinction polanyienne entre économie formelle et économie substantive.

[38] Il faut noter sur ce point la définition précise que Weber donne à la notion de « relation sociale » : « *Nous désignons par « relation » sociale le comportement de plusieurs individus en tant que, par son contenu significatif, celui des uns se règle sur celui des autres et s'oriente en conséquence. La relation sociale consiste donc essentiellement et exclusivement dans la chance que l'on agira socialement d'une manière*

disposition de l'activité sociale se fonde – dans le cas particulier, en moyenne ou dans le type pur – sur le sentiment subjectif (traditionnel ou affectif) des participants d' appartenir à une même communauté » (Weber, 1922, I, 78). En d'autres termes, au sein d'une relation sociale de type communalisation, l'activité de chaque individu s'oriente suivant un sentiment d'appartenance à une communauté. La communalisation est le théâtre des activités affectuelles et traditionnelles. A l'inverse, la sociation est une relation sociale pour laquelle « *la disposition de l'activité sociale se fonde sur un compromis d'intérêts motivé rationnellement (en valeur ou en finalité) ou sur une coordination d'intérêts motivée de la même manière* » (Weber, 1922, I, 78). Dans le cadre de la sociation, l'activité sociale est orientée par la recherche d'un compromis entre intérêts à la fois rationnels et conflictuels, ou bien par la recherche rationnelle de la coordination dans les cas où les intérêts des différents participants ne sont pas contradictoires. Weber cite l'échange, l'association à but déterminé et l'association à base de convictions comme les types les plus purs de sociation. Ici, ce sont les formes rationnelles (en valeur et en finalité) de l'activité sociale qui dominent.

S'il existe une incontestable proximité avec l'opposition de Tönnies entre communauté et société, Weber indique explicitement que sa dichotomie n'est pas de la même nature que celle de son compatriote sociologue. Outre sa connotation normative, la distinction faite par Tönnies a une dimension évolutionniste[39] car elle décrit le passage des sociétés occidentales d'une forme de régulation sociale fondée sur les liens communautaires à une forme basée sur l'échange impersonnel. L'idée qu'il existe deux types purs de relations sociales, les unes ancrées sur le sentiment d'appartenance à une communauté, les autres sur la conciliation d'intérêts plus ou moins contradictoires, n'est évidemment pas étrangère à la sociologie économique de Weber. Toutefois, ce dernier insiste sur le fait que communalisation et sociation ne sont nullement exclusives l'une de l'autre. Encore une fois, c'est le caractère idealtypique des catégories analytiques wébériennes qui permet cela. Ainsi, la très grande majorité des relations sociales relèvent en partie de la sociation, en partie de la communalisation : « *la grande majorité des relations sociales ont en partie le caractère d'une communalisation, en partie celui d'une sociation. N'importe quelle relation sociale, si rationnelle en finalité soit-elle et si froidement eût-elle été instituée et déterminée quant à son but (une clientèle par exemple), peut faire naître des valeurs sentimentales qui dépassent la*

(significativement) exprimable, sans qu'il soit nécessaire de préciser d'abord sur quoi cette chance se fonde » (Weber, 1922, I, 58). En d'autres termes, une relation sociale est une interaction dans laquelle le comportement de chaque individu est, au moins en partie, orienté en fonction du comportement des autres individus. Par conséquent, la relation sociale wébérienne est « stratégique », au sens de la théorie des jeux.

[39] On entend ici le terme « évolutionniste » dans le sens déterministe et finaliste, non dans le sens utilisé par Veblen et d'autres auteurs institutionnalistes.

fin établie par libre volonté. (…) Inversement, une relation sociale dont le sens normal consiste en une communalisation peut être orientée en totalité ou en partie dans le sens d'une rationalité en finalité, du fait de la volonté de tous les membres ou de quelques-uns d'entre eux » (Weber, 1922, I, 79). Par conséquent, la plupart des relations sociales sont le fruit d'un mélange de différentes formes d'activités sociales telles que Weber les distingue dans sa typologie. En revanche, il semble que Weber se refuse à repérer une tendance à l'extension du champ de la sociation au détriment de celui de la communalisation[40]. Par ailleurs, ce serait une erreur d'interpréter la sociation comme une forme de relations sociales plus faiblement institutionnalisée que celle relevant de la communalisation. C'est la nature de l'institutionnalisation qui change, non son intensité.

La variété des formes institutionnelles dans la sociologie économique de Weber

Dans *Economie et société*, Weber procède en effet à l'analyse d'une série de formes institutionnelles autour desquelles se structurent les relations sociales et, donc, les actions des individus. Notamment, parmi les formes institutionnelles génériques, Weber (1922, I, 61-64) distingue l'usage, la coutume et l'intérêt. Selon Weber, la sociologie (par opposition à l'histoire) a pour objet d'étude principal les régularités sociales, « *c'est-à-dire des développements de l'activité qui se répètent ou (éventuellement : en même temps) ont cours chez de nombreux individus en un sens visé typiquement similaire durant une même activité* » (Weber, 1922, I, 61). L'usage, la coutume et l'intérêt constituent trois des principales formes de régularités. D'après Weber, la notion d'usage désigne « *une régularité dont la chance de persister au sein d'un groupe d'hommes est donnée par une pratique* » (Weber, 1922, I, 61). L'usage se transforme en coutume lorsque la pratique repose sur une routine ancienne. La coutume n'a rien « *d'obligatoirement valable* » (Weber, 1922, I, 62), dans le sens où il n'y a aucun mécanisme exogène garantissant que l'agent va la suivre. Le seul élément qu'engendre la coutume, c'est que l'on peut s'attendre « *à ce que les autres membres qui appartiennent au groupe la respectent vraisemblablement* » (Weber, 1922, I, 62). Une coutume devient en revanche une convention ou une règle de droit à partir du moment où le non respect de la règle engendre une sanction explicite de la part de la communauté. Dans le cadre d'une

[40] Ainsi que l'indique Philippe Raynaud (1996), c'est le caractère idéaltypique des catégories wébériennes « *qui interdit évidemment de faire du passage de la « communauté » à la « société » une loi universelle de développement des groupements humains* » (Raynaud, 1996, 132). On retrouve ici l'importance du nominalisme wébérien qui lui-même découle du postulat de l'existence d'un *hiatus irrationalis* entre les concepts et la réalité, comme nous l'avons exposé dans les chapitres 1 et 2.

convention, cette sanction prend la forme d'un « boycott social » plus ou moins informel[41], tandis que dans le cas d'une règle de droit, la sanction appliquée est juridiquement prévue. L'intérêt est une troisième forme de régularités institutionnalisées. Une régularité découle de l'intérêt « *lorsque et tant que la chance de sa persistance empirique est conditionnée purement et simplement par une orientation purement rationnelle en finalité de l'activité des divers individus d'après des expectations similaires* » (Weber, 1922, I, 62). Par conséquent, l'intérêt s'apparente à une forme d'institution organique résultant de l'agrégation de comportements rationnels convergents vers des anticipations similaires[42]. Weber considère notamment que la régularité des prix dans un marché libre relève de la régulation par l'intérêt. Il souligne également le caractère relativement stable d'une telle forme de coordination : à partir du moment où les individus agissent rationnellement en finalité, « *il se produit des uniformités, des régularités et des continuités dans l'attitude et dans l'activité qui sont souvent de loin plus stables que lorsque l'activité se guide sur des normes et des devoirs qui valent effectivement pour un groupe d'hommes comme « obligatoires »* » (Weber, 1922, I, 63). L'importance accordée par Weber dans ses travaux à ce type de régulation des activités sociales est loin d'être négligeable et se retrouve en partie dans sa caractérisation de certaines institutions.

Les principales institutions dans la sociologie économique wébérienne

Dans ses écrits, Weber accorde une attention soutenue à plusieurs institutions jouant un rôle prépondérant dans l'encadrement des interactions économiques. Suivant Swedberg (1998), on peut notamment relever la propriété, l'organisation économique, la monnaie et le marché. Concernant la propriété, Weber mobilise les concepts d'appropriation et surtout de relations sociales fermées (Weber, 1922, I, 82-86) : « *Lorsque les acteurs, dans le cadre d'une relation fermée, parviennent à s'approprier certaines opportunités économiques, ils acquièrent un « droit » ; et lorsque ces droits peuvent être hérités, il s'agit de « propriété » au*

[41] La convention est le « *cas où le comportement en cause est, certes, sujet à une influence, mais où celle-ci ne s'exerce nullement par une contrainte physique ou psychique quelconque : en général – du moins dans les cas normaux et lorsqu'elle est directe, - cette influence s'exerce simplement en suscitant une réaction de simple approbation ou désapprobation dans le groupe d'hommes qui forme l' « entourage » de celui qui agit* » (Weber, 1922, II, 23).

[42] D'un certain point de vue, il semble que l'on puisse parler ici d'ordre spontané. Zafirovski (2002) estime d'ailleurs que Weber a été très influencé sur ce point par les travaux de Carl Menger et que, en conséquence, il existerait une connexion entre Weber et l'école autrichienne de Mises et Hayek. Les éléments textuels manquent pour pouvoir infirmer ou confirmer ce point de vue sur la seule base des écrits de Weber. Toutefois, on peut remarquer que si l'intérêt s'apparente à une forme institutionnalisée de régularité, il en va de même pour la coutume, la convention et le droit. Néanmoins, il est extrêmement délicat d'évaluer dans quelle mesure Weber considère que l'émergence et l'évolution de ces formes d'institutions sont d'ordre spontané, tant Weber est peu explicite à ce sujet.

sens de Weber » (Swedberg, 1998, 39, notre traduction). Une relation sociale est ouverte sur l'extérieur lorsque, d'après les règlements en vigueur, il est autorisé à quiconque en mesure de le faire, de participer à l'activité orientée réciproquement selon le contenu significatif qui la constitue. La relation sociale est fermée lorsque une telle participation est exclue ou limitée, ou liée à des conditions. La fermeture ou l'ouverture d'une relation sociale peut être déterminée de manière traditionnelle, affectuelle, ou bien rationnelle en finalité comme en valeur. Selon Weber, une relation sociale fermée confère des droits aux individus y participant selon plusieurs modalités : « *Une relation sociale close peut garantir des chances monopolisées à ses membres, (a) librement, (b) par régulation et limitation de leur quantité et de leur nature, (c) par appropriation durable et relativement ou entièrement inaliénable au profit d'individus ou de groupes (fermeture vers l'intérieur). Les chances appropriées, nous les appelons des « droits »* » (Weber, 1922, I, 82). Les *droits* de propriété résultent donc *de facto* de la fermeture de relations sociales au profit de certains individus, fermeture garantissant un monopole d'exploitation et de jouissance des éléments contenus dans la relation. A ce point, il est intéressant de noter que Weber souligne, d'une part, l'universalité de l'existence de relations sociales fermées et donc d'une forme ou d'une autre de propriété, tout en mettant en avant la pluralité des motifs pouvant la sous-tendre.

Autre institution attentivement scrutée par Weber, l'organisation économique (Weber, 1922, I, 116-118). Selon Weber, une organisation est une relation sociale fermée avec un groupe ou une personne qui est chargé de sa régulation. Une organisation dont le but est la satisfaction des besoins ou la réalisation de profits est une organisation économique. Sinon, c'est une organisation orientée économiquement (Eglise, Etat, syndicat). Il souligne également l'importance des groupements n'ayant ni pour vocation la réalisation de profits ni n'étant orientés économiquement, mais contribuant à réguler l'activité économique en édictant des règlements influençant de manière effective cette dernière : les syndicats ouvriers et patronaux, les corporations. Enfin, jouent également un rôle essentiel les « groupements d'ordre », lesquels édictent des règlements normalisant sur le plan formel l'activité économique autocéphale et autonome de ses membres en garantissant ainsi les chances qu'ils ont pu acquérir.

La monnaie et le marché sont les deux autres institutions économiques auxquelles Weber consacre plusieurs pages. Concernant la monnaie, Weber ne s'intéresse pas tant à sa fonction purement économique et à sa nature[43] qu'à sa dimension sociologique en tant que

[43] Bien qu'il consacre cependant plusieurs pages à cette question. Weber reprend d'ailleurs les thèses défendues par Ludwig von Mises dans les années 1920 et les oppose à celles de l'économiste historiciste allemand, Georg

vecteur de rationalisation. Ainsi, Weber estime que la monnaie est le moyen de compte économique le plus rationnel pour diriger une activité économique. Le calcul monétaire est caractéristique d'une économie d'approvisionnement rationnelle en finalité. En d'autres termes, la monnaie est à la fois la manifestation institutionnelle de l'importance de la rationalité en finalité au sein d'une société, ainsi que son vecteur.

Selon Weber[44], un marché apparaît dès qu'il existe une concurrence entre plusieurs individus dans la relation d'échange : « *On doit parler de marché dès que, ne serait-ce que d'un côté, une majorité de candidats à l'échange entrent en concurrence pour des chances d'échange. (…) La forme la plus conséquente de la formation du marché est la seule qui permette le plein épanouissement du phénomène spécifique du marché : le marchandage. (…) Sur le plan sociologique, le marché représente une simultanéité et une succession de sociations rationnelles dont chacune est à ce point éphémère qu'elle s'éteint avec l'échange des biens qui en font l'objet* » (Weber, 1922, II, 410). Ce passage peut donner l'impression que Weber conçoit le marché comme un simple agrégat de relations d'échange et non comme une institution. Néanmoins, il faut dans un premier temps noter que Weber parle de « communauté de marché ». Par ailleurs, les échanges sur le marché ont à la fois une dimension de sociation et une dimension de communalisation : si l'échange proprement dit ne constitue une sociation qu'entre les partenaires, le marchandage préparatoire est lui une réelle activité communautaire puisqu'il implique que les deux échangistes orientent leurs offres en fonction de celles d'autres concurrents. La monnaie est un élément majeur à la dimension institutionnelle du marché selon Weber. A partir du moment où l'échange utilise la monnaie, il est une activité communautaire : « *le fait que l'argent est accepté repose exclusivement sur l'attente qu'il continuera d'être demandé et d'être employé comme moyen de paiement* » (Weber, 1922, II, 411). Weber ajoute un peu plus loin : « *L'action de l'argent est communalisante du fait des rapports d'intérêts réels entre les agents intéressés, actuellement ou potentiellement, au marché ou au paiement. Il en résulte que, lorsqu'elle est pleinement développée, l'économie dite monétaire (dont la nature est très spécifique) se comporte comme si son action avait créé un ordre auquel on aurait visé* » (Weber, 1922, II, 411). Le marché est donc institutionnalisé par l'usage de la monnaie, mais aussi par diverses règles faisant

---

Knapp. Ce dernier défend une conception chartaliste de la monnaie, à savoir l'idée que la valeur de la monnaie est assise sur la garantie fournie par l'Etat. De manière générale, Weber se range largement du côté de la conception misessienne.

[44] L'essentiel des discussions de Weber concernant le marché est concentré dans le chapitre 6 du deuxième tome de l'édition française d'*Economie et société* (Weber, 1922, II, 410-416). Il faut noter que ce chapitre reprend en fait un texte inachevé de Weber. On notera par ailleurs que Weber fait des *processus* de marché une question relevant de l'économie sociale au sens large et non de la sociologie économique et que, par conséquent, il ne l'aborde pas dans sa discussion.

varier ses degrés de fermeture et d'ouverture. Weber insiste notamment sur le fait que les marchés concrets ne peuvent en général se développer que dans un cadre pacifique, où la stabilité et la paix sont assurées. De plus, si les processus de marché sont très largement orientés par des intérêts déterminés par une rationalité en finalité, ils voient leur extension limitée, soit par des tabous sacrés, soit par des sociations monopolistes dérivant des ordres politiques et rendant impossible tout échange avec l'extérieur. De manière générale, Weber dépeint ainsi la dynamique des processus de marché : avec l'apparition de l'économie monétaire, la sociation par le marché tend à s'étendre au dépend des formes de communalisation sacrées ou politiques. Le marché libre s'étend jusqu'à ce que, à un moment, certains capitalistes parviennent, soit par le biais du pouvoir politique, soit du fait de la puissance du capital, à s'imposer et à obtenir un monopole, fermant ainsi le marché. Comme Weber le souligne, le marché est le lieu par excellence des relations sociales impersonnelles, mais son extension est sans cesse conditionnée par des règles et des normes, parfois traditionnelles, parfois rationnelles en valeur, et surtout par des fermetures aux échanges engendrées par la formation de monopoles capitalistes cherchant à profiter d'une situation de rente.

Enfin, la dimension institutionnaliste et substantiviste de la sociologie économique de Weber apparaît aussi dans sa discussion des rapports entre l' « ordre économique » et l'organisation sociale (Weber, 1922, II, 11-49) ainsi que dans sa célèbre étude des formes de domination (Weber, 1922, I, 285-390). Il est impossible ici de détailler de manière exhaustive tous les éléments développés par Weber[45], mais on peut relever les plus significatifs. Weber accorde notamment une importance particulière à la relation entre l'ordre juridique et l'économie. Le droit agit en effet sur l'ordre économique[46] en établissant des prescriptions orientant les activités économiques[47]. L'un des éléments majeurs de l'ordre juridique est évidemment l'Etat, dont l'anticipation de la contrainte juridique et physique est la principale raison qui pousse les individus à respecter les règles de droit. Cependant, Weber se refuse à

[45] Ici encore, on renvoie à l'ouvrage de Richard Swedberg (1998) qui offre un traitement systématique des différentes catégories analytiques de la sociologie économique wébérienne.

[46] Weber (1922, II, 12) définit ainsi l'ordre économique : « *une certaine répartition du pouvoir effectif de disposition sur les biens et services économiques ; cette répartition résulte, avec le* <u>*consentement général*</u>*, des transactions qui ont lieu entre les intérêts divergents, et de la manière dont, en vertu de ce pouvoir de disposition consenti, ces biens et services sont effectivement utilisés* ».

[47] Weber (1913 ; 1922, II ; 1986) insiste à de nombreuses reprises sur la distinction entre la *dogmatique* juridique et l'*ordre* juridique. La dogmatique juridique, que l'on pourrait également appeler la science du droit, adopte un point de vue normatif sur les règles de droit. Son objectif est d'évaluer la cohérence d'un corpus juridique, sa validité et son efficacité, et de proposer une interprétation des normes. Toutefois, d'un point de vue de sociologie du droit, on ne s'intéresse pas à la question de la pertinence de la règle ou de la cohérence du corpus juridique. Le problème étudié est celui de l'influence effective de la norme sur le comportement.

réduire l'ordre juridique à l'Etat : « *Au contraire, nous parlerons d' « ordre juridique » partout où il faut compter avec l'emploi de moyens de coercition quelconques, physiques ou psychiques, et où cet emploi est entre les mains d'un appareil de coercition, c'est-à-dire d'une ou plusieurs personnes qui se tiennent prêtes à s'en servir au cas où se produirait un état de fait propre à justifier leur intervention* » (Weber, 1922, II, 19). Cette reconnaissance de l'importance des règles légales implique que, dans un cadre wébérien, les activités économiques ne peuvent s'appréhender indépendamment du contexte juridique dans lequel elles s'insèrent. D'où l'insistance que placera Weber sur l'importance du droit et de la rationalisation juridique dans l'émergence du capitalisme moderne en Occident (cf. *infra*). Toutefois, Weber n'ignore pas que le droit peut également s'appréhender comme un « phénomène conditionné par l'économie » : « *tout pouvoir qui garantit un ordre juridique tire, d'une manière ou d'une autre, ses moyens de l'activité concordante des groupes sociaux soumis à son autorité, et la formation des groupes sociaux est influencée dans une large mesure par des constellations d'intérêts matériels* » (Weber, 1922, II, 45). En d'autres termes, le droit est également en partie le produit de l'infrastructure économique. Cette conception du droit à la fois comme facteur structurant des activités économiques, mais aussi comme produit de celles-ci est représentative de l'approche wébérienne des institutions et s'accorde parfaitement avec un cadre d'analyse institutionnaliste.

Dans son étude sur les formes de domination, Weber aborde la question cruciale des mécanismes expliquant l'adhésion aux règles et normes par les individus[48]. Comme cela est largement documenté dans la littérature secondaire, Weber distingue (toujours par le biais d'idéaltypes) trois formes de domination, c'est-à-dire de mécanismes par lesquels des ordres ou des individus, parviennent à s'assurer d'être obéis par un groupe déterminé d'individus (Weber, 1922, I, 285) : la domination à caractère rationnelle et légale, la domination à caractère traditionnelle, la domination à caractère charismatique. Suivant les cas, la domination peut reposer sur l'habitude ou sur des considérations rationnelles en finalité. L'astreinte à obéir peut se fonder sur des motifs traditionnels, affectifs, ou encore pour des intérêts matériels ou des mobiles idéaux. Dans ses travaux, Weber insiste essentiellement sur deux des trois formes de domination qu'il repère, la domination rationnelle légale et la domination charismatique. La première est l'émanation du processus de rationalisation. Elle

[48] L'analyse de Weber (comme celle de Commons) répond ainsi par anticipation à la critique formulée par Avner Greif (2006) à l'encontre de certaines approches institutionnalistes quant au fait que l'influence des règles et normes sur le comportement des individus est souvent plus postulée qu'expliquée. D'un certain point de vue (ce point sera discuté au Chapitre 7), on peut même considérer que l'explication wébérienne va plus loin que celle de Greif, lequel n'explique le respect des règles et normes que par un motif de maximisation de l'utilité dans un contexte de rationalité stratégique.

repose sur la croyance en la légalité des règlements arrêtés et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens et culmine avec le développement de la bureaucratie. La domination charismatique occupe quant à elle une place centrale chez Weber en tant que contrepoids à la réification sociale engendrée par le processus de rationalisation (Vandenberghe, 1997). Elle repose sur la soumission extraordinaire au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne, ou encore qui émane d'ordres révélés ou émis par celle-ci (Weber, 1922, II, 289). La domination charismatique est toutefois de nature instable car Weber indique qu'elle tend à prendre soit une forme traditionnelle, soit une forme rationnelle. De manière générale, la typologie des formes de domination établie par Weber offre une explication à l'émergence et au respect des règles encadrant les activités économiques. Notons toutefois que Weber se refuse à appliquer le concept de domination aux relations prenant place sur le marché (Swedberg, 1998).

1.2.3 La dimension substantiviste de la sociologie économique wébérienne

La sociologie économique de Weber combine ainsi une analyse du rôle des institutions avec une prise en compte de la pluralité des formes de motivations et de rationalités orientant l'action des individus. Cela suffit-il à faire de celle-ci une analyse de type substantiviste ? Une telle analyse consiste à comprendre comment la société organise la subsistance de ses membres sans présupposer que les relations économiques se réduisent à une forme particulière de rationalité. En d'autres termes, il s'agit d'une part d'étudier la manière dont les institutions orientent les comportements des individus tout en spécifiant les mécanismes par lesquels les individus sont amenés à respecter et à transformer les règles et normes prévalentes ; il s'agit d'autre part de caractériser les différentes formes que peut prendre l'organisation économique (c'est-à-dire l'ensemble des institutions affectant les activités économiques) et la manière dont certaines institutions peuvent favoriser ou, au contraire, restreindre le développement de certaines activités spécifiques.

Un « institutionnalisme méthodologique »

Il est courant dans la littérature secondaire de voir dans les travaux de Weber la mise en œuvre d'une forme d'individualisme méthodologique[49]. Les partisans de cette

[49] En France, cette interprétation est largement portée par Raymond Boudon (1997). Schumpeter (1954), bien que rattachant explicitement Weber à l'école historique allemande, considère également que Weber développe une forme d'individualisme méthodologique. La lecture individualiste de l'œuvre de Weber est également faite par tous les auteurs tentant, de manière plus ou moins convaincante, de rattacher Weber à la tradition de l'école autrichienne. Voir notamment Lachmann (1971), Yagi (1997 ; 2005 ; 2007) et Zafirovski (2001 ; 2002).

interprétation invoquent souvent une lettre écrite en 1920 par Weber à l'économiste marginaliste Robert Liefmann : « *si, au bout du compte, je suis moi-même devenu maintenant sociologue (selon l'intitulé de mon arrêté de nomination !), c'est essentiellement pour mettre un terme à la pratique qui hante encore les lieux et qui consiste à travailler avec des concepts de collectifs. En d'autres [termes], la sociologie, elle aussi, ne peut se pratiquer qu'en partant de l'action d'un, de plusieurs ou d'un grand nombre d'individus, par conséquent de manière strictement « individualiste » quant à la méthode. Sur l'« État », par exemple, vous [R. Liefmann] énoncez encore des vues qui sont totalement surannées. L'État n'est rien d'autre, au sens de la sociologie, que la chance que se produise une action spécifique sous des modes déterminés, une action de la part de personnes individuelles déterminées. Ce n'est rien d'autre. C'est ce que j'écris et ce que j'enseigne depuis des années. L'élément « subjectif » dans cette affaire consiste en ce que cette action s'oriente d'après des représentations déterminées* »[50] . Ce passage semble attester clairement l'importance du point de vue à la fois individualiste et subjectiviste que Weber considère comme approprié pour la sociologie et plus largement pour l'économie sociale. Ce point de vue semble également – en partie – confirmé par les écrits épistémologiques et méthodologiques de Weber, et notamment son point de vue sur l'hypothèse marginaliste de la rationalité. Enfin, la manière dont Weber se focalise sur l'activité sociale et dont il appréhende le fonctionnement du marché comme un ensemble de relations d'échange (inter-)individuelles semble aller ici encore dans le sens d'une lecture individualiste des travaux wébériens. Il faut toutefois relativiser cette impression en prenant notamment en compte les travaux *appliqués* de Weber et constater la méthode effective qui y est déployée.

Davantage que l'individualisme méthodologique, l'individualisme ontologique de Weber apparaît incontestable (Vandenberghe, 1997). Il est en effet plus précis de caractériser l'extrait de la lettre écrite par Weber à Robert Liefmann cité plus haut comme l'affirmation par l'auteur allemand d'un refus d'accorder aux structures sociales une réalité ontologique indépendante des individus formant les représentations dans lesquelles elles se matérialisent[51]. Ainsi, d'après Weber, l'Etat en tant que structure sociale n'existe qu'au travers des actions mises en œuvre par les individus suivant les représentations qu'ils forment, notamment sur les

[50] La traduction est celle qui est reproduite dans la *Revue Française de Sociologie*, vol. 46, n° 4, 2005, pp. 923-928.

[51] On retrouve ici le nominalisme wébérien que nous avons mis en avant dans le Chapitre 2. Notons toutefois qu'il était alors question d'un nominalisme *épistémologique*, c'est-à-dire portant sur le mode de connaissance de la réalité (les concepts ne désignant aucun objet réel). Ici, il s'agit davantage d'un nominalisme ontologique, plus proche de celui défendu par les nominalistes scolastiques et les ayant opposés aux réalistes lors de la Querelle des Universaux.

menaces de sanction en cas de non respect de règlements établis par le pouvoir étatique. En tout état de cause, et comme on l'a noté lors de notre discussion sur les formes de domination et les relations entre l'ordre juridique et l'organisation économique, l'effet des structures sur les comportements n'est jamais automatique et est toujours subordonné à la reconnaissance d'une forme de légitimité[52]. Toutefois, comme le note Vandenberghe (1997), dans sa sociologie appliquée, Weber n'est pas loin d'adopter un point de vue réaliste et de reconnaître l'autonomie des structures sociales. Cette ambiguïté est encore plus prononcée sur le strict plan méthodologique.

Sur un plan théorique, et bien que la structure même d'*Economie et société* indique qu'il faille partir de l'activité sociale (et donc de l'action des individus), il apparaît clairement que l'orientation de l'action individuelle ne peut être étudiée, dans le schéma de la sociologie économique wébérienne, qu'en prenant en compte l'effet induit par les institutions sur les représentations des individus. C'est la raison pour laquelle la sociologie compréhensive wébérienne n'est pas individualiste : la compréhension du sens des actions individuelles nécessite d'avoir au préalable pris connaissance des structures sociales orientant les motivations. En d'autres termes, sur un plan strictement méthodologique, Weber développe ce qui est aujourd'hui parfois nommé un *individualisme institutionnel* : l'autonomie de l'individu est reconnue ainsi que la nécessité de partir de ses actions, croyances et motivations, mais l'analyse de ces dernières passe inévitablement par une prise en compte des institutions et des structures sociales contribuant à les déterminer. Weber va toutefois encore plus loin dans ses travaux appliqués. La sociologie des religions wébériennes (Weber, 1904-5 ; 1922, II, 145-409 ; 1996) adopte en effet une méthodologie accordant une place proéminente aux structures sociales. La sociologie des religions de Weber est en fait une analyse de l'éthique économique sous-jacente aux principales religions mondiales. Comme l'indique Weber lui-même dans son ouvrage *L'éthique des religions mondiales* dont les textes ont été rédigés entre 1915 et 1920, l'objet de son étude sur les religions a été de révéler les *incitations* économiques fournies par les différents dogmes religieux : « *Ce que nous avons en vue, ce n'est pas la théorie éthique contenue dans les traités de théologie, qui peut servir seulement d'instrument de connaissance (sans doute important parfois), mais les* <u>*incitations pratiques à l'action*</u> *enracinées dans les articulations psychologiques et pragmatiques des religions* » (Weber, 1996, 332). En d'autres termes, la religion est abordée par Weber comme un « phénomène

[52] « *Les actions induites par les structures sociales sont tout au plus prévisibles et demeurent en tout état de cause de l'ordre du probable. Supposer qu'elles imposent avec certitude certains types d'actions revient à les réifier* » (Vandenberghe, 1997, 172).

économiquement important », au même titre, par exemple, que le droit. Le point remarquable est que, dans ses diverses études, Weber considère les structures sociales issues de la religion comme données et, en pratique, *part des structures pour expliquer le comportement des individus*. En d'autres termes, Weber ne cherche pas à connaître l'origine des dogmes religieux et les structures sociales auxquelles ces dogmes donnent naissance, comme une démarche méthodologique authentiquement individualiste devrait l'amener à faire, mais il commence son analyse par une caractérisation sous forme d'idéaltype de la religion et de son éthique économique pour ensuite en étudier les incidences sur les activités sociales à orientation économique.

Par exemple, dans sa célèbre étude sur *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (Weber, 1904-5), Weber adopte la démarche suivante[53] : il s'agit d'abord de réduire la complexité de la réalité en formant, suivant un certain rapport aux valeurs, des idéaltypes mettant en avant la facette de cette réalité qui intéresse le chercheur[54]. Cette construction s'opère en sélectionnant une série de maximes jugées représentatives et permettant, en l'espèce, de caractériser l'esprit capitaliste et l'éthique protestante. Il s'agit ensuite de repérer les « affinités électives » entre ces deux éléments, notamment au travers de l'idée de « profession-vocation » et de montrer comment certains dogmes calvinistes ont conduit les individus à adopter une éthique de vie ayant favorisé le développement de pratiques capitalistes. La problématique suivante a ainsi émergé : « *quel rapport le protestantisme dans ses différentes nuances a-t-il entretenu avec le développement de l'idée de profession-vocation dans la signification particulière qu'elle a revêtue pour le développement des qualités <u>éthiques</u> de l'individu qui influencent l'aptitude de celui-ci au capitalisme* » (Weber, 1996, 140). Et Weber d'expliquer ainsi l'apparition des pratiques capitalistes : « *Ce qui s'est opéré en fait, c'est la jonction entre un ensemble de contenus psychiques, possédant des racines éthico-religieuses tout à fait spécifiques, et des <u>possibilités</u> de développement capitaliste. En revanche, il est indéniable que ce style de vie qui a été cultivé et avec une telle énergie dans les communautés ascétiques a « déteint », dans les territoires où diverses*

[53] Weber lui-même la restitue de la sorte dans son texte « Réponse finale aux critiques », publié en 1910 (Weber, 1996, 131-163).

[54] « *[L]es traits distincts, qui dans la réalité historique se trouvent diversement médiatisés, morcelés, plus ou moins cohérents et entiers, plus ou moins mêlés à des traits différents et hétérogènes, nous les prenons dans leur profil le plus marqué, le plus conséquent ; ensuite, nous les combinons en fonction de leur parenté ; nous construisons ainsi un concept « idéal-typique », c'est-à-dire une formation de pensée, dont les <u>faits</u> historiques moyens <u>s'approchent</u> plus ou moins. (…) Quoiqu'il en soit, pour ce qui est du cas présent, qui concerne un phénomène historique très complexe, on ne pouvait partir d'abord que du <u>donné concret</u>, pour tenter ensuite de forger progressivement le concept en éliminant ce qui est « inessentiel », étant entendu qu'il est formé nécessairement par une opération d'isolation et d'abstraction* » (Weber, 1996, 138-9).

confessions se mêlaient, sur le style de vie des autres dénominations concurrentes, en dépit par ailleurs de la vigueur des oppositions » (Weber, 1996, 149).

La démarche de Weber ne relève évidemment pas du holisme méthodologique dans la mesure où elle s'interroge sur les éléments relevant de la subjectivité des individus et les amenant à se conformer ou non aux règles et normes émanant des structures sociales. Toutefois, il est incontestable que dans ses analyses appliquées, Weber *part d'une certaine structure institutionnelle faite de normes et de règles, sans chercher à expliquer son existence par les actions individuelles, pour en comprendre les effets sur les activités entreprises par les individus*. En d'autres termes, Weber pratique une forme d'institutionnalisme méthodologique : ce sont les institutions qui servent de point de départ à l'analyse, mais ces dernières ne sont pas pour autant réifiées dans la mesure où il est considéré que les actions individuelles peuvent elles-mêmes engendrer ensuite une modification de la structure sociale[55].

Une analyse du support institutionnel de l'économie

Les travaux appliqués de Weber développent une histoire économique s'apparentant à une histoire de l'inefficience économique : « *Weber affirme qu'il faudrait appréhender l'histoire économique comme une « théorie de l'évolution des contraintes ». Au travers de l'histoire, la plupart des sociétés sont restées enfermées dans une matrice institutionnelle qui n'a pas permis l'émergence des échanges impersonnels, échanges qui sont essentiels pour concrétiser les gains de productivité issus de la spécialisation et de la division du travail qui ont engendré la richesse des nations* » (Heinrich, 2005, 128, notre traduction). Comme on vient de le souligner, c'est bien la structure institutionnelle que Weber met au centre de son analyse car c'est elle qui fournit les incitations aux individus pour adopter tel ou tel type de comportement, plus ou moins « efficace » sur le plan économique. Ce point est renforcé par le fait que la sociologie économique wébérienne insiste particulièrement sur l'importance des *intérêts* dans la conduite humaine[56]. Weber ne réduit pas les intérêts aux seuls intérêts

[55] Par exemple, concernant l'analyse de l'émergence du capitalisme moderne, Weber (1923) note que celui-ci s'est peu à peu appuyé sur des institutions totalement étrangères à toute éthique religieuse. On reviendra sur ce point dans le Chapitre 8 lorsque l'on se servira de l'étude de Weber sur les liens entre protestantisme et capitalisme pour illustrer le modèle transformationnel de relation entre action et structure développé par le réalisme critique.

[56] « *Ce sont les intérêts (matériels et idéels) et non les idées qui gouvernent directement l'action des hommes* » (Weber, 1996, 349). Weber précise néanmoins juste après : « *Toutefois, les « images du monde », qui ont été créées par le moyen d' « idées », ont très souvent joué le rôle d'aiguilleurs, en déterminant les voies à l'intérieur desquelles la dynamique des intérêts a été le moteur de l'action. C'est en fonction de l'image du monde, en effet, qu'était déterminé « de quoi » et « pourquoi » l'on voulait (et – ne l'oublions pas – l'on pouvait) être « délivré »* » (Weber, 1996, 349-350). Sur ce point, voir notamment Colliot-Thélène (2006, 102 et suiv.).

matériels, mais y associe également les intérêts « idéels », à savoir ceux fondés sur des représentations d'ordre symbolique ou religieux[57]. En tout état de cause, c'est par leur caractère incitatif, au sens large, que les institutions amènent les individus à adopter certaines pratiques économiques au détriment d'autres.

La religion, au même titre que le droit ou d'autres sphères de la société, est ainsi largement appréhendée par Weber au travers des incitations qu'elle fournit aux individus concernant leurs activités économiques. Il insiste notamment sur l'importance des formes de salut, par lesquelles les différentes religions définissent pour un individu l'attitude à adopter envers le monde des affaires : « *Quelle que soit la forme qu'elle revêt, l'aspiration au salut ne nous intéresse ici que dans la mesure où elle a des conséquences sur le comportement pratique dans la vie. Elle acquiert cette orientation positive vers les affaires de ce monde en créant une conduite spécifique, déterminée par la religion, autour d'une signification centrale ou d'un but positif qui lui donnent sa cohérence. En d'autres termes, les mobiles religieux donnent naissance à une systématisation de l'action pratique en l'orientant sur des valeurs unificatrices* » (Weber, 1922, II, 293). Dans certains cas, comme pour le confucianisme notamment (Weber, 1996, 329-486), la religion a agi comme un frein au développement du rationalisme économique, notamment lorsqu'elle est ancrée dans une « éthique de la conviction » alimentant une tension entre ses dogmes et les réalités du monde[58]. Inversement, la religion a pu agir comme un facteur permissif au mouvement de rationalisation, comme Weber tente de le montrer dans le cas de la religion protestante : « *Nous voulons seulement établir qu'il existe une affinité élective entre le rationalisme économique et certains types de religiosité éthique rigoriste que nous caractériserons ultérieurement avec plus de précision. Cette affinité ne s'observe qu'occasionnellement en dehors de l'Occident, c'est-à-dire en dehors du terroir du rationalisme économique ; elle se fait de plus en plus nette dès que l'on se rapproche des porteurs classiques du rationalisme économique* » (Weber, 1922, II, 238).

---

[57] Swedberg (1998) estime que, chez Weber, l'action rationnelle en valeur est principalement gouvernée par les intérêts idéels, tandis que l'action rationnelle en finalité serait essentiellement guidée par les intérêts matériels. Cette idée est intéressante car elle peut contribuer à clarifier la distinction entre les deux formes d'activités rationnelles mais reste néanmoins problématique. En effet, elle ignore l'évidence textuelle que l'on a souligné plus haut selon laquelle, pour Weber, l'action rationnelle en valeur se caractérise d'abord par le fait que l'individu *ignore plus ou moins les conséquences pratiques de son action*. Dès lors, il n'est pas sûr que la poursuite d'intérêts idéels ne soit pas à ranger dans la catégorie des actions rationnelles par rapport aux fins, à partir du moment où cette poursuite s'explique par la prise en compte des conséquences qui lui sont liées.

[58] « *Plus la religion de salut est systématisée et intériorisée dans le sens d'une « éthique de la conviction », plus la tension qu'elle entretient avec les réalités du monde est profonde* » (Weber, 1922, II, 347). Notons que l'action de la religion ne porte pas uniquement sur l'économie, mais affecte aussi la sphère juridique : « *La domination du droit stéréotypé par la religion constitue l'un des obstacles les plus importants à la rationalisation du droit et de l'économie* » (Weber, 1922, II, 347-348).

La sociologie économique de Weber est-elle substantiviste ?

Au-delà de la question de savoir si, sur un plan strictement théorique, Weber acceptait les principes de l'économie marginaliste, il apparaît que la sociologie économique de l'auteur allemand se développe dans une perspective très éloignée de la théorie économique pure de l'époque[59]. Par ailleurs, il est impossible de réduire la sociologie wébérienne à une application d'une forme étroite de rationalité, et encore moins à une variante de la théorie du choix rationnel. En dépit de son insistance dans ses écrits méthodologiques et théoriques sur la place privilégiée de l'idéaltype de l'action rationnelle en finalité, c'est bien l'action rationnelle en valeur qui semble être prépondérante, notamment lorsque Weber étudie l'éthique économique des principales religions mondiales. La rationalité en finalité joue toujours un rôle dans les analyses wébériennes, car elle sert « d'étalon de mesure » du degré de rationalité des comportements et des groupements. Mais le processus de rationalisation s'appréhende chez Weber comme une prise de recul croissante des individus vis-à-vis de leurs valeurs (et non de leur « rationalisation ») et donc comme un passage progressif d'une rationalité en valeur à une rationalité en finalité[60]. Les deux idéaltypes sont donc indispensables dans l'analyse wébérienne.

La dimension institutionnelle de la sociologie économique wébérienne atteste aussi que cette dernière ne se réduit pas à une approche de type formaliste. On peut toutefois noter, à l'instar de Heinrich (2005), que les institutions tendent à être appréhendées essentiellement chez Weber comme des contraintes à l'action rationnelle, d'une manière similaire par exemple à l'analyse développée par Douglass North (1990 ; 2005). Cela n'est possible que parce que l'analyse du processus de rationalisation est porteuse d'une forme de déterminisme dont il sera question dans le Chapitre 6. En ce sens, l'analyse wébérienne s'écarte sensiblement de l'authentique point de vue évolutionnaire car elle présuppose une certaine tendance dans l'évolution (appréhender les institutions comme « contraintes » nécessite logiquement d'avoir au préalable défini le sentier naturel d'évolution qui est obstrué par ces contraintes). Elle s'écarte également du substantivisme polanyien dans la mesure où l'évolution des systèmes économiques n'est pas étudiée du point de vue du rôle de l'économie

[59] Swedberg (1998 ; 1999) relève qu'il y a des recoupements, notamment au niveau du fait que la théorie économique (marginaliste) et la sociologie économique portent toutes deux sur des activités économiquement orientées. Elles s'appuient également toutes les deux sur un idéaltype de l'action rationnelle en finalité. Cet auteur note toutefois, d'une part, que la sociologie économique wébérienne est beaucoup plus souple dans l'usage de ce type de rationalité, et d'autre part que Weber ne fait usage à aucun moment de la théorie marginaliste dans ses travaux appliqués.

[60] Cf. Chapitre 6.

(satisfaire les besoins humains), bien que Weber reconnaisse ce rôle, mais mise en perspective dans le processus général de rationalisation.

Section 2 : Economie substantive et institutionnalisme américain : l'économie institutionnelle de John R. Commons

La même dimension substantiviste peut également être repérée dans les travaux des économistes institutionnalistes américains. On se concentrera ici sur l'économie institutionnelle de John Roger Commons, dont les fondements épistémologiques ont été présentés au Chapitre 3, l'étude de la théorie évolutionnaire du comportement économique de Veblen étant reportée au Chapitre 5. L'économie institutionnelle de Commons présente quelques similitudes frappantes avec la sociologie économique wébérienne, notamment dans la manière d'appréhender les interrelations entre l'économie, le droit et l'éthique. Cette proximité n'est pas totalement surprenante dans la mesure où il apparaît clairement que Commons a lu de nombreux philosophes et économistes allemands[61]. Comme dans la section précédente, il va s'agir de chercher à déterminer dans quelle mesure, dans ses analyses théoriques et appliquées, Commons développe une approche substantive au sens où nous l'avons définie. Ici encore, cet examen passe notamment par une prise en compte de la manière dont Commons fait usage des concepts de rationalité et d'institution. Il ne s'agit pas de présenter de manière exhaustive l'ensemble de l'œuvre de Commons dans sa dimension analytique[62], mais uniquement les éléments pertinents dans le cadre de la question posée dans ce chapitre. Comme précédemment, on étudiera d'abord la manière dont Commons définit l'économie et conceptualise la rationalité humaine (2.1). On précisera alors la place des institutions dans l'analyse de Commons (2.2) et évaluera la dimension substantiviste de son économie institutionnelle (2.3).

2.1 Une théorie du comportement économique

Commons opère un décentrage de l'objet d'analyse de l'économie politique (Théret, 2002) (2.1.1). Ce décentrage part d'une redéfinition de l'approche du comportement économique ancrée sur l'idée de « sécurité des anticipations » (2.1.2). Il aboutit sur une théorie des transactions (2.1.3).

[61] Dans son ouvrage *Institutional Economics* (Commons, 1934), Commons mentionne ainsi notamment les noms de Rickert, Weber, Schmoller et Sombart.
[62] En français, on renverra le lecteur à l'ouvrage de Laure Bazzoli (1999) pour cela.

2.1.1 Une redéfinition de l'objet de l'économie politique

John R. Commons contraste son économie institutionnelle avec l'analyse économique standard[63] sous deux angles. D'une part, Commons constate que l'objet d'analyse de l'économie politique a toujours été l'action individuelle. Or, selon l'économiste américain, c'est d'abord l'action collective dans le contrôle de l'action individuelle qu'il importe de prendre en considération : selon Commons (1931, 652), l'économie institutionnelle doit s'intéresser aux relations entre les hommes et non, comme la théorie néoclassique, aux relations entre les hommes et la nature au travers des marchandises produites par le travail. D'autre part, Commons reproche aux économistes d'avoir fait la confusion entre deux éléments pourtant bien distincts : la richesse matérielle et les droits sur cette richesse. Tandis que l'économie a depuis toujours porté son attention sur l'échange physique des choses, Commons met en avant que ce sont d'abord les échanges des *droits* qui doivent être soumis à l'analyse. Il distingue ainsi le transfert du contrôle légal du transfert du contrôle physique et, à côté de l'échange physique, repère une autre forme d'échange : le *transfert de droits sur des choses*, plus précisément *le transfert actuel du contrôle légal futur de ces choses*. Ces deux éléments constituent les points de départ de l'économie institutionnelle de Commons puisqu'ils permettent de déduire ces deux catégories analytiques fondamentales, déjà évoquées dans le Chapitre 3 : les transactions et les institutions.

Comme indiqué dans le chapitre précédent, Commons définit les transactions comme « *l'aliénation et l'acquisition, entre individus, de droits de propriété et de liberté créés par la société, et qui doivent être négociés entre les parties concernées avant que le travail puisse produire, que les consommateurs puissent consommer, ou que les marchandises puissent être physiquement échangées* » (Commons, 1931, 652, notre traduction)[64]. La notion de transaction, dans sa forme générique, met l'emphase sur la distinction entre propriété de *droits* sur un objet et propriété *matérielle* de ce même objet. La confusion de ces deux éléments est selon Commons la première grande erreur des économistes, classiques comme marginalistes.

[63] Commons désigne l'économie marginaliste/néoclassique de son époque de plusieurs manières, souvent par les expressions « économie individualiste » ou « économie psychologique ». Rappelons, comme il a été indiqué dans le Chapitre 3, que l'attitude de Commons à l'égard de l'économie standard est très différente de celle adoptée par son prédécesseur institutionnaliste Thorstein Veblen. Contrairement à ce dernier, Commons n'entend nullement rejeter les apports de l'économie marginaliste. Il ambitionne essentiellement de déplacer le centre d'intérêt de l'analyse économique. Voir sur ce point également Kenneth Parsons (1970, ix) : « *But it does follow that Commons cannot be understood as a dissenter or a protester against the more traditional approaches to economics. Few economists have studied the development and history of economic thought with the thoroughgoing respect and appreciation that Commons did* ».

[64] Dans *Institutional Economics*, Commons offre une définition plus courte : « *Transactions (…) are the alienation and acquisition between individuals of the rights of future ownership of physical things, as determined by the collective working rules of society* » (Commons, 1934, 58).

Ainsi, de Ricardo à Menger, l'économie se serait développée exclusivement dans la perspective de la relation entre l'homme et la nature : « *Une première conception était celle de Ricardo de la relation entre le travail humain et la résistance de la nature ; la seconde celle de Menger et de la relation entre les quantités voulues et les quantités disponibles. Ni la loi statutaire, ni l'éthique, ni la coutume pas plus que les décisions judiciaires n'avaient un quelconque rôle dans ces relations ; ou, plutôt, tous ces éléments pouvaient être ignorés en supposant qu'il y a identité entre propriété et possession matérielle, ceci afin de construire une théorie de l'économie pure uniquement fondée sur l'échange physique des biens et des services* » (Commons, 1934, 56, nous soulignons et traduisons). La confusion entre le transfert matériel d'un objet et le transfert des droits sur cet objet a deux implications, qui du reste sont étroitement liées. Elle conduit d'une part à ignorer l'importance du cadre institutionnel dans lequel se déroulent les échanges marchands ; elle amène d'autre part à oublier que l'échange de droits précède toujours l'échange matériel et que ces droits n'apparaissent pas de manière *ex nihilo*. Commons dépassera cette aporie par le biais du concept de transaction (cf. *infra*)[65].

La seconde orientation majeure de l'économie institutionnelle de Commons est donc l'étude de l'action collective[66], comme cela transparaît dans la définition que l'économiste américain donne de la notion d'institution : « *l'action collective dans le contrôle, la libération et l'expansion de l'action individuelle* » (Commons, 1934, 73, notre traduction). Il s'agit pour Commons de comprendre comment les actions individuelles sont encadrées et affectées par des règles collectives établissant des droits, des devoirs, des autorisations et des interdictions. La question fondamentale qui est sous-jacente à l'économie institutionnelle de Commons est celle de l'*ordre* (Bazzoli, 1999) : le fait que l'économie soit – en partie – une relation entre individus implique en effet l'existence d'une tension permanente entre le conflit et la coopération. Les règles établies par l'action collective (les « *working rules* », selon l'expression de Commons) ont précisément pour fonction de pacifier le conflit et de permettre la coopération. Toute la problématique de l'économie institutionnelle découle du fait que ces

[65] Commons parle parfois de « *proprietary economics* » pour désigner son économie institutionnelle : « *Thus, institutional, or Proprietary, Economics is not divorced from the classical and psychological schools of economists – it transfers their theories to the future when physical goods will be produced, or physically delivered, or consumed, as an outcome of present transactions. It, however, separates legal control from the materials owned. (…) Legal control is future physical control* » (Commons, 1934, 87).

[66] Le dernier ouvrage – *posthume* – de Commons a d'ailleurs pour titre *The Economics of Collective Action* (Commons, 1950).

règles ne sont pas *ex nihilo*, mais sont au contraire le produit *conscient* des individus au travers de l'action collective[67].

2.1.2 La rationalité selon Commons : le concept de « futurité »

L'ensemble de l'économie institutionnelle de Commons repose sur une théorie du comportement humain qui se place en nette rupture avec la psychologie individualiste sous-jacente à l'économie marginaliste. Si Commons est moins lyrique que Veblen (1898a) sur cette question, sa position est tout aussi radicale : l'économie politique et les analyses de ses inspirateurs (notamment Locke et Bentham, selon Commons) sont fondées sur une psychologie individualiste où l'individu est appréhendé comme un atome isolé, dépourvu de toute capacité d'anticipation. Commons bâtit sa théorie du comportement, qu'il nomme « psychologie négociationnelle », sur la seule psychologie qu'il considère comme sociale, celle du philosophe pragmatiste John Dewey[68]. Comme on l'a indiqué dans le Chapitre 3, Commons s'appuie en effet très largement sur les apports de la philosophie pragmatiste. Toutefois, si sur le plan de la théorie de la connaissance, l'économiste américain s'appuie principalement sur les apports de Charles Sanders Peirce, concernant la théorie de l'action, c'est dans l'œuvre de John Dewey que Commons va trouver les éléments lui permettant de développer son approche[69].

---

[67] La problématique générale de l'économie institutionnelle de Commons est ainsi étonnement semblable à celle qui traverse l'œuvre de l'économiste libéral autrichien Friedrich Hayek. La réflexion de ce dernier, combinant étroitement arguments épistémologiques, économiques, psychologiques, juridiques et politiques (à l'instar de Commons), est centrée autour du problème de la création d'un ordre au sein des sociétés humaines. Toutefois, les concepts hayékiens centraux que sont l'ordre spontané et le constructivisme attestent que Hayek et Commons apporteront des réponses très largement divergentes aux mêmes questions. Au contraire de Hayek, Commons va ainsi mettre en avant le rôle joué par la création consciente et artificielle de la part des hommes de règles pour réguler leurs activités. D'ailleurs, d'un point de vue institutionnaliste du type de celui de Commons, l'accusation de « constructivisme » n'a guère de sens. Pour une comparaison entre Hayek et Commons sur ce point, voir notamment Leathers (1989).

[68] Selon Commons, toutes les anciennes écoles psychologiques sont individualistes : « *Individuals are viewed, not as citizens with rights, but as physical or biological objects of nature. This naturalistic individualism is true of Locke's copy psychology, Berkeley's idealistic psychology, Hume's sensational psychology, Bentham's pleasure-pain psychology, the hedonistic marginal utility psychology, James' pragmatism, Watson's behaviorism, and the recent Gestalt psychology. All are individualistic. Only Dewey's social psychology of custom may become negotiational* » (Commons, 1934, 91).

[69] Pour Commons, Dewey (et James avant lui) généralise les enseignements du pragmatisme à toutes les sphères de la société, là où Peirce les avaient cantonnés aux sciences de la nature : « *In other words, we use the term « pragmatism always in the scientific sense of Peirce as a method of investigation, but we consider that Peirce used it only for the physical sciences where there is no future and no purpose, while James and Dewey used it always for the human sciences, where the subject-matter itself is a pragmatic being always looking to the future and therefore always motivated by purposes. Thus, without leaving in the air all the enumerated special cases of exploitation, we collect them together in the general concept of all kinds of collective action in control of individual action according to the evolving working rules of the various customs and concerns. These rules and concerns can also be investigated by the pragmatic method of science, just as the technological rules of the physical sciences can be investigated ; and they can thus be investigated ; and they can thus be investigated as*

Commons considère que l'économie est une science de l'action (« *volitional science* »). L'objet d'étude de l'économie est en effet l'individu, en tant qu'agent doté de la faculté de former des anticipations concernant le futur et de faire des choix en accord avec ses valeurs et préférences, suivant une certaine forme de subjectivité. De ce point de vue, Commons se sépare donc de toutes les représentations mécanistes de l'économie. Toutefois, l'économiste américain s'écarte également de l'école qu'il qualifie de « psychologique », à savoir l'économie marginaliste. Certes, cette approche prend en compte la subjectivité individuelle et la capacité des individus à faire des choix, mais elle le fait dans une perspective totalement individualiste. Le point de départ de la théorie de l'action de Commons est en fait le même que celui de sa théorie de la connaissance : une critique des philosophies lockéenne et humienne et un dépassement de leurs apories par les apports de la philosophie pragmatiste. Deux aspects de la théorie de la connaissance pragmatiste sont particulièrement importants pour la théorie de l'action de Commons : d'une part, l'esprit humain est actif, dans le sens où il construit et interprète l'information qu'il reçoit dans le but de trouver des solutions aux problèmes auxquels est confronté quotidiennement l'individu ; d'autre part, l'action a une dimension éminemment collective dans le sens où elle repose sur des habitudes, des coutumes et des institutions issues de l'action collective engendrée par l'ensemble des membres de la société. Ces éléments sont formalisés au travers de ce que Commons nomme la « psychologie négociationnelle » (ou « psychologie transactionnelle ») (Biddle, 1990) : « *la psychologie négociationnelle est la psychologie transactionnelle qui fournit les incitations et les sanctions au transfert de la propriété portant sur des quantités économiques pour différentes valeurs monétaires, en fonction des personnalités engagées dans la négociation et des circonstances présentes en termes de rareté, d'efficience, de futurité, de règles et de facteurs* » (Commons, 1934, 92, notre traduction). La psychologie transactionnelle rend ainsi compte du fait que l'individu agit selon divers critères plus ou moins prépondérants en fonction des circonstances : la rareté, l'efficience, les règles collectives (« *working rules* »), les facteurs limitatifs[70] et la futurité (*futurity*). Ce dernier élément est prépondérant dans l'économie institutionnelle de Commons.

« matter of fact » in the evolving decisions of courts and arbitration tribunals, and in the changing meanings of reasonable value » (Commons, 1934, 655). Voir également ce qui a été dit dans le Chapitre 3.

[70] Commons (1934) oppose les facteurs limitatifs (*limiting factors*) aux facteurs complémentaires (*complementary factors*). Cette distinction a chez Commons deux sens. Elle peut d'abord s'entendre au sens de l'efficience. Le facteur limitatif est alors « *is the one whose control, in the right form, at the right place and time, will set the complementary factors at work to bring about the result intended* » (Commons, 1934, 628). Le second sens est celui de la rareté. Ici est exprimé le fait que la rareté de certains facteurs rend leur propriété éminemment stratégique et elle est donc recherchée : « *[t]he limiting factors are those which are relatively scarce and irreplaceable, the complementary factors are those which are relatively abundant and replaceable.*

Sur un plan générique, la futurité traduit l'idée que les actions présentes des individus sont toujours orientées vers le futur : « *on peut considérer que l'homme vit dans le futur mais agit dans le présent* » (Commons, 1934, 84 notre traduction). De manière plus spécifique, la futurité exprime le fait que le préalable à toute action pour un individu est la *sécurité des anticipations* : « *Sans la sécurité des anticipations, il n'y aurait pas ou peu de valeurs présentes, d'initiatives présentes, de transactions présentes et d'emplois présents. La valeur est la valeur présente d'un revenu net futur* » (Commons, 1950, 104, notre traduction). Même s'il ne la développe pas explicitement, Commons part de l'idée que les individus évoluent dans un contexte d'incertitude radicale qui, combiné aux limites cognitives de l'esprit humain, leur interdit la possibilité de pouvoir calculer l'ensemble des états futurs possibles. Commons rejette donc totalement l'hypothèse de rationalité substantielle, calculatrice et maximisatrice et adopte une conception proche de la rationalité limitée de Herbert Simon (Forest et Mehier, 2001)[71]. Le présent est évalué en fonction des anticipations que l'individu forme sur le futur, sachant que ce dernier est par nature incertain. Il y a ainsi l'idée chez Commons que l'action présuppose un certain *ordre*[72] prenant la forme d'une prévisibilité des règles et des comportements. De cette dimension « volitionnelle »[73], la psychologie transactionnelle de Commons passe ensuite à une dimension sociale : afin de satisfaire son besoin de sécurité des anticipations, l'individu s'appuie sur les habitudes et les institutions. L'individu est un « esprit institutionnalisé » :

> « *Par conséquent, l'homme est plus qu'un organisme – il est un être institutionnalisé et c'est cette institutionnalisation évolutive qui donne cette double dimension remarquable à l'activité économique, la Futurité. La futurité est institutionnelle – l'enfant isolé et l'homme, comme l'animal, ne sauraient rien sans elle. Cette extension institutionnelle du cerveau de l'organisme dans le temps futur est inséparable dans son extension dans l'espace. C'est cette double extension institutionnalisée de l'activité*

This relative scarcities and abundance are measured, not by man-hours, but by dollars and cents » (Commons, 1934, 628). Commons souligne, par ailleurs, que la répartition et l'identité des facteurs limitatifs et complémentaires sont en perpétuel changement. Notamment, un facteur limitatif (par exemple une certaine technologie de pointe) devient souvent à terme un facteur complémentaire à l'action (la technologie se diffuse et l'ensemble des entreprises se l'approprie progressivement).

[71] Herbert Simon indique d'ailleurs que les écrits de Commons lui ont servi d'inspiration : « *[t]he name of John R. Commons is prominent –perhaps the most prominent- among American Institutionalists. Commons' difficult writings (…) borrow their language heavily from the law, and seek to use the transaction as their basic unit of behavior. I will not undertake to review Commons' ideas here, but simply remark that they provided me with many insights in my initial studies of organizational decision making* » (Simon, 1979, 499).

[72] « *This meaning of order is derived from the fact that the future is wholly uncertain except as based upon reliable inferences drawn from experiences of the past ; and also from the fact that it may properly be said that man lives in the future but acts in the present* » (Commons, 1934, 58).

[73] La « *psychologie volitionnelle traite des anticipations et de la volonté dans un contexte d'incertitude* » (Bazzoli, 1999, 97).

cérébrale qui rend possible le développement sophistiqué de l'action collective dans l'industrie et le gouvernement dirigeant le monde et les générations à naître » (Commons, 1934, 639, notre traduction).

L'esprit humain s'appuie sur des « hypothèses habituelles » (*habitual assumptions*) que les individus ont formé progressivement en fonction de leurs expériences[74]. Ces habitudes sont à l'action individuelle ce que les coutumes sont à l'action collective (Commons, 1934, 155). Habitudes et coutumes sont les sources de la relative prévisibilité et régularité du fonctionnement de l'économie et constituent, de ce fait, les vrais objets d'études de l'économie institutionnelle : « *au lieu d'une science individualiste étudiant les nerfs ou les rêves pour fournir une explication du comportement humain, la science sociale étudie les règles habituelles et coutumières en tant qu'explication des transactions* » (Commons, 1934, 698, notre traduction). De ce point de vue, la perspective de l'économie institutionnelle est incontestablement de type substantiviste, car elle conduit à s'intéresser aux institutions, entendues au sens le plus large du terme, stabilisant les anticipations des acteurs et non à une activité répondant à une forme particulière de rationalité.

2.1.3. Une théorie des transactions

La psychologie négociationnelle sert d'entrée à Commons pour étudier ce qui constitue, selon lui, l'unité de l'activité économique, les transactions. Comme on l'a indiqué précédemment, l'économie institutionnelle s'intéresse aux relations entre les individus. Le concept de transaction désigne l'ensemble de ces relations interpersonnelles[75].

Une typologie des transactions

Au-delà de la définition générique donnée plus haut, Commons distingue trois formes différentes de transactions :

- Les transactions de « marchandage » (*bargaining transactions*) « *désignent l'activité de circulation des richesses au moyen de la négociation du transfert des droits de propriété sur les marchés entre des individus juridiquement égaux* » (Bazzoli, 2000c, 50). Ces transactions correspondent aux situations d'échange

[74] « *Each individual occupies a superior or inferior position in a concern, either temporarily or continuously. If he has had experience with many concerns or with only one concern, he has acquired ways of looking at things when making his decisions, choosing his alternatives, and dealing with others in his transactions. These ways of looking at things we name his habitual assumptions ; his « mind » thus equipped we name (…) the « institutionalized mind »* » (Commons, 1934, 697).

[75] Voir Dugger (1996) et Ramstad (1996) pour une comparaison du concept de transaction tel qu'il est utilisé respectivement chez Commons et chez Williamson (1975 ; 1985).

standard se déroulant sur un marché, dans lesquelles les individus sont placés sur un pied d'égalité au niveau juridique et négocient le transfert de droits de propriété sur des choses physiques. Elles prennent donc place *au sein* du marché et impliquent, au minimum, cinq parties : l'acheteur et le vendeur, l'ensemble des autres acheteurs et vendeurs potentiels dont l'intervention potentielle oriente les comportements des parties à la transaction, et l'autorité chargée de veiller au respect des règles et, le cas échéant, de les mettre en application. Ces transactions sont fondées sur des relations de conflit et de compétition qui sont induites pour un contexte de rareté relative.

- Les transactions de direction (*managerial transactions*) désignent les relations dont l'objet est la création de richesses par le biais d'une activité productive : « *Du point de vue économique, la transaction de direction est celle dont l'objectif est la production de richesse, y compris ce que nous avons appelé la dimension physique de l'échange défini comme l'addition des « utilités de placement », c'est-à-dire le transport et la livraison des marchandises* » (Commons, 1934, 64, notre traduction). Elles s'appuient sur des relations de dépendance et de coopération. Elles portent sur des situations où des individus évoluant dans une même activité ont un problème commun à résoudre. Mais ici, un rapport d'autorité s'installe en raison d'une asymétrie hiérarchique : il s'agit pour l'essentiel de la relation salariale par laquelle un individu accepte de se soumettre à l'autorité d'un autre dans l'optique future de produire[76]. Cette relation est axée autour du principe d'efficience.
- Les transactions de répartition (*rationing transactions*) « *sont les négociations par lesquelles un accord peut être atteint entre plusieurs participants ayant l'autorité pour partager les bénéfices et les charges d'une action collective entre ses différents membres* » (Commons, 1934, 68, notre traduction). On retrouve dans ces transactions une asymétrie juridique entre les participants, mais ici le supérieur est une entité collective dépositaire d'une forme de souveraineté alors que les inférieurs sont des individus. C'est au travers de ces relations que se négocient les règles et l'ordre collectif chargés d'encadrer et de réguler les actions individuelles. C'est ici que le principe de *futurité* prend tout son sens : les individus négocient

[76] Remarquons que cette transaction donne également lieu au transfert de « droits de propriété et de liberté » dans la mesure où l'employé cède à l'employeur le produit futur de son travail (droit de propriété) ainsi qu'une partie de son autonomie (droit de liberté). En contrepartie, il obtient une rémunération qui correspond elle-même à un droit de propriété sur le revenu créé par l'entreprise.

l'instauration de règles sur des activités futures afin de pouvoir sécuriser leurs anticipations sur l'évolution future des événements. Tandis que les deux premières transactions rentraient dans le cadre d'une lutte pour la richesse, les transactions de répartition expriment au contraire une lutte pour le pouvoir.

Selon Commons, ces trois transactions épuisent toutes les activités analysées par la science économique : « *les transactions de marchandage transfèrent la propriété de la richesse par des accords volontaires entre des parties juridiquement égales. Les transactions de direction créent la richesse par les instructions données par des supérieurs légaux. Les transactions de répartition répartissent les charges et les bénéfices résultant de la création de la richesse sous l'autorité de supérieurs légaux* » (Commons, 1934, 68, notre traduction). Le tableau 1 résume cette typologie :

Tableau 1 : La typologie des transactions selon Commons (Hédoin, 2008)

Caractéristiques/Transactions	Marchandage	Direction	Répartition
Principe	Rareté	Efficience	Futurité
Type de relations	Conflit/compétition	Dépendance/coopération	Ordre
Valeur	Utilité/échange	Travail	Anticipations raisonnables
Rapports juridiques	Egalité	Asymétrie	Asymétrie
Nombre de participants	5	2	2
Logique à l'oeuvre	Lutte pour la richesse	Lutte pour la richesse	Lutte pour le pouvoir

Transactions et les différentes formes d'action

Le concept de transaction, combiné à la psychologie transactionnelle, permet à Commons de formaliser la manière dont un individu peut agir lors d'interactions économiques. Au-delà des particularités liées à chaque type de transaction (type de relations prévalant et valeur guidant les comportements), Commons considère que toute transaction implique une action ayant une triple dimension : la performance, le réfrènement et l'évitement (Commons, 1924, 77-78 ; 1934, 88). La performance est « *l'exercice par un individu de son pouvoir sur la nature ou sur les autres individus, en acquérant ou en délivrant une certaine quantité de biens ou de monnaie* » (Commons, 1934, 88, notre traduction). Comme son nom l'indique, le réfrènement consiste pour un individu à ne pas faire usage de la totalité du pouvoir économique, moral ou physique en sa possession. Enfin, l'évitement est

« *l'exercice du pouvoir dans une direction plutôt que dans l'autre immédiatement accessible* » (Commons, 1934, 88, notre traduction).

En parallèle, Commons distingue deux types de transactions en fonction du « régime cognitif » adopté par les individus y participant : les transactions stratégiques et les transactions routinières (Commons, 1934, 89 et suiv., 628 et suiv.). Cette opposition désigne la propension qu'a l'esprit humain à s'appuyer sur des routines cognitives et comportementales afin de pouvoir se focaliser sur la résolution de problèmes nouveaux ou particulièrement complexes : « *L'esprit humain a la capacité étrange mais familière d'agir, à partir d'un nombre innombrable de facteurs complexes, sur l'un d'entre eux de telle sorte que tous les autres, par eux-mêmes, apportent le résultat escompté* » (Commons, 1934, 89, notre traduction). La notion de transaction routinière met en valeur le fait que l'action volontaire repose souvent sur une routinisation des processus cognitifs, c'est-à-dire que les individus s'appuient sur leurs habitudes pour réaliser la transaction. Dans ce cadre, l'essentiel de l'action est inconsciente, car elle s'appuie sur des expériences passées « *pour lesquelles il existe des règles qui constituent une mémoire des pratiques efficientes et fournissent une sécurité aux anticipations* » (COREI, 1995, 35). Si ces transactions ne nécessitent pas une délibération consciente, on comprend que c'est parce qu'elles traitent de facteurs complémentaires qui, par définition, ne nécessitent aucun comportement stratégique pour pouvoir être mis en œuvre. Ce type de comportement routinier, loin d'être antinomique avec les notions de raison ou de rationalité, s'avère être en fait indispensable à l'exercice et à l'utilisation par l'esprit humain de l'ensemble de ses capacités de délibération[77]. A l'inverse, les transactions stratégiques traitent de facteurs limitatifs qui, soit en raison de leur nouveauté, soit en raison de leur rareté (et parfois des deux), nécessitent de la part des individus une délibération consciente et stratégique maximale. C'est dans ce cadre que la raison humaine s'exprime le plus complètement, mais cela n'est possible que parce qu'elle peut s'appuyer sur des habitudes qui lui permettent d'ignorer l'immense majorité des facteurs appuyant l'action. Ces transactions stratégiques sont donc l'expression de la faculté de la volonté humaine à se concentrer sur quelques facteurs spécifiques pour aboutir au résultat recherché : « *[l]'esprit est consciemment utilisé uniquement lorsque le comportement habituel ne parvient pas à maintenir l' « ajustement » entre l'organisme et l'environnement, c'est-à-dire qu'il échoue à produire les résultats compatibles avec les règles habituelles* » (Ramstad, 1996, 417, notre traduction).

[77] « *The reason is Habit. Individuals do not start* de novo *– they start as babies, then continue as infants, then enter occupations, and are learning to fit themselves to custom* » (Commons, 1934, 701).

La psychologie transactionnelle de Commons débouche ainsi sur une théorie de l'action à la fois relativement formalisée tout en soulignant la pluralité des logiques d'action. Elle est formalisée dans le sens où elle indique que toute transaction consiste pour un individu à faire des choix fondés sur des anticipations quant au comportement d'autrui et s'appuyant sur des règles (*working rules*) indiquant ce qui est autorisé, obligatoire ou prohibé (Commons, 1924, 6). En parallèle, la diversité des transactions indique que l'on ne peut réduire l'activité économique à une seule et même forme d'action : celle consistant à optimiser l'usage de moyens rares à des fins données. Toutefois, ce n'est qu'une fois que cette théorie de l'action est combinée avec une théorie des institutions que l'économie institutionnelle de Commons acquiert sa dimension substantiviste.

2.2 Une théorie des institutions

Commons développe une théorie des institutions qui est le pendant de sa théorie de l'action. Comme on l'a indiqué plus haut, Commons définit une institution comme le contrôle et l'expansion de l'action individuelle par l'action collective. Derrière cette définition très large, l'économiste américain distingue deux formes institutionnelles typiques : la coutume et le *going concern* (2.2.1). Cette théorie des institutions lui permet d'aboutir à une typologie des systèmes économiques (2.2.2)[78].

2.2.1 Un continuum *des formes institutionnelles : de la coutume au* going concern

Dans l'économie institutionnelle de Commons, les institutions constituent les « règles du jeu » permettant aux individus de sécuriser leurs anticipations quant aux actions que les autres individus entreprendront. Les institutions *contrôlent* l'action individuelle, car elles mettent en œuvre des règles que les individus ne peuvent outrepasser sous peine de sanctions. Mais elles *libèrent* et *étendent* également cette même action individuelle en assurant une relative sécurité des anticipations aux individus : « *en définissant des droits, en plaçant des limites à la volonté individuelle, en spécifiant des champs d'exercice régulés de la liberté, les institutions rendent prévisibles les comportements des autres et contiennent temporairement les conflits* » (COREI, 1995, 35). Les institutions sont le produit de la répétition attendue des transactions.

[78] Notons que l'étude de la manière dont Commons conceptualise le processus d'évolution et explique l'émergence du système capitaliste sera respectivement abordée dans les Chapitres 5 et 6.

Commons approfondit cette définition en considérant que les institutions correspondent à un *continuum* allant de la coutume au *going concern*[79]. La coutume est considérée par Commons comme la forme universelle d'institution. Il s'agit d'institutions informelles qui sont le produit de la répétition de pratiques et qui conditionnent les habitudes individuelles via l'apprentissage. Commons insiste sur le fait que la coutume est souvent très contraignante, parfois plus que la loi. Au pôle opposé de ce *continuum*, se situent les « collectifs dynamiques organisés » (*going concerns*) que Commons considère être les unités modernes de l'action collective exerçant une régulation structurelle des interactions individuelles et qui viennent compléter la coutume et son imprécision. Il s'agit d'institutions organisées telles que l'Etat, l'entreprise, le syndicat, une association ou encore la société dans son ensemble. Comme le remarque Commons, en pratique, toute institution comporte à la fois des éléments formels et informels. Il ne s'agit pas d'une différence de nature, mais de degré. Les institutions, notamment les collectifs dynamiques organisés, sont constituées de deux éléments : les transactions et la *willingness*, c'est-à-dire la volonté humaine. Chaque institution est composée des trois types de transactions, mais dans des proportions variables. Ces proportions déterminent la nature des institutions et leur place dans la régulation de la société. L'autre élément constitutif des institutions et notamment des *going concern* est la volonté humaine qui s'exerce au travers des transactions. C'est dans ce sens que Commons développe la psychologie négociationnelle des transactions abordée précédemment.

La fonction des institutions dans une économie est essentielle car ce sont elles qui développent les « *working rules* » à partir desquelles les individus vont pouvoir sécuriser leurs anticipations. C'est donc à partir de l'étude de ces dernières qu'il devient possible de comprendre les différentes formes que peut prendre une économie.

2.2.2 Une typologie des systèmes économiques

L'économie institutionnelle de Commons développe une architecture analytique extrêmement complexe[80] qui permet de distinguer différentes « configurations institutionnelles » et, *in fine*, différents systèmes économiques.

[79] Terme qu'il est difficile de traduire en français. Nous suivrons la traduction de B. Théret (2002) en traduisant « going concern » par « collectif dynamique organisé ».

[80] Voir notamment Théret (2002) qui tente une clarification de cette architecture. Voir également Kaufman (2003) qui propose une intéressante reconstruction appliquée à l'étude de la firme.

Pouvoirs, transactions et systèmes économiques

L'ensemble des catégories analytiques de l'économie institutionnelle de Commons s'organise selon une succession de triptyques[81]. On a déjà indiqué les trois types de transactions distingués par Commons : les transactions de marchandage qui impliquent au moins cinq parties (au moins quatre participants à l'échange auxquels s'ajoute une entité chargée de faire appliquer les règles encadrant la transaction) et qui visent à transférer la propriété de droits sur un objet ; les transactions de direction qui reposent sur une relation hiérarchique et sur lesquelles repose la coordination administrative[82] ; et enfin les transactions de répartition par lesquelles sont négociées les règles devant répartir les droits et les obligations de chacun des participants à l'échange. Comme mentionné précédemment, chacune de ces transactions repose sur une forme particulière de relations sociales. Les transactions de marchandage sont fondées sur la coercition et la persuasion économiques ; les transactions de direction s'appuient sur une forme de soumission morale ; enfin, les transactions de répartition sont, *in fine*, appuyées par la force physique.

Ainsi, les transactions sont fondées sur plusieurs types de pouvoir dont Commons considère qu'ils traversent toute économie : le pouvoir économique, le pouvoir moral et le pouvoir physique (Commons, 1924, chap. III ; 1934, chap. X) : « *Ces trois types de pouvoir, moral, économique et physique sont inséparables mais peuvent être distingués sur le plan analytique. Ils sont à la fois utilisés comme des incitations sur le plan individuel et comme des sanctions sur le plan collectif mais la tendance historique a été, comme l'indique l'expression « la loi et l'ordre », d'extraire l'incitation issue de l'usage de la violence de l'action privée pour la concentrer et la stabiliser en tant qu'action collective émanant du pouvoir souverain* » (Commons, 1950, 77-78, notre traduction). Comme la dernière citation l'indique, Commons repère une évolution dans le type de pouvoir ayant prévalu ; on n'abordera toutefois ce point que lors du Chapitre 6. Pouvoir économique et pouvoir physique sont symétriques : « *Dans un cas, la concurrence est physiquement restreinte ; dans l'autre, elle l'est économiquement. Dans un cas, le monopoleur est favorisé et protégé par le pouvoir souverain contre toutes les actions des concurrents ; dans l'autre, le propriétaire est favorisé de par sa situation économique tandis que le pouvoir souverain traite de manière égalitaire ses propriétés et libertés et celles de ses concurrents* » (Commons, 1924, 52, notre traduction). Dans les deux cas, de manière ultime, les deux types de pouvoir reposent sur la

[81] Laure Bazzoli (1999) remarque que la profusion de triptyques est également caractéristique de la philosophie pragmatiste développée par C.S. Peirce.

[82] Par opposition avec la coordination marchande, suivant la dichotomie mise en avant par Coase (1937) et reprise par la théorie des coûts de transaction.

force physique de la souveraineté qui protège le monopole ou la situation. Mais, dans le cas du pouvoir physique, la protection consiste en une prohibition directe de la concurrence, tandis que dans le cas du pouvoir économique la protection de la souveraineté concerne uniquement la propriété. Chaque type de pouvoir s'exprime aux travers de différentes formes de sanctions : des sanctions économiques, des sanctions morales ou éthiques (pouvant par exemple prendre la forme d'un « boycott social ») et des sanctions légales.

Les différentes sanctions sont elles-mêmes émises par divers *going concerns*. Commons distingue ainsi les organisations économiques (essentiellement l'entreprise), les organisations morales (les syndicats, l'Eglise) et les organisations politiques (l'Etat, les tribunaux)[83]. L'économie institutionnelle de Commons conceptualise ainsi toute économie comme étant structurée autour de plusieurs niveaux de règles (Théret, 2003). Les règles de premier rang sont celles qui régissent les transactions entre individus personnes physiques. Des règles de troisième rang visent à régir les relations entre les collectifs dynamiques organisés entre eux (par exemple, les règles régissant les relations entre les entreprises et les syndicats). Enfin, des règles de deuxième rang régulent les relations (les transactions) prenant place au sein même des collectifs dynamiques organisés. On aboutit ainsi à un schéma général prenant la forme d'une succession d'emboîtements : il existe dans toute économie trois types d'organisations institutionnalisées. Ces organisations ont des relations entre elles qui sont régies par des règles elles-mêmes émises par les collectifs dynamiques organisés souverains, à savoir l'Etat et les tribunaux. En interne, chaque collectif régule les transactions (de marchandage et de direction) qui s'y déroulent au moyen d'un « organe politique » émettant des transactions de répartition. Le type d'organisation institutionnalisée est déterminé par la nature des sanctions et donc du pouvoir qu'il exerce sur les autres agents de l'économie.

Capitalisme, fascisme et communisme

Il existe un quatrième niveau de règles dans l'économie institutionnelle de Commons, niveau qui permet de distinguer différents types de systèmes économiques. Dans le dernier chapitre d'*Institutional Economics*, Commons distingue et étudie trois types de systèmes économiques : le communisme, le fascisme et le capitalisme. Chaque système économique se différencie des autres à trois niveaux qui sont en fait réductibles à un seul : le type de transactions qui y est dominant.

[83] Voir Théret (2002 ; 2003) pour une analyse des différentes formes d'organisations présentes dans l'économie institutionnelle de Commons. Voir aussi Bazzoli et Dutraive (2002).

Le niveau le plus abstrait de différenciation est celui des « philosophies sociales », c'est-à-dire la conception de la nature humaine sous-jacente au système et les objectifs ultimes vers lesquels il tend. Le second niveau est celui du rapport de force entre les différents *going concerns*. Enfin, le niveau le plus concret duquel découlent les deux précédents est donc celui des formes de transactions dominantes. Ainsi, Commons considère qu'une économie communiste est dominée par les transactions de répartition et les collectifs dynamiques organisés de type politique. Cette domination traduit le fait qu'un système communiste est d'abord basé sur une forme de planification économique déterminée de manière centralisée par le pouvoir politique. En conséquence, les transactions de marchandage, même si elles existent, sont largement orientées par le pouvoir politique et les menaces de sanction physique. Les organisations politiques comme l'Etat occupent alors une place proéminente. Le système économique fasciste est quant à lui fondé sur les transactions de direction. Cette domination traduit l'importance des *going concerns* moraux et le fait que le système économique est avant tout orienté par des règles éthiques et morales. Enfin, le système capitaliste se caractérise par la prépondérance des transactions de marchandage et la place centrale occupée par l'entreprise privée. Les transactions de direction (au sein des organisations) et surtout de répartition (essentiellement au travers de l'action des tribunaux et de leur jurisprudence) ne sont pas absentes pour autant. Ces dernières sont même un cadre constitutif indispensable au développement des relations marchandes. Néanmoins, elles en viennent presque à prendre un caractère secondaire tant le pouvoir économique de certains *going concerns* est développé[84].

2.3 La dimension substantiviste de l'économie institutionnelle de Commons

Il s'agit ici de rapidement évaluer la dimension substantiviste de l'économie institutionnelle de Commons. Compte tenu de ce qui vient d'être dit et de la définition de l'approche substantiviste, il apparaît clairement que l'approche de Commons satisfait aux exigences de ce critère : d'une part, son économie institutionnelle repose sur une forme d'institutionnalisme méthodologique (Bazzoli, 1999) (2.3.1), d'autre part elle ne réduit pas l'économie à un ensemble de relations d'échange visant à optimiser l'usage de moyens rares (2.3.2).

[84] Dans ce même chapitre, Commons précise par ailleurs que le capitalisme américain est dominé par les banques, l'économiste américain utilisant le terme de « capitalisme banquier ». Commons dénonce le pouvoir économique excessif détenu par ces institutions et parle même de « dictature des banques ». Cette manière de mettre au même plan pouvoir économique et pouvoir physique est incontestablement un point essentiel dans l'économie institutionnelle de Commons.

2.3.1 L'institutionnalisme méthodologique de Commons

La psychologie transactionnelle de Commons atteste que ce dernier développe une théorie de l'action articulant étroitement dimension individuelle et dimension collective (Atkinson et Reed, 1992). A plusieurs endroits, Commons indique d'ailleurs explicitement que son approche ne peut être réduite à une optique purement individualiste ou purement collectiviste. Ainsi, dans *Legal Foundations of Capitalism,* Commons (1924, 125), à l'instar de Weber, indique que l'on ne peut appréhender l'Etat comme une entité abstraite et que ce dernier est le résultat des actions des agents qui le composent. Ailleurs, il rejette ce qu'il nomme « l'erreur individualiste » et « l'erreur collectiviste » : « *Tandis que l'erreur individualiste rejette les ensembles sociaux car seuls les individus existent, l'erreur communiste rejette l'individu parce que seule la force de travail sociale existe. (…) Mais les individus existent bien, de même que les forces sociales. C'est ce que nous signifions par « going concern ». Ils existent en tant que participants dans les transactions. Leur participation dans les transactions de direction est le « going plant », créant des valeurs d'usage par leur force de travail sociale. Leur participation dans les transactions de marchandage est leur « going business », par lequel ils acquièrent des parts dans la valeur d'usage produite* » (Commons, 1934, 268, notre traduction).

L'influence de la philosophie pragmatiste est ici évidente[85] : l'action n'est jamais individuelle, mais toujours sociale. Pour pouvoir agir, l'individu doit s'appuyer sur des habitudes et des coutumes qui se matérialisent dans des institutions. Par conséquent, l'action des individus et leur comportement économique ne peuvent jamais s'appréhender en faisant abstraction du contexte institutionnel dans lequel ils s'insèrent. Les institutions sont donc le point de départ indispensable à toute analyse institutionnaliste. En d'autres termes, si, comme l'indique Commons, les transactions sont l'unité de l'*activité* économique, les institutions constituent quant à elles l'unité de l'*analyse* économique. Ce faisant, l'économie institutionnelle de Commons s'écarte de toute conception atomistique de l'individu, héritée de la philosophie cartésienne (Mirowski, 1987) et qui indirectement a donné naissance à une conception purement formaliste de l'économie, où les interactions économiques s'étudient

[85] Hodgson (2004a) relativise cependant la connexion entre la philosophie pragmatiste et l'économie institutionnelle de Commons. D'une part, les références aux auteurs pragmatistes par Commons sont en quasi-totalité contenues dans son ouvrage de 1934. On ne relève ainsi qu'une seule référence à Dewey dans *Legal Foundations of Capitalism* et aucune dans *The Economics of Collective Action*. D'autre part, Geoffrey Hodgson considère que Commons n'utilise pas les notions de coutume et surtout d'habitude dans leur sens pragmatiste mais dans le sens behavioriste, celui de la répétition d'une action (et non d'une propension à adopter un certain comportement). Ce jugement est à mettre en perspective avec ceux notamment de Bazzoli (1999) et Albert et Ramstad (1997) qui lient de manière bien plus directe Commons au pragmatisme.

uniquement au travers du prisme d'une relation fins/moyens mise en œuvre par des comportements optimisateurs.

2.3.2 Le dépassement d'une vision formaliste de l'économie

En distinguant trois types de systèmes économiques, Commons anticipe l'analyse substantiviste des systèmes économiques de Polanyi (cf. *infra*) et, d'une certaine façon, les analyses en termes de diversité de capitalisme développées dans le cadre de l'école de la régulation (Boyer, 2004a ; Amable 2005). Il est intéressant de noter que l'analyse de Commons combine la dimension diachronique de la première et la dimension synchronique de la seconde. La dimension diachronique ressortira plus clairement lorsque l'on étudiera dans le Chapitre 6 l'analyse de l'émergence du capitalisme que mène Commons dans *Legal Foundations of Capitalism*. La dimension synchronique apparaît, elle, clairement par la représentation idéaltypique du capitalisme, du fascisme et du communisme qui ressort de l'analyse de Commons. Au final, en réunissant « l'économie, le droit et l'éthique », l'économie institutionnelle souligne la nécessité de prendre en compte l'importance des dimensions juridiques et éthiques sous-jacentes à tous les phénomènes économiques et rejette la possibilité de les appréhender de manière désincarnée.

Il faut noter que les études de Commons se focalisent sur le monde anglo-saxon (lorsque ce dernier étudie l'émergence du capitalisme) et même sur le capitalisme américain (notamment dans ses massifs travaux historiques). Elles ignorent de ce fait les économies d'Europe continentale et, *a fortiori*, toutes les économies précédant la fin du féodalisme. De ce point de vue, on ne peut pas mettre sur le même plan la contribution de Commons et celle, par exemple, de Polanyi. La dimension historique dans l'économie institutionnelle de Commons existe (Biddle et Samuels, 1997), mais elle n'occupe pas la même place que dans d'autres approches institutionnalistes. Toutefois, l'insistance sur le rôle des institutions et la pluralité des formes de transactions indiquent bien que l'activité économique ne peut pas s'appréhender au travers d'une logique d'action universelle ou d'une relation entre fins et moyens, mais uniquement comprenant le contexte institutionnel et la manière dont il s'est formé. Cela est vrai quand bien même Commons (comme Weber) semble présupposer l'universalité d'un contexte de rareté[86]. En tout état de cause, ce n'est pas uniquement la rareté qui préside au développement des relations économiques (elle est un facteur parmi d'autres)

[86] Ce point n'est pas évident dans les écrits de Commons. D'un côté, Commons critique les auteurs comme Locke et Smith pour avoir présupposé un contexte d'abondance alors que c'est la rareté qui prévaut. D'un autre côté, Commons semble laisser entendre que l'émergence de ce contexte de rareté est contingente avec la transition entre le féodalisme et le capitalisme.

mais essentiellement les types de pouvoir, de transactions et d'institutions en exergue. Le marché lui-même apparaît chez Commons comme une institution[87]. En effet, il se dessine dans la typologie de Commons une hiérarchie implicite qui voit les transactions de régulation, émanations des autorités publiques (Etat et justice notamment), instituer au moins pour partie le cadre dans lequel se déroulent les transactions de marchandage et de direction, ces dernières ayant elles-mêmes une incidence non négligeable sur les processus de marché[88]. Ainsi, à travers la grille de lecture de l'économie institutionnelle de Commons, le marché est appréhendé comme étant encastré dans un réseau institutionnel bien plus large, orientant pour une bonne partie son fonctionnement.

Par ailleurs, en insistant sur l'importance des droits de propriété en tant que préalable à la réalisation de tout échange, notamment sur le marché, l'économie institutionnelle tend à rappeler le caractère social, et donc non naturel, de la notion même de propriété. En effet, la théorie standard s'appuie implicitement sur une conception naturaliste de la propriété et des droits qui lui sont sous-jacents. Or, de même que le marché ne peut être appréhendé comme un simple ordre spontané émergeant automatiquement des relations humaines, les droits de propriété – sans lesquels aucun marché ne peut apparaître – demandent à être institués, c'est-à-dire à être socialement créés. Cette institutionnalisation de la propriété, notamment privée, est par nature un acte collectif qui est formalisé par la réalisation de transactions de régulation entre *plusieurs* parties. Ainsi, « *les droits de propriété sont des protections <u>collectives</u> des occupations économiques des individus. La <u>propriété</u> individuelle peut exister ; les <u>droits</u> de propriété individuels sont impossibles. Aucun individu ne peut protéger ses droits de propriété contre tous en agissant seul. Il ne peut que compter sur l'action collective* » (Dugger, 1980, cité par Bazzoli, 1999, 93). L'économie institutionnelle de Commons tend donc à montrer que les sociétés humaines sont « par nature » construites et que toutes ses institutions, à commencer par celles propres au capitalisme (le marché et la propriété privée notamment) sont un construit pragmatique et artificiel résultant d'un accord entre les individus. Si Commons ne formule pas une définition précise et explicite du marché dans ses écrits, les outils conceptuels offerts par son cadre analytique semblent permettre néanmoins de

[87] On relèvera que Commons n'utilise qu'exceptionnellement le terme de « marché » (une seule fois par exemple dans *Legal Foundations of Capitalism*), ce qui peut parfois amener à se demander où situer le marché dans l'économie institutionnelle de Commons.

[88] Que l'on pense par exemple à l'impact qu'a eu la mise en place des méthodes de production tayloro-fordiennes sur les économies marchandes dans la première moitié du 20ème siècle. Coriat et Weinstein (2005, 4) remarquent d'ailleurs que, par opposition à la théorie standard qui s'est bâtie sur une opposition entre firmes et marché, « *il conviendrait de mettre en évidence les interdépendances et les complémentarités entre firmes et marchés. On montrerait alors que les marchés sont souvent des marchés de firmes : ce sont elles qui dans les sociétés de capitalisme pleinement développées impriment aux marchés leurs traits essentiels* ».

voir le marché comme une institution. On peut ainsi appréhender le marché, chez Commons, comme *une modalité institutionnelle par laquelle les agents réalisent des transactions de marchandage permettant l'échange physique de biens et de services et qui est instituée par un ensemble de règles constitutives, règles émises par l'intermédiaire de transactions de régulation définissant notamment les droits de propriété, un moyen d'échange et des règles de conduites mises en application par des autorités souveraines*.

Section 3 : L'économie substantive de Karl Polanyi : encastrement et marchandisation

Comme son nom l'indique, l'économie substantive de Polanyi se développe dans une perspective substantiviste. Polanyi y développe une série de catégories analytiques (3.1) : les formes d'intégrations, le concept de marchandises fictives et l'idée d'encastrement/désencastrement. L'économiste hongrois fait usage de ces catégories pour étudier les économies primitives et surtout développer sa thèse de la « grande transformation ». On peut ensuite procéder à une évaluation plus précise de l'économie substantive de Polanyi (3.2).

3.1 Les catégories analytiques de l'économie substantive de Polanyi

Comme on l'a indiqué dans le chapitre précédent, Polanyi oppose le sens substantif de l'économie au sens formel. L'économie, au sens formel, renvoie au caractère logique de la relation fins/moyens : « *Le sens formel dérive du caractère logique de la relation entre fins et moyens, comme le montrent les expressions « processus économique » ou « processus qui économise les moyens ». Ce sens renvoie à une situation bien déterminée de choix, à savoir entre les usages alternatifs des différents moyens par suite de la rareté de ces moyens* » (Polanyi, 1957a, 239). A l'inverse, la définition substantive indique que l'homme survit à travers l'institutionnalisation des interactions entre lui et son environnement. Si les moyens à disposition des individus sont toujours matériels, leurs besoins ne se réduisent pas à l'aspect matériel. Le sens substantif « *tire son origine de la dépendance de l'homme par rapport à la nature et à ses semblables pour assurer sa survie. Il renvoie à l'échange entre l'homme et son environnement naturel et social. Cet échange fournit à l'homme les moyens de satisfaire ses besoins matériels* » (Polanyi, 1957a, 239). Comme l'un des principaux commentateurs de Polanyi l'indique, « *[l]'économie est le processus institué ou les arrangement culturellement structurés par lesquels un groupement humain parvient à satisfaire collectivement à ses besoins. L'attention est portée sur l'alimentation de la reproduction sociale et sur le caractère instrumental de l'activité économique vis-à-vis de la vie. Toutes les sociétés doivent*

avoir une économie dans ce sens concret, et la perspective substantiviste étudie l'organisation effective de la production et de la distribution dans chaque groupe humain donné » (Stanfield, 1989b, 278, notre traduction). Au-delà des difficultés d'ordre épistémologique et méthodologique que nous avons soulevées dans le précédent chapitre, l'approche substantiviste permet d'appréhender les différentes configurations institutionnelles à partir desquelles les sociétés ont pu organiser leur subsistance. Cette démarche est rendue possible par le fait qu'il n'existe qu'un nombre réduit de configurations possibles et dont Polanyi va parvenir à rendre compte à l'aide d'un ensemble de catégories analytiques, plus particulièrement les formes d'intégration (3.1.1), le concept de marchandises fictives (3.1.2) et le couple encastrement/désencastrement (3.1.3).

3.1.1 Les formes d'intégration

Polanyi rejette l'idée que la coordination par le marché soit le mode universel par lequel auraient toujours été régulées les interactions sociales. L'économiste hongrois repère l'existence de trois « formes d'intégration » qu'il définit comme des régularités de mouvements des biens et personnes dans l'économie, que ces mouvements consistent en des changement dans la location ou dans l'appropriation, ou les deux (Polanyi, 1977, 35). En d'autres termes, une forme d'intégration est un *pattern* empirique concernant la manière dont circulent biens et individus dans une société, dans l'optique de satisfaire aux besoins sociaux. De ce point de vue, le marché, ou échange marchand, n'est que l'une des formes d'intégration ayant émergé dans l'histoire des sociétés humaines. D'après Polanyi, il s'agit même d'une forme finalement relativement peu importante d'un point de vue historique par rapport aux deux autres[89], lesquelles auraient été prépondérantes avant l'avènement de la société de marché au 19ème siècle : la réciprocité et la redistribution. Chaque forme d'intégration est supportée par des structures institutionnelles, c'est-à-dire un ensemble de règles organisant le mouvement des biens et des individus suivant la logique de la forme d'intégration correspondante : la symétrie, la centralité et le marché.

[89] A strictement parler, il semble que Polanyi distingue *quatre* formes d'intégration, aux côtés de l'échange, de la réciprocité et de la redistribution. En effet, dans *La grande transformation*, Polanyi (1944, 83-84) distingue un quatrième principe, celui de l'administration domestique, consistant à produire pour son propre usage. Toutefois, Polanyi ne réintroduit pas cette forme d'intégration dans ses écrits subséquents, notamment dans son essai « Forms of Integration and Supporting Structures » (Polanyi, 1977, 35-43). Stanfield (1986) souligne également cette ambiguïté et considère qu'il n'est pas possible de mettre l'administration domestique sur le même plan que les autres formes d'intégration.

Réciprocité et symétrie

La réciprocité sous-entend des mouvements symétriques entre différents groupes ou individus. Comme pour la redistribution, il s'agit d'un *pattern* que Polanyi repère dans les travaux anthropologiques de Bronislaw Malinowski et avant lui de Richard Thurnwald, notamment sur les tribus mélanésiennes. En tant que forme d'intégration, la réciprocité est proche du paradigme du don/contre-don identifié par le sociologue français Marcel Mauss. Elle est fondée sur l'obligation de rendre. La réciprocité est donc assise sur des structures institutionnelles de type symétrique (Polanyi, 1944, 78 ; 1977, chap. 3) pouvant s'organiser soit de manière binaire (A donne à B, B rendant plus tard à A), soit de manière circulaire (A donne à B, qui lui-même donne à C, lequel donne à son tour à A). Selon Polanyi, elle est un « *trait fréquent de l'organisation sociale chez les peuples sans écriture* » (Polanyi, 1944, 78). Les sociétés structurées par le principe de réciprocité sont amenées à limiter fortement l'accumulation privée, du fait de l'importance accordée à la générosité comme fondement du prestige (Maucourant, 2005).

Redistribution et centralité

La redistribution « *prévaut dans un groupe dans la mesure où les biens sont rassemblés par une seule « main » en vertu de la coutume, de la loi ou de la décision centrale* ad hoc » (Polanyi, 1957a, 247) pour ensuite être alloués selon des critères définis. Elle désigne donc des mouvements d'appropriation en direction d'un centre, puis de celui-ci vers l'extérieur (Polanyi, 1957a). On comprend aisément que ce type de relations soit structuré par des institutions organisant une forme de centralité. Polanyi fait référence à l'Egypte ancienne pour illustrer ce principe de redistribution, couplé à la structure fondamentale de la centralité. Cela lui permet de souligner que si la redistribution est un processus de contrôle par un centre, l'affectation des flux économiques peut néanmoins être réalisée par des procédures décentralisées (Maucourant, 2005, 78).

Echange et marché

L'échange « *se réfère à des mouvements de va et vient tels que les changements de « mains » dans un système marchand* » (Polanyi, 1957a, 245). Toutefois, Polanyi précise que les prix n'émergent jamais spontanément des relations d'échange entre individus[90]. L'échange

[90] « *Les actes d'échange au niveau personnel ne créent des prix que s'ils ont lieu dans un système de marchés créateurs de prix, structure institutionnelle qui n'est en aucun cas engendrée par de simples actes fortuits d'échange* » (Polanyi, 1957a, 245).

suppose en effet d'être supporté par une forme de marché (Polanyi, 1977, 42) créateur de prix. Il faut alors distinguer deux cas de figure que Polanyi fait apparaître dans ses travaux (Maucourant, 2005, 65) :

- Cas où les prix sont fixés : il s'agit de l'*échange décisionnel* : « *Polanyi suppose alors qu'un segment de l'économie régi par ce type d'échange, où les prix sont contraints par la coutume ou le politique, ne peut être* <u>*intégratif*</u>*, c'est-à-dire avoir un minimum de cohérence. Il faut poser une condition pour que les pratiques de l'échange marchand aient des capacités de régulation qui leur soient propres : les prix (ou* <u>*taux de l'échange*</u>*) doivent être négociés* » (Maucourant, 2005, 65).
- Dans ce dernier cas, l'échange est alors dit « intégratif » : « *Le cas de la négociation généralisée des prix et des conditions de l'échange est évidemment une composante essentielle du grand marché* » (Maucourant, 2005, 65). Toutefois, même ici, le marché n'est pas autonome car il manque au moins deux conditions au grand marché pour que les mécanismes marchands puissent être totalement autonomes : d'une part un droit rationnel, d'autre part un mode de formation des prix qui se constitue en système lié à l'organisation même de la production (Maucourant, 2005).

Polanyi insiste sur le fait que ces formes d'intégration et les agencements institutionnels qui leur correspondent ne sont pas de simples agrégats de comportements personnels. Pour que la réciprocité existe, il faut au préalable qu'il existe des structures symétriquement ordonnées, comme un système symétrique de groupe de parenté (cela veut dire que des comportements personnels de réciprocité ne peuvent donner naissance à ce genre de parenté). Il en va de même pour le marché dont la seule agrégation de multiples échanges n'est pas suffisante pour lui donner naissance. En d'autres termes, il y a une *antériorité des structures sur les comportements*.

Polanyi fait le rapprochement entre ce modèle des formes d'intégration et la notion de « système économique ». En effet, à tout moment, on peut trouver trace *simultanément* de ces trois formes d'intégration dans une société donnée. De ce point de vue, elles ne peuvent s'interpréter comme des stades de développement (Polanyi, 1957a ; 1977 ; Godelier, 1975). En revanche, la prépondérance de l'une par rapport aux autres et la manière dont elles s'articulent entre elles contribuent à définir le type de système économique préexistant. L'efficacité d'un système économique – c'est-à-dire sa capacité à permettre aux individus de satisfaire à leurs besoins dans le cadre de leurs relations avec la nature et entre eux – dépend en effet de sa propension à relier de manière complémentaire l'échange, la réciprocité et la redistribution. Par exemple, « *[d]ans le cas athénien, Polanyi met en évidence l'importance*

des échanges marchands mais surtout l'articulation entre la redistribution et l'échange comme une condition de la démocratie antique. La redistribution des richesses par la Cité est une condition d'un exercice authentique de la liberté : celle-ci ne peut se concevoir sans que tout citoyen soit assuré d'un minimum économique, sans quoi les plus riches achèteraient une véritable clientèle » (Maucourant, 2005, 66). Les formes d'intégration sont donc un outil, empiriquement construit[91], de l'analyse comparative des systèmes économiques (Stanfield, 1986) puisqu'elles permettent de mettre en valeur les formes d'organisation (d'institutionnalisation) dominantes de l'économie d'une société donnée.

3.1.2 Les marchandises fictives

Le concept de marchandises fictives (*fictitious commodities*) est essentiel dans le schéma de l'économie substantive polanyienne puisque c'est par son biais que Polanyi parvient à rendre compte du processus d'encastrement/désencastrement. Il est au cœur de l'argument polanyien sur le développement de la société de marché : selon Polanyi (1944), si le marché est une institution dont on peut trouver trace dès la Grèce antique, la société de marché, celle où l'échange à prix négocié devient la forme d'intégration dominante et où l'ensemble des activités humaines est subordonné au libre mouvement des prix, n'apparaît que très tardivement, vers le 19ème siècle. Le point de bascule se situe au niveau de l'émergence de marchandises fictives : le travail, la terre et la monnaie.

<u>Les marchandises fictives : travail, terre, monnaie</u>

Selon Polanyi, les marchandises sont des « *objets produits pour la vente sur le marché* », les marchés étant « *définis comme des contacts effectifs entre acheteurs et vendeurs* » (Polanyi, 1944, 107). Est donc une marchandise tout objet dont la production est engendrée dans l'optique d'être cédée à un acheteur pour un prix librement négocié. Cela indique qu'aucun objet n'est par nature une marchandise. En effet, pour qu'un objet soit une marchandise, il faut qu'au préalable il existe le support institutionnel permettant les échanges

[91] Point sur lequel insiste fort judicieusement Michel Godelier (1975) et qu'il transforme en critique contre le susbstantivisme de Polanyi et de ses collègues et élèves. Godelier reproche à Polanyi son empirisme qui l'empêche d'aller au-delà de l'apparence de choses et ne l'amène pas à rechercher la logique immanente sous-tendant l'ensemble des phénomènes. Cette critique n'est toutefois compréhensible que dans la perspective marxiste et structuraliste qui est celle de Godelier. D'un point de vue institutionnaliste, et au regard de ce qui a été développé dans la Partie 1 de ce travail, la manière dont sont construites les formes d'intégration ne pose pas de problème particulier. La seule réserve a trait au manque de clarté des présupposés épistémologiques de Polanyi dont on a discuté dans le Chapitre 3.

librement négociés, à savoir un marché. Tant que celui-ci n'a pas été institutionnalisé[92], il n'existe par définition aucune marchandise. La thèse de Polanyi est la suivante : tant que le travail, la terre et la monnaie n'ont pas été soumis aux contraintes de l'échange marchand, l'économie était *encastrée* (cf. *infra*) dans la société. En d'autres termes, la réciprocité et la redistribution étaient les formes d'intégration dominantes car l'organisation de la société n'était pas dépendante du marché. Du jour où le travail, la terre et la monnaie ont été convertis en marchandises, il s'est produit un renversement dans le mode d'organisation des sociétés humaines : soudainement, la vie humaine dans toutes ses dimensions, jusque dans ses besoins les plus primaires (se nourrir et se loger), est devenue vulnérable aux contraintes marchandes.

Selon Polanyi, il apparaît ainsi au cours du 19ème siècle un marché de la terre, un marché du travail et un marché de la monnaie. En utilisant les concepts issus de l'économie institutionnelle de J.R. Commons, on peut considérer que cette apparition est le résultat d'un ensemble de transactions de répartition qui a *autorisé* la mise en œuvre de transactions de marchandage pour ces objets. Concernant le travail, Polanyi consacre notamment de nombreuses pages dans *La Grande Transformation* à l'abrogation en 1834 de la loi de Speenhamland. Datant de 1795, cette loi va empêcher jusqu'à son abrogation la constitution d'un marché du travail en Angleterre en instaurant une forme de complément de salaire indépendant des gains (Maucourant, 2005). Une fois cette contrainte institutionnelle supprimée[93], un marché du travail a pu se constituer, la formation du salaire correspondant à la formation du prix sur n'importe quel marché, à savoir le fruit d'une rencontre entre une offre et une demande. Il en va de même pour la terre et la monnaie dont Polanyi (1944) remarque que leur constitution en marchandise est plus ancienne que celle concernant le travail[94]. Une fois les marchés de la terre et de la monnaie constitués, la rente foncière et le taux d'intérêt leur ont respectivement servi de prix. L'usage de la terre et la production et

[92] Notons un point sur lequel on reviendra plus tard : pour Polanyi, l'émergence du marché n'a rien de spontané. Dans *La Grande Transformation*, Polanyi s'emploie au contraire à montrer que la société de marché résulte de l'action des pouvoirs publics. Il faut noter que l'ouvrage de Polanyi est publié en 1944, soit la même année que la parution de l'ouvrage de Friedrich Hayek, *La route de la servitude*. Hayek y défend une thèse diamétralement opposée : le marché est un ordre spontané dont l'apparition ne peut être contrecarrée que par l'intervention de l'Etat.

[93] Polanyi (1944) indique que, paradoxalement, la loi de Speenhamland a eu des effets désastreux sur le tissu social, en plus d'induire en erreur les économistes classiques de l'époque qui ont universalisé un contexte institutionnel spécifique, dépourvu de marché du travail, pour élaborer une théorie générale de la formation des salaires (cf. Chapitre 3). On reviendra dans le Chapitre 6 sur le rôle que confère Polanyi à Speenhamland dans l'émergence de la société de marché.

[94] Stanfield (1986) estime toutefois que, concernant la terre, ce n'est qu'avec l'abolition des *corn laws* en 1846 en Angleterre que se constitue pour la première fois un véritable marché de la terre. Quant à la monnaie, le même auteur situe sa constitution en marchandise au moment de la création des banques centrales à la fin du 19ème siècle. Notons que Polanyi n'est pas aussi précis dans ses écrits.

l'usage de la monnaie sont alors devenus totalement dépendants des mouvements de ces prix, indépendamment d'autres considérations « non économiques ».

La nature non marchande du travail, de la terre et de la monnaie

Comme le terme « fictif » le suggère, l'argument polanyien consiste à dire que travail, terre et monnaie ne sont pas *intrinsèquement* des marchandises et que, par conséquent, créer un marché pour ces objets est aller contre leur nature. Il en résulte alors une destruction du tissu social, prélude à l'effondrement de la société de marché et à l'émergence des sociétés totalitaristes.

Polanyi ne fournit guère d'éléments pour expliquer la nature intrinsèquement non marchande de ces marchandises fictives. A certains endroits, il (Polanyi, 1977, 11) suggère que le travail, la terre et la monnaie ne sont pas des marchandises, car ils n'ont pas pour objet d'être vendus une fois produits (concernant le travail), voire ne sont pas produits du tout (concernant la terre)[95]. L'autre argument, que l'on relève plus particulièrement dans *La Grande Transformation*, est que ces trois objets sont la « substance » de la société elle-même (Polanyi, 1944, 107). Comme on le sait, d'un point de vue substantiviste, l'économie se définit par son rôle d'offrir à la société les moyens d'organiser sa subsistance en permettant aux individus de satisfaire à leurs besoins. De ce point de vue, le travail, la terre et la monnaie semblent être les piliers de la dimension substantive de l'économie : le travail humain est indispensable pour transformer la nature de sorte que cette dernière puisse répondre aux besoins des individus ; la terre constitue le facteur de production premier, indispensable à la production de nourriture ; la monnaie, en plus d'être éventuellement un moyen d'échange à partir du 18ème siècle (selon Polanyi), est aussi et surtout un étalon de valeur et un moyen de paiement permettant de s'acquitter de ses obligations et de ses dettes (Polanyi, 1977, 77-142). En soumettant ces piliers aux aléas du fonctionnement des marchés et aux contraintes imposées par les mouvements de prix, Polanyi considère que la société de marché entraînerait non seulement une autonomisation de l'économie mais surtout une destruction des institutions non économiques ayant traditionnellement structuré les relations sociales (la parenté, la religion, etc.). Faire dépendre la substance de la société des mécanismes marchands est impossible car c'est affecter l'être humain directement: « *Permettre au mécanisme du marché de diriger seul le sort des êtres humains et de leur milieu naturel, et même, en fait, du montant et de l'utilisation du pouvoir d'achat, cela aurait pour résultat de détruire la société. Car la*

[95] « *Aucun de ces trois éléments – travail, terre, monnaie – n'est produit pour la vente ; lorsqu'on les décrit comme des marchandises, c'est entièrement fictif* » (Polanyi, 1944, 107).

prétendue marchandise qui a pour nom « force de travail » ne peut être bousculée, employée à tort et à travers, ou même laissée inutilisée, sans que soit également affecté l'individu humain qui se trouve être le porteur de cette marchandise particulière » (Polanyi, 1944, 108).

On admettra que les deux arguments évoqués par Polanyi ne sont pas totalement convaincants. Concernant le premier, suivant lequel la terre, le travail et la monnaie n'ont pas pour objet d'être vendus, il s'agit d'un énoncé ontologique difficile à démontrer. On s'accordera que ces objets ne sont pas *à l'état de nature* faits pour être vendus. Mais on peut dire la même chose de tout autre objet : dans une optique substantiviste, aucun objet n'est intrinsèquement une marchandise ; un marché demande toujours au préalable à être institué. Le second argument, de nature plus anthropologique, semble davantage solide. Cependant, on ne voit pas pourquoi, *a priori*, le fait de soumettre la terre ou le travail à la régulation marchande serait plus destructeur que de les soumettre à d'autres formes d'intégration. Si on s'appuie sur un pur raisonnement empirique (*i.e.* le constat d'une corrélation entre la dégradation du tissu social et la création d'un marché du travail ou de la terre), le problème de l'induction fait que l'on ne peut faire aucune généralisation. Quant au raisonnement théorique, on ne peut pas dire qu'il apparaisse clairement chez Polanyi : l'idée que la création d'un marché du travail détruise la substance de la société (c'est-à-dire l'homme) n'est recevable que si on possède un état de référence où une autre forme de régulation du travail respecterait l'homme. Outre qu'une telle thèse est contestable[96], Polanyi ne la développe pas suffisamment.

Toutefois, au-delà de cette limite, il faut souligner le rôle méthodologique essentiel joué par le concept de marchandise fictive. D'une part, c'est l'état de développement des marchandises fictives qui permet d'évaluer l'importance de l'échange par rapport aux autres formes d'intégration dans une société donnée[97] ; d'autre part, c'est également le concept de marchandises fictives qui permet de comprendre le sens de la dualité encastrement/désencastrement chez Polanyi.

---

[96] De ce point de vue, il faut souligner la tendance inhérente à certains travaux de l'école substantiviste à idéaliser quelque peu les sociétés primitives. C'est un défaut qui semble également être perceptible dans les travaux anthropologiques de l'école dite « romantique » au 19ème siècle (Bücher, Rodbertus).

[97] « *On peut déterminer l'époque à laquelle le marché est devenu une force souveraine dans l'économie en notant dans quelle mesure la terre et la nourriture étaient mobilisées par l'échange et dans quelle mesure la main d'œuvre devenait une marchandise que l'on pouvait librement acheter sur le marché* » (Polanyi, 1957a, 249).

3.1.3 Encastrement et désencastrement

Le concept d'encastrement (*embeddedness*) est celui qui a donné aux travaux de Polanyi une certaine notoriété à partir du milieu des années 1980, suite notamment au célèbre article de Mark Granovetter (1985), « Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness ». Toutefois, et paradoxalement, l'article de Granovetter a probablement davantage contribué à obscurcir le sens réel du concept, tel qu'il apparaît dans les écrits de Polanyi, et a conduit la « nouvelle sociologie économique » à s'écarter sensiblement de l'économie substantive. Après avoir exposé la manière dont Polanyi fait usage de ce concept, on présentera les différentes lectures possibles qui ont été proposées.

<u>L'encastrement dans l'économie substantive de Polanyi et ses difficultés</u>

Polanyi mobilise le concept d'encastrement pour exprimer l'idée que l'économie tend à être régulée par un ensemble de structures sociales : « *L'économie est toujours instituée par un processus de socialisation qui définit les comportements individuels, et les pratiques requises pour participer à l'économie* » (Stanfield, 1986, 107, notre traduction). C'est là la définition la plus générique que l'on puisse tirer de l'œuvre de Polanyi. En revanche, une fois que l'on tente d'aller plus dans les détails des écrits de l'économiste hongrois, on perçoit une difficulté à donner une définition plus précise, tant l'usage que Polanyi lui-même fait du concept est flottant. On trouve à plusieurs reprises explicitement l'idée que l'économie est encastrée dans des relations sociales. Par exemple, dans son article sur la « mentalité de marché », Polanyi (1947a, 113, notre traduction) écrit : « *Aristote avait raison : l'homme n'est pas un être économique mais un être social. Il ne vise pas à satisfaire son intérêt personnel au travers de l'acquisition de possessions matérielles, mais plutôt à assurer son statut social et ses actifs sociaux. Il accorde de la valeur à la possession d'abord comme un moyen satisfaisant cette fin. (…)* <u>*L'économie de l'homme est, c'est la règle, immergée dans ses relations sociales*</u> ». Dans son article « L'économie comme procès institutionnalisé », Polanyi (1957a, 244) écrit de manière similaire : « *L'économie humaine est donc encastrée et englobée dans des institutions économiques et non économiques. Il importe de tenir compte de l'aspect non économique. Car il se peut que la religion et le gouvernement soient aussi capitaux pour la structure et le fonctionnement de l'économie que les institutions monétaires ou l'existence d'outils et de machines qui allègent la fatigue du travail* ». Ces passages, et quelques autres, associés à la définition que Polanyi donne à l'économie au sens substantif et à son utilisation de la catégorie analytique des formes d'intégration semblent indiquer une interprétation claire : pour Polanyi, l'économie n'a aucune autonomie par rapport aux

structures sociales et, à la limite, les phénomènes économiques sont subordonnés à l'environnement social, culturel, religieux, etc.[98]

Toutefois, à de nombreux autres endroits, Polanyi semble exprimer une idée exactement opposée. Ainsi, au sujet de la rupture amorcée au 19ème siècle par l'émergence des marchandises fictives et la constitution progressive de la société de marché, on peut lire ce passage déjà cité dans le chapitre précédent : « *Au lieu que l'économie soit encastrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système économique* » (Polanyi, 1944, 88). Dans son article sur la mentalité de marché, Polanyi (1947a, 115, notre traduction) semble même se contredire avec ce qu'il a écrit quelques pages plus tôt : « *plutôt qu'un système économique encastré dans les relations sociales, ces relations sociales étaient maintenant plutôt encastrées dans le système économique* ». Cette ambiguïté se superpose avec l'ambiguïté épistémologique soulignée dans le chapitre précédent où Polanyi semble, à plusieurs reprises, défendre l'idée que la théorie économique formelle est applicable pour étudier l'économie de marché, *précisément parce que cette dernière a les caractéristiques institutionnelles correspondant aux présupposés de l'économie formelle*.

Cette apparente contradiction pose des problèmes d'interprétation. Deux niveaux d'analyse peuvent être distingués. Avant d'aborder les tentatives de reconstruction théorique du concept d'encastrement chez Polanyi (voir point suivant), on peut noter des divergences parmi les commentateurs quant à l'interprétation *stricto sensu* qu'il faut faire de la thèse polanyienne. En substance, la question est la suivante : pour Polanyi, est-il possible pour une économie d'être désencastrée ? Plus précisément, les Hommes ont-ils été les témoins pour la première fois de leur histoire au 19ème siècle du désencastrement de leur économie ? On peut trouver dans la littérature secondaire deux réponses opposées pour chacune de ces questions. La lecture « désencastrement » est toutefois minoritaire. On peut par exemple la trouver développée dans Polanyi-Levitt (2005) et dans Barber (1995). Selon ces auteurs, pour Polanyi, le 19ème voit effectivement l'économie s'autonomiser du reste de la société avec l'émergence des marchandises fictives. Au-delà, c'est même la société qui est réencastrée dans l'économie, les relations sociales dans leur ensemble devenant alors subordonnées aux contraintes économiques d'optimisation de l'usage de ressources rares. Par exemple, selon

[98] C'est clairement dans ce sens que Granovetter (1985) a compris la notion d'encastrement chez Polanyi. Il reproche en effet à la conception de l'action humaine de Polanyi d'être « sur-socialisée », par opposition à celle de la théorie économique qui serait « sous-socialisée ». Cependant, il apparaît clairement, comme l'ont fait remarquer plusieurs commentateurs (Barber, 1995 ; Le Velly, 2007), que Granovetter n'a pas pleinement saisi la signification du concept d'encastrement polanyien. Notamment, comme on le développera plus bas, le raisonnement de Granovetter se situe au niveau purement interindividuel, ce qui n'est pas le cas chez Polanyi.

Bernard Barber : « *Polanyi décrit le marché comme « désencastré », les deux autres types d'échanges économiques étant davantage « encastrés » dans les éléments sociaux et culturels structurels de la société. Comme cela doit maintenant être clair, (…) notre proposition, à l'encontre de Polanyi, est que toutes les économies sont inévitablement encastrées*» (Barber, 1995, 340, notre traduction). Kari Polanyi-Levitt écrit : « *Lorsque l'amélioration, c'est-à-dire l'« efficacité », eut atteint « l'habitation », c'est-à-dire la sécurité, le travail, la terre, l'argent et que les besoins essentiels de la vie sont devenus des marchandises, l'économie a alors acquis une existence en soi, gouvernée uniquement par les lois « économiques », qu'elles soient conçues en termes néoclassique ou marxiste* » (Polanyi-Levitt, 2005, 9). Ron Stanfield (1986), l'un des spécialistes de l'œuvre de Polanyi, semble également considérer que le désencastrement est vu par Polanyi comme ayant été à un moment donné effectif : « *Néanmoins, l'économie moderne est différente car ses règles et normes sont construites à partir des exigences de l'économie. La relation de causalité est renversée. L'économie était auparavant subordonnée aux autres sphères sociales qui contraignaient l'activité économique et faisaient la pluie et le beau temps sur la vie sociale. L'économie moderne domine, par opposition, la vie sociale en générale. Les* desiderata *économiques influencent la vie familiale, l'amitié, le loisir, la mythologie, d'une manière active et totalement différente de l'influence limitée et passive qui était celle de l'économie par le passé* » (Stanfield, 1986, 107, notre traduction). Ce commentateur indique toutefois que dire de l'économie qu'elle est désencastrée ne signifie pas qu'elle est pleinement autonome puisque la culture et la société supportent d'une manière ou d'une autre le comportement économique : « *Par exemple, les enfants doivent être éduqués pour répondre aux changements dans les prix relatifs, pour tenir des comptes, conduire des voitures et rechercher le succès ; et les contrats doivent être mis en application par les gouvernements* » (Stanfield, 1986, 110-111, notre traduction). La différence entre encastrement et désencastrement serait ainsi de l'ordre du degré, et non de la nature. Enfin, on peut noter qu'une sociologue économiste telle que Viviana Zelizer conteste l'idée de désencastrement qu'elle repère chez Polanyi (Steiner, 2007).

Cette interprétation est contestée par un certain nombre de commentateurs. Une partie de la littérature secondaire repère dans l'œuvre de Polanyi des contradictions (ainsi que nous les avons mises nous même en valeur) et tente d'en fournir une explication « biographique ». C'est le cas de Block (2003) pour qui les contradictions au sein même de *La Grande Transformation* s'expliquent par l'éloignement progressif de la part de Polanyi, au cours de l'écriture de l'ouvrage, du cadre de référence marxiste qui était le sien initialement : « *C'est cette éloignement qui explique les paradoxes cruciaux dans la contribution de Polanyi.*

Polanyi a effleuré l'idée d'une économie de marché toujours encastrée, mais il n'a pas été en mesure de lui donner un nom ou de la développer sur le plan théorique car elle représentait une divergence bien trop grande par rapport à son point de départ théorique initial » (Block, 2003, 276, notre traduction)[99]. D'autres commentateurs considèrent que les contradictions au sein de l'œuvre de Polanyi disparaissent une fois que l'on tient compte de l'ensemble de ses travaux, notamment ceux postérieurs à *La Grande Transformation* : « *Dans ses travaux post-1944, Polanyi défend ainsi l'idée que tous les marchés sont institués, de telle sorte que le marché autorégulateur n'a jamais pu voir le jour* » (Plociniczak, 2005, 703). Caillé (2005), Caillé et Laville (2008), Cangiani et Maucourant (2008), Maucourant (2005) et Le Velly (2002 ; 2007) nient également l'existence d'une contradiction au niveau du phénomène d'encastrement dans l'œuvre de Polanyi et proposent un raffinement théorique du concept devant permettre de résoudre la tension apparente.

Une réinterprétation du concept d'encastrement

A certains endroits, le texte de Polanyi semble indiquer que le désencastrement de l'économie n'a jamais été effectif, mais s'est constitué en utopie guidant l'action des pouvoirs publics dans la constitution de marchés pour les marchandises fictives. C'est ce phénomène que Polanyi désigne sous le nom de « mentalité de marché » : « *Dans le cadre du marché autorégulateur, ces représentations s'incarnent dans la « mentalité de marché » qui repose sur une double croyance : (i) l'identification de l'ensemble des phénomènes économiques aux phénomènes du marché autorégulateur et (ii) l'hypothèse de rationalité incarnée par l'*homoeconomicus. *Dans la société de marché idéalisée de l'économie formelle, tout comportement est ainsi déterminé uniquement à partir de deux motifs : la crainte de la faim et l'espoir du bénéfice* » (Plociniczack, 2005, 704). Cette idéologie, au sens de Mannheim (1929), a conduit les individus à *penser* l'économie comme non encastrée dans la société et à agir conformément à cette croyance (Maucourant, 2005). *In fine*, le marché n'aurait jamais été véritablement désencastré, car il s'agirait d'une impossibilité quasi-ontologique. En revanche, l'utopie d'un marché autorégulé a été destructrice car elle a conduit au développement d'un processus d'autonomisation qui ne s'est arrêté qu'avec la chute de l'étalon-or, puis l'émergence du fascisme (Polanyi, 1944). Il reste néanmoins une difficulté liée à certains extraits des écrits de Polanyi (déjà cités) qui sont inconciliables avec cette interprétation.

[99] L'article de Polanyi-Levitt (2005), déjà mentionné, s'attaque directement à cette interprétation. Il est très difficile de départager les deux points de vue sur la seule base des écrits de Polanyi.

Deux perspectives théoriques peuvent être adoptées. La première consiste à estimer que la mentalité de marché et le rationalisme économique ont effectivement conduit à un désencastrement, bref mais réel, du marché et de l'économie. Toutefois, l'autonomisation du marché et de l'économie n'a été que de courte durée en raison des réactions du corps social qu'elle a engendrées, conduisant dans un premier temps au développement du totalitarisme, puis menant à un réencastrement prenant la forme de l'Etat-providence. Cette interprétation semble plausible et a le mérite de respecter plus ou moins à la lettre le texte de Polanyi. Elle pose néanmoins un problème dans le sens où elle nous laisse démuni pour interpréter le type d'encastrement de l'économie dans les sociétés modernes. Le fait que Polanyi se soit détourné, à la suite de *La Grande Transformation*, de l'analyse des sociétés contemporaines pour se focaliser sur les sociétés primitives, peut être interprété de plusieurs manières[100] ; il a pour dommageable conséquence que Polanyi n'a jamais étudié le type d'encastrement des économies modernes à partir du moment où s'est constitué l'Etat-providence. Notamment, on peut se demander si une grille de lecture à partir des trois formes d'intégration reste suffisante.

La seconde perspective est celle développée par Le Velly (2007) et – sous une autre forme – par Caillé (2005), que l'on retrouve également implicitement dans Cangiani et Maucourant (2008) : l'œuvre de Polanyi aborderait, selon les endroits, différents types d'encastrements. Sans faire référence en particulier à l'œuvre de Polanyi, Le Velly (2002) propose dans un premier temps de distinguer l'encastrement culturel de l'encastrement formel et de l'encastrement structurel[101]. Dans un autre article plus récent, et cette fois-ci en faisant directement référence à Polanyi, Le Velly (2007) estime qu'il faut distinguer – chez Polanyi et en général – « l'encastrement-étayage » de « l'encastrement-insertion ». L'encastrement-étayage est celui de la sociologie économique moderne, ce serait aussi celui d'un certain nombre d'auteurs institutionnalistes tels que J.R. Commons. Ici, l'idée même de

[100] Une interprétation courante – mais contradictoire avec ce qui est dit ici – est que Polanyi estimait la théorie économique adaptée pour étudier la société moderne, en raison du désencastrement de l'économie. Comme on l'a souligné, certains passages de l'œuvre de Polanyi rendent cette lecture tout à fait plausible. Une autre lecture consiste à voir dans le changement d'intérêt de Polanyi une renonciation à continuer d'étudier les économies modernes tant les outils de l'analyse économique commençaient à s'écarter de ses options méthodologiques. Stanfield (1986) évacue ces deux interprétations et voit une évolution naturelle du programme de recherche polanyien. Il suggère au contraire que ce regard vers les économies primitives devait servir de source d'inspiration pour résoudre les problèmes contemporains.

[101] L'encastrement structurel correspondrait à l'encastrement tel qu'il est défini par Granovetter. L'encastrement formel « *fait référence à la nature contingente de l'action économique par rapport aux règles formelles et aux outils utilisés* » (Le Velly, 2002, 40). Enfin, l'encastrement culturel serait plus proche du sens polanyien. Il décrit « *le rôle des significations collectives dans la formation des objectifs et des stratégies des acteurs du marché* » (Le Velly, 2002, 42). En tout état de cause, selon l'auteur, une économie ne peut jamais être désencastrée dans aucun de ces trois sens.

« désencastrement » est absurde : « *Au final, dire que les activités économiques sont toujours encastrées signifie que l'engagement dans l'action n'est possible que sur la base de supports sociaux. L'autorégulation, entendue comme vide contextuel, est logiquement incompatible avec un modèle d'action établissant que les agents ont besoin d'interpréter la situation avant d'agir* » (Le Velly, 2007, 184). En effet, « *[l]'action économique est pensée comme étant intimement liée aux conditions institutionnelles qui la permettent autant qu'elles la contraignent. Ces conditions sont le socle indispensable sur lequel se construisent les actions* » (Le Velly, 2007, 184). Par conséquent, Polanyi n'a jamais pu considérer un désencastrement de l'économie dans ce sens[102].

L'encastrement-insertion se situe à un autre niveau. A l'instar de la distinction faite par Alain Caillé (2005) entre pensée du contexte et pensée des ordres, l'encastrement-insertion consiste à « *évaluer jusqu'à quel point les différents ordres du social sont autonomes-désinsérés et jusqu'à quel point ils sont subordonnés-insérés les uns aux autres* » (Le Velly, 2007, 189). En d'autres termes, on ne se situe plus ici au niveau des interactions sociales, où toute activité économique est enchâssée dans un ensemble plus large de règles et de normes sociales ; il s'agit de penser la relation entre les différents ordres sociaux. On cherche alors à comprendre dans quelle mesure un ordre est dépendant ou au contraire autonome par rapport à un autre, et s'il existe un rapport hiérarchique. On comprend qu'ici la notion de désencastrement prend tout son sens : l'économie devient désencastrée, voire même la société devient encastrée dans l'économie, à partir du moment où ce sont des éléments purement économiques (recherche du profit, peur de la faim) qui motivent les comportements individuels, voire même font évoluer les normes sociales. Dans l'œuvre de Polanyi, les deux notions seraient complémentaires : l'économie de marché est une économie institutionnalisée (encastrement-étayage) mais plus que toute autre, différenciée (encastrement-insertion faible). A cet égard, Le Velly (2007) note que la même interprétation est applicable aux travaux de Max Weber. Cette grille de lecture, prise en tant que telle, est intéressante. Elle semble utile également pour interpréter l'œuvre polanyienne et sortir de ses contradictions apparentes.

3.2 Mise en perspective de l'économie substantive de Polanyi

Plusieurs aspects de l'économie substantive de Polanyi peuvent être mis en perspective avec les travaux des auteurs étudiés précédemment dans ce chapitre : l'adoption ou non par Polanyi d'un institutionnalisme méthodologique (3.2.1), la question de l'évolution

[102] Voir Beckert (2003) pour une réinterprétation du concept d'encastrement (étayage) dans une perspective pragmatiste qui tend également à indiquer que, dans ce sens, toute économie est nécessairement encastrée.

de l'importance relative des formes d'intégration (3.2.2) et l'idée, que l'on retrouve également chez Weber, de l'existence d'un marché « en puissance » dans les sociétés humaines (3.2.3).

3.2.1 Polanyi et l'institutionnalisme méthodologique

Notre discussion sur les concepts de forme d'intégration et d'encastrement suggère que Polanyi adopte, dans ses travaux, un institutionnalisme méthodologique, au sens où nous l'avons déjà défini : le point de départ de l'analyse n'est ni l'individu, ni les structures sociales, mais un certain contexte institutionnel, historiquement spécifique, qui simultanément affecte et est affecté par les comportements individuels. On a déjà indiqué que des auteurs comme Weber, Commons ou Veblen (cf. Chapitre 5) adoptent une telle perspective. Plusieurs commentateurs considèrent qu'il en va de même pour Polanyi. Jérôme Maucourant considère ainsi que chez Polanyi « *[i]l n'y a ni de mouvement abstrait d'une chose sociale ni de pures déterminations d'agents individuels rationnels, mais un processus complexe où s'entremêlent et s'opposent des rapports à certaines valeurs culturelles, des avantages statutaires, des intérêts économiques et l'évolution technique* » (Maucourant, 2005, 100). Le même auteur souligne d'ailleurs la proximité plus générale entre Polanyi et Commons : « *Chez ces deux auteurs, l'autorité politique intervient en cas de menace pesant sur des intérêts établis. Ces intérêts ne tiennent pas seulement à des avantages économiques, ils peuvent être liés au maintien d'une certaine vision du monde partagée par un nombre significatif d'individus de cette société* » (Maucourant, 2005, 100). Il y aurait l'idée chez Polanyi d'un refus de réduire les phénomènes sociaux aux structures sociales ou à une forme ou une autre d'action rationnelle ; au contraire, Polanyi, en partant d'exemples historiques identifiés, soulignerait l'impossibilité d'un tel réductionnisme : « *Polanyi fait référence à des exemples historiques pour montrer comment l'humanité surmonte l'antagonisme entre liberté individuelle et contrainte sociale, car toute société qui ne saurait réaliser ce type de compromis est vouée à l'autodestruction* » (Maucourant, 2005, 102). Bazzoli et Dutraive (2005b) soulignent également la proximité entre les analyses de Polanyi et de Commons, ainsi qu'avec celles de Weber, notamment dans la manière de conceptualiser le marché : « *L'institutionnalisme est un type d'approche socio-économique dans la filiation intellectuelle de Weber et proche de celle de Polanyi en posant que le marché est encastré dans l'économie, elle-même encastrée dans la société : l'analyse « du marché » doit être replacée dans celle du « système socio-économique », en l'occurrence le capitalisme* » (Bazzoli et Dutraive, 2005b, 674).

Il nous semble qu'il est possible de considérer que Polanyi met en œuvre une forme d'institutionnalisme méthodologique, tout en posant toutefois une réserve. Contrairement aux

autres auteurs institutionnalistes étudiés dans ce travail (essentiellement Schmoller, Weber, Veblen et Commons), Polanyi ne développe pas véritablement de considération sur la rationalité individuelle et encore moins de théorie de l'action. Comme on l'a indiqué dans le Chapitre 3, Polanyi est ainsi beaucoup plus radical que Max Weber dans sa relativisation d'une forme de rationalité guidée par la recherche de l'intérêt personnel (Caillé et Laville, 2008). Toutefois, en contrepartie, Polanyi n'offre pas véritablement de catégories analytiques permettant de construire un modèle du comportement humain qui soit à la fois plus englobant et plus réaliste que le modèle standard. Dès lors, les concepts de référence sont ceux des formes d'intégration et d'encastrement. Concernant les formes d'intégration et les agencements institutionnels qui les supportent, Polanyi (1957a) indique explicitement qu'ils ne sont pas de simples agrégats de comportements individuels. Ainsi, pour que la réciprocité existe, il faut au préalable qu'il existe des structures symétriquement ordonnées, comme un système symétrique de groupe de parenté ; cela veut dire que des comportements individuels de réciprocité ne peuvent donner naissance à ce genre de parenté. Il en va de même concernant le marché : « *On peut dire la même chose du système marchand. Les actes d'échange au niveau personnel ne créent des prix que s'ils ont lieu dans un système de marchés créateurs de prix, structure institutionnelle qui n'est en aucun cas engendrée par de simples actes fortuits d'échange* » (Polanyi, 1957a, 245). En soi, cette affirmation est conforme à la démarche institutionnaliste identifiée dans ce travail puisqu'elle refuse de voir dans les institutions la simple addition de comportements individuels indépendants. Toutefois, Polanyi semble clairement donner la priorité aux structures sur l'action : « *Nous souhaitons uniquement souligner que si, dans un cas donné quelconque, les effets sociaux du comportement individuel dépendent de la présence de conditions institutionnelles déterminées, celles-ci n'en résultent pas pour autant du comportement personnel en question* » (Polanyi, 1957a, 245)[103]. Cette perspective est accentuée si l'on accepte l'idée que le concept d'encastrement est entendu chez Polanyi au sens de « l'encastrement-insertion » tel que défini par Le Velly (2007). En effet, la question de la manière dont l'action individuelle est insérée dans les structures sociales, qu'elles soient de type réseaux sociaux comme les entendent essentiellement Granovetter (1985) et une partie de la nouvelle sociologie

[103] On peut rétorquer, avec raison, qu'une telle priorité se retrouve également dans les travaux d'autres auteurs institutionnalistes et de ceux des philosophes les ayant inspirés. Par exemple, et contrairement à l'interprétation individualiste dominante, les travaux *appliqués* de Max Weber semblent également accorder une priorité aux structures sociales sur l'action (voir Chapitre 8 où l'on prend l'exemple de l'analyse wébérienne des liens entre protestantisme et capitalisme). De même, comme on l'a relevé dans le Chapitre 1, la psychologie sociale de Dewey accorde la priorité aux institutions et à la coutume. Toutefois, dans ces deux cas il s'agit essentiellement d'une priorité *temporelle* (les structures existent déjà quand l'individu voit le jour) et non logique, comme cela semble être le cas chez Polanyi.

économique[104], ou de manière plus générale les règles et normes sociales, n'est pas centrale chez Polanyi. Comme l'indiquent Cangiani et Maucourant (2008, 28-29), la problématique de l'encastrement chez Polanyi se situe à un niveau beaucoup plus abstrait. Ainsi, les formes d'intégration ne servent pas à décrire le cadre institutionnel guidant les comportements, ni même à distinguer différentes logiques d'action, mais essentiellement à pouvoir caractériser *la place* de l'économie, en tant que processus permettant la satisfaction des besoins, par rapport au reste de la société. Cette orientation est renforcée par le fait que la dimension évolutionnaire occupe une place secondaire chez Polanyi.

3.2.2 Une dimension évolutionnaire en arrière-plan

L'anthropologie économique que développe Polanyi s'inscrit dans le cadre d'une analyse comparative des systèmes économiques (Stanfield, 1986). De ce point de vue, la compréhension des économies primitives devait passer par celle des économies modernes, la réciproque étant également vraie : « *Les caractéristiques distinctives d'un système socioéconomique émergent seulement au travers d'une analyse comparative qui rend possible la spécification des particularités d'un système donné, par opposition avec les dimensions qu'il partage avec les autres systèmes* » (Stanfield, 1986, 27-28, notre traduction). La démarche comparative sert donc à mettre en valeur les caractéristiques saillantes d'un système économique en le *contrastant* avec d'autres systèmes observés à une époque ou dans un lieu différent. En adoptant une perspective d'anthropologie économique, Polanyi ambitionnait également d'élargir le champ d'analyse de la démarche comparatiste, jusqu'alors essentiellement cantonné aux sociétés industrielles (Stanfield, 1986). Toutefois, et bien que Polanyi définisse l'économie comme un « procès institutionnalisé », l'aspect évolutionnaire et processuel est relativement absent dans l'œuvre de Polanyi[105]. Ainsi que l'indique Michel Godelier (1975), Polanyi rejette l'idée qu'il existerait un mécanisme évolutionnaire déterministe induisant selon une nécessité historique le passage d'un système économique à un autre. Concernant ses formes d'intégration, le propos de Polanyi est explicite : les formes d'intégration ne représentent pas des stades de développement et aucune succession dans le temps n'est sous-entendue (Polanyi, 1957a ; 1977). Ainsi, au cours de l'histoire, les marchés ont souvent joué un rôle dans l'économie, sans pour autant atteindre l'échelle territoriale et la

[104] Sur la nouvelle sociologie économique, et pour une mise en contraste avec la sociologie économique traditionnelle, on peut notamment se référer à Steiner (1999) et à Swedberg (1987). Voir Caillé (2005, 133 et suiv.) pour une critique de la nouvelle sociologie économique dans une perspective maussienne proche de l'anthropologie économique de Polanyi.

[105] A strictement parler, cela signifie que l'œuvre de Polanyi ne satisfait pas au cinquième principe caractérisant le programme de recherche de l'institutionnalisme historique.

portée institutionnelle qu'ils ont acquises au 19ème siècle. Au 20ème siècle, la chute de l'étalon-or a initié une régression du rôle mondial des marchés et l'émergence de l'Etat-providence a induit un retour au premier plan de la redistribution.

Godelier critique cet aspect de l'économie substantive, ou plutôt son absence, d'un point de vue matérialiste historique. D'un point de vue institutionnaliste, l'absence de déterminisme est au contraire un prérequis indispensable : le caractère indéterminé et contingent de l'évolution économique et sociale est un point souligné par tous les auteurs s'inscrivant dans cette perspective de recherche. Toutefois, on peut reprocher à l'économie substantive de ne donner aucun éclairage quant aux mécanismes évolutionnaires présidant aux transformations affectant la hiérarchie des formes d'intégration. Comme le remarque Douglass North (1997, 63) : « *Polanyi nous donne une explication des systèmes de réciprocité et de redistribution qui est immuable par nature. Rien, dans son cadre d'analyse, n'explique les changements qui affectent la complexité systémique au cours de l'histoire* ». A cet endroit, l'analyse de Polanyi achoppe à deux niveaux. Le premier problème est de type épistémologique et a été décrit dans le chapitre précédant : on ne connaît pas précisément le statut des catégories analytiques polanyiennes. Sont-elles des idéaltypes ou sont-elles sensées décrire les systèmes économiques dans leur essence ? Le second problème a trait au fait que si la démarche comparative permet de comprendre la diversité des configurations institutionnelles ayant vu le jour au cour de l'histoire, rien n'est dit sur les raisons pouvant expliquer le passage d'un système économique à un autre. On doit admettre que *La Grande Transformation* constitue une tentative d'introduire une dimension dynamique puisque que Polanyi développe un récit visant à décrire le passage d'une économe encastrée à une économie désencastrée. Mais cet effort est insuffisant à deux points de vue : d'une part, il ne porte que sur un épisode très restreint de l'histoire des sociétés humaines, à savoir les 19ème et 20ème siècles ; d'autre part, Polanyi décrit plus qu'il n'explique l'émergence de la société de marché. Certes, cette description s'appuie sur ces concepts analytiques et théoriques, mais hormis l'hypothèse de la « mentalité de marché », aucune explication n'est mobilisée.

3.2.3 L'existence d'un marché « en puissance » dans les sociétés humaines ?

Influencé par ses lectures socialistes et marxistes dans les années 1920 et 1930, Polanyi s'écarte néanmoins du matérialisme historique marxiste à plusieurs endroits. Outre le rejet de la valeur travail et de l'économisme marxiste, Polanyi s'inscrit clairement en faux contre toute vision déterministe de l'histoire et, à l'instar de Max Weber, fait de chaque système économique un produit historique contingent d'un ensemble de facteurs irréductibles.

On peut toutefois se demander si, tout comme l'œuvre de Weber et son concept de rationalisation (cf. Chapitre 6), l'analyse de Polanyi ne repose pas sur le présupposé que la société de marché existerait en puissance et ne verrait son développement contrarié que par une série de contraintes institutionnelles. Cette critique peut surprendre dans la mesure où Polanyi défend dans *La Grande Transformation* l'idée que l'émergence de la société de marché n'a rien de spontané, mais a été au contraire impulsée par les pouvoirs publics. Alain Caillé (2005) mobilise d'ailleurs l'œuvre de Polanyi pour critiquer ce travers dans l'œuvre de Fernand Braudel. Fred Block (2003, 297) estime pourtant que dans la seconde partie de *La Grande Transformation*, Polanyi ne parvient pas à aller au-delà de l'idée contradictoire que l'encastrement aurait agi comme un frein au développement de la société de marché, alors même que l'encastrement est autant permissif que contraignant. On retombe ici sur les ambiguïtés liées à l'utilisation par Polanyi de son concept d'encastrement.

Seule une lecture distinguant l'encastrement-insertion de l'encastrement-étayage permet de protéger l'œuvre de Polanyi contre cette contradiction. En effet, l'encastrement au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire celui de la sociologie économique (encastrement-étayage), n'a effectivement en soi rien d'incompatible avec la marchandisation et la société de marché. Au contraire, l'émergence de marchés pour les marchandises fictives correspond à une nouvelle forme d'encastrement des relations économiques, non à sa disparition. Si l'on comprend le concept d'encastrement dans ce sens lorsque Polanyi émet l'idée que l'économie s'est désencastrée, alors la critique de Block est fondée. En revanche, si l'on considère que dans *La Grande Transformation* Polanyi utilise le concept d'encastrement dans le sens de l'encastrement-insertion, cette critique n'est plus valable. L'encastrement indique alors seulement que la recherche du gain et la peur de la faim ne sont pas les fins premières motivant les comportements humains. Toutefois, parler de « désencastrement » acquiert ici non seulement un sens, mais accrédite l'idée que l'encastrement-insertion agit comme un frein au développement d'une société de marché existant en puissance[106]. Cette remarque est d'autant plus fondée si on accepte l'idée, comme le suggère Marroquin Gramajo (2008), que la distinction entre rationalité formelle et rationalité matérielle de Weber est également présente chez Polanyi. Il existerait alors une rationalité formelle (celle de la recherche du gain et de la peur de la faim) dont l'émergence aurait été entravée au cours de l'histoire par un encastrement-insertion faisant primer une rationalité matérielle.

[106] En effet, si par encastrement on entend « encastrement-insertion », alors, *par définition*, on suppose au moins implicitement qu'il existe potentiellement un système économique non encastré. La nature même de ce concept d'encastrement pose l'alternative économie insérée/économie non insérée.

Les deux termes de l'alternative semblent donc être les suivants : soit le concept d'encastrement est compris sous un sens unique, et alors il est difficile de s'échapper des contradictions découlant de la manière dont Polanyi fait usage du concept ; soit on accepte la distinction entre encastrement-étayage et encastrement-insertion, mais alors on semble trouver dans l'œuvre de Polanyi l'idée d'un encastrement comme frein au développement de la rationalité formelle. Dans la mesure où Polanyi ne donne quasiment aucune indication sur les mécanismes évolutionnaires sous-jacents à la transformation des systèmes économiques, ce point reste obscur.

Conclusion du Chapitre

Ce chapitre avait pour objectif de présenter de manière critique la dimension substantiviste des travaux de quatre des principaux auteurs de l'institutionnalisme historique : Gustav Schmoller, Max Weber, John R. Commons et Karl Polanyi. Ces travaux ont été examinés au travers de ce que l'on a nommé le *principe d'économie substantive*. Le principe d'économie substantive revient à étudier l'économie comme un processus par lequel les individus parviennent à satisfaire leurs besoins et suppose invariablement le développement en parallèle d'une théorie de l'action et d'une théorie des institutions. On a pu montrer que chez Weber et Commons, la théorie de l'action se développait invariablement par le biais d'un institutionnalisme méthodologique. En dépit de l'avis de certains commentateurs, il nous semble que ce point est moins évident chez Polanyi. Concernant la théorie des institutions, cette dernière prend des formes différentes chez les trois auteurs, mais souligne à chaque fois l'importance des normes et règles pour caractériser le fonctionnement des systèmes économiques. En reprenant la distinction entre encastrement-étayage et encastrement-insertion, il apparaît que Weber est celui dont l'analyse combine de la manière la plus complète ces deux dimensions. Celle de Commons insiste davantage sur la dimension étayage tandis que l'économie substantive de Polanyi s'articule essentiellement autour de l'encastrement-insertion. L'œuvre de Schmoller, moins systématique que celles des autres auteurs étudiés, laisse également apparaître une dimension substantiviste. De l'analyse de Schmoller, il faut surtout retenir son utilisation étonnamment moderne du concept d'institution.

Ces approches ont en commun de partir d'une conception de l'action individuelle plus riche que celle de la seule rationalité formelle et de s'intéresser au rôle joué par les institutions dans l'organisation des interactions économiques. Le chapitre suivant va s'attacher à montrer

que cette optique substantiviste a également, chez certains auteurs institutionnalistes, une dimension évolutionnaire.

Chapitre 5
La dimension évolutionnaire de l'institutionnalisme historique

La dimension évolutionnaire[1] constitue le deuxième élément clé dans le cadre de la « théorisation de l'histoire » développée par l'institutionnalisme historique. Par dimension évolutionnaire, on entend le fait que les travaux institutionnalistes se sont invariablement positionnés dans une perspective diachronique consistant à étudier et à expliquer les processus sous-jacents à l'évolution des économies et de leurs institutions. Cela est vrai dès les débuts de l'école historique allemande et de ses premiers auteurs : Roscher, Hildebrand et Knies. Toutefois, ces premiers travaux s'inscrivent, comme on l'a mentionné dans le Chapitre 2, dans le cadre d'une philosophie de l'histoire encore largement imprégnée de la philosophie hégélienne. A strictement parler, il est impropre, pour les travaux de la première génération de l'école historique allemande, de parler « d'évolution » ou de perspective évolutionnaire. Le terme de « développement » est beaucoup plus indiqué : dans la perspective historiciste originelle, les économies et leurs institutions se *développent* à la manière d'un organisme et de ses organes, en suivant un cycle de vie fait d'étapes se succédant aussi naturellement que sûrement. Cette double dimension organiciste et hégélienne débouche sur le caractère central occupé par l'idée de progrès et la théorie des stades qui se retrouvent dans les travaux de Roscher et de Hildebrand, et, à un degré moindre, de Knies.

Ce n'est qu'avec les travaux de la seconde génération de l'école historique allemande qu'une authentique dimension évolutionnaire commence à être introduite. Ce fait n'est guère étonnant puisque c'est en 1859 que parait la première édition de *L'origine des espèces* du naturaliste britannique Charles Darwin (Darwin, 1861) et seulement quelques années après que les thèses darwiniennes commencent à se diffuser, à défaut d'être totalement acceptées. Les travaux de Gustav Schmoller comportent plusieurs références à l'œuvre de Darwin[2], en dépit d'un organicisme encore largement présent et exprimé à de très nombreuses reprises, associé à une croyance dans le progrès social et au développement d'une théories des stades proche de celle d'Hildebrand. Thorstein Veblen souligne toutefois dans son article « Gustav

[1] Nous préférons ici l'usage du terme « évolutionnaire » à celui d'« évolutionniste » car ce dernier est souvent associé à l'idée de déterminisme. Si la dimension déterministe est présente dans les travaux de la première génération de l'école historique allemande, elle disparaît progressivement jusqu'à disparaître totalement avec les travaux de Veblen ainsi qu'avec ceux de la toute jeune école historique. Le terme « évolutionnaire » doit s'entendre au sens darwinien, comme on va le développer dans ce chapitre, et exclut par conséquent toute forme de déterminisme ou de finalisme.

[2] Par exemple : Schmoller (1905-08, I, 157 ; 348) et (1902, 32-33).

von Schmoller's Economics » (Veblen, 1901a) que les travaux de Schmoller relèvent davantage du darwinisme que de l'hégélianisme et que, si l'on peut les qualifier « d'historiques », c'est dans le sens que l'on qualifie d'historique l'appréhension darwinienne de l'évolution des institutions économiques. En d'autres termes, Schmoller est l'un des tous premiers économistes à mettre en oeuvre le darwinisme pour comprendre l'évolution des institutions (Veblen, 1901a, 265). Veblen regrettera toutefois que, notamment à partir du Livre II des *Principes*, Schmoller abandonne plus ou moins la perspective évolutionnaire et génétique qui était la sienne pour adopter une perspective normative.

La dimension évolutionnaire est plus étroitement associée à l'institutionnalisme américain, et plus particulièrement aux travaux de Thorstein Veblen. Elle est présente de manière inégale dans les analyses institutionnalistes : omniprésente chez Veblen et très importante – bien que prenant une tournure légèrement différente – chez J.R. Commons, elle disparaît avec les travaux de Clarence Ayres (1944) et de ses successeurs. Toutefois, la perspective évolutionnaire dans un cadre institutionnaliste est aujourd'hui remise en avant par des auteurs tels que Geoffrey Hodgson (1993 ; 2004a) et est soulignée dans les travaux de synthèse tentant d'identifier une tradition d'économie politique institutionnaliste et évolutionnaire (O'Hara, 1993a ; 1997 ; 2000 ; 2002 ; 2007)[3]. Une dimension évolutionnaire est présente dans les travaux de l'économiste suédois Gunnard Myrdal (1958 ; 1978), au travers de son concept de causalité circulaire et cumulative, dans les travaux institutionnalistes de William Kapp ou encore dans les analyses post-keynésiennes inspirées par les travaux de Nicholas Kaldor (Berger, 2008 ; Fujita, 2007 ; O'Hara, 2008). Pour des raisons d'espace, on n'étudiera pas ici la dimension évolutionnaire développée par les travaux de ces auteurs, même si ces derniers doivent être pris en compte pour caractériser l'institutionnalisme historique. On a choisi ici délibérément de focaliser notre analyse sur deux auteurs spécifiques. Dans la section 2, on étudiera ainsi la théorie évolutionnaire de Thorstein Veblen, ce qui nous permettra par ailleurs d'exposer sa dimension substantiviste. Veblen est en effet le premier économiste à avoir tenté d'introduire explicitement les apports de la révolution darwinienne en économie, et les tentatives contemporaines de développement d'une théorie

[3] La tentative de synthèse entreprise par Phillip O'Hara (notamment O'Hara, 1997 et 2007) est plus générale et plus ambitieuse que la nôtre. En effet, O'Hara cherche à agréger autour de quelques principes institutionnalistes et évolutionnaires un ensemble de travaux hétérodoxes allant au-delà du cadre institutionnaliste que nous définissons dans ce travail. Notamment, cet auteur cherche à faire la jonction entre les travaux de Marx, ceux de Veblen et les travaux post-keynésiens et radicaux. Par ailleurs, on notera que le volume de la collection des *Elgar Companion* consacré à l'institutionnalisme (Hodgson, Samuels, Tool, 1994 eds.) a pour titre *Institutional and Evolutionary Economics*.

évolutionnaire des institutions possèdent un lien avec les analyses de Veblen[4]. Dans une troisième section, on étudiera la dimension évolutionnaire de l'économie institutionnelle de John R. Commons Cette dernière repose largement sur la métaphore de la sélection artificielle et on procédera, à cette occasion, à une mise en perspective de ces deux conceptions de l'évolution ; le Chapitre 8 reprendra et étendra cette problématique. Au préalable, dans une première section, on aura présenté les apports philosophiques et méthodologiques du point de vue des sciences sociales de la révolution darwinienne.

Section 1 : Les apports de la révolution darwinienne

Aujourd'hui largement reconnue, y compris au-delà du seul champ de la biologie, l'œuvre de Charles Darwin (1809-1882) a néanmoins été souvent dénigrée et mal interprétée tout au long du 19ème siècle et pendant une partie de 20ème. Cependant, dès 1898, à une époque où le darwinisme commence tout juste à être reconsidéré après une éclipse de près de trente ans, Thorstein Veblen (1898a) enjoignait la science économique à s'engager dans le tournant « post-évolutionnaire » initié par le darwinisme. Un retour sur les apports de la révolution darwinienne doit permettre de pouvoir caractériser plus facilement la dimension évolutionnaire de l'institutionnalisme historique, quand bien même elle est souvent implicite, et parfois même absente, de certains travaux institutionnalistes.

Il est avant tout important de comprendre que l'on ne peut réduire le darwinisme à une simple question d'ordre biologique. Certes, Darwin (1861) était un naturaliste et son travail d'observation des différentes espèces animales et de leur évolution relève bien évidemment du champ des sciences naturelles. Toutefois, que cela ait été ou non l'intention de Darwin, ses travaux ont un impact qui va bien au-delà de ce seul champ, investissant également les domaines des sciences sociales et de la philosophie[5]. C'est à l'ensemble de cet impact que correspond la révolution darwinienne, et c'est cet ensemble que les économistes institutionnalistes, à commencer par Veblen, ont tenté de prendre en compte et de mobiliser.

Le darwinisme ne peut se comprendre qu'en resituant son émergence au sein de la société victorienne du 19ème siècle, ainsi que la manière dont il a décliné, puis comment et pourquoi il a été reconsidéré. Ce retour s'avère être également l'occasion de s'intéresser à la principale conception alternative de l'évolution, parfois reprise en économie, le lamarckisme (1.1). Il est possible alors de dégager les principaux enseignements du darwinisme, tant

[4] Cf. Chapitre 8 sur ce point.

[5] Notons par ailleurs qu'il est très probable que les travaux de Darwin aient été eux-mêmes influencés par certaines analyses dans le domaine de l'économie politique, à commencer par celles d'Adam Smith et de Robert Malthus.

d'ordre ontologique que méthodologique, enseignements faisant partie intégrante de l'épistémologie institutionnaliste et notamment des travaux de Thorstein Veblen (1.2).

1.1 Darwinisme, lamarckisme et évolutionnisme

La notion même d'évolution ne date pas des travaux de Darwin puisqu'elle était déjà présente à la fin du 18ème siècle. Cependant, la publication par Darwin de *L'origine des espèces* en 1859 marque un tournant dans la façon de concevoir l'évolution des populations animales. Sans surprise, cette nouvelle conception s'étend aux hommes et aux sociétés humaines (1.1.1). Néanmoins, pour diverses raisons, la conception darwinienne de l'évolution va être mise à mal dès les années 1860 et ce n'est que vers la fin du 19ème siècle que certaines avancées biologiques vont lui permettre d'être réhabilitée (1.1.2)[6].

1.1.1 Une nouvelle façon de concevoir l'évolution

Si elle est déjà employée dans la société victorienne au 18ème siècle, la notion d'évolution avant Darwin se caractérise par un indéniable penchant « rationaliste ». L'ouvrage de 1859 de Darwin vient profondément remettre en cause cette conception.

<u>La notion d'évolution avant Darwin</u>

La notion d'évolution était déjà fortement ancrée dans la société victorienne du 18ème siècle. Mais les théories de l'époque lui ont associé l'idée sous-jacente de raison et de rationalité : l'évolution serait gouvernée par un principe de développement la guidant et l'orientant vers une fin prédéterminée. Cette évolution harmonieuse serait néanmoins perturbée par un ensemble de circonstances qui, sans pour autant remettre en cause dans l'absolu la trajectoire de l'évolution, viendraient perturber temporairement l'ordre de la nature et l'harmonie qui en résulte[7]. Si les notions de temps et de progrès apparaissent, elles sont étroitement subordonnées à l'idée de « Raison universelle » : « *[c]ette importance nouvelle accordée au temps est sensible dans de nombreuses recherches sur les origines (de la richesse, de la société, des lois, de la connaissance, de l'inégalité, du langage) dans la deuxième moitié du 18ème siècle, mais elle n'est concevable en dernière instance que par*

[6] Il ne s'agit pas ici de développer *in extenso* l'histoire du darwinisme. On se contentera de donner les éléments principaux appuyant notre propos, qui est de mettre en valeur les aspects de la révolution darwinienne qui ont contribué à construire l'épistémologie institutionnaliste. De la même façon, on ne prétend pas développer une analyse critique de Darwin et du darwinisme, mais seulement présenter ses principaux apports. Pour une analyse détaillée du darwinisme et de l'évolutionnisme, cf. Becquemont (1992).

[7] On remarquera que c'est précisément cette conception de l'évolution que Veblen (1898a) reproche aux économistes marginalistes de développer. Cf. Chapitre 3.

rapport à une fin pré-établie, la manifestation harmonieuse de l'ordre de la nature » (Becquemont, 1992, 104).

L'entrée dans le 19ème siècle marque une rupture dans le sens où les vertus supposées de l'ordre, de la nature et de la raison commencent à être remises en question. La notion de « milieu » se développe, avec l'idée que les circonstances, loin d'être des obstacles à l'évolution naturelle et harmonieuse, contribuent en fait à celle-ci. Ce changement d'attitude apparaît très clairement dans l'utilitarisme de John Stuart Mill pour lequel, et contrairement à Bentham, « *la raison n'est pas (…) un principe tout puissant destiné à triompher des circonstances à l'aide du temps : la raison humaine doit se construire à partir d'un chaos initial de sensations, sans prétention préalable à une perfection quelconque* » (Becquemont, 1992, 107). La notion de temps prend ainsi de plus en plus d'importance car ce n'est qu'au travers d'un processus temporel que la raison peut émerger et se manifester. Ainsi, pour Mill, « *le problème fondamental de la science sociale est de trouver des lois selon lesquelles tout état de société produit l'état qui lui succède et le remplace. Ceci pose le grand problème si controversé du développement progressif de l'homme et de la société, idée impliquée par toute conception juste des phénomènes sociaux en tant qu'objets de science* » (Mill, 1849, cité par Becquemont, 1992, 108).

Avec ce mouvement de pensée, d'entité désincarnée, la raison se matérialise au travers de l'homme : les conditions extérieures (le « milieu ») jouent un rôle dans la direction de l'évolution en conditionnant partiellement l'esprit humain. L'homme devient à la fois un objet (objet des circonstances déterminant sa pensée) et un sujet (un sujet de savoirs et de connaissances). C'est également à cette époque que l'on commence à distinguer les notions de progrès et d'évolution. Le progrès renvoie aux fins vers lesquelles tendent l'homme et les sociétés humaines, l'évolution, quant à elle, met l'accent sur l'objet même du développement. Mais, dans l'ensemble, évolution et progrès sont encore largement confondus et le seront encore longtemps avec les travaux de Herbert Spencer et Auguste Comte : le progrès est pensé comme le développement naturel de la nature humaine. Enfin, la pensée évolutionniste du 19ème siècle s'intéresse fortement à la question de l'adaptation de l'homme et de l'esprit humain à l'environnement. Deux visions contradictoires sont présentes et développées simultanément : une vision déterministe qui voit l'adaptation comme un mécanisme externe qui joue sur les individus ; une vision volontariste qui elle voit l'adaptation comme une forme de volonté inhérente au vivant. C'est dans l'ensemble de ce contexte que la pensée darwinienne va venir s'inscrire et va se développer et, avec elle, qu'une série de propositions va être apportée.

L'origine des espèces et la naissance du darwinisme

La publication en 1859 de *L'origine des espèces* marque une rupture avec les conceptions essentiellement mécanistes de l'évolution qui prédominaient alors. S'appuyant sur des observations sur plusieurs espèces animales faites au cours d'une expédition à laquelle il participait, durant les années 1830, Darwin propose une interprétation de l'évolution en termes populationnel : elle doit s'expliquer par les variations et la sélection des différentes populations d'espèces. Le premier élément que l'on peut ressortir des thèses darwiniennes est l'insistance sur le fait que l'évolution n'est aucunement téléologique : « *l'évolution des espèces est le résultat inintentionnel de conjonctions hétérogènes* » (Becquemont, 1992, 96). Le moteur de cette évolution est la sélection naturelle :

> « *Grâce au combat perpétuel que tous les êtres vivants se livrent entre eux pour leurs moyens d'existence, toute variation, si légère qu'elle soit, et de quelque cause qu'elle procède, pourvu qu'elle soit avantageuse à l'individu dans lequel elle se produit en le favorisant dans ses relations complexes avec les autres êtres organisés ou inorganiques, tend à la conservation de cet individu et, le plus généralement se transmet à sa postérité. Celle-ci aura de même plus de chances de survivance ; car, entre les nombreux individus de toute espèce qui naissent périodiquement, un petit nombre seulement peut survivre. J'ai donné le nom de* <u>*sélection naturelle*</u> *au principe en vertu duquel se conserve ainsi chaque variation légère, à condition qu'elle soit utile, afin de faire ressortir son analogie avec la méthode de sélection de l'homme* » (Darwin, 1861, 74).

La sélection naturelle est le processus par lequel les différentes espèces sont amenées à se développer ou à disparaître. Les organismes les plus adaptés à un environnement donné auront tendance à se reproduire plus facilement tandis que ceux qui sont relativement les moins adaptés disparaîtront progressivement. L'environnement n'étant pas fixé définitivement et étant susceptible de se transformer, notamment sous l'effet de l'action des populations qui l'occupent, le cours de l'évolution n'est nullement linéaire : un organisme qui était jusqu'à présent adapté n'est aucunement assuré de l'être indéfiniment. De même, aucune tendance au « progrès » n'est induite par le mécanisme de sélection naturelle : « *la sélection naturelle n'implique aucune loi nécessaire et universelle de développement et de progrès. Elle se saisit seulement de toute variation qui se présente, lorsqu'elle est avantageuse à l'espèce ou à ses représentants par rapport à leurs relations mutuelles et complexes* » (Darwin, 1861, 147).

Trois principes ou mécanismes sont nécessaires pour que la sélection naturelle darwinienne puisse opérer : la variation, l'hérédité et la sélection[8].

- La variation : il doit y avoir des variations parmi les membres d'une espèce ou d'une population. Les variations sont observables au niveau phénotypique. Ces variations se produisent, au niveau biologique, soit par le biais de mutations aléatoires, soit par le biais de la recombinaison sexuelle. Au niveau social, c'est-à-dire au niveau des institutions, les variations ne peuvent venir que de mutations au niveau des habitudes mentales qui les composent. Il faut alors distinguer deux types de variations institutionnelles : les variations autogéniques qui sont générées par des forces internes à l'institution ; les variations allogéniques qui sont générées par des forces externes à l'institution (Hodgson, 1993).
- L'hérédité : il doit exister un principe d'hérédité ou de continuité à travers lequel les enfants ressemblent à leurs parents plus qu'ils ne ressemblent aux autres membres de leur espèce. Sur le plan biologique, cette continuité opère au niveau du génotype, c'est-à-dire au niveau de la dotation génétique des individus. Au niveau social, le principe d'hérédité signifie que les institutions ne peuvent perdurer qu'à condition qu'elles soient reproduites par les individus. Ici, la transmission se fait essentiellement par l'apprentissage ce qui signifie qu'elle opère plutôt au niveau du phénotype.
- La sélection : il doit s'opérer une sélection par laquelle les organismes relativement plus adaptés à un environnement donné deviennent plus nombreux que les autres. Ce développement plus rapide trouve son origine soit dans le fait que les individus les mieux adaptés laissent un nombre supérieur d'enfants, soit parce que les variations ou combinaisons de gènes qui sont conservées sont celles qui prennent l'avantage dans la bataille pour la survie.

La sélection naturelle darwinienne est de type phylogénétique car elle décrit le processus par lequel différents organismes, à la dotation génétique déterminée, sont sélectionnés. Au final, on peut résumer le processus de la sélection naturelle ainsi (Gould, 1997, 9) :

[8] « *[L]a sélection naturelle ne peut agir que lentement, par la conservation et l'accumulation de variations légères transmises par voie de génération et constamment avantageuses à chaque être modifié et conservé* » (Darwin, 1861, 112). Voir la section 2 du Chapitre 8 pour des développements plus complets concernant ces trois principes dans le cadre du darwinisme généralisé.

1. Les organismes varient et leurs variations se transmettent, au moins partiellement, à leurs descendants.
2. Les organismes produisent plus de descendants qu'il ne peut en survivre.
3. En règle générale, le descendant qui varie dans la direction favorisée par l'environnement survivra et se reproduira. La variation favorable se répandra donc dans les populations par sélection naturelle.

Deux éléments supplémentaires sont à mentionner pour finir ce bref portrait de la sélection naturelle darwinienne. D'une part, il faut que les variations soient dans l'ensemble hasardeuses. En d'autres termes, cela signifie qu'il ne faut pas, comme tend à le faire le lamarckisme, concevoir les variations comme des adaptations conscientes des organismes à leur environnement. Au niveau social, cela indique qu'il ne faut pas voir les institutions humaines comme le résultat intentionnel des actions par lesquelles les individus s'adaptent à leur environnement. Dans une large mesure, il faut plutôt les appréhender comme le résultat non intentionnel résultant de l'agrégation des comportements. Par conséquent, l'évolution institutionnelle est par définition indéterminée et non téléologique. D'autre part, la variation doit être progressive et cumulative, c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir de « saut » dans l'évolution. Cela signifie que les nouvelles espèces ne peuvent apparaître spontanément, sans quoi la sélection naturelle se réduirait à faire disparaître les espèces en place pour laisser place aux nouvelles : « *Puisque la sélection naturelle ne peut agir qu'en profitant de légères variations successives, elle ne fait jamais de sauts, mais elle avance à pas lents* » (Darwin, 1861, 242). D'où la devise que Darwin répète à plusieurs reprises : « *natura non facit saltum* » (« la nature ne fait pas de saut »)[9].

Cette conception de l'évolution animée par la sélection naturelle conduit donc Darwin à rejeter toute interprétation téléologique de l'évolution mais aussi, et surtout, à distinguer nettement celle-ci de la notion de progrès.

1.1.2 Déclin et résurgence du darwinisme

Les thèses de Darwin ne sont évidemment pas passées inaperçues, surtout eu égard aux interprétations dominantes de l'évolution qui étaient en vigueur dans la société victorienne de l'époque. Cependant, dès les années 1860, le darwinisme a souffert de certaines des lacunes inhérentes à son explication, lacunes à partir desquelles il va être

[9] « *Comme la sélection naturelle agit seulement en accumulant des variations favorables, légères et successives, elle ne peut agir qu'à pas lents et courts. Cette théorie rend aisé à comprendre l'axiome :* Natura non facit saltum » (Darwin, 1861, 567).

réinterprété en des termes lamarckiens. Il apparaît le courant dit du « darwinisme social ». Ce n'est que vers la fin du 19ème siècle que le darwinisme originel, en s'appuyant sur certaines intuitions d'ordre génétique qui ne seront confirmées qu'au 20ème siècle, va redevenir à nouveau audible.

L'opposition lamarckienne : darwinisme social et réductionnisme biologique

La théorie de Darwin va susciter un double mouvement : un renforcement de la volonté de plusieurs scientifiques d'étendre le concept d'évolution au domaine social, mais parallèlement une défiance vis-à-vis de l'explication de l'évolution de la sélection naturelle. C'est de ce double mouvement que va émerger le courant du darwinisme social, incarné en grande partie par Herbert Spencer, qui est souvent à tort confondu avec le darwinisme tel qu'il a été repris par les économistes institutionnalistes.

Premier élément à relever, en dépit de sa dénomination, le darwinisme social repose en fait sur une conception de l'évolution héritée des travaux de Jean-Baptiste de Lamarck (1744-1829). Le darwinisme social procède à une extension de cette évolution au domaine social tout en, et cela est particulièrement évident chez Spencer, développant un réductionnisme biologique par lequel toutes les caractéristiques des sociétés humaines sont, *in fine*, expliquées en termes biologique. Ce retour au lamarckisme, qui peut sembler paradoxal, s'explique largement par certaines lacunes de la théorie de la sélection naturelle darwinienne qui sont inhérentes au fait que, à l'époque de Darwin, les connaissances génétiques concernant les processus de variation et d'hérédité étaient quasi-inexistantes. Or, on a pu voir plus haut que la variation est un des principes fondamentaux sur lequel se développe la sélection naturelle. Les critiques de Darwin ont ainsi fait souvent remarquer que la théorie de la sélection naturelle était dans l'impossibilité d'expliquer l'origine des variations pas plus qu'elle n'était en mesure de rendre compte de la supposée rapidité avec laquelle l'espèce humaine se serait développée. Devant les difficultés éprouvées par Darwin et ses défenseurs à répondre à ces critiques[10], c'est fort logiquement que certaines des thèses lamarckiennes ont refait surface.

La première caractéristique du lamarckisme est d'admettre, au niveau génétique, la possibilité de la transmission héréditaire des caractères acquis. Plus ou moins agnostique sur ce point, Darwin n'a pas eu l'occasion de s'appuyer sur les avancées de la génétique mendélienne des années 1940 (anticipées par Auguste Weissman dans les années 1890, cf.

[10] Comme le relève Becquemont (1992), il ressort au travers des différentes rééditions de *L'origine des espèces*, ainsi que dans certains de ses ouvrages ultérieurs, que Darwin va être peu à peu amené à reculer sur certaines de ses thèses originelles. Ce recul est manifeste notamment au travers de sa théorie de la « pangénèse » qui s'avère être plus proche du lamarckisme que du darwinisme.

infra) qui ont fini par réfuter cette proposition en distinguant les évolutions génotypiques et phénotypiques. En partant de cette possibilité, les lamarckiens voient le développement des capacités humaines comme étant cumulatif « *dans le sens où les capacités acquises lors d'une génération peuvent être directement transmises à la génération suivante* » (Hodgson, 2004a, 78, notre traduction). L'idée de sélection naturelle est alors reléguée au second rang : le moteur de l'évolution n'est plus la sélection, mais l'adaptation téléologique des organismes aux changements environnementaux[11]. Ainsi, « *Lamarck a prétendu que les circonstances environnementales conduisent à un usage ou à un non usage différencié des organes. Une haute intensité dans l'usage favorise le renforcement et le développement de l'organe, tandis qu'une faible intensité conduit à sa détérioration et éventuellement à sa disparition. De plus, les caractères qui sont ainsi développés peuvent être transmis de manière héréditaire aux descendants* » (Hodgson, 1993, 84, notre traduction). C'est donc l'environnement qui détermine le cours de l'évolution selon Lamarck.

Il est aisé de voir que le postulat lamarckien d'hérédité (génotypique) des caractères (phénotypiques) acquis ouvre la voie au réductionnisme biologique, voie caractéristique du darwinisme social dans laquelle va notamment se diriger Spencer et de laquelle s'écartera significativement Veblen (Hodgson, 1992). A partir du moment où l'on considère que des caractéristiques acquises par les individus par l'apprentissage social sont transmises génétiquement à la génération suivante, il est alors possible d'expliquer l'évolution humaine uniquement en des termes biologiques et génétiques : telle civilisation sera plus avancée qu'une autre car ses caractéristiques génétiques sont plus développées. Si le danger inhérent à une telle explication est évident, l' « avantage » de cette thèse est qu'elle permet d'expliquer la rapidité de développement des civilisations humaines, qui prend place sur seulement quelques milliers d'années, rapidité dont la sélection darwinienne ne pouvait rendre compte. Dans cette perspective, Spencer va s'employer dans plusieurs ouvrages durant la seconde moitié du 19ème siècle à expliquer toute évolution, biologique ou sociale, par un nombre minimum de principes. Deux d'entre eux reviennent fréquemment (Hodgson, 1993) : (1) un mouvement universel allant de l'homogénéité à l'hétérogénéité, ceci à tous les niveaux, (2) une tendance à une intégration croissante. S'appuyant par ailleurs sur le principe de conservation d'énergie, principe réfuté dès la fin du 19ème siècle par la loi d'entropie de la thermodynamique, Spencer développe une ontologie atomistique associée à une conception téléologique de l'évolution biologique et sociale : cette évolution correspond à une adaptation

[11] De cette conception de l'évolution découle l'histoire de la girafe dont le cou se serait allongé pour lui permettre d'atteindre des feuilles positionnées plus haut dans les arbres.

génétique de plus en plus proche de la perfection de la part des individus à leur environnement. De ce fait, les sociétés humaines tendent à s'améliorer et à évoluer vers un stade industriel et une économie de marché pacifique. Spencer se servira en effet de cette conception de l'évolution pour justifier le « laisser-faire » et rejeter toute intervention de l'Etat. Mais, outre le fait que dans l'optique spencerienne le changement est exogène, les thèses développées par Spencer sont marquées par de nombreuses lacunes qui vont permettre au darwinisme de ré-émerger à la fin du 19ème siècle.

Le retour du darwinisme : la « barrière de Weismann » et la notion de propriété émergente

Durant les années 1870 et 1880, le darwinisme est totalement éclipsé en dépit des efforts de certains auteurs tels que Thomas Huxley pour défendre les thèses darwiniennes[12]. Mais, un certain nombre de circonstances va faire revenir les thèses darwiniennes au premier plan durant les années 1890, même s'il faudra attendre encore près de cinquante ans pour qu'elles soient confirmées « scientifiquement ». Trois éléments, intimement liés, vont contribuer à ce retour en grâce tardif.

En premier lieu, comme on a pu le relever plus haut, l'évolutionnisme spencerien, fondé en grande partie sur le lamarckisme, a fait état d'un certain nombre de limites. La principale faiblesse est relative au réductionnisme par lequel Spencer ne différencie pas l'évolution biologique de l'évolution sociale : si, en faisant abstraction du fait que l'hérédité des caractères acquis est une hypothèse réfutée, on peut admettre que l'évolution biologique est fortement dépendante de l'environnement dans lequel elle s'insère, il faut en revanche admettre qu'il n'en va pas de même pour l'évolution sociale. Dans cette dernière, l'essentiel des changements est endogène, dans le sens où il résulte d'abord de l'activité humaine elle-même. Par conséquent, « *les sources de la variété et du changement sont très différentes dans le monde social et dans le monde biologique. Dans le cadre biologique, des changements infinis et exogènes dans l'environnement peuvent induire une adaptation continue. Au contraire, au niveau social, il n'y a pas de raison évidente de penser que les changements dans l'environnement externe sont à coup sûr suffisants pour générer à eux seuls la variété requise* » (Hodgson, 1993, 90, notre traduction). Conséquence de son lamarckisme, la théorie de Spencer ne laisse aucune place à la variation dans l'évolution, seule l'adaptation est considérée dans une perspective téléologique qui voit cette évolution converger vers un

[12] Notons cependant que Huxley restait très sceptique quant au fait que l'évolution serait essentiellement guidée par la sélection naturelle. Comme le relève Becquemont (1992), si Huxley a été le principal adversaire de Herbert Spencer, son évolutionnisme s'est néanmoins sensiblement écarté du darwinisme. On notera par ailleurs que Clarence Ayres, un des auteurs institutionnalistes majeurs, a rédigé un ouvrage consacré à Huxley.

équilibre stable. Ces caractéristiques amèneront le philosophe pragmatiste William James à qualifier l'analyse de Spencer d' « anachronisme pré-darwinien » (Hodgson, 1993).

Cependant, le coup le plus rude porté au spencerisme s'avère être la réfutation de l'hypothèse d'hérédité des caractères acquis, élaborée par le biologiste allemand Auguste Weissman dès le début des années 1890 avec sa théorie de la sélection germinale. Il a été en effet le premier à distinguer le génotype (le « plasma germinatif ») du phénotype (l' « idioplasme ») à partir d'une série d'expériences qui l'ont convaincu de l'imperméabilité du premier aux modifications de l'organisme acquises sous l'action du milieu. Seul l'idioplasme pouvait être affecté par les variations acquises. Cette séparation, qui a été baptisée « barrière de Weissman », a été rapidement reprise par Alfred Russel Wallace, co-fondateur avec Darwin, mais de manière indépendante, de la théorie de la sélection naturelle dans les années 1850[13].

Etant donné le réductionnisme de l'analyse de Spencer, il est évident que la barrière de Weissman a pour conséquence de la rendre inopérante : on ne peut plus expliquer l'évolution sociale par la transmission héréditaire de caractères acquis qui seraient incorporés dans la dotation génétique des individus. Il reste cependant le problème de pouvoir expliquer le décalage entre, d'un côté, le développement génétique et biologique de l'espèce humaine qui se caractérise par sa grande insensibilité et, d'un autre côté, le développement social et culturel des sociétés humaines qui, à l'inverse, fait preuve d'une relative rapidité. C'est pour répondre à ce problème qu'a été élaboré à la même époque le concept de propriété émergente par lequel il a été possible de distinguer deux niveaux ontologiques, biologique et social, soumis à l'évolution.

L'idée de propriété émergente a commencé à apparaître à la fin du 19ème siècle, avec notamment les travaux du philosophe britannique George Henry Lewes (Hodgson, 2004a). Lewes ne croyait pas possible de pouvoir expliquer l'esprit humain en des termes uniquement physiques ou neurophysiologiques. Dans le même sens, il estimait impossible de pouvoir expliquer et comprendre les sociétés humaines par les seules caractéristiques physiques ou biologiques des individus les composant. Dans les deux cas, il semble exister deux niveaux d'analyse irréductibles l'un à l'autre, mais néanmoins interdépendants : l'esprit humain ne peut pas se définir uniquement comme un ensemble de neurones, mais sans ces derniers,

[13] C'est à la suite d'une série de correspondances dans laquelle Wallace a fait part à Darwin de ses découvertes et de son intention de les publier incessamment que Darwin a pris la décision de publier *L'origine des espèces*, de peur d'être devancé. A l'origine, Darwin était réticent à publier ses notes de peur de s'attirer les foudres de l'Eglise. Suite à ses correspondances avec Wallace, Darwin a rédigé dans l'urgence son ouvrage en moins d'un an (Hull, 1989).

l'esprit n'existerait pas ; on ne peut analyser une société en ne tenant compte que des caractéristiques biologiques des individus qui la composent, mais sans ces individus, la société n'existerait pas. Il semble donc que l'on puisse distinguer une sorte de hiérarchie ontologique entre plusieurs niveaux, et l'articulation entre ces différents niveaux est réalisée par la notion de propriété émergente : « *pour résumer, pour Lewes, l'émergence était une propriété d'un système dont l'origine ne pouvait être découverte et expliquée dans les termes des parties du système et de leurs interactions* » (Hodgson, 2004a, 102, notre traduction). Le zoologiste Conwy Lloyd Morgan (Hodgson, 1998b) viendra peu de temps après approfondir cette idée de propriété émergente, en l'articulant avec la notion d'évolution. Il a notamment souligné le fait que la sélection naturelle opérait autant, si ce n'est même plus, sur le phénotype que sur le génotype. En d'autres termes, cela signifie que c'est au niveau de la capacité des organismes à apprendre que la sélection opère : la sélection naturelle tend à favoriser les organismes les plus adaptables, ceux qui sont en mesure d'acquérir le plus rapidement de nouvelles caractéristiques, même si celles-ci ne sont pas transmissibles génétiquement. Dans la même optique, Morgan a fait remarquer que l' « efficacité » de certaines caractéristiques génétiques peut être atténuée, voir annulée par l'acquisition de caractéristiques nuisibles.

La conclusion qui doit émerger de ce qui vient d'être dit est qu'il est impossible de réduire les sociétés humaines et leur développement aux seules caractéristiques biologiques des individus. Il faut distinguer deux niveaux ontologiques distincts, mais néanmoins interdépendants, d'évolution : un niveau biologique et un niveau social. Les apports de la génétique mendélienne au 20ème siècle ont établi que, au niveau biologique, la théorie darwinienne de la sélection naturelle était largement vérifiée. En revanche, la nature lamarckienne ou darwinienne de l'évolution sociale pose question. En effet, il est possible d'admettre que la transmission héréditaire des caractères acquis est possible au niveau social, ceci au travers des institutions qui évoluent par accumulation et transmettent aux individus leur contenu[14]. Par conséquent, *a priori*, l'évolution sociale semble lamarckienne. Cependant, plusieurs éléments viennent tempérer cette première impression : d'une part, il faut rappeler que Darwin, et donc le darwinisme originel, n'ont jamais rejeté formellement la possibilité de l'hérédité des caractères acquis. Darwin considérait cette transmission comme possible, mais il ne lui donnait qu'un rôle marginal dans l'évolution, accordant plus d'importance à la sélection naturelle. Le darwinisme n'est donc pas incompatible avec ce type de transmission

[14] Un exemple évident est le langage : les individus ne se transmettent pas génétiquement un langage précis. Pourtant, au niveau social, le langage et ses évolutions sont conservés et constamment transmis aux individus.

héréditaire[15]. D'autre part, même au niveau social, et comme Veblen va s'attacher à le montrer, la sélection naturelle des institutions joue un rôle important. Il est donc possible de considérer cette évolution comme relevant du darwinisme entendu au sens large.

1.2 Les enseignements ontologiques et méthodologiques du darwinisme

Au-delà des avancées sur le plan biologique qu'a permis la théorie de Darwin, il faut prendre conscience qu'il est impossible d'en rester à ces apports pour prendre la mesure de l'importance philosophique et scientifique du darwinisme. Celui-ci constitue en fait une véritable révolution intellectuelle dont les sciences sociales n'ont pas été pendant longtemps capables d'en comprendre l'ampleur et d'en tirer les enseignements. En suivant Geoffrey Hodgson (2004a, 95-98), on dégagera sept enseignements principaux introduits par le darwinisme, quatre d'ordre ontologique (1.2.1), et trois d'ordre méthodologique (1.2.2).

1.2.1 Les enseignements ontologiques du darwinisme

Ces enseignements portent sur la nature du monde, naturel ou social, dans lequel évoluent les individus et qui est soumis à l'enquête scientifique. Cette nature est indépendante des connaissances que l'on peut avoir sur elle, elle est objective.

<u>Le principe du déterminisme</u>

Le principe du déterminisme est un principe de causalité universelle qui, en substance, postule que tous les faits et intentions sont causés, c'est-à-dire qu'ils ont une explication causale. Il est donc possible, virtuellement et *ex post*, de recomposer sous forme de phylogenèse l'ensemble de la chaîne causale qui a amené tel ou tel événement ou action à se produire. Il importe ici de souligner, ainsi que le fait Hodgson (2004a, 59-61), qu'il faut distinguer le principe du déterminisme de deux autres formes de déterminisme que l'on retrouve souvent en sciences sociales, notamment en économie. Le principe du déterminisme se distingue déjà du déterminisme prédictible qui correspond à une doctrine épistémologique suivant laquelle « *chaque événement peut être rationnellement prédit, avec n'importe quel degré de précision désiré, à la condition d'avoir une description suffisamment précise des événements passés, ainsi que de toutes les lois de la nature* » (Popper [1982][16], cité par Hodgson, 2004a, 59, notre traduction). Ce déterminisme est l'archétype du raisonnement

[15] En revanche, le « néo-darwinisme », c'est-à-dire le darwinisme tel qu'il s'est développé à la suite de la découverte de la barrière de Weissman, s'avère bien, lui, être incompatible avec l'hérédité des caractères acquis.
[16] K. Popper (1982), *The Open Universe : An Argument for Indeterminism*, in W.W Bartley (ed.), *Logic Scientific of Discovery*, 1-2.

déductif nomologique dans lequel des prémisses justes mènent nécessairement à une conclusion juste : s'il l'on dispose de toutes les variables (événements passés et lois s'appliquant), alors il est possible de prédire avec certitude le cours futur des choses. Par ailleurs, le principe du déterminisme se distingue également de la régularité déterministe qui est elle d'ordre ontologique et qui postule que « si A, alors B ». Ce déterminisme est très présent, le plus souvent implicitement, dans la science économique standard : le monde social est composé d'un ensemble de régularités que l'enquête scientifique doit avoir pour but de révéler. La nature positiviste de ce type de déterminisme est évidente[17].

Le principe du déterminisme de l'approche darwinienne n'est en aucun cas mécaniste et il ne rejette nullement l'intentionnalité et la volonté humaine : les individus ont bien la capacité discrétionnaire de faire des choix et ils possèdent bien un libre arbitre. Mais, *a posteriori*, il sera toujours possible de remonter à la cause de ces choix : « *même si nos choix sont déterminés cela n'évacue pas pour autant la réalité du processus de décision* » (Hodgson, 2004a, 62, notre traduction). Il existe bien une indétermination *ex ante*, le déterminisme se positionnant *ex post*.

Un « matérialisme émergent »

Comme le relève Gould (1997, 11), la théorie proposée par Darwin repose sur une philosophie fondamentalement matérialiste : « *[l]a matière est le fondement de toute existence ; l'intelligence, l'esprit et Dieu ne sont que des mots qui servent à désigner les manifestations de la complexité du cerveau* ». Cela ne signifie pas que tout se réduit à la matière, mais plutôt que tout part d'elle, ce qui induit l'existence de propriétés émergentes.

L'une des implications de ce matérialisme émergent est de rejeter le dualisme cartésien entre corps et esprit, ce qui signifie que l'esprit humain, et donc l'intelligence et la capacité discrétionnaire, ne peuvent se comprendre en faisant abstraction du « support » physico-chimique et biologique sur lequel ils reposent. Mais, parallèlement, il n'implique pas que l'on puisse tout réduire à la matière : celle-ci, par ses interactions, produit des éléments qui lui sont ontologiquement distincts. Ainsi, il faut voir l'intentionnalité humaine comme une propriété émergente d'interactions matérialistes dans le système nerveux humain. L'enseignement fondamental à retenir pour notre propos dans ce travail est qu'il n'est pas possible de disjoindre le comportement économique, qui est de nature social, de ses déterminants biologiques et psychologiques, sans pour autant l'y réduire.

[17] C'est en tout cas la position défendue par le courant du réalisme critique qui attaque la théorie standard sur cette base (cf. Chapitre 8).

Variété et population

La théorie darwinienne est une ontologie de la variété qui postule qu'on ne peut comprendre un objet ou une entité qu'en le resituant au sein d'une population d'objets ou d'entités qui lui sont similaires. En d'autres termes, l'analyse doit être de type holistique, c'est-à-dire qu'elle doit toujours analyser une partie par rapport au fait qu'elle s'intègre dans un tout. On ne peut se contenter d'étudier les caractéristiques singulières intrinsèques d'une entité précise, il faut toujours les resituer par rapport à une population plus large.

Dans les sciences sociales, notamment lorsqu'il s'agit d'analyser les comportements économiques et sociaux, cela implique qu'on ne peut comprendre les actions humaines par les seules caractéristiques (biologiques, psychologiques, sociales) de l'individu agissant. Il faut replacer ce dernier dans le contexte institutionnel dans lequel il agit afin de prendre en compte plusieurs choses : à quelles populations d'individus et d'institutions se rattache-t-il ? Quelles sont les caractéristiques de ces populations ? Quel est le degré de variété au sein de ces populations ? Dans quelle mesure l'individu considéré est-il singulier par rapport aux populations considérées ? Dit autrement, pour comprendre l'action individuelle, il faut comprendre la dynamique de population à laquelle elle se rattache.

Une doctrine de la continuité

Cette doctrine est la conséquence logique de tout ce qui a été dit précédemment, notamment concernant le principe du déterminisme. Elle postule que toute analyse doit être de type génétique cumulatif : l'évolution est un processus continu d'accumulations successives et insensibles d'éléments. En d'autres termes, cela signifie que la « nature ne fait pas de bond », toute évolution est de nature progressive et cumulative. Cette perspective est également valable pour le monde social où l'évolution institutionnelle doit également être abordée en des termes génétiques cumulatifs, les institutions sociales n'apparaissant jamais *ex nihilo*.

Il est important de noter que cette doctrine de la continuité ne nie pas la possibilité de l'existence de ruptures. Mais, d'une part, ces ruptures sont toujours causalement créées, et d'autre part les conséquences de la rupture relèvent également de la continuité. Causes et conséquences peuvent donc toutes deux être expliquées de manière cumulative et continue[18].

[18] Ainsi, si l'on prend l'exemple extrême de la chute de la météorite ayant entraîné l'extinction des dinosaures, il semble bien que l'on ait à faire à une rupture. Or, la cause (la chute de l'astéroïde) est facilement explicable en termes cumulatifs et continus, de même que les conséquences (la disparition d'une espèce). Il n'y a donc aucune disjonction et la doctrine de la continuité est respectée dans la mesure où la cause est endogène à l'analyse.

Au niveau des sciences sociales, cela implique que toute frontière temporelle ou disciplinaire placée à l'analyse est nécessairement arbitraire, ce qui n'implique pas pour autant qu'elle soit forcément illégitime. Mais elle doit être justifiée et toujours susceptible d'être levée.

1.2.2 Les enseignements méthodologiques du darwinisme

En lien étroit avec ses implications ontologiques, le darwinisme apporte également certains éléments relatifs à la méthodologie qui doit être mise en œuvre, dans le champ des sciences de la nature comme dans celui des sciences sociales, pour analyser la réalité.

La notion de causalité cumulative

Cette première implication méthodologique est la conséquence directe du principe du déterminisme et de la doctrine de la continuité. Elle indique que l'explication du changement implique de retracer celui-ci au travers d'un processus causal génétique, qui peut être notamment la sélection naturelle. Autrement dit, il faut, dans la mesure du possible et tout en élaborant une théorie qui soit plus qu'une simple description, expliquer causalement les éléments sur lesquels repose l'analyse. En conformité avec l'explication par causalité cumulative, Veblen fait démarrer son analyse par une étude du comportement individuel et, partant de celui-ci, tente de l'élargir, le comportement étant lui-même expliqué de manière causale.

Deux points doivent dès lors être précisés. D'une part, et cela est évident chez les institutionnalistes, cela ne signifie pas que tout puisse être expliqué causalement. Ainsi, suivant en cela la philosophie pragmatiste, Thorstein Veblen et John R. Commons considèrent que toute analyse doit nécessairement reposer sur certains présupposés métaphysiques indémontrables[19]. Il est évident que ces présupposés n'ont pas à être expliqués causalement – autrement, ce ne serait plus des présupposés. D'autre part, et en écho à ce qui a été dit avec la doctrine de continuité, l'explication par causalité cumulative ne nie pas le fait que toute analyse a forcément des frontières arbitraires, sans quoi toute théorie serait probablement condamnée à expliquer tous les phénomènes naturels et sociaux simultanément[20]. Toute

---

Notons que la conceptualisation (controversée) de l'évolution en termes d'équilibres ponctués ne déroge pas à cette règle.

[19] Un de ces présupposés étant par exemple le principe darwinien du déterminisme exposé plus haut. Il est en effet impossible de démontrer scientifiquement (au sens de Popper, c'est-à-dire de manière falsifiable) que tout événement a au moins une cause. C'est un postulat à partir duquel l'analyse doit partir, mais qui ne peut être démontré. Mais quoiqu'il en soit, toute théorie repose nécessairement sur lui ou sur le postulat contraire (l'existence de « cause non causée ») : par définition, toute théorie repose donc, même implicitement, sur certains présupposés métaphysiques.

[20] Ce qui est la conséquence logique de la doctrine de continuité.

théorie doit nécessairement définir son cadre d'analyse, mais l'explication en termes de causalité cumulative prescrit (1) que ce cadre soit « souple », c'est-à-dire que l'on puisse éventuellement en modifier les limites, (2) que l'analyse tienne explicitement compte des éléments hors de son cadre d'analyse[21], (3) et que soit pris en compte le fait qu'il n'y a pas de rupture logique entre ce qui est à l'intérieur du cadre d'analyse et à l'extérieur de celui-ci. A l'intérieur de ce cadre, l'analyse doit être de type génétique causal, c'est-à-dire qu'elle doit s'efforcer de retracer et de théoriser la succession de causes qui est l'origine du phénomène étudié, tel que par exemple, pour faire le lien avec les analyses de Veblen, le fait que des individus augmentent leur consommation d'un certain bien lorsque le prix de ce dernier augmente.

L'explication évolutionnaire

Conséquence direct du principe précédent, l'implication évolutionnaire implique « *que toute hypothèse comportementale, y compris dans les sciences sociales, doit être en mesure de déboucher sur une explication causale et cumulative dans des termes évolutionnaires, ou à tout le moins d'être consistante avec une compréhension scientifique de l'évolution humaine* » (Hodgson, 2004a, 97, notre traduction). En d'autres termes, toutes les hypothèses concernant le comportement humain, et donc le comportement économique, doivent être consistantes avec les connaissances de l'évolution humaine, tant au niveau biologique que social. En fait, cela implique *que toute théorie doit nécessairement être dynamique et évolutionnaire*, dès l'instant où elle repose sur des hypothèses concernant le comportement des individus. Ce comportement n'étant pas fixe, la théorie, si elle veut prétendre avoir une valeur explicative et compréhensive, doit intégrer cette dynamique.

Soulignons, encore une fois, que ce principe est en lui-même souple : il s'agit d'avantage d'une « présomption » que d'une prescription immuable. Dans certains cas, et arrivé à un certain stade d'analyse, il peut s'avérer plus efficace de travailler sur des données fixes, comme par exemple considérer les caractéristiques comportementales de la population *y* au temps *t*. Mais, comme pour le principe précédent, ce genre d'abstraction doit tenir compte des conséquences des limites qu'elle impose à l'analyse.

[21] En d'autres termes, cela signifie qu'il ne faut pas en ignorer l'existence et qu'il faut également en tenir compte. Voir aussi plus bas, le principe de consistance des sciences.

Le principe de consistance des sciences

Ce principe correspond à une généralisation de l'explication évolutionnaire. Il postule que toutes les hypothèses ou postulats concernant un certain niveau ontologique ne doivent pas être contraires aux connaissances scientifiques portant sur les niveaux ontologiques inférieurs. Dans le cadre de l'analyse du comportement économique, cela signifie que toutes les hypothèses psychologiques soient en accord, ou en tout cas ne soient pas incompatibles, avec les connaissances dont on dispose en biologie ou en neurologie. De la même façon, toute hypothèse concernant la dimension « sociale » du comportement doit s'accorder avec les connaissances scientifiques en psychologie.

Ce principe, qui énonce tout simplement que les différentes sciences ont intérêt à se servir mutuellement de leurs apports, ne postule pas pour autant que l'on puisse réduire une science à une autre portant sur un niveau ontologique inférieur. Comme on pu a le voir, le principe de propriété émergente rend ce réductionnisme, tel qu'il est pratiqué encore aujourd'hui par exemple par la sociobiologie, impossible.

Section 2 : L'approche évolutionnaire de Thorstein Veblen : d'une théorie du comportement économique à une théorie de l'évolution culturelle

Thorstein Veblen est l'auteur dont les analyses s'inscrivant dans le programme de recherche de l'institutionnalisme historique sont celles qui développent le plus explicitement une dimension évolutionnaire, et ceci dans une perspective rigoureusement darwinienne. A partir des éléments épistémologiques étudiés dans le Chapitre 3, Veblen développe dans un premier temps une théorie du comportement économique (2.1) qui s'articule autour des concepts d'instinct, d'habitude et d'institution. Elle débouche sur une théorie de l'évolution culturelle (2.2) où les institutions s'appréhendent à la fois comme les unités et les facteurs d'un processus de sélection naturelle. Cette théorie se prolonge elle-même dans une analyse du capitalisme comme rencontre de deux logiques, analyse qui sera abordée dans le Chapitre 6.

2.1 Une théorie du comportement économique

Veblen développe une critique, rapidement évoquée dans le Chapitre 3, de la conception du comportement humain développée par la théorie marginaliste (2.1.1). Partant des fondements darwiniens développés ci-dessus, l'économiste américain propose une théorie des instincts (2.1.2) et des institutions (2.1.3) visant à étudier l'évolution des règles encadrant les activités économiques.

2.1.1 Une critique de la théorie du comportement marginaliste

Comme on l'a indiqué dans le Chapitre 3, Veblen développe une critique de la conception de la rationalité humaine développée par la théorie économique marginaliste à laquelle il reproche d'être en porte à faux avec les découvertes faites par les sciences alors naissantes de la psychologie et de l'anthropologie. Les marginalistes commettent l'erreur de partir d'une nature humaine considérée comme immuable et donnée, orientée par des motifs purement hédonistes :

> « *le matériel humain soumis à l'enquête est conçu dans des termes hédonistes ; c'est-à-dire dans les termes d'une nature humaine passive, substantiellement inerte et immuable* » (Veblen, 1898a, 73, notre traduction)

> « *le comportement humain est conçu et interprété comme étant une réponse rationnelle aux exigences de la situation dans laquelle l'humanité est placée ; le comportement humain est ainsi une réponse rationnelle aux stimuli anticipés des peines et des plaisirs* » (Veblen, 1909, 234, notre traduction).

Or, là où les économistes *supposent* un individu donné et immuable, passif et inerte, à la recherche de son seul plaisir, il apparaît en fait que l'homme a pour caractéristique première d'agir et de ne pas se contenter de subir son environnement et les événements. Selon Veblen, le processus économique ne peut se comprendre qu'en étudiant l'activité humaine dans toute ses dimensions, car elle en constitue l'essence. Veblen reproche surtout à la théorie économique de considérer l'individu comme donné, de ne pas prendre en compte son histoire, ses antécédents, ses traits héréditaires alors que l'histoire et la vie économique d'un individu sont « *un processus cumulatif d'adaptation des moyens aux fins, ces dernières changeants cumulativement au fur et à mesure que le processus se déroule, les agents et l'environnement étant tous deux les résultats de ce processus* » (Veblen, 1898a, 74-75, notre traduction). Les processus économiques ne peuvent se comprendre qu'en analysant parallèlement et simultanément l'individu et l'environnement dans lequel celui-ci agit, ainsi que les interactions cumulatives et évolutives qui prennent forme dans leurs relations. Ne réalisant pas cette opération, la théorie économique est contrainte de postuler un individu à la nature *totalement* hédoniste et téléologique :

> « *[La théorie économique] ne traite du comportement humain qu'à partir du moment où ce dernier peut être conceptualisé dans des termes rationalistes et téléologiques de*

calcul et de choix. Pourtant, il est tout aussi vrai que le comportement humain, qu'il soit économique ou autre, est en même temps soumis à la relation entre cause et effet, par la force d'éléments tels que l'habituation où les obligations conventionnelles » (Veblen, 1909, 239, notre traduction).

Le défaut majeur de l'approche marginaliste consiste dans l'ignorance conjointe du point de vue évolutionnaire, fondé sur des préconceptions factuelles, ignorance qui conduit dès lors l'analyse économique à interpréter tous les phénomènes comme s'ils devaient tendre vers une certaine finalité (cf. Chapitre 3), et du rôle joué par les institutions qui, une fois pris en compte, rend caduque la conception hédoniste du comportement humain. D'après Veblen, l'économie évolutionnaire « *doit être une théorie du processus de croissance culturelle déterminé par les intérêts économiques, prenant la forme d'une théorie de l'enchaînement cumulatif des institutions économiques retranscrite dans les termes du processus lui-même* » (Veblen, 1898a, 77, notre traduction). Autrement dit, la science économique doit être la science de l'évolution concomitante des institutions économiques et du comportement humain. Pour Veblen, cette mutation n'est possible qu'à la condition d'abandonner la conception hédoniste de l'individu : « *le postulat hédoniste et ses propositions concernant l'utilité marginale ne servent pas et ne peuvent servir à une enquête sur le phénomène de croissance, bien que l'ensemble du cadre d'analyse de l'économie marginaliste relève du champ de ces phénomènes pécuniaires* » (Veblen, 1909, 233, notre traduction). L'approche hédoniste de l'individu a pour effet d'ignorer ou bien de considérer comme donnés les faits et éléments culturels et institutionnels et donc de ne pas les analyser[22]. Or, ces faits sont déterminants dans le fonctionnement des processus économiques, processus que la théorie économique n'appréhende qu'en termes de choix rationnels. La science économique a de ce fait un caractère téléologique, déductif et *a priori* qui l'empêche d'étudier les faits totalement en termes de relation de cause à effet. Elle est obligée de *supposer* une certaine rationalité chez l'individu afin d'accorder la théorie avec les faits observés.

Veblen considère que, dans ces circonstances, la science économique ne peut produire que des analyses statiques ou « taxonomiques », car elle ne traite pas des éléments qui font que les résultats sont dynamiques. Pour sortir de cette impasse, Veblen affirme qu'il faut déplacer le centre d'analyse de l'économie. Celui-ci doit être « *le comportement de l'individu*

[22] « *The cultural elements involved in the theoretical scheme, elements that are of the nature of institutions (…), are not subject to inquiry but are taken for granted as preexisting in a finished, typical form and as making up a normal and definite economic situation, under which and in terms of which human intercourse is necessarily carried on* » (Veblen, 1909, 235-236).

aux prises avec les moyens matériels de subsistance », la science étant « *une enquête sur les conditions historiques et matérielles de la civilisation* » (Veblen, 1909, 241, notre traduction). En d'autres termes, outre la réintroduction de l'histoire dans l'analyse, Veblen considère qu'il faut prendre en compte l'environnement de l'individu, à savoir la culture et les institutions. Comme cela va être développé un peu plus loin dans ce chapitre, Veblen voit dans l'évolution des institutions le produit des conduites des individus. C'est à travers l'expérience et les habitudes des individus que les institutions émergent. Mais, en retour, ces mêmes institutions agissent sur les comportements humains, leurs fins et leurs moyens. D'après Veblen, l'individu est en effet « *une créature d'habitudes et de propension héritées d'antécédents héréditaires et culturels, antécédents dont il est le résultat ; et les habitudes mentales produites par chaque expérience affectent sa manière de penser dans toutes les situations* » (Veblen, 1898a, 79-80, notre traduction). C'est cette dialectique qui, selon Veblen, doit être l'objet d'analyse de l'économie. Notons que si Veblen concède à la théorie économique d'avoir intégré quelques phénomènes institutionnels (notamment l'institution de la propriété), ces phénomènes sont posés comme des postulats à l'analyse et, comme pour le comportement humain, ne sont donc pas étudiés.

Enfin, Veblen reproche à la conception hédoniste de l'individu d'aboutir à ignorer l'effet des phénomènes économiques (« pécuniaires » dans les termes de Veblen) sur les autres aspects de la société et du comportement[23]. Cette série d'éléments conduit Veblen à formuler des bases alternatives pouvant servir de fondements à une économie évolutionnaire. Toutefois, bien que connaissant parfaitement les écrits des économistes de l'école historique allemande[24] et étant dans l'ensemble positif à leur égard, Veblen n'élabore pas son économie évolutionnaire sur des fondements directement historicistes. L'économiste américain estime en effet que dans l'ensemble l'école historique s'est arrêtée à un stade pré-darwinien (Veblen,

[23] Veblen (1909) prend notamment l'exemple de la monnaie qui dans la conception classique n'est appréhendée que comme un voile dont la seule fonction est de permettre les échanges.

[24] Veblen a écrit un article, déjà mentionné, sur l'œuvre de Gustav Schmoller et plus particulièrement ses *Principes* (Veblen, 1901a). Il est également l'auteur d'un compte-rendu de l'ouvrage de Werner Sombart, *Das Modern Kapitalismus* (Veblen, 1903). A la lecture de ce compte-rendu, on comprend que les thèses de Sombart sur le développement de l'entreprise capitaliste ont très largement influencé Veblen et ses propres idées, telles qu'elles sont développées dans son ouvrage *The Theory of Business Enterprise*, publié en 1904. En revanche, il faut remarquer que Veblen ne fait pas la moindre référence à Weber dans l'ensemble de ses écrits, de telle sorte qu'il est impossible de savoir dans quelle mesure Veblen a pris connaissance des travaux de l'économiste et sociologue allemand. Comme l'indique Saram (1998), cette absence est étonnante et difficilement explicable dans la mesure où Veblen connaissait bien les travaux de Sombart et où Weber et Sombart font à de multiples reprises référence l'un à l'autre dans leurs travaux. Cela est d'autant plus surprenant que Weber et Veblen développent une problématique similaire tout au long de leurs travaux, centrée sur l'idée qu'il existerait un processus de rationalisation (Hédoin, 2009). Voir Chapitre 6 sur ce point.

1898a, 72)[25]. C'est sur des bases à la fois darwiniennes et pragmatistes que Veblen va bâtir une théorie des instincts et des institutions.

2.1.2 Une théorie des instincts

L'économie évolutionnaire[26] de Veblen s'articule autour de trois concepts majeurs : les instincts, les habitudes mentales (*habits of thought*) et les institutions. On précise ici le contenu de la théorie des instincts développée par Veblen, d'abord en en indiquant la place au sein de son économie évolutionnaire, puis en identifiant les différents instincts repérés par Veblen, en accordant une attention particulière à l'instinct du travail efficace (*instinct of workmanship*).

La place des instincts dans l'économie évolutionnaire de Veblen

Veblen utilise le concept d'instinct dans un sens proche de celui développé par la psychologie des instincts et des habitudes élaborée par le philosophe pragmatiste William James et par le psychologue William McDougall (Hodgson, 2004a ; Tilman, 1996 ; Twomey, 1998). Ce concept permet à Veblen de faire le lien entre le biologique, le psychologique et le social, entre la nature et la culture. Selon l'économiste américain, toute démarche évolutionnaire doit partir des propensions innées de l'être humain : « *Une enquête génétique sur les institutions va s'intéresser à la croissance des habitudes et des conventions en tant qu'elles sont conditionnées par l'environnement matériel et les propensions innées de la nature humaine ; ces propensions innées, qui ont un effet sur la croissance culturelle, peuvent avantageusement être qualifiées « d'instincts »* » (Veblen, 1914, 2-3, notre traduction). Cette citation résume d'ailleurs l'essentiel de l'approche véblénienne : l'étude de l'évolution des institutions revient à étudier la croissance et la transformation des habitudes, habitudes qui, pour une part, sont déterminées et se construisent à partir des instincts, lesquels en constituent donc le point de départ.

Veblen a ébauché l'essentiel de sa théorie des instincts à partir des apports de la psychologie sociale, mais aussi et surtout à partir de la psychologie des habitudes et des

[25] Il est permis de penser que Veblen fait ici référence essentiellement à la première génération de l'école historique, dans la mesure où quelques années plus tard il créditera Schmoller d'avoir été le premier à mettre en œuvre une telle analyse causale et génétique.

[26] On peut noter ici un point qui n'a pas encore été souligné : Veblen ne parle à aucun endroit dans ses écrits d'économie « institutionnelle » ou « d'institutionnalisme », mais utilise de manière systématique le terme « d'économie évolutionnaire » (*evolutionary economics*). Ce n'est en effet qu'à partir de 1918 que l'expression « économie institutionnelle » est adoptée par les économistes institutionnalistes. C'est l'économiste Walton Hamilton qui, le premier, lors de la conférence annuelle de l'*American Economic Association* utilise l'expression et surtout définit son contenu analytique.

instincts élaborée par William James. Ce qui a été dit précédemment sur James est donc valable pour l'essentiel chez Veblen, notamment pour ce qui concerne la place des instincts dans la nature humaine et leurs rapports avec les habitudes. William McDougall est un autre psychologue à avoir eu une influence notable sur Veblen, influence incontestable dans ses derniers travaux. Ainsi, McDougall « *a défendu l'importance de parvenir à une compréhension de la manière dont les instincts ont évolué et pénétré les différents niveaux de la cognition et de l'action humaines, et a été une source importante d'inspiration pour Veblen* » (Twomey, 1998, 434, notre traduction). Comme James, McDougall considère que l'esprit est actif et qu'il est tourné vers la résolution de problèmes rencontrés lors des interactions avec l'environnement. Il souligne que l'activité motivée n'est pas nécessairement consciente et, de la même manière que Veblen, développe l'idée que la rationalité, quel que soit son contenu, constitue un phénomène devant être compris et non considéré comme donné. Enfin, comme James, McDougall voit dans les instincts les bases sur lesquelles tous les comportements se construisent.

Une difficulté a trait au fait que Veblen ne donne à aucun endroit une définition explicite de la notion d'instinct. Il fournit toutefois de manière dispersée plusieurs éléments de caractérisation. En premier lieu, Veblen conçoit les instincts comme des buts ou des propensions universels qui sont innés chez l'agent humain et qui sont transmis de manière héréditaire (Asso et Fiorito, 2004). C'est là une première caractéristique, suivant laquelle les instincts sont *biologiquement* hérités et sont des traits qui, à la suite du processus d'évolution, sont devenus propres à l'ensemble de l'espèce humaine. En deuxième approximation, Veblen distingue les instincts des tropismes et des impulsions (Rutherford, 1998). Les instincts sont de nature téléologique : « *L'action instinctive est téléologique et consciente, et cette dimension téléologique de chaque propension instinctive leur confère leur spécificité. Les différents instincts sont des catégories téléologiques et sont, comme il est coutume de le faire, distingués et classés selon leur contenu téléologique* » (Veblen, 1914, 4, notre traduction). A l'inverse, l'action tropismatique est une action inconsciente, réflexe et dénuée de toute dimension téléologique qui ne fait appel à aucune forme d'intelligence. Les instincts doivent donc s'analyser comme des *propensions* à agir d'une manière déterminée, propensions guidées par la satisfaction de certaines fins prédéfinies. Le propre des propensions instinctives est donc de donner naissance à des modes de comportement destinés à les satisfaire, modes de comportement impliquant l'usage d'un certain degré de conscience et d'intelligence. Les instincts *ne sont pas*, contrairement aux tropismes, de simples réactions réflexes à des stimuli. Il s'agit de guides du comportement inclinant ce dernier à se manifester de certaines façons.

Selon Veblen, ils doivent se penser comme des « *traits spirituels émergeant de la congruence d'un ensemble d'unités physiologiques et changeant suivant les variations dans cet ensemble duquel l'espèce ou l'individu tient sa constitution propre* » (Veblen, 1914, 13, notre traduction).

La notion d'instinct est essentiellement de contenu et de nature biologiques. Il s'agit de traits héréditaires transmis génétiquement, qui sont innés et donc non appris culturellement et socialement[27]. Pourtant, c'est par elle que Veblen fait le lien entre le biologique, le psychologique et le social, tout en évitant, dans une large mesure, le réductionnisme biologique ou culturel[28]. Comme on l'a indiqué dans le Chapitre 1, les auteurs pragmatistes William James et John Dewey considèrent que les instincts ne peuvent se suffire à eux-mêmes : les instincts ont besoin d'être « mis en action » par les habitudes. Les instincts indiquent vers quoi le comportement doit tendre, mais ils n'indiquent pas le « comment ». De même, chez Veblen, « *[l]a dotation instinctive ne fournit qu'un point de départ à l'évolution cumulative des habitudes et des institutions* » (Rutherford, 1998, 466, notre traduction). Pour Veblen, comme pour James, c'est la recherche de la satisfaction des instincts qui mène à la formation des habitudes. Notons cependant que Veblen indique que les instincts peuvent être « pervertis », c'est-à-dire détournés de leurs fins sous l'influence de certaines habitudes et institutions. Les instincts ne sont que des propensions, pas des actions. Ils constituent donc chez Veblen la dimension stable[29] et téléologique du comportement humain qui doit être complétée par les dimensions institutionnelles et culturelles. Veblen en identifie plusieurs, notamment l'instinct du travail efficace, qui occupe une place à part.

---

[27] Tous les commentateurs ne partagent pas cette lecture. Dugger (1995 ; 2006) considère par exemple que Veblen n'entendait pas la notion d'instinct au sens biologique et générique, mais plutôt comme des habitudes sociales fermement ancrées, proches des habitudes mentales que Veblen distingue par ailleurs.

[28] *Some such account of the instinctive dispositions and their relation to the physical individual seems necessary as a means of apprehending them and their work without assuming a sheer break between the physical and the immaterial phenomena of life* » (Veblen, 1914, 13).

[29] Veblen considère que la dotation instinctive de l'espèce humaine a très peu varié depuis que celle-ci est apparue. L'évolution de cette dotation, sous l'effet de la sélection et de la variation, est minimale comparativement à l'évolution culturelle et institutionnelle : « *The typical human endowment of instincts, as well as the typpical make-up of the race in the physical respect, has according to this current view been transmitted intact from the beginning of humanity* » (Veblen, 1914, 18).

L'instinct du travail efficace[30]

Parmi les instincts forgeant la nature humaine, Veblen attribue une place particulière à l'instinct du travail efficace. Il l'expose particulièrement dans son article « *The Instinct of Workmanship and the Irksomeness of Labor* » (1898b) et son ouvrage « *The Instinct of Workmanship, and the State of the Industrial Arts* » (1914). Veblen fait jouer à cet instinct un rôle primordial dans l'évolution de l'espèce humaine. Dans son article de 1898 (Veblen, 1898b), Veblen part d'une critique de l'hypothèse (néo)classique de l'aversion pour l'effort utile et pour le travail. L'idée de base de l'argumentation de Veblen est qu'aucune espèce ne peut passer l'épreuve de la sélection naturelle tout en affichant une aversion systématique pour toute activité nécessaire à sa survie. Si Veblen reconnaît l'existence dans la société capitaliste de pratiques « inutiles » sources de gaspillage, il estime qu'elles ne sont que le résultat rendu possible par l'évolution de l'espèce humaine au cours de laquelle l'homme a acquis une double autonomie : autonomie de choix (la volonté et la motivation humaine) et autonomie – relative – par rapport aux contraintes de l'environnement. Plus précisément, l'avantage de l'espèce humaine sur les autres espèces animales serait sa capacité à valoriser les éléments qui constituent son environnement[31]. Selon Veblen, seul l'existence d'un instinct du travail efficace peut expliquer à la fois la survie de l'espèce humaine et surtout sa relative émancipation de la nature. Ainsi, « *« l'homme économique », celui dont le portrait a été dessiné par les économistes classiques et alimenté par les caricaturistes, est une anomalie dans le monde animal* » (Veblen, 1898b, 187, notre traduction).

Sous l'effet de l'évolution, l'espèce humaine aurait donc forcément dû développer, selon Veblen, un instinct du travail efficace, sans quoi l'industrie n'aurait jamais pu naître. Cet instinct peut se définir par trois caractéristiques (Gislain, 2000) :

i) Cet instinct oriente l'activité humaine vers un but précis, celui d'assurer la survie de l'espèce (et accessoirement pour un individu d'assurer sa survie) ;

ii) les fins poursuivies par cet instinct ont un contenu interpersonnel et extérieur à l'individu. Celui-ci, dans le cadre de sa survie, doit s'adapter à son environnement ;

[30] Le terme anglais employé par Veblen est « *instinct of workmanship* ». En français, ce terme est souvent traduit par l'expression « instinct artisan ». Cependant, il nous semble que cette traduction est impropre car trop restrictive. Il est manifeste que Veblen emploie cette notion dans un cadre bien plus large que la seule activité artisanale. En fait, l'expression la plus adéquate serait « instinct du travail bien fait ». La traduction employée dans ce travail est utilisée néanmoins par beaucoup d'auteurs.

[31] « *Man's great advantage over other species in the struggle for survival has been his superior facility in turning the forces of the environment to account* » (Veblen, 1898b, 188).

iii) l'action est régie par le principe du moindre effort : en plus d'être efficace, l'activité doit être efficiente et éviter tout gaspillage. Cela conduit les individus à valoriser l'efficacité technique et à condamner le gaspillage de moyens.

Par conséquent, selon Veblen, le moteur de l'évolution humaine consiste dans une propension à fournir des efforts efficaces et efficients, permettant aux individus de s'émanciper toujours plus de leur environnement.

Comme le remarque Jean-Jacques Gislain (2000, 87), l'instinct du travail efficace est fondamental en ce qu'il est indépendant des institutions dominantes, c'est le « *référent anthropologique ultime des progrès de l'humanité* ». En fait, cet instinct est à l'origine de l'ensemble des dichotomies véblériennes entre utile/futile, production/acquisition, technique/pécuniaire, industrie/affaires etc. Ainsi, il apparaît que l'essentiel des comportements repérés par Veblen dans la société capitaliste se réfère, positivement ou négativement, à l'instinct du travail efficace. Un comportement sera positif quand il va dans le sens de l'instinct du travail, c'est-à-dire qu'il contribue à l'efficacité et au progrès. A l'inverse, un comportement source de gaspillage ou n'étant pas productif, en s'opposant aux propensions instinctives naturelles, sera vu comme nuisible. Ces éléments font que Veblen semble ne pas respecter sa théorie évolutionnaire : en indiquant quels sont les « bons » comportements, il réintroduirait du téléologique dans son analyse. Cependant, cette interprétation ne parait pas totalement juste : Veblen n'affirme nullement que l'évolution doit prendre la direction de l'efficience. Il constate seulement que, selon lui, l'évolution de l'espèce humaine a jusqu'à présent été guidée par une recherche de l'efficacité et que, du fait du développement de certaines habitudes, cette recherche a été plus ou moins abandonnée. Il est vrai que l'économiste américain dénonce cette « dérive », mais il ne la considère pas pour autant comme « anormale », c'est-à-dire comme ne correspondant pas à la normalité de l'évolution.

Reste à comprendre comment un instinct initiant une propension à effectuer des activités utiles, économes et efficaces peut déboucher sur des comportements de « prédation », sources de gaspillage et d'inefficacité, tels que le loisir ou la consommation ostentatoire et que Veblen dénonce dans la *Théorie de la classe de loisir* (1899a). Selon Veblen, en contribuant au progrès et à l'efficacité, l'instinct du travail efficace a permis à l'espèce humaine de faire davantage que d'assurer sa survie : progressivement, les hommes ont pu produire plus qu'ils n'avaient besoin. Dès lors, une fois sa survie assurée, chaque individu a pu détourner son attention à des fins moins « nobles », selon Veblen, et rechercher ainsi son intérêt et plaisir personnel.

Instincts de prédation, de grégarité et de curiosité gratuite

Le nombre et l'identité des instincts présents dans la théorie évolutionnaire de Veblen sont incertains. Veblen n'est pas toujours très explicite dans ses écrits, et suivant la littérature, le nombre d'instincts identifiés va, en comptant l'instinct de travail efficace, de trois (Gislain, 2000) à six (Jensen, 1987). On suivra la classification adoptée par Asso et Fiorito (2004) en distinguant les instincts « altruistes » (*other-regarding instincts*) et les instincts « égoïstes » (*self-regarding instincts*).

Comme leur nom tend à l'indiquer, les instincts altruistes ont pour fin de favoriser le bien être de la communauté, du groupe, de la famille. On y retrouve l'instinct de travail efficace, précédemment exposé, ainsi que les instincts grégaires et de curiosité gratuite. L'instinct de grégarité (*instinct of parental bent*) peut se définir comme la « *propension des membres d'une même communauté à éprouver un sentiment de solidarité les uns envers les autres* » (Gislain, 2000, 87). Il s'agit de l'intégration héréditaire par les individus de l'idée suivant laquelle la coopération est nécessaire à leur survie. Cet instinct est donc à l'origine de l'égard que chaque individu porte aux autres. Selon Veblen, il s'agit de l'instinct, avec celui du travail efficace, qui participe le plus au bien-être de la communauté : ces deux instincts « *se consacrent essentiellement à la même finalité concrète, et l'interdépendance réciproque qu'ils entretiennent est si intime et large qu'il est souvent bien difficile de tracer une frontière pour les distinguer* » (Veblen, 1914, 25, notre traduction). C'est cet égard porté aux autres et la conscience du besoin de coopération, combinés à l'instinct du travail efficace, qui font que chaque individu accepte de s'intégrer dans une communauté ou un groupe, et donc de se conformer, consciemment ou non, aux normes qui y sont en vigueur[32]. Mais c'est aussi cet instinct qui attise, dans la société industrielle, la « comparaison provocante » qui pousse les individus à se comparer entre eux. L'émulation par les apparences, que Veblen n'a cessé de dénoncer, trouve donc son origine dans la double perversion des instincts de grégarité et du travail efficace.

L'instinct de curiosité gratuite (*idle curiosity*) permet à Veblen d'expliquer les innovations et la créativité humaine. Il le définit comme la « *curiosité qui pousse les hommes vers les inventions ingénieuses et déconcertantes* » (Veblen, 1899a, 100). Par ce biais, Veblen introduit dans la nature humaine la dimension créatrice qui est à l'origine de la création

[32] « *This thorough and far-going concurrence of the two may perhaps be taken to mean that the instinct of workmanship is in the main a propensity to work out the ends which the parental bent makes worth while* » (Veblen, 1914, 48).

scientifique et artistique. Cet instinct qui est à la base de l'évolution institutionnelle et est également une spécificité propre à l'espèce humaine : « *Avec l'instinct de travail efficace, il partage ce caractère de souplesse et de traçabilité qui est commun jusqu'à un certain degré à l'ensemble des instincts, et qui est plus particulièrement caractéristique de ces prédispositions instinctives qui permettent de distinguer la nature humain de la dotation plus frustre et moins portée à la spiritualité des animaux les moins évolués* » (Veblen, 1914, 86, notre traduction). Le lien entre cet instinct de curiosité gratuite et le concept d'abduction présent dans la philosophie pragmatiste de Peirce parait assez évident. Chez Peirce, le concept d'abduction est mobilisé pour expliquer la dynamique de l'enquête scientifique et les innovations qu'elle produit. Chez Veblen, l'instinct de curiosité gratuite sert à expliquer les innovations produites par l'homme et donc, *in fine*, les changements institutionnels. La similarité est donc flagrante. Toutefois, la faiblesse relative du concept d'abduction chez Peirce se retrouve également chez Veblen. En effet, il a été relevé précédemment que Peirce peine à expliquer l'origine de la créativité humaine. Il est obligé de s'en remettre à une notion floue d'intuition que par ailleurs il dénonce lorsqu'il s'attaque au cartésianisme. Le même reproche peut être fait à Veblen : en faisant reposer la créativité sur un concept créé *ad hoc* dont on pourrait presque dire qu'il n'a qu'une valeur instrumentale, Veblen ne respecte pas la philosophie darwinienne dont il se réclame pourtant et suivant laquelle tout fait a une cause qu'il convient d'expliciter et d'analyser. Certes, théoriquement, la concrétisation de la propension à l'innovation a bien une cause, ce n'est nullement une « cause sans cause ». Mais, en pratique, Veblen peine, tout comme Peirce, à expliciter l'origine des innovations. Il n'en reste pas moins que cet instinct est important et qu'il a au moins le mérite de permettre à Veblen de donner une base sur laquelle penser le changement institutionnel.

Les deux instincts qui viennent d'être exposés, ainsi que l'instinct du travail efficace, ne peuvent se penser que dans leurs interactions les uns avec les autres. Ce n'est que lorsqu'ils marchent de concert qu'ils permettent à l'espèce humaine d'évoluer, selon les critères de Veblen, dans un sens favorable en entraînant l'apparition d'habitudes mentales adéquates. Ainsi, « *[l]es prédispositions innées de l'instinct grégaire, de la curiosité gratuite et du travail efficace se constituent en « instincts rendant service » (instincts of serviceability) à partir du moment où elles sont suffisamment puissantes pour induire la coopération dans le cadre de la grégarité (…). Dans un tel contexte, la connaissance et l'information produites par la curiosité gratuite sont mises au service du travail efficace et du groupe* » (Jensen, 1987, 1042, notre traduction).

Les instincts égoïstes trouvent leur expression dans l'agression, la prédation et la domination. Il est difficile de dire s'il s'agit d'instincts à proprement parler ou simplement des pendants négatifs des instincts altruistes. Jensen (1987) distingue deux types d'instincts susceptibles de rentrer dans cette catégorie : la propension à l'acquisition et l'instinct de prédation.

Le premier instinct correspond, comme son nom l'indique, au désir ressenti par l'individu d'acquérir des objets et des choses. Le second instinct renvoie lui à la propension qu'a l'individu à ressentir le besoin de dominer ses pairs, au travers d'une série de comportements tels que la « comparaison provocante ». Ce type de propension ressort très explicitement dans certains des écrits de Veblen (notamment 1898b et 1899a), mais il est difficile de savoir si Veblen les considère comme des instincts à proprement parler ou bien comme des perversions des instincts altruistes qui trouvent leur origine dans certaines habitudes mentales. Cette confusion trouve largement son origine dans l'ambiguïté de certains des écrits de Veblen, notamment en ce qui concerne la distinction entre habitudes et instincts.

Cette confusion a au moins le mérite de révéler une chose : la théorie des instincts de Veblen ne prend de signification qu'à partir du moment où elle est mise en dynamique avec les habitudes, les institutions et l'environnement. Ces trois derniers éléments viennent compléter la théorie du comportement de Veblen et c'est cet aspect qu'il convient maintenant de traiter.

2.1.3 Une théorie des institutions

La relation quadratique entre instincts, habitudes, institutions et environnement chez Veblen peut être résumée ainsi : « *[d]'un côté, c'est l'influence exercée par le cadre institutionnel sur la dotation héréditaire de l'individu qui détermine le comportement humain ; d'un autre côté, c'est la recherche perpétuelle de moyens pour satisfaire les tendances héréditaires qui donne naissance aux habitudes, qui à leur tour s'incorpore dans un ensemble culturel et d'institutions, de conventions sociales et d'organisations humaines* » (Asso et Fiorito, 2004, 449, notre traduction). C'est cette relation que l'on étudie ici.

Instincts et habitudes comme fondements de la raison humaine

La théorie évolutionnaire de Veblen n'est ni réductible à une forme d'individualisme méthodologique, ni à une forme de holisme. Veblen veut amender la méthodologie marxiste en faisant *à la fois* des agents et des structures le résultat d'un processus évolutionnaire. En d'autres termes, les agents (les individus et leurs habitudes) et les structures (les institutions)

agissent et rétroagissent les un sur les autres tout au long d'un processus évolutionnaire de causalité cumulative. Ainsi, comme l'affirme Hodgson (2004a, 178, notre traduction), « *[e]n soulignant l'importance de la « causalité cumulative » et de la « continuité entre cause et effet », Veblen a rompu avec l'idée qu'une explication peut se réduire à un type d'entité ou à un niveau* ». Selon Veblen, tout doit être expliqué selon une chaîne causale. Par ailleurs, Veblen développe sa notion d'habitude mentale en s'inspirant grandement de la philosophie pragmatiste de Peirce et James. Ce qui a été développé au sujet du pragmatisme dans le premier chapitre se retrouve également ici. Il faut rappeler que, dans une perspective darwinienne, Veblen ambitionne d'expliquer l'origine et les fondements de la volonté humaine. La notion d'habitude mentale est mobilisée dans cette optique, optique selon laquelle il s'agit de montrer que l'intentionnalité humaine relève à la fois de la nature et de la culture. Le point de départ de Veblen consiste à postuler que, bien qu'issus de la sélection naturelle, les instincts humains n'en restent pas moins insuffisants pour traiter des exigences de la condition humaine, exigences qui de surcroît évoluent. Plus précisément, les instincts sont trop vagues, trop approximatifs dans la détermination du comportement à suivre pour permettre leur satisfaction. Les habitudes mentales, grâce à leur plus grande flexibilité, doivent permettre à l'individu de s'adapter plus facilement à son environnement : « *les habitudes, étant plus adaptables que les instincts, sont indispensables pour pouvoir traiter avec l'important ensemble de connaissances que l'on trouve dans toute communauté* » (Hodgson, 2004a, 166, notre traduction). Contrairement aux instincts, dont le contenu est resté stable durant de milliers d'années, les habitudes évoluent de manière cumulative et incrémentale :

> « *Par conséquent, cumulativement, les habitudes créent les usages, coutumes, conventions, préconceptions, tous les principes composites de conduite qui n'ont qu'un lien indirect avec les prédispositions instinctives de la race, mais qui peuvent affecter tout comportement de la manière que si ces éléments habituels étaient un biais héréditaire. Avec ces standards dérivés de conduite, supportés par la discipline de l'habituation, se développe un ensemble cumulatif de connaissances, en partie composé d'une appréhension factuelle des phénomènes et plus largement d'une sagesse conventionnelle comprenant certaines prédilections acquises ainsi que des préconceptions courantes dans la communauté* » (Veblen, 1914, 39, notre traduction).

Veblen, comme James, distingue les instincts des habitudes en ce que ces dernières ne sont pas transmises génétiquement, mais seulement acquises socialement, par l'apprentissage. Elles correspondent à des routines, largement inconscientes, qui permettent à l'individu

d'interagir efficacement avec son environnement en lui permettant d' « économiser » sa réflexion consciente. Dans cette perspective, il est important de distinguer les habitudes des actions et des comportements. Les habitudes sont des *dispositions* à agir qui ne se concrétisent pas forcément par une action. Ce sont des *comportements potentiels* qui peuvent ou non émerger suivant les stimulations qui sont issues, soit de l'environnement (les institutions ou la technologie notamment), soit des instincts.

Deux éléments doivent en particulier être soulignés : d'une part, instincts et habitudes ne peuvent donc agir que l'un avec l'autre, ce sont deux éléments du comportement qui sont complémentaires. D'autre part, en tant que dispositions largement inconscientes, les habitudes et leur association avec les instincts forment le préalable à l'existence de la raison humaine. On retrouve ici une des idées clés du pragmatisme peircien présente également chez Dewey. En effet, chez Peirce, les habitudes ont la primauté sur les croyances et la raison, elles en sont le fondement. Veblen suit totalement cette conception : la formation des habitudes précède la délibération rationnelle. Dans la même veine pragmatiste, Veblen refuse la séparation entre action et raison : la raison est liée à l'action, car l'activité est le stimuli des habitudes mentales, et parce que la raison est utilisée pour guider l'action à travers les problèmes et les difficultés. Cela signifie, dans le même temps, que si la raison ne prime pas sur les habitudes, elle peut néanmoins, dans un second temps, faire évoluer ces dernières pour les adapter à l'environnement. Loin d'être l'antithèse de la raison, les instincts et les habitudes en sont au contraire les conditions.

Des habitudes aux institutions

La notion d'institution est au cœur de la théorie évolutionnaire de Veblen. Tandis que les instincts correspondent à la dimension biologique de cette dernière, les habitudes mentales à sa dimension psychologique, les institutions se rapportent à l'aspect social du comportement humain. La définition que Veblen donne de la notion d'institution est assez floue. Dans *Théorie de la classe de loisir* (Veblen, 1899a, 125), les institutions sont définies comme des « *habitudes mentales prédominantes, des façons très répandues de penser les rapports particuliers et les fonctions particulières de l'individu et de la société* ». Elles sont « *des méthodes particulières de vie et de relations humaines* » (Veblen, 1899a, 124). Dans *Absentee Ownership*, Veblen (1923, 111, notre traduction) précise quelque peu le concept : « *Une institution relève de la nature de l'usage qui est devenu axiomatique et indispensable par habitude et acceptation généralisée* ». Les institutions consistent donc dans un ensemble d'habitudes mentales qui se sont réifiées jusqu'à apparaître comme « axiomatiques », et à être

considérées comme naturelles par l'ensemble d'une communauté. Au sens de Veblen, les institutions sont des conventions, des normes sociales, un ensemble d'idées temporellement et spatialement identifiées. Afin de devenir une science évolutionnaire, c'est l'évolution des institutions que l'économie doit étudier en priorité.

On perçoit déjà à ce niveau le rôle pivot joué par les institutions dans l'approche de Veblen : d'une part, les institutions sont le résultat d'un processus de causalité cumulative induit par les comportements habituels des individus. Elles sont donc l'effet émergent de l'association d'une partie des habitudes mentales que les individus concrétisent au travers de leurs actions : « *Sous la discipline de l'habituation cette logique de vie devient conventionnelle, acquérant la consistance de la coutume et de la prescription, et prenant donc la force et le caractère d'une institution* » (Veblen, 1914, 7, notre traduction). Le processus d'habituation tend ainsi à ne garder conscientes que certaines fins définies et à rendre inconscientes les autres, qui deviennent conventionnellement acceptées. Mais d'autre part, les institutions, en tant que normes conventionnelles *stables*, ont pour effet d'orienter les comportements et les instincts dans la poursuite de certaines finalités. Par exemple, Veblen identifie les institutions pécuniaires qui se traduisent par une orientation des comportements vers des pratiques de gaspillage et de comparaison provocante. Dans leur forme extrême, les institutions peuvent éventuellement se traduire par des sanctions sociales et devenir des lois. Cette relation entre habitudes et institutions, *a priori* symétrique, est déséquilibrée par une asymétrie temporelle en faveur de ces dernières : l'individu naît dans un environnement institutionnel préexistant, ce qui signifie que les habitudes sont formées par les institutions, avant de pouvoir éventuellement les modifier. Au final, il apparaît que l'action individuelle et la pensée sont contraintes par des modes de penser et d'agir promulgués par les institutions en place, mais tout en étant en même temps la source de vie et de création des institutions. A cet égard, on relèvera l'importance de l'instinct de curiosité gratuite concernant l' « innovation institutionnelle » : dans une perspective ascendante (des instincts aux institutions), c'est cet instinct qui est le facteur essentiel de l'évolution institutionnelle.

2.2 Une théorie de l'évolution culturelle

Dans l'économie évolutionnaire de Veblen, la relation entre instincts, habitudes et institutions s'opère dans un double mouvement ascendant et descendant. Dans ce schéma, les institutions constituent alors à la fois un *facteur* et un *objet* de sélection (2.2.1). Veblen met en application ce cadre évolutionnaire pour expliquer le développement de la consommation

ostentatoire et le mouvement de rationalisation induit par le développement de la technologie (2.2.2).

2.2.1 Les institutions comme facteur et objet de sélection

Veblen développe l'idée que l'action humaine, guidée principalement par les institutions, exerce une influence sur les conditions de vie matérielles qui constituent l'environnement des individus. Notamment, dans son article *The Instinct of Workmanship and the Irksomeness of Labor* (Veblen, 1898b), Veblen affirme que les instincts et institutions humaines ont donné les moyens aux hommes de développer des outils leur permettant d'acquérir un meilleur contrôle de leur environnement. Ainsi, la domination de l'espèce humaine repose sur sa capacité à valoriser les éléments qui constituent son environnement : « *Le grand avantage de l'Homme sur les autres espèces dans le combat pour la survie a été sa facilité supérieure à orienter en sa faveur les forces de la nature* » (Veblen, 1898b, 188, notre traduction). La base de cette capacité humaine réside dans l'instinct du travail efficace et dans les institutions « industrielles » qui confèrent à l'agent le besoin de poursuivre et de satisfaire des objectifs d'efficacité.

L'idée est donc la suivante : sous l'effet des instincts et des habitudes mentales par lesquels les individus poursuivaient individuellement un objectif d'efficacité, des institutions visant à la réalisation de ces buts ont *émergé* non intentionnellement. L'espèce humaine a alors acquis la capacité d'agir sur son environnement, notamment via la technologie, pour gagner un avantage dans la « bataille pour la survie ». On trouve donc l'idée d'une relation ascendante allant des instincts aux institutions et à l'environnement, comme cela est représenté dans la figure 2 :

Figure 2 : La relation ascendante entre instincts et institutions chez Veblen

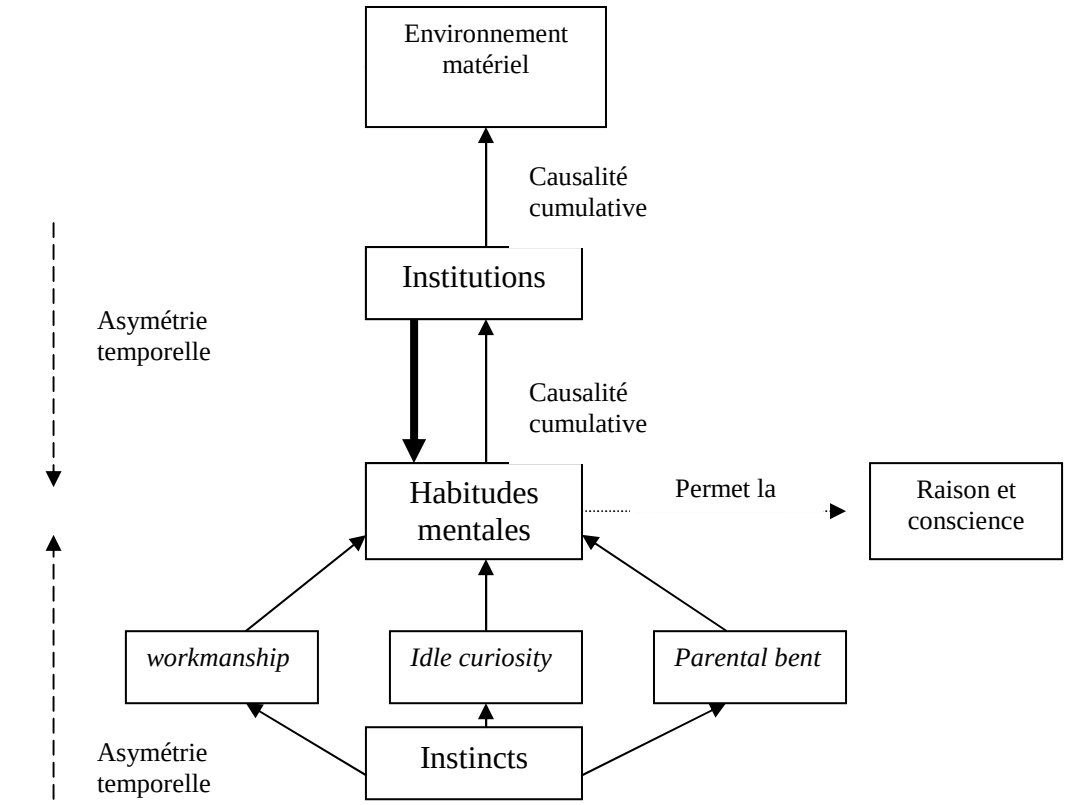

Mais l'analyse évolutionnaire de Veblen décrit également un mouvement descendant[33] dans lequel les institutions occupent un rôle pivot. C'est à ce niveau que l'utilisation par Veblen des idées darwiniennes est la plus importante. Veblen (1899a, 124, nous soulignons) indique ainsi :

> « *La vie de l'homme en société, tout comme celle des autres espèces, est une lutte pour l'existence, et donc un processus d'adaptation sélective. L'évolution de la structure sociale a été un processus de sélection naturelle des institutions. Les institutions humaines ont fait et font encore des progrès qui se réduisent en gros à une sélection naturelle des habitudes mentales les plus recevables, et à un processus d'adaptation forcée des individus à leur milieu, un milieu qui a changé au fur et à mesure que la société se développait, et que changeaient aussi les institutions sous lesquelles les hommes ont vécu. Les institutions elles-mêmes ne sont pas seulement les résultats d'un processus sélectif et adaptatif, qui façonne les types prédominants d'attitude et*

[33] Geoffrey Hodgson (2002a ; 2004a) qualifie ce mouvement de « causalité reconstitutive descendante » (*reconstitutive downward causation*).

d'aptitude spirituelle ; elles sont en même temps des méthodes particulières de vie et de relations humaines, et à ce titre elles sont à leur tour de puissants facteurs de sélection. En sorte que les institutions, quand elles changent, favorisent une nouvelle sélection des individus doués du tempérament le plus approprié ; elles aident le tempérament et les habitudes à se plier au milieu transformé, grâce à la formation d'institutions nouvelles ».

Les institutions comme facteurs de sélection des habitudes : l'exemple de la classe de loisir

Selon Veblen, la nature des institutions est de sélectionner les habitudes, les attitudes et les tempéraments les plus aptes à les perpétuer :

« *L'état des choses, y compris celui des institutions en vigueur à tel moment donné, favorisera la survivance et la prédominance de tel type et non de tel autre ; le type d'homme que cette sélection appelle à maintenir les institutions héritées du passé, puis à les perfectionner, ne manquera pas de les façonner peu ou prou à sa propre ressemblance. Or, tandis que la sélection s'opère parmi les types de personnalité et des tournures d'esprit relativement stables, on voit indéniablement se dérouler un processus d'adaptation sélective des habitudes mentales, dans l'ordre général d'aptitudes qui caractérisent le ou les types ethniques dominants. La sélection opérée entre des types relativement stables peut modifier le caractère fondamental d'une population ; mais pareille modification se produit aussi par l'effet d'une adaptation de détail dans le cercle d'un type donné, et d'une sélection qui s'opère entre des façons de penser particulières, des façons de considérer tel ou tel rapport social, ou groupe de rapports* » (Veblen, 1899a, 125).

En retour, comme on l'a indiqué plus haut, les habitudes mentales, certaines issues plus ou moins spontanément des comportements induits par l'instinct de curiosité gratuite, participent à faire évoluer de manière non intentionnelle les institutions en place[34]. Toutefois, dans ce processus dialectique, ce sont les institutions qui en dernière instance déterminent les traits de comportement et les habitudes qui survivront. Autrement dit, les institutions induisent un mécanisme de *sélection naturelle* des habitudes mentales qui guide l'action des individus. Il en résulte une tendance au conservatisme institutionnel : puisque les institutions tendent à

[34] Ainsi, au sujet de l'institution du « capitaine d'industrie », Veblen indique : « *As is likely to be true of any institution that eventually counts for much in human life and culture, so also the captain of industry arose out of small beginnings which held no clear promise of a larger destiny* » (Veblen, 1923, 102).

sélectionner les habitudes qui les renforcent, le processus de sélection induit un mécanisme de causalité cumulative et renforçante. Veblen indique ainsi :

> « *L'état des choses d'aujourd'hui donne forme aux institutions de demain, par un processus sélectif et coercitif : il agit sur la façon habituelle de voir les choses, et ce faisant, il modifie ou renforce un point de vue ou une attitude mentale hérités du passé. Ainsi les hommes reçoivent d'une époque antérieure les institutions – c'est-à-dire les habitudes de pensée – qui gouvernent leur vie, d'une époque plus ou moins reculée, sans doute ; en tout cas, les institutions ont été élaborées dans le passé avant d'être transmises. Ce sont des produits du processus écoulé, adaptés aux conditions passées ; aussi ne sont-elles jamais pleinement accordées aux exigences du présent. En tout état de cause, ce processus d'adaptation sélective ne peut jamais rattraper la situation perpétuellement mouvante où la société se trouve à tout moment ; car le milieu, la situation, les cas pressants de la vie, qui obligent l'homme à s'adapter et opèrent la sélection, changent de jour en jour ; chacune des situations successives de la société à peine établie, tombe à son tour en désuétude. (…) On observera donc, au risque d'avancer un truisme fastidieux, que les institutions d'aujourd'hui – le mode de vie admis – ne sont pas parfaitement ajustées à la situation présente. (…) Ces institutions héritées, ces façons de penser, ces points de vue, ces attitudes et aptitudes mentales, que sais-je encore, forment donc un facteur de conservation. C'est le facteur d'inertie sociale, d'inertie psychologique, de conservatisme* » (Veblen, 1899a, 126).

La pression sélective exercée par les institutions sur les habitudes mentales, et le conservatisme qui en découle, sont essentiellement développés dans la Théorie de la classe de loisir. Dans ce livre, Veblen montre comment certaines habitudes mentales, en pervertissant l'instinct du travail efficace, mènent à la constitution de certaines institutions prédatrices qui, selon Veblen, caractérisent le capitalisme américain du début du 20ème siècle. Veblen (1899a) lie l'apparition et le développement de la classe de loisir à partir de la fin du 19ème siècle à la conjugaison de quatre facteurs : a) l'émergence de l'institution de la propriété privée. Cette institution apparaît durant la transition entre les stades primitifs et barbares. Sa consécration intervient néanmoins à l'ère de l'artisanat. A partir de ce moment, la richesse et la réputation ne résultent plus du vol ou du pillage, mais de la propriété. La possession devient une fin en soi[35] ; b) le recul de l'instinct du travail efficace au bénéfice des instincts de prédation.

[35] « *Posséder une chose, voilà qui devient nécessaire pour jouir d'une réputation (…). Quand bien même la classe de loisir ne se serait pas instituée en même temps que la propriété individuelle, par l'effet du déshonneur*

Comme on a pu le voir dans la section précédente, Veblen considère que coexistent deux types d'instincts, altruistes et égoïstes. La transformation des institutions (en premier lieu, le développement de la propriété) a induit des transformations dans les habitudes mentales, lesquelles ont modifié l'orientation des instincts. En se développant, l'institution de la propriété a porté les habitudes mentales à promouvoir les instincts de possession et de prédation afin d'être satisfaites : l'institutionnalisation de la propriété a conduit à la légitimation des pratiques sociales consistant en l'accumulation, la possession étant devenue une fin en soi. Les instincts de possession et de prédation, qui étaient alors plus ou moins en « sommeil », ont été non seulement réveillés, mais aussi normalisés par ce nouveau statut de la propriété. En se développant, ces propensions instinctives ont elles-mêmes orienté les habitudes mentales afin d'être satisfaites, ces dernières conduisant à leur tour à l'émergence de nouvelles institutions subordonnées à l'institution de la propriété ; c) la séparation assez prononcée entre les diverses classes sociales de la société, qui vient renforcer les instincts de prédation ; d) l'installation d'une distinction entre les travaux « nobles » et « ignobles » (dans le sens de non noble), installation permise par la progressive émancipation de l'homme vis-à-vis du besoin d'assurer sa survie. Cette émancipation a en effet permis le développement d'activités totalement déconnectées du souci d'assurer la survie de l'espèce[36]. La pratique de ces activités atteste que l'individu peut se permettre de gaspiller son temps plutôt que de le consacrer à des activités « industrielles », c'est-à-dire utiles.

La classe de loisir correspond donc à une partie de la population où ce sont les instincts de prédation qui prédominent. Le besoin de satisfaire ces propensions, renforcé par l'émergence de l'institution de la propriété, a conduit les individus appartenant à cette classe à développer des habitudes mentales orientées vers la possession et la prédation. L'appropriation (matérielle et monétaire), mais aussi le besoin de la mettre en valeur se sont constitués en référents guidant les comportements de ces individus. Les habitudes mentales ainsi constituées ont elles-mêmes entraîné le renforcement direct de l'institution de la propriété ainsi que l'émergence de nouvelles institutions venant, indirectement, renforcer cette dernière : le loisir et la consommation ostentatoire. L'un des effets de l'apparition de la propriété privée a été de rendre possible la comparaison par les individus de leurs possessions respectives. Comme le remarque Veblen (1898b ; 1899a), l'apparition de cette possibilité n'a, en soi, aucune implication. Mais c'est sa conjugaison avec les instincts de prédation qui donne

---

qui dès lors s'attachait aux occupations productives, elle aurait pris naissance comme l'une des conséquences de la propriété » (Veblen, 1899a, 21 et 28-29).

[36] Veblen prend de nombreux exemples : la pratique des langues mortes ou de la musique, de la chasse ou de la guerre, ou encore du jeu.

naissance aux comportements caractéristiques de la classe de loisir : tant que la propriété privée est associée à l'instinct du travail efficace, les individus sont seulement incités à produire un travail plus efficace, sans pour autant que cela s'accompagne d'un esprit d'émulation trop important. Néanmoins, à partir du moment où l'institution de la propriété se trouve combinée avec les instincts prédateurs, il se développe chez les individus un besoin d'émulation provocante : « *ainsi, alors que dans sa plus immédiate expression, la norme du goût économique agit comme une pulsion pour le travail efficace ou pour le service à la communauté ainsi qu'une aversion pour la futilité, dans certaines circonstances de vie il va prendre la forme d'une attirance pour la démonstration émulative de la force* » (Veblen, 1898b, 194, notre traduction). L'accroissement de l'efficience industrielle qui accompagne le développement des outils tend à augmenter le nombre d'opportunités à disposition des individus pour mettre en valeur leurs capacités. A partir du moment où les instincts de prédation dominent, il se développe des pratiques de « comparaison provocante » (*invidious comparison*) par lesquelles chaque individu va tenter de manifester et d'accroître sa richesse et ses possessions (conformément aux normes promues par l'institution de la propriété)[37]. C'est à ce moment qu'une distinction entre les « exploits » et les autres travaux et emplois apparaît ; l'homme honorable doit faire preuve d'une capacité à réaliser des exploits de prédation et en même temps éviter de se compromettre avec des activités dévalorisantes : *« Le simple travail, celui qui n'implique aucune destruction de vie pas plus que la spectaculaire coercition d'individus réfractaires, tombe en disgrâce et est abandonné aux membres de la communauté dont les capacités prédatrices sont déficientes* » (Veblen, 1898b, 195, notre traduction). Le développement de cette « culture prédatrice » se matérialise principalement par des pratiques qualifiées par Veblen de consommation et de loisir ostentatoires.

Veblen définit le loisir ostentatoire comme le fait pour un individu de déléguer à un autre une tâche « ignoble » afin de pouvoir consacrer son temps à la pratique d'activités non productives et donc, à ce titre, valorisantes. Il s'agit en fait ici, pour l'essentiel, de la domesticité, dont Veblen procède à une graduation, le stade ultime étant d'avoir des serviteurs qui eux-mêmes ne produisent rien. En fait, le loisir ostentatoire témoigne de la possibilité pécuniaire pour un individu de s'offrir une vie d'oisiveté. Veblen identifie également une forme de loisir par procuration qui correspond à une consommation par personne interposée. Selon Veblen, ce type de loisir se retrouve surtout dans les relations entre maris et femmes : le

[37] Veblen insiste également sur l'importance de l'accroissement de la densité de la population : « *With the increasing density of population that follows from a heightened industrial efficiency, the group passes, by force of circumstances, from the archaic condition of poverty-stricken peace to a stage of predatory life* » (Veblen, 1898b, 195).

fait pour une femme d'avoir des pratiques « prédatrices » (consommation et loisir ostentatoires) est la preuve de l'aisance matériel de son mari.

La consommation ostentatoire est l'autre modalité de la comparaison provocante. Ici, il ne s'agit plus d'un gaspillage de temps, mais d'un gaspillage d'argent dans l'acquisition de biens inutiles, gaspillage destiné à montrer, encore une fois, la possession de richesses. Selon Veblen, dans la société moderne, les individus privilégient la consommation au loisir ostentatoire afin de « toucher » une population plus étendue. Les formes qu'elle peut prendre sont diverses : l'appropriation et la possession de biens en grand nombre, la consommation de produits de qualité, la pratique d'un « art » de la consommation, le fait de faire des cadeaux, les dépenses vestimentaires etc. Cette partie de l'analyse est celle qui, incidemment, a engendré la postérité de Veblen dans l'analyse économique en étant connue sous le nom d' « effet Veblen ». Cet effet montre et explique le fait que la consommation d'un bien puisse être fonction croissante du prix de ce bien. En l'occurrence, le prix constitue un « marqueur » social qui permet à des individus d'exhiber leur richesse.

Au milieu des nombreuses descriptions et exemples se retrouvant dans la Théorie de la classe de loisir, il semble en fait que Veblen tente de tracer la phylogenèse des institutions de la société capitaliste américaine suivant un arbre généalogique de type darwinien que l'on peut schématiser ainsi (cf. figure 3) :

Figure 3 : La phylogenèse des institutions de la société capitaliste américaine (inspiré de Gislain, 1999 et 2000)

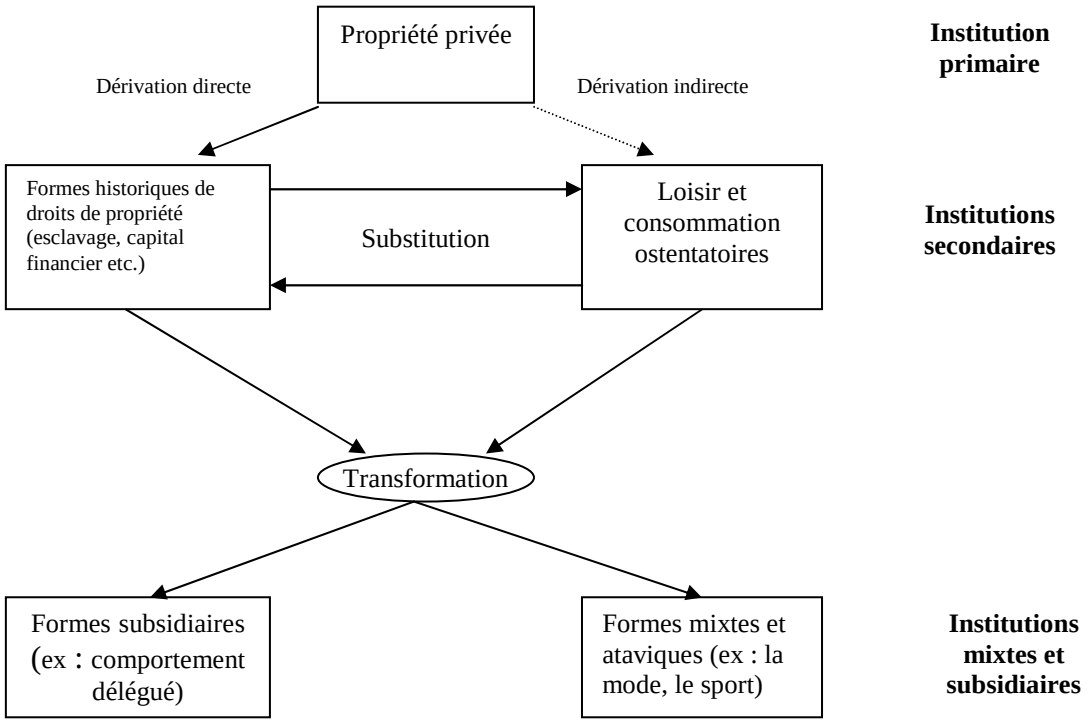

Le point de départ est l'apparition de l'institution de la propriété privée qui valorise la mentalité propriétaire orientant les individus vers la détention et la captation du surplus économique. Deux dérivations partent de cette institution primaire pour former les institutions secondaires : les formes historiques de droit de propriété et le loisir/consommation ostentatoire. Les premières sont issues d'une dérivation directe de la propriété, puisqu'il s'agit des différentes formes que celle-ci a pu prendre au cours de l'histoire telles que la propriété sur les personnes, l'esclavage, la propriété intangible ou encore le capital financier[38]. La consommation et le loisir ostentatoires, exposés plus haut, sont issus d'une dérivation indirecte de la propriété : il s'agit d'une concrétisation de cette dernière au travers du jeu combiné des instincts et des habitudes mentales, les habitudes donnant naissance, par causalité cumulative, à ces institutions secondaires. Les institutions secondaires sont de nature

[38] La possession d'actifs financiers est considérée par Veblen comme la forme la plus moderne de la propriété et aussi la plus symptomatique de l'importance des comportements prédateurs dans la société capitaliste. Veblen (1923) critiquera notamment fortement les « propriétaires absents » (*absentee ownership*) motivés par les seuls gains financiers et totalement désintéressés par l'efficacité productive et l'utilité de la production. Notons également que Veblen sera l'un des premiers économistes, si ce n'est le premier, à dénoncer la financiarisation de l'économie et l'importance de plus en plus grande des actionnaires. A ce titre, il inspirera fortement le développement du courant managérial en théorie des organisations dont les premières thèses ont été exposées par Berle et Means en 1932 avant d'être prolongées à partir des années 1950 par John Kenneth Galbraith.

évolutive et elles peuvent se substituer les unes aux autres[39] lorsqu'elles sont en concurrence. Ces institutions peuvent aussi se transformer en formes mixtes et subsidiaires, ou encore donner lieu à la résurgence de traits ataviques dans les comportements. Un exemple de forme subsidiaire est celui des comportements délégués (voir ci-dessus) alors que la mode constitue l'illustration d'une forme mixte. Veblen voit en effet dans la mode un mélange des différentes formes d'institutions secondaires : il s'agit de consommer et de posséder ostensiblement des biens « futiles » et aux prix élevés afin d'afficher sa position sociale. Les traits ataviques correspondent à la réapparition dans les comportements des individus de caractéristiques propres à la nature humaine qui avaient cessé de se manifester. Veblen prend l'exemple du sport qui, selon lui, constitue la manifestation du retour de certains traits de caractère que l'on retrouvait à l'époque des gladiateurs romains. Cette résurgence des traits ataviques se produit sous l'effet de certaines combinaisons institutionnelles propices à (re)mettre en mouvement des propensions instinctives spécifiques.

Ces formes institutionnelles mixtes et subsidiaires ont pour propriété de venir renforcer les institutions secondaires desquelles elles sont dérivées. De même, les institutions secondaires se développent dans l'optique de permettre à l'institution de la propriété de perdurer : « *[c]hacune des institutions dérivées est sélectionnée pour son aptitude dans le milieu historique du complexe des institutions existantes, à perpétuer l'institution primaire de la propriété, soit directement, soit indirectement en réactualisant l'une de ses institutions secondaires* » (Gislain, 1999, 54). Les institutions orientent les comportements de façon à ce que les individus développent des habitudes mentales de nature à les renforcer, soit directement, soit indirectement par la création de nouvelles institutions subordonnées aux premières. Veblen insiste ainsi sur le fait que la classe de loisir se caractérise principalement par son conservatisme, conservatisme accentué par le fait que cette classe fait office de référent : « *ses usages, gestes et opinions prennent le caractère d'un code établi dictant sa conduite au reste de la société* » (Veblen, 1899a, 134). De plus, en s'accaparant l'essentiel des richesses, la classe de loisir prive les autres classes des ressources physiques, mais aussi intellectuelles requises pour mettre en œuvre le changement. En leur retirant le plus possible leurs moyens de subsistance, elle pousse les autres classes au conservatisme[40]. Veblen voit ainsi dans la classe de loisir un frein majeur au changement et au progrès : « *L'institution d'une classe de loisir entrave directement l'évolution culturelle : 1) par l'inertie propre à*

[39] Suivant les circonstances, le loisir ostentatoire peut éventuellement prévaloir sur la consommation ostentatoire, de même que selon les périodes, il y a prédominance de certaines formes de propriété sur d'autres.

[40] « *On comprend que la sous-alimentation et la fatigue empêchent le progrès, tout comme une vie de luxe lui ferme la porte en supprimant les occasions d'être mécontent* » (Veblen, 1899a, 134).

cette classe ; 2) par l'exemple qu'elle donne et qui prescrit le gaspillage ostentatoire et le conservatisme ; 3) indirectement, par le système d'inégale distribution de la richesse et des moyens de subsistance, qui est l'assise même de l'institution » (Veblen, 1899a, 135).

Veblen aboutit ainsi à une distinction entre classe de loisir et classe de travail, distinction qu'il va élargir dans ses travaux ultérieurs en opposant institutions pécuniaires et institutions industrielles.

Les institutions comme objet de sélection : l'importance de la technologie

A partir de 1904, et plus particulièrement dans ses ouvrages *Theory of Business Enterprise* (Veblen, 1904) et *The Instinct of Workmanship and the State of the Industrial Arts* (Veblen, 1914), Veblen souligne essentiellement le rôle des institutions en tant qu'*objet* de sélection. Ici, ce sont les institutions qui sont sélectionnées par leur environnement par un processus de sélection naturelle où survivent et prolifèrent les institutions les mieux adaptées. Quel est le facteur de sélection ? Dans l'absolu, ce peut être n'importe quel élément de l'environnement culturel, économique, naturel, etc. Dans ses écrits, Veblen insiste toutefois particulièrement sur le rôle de la technologie comme facteur de sélection des institutions et moteur d'un processus de rationalisation des habitudes mentales (Hédoin, 2009)[41].

Dans le raisonnement véblénien, « *ce sont les nouvelles institutions – les nouvelles habitudes mentales et leur concrétisation dans les comportements et les structures économiques – les plus aptes à perpétuer, dans les nouvelles conditions de vie matérielle, l'espèce institution dont elles sont issues, qui survivent et impriment leurs formes évolutives à leur espèce institutionnelle* » (Gislain, 2000). On a pu voir que les institutions humaines avaient pour propriété d'affecter l'environnement matériel. Au niveau macro social, cette influence produit le plus souvent des effets non attendus et induit une évolution non téléologique de l'environnement. Le nouvel environnement qui se met en place a pour effet de rendre les institutions préexistantes inadaptées et un processus de sélection et d'adaptation des institutions se met en place. Comme le dit Veblen (1899a, 126 et 128), « *[l]'évolution de la société, c'est en réalité un processus où les individus s'adaptent mentalement sous la pression des circonstances* » et, dans la société capitaliste, « *la pression que le milieu exerce sur le groupe et qui le pousse à réajuster son mode de vie prend la forme d'exigences pécuniaires pour accabler les membres du groupe* ».

[41] Dans ce chapitre, on se contentera de préciser le mécanisme par lequel les institutions sont sélectionnées par la technologie. On reportera au chapitre suivant l'examen approfondi du développement de ce que Veblen qualifie « d'ère des machines », ère qui mène à l'émergence du système capitaliste.

On retrouve dans ce schéma le concept de « causalité reconstitutive descendante » avec l'influence de l'environnement sur les institutions et, comme on a pu le deviner avec les extraits des travaux de Veblen, sur les habitudes mentales. On y retrouve également les trois principes de l'évolutionnisme darwinien : l'hérédité, la sélection et la variation. Les institutions, tout du moins certaines d'entre elles, se perpétuent à travers le temps via un mécanisme de transmission et d'apprentissage social. L'évolution opère également un processus de sélection (naturelle) des institutions : les institutions les plus inadaptées aux nouvelles conditions matérielles disparaîtront totalement. D'autres, à l'inverse, se modifieront et s'adapteront à ces nouvelles conditions afin de se perpétuer. Le processus est donc bien darwinien, même s'il faut noter que Veblen considère que ce processus se fait, dans le cas des institutions, avec une certaine inertie (Brinckman et Brinkman, 2006) : les institutions ont toujours tendance à suivre les circonstances avec un décalage temporel. On peut alors synthétiser l'économie évolutionnaire de Veblen par la figure suivante :

Figure 4 : Schématisation de la théorie évolutionniste du comportement

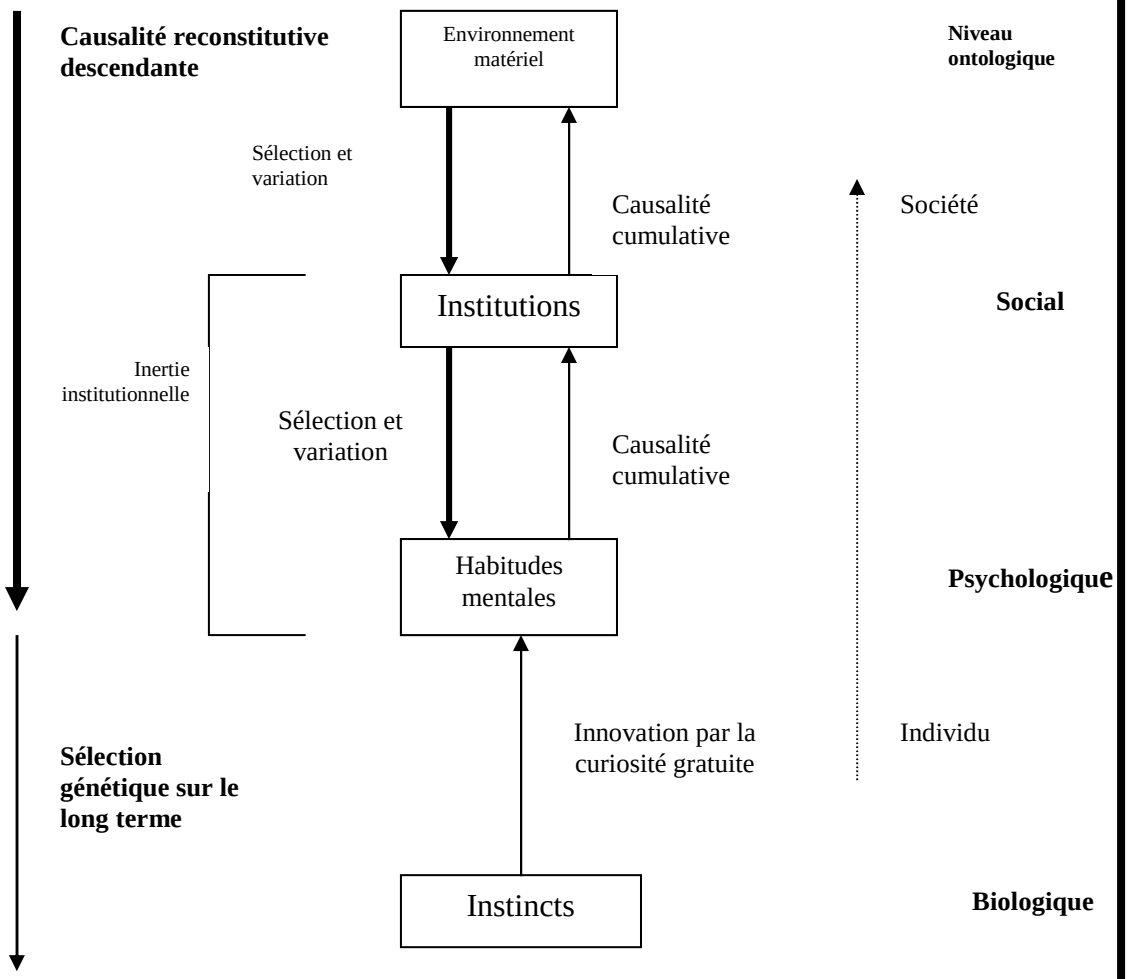

2.3 Evaluation de l'économie substantive et évolutionnaire de Veblen

Il apparaît assez clairement que l'analyse développée par Veblen repose sur une dimension évolutionnaire. On peut en outre montrer qu'elle se place dans une perspective substantiviste et met en œuvre un institutionnalisme méthodologique (2.3.1). On tentera ensuite de souligner rapidement un certain nombre de points posant des difficultés d'interprétation (2.3.2).

2.3.1 La mise en œuvre d'un institutionnalisme méthodologique dans une perspective substantiviste

Une question sous-jacente à l'ensemble des travaux de Veblen est de comprendre par quels moyens les individus parviennent à satisfaire les besoins découlant de leurs instincts. Les institutions et les habitudes sont les éléments structurant l'activité humaine dans cette perspective :

> « *On peut regarder toute société comme un mécanisme industriel ou économique, dont la structure est l'assemblage des institutions que l'on appelle économiques. Ces institutions sont les méthodes auxquelles on recourt habituellement pour entretenir le processus vital de la société, au contact du milieu matériel. (…) La société se servira des forces environnantes pour les besoins de sa vie, selon des méthodes apprises dans le passé et incarnées dans les institutions* » (Veblen, 1899a, 128).

> « *Les moyens, matériels et immatériels, par lesquels les propensions héréditaires atteignent leurs fins sont par conséquent en perpétuel changement, étant conditionnés par les changements cumulatifs prenant place dans la matrice institutionnelle des éléments habituels gouvernant le mode de vie* » (Veblen, 1914, 19, notre traduction).

De ce point de vue, il est intéressant de noter la manière dont il faut interpréter l'action humaine, dans sa dimension économique, chez Veblen. Comme on l'a indiqué, l'économiste américain est extrêmement critique envers la conception marginaliste de la rationalité. Veblen n'utilise d'ailleurs pas le concept de rationalité.

Pour autant, Veblen n'ignore pas la dimension volontaire et téléologique du comportement individuel (Hodgson, 2004a). Comme les citations données plus haut l'attestent, Veblen indique explicitement que les comportements, dans leur dimension instinctive, sont de nature téléologique et qu'ils requièrent une forme de délibération. Par ailleurs, la raison humaine, qui est au fondement de la capacité de délibération, est prise en compte, mais est assise sur un ensemble d'habitudes mentales. Dans la perspective pragmatiste, une habitude n'est nullement un comportement entrepris de manière automatique, dès lors qu'un certain stimulus est exercé, mais une *propension* à agir d'une certaine manière suivant les circonstances. Par conséquent, dans la perspective évolutionnaire de Veblen, l'individu n'est pas déterminé par son environnement, mais toutefois une grande partie de ses activités est assise sur des habitudes plus ou moins adaptées à l'environnement. En ce sens, et c'est là un point qui tranche singulièrement avec la conception de la rationalité

et du processus de rationalisation que développe Max Weber[42], l'action habituelle s'inscrit pleinement dans le cadre d'un comportement « rationnel », dans la mesure où elle permet aux individus de s'adapter à leur environnement (Hédoin, 2009).

Chez Veblen, les dimensions substantiviste et évolutionnaire, ainsi que la mise en œuvre d'un institutionnalisme méthodologique sont donc étroitement liées les unes aux autres. La dimension évolutionnaire vient du fait qu'il existe une pression à l'adaptation qui joue sur les institutions humaines et les comportements. Cette pression à l'adaptation est elle-même liée au fait que les individus ont des besoins instinctifs quasiment stables à travers le temps à satisfaire. L'analyse de ce processus d'adaptation se fait en prenant en compte à la fois la capacité discrétionnaire des individus (notamment au travers de l'instinct de curiosité gratuite) et le fait que l'action est assise sur des habitudes elles-mêmes sélectionnées par l'environnement.

2.3.2 Quelques difficultés d'interprétation

Un certain nombre de points restent problématiques dans l'économie évolutionnaire de Veblen. Sans prétendre y apporter une réponse, on indique ici les principaux, certains d'entre eux étant traités de manière incidente lors des trois prochains chapitres.

On ne reviendra pas ici sur le problème posé par l'interprétation de la théorie des préconceptions de Veblen, puisque ce point a déjà été abordé dans le Chapitre 3. En revanche, en lien avec cette dernière, on peut relever la critique développée par certains commentateurs suivant laquelle Veblen ne précise pas le mécanisme par lequel la technologie influerait sur les habitudes des individus (Hodgson, 2004a). Ce point sera développé davantage dans le prochain chapitre mais on peut noter que, en théorie, il est aisé de reconstituer le mécanisme en question[43] : l'environnement technologique exerce une pression sélective et adaptative sur les institutions. Les institutions favorisant les comportements les plus aptes à faire un usage optimal de l'état de la technologie tendront à se développer. Dans la mesure où les institutions sont elles-mêmes un facteur de sélection, elles exercent à leur tour une pression sélective sur les habitudes. La difficulté vient toutefois du fait que, pris à la lettre, les écrits de Veblen suggèrent que l'action de technologie sur les habitudes est *directe*[44]. Ainsi, lorsque Veblen indique : « *L'évolution de la société, c'est en réalité un processus où les individus s'adaptent*

[42] Cf. Chapitre 6.
[43] Voir Annexe 2 où l'on propose un modèle de théorie des jeux évolutionnaires de coévolution des préférences et des institutions qui formalise l'analyse de la sélection des institutions et des habitudes par la technologie proposée par Veblen.
[44] Cf. notamment de nombreux passages dans le dernier chapitre de *The Theory of Business Enterprise* (Veblen, 1904) et dans *The Instinct of Workmaship and the State of the Industrial Arts* (Veblen, 1914).

mentalement sous la pression des circonstances. Les conditions nouvelles ne tolèrent plus les habitudes de pensée formées dans d'autres conditions, conformées à ces autres conditions » (Veblen, 1899a, 127), ou encore « *[c]omme cela est toujours le cas, de part la nature des choses, les changements qui ont pris place dans les circonstances matérielles de vie sont les facteurs créatifs qui ont agi, telle une force, et ont induit un nouvel ensemble d'habituations* » (Veblen, 1923, 206, notre traduction), il semble que l'environnement ne sélectionne pas les institutions en tant que telles, mais plutôt les habitudes.

Une autre difficulté a trait à la distinction chez Veblen entre sélection et variation et, plus largement, au statut de l'idée de « sélection naturelle des institutions ». Jennings et Waller (1994) défendent l'idée que Veblen a utilisé les concepts darwiniens dans une perspective purement métaphorique et herméneutique : « *La compréhension par Veblen de la culture offre le contexte dans lequel les métaphores biologiques de l'évolution sont utilisées ici. Son traitement culturel de l'être humain, comme à la fois le produit de la culture et son producteur, est déjà implicitement évolutionnaire. Mais nous réinterprétons Veblen dans une perspective particulière. Dans la mesure où nous voyons la culture comme une intégration interprétative d'objets matériels, de comportements et de leur signification – ce qui n'est pas nouveau pour les institutionnalistes – nous trouvons utile d'appréhender la conception de l'évolution culturelle de Veblen comme un système herméneutique* » (Jennings et Waller, 1994, 1000, notre traduction). Les mêmes auteurs estiment que Veblen ne distingue pas variation et sélection et que ces deux idées sont réunies sous celle d' « adaptation culturelle ». Rick Tilman (1996) et Edgell et Tilman (1989) prolongent ce point de vue en indiquant que la théorie de l'évolution culturelle de Veblen relève à la fois du lamarckisme et du darwinisme : « *Dans l'analyse de Veblen, la genèse, le développement et la transmission de traits individuels sont institutionnellement induits. Si certaines institutions peuvent prospérer, d'autres stagneront et mourrons. Le premier aspect est le mieux expliqué par la doctrine lamarckienne de l'hérédité des caractéristiques acquises, tandis que le second est mieux saisi par la sélection naturelle darwinienne* » (Tilman, 1996, 64-65, notre traduction).

Ces trois points sont contestés par une partie de la littérature secondaire et seront approfondis lorsque l'on traitera du darwinisme généralisé dans le Chapitre 8. On peut toutefois d'ores et déjà énoncer certains éléments. Sur la dimension métaphorique de la sélection naturelle chez Veblen, les évidences textuelles sont quasi-inexistantes pour infirmer ou confirmer ce point de vue. On peut toutefois remarquer que chez Darwin lui-même, la sélection naturelle a explicitement un statut de métaphore que Darwin tire d'ailleurs de ses lectures de certains économistes (Smith et Malthus notamment). Si l'on se rappelle notre

discussion du premier chapitre sur le néo-kantisme et l'existence d'un *hiatus irrationalis* entre la réalité et les concepts, il semble également qu'il soit plus conforme d'interpréter la sélection naturelle, non comme une réalité ontologique, mais comme une conceptualisation heuristique de la réalité. Les partisans du darwinisme généralisé considèrent toutefois que les trois principes darwiniens de la réplication, de la variation et de la sélection sont des réalités ontologiques et que, de ce point de vue, chez Veblen l'usage de la sélection naturelle ne doit pas se comprendre dans un sens métaphorique[45]. Concernant la nature à la fois lamarckienne et darwinienne de l'évolution sociale chez Veblen (la question de la séparation ou non entre variation et sélection relève de la même problématique), il faut admettre que chez Veblen, les institutions semblent devoir être interprétées comme des entités stockant les variations pour ensuite les répliquer. Cette idée se retrouve notamment dans la manière dont Veblen traite du concept de capital (Veblen, 1908b ; 1908c), qui est appréhendé comme l'accumulation d'un stock de connaissances accessibles à l'ensemble de la communauté[46]. Les institutions semblent ainsi se concevoir chez Veblen comme des réceptacles accumulant de manière incrémentale un ensemble de connaissances et de biens intangibles. De ce point de vue, l'évolution sociale et culturelle suit un processus *lamarckien* où des caractères acquis (de nouvelles connaissances ou de nouveaux traits de comportement ayant émergé par mutation/variation) sont stockés puis transmis par l'intermédiaire des institutions humaines au travers d'un mécanisme d'apprentissage et d'imitation. A cette dimension lamarckienne, serait associé, si l'on suit la lecture de Tilman (1996), un processus authentiquement darwinien où sont éliminées les institutions répliquant les traits de comportement (les habitudes) les moins adaptés à l'environnement. Ici encore, cette interprétation est rejetée par une approche en termes de darwinisme généralisé au motif que, d'un point de vue strictement darwinien, l'hérédité des caractères acquis n'est pas interdite, à partir du moment où un mécanisme de sélection reste prépondérant dans le processus d'évolution (Hodgson, 2004a ; Hodgson et Knudsen, 2006c). L'évolutionnisme de Veblen serait alors bien darwinien dans la mesure où l'hérédité des caractères acquis, si elle existe au niveau culturel, resterait subordonnée à un phénomène de sélection naturelle[47]. Si cette interprétation semble en accord

[45] Sur ce point bien précis, voir Hodgson (2007b ; 2008), ainsi que notre discussion sur le darwinisme généralisé dans le Chapitre 8.

[46] C'est d'ailleurs sur cette base que Veblen contestera toutes les théories de la valeur et de la répartition, qu'elles soient classiques, marxistes ou néoclassiques. Selon Veblen, aucun individu n'a de droit sur le produit de son travail ou sur celui d'autrui dans la mesure où toute production est issue d'un travail s'appuyant sur un stock de connaissances qui, par définition, est un bien collectif appartenant à l'ensemble de la communauté. Voir Dugger (2006).

[47] L'idée que l'hérédité des caractères acquis n'est pas incompatible avec le darwinisme est fondée sur le fait que Darwin n'a jamais explicitement rejeté une telle possibilité. Ce n'est qu'avec les travaux du biologiste August

avec les écrits de Veblen et permet de qualifier de « darwinienne » l'analyse évolutionnaire de ce dernier, elle pose toutefois certaines difficultés qui sont liées de manière plus générale au darwinisme généralisé dans son ensemble et qui, à ce titre, seront évoquées dans le Chapitre 8[48].

Section 3 : La dimension évolutionnaire de l'économie institutionnelle de John R. Commons : la métaphore de la sélection artificielle

John R. Commons a également développé son économie institutionnelle dans une perspective explicitement évolutionnaire. Mais là où Veblen a fait usage de l'idée de sélection naturelle, Commons s'est explicitement démarqué en privilégiant la métaphore de la sélection artificielle pour décrire le processus d'évolution des institutions (3.1). Toutefois, une analyse attentive suggère que sélection naturelle et sélection artificielle ne s'opposent pas, voire sont complémentaires (3.2).

3.1 Une sélection artificielle des institutions

Commons critique à plusieurs reprises l'usage immodéré d'analogies en provenance des sciences de la nature, qu'il s'agisse de la biologie ou de la physique. Il rejette explicitement l'usage que fait Veblen de l'idée de sélection naturelle et argue que celle de sélection artificielle est plus adaptée pour prendre en compte la capacité des individus à faire des choix conscients (3.1.1). L'économiste américain propose alors une interprétation évolutionnaire, fondée sur la métaphore de la sélection artificielle, du processus par lequel les institutions sont sélectionnées et se transforment (3.1.2).

Weissman dans les années 1890 que la distinction entre le génotype et le phénotype est évoquée. Il faudra attendre les années 1940 et les développements de la génétique mendélienne pour que l'impossibilité d'hérédité génotypique de caractères phénotypiques acquis soit acceptée. On parlera alors de néo-darwinisme (Hodgson, 2004a).

[48] La principale difficulté a trait au fait que, s'il est exact que l'hérédité des caractères acquis est réellement prépondérante au niveau social, alors il n'est pas évident que le mécanisme de sélection identifié par Darwin et repris par Veblen occupe un rôle si important. Qui plus est, maintenir l'appellation « darwinienne » ne peut se faire qu'au prix d'une généralisation des concepts qui leur fait perdre toute portée empirique. Enfin, un problème majeur se pose concernant l'identification au niveau social des réplicateurs, c'est-à-dire des entités ayant pour fonction de répliquer et de transmettre des traits ou des informations. Au niveau biologique, les réplicateurs sont les gènes tandis que les interacteurs (les entités interagissant avec leur environnement et étant sélectionnées par celui-ci) sont les organismes qui en sont porteurs. Une telle identification est beaucoup plus délicate au niveau social. Les habitudes semblent pouvoir s'apparenter à des réplicateurs (c'est le point de vue défendu par le darwinisme généralisé), mais on a vu que chez Veblen les habitudes tendent à être sélectionnées *directement* par leur environnement (au niveau biologique, ce ne sont pas les gènes qui sont sélectionnés par l'environnement, mais les organismes).

3.1.1 La métaphore de la sélection artificielle

Commons est explicite sur son adoption de la métaphore de la sélection artificielle : « *Darwin avait deux types de « sélection » de la variété : la sélection naturelle et la sélection artificielle. Notre théorie est une théorie de la sélection artificielle. Celle de Veblen était de la sélection naturelle* » (Commons, 1934, 657, notre traduction). Selon Commons (1897), Darwin lui-même reconnaissait que l'expression de « sélection naturelle » était problématique, dans la mesure où le terme de sélection implique l'idée de choix. L'économiste américain considère que la sélection naturelle est le résultat d'un certain nombre de faits physiques (Commons, 1897, 26) : l'environnement, l'hérédité, la variation, la surpopulation, le combat pour la vie, la conscience de la proximité et de l'affinité (c'est-à-dire la tendance à coopérer avec ses enfants et les organismes du même type que soi) et la survie du plus adapté. Ces éléments se retrouvent également dans le monde social. Toutefois, il faut prendre en compte un facteur supplémentaire, à savoir le fait que l'homme agit consciemment et est doté de la capacité de faire des choix : « *La conscience est un produit de l'évolution, avant tout biologique et expliquée par la sélection naturelle, puis sociologique. L'aspect biologique notable est le prolongement de l'enfance, période pendant laquelle le cerveau est en développement. Cela rend possible un nouveau type de développement inconnu de l'animal, l'éducation* » (Commons, 1897, 26, notre traduction). Dans son article publié en 1897, «Natural Selection, Social Selection, and Heredity », Commons considère en conséquence que l'évolution sociale relève partiellement de la sélection naturelle, partiellement de la sélection artificielle :

> « *La sélection sociale est en partie naturelle, en partie artificielle. Elle trouve son origine dans la conscience que possèdent les individus d'eux-mêmes. Des conflits en découlent, à l'issue desquels la propriété privée survit sous des formes diverses comme une tentative de contrôle d'autrui. Ce contrôle est ensuite transmis par le biais des diverses institutions sociales aux générations futures et devient alors, pour ces dernières, naturel et non intentionnel. Ces institutions sociales constituent dès lors un environnement coercitif s'exerçant non pas sur des sujets sans la moindre volonté, mais sur ceux dont la volonté a été modelée par l'éducation et par la pression sociale poussant à la coopération* » (Commons, 1897, 30, notre traduction).

Cette position équilibrée offre déjà une solution à la supposée tension entre les deux formes de sélection (cf. *infra*). Toutefois, dans *Institutional Economics* (Commons, 1934), la

position de Commons est nettement moins nuancée. Au sujet de la coutume (qui est le versant informel des institutions), il est ainsi indiqué : « *il y a en permanence une sélection des coutumes qui opère, et par conséquent survivent les coutumes adaptées aux conditions économiques changeantes et à la domination économique et politique mouvante. Dans la mesure où ce processus opère par le biais de la volonté humaine, cela ressemble à la sélection artificielle darwinienne, applicable aux pratiques et transactions adaptées aux conditions sociales changeantes, plutôt qu'aux structures et fonctions des organismes vivants adaptées aux conditions géologiques changeantes* » (Commons, 1934, 45, notre traduction). Ainsi, d'après Commons, le fait que les individus agissent de manière consciente, en faisant notamment des choix quant aux règles régulant leurs activités, implique que le mécanisme que décrit Darwin dans *l'Origine des espèces* ne fonctionnerait pas au niveau social. Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, l'un des points saillants de l'économie institutionnelle de Commons est en effet de souligner la volition humaine et notamment sa propension à former des anticipations sur le futur *via* le concept de futurité. Cette tendance à l'anticipation, combinée au fait que les individus ont en principe le pouvoir de modifier consciemment les règles qui les gouvernent (précisément en fonction de ces anticipations) font que, d'une part, les variations dans les comportements ne sont plus de nature aléatoire, mais comportent au contraire une dimension téléologique[49] et que, d'autre part, la sélection elle-même n'est plus de même nature puisqu'elle résulte d'un choix conscient.

Comme il l'indique lui-même, Commons tire le concept de sélection artificielle des travaux de Darwin. En effet, le premier chapitre de *L'origine des espèces* (Darwin, 1861) est consacré à l'étude des « variations des espèces à l'état domestique ». A ce sujet, le naturaliste britannique écrit : « *La clef de ce problème, c'est le pouvoir sélectif d'accumulation que possède l'homme. La nature fournit les variations : l'homme les ajoute dans une direction déterminée par son utilité ou son caprice : en ce sens, on peut dire qu'il crée à son profit les races domestiques* » (Darwin, 1861, 41). Ainsi, « *[a]lors que la sélection naturelle décrit un*

[49] Veblen et Commons ont souvent été opposés sur ce point. Il est indéniable que Veblen accorde moins d'importance à l'intentionnalité de l'action humaine, laquelle finit par se subsumer dans le processus englobant de la sélection naturelle des institutions et de l'évolution culturelle. Par ailleurs, si Veblen souligne la possibilité de variations au niveau microsocial *via* son concept d'instinct de curiosité gratuite, il lui donne l'allure d'un algorithme plus ou moins aléatoire où l'individu innove occasionnellement sans but précis. Au contraire, notamment au travers du concept de transaction stratégique (cf. Chapitre 4), la variation chez Commons revêt un aspect intentionnel et délibéré. Il faut toutefois nuancer cette opposition. D'une part, il faut se souvenir que le point de départ de l'économie évolutionnaire de Veblen est une critique de la conception marginaliste de l'individu dont le comportement est conceptualisé comme un ensemble de réponses réflexes à des stimuli. D'autre part, il faut souligner que les perspectives historiques respectives de Veblen et de Commons ne se placent pas sur la même échelle temporelle, ce qui peut expliquer que les deux auteurs n'accordent pas la même attention à l'intentionnalité humaine.

processus d'adaptation à un environnement donné, processus en dehors du contrôle des organismes, la sélection artificielle traduit, comme Darwin l'avait noté, la spécificité de l'émergence de l'homme dans le cours de l'évolution comme organisme capable d'altérer son environnement par son action consciente grâce à l'usage de la pensée et des signes » (Bazzoli, 1999, 110). Ce faisant, Commons développe une conception de l'évolution qui, en même temps qu'elle s'oppose aux interprétations « spontanéistes » du type de la main invisible d'Adam Smith et de l'ordre spontané hayékien, se sépare également de celle de Veblen. Dans le cadre de la sélection artificielle, c'est l'individu lui-même qui provoque et sélectionne consciemment et volontairement les variations suivant un certain nombre de critères.

3.1.2 Le processus d'évolution institutionnelle selon Commons

Tout processus d'évolution, dès lors qu'il est appréhendé dans un cadre darwinien, doit pouvoir se décomposer en deux mécanismes : un mécanisme de mutation/variation et un mécanisme de sélection. Le mécanisme de mutation capture le phénomène de variation par lequel vont émerger au sein d'une population de nouveaux traits phénotypiques. Au niveau économique et social, il s'agit de l'émergence plus ou moins spontanée (mais non aléatoire, tout du moins dans une perspective qui souligne l'importance de la volition humaine) de nouveaux comportements ou de nouvelles habitudes. Le mécanisme de sélection désigne quant à lui le processus par lequel les mutations nouvellement apparues sont sélectionnées ou éliminées. Une légère reconstruction du propos de Commons permet de montrer que celui-ci conceptualise ces deux mécanismes dans le cadre d'un processus se déroulant en deux temps.

Dans un premier temps, il s'opère un processus de variation dans les comportements, c'est-à-dire d'innovation ou d'émergence de nouveauté. Cette émergence est la conséquence directe des transactions stratégiques par lesquelles les individus définissent les solutions à adopter face à des problèmes nouveaux. C'est à ce stade que la créativité humaine se manifeste et amène à l'apparition de nouvelles habitudes et pratiques. La volonté humaine joue ici pleinement son rôle - les individus cherchent *consciemment* à faire le meilleur choix possible, c'est-à-dire un choix raisonnable. Les agents (individus et organisations) sont confrontés, dans leurs activités économiques, à deux types de facteurs : complémentaires et limitatifs. Les premiers sont des données de l'environnement avec lesquelles l'agent concerné a déjà eu à traiter, de telle sorte qu'elles ne viennent pas perturber ses habitudes comportementales : l'agent agit alors selon des *transactions routinières*. Les facteurs limitatifs, à l'inverse, viennent contraindre et restreindre l'action. Cela peut être lié à leur

rareté ou à la difficulté qu'il peut y avoir à les exploiter en raison de leur nouveauté. Dans ce cas, les agents économiques ne peuvent pas se reposer sur les seules habitudes et routines comportementales : ils mettent en œuvre des *transactions stratégiques* destinées à transformer les facteurs limitatifs en facteurs complémentaires. La réalisation de transactions stratégiques débouche sur l'émergence « spontanée » de nouvelles règles et de nouveaux comportements qui, dans une certaine mesure, sont susceptibles d'engendrer des conflits et un désordre. C'est alors qu'un processus de sélection *conscient* se met en place.

Dans le schéma de l'économie institutionnelle de Commons, la sélection est exercée par des *going concern* pouvant se situer à trois niveaux différents (Bazzoli, 1999, 118). La sélection des pratiques et des règles peut s'opérer en premier lieu dans les organisations privées, à commencer par l'entreprise capitaliste. Les comportements et les règles qui émergent au sein des relations de travail sont régulés et sélectionnés par l'instance politique de l'entreprise. De même, celle-ci peut tenter de promulguer certains comportements et certaines valeurs en son sein ou certaines pratiques au sein même de la société. Cette même sélection peut s'effectuer, selon Commons, par le biais des autorités politiques, c'est-à-dire sur le plan législatif. Dès lors, c'est l'Assemblée, ou tout autre organe législatif, qui sélectionne certains des nouveaux comportements ayant émergé dans la société, suivant le critère de la *valeur raisonnable* : à ce niveau, plus qu'aux autres, il importe aux instances politiques de trouver un consensus de manière à contenter toutes les parties en présence. Commons estime toutefois que l'essentiel de la sélection artificielle s'effectue sur un troisième plan, au niveau judiciaire. L'analyse évolutionnaire de Commons accorde une place importante à l'analyse de la jurisprudence de la Cour suprême américaine qui, selon lui, obéit à une logique guidée par la valeur raisonnable, proche de la conception pragmatiste de la notion de vérité développée par Peirce[50]. Commons voit ainsi le droit de la *Common law* comme le résultat d'un arbitrage entre intérêts économiques privés et le plus souvent conflictuels, arbitrage s'appuyant sur une éthique de la valeur raisonnable. Dans sa recherche pragmatique de conciliation des divers intérêts en présence, le juge procède donc à une sélection de certaines règles de conduite et de certains comportements, au détriment d'autres[51]. L'ensemble de ce processus de sélection artificielle permet donc à Commons de mettre au centre de l'évolution la volonté humaine et

[50] Outre le rejet des analogies biologiques et la mise en avant de l'importance de l'intentionnalité humaine, l'observation par Commons de l'importance de la jurisprudence de la Cour Suprême américaine dans l'émergence du capitalisme constitue la troisième raison pour laquelle l'économiste américain préfère parler de sélection artificielle.

[51] La conception de la *Common law* développée se distingue donc assez nettement de la conception autrichienne proposée par Hayek. Pour ce dernier, le juge ne fait que *révéler* des comportements et des règles qui ont émergé spontanément dans la société et qui étaient présents de manière tacite. Le juge et la jurisprudence ne sont donc pas, selon Hayek, un facteur de sélection.

de montrer que celle-ci agit dans un environnement qu'elle construit par ailleurs. Il ne faut pas pour autant oublier que les individus, y compris le juge, sont des esprits institutionnalisés : leurs choix s'opèrent dans un cadre institutionnel déjà établi, ce qui signifie qu'il n'y a aucune priorité ontologique donnée à l'individu.

3.2 Sélection artificielle et sélection naturelle s'opposent-elles ?

Outre la différence de l'insistance sur la dimension téléologique du comportement humain, la divergence au niveau de la conception de l'évolution économique et sociale est souvent présentée comme le point principal d'opposition entre Commons et Veblen[52]. Au-delà de la question de savoir si cette divergence peut être dépassée pour rendre compatible l'économie évolutionnaire de Veblen et l'économie institutionnelle de Commons, ce point est essentiel car il traverse l'ensemble de l'économie institutionnelle au sens large[53], et *a fortiori* l'institutionnalisme historique (3.2.1). Plusieurs solutions peuvent toutefois être proposées pour résoudre cette opposition (3.2.2).

3.2.1 L'opposition sélection naturelle/sélection artificielle dans l'économie institutionnelle

La sélection naturelle et la sélection artificielle semblent décrire respectivement deux manières totalement opposées de conceptualiser l'évolution économique et sociale. Dans l'optique de la sélection naturelle, le processus d'évolution apparaît comme impersonnel, non intentionnel et spontané (Argyrous et Sethi, 1996). A l'inverse, la sélection artificielle parait décrire un processus d'évolution où les entités dotées du pouvoir de sélection sont clairement identifiées et agissent de manière intentionnelle dans le but d'orienter l'évolution sociale dans une direction déterminée. Dès lors, il ne s'agit plus d'un processus d'évolution spontané, mais plutôt – intentionnellement – *construit*.

La césure entre ces deux conceptions de l'évolution sociale semble traverser l'institutionnalisme historique et même l'ensemble de l'économie institutionnelle au sens

[52] Voir notamment Bazzoli (1999 ; 2000a) et Ramstad (1994). Notons toutefois qu'après la seconde guerre mondiale, si l'institutionnalisme américain s'est bien, aux Etats-Unis, partagé entre deux traditions, l'une suivant les travaux de Veblen et Clarence Ayres (parfois appelée « école du Texas ») et l'autre suivant ceux de Commons (« école du Wisconsin »), ce n'est pas sur la base d'une divergence concernant la conceptualisation de l'évolution sociale. En effet, les successeurs institutionnalistes de Veblen et Commons vont très largement reléguer au second plan la problématique de l'évolution des institutions et vont s'engager sur des débats portant sur l'opposition entre valeur instrumentale (représentative des travaux de Ayres) et valeur raisonnable (présente chez Commons). Sur cette question, voir notamment Atkinson et Reed (1990), Hickerson (1987) et Ramstad (1989).

[53] Voir Rutherford (1994) notamment sur ce point.

large[54]. Ainsi, l'image – métaphorique ou non – de la sélection naturelle, outre les travaux de Veblen, renvoie également aux analyses de Friedrich Hayek et, à un degré moindre, à celles de Max Weber[55]. Outre le fait que l'évolution y est conçue de manière purement contingente (mais cela est également le cas du point de vue de la sélection artificielle), elle est représentée comme le résultat de l'influence d'un ensemble de forces impersonnelles, éventuellement identifiables, mais qui ne sont contrôlables par aucun individu ou entité sur le long terme. Au-delà, le sentier suivi par l'évolution n'est conçu par aucun esprit en particulier ; il s'agit d'un *effet émergent* produit par un ensemble d'activités entreprises de manière décentralisée et répondant à des contraintes spécifiques. Il s'agit de la description de ce que Hayek (1973) a appelé un ordre spontané[56]. Toutefois, cette perspective correspond également à la manière dont Veblen caractérise l'évolution sociale : un processus opaque et génétique de causalité cumulative, sans direction et point d'arrivée prédéfinis. En ce sens, l'évolution, au niveau social, débouche sur un ensemble cohérent d'institutions, de normes et de règles sociales qui « *sont le résultat de l'action d'hommes nombreux, mais ne sont pas le résultat d'un dessein humain* » (Hayek, 1973, 43). L'analyse wébérienne du processus de rationalisation et de l'émergence du capitalisme, qui sera étudiée au Chapitre 6, relève également pour partie de cette conception spontanée de l'évolution sociale. Si Weber identifie les facteurs ayant permis ou, au contraire, freiné le développement des institutions du capitalisme, il décrit l'émergence de ce dernier comme le résultat de la combinaison fortuite et non intentionnelle d'un ensemble d'éléments historiquement plus ou moins indépendants.

La perspective de la sélection artificielle semble en revanche davantage correspondre à la narration développée par Polanyi dans *La Grande Transformation* (Polanyi, 1944). En effet, même s'il a été souligné dans le chapitre précédent que Polanyi ne s'intéresse pas véritablement aux processus par lesquels les différents systèmes économiques ont évolué et se sont succédés dans le temps, l'ouvrage de 1944 propose en revanche un *storytelling* décrivant et expliquant l'émergence, puis la chute de la société de marché. Dans ce cadre, Polanyi insiste sur le rôle paradoxal joué par les gouvernements de plusieurs pays occidentaux, lesquels ont littéralement tenté d'institutionnaliser de manière consciente et construite le « Grand Marché ». Loin d'être un ordre spontané, le marché autorégulé aurait au contraire été

[54] Dans le sens qui est par exemple celui retenu par Dequech (2002), Rutherford (1994 ; 1995) ou Chavance (2007) et qui, outre les auteurs relevant de l'institutionnalisme historique, inclut également les approches néo-institutionnelles ainsi que les travaux relevant de la branche hayékienne de l'école autrichienne d'économie.
[55] On reviendra sur ce point dans le prochain chapitre.
[56] Même si Hayek fait essentiellement référence aux lumières écossaises pour fonder son idée d'ordre spontané, le rapport entre sélection naturelle et ordre spontané est évident. Notons toutefois que la théorie de l'évolution hayékienne n'est pas pour autant authentiquement darwinienne (Hodgson, 1993). Pour une comparaison entre les approches évolutionnaires respectives de Hayek et de Veblen, voir Leathers (1990).

créé artificiellement par l'interventionnisme étatique : « *Le laisssez-faire n'avait rien de naturel ; les marchés libres n'auraient jamais pu voir le jour si on avait simplement laissé les choses à elles-mêmes. (…) La voie du libre-échange a été ouverte, et maintenue ouverte, par un accroissement énorme de l'interventionnisme continu, organisé et commandé à partir du centre* » (Polanyi, 1944, 189-190). Par extension, les travaux de Douglass North[57] consacrent également une conception « artificielle » de l'évolution sociale dans la mesure où ce dernier voit les institutions (formelles) comme des arrangements humains créés intentionnellement dans le but de réduire l'incertitude.

3.2.2 Trois solutions pour dépasser le clivage sélection artificielle/sélection naturelle

On peut toutefois montrer que le clivage entre sélection naturelle et sélection artificielle, et les deux conceptions de l'évolution que ces métaphores sous-tendent, n'est pas aussi radical qu'il n'y parait. Trois lectures, plus ou moins satisfaisantes, permettent de réconcilier ces deux perspectives.

L'évolution sociale comme ayant une double dimension artificielle et naturelle

Cette première solution est celle que sous-entend John R. Commons dans son article de 1897. Cette lecture est la plus simple pour réunir les deux conceptions de l'évolution sociale. Elle consiste à considérer que cette dernière résulte en partie d'éléments qui sont le fait de l'action intentionnelle des individus, en partie d'éléments qui sont le produit émergent et non intentionnel d'une part de l'action humaine. Paradoxalement, cette lecture semble également pouvoir être compatible avec la conception hayékienne de l'évolution. En effet, dans ses travaux, Hayek a constamment opposé l'argument de l'ordre spontané aux velléités « constructivistes » des individus et des gouvernements. Le constructivisme est la tentative par les individus de concevoir de manière intentionnelle des institutions ayant pour but de réguler les interactions humaines. Ce faisant, Hayek reformule la dichotomie entre institutions organiques et institutions pragmatiques formulée par Carl Menger (1883) et lui ajoute une dimension normative en soulignant l'impossibilité cognitive et épistémologique du constructivisme.

Cette première solution est toutefois insatisfaisante pour au moins trois raisons. Tout d'abord, elle se prête trop facilement à un prolongement normatif, comme dans le cas hayékien, consistant à distinguer deux mécanismes de l'évolution pour affirmer le caractère

[57] Voir le Chapitre 7 sur ce point.

préférable de l'un sur l'autre. Par ailleurs, elle revient de manière inévitable à accorder un poids plus important à l'une ou l'autre forme d'évolution, sans qu'il soit empiriquement possible d'évaluer la validité d'un tel jugement. L'économie institutionnelle de Commons souffre clairement de ce défaut. Certes, Commons n'ignore pas la dimension spontanée de l'évolution sociale. D'une part, comme la citation ci-dessus l'indique, il reconnaît la possibilité que sélection naturelle et sélection artificielle co-existent au niveau social. D'autre part, comme on l'a indiqué, il y a chez Commons un mécanisme de mutation, *via* le concept de transaction stratégique, possédant au moins pour partie une dimension spontanée. Toutefois, du fait d'un certain « rapport aux valeurs », Commons a délibérément choisi de mettre en avant l'importance des institutions légales au détriment des institutions extra-légales (Hodgson, 2004a). Si cette option a une certaine valeur heuristique, elle ne permet pas pour autant une restitution dans son ensemble du processus d'évolution sociale.

Enfin, en séparant de la sorte les dimensions artificielles et spontanées de l'évolution sociale, cette lecture conduit à ignorer la possibilité que la sélection artificielle soit elle-même surdéterminée par la sélection naturelle.

Deux métaphores dont la valeur heuristique dépend du rapport aux valeurs adopté

Une deuxième lecture possible est d'arguer que la sélection naturelle et la sélection artificielle correspondent à deux métaphores dont la pertinence heuristique dépend de la perspective adoptée et de l'objet étudié. Cet argument, que l'on a évoqué très brièvement plus haut, consiste ainsi à remarquer que Veblen et Commons, concernant la dimension historique de leurs travaux, n'avaient pas le même objectif. Tandis que Commons s'est intéressé essentiellement à l'émergence du capitalisme dans les pays anglo-saxons à compter du 17ème siècle, Veblen entreprend de développer une théorie de l'évolution culturelle à l'objectif plus global et plus ambitieux : il ne s'agit pas seulement d'expliquer le développement du capitalisme, mais de restituer l'évolution de la civilisation occidentale aux travers d'un processus d'évolution des préconceptions et des institutions.

On comprend dès lors que les analyses respectives de Commons et de Veblen ne se placent pas sur la même échelle temporelle. Etant établi que sélections naturelle et artificielle ne sont pas antagoniques, il est possible d'envisager leur pertinence comme étant fonction de l'échelle temporelle à laquelle elles s'appliquent. Sur une échelle de long terme, qui est celle sur laquelle raisonne Veblen, il est incontestable que la métaphore de la sélection naturelle semble la plus appropriée. En effet, plus la période considérée est large, plus le poids relatif d'une décision consciente dans l'évolution s'affaiblit. De plus, si la plupart des décisions

relève d'un comportement conscient, il est évident qu'elles sont fonction d'anticipations portant sur un futur relativement proche, de telle sorte qu'elles ne contribuent pas *intentionnellement* à l'évolution sur le long terme. Enfin, sur le long terme, le poids des institutions (au sens de Veblen comme au sens de Commons) est plus important que celui des individus, les premières étant plus « durables » que les seconds. En revanche, si l'on aborde la question de l'évolution sociale et comportementale sur le court terme, alors la métaphore de la sélection artificielle semble plus pertinente, car elle permet de mettre l'accent sur des notions telles que le conflit, le pouvoir ou encore la négociation. Certes, la sélection n'est jamais purement artificielle, mais sur une courte période temporelle, c'est bien la volonté humaine qui constitue le principal facteur explicatif.

Pour être recevable, cette interprétation nécessite d'accepter l'idée que les concepts ne désignent aucune réalité propre et que, par conséquent, la sélection artificielle et la sélection naturelle sont des idées utilisées dans un sens métaphorique. Une troisième possibilité apparaît si, au contraire, on confère à ces idées une réalité ontologique.

La solution du darwinisme généralisé : la sélection artificielle englobée par la sélection naturelle

La troisième interprétation est celle proposée par le darwinisme généralisé, sur lequel on reviendra dans le Chapitre 8. Le point de départ est la négation de l'idée que Darwin aurait prétendu opposer la sélection naturelle à la sélection artificielle. En effet, Darwin se sert de cette « opposition » pour mieux mettre en avant les mécanismes sous-jacents à l'évolution des espèces à l'état naturel. Cependant, Darwin indique explicitement que, dans le cadre de la sélection artificielle, l'éleveur doit également s'accommoder des variations aléatoires non recherchées[58]. En adoptant une interprétation strictement darwinienne, on est amené à considérer que la sélection naturelle et la sélection artificielle ne s'opposent pas mais que, au contraire, la seconde n'est qu'un aspect de la première (Hodgson, 2004a). Deux arguments complémentaires viennent à l'appui de cette thèse.

D'une part, la capacité même de la sélection consciente et intentionnelle des règles, des comportements et des espèces *est un produit de la sélection naturelle*. La volition humaine est en effet le résultat de l'évolution biologique qui a permis le développement d'une espèce dotée de cette capacité. De ce point de vue, il existe *une continuité* entre l'évolution biologique et l'évolution sociale. Ce premier argument ne suffit pas toutefois pour défendre

[58] On peut d'ailleurs remarquer que, dans le cadre de la sélection artificielle, Darwin (1861) oppose la « sélection méthodique » à la « sélection inconsciente ».

l'idée que la sélection naturelle opère également au niveau social dans la mesure où il peut être argué qu'une fois sélectionnée, la volition humaine a pu modifier la nature même du processus d'évolution au niveau social[59]. D'autre part, néanmoins, la perspective darwinienne exige, comme on l'a indiqué dans la première section de ce chapitre, de produire une explication causale pour chaque phénomène. Si on peut accepter l'idée qu'une partie des phénomènes économiques et sociaux sont les produits volontaires de plans conçus intentionnellement par les individus (Lachmann, 1971), il n'en découle pas pour autant qu'au niveau systémique l'état du système social soit le produit d'une intentionnalité unique. En effet, pour que le mécanisme de la sélection naturelle soit annihilé, il faudrait supposer qu'il existe une entité se plaçant *à l'extérieur* du système social dotée de la capacité de concevoir et d'orienter l'évolution dans une certaine direction. Il s'agit d'une impossibilité à la fois cognitive (les individus ont une rationalité limitée qui les empêche de conceptualiser le système social dans toute sa complexité) et épistémologique (un système ne peut modéliser un système plus complexe dans lequel il est inclus) (Hayek, 2007 ; Koppl et Barkley Rosser, 2002). Par conséquent, l'évolution sociale est toujours *in fine* de nature spontanée et issue d'un processus de sélection naturelle : s'il est vrai qu'il peut exister des agents dotés de la capacité de faire des choix conscients et, dans une certaine mesure, de concevoir des institutions s'imposant aux autres individus, l'état du système est toujours le résultat d'un ensemble de facteurs causaux qui dépassent les seuls éléments intentionnellement pris en compte. La sélection artificielle existe au niveau social comme au niveau biologique, mais elle ne supprime pas la sélection naturelle et s'insère en son sein[60].

Conclusion du Chapitre

Ce chapitre avait pour objectif de présenter la dimension évolutionnaire de l'institutionnalisme historique au travers des travaux de John R. Commons et surtout de Thorstein Veblen. Comme on l'a indiqué dans l'introduction de ce chapitre, d'autres auteurs institutionnalistes comme Gustav Schmoller ont développé une approche évolutionnaire avant Veblen. D'autres, tels que Gunnar Myrdal, ont repris et systématisé l'idée de causalité cumulative. Toutefois, c'est essentiellement Thorstein Veblen qui a le plus complètement énoncé les principes d'une économie évolutionnaire.

[59] C'est la thèse défendue par « l'hypothèse de continuité », courant développé actuellement par l'économiste Ulrich Witt, et qui s'oppose au darwinisme généralisé. Voir le Chapitre 8 ainsi que Witt (2003), Cordes (2006 ; 2007a ; 2007b ; 2009) et Vromen (2007 ; 2008).

[60] Poussé jusqu'au bout, cet argument réfute l'opposition entre ordre spontané et constructivisme défendue par Hayek. Dans un sens darwinien, il n'y a aucune connexion logique entre l'idée de l'ordre spontané, qui est un phénomène observé sur le plan positif, et la critique du constructivisme, qui prend place sur le plan normatif.

La première section avait pour objectif de présenter les enjeux épistémologiques et analytiques issus de la révolution darwinienne. Ce détour se justifie par le fait que, par la suite, les institutionnalistes américains se sont largement appuyés sur les thèses darwiniennes. Cette première section a permis de mieux souligner le sens de l'idée de sélection naturelle ainsi que les implications méthodologiques et ontologiques sous-jacentes à la théorie darwinienne de l'évolution. La deuxième section a porté sur l'économie évolutionnaire de Veblen. On a montré que cette dernière se déploie au travers d'une théorie des instincts et d'une théorie des institutions et débouche finalement sur une théorie de l'évolution culturelle où les institutions sont à la fois le facteur et l'objet de la sélection naturelle. Incidemment, on a également pu souligner la dimension substantiviste des travaux de Veblen. Enfin, la troisième section a, au travers des analyses de J.R. Commons, présenté une manière alternative de conceptualiser l'évolution sociale dans un cadre darwinien, *via* la métaphore de la sélection artificielle. On a procédé à une évaluation critique de l'opposition entre la sélection artificielle et la sélection naturelle afin de suggérer que sa réalité pose question. On touche ici à une problématique qui sera prolongée dans le Chapitre 8 lorsque l'on étudiera de manière plus approfondie le darwinisme généralisé.

Le prochain chapitre vient terminer notre explicitation des principes constitutifs du noyau dur de l'institutionnalisme historique. Il va s'agir de montrer que les auteurs relevant de ce programme de recherche abordent tous le capitalisme dans une même perspective, à savoir un système économique historiquement spécifique et contingent, produit d'un processus évolutionnaire non déterministe.

Chapitre 6
Le capitalisme comme système historique contingent

Nous abordons ici le sixième et dernier principe constitutif du noyau du programme de recherche de l'institutionnalisme historique, tel que nous l'avons reconstruit : *le capitalisme est abordé comme un système économique historiquement spécifique et contingent*, et non comme une organisation naturelle ou spontanée des institutions économiques ou comme une nécessité historique dans le cadre d'un processus de développement plus global. Ce dernier principe est celui qui permet de distinguer le plus nettement le programme de recherche institutionnaliste de l'analyse marxiste. En effet, au-delà de la dimension déterministe de l'analyse marxiste du capitalisme qui interprète ce dernier comme une étape historique nécessaire, mais temporaire au développement des forces productives[1], la perspective marxiste repose sur la théorie matérialiste de l'histoire. Dans ce cadre, l'évolution économique est interprétée selon une causalité linéaire où le développement des forces productives permet l'existence de certains rapports de production. Cette primauté des forces productives sur les rapports de production conduit à expliquer tous les éléments de la « superstructure » par ceux constituant « l'infrastructure ». Autrement dit, l'histoire des sociétés humaines est déterminée par leur histoire économique et, plus fondamentalement encore, par leur histoire technologique.

Sur ce point, la spécificité de l'appréhension institutionnaliste du capitalisme est non seulement de rejeter toute forme de déterminisme (le capitalisme ne sera jamais interprété comme une étape nécessaire d'un développement historique plus général), mais aussi de renoncer à découvrir le facteur premier et ultime ayant conduit à l'émergence de ce système économique. Cette posture méthodologique, qui est revendiquée par tous les auteurs institutionnalistes déjà étudiés (comme cela a du transparaître dans ce qui a été écrit dans les chapitres précédents), ne sera toutefois pas toujours mise rigoureusement en pratique : suivant divers rapports aux valeurs, chaque auteur institutionnaliste mettra en effet l'accent sur quelques facteurs spécifiques ou tentera de resituer l'émergence du capitalisme dans le cadre d'un processus évolutionnaire plus général. Toutefois, le point focal de l'analyse

[1] Cette lecture déterministe de l'œuvre de Marx a surtout été le fait des exégètes. Concernant les écrits de Marx eux-mêmes, hormis l'idée d'une tendance au développement des forces productives, rien n'est véritablement dit concernant le fait que le capitalisme serait une étape devant nécessairement, à terme, déboucher sur les sociétés socialistes et communistes.

institutionnaliste du capitalisme est de considérer ce dernier comme spécifique et, *in fine*, contingent (et donc non nécessaire).

Si le capitalisme est un objet d'étude récurrent chez les auteurs institutionnalistes, une objection consiste à considérer qu'il ne s'agit pas là à proprement parler d'un élément du noyau dur du programme de recherche, mais plutôt d'une *mise en œuvre* de ce noyau prenant la forme d'un ensemble de théories falsifiables. Dans l'absolu, cette objection est recevable : c'est effectivement en mettant en œuvre les éléments d'historicisation de la théorie et de théorisation de l'histoire présentés dans les chapitres précédents que l'analyse du capitalisme est mise en œuvre. Néanmoins, le fait d'appréhender le capitalisme en tant qu'un ensemble d'institutions spécifiques ayant émergé au terme d'un processus évolutionnaire et historique est en soi un postulat qui distingue le programme de recherche institutionnaliste des autres programmes de recherche et paradigmes en économie. On procédera ici en deux temps. Dans une première section, on confrontera la manière dont Max Weber et Thorstein Veblen appréhendent le capitalisme. Même si leurs analyses respectives divergent, tous deux ont en commun de resituer l'émergence de ce système économique dans le cadre plus général d'un processus de rationalisation (Hédoin, 2009). Une seconde section abordera les thèses respectives de John R. Commons et Karl Polanyi. Ces deux auteurs ont en commun de souligner la dimension « artificielle » de l'institutionnalisation des institutions capitalistes.

Section 1 : Capitalisme et processus de rationalisation : Weber et Veblen

Max Weber et Thorstein Veblen développent tous deux une analyse de l'émergence du capitalisme. Bien que totalement indépendantes et relativement éloignées, toutes deux ont en commun de s'inscrire dans le cadre plus général de l'étude d'un processus de rationalisation qui sous-tendrait l'évolution institutionnelle du monde occidental. Après avoir présenté successivement les perspectives de Weber et Veblen (1.1 et 1.2), on les confrontera succinctement (1.3).

1.1 Weber et le capitalisme rationnel

L'ensemble de l'œuvre wébérienne est traversé par une problématique générale portant sur le développement et l'extension de l'impersonnalité des rapports sociaux à travers l'histoire (Colliot-Thélène, 1990). C'est dans ce cadre que s'inscrit l'étude que développe Weber dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (Weber, 1904-05) et qu'il prolonge dans ses travaux sur l'éthique économique des principales religions mondiales (Weber, 1922, II, 145-409 ; 1996), sur les économies antiques (Weber, 1999), dans sa

sociologie du droit (Weber, 1986), mais aussi dans des écrits ne relevant pas de la sociologie économique[2] : la mise en perspective d'un processus de rationalisation sous-jacent à l'histoire de la civilisation occidentale et ayant débouché sur l'émergence d'un capitalisme dit « moderne » ou « rationnel »[3]. Weber fait ainsi usage de sa sociologie économique, à partir des préceptes épistémologiques analysés dans le Chapitre 2, dans le but d'expliquer la spécificité du développement économique connu par la civilisation occidentale comparativement à celui d'autres régions du monde. Weber est en effet frappé par un contraste *a priori* surprenant : l'Occident est la seule région du monde à avoir été témoin de l'émergence d'une forme particulière de capitalisme où les activités sont menées selon une rationalité en finalité et formelle, et où la sphère économique a acquis une autonomie par rapport au reste de la société. Weber distingue différentes formes de capitalismes ayant été observées par le passé et s'attache à isoler les facteurs ayant *incidemment* contribué à l'apparition du capitalisme (1.1.1). Toutefois, au-delà de la multiplicité de ces facteurs, on perçoit que Weber met en avant l'importance fondamentale d'un processus sous-jacent, celui d'un mouvement de rationalisation (1.1.2).

1.1.1 La diversité des capitalismes et la spécificité du capitalisme rationnel

Weber indique explicitement à de nombreuses reprises que le capitalisme, en tant que système économique organisant un ensemble d'activités orientées vers une forme de rémunération « capitaliste », se retrouve sous diverses formes à toutes les époques et dans toutes les civilisations humaines. En revanche, il souligne la spécificité du capitalisme rationnel, forme propre à l'Occident, et dresse une liste des facteurs ayant été essentiels à son émergence.

La diversité des capitalismes selon Weber

Weber (1922, I, 232-234) affirme qu'il existe six principales formes d'orientation capitaliste de réalisation de profits qui ont pu être observées au cours de l'histoire des sociétés humaines. La classification donnée par Weber est la suivante (1922, I, 232) :

[2] On pense notamment ici à l'étude de Weber sur la sociologie de la musique (Weber, 1998).
[3] Dans cette section, on utilisera de manière indissociée les expressions « capitalisme moderne » et « capitalisme rationnel » pour désigner le type de système économique dont Weber étudie l'apparition et qu'il contraste avec d'autres formes d'organisations économiques capitalistes ayant eu cours dans le passé, en Occident ou ailleurs dans le monde.

1) L'orientation peut se faire (a) en fonction des chances de rentabilité d'une activité continue sur les marchés ou (b) en fonction des chances de rentabilité d'une production continue de biens économiques avec compte de capital ;

2) L'orientation peut se faire en fonction des chances de gains (a) par le commerce et la spéculation en devises, par la prise en charge de paiements de toute sorte et la création de moyens de paiement ou (b) par l'octroi de crédits sur une base professionnelle à des fins de consommation ou à des fins d'activités lucratives ;

3) L'orientation peut se faire en fonction des chances de profit résultant d'activités pour le compte de groupements ou de personnes politiquement engagées ;

4) Elle peut se faire en fonction des chances de gains permanents résultant d'une position de domination garantie par le pouvoir politique ;

5) Elle peut se faire en fonction des chances de gains résultant de livraisons exceptionnelles à des groupements politiques ;

6) Elle peut se faire en fonction des chances de gains (a) résultant de transactions purement spéculatives sur des marchandises standardisées ou sur des titres de propriété d'entreprises, (b) par la prise en charge régulière des affaires monétaires des groupements publics, (c) par le financement de la création d'entreprises ou (d) par le financement spéculatif d'entreprises et de groupements économiques capitalistes avec l'intention de s'assurer une source de profit garantie ou la puissance.

Juste après cette typologie, Weber (1922, I, 233-234) indique : « *Seul l'Occident connaît des entreprises rationnelles avec <u>immobilisation de capitaux</u>, main-d'œuvre salariale, spécialisation et harmonisation rationnelle du travail, répartition des prestations sur la base de l'économie transactionnelle et capitaliste, autrement dit la forme capitaliste de l'<u>organisation</u> du travail purement volontariste au plan formel en tant que méthode typique et prédominante de la couverture de besoins massifs avec expropriation des travailleurs de tous les moyens d'approvisionnement et appropriation des entreprises par les détenteurs de titres* ». En d'autres termes, les cas 1 et 6 sont spécifiques au monde occidental et n'ont jamais vu le jour ailleurs dans le monde. Ils désignent le capitalisme rationnel (Swedberg, 1998, chap. 2), lequel se décompose ainsi, d'une part, par des échanges sur un marché libre et une production capitaliste, et, d'autre part, par une spéculation et une finance capitalistes.

Les cas 2, 3, 4 et 5 renvoient en revanche à d'autres formes de capitalisme que Richard Swedberg (1998) nomme « capitalisme politique » (ou « capitalisme à orientation

politique » selon les termes de Weber) et « capitalisme traditionnel ». Le capitalisme politique recouvre trois ensembles d'activités orientées vers le profit : les profits politiques prédateurs (cas 3), les profits par le marché via la force et la domination (cas 4), les profits *via* des accords spécifiques avec les autorités politiques (cas 5). Le cas 2 correspond lui au capitalisme commercial traditionnel reposant sur des formes traditionnelles d'échanges et de monnaies. Concernant ces cas, Weber indique qu' « *on les a relevés depuis des millénaires dans toutes les régions du globe, pour peu qu'il y ait eu des possibilités d'échanges (pour 2), un système monétaire et un financement* <u>*en argent*</u> *(3 à 5)* » (Weber, 1922, I, 233). Le capitalisme traditionnel est ainsi la forme la plus basique et étendue d'activité à orientation capitaliste. Il existe en effet partout où des échanges sont possibles. Comme on l'a indiqué dans les chapitres précédents, pour Weber, la poursuite par chacun de son intérêt bien compris n'a rien d'une spécificité occidentale moderne, mais est au contraire un fait anthropologique général ; dès lors, l'orientation « capitaliste » de l'activité, c'est-à-dire la recherche d'un profit personnel, n'est nullement une spécificité historique. En ce sens, le capitalisme traditionnel est, chez Weber, plus ou moins consubstantiel à la nature humaine.

Le capitalisme politique est également une forme d'orientation capitaliste de l'activité que l'on peut retrouver à de multiples périodes et lieux dans l'histoire. Weber indique que le capitalisme politique émerge quand les événements politiques ouvrent la possibilité de réaliser des profits capitalistes. Il décline quand un territoire est pacifié et est dominé par un seul empire, de sorte que l'Etat abandonne certaines activités productrices de richesses et alimentant le capitalisme politique (la guerre par exemple). Quand Weber parle du capitalisme politique, il renvoie essentiellement à l'Antiquité[4] : à Athènes comme à Rome, le capitalisme était dirigé par des forces politiques et n'était qu'indirectement économique (Swedberg, 1998). La sociologie économique wébérienne accorde d'ailleurs une attention particulière au capitalisme politique en étudiant notamment les modes de financement des groupements politiques et de manière plus générale les relations entre économie et politique au travers du développement d'une sociologie de la fiscalité[5].

Le capitalisme rationnel (cas 1 et 6) est en revanche bien un système historiquement spécifique et récent. Selon Swedberg (1998, 49, notre traduction), la différence entre capitalisme politique et capitalisme rationnel est étroitement liée à la discussion de Weber sur les différents types de classes sociales : « *Le capitalisme politique se développe*

[4] Voir notamment Weber (1999). Sur ce point, cf. également Bruhns (1996 ; 1999) et Bruhns et Andreau (2004, eds.)
[5] Sur ce point, voir notamment Swedberg (1998, chap. 3).

particulièrement dans les sociétés où existe une « classe de propriétaires », tandis que le capitalisme rationnel ne peut exister que dans les sociétés dotées d'importantes « classes de commerçants » ». Ainsi, comme l'indique Weber, la différence entre ces deux formes de capitalisme ne se réduit pas à des considérations « économiques », mais relève également de facteurs institutionnels. Comme on le développera plus loin, il faut également noter que Weber relativise, notamment dans ses écrits politiques, la séparation entre ces deux formes de capitalisme. D'une part, le capitalisme rationnel reste frappé d'éléments d'irrationalité (tels que la spéculation ou la tentative d'établissement de monopoles) et de manifestations charismatiques par l'action des entrepreneurs ; d'autre part, Weber estime que suite à la première guerre mondiale, on assiste à la résurgence d'une certaine forme de capitalisme politique[6]. Ces éléments indiquent que la métaphore de la cage d'acier, dont Weber fait usage pour caractériser le fonctionnement implacable du capitalisme moderne, reste à relativiser (cf. *infra*). Le capitalisme rationnel est donc fragile et instable aux yeux de Weber, menacé à la fois de l'extérieur (le socialisme) et de l'intérieur (tensions entre rente et profit, classes statiques de propriétaires et classes commerciales dynamiques) (Swedberg, 1998).

Les facteurs ayant contribué à l'émergence du capitalisme rationnel

Weber étudie de manière dispersée à plusieurs endroits les différents facteurs ayant contribué à l'émergence du capitalisme rationnel[7]. L'auteur allemand propose toutefois une analyse plus systématique dans le quatrième et dernier chapitre de son ouvrage *Histoire économique : Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société* (Weber, 1923)[8], intitulé « La naissance du capitalisme moderne ». Il s'agit de la tentative la plus synthétique de Weber pour retracer les origines historiques du capitalisme occidental. Weber précise dans cet ouvrage la démarche que doit suivre l'histoire économique afin de reconstituer l'évolution économique et sociale ayant mené à l'apparition du capitalisme moderne. Ainsi, selon l'auteur allemand, il s'agit de procéder en trois temps (Weber, 1923, 25-26) :

[6] Swedberg (1998, 52) estime d'ailleurs qu'il existe un parallèle entre les analyses d'économie politique du *rent-seeking* et la caractérisation par Weber du capitalisme politique.
[7] Concernant le facteur éthique et religieux, cf. Weber (1904-05 ; 1922, II ; 1996). Concernant le facteur juridique, voir Weber (1922, II ; 1986).
[8] Cet ouvrage, paru après la mort de Weber, est en fait une reconstitution effectuée à partir des notes prises par des étudiants d'une série de conférences donnée à Munich par le sociologue allemand en 1919, peu de temps avant sa mort.

a) en premier lieu, il faut rechercher quels sont les types de division et de coordination des prestations à l'œuvre : « *selon quelle répartition, quelle spécialisation, quelle combinaison sont réalisées, au plan technique comme au plan économique, les prestations économiques dans une époque donnée, eu égard et par rapport au régime de propriété en place ?* » ;
b) il faut ensuite déterminer si le parti tiré des possibilités et des prestations appropriées, l'est dans une optique de subsistance ou de profit ;
c) Le troisième problème est celui des rapports de la rationalité et de l'irrationalité dans la vie économique : « *Le régime économique aujourd'hui en vigueur est, du fait notamment de l'omniprésence de la comptabilité, au plus haut point rationalisé ; aussi, dans un certain sens et dans certaines limites, l'histoire globale de l'économie est-elle l'histoire du rationalisme aujourd'hui triomphant, à savoir celle d'un rationalisme économique fondé sur le calcul* » (nous soulignons).

En d'autres termes, après avoir déterminé par qui et comment sont effectuées les diverses prestations dans le cadre d'une économie, et évalué l'optique (subsistance ou recherche du profit) dans laquelle elles le sont, il faut procéder à une mesure du *degré de rationalité touchant la vie économique*. Weber estime en effet qu'à l'origine, loin du rationalisme, a prévalu le traditionalisme, lequel est lié à des coutumes ancestrales et, de manière générale, à des facteurs extra-économiques, que l'histoire économique doit nécessairement prendre en compte, comme c'est notamment le cas pour les aspects magiques, religieux, politiques et les intérêts liés à la position sociale[9].

Selon Weber (1923, 296), « *[i]l y a capitalisme là où les besoins d'un groupe humain qui sont couverts économiquement par des activités professionnelles le sont par la voie de l'entreprise, quelle que soit la nature du besoin* ». Toutefois, cette universalité du capitalisme déjà soulignée peut prendre diverses formes spécifiques : « *plus spécialement, une exploitation capitaliste rationnelle est une exploitation dotée d'un compte de capital, c'est-à-dire une entreprise lucrative qui contrôle sa rentabilité de manière chiffrée au moyen de la comptabilité moderne et de l'établissement d'un bilan* ». Si Weber indique donc que le capitalisme se rencontre sous diverses formes à travers toute l'histoire, il considère cependant que la couverture des besoins quotidiens par la voie capitalistique est propre à l'Occident, à partir de la seconde moitié du 19ème siècle. La condition économique première à un tel développement est donc l'émergence de l'entreprise capitaliste recourant à la comptabilité :

[9] Ce point évoque incontestablement l'idée d'encastrement, aussi bien au sens d'encastrement-étayage que celui d'encastrement-insertion, telle qu'elle a été présentée au chapitre 4.

« *La condition la plus universelle attachée à l'existence de ce capitalisme moderne est, pour toutes les grandes entreprises lucratives qui se consacrent à la couverture des besoins quotidiens, l'usage d'un compte de capital rationnel comme norme* » (Weber, 1923, 297). Cette condition présuppose elle-même la satisfaction d'une série de critères (Weber, 1923, 297) : une appropriation de tous les moyens de production par des entreprises lucratives privées, la liberté du marché, une technique rationnelle, un droit rationnel et « calculable », le travail libre et une commercialisation de l'économie. A cette liste, on peut également ajouter trois autres éléments dont Weber souligne ailleurs l'importance (Vandenberghe, 1997, 183) : la séparation stricte du ménage et de l'entreprise, le développement de la ville occidentale et des droits politiques des citoyens et la science moderne comme base technique du capitalisme. On ne reviendra pas sur chacun de ces éléments en détail, mais on soulignera toutefois certains des aspects sur lesquels Weber insiste le plus : la rationalisation du droit, la séparation entre ménage et entreprise, le travail libre et la liberté du marché.

La rationalisation du droit

Weber (1922, II ; 1986) développe une imposante sociologie du droit dans laquelle il argue que le développement d'un droit rationnel et prévisible a été l'un des facteurs permissifs majeurs au développement du capitalisme moderne dans le monde occidental. *A contrario*, l'absence d'émergence d'une telle forme de droit a été un obstacle majeur à l'apparition du capitalisme rationnel ailleurs dans le monde. En effet, si Weber souligne qu'en théorie, l'activité économique n'a nullement besoin de la contrainte juridique pour se développer[10], non seulement il remarque que l'économie moderne suppose certains pré-requis juridiques[11] et reconnaît aussi que l'existence d'une contrainte juridique est une garantie supplémentaire qui s'est aujourd'hui largement diffusée. Partant de ce constat, Weber s'attache à caractériser la spécificité du droit tel qu'il s'est développé en Occident. La première particularité de l'Occident est d'avoir développé un droit public dans une perspective « scientifique » assis

[10] Weber (1922, II) estime en effet que de nombreux échanges économiques ont pu se développer en l'absence de toute norme juridique ou conventionnelle. Selon l'auteur allemand, le droit et ses dérivés (la convention, la coutume, l'usage) sont loin d'être les seules forces sur lesquelles les individus puissent compter pour avoir des garanties sur le comportement d'une autre personne. Il cite notamment l'intérêt propre de l'autre partie et, ce faisant, souligne l'importance de ce qui peut parfois être nommé « main invisible » ou « ordre spontané ».

[11] « *Toute entreprise rationnelle doit pouvoir par l'intermédiaire de représentants – embauchés de façon permanente ou pour un cas particulier – acquérir des droits de nature contractuelle et prendre des engagements. Le commerce développé a besoin en outre de la cessibilité des droits de créance qui, de surcroît, doit être légitime et juridiquement sûre pour l'acquéreur lui évitant la vérification du titre du cédant* » (Weber, 1986, 61).

sur l'Etat et la séparation des pouvoirs[12]. C'est toutefois de manière plus générale au travers d'une rationalisation *formelle* du droit que la structure juridique nécessaire au capitalisme rationnel a pu se développer. Weber indique en effet que la création et la découverte[13] du droit peuvent être rationnelles ou irrationnelles, soit sur le plan formel, soit sur le plan matériel : « *Elles sont irrationnelles du point de vue formel quand, pour régler des problèmes posés par la création du droit et par la découverte du droit, sont employés des moyens qui ne peuvent pas être contrôlés par la raison tels la consultation d'oracles ou de leurs succédanés. Elles sont irrationnelles au point de vue matériel dans la mesure où ce ne sont pas des normes générales mais des évaluations très concrètes du cas particulier – qu'elles soient éthiques, sentimentales ou politiques – qui déterminent la décision* » (Weber, 1986, 42). En d'autres termes, le droit revêt un caractère irrationnel dès lors où il est créé ou découvert à partir de moyens incompatibles avec un raisonnement rationnel et scientifique (irrationalité formelle) ou si son application relève de normes non universelles, mais spécifiques et contingentes (irrationalité matérielle). Le droit devient rationnel sur les plans formel et matériel « *dans la mesure où, tant au point de vue processuel que matériel, des caractéristiques générales et univoques relatives à la situation de fait sont prises en considération et ce de façon exclusive* » (Weber, 1986, 42).

En théorie, toutes les configurations de rationalité et de non rationalité formelles et matérielles sont envisageables. Dans ses écrits, Weber s'attarde néanmoins essentiellement sur l'importance historique de trois types de configurations : les droits non rationnels sur les plans formels et matériels, les droits rationnels sur le plan matériel mais irrationnels sur le plan formel et enfin les droits rationnels sur les deux plans. Les deux premières configurations renvoient à ce que Weber qualifie de manière générique la « justice de Cadi », dans un sens plus large que celui renvoyant à l'Islam. Cette expression désigne les cas où les jugements rendus par les juges dépendent du sens de l'éthique de ces derniers pour chaque cas spécifique, en faisant abstraction de toute règle formelle. Si ce type de justice peut être compatible avec certains capitalismes politiques, il est en revanche inconciliable avec le capitalisme rationnel (Swedberg, 1998). Selon Weber, l'émergence du capitalisme rationnel a nécessité l'apparition d'un droit totalement rationnel sur les plans matériel et formel. Trois

[12] « *Seul l'Occident a développé une doctrine scientifique du droit public parce que ce n'est qu'ici que le groupement politique a pris le caractère d'une institution comportant des structures rationnelles organisées et une division des pouvoirs* » (Weber, 1986, 38).

[13] Notons ici que Weber considère que le droit peut être créé ou bien découvert. Ce faisant, il ne s'agit pas d'opposer une conception positiviste du droit à une conception en termes de droit naturel ; Weber indique d'ailleurs que le droit naturel a fait partie des conceptions juridiques favorisant l'émergence d'un droit rationnel en Occident, lequel repose également en partie sur des fondements positivistes.

pré-requis juridiques sont en effet mis en avant par Weber (Swedberg, 1998, 99 et suiv.) : il doit exister des contrats commerciaux sophistiqués par lesquels des achats et ventes systématiques et rationnels puissent se développer ; il doit exister un concept légal de corporation moderne ; enfin, il doit y avoir un ordre légal calculable. L'argument de la prévisibilité et de la calculabilité de l'ordre juridique est essentiel et rejoint le concept de futurité de Commons : il indique que l'Etat ne doit pas intervenir de manière arbitraire dans l'économie par le biais de son système légal. La propriété doit être respectée et les contrats ne pas être cassés. La loi doit être claire et logique et elle doit être administrée par des professionnels de manière prévisible. Surtout, le droit doit rester prévisible même quand il aborde des sujets qui ne sont pas couverts par la loi[14].

L'importance du développement d'un droit commercial rationnel est également mise en avant par Weber (1986), lequel considère le droit commercial comme la particularité juridique moderne la plus importante. Il affirme notamment que le code de commerce allemand indique que relèvent de ce droit spécial certains types de contrat dont le plus important est l'achat dans le but d'une revente lucrative. Cette définition du contrat commercial se réfère à la signification rationnelle en finalité de la transaction concrète, à savoir le gain produit par un acte de commerce ultérieur. Par ailleurs, le droit commercial s'applique à une certaine catégorie de personnes dont la caractéristique est de conclure des contrats de cette nature dans l'exercice de leur profession : « *La délimitation de la sphère d'activité est donc déterminée ou bien par la qualité objective (avant tout par la signification rationnelle en finalité) de l'acte conclu ou bien par le rattachement objectif à une entreprise organisée de façon rationnelle quant au but* » (Weber, 1986, 220). Cela conduit Weber à indiquer **:** « *Le fait que ce développement soit propre à l'Occident, et que là seulement les formes juridiques du droit commercial, tel qu'il est encore en vigueur chez nous, se soient épanouies pour la plupart dès le Moyen Âge – tandis qu'elles étaient restées presque totalement étrangères au droit de l'Antiquité, en dépit d'un capitalisme qui avait atteint de larges proportions, du moins à certaines époques -, ce fait appartient aux phénomènes*

[14] Weber (1923, 361) indique que ce dont le capitalisme a besoin, « *c'est d'un droit sur lequel on peut compter comme une machine ; il n'est pas permis que les points de vue inspirés par les religions rituelles et par la magie aient un rôle à jouer* ». Il ajoute : *« Du point de vue de l'histoire économique, le fait que l'alliance entre l'Etat et la jurisprudence formelle fût indirectement favorable au capitalisme est une réalité d'importance* ». Ailleurs, l'auteur allemand écrit : « *Dans les conditions développant l'économie de marché, la prévisibilité du fonctionnement des appareils de contrainte est le préalable technique et une des forces motrices du don d'invention des « juristes de cautèle » que nous trouvons partout en tant qu'élément autonome créant par des initiatives privées un droit nouveau mais de la façon la plus développée et plus perceptible dans le droit romain et anglo-saxon* » (Weber, 1986, 121).

nombreux qui marquent le plus clairement la singularité qualitative de l'évolution qui a conduit au capitalisme moderne » (Weber, 1922, II, 116).

Il est intéressant de s'arrêter un instant sur les facteurs ayant conduit à l'apparition d'un droit rationnel en Occident. Weber repère trois droits qui ont particulièrement empêché l'apparition du capitalisme rationnel : les droits indien, chinois et islamique (Swedberg, 1998, 91 et suiv.). En revanche, en Occident, Weber dresse une liste d'un ensemble de droits s'étant succédés dans le temps pour finalement aboutir à un ordre juridique rationnel : le droit canon, le droit romain, le droit médiéval, le droit naturel. De manière générale, à l'exception du droit canon, les droits sacrés se sont avérés des freins au développement du rationalisme car reposant sur une irrationalité matérielle et/ou formelle. A l'inverse, les droits canon, romain et naturel ont tous été des vecteurs de rationalisme et de formalisme. Le droit romain notamment constitue à la fois le fondement et l'achèvement du droit rationnel et prévisible, notamment au travers de l'introduction de la codification[15]. L'apparition et le développement de ces différents droits ont rythmé l'histoire légale de l'Occident que Weber divise dans une perspective heuristique en quatre étapes[16] (Swedberg, 1998, 89) :

1) La révélation légale à travers la loi des prophètes ;
2) La création et la découverte empirique du droit par des honoraires juridiques ;
3) L'imposition de la loi par des pouvoirs séculaires et théocratiques ;
4) L'élaboration systématique du droit et la professionnalisation de l'administration de la justice par des individus formés au raisonnement logique et formel.

[15] Weber indique que la codification des règles de droit est un élément tendant à accroître la prévisibilité du droit. Ce point de vue théorique soulève une difficulté historique dans la mesure où le pays de naissance du capitalisme moderne, l'Angleterre, n'a jamais connu le droit codifié et est restée une terre de « common law ». Selon Richard Swedberg (1998), il n'y a pas ici de contradiction car Weber n'assimilerait pas la prévisibilité à la formalité écrite. Notons toutefois que Weber (1986, 168) indique que si la Grande-Bretagne a connu la primauté du capitalisme, ce n'est pas tant grâce à la structure de son droit, mais plutôt en partie malgré elle. Ici encore, il est intéressant de dresser un parallèle entre le point de vue de Weber et celui de Commons (1924 ; 1934), lequel souligne au contraire les avantages comparatifs d'un droit jurisprudentiel non écrit.

[16] Weber résume l'histoire légale de l'Occident ainsi : « *Divisée en stades théoriques du développement, l'évolution générale du droit et de la procédure conduit de la révélation charismatique du droit, par des « prophètes du droit », à une création et à une découverte empirique du droit, par des notables de la robe (création du droit par la jurisprudence de cautèle et les antécédents judiciaires), de là, à l'octroi du droit par l'*imperium *laïc et les pouvoirs théocratiques et, enfin, à une élaboration systématique et spécialisée du droit sur la base d'une juridiction se développant grâce à une formation littéraire et formellement logique en tant qu'œuvre de savants (les juristes professionnels). Les qualités formelles du droit ont évolué ainsi dans le cadre de la procédure primitive à partir d'une combinaison d'un formalisme conditionné par la magie et d'une irrationalité conditionnée par la révélation, en passant éventuellement par le détour d'une rationalité en finalité d'ordre matériel et non formel conditionnée par des éléments théocratiques et patrimoniaux vers une rationalisation et une systématisation logiques croissantes, grâce à la spécialisation juridique et par là – si l'on considère les choses de l'extérieur – vers une sublimation logique et une rigueur déductive croissantes du droit, et enfin vers une technique rationnelle croissante de la procédure* » (Weber, 1986, 221-222).

Bien qu'elle n'ait nullement joué un rôle exclusif dans l'évolution juridique, Weber souligne également l'importance de l'activité économique elle-même dans l'émergence d'un droit rationnel. Notamment, le développement du marché a favorisé le développement d'un ordre juridique rationnel et prévisible : « *la rationalisation de l'économie sur la base de la communalisation du marché et des contrats librement conclus entraînant des conflits d'intérêts de plus en plus compliqués à régler par la création et la découverte du droit* » qui a « *très fortement stimulé et le développement de la rationalisation professionnelle du droit et le développement institutionnel du groupement politique* » (Weber, 1986, 40)[17]. L'explication historiciste de l'évolution des normes juridiques, suivant laquelle elle serait le produit de l'évolution de l'esprit des peuples, est rejetée. L'innovation juridique provient de deux éléments : les changements dans les conditions extérieures d'existence qui entraînent des modifications dans les attitudes concordantes jusque-là empiriquement valables ; une activité nouvelle qui conduit à un changement de signification du droit en vigueur ou à la création d'un nouveau droit (Weber, 1986). En d'autres termes, l'activité économique et les changements qu'elle subit sont susceptibles de se répercuter sur la structure juridique[18]. En ce sens, et contrairement à une lecture « idéaliste » de l'œuvre de Weber, ce dernier ne cherche pas à « renverser Marx sur sa tête »[19]. Toutefois, de manière plus générale, c'est un processus de co-évolution du droit et de l'économie que met en exergue Weber[20] : « *Comme nous l'avons vu, certaines régularités de fait du comportement (« coutume ») peuvent être à l'origine de règles de comportement (« convention », « droit »). Mais l'inverse est vrai aussi. Non seulement les normes (conventionnelles ou) juridiques produisent ou contribuent à*

[17] On y reviendra dans le Chapitre 7, mais notons d'ores et déjà que cette thèse du développement d'un droit rationnel et de l'Etat de droit qui l'accompagne en réponse au développement de relations marchandes impersonnelles est également défendue par Avner Greif (2006).

[18] Sur un plan anecdotique, on peut relever que c'est à cet endroit de son œuvre que Weber fait la seule allusion à la possibilité que l'évolution économique et sociale serait soumise à un processus de sélection darwinienne : « *Il se peut que plusieurs formes de comportement soient toutes adaptées aux conditions existantes ; mais quand les conditions changent l'une des formes de comportement peut s'avérer plus favorable à l'activité communautaire des intéressés. Elle survit par simple « sélection » pour en fin de compte devenir bien commun sans que dans le cas ultime et théorique, nul n'ait modifié son activité* » (Weber, 1986, 119). Si les comportements économiques évoluent suivant un processus de sélection naturelle et que les comportements sélectionnés favorisent l'émergence d'un certain ordre juridique, on est donc autorisé à penser que l'évolution juridique est elle-même, en partie et indirectement, le produit du même processus darwinien.

[19] Ainsi que l'indique d'ailleurs Weber lui-même dans la préface à la seconde édition de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*.

[20] Une comparaison entre les approches respectives de J.R. Commons et Max Weber sur ce point pourrait être intéressante à mener. Commons et Weber ont en commun de souligner l'importance de la prévisibilité des règles et des comportements et décrivent tous deux un processus dialectique entre économie et droit ayant occupé une place centrale dans l'émergence du capitalisme. En revanche, les deux auteurs se séparent sur l'ordre juridique correspondant le plus au système capitaliste : tandis que Weber confère au droit codifié et formel un rôle de premier, Commons s'emploie au contraire à montrer les apports de la *common law* et du droit jurisprudentiel dans le cadre de la valeur raisonnable.

produire les régularités mêmes auxquelles tendent leurs injonctions, mais elles en produisent d'autres encore » (Weber, 1922, II, 42). Au final, la structure juridique rationnelle du monde occidentale a été à la fois un facteur permissif au développement du marché en même temps que son résultat :

> « *Du point de vue « théorique », l'Etat n'est donc jamais nécessaire à l'économie. D'un autre côté toutefois, il n'est pas douteux qu'un ordre économique, spécialement s'il est de type moderne, ne saurait être réalisé dans un ordre juridique répondant à des exigences tout à fait précises, tel que peut l'être un ordre « étatique »* » (Weber, 1922, II, 48).
>
> « *Or l'intensité des échanges modernes exige un droit fonctionnant d'une manière prompte et sûre, c'est-à-dire garanti par la plus forte puissance de contrainte possible, et c'est ainsi que l'économie moderne, par son caractère propre, a contribué plus que toute autre chose à détruire les autres groupements sociaux qui étaient porteurs de droit et donc d'une garantie de droit. Tel a été le résultat du développement du marché* » (Weber, 1922, II, 49).

Travail libre, liberté du marché et séparation ménage/entreprise

Parmi les autres facteurs ayant contribué à l'émergence du capitalisme moderne, Weber insiste notamment sur le travail libre, la liberté du marché et la séparation entre le ménage et l'entreprise. Ce dernier élément est mis en avant par le sociologue allemand à plusieurs endroits dans ses écrits. Plus exactement, le 16ème siècle est témoin, dans les villes du nord de l'Italie (à commencer par Florence), de la séparation *comptable* de la communauté domestique et de l'entreprise. Cette séparation s'explique par l'émergence d'une responsabilité individuelle pour chaque membre au sein de la famille, tandis, qu'en Italie du sud par exemple, la fortune commune était traitée comme le produit du travail commun, de telle sorte que chaque adulte membre de la famille pouvait exiger le partage et la remise de sa part (Weber, 1922, II, 114-115). La première conséquence a été que la communauté domestique a cessé d'être la base nécessaire pour la formation d'une société gérant une affaire commune. Il y a eu une séparation entre la fortune personnelle de l'individu et les avoirs de l'affaire à laquelle il était intéressé. Partout, l'ancienne entreprise commerciale a eu pour vecteur la famille. Ce n'est qu'en Occident que l'association commerciale fut pratiquée avec des partenaires non familiaux. Il en va de même pour les dettes avec une distinction entre les dettes privées contractées par les membres de la firme pour leur ménage et les dettes de la firme proprement dite. Selon Weber (1923, 246 et suiv.), l'élément décisif qui conduisit à la

séparation de la comptabilité domestique et de la comptabilité d'affaire fut l'apparition du besoin de crédit. L'apparition de ce besoin est l'élément décisif pour le développement des institutions précapitalistes : il apparut en même temps que le développement d'affaires de longue haleine, développement qui amena à cette occasion la question de la garantie pour le crédit.

La liberté du marché et le travail libre sont étroitement liés. En effet, Weber indique que le développement du travail libre a constitué un pré-requis pour la mise en oeuvre d'un calcul rationnel du capital (Weber, 1922, I, 197-201 ; 1923, 297-298). Dans le cas d'un système fondé sur le travail libre, les individus sont à la fois dans la position juridique et la nécessité économique de vendre librement leur force de travail sur le marché ; le propriétaire des moyens de production dispose dès lors de la quasi-certitude de pouvoir recourir à tout moment à une main d'œuvre disponible à un certain prix. C'est bien la création d'un *marché du travail* qui a permis, selon Weber, aux entreprises de s'émanciper de l'incertitude entourant la disponibilité et l'efficacité de la force de travail, participant ainsi à une meilleure efficacité (« rationalité ») dans la gestion des affaires économiques[21]. Cette création est en fait une partie d'un processus plus large qui est celui de la consécration de la liberté du marché. Notamment dans *Economie et société*, Weber insiste en effet sur la distinction entre « économie transactionnelle » et « économie planifiée » et énumère également les différentes obstructions irrationnelles au fonctionnement libre du marché, qu'elles soient d'ordre politique, religieuse ou autres. Ces entraves consistent notamment en la fermeture des relations sociales et des marchés par le biais de l'instauration de monopoles, notamment de classe. Dans une économie transactionelle « *toute couverture de besoins sociétisée [est] rendue possible par le jeu des intérêts et orientée en fonction des chances d'échange* » (Weber, 1922, I, 160)[22]. Pour émerger, elle nécessite notamment que les non possédants subissent la contrainte résultant du risque pour les salariés de rester sans les moindres ressources pour eux et leur famille, ainsi qu'une certaine disposition de l'esprit selon laquelle l'activité rémunérée est la forme de vie normale. L'existence d'un marché du travail est donc

[21] On voit une certaine proximité avec le récit de Karl Polanyi dans *La Grande Transformation* (cf. Chapitre 4 et *infra*). Comme Weber, Polanyi considère que la constitution du travail en marchandise au travers de la création d'un marché du travail a été une étape fondamentale dans le développement du capitalisme et de la société de marché. Toutefois, les deux auteurs n'en tirent pas les mêmes conclusions : chez Weber, la création d'un marché du travail est perçue comme un moyen de rationaliser la conduite des affaires économiques s'étant imposées progressivement. Chez Polanyi, cette étape est avant tout comprise comme une institutionnalisation contre-nature en marchandise d'un objet n'en possédant pas les qualités intrinsèques.

[22] A l'inverse, Weber indique qu'une économie planifiée est une économie où « *toute couverture de besoins à l'intérieur d'un groupement [est] orientée d'une manière systématique en fonction de règlements matériels statutaires, contractuels ou octroyés* » (Weber, 1922, I, 160).

indispensable. Le marché ne peut se maintenir qu'à la condition que les obstacles « irrationnels » ne soient pas trop nombreux pour empêcher une régulation de l'activité sociale par le jeu des intérêts. C'est ici que réside l'une des principales différences entre le capitalisme rationnel et le capitalisme politique : ce dernier se caractérise en effet par les interférences permanentes de la sphère politique avec les relations sur le marché. Ces interférences peuvent notamment prendre la forme de profits « prédateurs » formés à partir du financement de guerres ou de conflits civils, ou encore d'activités économiques permises par l'intervention de l'Etat et la domination politique (monopoles, prélèvements de taxes parfois arbitraires, etc.). Ces incursions de la sphère politique ont pour conséquence de rendre l'activité économique moins prévisible et empêche, de ce fait, la mise en œuvre d'une gestion rationnelle du compte de capital au sens où l'entend Weber.

1.1.2 Capitalisme, religion et rationalisation

Pour Weber, l'émergence du capitalisme rationnel ne doit pas s'appréhender comme une étape logique d'un processus de développement, mais comme un phénomène *contingent* qui résulte de la conjonction d'un ensemble de facteurs dont Weber donne la liste et qu'il étudie plus ou moins en profondeur. Il n'y a donc pas, *a priori*, de « cause première » sous-jacente au capitalisme rationnel. Toutefois, Weber indique explicitement que la réunion de tous les facteurs mentionnés plus haut, si elle était une condition nécessaire, n'était pas pour autant une condition suffisante : « *il fallait que s'adjoignent en complément un mode de pensée rationnel, une rationalisation de la manière de vivre, un ethos économique rationnel* » (Weber, 1923, 372). En d'autres termes, l'apparition du capitalisme rationnel a du être précédée par le développement d'une éthique favorisant le développement de comportements économiquement rationnels. La sociologie des religions de Weber s'attache précisément à comprendre les raisons pour lesquelles cette éthique a pu apparaître en Occident, mais pas dans d'autres régions du monde.

Ethique protestante et esprit du capitalisme

C'est notamment dans son ouvrage *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (Weber, 1904-05) que Weber souligne l'importance de la religion, et plus précisément du calvinisme, dans l'émergence d'une éthique rationaliste propice au développement d'un capitalisme s'articulant autour d'une organisation rationnelle du travail et de la technique. L'« Avant-propos » de cet ouvrage est particulièrement important, car Weber y clarifie sa

démarche et précise la définition des concepts qu'il utilise[23]. Le sociologue allemand y indique, point déjà mentionné dans le Chapitre 4, que l'on ne peut réduire le capitalisme (rationnel) à la recherche du profit ou à la volonté d'acquisition : « *L'avidité d'un gain sans limite n'implique en rien le capitalisme, bien moins encore son « esprit »* » (Weber, 1904-05, 11). Au contraire, « *[l]e capitalisme s'identifie plutôt avec la domination, à tout le moins avec la modération rationnelle de cette impulsion irrationnelle* » (Weber, 1904-05, 11). Le capitalisme rationnel est donc le système économique qui organise la recherche d'un profit à partir d'échanges pacifiques suivant les opportunités en présence : « *Nous appellerons action économique « capitaliste » celle qui repose sur l'espoir d'un profit par l'exploitation des possibilités d'échange, c'est-à-dire sur des chances (formellement) pacifiques de profit* » (Weber, 1904-05, 12). L'étude sur l'éthique protestante de Weber part donc de cette interrogation plus générale quant au fait que c'est uniquement en Occident que cette forme de régulation de recherche du profit est apparue : « *dans l'histoire universelle de la civilisation, le problème central – même d'un point de vue purement économique – ne sera pas pour nous, en dernière analyse, le développement de l'activité capitaliste en tant que telle, différente de forme suivant les civilisations : ici aventurière, ailleurs mercantile ou orientée vers la guerre, la politique, l'administration ; mais bien plutôt le développement du capitalisme d'entreprise bourgeois, avec son organisation rationnelle du travail libre* » (Weber, 1904-05, 17-18)[24].

Un processus de rationalisation

Le « récit analytique » développé par Weber propose une explication causale de l'émergence du capitalisme moderne au travers d'une rationalisation des pratiques économiques induite par l'éthique économique contenue dans la doctrine calviniste. Comme Weber le précise lui-même, il ne s'agit nullement d'une relation causale exclusive[25], puisque d'autres facteurs sont mis en avant. Cela ne signifie d'ailleurs pas que Weber renonce à chercher à hiérarchiser l'importance des divers facteurs[26], mais ses travaux sont traversés par

[23] Notons que cet avant-propos ne figurait pas au moment de la première parution de *L'éthique protestante*. Il n'a été rajouté que quelques années plus tard dans le recueil *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie* (« Etudes de sociologie de la religion »).

[24] On reviendra plus en détail sur l'analyse wébérienne des rapports entre protestantisme et capitalisme dans la section 1 du Chapitre 8. On se servira de cet exemple pour illustrer le modèle transformationnel de la relation entre action et structure proposé par le réalisme critique.

[25] Dans l'avant-propos, Weber écrit : « *Nous avons pris pour exemple les relations de l'esprit de la vie économique moderne avec l'éthique rationnelle du protestantisme ascétique. Nous ne nous occuperons donc que d'un seul aspect de l'enchaînement causal* » (Weber, 1904-05, 21).

[26] En atteste le débat que Weber entretiendra avec Werner Sombart par écrits interposés tout au long de sa carrière. Sombart, notamment dans son ouvrage *Das Modern Kapitalismus*, développe en effet la même problématique que Weber au sujet des causes sous-jacentes à l'apparition du capitalisme moderne. Sombart

l'idée que le capitalisme moderne ne trouve son origine dans aucune cause exclusive. En ce sens, il est doublement contingent : d'une part, l'occurrence sur une courte période de temps des divers facteurs majeurs ayant mené à l'émergence du capitalisme rationnel est *a priori* purement aléatoire ; d'autre part, le fait que ce capitalisme ne se soit pas développé partout dans le monde est en soi une indication qu'il ne s'agit nullement d'une étape nécessaire dans le processus d'évolution des sociétés humaines.

Les études de Weber sur les diverses religions mondiales (Weber, 1996) s'inscrivent dans le prolongement de celle sur l'éthique protestante. Weber y cherche les causes expliquant que les différentes religions n'ont, dans l'ensemble, pas entraîné le développement d'une éthique de vie rationaliste de la même manière que le protestantisme. Autrement dit, Weber avait pour objectif de révéler les *éthiques économiques* sous-jacentes aux différentes religions afin de comprendre les *barrières* à une rationalisation des modes de vie. Au travers de cet objectif, la sociologie des religions wébérienne aborde une série de thèmes (Swedberg, 1998, 109) : l'attitude des religions envers la richesse ; les organisations religieuses et leurs relations avec les affaires économiques ; la propension religieuse de certaines classes et strates socio-économiques ; les différentes manières d'obtenir le Salut et leurs effets sur l'économie ; l'attitude des grandes religions envers l'économie. Toutefois, on peut estimer qu'avec la sociologie des religions, l'analyse wébérienne du capitalisme prend une tournure différente : rapidement, il va apparaître en effet que la religion n'est pas seulement un vecteur ou un frein parmi d'autres au rationalisme économique, mais le porteur d'un processus de rationalisation plus générale n'affectant pas seulement la sphère économique.

Weber souligne le caractère polysémique du concept de rationalisation et l'ambiguïté sous-jacente à l'idée de rationalité : « *A vrai dire, il faudrait placer en épigraphe à toute étude sur la rationalité ce principe très simple mais souvent oublié : la vie peut être rationalisée conformément à des points de vue finaux extrêmement divers et suivant des directions extrêmement différentes. La rationalité est un concept historique qui renferme tout un monde d'oppositions* (Weber, 1904-05, 80). Dans *l'Ethique protestante*, la rationalisation tend à être

---

défend notamment l'idée que c'est le judaïsme, et non le protestantisme, qui a amené l'émergence de pratiques commerçantes. Weber (1922, II ; 1996) reconnaîtra l'influence du judaïsme, notamment en ce qu'il s'agit de la première religion hostile à la magie, mais défendra l'idée que ce dernier a surtout mené au développement d'un capitalisme « aventurier », plus proche des capitalismes traditionnels et politiques. Sur ce point, voir Raphaël (1982). Par ailleurs, Sombart a fortement insisté sur l'importance des découvertes de métaux précieux à partir du 16ème siècle générant un afflux de capitaux vers les grandes puissances européennes. Toutefois, ici encore, Weber (1904-05 ; 1923) relativisera considérablement cette thèse : « *Le problème majeur de l'expansion du capitalisme n'est pas celui de l'origine du capital, c'est celui du développement de l'esprit du capitalisme. Partout où il s'épanouit, partout où il est capable d'agir de lui-même, il crée son propre capital et ses réserves monétaires – ses moyens d'action – mais l'inverse n'est pas vrai* » (Weber, 1904-05, 71).

définie comme l'élimination de la magie en tant que technique de salut, alors que plus tard elle tendra plutôt à désigner la « *déprise du religieux sur les représentations générales que les hommes se font du monde de leur existence* » (Colliot-Thélène, 1990, 65). Weber développe en particulier cette thèse dans sa célèbre conférence sur « Le métier et la vocation de savant » : « *L'intellectualisation et la rationalisation (…) signifient bien plutôt que nous savons ou que nous croyons qu'à chaque instant nous pourrions, pourvu seulement que nous le voulions, nous prouver qu'il n'existe en principe aucune puissance mystérieuse et imprévisible qui interfère dans le cours de la vie ; bref que nous pouvons maîtriser toute chose par la prévision* » (Weber, 1959, 70). Le processus de rationalisation n'affecte ainsi pas seulement l'économie, mais porte au contraire sur l'ensemble des sphères de la société : la sphère politique, au travers du développement de la bureaucratie, et la sphère juridique par le biais de la rationalisation du droit (Weber, 1986) sont également concernées. En d'autres termes, le capitalisme rationnel est le produit d'un processus global dans lequel la religion, l'économie et la politique ont conjointement acquis une plus grande prévisibilité et calculabilité.

Rationalisme et traditionnalisme

Ainsi, chez Weber, le capitalisme représente *l'aboutissement* du processus de rationalisation, la manifestation de sa suprématie. Le mouvement de rationalisation est conçu comme le résultat d'un recul du *traditionalisme* par rapport au *rationalisme*. Weber (1923, 26) affirme ainsi : « *Le régime économique aujourd'hui en vigueur est, du fait notamment de l'omniprésence de la comptabilité, au plus haut point rationalisé ; aussi, dans un certain sens et dans certaines limites, l'histoire globale de l'économie est-elle l'histoire du rationalisme aujourd'hui triomphant, à savoir celle d'un rationalisme économique fondé sur le calcul* ». Le traditionalisme renvoie à toutes les coutumes ancestrales et de manière plus générale à l'ensemble des facteurs extra-économiques qui viennent contrarier l'exercice de la pleine rationalité économique, c'est-à-dire fondée sur le calcul. Dans les travaux de Weber, ces aspects traditionalistes se retrouvent notamment dans les pratiques religieuses ou magiques, dans les intérêts politiques ou ceux liés à la position sociale. Le rationalisme renvoie quant à lui à la rationalité formelle, c'est-à-dire à la capacité qu'ont les individus à avoir une attitude réflexive par rapport aux valeurs qu'ils suivent et donc à pouvoir les « choisir », sans que l'on puisse octroyer une quelconque rationalité à ce choix. La propension au calcul et à la mesure est l'aboutissement de cette rationalisation. Weber lie ainsi son développement à l'apparition de la monnaie, des échanges marchands et du marché. Le capitalisme moderne se caractérise

par la large prédominance du rationalisme, bien que la sociologie économique wébérienne souligne le poids encore non négligeable des facteurs traditionnels. Weber décrit ainsi le processus de rationalisation tel qu'il s'est manifesté en Occident comme une rationalisation de la recherche du profit qui se déploie selon deux aspects : l'importance du calcul, notamment en unité monétaire, et le dépassement de la tradition (Demeulenaere, 2003), c'est-à-dire la capacité à s'en extraire (voire à la suivre) consciemment. L'émergence de cette éthique rationaliste précède et génère l'apparition du capitalisme rationnel.

Sur le plan économique, c'est dans l'économie monétaire qu'il faut chercher l'origine de la rationalité formelle économique (Weber, 1922, I, 132-137). C'est avec l'apparition de la monnaie et de l'échange monétaire que le calcul économique a commencé à prendre une importance considérable dans la vie économique et que surtout, la poursuite du profit a pu être rationalisée. Le capitalisme rationnel est donc le produit de la rationalisation de la vie économique au travers de l'institutionnalisation du calcul monétaire[27]. Néanmoins, la rationalisation économique n'est qu'un aspect d'un mouvement d'ensemble bien plus large.

La définition du processus de rationalisation que donne Weber (1959, cf. *supra*) indique en effet que ce processus se déploie dans toutes les sphères de la société. Swedberg (1998) indique que l'utilisation par Weber du concept de « sphère économique » dans son étude sur les religions mondiales vise à traduire le fait qu'au travers de l'histoire, les activités économiques tendent à s'autonomiser des autres activités humaines et que, par conséquent, elles sont pour une part gouvernées par leurs propres lois. Outre une certaine proximité avec le concept d'encastrement-insertion polanyien (cf. Chapitre 4), on trouve ici ce qui fait l'essence du concept wébérien de rationalisation et qui le conduit à transposer son relativisme épistémologique (cf. Chapitre 2) à un niveau éthique : le « polythéisme des valeurs » (Weber, 1959), qui se traduit par une incompatibilité irréductible des valeurs provenant des différentes sphères de la société. Comme on l'a indiqué, le processus de rationalisation chez Weber s'analyse comme un recul du traditionalisme au profit du rationalisme, lequel se caractérise par des comportements fondés sur une plus grande calculabilité et prévisibilité formelles. Ce serait toutefois une erreur d'y voir le signe d'une disparition complète des valeurs guidant les conduites humaines. Le mouvement de rationalisation ne doit pas s'interpréter comme une rationalisation de la sphère des valeurs, mais plutôt *comme une prise de distance des individus*

[27] Weber (1922, I, 149 et suiv.) oppose ainsi l'économie monétaire à l'économie naturelle, laquelle est caractérisée par l'absence de l'utilisation de la monnaie. Qu'elle recourt ou non au troc, l'économie naturelle ne peut établir de prix. Les problèmes posés en termes de rationalité formelle par cette absence de prix constituent l'une des raisons pour lesquelles Weber estime qu'un système économique socialiste est dans l'impossibilité de se substituer au capitalisme.

par rapport à celles-ci (Colliot-Thélène, 1990 ; Hédoin, 2009 ; Raynaud, 1996). Le processus de rationalisation revêt alors chez Weber un caractère formel, mais aussi subjectif : la rationalisation ne se traduit ainsi pas nécessairement de la même manière dans toutes les religions ou toutes les cultures. Il existe une pluralité des voies par laquelle se manifeste ce processus. On trouve ainsi dans l'analyse wébérienne une dualité entre, d'une part, une logique d'évolution qui met en avant une tendance *universelle* des sociétés (au travers de la religion) à se rationaliser et d'autre part, une dynamique d'évolution qui conceptualise les multiples chemins par lesquels cette logique peut se réaliser (Raynaud, 1996), suivant les obstacles religieux en présence.

En dernière analyse, rationalisation et capitalisme sont liés à deux niveaux chez Weber. D'une part, le capitalisme moderne est le produit d'un processus de rationalisation global, affectant l'ensemble des sphères de la société et non seulement l'économie, par lequel les contraintes issues de la tradition vont peu à peu disparaître au profit d'une rationalité formelle, prévisible et calculable. C'est en Occident que ce processus a pu se développer de la manière la plus complète en raison de dogmes religieux (en particulier concernant la voie du salut) incidemment compatibles avec une activité économique rationnelle (Weber, 1922, II, 145-409 ; 1996)[28]. Une fois apparu un *ethos* rationaliste, les divers facteurs mis en avant par Weber dans l'émergence du capitalisme (droit rationnel, technique rationnelle, travail libre, gestion rationnelle du compte de capital) ont pu se développer. *In fine*, cela indique que l'émergence du capitalisme rationnel, si elle est bien contingente, n'est pas fortuite dans le sens où la conjonction des divers facteurs nécessaires mais non suffisants a été permise par la présence au préalable d'une éthique rationaliste. D'autre part, à un second niveau d'analyse, l'aboutissement du processus de rationalisation se traduisant par l'apparition du capitalisme moderne se manifeste en parallèle par un *désenchantement du monde* (Weber, 1904-05 ; 1959). Ce désenchantement ne signifie pas seulement la disparition de l'emprise du religieux sur le monde terrestre, bien que Weber insiste à plusieurs reprises sur le fait que le capitalisme occidental s'est totalement autonomisé de ses origines religieuses[29], mais aussi

[28] Ainsi, au sujet du confucianisme et du puritanisme : « *Le « rationalisme – c'est pour nous la deuxième leçon – inspirait ces deux éthiques. Mais seule l'éthique rationnelle du puritanisme, orientée vers un au-delà du monde, a mis en œuvre le rationalisme économique intramondain jusque dans ses dernières conséquences, précisément parce qu'en soi rien ne lui était plus étranger, précisément parce que le travail dans ce monde ne faisait pour elle qu'exprimer la poursuite d'un but transcendant* » (Weber, 1996, 407).

[29] C'est la célèbre métaphore de la cage d'acier : « *En même temps que l'ascétisme entreprenait de transformer le monde et d'y déployer toute son influence, les biens de ce monde acquéraient sur les hommes une puissance croissante et inéluctable, puissance telle qu'on n'en avait jamais connue auparavant. Aujourd'hui, l'esprit de l'ascétisme religieux s'est échappé de la cage – définitivement ? qui saurait le dire… Quoi qu'il en soit, le capitalisme vainqueur n'a plus besoin de ce soutien depuis qu'il repose sur une base mécanique* » (Weber, 1904-05, 224).

l'autonomisation de chacune des sphères de la société les unes par rapport aux autres. De ce point de vue, la rationalisation wébérienne a une étroite proximité avec les concepts marxistes de réification et d'aliénation (Colliot-Thélène, 1990 ; 2006 ; Vandenberghe, 1997). Tout au long de ses écrits, Weber défend ainsi implicitement la thèse que la rationalisation formelle – l'accroissement de la rationalité au sens de la calculabilité et de la prévisibilité – conduit à une perte de liberté (Vandenberghe, 1997). Chez Weber, la modernité semble se caractériser par un glissement progressif de l'action rationnelle en finalité au sens large à l'action rationnelle en finalité au sens restreint[30] : il y a une « dialectique de la Raison » (Raynaud, 1996) qui est issue du conflit entre le fait, d'une part, que la rationalisation se traduit par une plus grande autonomie des individus par rapport aux valeurs et, d'autre part, l'incommensurabilité des différents systèmes de valeurs qui induit l'autonomisation d'un système économique.

Ainsi, une fois que le capitalisme rationnel a émergé comme effet d'agrégation induit par les pratiques économiques issues de l'éthique protestante, le fonctionnement de ce système s'est ensuite émancipé de toute considération éthique ou religieuse (Weber, 1905). Le capitalisme rationnel est devenu alors une sorte de machine dont le fonctionnement s'est imposé à tout individu : la vie s'est rationalisée dans son fonctionnement, mais au prix d'une restriction considérable quant aux choix des fins des activités humaines. La rationalisation chez Weber ne signifie pas une disparition des valeurs, mais une capacité de l'homme moderne à acquérir une réflexivité par rapport à elle : l'homme moderne est un homme « *qui attribue délibérément un sens au monde parce qu'il n'y a plus de sens qui vaille avec l'évidence du donné incontestable ; dans les seules cultures supérieures, les hommes dépassent l'immersion dans le sens pour le réfléchir* » (Colliot-Thélène, 1990, 68). L'homme civilisé, produit du processus de rationalisation, se caractérise par sa capacité à prendre position par rapport aux valeurs, à faire un choix parmi elles, tout en ayant conscience que, *in fine*, ce choix ne pourra jamais être justifié de manière rationnelle. Le conflit entre des valeurs émanant des différentes sphères de la société est alors inévitable : « *pour autant que la vie a*

[30] Dans cette optique, Vandenberghe (1997) estime que la rationalisation formelle wébérienne est comparable au concept marxiste de réification : « *Bien que la catégorie de la réification thématise surtout la domination des hommes par les choses, tandis que la catégorie de la rationalisation formelle, telle que Weber la concrétise dans sa théorie de la domination bureaucratique, accentue nietzchéennement les formes de domination de l'homme sur l'homme, l'insistance sur la valeur de l'autonomie et sur les effets aliénants de la rationalisation qu'elle implique, est ce qui permet de rapprocher la critique marxiste du capitalisme et la critique wébérienne de la modernité* » (Vandenberghe, 1997, 164-165). Pour ce même auteur, l'évaluation hautement négative par Weber de ce processus ne fait aucun doute : « *Si Weber conçoit l'histoire comme un « mouvement pendulaire » dans lequel la poussée de la rationalisation formelle, qui révolutionne les conditions matérielles, est temporairement contrecarrée par l'apparition de mouvements charismatiques, qui révolutionnent d'abord les esprits, qui se routinisent et se bureaucratisent ensuite, jusqu'à ce qu'enfin un nouveau mouvement charismatique apparaisse, il semble bien que dans l'éternel combat entre le charisme créateur de l'histoire et la bureaucratie rationalisatrice, cette dernière doive l'emporter* » (Vandenberghe, 1997, 167).

en elle-même un sens et qu'elle se comprend d'elle-même, (…) elle ne connaît que l'incompatibilité des points de vue ultimes possibles, l'impossibilité de régler leurs conflits et par conséquent la nécessité de se décider en faveur de l'un ou de l'autre » (Weber, 1959, 91). Le relativisme éthique wébérien est alors une conséquence de la conception de Weber des rapports entre rationalisation et capitalisme moderne : « *Il faut (…) se mettre à son travail et répondre aux demandes chaque jour – dans sa vie d'homme, mais aussi dans son métier. Et ce travail sera simple et facile si chacun trouve le démon qui tient les fils de sa vie et lui obéit* » (Weber, 1959, 98).

1.2 Veblen et l'ère des machines

Les écrits de Veblen sont traversés en filigrane par l'idée d'un processus de rationalisation qui affecterait les sociétés humaines, tout du moins la société occidentale. C'est par ce biais que l'économiste américain développe indirectement une analyse caractérisant la nature et la spécificité du système économique capitaliste. D'une manière proche de certaines perspectives historicistes, Veblen retrace l'évolution de la société occidentale au travers de quatre grandes phases (1.2.1). L'enchaînement de ces phases, et plus particulièrement la dernière d'entre elles, est impulsée par le développement de la technologie. Veblen évoque l'existence d'une « ère des machines » (1.2.2). Au final, l'économiste américain entrevoit un dépassement possible du capitalisme par l'émergence d'une classe des ingénieurs (1.2.3).

1.2.1 Les stades de développement de la société capitaliste

Dans son ouvrage *The Instinct of Workmanship and the State of the Industrial Arts* (Veblen, 1914), Veblen développe l'idée que la société occidentale est passée au cours de son histoire par quatre stades de développement : la sauvagerie primitive, le barbarisme, l'ère de l'artisanat et l'ère des machines[31].

Le stade de la sauvagerie primitive est caractérisé par la propriété commune et la prépondérance du penchant parental, c'est-à-dire de l'instinct grégaire : « *Il s'agit d'une période inefficiente sur le plan économique et stagnante technologiquement parlant, ceci en*

[31] Précisons immédiatement qu'il serait erroné d'interpréter les stades distingués par Veblen à partir d'une théorie déterministe et finaliste de l'histoire. Contrairement aux théories des stades développées par certains économistes de l'école historique allemande, Veblen ne prétend pas que toutes les sociétés doivent nécessairement passer par les différentes étapes qu'il met en avant. La perspective de Veblen est davantage rétrospective et relève du développement d'une histoire conjecturale, bien que Veblen (1898a) critique par ailleurs les économistes classiques et marginalistes pour avoir développé eux-mêmes une histoire conjecturale dans leurs travaux (Leathers, 1990).

raison d'une conception anthropomorphique plutôt que scientifique de la nature » (Tilman, 2004, 582, notre traduction). Le stade du barbarisme voit l'introduction de la culture prédatrice. La société se trouve dominée par les institutions d'exploitation et de guerre : « *Le surplus économique, qui résulte des progrès technologiques, devient la cible des agressions des communautés barbares lorsqu'elles s'attaquent entre elles. Le surplus a également pour conséquence de stratifier les communautés sur le plan interne en rendant possible une « comparaison provocante » fondée sur le contrôle de ce surplus* » (Tilman, 2004, 582, notre traduction). Ce stade est celui où commence à se manifester la classe de loisir. L'ère de l'artisanat, qui lui succède, voit l'émergence et l'extension d'une forme non pervertie de l'instinct du travail efficace même si, parallèlement, l'instinct prédateur ne disparaît pas totalement. Ce stade est caractérisé par l'artisanat individuel dans lequel tous les éléments du processus de production sont intégrés. L'artisan est propriétaire de son commerce et de ses outils. Cette ère se caractérise par une innovation technologique particulièrement importante et par une accentuation de la division du travail qui permettent à l'homme de s'émanciper peu à peu des contraintes que la nature fait peser sur lui (Veblen, 1898b). Mais cette émancipation est la cause directe de la fin de cette ère et de son remplacement par l'ère des machines au milieu du 18ème siècle : « *Elle a pour conséquence que les individus vont placer leurs intérêts personnels au-dessus de ceux de la communauté, induisant une réapparition de la domination des instincts pécuniaires et prédateurs et une contamination de l'instinct du travail efficace. Cette combinaison atteint son plein développement dans le quatrième stade de la typologie de Veblen, qu'il nomme « ère des machines » et qui est caractérisé par l'hégémonie de la firme capitaliste* » (Tilman, 2004, 582, notre traduction).

La dynamique sous-jacente au passage d'un stade à un autre repose ainsi sur deux éléments majeurs : le surplus économique et la technologie. La notion de surplus économique occupe en effet chez Veblen une place prépondérante. Doté d'un instinct du travail efficace, tout individu est « naturellement » porté vers l'effort productif[32] au bénéfice de la communauté. Selon Veblen (1914, 147 et suiv.), il est possible d'estimer qu'il existe, à partir d'une généralisation de la dotation instinctive de l'humanité, une tendance de l'esprit de travail des hommes à faire un usage efficace du savoir technologique, et que à travers le

[32] Veblen (1898b) défend en effet l'idée que l'hypothèse marginaliste d'une aversion pour l'effort ne peut être qu'erronée compte tenu du fait qu'une espèce faisant état d'une telle aversion aurait peu de chance de survivre à la pression sélective et adaptative de l'environnement. Hodgson (2004a) souligne de manière convaincante que cette argument est particulièrement faible : d'une part, des espèces animales ont réussi à survivre précisément en économisant leur activité physique ; d'autre part, une aversion pour l'effort n'implique pas l'absence de travail. Dans une optique marginaliste, il faut considérer le rapport entre le coût marginal et l'utilité marginale de l'effort. La question appropriée est donc celle des incitations en vigueur.

temps, par des gains progressifs et insensibles, le schème technologique va se modifier, de même par conséquent que le schème des réponses coutumières à ce cadre technologique. En l'absence de circonstances contraignantes (institutionnelles ou matérielles, comme c'était plutôt le cas dans les sociétés sauvages), la tendance est donc à une maîtrise croissante de la technologie. En d'autres termes, la quête perpétuelle des individus de l'efficience productive conduit à une évolution de « l'état des arts industriels » rendant possible un accroissement effectif de cette efficience. Il en découle alors une augmentation de la production qui génère l'apparition d'un surplus économique, défini comme le montant de la production en excès par rapport aux besoins de la communauté[33]. Selon Veblen, c'est l'existence d'un tel surplus qui permet de comprendre le passage de la sauvagerie à la barbarie et surtout de celui de l'ère artisanale à l'ère des machines.

C'est avec l'apparition du surplus de production que le contrôle pécuniaire de l'industrie devient intéressant : les propriétaires peuvent en effet alors se l'approprier. C'est donc la création du surplus, par le progrès technologique, qui a engendré l'apparition de la propriété pécuniaire de l'industrie. L'apparition de la propriété marque l'entrée dans le stade de la barbarie. Veblen indique que deux processus semblent pouvoir expliquer l'apparition de la propriété et l'entrée dans l'ère barbare (Veblen, 1914, 157) :

a) Avec l'accroissement de l'efficience industrielle permis par les gains technologiques, les services des prêtres et des magiciens vont gagner en valeur, permettant à ces derniers de s'approprier des parcelles de terre, introduisant alors progressivement une relation de maître/serviteur.
b) Avec l'accumulation de richesses, il apparaît une incitation à l'agression et à la prédation : « *Les communautés concernées passent ainsi de coutumes pacifiques caractéristiques des cultures les plus primitives à une attitude quasi habituelle à la réalisation de prouesses prédatrices* » (Veblen, 1914, 157, notre traduction).

[33] On doit ici souligner la faiblesse du concept de surplus dès lors qu'on le considère d'un point de vue authentiquement institutionnaliste et substantiviste. En premier lieu, comme le souligne Pearson (1957), ce concept présuppose que les besoins de la communauté sont donnés et qu'il est possible de les évaluer. Or, dans une optique substantiviste, la définition des besoins des individus et de la communauté dans son ensemble fait partie du procès institutionnalisé par lequel la société va structurer l'économie. Par conséquent, on ne peut penser le niveau des besoins d'une communauté en faisant abstraction du contexte institutionnel et de son évolution. De ce fait, et c'est là la seconde objection, l'apparition d'un surplus économique suite à une augmentation de la productivité est subordonnée à deux conditions : d'une part, il ne faut pas que les besoins augmentent parallèlement à la productivité ; d'autre part, il faut que l'effet de substitution domine l'effet de revenu, ces deux effets étant eux-mêmes surdéterminés par la structure institutionnelle. Ainsi, comme l'indique Pearson (1957, 317) : « *Il existe toujours et partout des surplus potentiels disponibles. Ce qui importe, ce sont les moyens institutionnels qui leur donnent vie. Et ces moyens qui suscitent un effort particulier, qui permettent de mettre de côté la quantité excédentaire, qui règlent l'utilisation des surplus, sont aussi vastes et variés que l'organisation du procès économique lui-même* ». Sur une question proche, voir également Peach et Dugger (2006).

L'institution de la propriété et les comportements prédateurs sont ainsi intimement liés : « *L'accroissement de l'efficience industrielle résultant d'un développement des arts industriels donne naissance à l'institution de la propriété ainsi qu'à l'évaluation pécuniaire des hommes et des choses, des activités et des produits, des habitudes, coutumes, usages, services et biens. En parallèle, puisque la prédation et les prouesses quasi-guerrières sont associées à la notion de propriété au travers du début de son histoire (voire de toute son histoire), il en résulte une accentuation sensible des sentiments égoïstes ; une conséquence économique majeure est que cet égoïsme se substitue au bien commun dans les idéaux et aspirations des hommes* » (Veblen, 1914, 160, notre traduction). Prédation et propriété résultent ainsi de la recherche de l'accaparement du surplus économique. Le passage à l'ère de l'artisanat, puis de l'ère de l'artisanat à l'ère des machines, est également déterminé par l'existence d'un surplus et les modalités de son accaparement. Veblen met toutefois en avant l'existence d'un processus sous-jacent plus fondamental, qui est celui de la transformation des habitudes mentales.

1.2.2 Le capitalisme et « l'ère des machines »

L'ère de l'artisanat apparaît à la fin du Moyen âge selon Veblen (1914, chap. VI). Elle se caractérise par un développement sans précédent de l'habileté manuelle permis par l'état de la technologie. C'est durant cette période, entre le 15ème et le 16ème siècle, qu'apparaît l'entreprise d'affaire et que formellement émerge le capitalisme. Enfin, c'est pendant cette phase que Veblen repère l'accélération du mouvement de rationalisation des habitudes mentales impulsé par le développement de la technologie.

Ces trois facteurs combinés (accroissement de l'habileté manuelle, apparition de l'entreprise et rationalisation des habitudes du fait de la technologie) vont directement conduire au passage, aux alentours des années 1750-1775 (Veblen, 1914, 299), à « l'ère des machines ». Comme l'indique Veblen, la période démarrant à compter du milieu du 18ème siècle peut être caractérisée de différentes manières : système de l'industrie de grande échelle, capitalisme de libre concurrence, économie de crédit[34]. Cependant, du point de vue de la technologie, il est plus approprié de qualifier cette ère d'industrie des machines (*machine industry*) ou de processus des machines (*machine process*). En effet, entre 1600 et 1900,

[34] Veblen (1904) se réapproprie en effet la classification proposée en premier par Hildebrand distinguant économie naturelle, économie monétaire et économie de crédit. Dans *The Theory of Business Enterprise*, Veblen ébauche une théorie du cycle économique où l'expansion puis la contraction du crédit constitue le mécanisme causal principal. Comme le remarque Hodgson (2004a), il est regrettable que Veblen n'ait pas tenté par la suite de préciser sa théorie.

Veblen remarque qu'il n'y a eu aucun changement culturel majeur. Le seul vrai changement est le développement de la technologie et des machines : « *Le facteur caractéristique de la modernité et qui est totalement étranger à l'ancien système, est la technologie industrielle, avec ses nombreuses et larges ramifications* » (Veblen, 1904, 144, notre traduction). Selon Veblen, ce développement sans précédent de la technologie ne va pas seulement avoir pour incidence d'engendrer un important surplus économique, suscitant le développement de comportements de prédation et renforçant l'institution de la propriété privée. Il va également induire un mouvement de rationalisation des habitudes au travers d'une pression sélective et adaptative que l'environnement technologique va exercer sur les institutions.

A ce stade, la théorie de l'évolution culturelle de Veblen et son analyse de l'ère des machines rejoignent la théorie des préconceptions que l'on a présentée dans le Chapitre 3. En effet, le mouvement d'évolution des préconceptions scientifiques repéré par Veblen n'est en fait qu'un aspect spécifique d'un processus plus global se situant au niveau de la société dans son ensemble. L'évolution des conditions matérielles d'existence conditionnerait l'évolution des habitudes mentales. Dans ce cadre, le développement de la technologie se concrétisant au travers de l'apparition de machines au fonctionnement de plus en plus complexe aurait induit une transformation dans la manière pour les individus d'appréhender le fonctionnement du monde qui les entoure. A un mode de pensée « animiste », marqué par une forme d'anthropomorphisme et une dimension téléologique, le développement de la technologie substituerait un mode de pensée rationnel, fondé sur des préconceptions factuelles (*matter-of-fact preconceptions*) :

> « *Le processus des machines imprègne toute la vie moderne, la domine dans un sens mécanique. Sa domination transparaît dans la mise en application de mesures et d'ajustements mécaniques, ainsi que dans la réduction de tous les faits de la vie à des unités standard* » (Veblen, 1904, 146, notre traduction) ;
>
> « *La norme de systématisation est celle donnée par la logique du processus des machines, et son champ est celui des calculs statistiques et du principe matériel de la relation entre cause et effet* » (Veblen, 1914, 311, notre traduction) ;
>
> « *Tant dans son incidence sur le travailleur que sur les autres membres de la communauté, l'état actuel des arts industriels induit ainsi un entraînement à l'appréhension et à l'appréciation quantitatives et impersonnelles des choses, et tend à discréditer et à inhiber toutes imputations de caractères spirituels aux faits observés. Il*

s'agit d'un entraînement à raisonner en termes factuels ; plus spécifiquement, un entraînement à la logique du processus mécanique » (Veblen, 1914, 318, notre traduction).

Selon Veblen, la technologie a pour conséquence d'inculquer chez les individus une propension au raisonnement impersonnel et quantitatif, en termes de cause et d'effet[35]. La montée en puissance de l'industrie des machines a nécessité de la part des travailleurs l'acquisition de certaines compétences et aptitudes dont la maîtrise n'avait aucune importance précédemment. Les individus doivent donc acquérir un savoir spécifique, qui suppose de leur part une certaine attitude intellectuelle, comprenant par exemple un rejet de toute interprétation anthropomorphique ou animiste des événements. Les individus vont voir leur raisonnement évoluer : « *L'individu apprend à raisonner en termes de processus, plutôt qu'en termes de cause et de résultat où un processus mystérieux interviendrait pour faire le lien entre les deux* » (Veblen, 1904, 174, notre traduction). De manière générale, l'industrie des machines, au même titre que n'importe quel autre état des arts industriels, va inculquer des routines de comportement à tous les individus, bien au-delà des seuls employés de l'industrie.

Comme on l'a évoqué dans le chapitre précédent, on peut interpréter l'effet de la technologie sur les habitudes et les comportements comme le résultat d'un processus de sélection naturelle des institutions par l'environnement. La technologie, outre le fait d'inculquer un certain matérialisme aux travailleurs industriels, a également un effet sélectif. Travailler avec des machines requiert certaines qualités et certaines propensions dont la diffusion au sein de la société est dès lors favorisée. D'après Veblen (1904 ; 1914), l'émergence du capitalisme précède celle de l'ère des machines et de la généralisation des habitudes factuelles. Toutefois, c'est avec la rationalisation des habitudes mentales que ce système atteint son plein développement[36], mais aussi qu'il devient possible de le dépasser.

---

[35] « *It inculcates thinking in terms of opaque, impersonal cause and effect* » (Veblen, 1904, 148). Ou encore : « *The logic of this technology, by which its problems are to be worked out, is the logic of a mechanical process in which no personal or teleological factors enter* » (Veblen, 1914, 303).

[36] O'Hara (2000, 77) indique que Veblen considère que le système capitaliste est passé par trois étapes successives : le capitalisme compétitif (1780s-1850s), le *corporate capitalism* (1850s-1890s), le capitalisme monopolistique (1890s-1930s). Durant la première phase, le capitalisme ne faisait pas état de contradiction majeure car l'industrie était contrôlée par les capitaines d'industrie. Il n'y avait pas de danger de surproduction. Avec la seconde phase, les industries deviennent à la fois soumises au contrôle de la sphère des affaires et au processus des machines. Toutefois, ce dernier processus n'est pas encore suffisamment avancé pour induire de réelles crises de surproduction.

1.2.3 Institutions pécuniaires versus *institutions industrielles : la « dichotomie véblénienne »*

Le terme de « capitalisme » ne revient qu'un nombre de fois très réduit dans les écrits de Veblen. William Dugger (2006) estime que cette réticence à utiliser ce concept s'explique par le fait que Veblen ne considérait pas, à l'époque où il écrivait, le capitalisme comme un système stabilisé et cohérent et que par conséquent il était inapproprié de lui appliquer un concept précis, qui suggérerait alors l'inverse. Veblen semble ainsi considérer, au contraire de Weber, que la rationalisation amènera à un dépassement du système capitaliste, dont la stabilisation semble peu probable. Cette instabilité chronique du capitalisme selon Veblen découle de la tension qui existe entre d'une part, le processus de rationalisation des habitudes mentales, et d'autre part, la survivance de certains traits « archaïques » relevant de préconceptions animistes. Ces traits archaïques sont essentiellement ceux tournant autour de l'institution de la propriété privée et des comportements de prédation. Selon Veblen (1901b ; 1904 ; 1914), on assiste ainsi au sein du système capitaliste à l'émergence d'une dichotomie entre d'un côté, des institutions industrielles, favorables au développement d'habitudes factuelles et de l'autre côté, des institutions pécuniaires propices au développement de comportements prédateurs orientés par la seule recherche du profit monétaire. On peut ainsi parler de « dichotomie véblénienne »[37].

<u>L'importance des institutions pécuniaires</u>

Veblen ne nie pas le rôle joué par la monnaie, au travers du système de prix, et la comptabilité dans le cadre du processus de rationalisation :

> « *Les concepts logiques de la comptabilité sont totalement dépassionnés et impersonnels ; et que l'usage par l'homme de la logique comptable prenne la forme d'un ensemble élaboré de livres comptables ou d'une comptabilité moins rigoureuse des gains, pertes, revenus et sorties en termes de prix, leur effet est immanquablement d'induire à un certain degré une habitude de pensée statistique. Elle rend naturelle une appréhension quantitative des choses et des relations qui ont un fondement pécuniaire ; et, de manière plus générale, par la force de l'habituation, elle renforce la propension à appréhender tous les faits d'une manière statistique et objective similaire, tant que les faits admettent une mesure quantitative* » (Veblen, 1914, 245, notre traduction).

[37] La littérature parle de « *veblenian dichotomy* » pour désigner l'opposition entre institution et technologie qui serait héritée de Veblen (Munkirs, 1988). Toutefois, cette supposée dichotomie véblénienne a été en fait initiée et développée par Clarence Ayres (1944) à partir de l'opposition que nous analysons ici. Si Veblen accorde un rôle important à la technologie, il est inexact de considérer qu'il l'oppose systématiquement à toute forme d'institution.

« *Il ne fait aucun doute que le système de prix est fortement lié avec l'émergence de la technologie industrielle dans les temps modernes ; (…) sa discipline a fortement contribué à appréhender les faits mécaniques en des termes dénués de tout anthropomorphisme* » (Veblen, 1914, 245, notre traduction).

Toutefois, la monnaie et l'ensemble des activités pécuniaires se fondent sur l'institution de la propriété, la principale des « institutions imbéciles » dont l'existence est permise par la création d'un important surplus économique. C'est durant l'ère artisanale que les formes modernes des institutions pécuniaires vont commencer à apparaître[38], participant, parallèlement à la mécanisation, à l'émergence de l'ère des machines.

Ainsi, selon Veblen (1904, chap. IV), si le fondement physique de l'économie moderne est la technologie, son fondement spirituel est l'institution de la propriété. Veblen fait de cette dernière la principale des institutions pécuniaires, et la considère comme un résidu des préconceptions animistes. Mais tandis que dans l'ensemble, les préconceptions animistes ont eu tendance à décliner au cours de l'histoire, l'institution de la propriété s'est étendue, cette extension étant interprétée comme la conséquence des habitudes mentales engendrées par l'économie monétaire. C'est ainsi que le capitalisme peut être interprété chez Veblen, comme un système économique instable produit du processus de rationalisation, mais dans lequel persistent des institutions animistes et pécuniaires. La survie même du système capitaliste dépend de l'existence de deux sphères antagonistes, la sphère industrielle et la sphère des affaires. *L'existence du capitalisme est donc liée au caractère inachevé du processus de rationalisation*. Le capitalisme est ainsi sujet selon Veblen à une contradiction : la sphère industrielle est guidée par des institutions et des habitudes orientées vers l'efficience et la valeur d'usage. La production qui en est issue est utile à la communauté. Cette sphère est toutefois soumise à l'influence des institutions pécuniaires, lesquelles favorisent le développement de comportements parasitaires et prédateurs, orientés par la valeur d'échange

[38] Veblen (1914) considère que le recours systématique à l'institution du marché dans le cadre de l'échange de biens remonte au 15ème et 16ème siècles, soit pendant l'ère artisanale. L'économiste américain se trouve par ailleurs très critique envers toute tentative de naturalisation des institutions pécuniaires, et notamment du marché : « *Among the assumptions of a hundred years ago was the premise, self-evident to that generation of thoughtful men, that the phase of commercialised economic life then prevailing was the immutably normal order of things. And the assumptions surrounding that preconception were good and competent for a formulation of economic theory that takes such an institutional situation for granted and assumes it to be unchanging, or to be a* terminus ad quem*. But for anything like a genetic account of economic life, early or late, capitalistic or otherwise, such assumptions and the theoretical propositions and analyses that follow from them are defective in that they take for granted what requires to be accounted for* » (Veblen, 1914, 207).

et la quête du profit. La conséquence est que la sphère des affaires va la plupart du temps orienter les processus industriels dans des directions inefficientes. La contradiction est que les institutions pécuniaires contribuent à atténuer l'efficacité des institutions industrielles, alors même que les premières ont besoin des secondes pour perdurer. Veblen (1923) illustre plus particulièrement cette contradiction au travers de la figure du « propriétaire absent » (« *absentee ownership* »), laquelle est consacrée par les institutions juridiques et morales de l'économie moderne[39] : l'institution du propriétaire absent est l'archétype de la séparation entre les processus industriels productifs et leur administration purement pécuniaire, qui voit les propriétaires des entreprises n'être intéressés que par l'obtention d'un profit à plus ou moins court terme.

Toutefois, et même si Veblen ne prophétise en aucun cas la chute du capitalisme[40], il considère que cette contradiction associée à la poursuite du processus de rationalisation est susceptible de permettre l'émergence d'un nouveau système économique.

Vers une révolution technocratique ?

Veblen estime que le processus de rationalisation peut permettre un dépassement du capitalisme. Cette affirmation repose sur plusieurs éléments : d'une part, le « système » capitaliste est par nature instable puisqu'il repose sur la cohabitation de deux types d'institutions (industrielles et pécuniaires) antinomiques ; d'autre part, devant l'accroissement de la complexité des opérations industrielles, les propriétaires n'ont plus les compétences requises pour contrôler et maîtriser directement les processus productifs (Veblen, 1914, 345). Cette incapacité a entraîné l'apparition d'une nouvelle classe sociale, celle des ingénieurs (*efficiency engineers*), chargée de faire office d'intermédiaire entre les sphères d'affaire et industrielle. Enfin, le processus de rationalisation lui-même va rendre la fonction des dirigeants de plus en plus obsolète.

Veblen estime en effet qu'à terme, les effets de la technologie sur les habitudes doivent se propager au-delà de l'industrie et atteindre également la sphère des affaires. La complexification des processus productifs implique par ailleurs l'émergence d'un authentique

[39] « *There is no question of the legality of absentee ownership, nor of its moral right. It is a settled institution of civilised life, embedded in laws and morals, an dits roots run through the foundations of European civilisation. Legality and morality are a matter of statute, precedent, and usage ; and absentee ownership is quite securely grounded in the Common Law and deeply ingrained in the moral sense of civilised men. In the American commonwealth such ownership is also covered by the constitutional provision which declares that men must not be deprived of their property except by due process of law* » (Veblen, 1923, 11).

[40] Voir la conclusion de *The Theory of Business Enterprise* où Veblen propose au contraire deux scénarios totalement opposés.

problème d'agence[41] où les propriétaires vont se retrouver dans l'incapacité de contrôler de manière effective les processus productifs pour les orienter suivant des motifs pécuniaires. C'est une classe des ingénieurs qui va acquérir la maîtrise de ces processus à partir de comportements suivant les habitudes factuelles favorisées par la technologie. Au fur et à mesure que les habitudes factuelles vont se propager au détriment des habitudes archaïques de la propriété et de la prédation monétaire, le rôle des propriétaires et des institutions pécuniaires va apparaître comme de plus en plus obsolète à l'ensemble de la population. C'est ainsi que le processus de rationalisation, induit par le développement de la technologie mis en mouvement par la sphère industrielle, est susceptible d'ouvrir la voie à une « révolution technocratique » (Gislain, 2000) consacrant l'aboutissement du processus de rationalisation, avec l'élimination des derniers résidus des préconceptions archaïques[42]. Cette prise de conscience serait susceptible de réactiver l'instinct du travail efficace de manière positive : le développement de la technologie et le perfectionnement des machines auraient pour conséquence d'influencer le comportement des individus en ravivant chez eux le souci d'efficience et de rationalité productive et donc, parallèlement, de rendre flagrante l'« aberration » que constituerait dans cette optique la classe des propriétaires. Partant de cette potentialité, Veblen propose la constitution d'un système économique fondé sur une mentalité technocratique dans laquelle le pouvoir serait confié à la classe des ingénieurs. Dans un tel système, la rationalisation des processus de production serait mise en avant afin de rendre encore plus évidente l'obsolescence du statut de propriétaire et afin de développer davantage l'instinct du travail efficace. En se stabilisant, l'activité industrielle dénierait à la classe pécuniaire et ses institutions toute raison d'être. Veblen estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en confiant dans un premier temps la direction aux ingénieurs et techniciens. L'objectif de cette république industrielle (voir tableau 2) serait « *l'allocation adéquate des ressources et de la main d'œuvre disponibles, l'approvisionnement équitable des*

[41] Les intuitions de Veblen sur le problème du contrôle de l'industrie par les affaires sont à l'origine d'une importante littérature portant sur les problèmes posés par la séparation entre la gestion et le contrôle au sein de la firme capitaliste. Mentionnons notamment l'important ouvrage de A. Berle et C. Means, *The Modern Corporation and Private Property* (1932), ou encore les travaux de l'institutionnaliste John K. Galbraith sur la technostructure. A noter également que John R. Commons (1950) consacre une annexe complète à l'ouvrage de Berle et Means.

[42] Même si cela ne peut être développé ici, on soulignera que Veblen n'a jamais véritablement précisé les contours et les modalités de fonctionnement de ce qu'il appelait la « république industrielle » (Gislain, 2000). Surtout, avec le recul historique, il apparaît clairement aujourd'hui que cette vision rationaliste d'une société pouvant être dirigée par des techniciens répartissant « rationnellement » le revenu est particulièrement naïve. La position de Veblen s'éclaire néanmoins partiellement si l'on considère que ce dernier avait une opinion positive des principes d'administration et de direction mis en avant par Taylor (Hodgson, 2004a).

consommateurs en quantités suffisantes de biens et services » (Veblen, 1921, cité par Gislain, 2000, 203).

Tableau 2 : La dichotomie véblénienne (inspiré de Tilman, 2004)

Caractéristiques/Type de société	**Société prédatrice**	**République industrielle**
Institutions dominantes	Institutions pécuniaires	Institutions industrielles
Instincts dominants	Instincts égoïstes (prédation)	Instincts altruistes (travail efficace)
Valeurs dominantes	Cérémonialisme ; valeur d'échange	Instrumentalisme ; valeur d'usage
Classe dominante	Classe de loisir/d'affaire	Classe des travailleurs/ingénieurs
Nature des relations	Conflit, hiérarchie	Harmonie, égalité

Le tableau 2 résume l'essentiel de la dichotomie par laquelle Veblen oppose institutions pécuniaires et institutions industrielles et qu'il étend pour distinguer deux idéaux-types de société. Ce tableau permet de comprendre que pour Veblen, ce qui différencie une société d'une autre, ce n'est tant ses conditions matérielles et objectives d'existence, mais plutôt le cadre institutionnel et culturel dans lequel elle se développe. A ce titre, ce sont bien les habitudes mentales et les instincts qu'elles mettent en action qui sont au fondement de toute société humaine. Il apparaît maintenant pourquoi il semblait indispensable à Veblen que l'économie renouvelle sa conception de l'individu afin d'être en mesure de remplir sa tâche : analyser de manière évolutionnaire la nature des relations économiques et leur impact sur l'ensemble de l'organisation sociale.

1.3 Rationalisation et capitalisme chez Weber et Veblen : une comparaison[43]

Il peut être instructif de comparer les perspectives respectives de Max Weber et Thorstein Veblen sur le processus de rationalisation et le capitalisme. On peut remarquer qu'il y a entre les deux analyses certaines convergences formelles (1.3.1). Toutefois, on a pu voir apparaître plusieurs divergences substantives qui peuvent s'expliquer de diverses manières (1.3.2).

[43] Cette section reprend très largement des passages de Hédoin (2009). Voir également Yilmaz (2007) qui défend un point de vue légèrement différent du nôtre mais qui souligne également les convergences entre Weber et Veblen.

1.3.1 Quelques convergences formelles

Processus de rationalisation et théorie de la connaissance

La première des convergences remarquables entre les perspectives de Veblen et de Weber sur le processus de rationalisation apparaît en filigrane dans ce qui été dit dans les chapitres précédents : la relation entre la science et le processus de rationalisation. Plus exactement, Weber comme Veblen font du développement de l'activité scientifique et de l'évolution de la démarche scientifique les témoins et l'illustration du processus de rationalisation qui touche la civilisation occidentale. Comme on l'a indiqué dans le Chapitre 3, Veblen développe une théorie des préconceptions scientifiques décrivant l'évolution de ces dernières comme étant fonction d'un processus de sélection naturelle. Veblen (1899b ; 1904 ; 1914) lie explicitement l'évolution de ces préconceptions avec l'évolution plus générale des habitudes mentales au sein de la société et, de manière plus générale, l'évolution de la science et le processus des machines : « *L'enquête scientifique est orientée vers différentes finalités et conduite à partir d'un ensemble différent de principes et de préconceptions dans les communautés industrielles modernes de celui des premiers jours ou des communautés culturellement non affectées par la domination industrielle. La science moderne est toute entière tournée vers la recherche des relations impersonnelles se trouvant dans la séquence causale de chaque phénomène qu'elle étudie* » (Veblen, 1904, 171, notre traduction). Comme on l'a déjà mentionné, la science est appréhendée chez Veblen comme le produit du contexte culturel.

Le statut de la pensée scientifique comme témoin de la rationalisation des modes de vie humains apparaît également dans les travaux de Weber, même si cela est rarement mis en avant, notamment dans ses écrits épistémologiques (Weber, 1965). Dans l'avant-propos de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (Weber, 1904-05), Weber souligne ainsi le fait que la science moderne est en partie le produit de la structure sociale de la société occidentale. La science moderne doit s'appréhender comme le produit, et donc le témoin du processus de rationalisation. Mais c'est dans la problématique du rapport aux valeurs, que Weber a abondamment traité (voir Chapitre 2), que l'on trouve l'essentiel de cette idée du lien entre science moderne et rationalisation : l'homme civilisé, produit du processus de rationalisation, se caractérise par sa capacité à prendre position par rapport aux valeurs, à faire un choix parmi elles, tout en ayant conscience que, *in fine*, ce choix ne pourra jamais être justifié de manière rationnelle. Ainsi, l'objectivité scientifique dont se réclame Weber, et qui est une condition à l'existence des sciences de la culture, est elle-même un concept *historique*, c'est-à-dire un

produit de la rationalisation (Colliot-Thélène, 1990)[44]. L'idéaltype de l'action rationnelle en finalité, à partir duquel Weber estime qu'il est possible d'interpréter toute activité, doit se concevoir dans cette optique à la fois comme une idéalisation des comportements dans le capitalisme moderne, mais aussi comme la manifestation de l'état d'avancement des sciences de la culture.

Par conséquent, on retrouve clairement chez Weber et Veblen l'idée que la possibilité même de la science moderne est le produit du processus de rationalisation. Il s'agit là d'un élément essentiel dans la mesure où les deux auteurs, bien que dans des perspectives différentes, voient la science comme une sphère « encastrée » dans le processus plus global d'évolution et de rationalisation des comportements. Comme on l'a déjà indiqué dans le Chapitre 3, en soumettant la transformation des préconceptions scientifiques à l'évolution générale des habitudes mentales, Veblen nous indique que la perception par la science de la dimension évolutionnaire de la société et de l'économie suppose, au préalable, que les conditions socio-culturelles permettent le développement d'une telle pensée évolutionnaire. Le fait que l'environnement soit perçu de manière de plus en plus factuelle par les scientifiques est nécessairement l'indication que ce dernier se caractérise par un fonctionnement lui-même de plus en plus « factuel ». Concernant Weber, dans une perspective néo-kantienne, c'est de la condition d'objectivité des sciences, notamment sociales, que dépend leur possibilité d'existence même : une science ne peut exister qu'à la condition qu'elle soit objective. De ce point de vue, en s'interrogeant sur l'objectivité des sciences sociales, Weber a cherché à mettre en valeur les conditions culturelles à une telle objectivité. En démontrant que les sciences sociales pouvaient prétendre cette objectivité, Weber indique indirectement qu'il s'est produit un processus – de rationalisation – permettant le développement d'une science « rationnelle », et donc objective.

Dans les deux cas, la structure de la démonstration est la même. Il est dans un premier temps de démontrer que les sciences contemporaines ont évolué d'une certaine manière (soit vers l'objectivité, soit vers un caractère plus factuel). Il est ensuite indiqué que cette évolution a nécessité la satisfaction de certaines exigences socio-culturelles. On peut alors en déduire que la satisfaction de ces exigences, prenant la forme d'un processus de rationalisation, s'est avérée effective. On semble ainsi se trouver en présence, chez ces deux auteurs, d'une forme de cercle herméneutique : la mise en avant de la rationalité des sociétés modernes est rendue

[44] « *La présupposition transcendantale de toute science de la culture ne consiste pas à trouver du prix à une civilisation déterminée ou à la civilisation en générale, mais dans le fait que nous sommes des êtres civilisés, doués de la faculté et de la volonté de prendre consciemment position face au monde et de lui attribuer un sens* » (Weber, 1904, 166-167)

possible par l'émergence d'une logique scientifique, elle-même produite par les logiques d'actions issues du processus de rationalisation que la science peut ainsi étudier. *C'est le processus de rationalisation qui rend sa propre étude possible*, ce qui signifie que le fait même que la science puisse percevoir la société moderne comme « rationnelle » ou comme « factuelle » prouve que la société, en rendant possible ce type d'interprétation, tend effectivement à se caractériser de la sorte. Chez Weber comme chez Veblen, l'analyse du processus de rationalisation s'inscrit ainsi dans un cadre autoréférentiel.

Une analyse historique et génétique du capitalisme

Weber et Veblen partagent par ailleurs le fait d'appréhender le processus de rationalisation par le biais d'une analyse historique et génétique. Dans les deux cas, de manière plus ou moins explicite, il s'agit, avec cette forme d'analyse, de saisir la genèse de la société capitaliste moderne afin de mieux comprendre ce qui la distingue des sociétés précédentes.

L'ensemble des travaux de Weber s'inscrit dans l'optique de déterminer les raisons pour lesquelles le capitalisme moderne n'est apparu qu'en Occident et non dans d'autres régions du monde. Il s'agit notamment d'étudier la manière par laquelle la rationalité économique, ou le comportement économique rationnel, a émergé et évolué en tant que partie d'un mouvement historique plus large (Swedberg, 1998). De son côté, Veblen développe à partir des principes méthodologiques darwiniens qu'il énonce dans son article « Why is Economics Not an Evolutionary Science ? » (Veblen, 1898a), une théorie de l'évolution culturelle qui s'attache à retracer et à expliquer le développement au cours de l'histoire des préconceptions factuelles. Même si cette théorie est rarement présentée comme une tentative pour analyser la genèse et le développement du capitalisme, on peut néanmoins estimer qu'elle vise, à l'instar de l'analyse proposée par Weber, à saisir l'origine causale de ce qui, aux yeux de Veblen, caractérisait de manière distinctive la société de son époque, à savoir le rationalisme. Ainsi que l'estime Neill (2006), la théorie de l'évolution culturelle de Veblen rentre dans la catégorie des systèmes adaptés pour appréhender les séquences cumulatives d'événements et qui ne visent pas à élaborer des théories prédictives[45] : « *Il s'agissait d'un ensemble d'explications historiques fondé sur un type particulier de théorie rendant compte du changement endogène et cumulatif* » (Neill, 2006, 677, notre traduction).

[45] Neill (2006) distingue un second type de système, qui vise à expliquer une catégorie déterminée d'événements. Ce système s'appuie sur des modèles constitués d'hypothèses fixes et cherche à prédire des événements. La grande majorité des modèles de la théorie économique rentre dans ce cadre.

Cette convergence vient du fait que les deux auteurs ont été fortement inspirés par la vision darwinienne de l'évolution sociétale (Saram, 1998). Si, concernant Veblen, la filiation darwinienne est évidente et revendiquée, elle est également décelable chez Weber : « *Pour Weber, le capitalisme était seulement l'un des nombreux résultats émergeant du processus de rationalisation occidentale. Son grand intérêt intellectuel n'était pas le capitalisme en tant que tel, mais bien les processus évolutionnaires de la rationalisation universelle. Ainsi, le capitalisme en tant que processus, c'est-à-dire la question de ses origines historiques et de ses conséquences culturelles, préoccupait bien plus Weber que le capitalisme en tant que structure* » (Saram, 1998, 594, notre traduction). Chez Weber comme chez Veblen, la rationalisation est le produit de forces impersonnelles dont la logique ne peut être appréhendée que *ex post*, à partir d'un certain rapport aux valeurs. Le concept même de rationalisation fait ainsi figure chez Weber *d'outil méthodologique nécessaire* pour étudier le capitalisme : « *La notion de « rationalisation », par laquelle Weber résume les traits communs des procès multiples, économiques, sociaux, idéologiques ou artistiques, dont la totalité constitue la genèse de la civilisation occidentale moderne, s'avère ainsi une forme affaiblie de téléologie à laquelle l'historien ne peut échapper, non certes par conviction, mais par nécessité méthodologique* » (Colliot-Thélène, 1990, 61). Chez Veblen, le concept de préconception factuelle est surdéterminé par une théorie des préconceptions qui est le produit d'une sélection des idées (cf. Chapitre 3). En ce sens, il s'agit là encore d'une nécessité épistémologique qui permet, *a posteriori*, de retracer l'évolution des institutions des sociétés occidentales.

Rationalisme/traditionalisme (Weber) et préconceptions factuelles/animistes (Veblen)

En lien avec le point précédent, on peut repérer un isomorphisme entre, d'un côté, le couple rationalisme/traditionalisme chez Weber, et de l'autre, le couple préconceptions factuelles/animistes chez Veblen. Chez les deux auteurs, les concepts de rationalisme et de préconceptions factuelles expriment l'idée d'une tendance de la part des institutions à avoir évolué dans une certaine direction au cours de l'histoire. Le traditionalisme et les préconceptions animistes désignent à l'inverse tous les éléments constituant un frein au processus de rationalisation, éléments qui étaient initialement prépondérants dans toutes les sociétés humaines. On peut également trouver chez Veblen la même tension entre d'une part, une logique d'évolution et d'autre part, une dynamique d'évolution, que Philippe Raynaud (1996) a repéré chez Weber.

1.3.2 Des divergences substantives

Evaluation normative du capitalisme et nature du processus de rationalisation

Si Weber et Veblen ont en commun de conceptualiser le mouvement de rationalisation comme étant un processus au cours duquel une certaine logique rationnelle surpasse une logique traditionnelle et archaïque, une analyse plus poussée montre que les deux auteurs ne fondent pas cette logique rationnelle sur les mêmes éléments. D'une certaine manière, la substance du processus de rationalisation chez les deux auteurs apparaît même comme antinomique. Du fait de l'importance accordée à la technologie en tant que facteur de sélection des institutions et des habitudes, la rationalisation chez Veblen a un contenu substantiel (et non *formel* comme chez Weber, cf. *infra*) dans le sens où elle se traduit par une modification « qualitative » de la manière de penser des individus. Dans des termes un peu schématiques, cela signifie que le processus de rationalisation apprend aux individus à penser « autrement », en réaction à la transformation de leur environnement. On peut ainsi dire que la rationalisation chez Veblen a une dimension *objective*, puisqu'elle modifie uniformément le comportement des individus qui y sont confrontés. Il apparaît clairement que l'interprétation que fait Weber de la rationalisation comme du capitalisme s'écarte assez nettement de l'analyse véblénienne. La divergence se situe surtout quant aux facteurs induisant la rationalisation. Là où Veblen fait de la technologie le moteur principal de ce processus, Weber relègue au contraire la technologie au rang des facteurs mineurs. De manière plus générale, Weber était très critique vis-à-vis de toute forme de déterminisme technologique et il se refusait même à parler de révolution industrielle (Swedberg, 1998). Comme déjà mentionné brièvement, c'est dans l'économie monétaire qu'il faut chercher l'origine de la rationalité formelle économique. Sur le plan économique, c'est avec l'apparition de la monnaie et de l'échange monétaire que le calcul économique a commencé à prendre une importance considérable dans la vie économique et que surtout, la poursuite du profit a pu être rationalisée. Le capitalisme rationnel est donc le produit de la rationalisation de la vie économique. Il apparaît donc que les éléments monétaires (ou pécuniaires), qui chez Veblen, vont à l'encontre du processus de rationalisation, en font au contraire partie intégrante chez Weber. Toutefois, comme on l'a indiqué, le processus de rationalisation chez Weber dépasse le seul cadre de la sphère monétaire. Ce mouvement de rationalisation, qui se déploie dans toutes les sphères d'action (économique donc, mais aussi politique et juridique), trouve ainsi son origine, non pas dans une rationalisation de la sphère des valeurs, mais *dans une prise de distance des individus par rapport à celles-ci*. De là, transparaît la dimension subjective et formelle du processus de rationalisation chez Weber : la rationalisation ne se traduit ainsi pas

nécessairement de la même manière dans toutes les religions ou toutes les cultures. Il existe une pluralité des voies par laquelle se manifeste ce processus. On trouve donc dans l'analyse wébérienne une dualité entre, d'une part, une logique d'évolution qui met en avant une tendance *universelle* des sociétés (au travers de la religion) à se rationaliser, et d'autre part, une dynamique d'évolution qui conceptualise les multiples chemins par lesquels cette logique peut se réaliser.

Même si ce point peut paraître plus anecdotique, les deux auteurs ont également une évaluation normative du capitalisme et du processus de rationalisation qui diffère. Comme Weber décrit le capitalisme et le processus de rationalisation qui l'a engendré comme une « cage d'acier ». Chez Weber, le capitalisme moderne représente l'aboutissement du processus de rationalisation, tant dans ses vertus que dans ses défauts[46]. A l'inverse, si Veblen développe une critique virulente à l'encontre de la société capitaliste de son époque, on a pu voir en revanche qu'il perçoit de manière beaucoup plus favorable le processus de rationalisation. Veblen y voit notamment un moyen de dépasser le capitalisme pour évoluer vers un mode d'organisation économique alternatif.

Eléments expliquant les divergences

On peut invoquer deux explications, qui sont d'ailleurs reliées entre elles, pouvant expliquer les divergences relevées précédemment : la manière dont les deux auteurs conceptualisent la notion de rationalité et les fondements philosophiques sur lesquels reposent leurs analyses respectives. Notons toutefois qu'au-delà de ces divergences, on retrouve bien chez les deux auteurs le double mouvement d'historicisation de la théorie et de théorisation de l'histoire que l'on s'est attaché à mettre en avant dans ce travail.

Une première explication dans les divergences constatées entre les analyses de Weber et Veblen réside dans le fait que ces deux auteurs n'appréhendent pas de la même manière le concept de rationalité[47]. Cette divergence, qui s'explique elle-même par les fondements philosophiques respectifs des travaux des deux auteurs, et parce qu'elle se traduit par deux théories de l'action différentes, permet de comprendre en partie pourquoi la rationalisation

[46] Dans cette perspective, l'analyse du socialisme que propose Weber dans ses écrits politiques (par exemple, Weber, 1918) ou dans le deuxième chapitre d'*Economie et société* (Weber, 1922) est très intéressante : loin de permettre un dépassement de la réification induite par la rationalisation, Weber estime qu'un système socialiste, en faisant fusionner les bureaucraties politiques et économiques ne fera que renforcer la cage d'acier existant sous le capitalisme. En effet, outre les problèmes que poserait l'absence de prix du point de vue de la rationalité formelle, il persisterait la séparation des travailleurs avec leurs moyens de production, tandis que les entrepreneurs disparaîtraient, privant ainsi l'économie de sa source majeure de dynamisme. Le système serait alors régi par les rapports de force entre les groupes d'intérêt (voir aussi Swedberg, 1998, chap. 3).

[47] Voir sur ce point l'intéressante contribution de Kilpinen (2004). Nous suivons en partie son argumentation.

apparaît chez Veblen comme étant un processus *substantiel* et *objectif*, alors qu'il est plutôt d'ordre *formel* et *subjectif* chez Weber. La position de Weber concernant l'hypothèse de rationalité que l'on retrouve dans la théorie marginaliste est bien établie[48] : la loi de l'utilité marginale n'a pas à reposer sur un quelconque fondement, elle n'est qu'un exemple de l'application de la méthode de l'idéaltype. En d'autres termes, la théorie marginaliste repose sur une idéalisation du sens de l'action des individus dans une perspective de rationalité en finalité, elle n'a pas besoin de supposer qu'une telle action soit sous-tendue par un quelconque ressort psychologique. L'activité rationnelle a pour propriété d'être celle qui est la plus directement compréhensible, ce qui suffit à justifier son idéalisation sur le plan méthodologique : « *« Expliquer » une activité de ce genre ne saurait jamais signifier qu'on la fait dériver de « conditions psychiques », mais qu'au contraire on la fait découler des expectations, et exclusivement des expectations, qu'on a nourries subjectivement à propos du comportement des* <u>*objets*</u> *(rationalité subjective par finalité) et qu'on était en droit de nourrir sur la base d'expériences valables (rationalité objective de justesse)* » (Weber, 1913, 334). Cela signifie que le modèle explicatif de la théorie de l'utilité marginale est valable[49] indépendamment de toute considération psychologique. Cette position ne nie pas pour autant à la psychologie toute pertinence, mais elle a pour effet de réfuter tout réductionnisme psychologique. Cette position épistémologique fonde de manière plus générale l'ensemble de la typologie des formes d'activités sociales que Weber développe dans *Economie et société* (Weber, 1922, I, 55-57). Il faut comprendre cette typologie comme une gradation dans le degré de réflexivité par rapport aux intérêts idéels et matériels qui guident l'action humaine. Ainsi, tandis que les deux premières formes correspondent à des actions à peine significatives, les deux formes d'actions rationnelles sont le fait d'individus prenant un recul par rapport à leurs valeurs auxquelles ils attribuent consciemment une signification guidant leur action. La théorie de l'action wébérienne est ainsi, dans une logique kantienne, en partie fondée de manière *a priori*. Dans ce schéma, l'action rationnelle en finalité, parce qu'elle est la plus

[48] Weber l'expose plus particulièrement dans son article « Marginal Utility Theory and the « Fundamental Law of Psychophysics » », publié à l'origine en allemand en 1908 (Weber, 1908). On trouve également des analyses similaires dans son essai sur l'objectivité de la connaissance paru en 1904 (Weber, 1904).

[49] Notons que le fait que le modèle explicatif marginaliste soit valable n'implique pas qu'il soit toujours nécessairement pertinent sur le plan heuristique. Comme tout idéaltype, la théorie marginaliste correspond à une conception qui déforme et idéalise la réalité. A ce titre, elle n'a pas à correspondre à cette dernière. Néanmoins, et c'est à ce stade que la méthode de l'idéaltype de Weber s'écarte de l'instrumentalisme traditionnel de la théorie standard, la pertinence d'un idéaltype n'est jamais assurée et est toujours contingente aux phénomènes dont le chercheur veut rendre compte. Ainsi, vouloir appliquer la théorie de l'utilité marginale aux sociétés primitives n'est pas faux en soi, mais peut s'avérer très peu informatif sur le plan heuristique. Le chercheur doit alors être prêt à adopter d'autres types idéaux pour mieux rendre compte de la réalité qu'il observe.

« significative », occupe une place heuristique privilégiée[50]. A partir de cette typologie, qui présuppose une *logique d'évolution*, Weber s'attache à comprendre la dynamique effective du processus de rationalisation. L'accroissement de la rationalité est donc étudié par comparaison avec un étalon de mesure qui n'est pas fondé empiriquement, mais qui est établi *a priori*, rejetant ainsi l'idée d'une rationalité se formant *au contact* des conditions matérielles d'existence. Si la rationalité est bien chez lui un concept historique, c'est dans le sens où *les actions humaines tendent à correspondre de plus en plus à l'idéaltype de l'action rationnelle en finalité.*

La position de Veblen concernant le concept de rationalité apparaît clairement dans deux de ses articles majeurs, « Why is Economics Not an Evolutionary Science » (1898a) et « The Limitations of Marginal Utility » (1909). Veblen y rejette la théorie de l'utilité marginale, précisément sur des motifs psychologiques. La critique majeure qui y est formulée est que la théorie marginaliste traite l'individu non comme un agent, mais comme un réceptacle de pulsions et de stimuli, essentiellement de nature économique. Selon Veblen, cette conception passive de la nature humaine, outre qu'elle est démentie par les travaux en psychologie et en anthropologie, a pour défaut de ne s'intéresser qu'aux déterminants de l'action humaine, et non à l'action elle-même. Mais cette critique peut être transposée à la conception de la rationalité chez Weber qui, même si elle élargit les motifs pris en compte, ne s'intéresse elle aussi qu'aux déterminants de l'action[51]. En fait, sans pour autant s'opposer radicalement à la conception de la rationalité humaine de Weber (qui n'est conceptualisée que dans une seule dimension : le degré de réflexivité des individus par rapport à leurs valeurs), il semble s'avérer que celle développée par Veblen s'inscrive dans une perspective bien plus large (Kilpinen, 2004)[52]. En d'autres termes, si la rationalité calculatoire, telle que

---

[50] Par exemple : « *la façon la plus pertinente d'analyser et d'exposer toutes les relations significatives irrationnelles du comportement, conditionnées par l'affectivité et exerçant une influence sur l'activité, consiste à les considérer comme des « déviations » d'un déroulement de l'activité, construit sur la base de la pure rationalité en finalité. (…) Grâce à son évidente compréhensibilité et à son univocité – corollaire de sa rationalité – la construction d'une activité strictement rationnelle en finalité sert, dans ces cas, de « type » à la sociologie, afin de comprendre l'activité réelle, influencée par des irrationalités de toutes sortes (affections, erreurs), comme une « déviation » par rapport au déroulement qu'il aurait fallu attendre dans l'hypothèse d'un comportement purement rationnel* » (Weber, 1922, I, 31-32).

[51] « *The ground for this Veblenian conclusion is that marginal utility theory, its supposed antithesis in deontological moral philosophy, and their supposed mediator in Weber's economic sociology, all commit the same early nineteenth century error : They talk exclusively about determinants of action, instead of action proper, and presume that the problem of action thereby over and done with* » (Kilpinen, 2004, 422).

[52] C'est la thèse principale défendue par Kilpinen (2004). Relevons cependant que, à partir d'une interprétation de la théorie de l'action wébérienne très proche par exemple de celle de Raymond Boudon (par exemple, 1997), Kilpinen semble réduire la rationalité en finalité de Weber au calcul économique. Il s'agit là d'une interprétation qui tend à rapprocher les analyses de Weber et de Pareto et qui est assez courante dans la lecture de Weber par les théoriciens du choix rationnel. Toutefois, il nous semble que cette lecture évacue toute la dimension néo-

l'utilitarisme la met en avant, existe, elle n'est qu'une dimension particulière du comportement humain. Construisant sa théorie de l'action sur les apports de la philosophie pragmatiste, on trouve chez Veblen l'idée que l'action est un processus continu n'ayant ni point de départ et ni point d'arrivée, et donc pas de déterminant isolable : on retrouve chez Veblen l'idée typiquement pragmatiste que le fondement de l'action est l'habitude, soit un mélange d'intention et d'habituation. L'habitude constitue alors à la fois le point de départ de l'action, mais aussi son résultat : elle est simultanément cause à et conséquence de l'action. Par conséquent, c'est dans l'interaction constante avec son environnement que l'individu construit sa rationalité, cette dernière n'étant pas seulement de type calculatoire, mais aussi d'ordre habituel. Cela signifie que chez Veblen, l'action habituelle (c'est-à-dire qui relève du suivi par les individus de leurs habitudes) s'inscrit dans le cadre du comportement rationnel, alors que, chez Weber, elle se voit précisément octroyer un degré de rationalité moins grand. Ainsi, la rationalité véblénienne est synonyme d'action humaine au sens pragmatiste : l'individu développe et suit des habitudes et des croyances dans le cadre de son action et pour agir. L'action est conçue de manière synchronique, ce qui signifie que la relation même des moyens aux fins, évidemment essentielle chez Weber, perd de son sens chez Veblen. Par conséquent, ce n'est pas dans la procédure du choix des moyens ou des fins que la rationalisation se manifeste (comme chez Weber), mais dans l'efficacité du comportement des individus pour s'adapter à l'environnement. On peut dès lors mieux comprendre les raisons pour lesquelles Veblen fait jouer à la technologie un si grand rôle dans la formation des habitudes de pensée des individus, et donc dans le processus de rationalisation : ce n'est qu'au travers du rapport constant entre « la matrice biologique » et la « matrice culturelle » (Renault, 1992) que s'élabore la nature humaine et qu'un mouvement de rationalisation peut se produire. Si les habitudes de pensée des individus se rationalisent, cela ne peut être qu'au travers d'une interaction perpétuelle avec l'environnement.

In fine, il semble que les divergences entre les analyses respectives de Veblen et de Weber du processus de rationalisation trouvent leur origine dans leurs supports philosophiques respectifs : le pragmatisme et le néo-kantisme[53]. Sur le plan philosophique, le point de départ des deux auteurs est le même (Kilpinen, 2004), à savoir la tension existant entre la philosophie kantienne traditionnelle et les apports des points de vue évolutionnaires qui émergent à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème. Tandis que l'inspiration kantienne

kantienne de la théorie de l'action de Weber qui fait de la rationalité non une forme de calcul économique (qui n'en est qu'une des manifestations), mais une capacité de réflexivité des individus par rapport à leurs valeurs.

[53] Cf. Chapitre 1.

de Weber est évidente, Veblen a rédigé ses premiers écrits scientifiques sur la philosophie de Kant[54]. Mais tandis que Weber, immergé dans la philosophie idéaliste continentale dominante à la fin du 19ème siècle, est resté proche de l'inspiration kantienne, Veblen a lui subi l'influence de la philosophie pragmatiste, philosophie typiquement américaine. Tentant d'intégrer les apports philosophiques du darwinisme et radicalement anti-cartésien, le pragmatisme est souvent présenté comme une pensée faisant la médiation entre l'idéalisme kantien et hégélien et l'empirisme britannique. D'un point de vue économique, cela signifie que le pragmatisme se situe à mi-chemin entre l'idéalisme historiciste et le matérialisme marxiste (Hodgson, 2001, 289). Cette divergence philosophique a des répercussions tant sur le strict plan de la méthode que plus généralement, sur la manière d'aborder les phénomènes naturels et sociaux. A l'instar d'auteurs historicistes tels que Schmoller ou Sombart et dans une perspective idéaliste, Weber a ainsi surtout insisté sur les déterminants culturels (entendus au sens large) des phénomènes économiques et sociaux. L'importance que Weber confère à l'éthique économique des différentes religions dans le processus de rationalisation en est une illustration. Surtout, comme déjà indiqué, la perspective kantienne de Weber l'a amené à fonder des catégories a priori de l'action qui comporte en elles la logique d'un processus de rationalisation. En d'autres termes, l'épistémologie wébérienne a initié une théorie de l'action présupposant la potentialité d'un mouvement de rationalisation. Cela explique au moins en partie pourquoi l'analyse wébérienne des religions consiste essentiellement en une mise en avant des facteurs ayant permis ou, a contrario, empêché la réalisation du processus. Dans la mesure où la rationalisation est définie comme une prise de recul des individus par rapport aux valeurs, il n'est pas étonnant que Weber ait essentiellement situé la dynamique d'évolution de ce processus au niveau « idéel ».

La première conséquence de l'adoption par Veblen des principes pragmatistes est le rejet du dualisme ontologique et méthodologique qui caractérise la philosophie kantienne. La philosophie pragmatiste, produit à la fois de la révolution darwinienne et du développement des sciences expérimentales, peut en effet se caractériser comme une critique des philosophies idéalistes qui, d'une manière ou d'une autre, postulent une séparation entre le corps et l'esprit. Le pragmatisme rejette précisément ce dualisme, aussi bien du point de vue de la théorie de la connaissance que de celui de la théorie de l'action humaine. Ainsi, tandis que Weber (1904)

[54] Cf. notamment Veblen (1884). Dans cet article, Veblen essaye de proposer une solution à la tension qu'il repère entre l'idée de nécessité et de déterminisme qui apparaîtrait dans la *Critique de la raison pure* et l'idée de liberté qui apparaîtrait dans la *Critique de la raison pratique*.

s'appuie sur la démarcation entre sciences de la nature et sciences de la culture[55], Veblen introduit implicitement l'idée qu'il y a une continuité, méthodologique autant qu'ontologique, entre le monde naturel et le monde culturel. Sur le plan méthodologique, on ne trouve pas trace dans les écrits de Veblen de l'idée que les sciences sociales devraient développer une méthode spécifique par rapport aux sciences de la nature. Au contraire, ses écrits sur l'évolution de la science (Veblen, 1906a et 1908) ou de nature épistémologique (Veblen, 1898a) mettent l'économie sur le même plan que les sciences de la nature. Veblen suit en cela clairement Peirce qui, bien qu'ayant une bonne connaissance de la théorie économique, n'a pas estimé nécessaire de développer des considérations spécifiques pour les sciences sociales. Le modèle pragmatiste de l'enquête scientifique, caractérisé notamment par l'enchaînement de trois inférences (abduction, déduction et induction), s'applique ainsi à toutes les sciences. Cette continuité méthodologique est elle-même la conséquence d'une continuité ontologique. Ainsi, fortement influencée par les sciences expérimentales en plein développement à la fin du 19ème siècle, la philosophie pragmatiste considère que la méthode scientifique part d'un postulat – ontologique – fondamental : *« Il existe des réalités dont les caractères sont absolument indépendants des idées que nous pouvons en avoir. Ces réalités affectent nos sens suivant certaines lois, et bien que nos relations soient aussi variées que nos relations avec les choses, en nous appuyant sur les lois de la perception, nous pouvons connaître avec certitude, en nous aidant du raisonnement, comment les choses sont réellement ; et tous les hommes, pourvu qu'ils aient une expérience suffisante et qu'ils raisonnent suffisamment sur ses données, seront conduits à une seule et véritable conclusion* » (Peirce, 1984, 282). Le pragmatisme repose donc sur un réalisme ontologique qui conduit à établir une continuité entre « le mécanique et l'organique » (Kilpinen, 1999). La dernière caractéristique clé du pragmatisme est de développer un isomorphisme entre la théorie de la connaissance et la théorie de l'action : les éléments définissant l'enquête scientifique (continuité entre nature et culture, conception large du nombre d'inférences entrant en jeu, rôle des croyances et habitudes) peuvent être généralisés pour le comportement humain dans sa globalité : dans la perspective pragmatiste développée par des auteurs comme Peirce ou Dewey, l'individu est appréhendé au travers d'une conception activiste de l'esprit humain et comme s'appuyant en permanence sur des habitudes lui permettant d'agir dans un monde ontologiquement incertain.

[55] Toutefois, comme notre traitement de l'épistémologie wébérienne dans le Chapitre 2 le laisse apparaître, la position de Weber sur ce point est beaucoup plus complexe et nuancée que chez nombre de philosophes idéalistes.

Sur un plan ontologique, ces éléments débouchent chez Veblen sur l'élaboration d'une théorie du comportement économique dont on a rendu compte dans le Chapitre 5.

Section 2 : La spécificité du capitalisme chez Commons et Polanyi

John R. Commons et Karl Polanyi ont également chacun proposé une analyse de l'émergence et de la spécificité du système capitaliste. Les analyses respectives des deux auteurs divergent assez sensiblement tant sur les facteurs mis en avant que sur l'évaluation normative du capitalisme et de l'économie de marché[56]. Elles se rejoignent en revanche sur le fait de faire du capitalisme le résultat d'un processus de sélection artificielle dans lequel certaines institutions ont directement contribué à faire émerger un système capitaliste. Commons insiste sur l'importance de la jurisprudence de la cour suprême américaine (2.1), tandis que Polanyi met en avant l'institutionnalisation de marchandises fictives et le contre-mouvement qu'elle a engendré (2.2).

2.1 Commons et les fondements légaux du capitalisme

Dans son ouvrage Legal Foundations of Capitalism (1924), Commons produit une explication théorique et historique de l'émergence du capitalisme. L'analyse de Commons se focalise sur les facteurs juridiques, et plus particulièrement sur le rôle de la Cour suprême américaine dans la redéfinition des concepts de propriété et liberté. Il en découle une caractérisation du capitalisme comme un système ayant mis en place une nouvelle structure juridique satisfaisant à un nouveau contexte économique (2.1.1). Commons propose alors incidemment une forme de théorie des stades retraçant le passage au capitalisme, mais aussi l'évolution du capitalisme lui-même (2.1.2).

2.1.1 La thèse de Legal Foundations of Capitalism

Legal Foundations of Capitalism propose une analyse théorique et historique de la transition du système féodal au système capitaliste, basée sur l'évolution de certains concepts juridiques majeurs : les notions de liberté, propriété et de la sécurité juridique (*due process of law*). Commons montre en effet que cette évolution a permis l'apparition d'une nouvelle structure juridique indispensable au développement des échanges économiques fondés sur un

[56] On a déjà pu souligner dans le Chapitre 4 la perspective négative que Polanyi développe à l'égard de l'économie de marché. Le point de vue de Commons concernant le capitalisme est au contraire moins sévère, puisque l'économiste américain se fait le défenseur d'un « capitalisme raisonnable ». Il dénonce toutefois les dérives du « capitalisme banquier ».

mode capitaliste. Ce faisant, Commons souligne la contingence du système capitaliste à un certain environnement juridique.

Une redéfinition des notions de liberté, de propriété et de sécurité juridique

Commons (1924 ; 1934) considère qu'entre 1872 et 1897, la Cour suprême aux Etats-Unis va progressivement procéder à une redéfinition au travers de plusieurs arrêts des notions juridiques de liberté, propriété et sécurité juridique. L'implication majeure de ces redéfinitions va être la reconnaissance de l'idée de « pouvoir économique », ainsi que la limitation des pouvoirs d'intervention arbitraire détenus par le pouvoir politique dans les affaires économiques.

Commons estime qu'à l'origine, les concepts de liberté et de propriété reposaient sur la seule valeur d'usage. La liberté était définie comme le fait de ne pas être placé en situation d'esclavage ou de servitude. Dans cette perspective, la coercition ne pouvait être que d'ordre physique et politique. Mais, à partir de plusieurs affaires de contestation de la légalité de positions économiques dominantes, et se fondant sur la définition de la propriété par Adam Smith, la Cour Suprême a modifié le sens des notions de liberté et de propriété en les faisant reposer sur la valeur d'échange. Dès lors, la coercition a pu également être d'ordre économique : le fait de ne pas avoir le choix dans les biens à acheter, par exemple, est une violation de la liberté. Dans cette optique, le monopole est alors considéré comme contraire à la liberté : « *en 1890, la Cour Suprême a effectué elle-même la transition et changé la définition de la propriété comme chose physique ayant une valeur d'usage à celle de la valeur d'échange de n'importe quel objet* » (Commons, 1924, 14, notre traduction). Dans la conception juridique fondée sur la valeur d'usage, la propriété et la liberté consistent dans le droit de posséder *physiquement* un objet et pouvoir en faire un usage quelconque (dans certaines limites). A l'inverse, Commons indique que le passage au paradigme de la valeur d'échange va radicalement transformer la conception de la liberté et de la propriété. Notamment, on passe à une conception de la propriété définie comme *le pouvoir attendu de la possession de ces choses*[57] : la valeur de la propriété d'un objet ou d'un actif n'est alors plus évaluée de manière intrinsèque, mais en fonction du montant dont on peut escompter qu'elle rapportera lors d'un échange sur le marché. De la même manière, la liberté dans l'optique de la valeur d'échange est redéfinie comme la possibilité de jouir de sa valeur par l'intermédiaire de transactions de marchandage. La notion de sécurité (*due process of law*) est elle-même

[57] « *the expected earning power of those things* » (Commons, 1924, 16).

issue de cette évolution. Une fois la transition effectuée, cela a signifié que les possessions d'une propriété physique pouvaient être prises à son propriétaire pour l'intérêt public à la condition qu'une valeur équivalente lui soit payée, de façon à ce que les actifs du propriétaire ne soient pas réduits. Surtout, la détermination de la juste compensation ne dépend plus du pouvoir législatif, mais du pouvoir judiciaire. Autrement dit : « *La valeur d'échange de la propriété peut être prise à ses propriétaires par le pouvoir politique, mais uniquement si ces derniers conservent suffisamment de pouvoir de négociation pour maintenir la même valeur d'échange, point sur lequel les cours fédérales ont dorénavant veillé* » (Commons, 1924, 17, notre traduction).

L'élargissement de la notion de propriété s'est par ailleurs accompagné d'un élargissement de la notion de droits de propriété : ce n'est plus seulement le droit d'acheter, de vendre et d'utiliser une chose physique ; c'est dorénavant le droit d'acheter et de vendre la valeur d'échange d'une chose. Selon Commons, l'évolution juridique de la notion de propriété a vu ainsi la reconnaissance de trois formes de propriété sur lesquelles puissent être apposés des droits. Outre la propriété corporelle et matérielle, qui existait déjà dans le paradigme de la valeur d'usage, deux nouvelles formes de propriété vont être reconnues : la propriété incorporelle (l'ensemble des dettes et des actifs détenus par un agent ou une organisation) et la propriété intangible (droits d'auteurs, marques, brevets, la réputation, le droit d'accès au marché, etc.) (Commons, 1924, 158-159)[58]. L'économiste cite notamment le cas d'espèce de l'arrêt rendu en 1897 par la Cour suprême au sujet de *l'Adams Express Company* basée en Ohio. Cet arrêt consacre l'idée qu'une entreprise doit être évaluée non seulement par rapport à ses propriétés corporelles et incorporelles, mais aussi en fonction de ses propriétés intangibles. Dès lors, la valeur d'une entreprise ne doit plus s'appréhender sur le plan légal, mais sur le plan économique (Commons, 1934, 55). La Cour reproduira la même logique en 1920 dans une affaire concernant la *United States Steel Company*. Selon Commons, cette évolution appelle à une adaptation de l'économie politique, laquelle doit alors adopter la perspective institutionnelle dont Commons se fait le défenseur : « *Cette transition au niveau du sens, si on la retrouve dans de nombreux autres cas, a surtout impliqué une autre transition entre l'ancienne signification de la notion d'échange comme transfert physique de marchandises, donnée par les économistes classiques, et une définition institutionnelle de la transaction comme transfert légal de propriété. C'était la propriété qui*

[58] Voir aussi Commons (1924, 19) sur ces deux types de propriété : « *One of them may technically be distinguished as « incorporeal property », consisting of debts, credits, bonds, mortgages, in short, of promises to pay ; the other may be distinguished as « intangible property » consisting of the exchange-value of anything whether corporeal property or incorporeal property or even intangible property* ».

dorénavant fixait les prix et permettait la compétition, et c'était le transfert de propriété, plutôt que l'échange physique, qui déterminait si la concurrence était juste ou discriminatoire » (Commons, 1934, 55, notre traduction).

Origine et conséquence de cette redéfinition

Commons ne précise pas véritablement les causes sous-jacentes à l'évolution du contexte juridique, et particulièrement à la redéfinition des notions de liberté et de propriété. Dans le cadre de l'économie institutionnelle que développe Commons, il s'agit typiquement d'un processus de *sélection artificielle* par lequel les tribunaux ont progressivement sélectionné certaines règles en fonction du critère de la valeur raisonnable. Les critères de sélection ayant donné lieu à l'émergence d'une nouvelle définition de la propriété et de la liberté ne sont pas clairement explicités par Commons. Ce dernier souligne toutefois l'importance rétrospective dans les pays anglo-saxons de l'*Act of Settlement* pris en 1700 en Angleterre (Commons, 1924, 50 et suiv.). Ce texte vient résoudre la contradiction existant entre les deux sens du mot « liberté » qui a prévalu tout au long du 17ème siècle : la liberté au sens de « *freedom* » et la liberté au sens de « *liberty* »[59]. La résolution de cette tension réside dans la distinction entre le pouvoir économique et le pouvoir physique : dans les deux cas, de manière ultime, les deux types de pouvoir reposent sur la force physique de la souveraineté qui protège le monopole ou la situation. Mais, dans le cas du pouvoir physique, la protection consiste en une prohibition directe de la compétition, tandis que dans le cas du pouvoir économique la protection de la souveraineté protège uniquement la propriété.

La principale conséquence de l'*Act of Settlement* est de venir limiter le pouvoir discrétionnaire du Roi et constitue, de ce point de vue, la naissance du concept de sécurité juridique. Commons en fait l'origine du système capitaliste moderne : « *Cette situation, actée par l'*Act of Settlement *en 1700, constitue l'apogée de la révolution commerciale (business revolution) et l'origine du capitalisme moderne* » (Commons, 1924, 106, notre traduction). C'est à ce moment, selon Commons, qu'apparaissent les transactions « autorisées » et les transactions « autorisantes ». Selon l'économiste américain, tous les droits et devoirs sont relatifs les uns aux autres. Le maintien de ces droits et devoirs est subordonné à l'existence d'une troisième partie raisonnable, agissant en conformité avec les règles prévalentes, et qui a pour charge de faire en sorte que chaque partie respecte ses droits et devoirs. A « l'état de

[59] « *Freedom was a grant of power to participate in the privileges of those who were specially favored by a superior. Liberty was a common-law right to equality of treatment among individuals who belonged to the same class whether privileged or unprivileged. Equal liberty was consistent with unequal freedom* » (Commons, 1924, 50).

nature », une telle autorité n'existe pas. Les droits et devoirs sont absolus dans le sens hobbésien, dans la mesure où rien ne vient les limiter. Les transactions sont alors « naturelles », dans le sens où aucune régulation éthique et juridique n'intervient. Un premier pas dans la résolution de cette situation est effectué à partir du moment où une partie croit à l'intervention possible d'un supérieur en fonction de règles prédictibles. Selon Commons, les notions de droit naturel et de droit divin ont amorcé cette transition. Dans ce cas, les transactions sont des transactions éthiques non-autorisées. Elles ont pour principale faiblesse d'être fortement subjectives, de sorte qu'un problème de coordination peut émerger. Pour sortir de cette situation d'anarchie, la corrélation des espoirs et des peurs est du ressort d'une troisième partie qui doit se personnaliser : il s'agit de la nécessité sociale des juges, des chefs, rois, despotes, gouverneurs, managers, etc. C'est de cette manière qu'apparaissent des transactions autorisées : « *On passe alors de simples transactions éthiques dépendantes des intérêts et croyances individuels, à des transactions autorisées où se trouve une partie supérieure imposant des limites aux transactions en fixant ou en interprétant des règles de conduite applicables en cas de conflit* » (Commons, 1924, 87, notre traduction). Les transactions autorisées correspondent au schéma de la transaction de marchandage décrit dans le Chapitre 4 : elles consistent dans la relation entre au minimum une paire d'acheteurs et une paire de vendeurs, laquelle est « supervisée » par une tierce partie chargée d'arbitrer en cas de survenance d'un conflit. L'existence de cette tierce partie est susceptible, en vertu du principe de futurité, de garantir la sécurité des anticipations des participants à l'échange et donc de favoriser le développement de l'activité économique.

Toutefois, pour que les transactions autorisées puissent être effectives, il est nécessaire que les pouvoirs de l'autorité souveraine sur ses sujets soient limités. Commons (1924, 103) remarque qu'en pratique, ce pouvoir a toujours été limité : d'une part, par l'incapacité physique d'un souverain et de son armée à contrôler la totalité d'un territoire et d'autre part, par des considérations éthiques. Toutefois, ce n'est qu'à partir du 18ème siècle et *l'Act of Settlement* en Angleterre que le pouvoir discrétionnaire devient limité de manière officielle. Cet acte a notamment séparé la personne du Roi en deux : d'une part le souverain, d'autre part le citoyen, certes privilégié, mais ayant les mêmes droits et libertés que les autres citoyens : « *La propriété a été ainsi séparée de la souveraineté ; ceci non seulement pour le roi mais également pour tous les autres citoyens. Il est alors devenu possible pour chaque citoyen de devenir membre de deux types d'organisation, une organisation politique exerçant la souveraineté et une organisation commerciale utilisant la propriété, chacune à partir de ses propres règles* » (Commons, 1924, 104, notre traduction). Selon Commons, des notions telles

que celle de responsabilité officielle vont apparaître en Angleterre et aux Etats-Unis et avec elles, la possibilité pour les juges de limiter les prérogatives du pouvoir législatif. Au travers de ce processus, les citoyens ont ainsi acquis une part – limitée – de souveraineté. De cette évolution vont apparaître les transactions dites « autorisantes » (*authoritative transactions*). A la différence des transactions autorisées, une fois conclues, les transactions autorisantes ne sont plus soumises à négociation. Il n'y a pas de marchandage entre les citoyens et les officiels[60], l'aspect psychologique de la transaction repose uniquement sur la commande et l'obéissance, tandis que dans les transactions autorisées, l'aspect psychologique relève en partie de la commande et de l'obéissance, en partie de la persuasion et de la coercition économique (Commons, 1924). Les transactions autorisantes sont donc l'ensemble des transactions de direction et de répartition ; elles permettent d'assurer la sécurité des anticipations.

A la consécration d'une autorité souveraine au pouvoir discrétionnaire limité correspond l'apparition de deux types de pouvoirs dont Commons considère qu'ils sont aux fondements du capitalisme (Commons, 1924, 109 et suiv.) : les pouvoirs de réparation (*remedial powers*) et les pouvoirs de création (*substantive powers*). Les pouvoirs de réparation consistent dans la possibilité pour tout individu dont les droits ont été violés de demander réparation auprès de l'autorité souveraine. Par exemple, dans le cas du non paiement d'une dette, le créancier va alors devant la cour et il s'engage une transaction autorisante visant à s'assurer de la performance ou de la réparation de la part du débiteur. Avant que le créancier ne mette en œuvre son « droit d'action », il détient un droit potentiel, une capacité à agir. L'autre partie a donc un devoir potentiel. Le pouvoir substantif est quant à lui le pouvoir de réaliser sa volonté et sa liberté, et ainsi de créer de nouveaux droits et devoirs. C'est de la consécration de ces deux formes de pouvoirs que le capitalisme tient son expansion : « *C'est à ces pouvoirs substantifs et de réparation que le capitalisme moderne doit sa capacité d'expansion, puisqu'ils permettent à l'homme d'affaire citoyen d'une grande nation d'étendre son activité de l'Arctique à l'Antarctique, d'Occident en Orient ; qui lui permettent de créer et de s'appuyer sur un système de crédit en créant des obligations le liant lui, ses successeurs, et ses débiteurs pour les années et décades à venir ; qui lui donnent le pouvoir d'insuffler à son organisation économique l'immortalité de la corporation* » (Commons, 1924, 121, notre traduction).

[60] Commons ne nie pas l'existence d'un processus de marchandage lors des négociations entre les pouvoirs publics et les agents économiques. L'économiste américain évoque le *lobbying*, le *log rolling* ou encore la corruption. Mais c'est précisément pour limiter cette forme de marchandage que sera consacré le principe de sécurité juridique.

Le capitalisme et sa structure juridique

La thèse développée par Commons consiste donc à souligner l'importance de l'évolution de la structure juridique dans l'émergence du capitalisme. On peut remarquer que les propos de Commons et ceux de Weber sur cette question sont très proches : on a ainsi souligné l'importance que donne Max Weber à la rationalisation du droit, dans le sens d'un accroissement de la calculabilité et de la prévisibilité du droit et de son application. De la même manière, *via* son concept de futurité, Commons souligne l'importance de la prévisibilité du comportement tant des participants à l'échange que des agents chargés d'encadrer l'échange. L'évolution des définitions de notion de propriété et de liberté, qui trouve elle-même son origine dans la limitation des pouvoirs du souverain et la reconnaissance des pouvoirs du juge, a contribué à favoriser l'activité économique au travers de la consécration juridique de la valeur d'échange. Commons et Weber divergent en revanche sur la forme juridique qui est mise au centre du capitalisme : comme on l'a indiqué dans la section précédente, Weber voyait dans le droit codifié l'aboutissement du processus de rationalisation juridique. A l'inverse, au travers du rôle du juge et de la jurisprudence de la Cour suprême, Commons fait de la *common law* le facteur permissif majeur dans l'émergence du capitalisme.

Par ailleurs, on peut relever que, à l'instar de Weber, Commons fait de l'apparition de l'entreprise un des points de départ à l'émergence du capitalisme. Mais Commons va plus loin que Weber en soulignant l'importance de la reconnaissance juridique de l'entreprise. Ici encore, la rupture fondamentale se situe dans l'élargissement de la définition de la notion de propriété. En passant du paradigme de la valeur d'usage à celui de la valeur d'échange, la Cour suprême a incidemment reconnu le caractère fondamentalement dual de l'entreprise capitaliste. Commons considère en effet que le *going concern* qu'est l'entreprise a dès lors pu être décomposé en deux éléments (Commons, 1924 ; 1934) : le *going plant* et le *going business*. Le *going plant* est l'organisation productive de l'entreprise qui est orientée vers la valeur d'usage ; le *going business* est l'organisation commerciale orientée vers la valeur d'échange (Commons, 1924, 22). Ce n'est qu'une fois la propriété incorporelle reconnue que la firme capitaliste a pu apparaître : l'organisation productive est dès lors devenue dépendante de l'organisation commerciale[61].

[61] On retrouve donc chez Commons la même dichotomie que chez Veblen entre la dimension industrielle et la dimension commerciale. Cependant, le point de vue normatif des deux auteurs diffère de manière notable. Si Veblen condamne de manière absolue l'orientation commerciale de l'activité productive, Commons adopte un

2.1.2 Une théorie de l'émergence et de l'évolution du capitalisme

Commons décrit dans *Legal Foundations of Capitalism* les différentes étapes du processus ayant conduit à l'émergence du capitalisme. De manière générale, l'économiste américain propose une théorie des stades économiques qui est élaborée par le biais des concepts de l'économie institutionnelle.

Rent bargain, *price bargain* et *wage bargain*

Commons (1924) propose une périodisation retraçant l'émergence et l'évolution du capitalisme fondée sur la nature des transactions dominantes dans l'économie à un moment donné. Plus précisément, l'économiste américain procède à une distinction des différents systèmes économiques suivant le type de négociations (de transactions de répartition) passé entre l'autorité souveraine et les individus. Commons distingue ainsi la période dominée par le *rent bargain*, celle dominée par le *price bargain* et enfin celle centrée sur la *wage bargain*.

Le « marchandage de la rente » (*rent bargain*) est présenté par Commons comme typique du système féodal. Le féodalisme est dominé par le paradigme de la valeur d'usage : « *Le fait dominant du féodalisme et du marchandage de rente était la valeur d'usage, pas la valeur d'échange* » (Commons, 1924, 216, notre traduction). Par ailleurs, dans le cadre de ce système, propriété et souveraineté sont confondues. Ainsi, il n'existe non seulement pas à proprement parler de marchés à partir desquels la valeur *d'échange* des biens peut être évaluée et échangée, mais de plus les divers biens, et notamment les terres, sont de fait la propriété du souverain. Dès lors, en l'absence de marché et de réels droits de propriété déconnectés de l'entité souveraine, l'allocation des ressources ne peut se faire par le biais de l'échange marchand *via* la fixation de prix librement négociés. Selon Commons, elle se faisait par le biais de l'octroi par le souverain de « prérogatives » à certains de ses sujets. Ce pouvoir se manifestait en partie par les privilèges et les immunités que le souverain accordait à certains de ses sujets, en partie par le pouvoir qu'il exerçait sur ses sujets. Le souverain accordait des privilèges essentiellement de deux manières : donation de terres et donation de « franchises » ou de libertés sur le marché. Les prérogatives économiques qu'il gardait en sa possession étaient le contrôle des taxes et le contrôle de la monnaie. Les sujets ne possédaient quant à eux aucun droit susceptible d'être mis en application, et ne pouvaient compter que sur les *promesses* du souverain. Selon Commons, le marchandage de la rente prenait une tournure

---

regard plus neutre, soulignant uniquement l'importance de la possibilité d'un arbitrage entre les deux fonctions suivant le principe de la valeur raisonnable.

duale, s'articulant d'un côté autour des rentes octroyées par le souverain à certains individus ou groupes d'individus sous forme d'accès réservé à certains marchés ou certaines terres et, d'un autre côté, autour de la définition et de la collecte des taxes, pouvant là encore être déterminées de manière discriminatoire. Ce marchandage de la rente est donc très proche de la définition wébérienne du capitalisme politique présentée dans la section précédente.

Toutefois, le développement de la monnaie à cours légal ainsi que l'apparition de la propriété privée de la terre au 17ème siècle vont conduire, selon Commons, à une transformation en profondeur du régime féodal. La séparation entre propriété et souveraineté va notamment doter les individus de droits valables indépendamment de la volonté du souverain :

> « *La propriété privée a émergé du marchandage de la rente organisé en termes monétaires entre les seigneurs, le Roi et ses sujets. Le devoir de payer certaines taxes en espèce, collectivement fixées par le monarque et les représentants des contribuables, s'est substitué à l'obligation infinie de payer des rentes en termes de marchandises et de services fixées unilatéralement par les seigneurs. Tant que le Roi pouvait fixer arbitrairement les rentes, que ce soit en nature ou en monnaie, il était à la fois propriétaire et souverain. Quand les rentes ont commencé à être collectivement négociées en monnaie, le Roi n'était plus que le souverain et ses sujets les propriétaires. La séparation de la souveraineté et de la propriété est la traduction du passage d'un marchandage de rentes individuel à un marchandage de rentes collectif et du passage de la valeur d'usage à la valeur d'échange, de telle sorte que la volonté arbitraire du souverain s'est trouvée régulée par un marchandage pécuniaire annuel au sein du parlement ; les sujets, au lieu du souverain, sont devenus les propriétaires des terres* » (Commons, 1924, 220, notre traduction).

Officiellement, en Angleterre, le Roi restait propriétaire des terres. Mais dans les faits, la transformation de la rente en taxe monétaire fixe a eu pour effet de faire des sujets les véritables propriétaires. La propriété privée a eu ainsi pour effet de diminuer progressivement l'importance du marchandage de la rente pour rendre possible un véritable mécanisme d'allocation marchande, que Commons qualifie de « marchandage par les prix » (*price bargain*).

Le marchandage par les prix marque l'émergence du capitalisme, dès le 16ème siècle, alors même que le système féodal est encore en place. Commons (1924) souligne à cette époque le rôle des guildes marchandes dans la mise en place de ce qu'il qualifie un

« capitalisme défensif »[62]. Les guildes constituaient des formes de gouvernement privé doté d'un pouvoir de définition et de mise en application de règles au travers de transactions de répartition. Leur pouvoir s'est progressivement accru en même temps que le marché prenait de l'importance dans l'organisation économique : « *Leurs privilèges défensifs sont devenus des privilèges exclusifs au fur et à mesure que les marchés et le commerce se développaient au détriment des activités militaires et agricoles et qu'un nombre croissant d'individus ont vu leur vie dépendre de l'achat et de la vente et non plus de la soumission et de l'obéissance* » (Commons, 1924, 226, notre traduction). Commons remarque que le système des guildes va très rapidement décliner, dès le début du 17ème siècle en Angleterre, tandis qu'il va perdurer en Allemagne jusqu'au 19ème siècle. Le fait que le capitalisme ait d'abord émergé en Angleterre, mais seulement très tardivement en Allemagne n'est pas, du point de vue de l'économiste américain, une coïncidence : en abolissant le pouvoir politique des guildes marchandes au profit d'un seul et unique gouvernement, le système de la *common law* anglo-saxonne a favorisé l'émergence d'un capitalisme « offensif », tout du moins une fois que les pouvoirs du souverain lui-même ont été également limités[63]. De ce point de vue, Commons (1924) considère d'ailleurs que ce sont les Etats-Unis, et non l'Angleterre, à avoir été les premiers à subordonner les pouvoirs législatif et exécutif au pouvoir judiciaire en faisant de la Cour suprême l'interprète ultime de la constitution dès 1787. L'autre élément décisif durant cette période allant du début du 17ème siècle à la fin du 19ème a été la reconnaissance progressive de la propriété intangible et incorporelle (Commons, 1924 ; 1934). La reconnaissance de la propriété intangible a induit un élément nouveau : la possibilité de s'acquitter de ses dettes et donc le rejet de l'idée de la dette perpétuelle. Il s'agit là pour Commons d'une étape fondamentale dans l'émergence du capitalisme dans la mesure où elle va d'une part, conduire à l'abolition de l'esclavage et au développement du travail libre et d'autre part, permettre le développement des transactions de marchandage. L'apparition de la propriété incorporelle coïncide avec la consécration, d'abord informelle, puis formelle, du paradigme de la valeur d'échange. Enfin, l'apparition d'une monnaie fiable et dont la valeur puisse être anticipée constitue le troisième facteur décisif dans le développement du marchandage par les prix. Ici encore, ce n'est que dans la mesure où les pouvoirs du souverain

[62] L'arrangement institutionnel spécifique que constituent les guildes et son rôle d'évolution économique et institutionnelle en Occident sont également étudiés par Avner Greif (2006). Cf. Chapitre 7. Voir aussi Greif, Milgrom et Weingast (1994).

[63] Ce que Commons nomme le « capitalisme défensif » n'est donc qu'une forme particulière de capitalisme politique au sens de Weber. Les caractérisations respectives du capitalisme rationnel chez Weber et du capitalisme offensif chez Commons sont, de la même façon, très proches : elles renvoient à un système où l'autorité politique ne joue aucun rôle actif dans l'allocation des ressources sur le marché. C'est bien l'existence d'un marché « libre » qui, chez Weber comme chez Commons, caractérise le système capitaliste.

ont été strictement limités qu'il est devenu possible aux individus de former des anticipations relativement sûres sur la monnaie. Commons met notamment en avant l'importance des anticipations et l'importance de la stabilité monétaire dans une économie de crédits, économie qui repose sur des promesses de paiements et sur la confiance.

La dernière étape dans le développement du capitalisme moderne est celle de l'industrialisme, marquée par l'émergence du « marchandage salarial » (*wage bargain*). Le développement de ce type de marchandage est d'une certaine manière la conséquence logique faisant suite à l'apparition du travail libre. Toutefois, Commons insiste sur la spécificité du contrat de travail et de la nature de l'échange qui le sous-tend. Dans la mesure où le travailleur peut quitter son travail à n'importe quel moment sans être sanctionné, et que l'employeur peut renvoyer le travailleur sans être sanctionné, Commons estime que le contrat de travail n'est pas un véritable contrat, mais un renouvellement continu et tacite de la relation : « *Le contrat signé au début de l'activité salariale d'un individu n'est ainsi pas vraiment un contrat – il s'agit d'un usage, d'une coutume, d'une habitude – il s'agit d'un accord tacite entre les deux parties selon lequel, à chaque point d'un temps continu de renouvellement perpétuel de l'accord, les termes du prolongement doivent correspondre à ce qui a été fixé initialement, mais ceci sans qu'il y ait pour aucune des deux parties la moindre obligation de renouveler le contrat suivant ces conditions initiales* » (Commons, 1924, 286, notre traduction). Commons localise l'émergence du *wage bargain* avant tout dans l'évolution des coutumes qui se sont ensuite concrétisées dans la jurisprudence[64]. De ce point de vue, Commons estime que deux grands changements économiques ont aidé à l'apparition de coutumes caractéristiques de l'industrialisme : « *le passage de l'agriculture au commerce, et le passage d'une activité industrielle isolée à une activité industrielle collective* » (Commons, 1924, 302, notre traduction). La spécificité essentielle de la relation de travail réside dans le fait que les travailleurs demandent une protection contre le pouvoir économique de leur employeur, élément absent de la relation marchande classique. Ainsi, l'une des spécificités les plus saillantes est le fait que ces coutumes ont émergé à partir d'une situation d'insécurité du travail, dans le sens d'une part, que l'offre d'emploi (la demande de travail) est limitée, et d'autre part, que cette offre est contrôlée par les capitalistes. Par un processus de sélection artificielle, des règles encadrant la relation de travail ont progressivement été établies,

[64] Un point particulièrement intéressant est que Commons (1924, 298 et suiv. ; 1934, 218-243) défend, contre Bentham, la théorie du droit du juriste Blackstone, laquelle considère que le droit et la loi sont trouvés dans les coutumes du peuple, pour ensuite être formalisés dans la jurisprudence. Comme on l'a indiqué dans le Chapitre 4, il est donc erroné de considérer que Commons ignore les institutions informelles. Sur cette question précise, la position de l'économiste américain n'est d'ailleurs pas très éloignée de celle de Hayek.

instaurant ainsi une forme particulière de capitalisme industriel où le « marché » du travail est soumis à une régulation différente de celle des autres marchés.

Une théorie des stades économiques

Commons (1924, 313 et suiv.) indique ainsi que le système anglo-américain est passé par trois stades d'évolution : agricole, commercial et industriel. Chaque stade se déroule en une évolution de coutumes et la formulation des coutumes en des *working rules* par le gouvernement :

- Le stade agricole : repose sur des relations entre seigneurs et serfs et les transactions déterminent le *rent-bargain* du système féodal ;
- Le stade commercial : repose sur des relations de créanciers/débiteurs et les transactions déterminent le *price-bargain* ;
- Le stade industriel : repose sur les relations employeurs/employés, et les transactions déterminent le *wage-bargain* et le système des salaires.

Du rent-bargain, il a été développé, au niveau autorisant, le système de gouvernement constitutionnel (ou souveraineté), et au niveau autorisé, l'institution de la propriété tangible et l'égalité et la liberté personnelle des propriétaires. Du price-bargain, il a été développé le système de banque et de financement, avec ses institutions de propriété incorporelle et intangible et son égale liberté de contrat. Du wage-bargain, il a été développé, au niveau autorisant, un système de gouvernement industriel, et au niveau autorisé l'institution du travail dans l'industrie avec la liberté des contrats. Dans *Institutional Economics*, Commons (1934, 766 et suiv.) développe une théorie des stades plus élaborée qui articule des stades industriels et des stades économiques. Les stades industriels renvoient à l'état de la technologie et des arts industriels, tandis que les stades économiques portent sur l'état des institutions : « *Les stades historiques peuvent être classés en deux catégories, industrielle et économique. Ces deux ensembles sont inséparables et nous sommes dans l'obligation de les faire se chevaucher, mais les stades industriels renvoient aux changements technologiques, correspondant à l'interprétation matérialiste de l'histoire de Marx et de ses élèves. Les stades économiques désignent les changements dans les institutions et l'on peut de manière générale en distinguer trois : les stades de la Rareté, de l'Abondance et de la Stabilité* » (Commons, 1934, 766, notre traduction).

Sur le plan industriel, Commons distingue trois étapes dans le cadre du système capitaliste : le capitalisme marchand, le capitalisme industriel (*Employer Capitalism*) et le

capitalisme banquier. Comme l'indique Commons, ce dernier stade désigne l'importance prise par les banques au travers du système de crédit : « *Le capitalisme n'est pas un concept isolé ou statique. Il s'agit d'un concept évolutionnaire de trois stades historiques, le Capitalisme Marchand (« Merchant Capitalism »), le Capitalisme Industriel (« Employer Capitalism ») et le Capitalisme Banquier (« Banker Capitalism »). Ce dernier est dorénavant dominant grâce à l'importance du système de crédit, tandis que le premier a émergé suite à l'extension des marchés et le second grâce au développement de la technologie* » (Commons, 1934, 766, notre traduction).

Sur le plan économique, Commons distingue le stade de la rareté, le stade de l'abondance et enfin celui de la stabilité : « *En prenant un point de vue historique, nous distinguons trois stades économiques correspondants : une période de rareté précédant la « révolution industrielle », cette dernière démarrant au 18ème siècle et se poursuivant aujourd'hui à un rythme accéléré au travers de l'action collective ; une période d'abondance avec sa succession de phases de sous- et de surproduction, accompagnant la révolution industrielle ; et enfin une période de stabilisation, commençant avec les actions concertées des capitalistes et des travailleurs au 19ème siècle, ainsi qu'avec l'égalisation des conditions de concurrence, la politique du « vivre et laisser vivre » développée au 20ème siècle aux Etats-Unis* » (Commons, 1934, 773, notre traduction). Autrement dit, la période de rareté et la période d'abondance sont respectivement antérieures et postérieures à la révolution industrielle. Le cadre institutionnel a du évoluer en fonction des potentialités technologiques. Commons considère que la période d'abondance s'est traduite par d'importantes fluctuations économiques qui n'ont été neutralisées qu'avec l'émergence du capitalisme industriel, où par le biais d'un processus de négociation entre travailleurs, employeurs et pouvoirs publics, des règles « raisonnables » ont pu être fixées pour permettre la coopération au sein de l'économie[65].

Il est intéressant ici de terminer en mettant en perspective la conception du capitalisme que développe Commons, notamment dans sa période de stabilité, avec celle que propose Veblen et que l'on a examinée dans la section précédente. On a montré précédemment que Veblen dresse une opposition radicale entre les institutions industrielles et les institutions pécuniaires et fait de cette opposition la caractéristique majeure du capitalisme au 20ème

[65] Notons que Geoffrey Hodgson (2001) se montre très critique envers la théorie des stades de Commons. Cet auteur reproche notamment à la théorie de l'économiste américain de ne jamais expliquer comment chaque période historique donne forme à différents types légaux et à différents degrés de liberté. Il nous semble que Commons fournit toutefois quelques éléments de réponse dans *Legal Foundations of Capitalism*, comme ce que l'on a indiqué plus haut tend à le confirmer. Toutefois, il est vrai que Commons n'explique pas en elles-mêmes les périodes de transition.

siècle. La distinction entre « affaires » et « industrie » se retrouve également chez Commons à tous les niveaux. Comme on l'a vu, Commons estime notamment que l'entreprise capitaliste se sépare entre un domaine productif orienté par la valeur d'usage (le *going plant*) et un domaine commercial orienté par la valeur d'échange (le *going business*). Mais au contraire de Veblen, Commons refuse d'opposer de manière systématique ces deux dimensions inhérentes au capitalisme. Au contraire, le stade de la stabilité a pu être atteint *grâce* à une conciliation entre les deux sphères par le biais de la *common law* : « *C'est ce que nous voulons signifier par Capitalisme, le double processus de création de valeurs d'usage pour d'autres et la restriction de son offre de manière à créer une valeur liée à la rareté. Ainsi, le capitalisme, contrairement au communisme marxiste, requiert deux unités de mesure : le nombre d'heures de travail humain et le dollar. (…) Le capitalisme est à la fois une société de production et une société d'acquisition* » (Commons, 1934, 284, notre traduction). Notamment, Commons (1934, 672-673) atténue considérablement l'opposition véblénienne entre travailleurs et capitalistes ou entre institutions industrielles et institutions pécuniaires, en considérant que tous les individus sont susceptibles de mettre en place des actions pécuniaires. Il s'agit d'ailleurs de l'un des rares endroits où Commons se montre explicitement critique envers l'œuvre de Veblen[66] : « *L'explication historique de l'antithèse cynique proposée par Veblen entre affaires et industrie échoue à repérer l'évolution des coutumes régissant le monde des affaires dans les décisions rendues par les cours comme il est parvenu à le faire concernant les coutumes liées à la technologie* » (Commons, 1934, 673, notre traduction). Si Commons se montrera à son tour critique envers le « capitalisme banquier », ce sera pour une raison différente : le pouvoir économique excessif détenu par les banques.

2.2 Polanyi et la « Grande Transformation »

Comme Weber, Veblen et Commons, Karl Polanyi propose dans son œuvre une analyse théorique et une interprétation historique à la fois des mécanismes et du *sens* de l'émergence du système capitaliste[67] en Occident, essentiellement à compter du 19ème siècle.

[66] L'autre point de critique étant relatif à la question de la métaphore de la sélection naturelle, point abordé dans le Chapitre 5.

[67] Contrairement à Weber et Commons, et comme Veblen, Polanyi n'utilise quasiment à aucun endroit le concept de capitalisme. Polanyi lui préfère les termes de « société de marché », de « Grand Marché » ou de « marché autorégulé ». Il s'agit peut être davantage que d'une simple nuance sémantique si l'on considère que marché (au sens « économie de marché ») et capitalisme sont disjoints. Polanyi souligne d'ailleurs que le marché n'est nullement une institution étant apparue au 19ème siècle (cf. Chapitre 4). Toutefois, si on considère, comme Alain Caillé (2005), que l'on ne peut penser l'économie de marché indépendamment du système capitaliste, alors cette question sémantique passe au second plan. De manière générale, à l'instar de Weber, le marché constitue l'entrée de Polanyi pour étudier le système capitaliste et l'ensemble de ses institutions.

C'est essentiellement dans *La Grande Transformation* que Polanyi (1944) développe un récit, fondé sur des éléments historiques soigneusement choisis, de la naissance de l'utopie destructrice de la société de marché et des désordres économiques et sociaux qu'elle a engendrés (2.2.1). En toile de fond, c'est donc à une véritable analyse de la spécificité historique de la société de marché à laquelle Polanyi procède et il n'est pas inintéressant de la mettre en parallèle avec celles développées par les auteurs abordés précédemment (2.2.2).

2.2.1 La thèse de La Grande Transformation

Le récit de Polanyi s'appuie de manière extensive sur le cadre analytique présenté dans les chapitres 3 et 4[68]. On suivra ici la démarche de Polanyi : on caractérisera dans un premier temps ce que l'économiste hongrois désigne sous le terme de « société de marché ». Puis on s'intéressera au processus par lequel elle a émergé pour enfin indiquer les raisons pour lesquelles, selon Polanyi, il s'agissait d'une utopie vouée à engendrer des catastrophes économiques et sociales.

La société de marché et ses institutions

Polanyi ouvre son ouvrage de 1944 par une caractérisation de la civilisation du 19ème siècle dont il s'agit de restituer l'émergence puis l'effondrement. Cette civilisation est fondée sur quatre institutions : l'équilibre des grandes puissances, l'étalon-or international, le marché autorégulateur et l'Etat libéral. Selon Polanyi, le cœur de cette civilisation, la matrice du système, est le marché autorégulateur. L'étalon-or et l'équilibre des puissances étaient indispensables pour permettre une extension de ce marché en dehors des frontières nationales. L'Etat libéral est quant à lui l'entité par laquelle ont été *artificiellement* institués les principes de la société de marché.

Quel est le projet de cette société de marché ? Selon Polanyi (1944, 106), il est de « *subordonner aux lois du marché la substance de la société elle-même* », en d'autres termes de soumettre toutes les composantes de la société aux contraintes issues du mécanisme prix/offre/demande caractérisant le marché libre, y compris ses éléments les plus fondamentaux : la terre, le travail et la monnaie. Ce projet va se développer et se maintenir pendant près d'un siècle, entre 1815 et 1914, où, selon Polanyi, on va assister à la conjonction de deux éléments exceptionnels dans l'histoire humaine : une paix et une stabilité

[68] De ce fait, on ne prendra pas la peine ici, sauf lorsque cela est strictement nécessaire, de revenir sur les concepts analytiques mobilisés par Polanyi. Les observations et critiques formulées dans les chapitres 3 et 4 prennent toute leur signification ici.

internationales relatives et l'orientation quasi-exclusive des comportements selon le seul mobile du gain. L'étalon-or, associé au développement de la haute finance, va contraindre les nations, et notamment les plus petites d'entre elles, à maintenir une bonne conduite économique au niveau de leur politique et de leur budget. Le commerce lui-même était devenu dépendant de la paix, alors qu'historiquement son organisation avait toujours été militaire et guerrière. Le fonctionnement du commerce était dorénavant adossé à un système monétaire international ne pouvant fonctionner lors d'une guerre générale. Ainsi, selon Polanyi (1944, 39), c'est autour de l'organisation économique que reposait la paix internationale. Ce système va pourtant prendre fin quand, suite à la première guerre mondiale, les principales puissances vont tenter en vain de réinstaurer l'étalon-or : « *La débâcle de l'étalon-or international constitua le lien invisible entre la désintégration de l'économie mondiale depuis le début du siècle et la transformation d'une civilisation tout entière au cours des années trente* » (Polanyi, 1944, 42). C'est dans les années 1930 que le projet de la société de marché s'écroule définitivement au travers de plusieurs événements marquants : l'abandon de l'étalon-or par la Grande-Bretagne, les plans quinquennaux en Russie, le lancement du New Deal, la révolution nationale-socialiste en Allemagne, l'effondrement de la S.D.N. La crise du système monétaire et ces autres évènements marquants ne sont toutefois que les symptômes d'un phénomène plus profond que Polanyi entreprend de révéler : le caractère fondamentalement insoutenable d'une société entièrement construite autour d'un marché autorégulé.

Emergence et spécificité de la société de marché

La thèse de Polanyi semble contenir un semblant de paradoxe : comment un système profondément insoutenable a-t-il pu, pendant près d'un siècle, se développer, à défaut de se concrétiser véritablement ? La réponse à cette question a déjà été en partie apportée dans le Chapitre 4 : la société de marché n'est nullement un produit spontané de l'évolution économique et sociale, mais est au contraire, le fruit de mesures discrétionnaires prises consciemment par les pouvoirs publics, dans le but *d'instituer* un grand marché autorégulé autour duquel la société dans son ensemble s'organiserait. Polanyi (1947a ; 1947b) localise les racines de cette tentative dans le développement d'une mentalité de marché. Cette mentalité consiste dans la croyance que les relations humaines sont universellement régies par des rapports entre offre et demande à partir desquels peut être déterminé un prix. Elle conduit à postuler la quasi-exclusivité des intérêts matériels comme facteur premier déterminant les

comportements humains et à croire en une forme de déterminisme économique, doctrine suivant laquelle ses institutions sont déterminées par le système économique[69].

Il est intéressant de noter le lien que Polanyi fait entre l'apparition de la mentalité de marché et le développement du machinisme au travers de la révolution industrielle[70]. Polanyi situe à 1820 le moment où le libéralisme économique se constitue en véritable pensée systématique, soit quelques décennies après l'émergence de la première révolution industrielle en Angleterre. Le machinisme va constituer une rupture radicale pour les institutions héritées de l'Ancien régime. Il va nécessiter une redéfinition (mais pas un abandon) des réglementations et des interventions publiques et précipiter la marche vers le grand marché autorégulateur. Le machinisme va notamment bouleverser les conditions de production en rendant possible l'achat par le producteur de matières premières et du travail, c'est-à-dire la nature et l'homme (Maucourant, 2005). Polanyi ne fait pas de l'industrialisme le responsable de la grande transformation libérale du 19ème siècle, mais désigne plutôt la manière dont il a été institutionnalisé au travers de la société de marché : « *Le désastre social du 19ème siècle (…) n'était pas, et n'est pas, un produit de l'industrialisme en tant que tel mais plutôt tel qu'il a été institué au travers du capitalisme de marché* » (Stanfield, 1986, 126, notre traduction)[71]. Autrement dit, l'évolution technologique, bien que neutre en elle-même, a ouvert de nouvelles possibilités d'institutionnalisation des relations humaines, au travers notamment de la constitution de marchandises fictives. Si cette voie n'était nullement inévitable, Polanyi rejetant toute forme de déterminisme, la mentalité de marché, alimentée par l'économie politique alors naissante (en même temps que cette dernière se construisait par rapport au contexte institutionnel et économique de l'époque), a conduit à utiliser la technologie comme un instrument au service de l'édification du grand marché. De manière similaire à Veblen (1904 ; 1914), c'est la manière particulière dont se sont constituées les institutions pour exploiter les possibilités issues de la révolution industrielle que Polanyi dénonce dans ses travaux.

D'une certaine manière, le capitalisme et la société de marché sont, selon Polanyi, à la fois le fruit de la nécessité et du hasard[72]. Ils sont le fruit du hasard car on ne peut isoler aucun mécanisme déterministe devant amener à l'émergence nécessaire de la société de marché.

---

[69] Polanyi (1947a) remarque d'ailleurs que, de ce point de vue, auteurs libéraux et auteurs marxistes sont victimes, voire coupables, de la même illusion.
[70] Cf. notamment Polanyi (1944, 69 et suiv.).
[71] Comme l'indique Ron Stanfield (1986), il y a ici une indiscutable proximité entre les analyses de Polanyi et de Veblen. En effet, la dichotomie véblénienne entre industrie et affaire réapparaît chez Polanyi au travers de l'idée que la révolution industrielle a été pervertie par les institutions de la société de marché.
[72] Selon l'expression admise pour caractériser les résultats de l'évolution naturelle.

Pour Polanyi, le capitalisme est une exception historique, fruit d'une série de contingences dont la convergence est « exceptionnelle » (au sens d'extrêmement peu probable). Toutefois, le développement de la société de marché et du grand marché autorégulé n'est pas aléatoire dans le sens où il ne s'agit nullement d'un résultat spontané de l'évolution. Il s'agit là d'un paradoxe que Polanyi met continuellement en avant dans *La Grande Transformation* : « *Le laissez-faire n'avait rien de naturel ; les marchés libres n'auraient jamais pu voir le jour si on avait simplement laissé les choses à elles-mêmes. (…) La voie du libre-échange a été ouverte, et maintenue ouverte, par un accroissement énorme de l'interventionnisme continu, organisé et commandé à partir du centre* » (Polanyi, 1944, 190). Autrement dit, le laissez-faire a été imposé par l'Etat et a été *planifié*, planification guidée par la mentalité de marché alors prédominante. Comme on l'abordera plus loin, Polanyi souligne en parallèle un second paradoxe, à savoir que les réactions « interventionnistes » contre le développement de la société de marché n'ont été au contraire nullement le fruit d'une planification quelconque, mais le résultat d'une réaction spontanée du tissu social dans un mouvement de protection.

Ne résultant d'aucun mécanisme déterministe, mais n'étant pas pour autant un phénomène spontané, la société de marché est totalement spécifique sur le plan historique. Pour la première fois, ce n'est plus la subsistance mais le mobile du gain qui va guider les interactions économiques. Le changement entre l'économie de marché et l'économie antérieure, *via* l'apparition des marchandises fictives, est considérable : « *En fait, la production mécanique dans une société commerciale, suppose tout bonnement la transformation de la substance naturelle et humaine de la société en marchandises. (…) il est évident que la dislocation provoquée par un pareil dispositif doit briser les relations humaines et menacer d'anéantir l'habitat naturel de l'homme* » (Polanyi, 1944, 70).

L'utopie du Grand Marché et le double mouvement

Le propos de Polanyi n'est toutefois pas de conter l'émergence de la société de marché, et ceci pour une simple raison : du point de vue de l'économiste hongrois, l'avènement de la société de marché n'a jamais pu avoir lieu car il s'agit d'une utopie, certes destructrice, mais fondamentalement irréalisable. Polanyi explicite sa thèse dès les premières pages de son ouvrage :

> « *Notre thèse est que l'idée d'un marché s'ajustant lui-même était purement utopique. Une telle institution ne pouvait exister de façon suivie sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société, sans détruire l'homme et sans transformer son milieu en désert. Inévitablement, la société prit des mesures pour se protéger, mais*

toutes ces mesures quelles qu'elles fussent, compromirent l'autorégulation du marché, désorganisèrent la vie industrielle, et exposèrent ainsi la société à d'autres dangers. Ce fût ce dilemme qui força le système du marché à emprunter dans son développement un sillon déterminé et finit par briser l'organisation sociale qui se fondait sur lui » (Polanyi, 1944, 22)[73].

Le cœur de l'argumentation de Polanyi consiste à indiquer qu'un processus de sélection artificielle, guidé par la mentalité de marché et l'utopie du marché autorégulateur, a tenté d'institutionnaliser de manière effective le Grand Marché, mais que ce processus a été contrecarré par l'émergence *spontanée* d'un « contre-mouvement » de protection, au travers duquel la société va mettre en place divers dispositifs institutionnels ayant pour fonction de réparer les dégâts causés au tissu social par le mouvement de marchandisation. En d'autres termes, l'histoire de la société occidentale à compter du 19ème siècle est l'histoire d'un *double mouvement*. Ce dernier « *peut être personnifié comme l'action de deux principes organisateurs dans la société, chacun d'entre eux se fixant des visées institutionnelles spécifiques, ayant le soutien de forces sociales déterminées et employant des méthodes propres* » (Polanyi, 1944, 182). Le premier est le principe du libéralisme économique qui vise à établir un marché autorégulateur, qui compte sur le soutien des classes commerçantes et dont la méthode principale est le laissez-faire et le libre-échange. Le second principe est celui de la protection sociale dont les méthodes sont la législation protectrice, les associations restrictives et d'autres instruments d'intervention.

Un point central de la thèse de Polanyi est que ce contre-mouvement de protection est apparu de manière totalement spontanée : « *Le laissez-faire était planifié, la planification ne l'a pas été* » (Polanyi, 1944, 191). Toutefois, paradoxalement, Polanyi montre au travers de plusieurs exemples que les mesures protectrices prises par la société pour atténuer les dégâts causés par les tentatives de constitution du marché autorégulé n'ont pas tant contribué à ralentir la construction de la société de marché qu'à la permettre. En effet, sans ces mesures de protection, la société se serait tout simplement effondrée ; ce n'est que par l'apparition successive de plusieurs législations et autres réglementations qu'il a été possible d'atténuer les

[73] Nous nous rangeons ici du côté de l'interprétation dominante dans la littérature secondaire francophone sur l'œuvre de Polanyi (Caillé, 2005 ; Caillé et Laville, 2008 ; Cangiani et Maucourant, 2008 ; Maucourant, 2005 ; Plociniczak, 2005, 2007) en considérant qu'une lecture complète de l'œuvre de Polanyi doit mener à la conclusion que, pour ce dernier, l'existence même de la société de marché est impossible. Nous avons souligné dans les chapitres 3 et 4 que le propos de Polanyi est, sur ce point, tout sauf dépourvu d'ambiguïté. La difficulté majeure a trait au concept d'encastrement, comme on l'a indiqué dans le Chapitre 4. Toutefois, ce débat n'est finalement que d'une importance secondaire compte tenu de notre propos : que Polanyi considère ou non que la société de marché ait pu, durant une brève période, exister de manière effective ne change rien à la thèse de l'économiste hongrois selon laquelle les institutions de la société de marché sont insoutenables.

effets délétères de la marchandisation et, paradoxalement, de maintenir le processus de construction de la société de marché. Polanyi illustre cette thèse au travers de deux exemples historiques qu'il estime être représentatifs : le mouvement des enclosures et la loi de Speenhamland (Polanyi, 1944, chapitres 3 et 7).

Polanyi (1944, 60 et suiv.) prend ainsi l'exemple des *enclosures* et de la conversion des terres arables en pâturages pour illustrer les conséquences du libéralisme économique qui ne juge les événements sociaux que du point de vue économique. Si le mouvement des enclosures allait dans le sens du progrès économique, tout comme la transformation des terres arables en pâturages, son rythme, imposé par les pouvoirs publics, allait s'avérer périlleux pour les populations affectées : « *Car de ce rythme dépendait d'abord la question de savoir si les dépossédés pourraient s'adapter à de nouvelles conditions d'existence sans dommage mortel pour leur être même, humain et économique, physique et moral ; s'ils trouveraient de quoi s'employer dans les domaines qui s'ouvraient, liés indirectement au changement ; et si les effets de l'accroissement des importations qu'induirait celui des exportations permettraient à ceux qui perdaient leur emploi du fait du changement de trouver de nouvelles sources de subsistance* » (Polanyi, 1944, 64). Il s'avère que le mouvement des enclosures est revenu à faire de la terre une marchandise. Or, la terre, au même titre que le travail humain, n'a pas vocation à être vendue sur un marché. Selon Polanyi, terre et main d'œuvre sont intimement liées et, avec la vie, forment un tout qui s'articule. La terre est liée aux organisations fondées sur la famille, le voisinage, le métier, la croyance etc. Les dégâts sociaux engendrés par la marchandisation de la terre ont par ailleurs été accentués par le développement du libre-échange. Le développement de l'autarcie a constitué une réponse aux effets néfastes de la marchandisation de la terre combinés au libre-échange.

Le cas de la loi de Speenhamland est l'exemple principal sur lequel s'appuie Polanyi pour illustrer à la fois le contre-mouvement par lequel la société tente de se protéger des effets de la marchandisation, ainsi que le résultat contre-productif auquel il aboutit finalement[74]. Instaurée en 1795, cette loi va instituer un complément de salaire indépendant des revenus pour les plus pauvres. Selon Polanyi, cette loi a été mise en place à une époque où la monnaie et la terre commençaient déjà à être instituées en marchandises, et alors même qu'il aurait été possible dès cette époque de faire émerger un réel marché du travail. Or, cette loi va radicalement dans le sens contraire : « *elle visait à un puissant renforcement du système*

[74] Il faut noter que l'utilisation par Polanyi de la loi de Speenhamland pour supporter sa thèse a été l'objet de nombreuses critiques. Outre que le choix particulier de cette loi peut sembler arbitraire (mais cela reste une critique à laquelle aucune démarche comportant une dimension historique ne peut se soustraire), l'interprétation que Polanyi en fait peut être contestée. Voir par exemple Gazier (1986).

paternaliste de l'organisation du travail » (Polanyi, 1944, 114). En garantissant aux plus pauvres un revenu garanti, l'émergence d'un marché du travail s'est retrouvée bloquée, dans la mesure où la « peur de la faim » n'était plus présente pour forcer les individus à rentrer dans une relation de travail. Toutefois, en 1834, cette loi va être amendée de sorte qu'un marché du travail va finalement pouvoir se constituer. Polanyi tire plusieurs conclusions de l'échec de cette loi. Il remarque en premier lieu que la période de Speenhamland marque une « tentative de créer un ordre capitaliste sans marché du travail ». Or, cette tentative était vouée à l'échec dans la mesure où, comme l'économiste hongrois l'indique, une fois enclenché, le processus de marchandisation ne peut plus s'arrêter et doit gagner l'ensemble des sphères de la société et de la vie humaine. Polanyi indique ensuite que, paradoxalement, cette protection des plus pauvres a eu des conséquences néfastes. La manière dont a été appliquée la loi de Speenhamland a en effet conduit à ce que les employeurs soient incités à ne pas augmenter les salaires au-delà du niveau fixé par le barème de la loi (Polanyi, 1944, 115). En outre, à long terme l'effet fut catastrophique car il conduisit à une paupérisation de la population dont l'existence était devenue exclusivement dépendante des subsides versés par l'Etat. Ces éléments font qu'au final, l'instauration d'un marché du travail aurait pu s'avérer préférable pour les populations concernées. L'amendement de 1834 marque l'échec de la tentative d'instaurer un ordre capitaliste sans marché du travail. Toutefois, cet amendement ouvre une période témoin des effets catastrophiques du marché du travail. Dans les années 1860 et 1870, le contre-mouvement se manifeste à nouveau au travers de l'apparition des syndicats et de l'établissement d'une législation sociale protectrice : « *Du point de vue économique, les méthodes de protection sociale anglaises et européennes ont donné des résultats presque identiques. Elles ont réalisé ce qui avait été prévu : l'éclatement du marché de ce facteur de production connu sous le nom de force de travail* » (Polanyi, 1944, 236). Ces protections sociales avaient pour objectif d'atténuer les effets de l'institution du marché du travail, voire même d'empêcher son fonctionnement. Dans les faits, Polanyi considère que le marché du travail n'a pu perdurer précisément que parce que les salaires, les conditions de travail, les qualifications et les réglementations ont été développés de telle sorte qu'ils préservent le caractère humain de la supposée marchandise qu'est le travail.

Selon Polanyi, le sentier suivi par la civilisation occidentale et particulièrement en Angleterre, est le résultat d'un ensemble de réactions similaires de la société à l'encontre de la constitution du grand marché[75]. A la fin du 19ème siècle, le double mouvement va conduire à

[75] « *Nous pensons qu'une avalanche de dislocations sociales, surpassant de loin celle de la période des* enclosures, *s'abattit sur l'Angleterre ; que cette catastrophe accompagnait un vaste mouvement d'amélioration*

une complète désintégration de l'organisation économique et mettre en péril l'équilibre des puissances, pour déboucher ultimement sur la chute de l'étalon-or. La fin du 19ème siècle fut témoin de l'apparition d'une tension entre la tendance, de la part des mesures protectionnistes, à réunir l'économique et le politique, et la nature même de la société de marché reposant sur la séparation institutionnelle des sphères politiques et économiques. Cette tension va aboutir dans les années 1930 à différents résultats, scellant définitivement le sort de l'illusion du marché autorégulé : le *New Deal* aux Etats-Unis, mais aussi le fascisme et le nazisme en Europe. De ce point de vue, selon Polanyi, le fascisme n'était pas la conséquence de causes fortuites, mais bien une réponse (destructrice) aux besoins d'une situation objective : « *On peut décrire la solution fasciste à l'impasse où s'était mis le capitalisme libéral comme une réforme de l'économie de marché réalisée au prix de l'extirpation de toutes les institutions démocratiques, à la fois dans le domaine des relations industrielles et dans le domaine politique* » (Polanyi, 1944, 305).

La chute de la civilisation du 19ème siècle, fondée sur l'illusion du marché autorégulé, n'est ainsi pas due, selon Polanyi, à des causes économiques, comme par exemple la baisse tendancielle du taux de profit, ni à la révolte d'une classe sociale. Ses causes résident dans les mesures adoptées spontanément par la société pour ne pas être anéantie par l'action du marché autorégulateur. L'organisation de la vie économique selon les principes de la société de marché apparaît ainsi comme hautement spécifique sur le plan historique[76] et finalement impossible à concrétiser.

2.2.2 Mise en perspective de l'analyse polanyienne du capitalisme

Il peut être intéressant de mettre en perspective la thèse de Polanyi relative au capitalisme et à la société de marché avec celles développées respectivement par Weber, Veblen et Commons. Au-delà d'incontestables différences sur le fond, on constate une certaine convergence dans la méthode et dans certaines idées clés.

Polanyi et Weber : la « tragédie » de l'autonomisation de l'économie

La connexion entre l'œuvre de Polanyi et celle de Max Weber semble incontestable à de nombreux points de vue, au-delà du fait de rentrer dans le cadre d'un même programme de

---

économique ; qu'un mécanisme institutionnel entièrement neuf commençait à agir sur la société occidentale ; que ses dangers, quand ils apparurent, touchèrent à ce qu'il y a de plus vital, et que l'on n'en a jamais vraiment triomphé ; et que l'histoire de la civilisation du 19ème siècle fut faite en grande partie de tentatives pour protéger la société contre les ravages de ce mécanisme » (Polanyi, 1944, 67).

[76] « *Une telle organisation de la vie économique est complètement non naturelle, ce qui est à comprendre dans le sens strictement empirique d'exceptionnel* » (Polanyi, 1944, 320).

recherche. Notamment, l'anthropologie économique de Polanyi s'inscrit, d'une certaine manière, dans la continuité de la sociologie économique wébérienne. Le propos des deux auteurs est finalement de restituer les processus par lesquels va se développer la civilisation occidentale des 19ème et 20ème siècles. Les deux auteurs ont également en commun de souligner le caractère exceptionnel du capitalisme et de la société de marché, tant sur le plan diachronique (le capitalisme moderne est unique dans l'histoire) que sur le plan synchronique (le capitalisme moderne n'apparaît pas partout dans le monde). Comme on l'a déjà indiqué, tant Weber que Polanyi refusent de voir dans le capitalisme l'aboutissement logique d'un processus historique immanent, soulignant au contraire combien ce système est le fruit de contingences multiples.

Cependant, comme on l'a mentionné dans le cas de Polanyi, cela ne veut pas dire que chez ce dernier et chez Weber, le capitalisme est totalement le fruit du hasard. D'une certaine manière, il était aussi le résultat d'une forme de « nécessité ». C'est précisément dans cette dernière dimension que les œuvres de Polanyi et de Weber se rejoignent le plus clairement. Dans l'analyse du capitalisme moderne de Weber comme dans l'analyse de la société de marché de Polanyi, le capitalisme est le résultat d'un processus dont on peut retracer les linéaments et qui doit conduire logiquement (nécessairement) à son aboutissement : le processus de rationalisation chez Weber, le processus de marchandisation guidé par la mentalité de marché chez Polanyi. Il faut remarquer dans un premier temps que ces deux processus ont un statut méthodologique essentiel : d'une certaine manière, ils sont le rapport aux valeurs à partir duquel les deux auteurs sélectionnent dans l'infinité du matériau historique les éléments considérés comme essentiels. En effet, on peut considérer que cela n'a pas de sens de s'arrêter à l'idée que chez Polanyi comme chez Weber, le capitalisme ne découle pas d'un processus historique déterministe, mais qu'il est seulement le fait de contingences multiples. S'il est vrai que les deux auteurs présentent explicitement les choses ainsi, et qu'ils se démarquent de ce point de vue de la perspective marxiste, il n'en reste pas moins que *pour les besoins de l'analyse*, les deux auteurs sont obligés de restituer une logique créant un lien entre les diverses contingences qu'ils mettent en avant. Dans le cas contraire, l'étude de l'émergence du capitalisme s'arrêterait à une simple description historique dépourvue de *sens* (de signification). Or, comme on l'a indiqué dans le Chapitre 2 à partir de l'épistémologie wébérienne, cela est tout simplement impossible. A partir de là, la rationalisation de Weber et la marchandisation de Polanyi ne sont pas tant des phénomènes « réels » que des constructions théoriques issues d'un certain rapport aux valeurs.

Par ailleurs, les interprétations respectives de Polanyi et de Weber de l'émergence du capitalisme convergent sur un point substantif capital : chez les deux auteurs, cette dernière est interprétée comme un processus où l'économie, en tant que sphère, s'autonomise progressivement des autres sphères de la société. Ce point est lié à l'idée, déjà évoquée dans le Chapitre 4, que la distinction wébérienne entre rationalité matérielle et rationalité formelle se retrouve chez Polanyi (Marroquin Gramajo, 2008). Il est aussi étroitement connexe au concept d'encastrement, dans sa version encastrement-insertion, dont Le Velly (2007) argue qu'il est également présent chez Weber. En effet, Weber (1923 ; 1996) voit dans le capitalisme moderne la conséquence de l'autonomisation de l'ordre économique et le triomphe de la rationalité formelle. L'autonomisation de l'ordre économique est permise par le fait que, par le biais du processus de rationalisation et de désenchantement du monde (Weber, 1959), les individus vont progressivement acquérir la capacité de se détacher de leurs valeurs (Colliot-Thélène, 1990 ; Hédoin, 2009 ; Raynaud, 1996), d'avoir une attitude réflexive par rapport à elles. En d'autres termes, de la rationalité en valeur, on passe progressivement à la rationalité en finalité. Si la rationalité formelle, c'est-à-dire celle guidée par le calcul, la prévision et l'impersonnalité, parvient à triompher, c'est parce que les institutions de l'économie capitaliste vont progressivement pouvoir s'organiser selon une logique propre, reposant essentiellement sur le calcul monétaire. Mais Weber va même plus loin : par sa métaphore de la « cage d'acier » (Weber, 1904-05 ; 1959), le sociologue allemand indique que l'ordre économique ne fait pas seulement que s'autonomiser, mais qu'il tend même à aliéner toutes les autres sphères de la société. Certes, comme on l'a indiqué, Weber relativise à plusieurs reprises le caractère implacable de la machinerie capitaliste, notamment en repérant des survivances du capitalisme politique au 20ème siècle et, de manière générale, en constatant que le traditionalisme et la rationalité matérielle n'ont pas totalement disparu. Cependant, et en opposition avec Polanyi sur ce point, Weber ne voit pas dans le socialisme une échappatoire crédible au capitalisme.

La proximité avec le récit polanyien de l'émergence du grand marché est donc apparente. Pour reprendre une citation de Polanyi déjà donnée dans les chapitres précédents, la marchandisation « *signifie tout bonnement que la société est gérée en tant qu'auxiliaire du marché. Au lieu que l'économie soit encastrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système économique* » (Polanyi, 1944, 88). De la même manière, il y a bien chez Polanyi l'idée d'un passage d'une rationalité matérielle, guidée par une logique de statut, et où les activités économiques sont déterminées en dernière instance

par des considérations religieuses, éthiques ou culturelles[77], à une rationalité formelle où la soif du gain et la peur de la faim deviennent les seuls motifs de l'activité humaine. *In fine*, par les concepts de rationalisation et de marchandisation, Weber et Polanyi développent une *théorisation de l'histoire du capitalisme* et de ses institutions, qui s'apparente non pas à un exposé visant à produire des lois scientifiques immuables et « objectives », mais à une interprétation de l'histoire prenant la forme d'un récit, mis en ordre autour d'un rapport aux valeurs spécifiques et d'un ensemble de concepts construits *dans l'optique de produire ce récit*. On constate ainsi que théorisation de l'histoire et historicisation de la théorie se retrouvent liées de manière intime dans l'analyse du capitalisme chez Weber et Polanyi.

Polanyi et Veblen : la dichotomie entre industrie et commerce

Ainsi qu'on l'a mentionné brièvement plus haut, les lectures respectives de Polanyi et de Veblen de l'émergence du capitalisme se rejoignent clairement sur au moins un point : la mise en avant d'une dichotomie entre l'industrie et le « commerce ». On a vu que cette dichotomie sous-tend toute l'analyse véblénienne du capitalisme et qu'elle le conduit à anticiper la possibilité d'une société technocratique et socialiste. Polanyi ne fait pas aussi clairement du machinisme un facteur facilitateur au développement du socialisme[78]. En revanche, il insiste de manière similaire à Veblen[79], sur le fait que le développement de la technologie a alimenté l'illusion qu'il serait possible d'organiser la société autour du grand marché. Pour autant, la technologie est intrinsèquement neutre (ce qui n'est pas le cas chez Veblen) et peut aussi servir à la construction d'une société qui ne serait pas centrée autour de son économie. La dichotomie entre industrie (technologie) et commerce, et surtout la manière dont le capitalisme se caractérise par une soumission de la première à la seconde est un thème structurant commun à l'analyse des deux auteurs.

[77] « *L'homme agit, de manière, non pas à protéger son intérêt individuel à posséder des biens matériels, mais de manière à garantir sa position sociale, ses droits sociaux, ses avantages sociaux. Il n'accorde de valeur aux biens matériels que pour autant qu'ils servent cette fin. Ni le processus de la production ni celui de la distribution n'est lié à des intérêts économiques spécifiques attachés à la possession de biens ; mais chaque étape de ce processus s'articule sur un certain nombre d'intérêts sociaux qui garantissent en définitive que l'étape nécessaire sera franchie* » (Polanyi, 1944, 75).

[78] Les réflexions de Polanyi sur le socialisme sont toutefois nombreuses. On peut en trouver dans *La Grande Transformation* mais c'est essentiellement dans des essais des années 1920 et 1930 que Polanyi réfléchit à la mise en place d'un socialisme fonctionnel fondé sur une planification décentralisée. Voir notamment certains essais dans Polanyi (2008). Notons que c'est à cette époque que Polanyi va entretenir une correspondance avec l'économiste autrichien Ludwig von Mises, lequel s'attachera au contraire à démontrer l'impossibilité du « calcul socialiste ».

[79] Sans toutefois, contrairement à Veblen, utiliser le concept de surplus économique, lequel est critiqué par les auteurs substantivistes (cf. *supra* et Pearson, 1957).

Au-delà de ce point, il convient d'admettre que les perspectives (les rapports aux valeurs) de Veblen et de Polanyi ne sont pas exactement les mêmes. Les récits respectifs de Veblen et de Polanyi ne visent pas à exprimer la même chose, à donner le même *sens* à l'histoire. On notera néanmoins qu'il a y certaines convergences sur le fond, notamment dans la manière dont les deux auteurs décrivent le processus par lequel la société moderne a littéralement *instituée* la rareté. Veblen insiste ainsi sur l'importance de la propriété intangible et sur la création artificielle de la rareté par le biais des brevets, tandis que Polanyi décrit cette institutionnalisation par son examen des marchandises fictives. Sur la forme, ce qui été dit au sujet de la relation entre Polanyi et Weber est également valable ici : il ne s'agit ni pour Polanyi ni pour Veblen, au travers de leur analyse de l'émergence du capitalisme, de découvrir des lois générales et immuables, ou de partir du principe qu'il existe un cadre institutionnel « naturel ». Les deux auteurs procèdent à une théorisation d'un processus historique, abordé d'un certain point de vue, et construisent pour cela des catégories analytiques leur permettant d'atteindre cet objectif. Ici encore, il s'agit de donner un *sens* à l'histoire, même si ce sens n'est pas le même.

Polanyi et Commons : un processus de sélection artificielle

Le principal point de convergence entre les analyses du système capitaliste de Polanyi et John R. Commons a déjà été évoqué dans le Chapitre 5, à savoir que les deux auteurs décrivent l'émergence du capitalisme comme le résultat d'un processus de sélection artificielle. Ce point commun parait évident : Commons considère que le capitalisme a émergé à partir d'une série de décisions prises par la Cour suprême aux Etats-Unis ou par les autorités politiques en Angleterre ; Polanyi insiste sur la dimension construite et planifiée de la société de marché. Le capitalisme n'est donc pas, du point de vue des deux auteurs, un « ordre spontané », mais bien un ordre intentionnellement construit.

On a souligné au chapitre précédent les limites inhérentes à l'idée même de sélection artificielle. Pour autant, cela n'affaiblit en rien les thèses de Commons et de Polanyi. Ici encore, les deux auteurs ont en commun de procéder suivant un certain rapport aux valeurs qui les amène à mettre en avant, de manière « artificielle », certains facteurs. Cela signifie que, par définition, ces deux « théorisations de l'histoire » ne peuvent prétendre ni à l'exhaustivité ni à l'exclusivité. Ainsi que l'indique notre discussion au chapitre précédent sur les idées de sélections naturelle et artificielle, il est en tant que tel incorrect de postuler que l'évolution sociale est le résultat d'un processus de sélection exclusivement artificielle. Mais, dans la mesure où aucune théorie ne peut prétendre être une copie de la réalité, il est

justifiable sur un plan méthodologique de procéder à partir de concepts appréhendant la réalité d'une manière parcellaire. Comme on l'a montré dans le Chapitre 3, Commons était particulièrement conscient de ce problème. Dans la mesure où Commons comme Polanyi procèdent, dans le cadre de leur étude du capitalisme, à une théorisation de l'histoire, il est inévitable qu'elle ne conduise à mettre en avant qu'un nombre limité de mécanismes causaux. Au demeurant, on remarquera qu'il existe dans les analyses des deux auteurs des « causes sans causes », dont l'émergence peut être interprétée comme le résultat d'un processus de sélection naturelle : la mentalité de marché chez Polanyi, et la « valeur raisonnable » chez Commons, cette dernière conduisant les pouvoirs publics et les tribunaux à favoriser l'émergence du capitalisme.

Sur un plan plus substantif, on peut remarquer qu'il y a une certaine proximité entre la manière de Polanyi de décrire l'institutionnalisation des marchandises fictives et la description de Commons sur la manière dont les tribunaux ont changé, au travers de leur jurisprudence, le sens des notions de liberté et de propriété. Si Polanyi et Commons ne rapportent pas ces éléments aux mêmes faits empiriques, il n'en reste pas moins que le passage de la valeur d'usage à la valeur d'échange décrit par Commons retranscrit la même idée que le concept polanyien de marchandises fictives : l'expansion d'une « logique marchande », où les biens sont dorénavant évalués sur le marché, ce qui induit nécessairement une modification dans les comportements et les relations sociales.

Conclusion du Chapitre

Ce chapitre a permis de présenter successivement les analyses du capitalisme de Weber, Veblen, Commons et Polanyi. On peut percevoir que chez ces quatre auteurs, c'est la volonté de comprendre le processus d'émergence du capitalisme qui guide la construction des catégories analytiques à partir desquelles cet objectif pourra être rempli. En d'autres termes, la construction des théories et des concepts est bien surdéterminée par un certain rapport aux valeurs, ainsi qu'exposé dans la première partie de ce travail, sous l'intitulé de « historicisation de la théorie ». Le fait que ce rapport aux valeurs, sous sa forme générique, soit commun à ces quatre auteurs institutionnalistes justifie qu'on le considère comme une partie intégrante du noyau dur de l'institutionnalisme historique : par définition, un rapport aux valeurs n'est pas questionné car il est inhérent à la logique sous-jacente d'une culture, et notamment d'une « culture scientifique ». Si le noyau dur d'un programme de recherche est ce qui définit cette culture scientifique, alors le rapport aux valeurs suivant lequel comprendre

l'émergence du capitalisme est d'un intérêt scientifique important fait bien partie du noyau dur de l'institutionnalisme historique.

Par-delà cette convergence autour d'un rapport aux valeurs commun, on a pu repérer certains éléments fédérateurs. C'est notamment le cas sur le plan méthodologique et épistémologique : chez les quatre auteurs, l'étude du capitalisme procède d'une « théorisation de l'histoire » qui s'opère à partir de concepts construits dans cette perspective. De ce fait, on comprend que « théorisation de l'histoire » et « historicisation de la théorie » ne sont pas seulement les deux grandes composantes du programme de recherche institutionnaliste ; il apparaît surtout qu'elles s'impliquent *logiquement* l'une et l'autre. Des convergences, forcément plus partielles, ont également été repérées sur le fond, comme notre comparaison des thèses de Weber et Veblen, ainsi que notre mise en perspective de l'étude de Polanyi, l'attestent. Si l'on doit retenir un thème récurrent, ce sera le suivant : l'idée qu'au travers d'un processus de rationalisation et/ou de marchandisation, on assiste à une évolution des institutions consacrant l'autonomisation progressive d'un ordre économique, se caractérisant notamment par le passage à un paradigme de la valeur d'échange et à la prise de pouvoir de la rationalité formelle, et rentrant en conflit plus ou moins soutenu avec une logique plus « industrielle »[80]. On remarquera également que Veblen, Commons et Polanyi abordent dans leurs travaux un ou plusieurs facteurs dont Weber (cf. *supra*) considère qu'ils ont contribué au développement du capitalisme : une technique rationnelle (Veblen), un droit rationnel (Commons), un marché libre et notamment le travail libre (Polanyi).

[80] Evidemment, cette formulation ne se retrouve telle quelle chez aucun des auteurs étudiés. Cette synthèse ignore plusieurs points de divergence que l'on a toutefois soulignés par ailleurs.

Conclusion de la partie

Cette partie doit avoir montré que, pris dans leur ensemble, les travaux de Schmoller, Weber, Veblen, Commons et Polanyi font émerger les trois principes caractérisant la théorisation de l'histoire : un principe d'économie substantive, une analyse évolutionnaire des institutions, et une appréhension du capitalisme comme un système historique spécifique. Ces trois principes ne sont pas développés de manière aussi approfondie chez les différents auteurs. Ainsi, si la dimension évolutionnaire est prégnante chez Veblen et, à un degré moindre, chez Commons, elle est très largement en arrière plan chez Polanyi. A l'inverse, l'étude du système capitaliste n'est pas centrale chez Veblen, au contraire de chez Polanyi ou Weber. Toutefois, il ressort les résultats généraux suivants :

- tous les auteurs institutionnalistes étudiés adoptent le principe d'économie substantive en associant notamment une théorie des institutions à une théorie de l'action. L'économie, en tant que sphère de la société, n'est jamais définie par une logique d'optimisation mais par une fonction, qui est celle de permettre la subsistance de la société. Cette fonction est assurée dans un cadre institutionnel, ce qui indique que l'économie est encastrée dans la société. Toutefois, on repère chez certains auteurs (Weber et Polanyi) une distinction entre un encastrement institutionnel de l'économie et un encastrement de la *logique économique*. Dans ce dernier cas, un désencastrement de cette dernière est mis en avant. Tous les auteurs développent implicitement ou explicitement une théorie de l'action dépassant le cadre d'une rationalité instrumentale et maximisatrice pour souligner le rôle des normes, des valeurs et des habitudes ;
- la plupart des auteurs adoptent une perspective évolutionnaire. Cela est évident chez Veblen et Commons, dont on a montré que cette dimension pouvait être reconstruite à partir des apports darwiniens. Cette dimension est également présente chez Weber dans son étude de l'émergence du capitalisme et du processus de rationalisation, ainsi que cela a été souligné dans le Chapitre 6. Seuls les travaux de Polanyi semblent écarter cette perspective, même si l'on peut interpréter le processus de la « grande transformation » en termes de sélection artificielle (cf. Chapitre 6) ;
- le capitalisme constitue invariablement l'objet d'étude principal des auteurs étudiés. L'analyse wébérienne est la plus complète et souligne la dimension multicausale de l'émergence du capitalisme. Les analyses de Commons,

Polanyi et Veblen se concentrent davantage sur certains des facteurs repérés par Weber.

Des résultats plus ponctuels, sur certains aspects des travaux des auteurs étudiés, ont également émergé. On rappellera notamment la mise en avant des problèmes posés par le concept d'encastrement qui, dans une perspective institutionnaliste, demanderait à être clarifié. La distinction entre l'encastrement-étayage et l'encastrement-insertion proposée par Le Velly (2007) peut constituer une solution. Notre reconstruction de l'économie évolutionnaire de Veblen a permis notamment de souligner le statut particulier conféré aux institutions, à la fois objets et facteurs de sélection, ce qui peut avoir une incidence sur la manière d'utiliser les concepts darwiniens en économie, comme cela sera indiqué dans le Chapitre 8. Enfin, nous avons souligné le parallèle dans l'analyse du processus de rationalisation ayant amené à l'émergence du système capitalisme de Veblen et Weber.

La troisième partie s'appuie sur la caractérisation de l'institutionnalisme historique qui a été opérée dans cette partie et dans la précédente pour proposer des pistes de prolongements théoriques et épistémologiques.

Partie III

Le PRS de l'institutionnalisme historique et ses prolongements : progressivité et enrichissements

Introduction de la partie

Jusqu'à présent, ce travail s'est inscrit essentiellement dans une perspective descriptive et analytique. L'objectif était de parvenir à une caractérisation du noyau dur du programme de recherche de l'institutionnalisme historique. En elle-même, la démarche adoptée n'était pas à proprement parler « descriptive » puisque, comme on l'a souligné, certains *a priori* heuristiques sont indispensables pour donner du *sens* aux faits. De ce point de vue, les principes du noyau dur mentionnés au début de ce travail ont autant servi de cadre heuristique pour appréhender certains travaux institutionnalistes que d'hypothèses à évaluer. A l'instar de la méthodologie wébérienne, une dimension axiologique a donc été sous-jacente. Toutefois, aucune évaluation normative n'a été développée sur le programme de recherche de l'institutionnalisme historique, si l'on fait abstraction des évaluations critiques, mais ponctuelles, portant sur certains aspects des analyses institutionnalistes. Comme on l'a indiqué dans l'Introduction générale, nous n'adoptons pas le critère d'évaluation proposé par Lakatos (1994) permettant de mesurer la progressivité d'un programme de recherche. Ce critère consiste à déterminer cette progressivité en fonction de la capacité du programme de recherche à découvrir des faits nouveaux. Au caractère arbitraire de ce critère vient s'ajouter la difficulté d'identifier formellement ce qu'est un « fait nouveau ».

Toutefois, la dimension normative fait partie intégrante de la méthodologie des programmes de recherche scientifiques. Nous intégrons cette dimension d'une manière détournée en tentant d'orienter l'institutionnalisme historique vers des prolongements théoriques et épistémologiques. La liste des prolongements proposée n'est pas exhaustive et répond, ici encore, à un certain rapport aux valeurs. Toutefois, sa détermination répond à deux critères : d'une part, il faut que les prolongements proposés soient au moins partiellement compatibles avec le noyau dur de l'institutionnalisme historique ; d'autre part, il faut que ces prolongements permettent de renforcer les problématiques propres à ce programme de recherche, soit en étant susceptibles de préciser les résultats déjà obtenus, soit en dépassant certaines limites rencontrées et en offrant de nouveaux outils ou concepts. Par conséquent, les approches et travaux qui vont être présentés dans les deux chapitres suivants seront toujours mis en perspective par rapport aux principes caractérisant l'institutionnalisme historique afin de 1) s'assurer de leur inscription, même partielle, dans cette tradition de recherche et 2) d'identifier leurs apports potentiels.

Le Chapitre 7 présentera certains prolongements théoriques en étudiant des travaux s'inscrivant dans ce que l'on pourrait qualifier « d'institutionnalisme contemporain ». Nous

nous focaliserons sur deux groupes de travaux en particulier, au demeurant sensiblement différents : d'abord, les travaux relevant de l'analyse institutionnelle historique et comparée dont Douglass North (1982 ; 1990 ; 2005) fait notamment figure de précurseur, et qui sont issus de la « théorie standard étendue ». Ensuite, les travaux développés par « l'institutionnalisme français », à savoir l'économie des conventions et l'école de la régulation, qui s'inscrivent dans une perspective beaucoup plus hétérodoxe. Le Chapitre 8 se placera sur le front épistémologique et plus exactement ontologique en abordant les contributions de deux courants récents : le réalisme critique développé notamment par Tony Lawson (1997 ; 2003b) et le darwinisme généralisé. Ces deux approches ont en commun de développer une réflexion ontologique sur la nature du monde social et des processus d'évolution qui affiche des affinités naturelles avec l'institutionnalisme historique.

Chapitre 7

Institutionnalisme historique et institutionnalismes contemporains

Les deux premières parties de ce travail ont cherché à caractériser le programme de recherche de l'institutionnalisme historique à partir des travaux de certains auteurs jugés à la fois représentatifs et significatifs. Cette démarche nous a amené à nous intéresser à des travaux ayant été produits à peu près sur une période d'un siècle, du dernier quart du 19ème siècle jusqu'au dernier quart du 20ème siècle. A quelques exceptions près[1], il n'a pas été discuté jusqu'à présent de travaux institutionnalistes « contemporains ». On peut avancer plusieurs explications à cela : d'une part, comme on l'a déjà indiqué, la pensée institutionnaliste dans son ensemble connaît un déclin progressif à partir des années 1940. Si les travaux institutionnalistes se poursuivront aux Etats-Unis, ils seront de plus en plus marginalisés, les analyses de Polanyi étant par exemple reléguées en dehors du champ de l'économie « pure ». D'autre part, et cela est lié, la question même des institutions et de leur rôle dans les phénomènes économiques va disparaître des préoccupations des économistes, en même temps que l'économie va progressivement exclure de son champ toute considération historique (Hodgson, 2001). Ce n'est que vers la fin des années 1970 que les problématiques institutionnalistes vont connaître un renouveau.

Ce renouveau va se développer dans deux directions initialement très différentes dont on va arguer ici qu'elles ont tendance à converger. Le retour des institutions dans les préoccupations des économistes se concrétise tout d'abord avec l'émergence du courant de la « nouvelle économie institutionnelle ». Si, formellement, on en trouve les prémices avec les travaux de Ronald Coase (1937 ; 1960), il faut attendre les importantes publications d'Oliver Williamson (1975 ; 1985) et surtout de Douglass North (1982 ; 1990 ; 2005) pour que certaines des préoccupations institutionnalistes reviennent au premier plan[2]. Dans un premier temps, les travaux néo-institutionnalistes, s'inscrivant dans ce que Favereau (1989) nomme la « théorie standard étendue », vont rester très proches, sur un plan méthodologique, de l'économie standard et conserver une dimension essentiellement anhistorique. On peut toutefois noter une évolution progressive depuis la fin des années 1980 avec une prise en compte de plus en plus importante de la dimension historique et une remise en cause de

[1] Cf. le Chapitre 3 et la discussion des articles de Wilber et Harrison (1978) et Wisman et Rozanski (1991).

[2] Williamson (1985) indique ainsi reprendre le concept de transaction des travaux de Commons. Un examen, même rapide, des écrits de Williamson permet de comprendre toutefois que les perspectives de ce dernier et de Commons n'ont pas grand-chose en commun (Bazzoli et Kirat, 2003 ; Ramstad, 1996).

certaines hypothèses fondamentales de l'approche standard. Cette évolution trouve en particulier son apogée dans le développement de l'approche institutionnelle historique et comparée (Aoki, 2006 ; Greif, 2006) et de la méthode dite de la « narration analytique » (Bates et *al.*, 1998).

Le renouveau de l'approche institutionnaliste s'est également opéré dans une perspective ouvertement hétérodoxe en France, avec le développement de l'école de la régulation[3]. Les travaux de l'école de la régulation (Boyer et Saillard, 2002, eds ; Boyer, 2004b) s'inscrivent d'emblée dans une perspective historique associant les traditions marxistes et keynésiennes. Initialement, la référence aux analyses institutionnalistes y est quasiment totalement absente mais se développe progressivement, l'école de la régulation se revendiquant aujourd'hui à part entière comme un courant institutionnaliste. En parallèle, vers la fin des années 1980, un autre courant français hétérodoxe voit le jour, l'économie des conventions[4]. Si la perspective historique est ici en arrière plan, l'économie des conventions met au centre de son analyse le rôle des conventions et des institutions dans la coordination des individus. Si les tentatives de rapprochement ont jusqu'à présent connu peu de succès[5], ces deux approches ont toutefois en commun de renouer avec les préoccupations de l'institutionnalisme historique.

Les perspectives néo-institutionnelles et institutionnelles françaises seront successivement présentées dans deux sections. Il ne s'agit nullement ici d'entreprendre une analyse exhaustive et critique de ces différentes approches. L'objectif est de parvenir à les situer par rapport au programme de recherche de l'institutionnalisme historique pour évaluer dans quelle mesure elles peuvent constituer des prolongements progressifs de ce dernier. Notre démarche ne sera pas la même dans les deux sections. Dans la première section, nous tenterons de montrer que l'analyse institutionnelle historique et comparative mise en œuvre par certains auteurs *a priori* proches de l'économie standard se rapproche incidemment des préoccupations du programme de recherche institutionnaliste. La thèse sous-jacente est que, en dépit de certaines divergences méthodologiques, cette perspective peut constituer une source d'inspiration et de discussion fructueuse pour l'institutionnalisme historique. A l'inverse, dans la seconde section, nous ne chercherons pas tant à évaluer les possibilités de

[3] Formellement, on peut distinguer trois écoles de la régulation : l'école montpelliéraine, l'école grenobloise et l'école parisienne. Ici, on abordera uniquement certains travaux s'inscrivant dans le cadre de cette dernière.

[4] Voir notamment le numéro spécial de la *Revue économique* paru en 1989 où sont regroupés les contributions des fondateurs de l'économie des conventions (Olivier Favereau, Robert Salais, André Orléan, Jean-Pierre Dupuy, Laurent Thévenot, François Eymard-Duvernay). Parmi les contributions plus récentes, voir, entre autre, Batifoulier (2001, ed.).

[5] Pour un point de vue optimiste, se référer par exemple à Bessis (2008). Pour une perspective radicalement négative, voir notamment Amable et Palombarini (2005).

convergence de l'école de la régulation et de l'économie des conventions avec l'institutionnalisme historique, qu'à souligner que *certaines* problématiques et études de ces courants relèvent de fait de l'institutionnalisme historique et que, par conséquent, elles en constituent non un prolongement mais plutôt une mise en application.

Section 1 : Analyse institutionnelle historique et comparative et institutionnalisme historique

Si la théorique économique standard a renoué avec la problématique des institutions durant les années 1970, elle l'a fait initialement dans une perspective exclusivement anhistorique. En effet, les développements de la théorie des droits de propriété et de la théorie de l'agence, puis ceux de la théorie des coûts de transaction ont eu comme objectif premier d'élaborer une théorie générale des arrangements institutionnels à partir d'un cadre analytique unifié. Ces différentes approches s'articulent notamment autour d'un principe unique de rationalité : une rationalité parfaite et maximisatrice où peuvent apparaître des asymétries d'information dans le cas de la théorie des droits de propriété et de la théorie de l'agence, une rationalité limitée dans le cas de la théorie des coûts de transaction[6]. Au début des années 1980, la théorie des jeux est introduite dans l'analyse économique des institutions[7] : les institutions y sont interprétées comme des équilibres stratégiques résultant des actions entreprises par des individus rationnels. Si cette nouvelle approche a permis de réintroduire en économie la question de la formation et du rôle des normes sociales, elle s'inscrit également en dehors de toute perspective historique. Une troisième étape a vu le jour avec le développement d'approche combinant une perspective théorique s'appuyant sur la théorie des jeux avec une problématique institutionnelle et historique. Cette approche est notamment représentative des travaux d'Avner Greif et de Douglass North et, à un degré moindre, de Masahiko Aoki. Dans un premier temps, nous présentons les analyses de ces auteurs en réutilisant la grille de lecture développée dans la deuxième partie. Dans un second temps, nous discutons de la pertinence de ces travaux en les resituant par rapport à ceux de l'institutionnalisme historique.

[6] Voir cependant Bazzoli et Kirat (2003) qui montrent que l'hypothèse de rationalité limitée dans la théorie des coûts de transaction a un statut purement instrumental, celui de générer des coûts de transaction. Notons aussi le paradoxe relevé par de nombreux commentateurs de la théorie des coûts de transaction : si les agents ont une rationalité limitée, il est postulé qu'en règle générale les arrangements institutionnels qui émergent sont les plus efficients.

[7] Voir notamment Schotter (1981).

1.1 L'analyse institutionnelle historique et comparative (AIHC) : une présentation

Depuis les années 1980, un certain nombre d'auteurs ont entrepris d'élaborer une analyse institutionnelle s'inscrivant explicitement dans une perspective historique, et cela à deux points de vue : d'une part, il s'agit de construire une théorie de l'évolution *endogène* des institutions et, d'autre part, d'utiliser cette théorie pour étudier des phénomènes historiquement bien identifiés, comme le développement de l'économie de marché en Occident ou, de manière plus précise, par exemple le développement des échanges impersonnels en Europe médiévale dans le cadre des foires de Champagne[8]. Les travaux de trois auteurs en particulier sont étroitement associés à cette démarche en économie : Douglass North (1982 ; 1990 ; 2005), Avner Greif (1989 ; 1993 ; 1994 ; 1996 ; 1998 ; 2005 ; 2006 ; 2008a) et Masahiko Aoki (2006 ; 2007a ; 2007b)[9]. On procède ici à une présentation synthétique des travaux de ces derniers, en soulignant, sans pour autant s'attarder dessus, les points sur lesquels ils divergent entre eux[10]. On utilise pour cela la grille de la deuxième partie en s'intéressant tout d'abord à la manière dont les concepts de rationalité et d'institution sont définis et utilisés, en identifiant la dimension évolutionnaire de ces analyses par laquelle elles parviennent à rendre compte du changement institutionnel, puis enfin en montrant, à partir des thèses d'Avner Greif (1994 ; 2006), comment ce cadre théorique est utilisé pour rendre compte de la spécificité de l'économie de marché occidentale.

1.1.1 Rationalité et institution dans l'AIHC[11]

Les analyses relevant de l'AIHC partent invariablement d'une réflexion sur le statut du principe de rationalité qui, sans pour autant être nécessairement remis en cause, est relativisé. Cette réflexion s'articule de manière étroite à un effort significatif de conceptualisation

[8] Pour une analyse de référence, voir Milgrom, North et Weingast (1990). Greif (2006) critique toutefois cette étude.

[9] On pourrait citer les travaux d'autres auteurs qui s'inscrivent notamment à la frontière de l'économie et des sciences politiques. Toutefois, nous suivons Bernard Chavance (2007) en focalisant notre attention sur les trois auteurs susmentionnés pour caractériser l'analyse institutionnelle historique et comparative.

[10] Comme on va le souligner, il existe des divergences entre les perspectives des trois auteurs, et notamment entre celles de North d'un côté et d'Aoki et de Greif d'un autre. A cela s'ajoute le fait que la pensée de North a connu un infléchissement progressif sensiblement marqué (Groenewegen et *al.*, 1995 ; Zouboulakis, 2004), ainsi que le premier concerné l'indique lui-même dans la préface de *Institutions, Institutional Change and Economic Performance* (North, 1990). Cependant, on insistera ici essentiellement sur les éléments de convergence sans pour autant essayer de forcer artificiellement le trait.

[11] L'expression d' « analyse institutionnelle historique et comparative » est employée par Avner Greif (« *comparative and historical institutional analysis* ») (Greif, 2006, 14). Aoki (2006) parle lui d' « analyse institutionnelle comparée ». North (1990) utilise l'expression d'analyse institutionnelle. On retient la première formulation car c'est celle qui recoupe au mieux les différentes dimensions des analyses développées par ces auteurs, articulant étroitement théorie et histoire.

rigoureuse de la notion d'institution qui, à bien des égards, est très proche de celle que l'on retrouve dans l'institutionnalisme historique.

De la rationalité à la rationalité limitée

L'analyse économique standard des institutions était initialement étroitement liée au principe de rationalité substantive selon lequel tous les agents disposent d'un ensemble complet et ordonné de préférences transitives et font des choix optimisant invariablement une fonction d'utilité sous diverses contraintes. Lorsque l'agent ne dispose pas de toute l'information pertinente, il est supposé que ce dernier acquiert cette information selon un processus d'optimisation identique, jusqu'à un point où l'utilité marginale d'une unité d'information supplémentaire égalise le coût marginal de l'obtention de cette unité d'information. Dans les situations où le résultat d'une action n'est pas certain mais est probabilisable, l'agent est supposé faire le choix maximisant son utilité espérée. Si les premiers travaux de Douglass North sont fermement ancrés dans cette hypothèse, cette dernière est remise en cause dès les années 1980. Dans son ouvrage de 1982, North indique ainsi que l'on ne peut expliquer la stabilité et le changement économique à partir du seul principe théorique du calcul coûts/bénéfices : « *Les individus peuvent ne pas effectuer un tel calcul, dans le cadre d'une tentative de transformation des structures sociales, en raison de convictions idéologiques profondément ancrées les faisant considérer le système comme injuste. Les individus peuvent aussi suivre des coutumes, des règles ou des lois pour les mêmes raisons idéologiques faisant qu'ils les considèrent comme légitimes. Le changement et la stabilité dans l'histoire requièrent, pour être expliqués, une théorie de l'idéologie afin de rendre compte des écarts par rapport au modèle du calcul rationnel et individualiste de la théorie néoclassique* » (North, 1982, 12, notre traduction). Au-delà des références aux normes et coutumes ainsi qu'à « l'idéologie », qui renvoient au rôle des institutions, c'est un principe de rationalité limitée hérité des travaux de Herbert Simon (1959 ; 1979) qui va être progressivement introduit dans l'analyse institutionnelle « standard ». Ce principe de rationalité limitée recouvre chez North deux dimensions : d'une part, la propension des individus à commettre des erreurs, erreurs induites par des modèles subjectifs et des biais comportementaux (North, 1990, 16-17) ; d'autre part, l'incertitude radicale et le caractère non-ergodique du monde social (North, 2005)[12].

[12] La distance critique de North à l'égard du principe de rationalité est flagrante dans son dernier ouvrage (North, 2005). North y indique notamment à plusieurs reprises que les sciences sociales doivent se tourner vers les sciences cognitives afin de pouvoir être en mesure de mieux appréhender les choix pris par les individus dans

Si elles s'appuient sur les cadres analytiques de la théorie de l'agence et de la théorie des coûts de transaction, et qu'elles mobilisent également des raisonnements (non formalisés) en termes de théorie des jeux, les analyses de North ne reposent sur aucune forme de formalisation. De ce point de vue, l'appel à la prise en compte de la rationalité limitée des agents n'est pas problématique. Il en va en revanche différemment des travaux d'Aoki et de Greif, lesquels s'appuient de manière extensive sur des modèles de théorie des jeux, répétés et/ou évolutionnaires, mathématiquement formalisés. Or, dans le cadre de la théorie des jeux classiques (jeux séquentiels et répétés) tout du moins, l'hypothèse de rationalité stratégique constitue un principe fondamental constitutif de toutes les analyses subséquentes[13]. Le principe de rationalité qui sous-tend la théorie des jeux, en plus des hypothèses déjà mentionnées (préférences ordonnées et transitives), ajoute quelques conditions supplémentaires. Il présuppose notamment que la rationalité de chaque joueur est connaissance commune (*common knowledge*)[14]. Cette condition fait que les joueurs sont capables, dans le cadre d'un jeu séquentiel, de raisonner par « induction à rebours » (*backward induction*) en anticipant les actions des autres joueurs en fonction des gains. Les joueurs sont supposés avoir également des présupposés communs (*common priors*) : il est fait l'hypothèse que les agents actualisent de manière rationnelle leurs croyances relatives au jeu ou au type de joueurs auxquels ils sont confrontés, selon un processus d'apprentissage bayésien, de telle sorte que leurs croyances doivent finir par converger à partir du moment où ils disposent du même ensemble d'informations[15]. Ces trois hypothèses (rationalité instrumentale et stratégique, *common knowledge*, et *common priors*) constituent le cœur du

---

des contextes d'incertitudes radicales. Par exemple : « *Le postulat de rationalité substantive de l'économiste fonctionne bien dans les marchés concurrentiels à prix affichés. Le contexte concurrentiel structure la situation de telle sorte que le prix peut effectivement être considéré comme un paramètre, seule la quantité à acheter ou à vendre restant à choisir. (…) Mais dès qu'on s'écarte de ce modèle concurrentiel simple et que le prix dépend du comportement d'autres acheteurs et vendeurs, la décision devient plus complexe, ce qui oblige à explorer plus profondément le processus cognitif. En particulier, on doit tenir compte de l'omniprésente incertitude* » (North, 2005, 43-44).

[13] Pour une présentation peu formalisée et accessible de la théorie des jeux et de ses principes, on peut se référer à l'ouvrage de Dixit et Nalebuff (1993), destiné à une large audience. Le manuel de Hargreaves-Heap et Varoufakis (2004) propose quant à lui, au-delà de sa dimension didactique, une intéressante réflexion épistémologique sur les hypothèses et les résultats de la théorie des jeux. On y trouve notamment une discussion du principe de rationalité qui sous-tend cette approche.

[14] L'individu A est rationnel et sait que B est rationnel ; A sait que B sait que A est rationnel ; A sait que B sait que A sait que B est rationnel, et ainsi de suite, la réciproque étant vraie pour B par rapport à A.

[15] Il s'agit de la doctrine de Harsanyi-Aumann, du nom des deux théoriciens à l'avoir développée (Hargreaves-Heap et Varoufakis, 2004). Elle peut se résumer par l'idée qu'il est impossible pour deux individus rationnels de s'accorder sur le fait qu'ils sont en désaccord (*agree to disagree*).

principe de rationalité dans le cadre de la théorie des jeux (Hargreaves-Heap et Varoufakis, 2004). Elles lui donnent en apparence un caractère particulièrement exigeant et peu réaliste[16].

Aoki (2006 ; 2007a) comme Greif (2006) associent malgré tout un usage de la théorie des jeux avec un concept de rationalité limitée. Aoki (2006) utilise alternativement des jeux répétés et des jeux évolutionnaires. Si, concernant les premiers, les hypothèses sur la rationalité des agents sont celles évoquées ci-dessus, en revanche les jeux évolutionnaires procèdent à partir d'agents dotés d'une rationalité adaptative et myope : à chaque période, l'agent reproduit la stratégie qui lui a le mieux réussi pendant les périodes précédentes ou bien adopte le même comportement que celui de ses « parents »[17]. Aoki (2006) remarque d'ailleurs que les deux types de jeux et leur différente conception de la rationalité peuvent parfois aboutir au même résultat[18]. Par ailleurs, si Greif comme Aoki mobilisent tout deux un concept de rationalité instrumentale (Parthenay, 2005) selon lequel les agents cherchent invariablement à maximiser leur fonction d'utilité[19], les deux auteurs adoptent tous deux une définition du concept d'institution comme ensemble synthétique d'informations et de croyances permettant aux agents, même dotés d'une rationalité limitée, de se coordonner.

Les institutions : définition et fonction

Douglass North est probablement le principal auteur en provenance de la théorie standard à avoir souligné de manière insistante l'importance des institutions. Dès 1982, North cherche ainsi à développer une théorie des institutions à partir de trois ensembles (North, 1982, 7-8) : a) une théorie des droits de propriété, b) une théorie de l'Etat, c) une théorie de l'idéologie. Les institutions y sont alors définies comme « *un ensemble de règles, de procédures, de normes morales et éthiques visant à contraindre le comportement des individus dans le but de maximiser l'utilité ou la richesse d'autres individus ou de la*

[16] Du reste, la littérature abonde d'exemples où les prédictions de la théorie des jeux ne sont pas vérifiées. Le cas le plus significatif concerne les expérimentations autour du dilemme du prisonnier et de ses diverses variantes (jeu du bien public, jeu de l'ultimatum, jeu du dictateur) où, contrairement aux prédictions de la théorie, une part significative des joueurs coopère partiellement ou totalement (voir Eber, 2006). Sur un plan théorique, les trois hypothèses peuvent raisonnablement être remises en cause (Hargreaves-Heap et Varoufakis, 2004).

[17] On ne discutera de la théorie des jeux évolutionnaires qu'à l'occasion du Chapitre 8 lorsque l'on abordera le darwinisme généralisé. On peut trouver une bonne introduction à cette variante de la théorie des jeux dans Hargreaves-Heap et Varoufakis (2004) et dans Vega-Redondo (1996). Voir également l'Annexe 2.

[18] En l'espèce, Aoki (2006) reprend le modèle évolutionnaire de négociation de Young (1998, chap. 8) et indique que l'équilibre stochastiquement stable qui en ressort lorsque la population est homogène et la fréquence des « erreurs » suffisamment faible, est le même que l'équilibre de Nash dans le jeux classique proposé par John Nash puis Ariel Rubinstein.

[19] Précisons que l'hypothèse selon laquelle les agents maximisent leur utilité n'implique aucune forme d'égoïsme ou la seule recherche du gain monétaire. La fonction d'utilité de l'agent peut incorporer par exemple une prise en compte du bien-être d'autrui. Elle peut aussi être fonction de certaines variables psychologiques et subjectives. Enfin, l'action des agents est toujours déterminée *in fine* par certaines croyances, cf. *infra*.

communauté » (North, 1982, 201-202, notre traduction). Selon North (1990, 3-4), les institutions ont pour fonction de réduire l'incertitude en limitant l'ensemble des choix à disposition des individus. Elles sont assimilables aux règles d'un jeu : « *[les institutions] sont parfaitement analogues aux règles du jeu dans le cadre d'un sport collectif. C'est-à-dire qu'elles consistent en des règles formelles écrites mais également en des codes typiquement non écrits sous-tendant et complétant les règles formelles, comme par exemple le fait de ne pas délibérément blesser le meilleur joueur de l'équipe adverse. Ainsi que cette analogie l'implique, il arrive également parfois que les règles formelles et les codes informels soient violés, induisant alors une sanction* » (North, 1990, 4, notre traduction). De manière similaire à Commons (cf. Chapitre 4), North distingue les institutions formelles des institutions informelles. Les institutions formelles renvoient à deux ensembles (North, 2005, 74) : la structure politique qui indique comment se forment et s'agrègent les choix politiques et la structure des droits de propriété qui définit les incitations économiques formelles. Les institutions informelles constituent un troisième ensemble, comprenant les normes sociales et les conventions. Parmi ces contraintes informelles, North (1990, 43) distingue celles dont l'application est rendue automatique par le mécanisme de répétition des interactions sociales de celles répondant à un ancrage psychologique interne et prenant la forme de croyances intrinsèques particulièrement rigides. La différence entre les contraintes formelles et les contraintes informelles est, selon North et à l'instar de chez Commons, de l'ordre du degré et non de la nature. L'ensemble de ces institutions forme la structure institutionnelle d'une société. De manière générale, North décrit la structure institutionnelle comme un « échafaudage » construit par les humains pour remédier aux difficultés posées par l'irréductible incertitude et le caractère non ergodique du monde social (North, 2005).

Aoki et Greif attachent également une importance considérable au concept d'institution et à sa définition[20]. Les perspectives des deux auteurs se rejoignent tant dans leur prise de distance vis-à-vis de la conceptualisation proposée par North que dans les attributs qualitatifs dont ils dotent les institutions. Ces deux auteurs ont en commun de rejeter la caractérisation des institutions proposée par North. Cette dernière, comme on vient de le voir, revient à assimiler les institutions aux règles du jeu[21]. Toutefois, elle pose une série de difficultés identifiées tant par Greif que par Aoki. Les deux auteurs reprochent notamment à cette perspective une vision « top-down » de la relation entre institutions et comportements

[20] Les deux auteurs y consacrent chacun un chapitre complet dans leur ouvrage respectif (Greif, 2006 ; Aoki, 2006). Avner Greif développe ses considérations sur le concept d'institution sur pas moins de 30 pages.
[21] Greif (2006, 7) donne à ce cadre d'analyse l'appellation « *institutions-as-rules* ».

dans laquelle les règles institutionnelles détermineraient à coup sûr le type de comportements mis en pratique. Or, cette perspective néglige tout d'abord la question du respect et de la mise en application des règles. Notamment, le cadre *institutions-as-rules* ne permet pas d'expliquer les motivations qu'ont les individus à suivre les instructions de comportement intégrées dans les règles et contrats. L'anticipation d'une punition ne fait que repousser le problème un cran en arrière : pourquoi les individus en possession du pouvoir de punir l'exercerait-il effectivement ? (Greif, 2006, 7). En d'autres termes, la perspective proposée par North revient à assimiler les institutions à un ensemble de jeux et de méta-jeux hiérarchiquement ordonnés où les comportements observés s'expliquent par un ensemble de règles, règles dont la mise en application résulte d'un méta-jeu, etc. On rencontre alors un problème de régression infinie (Aoki, 2006 ; 2007a) où l'on ne peut expliquer les institutions que par d'autres institutions logiquement antérieures[22]. Par ailleurs, l'approche northienne des institutions se voit reprocher le fait d'introduire une asymétrie entre contraintes formelles et contraintes informelles : tandis que les premières sont vues comme facilement modifiables dans le sens de l'efficience[23], les secondes tendent systématiquement à être interprétées comme des facteurs de conservatisme et d'inertie agissant comme des freins à l'efficience économique (Greif, 2006). Surtout, cette dichotomie conduit à ignorer le fait que le mécanisme par lequel les règles institutionnelles sont mises en application est rigoureusement le même dans les deux cas. De ce point de vue, il importe notamment de distinguer le droit de l'institution : « *une institution ne peut se maintenir qu'en tant qu'elle constitue un équilibre du jeu, alors qu'un droit conçu doit être considéré comme un paramètre exogène du jeu (une fonction de conséquence) qui permet d'atteindre l'équilibre, intentionnellement ou non* » (Aoki, 2006, 260). On revient ici sur la critique précédente, à savoir qu'une conception satisfaisante de l'institution nécessite d'être en mesure de saisir le mécanisme faisant qu'elle s'applique de manière automatique et autonome (*self-enforcing*), sans avoir à recourir à des méta-jeux.

Les deux auteurs prennent également leurs distances, pour les mêmes raisons, avec l'analyse économique des institutions par la théorie des jeux (Schotter, 1981). Outre le fait

[22] C'est plus généralement le problème auquel est confrontée toute analyse des institutions par la théorie des jeux. Tout jeu présuppose en effet un cadre institutionnel même s'il n'est pas toujours explicitement décrit (Hodgson, 2002a ; 2004a ; 2007c). Ainsi, la spécification même du jeu (joueurs en présence, stratégies disponibles, matrice de gains, nature de l'information, type de jeu) découle d'un contexte institutionnel antécédent. Par conséquent, dans les cas où les institutions sont définies comme étant l'équilibre d'un jeu, on ne parvient à expliquer une institution que par d'autres institutions plus certaines hypothèses sur la rationalité des agents.

[23] Ce point est à relativiser dans la mesure où dès 1982 North affirme abandonner l'hypothèse d'efficience des institutions, y compris formelles.

qu'elle est obligée de reposer implicitement sur l'existence de méta-jeux, cette approche est confrontée à une difficulté largement documentée dans la littérature, celle des équilibres multiples[24]. Les tentatives de raffinement de l'équilibre de Nash n'ont pu surmonter cette difficulté, laquelle apparaît en dépit des hypothèses restrictives de la théorie des jeux mentionnées plus haut. Cela rend toute tentative de prédiction sur l'évolution endogène des institutions dans un cadre exogène donné très délicate (Greif, 2006, 19). Autrement dit, il est impossible de construire une analyse institutionnelle à partir du seul cadre théorique de la théorie des jeux. Il est donc nécessaire de se doter d'une définition du concept d'institution qui non seulement puisse dépasser les différentes apories évoquées (régression infinie et équilibres multiples) et offre la possibilité de combiner à un cadre de théorie des jeux d'autres types de perspectives.

Les définitions du concept d'institution proposées par les deux auteurs répondent à ce souci commun :

> « *Une institution est un système de facteurs sociaux qui, ensemble, génèrent une régularité de comportement (…). Une institution est un système de règles, de croyances, de normes et d'organisations qui, ensemble, génèrent une régularité de comportement (social)* » (Greif, 2006, 30, notre traduction) ;

> « *Une institution est un système de croyances partagées auto-entretenu sur la manière dont le jeu est joué. Sa substance est une représentation des propriétés saillantes et invariantes d'un sentier d'équilibre particulier, que presque tous les agents du domaine considèrent comme important du point de vue de leurs choix stratégiques individuels et qui est, à son tour, reproduite par leurs choix effectifs dans un environnement en continuelle évolution* » (Aoki, 2006, 45-46).

Les deux définitions ne sont pas identiques, mais mettent toutefois en avant ce qui constitue la propriété saillante de toute institution dans le cadre de l'AIHC : une institution est un équilibre généré de manière endogène par les croyances et les anticipations que forment les individus sur la manière dont les autres vont se comporter. Autrement dit, une institution est un *point de convergence synthétique des représentations de chacun des individus sur leur*

[24] Le problème des équilibres multiples est issu du *folk theorem* (le « théorème de tout le monde »). En substance, ce « théorème » indique que lorsqu'un jeu est répété de manière infinie ou qu'une incertitude pèse sur l'identité de la dernière période, et que par ailleurs les joueurs sont suffisamment « patients » (*i.e.* que leur taux d'actualisation est suffisamment faible), alors plusieurs profils stratégiques peuvent constituer des équilibres du jeu.

environnement. Cette définition a deux implications fortes : d'une part, et contrairement à la perspective northienne, on ne peut définir les institutions par leur fonction précise, qui serait en l'occurrence de réduire l'incertitude. Si une institution peut avoir cette fonction, elle peut aussi servir à asseoir la domination d'un groupe d'individus sur un autre (comme c'est le cas de l'esclavage par exemple), à réguler des conflits entre individus ou plus simplement à assurer la coordination. D'autre part, l'institution a pour propriété de condenser l'ensemble de l'information pertinente pour coordonner les représentations des individus (Aoki, 2006). Autrement dit, la distinction entre contrainte formelle et contrainte informelle n'est ici pas pertinente[25] car une institution n'existe qu'à partir du moment où elle se matérialise au travers d'une convergence des représentations jusqu'à acquérir une forme d'objectivité (Aoki, 2006)[26]. Ainsi, une norme sociale est tout aussi objective, du point de vue des individus qui la suivent, qu'une règle de droit, de la même manière qu'il peut exister des règles juridiques constamment ignorées, de telle sorte qu'elles ne sauraient avoir le statut d'institution (Aoki, 2006 ; 2007a ; Greif, 2006)[27].

On s'arrêtera un temps sur les aspects idiosyncrasiques des définitions respectives de Greif et Aoki. Le premier insiste sur le fait qu'une institution est un *système* composé d'éléments divers : des normes sociales, des règles juridiques, des croyances internes (croyances sur ce que fera autrui) et externes (croyances sur l'état du monde, sur ce qui est bien, juste, etc.), des organisations éventuellement chargées de la mise en application de certaines règles[28]. Ces différents types d'éléments institutionnels ont tous la même propriété : générer une régularité de comportement qui est elle-même issue d'une convergence des représentations et des anticipations. Selon Greif (2006, 32 et suiv.), toute institution a ainsi trois propriétés : a) elle se matérialise au travers d'une répétition de certains comportements ; b) ces comportements sont générés par des facteurs non physiques mais humains, ce qui conduit notamment à dissocier rigoureusement technologie et institution ; c) ces facteurs sont

[25] Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elle est dénuée d'utilité plus en aval dans l'étude d'institutions spécifiques.

[26] Aoki (2006) souligne que cette conception de l'institution trouve une partie de son origine dans la sociologie constructiviste et phénoménologique de Peter Berger et Thomas Luckmann (*The Construction of Social Reality*, 1966).

[27] L'ignorance de la règle de droit peut avoir plusieurs origines, mais l'essentiel réside dans le fait qu'aucun individu, y compris ceux chargés de la faire respecter, ne s'attend à ce qu'elle soit respectée. Les exemples empiriques sont nombreux, des contournements de la prohibition aux Etats-Unis dans les années 30 au non-respect des feux rouges dans certaines régions du sud de l'Italie.

[28] Comme l'indiquent les définitions, la seule existence de l'organisation n'est en soi pas suffisante pour permettre le maintien d'une institution. Encore faut-il que l'organisation soit incitée à jouer son rôle et que chaque individu forme la croyance qu'elle le fera effectivement. A cela s'ajoute le fait qu'une organisation est elle-même une institution. A noter que si North (1982 ; 1990) distingue institution et organisation, il reconnaît qu'il est parfois utile d'interpréter les organisations également comme des institutions (Hodgson, 2004a).

en règle générale exogènes aux individus qu'ils influencent, c'est-à-dire qu'un individu n'a pas la capacité à lui tout seul de modifier l'équilibre que constitue l'institution. Aoki (2006, 238 et suiv.) indique également que les institutions ont plusieurs caractéristiques implicites dans le cadre de la définition retenue : 1) endogénéité, 2) condensation de l'information ou représentation synthétique, 3) robustesse ou durabilité par rapport aux évolutions continuelles de l'environnement et aux déviances mineures des agents vis-à-vis des règles impliquées, 4) pertinence universelle pour tous les agents d'un même domaine et 5) multiplicité. Ces cinq éléments résument bien l'essence des institutions du point de vue de l'AIHC : les institutions sont générées de manière endogène par les croyances des individus sur l'état du monde et les croyances des autres individus. Une fois objectivée, une institution sert de point focal synthétisant l'ensemble de l'information pertinente et, de part sa nature d'équilibre stratégique, est résistante dans une certaine mesure aux modifications de l'environnement ou aux déviations (volontaires ou non) de certains individus. Pour autant, une institution n'est qu'une « solution » parmi d'autres potentiellement possibles : pour un contexte naturel, technologique et économique donné, il existe en théorie plusieurs institutions possibles. L'existence d'une institution spécifique ne peut donc se comprendre en se référant au seul contexte présent, il faut aussi prendre en compte son histoire.

Une articulation théorie/histoire

La nature du concept d'institution retenu par North, et surtout par Greif et Aoki, amène ces auteurs à développer une approche articulant étroitement théorie et histoire ce qui, de ce point de vue, les rapprochent du programme de recherche de l'institutionnalisme historique. Toutefois, on revient d'abord sur un point discuté précédemment concernant la rationalité qui est conférée aux agents dans le cadre de l'AIHC. Comme on l'a indiqué, si North a progressivement évolué vers une remise en cause radicale du principe de rationalité de la théorie standard, le fait que les approches de Greif et d'Aoki reposent sur un cadre de théorie des jeux, dont on a souligné que les exigences en termes de rationalité ne sont pas moindres, peut laisser penser que ces auteurs ont une position différente.

La position d'Avner Greif semble notamment poser question. Dans son ouvrage *Institutions and the Path to the Modern Economy* (2006), Greif consacre ainsi une annexe pour indiquer que de nombreuses expérimentations tendent à *corroborer* les prédictions de la théorie des jeux et donc, indirectement, ses hypothèses comportementales. Par ailleurs, tout en reconnaissant le caractère exigeant de certaines des hypothèses de la théorie des jeux, Greif (2006, 12, 131, 158-9, 177-8) rejette de manière résolue l'approche par les jeux

évolutionnaires, estimant que les hypothèses comportementales n'y sont pas plus réalistes. Enfin, il évacue rapidement les perspectives sociologiques « structuralistes ». Toutefois, la conceptualisation de l'institution retenue permet à cet auteur de dépasser les apories du principe de rationalité. En faisant de l'institution le point de convergence de représentations dans le cadre d'un jeu, ce jeu et ses caractéristiques[29] synthétisent le cadre social dans lequel se déroule l'action. Autrement dit, le jeu décrit le cadre social comme un « système cognitif » : « *en faisant usage de la catégorisation, de la typologie, et de la cognition fournie par le système cognitif, les « règles comportementales » qui font partie de toute règle sociale spécifient ce que les divers individus doivent anticiper en fonction de leur position sociale et des circonstances : les membres de deux équipes de basket doivent chacun occuper une position précise lors d'un lancé franc, un automobiliste doit s'arrêter à ce qui est cognitivement défini comme un feu rouge, et un marchand maghribi est supposé n'employer que des agents maghribi honnêtes et rendre l'appareil en partageant l'information à sa disposition* » (Greif, 2006, 131, notre traduction). La prise en compte des règles sociales communément connues est essentielle car elle permet de se passer des conditions restrictives de la théorie des jeux classiques et des modèles d'apprentissage individuel en postulant que les individus s'appuient *ex ante* sur un ensemble de croyances sur la manière dont le jeu sera joué[30]. Ainsi, la pré-existence d'un cadre social fait que les individus n'ont pas à mener les calculs complexes dont la théorie des jeux fait l'hypothèse. De la même manière, l'hypothèse de *common knowledge* acquiert un certain fondement à partir du moment où le jeu construit décrit un contexte social bien identifié et connu par les agents[31].

Aoki (2006 ; 2007a) adopte lui explicitement une hypothèse de rationalité limitée, même lorsqu'il mobilise des jeux répétés et ajoute un argument supplémentaire en faisant une analogie entre l'équilibre institutionnel et l'équilibre de marché walrassien où le prix fait figure de synthèse de toute l'information pertinente : le prix vient à la fois contraindre l'agent mais aussi lui permettre d'agir, en condensant l'information essentielle. De cette façon,

[29] Le fait que le jeu soit séquentiel et/ou répété, la nature de l'information (complète, incomplète ou imparfaite), l'identité des joueurs et les stratégies à leur disposition, la distribution des gains (la fonction de conséquence), sont les principales caractéristiques d'un jeu. Par nature, elles sont exogènes, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas générées par le jeu lui-même mais construites *ex ante*. Ce sont des règles constitutives au sens de Searle.

[30] On détaillera une application concrète de cette perspective plus bas en reprenant l'analyse de Greif sur le rôle des croyances individualistes et collectivistes.

[31] « *The Maghribi traders and the German merchants (…) did not have to solve the mathematical models we now use to study their institutions – nor did they have the information required to do so. Yet each trader or merchant was motivated to learn and was guided by a simple socially transmitted rule of behavior to which he responded based on his private information and knowledge. Game-theoretic analysis is useful in considering this feedback, because it captures the response of each individual to the shared beliefs – created by social rules – about how others will play and restricts the set of these beliefs to be an equilibrium* » (Greif, 2006, 135).

l'agent n'a pas besoin de prendre en compte autre chose que le prix. Il y a une différence toutefois : une institution n'est pas une représentation de données exogènes du jeu (ex : technologie, préférences), mais un résumé des représentations concernant la manière dont le jeu est joué. En d'autres termes, dans le cadre de l'AIHC, le problème de la rationalité est surmonté en voyant les institutions comme étant déterminées en amont par des croyances, ces croyances s'agrégeant en un système de règles et de normes, lequel confirmant (ou infirmant si l'institution n'est pas stable) et renforçant les croyances préalables[32].

Toutefois, au problème de l'existence d'équilibres multiples s'ajoute dès lors une seconde difficulté concernant l'origine des croyances initiales. L'AIHC est ici confrontée à un nouveau problème logique de régression infinie (Parthenay, 2005), qui est d'ailleurs reconnu par les auteurs. L'intégration de la dimension historique à l'analyse est la solution adoptée pour résoudre ces deux difficultés. La volonté d'articuler théorie et histoire est mise en avant très clairement par Douglass North (1990, vii, notre traduction) : « *L'histoire compte. Elle compte non seulement parce que nous pouvons apprendre du passé, mais aussi parce que le présent et le futur sont connectés au passé du fait de la continuité des institutions de la société. Les choix d'aujourd'hui et de demain sont modelés par ceux du passé. Et le passé ne peut être rendu intelligible qu'en tant qu'histoire de l'évolution institutionnelle. Intégrer les institutions dans la théorie économique et dans l'histoire économique est une étape essentielle pour améliorer à la fois la théorie et l'histoire* ». Toutefois, si North a appliqué son cadre d'analyse à des cas historiques bien identifiés (Union soviétique, l'Angleterre du 17ème siècle, etc.), c'est Aoki et surtout Greif qui précisent l'articulation entre théorie et histoire dans le cadre de l'AIHC. Greif (2006, 357 et suiv.) insiste ainsi sur le fait que toute analyse institutionnelle doit démarrer en tenant compte du contexte spécifique et de la contingence historique des institutions. Cela est indispensable pour se poser les bonnes questions et construire le modèle approprié. En même temps, c'est sur la base de considérations théoriques que l'on peut extraire des questions particulières à partir d'un contexte donné. Ce mouvement de balancier entre théorie et histoire prend place au travers de cinq étapes de recherche (Greif, 2006, 307)[33] :

a) Utilisation d'informations contextuelles et comparatives pour identifier les questions, transactions et les possibles relations causales importantes ;

[32] Ainsi que Greif (2006, 212) le remarque, l'AIHC renverse ainsi la logique habituelle de la théorie des jeux concernant la relation entre règles et croyances : « *In game theory, the rules of the game are taken as given, and beliefs and behavior are determined endogenously. The argument advanced here recognizes the possible importance of the reverse line of causality* ».

[33] Aoki (2006, 33) énonce quant à lui quatre étapes dont il indique qu'elles sont rigoureusement identiques à celles proposées par Greif.

b) Utilisation de ces informations pour également déterminer quelles sont les institutions pouvant être traitées de manière exogène et celles devant être appréhendées de manière endogène ;
c) Formation d'une conjecture sur les institutions pertinentes à l'aide d'analyses contextuelles, d'éclairages théoriques génériques et d'évidences empiriques (faits stylisés) : quelles sont les transactions reliées ou non, de quelle manière, pourquoi et comment le jeu et les croyances associées ont abouti à tel comportement ;
d) Formalisation et évaluation de la conjecture à l'aide d'un modèle spécifique au contexte dans lequel les facteurs institutionnels et technologiques exogènes et historiquement déterminés fixent les règles du jeu.
e) En combinant l'analyse du jeu (qui met en avant l'importance des facteurs historiques dans la sélection de l'équilibre) et l'évidence empirique, on peut évaluer la conjecture et donc comprendre les institutions endogènes, sachant que la relation conjecture/évaluation est interactive.

On peut extraire deux points importants de ces cinq étapes méthodologiques. D'une part, le point de départ de la recherche est la formulation d'une *conjecture* à partir d'un matériau pouvant être constitué d'éléments très divers (connaissances théoriques préalables, documents historiques, statistiques, etc.). On retrouve ainsi plus ou moins l'idée d'abduction au sens de Peirce (cf. Chapitre 1). Ce dépassement de la dichotomie déduction/induction (Greif, 2006 ; 352 et suiv.) est lié d'autre part à la mise en avant de la nécessité de construire l'analyse théorique sur un modèle *historiquement spécifique*, c'est-à-dire dont la construction est fonction du cas étudié. Ainsi, l'analyse historique permet de déterminer quels sont les éléments devant être considérés comme exogènes et, *a contrario*, quels sont les éléments endogènes devant être expliqués par le modèle. On peut alors schématiser ainsi la démarche méthodologique de l'AIHC (cf. fig. 5) :

Figure 5 : La démarche méthodologique de l'AIHC

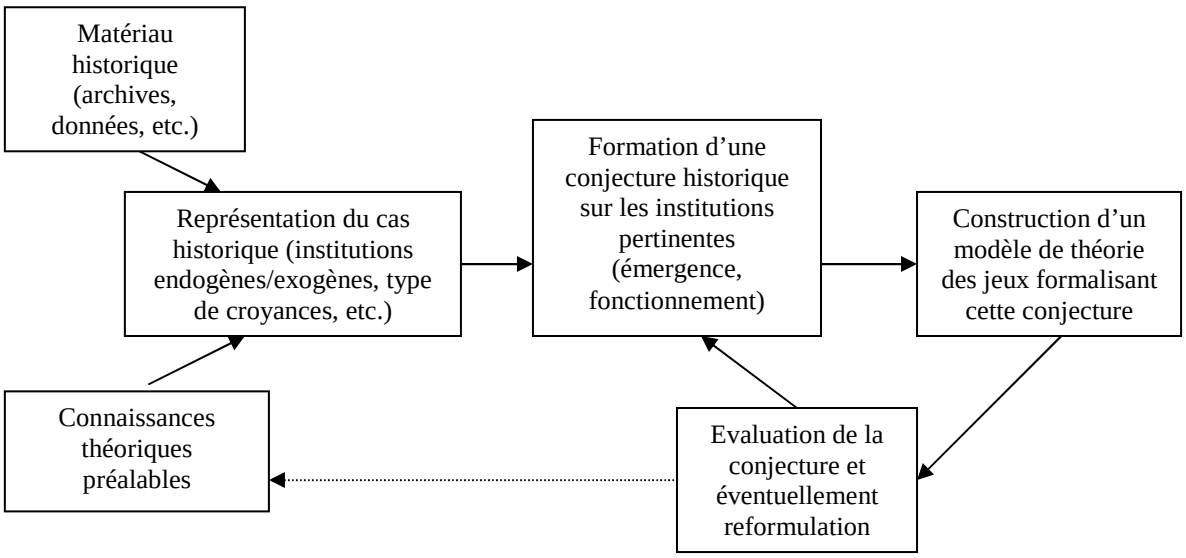

La démarche méthodologique de l'AIHC met ainsi en œuvre une interaction permanente entre la théorie et l'histoire, comme l'indique Greif (2006, xvi, notre traduction) dès le début de son ouvrage : « *l'ouvrage est le produit d'une tentative d'acquérir une meilleure compréhension d'un épisode historique particulier et d'apprendre davantage concernant les institutions en général à partir de cette période* ». La théorie aide à interpréter les faits historiques, à leur donner un *sens* et à déterminer une explication plausible à leur occurrence. En retour, l'histoire joue un rôle décisif : au-delà du fait qu'elle fournit le matériau d'analyse premier sans lequel la théorie resterait abstraite et qu'elle permet ainsi la production de connaissances empiriques, elle permet surtout de surmonter les difficultés théoriques identifiées plus haut : l'existence d'équilibres multiples et la régression infinie concernant l'origine des croyances. Concernant ce dernier point, l'histoire (plus exactement, le recours à un matériau historique dense) rend possible la mise en contexte de l'analyse théorique et du modèle qui en découle. Elle permet donc de justifier la construction du jeu et ses caractéristiques. Elle permet ainsi notamment de déterminer quelles sont les croyances prévalentes lors d'un épisode historique bien identifié. En ce sens, tout modèle de théorie des jeux servant à faire le lien entre un phénomène historique et des principes théoriques généraux est nécessairement associé à un *récit* (McCloskey, 1983 ; 1998) ayant pour fonction de procurer une « sémantique » au modèle, en d'autres termes de lui donner un sens et une justification (Grüne-Yanoff et Schweinzer, 2008). Il en va de même avec le problème des équilibres multiples. Si, dès lors

qu'un jeu est répété un nombre infini de fois (ou que l'identité de la dernière période est incertaine), on peut montrer qu'il existe toujours plusieurs équilibres possibles, le recours à l'histoire permet de procéder à une sélection et de conserver ce qui parait être les équilibres *raisonnables*. En d'autres termes, si l'histoire aide à construire la conjecture historique et le jeu qui doit l'expliquer, elle permet également de déterminer quelles sont les solutions les plus plausibles. Ainsi, l'enquête commence par l'histoire et s'achève par elle. *In fine*, il semble bien que l'on retrouve le double mouvement théorisation de l'histoire/historicisation de la théorie.

1.1.2 L'évolution institutionnelle comme processus endogène

La question du processus du changement institutionnel est au centre des analyses de l'AIHC et est étroitement liée à la dimension historique que l'on vient de mettre en avant. L'analyse du changement institutionnel y est, de manière schématique, construite autour de deux idées : la dépendance au sentier institutionnel et la nature *endogène* du changement institutionnel. Dans ce dernier cas, différentes formes de conceptualisation sont proposées pour saisir cette dimension.

Une dépendance au sentier institutionnel

La notion de dépendance au sentier (*path dependency*) est initialement issue des études sur l'évolution des technologies[34]. Elle peut toutefois être transposée avec profit dans le cadre de l'analyse institutionnelle. Comme on l'a indiqué notamment au Chapitre 5, cette idée est implicitement présente dans la conceptualisation que fait Veblen du changement institutionnel, en décrivant ce dernier comme un processus de causalité cumulative. Douglass North (1990 ; 2005) l'applique quant à lui de manière explicite. La dépendance au sentier institutionnelle renforce l'idée que « l'histoire importe » : « *La dépendance au sentier signifie que l'histoire compte. On ne peut comprendre les choix faits aujourd'hui (et les introduire dans la modélisation de la performance économique) sans retracer l'évolution incrémentale des institutions* » (North, 1990, 100, notre traduction). Selon North (2005, 22), le changement institutionnel est un processus progressif et incrémental dont le sentier est essentiellement contraint par deux éléments (North, 1990, 99) : les rendements croissants et l'imperfection des marchés qui entraînent des coûts de transaction importants. Plus fondamentalement, le sentier du changement institutionnel est déterminé par l'interaction des croyances et des institutions,

[34] Cf. notamment les travaux de référence de Paul David (1994) et Brian Arthur (1989).

lesquelles tendent par nature à se renforcer mutuellement : « *On comprend un peu mieux cette expression [de dépendance au sentier] si l'on admet que les institutions accumulées donnent naissance à des organisations dont la survie dépend de la perpétuation desdites institutions et qui s'efforceront donc d'empêcher leur modification. (…) L'interaction des croyances, des institutions et des organisations au sein de la structure artéfactuelle totale fait de celle-ci un facteur fondamental de la continuité d'une société* » (North, 2005, 77). Chez North, l'inertie du changement institutionnel est notamment le fait des contraintes informelles, à savoir les normes sociales et plus largement ce qu'il nomme « l'idéologie », c'est à dire un système de croyances. Si les contraintes formelles peuvent être aisément modifiées de manière intentionnelle, les contraintes informelles ont une évolution nécessairement lente. Or, ainsi que l'indique North, le bon fonctionnement des règles formelles est subordonné au fait qu'elles puissent s'appuyer sur des institutions informelles qui les renforcent. Que le changement institutionnel soit en partie le fait d'actions entreprises volontairement par les individus[35] ne change rien au fait que les rendements croissants et les modèles mentaux subjectifs, que se sont construits les individus à partir d'un cadre institutionnel donné, rendent le changement institutionnel nécessairement lent et dépendant du passé (North, 1990, 99).

Avner Greif (2006, 158) évoque également l'idée de dépendance au sentier institutionnel, qui est de manière plus générale sous-jacente à la thèse développée par cet auteur sur les trajectoires institutionnelles respectives des économies européennes et nord-africaines (Greif, 1994 ; 2006). De manière schématique, Greif retrace l'écart en termes de prospérité économique entre ces deux régions dans leur héritage institutionnel respectif datant du moyen-âge. Cette thèse repose de fait sur l'idée que la structure institutionnelle en *t* est au moins en partie déterminée par son état en *t-1*, et qu'elle déterminera en partie son état en *t+1*. De ce fait, les institutions futures (en *t+1*) sont fonction des institutions passées (en *t-1*). Ainsi, il existe une asymétrie entre les institutions du passé et les institutions futures : « *Les éléments institutionnels résident dans la mémoire des individus, ils constituent leurs modèles cognitifs, sont compris dans les préférences et se manifestent dans les organisations ; ces éléments sont aussi ce que les individus utilisent lorsqu'ils font face à de nouvelles situations. Les éléments institutionnels hérités du passé sont le matériel de base procurant les fondements micro des comportements dans de nouvelles circonstances ; créer des alternatives, des éléments institutionnels technologiquement compatibles requiert l'action. En*

[35] Point souligné par North (2005) et qui, selon lui, différencie fondamentalement l'évolution biologique et l'évolution institutionnelle. Voir toutefois les chapitres 5 et 8 pour une relativisation de cette différence. A noter que Zouboulakis (2004) considère que l'analyse du changement institutionnel par North fait de ce dernier un authentique économiste évolutionniste au sens de Veblen.

ce sens, l'histoire compte » (Greif, 2006, 188, notre introduction). Toutefois, le concept de dépendance au sentier décrit plus qu'il n'explique l'évolution et le changement institutionnels. Une théorie du changement institutionnel endogène est nécessaire à la fois pour expliquer la relative stabilité des institutions mais en même temps le fait qu'elles puissent se transformer.

Une théorie du changement institutionnel *endogène*

Dans le cadre de l'institutionnalisme historique, il est principalement rendu compte du changement institutionnel par les concepts de sélection artificielle et de sélection naturelle (cf. Chapitre 5). Ces idées ne sont pas totalement absentes dans le cadre de l'AIHC (notamment chez North) mais, chez Greif et Aoki, le changement institutionnel est essentiellement expliqué par des mécanismes rappelant l'idée de causalité cumulative. L'objectif de ces deux auteurs est de parvenir à rendre compte de l'évolution des institutions sans invoquer des explications exogènes à la dynamique institutionnelle elle-même (changements technologiques ou démographiques, événements naturels, etc.). Il ne s'agit pas de nier que des phénomènes exogènes puissent avoir un impact sur les institutions, mais de montrer que les institutions ont une dynamique propre qui fait que, à environnement technologique et naturel constant, un changement institutionnel peut se produire, et de la même manière, qu'un changement technologique ou naturel n'induira pas nécessairement une évolution des institutions.

Greif (2006, chap. 6) rend compte du changement institutionnel à partir de deux concepts clés : les *quasi-paramètres* et le *renforcement institutionnel*. Ainsi que le remarque Greif, il est relativement aisé d'expliquer la persistance institutionnelle dans le cadre de la théorie des jeux, puisqu'elle découle de la définition même de l'institution comme équilibre se maintenant de lui-même : « *Dans des situations où les institutions génèrent des comportements, les croyances motivent ces comportements et les comportements effectifs observés à leur tour confirment ces croyances. Pris ensembles, les croyances auto-stabilisantes (et auto-renforçantes) et les comportements sont en situation d'équilibre* » (Greif, 2006, 158, notre traduction). En revanche, il semble plus difficile d'expliquer le changement institutionnel sans recourir à l'artifice de la modification exogène des paramètres du jeu, ce qui revient à supposer une modification dans l'environnement. Les deux concepts de quasi-paramètres et de renforcement institutionnel permettent de surmonter cette difficulté.

Un quasi-paramètre est considéré comme exogène sur le court terme, mais peut changer de manière endogène sur le long terme ; ce n'est alors plus un paramètre mais une variable. Dans le cadre d'un jeu répété, un quasi-paramètre va ainsi pouvoir voir sa valeur

évoluer de manière endogène suivant le résultat des interactions précédentes. Par exemple, lorsque deux joueurs parviennent à coopérer sur plusieurs périodes consécutives, on peut raisonnablement escompter que la richesse de la « communauté » qu'ils forment va croître de plus en plus rapidement, augmentant ainsi les gains issus de la coopération aux périodes suivantes. L'introduction d'un quasi-paramètre consiste donc à supposer qu'au fur et à mesure que le jeu est répété, un des paramètres va évoluer de manière endogène en *t* en fonction du résultat en *t-1*. L'introduction du concept de quasi-paramètre permet ainsi de rendre compte des effets de l'institution étudiée sur l'environnement socio-économique : il parait par exemple sensé de supposer qu'une institution assurant la coopération entre deux clans est susceptible d'accroître la richesse globale d'une ville et par conséquent, de rendre les gains issus de la coopération plus importants dans le futur. Cette technique permet également de rendre compte du fait qu'un changement dans l'environnement (les paramètres) ne conduit pas nécessairement à la disparition ou à la modification d'une institution (l'équilibre du jeu). Ce faisant, on parvient ainsi à montrer que les institutions peuvent ne pas évoluer en dépit d'un changement dans leur environnement.

L'idée de renforcement institutionnel découle du concept de quasi-paramètre. Par définition, toute institution est « auto-enforçante » (*self-enforcing*) : la propriété ontologique d'une institution est d'engendrer des croyances et des comportements qui la confirment. Ce point est mis en avant dans les travaux de l'institutionnalisme historique, notamment au travers de l'idée véblénienne selon laquelle les institutions sélectionnent les habitudes qui contribuent à les reproduire[36]. Dans le cadre analytique de la théorie des jeux, la dimension auto-enforçante d'une institution vient du fait qu'en tant qu'équilibre, aucun individu, compte tenu de ses croyances et de la connaissance subjective qu'il a de la manière dont le jeu est joué, n'a intérêt à dévier et à adopter un autre comportement. La propriété d'une institution est de générer une convergence « spontanée »[37] des comportements vers un point focal. Il faut toutefois distinguer une institution « auto-enforçante » d'une institution « auto-renforçante » (*self-reinforcing*) : si une institution est nécessairement auto-enforçante, elle peut ne pas être auto-renforçante mais au contraire « auto-affaiblissante ». Le concept de quasi-paramètre permet de comprendre ce phénomène. Formellement, une institution sera dite auto-renforçante lorsque, au fur et à mesure de sa reproduction (c'est-à-dire que le jeu se répète),

[36] On renverra ici en particulier à l'étude de Veblen (1899a) sur l'institution de la consommation ostentatoire.
[37] Le terme de spontané ne doit pas ici être compris dans le sens hayékien, comme Greif (2006, 389) l'indique. Notamment, une institution même d'ordre purement privé peut dépendre du pouvoir de coercition de quelques agents et d'une volonté « constructiviste ». Cependant, comme on l'a déjà souligné, pour que l'institution existe, encore faut-il que les agents possédant le pouvoir de coercition soient incités à l'exercer.

elle accroîtra l'éventail de valeurs des paramètres pour lesquelles elle est auto-enforçante (Greif, 2006, 167-170). Greif (1998 ; 2006, 170-177) prend ainsi l'exemple de deux cités italiennes au Moyen-Âge, Gênes et Venise, et montre la divergence de leur trajectoire institutionnelle respective à partir de ces concepts. En substance, bien que bénéficiant de conditions économiques, géographiques et politiques initiales rigoureusement identiques, les deux villes vont connaître une évolution institutionnelle différente. Si Venise est parvenue à maintenir des institutions lui assurant la prospérité économique, l'arrangement institutionnel régulant les potentiels conflits entre clans familiaux à Gênes (la *podesteria*) s'est avéré auto-affaiblissant : initialement, l'institution du *podestà*[38] a permis pendant plusieurs décennies la coopération entre les clans de la ville, en parvenant à maintenir un délicat équilibre des forces militaires. La stabilité politique et militaire qui en a découlé a engendré un développement économique soutenu. Toutefois, si la *podesteria* a permis une pacification des conflits inter clans, elle n'a pas supprimé toute forme de rivalité. Au fur et à mesure que la richesse de la cité s'accroissait (changement dans un quasi-paramètre), il devenait de plus en plus difficile au *podestà* de dissuader un des clans de s'attaquer aux autres pour s'emparer du pouvoir (réduction de l'éventail de valeurs des paramètres pour lesquelles l'institution est auto-enforçante). Aux alentours du 15ème siècle, il n'était plus possible de maintenir l'équilibre politique tant chaque clan était incité à tenter de s'emparer du pouvoir, entraînant ainsi la chute de l'institution de la *podesteria*.

Aoki (2006 ; 2007a) tente de manière similaire de concevoir une théorie du changement institutionnel endogène. Aoki décrit le changement institutionnel comme le passage d'un équilibre à un autre généré, soit par une modification de l'environnement, soit par une modification endogène des croyances des agents, soit par les deux simultanément : « *Nous considérons le changement institutionnel comme un processus par lequel les agents essaient de découvrir de nouvelles manières de faire les choses à la suite d'une crise de leurs croyances partagées, elle-même provoquée par un choc sur leur environnement, par une crise interne au domaine ou, plus probablement, par une combinaison des deux à la fois. Les interactions stratégiques des agents peuvent alors faire émerger (« auto-organiser ») un nouveau type d'équilibre, conjointement à la représentation condensée qui lui est associée* » (Aoki, 2006, 296). Il faut se souvenir ici de la définition que donne cet auteur des institutions : un ensemble de croyance auto-entretenues sur la manière dont le jeu est joué. Par conséquent,

[38] Le *podestà* était un administrateur non génois nommé par un comité de représentants de la ville de Gênes conçu de manière à ce que aucun clan ne soit dominant. Le *podestà*, une fois nommé, bénéficiait du soutien de juges et de soldats, eux aussi non génois.

un changement institutionnel correspond à un changement se produisant dans ces croyances. Le point important est que, du fait de leur rationalité limitée, les agents n'ont qu'une représentation subjective du jeu et forment un « modèle subjectif de jeu ». Aoki décrit en conséquence le changement institutionnel en termes de passage d'un « modèle cognitif » à un autre : un certain nombre d'évènements (innovations technologiques, rencontre entre un domaine fermé et un domaine d'échange en pleine expansion, chocs externes, changement institutionnel dans un domaine voisin) peut induire un décalage entre les croyances subjectives des individus sur le jeu qu'ils jouent et le jeu objectif qu'ils sont en train de jouer. Dès lors, leurs actions ne produisent plus les résultats qu'ils anticipent. S'ouvre alors une phase dans laquelle les individus vont progressivement modifier leurs croyances subjectives à l'aide de croyances normatives et prédictives concurrentes auxquelles ils peuvent avoir accès. Ici, l'adaptation, l'apprentissage, l'imitation et l'inertie jouent un rôle prépondérant. La phase de transition s'achève lorsque les agents ont adopté de nouvelles croyances qui convergent et aboutissent à un nouvel équilibre auto-exécutoire.

Le changement institutionnel chez Aoki se caractérise donc par le passage d'un équilibre cognitif à un autre, entrecoupé d'une période de « turbulences institutionnelles » pouvant elle-même se décomposer en deux moments : une période courte où les turbulences institutionnelles sont prononcées et où de nombreuses expérimentations à grande échelle voient le jour, puis une période plus longue où les choix des agents sont soumis à une « pression de la sélection évolutionnaire ». Au final, le changement institutionnel apparaît comme un processus complexe, partiellement intentionnel et partiellement non-intentionnel, en partie causé par des éléments exogènes (comme la technologie), en partie généré de manière endogène par les institutions elles-mêmes[39].

En guise de conclusion intermédiaire, on peut formuler quelques observations quant à la conception globale du changement institutionnel par l'AIHC. En premier lieu, chez Aoki comme chez Greif (cela est beaucoup moins évident chez North), la distinction entre changement intentionnel et changement non intentionnel est relativement peu pertinente et rejoint, de ce fait, notre propos sur l'opposition sélection naturelle/sélection artificielle (cf. Chapitre 5). Si les deux auteurs distinguent bien ces deux modalités du changement, ils

[39] « *La manière dont les modèles de jeu subjectifs convergent vers un équilibre cognitif général peut dépendre d'un processus complexe d'interactions entre l'environnement (la technologie par exemple), et les regroupements (accidentels) de choix complémentaires dans les différents domaines. Elle dépend également d'autres facteurs comme l'existence d'un plan intentionnel, le processus d'apprentissage et les expérimentations des agents individuels. On pourra donc caractériser l'évolution institutionnelle comme un processus dépendant de son histoire mais aussi ponctué de nouveautés, un processus mélangeant points critiques et sélection évolutionnaire* » (Aoki, 2006, 312).

indiquent que *in fine* elles reposent sur le même mécanisme de convergence des représentations et des croyances. Un changement institutionnel peut être volontairement impulsé, mais sa concrétisation dépendra toujours de sa capacité à générer une telle convergence. En tout état de cause, cette capacité n'est pas entre les mains de l'instigateur du changement, ce qui indique que la « sélection artificielle » ne peut mener à coup sûr au résultat escompté. Par ailleurs, et c'est là un point qui en revanche peut éventuellement nous éloigner de l'institutionnalisme historique, le changement institutionnel dans le cadre de l'AIHC peut être interprété en termes *d'équilibres ponctués* (Aoki, 2006, 312 ; Greif, 2006, 169). Cela s'explique par la rationalité « imparfaite » des agents dont les représentations subjectives du jeu font qu'ils peuvent ne percevoir que tardivement l'inadéquation de leurs croyances au contexte institutionnel. On peut dès lors concevoir que le changement institutionnel prenne parfois l'apparence d'une rupture, comme par exemple avec la chute rapide de la *podesteria* à Gênes. Toutefois, on pourra opposer à cette idée que le changement ne prend la forme d'une rupture qu'en apparence ; comme le montre l'exemple donné par Greif lui-même, l'affaiblissement institutionnel (et plus largement le changement institutionnel) est le fait d'une évolution toujours progressive des quasi-paramètres. La maxime darwinienne, *natura non facit saltum*, est donc sauve. Le seul cas où le changement institutionnel peut authentiquement prendre la forme d'une rupture correspond au cas d'un choc exogène important. Enfin, on soulignera une différence déjà évoquée entre les travaux de Greif et d'Aoki : le premier s'appuie exclusivement sur des jeux séquentiels et répétés et rejette, comme on l'a vu, les jeux évolutionnaires. A l'inverse, Aoki (2006, 249 et suiv.) souligne la complémentarité de ces deux formes de modélisation[40] et indique notamment que, concernant le fonctionnement et l'évolution des conventions et des habitudes (les contraintes informelles au sens de North), le recours aux jeux évolutionnaires est préférable. Il s'agit ici d'une autre manière de conceptualiser le changement institutionnel, sur laquelle on reviendra dans le Chapitre 8.

1.2 L'AIHC et l'émergence du capitalisme : comparaison avec l'institutionnalisme historique

Les travaux de Douglass North et encore davantage ceux d'Avner Greif débouchent sur une analyse de l'économie de marché et du système capitaliste mettant en avant leur

[40] Aoki (2006, 251) indique par ailleurs que ces deux formes de modélisation souffrent de la même limite, à savoir le fait de partir de l'hypothèse que l'ensemble des choix à disposition des agents est constant. Dans le Chapitre 8, on indiquera dans quelle mesure le darwinisme généralisé peut permettre de dépasser cette limite concernant les jeux évolutionnaires.

spécificité par rapport à d'autres arrangements institutionnels ayant émergé au cours de l'histoire[41]. On présentera ici la thèse que développe Avner Greif (2006) dans son ouvrage *Institutions and the Path to the Modern Economy* sur les trajectoires institutionnelles respectives des économies européennes et nord-africaines (1.2.1). On évaluera dans un second temps cette thèse et, de manière plus générale, on resituera la méthodologie de l'AIHC par rapport à celle de l'institutionnalisme historique. On tirera alors quelques conclusions sur l'évolution du programme de recherche de l'institutionnalisme historique et ses perspectives de rapprochement avec l'AIHC (1.2.2).

1.2.1 Une analyse de l'émergence du capitalisme : la thèse de Greif

Les travaux d'Avner Greif comprennent une succession d'études de cas historiques spécifiques et bien identifiés, auxquels l'auteur applique la méthode décrite plus haut : les coalitions de marchands *maghribis* (Greif, 1989 ; 1993), les guildes de marchands en Europe médiévale (Greif, Milgrom et Weingast, 1994), les trajectoires institutionnelles des villes de Gênes et de Venise (Greif, 1995 ; 1998) ou encore le développement des échanges impersonnels au travers du système de la responsabilité communautaire (Greif, 2006). Plus récemment, cet auteur s'est interrogé de manière plus théorique sur les arrangements institutionnels combinant mise en application des contrats et régulation du pouvoir de coercition, propices au développement des échanges impersonnels (Greif, 2005 ; 2008a), renouant ainsi avec une problématique centrale chez Commons et Weber. Chaque étude de cas spécifique présente un intérêt en elle-même, tant sur le plan méthodologique (car elle est typique de la démarche de l'AIHC) que sur le plan historique (car elle permet d'éclairer certains phénomènes comme le développement des échanges impersonnels en Europe). Nous présentons en Annexe 1 un exemple, au travers de l'analyse du système de la responsabilité communautaire et de la manière dont Greif en rend compte.

Toutefois, ces études de cas s'inscrivent dans le cadre d'une thèse plus générale qui est développée par l'auteur dans son article « Cultural Beliefs and the Organization of the Society : A Historical and Theoretical Reflection on Collectivist and Individualist Societies » (Greif, 1994) et reprise dans l'ouvrage de 2006 sur les trajectoires institutionnelles respectives des économies européennes et nord-africaines. Greif y défend l'idée que les divergences

[41] L'analyse institutionnelle d'Aoki (2006) se concentre sur la diversité des arrangements institutionnels au sein du capitalisme. Ainsi, si Aoki ne s'intéresse pas, dans une perspective diachronique, à l'émergence du capitalisme, il montre en revanche, d'un point de vue synchronique, que ce système peut prendre des formes institutionnelles diverses. De ce point de vue, l'analyse d'Aoki est plus proche des travaux sur la diversité du capitalisme s'inscrivant notamment dans le cadre de l'école de la régulation, et que l'on abordera dans la section 2 de ce chapitre.

contemporaines en termes de développement et de croissance économiques entre ces deux régions trouvent leur origine dans l'évolution institutionnelle de leurs économies à partir de l'an 900 et du démarrage de la « révolution commerciale ». A cette époque, l'Europe occidentale est très en retard en termes de développement économique par rapport à d'autres civilisations dans le monde. Toutefois, entre 950-1350, l'Europe va totalement combler son retard et même devenir la première puissance économique de la planète, au travers notamment d'un développement sans précédent du commerce de longue distance, d'où l'expression de révolution commerciale[42]. Selon Greif, l'origine de cette révolution n'est pas à rechercher dans les facteurs technologiques ou démographiques, mais dans l'émergence d'une série d'institutions favorables au développement des échanges impersonnels. En favorisant un tel développement, ces institutions auraient permis un accroissement de la taille des marchés et donc des gains issus des échanges, amenant alors la prospérité et le développement économique. A l'inverse, de la même manière que Weber a relevé l'incapacité des autres régions dans le monde à développer une forme rationnelle de capitalisme, Greif montre qu'ailleurs l'évolution institutionnelle a au contraire ralenti l'expansion des marchés et des échanges impersonnels, favorisant à l'inverse le développement des échanges au sein de communautés restreintes. Le propos de Greif est davantage d'expliquer les origines de cette divergence (développement des échanges impersonnels contre maintien de l'importance des échanges personnels) que de démontrer l'impact de cette divergence sur le développement économique[43].

Greif (1994 ; 2006, chap. 9) fait remonter l'origine des divergences institutionnelles dans les *croyances culturelles* respectivement possédées par les individus en Europe et en Afrique du nord : « *Les analyses historiques et théoriques indiquent l'importance d'un élément culturel spécifique – les croyances culturelles – en tant que partie intégrante des institutions et affectant l'évolution et la persistance des diverses organisations sociétales. Les différences entre les organisations sociétales de deux sociétés faisant du commerce peuvent être de manière convaincante considérées comme reflétant différentes croyances culturelles* » (Greif, 1994, 914, notre traduction). En effet, comme on l'a indiqué lorsque l'on a étudié la définition du concept d'institution dans le cadre de l'AIHC, les croyances occupent une place

[42] Greif reprend cette expression de l'historien Robert Lopez (Clark, 2007).

[43] La relation entre développement des échanges impersonnels et développement économique est postulée de manière implicite par Greif dans l'ensemble de ses travaux. Cela pose une difficulté car Greif ne s'interroge jamais sur le fait de savoir si les échanges impersonnels sont invariablement synonymes de prospérité économique ou même, plus fondamentalement, si le développement de ces échanges en est véritablement la cause première (Clark, 2007). Il peut ainsi être envisagé qu'un troisième facteur ait induit de manière simultanée évolution institutionnelle et développement économique.

centrale en ce qu'elles déterminent les représentations que les agents se font du jeu auquel ils participent. Par définition, seules des croyances auto-réalisatrices peuvent constituer des institutions – lorsque les individus ne parviennent pas à se coordonner à partir de leurs croyances, ils les adaptent de manière plus ou moins progressive et rationnelle. Les croyances qui sont confirmées constituent quant à elles un équilibre autour duquel elles convergent : « *Puisque les croyances culturelles sont identiques et communément connues, lorsque chaque joueur joue sa meilleure stratégie en fonction de ces croyances culturelles, l'ensemble des croyances culturelles possibles est restreint aux croyances qui sont auto réalisatrices. Par conséquent, ce sous-ensemble spécifique de croyances culturelles peut être modélisé comme une distribution probabiliste d'un ensemble d'équilibres stratégiques* » (Greif, 1994, 915, notre traduction). Plus précisément, Greif oppose ce qu'il dénomme les croyances culturelles « individualistes » aux croyances culturelles « collectivistes ». Les liens sociaux sont moins intenses et forts dans les sociétés qui reposent sur les premières formes de croyances que dans celles qui reposent sur les secondes. Cela a pour implication majeure que les agents ayant des croyances individualistes sont amenés à se rencontrer moins fréquemment et n'ont pas la possibilité de s'appuyer de manière systématique sur des communautés sociales restreintes où tous les partenaires sont connus pour développer des échanges. A l'inverse, dans le cadre de croyances collectivistes, chaque agent sait qu'il est connu des autres et que cela est valable pour tous les agents de la communauté.

Dans son étude sur les coalitions de marchands nord-africains (Greif, 1989 ; 1993 ; 2006, chap. 3), Avner Greif étudie par quels mécanismes institutionnels il a été possible aux marchands de faire du commerce de longue distance en l'absence d'un droit commercial et de tout tribunal ou Etat en mesure de le faire appliquer. La principale difficulté tenait au fait que les marchands n'avaient pas la possibilité, pour plusieurs raisons, de voyager avec leurs marchandises. Ils étaient ainsi dans l'obligation de passer par les services « d'agents » chargés de s'assurer que la livraison était bien effectuée. Or, il était difficile pour les marchands de vérifier que les agents respectaient leur contrat et ne tentaient pas de s'emparer des marchandises qu'ils étaient supposés livrer. En l'occurrence, à partir de documents historiques (en particulier des lettres de marchands), Greif indique que la communauté des marchands nord-africains s'est organisée en une multitude de coalitions fondées sur un mécanisme de réputation et de punitions multilatérales. En substance, un agent était toujours incité à respecter le contrat car il savait que, dans le cas contraire, tous les autres marchands auraient connaissance de son comportement et ne l'embaucheraient plus. Dès lors, un agent suffisamment « patient » (*i.e.* accordant une valeur présente suffisante aux gains futurs) n'était

pas incité à tenter de voler le marchand. De la même manière, chaque marchand était incité à n'embaucher que des agents ayant toujours respecté leur contrat, sachant que tous les autres marchands feraient de même. A l'aide d'une version modifiée d'un modèle de salaire d'efficience, Greif montre que ce profil stratégique (respecter le contrat pour l'agent, n'embaucher que des agents ayant toujours été honnêtes par le passé pour le marchand) est un équilibre parfait en sous-jeux dès lors que le marchand verse un salaire W_c* à l'agent.

L'institution de la coalition est assise selon Greif sur des croyances de type collectiviste. En effet, le système de punitions multilatérales suppose que soient portées à la connaissance de chaque marchand les actions passées des agents. Il faut donc que tous les joueurs *croient* que tous les autres auront connaissance du passé de chaque agent, ce qui nécessite une structure sociale de taille réduite où l'information peut rapidement circuler dans l'ensemble de la communauté. Dans le cas contraire, le système punition sera uniquement de type bilatéral[44]. En Europe médiévale, il prévalait au contraire des croyances individualistes engendrées par des liens sociaux moins étendus et moins forts. Contrairement aux marchands nord-africains, les marchands européens ne pouvaient s'appuyer sur la croyance que les agissements d'un agent seraient portés à la connaissance de tous les autres marchands. Par conséquent, au moment d'embaucher un agent, un marchand européen ne pouvait en règle générale s'appuyer que sur son information privée, sans être en mesure de savoir si l'agent avait toujours respecté ses contrats par le passé. Sachant cela, l'agent était lui-même davantage incité à ne pas respecter le contrat conclu avec le marchand. La probabilité pour un agent ayant triché par le passé d'être réembauché étant plus forte en Europe qu'en Afrique du nord, il en découle que le salaire d'équilibre W_i* suffisant pour dissuader l'agent de tricher était nécessairement plus élevé en Europe qu'en Afrique du nord.

Greif (1994 ; 2006) souligne les conséquences paradoxales en termes d'efficience sur le plan dynamique de ces différents types de croyances. Une première conséquence porte sur le type de structure sociale auquel elles donnent naissance. Les croyances collectivistes conduisent en effet les communautés de marchands à prendre une structure horizontale dans laquelle chaque individu occupe successivement le rôle de marchand et le rôle d'agent. A l'inverse, les croyances individualistes auraient favorisé le développement d'une structure sociale verticale en Europe, au sein de laquelle il existe une division du travail entre les

[44] Greif (1989 ; 2006) indique que, dans le cadre de leurs transactions avec des marchands étrangers à la communauté, les marchands nord-africains s'appuyaient précisément uniquement sur un tel mécanisme bilatéral de punition. C'est ce qui constituera la principale barrière au développement économique des économies nord-africaines, les marchands n'étant pas incités à faire du commerce avec des marchands étrangers. Cf. *infra*.

marchands et les agents. L'intuition derrière ce résultat est la suivante[45] : dans le cadre de croyances collectivistes, un marchand qui aurait triché à un moment où il jouait le rôle d'un agent serait exclu de la coalition et ne bénéficierait plus des informations sur le passé des agents qu'il serait susceptible d'embaucher dans le futur en tant que marchand. Par conséquent, il se trouverait alors dans l'obligation de verser aux agents un salaire supérieur au salaire d'équilibre Wc^*, réduisant dès lors le rendement de son capital. Un marchand agissant en tant qu'agent n'est donc jamais incité à ne pas honorer son contrat, ce qui rend possible le fait pour chaque marchand de jouer également le rôle d'agent. Il en va différemment dans le cadre de croyances individualistes. Dans la mesure où l'information sur le passé de l'agent n'est connue de personne, un marchand jouant le rôle d'un agent n'aurait aucune crainte à avoir concernant la rentabilité future de son activité de marchand s'il n'honorait pas les contrats. De ce fait, le salaire devant lui être payé pour le dissuader de tricher en tant qu'agent sera plus élevé que le salaire à verser à un individu se spécialisant en tant qu'agent. Les croyances individualistes incitent donc davantage à une division du travail entre marchands et agents.

L'implication majeure de ces deux ensembles de croyances culturelles se situe toutefois à un autre niveau : Greif (1994 ; 2006) défend l'idée que les croyances individualistes ont conduit à l'émergence d'économies intégrées en Europe, tandis que les croyances collectivistes ont favorisé le développement d'une ségrégation économique en Afrique du nord. L'intuition derrière ce résultat est relativement simple[46]. Si initialement, les croyances collectivistes ont donné un avantage aux marchands d'Afrique du nord, sous la forme d'un salaire d'équilibre plus faible qu'en Europe à verser aux agents, elles ont par ailleurs considérablement freiné l'expansion des marchés en incitant les marchands nord-africains à ne s'engager dans des transactions économiques qu'avec les membres de leur coalition. Au contraire, les marchands dotés de croyances individualistes étaient indifférents entre engager des transactions avec des marchands de même nationalité et des marchands issus de contrées plus lointaines, dans la mesure où le niveau du salaire d'équilibre était le même dans les deux cas. En conséquence, si une société aux croyances individualistes a pu nouer des relations économiques avec des économies éloignées, cela est moins probable pour une société aux croyances collectivistes. Si l'on fait l'hypothèse que les relations inter-économies et l'accroissement de la taille des marchés sont sources d'efficience et de prospérité économique, alors on comprend que les régions dotées de croyances individualistes

[45] Pour une démonstration formelle, voire Greif (1994).
[46] Ici encore, Greif (1994) propose une démonstration formelle de ce résultat.

aient pu se développer plus rapidement. A l'inverse, les économies nord-africaines sont restées prisonnières d'un équilibre sous-optimal : « *La ségrégation pareto-inférieure peut s'imposer en raison de la structure des anticipations et en l'absence d'un mécanisme en mesure de l'altérer en rendant cette altération connaissance commune. Ainsi, l'expansion du commerce dans une société collectiviste est bornée par les anticipations initiales concernant les frontières de la société. Des croyances culturelles différentes déterminent la direction de l'expansion commerciale, les marchands individualistes étant probablement amenés à pénétrer les sociétés collectivistes tandis que les marchands provenant des sociétés collectivistes ont peu de chance de pénétrer les sociétés individualistes* » (Greif, 2006, 293, notre traduction). A cela s'ajoute un élément supplémentaire, que Greif (2006) développe par ailleurs : du fait de l'impossibilité de développer les échanges économiques dans le cadre d'une coalition à partir d'un mécanisme de réputation, les économies européennes ont très rapidement été amenées, pour permettre le développement de leurs échanges, à se doter d'institutions formelles favorisant les échanges impersonnels. C'est notamment le cas des guildes de marchands (Greif, Milgrom et Weingast, 1994) ou du système de la responsabilité communautaire (cf. Annexe 1). Ces divers arrangements ont été les prémices du développement quelques siècles plus tard de l'Etat de droit, dont Greif (2008a ; voir aussi Gonzales de Lara et *al*., 2008) défend l'idée d'une co-évolution avec le marché.

1.2.2 AIHC et institutionnalisme historique : quelles convergences ?

Les travaux s'inscrivant dans le cadre de l'AIHC manifestent certaines convergences avec le programme de recherche de l'institutionnalisme historique. Après avoir évalué de manière critique la méthodologie et les résultats de l'AIHC, on propose une réflexion sur ces éléments de convergence avec l'institutionnalisme historique.

Perspective critique sur la méthodologie et les résultats de l'AIHC

Plusieurs observations peuvent être faites sur les résultats et surtout sur la méthodologie déployée par l'AIHC. Ces deux aspects (résultats et méthodologie) sont d'ailleurs intimement liés. On ne s'arrêtera pas sur les discussions concernant le fond des thèses défendues par les auteurs mettant en œuvre l'AIHC, et notamment sur leur exactitude historique[47]. Plusieurs points méthodologiques peuvent en revanche être mis en avant.

[47] Voir Clark (2007) pour plusieurs critiques sur le contenu historique de l'ouvrage de Greif. A titre d'exemple, on peut également se référer à Edwards et Ogilvie (2008) qui remettent en cause la thèse de Greif sur les mécanismes institutionnels par lesquels les marchands nord-africains se seraient coordonnés. Selon ces auteurs,

Les travaux d'Avner Greif s'inscrivent explicitement dans le cadre de la démarche dite de la « narration analytique » (*analytic narratives*) (Bates et *al.*, 1998, eds.). La narration analytique est à mi-chemin entre l'analyse idiographique et l'analyse nomothétique. Elle est caractérisée par au moins deux éléments particuliers. D'une part, elle est « *problem-driven* » (Bates et *al.*, 1998, 10), c'est-à-dire que les analyses théoriques sont toujours élaborées en réponse à un problème spécifique, historiquement identifié. D'autre part, dans l'optique d'étudier ces problèmes spécifiques, la narration analytique combine un ensemble d'outils analytiques traditionnellement utilisés en économie et en sciences politiques avec une attention soutenue portée au contexte et aux détails historiques : « *Nous dénommons notre approche « narration analytique » car elle combine les outils analytiques qui sont couramment utilisés en économie et en sciences politiques avec la démarche narrative, plus communément utilisée en histoire. Notre approche est narrative, elle accorde une grande importance aux récits, aux comptes-rendus, et au contexte. Elle est analytique dans le sens où elle extrait des raisonnements formels et explicites qui facilitent à la fois l'exposition et l'explication* » (Bates et *al.*, 1998, 10, notre traduction). Si Aoki ne se revendique pas de la démarche de la narration analytique, notamment parce que la dimension historique est en arrière-plan dans ses analyses, la méthode qu'il met en œuvre pour étudier des cas spécifiques contemporains (comme les institutions de la Silicon Valley par exemple) est toutefois fondée sur les mêmes idées. Les travaux de North, plus généraux, se développent quant à eux à un niveau d'abstraction plus élevé, qui les rapprochent davantage de l'institutionnalisme historique[48].

La méthode de la narration analytique peut être sujette à quelques critiques. Clark (2007) reproche notamment aux analyses de Greif (2006) d'entretenir une confusion entre preuves et hypothèses et considère que la narration analytique ne peut aboutir qu'à la formulation de conjectures qui, en l'espèce (en raison notamment du manque de données fiables), s'avèrent difficiles à tester. Par ailleurs, l'interprétation qui est proposée de chaque cas historique spécifique et de ses institutions dépend d'un modèle dont la construction repose *in fine* sur une forme d'arbitraire : si le modèle parvient à établir la plausibilité de l'interprétation proposée (c'est-à-dire le caractère plausible de l'institution identifiée et de son fonctionnement), il ne peut en revanche permettre de montrer que cette interprétation est la

---

la coordination ne reposait pas sur un système de punitions multilatérales ainsi que l'argue Greif, mais sur une forme de code commercial formel mis en application par une autorité autonome. Voir Greif (2008b) pour une réponse.

[48] On verra toutefois plus loin que la narration analytique telle qu'elle est mise en œuvre par Greif comporte également en arrière-plan un « méta-récit » qui la rapproche de l'institutionnalisme historique.

seule dans ce cas. Ici, le récit est un outil pour résoudre le problème des équilibres multiples (Grüne-Yanoff et Schweinzer, 2008) ; toutefois, d'autres critères, comme celui de l'efficience économique, pourraient permettre de faire une sélection parmi les équilibres multiples :

> « *En posant la narration analytique comme le meilleur moyen de résoudre l'indétermination radicale induite par la théorie des jeux, Greif est conduit à ignorer d'autres chemins prometteurs qui pourraient également aider à réduire l'ensemble des équilibres possibles. L'un de ces critères est tout simplement la contrainte de l'efficience économique. Les institutions et les sociétés sont souvent en concurrence et, dans ce cadre, les sociétés dont la production est plus importante vont généralement être favorisées. Les équilibres totalement inefficients tendent ainsi à ne pas survivre* » (Clark, 2007, 741, notre traduction).

Au-delà de ces difficultés générales relatives à la narration analytique, on peut également relever une forme de tension entre la thèse générale défendue par Greif et examinée plus haut et la méthodologie affichée de la narration analytique (Clark, 2007). En effet, on retrouve dans les parties théoriques et méthodologiques une insistance sur l'idée qu'une connaissance fine des institutions n'est possible qu'au travers d'une étude approfondie d'un contexte dans toute sa spécificité. En même temps, on ne peut que constater le fait que la tentative de Greif de lier les institutions du Moyen-âge avec le développement de l'économie de marché moderne est relativement superficielle sur le plan empirique, et qu'elle ne dépasse pas le stade de la conjecture[49]. Toutefois, la principale difficulté de l'AIHC et de la narration analytique est qu'elles s'accordent mal avec une conception purement positiviste de la science économique. Cette difficulté vient essentiellement du fait qu'elles mettent en œuvre un outil, le récit, qui ne correspond pas aux méthodes quantitatives habituelles du modèle de scientificité unique affiché sur un plan rhétorique en économie (Dumez et Jeunemaître, 2005 ; McCloskey, 1983 ; 1998). De ce point de vue, il est intéressant de mettre en perspective l'AIHC et l'institutionnalisme historique.

AIHC et institutionnalisme historique

Les références aux auteurs identifiés comme appartenant à l'institutionnalisme historique, si elles sont peu nombreuses, apparaissent toutefois occasionnellement dans les écrits relevant de l'AIHC. North (1982, 42) aborde ainsi la thèse de Polanyi sur le développement du marché faiseur de prix et discute plus généralement des travaux de

[49] Ainsi que l'admet d'ailleurs le premier concerné (Greif, 1994 ; 2006).

l'économiste hongrois (North, 1997). Greif (2006, 11-12) indique vouloir intégrer les apports de l'ancien institutionnalisme et de l' « institutionnalisme évolutionnaire » sur la rationalité limitée et (Greif, 2006, 22-23) réunir les deux traditions de l'analyse institutionnelle (néo et ancienne). Comme on l'a déjà mentionné, la manière dont North conceptualise l'histoire économique comme une « histoire des contraintes institutionnelles » est proche de la perspective wébérienne, de la même manière que l'analyse de Greif (2008a) sur les institutions de régulation de la coercition et de mise en application des contrats. Enfin, la définition du concept d'institution comme ensemble de règles, normes et de croyances partagées sur ces règles et normes retenues par Greif et Aoki est compatible avec les diverses définitions que l'on retrouve dans l'institutionnalisme historique.

Toutefois, la compatibilité méthodologique des deux perspectives est moins évidente. En dépit de l'évolution progressive de North concernant la théorie du choix rationnel et le principe de rationalité, et bien qu'Aoki comme Greif indiquent que leurs analyses ne nécessitent pas de faire l'hypothèse d'une rationalité parfaite, les outils analytiques mobilisés (théorie des jeux, théorie de l'agence, théorie des coûts de transaction) sont *a priori* incompatibles avec le cadre théorique de l'institutionnalisme historique. On doit ici distinguer deux aspects : le traitement de la rationalité à partir d'une hypothèse de rationalité instrumentale et le problème plus général du rapport entre théorie et histoire. Le premier aspect a déjà été partiellement abordé plus haut. Si le cadre théorique de la théorie des jeux n'exclut pas de raisonner en termes de rationalité limitée ou de prendre en compte diverses dimensions du comportement humain telles que l'altruisme, il repose nécessairement sur l'hypothèse que tous les individus cherchent à maximiser une fonction d'utilité pouvant prendre des formes diverses. Au-delà de certaines limites épistémologiques que peut poser cette hypothèse[50], on peut objecter que cette conception de la rationalité est réductrice au regard des conceptualisations proposées par les auteurs institutionnalistes, au travers par exemple de la notion d'habitude chez Veblen ou de la typologie des actions sociales chez Weber, ou encore de la théorie de l'action qui est sous-jacente aux différentes catégories analytiques présentes dans l'économie substantive de Polanyi (formes d'intégration, encastrement). Remarquons toutefois qu'il est possible, à partir de la théorie des jeux, de conceptualiser certaines des catégories de l'institutionnalisme historique. Aoki (2006, chap.

[50] Claude Parthenay (2005) indique que le postulat de rationalité instrumentale revient de la part de l'économiste à faire l'hypothèse que le comportement et les représentations des individus étudiés sont déterminés alors que, dans le même temps, l'activité scientifique présuppose que les représentations du scientifique sont libres et non déterminées. Il y aurait donc une incohérence entre les représentations du scientifique, les représentations des individus, et la manière dont les scientifiques se représentent les représentations des individus.

2 ; 2007b) propose ainsi une réinterprétation du concept d'encastrement en termes de « jeux liés ». Aoki distingue différents domaines de jeu : le domaine de l'échange économique, le domaine de l'échange politique, le domaine de l'échange organisationnel et le domaine de l'échange social. L'encastrement consiste à indiquer que les actions des agents dans un domaine sont surdéterminées par un autre domaine. Un exemple générique est le suivant : soit, dans le domaine économique un nombre *n* d'individus participant à un jeu du bien public, où chaque individu a la possibilité de contribuer au financement d'un bien public quelconque. Dans le cadre du jeu du bien public, chaque individu est incité à se comporter en « passager clandestin », de telle sorte que le bien public n'est jamais financé. Toutefois, hormis l'intervention coercitive d'une tierce partie, un autre mécanisme peut permettre le financement « spontané » du bien public : il est par exemple possible que les mêmes joueurs soient également engagés simultanément dans un jeu appartenant au domaine social où chaque joueur est incité à participer pour bénéficier de certains services. Il devient alors possible d'assurer le financement du bien public en conditionnant la participation au jeu dans le domaine social à la coopération dans le cadre du jeu du bien public : un comportement de passager clandestin dans ce dernier serait sanctionné par une exclusion du jeu dans le domaine social. Ainsi, c'est l'*encastrement* du domaine économique dans le domaine social qui explique le fonctionnement de l'activité économique[51].

Le second niveau de discussion concerne la relation générale entre théorie et histoire au sein de l'AIHC. Il convient ici de séparer la dimension « théorisation de l'histoire » de celle « historicisation de la théorie ». Concernant le premier point, au-delà des éléments déjà abordés dans la section, une question intéressante a trait au rôle que joue la dimension narrative dans l'AIHC et en particulier dans l'analyse proposée par Avner Greif. Comme on l'a indiqué, l'objectif de l'AIHC est de combiner des outils analytiques bien identifiés et des analyses historiques dans le but d'étudier des institutions historiquement identifiées. Il faut souligner dans ce cadre le rôle essentiel que joue le récit afin de donner un *sens* au modèle de théorie des jeux. Il s'agit d'un point sur lequel insistent Grüne-Yanoff et Schweinzer (2008) qui, sans aborder les travaux de Greif, montrent qu'un modèle de théorie des jeux doit invariablement être associé à une « histoire » (*story*) afin de faire le pont entre la théorie et le phénomène historique étudié. La question qui se pose est celle de la construction du récit,

[51] On pourra arguer, avec raison, qu'il s'agit ici d'une conception de l'encastrement au sens d'encastrement-étayage et non d'encastrement-insertion (cf. Chapitre 4). Aoki ne fait pas la distinction. Comme on le verra dans la section 2 lors de notre discussion du concept de « modèle d'évaluation conventionnel » dans l'économie des conventions, le deuxième type d'encastrement se développe à un niveau d'abstraction auquel il n'est pas sûr que la théorie des jeux puisse se placer.

laquelle fait nécessairement appel à des outils et à une méthodologie étrangère à l'analyse économique standard. Comme on l'a indiqué, cet aspect de la narration analytique est vu de manière critique par certains commentateurs (cf. Clark, 2007) car il semble laisser place à une forme d'arbitraire dans la construction de l'analyse. Il faut toutefois se souvenir ici de la thèse wébérienne du rapport aux valeurs (cf. Chapitre 2) : la construction du récit est certes déterminée par des choix faits par le chercheur concernant le phénomène à étudier et les éléments à mettre en avant. Cependant, d'une part, cela est vrai pour n'importe quel type d'analyse. Ainsi, même le choix d'un outil théorique est déterminé par les éléments que le chercheur souhaite mettre en avant. D'autre part, cette construction n'est jamais totalement arbitraire : d'abord parce que le rapport aux valeurs est en partie déterminé par le contexte culturel dans lequel la recherche est faite, et ensuite parce que le récit, au même titre que tous les autres aspects de l'enquête scientifique, est susceptible d'être discuté et évalué (Dumez et Jeunemaître, 2005 ; Grüne-Yanoff et Schweinzer, 2008), même s'il ne se prête pas nécessairement à une procédure de falsification brute. Du reste, ces remarques sont également valables pour l'aspect historique des analyses se développant dans le cadre de l'institutionnalisme historique : la dimension historique n'est pas moins scientifique que la dimension théorique et la première est indispensable à la seconde.

Toujours sur le plan de la théorisation de l'histoire, il faut remarquer que la thèse d'Avner Greif sur la filiation supposée entre les arrangements institutionnels au Moyen-âge et l'économie de marché moderne est elle-même bâtie sur un *méta-récit* qui transcende les diverses études de cas spécifiques qu'il réalise. L'aspect narration n'apparaît donc pas uniquement au niveau de chaque étude particulière, mais sert également à les lier entre elles pour aboutir à une thèse plus englobante. Cette narration n'est évidemment pas dénuée d'aspect théorique puisque Greif mobilise par exemple les concepts de dépendance au sentier ou de renforcement institutionnel. Par ailleurs, la notion de croyance revêt également une dimension théorique dans le cadre de la théorie des jeux. Toutefois, ces éléments théoriques n'acquièrent une cohérence et ne prennent sens que parce que l'auteur procède au préalable à une discrimination des éléments à prendre en compte et définit la manière de les articuler selon un méta-récit. Les partisans de la narration analytique (Bates et *al.*, 1998) indiquent vouloir éviter ce type de méta-narration en se focalisant sur des études micro-historiques[52].

[52] Bates et *al*. (1998) indiquent toutefois que la démarche micro-historique de la narration analytique et la « macro-histoire » de type marxiste ou s'inspirant des systèmes mondes sont deux approches plutôt complémentaires.

Toutefois, l'élaboration d'une thèse historique plus générale rend inévitable la mise en œuvre d'une forme de *storytelling* ne reposant pas sur une modélisation formelle.

Ce dernier point nous amène à estimer que Greif et, dans une moindre mesure North, développent une méthodologie très proche de celle de l'institutionnalisme historique. En effet, la même forme d'utilisation de méta-récit est caractéristique des thèses des auteurs étudiés dans les deux premières parties, que ce soit Weber, Veblen, Common ou Polanyi. Si le cœur analytique mobilisé par l'AIHC (la théorie des jeux) diffère de celui de l'institutionnalisme historique, ces différents outils acquièrent un sens dans le cadre d'un récit historique cherchant à mettre en cohérence des faits choisis selon un certain rapport aux valeurs. La question de l'historicisation de la théorie est moins prégnante dans l'AIHC. Le fait que cette dernière repose sur un *corpus* analytique bien identifié et *a priori* fixe tendrait à indiquer que la question de la spécificité historique est ignorée. Cela n'est toutefois pas totalement le cas dans le sens où la construction du modèle théorique y est fonction de la spécificité du cas étudié. Aoki (2006) et Greif (2006) n'hésitent pas ainsi à amender la théorie des jeux de manière à construire un outil plus adapté au problème étudié, voire à varier les outils utilisés (comme c'est le cas d'Aoki, lequel alterne entre usage de la théorie des jeux classiques et théories des jeux évolutionnaire).

On peut donc estimer que les développements de l'AIHC et de la narration analytique ont des recoupements avec l'institutionnalisme historique. Ce point est intéressant car, initialement, l'AIHC s'inscrit plutôt dans le programme de recherche de l'économie standard. Il semble toutefois que la convergence partielle entre l'AIHC et l'institutionnalisme historique soit une manifestation du mouvement plus général voyant l'émergence progressive d'un nouveau programme de recherche institutionnaliste et évolutionniste dominant (Davis, 2006 ; Hodgson, 2007d).

Section 2 : Institutionnalisme historique et « institutionnalisme français » : l'économie des conventions et la théorie de la régulation

Durant les années 1970 et 1980, il s'est développé en France deux courants de pensée hétérodoxes qui ont progressivement évolué vers des problématiques authentiquement « institutionnalistes » : l'école de la régulation[53] et l'économie des conventions[54].

[53] Pour une présentation synthétique, voir Boyer (2004b). Pour un état de l'art théorique complet, cf. Boyer et Saillard (2002, eds.).

[54] L'acte de naissance de l'économie des conventions est un numéro spécial de la *Revue économique* de 1989 qui regroupe les contributions des membres fondateurs de ce courant (voir notamment l'introduction de Dupuy et *al.* (1989)), bien qu'à strictement parler les premières contributions relevant de l'économie des conventions datent

Initialement, ces deux approches n'ont revendiqué aucune filiation spécifique avec une quelconque « tradition » institutionnaliste. L'économie des conventions a, à l'origine, tiré ses principaux concepts, et notamment celui de convention, des travaux de John Maynard Keynes ainsi que de la sociologie interprétative. L'école de la régulation a quant à elle revendiqué une filiation explicite avec les travaux de Karl Marx et de John Maynard Keynes. En revanche, jusqu'à récemment, les auteurs s'inscrivant dans ces courants sont restés relativement silencieux sur les possibles liens entre leurs perspectives et celles des auteurs que nous avons identifiés comme appartenant au programme de recherche de l'institutionnalisme historique. Ce n'est qu'à partir des années 2000 que les « conventionnalistes » et les « régulationnistes » vont commencer à qualifier explicitement leurs démarches « d'institutionnalistes » même si, paradoxalement, ce qualificatif a d'avantage émergé suite à un débat avec certains travaux relevant de la nouvelle économie institutionnelle ou des théories évolutionnistes de la firme, que d'une réappropriation explicite des apports de l'institutionnalisme historique.

Toutefois, alors même que la filiation de ces deux courants avec la pensée institutionnaliste était déjà sensible, elle s'est de fait renforcée au fur et à mesure qu'ils abordaient directement des problématiques typiquement institutionnalistes relatives au changement institutionnel, notamment dans le cadre d'une analyse de l'évolution du capitalisme et de ses variétés. A cela s'ajoute le fait que les contributions de l'économie des conventions et de l'école de la régulation sont continuellement invoquées dans le cadre des récentes interrogations sur l'identité d'un programme de recherche institutionnaliste que nous avons évoquées au début de l'Introduction générale (cf. notamment Chavance, 2007 ; Eymard-Duvernay, 2002 ; Postel, 2007). Comme on l'a indiqué dans l'introduction de ce chapitre, notre propos sera ici volontairement sélectif : nous n'entendons pas aborder l'ensemble des contributions relevant de l'économie des conventions et de l'école de la régulation, et encore moins les évaluer[55]. Nous chercherons plutôt à montrer que ces deux courants ont évolué dans des directions qui les amènent aujourd'hui à traiter de

---

du milieu des années 1980. Une synthèse accessible des travaux de l'économie des conventions est faite dans Batifoulier (2001, ed.). Eymard-Duvernay (2006, ed.) rassemble les contributions les plus récentes de ce courant de pensée.

[55] Nous n'aborderons pas par ailleurs la délicate question de la compatibilité des approches conventionnalistes et régulationnistes. Initialement, l'économie des conventions avait souvent été perçue comme étant le complément microéconomique à la perspective macroéconomique de l'école de la régulation (Favereau, 2002). Toutefois, il est très rapidement apparu que des incompatibilités théoriques et méthodologiques étaient difficilement surmontables (Postel et Sobel, 2006). Pour la thèse selon laquelle école de la régulation et économie des conventions sont radicalement incompatibles, voir Amable et Palombarini (2005). Pour, au contraire, une proposition de synthèse, voir Bessis (2008). Etant donné le haut niveau d'abstraction auquel se situe notre caractérisation du PRS de l'institutionnalisme historique, le fait que ces deux approches relèvent au moins partiellement du même programme de recherche n'implique pas nécessairement qu'elles puissent se combiner d'emblée. Notre point de vue est donc proche de celui de Postel et Sobel (2006).

problématiques et à utiliser des concepts qui relèvent du programme de recherche de l'institutionnalisme historique tel que nous l'avons caractérisé dans les deux premières parties de ce travail. Plus spécifiquement, concernant l'économie des conventions, on montrera qu'à la problématique initiale de la conceptualisation de la rationalité et de la possibilité de la coordination interindividuelle s'est aujourd'hui ajoutée la volonté de construire une véritable théorie du changement institutionnel (2.1). De la même manière, si l'école de la régulation était initialement vouée à identifier les régimes d'accumulation et les modes de régulation, son évolution récente l'amène également à s'interroger sur la dynamique institutionnelle et ceci plus particulièrement dans le cadre d'une analyse de la variété des capitalismes (2.2).

2.1 L'économie des conventions : d'une conception interprétative de la rationalité à une analyse du changement institutionnel

L'économie des conventions (dorénavant, EC) s'est initialement développée dans les années 1980 sur la base de la problématique de la coordination interindividuelle et à partir du concept de « convention ». Le cadre d'analyse a toutefois progressivement évolué pour se tourner vers les questions du changement institutionnel. Après avoir présenté cette évolution (2.1.1), on évaluera le projet conventionnaliste, et plus spécifiquement ses aspects qui ont trait à la question de la coordination et des institutions, à l'aune du programme de recherche de l'institutionnalisme historique (2.1.2).

2.1.1 L'économie des conventions et son évolution

L'EC va initialement développer une approche « cognitive » de la coordination se plaçant en rupture avec la théorie standard. Toutefois, à cette approche cognitive va progressivement se substituer une approche dite « interprétative » (Batifoulier, 2001, ed.) qui va intégrer la notion d'institution et va se tourner vers la question du changement institutionnel.

<u>Le projet initial de l'EC</u>

L'introduction rédigée collectivement par les contributeurs au numéro spécial de la *Revue économique* consacré à l'économie des conventions (Dupuy et *al.*, 1989) permet de situer le projet initial de l'EC par rapport à la « théorie standard »[56]. Il est ainsi indiqué que le

[56] Olivier Favereau (1989) définit la théorie standard comme l'ensemble des approches adoptant le postulat de rationalité substantive, c'est-à-dire parfaite et maximisatrice, et appréhendant l'ensemble des interactions économiques au travers du prisme de la relation marchande. La théorie standard étendue (essentiellement la

point de départ du projet conventionnaliste est « *un constat des problèmes critiques rencontrés par les développements récents de la littérature néoclassique lorsqu'elle s'étend à des actions économiques éloignées du marché concurrentiel pur et parfait* » (Dupuy et *al.*, 1989, 141). L'idée initiale n'était pas de remettre en cause la théorie économique, ni l'économie de marché, mais de se servir des apports standard et de proposer de nouvelles hypothèses et faire des modifications structurelles. Plus précisément, deux hypothèses vont servir de point de départ (Dupuy et *al.*, 1989) : d'une part, il est considéré que les relations marchandes et les contrats d'échange conclus par les individus n'affranchissent pas ces derniers de toute référence extérieure dépassant la seule rencontre de leurs volontés. On retrouve notamment ici l'idée durkheimienne de l'incomplétude du contrat et de la nécessité d'un cadre d'interprétation commun pour qu'un contrat (un accord formel) puisse être conclu. D'autre part, il est posé l'hypothèse que le cadre d'analyse de la théorie standard ne peut s'étendre de manière infinie à l'étude de relations non-marchandes sans remettre en cause ses concepts fondamentaux concernant notamment la rationalité.

L'EC associe à ces deux hypothèses un maintien de l'individualisme méthodologique[57] : « *les seuls acteurs sont des personnes, qu'on les saisisse ou non comme membres d'un collectif ou d'une institution, ou dans l'exercice d'une fonction de représentation d'un groupe* » (Dupuy et *al.*, 1989, 143). L'adoption de l'individualisme méthodologique est toutefois associée à deux amendements qui correspondent respectivement à l'entrée économique et l'entrée sociologique de l'EC (Bessy et Favereau, 2003) : il est d'une part fait l'hypothèse que les individus sont dotés d'une rationalité procédurale au sens de Simon (1959 ; 1979). D'autre part, l'EC se situe dans la continuité de la sociologie compréhensive, mais considère que les individus sont dotés d'une capacité de jugement éthique, autrement dit d'un pouvoir de réflexivité leur permettant de juger les règles et les situations en termes de justice et de bien commun. Il en découle deux implications majeures. Il apparaît ainsi tout d'abord que les agents économiques ont besoin de règles pour se coordonner, ces règles pouvant se matérialiser soit au travers de contrats, soit au travers de la contrainte, soit au travers des conventions (Batifoulier, 2001, ed.). Par ailleurs, ces règles supposent nécessairement une interprétation de la part des individus pour acquérir une signification. Ce faisant, en dépit de son adoption affichée de l'individualisme

---

nouvelle économie institutionnelle), tout en conservant l'hypothèse de rationalité substantielle, a pour particularité d'introduire la figure de l'organisation comme mode de coordination alternatif au marché.

[57] L'adoption par l'EC de l'individualisme méthodologique a suscité un certain nombre de critiques et de commentaires (par exemple Defalvard, 1992 ; Amable et Palombarini, 2005). On indiquera plus bas dans quelle mesure l'individualisme de l'EC ne remet pas en cause le principe de l'institutionnalisme méthodologique.

méthodologique, la démarche méthodologique de l'EC transcende de fait l'opposition entre individualisme et holisme, dans la mesure où la coordination suppose l'existence de représentations collectives communes permettant l'interprétation des règles. Le concept clé de convention permet de saisir cette double dimension interindividuelle et collective.

D'une conception cognitive à une conception interprétative des conventions

L'EC s'est élaborée initialement autour du concept de convention. Les premiers écrits conventionnalistes vont ainsi s'appliquer à en proposer une conceptualisation générique ainsi que des caractérisations attachées à des domaines spécifiques[58]. Dès le début, il va apparaître de manière plus ou moins implicite une coexistence effective entre deux types de convention ne renvoyant pas au même phénomène ontologique. Cette distinction entre deux formes de convention, qui ne va cesser de se renforcer avec les développements théoriques les plus récents, trouve son origine dans les conceptualisations respectives de la convention chez John Maynard Keynes et le philosophe et logicien David Lewis (Chaserant et Thévenon, 2001).

La notion de convention apparaît dans les écrits de David Hume au travers de la métaphore des rameurs qui, sans communication préalable, parviennent à se coordonner afin de ramer jusqu'à la berge. Ici, la coordination est assurée par le fait que les intérêts bien compris de chacun convergent. David Lewis, dans son ouvrage *Convention : A Philosophical Study* (1969), va développer et systématiser une conception similaire de la convention à partir d'une étude des jeux de coordination[59] en s'appuyant notamment sur les apports de Thomas Schelling. Dans une perspective humienne, Lewis va arguer que le langage, en tant que convention, peut émerger sans communication préalable : la rationalité de chacun permet en effet à tous de se mettre d'accord sans recourir au langage et ainsi de se coordonner[60]. C'est le caractère conventionnel du langage qui permet cela, Lewis définissant une convention comme une régularité R ayant les six propriétés suivantes au sein d'une population (Urrutiaguer et *al.*, 2001, 68) :

1) chacun se conforme à R ;

[58] C'est ainsi que l'on trouve l'idée de « convention financière » (André Orléan), de « convention de produit » (François Eymard-Duvernay), ou encore de « convention de travail » (Robert Salais).

[59] On notera que le projet de Lewis était très éloigné des problématiques économiques. En tant que logicien, Lewis comptait mobiliser la notion de convention pour développer une théorie du langage à partir du paradoxe soulevé par Quine selon lequel si la logique résulte nécessairement de convention, la logique est nécessaire pour inférer la logique des conventions (Urrutiaguer et *al.*, 2001).

[60] Précisons que ce résultat n'est évidemment valable que pour les jeux (non-coopératifs) de pure coordination dans lesquels, par définition, les intérêts des joueurs en présence ne sont pas contradictoires. Chaque joueur à intérêt à se coordonner (c'est-à-dire adopter la même stratégie) avec l'autre. Autrement dit, la coordination est un équilibre de Nash.

2) chacun croit que les autres se conforment à R ;
3) cette croyance que les autres se conforment à R donne à chacun une bonne et décisive raison pour se conformer lui-même à R ;
4) tous préfèrent une conformité générale à R plutôt qu'une conformité légèrement moindre que générale ;
5) il existe au moins une alternative R' telle que la croyance que les autres s'y sont conformés donnerait à tout le monde une bonne et décisive raison de s'y conformer également ;
6) les propositions (1) à (5) sont savoir commun (*common knowledge*).

D'après cette définition, l'une des caractéristiques fondamentales de la convention est sa dimension arbitraire : les individus sont indifférents quant à l'adoption de l'une ou de l'autre solution de coordination *tant que les autres font le même choix qu'eux*. Se pose alors la question du mécanisme par lequel les individus vont parvenir à se coordonner sans recourir à un accord explicite préalable. Si l'on ignore la « solution évolutionnaire[61] », deux mécanismes sont envisageables. Le premier d'entre eux est celui de « point focal » développé par Thomas Schelling et suivant lequel les individus vont plus ou moins spontanément adopter une solution en fonction de sa saillance. Lewis privilégie quant à lui l'idée de « force du précédent », qui indique que les individus tendent à reproduire les solutions en vigueur par le passé. Dans Batifoulier (2001, ed.), il est fait des travaux de Lewis le point de départ de l'approche dite « stratégique » des conventions (cf. notamment Batifoulier et Larquier, 2001). Cette approche consiste à analyser les conventions au travers de la théorie des jeux, classique et évolutionnaire, et à les conceptualiser comme des équilibres aux propriétés variables (équilibre de Nash, équilibre parfait en sous-jeux, équilibre évolutionnairement ou stochastiquement stable). Elle repose notamment (dans le cas des jeux classiques) sur l'hypothèse de *common knowledge* qui postule que la rationalité de chaque agent est connue des autres et que chaque agent sait cela, à l'infini. La convention s'analyse alors comme un phénomène auto-référentiel résultat d'un mécanisme de spécularité infinie (Dupuy, 1989) où chacun sait que la régularité R est une convention à laquelle chacun préfère se conformer tant que les autres s'y conforment.

[61] Dans une perspective évolutionnaire, on peut expliquer l'émergence d'une solution de coordination (par exemple le fait de rouler à droite ou à gauche ou le partage d'une quantité fixe de ressources) comme le résultat d'un processus par lequel des individus, même à la rationalité limitée, vont progressivement tous converger vers la même stratégie en adoptant des règles de comportement simples, comme par exemple conserver une stratégie tant que celle-ci fonctionne. Sur ce point, voir par exemple Boyer et Orléan (1992) ainsi que Young (1993 ; 1996).

La conception stratégique des conventions fait face toutefois à la fois à un problème logique et à un problème empirique (Dupuy, 1989). Sur le plan logique, l'hypothèse de *common knowledge* est incapable de rendre compte de la manière dont les individus vont parvenir à stabiliser leurs anticipations réciproques pour se coordonner. La spécularité infinie qui découle de cette hypothèse revient en effet à postuler une transparence sociale totale qui, paradoxalement, débouche sur une indécidabilité totale. Sur le plan empirique, l'approche stratégique et l'hypothèse de *common knowledge* vont échouer à rendre compte de pratiques *raisonnables* telles que l'on peut les observer dans la vie quotidienne ou lors d'expérimentations contrôlées où les participants font état d'une propension à la coopération non négligeable alors que celle-ci ne devrait jamais émerger. La conclusion contre intuitive qui émerge est alors la suivante : loin d'être un obstacle à la coordination, une certaine « opacité sociale », qui se matérialise au travers d'une spécularité *finie*, est une condition nécessaire pour rendre compte de la coordination des activités humaines. Il en résulte que la coordination (et le concept de convention) doit alors s'interpréter dans une perspective non pas stratégique mais *interprétative* (Batifoulier, 2001, ed.).

L'EC va ainsi progressivement développer une *approche interprétative* des conventions. Selon Chasserant et Thévenon (2001), c'est chez Keynes que l'on peut trouver le concept de convention le plus proche d'une conception interprétative. Keynes développe en effet dans le chapitre XII de la *Théorie générale* le concept de convention pour caractériser la manière dont les agents parviennent à se coordonner sur les marchés financiers, alors même que les comportements rationnels sur ces mêmes marchés doivent relever d'une logique de spécularité infinie[62]. En effet, les actions des agents sur les marchés financiers ne sont pas essentiellement déterminées par rapport à des fondamentaux (comme la solidité financière d'une entreprise), mais par les croyances et les anticipations que chacun forme sur les opinions des autres agents. Une telle configuration est en théorie totalement instable ; Keynes indique toutefois, qu'en règle générale, les anticipations convergeront vers un point focal qu'il nomme « convention financière » (Orléan, 1989). La propriété d'une telle convention est d'acquérir une certaine extériorité en mettant fin au jeu de la spécularité : pour se coordonner, les individus n'ont plus à se référer aux croyances d'autrui, mais uniquement à la convention dont chacun sait que tout le monde la connaît, stabilisant ainsi les anticipations de chacun. En

[62] Ainsi que l'énonce la célèbre métaphore du concours de beauté proposée par Keynes : soit un jeu concours où les participants doivent sélectionner six visages parmi cent, le vainqueur du concours étant celui dont le choix se rapproche le plus du choix moyen effectué par l'ensemble des participants. Chaque participant ne va alors pas se décider en fonction de critères subjectifs concernant la beauté des visages, mais en fonction de ses anticipations quant aux choix que feront les autres participants. Dans la mesure où ce raisonnement est connaissance commune, chaque individu est confronté à une situation indécidable.

d'autres termes, la convention peut déjà s'interpréter chez Keynes comme un cadre commun d'interprétation qui, en l'occurrence, sert à permettre une relative convergence et stabilité au niveau de l'évaluation du rendement futur des investissements.

Le concept de convention mobilisé par les auteurs conventionnalistes converge vers la conception keynésienne. Si la lettre diverge, l'esprit est en effet essentiellement le même dans les différentes définitions proposées :

> « *un ensemble d'éléments qui, à tout instant, pour les participants à la convention, vont ensemble et sur lesquels par conséquent ils partagent un commun accord […]. Une convention est un système d'attentes réciproques sur les compétences et les comportements, conçus comme allant de soi et pour aller de soi.* » (Salais, 1989, 213) ;

> «[La convention] *désigne l'organisation sociale au travers de laquelle la communauté se dote d'une référence commune, produit une représentation collective extériorisée qui fonde les anticipations individuelles* » (Orléan, 1989, 265).

Olivier Favereau (1989) définit quant à lui la convention comme un « dispositif cognitif collectif » permettant une économie du savoir. Si une certaine hétérogénéité apparaît, ces différentes définitions convergent toutefois vers quelques points clés. Tout d'abord, la convention se distingue du contrat et de la contrainte (Chaserant et Thévenon, 2001) : tandis que le premier repose sur un engagement *ex ante* explicite de la part des parties à respecter les termes d'un accord, et que la seconde suppose l'anticipation de l'exercice de la force, la convention est un accord informel, dont le non respect n'est sanctionné d'aucune sanction explicite. Ensuite, la convention s'apparente dans une perspective keynésienne à un point de repère qui « balise » le champ des possibles pour chaque individu en faisant converger les anticipations et les représentations vers certains points focaux. Enfin, en tant que dispositif cognitif collectif, la convention a une fonction heuristique permettant aux individus d'économiser leurs « ressources cognitives » dans le cadre d'un certain nombre d'activités.

Les écrits conventionnalistes ont toutefois laissé apparaître dès le début que le concept de convention pouvait avoir au moins deux significations : la convention en tant que règle locale permettant la coordination et qui est alors substituable au contrat et à la contrainte, et la convention en tant que *modèle d'interprétation* général par lequel les individus vont donner un sens aux règles qu'ils suivent pour se coordonner. Dans Batifoulier (2001, ed.), cette distinction jusqu'alors peu explicite est systématisée par les concepts de règle conventionnelle et de *modèle d'évaluation conventionnel* (Biencourt et *al.*, 2001 ; Eymard-Duvernay et *al.*,

2006). Ces deux types de conventions sont des règles constitutives au sens de Searle (Chaserant et Thévenon, 2001), à savoir qu'elles créent la possibilité même de l'activité qu'elles régulent[63]. Les règles conventionnelles sont l'équivalent des conventions telles qu'elles sont conceptualisées dans l'approche stratégique : elles permettent la coordination à un niveau local en faisant converger les anticipations des agents. Les modèles d'évaluation conventionnels se situent à un niveau d'abstraction supérieur. Du fait des capacités cognitives limitées des agents (incertitude interne) et de l'impossibilité pour eux de définir la liste complète des états de la nature susceptibles de se réaliser, ni celle des actions qu'ils peuvent entreprendre avec leurs résultats correspondants (incertitude radicale ou externe), les règles (y compris les règles conventionnelles) sont irréductiblement incomplètes. Il apparaît ainsi que le suivi de toute règle nécessite de la part des individus une interprétation à partir de laquelle les agents vont parvenir à s'entendre sur le sens à donner à cette règle. L'EC développe ainsi une approche interprétative des conventions où les individus, en dépit de (ou plus exactement, grâce à) leur rationalité limitée, sont dotés d'une capacité de réflexivité leur permettant d'interpréter et de juger normativement les règles qui encadrent leurs activités (Bessis et *al.*, 2006).

Le concept de modèle d'évaluation conventionnel est présent (sous des appellations diverses) dans tous les travaux conventionnalistes. Il est mobilisé sous sa forme la plus générale et abstraite dans le cadre de la sociologie des « économies de la grandeur » (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Thévenot, 1989)[64]. A partir d'une exégèse de grands textes de philosophie politique et d'une étude du registre sémantique déployé dans divers manuels de bonnes pratiques de gestion ou « *d'ouvrages destinés à aider les personnes à se conduire normalement et à prendre, dans des situations précises, un maintien acceptable* » (Boltanski et Thévenot, 1991, 186), Boltanski et Thévenot (1991) parviennent à repérer l'existence de six principes supérieurs communs qu'ils dénomment « cités ». Les cités sont des conventions constitutives qui définissent les exigences que doivent respecter certains principes supérieurs communs pour soutenir des *justifications* (Boltanski et Thévenot, 1991, 86). Autrement dit, les cités sont des registres contenant des principes autour desquels les individus vont pouvoir s'entendre pour pouvoir se coordonner ou régler une dispute. Chaque cité est ainsi un modèle

[63] Le philosophe John Searle (1995) distingue les règles constitutives des règles régulatives. Contrairement aux premières, les règles régulatives ne définissent pas une activité, mais viennent l'encadrer alors que celle-ci a déjà émergé. Ainsi, tandis que les règles du jeu d'Echecs sont constitutives puisque ce jeu est défini par ces règles, les règles du jeu du football ne sont que régulatives, tout du moins pour certaines d'entre elles : le fait par exemple d'autoriser deux ou trois remplacements au cours d'un match ne modifie pas la nature de l'activité.

[64] On peut trouver de brefs résumés du cadre d'analyse des économies de la grandeur dans Eymard-Duvernay (2004) et dans Biencourt et *al.* (2001, 215-216).

d'évaluation conventionnel à partir duquel les individus vont s'accorder autour de certains critères d'évaluation fixant à la fois le bien et le juste et déterminant qui, dans le cadre de ces critères, est « grand » (c'est-à-dire qui est valorisé). A partir de six textes canoniques de philosophie politique, les auteurs formalisent ainsi l'existence de six cités : la cité civique (Rousseau), la cité industrielle (St Simon), la cité de l'opinion (Hobbes), la cité domestique (Bossuet), la cité inspirée (St Augustin) et la cité marchande (Smith). Ce cadre théorique doit alors permettre « *d'analyser avec les mêmes instruments théoriques et en mettant en œuvre les mêmes méthodes, les opérations critiques auxquelles se livrent les acteurs lorsqu'ils veulent manifester leur désaccord sans recourir à la violence, et les opérations au moyen desquelles ils parviennent à construire, à manifester et à sceller des accords plus ou moins durables* » (Boltanski et Thévenot, 1991, 39).

Ainsi, lors de la survenance d'un désaccord, deux possibilités vont s'offrir aux individus pour trouver une « solution ». Les parties peuvent d'abord « relativiser », c'est-à-dire trouver un accord local, un compromis, à la fois limité dans l'espace et dans le temps. La seconde solution réside dans une « montée en généralité », ce qui signifie que le niveau auquel l'accord va être recherché va monter. C'est ici qu'entre en jeu le processus de justification. La dispute ne s'arrêtera qu'une fois que les individus s'accorderont sur un principe supérieur commun, ou sur un compromis entre plusieurs de ces principes. De manière succincte, on peut résumer les différentes cités ainsi :

- La cité inspirée : la construction de la Cité inspirée s'appuie sur l'une des œuvres de Saint Augustin, *La Cité de Dieu.* Le principe supérieur commun de cette Cité est *l'inspiration*, qu'il faut entendre ici comme le fait de penser d'abord aux autres avant de penser à soi, sans se préoccuper de l'opinion d'autrui. La tension avec la Cité de l'opinion (voir ci-dessous) est donc évidente. L'une des caractéristiques principales de la grandeur inspirée est « *de valoriser le renoncement à soi pour les autres sans accorder pourtant aucun crédit à la reconnaissance des autres* » (Boltanski et Thévenot, 1991, 113). On comprend qu'ici est considéré comme grand celui qui est « inspiré ». Cette Cité est donc celle du « don de soi », du dévouement ;
- La cité de l'opinion : prenant pour référence le *Léviathan* de Hobbes, la Cité de l'opinion s'oppose par bien des aspects à la Cité inspirée. Ici, la grandeur ne dépend plus que de l'opinion des autres, là où dans la Cité inspirée cette opinion n'avait aucune importance. Par conséquent, est grand celui qui est réputé, voir célèbre. Cela induit parallèlement que l'opinion que l'individu a de lui-même n'a pas de valeur pour mesurer la grandeur. En revanche, il est possible qu'une tension survienne si

jamais l'opinion qu'un individu a de lui-même venait à s'éloigner de manière trop importante de l'opinion que les autres ont de lui, cette dernière étant celle correspondant à la « réalité ». La formule d'investissement, qui est la confrontation entre un certain état de grandeur et le sacrifice ou le coût ayant permis de l'atteindre, est dans cette Cité un renoncement au secret, c'est-à-dire que l'individu accepte de devenir « public » de manière à capter un niveau supérieur d'opinion ;

- La cité domestique : elle a été construite à partir d'une œuvre de Bossuet, la *Politique*. Selon Boltanski et Thévenot (1991, 117), « *la grandeur est un état qui, pour être évalué à sa juste mesure, doit être rapporté aux relations de dépendance d'où les personnes tirent l'autorité qu'elles peuvent à leur tour exercer sur d'autres* ». Le principe supérieur commun se rapporte à la notion de hiérarchie, voire d'engendrement. Est donc grand celui qui est élevé dans la hiérarchie, qui est supérieur aux autres sur le plan hiérarchique. La contrepartie à cet état de grand réside dans le fait que les grands ont des devoirs à l'égard de leur entourage. On pensera par exemple ici au chef de famille ;
- La cité civique : s'appuyant sur le *Contrat social* de Rousseau, la Cité civique ne fait dépendre l'accès à la grandeur ni d'une inspiration, ni d'une position hiérarchique, ni de l'opinion des autres. Le principe supérieur commun est ici celui de la prééminence du collectif, de la volonté générale. Les idées contenues dans le *Contrat social* transparaissent clairement : le bien commun repose sur une entité désincarnée placée au-dessus des intérêts particuliers. Mais cette entité n'existe que par la convergence des volontés humaines à renoncer à leurs particularités et à leur propre intérêt au profit d'un bien commun. Est grand l'individu, ou tout autre élément, qui est réglementaire et représentatif. En d'autres termes, une personne dont l'action est motivée par le bien commun et l'intérêt général sera grande, tandis que celle qui agit en son intérêt propre sera considérée comme « petite » ;
- La cité marchande : La Cité marchande prend pour référence l'ouvrage d'Adam Smith, la *Richesse des nations*. Le principe supérieur commun de la Cité est la concurrence. La grandeur est ici fonction de la richesse des individus, de la capacité de posséder et de pouvoir posséder. Si dans la Cité civique le jugement s'appuyait sur le verdict du scrutin, il prend ici appui sur le prix ;
- La cité industrielle : comme le remarquent Boltanski et Thévenot, la construction de la Cité industrielle s'élabore chez Saint-Simon par l'intermédiaire d'une critique

permanente de Rousseau. L'ouvrage de référence est *Le système industriel*. La Cité industrielle s'inspire fortement de la description de la société proposée par Saint-Simon sous les traits d'une « machine organisée », dont chaque partie est assimilée à un organe occupant une fonction précise. De ce fait, le principe supérieur commun se définit par l'efficacité et la performance dans l'organisation, ainsi que par la satisfaction des besoins. Sera grand l'individu ou l'organisation à la fois performant, fiable et opérationnel.

L'un des éléments clés du modèle des cités de Boltanski et Thévenot est qu'il n'existe pas de principe supérieur commun surplombant les autres. Autrement dit, il n'y a pas de « méta-cité » permettant de régler les conflits entre individus se référant à des principes de justification différents. Lorsqu'un tel conflit survient, les agents devront alors mettre en place des solutions provisoires et instables en parvenant à un compromis entre les différents principes supérieurs[65].

L'idée de modèle d'évaluation conventionnel se retrouve dans les travaux d'autres contributeurs de l'EC, même si la plupart du temps les conventions mises en avant se situent à un niveau d'abstraction plus faible. On peut notamment penser aux « mondes de production » de Salais et Storper (1993) ou aux différentes conventions de produit (marchande, domestique et industrielle) distinguées par Eymard-Duvernay (1989 ; 2004).

Convention, institution et changement institutionnel

De manière surprenante pour un courant qui se revendique lui-même comme « institutionnaliste », le concept d'institution et la question du changement institutionnel ont été quasiment ignorés par l'EC jusqu'à relativement récemment. Il faut en effet attendre l'article de Christian Bessy et Olivier Favereau (2003) pour voir une première tentative systématique d'incorporation de ces deux éléments dans le *corpus* théorique de l'EC[66]. Ainsi que l'indiquent Bessy et Favereau (2003, 120) : « *L'objectif initial du programme de l'EC n'était pas de proposer une théorie économique des institutions, mais plutôt d'analyser*

[65] Boltanski et Thévenot (1991) détaillent très longuement les différentes « critiques » qui peuvent être adressées à une cité à partir d'une autre. Il n'est pas nécessaire pour notre propos d'aborder ce point même s'il faut souligner qu'il s'agit probablement de l'aspect le plus important du modèle des économies de la grandeur. Soulignons par ailleurs qu'il règne toutefois à ce niveau une certaine tension entre, d'un côté, l'affirmation de la non-existence d'une « méta-cité » par laquelle les conflits et les critiques seraient tranchés et, en même temps, le fait que ce soit *a priori* le rôle de la cité civique (qui est l'instance du politique) de prendre en charge ces disputes (Amable et Palombarini, 2005).

[66] La question de la dynamique des conventions et des institutions est également abordée par Rebérioux et *al.* (2001), mais de manière encore très schématique.

l'action individuelle dans son rapport avec différents cadres communs d'action ». En introduisant le concept d'institution, l'EC se rapproche ainsi des autres courants hétérodoxes, avec toutefois une spécificité qui serait liée à la prise en compte de la capacité de réflexivité des agents : « *Cela nous introduit au programme de recherche de l'économie des conventions, avec cette hypothèse de travail, qui va s'imposer naturellement: la combinaison de la part endogène et de la part réflexive des institutions engendre ce que nous appellerons la part discursive des institutions. Il n'est tout simplement pas possible de parler des institutions sans cette institution, non plus unique mais première: le langage* » (Bessy et Favereau, 2003, 129). L'idée sous-jacente est qu'il est nécessaire d'associer à une théorie de l'évolution endogène des institutions une théorie prenant en compte la capacité de réflexivité des agents telle qu'elle est développée dans le modèle des économies de la grandeur et de manière plus générale au travers du concept de modèle d'évaluation conventionnel. Cette réflexivité repose elle-même sur une institution fondamentale, le langage, à partir de laquelle les individus vont pouvoir contester et argumenter au sujet de principes supérieurs communs.

Bessy et Favereau (2003) proposent alors un « modèle à trois termes » articulant étroitement les concepts de convention, d'institution et d'organisation. Le concept d'institution est ici entendu dans un sens particulier qui s'écarte de la définition prévalente dans le cadre de l'institutionnalisme historique ainsi que de celle adoptée par l'analyse institutionnelle historique et comparative (cf. *supra*) puisqu'il est défini ainsi : « *L'ensemble des règles du jeu que constituent les institutions doit être revu comme un ensemble préexistant et objectivable de ressources de justification, à la disposition des agents économiques ou des personnes, pour leurs problèmes de coordination ou leurs conflits de reproduction* » (Bessy et Favereau, 2003, 132). Les institutions sont ainsi l'expression formalisée de « ressources de justification », c'est-à-dire d'outils de coordination des représentations par lesquels les individus vont parvenir à se coordonner, à s'entendre ou à mettre (temporairement) fin à un conflit. Ainsi, dans le modèle de l'EC, les conventions sont des représentations sociales de monde commun, tandis que les institutions sont des dispositifs observables de règles et d'objets qui structurent et facilitent l'élaboration récurrente de mondes communs. La relation triadique entre institution, convention et organisation est alors la suivante : « *les "conventions" donnent vie aux "institutions", les "institutions" donnent forme aux "conventions", et les "organisations" donnent lieu aux unes comme aux autres* » (Bessy et Favereau, 2003, 135). Les deux auteurs identifient trois institutions matricielles dans le cadre de l'EC : le langage (il n'y a pas de rationalité individuelle et de réflexivité sans langage), la monnaie (la société marchande ne peut exister sans monnaie) et le droit (lequel se déduit de la

pluralité des justifications, c'est-à-dire de la pluralité des cités). Les institutions dites « secondaires » découlent toutes des institutions matricielles dans le sens où la possibilité même d'existence des premières dépend des secondes.

Bessy et Favereau (2003) distinguent deux générations dans le cadre de l'EC : tandis que la première s'est surtout attachée à mettre en avant la pluralité des conventions constitutives et des principes communs supérieurs, la seconde va traiter le problème de la dynamique des institutions et du changement institutionnel. Cette question est notamment centrale dans l'ouvrage de Luc Boltanski et Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme* (Boltanski et Chiapello, 1999). Ces deux auteurs y entreprennent d'étudier les mutations connues par le système capitaliste à partir des années 1970 et parviennent à repérer, notamment au travers d'une étude du registre sémantique de la littérature en management, l'émergence d'une septième cité, la cité par projet. A la suite de Boltanski et Chiapello (1999), Bessy et Favereau (2003) ébauchent un modèle de dynamique institutionnel centré sur deux concepts, la critique et la concurrence, respectivement assimilés au *voice* et au *exit* dans l'analyse d'Albert Hirschman. Les organisations (essentiellement les entreprises) sont au centre de cette dynamique tant par leur rôle dans le cadre du processus concurrentiel (créateur et destructeur de « valeurs-sens ») que dans leurs activités par lesquelles elles tentent de modifier les conventions constitutives en vigueur[67]. Les institutions évoluent sous l'action conjuguée de ces deux forces qui se matérialisent dans deux logiques opposées (Boltanski et Chiapello, 1999 ; Bessy et Favereau, 2003) : la « catégorisation » et le « déplacement ». La logique de catégorisation « *prend en charge la construction de formes de mise en équivalence propres à des opérations d'évaluation et de distribution de droits en toute généralité* » tandis que la logique de déplacement « *entend échapper à la contrainte de justification en toute généralité par la mobilisation d'éléments locaux et circonstanciels extérieurs au débat* » (Bessy et Favereau, 2003, 152-153). Autrement dit, la logique de catégorisation consiste dans l'opération de justification d'une situation donnée à partir des modèles d'évaluation conventionnels à disposition. Une telle catégorisation est indispensable pour suspendre au moins temporairement une dispute entre des principes de grandeur incommensurables. La logique de déplacement, au contraire, se concrétise dans la remise en cause du consensus au travers d'une « épreuve de force » mobilisant des éléments jusqu'alors non pris en considération. Ces deux logiques contradictoires interviennent dans le cadre de la relation

[67] Boltanski et Chiapello (1999) montrent ainsi comment les entreprises ont joué un rôle dans l'émergence d'un nouveau registre de justification du capitalisme (la cité par projet) au travers de l'édification d'un discours de management mettant notamment en avant l'autonomie dans le travail.

triadique entre institutions, conventions et organisations : « *Les institutions, par la catégorisation, visent à l'encastrement des organisations (et à l'amélioration des conventions), tandis que les organisations, par le déplacement des institutions visent au découplage (et à l'allongement des conventions)* » (Bessy et Favereau, 2003, 155). Sur le court terme, les deux opérateurs du changement, à savoir la critique et la concurrence, sont relativement contradictoires, dans le sens où le processus de création de « valeur-monnaie » a plutôt un effet destructeur sur le processus de création de « valeur-sens »[68]. Toutefois, sur le long terme, la persistance et l'importance de la critique conduisent à une « normalisation » sous la forme de l'apparition de nouvelles justifications, ce qui indique que les deux processus opèrent finalement largement en parallèle.

2.1.2 Economie des conventions et institutionnalisme historique : convergence, prolongement ou irréductibilité ?

Si le projet conventionnaliste se revendique comme « institutionnaliste », son intégration tardive du concept d'institution et de la problématique de l'évolution institutionnelle pose la question de savoir s'il peut s'inscrire dans le cadre de l'institutionnalisme historique. Deux points doivent être abordés : la manière dont le concept d'institution est intégré et articulé avec un principe de rationalité « située » et la convergence entre la façon dont l'EC rend compte du changement institutionnel, notamment dans le cadre du capitalisme, avec les perspectives de l'institutionnalisme historique sur les mêmes questions[69].

Rationalité « située » et institutions

Le point de départ du projet conventionnaliste a été, comme on l'a indiqué, une remise en cause de la figure classique de l'*homoeconomicus* et de la rationalité parfaite. A cela s'est ajoutée la volonté de prendre en compte la pluralité des logiques d'action pouvant guider les comportements des individus, ceci tout en restant dans le cadre de l'individualisme méthodologique. On a ici une correspondance avec trois éléments du noyau dur du programme de recherche de l'institutionnalisme historique : la prise en compte de la

[68] Autrement dit, le processus concurrentiel à tendance à se développer en faisant abstraction et en allant à l'encontre des principes de justification autres que ceux de la cité marchande. Il en résulte alors une tension (une « dispute ») entre différents principes supérieurs communs qui sont par nature incommensurables.

[69] On abordera uniquement de manière indirecte certaines des critiques substantives qui peuvent être adressées au cadre théorique de l'EC, non parce qu'elles sont négligeables, mais parce qu'elles ne sont pas indispensables pour notre propos. La critique la plus aboutie, bien qu'empreinte d'une dimension polémique, se trouve dans Amable et Palombarini (2005).

spécificité de l'objet étudié (plutôt que de la spécificité historique), la mise en œuvre d'un institutionnalisme méthodologique et l'adoption d'une perspective substantiviste dans laquelle les comportements, même dans le cadre du marché, ne sont pas ramenés à une relation fins/moyens.

L'idée de spécificité historique *au sens large*[70] se retrouve dans le rejet de l'EC de réduire toutes les actions à une logique marchande idéal-typique fondée sur une relation fins/moyens. Autrement dit, l'EC évite d'emblée l'erreur économiciste de l'économie formelle dénoncée par Polanyi. Le modèle des économies de la grandeur est évidemment le pilier de toute l'approche conventionnaliste autour de l'idée de l'existence d'une pluralité des logiques d'action. L'implication principale du modèle des économies de la grandeur est en effet de remettre en cause le monopole de la « logique » marchande comme principe de comportement y compris dans les activités économiques. Au contraire, Boltanski et Thévenot (1991) considèrent que d'autres conventions constitutives, ou principes supérieurs communs, peuvent servir de support aux actions des individus. Les analyses de François Eymard-Duvernay (1989 ; 2004) au sujet des conventions de produit mettent en application ce postulat à propos d'un objet central de l'analyse économique moderne, l'entreprise. Eymard-Duvernay montre ainsi que l'on peut considérer que le registre marchand n'est que l'une des logiques qui peut guider l'organisation et les choix de l'entreprise. Les conventions industrielles et domestiques sont des alternatives tout aussi importantes, mais elles conduisent à des stratégies organisationnelles et commerciales totalement différentes, en s'appuyant sur des critères d'évaluation qui s'écartent des critères purement marchands. La même chose pourrait être dite des conventions de travail et des mondes de production dans les travaux de Robert Salais (Salais, 1989 ; Salais et Storper, 1993). Il ne faut pas occulter le fait que le modèle des économies de la grandeur pose certaines difficultés (Amable et Palombarini, 2005) : tension logique concernant le statut de la cité civique qui semble être le lieu de résolution des disputes alors même que l'idée d'existence d'une méta-cité est rejetée, incertitude sur le statut normatif et épistémologique du modèle[71], méthodologie contestable concernant la construction de ces

[70] On entend par là le rejet de l'idée qu'une théorie en sciences sociales puisse se construire à partir d'hypothèses et de postulats *universels*, susceptibles de s'appliquer non seulement à toutes les périodes historiques mais aussi à toutes les localisations géographiques et à tous les domaines d'action au sein d'une société donnée.

[71] Comme l'indiquent Amable et Palombarini (2005) il est assez difficile de savoir si les cités du modèle des économies de la grandeur sont les principes supérieurs communs qui existent objectivement dans la société ou s'ils ne sont pas une construction découlant des préférences éthiques du théoricien. Par ailleurs, en lien avec le point précédent, il n'est pas aisé de cerner le statut épistémologique de ces cités : est-ce des idéaltypes ou des universaux considérés comme « réels » ? Est-ce les principes supérieurs communs réellement invoqués par les individus ou une représentation (nécessairement) idéalisée et, donc, fictive, de la manière dont les individus agissent ?

cités. Si l'on fait abstraction de ces points sensibles, on peut considérer que le modèle des économies de la grandeur, et par conséquent le projet conventionnaliste dans son ensemble, prolongent l'un des thèmes centraux de l'institutionnalisme historique : remettre le marché (et la logique marchande) à sa « juste place », sur un plan historique (ce qui renvoie à l'objectif de Polanyi) comme sur un plan analytique (ce qui renvoie plutôt à l'objectif de Commons, voire de Weber). Il peut notamment être intéressant de se demander s'il n'y a pas une forme d'isomorphisme entre, d'un côté, certaines cités, et de l'autre les concepts de transactions et de formes d'intégration. Transactions et formes d'intégration sont en effet des concepts qui définissent les logiques d'action et les modalités d'organisation sous-tendant les relations économiques (cf. Chapitre 4). Il semble que l'on puisse percevoir une correspondance entre les deux typologies : la transaction de marchandage correspond à la forme d'intégration du marché à prix librement négociés, la transaction de direction à la forme d'intégration de la réciprocité, et enfin le transaction de répartition à la forme d'intégration de la redistribution. Cette correspondance peut être étendue à certaines cités du modèle des économies de la grandeur. Ainsi, le couple transaction de marchandage/forme d'intégration du marché est incontestablement proche de la cité marchande ; le couple transaction de direction/forme d'intégration de la réciprocité peut être rapproché des cités industrielles et domestiques ; enfin, le couple transaction de répartition/forme d'intégration de la redistribution est plus ou moins équivalent à la cité civique. Si l'isomorphisme n'est pas parfait, la logique sous-jacente à ces différentes constructions analytiques est la même : dans le cadre des activités économiques, différents principes de comportement vont émerger et se matérialiser au travers de plusieurs *patterns* empiriques (aux niveaux quantitatif et qualitatif) renvoyant eux-mêmes à certaines institutions. Ainsi, les principes marchands de négociation entre des parties réputées égales en droit vont se faire par le biais des institutions marchandes, à savoir le marché proprement dit avec son système de prix, mais aussi par la monnaie et la définition de droits de propriété. De la même manière, les principes politiques et civiques par lesquels seront définis les règles encadrant les activités économiques ou les critères de redistribution de la richesse s'appliqueront dans le cadre d'une structure institutionnelle un minimum centralisée et dirigée par un pouvoir souverain. Enfin, dans ces trois cadres théoriques, il y a coexistence sur le plan historique et logique de ces conventions constitutives, bien que suivant la période et le lieu, certaines puissent prédominer.

Concernant la perspective méthodologique de l'EC, si cette dernière revendique une forme d'individualisme méthodologique, il est très rapidement apparu aux commentateurs (voir Defalvard, 1992) que l'individualisme de l'EC avait une tonalité particulière. Les

auteurs conventionnalistes eux-mêmes ont pu souligner dès le début que leur adoption de l'individualisme méthodologique s'inscrivait dans une perspective très différente de celle de la théorie standard (Dupuy et *al.*, 1989). Même si le terme « d'holindividualisme » revient souvent pour désigner les travaux conventionnalistes mais aussi régulationnistes[72], il semble également possible de parler d'institutionnalisme méthodologique, au sens où nous l'avons déjà défini, à savoir le postulat que l'analyse en sciences sociales ne doit pas partir des individus ou des structures sociales, mais de la médiation entre l'action et la structure, ou dit autrement de l'action individuelle *située* dans un cadre institutionnel donné. Il n'est d'ailleurs pas anodin que les conventionnalistes aient progressivement substitué à l'expression de « rationalité limitée » celles de « rationalité interprétative » et de « rationalité située »[73]. Le cadre analytique des économies de la grandeur qui sert de trame pour une grande partie des travaux conventionnalistes interdit d'assimiler l'EC à un pur individualisme méthodologique dans la mesure où l'action individuelle ne peut y être appréhendée sans faire référence aux conventions constitutives que sont les cités. Du fait même de la méthodologie mise en œuvre par Boltanski et Thévenot (1991), les cités sont distinctes des actions individuelles et sont structurantes dans le sens où elles font office de dispositifs cognitifs et interprétatifs qui sont autant de *ressources* pour les individus dans le cadre de leurs interactions. En parallèle, l'EC propose une théorie de l'action fondée sur une conception d'un individu doté d'une capacité d'interprétation et de réflexivité et porté vers la recherche du bien commun (Bessis et *al.*, 2006)[74]. On retrouve ainsi l'association d'une théorie de l'action et d'une théorie des institutions (en y incluant le concept de modèle d'évaluation conventionnel) dont on a montré dans les deux premières parties qu'elle est également présente chez quasiment tous les auteurs relevant de l'institutionnalisme historique.

Les deux caractéristiques qui viennent d'être évoquées (prise en compte de la spécificité « historique » et institutionnalisme méthodologique) conduisent de manière presque logique à ce que l'EC se déploie dans une perspective substantiviste. La combinaison d'une conception située de l'action à la prise en compte de la pluralité des conventions constitutives s'exprimant dans les institutions (cf. Bessy et Favereau, 2003) amène *de facto* l'EC à ne pas réduire l'économie, en tant que sphère d'activité, aux seuls comportements

[72] Voir par exemple Boyer (2004a ; 2004b).
[73] Voir notamment Bessis et *al.* (2006), Bessy (2006) et Postel et Sobel (2006).
[74] Amable et Palombarini (2005) critiquent fortement cette « anthropologie » sous-jacente à l'EC au motif notamment qu'elle empêche de penser le conflit pour dépeindre un individu uniquement porté vers la recherche du consensus.

marchands et à une rationalité en termes de relation fins/moyens. Le substantivisme polanyien n'est donc pas très loin.

Changement institutionnel et étude du capitalisme

Comme on l'a indiqué plus haut, l'EC s'est progressivement dirigée vers la problématique de la dynamique et du changement institutionnels. Cette évolution s'est faite de manière parallèle avec un questionnement croissant concernant le fonctionnement et les transformations du système capitaliste (Boltanski et Chiapello, 1999)[75]. Le modèle générique du changement institutionnel proposé par Bessy et Favereau (2003) et présenté plus haut, peut incontestablement constituer les prémisses d'une théorie plus générale de l'évolution institutionnelle. On mettra toutefois à ce stade deux bémols. En premier lieu, le changement institutionnel est pensé ici en dehors de toute référence à une quelconque métaphore biologique, ce qui sépare ainsi l'EC de l'évolutionnisme de Veblen et à un degré moindre de l'économie institutionnelle de Commons. Toutefois, tout du moins dans le travail de Boltanski et Chiapello (1999), il y a bien une volonté de retracer à la fin une logique d'évolution et une dynamique d'évolution du capitalisme, de la même manière que chez Veblen et Weber (cf. Chapitre 6). La logique d'évolution est décrite par le couple catégorisation/déplacement et par les relations triadiques entre conventions, institutions et organisations. Il ne semble toutefois pas que l'on puisse retrouver l'équivalent fonctionnel du concept de rationalisation chez Weber et chez Veblen qui, comme on l'a indiqué chez ces deux auteurs, sert de principe méthodologique pour théoriser l'histoire. Néanmoins, l'idée forte dans Boltanski et Chiapello (1999) est que le capitalisme a besoin de se *justifier* et fait émerger dans cette optique de nouveaux principes communs supérieurs, ce qui revient à rendre compte d'un mouvement (d'une logique) d'ensemble présidant à l'évolution institutionnelle. La dynamique d'évolution est étudiée au travers de l'analyse des processus d'émergence d'une nouvelle convention constitutive, analyse qui occupe l'essentiel du travail de Boltanski et Chiapello. Au final, à partir de son cadre analytique générique, l'EC a été amenée à élaborer une théorie interprétant l'évolution du capitalisme à partir d'une certaine perspective (d'un certain rapport aux valeurs), problématique qui est centrale dans l'ensemble de l'institutionnalisme historique.

Le second bémol a trait aux hypothèses sur lesquelles repose la théorie du changement institutionnel de l'EC. Amable et Palombarini (2005) considèrent ainsi que le cadre théorique

[75] On relèvera au passage que Boltanski et Chiapello (1999, 674s) considèrent que l'économie des conventions et l'école de la régulation reprennent le projet intellectuel de l'école historique allemande de Schmoller, Sombart et Weber dans la volonté d'étudier l'histoire et les transformations sociales. Au-delà, cet ouvrage comporte de nombreuses références à Weber, mais aussi à Polanyi.

de l'EC est incapable de rendre compte du rôle du conflit dans le changement institutionnel[76]. Sans se prononcer sur la force et la pertinence de cette critique, on peut remarquer qu'elle peut également s'appliquer à certains auteurs relevant de l'institutionnalisme historique. Le conflit social est ainsi très largement absent des analyses de Veblen (lequel tend à donner à l'évolution sociale un caractère impersonnel) et de Commons. Le caractère central du concept de « valeur raisonnable » chez ce dernier le rapproche d'ailleurs très fortement de « l'anthropologie » de l'EC. Commons (1934) met en effet largement en avant le rôle de la négociation et du *compromis* social dans l'évolution institutionnelle. Son concept de « capitalisme raisonnable » est d'ailleurs centré sur l'idée que le système capitalisme doit pouvoir s'articuler autour de processus institutionnels permettant la conciliation des intérêts dans le cadre de négociations où chaque partie s'accorde finalement sur une certaine conception du bien commun[77]. En revanche, le conflit social joue un rôle bien plus prépondérant dans les analyses de Polanyi et de Weber. Une certaine tension sur l'importance du conflit social dans le cadre de l'évolution institutionnelle traverse donc l'institutionnalisme historique.

2.2 : La théorie de la régulation : de l'étude du mode de régulation fordiste à l'analyse de la variété des capitalismes

Comme on l'a indiqué dans l'introduction de cette section, la théorie de la régulation (dorénavant TR) (Boyer et Saillard, 2002, eds. ; Boyer, 2004b) s'est construite initialement loin de toute référence aux auteurs relevant de l'institutionnalisme historique. L'approche régulationniste telle qu'elle se développe dans les années 1970 et 1980 est en effet largement empreinte des conceptions marxistes et, à un degré moindre, keynésiennes. Initialement centrée sur l'étude du mode de régulation fordiste, de sa cohérence et des raisons de son effritement (2.2.1), la TR va progressivement évoluer vers la problématique de la diversité du capitalisme (2.2.2). Une certaine convergence avec les intérêts théoriques de l'institutionnalisme historique apparaît alors.

[76] La seconde partie de Amable et Palombarini (2005) est ainsi consacrée au développement d'une « économie politique néo-réaliste » visant à dépasser les apories de l'explication de l'EC. La théorie proposée par les auteurs remet au centre le rôle joué par les intérêts au niveau politique et idéologique dans la définition de la direction du changement institutionnel. Notons que les auteurs s'appuient de manière extensive sur les travaux de Weber.

[77] Gageons par conséquent qu'Amable et Palombarini (2005) développeraient à l'encontre de Commons une critique similaire à celle qu'ils adressent à la dérive normative et éthique de l'EC qui, aux yeux des auteurs, développe la défense d'un capitalisme s'inspirant de la « troisième voie ».

2.2.1 Les principes et les concepts de la TR et leur relation avec l'institutionnalisme historique

La TR s'est initialement développée dans les années 1970 à partir d'un questionnement sur les causes sous-jacentes à la stabilité puis à la crise du régime d'accumulation fordiste, pour développer progressivement un cadre d'analyse non plus applicable au seul fordisme, mais à même de rendre compte de manière générique des conditions de stabilité et de la dynamique d'un régime d'accumulation. Même s'il ne s'est que tardivement revendiqué comme « institutionnaliste », le courant régulationniste s'est, dès le début, fondé sur des postulats et des hypothèses compatibles avec ceux du noyau dur de l'institutionnalisme historique. Il en va de même pour les concepts majeurs de la TR.

<u>Des postulats et une problématique institutionnalistes</u>

Selon Robert Boyer (2004b, 5), la TR se développe autour de sept interrogations :

1) Quelles sont les institutions de base nécessaires et suffisantes à l'établissement d'une économie capitaliste ?
2) A quelles conditions une configuration de ces institutions engendre-t-elle un processus d'ajustement économique doté d'une certaine stabilité dynamique ?
3) Comment expliquer le renouvellement périodique des crises au sein des mêmes régimes de croissance ?
4) Quelles sont les forces qui amènent les institutions du capitalisme à se transformer : sélection, efficacité, rôle du politique ?
5) Pourquoi les crises du capitalisme se succèdent-elles sans se répéter à l'identique ?
6) Quels sont les outils pour étudier la viabilité des différentes formes de capitalisme ?
7) Peut-on analyser simultanément un mode de régulation et ses formes de crise ?

Ces sept questions sont étudiées à partir d'un postulat central et de quatre autres « piliers » méthodologiques et théoriques. Selon ce postulat central, « *les acteurs économiques interagissent à partir d'une série d'institutions, de règles du jeu et de conventions qui impliquent autant de rationalités situées. Il serait donc illusoire de vouloir expliquer la spécificité des évolutions contemporaines à partir de principes valables en tout temps et en tout lieu* » (Boyer, 2002, 22). Ce postulat est donc complété par quatre autres principes (Boyer, 2004b, 10 et suiv.) :

a) L'imbrication des approches de sciences sociales ;

b) Toute théorie naît locale : la généralité de la théorie ne vient pas d'une dérivation axiomatique mais d'une progressive généralisation de ses notions de base, de ses outils, de ses résultats à des périodes historiques de plus en plus longues et des espaces géographiques de plus en plus divers ;
c) L'historicité des régulations et modes de développement : « *Le pari de la théorie de la régulation est donc d'historiciser les théories économiques : elles sont filles de l'histoire et non l'inverse* » ;
d) Un mouvement de généralisation : la TR se veut plus homogène dans sa construction et ses résultats que la théorie standard, homogène par sa méthode mais totalement contradictoire dans ses conclusions.

On peut considérer sans trop de difficulté que l'ensemble de ces éléments non seulement ne rentre pas en contradiction avec le noyau dur du programme de recherche de l'institutionnalisme historique, mais en constitue soit une transposition, soit un prolongement. Le principe d'imbrication des approches de sciences sociales conduit à rejeter l'idée qu'il y aurait une approche théorique invariablement supérieure aux autres, ou plus exactement qui pourrait revendiquer une validité universelle. Il en découle l'idée de la nécessité de *combiner* des approches qui peuvent paraître parfois éloignées. Le principe d'émergence locale des théories est une conséquence logique de la méthode abductive et de la méthodologie des idéaltypes comme on a essayé de le montrer dans la première partie de ce travail. Il revient à construire les concepts théoriques à partir de problèmes historiques et empiriques clairement identifiés pour ne les généraliser que de manière progressive et prudente, ce qui renvoie également au quatrième principe. Les termes employés par Robert Boyer concernant « l'historicité des théories économiques » ne nécessitent pas plus de commentaires, dans la mesure où l'on retrouve ici clairement l'idée d'historicisation de la théorie. Enfin, ce qui est présenté par Boyer (2004b) comme le postulat central de la TR (cf. citation ci-dessus) englobe à la fois le principe de l'institutionnalisme méthodologique (on ne peut comprendre les comportements individuels en faisant abstraction du rôle des règles, des conventions et des institutions), le principe de spécificité historique (on ne peut rendre compte de la diversité et de l'évolution institutionnelles des économies avec un *corpus* fixe de concepts universels) et le principe d'économie substantive (le fonctionnement de chaque économie dépend de la nature de son encastrement vis-à-vis des structures sociales).

Par conséquent, il n'est guère surprenant que les sept questions centrales étudiées par la TR soient pour certaines d'entre-elles des questions traitées par les auteurs

institutionnalistes, notamment en ce qui concerne le problème de l'évolution des institutions et du capitalisme. La TR se démarque toutefois au niveau de son emphase sur les crises et les mécanismes qui leur sont sous-jacents. Il s'agit là d'un trait hérité de la filiation marxiste. Cette rencontre des perspectives marxistes et institutionnalistes est également observable au niveau des concepts principaux utilisés par la TR.

Les concepts centraux de la TR : formes institutionnelles, mode de régulation, régime d'accumulation

La TR s'articule autour de plusieurs concepts centraux qui, s'ils évoquent peut être davantage les filiations marxistes et keynésiennes, ont également une « tonalité » institutionnaliste. La TR, à l'instar de toute approche institutionnaliste, est fondée sur l'idée que l'économie, ou plus exactement le marché, ne peut s'auto-organiser mais qu'il a besoin de supports institutionnels pour fonctionner. L'économie de marché présuppose ainsi l'existence d'un ensemble d'institutions stabilisant son fonctionnement. La TR étudie ces institutions au travers du concept de « formes institutionnelles », lesquelles figurent au nombre de cinq (Boyer, 2004b, 15 et suiv.) : le régime monétaire, les formes de concurrence, le rapport salarial, les relations Etat/économie et l'insertion dans le régime international.

Le régime monétaire est « *l'ensemble des règles qui président à la gestion du système de paiements et de crédits* » (Boyer, 2004b, 15-16). Les institutions du régime monétaire sont indispensables pour que le marché puisse opérer et un prix se former. La seule conjonction d'échanges bilatéraux ne suffit pas pour former un prix unique. Il est notamment nécessaire que les acteurs puissent s'accorder sur les modes de paiement et de règlement des transactions. Les formes de la concurrence déterminent le « *processus de formation des prix qui correspond à une configuration type des relations entre les participants du marché* » (Boyer, 2004b, 19). Trois grands régimes de concurrence sont distingués : le régime concurrentiel, le régime monopoliste et la concurrence administrée. Le rapport salarial correspond aux règles générales qui régissent le travail salarié. Il s'agit ainsi de l'ensemble des institutions qui vont à la fois réguler le fonctionnement du marché du travail, mais également encadrer la relation de subordination entre les salariés et l'entrepreneur. On y trouve notamment les normes d'effort, les systèmes de rémunérations incitatives, les négociations collectives ou encore les dispositifs de contrôle (Boyer, 2004b, 22). Les relations Etat/économie traduisent le fait que chacune des trois formes institutionnelles précédentes est liée de manière irréductible à la sphère politique, c'est à dire que l'Etat joue nécessairement un rôle dans leur définition : « *Cette forte interdépendance entre les formes institutionnelles et*

le rôle de l'Etat n'est autre que l'expression de l'imbrication des sphères politique et économique » (Boyer, 2004b, 30). Toutefois, tout Etat est inséré dans l'économie internationale. Cette insertion signifie à la fois que l'Etat va être contraint, mais qu'il va également tenter de modifier les forces émanant du régime international.

Sur le plan épistémologique, les formes institutionnelles sont des *concepts intermédiaires* entre une théorie universellement valable et la simple description historique (Boyer, 2004b, 41). Elles visent à permettre l'étude d'économies historiquement et empiriquement bien identifiées en spécifiant pour chaque cas leurs contours exacts. Sur le plan théorique, le rôle des formes institutionnelles est indissociablement lié à la rationalité limitée et située des agents : « *Le rôle des formes institutionnelles est ainsi de résumer les connaissances nécessaires à l'action des individus et donc de simplifier le contenu informationnel et cognitif mobilisé. Les agents agissent ainsi avec une connaissance partielle et une rationalité institutionnellement située* » (Boyer, 2004b, 43)[78]. Le concept de formes institutionnelles pose toutefois un problème : dans quelle mesure une certaine configuration institutionnelle est-elle stable, et surtout peut-on se prononcer *ex ante* sur cette stabilité ? Le concept de *mode de régulation* répond à cette question en posant que la cohérence et la stabilité d'une certaine configuration des formes institutionnelles ne peuvent être constatées et reconstruites que *ex post*, de manière rétrospective. Défini comme une certaine configuration stable des formes institutionnelles, un mode de régulation découle donc d'une observation historique et non d'une déduction théorique. Plusieurs mécanismes, plus ou moins complémentaires, peuvent expliquer l'émergence d'un mode de régulation (Boyer, 2004b, 43 et suiv.) : le hasard (adaptation « aveugle » par un processus d'essai-erreur), la sélection par l'efficacité (mais affaiblie par les phénomènes de dépendance au sentier et de rendements croissants), un mécanisme authentiquement évolutionnaire[79], la complémentarité entre plusieurs formes institutionnelles ou une hiérarchie entre ces formes institutionnelles. La stabilité d'un mode de régulation participe à l'émergence d'un *régime d'accumulation*, c'est-à-dire « *[l]'ensemble des régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, c'est-à-dire permettant de résorber ou d'étaler dans le temps les distorsions et les déséquilibres qui naissent en permanence du processus lui-même* » (Boyer, 2004b, 54). Il est intéressant de noter que, d'un point de vue régulationniste, chaque régime d'accumulation différent va se traduire par des spécificités au niveau des

[78] Ainsi que l'indique Boyer (2004b), on a ici une conception des institutions qui est très proche de celle développée par Aoki (2006). Cf. la section 1 de ce chapitre.
[79] Cela renvoie à la question du darwinisme généralisé. Cf. Chapitre 8.

relations entre les différentes variables macroéconomiques (productivité, croissance, production, salaires, investissement, etc.) (Boyer, 2004b).

Si le concept de régime d'accumulation a indéniablement une origine marxiste, de même que le souci régulationniste d'étudier les mécanismes par lesquels un tel régime peut rentrer en crise, le *corpus* théorique de la TR l'amène au final à étudier une question authentiquement institutionnaliste : à quelles conditions et par quels mécanismes une économie parvient-elle à fonctionner de manière stable dans le temps et quels sont les processus sous-jacents à l'évolution et au changement institutionnels. Par ailleurs, on retrouve l'idée d'historicité des théories soulignée plus haut : les concepts de formes institutionnelles, de régime d'accumulation et de mode de régulation sont initialement issus d'une étude sur le régime d'accumulation fordiste et ont été construits à cette fin. Leur généralisation s'est faite de manière progressive dans l'optique de pouvoir rendre compte à chaque fois de la spécificité de chaque système économique.

2.2.2 Une évolution vers la problématique de la diversité des capitalismes

Depuis la fin des années 1990, la TR s'est progressivement tournée vers la question de la diversité synchronique des modes d'organisation des économies de marché, autrement dit l'étude de la diversité des capitalismes. Cette évolution renforce la convergence de la TR avec le programme de recherche de l'institutionnalisme historique en tant qu'analyse institutionnelle et comparative.

Les travaux régulationnistes sur la diversité des capitalismes

Plusieurs travaux relativement récents ont entrepris d'étudier, dans un cadre régulationniste, la diversité des formes du capitalisme[80]. Ainsi, Amable, Barré et Boyer (1997) dressent une typologie des « systèmes sociaux d'innovation et de production » (SSIP). Cette approche est fondée sur l'idée que tout système économique se caractérise par la manière dont s'articulent trois secteurs (le secteur scientifique, le secteur de la technologie et le secteur industriel) et trois domaines institutionnels (le système éducatif, le système financier, le système des relations de travail). Elle aboutit à distinguer quatre SSIP : le SSIP fondé sur le marché, le SSIP mésocorporatiste, le SSIP européen et le SSIP social-démocrate (voir aussi Boyer, 1999). Amable (2005) propose, à partir d'un travail empirique, une typologie de cinq capitalismes : le capitalisme fondé sur le marché, le capitalisme social-

[80] De manière non exhaustive, on peut citer : Amable, Barré et Boyer (1997), Amable (2005), Boyer (1999 ; 2004a ; 2005).

démocrate, le capitalisme asiatique, le capitalisme européen continental, le capitalisme méditerranéen. Cette typologie est construite en fonction de la position de chaque économie dans cinq « domaines institutionnels » : la concurrence sur les marchés de produit, le rapport salarial et les institutions du marché du travail, le secteur de l'intermédiation financière, la protection sociale, le secteur éducatif.

Diversité des capitalismes et institutionnalisme historique

Pour notre propos, il n'est pas nécessaire de rentrer dans le détail de ces typologies. En revanche, les présupposés méthodologiques et les concepts théoriques qui ont aidé à les construire sont importants du point de vue du programme de recherche de l'institutionnalisme historique. Toute étude de la diversité des capitalismes repose nécessairement sur le postulat que la prise en compte des institutions est indispensable à la compréhension de phénomènes économiques spécifiques historiquement et géographiquement. Les analyses de la TR de cette diversité conduisent par ailleurs à une conclusion forte : la convergence des différentes formes de capitalismes vers la forme supposée la plus efficace est peu envisageable (Boyer, 2004a). La faible probabilité de cette convergence s'explique par le fait que la stabilité des configurations institutionnelles sous-jacentes à chaque type de capitalisme suppose que les institutions soient non seulement compatibles mais également complémentaires (Amable, 2005 ; Boyer, 2004a).

L'hypothèse de complémentarité institutionnelle (Boyer, 2005) indique que seul un nombre limité de configurations institutionnelles sur toutes celles théoriquement envisageables sont stables. Toutes les combinaisons d'institutions ne sont en effet pas viables, quand bien même prise indépendamment chaque institution serait efficace. Cette hypothèse suggère également que plusieurs configurations peuvent se maintenir dans le temps, même dans le cas où elles rentreraient en concurrence et qu'elles ne seraient pas homogènes au niveau de leur efficacité, du fait que la modification d'un élément d'une configuration institutionnelle ne peut se faire qu'à la condition que le nouvel élément soit complémentaire avec ceux préexistants. Dès lors, le changement institutionnel est nécessairement borné par l'histoire, c'est-à-dire par la configuration institutionnelle présente et passée. A cela s'ajoute le fait que les institutions sont hiérarchisées au sein d'un configuration institutionnelle (Amable, 2005 ; Boyer, 2004a), de telle sorte que la modification d'une institution hiérarchiquement élevée peut avoir des effets sur toutes les institutions subordonnées, alors qu'à l'inverse il peut ne pas être possible de faire évoluer une institution subordonnée sans modifier les institutions supérieures. Le changement institutionnel est donc contraint par la double condition de la

complémentarité et de la hiérarchie. Par ailleurs, ce changement peut se produire par hybridation et « endométabolisme » (Boyer, 2004a ; 2005) : l'hybridation désigne le phénomène suivant lequel une institution importée dans une configuration étrangère va parfois « muter » pour s'adapter et devenir complémentaire. L'endométabolisme désigne le développement d'une tension au sein d'une architecture institutionnelle donnée. Cette tension est susceptible d'engendrer une modification au sein de la configuration institutionnelle concernée.

En appréhendant la diversité des capitalismes par les concepts de complémentarité et de hiérarchie institutionnelle, la TR reprend le principe du noyau dur de l'institutionnalisme historique suivant lequel le capitalisme est appréhendé comme un système historiquement et géographiquement spécifique. Les hypothèses de complémentarité et de hiérarchie sont à rapprocher de l'idée d'impureté institutionnelle (Hodgson, 1995 ; 2001) suivant laquelle, dans une perspective darwinienne, on ne peut étudier un système économique et son évolution qu'en tenant compte des éléments qui le *différencient* des autres systèmes similaires. Les idées de complémentarité et d'impureté institutionnelles ont en commun de souligner que les variations entre les différents types de capitalismes dans le temps et l'espace ne sont pas des anomalies secondaires destinées à se résorber, mais au contraire les sources principales constitutives de la diversité des systèmes économiques. Concernant la conception du changement institutionnel, la TR reprend l'idée d'un changement incrémental avec les concepts d'hybridation et d'endométabolisme. La TR y ajoute également une dimension politique en soulignant l'importance des conflits sociaux et des rapports de force[81].

Conclusion du Chapitre

On a procédé dans ce chapitre à l'examen de deux approches contemporaines relevant de l'économie institutionnelle, l'analyse institutionnelle historique et comparative et « l'institutionnalisme français », afin de les mettre en perspective avec le programme de recherche de l'institutionnalisme historique. L'objectif n'était pas d'évaluer ces approches pour elles-mêmes, mais de parvenir à déterminer dans quelle mesure elles étaient compatibles, voire s'inscrivaient dans le prolongement de ce programme de recherche.

Concernant l'analyse institutionnelle historique et comparative (AIHC), qui a été caractérisée à partir des travaux de Douglass North, Masahiko Aoki et Avner Greif, on a souligné l'intention de faire converger certains éléments de l'économie institutionnelle

[81] Cela est surtout le cas dans Amable (2005) et Amable et Palombarini (2005).

« standard » avec une perspective proche de celle de l'institutionnalisme historique. Plusieurs résultats ont émergé. En premier lieu, l'AIHC introduit une dimension historique peu courante dans l'analyse économique standard. Par ailleurs, elle s'articule autour de la problématique des institutions et du changement institutionnel, mobilisant des définitions et des conceptions déjà présentes chez les auteurs relevant de l'institutionnalisme historique. Enfin, l'AIHC procède en relâchant certaines hypothèses de la théorie standard et en adoptant une perspective ouvertement pluridisciplinaire. Ces caractéristiques font que, de manière surprenante, les deux programmes de recherche semblent se recouvrir partiellement : une volonté de produire des théories adaptées à un contexte historique spécifique, la prise en compte du rôle des institutions dans la détermination des comportements individuels, l'établissement d'une théorie du changement institutionnel endogène. Comme on l'a souligné toutefois, d'une part, ces convergences ne sont pas toujours explicites et même intentionnelles (par exemple le développement chez Greif (2006) d'un méta-récit) et, d'autre part, ne sont pas totales. Notamment, le fait que l'AIHC repose de manière extensive sur une modélisation en termes de théorie des jeux pose des difficultés en termes de compatibilité épistémologique et méthodologique avec l'institutionnalisme historique[82]. En tout état de cause, même s'il est impossible de réunir les programmes de recherche de l'institutionnalisme historique et de l'AIHC, un dialogue constructif entre les deux approches est possible.

Le rapprochement entre les courants de l'institutionnalisme français, la théorie de la régulation et l'économie des conventions, et l'institutionnalisme historique, est *a priori* moins surprenant. En dépit du nombre relativement faible de références explicites aux travaux des auteurs relevant de l'institutionnalisme historique, l'EC et la TR mobilisent des hypothèses théoriques et des principes méthodologiques proches de ceux de l'institutionnalisme historique. Surtout, les problématiques développées par ces approches (plus particulièrement la question de la pluralité des modes de coordination et la diversité des formes de capitalismes) sont logiquement compatibles avec le noyau dur de l'institutionnalisme historique. Contrairement au cas de l'AIHC, il semble possible de considérer que la TR et l'EC peuvent s'insérer dans le programme de recherche de l'institutionnalisme historique, à la réserve près des problèmes de compatibilité entre l'EC et la TR (Amable et Palombarini, 2005). Il semble néanmoins que les six éléments de noyau dur de l'institutionnalisme historique se retrouvent (plus ou moins développés) dans ces deux courants.

[82] Comme on essaiera de le montrer dans la seconde section du chapitre 8, cela est moins vrai dans le cas des jeux évolutionnaires. En revanche, les hypothèses inhérentes à la théorie des jeux répétés, que Greif (2006) utilise de manière extensive, posent une réelle difficulté.

Chapitre 8
Vers de nouveaux fondements ontologiques pour l'institutionnalisme historique : réalisme critique et darwinisme généralisé

Dans ce dernier chapitre, nous nous intéressons à la question des fondements ontologiques à partir desquels le programme de recherche de l'institutionnalisme historique pourrait continuer à se développer. L'ontologie se définit comme l'étude de la nature d'un être ou d'un objet. Le questionnement ontologique consiste donc à s'interroger sur les éléments composant la nature d'un objet. D'une manière ou d'une autre, toute théorie scientifique repose sur des présupposés ontologiques qui, s'ils sont rarement explicités, sont indispensables à sa formulation. Toute enquête scientifique est donc assise sur certains postulats ontologiques. Cela signifie que l'ontologie (l'enquête sur la nature des choses) est logiquement prioritaire sur l'épistémologie (l'enquête sur la relation entre l'objet de connaissance et le sujet connaissant) et la méthodologie (l'enquête sur les méthodes appropriées à l'étude d'un objet). Si la question ontologique est rarement abordée en économie, y compris dans le champ de l'épistémologie économique (*economic methodology*), son étude peut pourtant permettre d'apporter des éclairages pour l'élaboration théorique (Lawson, 1997).

On cherche donc ici à proposer des pistes ontologiques susceptibles de permettre à l'institutionnalisme historique de se développer. Implicitement, l'étude des fondements ontologiques de ce programme de recherche a déjà été menée dans la Partie I. On ne reviendra qu'incidemment dessus dans ce chapitre. On s'en tiendra volontairement à deux perspectives, bien que d'autres auraient pu être abordées : le réalisme critique et le darwinisme généralisé. Ces deux perspectives ont en commun deux éléments qui justifient que l'on s'intéresse à elles : d'une part, elles sont toutes deux essentiellement développées par des auteurs ayant des affinités plus ou moins directes avec les analyses institutionnalistes présentées dans les deux premières parties ; d'autre part, elles s'inscrivent le plus souvent explicitement dans la même optique que la nôtre, à savoir doter certaines approches hétérodoxes de nouveaux fondements ontologiques pour leur permettre de progresser. Ici encore, il convient de noter que des raisons d'espace font qu'il n'est pas dans notre propos de proposer une étude exhaustive et une évaluation de ces deux perspectives. Tout d'abord, il s'agit d'approches encore à des

stades relativement peu avancés de développement et il ne saurait donc être question de préjuger de leur évolution future. Surtout, comme on aura l'occasion de le souligner, de vifs débats et controverses complexes les traversent de sorte qu'une étude exhaustive nécessiterait un travail d'une ampleur qui ne peut être proposée ici. Par conséquent, comme dans le cas du chapitre précédent, notre propos consistera essentiellement à présenter et à mettre en perspective le réalisme critique et le darwinisme généralisé par rapport à l'institutionnalisme historique, de manière à évaluer ce que les deux premiers peuvent apporter au troisième. On ne s'interdira toutefois pas, le cas échéant, de proposer certaines évaluations et critiques lorsqu'elles contribuent à cet objectif.

La première section de ce chapitre portera sur les apports et les limites du réalisme critique du point de vue de l'institutionnalisme historique. On s'appuiera essentiellement sur les travaux de l'économiste britannique Tony Lawson (1997 ; 2003b), qui est le principal auteur à avoir importé les thèses du réalisme critique en économie. La seconde section s'intéressera quant à elle au darwinisme généralisé, approche qui propose d'étendre le triptyque darwinien réplication/variation/sélection à l'étude de l'ensemble des systèmes complexes de population, y compris aux niveaux social et culturel.

Section 1 : Le réalisme critique de Tony Lawson : apports et limites d'un point de vue institutionnaliste[1]

Courant de pensée philosophique et épistémologique ayant émergé dans le monde universitaire anglo-saxon à la suite des travaux du philosophe Roy Bhaskar (1975, 1979), le réalisme critique (par la suite, RC) reste relativement méconnu des économistes. L'importation des thèses du RC en économie à la fin des années 1980 est pourtant digne d'intérêt, et ceci à plusieurs points de vue : outre le fait qu'elle ouvre de nouvelles voies à la réflexion épistémologique et méthodologique en sciences sociales, elle permet d'appréhender sous un autre jour les travaux issus de la théorie économique standard et les limites que les économistes dits « hétérodoxes » soulèvent régulièrement. Enfin, en proposant, au travers de l'élaboration d'une nouvelle ontologie, une conceptualisation de la relation action/structure, le RC offre les fondements ontologiques d'une nouvelle appréhension de la dynamique des institutions.

Cette section vise, au travers d'un examen critique des travaux de Tony Lawson (1997, 2003b), principal représentant du RC en économie, à évaluer l'intérêt des thèses de ce

[1] Cette section est une version remaniée de Hédoin (à paraître).

courant, notamment du point de l'institutionnalisme historique. Dans un premier temps, on présentera le contenu du RC au travers des analyses de Lawson. Il s'avère que ce contenu a deux dimensions : une critique « ontologique » de la théorie économique standard et de son formalisme mathématique, puis l'élaboration, à partir d'une réflexion ontologique et transcendantale, d'une ontologie sociale. Cette dernière débouche sur la mise en place d'un modèle rendant compte des relations entre action et structure. La seconde partie vise alors à évaluer la pertinence et l'intérêt du projet du RC, dans ses deux dimensions, notamment dans le cadre d'une perspective institutionnaliste.

1.1 Le projet du RC selon Lawson : d'une critique du mainstream à l'élaboration d'une ontologie sociale

Le réalisme critique est initialement issu d'une réflexion philosophique s'inscrivant dans le cadre de la philosophie des sciences. Son importation en économie est récente et va réorienter les discussions en méthodologie économique autour de problématiques relevant de l'ontologie (1.1.1). Le projet du RC se développe dans deux directions : une critique ontologique de la théorie standard à partir de laquelle sont par ailleurs définis les contours de l'hétérodoxie (1.1.2) et l'élaboration d'une ontologie sociale articulée autour d'un modèle action/structure (1.1.3).

1.1.1 L'importation du réalisme critique en économie

Issu des travaux de Roy Bhaskar[2], le RC (initialement baptisé « réalisme transcendantal ») a été importé en économie dans les années 1980 et 1990. Si plusieurs auteurs sont à l'origine de cette importation[3], ce sont essentiellement les contributions de Tony Lawson, professeur d'économie à Cambridge en Angleterre, qui constituent le point focal autour duquel s'organisent les discussions concernant le RC[4]. Comme son nom l'indique, le RC est porteur d'une démarche réaliste. L'idée de réalisme a plusieurs significations mais Lawson (1997, 15) se focalise volontairement sur le réalisme au sens

[2] Voir par exemple Hands (2001, 119-122 ; 320-322) pour une présentation succincte des thèses défendues par Bhaskar.
[3] Voir par exemple Archer et *al.* (1998, eds.) qui comporte les contributions des principaux représentants du RC en sciences sociales. Voir également Fleetwood (1999, ed.).
[4] De fait, on prend le parti ici d'assimiler le réalisme critique en économie aux seuls travaux de Tony Lawson. Ce choix s'explique par le fait que *toutes* les discussions autour du réalisme critique en économie, qu'elles soient plutôt positives ou négatives, prennent pour références les écrits de Lawson. Par ailleurs, c'est non seulement Lawson qui est à l'origine de l'importation du réalisme critique en économie et qui encore actuellement en est le principal contributeur. On admettra toutefois qu'il est réducteur d'assimiler le RC dans son ensemble aux seuls travaux de Tony Lawson. Des nuances apparaissent en effet chez d'autres auteurs. Il faut donc se garder de toute généralisation abusive.

ontologique, qui renvoie à l'idée d'enquête sur la nature des choses, de l'être, de l'existence. Par ailleurs, Lawson (1997, chap. 2) insiste sur le fait qu'il faut distinguer rigoureusement le RC du réalisme empirique (voir aussi Hodgson, 2001, chap. 2) : tandis que le premier avance l'idée que le monde (naturel ou social) existe indépendamment des représentations que l'on en a et qu'une analyse de ce dernier passe par l'étude des mécanismes le régissant, le second postule a) que le monde est fait de régularités empiriques qu'il importe de découvrir et b) que ce monde, et donc ses régularités, sont directement accessibles et connaissables (par exemple via des études économétriques). Le réalisme ainsi défini n'est certes pas la propriété exclusive du RC (Lawson, 2003b, 63). Mais la spécificité du projet du RC en sciences sociales vient du fait que, outre qu'il entend développer une critique des présupposés ontologiques des différentes théories économiques, il se propose de s'engager *explicitement* dans une analyse ontologique de la réalité sociale, engagement qui fait précisément défaut à l'ensemble des approches économiques.

Le second terme constitutif du RC, « critique », demande également à être précisé. Selon Lawson (notamment Lawson, 1997, 157-158), il renvoie au fait que la spécificité du monde social est d'être structuré de manière duale par les rapports entre l'action humaine et les structures sociales (cf. *infra*). Ce faisant, les individus ont un pouvoir de transformation sur les structures sociales et ces dernières, lorsqu'elles se modifient, affectent à leur tour les pratiques humaines. Cette réflexivité et cette sensibilité de l'action humaine par rapport aux structures sociales résident dans la capacité de *critique* à disposition des individus : critique des structures prévalentes et critique des pratiques en vigueur.

1.1.2 Une critique du mainstream *: les limites du déductivisme et du formalisme en sciences sociales*

Ainsi que Lawson le met explicitement en avant dans son ouvrage de 2003, le projet du RC en économie se décline selon deux dimensions : une critique ontologique de la théorie économique standard, dont il sera question ici, et l'élaboration d'une ontologie sociale, que l'on abordera dans la sous-section suivante.

Lawson (2003b, 3) résume sa critique de la théorie standard suivant quatre thèses :

a) L'économie académique est largement dominée par un courant standard, une orthodoxie, dont « *l'essence réside dans l'insistance sur les méthodes de modélisations mathématiques et déductives* » (Lawson, 2003b, 3, notre traduction).
b) Le projet de la théorie standard, de l'aveu même de certains de ses représentants, ne se porte pas bien (« *is not in too healthy a condition* »).

c) L'une des raisons est que les méthodes déductives et mathématiques sont appliquées dans des conditions qui ne sont pas appropriées.
d) En dépit de ses ambitions contraires, le projet de l'économie standard empêche l'économie d'exprimer son potentiel explicatif mais l'empêche aussi de se constituer en science, au sens des sciences naturelles.

Sans reprendre dans le détail ces thèses, la critique de Lawson peut être résumée ainsi : il est parti du constat que l'économie standard se trouve depuis maintenant plusieurs décennies dans une impasse qui se manifeste par le fait qu'elle est en échec *au regard de ses propres critères d'évaluation*, à savoir la faculté des théories à élaborer des prédictions testables et justes. Ce constat, conforté par les écrits mêmes de certains économistes traditionnels, indique que le projet de l'économie standard est dans une impasse, la question étant ensuite d'en déterminer les causes. Un deuxième constat est alors fait : l'essence de l'économie standard, ce qui la caractérise, est son recours quasi-exclusif à des méthodes déductives de modélisations mathématiques. A partir de ces deux premiers éléments, Lawson pose une hypothèse qui constitue en fait le véritable point de départ de sa réflexion ontologique : une partie (en fait, la quasi-totalité) de cet échec s'explique par le fait que l'usage de la méthode déductive et mathématique n'est pas adapté à l'objet d'étude auquel elle est appliquée, le monde social. La démonstration de l'inadéquation de l'approche de la théorie standard se fait alors en deux temps : d'une part, révéler l'ontologie implicite que présuppose la théorie standard (ontologie qui, si elle était effective, rendrait la théorie standard performante) ; d'autre part, caractériser l'ontologie effective du monde social et montrer que cette dernière fait que la méthode déductive ne peut être appliquée que très rarement avec efficacité.

Selon Lawson, l'essence de l'économie standard réside dans son déductivisme, défini comme « *un type d'explication dans lequel les régularités de la forme « pour chaque événement x il se produit l'événement y » (ou leur équivalent stochastique) sont nécessaires. De telles régularités sont tenues pour être persistantes et sont, dans les faits, souvent traitées comme des lois, ce qui permet la déduction de conséquences ou de prédictions lorsque les conditions initiales sont spécifiées. Les systèmes dans lesquels de telles régularités existent sont dits <u>fermés</u>* » (Lawson, 2003b, 5, notre traduction). On relèvera le caractère hautement particulier de la définition qui est donnée du déductivisme[5] puisqu'il y est précisé deux choses : la méthode déductive selon Lawson présuppose l'existence ontologique *a priori* de

[5] Nous renvoyons à la deuxième partie de la section pour une analyse critique plus approfondie de la notion de déductivisme au sens où l'entend Lawson.

régularités empiriques à partir desquelles il est possible de développer un raisonnement logique, suivant le modèle déductif-nomologique tel que décrit par Hempel et Oppenheim (1948). Or, comme il est précisé dans la définition, de telles régularités ne peuvent exister qu'au sein d'un système ontologiquement fermé, tant sur le plan externe (les éléments internes du système ne doivent pas être perturbés par des facteurs extérieurs) que sur le plan interne (la structure de chaque élément du système doit être constante et le comportement global du système doit être réductible à ses conditions et composants). Un système est ainsi fermé lorsque ses composants, à savoir les individus et leurs relations, sont isolés de l'influence de tout élément exogène de sorte que l'évolution du système soit uniquement fonction de ses propriétés internes. Par ailleurs, les éléments du système doivent eux-mêmes être stables (*i.e.* ne pas se modifier spontanément) et leur agrégation ne doit pas générer d'effets émergents : le fonctionnement macro du système doit pouvoir se déduire de ses éléments micro. En d'autres termes, Lawson estime que la méthode déductive, c'est-à-dire consistant à partir de propositions très générales (des axiomes, par exemple : « tous les individus ont des préférences » et des postulats, par exemple : « les individus sont rationnels ») pour en déduire logiquement des propositions de plus en plus spécifiques devant être testées empiriquement ne peut fonctionner qu'à la seule condition qu'elle s'applique à un système fermé, c'est-à-dire contenant un nombre fini d'agents et de relations isolés à la fois extrinsèquement et intrinsèquement. Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut exister les régularités empiriques que le déductivisme a pour objet d'identifier. Or, selon Lawson, une telle fermeture est non seulement rare dans le monde de la nature mais même inexistante dans le monde social. Pour que sa structure d'explication soit applicable, la théorie économique standard est donc obligée de postuler une fermeture « artificielle » des systèmes qu'elle étudie par le biais de plusieurs moyens : individualisme méthodologique et principe de rationalité parfaite et maximisatrice, détermination de fonctions objectives (fonction d'utilité, fonction de production), clause *ceteris paribus*, introduction *ad hoc* de facteurs exogènes notamment. Ce faisant, en fermant ainsi les systèmes étudiés, l'approche standard peut donner l'illusion de l'existence de régularités déterministes[6] rendant applicable la méthode déductive et mathématique. Néanmoins, ce nécessaire recours à des hypothèses instrumentales est en lui-même une indication de l'inadéquation entre, d'une part, l'ontologie implicite sur laquelle est élaborée la méthode déductive de la théorie standard, et d'autre part l'ontologie du monde

[6] Lawson (1997, 98, notre traduction) définit les régularités déterministes comme un présupposé ontologique prenant la forme suivante : « *pour chaque événement économique ou état des choses Y il existe un ensemble d'événements ou de conditions* X1, X2, … Xn, *tel que* Y *et* X1, X2, … Xn *sont régulièrement liés dans le cadre d'un ensemble de formulations* ».

social qu'elle est sensée étudier. On atteint ainsi la seconde dimension du projet du RC : montrer que l'ontologie du monde social consiste en des systèmes fondamentalement ouverts rendant inapplicables la méthode déductive et ses dérivés tels que l'économétrie[7].

1.1.3 L'ontologie sociale du RC

Selon Lawson, afin de postuler l'existence de systèmes fermés, l'économie standard est forcée d'appréhender son unité d'analyse – les individus – comme un ensemble d'atomes isolés : « *Un point essentiel, qui est peu souvent perçu (ou qui est rarement explicitement reconnu), est que la dépendance des méthodes déductivistes et mathématiques aux systèmes fermés nécessite à son tour, ou en tout cas encourage, des analyses en termes d'atomes isolés* » (Lawson, 2003b, 23, notre traduction). L'ontologie sociale développée par le RC vise précisément à montrer que concevoir de la sorte l'individu (et donc l'action humaine) est erroné. Tout en précisant que la conception ontologique proposée n'est pas la seule qui soit envisageable, le RC entend expliquer la faillite de l'économie standard et proposer certains fondements pour des approches économiques alternatives. On peut appréhender la démonstration ontologique du RC en distinguant deux étapes : il s'agit dans un premier temps de proposer une « structure ontologique » générale commune au monde social et au monde naturel, pour ensuite élaborer les spécificités ontologiques du monde social.

Les mondes naturel et social comme « structurés »

La première étape constitue en fait une transposition directe du réalisme transcendantal de Bhaskar (Lawson, 1997, 21) : à l'encontre d'une conception humienne de la causalité et de la réalité (conception à l'origine du réalisme empirique), le RC considère que le monde n'est pas réductible aux événements empiriques tels qu'ils peuvent être perçus par les individus. Au-delà de ces phénomènes, il existe un ensemble de mécanismes non directement perceptibles, mais néanmoins bien réels, qui agissent en tant que forces pour produire des phénomènes empiriques. En d'autres termes, les mondes naturel et social sont

[7] On est obligé ici d'anticiper sur notre seconde partie afin d'apporter une précision : la critique de Lawson se dirige à l'encontre de la *structure d'explication* de la théorie économique standard. Contrairement à ce que le terme de « déductivisme » pourrait faire penser, le fait que le raisonnement soit déductif ou inductif importe peu : le point important porte sur le fait qu'un système fermé, accompagné de régularités empiriques, est présupposé peu importe que cela soit avant ou après le travail empirique ou la collection de données. Cela semble cohérent quand on sait que Hempel a développé, sur la base de son modèle déductif-nomologique, un modèle dit inductif-probabiliste consistant simplement à inverser l'enchaînement déductif et menant directement à la thèse de la symétrie entre explication et prédiction (Caldwell 1982, Blaug 1994). C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la critique virulente que Lawson développe à l'encontre de l'usage général qui est fait de l'économétrie (cf. notamment Lawson, 1997, Chap. 7).

ontologiquement *structurés* en différents domaines liés entre eux mais distincts. Plus précisément, selon Lawson (1997, 21-22), toute réalité se décompose en trois parties :

- Le niveau « structurel » (*real*) qui est constitué des structures sociales : il s'agit d' « objets » qui le plus souvent ne peuvent être observés, mais qui existent par leurs effets sur les niveaux ontologiques inférieurs. Dans le domaine de l'économie, on peut y inclure entre autre : la compétition, les normes et conventions, les savoirs tacites, les relations de classes, les valeurs, la notion de justice, etc.
- Le niveau « empirique » (*actual*) : on y trouve des objets observables et mesurables, qui s'expliquent par les structures qui les sous-tendent. En économie, ce niveau correspond, par exemple, aux prix et salaires, aux ventes, aux profits ou pertes, à la demande/offre de monnaie, au taux d'intérêt, au revenu national, etc.
- Le niveau « subjectif » (*empirical*) : il se réfère aux sensations et aux impressions qui sont procurées par les entités factuelles. Il renvoie à un ensemble d'éléments d'ordre psychologique tels que, par exemple, les interprétations, l'anticipation des événements futurs, une attitude positive ou négative à l'égard des mêmes faits, etc.

Un exemple tiré du monde social peut permettre de clarifier cette conception[8]. Soit l'exemple du dilemme du prisonnier appliqué à la relation salariale (cf. figure 6) (Leibenstein 1982) :

[8] Lawson prend quant à lui plus souvent un exemple tiré du monde naturel : celui de la chute d'une feuille d'un arbre. Le raisonnement est le même : la chute de cette feuille est un phénomène que l'on observe au niveau empirique. Cependant, une analyse de cet événement suppose d'aller au-delà de la simple observation pour s'intéresser aux structures, c'est-à-dire les mécanismes sous-jacents expliquant le phénomène observé. En l'occurrence, le fait de voir une feuille tomber d'un arbre puis tourbillonner avant de toucher le sol est le résultat de la conjonction d'au moins deux mécanismes : la gravité et le vent.

Figure 6 : La relation salariale comme dilemme du prisonnier

		Employeur	
		Rémunération forte	*Rémunération faible*
Employé	*Effort max.*	A 10 ; 10	B 2 ; 12
	Effort min.	C 12 ; 2	D 4 ; 4

La relation salariale employeur/employé peut être appréhendée comme relevant typiquement de la configuration du dilemme du prisonnier. Dans le cadre des hypothèses relatives à la rationalité des individus caractéristiques de la théorie des jeux, l'employé cherche à obtenir la rémunération la plus forte possible pour un effort minimal, tandis que l'employeur attend de son employé un effort maximum tout en cherchant à le rémunérer de la manière la plus faible possible. De ce fait, bien que la meilleure solution collective soit incontestablement la solution A, l'équilibre de Nash correspond à la solution D, soit la pire solution collective. En d'autres termes, dans le cadre de la relation salariale, on peut s'attendre à ce que le comportement « économiquement » rationnel des individus débouche sur des difficultés dans les entreprises. Or, ainsi que le remarque Leibenstein (1982), la relation salariale s'avère dans les faits bien plus efficace et, le plus souvent, on constate que la situation empirique va se situer quelque part entre la solution A et la solution D. Le contraste entre la situation empirique constatée et la solution présupposée par la théorie des jeux (laquelle raisonne typiquement en système fermé – intrinsèquement, via l'hypothèse de rationalité et extrinsèquement en se limitant ici à deux individus et deux stratégies possibles) nécessite de s'interroger sur les mécanismes causaux sous-jacents à ce phénomène, en d'autres termes sur les structures déterminant l'occurrence des événements aux niveaux empiriques et subjectifs. En l'espèce, ainsi que le relève Leibenstein, le comportement rationnel des individus (qui renvoie à un type de mécanisme causal) est contrebalancé par une *convention d'effort* (autre mécanisme causal), de la même manière que la chute des feuilles induite par la gravité est contrebalancée par le vent.

La conception structurée du monde social et du monde naturel développée par le RC implique une reconsidération de l'objectif de la science : plutôt que de prédire l'occurrence d'événements à partir de la découverte de régularités déterministes, il s'agit au contraire de

mettre à jour les mécanismes causaux issus des structures sous-jacentes. A ce stade, se pose la question de la méthode par laquelle les structures fondamentales régissant le monde social peuvent être découvertes. Puisque la méthode déductive (et, par symétrie, l'induction) n'est adaptée que dans un contexte ontologique spécifique, il importe de mettre en œuvre une inférence permettant d'aller au-delà de l'observation empirique. Selon Lawson, on peut parvenir à cet objectif par le biais du raisonnement transcendantal et de l'inférence dite « rétroductive ». La rétroduction[9], contrairement à la déduction et à l'induction, amène le chercheur à rechercher les causes des phénomènes observés au niveau empirique à un niveau ontologique supérieur, en l'occurrence celui où se manifestent les structures. Elle consiste à inférer d'un phénomène empirique observé, sous la forme d'une hypothèse, les causes structurelles l'ayant produit. Il s'agit « *d'un mouvement, se fondant entre autre sur l'analogie et la métaphore, partant d'une certaine conception d'un phénomène digne d'intérêt pour aboutir à une conception d'un objet, mécanisme ou structure totalement différent qui, au moins en partie, est responsable du phénomène considéré* » (Lawson 1997, 24, notre traduction). L'objet de l'inférence rétroductive est de permettre la formation d'hypothèses, dont les conséquences sont par la suite logiquement déduites puis testées par le biais d'une induction non démonstrative. Le point de départ de ce travail d'inférence se situe invariablement dans les « explications de contraste » (*contrastive explanations*) (Lawson 1997, 207 et suiv. ; 2002b). Commune aux sciences sociales et de la nature, cette démarche consiste à amorcer le raisonnement en partant de l'observation d'un fait surprenant, prenant la forme d'un contraste au niveau des tendances manifestées par deux systèmes autrement similaires. C'est l'existence de ce contraste qui explique que l'attention scientifique va se porter sur un phénomène particulier pour tenter de l'expliquer, *via* l'inférence rétroductive.

Le raisonnement transcendantal, hérité de Kant (1787), est réinterprété par Lawson comme une forme spécifique d'inférence rétroductive, partant de faits largement établis par l'expérience pour en inférer les conditions nécessaires à leur réalisation. Dit autrement, il s'agit d'un cas particulier d'abduction où l'on part de faits largement admis et dont l'occurrence requiert *nécessairement* l'existence de certaines structures, lesquelles peuvent alors être révélées de manière transcendantale (c'est-à-dire sans recourir à une expérimentation et sans qu'il faille ensuite procéder à une vérification).

[9] Ainsi que le relève Lawson (1997, 297n), la rétroduction est identique à l'abduction, inférence dont on a vu (cf. Chapitre 1) que l'importance a été mise en avant par le philosophe pragmatiste américain Charles Sanders Peirce (1984). Voir également Tiercelin (1993).

La spécificité ontologique du monde social

L'utilisation du raisonnement transcendantal permet à Lawson (2003b, 34-62) de caractériser les propriétés ontologiques fondamentales du monde social. Il est montré alors que la réalité sociale est organique et structurée. Sans reprendre l'intégralité du raisonnement, les points essentiels sont les suivants : en partant du constat que l'action humaine est relativement souvent couronnée de succès (*i.e.* les individus parviennent souvent à se coordonner et à atteindre leurs objectifs), y compris lorsque des individus de cultures différentes se rencontrent, mais que cette efficacité n'est acquise qu'après un certain apprentissage, il est possible d'inférer qu'une certaine proportion des pratiques et activités humaines est compréhensible par les autres et même prévisible dans certaines limites. En même temps, le fait que cette efficacité soit dépendante d'un apprentissage indique que l'action humaine a besoin de règles et de codes sociaux pour permettre la coordination. On peut, par abduction, en conclure que le monde social est structuré par des règles sociales prenant la forme de procédures généralisées d'action du type « si *x*, alors fait *y*, dans les conditions *z* ». Si l'existence de règles sociales rend l'action humaine en partie prévisible, il peut aussi être observé de manière récurrente que ces règles ne sont pas toujours scrupuleusement respectées. Il peut alors être inféré que l'action humaine, bien que reposant sur des structures sociales, n'en reste pas moins autonome : les *règles sociales sont ontologiquement distinctes des pratiques sociales* (Lawson, 2003b, 37) et donc de l'action humaine. Cela indique que le monde social est *structuré de manière duale entre l'action et les structures*, caractéristique qui n'apparaît pas dans le monde naturel. La dimension organique de la réalité sociale est issue du fait que tout individu est inséré dans diverses structures, autrement dit qu'il occupe plusieurs positions sociales simultanément[10] alors que, parallèlement, ces positions, et les pratiques qu'elles engendrent, sont *nécessairement* orientées vers d'autres. Ainsi, la catégorie « employeur » nécessite obligatoirement l'existence de la catégorie « employé ».

Le fait que l'action et la structure soient ontologiquement distinctes et séparées[11] n'indique pas pour autant qu'il n'existe pas d'interdépendances ontologiques. Au contraire, les structures sociales sont « réelles » dans le sens où elles sont causalement efficaces sur l'action humaine : elles contraignent et orientent les comportements, de sorte qu'elles ont bien

[10] Le terme de « simultanément » peut prêter à débat : en effet, il n'est pas évident que la relation action/structure soit de nature diachronique ou synchronique. Au sein du réalisme critique, Margaret Archer (2004) défend la première option.

[11] Ce faisant, la position défendue par le réalisme critique se démarque par exemple de celle d'Anthony Giddens, (1981) pour qui action et structure sont confondues. Sur ce sujet voir Hodgson (2004a) et Archer (2004).

une traduction empirique observable. De la même façon, on peut constater que les individus disposent d'une capacité – plus ou moins développée suivant les cas – pour faire évoluer les structures sociales *via* leur action, que cela soit intentionnel ou non, sans pour autant ignorer qu'il existe une tendance à la reproduction sociale qui se matérialise au travers de la persistance de certaines institutions. L'ensemble de ces éléments nous permet d'aboutir au *modèle transformationnel* du RC (Lawson, 1997, 2003b). Ce modèle postule que l'action humaine et les structures sociales sont chacune issues des effets émergents produits par l'autre. Dit autrement, on ne peut pas réduire l'action humaine aux structures sociales (comme le fait le holisme méthodologique) ni les structures sociales à l'action humaine (ce que fait l'individualisme méthodologique) dans la mesure où elles s'influencent mutuellement de manière constante. En lieu et place, il est nécessaire de développer une conception du monde social selon laquelle la réalité sociale est constamment reproduite ou transformée par les interactions entre les actions des individus et les règles sociales (Lawson, 2003b, 40).

Cette ontologie sociale incite donc à la production de théories (économiques, sociologiques ou autres) qui prennent en compte cette interaction perpétuelle entre action et structure et qui cherchent à la fois à mettre au jour les structures influençant l'action humaine et à expliquer leur apparition. Ainsi que le relève Lawson, l'intérêt de l'enquête ontologique est également de souligner les erreurs potentielles devant être à tout prix évitées : la généralisation de raisonnements en systèmes fermés à des systèmes ouverts, le relativisme ontologique ou encore l'emploi exclusif de telle ou telle méthode alors qu'elle n'est pas appropriée à l'objet d'étude.

2.2 La portée du RC de Tony Lawson dans une perspective institutionnaliste

Il peut être intéressant d'interroger la pertinence du RC par rapport à la perspective de l'institutionnalisme historique développée dans les deux premières parties de ce travail. Une première question porte sur la manière dont le RC propose une délimitation des différents programmes de recherche, notamment hétérodoxes. Comme on l'a déjà indiqué, cette délimitation part d'un critère ontologique qui pose toutefois quelques difficultés (2.2.1). Un second aspect intéressant d'un point de vue institutionnaliste est la manière dont le RC propose de penser la relation action/structure *via* le modèle transformationnel. Il est argué ici que cette conceptualisation est pleinement compatible avec le programme de recherche de l'institutionnalisme historique (2.2.2). L'exemple de l'analyse par Weber des relations entre protestantisme et capitalisme (Weber, 1904-05) est mobilisé à cette fin à titre illustratif (2.2.3).

2.2.1 Un renouvellement de la critique du mainstream *et de la définition de l'hétérodoxie*

La critique développée par le RC à l'encontre de la théorie économique standard se caractérise incontestablement par son originalité. En se développant sur le plan ontologique, elle renouvelle la perspective critique à l'encontre du paradigme dominant qui, le plus souvent, se concentre sur la question épistémologique du réalisme des hypothèses et des théories ou encore sur le supposé biais idéologique de la théorie standard. Par ailleurs, la grille de lecture du RC offre également une nouvelle voie pour définir les contours, flous jusqu'à présent, de l'hétérodoxie, et notamment du programme de recherche institutionnaliste en économie.

Une nouvelle définition de l'hétérodoxie

En effet, en définissant d'une manière spécifique et tranchée l'orthodoxie comme l'ensemble des théories économiques reposant sur la méthode déductive et la modélisation mathématique et présupposant l'existence de systèmes fermés, le RC contribue simultanément à offrir, dans un premier temps tout du moins, une définition « par la négative » de l'hétérodoxie : l'ensemble des approches ne s'appuyant pas, ou peu, sur le déductivisme et la formalisation mathématique et reposant, au moins implicitement, sur une ontologie sociale faite de systèmes ouverts. Cette définition est d'une importance fondamentale dès lors que l'on cherche à définir les contours de l'hétérodoxie afin d'en penser l'unité. Le nouveau critère de démarcation entre orthodoxie et hétérodoxie proposé par le RC constitue un dépassement du clivage naturalisme/subjectivisme (Lawson, 1994). Surtout, ce critère de démarcation se veut exclusif, ce qui signifie que tous les autres sont rejetés (Lawson, 2003b, 2005a) : il n'est ainsi pas satisfaisant de définir l'orthodoxie par rapport à l'idéologie qu'elle soutiendrait ou conforterait volontairement ou involontairement, pas plus que ne le sont les définitions plus substantives telles que celles qui associent l'orthodoxie à la théorie du choix rationnel ou au raisonnement en termes d'équilibre. On aboutit alors à la caractérisation d'une hétérodoxie aux contours très larges : Lawson (2003b, 2005a) intègre explicitement dans cette dernière le post-keynésianisme, l'institutionnalisme (américain) et le féminisme économique. Sans prétendre être exhaustif, il parait raisonnable d'y incorporer également les approches évolutionnistes (qu'elles soient d'inspirations schumpétériennes ou institutionnalistes), les travaux de l'école autrichienne (de Menger à Hayek en passant par Mises), les approches institutionnalistes contemporaines (école de la régulation et économie des conventions), les approches d'inspiration marxiste ou encore la sociologie économique. Au sein de

l'hétérodoxie, les différentes approches se distingueraient non sur le plan ontologique, mais au niveau de leurs centres d'intérêts théoriques respectifs (Lawson, 2003b, 181).

Toutefois, cette caractérisation de l'hétérodoxie pose problème, non pas tant en raison de la définition hétérogène à laquelle elle aboutit, mais parce qu'elle est issue d'une critique de l'orthodoxie qui est problématique à plusieurs points de vue. Au moins quatre objections peuvent être adressées à l'encontre de la critique de la théorie standard par le RC dans la version défendue par Lawson.

Le déductivisme est-il propre à l'orthodoxie ?

Dans un premier temps, on peut s'interroger sur le fait de savoir si le déductivisme est vraiment la propriété exclusive de l'orthodoxie, voire même si aucun courant n'y adhère. En effet, comme l'indique Geoffrey Hodgson (2006c), si le déductivisme se caractérise par l'utilisation de la modélisation mathématique, alors la démarcation offerte par Lawson semble insatisfaisante puisque de nombreux courants dits « hétérodoxes » utilisent une forme ou une autre de formalisation : cela est vrai pour les post-keynésiens, pour certains courants marxistes, pour les approches évolutionnistes et institutionnalistes. Il faut toutefois remarquer que, d'une part, Lawson ne rejette pas systématiquement la formalisation et le déductivisme puisque leur utilisation est justifiable dans certains cas très précis (Graça Moura et Martins, 2008) et que, d'autre part, une partie du projet de Lawson est de parvenir à une caractérisation de l'hétérodoxie s'appuyant sur un critère autre que la seule identification personnelle des représentants des courants de pensée.

Systèmes ouverts et systèmes fermés

Plus fondamentalement, l'idée que le déductivisme repose sur une ontologie supposant des systèmes fermés est problématique. On peut en effet se demander si la théorisation en sciences sociales n'appelle pas, à un moment ou un autre de l'enquête scientifique, à raisonner à partir d'un système fermé (Hodgson, 2004b). D'une certaine manière, toute abstraction revient à raisonner à partir d'un système fermé. Lawson répond en partie à cette objection en distinguant deux types de fermetures (Lawson, 2003b, 15) : les « fermetures de concomitance » (*closure of concomitance*) et les « fermetures de séquence causale » (*closure of causal sequence*). Dans le premier cas, la fermeture renvoie à la coexistence simultanée de deux événements causalement indépendants mais qui ont en commun d'être causés par un troisième facteur. Le second type de fermeture est celui auquel se réfèrerait exclusivement l'économie standard et consiste à inférer qu'un événement est causalement lié à un autre. Le

RC tel qu'il est défendu par Lawson ne nie pas l'existence de fermetures de concomitance dans le monde social et en fait l'objet principal de toute forme de théorisation autre que le déductivisme. Inévitablement, cette forme de fermeture induit l'existence de régularités que Lawson nomme « semi-régularités » (Lawson, 1997, 204-221) et qu'il oppose aux régularités déterministes postulées par le déductivisme de la théorie standard : « *Une semi-régularité (…) est précisément un événement de régularité partielle qui,* prima facie, *souligne l'occurrence occasionnelle plutôt qu'universelle d'un mécanisme ou d'une tendance au sein d'un espace-temps bien identifié* » (Lawson, 1997, 204, notre traduction). Ces considérations conduisent le RC à dissocier rigoureusement « abstraction » et « isolation ». L'abstraction est définie par Lawson (1997, 227) comme le processus par lequel on se concentre sur certains éléments et certaines caractéristiques pour en négliger d'autres, *sans pour autant les considérer comme non-existants*. En tant que telle, l'abstraction n'impliquerait donc pas une fermeture au sens strict du terme, uniquement une fermeture de concomitance. L'isolation présupposerait en revanche d'emblée la non importance des facteurs mis de côté. Cependant, cette distinction semble, dans la pratique, difficile à soutenir[12], de même que celle entre régularité déterministe et semi-régularité. Il n'est en effet pas évident que le projet de la théorie standard vise exclusivement, voire même en partie, à la découverte de régularités empiriques déterministes. Wilson (2005) affirme ainsi que les études économétriques procèdent en présupposant l'existence de fermetures *locales* (de concomitance) et que c'est précisément ce présupposé qui peut expliquer les échecs des tests économétriques lorsque la fermeture locale n'est pas vérifiée. De manière plus générale, l'objectif de la modélisation en économie n'est pas nécessairement de découvrir des relations universellement constantes entre deux variables, mais de faire ressortir la corrélation entre deux facteurs *à la condition qu'un ensemble de conditions soit vérifié*. De ce point de vue, l'idée que la théorie standard procèderait systématiquement par isolation et/ou les approches hétérodoxes par abstraction est discutable. Les méthodes de formalisation mathématiques déductivistes n'imposent pas en effet *de facto* de procéder par isolation pas plus qu'elles ne supposent l'existence de régularités déterministes. Le nœud du problème se situe en fait davantage au niveau de l'*interprétation* qui est faite de la modélisation : une théorie ou un modèle est essentiellement un outil dont l'objectif n'est pas de décrire fidèlement la réalité (croire le contraire serait commettre l'erreur

[12] Uskali Mäki (1992) offre sur ces questions d'isolation et d'abstraction une réflexion intéressante qui, de plus, se place également dans un cadre de philosophie réaliste. Cependant, la perspective de Mäki se veut essentiellement descriptive et Lawson (1997) s'en démarque explicitement. Pour une comparaison, voir Hodges (2008).

du réalisme empirique), mais de saisir certains traits récurrents d'un système ou d'un phénomène, quand bien même on ne les observe pas de manière systématique. Sur un plan épistémologique, rien n'indique que le recours à des modèles formalisés conduise davantage que l'utilisation de modèles discursifs à commettre cette erreur d'interprétation. Dès lors, proprement interprété, il semble que ce que Lawson caractérise comme le déductivisme n'implique pas *de facto* l'existence de systèmes fermés pour être pertinent. Il devient alors plus délicat de distinguer l'orthodoxie de l'hétérodoxie sur la base d'un critère ontologique.

Régularités empiriques et déductivisme

Un troisième type de problème se situe au niveau du postulat de l'existence de régularités empiriques. De ce point de vue, la plupart des approches hétérodoxes s'accorderaient sur le fait que de telles régularités n'existent pas, à l'inverse de l'économie standard. C'est néanmoins ici que la définition du déductivisme qui est donnée par Lawson est la plus problématique. En effet, le déductivisme selon Lawson équivaut en fait à l'association du modèle déductif-nomologique d'explication et de la conception humienne de la loi scientifique comme la répétition de la succession d'événements empiriques. Le problème vient du fait qu'une telle définition du déductivisme ne caractérise pas la méthodologie de la théorie standard (Hands, 2001, 323). En effet, si les théories développées au sein de l'approche dominante prennent bien la forme de modèles déductifs, il est en revanche bien moins évident qu'elles reposent sur une conception humienne de la causalité[13] (Wilson, 2005). Comme on l'a souligné plus haut, les analyses économétriques ne visent pas nécessairement à la découverte de lois au sens humien du terme. Plus fondamentalement, il semble qu'il faille aller au-delà de la rhétorique positiviste du *mainstream* (McCloskey, 1998 ; Wilson, 2005) : on perçoit alors que la plupart des modèles de l'économie standard repose sur des prémisses théoriques et des structures mathématiques qui n'ont pas de contrepartie empirique. En ne séparant pas ces deux aspects du déductivisme (modèle d'explication de type D-N et conception humienne de la causalité), le RC se bat probablement contre un adversaire qui n'existe pas, puisque qu'aucune approche ne relève du déductivisme ainsi défini[14].

[13] On n'abordera pas ici la question de savoir si la conception humienne de la causalité telle qu'elle est décrite par Lawson mais aussi par Bhaskar rend véritablement justice aux écrits de David Hume. Il s'agit toutefois également là d'un point qui pourrait être discuté.

[14] Graça Moura et Martins (2008) opposent à cet argument l'idée que le réalisme empirique (issu de la conception humienne de la causalité) et le déductivisme sont logiquement équivalents. Le réalisme empirique impliquerait en effet une structure d'explication de type modèle D-N de sorte que, quand bien même le réalisme empirique est aujourd'hui discrédité sur le plan épistémologique, dans les faits, les économistes standard

Raisonnement déductif et démarche heuristique

Enfin, la caractérisation contestable du déductivisme par Lawson le conduit à ignorer le fait que le raisonnement déductif peut être mené dans une perspective heuristique, puisque la définition adoptée implique que toute analyse déductive et la modélisation mathématique qui la matérialise doivent avoir pour objet de découvrir et de formaliser des régularités empiriques stables à travers le temps. On retrouve ici une autre forme du problème de l'interprétation des théories et des modèles soulevé plus haut et qui renvoie de nouveau à la question de la pertinence de la distinction abstraction/isolation. Une grande partie des théories en sciences sociales, qu'elles aient recours ou non à la formalisation mathématique, n'a pas pour objectif de chercher des régularités empiriques mais plutôt d'offrir un cadre conceptuel permettant d'interpréter la réalité de manière simplifiée et pertinente, même si l'on sait qu'elle est nécessairement différente. Hodgson (2004b) argumente dans ce sens de manière convaincante en prenant l'exemple des travaux de Thomas Schelling (2007) sur la ségrégation ethnique. Ce dernier, à partir d'un modèle très simple de localisation des habitations, montre qu'une ségrégation ethnique peut apparaître dans la répartition géographique des habitants dans une ville, résultant dans l'émergence de ghettos, même si les habitants en question n'ont qu'une très faible préférence pour leur groupe ethnique. Le modèle n'est pas réaliste dans la mesure où il ne prend pas en compte les individus authentiquement racistes ou les variables liées au coût du logement, mais cela n'entame en rien sa puissance heuristique en ce qu'il permet de comprendre, de manière simple, les mécanismes de base de la dynamique de localisation de groupes d'individus. De manière générale, cette argumentation est valable pour un certain nombre de travaux faisant un usage raisonné de la théorie des jeux[15].

Fondamentalement, la question est de savoir si, en formulant des hypothèses restrictives (sur le comportement des individus, sur les variables du système prises en compte, etc.) lors de l'élaboration de son modèle, qu'il soit formalisé ou discursif, le théoricien est amené à commettre l'erreur de l'isolation (telle que définie par Lawson). Si l'on accepte l'idée que *toute* théorisation nécessite d'ignorer certains éléments pour se focaliser sur

---

procéderaient comme s'il existait des relations empiriques nécessaires. Il nous semble ici que les auteurs reproduisent l'erreur soulignée plus haut en évacuant la question de l'*interprétation* de la modélisation. En fait, il n'est jamais montré dans quelle mesure le lien entre ontologie (présupposés concernant l'existence de relations empiriques nécessaires) et épistémologie (modèle d'explication de type D-N) serait logiquement nécessaire. A partir du moment où l'on accepte l'idée que l'objet d'une théorie ou d'un modèle n'est pas de décrire fidèlement la réalité, on ne voit pas pourquoi tel ou tel modèle d'explication supposerait automatiquement certains présupposés ontologiques. Précisons qu'un tel point de vue ne nécessite pas pour autant d'abandonner toute forme de réalisme ontologique. Voir Mäki (1992) sur ce point.

[15] Cf. par exemple les travaux développés dans le cadre de l'AIHC et abordés dans le chapitre précédent.

d'autres, la question est de savoir si le recours à un mode d'explication déductiviste formalisé conduit nécessairement à commettre cette erreur alors que, *a contrario*, d'autres structures d'explication permettraient de l'éviter. Il nous semble que Lawson ne donne explicitement aucun argument allant dans ce sens : le seul élément de réponse est l'idée qu'il y aurait un lien logique entre déductivisme et l'existence ontologique de système fermé. Cependant, si on admet qu'une théorie n'est jamais une copie de la réalité (et rien n'atteste que les économistes standard contestent cette idée) alors, comme argué plus haut, ce lien n'est pas logiquement nécessaire.

2.2.2 Un renouvellement de la conceptualisation action/structure pertinente dans un cadre institutionnaliste

Si la critique ontologique adressée par Lawson et le RC ne parait pas totalement convaincante, l'ontologie sociale proposée au travers du modèle transformationnel présenté plus haut s'avère en revanche intéressante, en particulier en complément d'approches s'inscrivant dans une perspective institutionnaliste et/ou évolutionniste, telles que celles relevant de l'institutionnalisme historique.

De par la nature même de l'ontologie sociale qu'il développe, le RC entretient des rapports étroits avec le courant institutionnaliste, comme en atteste le fait que les travaux de Lawson (par exemple Lawson, 2003b, Chap. 8 ; 2002a ; 2003a) abordent souvent les analyses d'auteurs tels que Thorstein Veblen. Si l'on peut s'interroger sur la manière dont le RC réunit sous une même bannière un grand nombre de courants très divers, il est possible d'estimer en revanche qu'il peut constituer un apport décisif contribuant à aider, à définir et à structurer en économie une analyse institutionnaliste autour d'un noyau dur de principes fondamentaux. Ce point apparaît plus clairement si l'on reprend la caractérisation de l'institutionnalisme historique donnée dans les deux premières parties de ce travail et que cette dernière est mise en perspective avec le modèle transformationnel proposé par le RC.

Institutionnalisme méthodologique et modèle transformationnel

La convergence entre le modèle transformationnel d'articulation entre action et structure proposé par Lawson et l'institutionnalisme méthodologique tel qu'il est mis en pratique par les auteurs de l'institutionnalisme historique apparaît clairement. Comme on l'a indiqué, l'un des principes fédérateurs de l'institutionnalisme historique est le rejet de la dichotomie entre individualisme et holisme méthodologiques. Par définition, l'institutionnalisme méthodologique consiste à rejeter l'idée qu'il est possible de réduire les

structures sociales à l'action individuelle ou, *a contrario*, de subsumer l'ensemble des actions humaines dans l'existence de certaines forces sociales. Dans une perspective institutionnaliste, l'action et les institutions sont des effets émergents issus l'un de l'autre. Sur un plan méthodologique, il en découle une forme d'historicisation de la théorie : dans la mesure où il est impossible de réduire universellement tout phénomène historique, économique ou social, à certaines structures sociales ou à des actions individuelles sans être confronté à un problème de régression infinie (Hodgson, 2004a ; 2007c), toute enquête scientifique doit partir d'un cadre institutionnel considéré comme donné et explicité. Il s'agit d'un point de départ qui est « arbitraire », indissociable d'un certain rapport aux valeurs à la fois dans sa définition et sa caractérisation. La méthode de l'idéaltype est de ce point de vue un moyen de parvenir à la caractérisation de concepts permettant à la fois de définir la situation initiale à partir de laquelle démarre l'analyse ainsi que de construire les concepts permettant de l'étudier (Raveaud, 2004)[16].

Eu égard à la dimension de l'historicisation de la théorie, le projet du RC semble apporter une justification supplémentaire au bien fondé de la démarche institutionnaliste. Ainsi, le RC dérive de l'ontologie spécifique du monde social le caractère nécessairement situé, temporellement et géographiquement, des sciences sociales : « *s'il apparaît que des structures sociales semblent posséder un certain degré de permanence, le fait que ces structures soient dépendantes d'une action humaine possédant par nature une propriété de transformation indique qu'elles ne seront durables que de manière relative et donc davantage spécifiques sur le plan spatio-temporel que la plupart des objets des sciences de la nature* » (Lawson, 2003b, 149, notre traduction). Il en découle la nécessité de tenir compte de la spécificité du contexte institutionnel de la situation étudiée, dans la mesure où il est impossible de supposer qu'il existe des structures sociales permanentes ou immuables. Dans le cadre du modèle transformationnel, ni l'action ni la structure ne peuvent constituer le point de départ invariable de l'analyse. De la même manière que dans le cadre de l'institutionnalisme méthodologique, le point de départ de l'enquête est nécessairement arbitraire et ne se prête par conséquent à aucune forme de généralisation. Toute enquête en sciences sociales doit, par la nature ontologique du monde social, s'articuler autour des interrelations entre action et structure sans jamais chercher à réduire l'une à l'autre. L'apport du RC est ainsi d'expliciter un fondement ontologique à l'institutionnalisme méthodologique.

[16] Cf. le point 2.2.3 ci-dessous qui illustre cet aspect à partir de l'exemple de l'étude wébérienne de la relation entre esprit capitaliste et éthique protestante.

Modèle transformationnel et analyse évolutionnaire des institutions

L'une des thématiques centrales de toutes les approches institutionnalistes[17] porte sur la question de la dynamique des institutions et du rôle de ces dernières dans la structuration des relations économiques et sociales. L'analyse des dynamiques historiques de transformation et de reproduction des institutions économiques constitue plus particulièrement le cœur distinctif de l'institutionnalisme historique. Elle peut s'expliciter de la manière suivante : l'approche institutionnaliste considère que l'environnement social est intrinsèquement dynamique et évolutif avec, au centre de cette dynamique, les institutions définies comme *des systèmes de règles sociales établies et dominantes structurant les interactions sociales* (Hodgson, 2006a, 2, notre traduction). Comprendre la dynamique des économies et des sociétés passe par la compréhension de l'évolution des institutions, les différentes manières dont celles-ci s'articulent contribuant à définir la spécificité de chaque système socio-économique (le féodalisme, le capitalisme dans toutes ses variétés, etc.). Il s'agit donc d'élaborer une théorie des institutions rendant compte de la manière dont ces dernières sont sélectionnées, se transforment et se reproduisent. L'objet est ainsi de produire une analyse historique et institutionnelle des systèmes économiques qui mette en valeur la spécificité de chaque système économique. L'analyse historique et institutionnelle des systèmes économiques que l'institutionnalisme se propose de produire se trouve ainsi justifiée par le modèle transformationnel élaboré par le RC : ce sont en effet les interactions perpétuelles entre action et structure qui sont à l'origine de la dynamique des économies et des sociétés. La problématique de la relation entre action et structure est ainsi au coeur de toute approche institutionnaliste, à partir du moment où cette dernière se refuse à postuler que les institutions s'imposent et évoluent indépendamment des individus. L'adoption du modèle transformationnel, ou d'une ontologie proche, conduit *de facto* à s'intéresser à l'évolution des institutions. La connexion entre le RC et les approches institutionnalistes se situe par conséquent au niveau de la relation action/structure dont le modèle transformationnel offre une première conceptualisation générique. Ce n'est d'ailleurs pas à un hasard si l'on retrouve chez des auteurs tels que Veblen (1899a ; 1914) ou Weber (cf. *infra*) des analyses s'apparentant à des applications du modèle transformationnel. Ce dernier offre ainsi une solution ontologique au problème du dépassement du clivage individualisme/holisme, dont il est largement admis que les deux options traditionnelles (l'individualisme et le holisme) sont

[17] Y compris de celles ne relevant pas à strictement parler de l'institutionnalisme historique, c'est-à-dire des approches s'intéressant à la question de l'évolution des institutions dans une perspective plus proche de celles de la théorie standard. Les travaux de Greif (2006) ou de North (1982 ; 1990 ; 2005) en font partie.

insatisfaisantes (Hodgson 2004a), ainsi que des fondements ontologiques explicites à la perspective évolutionnaire mise en œuvre par l'institutionnalisme historique.

Il nous faut souligner ici un dernier point. L'idée du modèle transformationnel, peu importe le nom qu'on lui donne, n'est pas une originalité liée au RC ou aux travaux de Tony Lawson. Comme notre description du modèle transformationnel dans la première partie l'a souligné, le cœur de ce dernier réside dans l'idée qu'il existe une relation causale cumulative entre l'action et les structures sociales : l'action cause la structure et vice-versa, de manière infinie. Il ne s'agit nullement d'une idée nouvelle en sciences sociales. Outre qu'elle a été plus ou moins systématisée par divers auteurs proches de la tradition institutionnaliste en économie (comme cela doit ressortir des deux premières parties de ce travail), on la retrouve développée sous diverses formes dans de nombreuses sciences : la cybernétique et la théorie des systèmes, la sociologie, la psychologie et l'épistémologie. La pertinence du modèle transformationnel en économie peut cependant selon nous se justifier de deux points de vue : d'une part, ce modèle s'articule étroitement à une conception réaliste et ontologique spécifique qui s'écarte de la perspective épistémologique dominante en philosophie des sciences ; d'autre part, il importe en économie une idée qui, autrement que dans quelques travaux hétérodoxes, est rarement prise en considération[18].

2.2.3 Ethique protestante et émergence du capitalisme chez Weber : une forme de modèle transformationnel

Afin d'illustrer la fécondité potentielle de l'utilisation d'une explication du même type que le modèle transformationnel élaboré par le RC, et de montrer que celle-ci s'insère naturellement dans le cadre de travaux institutionnalistes, on a choisi de relire l'analyse que propose Max Weber des liens entre éthique protestante et esprit du capitalisme (Weber 1904-05) à partir de la grille du modèle transformationnel. On peut alors percevoir que le modèle d'explication originel utilisé par Weber est très proche, ce qui indique que l'ontologie implicite de ce dernier est compatible avec celle du RC.

La thèse et la démonstration élaborées par Weber étant relativement bien connues, on se contentera de reprendre schématiquement les différentes étapes de sa réflexion pour ensuite les confronter au modèle transformationnel et plus largement à la démarche d'ensemble du RC. Weber part d'une observation générale suivant laquelle le capitalisme ne s'est développé

[18] Le fait que le RC relève lui-même de l'hétérodoxie est par conséquent quelque peu problématique. C'est la raison pour laquelle il n'est pas évident que l'on puisse, autrement que pour des raisons analytiques, séparer la critique de l'orthodoxie développée par le RC de son modèle transformationnel.

qu'en Occident et non dans d'autres régions du monde. Ce premier élément est *a priori* surprenant et demande à être expliqué. Dans ce contexte, Weber formule une seconde observation, statistique celle-là, suivant laquelle la proportion de protestants faisant des études secondaires préparant aux études techniques et aux professions industrielles et commerciales est bien supérieure à la part des protestants dans la population totale de plusieurs régions allemandes (Weber, 1904-05, 33). Et Weber (1904-05, 35) d'ajouter : « *c'est un fait que les protestants (…) ont montré une disposition toute spéciale pour le rationalisme économique, qu'ils constituent la couche dominante ou la couche dominée, la majorité ou la minorité ; ce qui n'a jamais été observé au même point chez les catholiques, dans l'une ou l'autre de ces situations* ».

Ce constat empirique pousse Weber à formuler une hypothèse plus générale sur l'impact de la religion protestante sur les rapports et comportements économiques et, en bout de course, sur le développement du système capitaliste. L'hypothèse que formule Weber est la suivante : il existerait des *affinités électives* entre l'ascétisme calviniste (qui se caractérise notamment par la doctrine de la prédestination) et les pratiques économiques inspirant le capitalisme, à savoir le travail visant à l'accumulation et à la réutilisation des richesses produites ou acquises. Cette hypothèse vise bien à expliquer un constat fait aux niveaux empiriques et factuels : la corrélation entre la religion protestante et les pratiques économiques « capitalistes » et, de manière plus générale, le lien entre protestantisme et capitalisme. Il s'agit dès lors pour Weber de développer un « modèle » susceptible d'expliquer causalement comment l'ascétisme protestant aurait pu donner naissance au capitalisme.

La seconde étape de l'analyse de Weber consiste dans l'établissement d'un idéaltype du capitalisme et de son esprit en tant qu'individu historique, c'est-à-dire « un complexe de relations présentes dans la réalité historique, que nous réunissons en vertu de leur signification culturelle, en un tout conceptuel » (Weber, 1904-05, 43) : l'esprit du capitalisme est entendu dans le sens d'une éthique de *bonne* conduite de vie, il s'agit d'un *ethos* spécifique se matérialisant dans l'accumulation rationnelle de richesses. Puis, Weber procède à la caractérisation – idéal typique – de l'éthique protestante, plus précisément de l'ascétisme calviniste. L'éthique protestante peut ainsi s'exprimer de la sorte : « gagner de l'argent, toujours plus d'argent, tout en se gardant strictement des jouissances spontanées de la vie » (Weber, 1904-05, 50). Ainsi est dressé un parallèle entre l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme. Il reste maintenant à Weber à expliquer de manière dynamique l'enchaînement causal pouvant rendre compte du passage de l'éthique protestante à des pratiques capitalistes, puis de ces dernières au système capitaliste tel qu'on le connaît. Dans ce cadre, Weber met au

centre de son analyse le dogme calviniste de la prédestination. Ce dogme, dont Weber insiste sur la forte implantation, se matérialise au travers de deux types de conseils pastoraux (Weber 1904-05, 127 et suiv.) : a) le fait de se considérer comme un élu (c'est-à-dire comme étant prédestiné, dès la naissance, à aller au paradis) est un devoir, il s'agit d'une croyance dont il est interdit de douter ; b) le travail sans relâche dans un métier est expressément recommandé comme le meilleur moyen d'asseoir cette conviction. De manière générale, le dogme de la prédestination a fait émerger une conduite éthique méthodiquement rationalisée, se caractérisant par la glorification du travail, de l'accumulation de richesses et de la réussite professionnelle. En s'appuyant sur les écrits d'un pasteur, Weber montre la place centrale du travail et de la richesse en tant que couronnement de l'accomplissement du devoir personnel.

Progressivement, cette conduite de vie rationalisée suscitée par le dogme de la prédestination va s'étendre et sortir du cadre calviniste pour se diffuser de manière croissante dans le reste de la population. Incité à se comporter de manière « rationnelle », chaque individu va alors contribuer involontairement à faire évoluer les pratiques économiques de l'Occident et à transformer le système économique. Le capitalisme moderne va alors émerger, avec comme principe constitutif l'accumulation des richesses et leur réutilisation à des fins productives, et se développer à un point tel qu'au 20ème siècle, l'origine religieuse de ce système économique aura totalement disparu : le capitalisme est devenu une « machine », une « cage d'acier » dans laquelle tous les individus sont prisonniers et n'ont d'autre choix que de s'adapter.

Cette rapide esquisse de la thèse wébérienne laisse entrevoir les « affinités électives » existant entre cette démonstration et le RC. Reprenons une à une les étapes suivies par Weber. Le point de départ de son enquête est la surprise suscitée par l'existence d'un contraste entre le développement économique de l'Occident et celui des autres régions du monde. Lawson (2002b ; 2003b), de son côté, souligne l'importance de la démarche comparative et de la recherche du contraste dans l'amorce du travail scientifique et dans la sélection des éléments suscitant un intérêt. En poursuivant son travail d'observation, Weber repère un deuxième contraste relatif à la proportion des protestants dans les études commerciales. Conformément à sa thèse du rapport aux valeurs (cf. Chapitre 2), Weber choisit alors d'extraire dans l'infinité du matériau historique quelques faits clés relatifs à ce constat. C'est alors bien par un processus rétroductif que Weber formule une hypothèse sur le lien entre protestantisme et capitalisme : l'éthique protestante aurait pu jouer un rôle de mécanisme causal sous-jacent dans la transformation des structures sociales et dans l'apparition du système capitaliste. Il s'agit, pour Weber, de former des hypothèses complémentaires sous la forme d'idéaltypes, dont on peut considérer que, là encore, elles relèvent de l'inférence rétroductive :

l'observation de la religion protestante (en l'espèce, au travers de la lecture des écrits de Benjamin Franklin et d'un pasteur) et du système capitaliste permet à Weber de former deux idéaltypes respectifs.

On peut alors, par le biais d'un modèle causal, établir le processus permettant de passer de l'un à l'autre. C'est à ce stade que Weber mobilise une explication dont on peut considérer qu'elle s'apparente à un modèle action/structure de type transformationnel (cf. figure 7) :

Figure 7 : La thèse wébérienne selon un modèle transformationnel

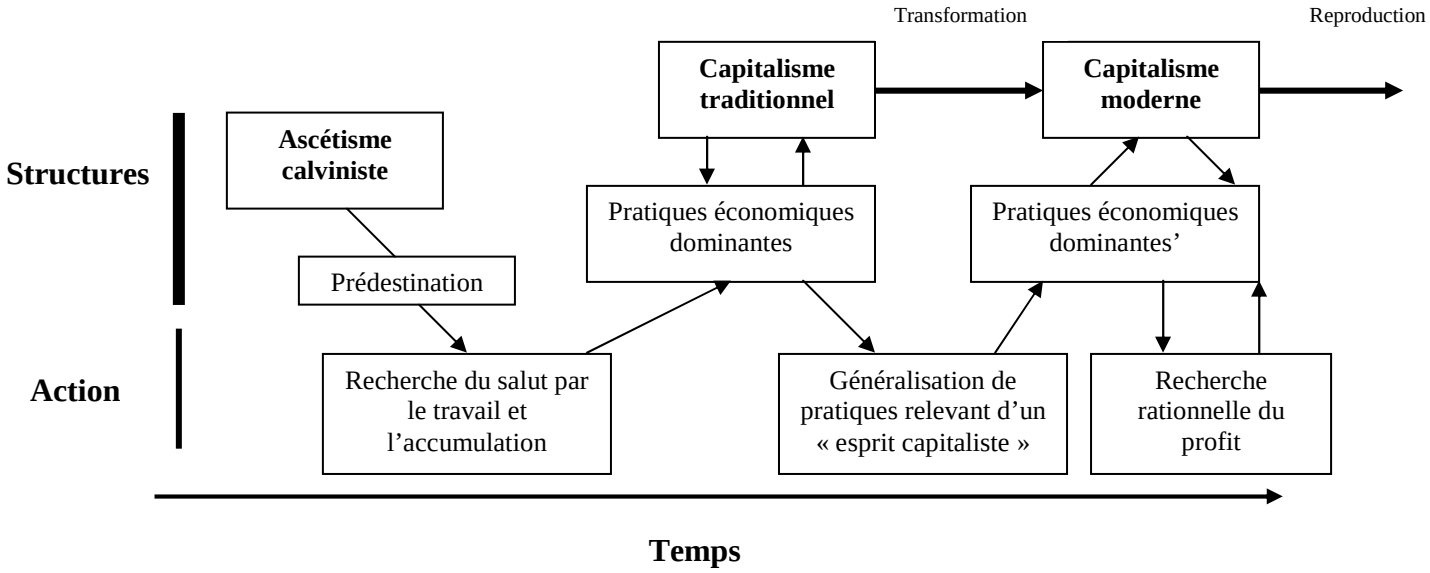

Ce schéma rend compte, de manière nécessairement simplifiée, du modèle action/structure qu'utilise Weber pour montrer le lien causal entre ascétisme calviniste et capitalisme moderne. L'ascétisme calviniste et son dogme de la prédestination amènent les protestants à rechercher le salut par un dur labeur et une accumulation des richesses. Ce comportement, au départ localisé, induit des évolutions dans les pratiques économiques dominantes promulguées par un capitalisme traditionnel. Progressivement, la place centrale du travail et de l'accumulation se diffuse dans l'ensemble de la population (par exemple, par effet d'imitation) accélérant la transformation des institutions économiques. Par effet d'émergence non intentionnel, les nouveaux comportements individuels amènent à l'apparition de pratiques économiques nouvelles et entraînent le remplacement des institutions du capitalisme traditionnel par celles du capitalisme moderne. Ces dernières, par rétroaction, consolident ces nouveaux comportements qui, à leur tour, participent de la reproduction du système capitaliste jusqu'à le déconnecter totalement de ses origines religieuses. Cette reproduction est en partie la conséquence du fait que les structures ont une priorité temporelle

sur l'action, dans le sens où, prise individuellement, toute personne née dans et est « formée » par un ensemble de structures et d'institutions sociales préexistantes.

De manière plus générale, c'est toute la démarche d'ensemble entreprise par Weber qui peut être réintroduite dans le cadre de la méthode scientifique proposée par le RC : recherche de contrastes pour déterminer l'objet d'étude, découverte des structures sociales causalement efficaces par rétroduction, utilisation d'un modèle action/structure pour rendre compte de la dynamique de transformation et de reproduction de ces structures. Le seul élément demandant à être clarifié a trait à la question de savoir si, dans son étude, Weber ne procède pas en postulant un système fermé. En effet, ainsi que la figure 2 plus haut semble l'indiquer, Weber ne prend volontairement en compte qu'un nombre extrêmement réduit de facteurs pour expliquer l'émergence du capitalisme moderne. En soi, le fait que cette fermeture soit volontaire ne suffit pas, *a priori*, à protéger Weber de la critique du RC contre cette ontologie. Cependant, comme indiqué dans la première partie, Lawson (2003b, 40-43) précise qu'il existe deux types de fermeture : la première (« *fermeture de séquence causale* »), formellement rejetée, est celle que présuppose la méthode déductive et dont il a été question plus haut ; elle renvoie à l'existence de régularités déterministes au niveau empirique. La seconde (« *fermeture de concomitance* »), en revanche, est issue d'une corrélation entre deux événements (en l'occurrence le protestantisme et le capitalisme) *non en raison d'une séquence causale mais du fait du partage d'une histoire causale similaire*. Elle repose sur l'idée qu'il existe des semi-régularités (« *demi-regs* ») qui ne sont valables que de manière contingente sur le plan historique. En d'autres termes, il n'existe pas une régularité déterministe entre protestantisme et capitalisme mais une corrélation historique, ou semi-régularité, valable dans un contexte bien spécifique et dépendant également de l'intervention d'autres facteurs. Ce point est à relier avec la question, déjà évoquée, de la distinction entre isolation et abstraction. On peut ici réitérer la critique émise plus haut : la distinction entre ces deux types de fermeture reste en pratique difficile à faire, et il n'est surtout pas évident que les économistes standard travaillent dans le cadre d'une « fermeture d'isolation » telle que la définit Lawson.

L'objet de cette section était d'offrir un aperçu du réalisme critique pour en évaluer son intérêt du point de vue de l'institutionnalisme historique. Il s'agissait, outre le fait de résumer de manière synthétique les thèses défendues par son principal représentant, Tony Lawson, de montrer les apports et les limites de cette approche pour l'analyse économique, notamment lorsqu'elle s'intéresse à la dynamique des institutions.

Il ressort que l'on peut distinguer, au sein du RC, deux dimensions qui, si elles sont interdépendantes, semblent avoir chacune leur autonomie. Ainsi, si la critique ontologique que Lawson adresse à la théorie économique standard est innovante et permet de redéfinir les contours de l'hétérodoxie, il nous semble qu'elle manque souvent sa cible. Il est suggéré que cela est dû essentiellement à une conception erronée de la notion de déductivisme. En revanche, l'ontologie sociale à laquelle parvient le RC s'avère prometteuse. Elle peut aboutir en effet, au travers du modèle transformationnel, à renouveler notre conception de la dynamique des institutions. Bien entendu, comme le reconnaît Lawson (2003b), le RC n'entend pas se substituer à une analyse économique des institutions. Mais il offre des fondements ontologiques à la réflexion institutionnaliste. Le fait que Weber ait recouru à un type d'explication proche du modèle transformationnel est une indication dans ce sens.

Section 2 : Vers un cadre ontologique évolutionnaire général : le darwinisme généralisé

La dimension évolutionnaire est, comme on l'a indiqué, au cœur de l'institutionnalisme historique. Si elle se manifeste de manière inégale chez les différents auteurs institutionnalistes, on a pu souligner qu'elle revêt une importance particulière dans les travaux de l'institutionnalisme américain. Thorstein Veblen (1898a) a ainsi proposé d'importer les concepts et principes darwiniens pour étudier les institutions économiques et leur évolution. Dans le Chapitre 5, nous avons proposé une reconstruction de l'économie évolutionnaire de Veblen allant dans ce sens. Il y a toutefois dans les analyses de Veblen, ainsi que dans celles de certains de ses successeurs comme Commons, des points obscurs voire problématiques qui rendent difficile un usage systématique de la perspective proposée. L'approche dite du « darwinisme généralisé[19] » (DG) semble pouvoir renouveler le projet véblénien en lui donnant les fondements ontologiques qui lui font défaut[20]. Après avoir présenté le projet du DG (2.1), on cherche à en évaluer la pertinence du point de vue de l'institutionnalisme historique, d'une part en le confrontant à l'économie évolutionnaire de Veblen (2.3), et d'autre part en en proposant une analyse critique (2.2).

[19] Initialement, et ceci depuis Dawkins (1983), l'appellation utilisée était majoritairement celle de « darwinisme universel » (*Universal Darwinism*). Toutefois, pour des raisons sémantiques mais également conceptuelles, le terme « darwinisme généralisé » est dorénavant privilégié par les partisans de cette approche. Voir notamment Aldrich et *al.* (2008) et Hodgson (2008).

[20] Sur le caractère « mouvant » des fondements ontologiques de l'économie évolutionnaire de Veblen, voir Lawson (2002a ; 2003a).

2.1 Le darwinisme généralisé : une ontologie générale des systèmes de population complexes

Le DG est une approche interdisciplinaire qui postule la possibilité de généraliser certains principes de la théorie de l'évolution darwinienne pour étudier la dynamique de l'ensemble des systèmes de population complexes. Cette généralisation repose sur des fondements ontologiques (2.1.1). Plus précisément, elle conduit à faire de la réplication, de la variation et de la sélection les trois principes présents sur le plan ontologique dans tous les processus d'évolution, que ceux-ci soient biologiques, culturels ou socioéconomiques (2.1.2).

2.1.1 De l'analogie à l'ontologie : théorie darwinienne de l'évolution et systèmes de population complexes

Les premiers développements du darwinisme généralisé remontent au début des années 1980. Richard Dawkins (1983), sous le terme de « darwinisme universel », est le premier à avoir proposé d'utiliser de manière systématique les concepts de la théorie de l'évolution darwinienne pour étudier un large ensemble de phénomènes dépassant le strict cadre de l'évolution biologique. Toutefois, Darwin lui-même avait évoqué la possibilité que sa théorie puisse s'appliquer à l'évolution de la culture humaine, notamment en laissant ouverte la possibilité d'une hérédité des caractères acquis (Richerson et Boyd, 2001)[21]. Le darwinisme généralisé consiste dans la systématisation de cette intuition.

<u>Une perspective interdisciplinaire</u>

Par nature, le DG est une approche interdisciplinaire. Ses principaux contributeurs proviennent ainsi de champs disciplinaires divers : la biologie et l'éthologie (Richard Dawkins), la philosophie (Daniel Dennett, David Hull), la sociologie (Howard Aldrich), l'économie (Geoffrey Hodgson, Thorbjorn Knudsen, Joel Mokyr, Viktor Vanberg)[22]. Le cadre du DG a ainsi pu être mobilisé pour étudier diverses questions telles que l'évolution des idées scientifiques (Hull, 1989) ou celle des traits culturels (voir notamment les travaux de Richard Dawkins (1975) et son concept de « mème », ainsi que Boyd et Richerson (1985)). En économie, les concepts du DG ont pu être mobilisés notamment dans le cadre de modèles

[21] Darwin évoque cette idée dès *L'origine des espèces*, mais c'est essentiellement dans *The Descent of Man* (1871) que le naturaliste britannique la développe, notamment en proposant que l'émergence de la morale humaine soit le produit d'un processus de sélection naturelle.

[22] Voir Aldrich et *al.* (2008) pour un manifeste rédigé par certains de ces auteurs en faveur du DG. En économie, Goeffrey Hodgson et Thorbjorn Knudsen en sont clairement les avocats les plus prolifiques. Voir notamment Hodgson (2002b ; 2003 ; 2004d ; 2006b ; 2007a ; 2008), Knudsen (2002 ; 2004) et Hodgson et Knudsen (2004a ; 2004b ; 2006a ; 2006c ; 2006d ; 2008a).

multi-agents simulés sur informatique, par exemple pour étudier l'émergence plus ou moins spontanée de conventions de circulation (Hodgson et Knudsen, 2004a) ou l'émergence des droits de propriété au Moyen-âge (Hodgson et Knudsen, 2008b).

En première approximation, il est possible de définir le DG ainsi : le monde naturel comme le monde social ont en commun d'être composés de *systèmes de population complexes*. Ces systèmes comprennent un nombre fini mais grand d'entités non identiques qui interagissent les unes avec les autres et avec leur environnement. En dépit du fait que chaque système complexe est en partie spécifique et qu'il existe d'importantes différences entre les systèmes sociaux et les systèmes naturels, il est postulé *que leur dynamique répond invariablement aux mêmes trois mécanismes qui sont au cœur de la théorie de l'évolution darwinienne : la réplication (ou l'hérédité), la variation et la sélection*. Ce faisant, il serait possible d'appliquer le même cadre analytique de manière générique pour conceptualiser les processus d'évolution au travers desquels tous les systèmes de population se transforment. De ce point de vue, le projet du DG est d'aboutir à l'élaboration d'un cadre ontologique unifié applicable dans un large ensemble de disciplines dès lors que sont en jeu des questions relatives à l'évolution et à la transformation des systèmes et des entités étudiés.

Rejet du réductionnisme biologique et ontologie multi-niveaux

Il est plus aisé de caractériser le DG en partant de ce que cette approche n'est pas. Deux perspectives en particulier sont rejetées par les partisans du DG : le réductionnisme biologique et la pure analogie ou métaphore. Concernant le premier point, et en dépit du fait que l'inspirateur initial du DG, Richard Dawkins (1975 ; 1982), a proposé une conception de l'évolution centrée sur les gènes, toute forme de réductionnisme postulant que les phénomènes économiques et sociaux peuvent trouver leur explication au niveau biologique est rejetée : « *Bien que Dawkins soit à l'origine de l'expression « darwinisme universel » et qu'il est également associé à une conception de l'évolution biologique centrée sur le gène, l'idée du darwinisme généralisé est logiquement indépendante de la question de savoir si une telle conception centrée sur le gène est appropriée en biologie ou non. De plus, le darwinisme généralisé ne prétend pas que les phénomènes économiques ou sociaux peuvent être expliqués en des termes biologiques. Il ne s'agit pas d'une variante du réductionnisme biologique et ne s'applique pas logiquement uniquement ou principalement aux phénomènes biologiques* » (Aldrich et *al.*, 2008, 579, notre traduction). Tel qu'il est utilisé par les sociologues et les économistes, le DG prétend ainsi que les comportements et les phénomènes socioéconomiques *ne peuvent être réduits à leurs déterminants biologiques* et ne défend donc

aucune perspective centrée sur les gènes (Hodgson, 2007e). Par conséquent, il est nécessaire de distinguer rigoureusement le DG de la sociobiologie et de la psychologie évolutionnaire. Ces deux dernières approches s'attachent en effet à expliquer les comportements sociaux à partir de la dotation génétique de l'espèce humaine résultant de plusieurs milliers d'années d'évolution. A l'inverse, dans le cadre du DG, il est fait l'hypothèse que les processus d'évolution se produisent à plusieurs niveaux ontologiques interdépendants mais irréductibles (Aldrich et *al.*, 2008 ; Hodgson, 2002b ; 2004d ; 2007e ; Vromen, 2007 ; 2008). Cet aspect, qui concorde avec les enseignements de la révolution darwinienne (cf. Chapitre 5), indique que des processus évolutionnaires partiellement autonomes se déroulent à chaque niveau ontologique.

Par ailleurs, contrairement à la majorité des approches évolutionnaires en sciences sociales, le DG n'invoque pas les concepts darwiniens dans un sens métaphorique ou par analogie biologique : « *Contrairement à certaines affirmations erronées faites par des critiques, le darwinisme généralisé a peu de rapport avec les métaphores ou analogies biologiques. Plutôt que de construire des analogies, qui sont souvent inexactes et peuvent induire en erreur, le darwinisme généralisé repose sur l'idée qu'il existe des éléments abstraits communs aux mondes biologique et social ; il s'agit essentiellement de l'idée qu'il y a un certain degré d'équivalence ontologique au plus haut niveau d'abstraction, pas au niveau des détails. Cette équivalence est saisie au travers de concepts tels que ceux de réplication et de sélection, qui sont définis de la manière la plus précise et significative possible, mais dans un sens hautement abstrait et général* » (Aldrich et *al.*, 2008, 579, notre traduction)[23]. Le DG repose au contraire sur l'idée que le monde naturel et le monde social ont en commun un ensemble de caractères ontologiques au niveau d'abstraction le plus élevé. C'est précisément cette dimension commune qui rend possible une *généralisation*[24] de plusieurs principes darwiniens à des domaines ontologiques autrement largement différenciés. Généralisation et métaphore sont deux choses très différentes (Aldrich et *al.*, 2008). Dans la métaphore, on part d'un domaine de référence que l'on transpose à d'autres domaines. A l'inverse, la généralisation consiste à partir d'un ensemble de phénomènes et de processus très divers sans donner une priorité analytique à l'un ou à l'autre. Les principes communs qui émergent se situent par conséquent nécessairement à un niveau d'abstraction très élevé. Le

[23] Voir aussi, entre autre, Hodgson (2002b ; 2007e) et Vromen (2008). Toutefois cf. *infra* ainsi que Cordes (2007a ; 2007b), pour une remise en cause de la prétention du DG à rejeter toute forme d'analogie biologique.

[24] Plutôt qu'une *universalisation* qui pourrait laisser penser que les principes darwiniens de réplication, de variation et de sélection sont nécessaires et suffisants pour rendre compte de l'ensemble des processus d'évolution.

DG repose ainsi sur l'idée que l'évolution darwinienne est une caractéristique ontologique généralisée commune à tous les processus biologiques et sociaux. De ce point de vue, la perspective affichée du DG n'est pas seulement d'ordre heuristique, mais est également ancrée sur une conception philosophique réaliste qui considère que la réalité fonctionne à partir d'un ensemble de mécanismes qui ne sont pas nécessairement directement accessibles, mais qui ont néanmoins une existence propre indépendamment de la perception que l'on peut en avoir. En l'occurrence, c'est le fait qu'un nombre réduit de ces mécanismes soit commun au monde biologique et au monde social qui rend possible la généralisation des principes darwiniens.

Les systèmes de population complexes comme élément de continuité ontologique

L'élément ontologique commun au monde naturel et au monde social réside dans le fait qu'ils sont tous deux peuplés de *systèmes de population complexes* (*complex systems of population*). Aldrich et *al.* (2008, 563, notre traduction) définissent un système de population complexe ainsi : « *un système de population complexe comprend une population d'entités (se comportant ou non de manière intentionnelle) non identiques qui fait face à une rareté localisée des ressources et à des problèmes de survie. Les entités retiennent certaines solutions adaptatives à ces problèmes et peuvent les transmettre à d'autres entités* ». Un tel système est étroitement lié à l'idée de « lutte pour la survie » (Hodgson, 2008) dans le sens où les entités composant ce système doivent faire face à un contexte de rareté relative. Par ailleurs, la durée de vie de ces entités est limitée et est contingente au fait de pouvoir disposer de certaines ressources nécessaires à leur survie. Par conséquent, chaque entité est alors engagée dans un processus de lutte pour la survie à partir duquel les organismes ou individus ayant développé certaines caractéristiques ou capacités « avantageuses » survivront plus longtemps et laisseront plus de descendants. Dans la mesure où il existe un ou plusieurs mécanismes de transmission faisant que ces caractéristiques ou capacités peuvent être transmises d'une entité à une autre de manière relativement fidèle, alors la distribution statistique des différents traits (caractéristiques et capacités) au sein de la population doit évoluer au fur et à mesure que se succèdent les périodes. De tels systèmes seraient présents à tous les niveaux ontologiques : « *Les exemples de telles populations sont nombreux tant dans la nature que dans les sociétés humaines. Cela inclut toutes les espèces biologiques, de l'amibe aux êtres humains. On pourrait également inclure les automates auto réplicateurs tels que ceux discutés par Von Neumann. De manière importante du point de vue des sciences sociales, de tels exemples portent également sur les institutions humaines tant que l'on*

considère les institutions comme étant des entités cohérentes ayant une certaine capacité de rétention et de réplication de solutions à des problèmes » (Aldrich et *al.*, 2008, 563, notre traduction).

On retrouverait ainsi des systèmes de population complexes au niveau biologique comme au niveau social. Cette identité ontologique fonde la généralisation d'un ensemble de principes issus de la théorie de l'évolution darwinienne à l'étude d'un vaste spectre de phénomènes biologiques, culturels et socioéconomiques. On peut alors résumer la perspective du GD en trois points :

i) il y a plusieurs niveaux ontologiques : les niveaux physique, biologique, psychologique, culturel, etc. ;

ii) l'état d'un niveau ontologique donné est en partie dépendant des processus évolutionnaires se déroulant aux niveaux ontologiques inférieurs. Par exemple, le comportement économique des individus ne peut être expliqué sans faire référence à certaines capacités humaines spécifiques. La plus évidente est celle de l'intentionnalité, qui est le produit du processus d'évolution se déroulant au niveau biologique ;

iii) cependant, on ne peut expliquer l'état d'un niveau ontologique donné en faisant uniquement référence aux processus d'évolution se développant aux niveaux ontologiques inférieurs. L'explication scientifique doit produire des analyses spécifiques pour chaque niveau ontologique.

2.1.2 La généralité des principes de réplication, variation et sélection

D'après le DG, l'évolution de tous les systèmes de population complexes tels qu'ils ont été définis ci-dessus implique les trois principes darwiniens de la variation, de la réplication (ou hérédité) et de la sélection[25]. C'est l'épistémologue Donald T. Campbell (1965 ; 1974) qui est le premier à avoir tenté de généraliser l'usage de ces trois concepts, en proposant que tous les systèmes évolutifs répondent aux principes de variation et de « rétention sélective ». Cependant, ces trois principes n'épuisent pas l'analyse de ces systèmes, dans la mesure où des théories spécifiques et des hypothèses additionnelles sont requises suivant le niveau ontologique auquel on se situe.

[25] Ces trois principes ont déjà été mentionnés dans le Chapitre 5. On en propose toutefois ici une étude plus détaillée.

Le principe de variation

Le principe de variation indique que, pour pouvoir évoluer, tout système populationnel doit être composé d'entités variant à des degrés divers entre elles. Cette variété doit pouvoir s'observer sur le plan phénotypique[26] et peut ou non trouver son origine au niveau génotypique[27]. La présence d'une telle variété est indispensable pour qu'une sélection puisse par la suite s'opérer, et l'existence d'un tel principe est caractéristique du raisonnement populationnel proposé par Darwin (Hodgson, 2004a). La raison pour laquelle les entités d'un même système doivent varier est aisée à comprendre : si toutes les entités étaient identiques sur le plan phénotypique, alors il n'y aurait pas de taux de réplication différenciés entre les différentes entités, différenciation qui est à la base même du processus de sélection. Toutes les entités survivraient ou ne survivraient pas et laisseraient le même nombre de descendants. Par conséquent, l'état antérieur du système et son état postérieur seraient identiques, alors que le principe de sélection se définit par la transformation d'un système composé d'un ensemble d'entités ayant certaines caractéristiques lors du passage d'un état antérieur à un état postérieur (cf. *infra*).

Toute approche évolutionnaire a donc besoin d'un *principe de variation* expliquant comment la variété est générée et alimentée au sein d'une population (Aldrich et *al.*, 2008). Au niveau biologique, les origines des variations sont connues même si les mécanismes ne sont pas encore nécessairement totalement compris. Il s'agit des mutations et des recombinaisons génétiques. Aux niveaux culturel et socioéconomique, l'évolution des entités (les firmes, les institutions) et de leurs caractéristiques génotypiques (routines, habitudes) comporte un certain nombre de spécificités qui ont un impact sur la génération de la variété. Notamment, les mécanismes de créativité, d'apprentissage social, de mimétisme et d'imitation ou encore d'anticipation sont susceptibles de jouer un rôle majeur dans l'explication de la variation. Ainsi, certains auteurs soulignent le rôle essentiel joué par le conformisme et la « transmission conformiste » (Bowles, 1998 ; 2006 ; Boyd et Richerson, 1985 ; Cordes, 2009 ; Gintis, 2007 ; Richerson et Boyd, 2001 ; 2005) selon lequel la propension à se répliquer d'une variante culturelle est en partie déterminée par l'identité et le nombre des

[26] C'est-à-dire au niveau des caractéristiques physiques ou comportementales possédées par les entités, comme par exemple la taille, le poids ou l'agressivité.

[27] Au niveau biologique, le génotype d'un organisme est essentiellement constitué de ses gènes. Au niveau culturel et social, les partisans du DG estiment que les habitudes, les routines, les coutumes ou les règles peuvent constituer le génotype (Aldrich et *al.*, 2008 ; Hodgson et Knudsen, 2006d). Sur ce point, voir *infra*., concernant le principe de réplication. A noter toutefois que le génotype ne saurait déterminer en totalité le phénotype et le développement ontogénétique d'un organisme. Notamment, plus l'environnement dans lequel évoluent les entités est complexe, plus ce dernier va interférer dans la relation génotype/phénotype (Vromen, 2006).

individus à la posséder[28]. Des théories spécifiques doivent donc s'attacher à étudier et expliquer ces différentes origines de la variation, sans que pour autant ces particularités de l'évolution culturelle et sociale ne remettent en cause le projet du DG.

Le principe de réplication

Le principe de réplication (ou d'hérédité) indique que toute explication évolutionnaire, du point de vue du DG, doit pouvoir expliquer comment certaines informations utiles ou « bénéfiques » concernant des problèmes d'adaptation auxquels font face les entités sont conservées puis transmises d'une entité à une autre. Par conséquent, de manière générale, l'hérédité[29] « *renvoie à un large ensemble de mécanismes, incluant ceux de « réplication » et de « descendance », par lesquels l'information concernant l'adaptation est retenue, préservée, transmise ou copiée à travers le temps* » (Hodgson, 2007e, 266, notre traduction). La réplication décrit ainsi la capacité d'une entité à retenir certaines informations pour ensuite les transmettre à ses descendants (transmission verticale) ou à d'autres entités (transmission oblique et transmission horizontale)[30]. Ces informations sont porteuses de « solutions » à des problèmes locaux d'adaptation auxquels font nécessairement face toutes les entités appartenant à un système de population complexe. Le critère minimal de la réplication est que les descendants d'une entité ressemblent davantage à elle qu'aux autres membres de la population (Hodgson et Knudsen, 2006d ; 2008a). Autrement dit, si en raison de divers mécanismes de génération de la variété, les entités ne se reproduisent jamais à l'identique, il faut toutefois qu'il existe un degré suffisant de continuité faisant que deux entités liées par un mécanisme de transmission doivent tendre davantage à être similaires que deux entités non liées par un tel mécanisme.

Toute explication évolutionnaire doit donc pouvoir expliquer les mécanismes par lesquels opèrent les différentes formes de transmission. Dans le cadre du DG, il est postulé

[28] Les partisans de l'approche dite de « l'hypothèse de continuité » (Cordes, 2006 ; 2007a ; 2007b ; 2009 ; Witt, 2003 ; 2008) arguent que cette caractéristique et, plus largement, le caractère non aléatoire des variations aux niveaux culturel et socioéconomique rendent la distinction entre sélection et variation douteuse. On abordera ce point dans les seconde et troisième parties de cette section.

[29] On pourrait préférer le terme plus générique de « continuité » dont la définition est moins restrictive que celle de réplication au sens génétique. En effet, dans sa définition la plus générique, la sélection ne requiert que l'existence de mécanismes par lesquels certaines informations persistent et se transmettent d'une entité à une autre (principe de continuité) et non nécessairement qu'elles soient copiées et répliquées fidèlement à la manière de l'information encodée dans les gènes (Godfrey-Smith, 2000 ; Knudsen, 2004). Cf. *infra*.

[30] La transmission verticale désigne la transmission (notamment génétique) des parents vers leurs enfants. La transmission horizontale, en revanche, désigne le transfert d'informations entre individus de la même génération, ou autrement dit qui ne sont pas liés par un lien de parenté direct. Enfin, la transmission oblique est constituée de l'ensemble des mécanismes par lequel s'opère l'apprentissage social, comme par exemple la relation enseignant/élève dans le cadre de l'éducation et de l'enseignement.

que ces mécanismes peuvent tous être regroupés sous le concept générique de *réplicateur*[31]. Le concept de réplicateur, et sa distinction avec celui d'*interacteur*, sont issus notamment de deux articles de David Hull (1980 ; 1981). Les réplicateurs peuvent en première approximation se définir comme les entités transmettant leur structure de manière intacte au travers de réplications successives (Vromen, 2008, 6). Le concept de réplicateur est en fait une généralisation de celui de génotype à l'ensemble des domaines ontologiques (Knudsen, 2002 ; 2004). Au niveau biologique, le gène tend à être considéré comme l'archétype du réplicateur (Dawkins, 1975) par sa capacité à retenir, copier et transmettre fidèlement l'information qui y est encodée[32]. Toutefois, non seulement le statut du gène comme réplicateur biologique par excellence tend à être remis en cause (Gintis, 2007), mais il se pose surtout la question de savoir s'il est possible d'identifier des réplicateurs aux niveaux culturel et socioéconomique.

Un effort de définition supplémentaire s'impose donc ici. Godfrey-Smith (2000) considère que définir précisément le concept de réplicateur nécessite au préalable de préciser la notion de « réplique » : « *Y est une réplique de X si et seulement si : (i) X et Y sont similaires (concernant un certain nombre d'aspects pertinents), et (ii) X a été causalement impliqué dans la production de Y de telle manière qu'il est responsable de la similarité entre Y et X* » (Godfrey-Smith, 2000, 414, notre traduction). La réplication désigne tout processus impliquant des répliques de sorte que l'on peut concevoir beaucoup d'éléments ou d'entités pouvant jouer le rôle de réplicateur. Cet auteur estime que, défini ainsi, le concept de réplicateur est utile à condition de faire trois amendements à la manière dont il est traditionnellement utilisé (Godfrey-Smith, 2000, 411 et suiv.) : a) abandonner l'idée que les réplicateurs sont les générateurs premiers des processus de développement ; b) considérer que la seule fonction des réplicateurs est de rendre héritables certaines variations ; c) prendre note

[31] Comme on va le voir, et ainsi que l'admettent Aldrich et *al.* (2008), il s'agit du point le moins stabilisé au sein du DG. Il n'existe ainsi pas de consensus au sein du DG sur l'identité des réplicateurs aux niveaux culturel et socioéconomique et, de manière plus générale, l'utilité même du concept est parfois contestée (voir par exemple Cordes, 2007a ; 2009 ; Nelson, 2006 ; Vromen, 2007).

[32] Herbert Gintis (2007, 6) souligne toutefois que la conception du gène comme entité parfaitement définie pouvant se reproduire est aujourd'hui totalement dépassée, ce qui atténue fortement les critiques considérant que le raisonnement darwinien ne peut être transposé au niveau social du fait de l'absence d'une entité strictement équivalente au gène : « *Perhaps the most common critique of the analogy between genetic and cultural evolution is that the gene is a well-defined, distinct, independently reproducing and mutating entity, whereas the boundaries of the unit of culture are ill-defined and overlapping. In fact, however, this view of the gene is simply outdated. Overlapping, nested, and movable genes, discovered in the course of the past 35 years, have some of the fluidity of cultural units, whereas often the boundaries of a cultural unit (a belief, icon, word, technique, stylistic convention) are quite delimited and specific. Similarly, alternative splicing, nuclear and messenger RNA editing, cellular protein modification, and genomic imprinting – which are quite common – undermine the standard view of the insular gene producing a single protein, and support the notion of genes having variable boundaries and strongly context-dependent effects* ».

du fait que les réplicateurs ne sont pas strictement nécessaires pour qu'existe le processus de sélection naturelle. Toutefois, cette définition reste trop générale tant que l'on n'a pas précisé les critères permettant de dire dans quelle mesure deux entités doivent être similaires (Hodgson et Knudsen, 2004b). Robert Aunger (2002) propose une définition plus précise en indiquant que la réplication est en général une relation entre une copie et une source ayant les quatre caractéristiques suivantes :

- la causalité : la source doit être impliquée de manière causale dans la production de la copie ;
- la similarité : la copie doit être identique à la source au moins concernant certains aspects ;
- le transfert d'informations : le processus générant la copie doit engendrer un transfert d'informations de la source vers la copie ;
- la duplication : durant le processus de réplication, une entité doit donner naissance à deux ou plusieurs nouvelles entités.

Cette dernière définition, bien qu'ici encore elle ne précise pas dans quelle mesure la source et la copie doivent être similaires, est plus précise. La caractéristique de causalité indique que la source doit au moins partiellement participer au processus de réplication. Les conditions de similarité et de transfert d'informations impliquent que la copie doit ressembler à la source *du fait* qu'une partie de l'ensemble d'informations qui est encodé leur est commune. Enfin, le critère de duplication proposé par Aunger (2002) vise à faire de la réplication une forme spécifique, plus restrictive, d'hérédité (Hodgson et Knudsen, 2004b).

L'étape suivante est de déterminer quelles entités peuvent jouer le rôle de réplicateur au niveau socioéconomique. Au niveau biologique, le gène possède ces quatre caractéristiques, bien qu'il ne soit pas nécessairement la seule entité à pouvoir faire office de réplicateur. Aux niveaux culturel et socioéconomique, il n'existe aucun équivalent à l'ADN et au gène. Dawkins (1975) a toutefois proposé le concept de « mème » pour désigner des idées ayant les mêmes propriétés que les gènes au niveau biologique, à savoir la capacité d'être transmises à l'identique d'une entité[33] à une autre. Les mèmes seraient ainsi un ensemble d'informations encodées dans des « idées », elles mêmes portées par les individus et transmises entre eux. Le concept de mème a suscité un important débat dont il ressort que sa principale faiblesse est de ne pas déterminer quel substrat matériel (biologique et/ou neurologique) permet de générer et de contenir l'information contenue dans le mème

[33] Dawkins (1975) parle de « véhicule ». Ce concept est proche, mais légèrement différent, de celui d'intéracteur que l'on développe plus bas.

(Hodgson, 2004a ; Hodgson et Knudsen, 2004b)[34]. De manière alternative, Aldrich et *al.* (2008) proposent de faire des règles, coutumes, habitudes et routines des réplicateurs au niveau socioéconomique. Hodgson et Knudsen (2004b) précisent cet argument au sujet des habitudes et des routines. Les habitudes notamment, dans le sens qui est donné à cette notion dans la philosophie pragmatiste (cf. Chapitre 1), auraient toutes les caractéristiques d'un réplicateur au niveau individuel. Une habitude se définit comme une propension ou une prédisposition acquise qui peut ou non s'exprimer dans le comportement. Elle se forme au travers de la répétition de l'action ou de la pensée. Contrairement à l'ADN et aux virus informatiques, les habitudes ne se répliquent pas en faisant des copies d'elles-mêmes mais indirectement au travers des expressions comportementales : « *Elles peuvent induire un comportement qui est consciemment ou inconsciemment adopté par d'autres, comme résultat d'une contrainte, d'une convention, d'une incitation ou d'une imitation. En ce sens, le maintient des coutumes implique la réplication des habitudes* » (Hodgson et Knudsen, 2004b, 287, notre traduction). Les habitudes auraient ainsi toutes les caractéristiques d'un réplicateur avec toutefois pour spécificité le fait que la condition de similarité ne s'observe pas au niveau génotypique, mais phénotypique (c'est-à-dire au niveau du comportement tel qu'il se manifeste de manière effective et non au niveau neuronal ou psychologique). Pour le reste, si l'on considère que la réplication d'une habitude peut se faire par un mécanisme d'imitation ou d'incitation qu'elle initie par sa seule manifestation phénotypique, et qu'elle opère *via* la transmission de l'information quant au type de comportement qu'elle peut engendrer, il semble effectivement qu'une habitude puisse s'assimiler à un réplicateur tel que défini plus haut. Les auteurs mènent le même raisonnement au sujet du concept de routine, proposé initialement par Nelson et Winter (1982) et montrent que celui-ci peut également s'appréhender comme un réplicateur, mais cette fois-ci non au niveau de l'individu mais au niveau de l'organisation. Notons enfin que Hodgson et Knudsen (2008a) proposent de faire une distinction entre les réplicateurs simples et les « réplicateurs génératifs » (*generative replicators*). Un réplicateur génératif satisfait aux mêmes critères qu'un réplicateur simple, à l'exception que la dernière condition ne porte plus sur la duplication mais sur la capacité du réplicateur à accroître la complexité de l'interacteur qui les porte en générant de nouvelles informations au fur et à mesure qu'il se réplique. Ici encore, les habitudes peuvent être

[34] Voir également Atran (2001) pour une critique élaborée de la mémétique et du concept de mème. Heinrich et Boyd (2002) et Heinrich, Boyd et Richerson (2008), sans défendre la mémétique, mettent néanmoins en avant les points faibles de cette critique.

assimilées à des réplicateurs génératifs notamment en raison du rôle joué par le langage dans la transmission des informations (Hodgson et Knudsen, 2008a, 61).

Le concept de réplicateur marche en couple avec celui d'*interacteur*. De la même manière que le concept de réplicateur est une généralisation de la notion de génotype, celui d'interacteur vient généraliser à l'ensemble des domaines ontologiques l'idée de phénotype (Knudsen, 2002). Selon Hull (1989, 408), un interacteur est une entité qui interagit en tant qu'ensemble cohérent avec son environnement, de telle manière que cette interaction induit une réplication différenciée des divers éléments composant cette entité au sein de la population dans son ensemble. Autrement dit, un interacteur est l'entité qui porte les divers réplicateurs et qui rentre en interaction avec les autres interacteurs et l'environnement. Théoriquement, l'interacteur (ses caractéristiques et son comportement) est au moins partiellement déterminé par les réplicateurs qu'il porte, de sorte que ces derniers jouent un rôle premier concernant la capacité de l'interacteur à s'adapter et à survivre[35]. De ce point de vue, une même entité peut jouer le rôle de réplicateur ou d'interacteur suivant le niveau ontologique auquel on se positionne (Aldrich et *al.*, 2008 ; Hodgson et Knudsen, 2004b ; 2006d ; 2008a) : ainsi, si au niveau biologique, les habitudes s'apparentent à des interacteurs, au niveau socioéconomique, elles jouent le rôle de réplicateurs. Pour constituer un interacteur, une entité doit satisfaire à certaines conditions (Hodgson et Knudsen, 2006d, 485) : a) il doit y avoir dépendance des réplicateurs à l'interacteur, b) l'organisation des réplicateurs doit être dépendante de l'interacteur, c) une indépendance entre l'interacteur et les réplicateurs qui ne lui appartiennent pas, d) la réplication des réplicateurs doit dépendre des propriétés des interacteurs dans le cadre de leurs relations avec l'environnement. Hodgson et Knudsen (2004b, 297) proposent une définition formelle plus précise qui reprend les conditions précédentes.

Au niveau économique, on peut considérer la firme comme l'archétype de l'interacteur (Aldrich et *al.*, 2008 ; Hodgson et Knudsen, 2004b) et elle constitue donc le principal déterminant de la réplication des routines. Les auteurs développant le DG indiquent par ailleurs que les individus peuvent être considérés comme des interacteurs dans le cas des habitudes[36]. La distinction entre réplicateur et interacteur pose néanmoins en apparence une difficulté relative à la détermination de « l'unité de sélection ». Dawkins (1975 ; 1982) a

[35] Autrement dit, les réplicateurs déterminent la valeur sélective (*fitness*) de l'interacteur. Cependant, comme on l'a indiqué dans la note de bas de page n° 27 au sujet de la relation entre génotype et phénotype, il est erroné de réduire l'interacteur aux réplicateurs qui le composent. Cela est d'autant plus vrai au niveau socioéconomique.

[36] Ce dernier point nous semble contestable, notamment lorsqu'on le met en perspective avec l'économie évolutionnaire de Veblen (1898a ; 1914). Il nous semble plus adéquat de considérer que ce sont les institutions qui jouent le rôle d'interacteurs vis-à-vis des habitudes. Cf. *infra*.

proposé de faire du gène l'unité de sélection des processus évolutionnaires. Or, la conceptualisation en termes de réplicateurs/interacteurs semble aller à l'encontre de cette perspective puisque, suivant la définition même de ces deux concepts, la reproduction des réplicateurs est déterminée par les relations entre l'interacteur et son environnement. Si la valeur sélective de l'interacteur est fonction de ses réplicateurs, il n'en reste pas moins que la sélection des réplicateurs semble indirecte. Elliot Sober (1984), pour surmonter cette ambiguïté, a proposé de distinguer la « sélection de » (*selection of*) de la « sélection pour » (*sélection for*). De manière générale, dans tous les processus évolutionnaires, on assiste à une sélection du phénotype/interacteur (*selection of*) qui résulte en une sélection *pour* des génotypes/réplicateurs (*selection for*). Ainsi, de la même manière qu'au niveau biologique la sélection *des* organismes individuels résulte en une sélection *pour* les gènes dont ils sont porteurs, au niveau économique, la sélection *des* firmes dans un environnement concurrentiel débouche sur une sélection *pour* les routines correspondantes (Knudsen, 2004). Autrement dit, les réplicateurs comme les interacteurs peuvent être considérés comme des unités de sélection (Godfrey-Smith, 2000 ; Hodgson et Knudsen 2004b ; Knudsen, 2004). Ce point ne pose d'ailleurs aucune difficulté au regard du principe générique de sélection qui sous-tend le DG, lequel est généralisable à un large spectre de processus évolutionnaires.

Le principe de sélection

Le principe de sélection est le troisième principe darwinien généralisable à tous les systèmes de population complexes (Aldrich et *al*., 2008 ; Hodgson, 2002b ; Hodgson et Knudsen, 2004b ; 2006a ; 2006d). Sur un plan strictement logique, ce principe est toutefois dépendant des deux précédents dans la mesure où aucun processus de sélection ne peut se développer sans des mécanismes entretenant la variété au sein de la population et en l'absence d'une continuité entre les membres d'une même population à deux états différents (Knudsen, 2004). Comme pour les deux principes précédents, il s'agit ici d'élaborer un concept de sélection suffisamment abstrait afin qu'il puisse être généralisé à l'ensemble des domaines ontologiques, ceci en s'affranchissant de toute référence à la biologie ou à la génétique (Hull et *al*., 2001 ; Knudsen, 2004). Une littérature technique relativement récente a permis des progrès dans ce sens (Knudsen, 2004 ; Pepper et Knudsen, 2001).

Il peut en effet être utile de partir d'une définition formalisée du principe de sélection, à partir de laquelle on peut alors montrer dans quelle mesure, et à quelles conditions, il est possible de parvenir à une généralisation ontologique. L'équation de Price, du nom du

théoricien de l'évolution George Price (1970 ; 1995)[37], constitue la formulation la plus générique et abstraite du principe de sélection. Price (1995, 392, notre traduction) en propose la définition suivante : « *La* <u>*sélection*</u> *s'exerçant sur un ensemble* P *en relation avec une propriété* x *consiste dans l'action ou le processus produisant un ensemble correspondant* P' *d'une manière telle que la quantité* w_i' *(ou une fonction de cette quantité telle que le ratio* w_i'/w*) est liée de manière non aléatoire à la valeur* x_i *correspondante* »[38]. Formulée de manière discursive, la sélection implique qu'il existe deux ensembles d'entités, un ensemble antérieur et un ensemble postérieur ; l'ensemble antérieur doit d'une manière ou d'une autre être transformé en l'ensemble postérieur, avec comme condition le fait que la totalité des entités de l'ensemble postérieur soit suffisamment similaire à une partie des entités de l'ensemble antérieur. Il faut enfin que la distribution statistique des entités suivant leurs caractéristiques dans l'ensemble postérieur dépende d'une manière ou d'une autre de leurs propriétés par rapport à un certain environnement (Hodgson et Knudsen, 2006d). L'équation de Price s'écrit ainsi (Knudsen, 2004 ; Price, 1995) :

$$\bar{e}\Delta X = Cov\,(e_i, x_i) + E\,(e_i\,\Delta x_i), \qquad (1)$$

où $\bar{e}$ est la valeur sélective (*fitness*) moyenne de la propriété *X* au sein de l'ensemble, laquelle est reliée à la propriété *xi* possédée par chaque individu de l'ensemble. $\Delta X = X'-X$, *X* et *X'* désignant respectivement la valeur quantitative de la propriété *X* dans l'ensemble antérieur et dans l'ensemble postérieur. L'équation de Price décrit le changement dans la valeur quantitative d'un trait au sein d'une population comme étant le résultat de deux effets conjugués (Knudsen, 2004) : un *effet de sélection* correspondant à la covariance entre la propriété *xi* possédée par un individu et sa valeur sélective (*fitness*) *ei*[39] (première partie du côté droit de l'équation), et *un effet de transmission* qui décrit l'écart moyen entre un « parent » et ses « descendants » concernant la valeur quantitative de la propriété *xi* (deuxième partie du côté droit de l'équation). Lorsque cet écart est nul, cela signifie que les descendants sont identiques à leurs parents en ce qui concerne la propriété *xi* et que par conséquent l'effet de transmission n'agit pas. Un exemple d'application simple est celui de la taille moyenne (propriété *X*) : si le fait d'avoir une taille élevée (propriété *xi*) procure un

[37] Pour des exposés formalisés de l'équation de Price et son application en économie, voir notamment Andersen (2004) et Knudsen (2004).

[38] Dans cette définition, *P*et *P'* désignent deux ensembles de la même population se succédant dans le temps, *P* étant antérieur à *P'* ; x_i désigne la valeur sélective d'une variante *i* d'une propriété *x* possédée par certains éléments de la population (par exemple la taille) et w_i le nombre d'éléments au sein de cette population possédant cette variante *i* de la propriété *x*.

[39] Par exemple, si la propriété x_i donne aux individus qui la possèdent un avantage reproductif (e_i est élevé), alors la covariance est positive et la sélection va tendre à augmenter la valeur quantitative de *X* au sein de la population.

avantage reproductif (*ei* élevé), alors, si l'effet de transmission est nul (les enfants sont en moyenne exactement de la même taille que leurs parents), l'effet de sélection doit à terme faire augmenter la taille moyenne (X'-X > 0) de la population. Cet effet sera amplifié ou atténué suivant que l'effet de transmission est positif (les enfants sont en moyenne plus grands que leurs parents) ou négatif (les enfants sont en moyenne plus petits que leurs parents).

Cette équation a servi de base à Price (1995) pour distinguer deux types génériques de sélection : la sélection par sous-ensemble (*subset selection*) et la sélection générative (*generative selection*). L'équation de Price peut rendre compte de ces deux types de sélection, mais ces dernières diffèrent toutefois l'une de l'autre de manière notable (Hodgson et Knudsen, 2006d ; Knudsen, 2002). La sélection par sous-ensemble peut se définir ainsi (Hodgson et Knudsen, 2006d, 479, notre traduction) : « *un cycle d'interaction environnementale et d'élimination des entités de la population, structuré de telle manière que l'interaction environnementale conduit cette élimination à être différentielle* ». Ici, le processus de sélection consiste dans le fait que d'une période à une autre, certains individus sont sélectionnés et d'autres éliminés. Ce type de sélection n'implique aucun mécanisme de reproduction ou de transmission entre entités. Par conséquent, cette sélection tend à entraîner une diminution de la variété au sein de la population et une diminution de la taille de la population. Après un certain nombre de cycles, il est possible que ne subsistent plus que quelques individus, voire que la population disparaisse. La sélection va invariablement opérer à partir d'un ou de plusieurs critères, ces critères pouvant être naturels (par exemple, un tremblement de terre) ou bien sociaux. On est alors dans ce dernier cas en présence d'une forme de sélection artificielle telle qu'elle est décrite par Commons (1897 ; 1934) et répondant à certaines préférences ou choix conscients. La sélection générative prend une forme très différente et correspond à la sélection naturelle darwinienne. Elle implique donc pleinement l'existence des principes de réplication (ou continuité) et de variation. Elle peut se définir comme « *un cycle de réplication, variation et d'interaction environnementale structuré de tel manière que le processus de réplication engendre de nouvelles variations (i.e. de nouvelles variétés émergentes altérant la distribution de la propriété dans la population) et que l'interaction environnementale conduit la réplication à être différentielle* » (Hodgson et Knudsen, 2006d, 482, notre traduction). Autrement dit, il y a ici au moins un mécanisme de transmission (peut importe son contenu empirique : hérédité biologique, mimétisme social, etc.) qui est impliqué, induisant à la fois une réplication et la génération de variations au sein de la population. Comme dans le cas de la sélection par sous-ensemble, l'interaction des entités (les interacteurs) avec l'environnement va engendrer une réplication différenciée de

certains traits ou caractères au sein de la population. La force de l'équation de Price est à la fois de souligner les points communs à ces deux types de sélection, mais aussi de s'accommoder de leurs différences. Ces deux formes de sélection ont en commun de décrire, conformément à la définition générique du principe de sélection, le passage au sein d'une population d'un ensemble antérieur à un ensemble postérieur. Dans les deux cas, une condition de continuité/réplication est requise : dans le cas de la sélection par sous-ensemble, la continuité découle du fait que les individus se trouvant à la fois dans l'ensemble antérieur et dans l'ensemble postérieur sont les mêmes et conservent leurs caractéristiques ; dans le cas de la sélection générative, il doit exister au moins un mécanisme de transmission quelconque faisant que les « parents » et leurs « descendants » sont similaires. Outre l'origine de la continuité, ces deux sélections diffèrent dans l'absence ou la présence d'un effet de transmission susceptible de générer de la variété. La sélection par sous-ensemble se caractérise par l'absence d'un tel effet, tandis que la sélection générative suppose que la transmission va engendrer des variations au sein de la population. La principale implication est que, si la sélection de sous-ensemble est nécessairement limitée par l'appauvrissement de la variété, la sélection générative de type darwinienne est en théorie illimitée, tant que de nouvelles variations sont générées. Dans la mesure où l'évolution biologique comme l'évolution sociale semblent potentiellement illimitées, cela tend à indiquer qu'un effet de transmission est présent, éventuellement *via* certains mécanismes de réplications qu'il convient d'identifier (Knudsen, 2002).

L'équation de Price permet de formuler un principe de sélection totalement dépourvu de tout contenu empirique et, par conséquent, de toutes références à des caractéristiques génétiques, biologiques, culturelles ou socioéconomiques (Knudsen, 2004)[40]. Le niveau d'abstraction auquel on se situe est ainsi compatible avec l'objectif de généralisation ontologique qui est celui du DG. Hull et *al.* (2001) montrent par exemple qu'une définition suffisamment générale du principe de sélection[41] permet d'étudier les processus de sélection et d'évolution dans des domaines aussi distincts que la sélection génétique dans l'évolution

[40] Comme le remarque Knudsen (2004), l'absence de contenu empirique est notamment remarquable concernant le concept de *fitness*, autrement dit de valeur sélective. L'équation de Price ne requiert que l'existence d'une relation entre l'adaptation d'une propriété à l'environnement à un moment *t* et son évolution quantitative au sein de la population entre deux périodes *t* et *t+1*. La détermination des critères à partir desquels la valeur sélective est mesurée est laissée à la charge des études empiriques portant sur un domaine spécifique. Typiquement, ces critères ne seront pas les mêmes suivant que l'on se place au niveau biologique ou au niveau social.

[41] Ces auteurs définissent la sélection ainsi : « *we define selection as repeated cycles of replication, variation, and environmental interaction so structured that environmental interaction causes replication to be differential* » (Hull et *al.*, 2001, 513). Contrairement à ce qu'affirme Lagueux (1993), une telle définition du principe de sélection indique que l'explication darwinienne est applicable même en présence de comportements intentionnels.

biologique, la réaction des systèmes immunitaires aux antigènes et l'apprentissage opératoire des organismes vivants. Il semble donc possible de caractériser un principe de sélection suffisamment abstrait pour qu'il puisse être généralisé à tous les niveaux ontologiques, nonobstant le contenu empirique de chaque processus évolutionnaire spécifique, sans pour autant aboutir à une définition si générale qu'elle serait dépourvue de toute information.

L'incomplétude des principes darwiniens

Si la généralité des principes de variation, de réplication et de sélection les rend applicables à l'étude de l'ensemble des systèmes de population complexes, ces derniers ne sont nullement suffisants pour produire une explication complète rendant compte des détails de la multitude des processus évolutionnaires se développant aux divers niveaux ontologiques. En ce sens, on peut parler d'incomplétude des principes darwiniens (Aldrich et *al.*, 2008 ; Hodgson, 2002b ; 2007e ; Hodgson et Knudsen, 2006a). Cette incomplétude découle de deux éléments intimement liés.

En premier lieu, comme on l'a développé ci-dessus, le principe de sélection (et par conséquent les principes de variation et de réplication qui sont présupposés) est purement formel et se situe au niveau d'abstraction le plus élevé. Il en découle que la définition de la sélection retenue par le DG évacue totalement toute considération empirique concernant le contenu substantif des différents processus évolutionnaires, de la même manière que les différents mécanismes à l'origine de la réplication et de la variation ne sont pas pris en compte. Par conséquent, toute étude d'un processus évolutionnaire doit nécessairement préciser les mécanismes spécifiques qui sont à l'œuvre : origines des variations et mécanismes par lesquels elles émergent, mécanismes à l'origine de l'existence d'une continuité au sein de la population étudiée voire mécanismes induisant une réplication, et enfin critère de sélection et/ou types d'interactions entre les entités et leur environnement induisant une réplication différenciée au sein de la population. En d'autres termes, il est nécessaire pour chaque étude spécifique de préciser l'identité du ou des réplicateurs, celle des interacteurs, ainsi que l'éventuelle présence de mécanismes pouvant altérer le processus de sélection (telle que l'hérédité des caractères acquis). En second lieu, cette nécessité découle du fait qu'il existe d'importantes différences entre les divers processus évolutionnaires se déroulant à des niveaux ontologiques différents, mais aussi au sein d'un même niveau ontologique : « *Non seulement l'évolution biologique et l'évolution sociale diffèrent-elles largement dans les détails, mais les mécanismes précis diffèrent également au sein du monde biologique lui-même. Les organismes biologiques diffèrent largement en taille, en durée de vie et fertilité*

reproductive. (…) Dire que deux ensembles de phénomènes sont similaires sur un plan très général n'implique pas qu'ils le sont au niveau des détails » (Hodgson, 2007e, 268, notre traduction). Les différences entre les processus d'évolution aux niveaux biologique et socioéconomique ne sauraient être contestées ; mais du point de vue du DG, elles ne mettent pas à mal son projet tant sur le plan ontologique que théorique. Le cadre analytique du DG et ses trois principes doivent ainsi s'interpréter comme une métathéorie (Aldrich et *al.*, 2008, 585) fournissant les pré-requis minimum devant être respectés par toute explication évolutionnaire. En d'autres termes, le DG fournit une *structure d'explication* évolutionnaire[42] servant de socle commun à l'ensemble des explications évolutionnaires spécifiques.

Si l'on considère que la dimension historique est consubstantielle à toute analyse des phénomènes socioéconomiques[43], alors il convient notamment de remarquer que le principe de sélection proposé par le GD, et donc l'ensemble de son cadre théorique, sont anhistoriques : « *L'évolution est expliquée par : (1) la sélection naturelle, et (2) l'histoire, en termes de changements cumulatifs au travers des générations. La sélection naturelle ne dépend que des conditions écologiques et génétiques présentes et est donc anhistorique* » (Knudsen, 2002, 448, notre traduction). D'une manière ou d'une autre, cela signifie que la dimension historique doit être introduite par d'autres biais venant compléter le cadre d'analyse du DG.

2.2 La question de la spécificité de l'évolution sociale : de la critique lamarckienne à « l'hypothèse de continuité »

La thèse développée par le DG fait face à différentes objections qui ont toutes en commun de mettre en avant la spécificité de l'évolution socioéconomique et culturelle par rapport à l'évolution biologique. Ces critiques cherchent à montrer que, du fait de ces spécificités, les trois principes darwiniens de la réplication, de la variation et de la sélection perdent de leur pertinence d'une manière ou d'une autre. Si certaines attaques peuvent être relativement facilement évacuées (2.2.1), la critique développée par l'approche dite de « l'hypothèse de continuité » (Cordes, 2006 ; 2007a ; 2007b ; 2009 ; Witt, 2003 ; 2008)

[42] On peut aisément faire un parallèle ici avec ce qui a été dit dans la section précédente concernant le réalisme critique et le modèle transformationnel : l'objectif du réalisme critique, *via* ce modèle, n'est pas de proposer une explication complète et universelle de tous les phénomènes sociaux, mais d'offrir un cadre ontologique générique à partir duquel toute explication valable doit s'élaborer. On peut estimer que l'objectif du DG est similaire concernant l'explication évolutionnaire.

[43] En suivant en cela l'argument des philosophes néo-kantiens et notamment celui de Heinrich Rickert (1921 ; 1926). Cf. Chapitre 1.

souligne certains points critiques (2.2.2) qui viennent remettre en cause la pertinence du projet du DG (2.2.3).

2.2.1 Sélection artificielle, lamarckisme et théorie de l'auto-organisation

Différentes objections ont pu être formulées à l'égard du DG. Toutes ont en commun de souligner diverses spécificités de l'évolution socioéconomique : la thèse de la sélection artificielle souligne l'importance de l'intentionnalité humaine ; la conception lamarckienne de l'évolution socioéconomique met en avant la présence dans cette dernière d'une hérédité des caractères acquis ; enfin, la théorie de l'auto-organisation indique que l'on peut rendre compte de la capacité d'un système à s'autoréguler en faisant abstraction de tout processus de sélection. Pour autant, il est possible à chaque fois de proposer une défense du DG.

Sélection artificielle et intentionnalité humaine

L'argument de la sélection artificielle a déjà été abordé dans le Chapitre 5 au travers de la discussion de la métaphore proposée par Commons (1897 ; 1934). Le fait que les entités humaines peuplant les systèmes de population complexes au niveau socioéconomique soient dotées de la capacité d'agir intentionnellement (donc de développer une forme de raisonnement et d'anticiper de manière plus ou moins précise les résultats de l'évolution) est susceptible d'avoir une incidence à la fois aux trois niveaux de la variation, de la réplication et de la sélection. On se concentre ici sur ce dernier point, les deux autres étant abordés dans le cadre de l'hypothèse de continuité (cf. *infra*).

L'implication de l'existence d'une forme d'intentionnalité au niveau du processus de sélection est saisie par le terme de sélection artificielle : au niveau socioéconomique, les entités sont dotées de la faculté de faire des choix conscients et intentionnels concernant les règles ou les comportements devant être sélectionnés pour être conservés. Les critères présidant à cette sélection sont eux-mêmes le résultat d'un choix conscient, de telle sorte qu'il serait impropre de parler de « sélection naturelle » au niveau socioéconomique. Nous avons proposé dans le Chapitre 5 une objection à cet argument. De manière plus générale, il convient de souligner que le darwinisme et le DG n'aboutissent nullement à sous-estimer ou à nier l'importance de l'intentionnalité humaine (Hodgson et Knudsen, 2006a) : d'une part, la capacité humaine de faire des choix conscients est elle-même un produit d'un processus de sélection naturelle darwinien et d'autre part, si les actions des entités peuvent résulter de choix conscients, les effets émergents qui résultent de ces actions ne sont, en règle générale, jamais un produit intentionnellement recherché. Pour réitérer l'argument développé dans le Chapitre

5, à moins de supposer qu'il existe un individu placé hors du système social et doté de la capacité de diriger son évolution, le fait que des actions soient intentionnellement entreprises *au sein* du système ne change rien à la nature du processus de sélection. L'équation de Price présentée plus haut vient renforcer cet argument : comme on l'a indiqué, la sélection de sous-ensemble peut être le fait d'un acteur conscient, contrairement à la sélection générative darwinienne. Cependant, ces deux types de sélection sont formellement en tout point identiques. Le principe de sélection tel que formalisé par l'équation de Price n'est donc nullement incompatible avec l'existence d'une forme d'intentionnalité[44]. Sélection naturelle et sélection artificielle ne sont donc pas deux alternatives pour décrire un même phénomène, puisque l'une est plus générale que l'autre (Hodgson, 2004a ; Hodgson et Knudsen, 2006a).

L'évolution socioéconomique est-elle lamarckienne ?

Une seconde objection couramment formulée consiste à considérer que l'évolution socioéconomique est de type lamarckienne et, qu'en conséquence les principes darwiniens ne peuvent plus être appliqués[45]. Le lamarckisme peut se caractériser par trois propositions (Hodgson et Knudsen, 2006c, 344) :

1) La notion d'hérédité des caractères acquis ;
2) L'idée que l'évolution implique une complexité croissante ;
3) La mise en avant des idées de volonté, d'anticipation, d'activité volitionnelle dans le processus de changement évolutionnaire.

Comme mentionné précédemment, le troisième point n'est pas incompatible avec la perspective darwinienne, tout du moins lorsque l'on se place au niveau du principe de sélection. L'hypothèse de la complexité croissante est contestable dans une perspective darwinienne puisque seule une réplication générative (Hodgson et Knudsen, 2008a) est susceptible d'induire une telle augmentation de la complexité. Un processus évolutionnaire fondé sur la sélection naturelle est dans l'absolu susceptible d'induire une *diminution* de la complexité, lorsque cette diminution est le résultat d'une meilleure adaptation aux circonstances. L'argument de l'hérédité des caractères acquis est *a priori* le plus convainquant pour défendre la vision lamarckienne de l'évolution socioéconomique. Si, au niveau biologique, la possibilité de l'hérédité des caractères acquis a été rejetée, elle parait en

[44] On verra plus bas que la présence d'une forme d'intentionnalité est plus problématique, d'un point de vue authentiquement darwinien, en ce qui concerne les principes de réplication et de variation.
[45] Un auteur comme Richard Nelson (2001 ; 2006) estime souhaitable de qualifier l'évolution socioéconomique de lamarckienne. Voir la réponse de Hodgson et Knudsen (2007) à ce sujet.

revanche recevable au niveau socioéconomique en raison des capacités d'apprentissage des individus et de la possibilité de stocker les connaissances et les informations dans des artefacts socioculturels tels que les institutions. Ainsi, les variations au niveau social (comme par exemple une innovation technologique) sont susceptibles d'être codifiées, diffusées au sein de la population et transmises de génération en génération, sans que les individus aient besoin de les « redécouvrir ». Cette spécificité donnerait à l'évolution socioéconomique une tournure cumulative et un rythme plus rapide que l'évolution biologique. Surtout, c'est l'adaptation individuelle et non la sélection qui deviendrait le principal moteur de l'évolution sociale.

Il est possible d'opposer plusieurs arguments à cette objection. On peut tout d'abord relever que, tout en acceptant la possibilité d'une hérédité (génotypique) des caractères (phénotypiques) acquis au niveau socioéconomique, cette dernière n'est possible que dans le cas d'informations et de connaissances codifiables. En revanche, les nouvelles connaissances tacites générées au niveau phénotypique ne semblent pas transmissibles au niveau du génotype social (les routines ou les habitudes) puisque, par définition, elles ne peuvent s'acquérir que par l'observation et la pratique. Cependant, l'élément le plus décisif consiste à souligner que, de manière générale, darwinisme et lamarckisme sont compatibles, à tout le moins sur la question de l'hérédité des caractères acquis. Plus précisément, l'évolution darwinienne est plus générale que l'évolution lamarckienne, cette dernière n'en étant qu'un cas spécifique (Hodgson, 2004a ; Hodgson et Knudsen, 2006a ; 2006c ; Knudsen, 2002 ; Vromen, 2007). Sur un plan strictement historique, Darwin (1861) ne s'est en effet jamais opposé à la possibilité qu'il y ait une hérédité des caractères acquis au niveau biologique, se contentant de soutenir l'idée que le mécanisme de sélection devait rester dominant par rapport à un mécanisme d'adaptation cumulative dans le cadre de l'évolution. A strictement parler, le darwinisme (contrairement au néo-darwinisme) ne s'oppose pas au lamarckisme sur ce point. Plus fondamentalement, la structure d'explication darwinienne et néo-darwinienne et celle du lamarckisme sont les mêmes, à l'exception que le lamarckisme postule que les interacteurs peuvent avoir une influence causale directe sur les réplicateurs[46] (Knudsen, 2002). Dès lors, l'évolution lamarckienne n'est qu'un cas spécifique de l'évolution darwinienne à condition de comprendre le principe de réplication dans son sens le plus abstrait ne se réduisant pas à l'hérédité de type génétique (Vromen, 2007). La seule condition est qu'il existe une base génotypique imperméable aux variations phénotypiques, *même si une autre partie du*

[46] Autrement dit, une variation phénotypique peut se transmettre au niveau génotypique, la variation étant alors ensuite héritée par la descendance.

génotype y est vulnérable[47]. Les codes culturels implicites (les connaissances tacites) sont justement, comme on l'a dit, plus ou moins imperméables aux variations phénotypiques (Knudsen, 2002, 450 et suiv.). Notons enfin que certains auteurs, comme David Hull, interprètent l'apprentissage social non pas comme étant un cas d'hérédité des caractères acquis, mais plutôt comme une infection ou une contagion épidémiologique (Hodgson et Knudsen, 2006c). Ici encore, on est en présence d'un mécanisme de réplication, mais qui est toutefois différent de la réplication génétique. Comme la réplication des habitudes ou des routines au niveau socioéconomique se fait invariablement par l'observation, l'imitation et l'apprentissage[48], l'hérédité des caractères acquis n'est jamais complète.

Pour résumer, il est possible d'accepter l'idée qu'il existe dans une certaine mesure une hérédité des caractères acquis au niveau socioéconomique, sans pour autant remettre en cause le projet du DG. Cela passe par une définition suffisamment générale du principe de réplication. L'évolution lamarckienne n'est alors qu'un cas spécifique de l'évolution darwinienne. Une condition doit toutefois être observée : il doit subsister une base génotypique stable pour qu'un processus de sélection puisse opérer. La nature tacite de certaines connaissances et informations, ajoutée au fait que la réplication au niveau socioéconomique passe toujours par le niveau phénotypique doit en théorie permettre sa satisfaction.

DG et théorie de l'auto-organisation

La théorie de l'auto-organisation (Foster, 1997 ; 2005 ; 2006) explique comment un organisme ou une structure peut émerger, se développer et se complexifier en l'absence de toute planification au niveau systémique, la seule planification pouvant être le fait d'entités individuelles isolées. Au niveau socioéconomique, la théorie de l'auto-organisation permet d'expliquer l'émergence « spontanée » d'un ordre social et est souvent rapprochée des travaux de Menger (1883) ou de Hayek (1973 ; 2007). Cette perspective théorique est parfois présentée comme une alternative à l'approche darwinienne et à son concept de sélection, ou bien est présentée comme équivalente. Cependant, il apparaît que la théorie de l'auto-organisation est incomplète pour rendre compte des processus évolutionnaires et que le cadre darwinien et son principe de sélection sont plus généraux (Hodgson et Knudsen, 2006a).

[47] Cela est indispensable pour que le matériau sélectionné soit suffisamment stable, stabilité sans laquelle aucun processus de sélection ne peut se dérouler (Cordes, 2009 ; Knudsen, 2002 ; 2004).

[48] Autrement dit, comme on l'a souligné plus haut (voir aussi Hodgon et Knudsen, 2004b), la réplication des habitudes ne se fait jamais directement de génotype à génotype, mais passe toujours par le niveau phénotypique, contrairement à la réplication génétique.

Il apparaît qu'en biologie, la théorie de l'auto-organisation n'est pas perçue comme une alternative à l'explication par la sélection (Hodgson et Knudsen, 2006a). Il devrait alors en aller de même en ce qui concerne l'explication socioéconomique. Le principal argument à l'appui de cette thèse est que si la théorie de l'auto-organisation offre une explication à l'émergence non intentionnelle d'un ordre (social ou naturel), elle n'explique pas 1) les caractéristiques des agents qui interagissent avec l'environnement (les interacteurs), 2) les processus par lesquels un ordre venant d'émerger va rentrer en concurrence avec les ordres préexistants et 3) comment un ordre émergent s'adapte et survit dans le cadre de l'environnement naturel et social (Hodgson et Knudsen, 2006a, 9). En d'autres termes, un principe de sélection est requis pour comprendre comment interagissent et se transforment plusieurs ordres évoluant au sein d'un même environnement, pour finalement survivre ou disparaître : « *En d'autres termes, l'auto-organisation ne peut en elle-même rendre compte du potentiel de survie d'un système auto-organisé donné. Les idées relatives à l'auto-organisation peuvent nous permettre de comprendre l'émergence de certains patterns ou d'un ordre, mais en eux-mêmes ils ne peuvent expliquer le potentiel de survie du système ou de l'ordre en lui-même, notamment relativement à d'autres entités ou organismes* » (Hodgson et Knudsen, 2006a, 9, notre traduction). Un parallèle peut être fait entre les notions d'ontogénie et de phylogénie (Hodgson, 1993 ; Hodgson et Knudsen, 2006a) : un processus d'évolution ontogénétique décrit le *développement* (phénotypique) d'un organisme ou d'un ordre/structure. Par conséquent, la structure génotypique de l'entité (ou tout autre ensemble de réplicateurs suivant le niveau ontologique auquel on se situe) est assumée constante. L'auto-organisation retranscrit précisément un tel processus d'évolution ontogénétique. A l'inverse, la sélection naturelle darwinienne et, de manière plus générale, le principe de sélection, décrivent des processus d'évolution phylogénétiques où une population dans son ensemble évolue du fait d'une pression sélective exercée par son environnement. Dans ce cadre, le matériau génétique (ou tout autre réplicateur) change puisque la sélection présuppose la variation et induit une réplication différenciée des réplicateurs. Autrement dit, la phylogénie est plus générale que l'ontogénie : si des processus ontogénétiques peuvent s'insérer dans le cadre d'une évolution phylogénétique (et, par conséquent, la sélection naturelle est à la fois phylogénétique et ontogénétique), l'ontogénie n'implique pas nécessairement la phylogénie (Hodgson et Knudsen, 2006a). La sélection darwinienne est donc plus générale que la théorie de l'auto-organisation.

2.2.2 La critique de « l'hypothèse de continuité »

La critique la plus aboutie à l'encontre du DG est développée par l'approche dite de « l'hypothèse de continuité » (*Continuity Hypothesis*, à présent HC)[49]. Avant d'être une critique du DG, l'HC propose avant tout un cadre analytique évolutionnaire alternatif également partiellement fondé sur des principes darwiniens.

L'hypothèse de continuité : perspective ontologique et principes théoriques

Ulrich Witt (2003, 3, notre traduction), le principal auteur à l'origine de cette approche, définit l'hypothèse de continuité ainsi : « *Il ne fait aucun doute que l'espèce humaine est le produit de l'évolution. Pour autant, l'économie humaine est, au moins dans ses formes modernes, difficilement explicable dans les termes de la théorie de la sélection naturelle. Quelque part dans l'histoire de l'humanité il y a un point où le pouvoir explicatif de la théorie darwinienne de l'évolution pour expliquer les comportements (économiques) s'arrête. Mais le changement évolutionnaire se poursuit au-delà de ce point – sous une forme différente et avec d'autres moyens. J'appelle cette hypothèse la « continuité ontologique de l'évolution »* »[50]. Autrement dit, il est postulé qu'il existe une *continuité ontologique* entre l'évolution biologique/naturelle et l'évolution culturelle/socioéconomique. Cette continuité provient du fait que les comportements humains (prédispositions, préférences, aptitudes spécifiques telles que l'intentionnalité) sont en partie le résultat (et sont donc conditionnés par) de processus évolutionnaires se déroulant au niveau biologique. Ces processus évolutionnaires répondent aux différents principes darwiniens que met en avant le DG (réplication, variation et sélection) de telle sorte que l'évolution socioéconomique est nécessairement bornée par l'évolution biologique[51] : on ne peut pas étudier l'évolution culturelle si l'on fait abstraction des processus évolutionnaires biologiques sous-jacents qui ont à la fois conditionné certains comportements humains[52].

---

[49] Voir notamment Witt (2003) ainsi que Cordes (2006 ; 2007a ; 2007b ; 2009). Pour une comparaison entre le DG et l'HC, voir Vromen (2008).

[50] Un autre contributeur à cette approche propose la définition suivante : « *The continuity hypothesis represents a different way of showing the way in which Darwinian theory can be relevant for economics : the human species is a result of natural (Darwinian) evolution ; natural evolution has shaped the ground and still defines the constraints for man-made, or cultural, evolution, despite the fact that mechanisms and regularities differ between these domains. Culture evolves following its own regularities on the foundations laid before by natural selection in the form of innate human dispositions* » (Cordes, 2006, 531).

[51] Witt (2003, 29s) note que la mise en avant de ces trois concepts qui, comme on l'a indiqué, a d'abord été proposée par Donald Campbell, conduit à minorer l'importance des concepts de descendance et de spéciation qui sont pourtant également centraux chez Darwin.

[52] De ce point de vue, certains apports de la sociobiologie peuvent s'avérer pertinents dans la mesure où cette approche interprète certains comportements humains récurrents comme le résultat d'adaptations optimales à la pression sélective de l'environnement naturel. Voir Witt (2003, chap. 8 et 9).

Toutefois, la perspective de l'HC est radicalement anti-réductionniste. En effet, si les principes de la sélection darwinienne sont une réalité, leur champ d'action s'arrête toutefois à l'évolution biologique. L'HC repose finalement sur une forme de paradoxe : les caractéristiques de l'évolution culturelle sont le produit de l'évolution biologique, mais cette dernière, en faisant émerger des caractéristiques inédites dans les autres population animales et végétales (l'intentionnalité, la créativité, la capacité à anticiper), a largement affranchi l'évolution culturelle de ses contraintes, à commencer par la pression adaptative de l'environnement conduisant à une sélection naturelle. L'implication n'est pas qu'il n'existe aucun processus évolutionnaire au niveau socioéconomique, mais est que ceux-ci sont très différents de ceux se produisant aux niveaux génétique et biologique. Toute généralisation, ou plus exactement toute analogie ou métaphore[53] transposant les concepts darwiniens au domaine socioéconomique est donc sinon erronée, au moins limitée. Plus précisément, d'après la perspective de l'HC, il convient de définir la notion d'évolution comme un ensemble de processus induisant une *auto transformation* (*self-transformation*) d'un système (Witt, 2003, 13). Ainsi, la dynamique évolutionnaire « *traite de processus qui ont la capacité d'étendre leur champ au travers de la génération d'états qui auparavant n'existaient pas. Par conséquent, je postule que* <u>*la génération de nouveautés est la caractéristique générique de toute forme d'évolution*</u> » (Witt, 2003, 13, nous soulignons et traduisons). La génération et la dissémination de la nouveauté sont ainsi vues comme les caractéristiques constitutives de tout processus évolutionnaire (Witt, 2003, 145). Cependant, les mécanismes à partir desquels un système va se transformer au travers de la génération et de la dissémination de la nouveauté ne sont pas les mêmes suivant le niveau ontologique auquel l'on se trouve même si, suivant le principe de continuité ontologique, les mécanismes des niveaux ontologiques supérieurs sont contraints par ceux des niveaux ontologiques inférieurs. Au niveau socioéconomique, les travaux relevant de l'HC mettent ainsi systématiquement en avant l'importance de la subjectivité humaine et de la capacité des individus à faire des choix (Witt, 2003). Ces capacités, associées à un contexte d'incertitude radicale, induisent une différenciation temporelle entre la génération de nouveautés, dont il est impossible d'anticiper l'occurrence *ex ante*, et l'évaluation *ex post* de ces nouveautés qui se traduit par une diffusion plus ou moins large au sein de la population. Ces deux processus sont largement déterminés par

[53] Witt (2003 ; 2008) comme Cordes (2007a ; 2007b ; 2009) semblent en effet considérer que la démarche du DG ne dépasse pas le cadre de l'analogie ou de la métaphore. Comme on l'a indiqué plus haut, les auteurs s'inscrivant dans le cadre du DG rejettent explicitement toute démarche analogique ou métaphorique (Aldrich et *al.*, 2008 ; Hodgson, 2002b). Cette divergence peut provenir, soit d'un désaccord concernant l'idée de généralisation ontologique, soit d'une interprétation conflictuelle quant à l'origine des principes évolutionnaires mobilisés, et notamment des trois principes de réplication, hérédité et sélection. Cf. *infra*.

certaines caractéristiques humaines (l'apprentissage, la cognition, la créativité) que tout raisonnement par métaphore ou analogie biologique conduit à ignorer (Witt, 2003, 144).

Une critique à l'encontre du DG

Paradoxalement, si la perspective de l'HC s'inscrit dans la même optique de généralisation ontologique que le DG, elle en rejette en revanche le contenu substantif en estimant que le DG échoue finalement à dépasser le stade de la métaphore. Cette critique, qui est assise sur certains éléments abordés plus haut, revient finalement à indiquer que la caractérisation ontologique des processus évolutionnaires par le DG est erronée et, plus particulièrement, impropre pour rendre compte de l'évolution socioéconomique.

La critique développée par l'HC à l'encontre du DG peut se décomposer en relation à chacun des principes darwiniens de variation, réplication et sélection. Concernant le principe de variation, les partisans de l'HC arguent qu'il est erroné d'aborder la génération des variations au niveau socioéconomique de manière analogue à celles se produisant au niveau génétique, à savoir comme étant totalement aléatoire. L'une des spécificités de l'évolution socioéconomique (qui est un produit émergent de l'évolution biologique) est en effet que les comportements humains sont largement intentionnels, de telle sorte que la génération de la nouveauté intervient toujours en réaction (et souvent par anticipation) aux contraintes présentent dans l'environnement : « *Les sources de la variété sont fondamentalement différentes. Les nouveaux artefacts ou les nouvelles idées ne sont pas générés de manière aléatoire ; ils sont le résultat d'un plan consciemment élaboré ou d'une recherche de la nouveauté délibérément conduite, dont le résultat n'est pas encore clairement déterminé et qui peut dépendre d'un certain degré d'inattendue* » (Cordes, 2007a, 533, notre traduction). Cette conception « intentionnelle » de la variation a une incidence sur la nature de la réplication au niveau socioéconomique. Ici, deux objections sont adressées au DG : d'une part, la présence de réplicateurs n'est pas indispensable pour qu'il y est un processus de sélection et plus généralement évolutionnaire ; d'autre part, la spécificité de l'évolution socioéconomique serait que les variations sont générées à partir d'un effet rétroactif des phénotypes (interacteurs) sur les génotypes (réplicateurs), effet qui ne se trouve pas au niveau biologique. Ces deux éléments conduisent à la conclusion suivante : non seulement, il est difficile d'identifier d'authentiques réplicateurs au niveau socioéconomique, mais surtout l'instabilité combinée de l'environnement et du matériau génotypique fait qu'il est impropre de parler de « sélection » au niveau socioéconomique (Cordes, 2006 ; 2007a ; 2007b ; 2009 ; Vromen, 2007).

Il convient de s'arrêter un instant sur ces arguments. Le fait que la présence de réplicateurs ne soit pas indispensable à l'existence d'un processus de sélection est reconnu par tous les partisans du DG[54] et découle logiquement de la formalisation du principe de sélection par l'équation de Price. Comme on l'a indiqué, le principe de sélection requiert seulement qu'il y ait continuité, indépendamment de l'existence ou non d'un processus de réplication. Le second argument développé par l'HC est en revanche plus fort et découle de l'insistance sur l'intentionnalité des comportements humains et sur les capacités d'anticipation et d'apprentissage dont font preuve les individus. La conséquence est qu'au niveau socioéconomique, il est raisonnable de penser que les individus sont dotés de la capacité d'anticiper les effets de la sélection pour les contourner ou les annihiler : « *Par conséquent, l'évolution culturelle est caractérisée par une interaction systématique entre la variation et la sélection : un feedback positif s'établit entre la génération et la diffusion de la nouveauté* » (Cordes, 2007a, 137, notre traduction). De ce point de vue, à l'éventuelle existence d'une sélection externe exercée par l'environnement sur les interacteurs, il vient s'ajouter une « sélection interne » (Witt, 2003) que les interacteurs exercent eux-mêmes de manière intentionnelle sur leurs propres « réplicateurs », et ceci afin d'améliorer leur adaptation à l'environnement. Par exemple, dans le cas de la firme dont les routines font office de réplicateurs, il est possible que les firmes tentent de remédier à certaines routines déficientes qui les handicaperaient de manière intentionnelle, sans attendre la « sanction » de la pression adaptative et sélective exercée par l'environnement (Witt, 2003, 144)[55]. La présence d'un tel *feedback* entre phénotype et génotype au niveau socioéconomique doit normalement induire une relative instabilité au niveau des réplicateurs. L'évolution socioéconomique se caractériserait ainsi par une variabilité prononcée à la fois de l'environnement et du matériau génotypique (Cordes, 2006 ; 2007a). Or, il est admis que la condition *sine qua non* pour qu'un

[54] Voir Knudsen (2004) notamment. Godfrey-Smith (2000), qui ne se rattache pas au DG, montre également (sans mobiliser l'équation de Price) qu'un processus de sélection est en théorie possible en l'absence de réplicateur, y compris au niveau biologique. Toutefois, Aldrich et *al.* (2008, 588) soulignent qu'admettre qu'il n'existe pas de réplicateur au niveau socioéconomique signifierait que l'évolution économique et sociale serait moins complexe que l'évolution biologique, puisque l'absence de réplicateur rend délicate la génération de la complexité. Pour ces auteurs, il s'agit là d'une concession empiriquement difficilement justifiable.

[55] Comme l'indique Witt (2003, 151s), Nelson et Winter (1982) prennent en compte cette objection, mais arguent que la modification intentionnelle des routines par la firme repose elle-même sur des « méta-routines », autrement dit que l'activité de résolution des problèmes est elle-même fondée d'une manière ou d'une autre sur un « programme » et qu'elle est donc plus ou moins automatisée. Le problème de cet argument serait qu'il ignore l'importance de la créativité et de la subjectivité humaines dans le cadre de la résolution de problèmes (ce que Commons (1934) appelle des transactions stratégiques), caractéristiques faisant que deux individus ne feront pas émerger la même solution pour une routine donnée.

processus de sélection puisse être effectif[56] est qu'il existe une base génotypique stable, c'est-à-dire imperméable aux effets de l'environnement sur les phénotypes (Knudsen, 2002).

La pertinence de la généralisation du principe de sélection aux domaines culturels et socioéconomiques est donc contestable, d'autant plus qu'il peut être argué que la transmission (donc la réplication) au niveau culturel est affectée par des biais qui ne se trouvent pas au niveau biologique (Boyd et Richerson, 1985 ; Cordes, 2009). Notamment, la transmission culturelle opère essentiellement par le biais de la « transmission conformiste » (Gintis, 2007) selon laquelle « *[l]a tendance de l'individu à acquérir certaines variantes culturelles particulières peut être influencée par le caractère commun ou rare du trait parmi les « parents » culturels de l'individu* » (Boyd et Richerson, 1985, 10, notre traduction)[57]. Autrement dit, le processus d'évolution culturelle est en partie déterminé par certaines préférences (génétiquement héritées) qu'ont les individus pour le conformisme (*i.e.* adopter un comportement dominant au sein de la population, indépendamment de sa « valeur reproductive ») ou leur propension à imiter les comportements de certains individus jouant le rôle de « modèles culturels ou sociaux ». Cette spécificité rendrait caduque toute tentative de transposition des mécanismes évolutionnaires biologiques au niveau socioéconomique. Notamment, les modes de transmission culturelle feraient que la distinction entre sélection et variation/adaptation est peu pertinente (Cordes, 2006 ; 2009 ; Jennings et Waller, 1994 ; Vromen, 2007).

2.2.3 Le DG est-il pertinent ?

Les critiques qui viennent d'être exposées ont indéniablement une certaine force. Evaluer leur pertinence est un préalable nécessaire avant d'interroger la possibilité d'un rapprochement entre le DG et l'institutionnalisme historique. Il faut en premier lieu clairement préciser à quel niveau se situe l'opposition entre HC et DG. On pourra alors étudier les réponses qu'apporte le DG aux critiques formulées par l'HC pour développer une première évaluation de la pertinence du projet du DG[58].

---

[56] Y compris dans le cas de la formalisation du principe de sélection à l'aide de l'équation de Price (Cordes, 2007b).

[57] Plutôt que de « transmission conformiste », Boyd et Richerson (1985) parlent de « *frequency dependent bias* ». Les mêmes auteurs repèrent l'existence de deux autres biais de transmission, un biais direct et un biais indirect. Cordes (2009) mobilise un modèle de transmission culturelle indirectement biaisée développé par Boyd et Richerson (1985, chap. 8) pour mettre en avant la spécificité de l'évolution culturelle qui en découle et réinterpréter l'analyse de la consommation ostentatoire par Veblen (1899a).

[58] Précisons qu'il n'est pas de notre propos (à la fois pour des raisons d'espace et de complexité inhérente à cette question) d'essayer de trancher le débat entre DG et HC. Nous cherchons essentiellement à mieux préciser les termes de ce débat et à souligner qu'aucune des deux positions théoriques ne peut en l'état prétendre à totalement dominer l'autre.

Un débat qui se situe à plusieurs niveaux

Les discussions entre les partisans respectifs du DG et ceux de l'HC abordent différentes questions ontologiques qui ne sont pas toujours clairement distinguées. Un premier point ambiguë est celui du statut des principes darwiniens de réplication, variation et sélection dans le DG. Comme on l'a déjà souligné, les partisans du DG (voir notamment Aldrich et *al.*, 2008) insistent sur le fait qu'il n'est procédé à aucune forme d'analogie ou de métaphore biologique, mais que le DG repose sur une *généralisation ontologique* de principes qui ne renvoient à aucun domaine spécifique. A l'inverse, Witt (2003 ; 2008) et Cordes (2006 ; 2007a ; 2007b) voient dans les principes darwiniens des analogies procédant à une transposition de concepts en provenance de la biologie vers le domaine socioéconomique[59]. Si l'on s'en tient à la définition des systèmes de population complexes donnée plus haut, il semble pourtant difficile de contester aux trois principes de réplication, variation et sélection le statut de généralisation ontologique, dans la mesure où le concept de système complexe auquel ils s'appliquent n'a aucun fondement biologique particulier. Cela s'ajoute au fait que la définition de chacun de ces trois principes est indépendante de toute caractérisation empirique. Si la généralité des concepts du DG est susceptible de poser des difficultés (cf. *infra*), la critique de la supposée démarche analogique ou métaphorique semble manquer sa cible : « *« Analogie » ou « ontologie » semble être une fausse opposition ici. La variante du darwinisme généralisé de Hodgson et Knudsen est basée à la fois sur l'analogie et l'ontologie. Leur triptyque darwinien est une version abstraite et généralisée de théories développées dans d'autres champs de recherche. Pour autant, leur assertion selon laquelle ces trois principes correspondent à l'évolution culturelle (et plus particulièrement économique) est fondée sur une évaluation ontologique considérant que les systèmes culturels évolutionnaires ont les propriétés requises pour que l'évolution au travers de la sélection naturelle opère* » (Vromen, 2008, 10, notre traduction).

Il apparaît que le DG et l'HC procèdent tous deux à une généralisation ontologique de certains concepts à l'ensemble des processus évolutionnaires, mais que les deux approches sont en désaccord sur le contenu ou sur l'identité de ces concepts. Et, sur ce point, l'opposition n'est pas totale. En effet, l'essence de « l'hypothèse de continuité » (l'évolution biologique a contribué à fixer les déterminants de l'évolution culturelle de sorte qu'il n'y a

[59] Voir par exemple la classification des différentes approches évolutionnaires à laquelle procède Witt (2008) et qui définit le DG comme une démarche reposant sur des *métaphores* darwiniennes, tandis que l'HC est classée parmi les approches reposant sur des concepts génériques de l'évolution. Voir aussi Cordes (2007b) qui indique qu'assimiler la firme à un interacteur ne relève pas de la généralisation ontologique mais de l'analogie.

pas de rupture entre ces deux évolutions) est totalement compatible avec le DG (Hodgson, 2007e ; Vromen, 2008). L'argument central respectif ne correspond pas à la même question ontologique puisque le DG et l'HC se rejoignent sur un grand nombre de points : les processus d'évolution biologique et processus d'évolution culturelle sont considérés comme distincts et séparés, et tous deux adoptent un point de vue moniste non réductionniste dans le cadre d'une ontologie multi niveaux. L'opposition est relative à un troisième ensemble de questions ontologiques qui se place au niveau métaphysique (Vromen, 2008) et concerne la description de l'évolution en tant que processus d'auto-transformation (Witt, 2003) qui s'oppose effectivement à la caractérisation de l'évolution par le DG. En l'absence de travaux empiriques et appliqués plus nombreux[60], il est difficile, voire impossible, de trancher entre les deux conceptualisations proposées. On peut en revanche chercher à évaluer la pertinence des réponses que le DG apporte aux critiques de l'HC.

La défense du DG

Le fait que l'évolution biologique et l'évolution culturelle diffèrent sous plusieurs aspects n'est pas contesté par le DG (Aldrich et *al*., 2008). Parmi les différences les plus notables, on peut notamment relever (Hanappi, 1992 ; Nelson, 2006 ; Richerson et Boyd, 2001) :

a) le fait que la transmission culturelle ne se fait généralement pas à partir de deux « parents », mais d'un échantillon de plusieurs dizaines d'individus dont les comportements semblent être les « meilleurs » (enseignants, leaders, célébrités). Cela a pour effet d'accélérer considérablement les variations entre les groupes et de rendre la transmission moins précise ;
b) nous n'imitons pas uniquement les individus issus de la même parenté génétique ;
c) les individus ne sont pas attachés à vie à un trait culturel, mais adoptent et abandonnent différents traits culturels de manière continue ;
d) les variations acquises peuvent être transmises *dans une certaine mesure* ;
e) l'importance jouée par l'intentionnalité humaine, l'intelligence et les interactions intellectuelles, aussi bien au niveau de la génération de variations qu'au niveau du processus de sélection ;
f) le critère de sélection et les mécanismes de sélection n'impliquent que très rarement la survie ou la reproduction humaines ;

[60] Notons que si de tels travaux existent en ce qui concerne l'HC, ils sont encore très rares dans le cadre du DG, tout du moins en économie.

g) la relation entre les individus/groupes et la culture et son évolution est très différente de la manière dont sont liés les gènes et les entités vivantes dans l'évolution des espèces.

Aucun de ces points n'est rejeté par le DG. Il est estimé qu'il est possible de dépasser les spécificités respectives des évolutions socioéconomiques et biologiques en proposant une conceptualisation suffisamment abstraite et générale des principes de réplication, de variation et de sélection. Ainsi, le principe de variation est défini de telle sorte que le fait que les variations soient générées de manière intentionnelle ou non n'a aucune importance : le seul élément requis est qu'il existe une variété au sein de la population en raison de l'apparition de variations. Le fait qu'au sein de certains systèmes de population les variations ne soient pas aléatoires et que par conséquent elles puissent obéir à des patterns très différents est un problème empirique qui doit être rajouté lors d'études spécifiques. Le même raisonnement est valable pour le principe de réplication. Du point de vue du DG, il existe des réplicateurs au niveau socioéconomique (Aldrich et *al*., 2008, Hodgson, 2002b ; Hodgson et Knudsen, 2004b ; 2006a), même s'il est reconnu que leur présence n'est pas formellement indispensable pour qu'il y ait un processus de sélection. Cependant, ici encore, la réplication est définie de telle manière qu'aucun contenu empirique spécifique ne lui est donné. Formellement, les conditions de causalité, de similarité et de transfert d'informations peuvent être remplies par un grand nombre de mécanismes et d'entités, bien au-delà du domaine génétique. Les réplicateurs peuvent même grandement différer les uns des autres, comme l'atteste le fait que les habitudes se répliquent indirectement au niveau phénotypique (Hodgson et Knudsen, 2004b ; 2006c) tandis que la réplication des gènes se fait uniquement au niveau génotypique. Dans l'absolu, les biais de transmission existant au niveau culturel (Boyd et Richerson, 1985) relèvent de spécifications empiriques qui ne remettent pas en cause le principe de réplication. Enfin, comme on l'a déjà amplement développé, le principe de sélection tel qu'il est formalisé par l'équation de Price est dépourvu de tout contenu empirique et est généralisable à partir du moment où le matériau sélectionné satisfait à un certain critère de stabilité (Knudsen, 2002).

C'est précisément sur ce dernier point que la position du DG est la plus fragile. En effet, si l'existence d'un effet rétroactif entre sélection et variation (ou entre phénotype et génotype) ne semble pas mettre à mal la généralité des principes de variation et de réplication, rien n'indique qu'il n'engendre pas une instabilité génotypique au niveau socioéconomique dépassant un seuil critique. Dans l'absolu, cela peut non seulement signifier qu'il n'existe pas de vrais réplicateurs à ce niveau ontologique, mais surtout qu'il n'existe pas à proprement

parler un processus de sélection distinct de la variation et des comportements adaptatifs. On conviendra qu'il s'agit d'une question qui est en l'état difficile à trancher tant sur le plan empirique que conceptuel. On se contentera de remarquer que deux des auteurs ayant le plus contribué à la généralisation d'un cadre darwinien à l'étude de l'évolution culturelle, Robert Boyd et Peter Richerson (1985 ; 2001 ; 2008), et dont les travaux sont mobilisés par Cordes (2009), n'hésitent pas à parler de « théorie de l'hérédité duale » (*Dual Inheritance Theory*) qui se caractérise par un double processus de sélection, l'un se développant au niveau biologique, l'autre au niveau culturel[61], et présentent des modèles formels allant dans ce sens.

Les principes du DG : généralité ou vacuité ?

Le DG parvient à répondre aux diverses critiques formulées à son encontre, mais au prix d'une concession qui a dû déjà apparaître : une définition extrêmement large des principes de variation, réplication et sélection. Le fait que le DG repose sur des concepts généraux découle bien entendu de son projet ontologique et théorique, qui est de proposer un cadre analytique unifié au sein duquel puisse se subsumer l'ensemble des processus évolutionnaires. De ce point de vue, le DG *peut* s'accommoder des critiques qui lui sont formulées concernant la spécificité de l'évolution socioéconomique et culturelle. Comme on l'a indiqué, le DG ne nie pas les différences sensibles entre l'évolution biologique et l'évolution socioéconomique. Toutefois, il est argué que les principes de variation, de réplication et de sélection sont suffisamment généraux pour englober tous les mécanismes par lesquels des systèmes de population complexes se transforment. Cet objectif est atteint en définissant les concepts de la manière dont il a été exposé précédemment : la variation consiste dans la mutation des traits génotypiques ou phénotypiques, peu importe que cette mutation soit le produit d'un comportement intentionnel ou le fruit du hasard. La réplication est finalement défini *a minima* comme le fait qu'une entité ait la propriété de transmettre des informations conduisant à la production d'une copie similaire. Le fait que la réplication soit directe (comme dans le cas du gène) ou indirecte (en passant par le phénotype, comme c'est le cas de l'habitude) n'a, dans le cadre du DG, pas d'incidence. Enfin, la sélection, *via* l'équation de Price, est définie comme un processus par lequel un ensemble antérieur se transforme en ensemble postérieur, sans qu'aucun contenu empirique ne doive être précisé.

Le recours à de telles définitions génériques soulève une difficulté évidente : quel est dès lors le véritable pouvoir explicatif du DG ? En effet, au-delà de la question de savoir si

[61] Il est important de préciser que ni Boyd, ni Richerson, ne se revendiquent du DG.

l'évolution socioéconomique comporte de véritables réplicateurs et si elle répond à un processus de sélection – points dont on a souligné qu'ils étaient difficiles à trancher tant sur un plan empirique que sur un plan conceptuel, il s'agit de déterminer si le cadre heuristique que propose le DG est véritablement utile. Bien que le DG s'inscrive dans une perspective ouvertement réaliste, au sens philosophique comme au sens ontologique, le problème du *hiatus irrationalis* entre les concepts et la réalité (cf. chapitres 1 et 2) est toujours présent. Cela signifie que la construction des concepts est subordonnée non pas (ou pas seulement) à une exigence de réalisme (c'est-à-dire de proximité par rapport à une réalité à laquelle on ne peut accéder directement) mais également à une exigence « d'utilité », dans le sens des avancées théoriques et empiriques que permettent les concepts. A ce niveau, les partisans du DG semblent reconnaître les limites de leur approche, puisqu'ils admettent que des analyses théoriques et empiriques spécifiques sont requises pour chaque processus évolutionnaire abordé (Aldrich et *al.*, 2008). Toutefois, une nouvelle difficulté surgit dans la mesure où, dans le cas de l'évolution socioéconomique, les économistes se revendiquant du DG n'ont encore guère avancé dans la spécification des processus évolutionnaires se produisant à ce niveau (Vromen, 2007)[62]. Le DG fait ainsi en l'état face à un dilemme (Vromen, 2007) : soit on essaye d'élaborer un cadre suffisamment général pour rendre compte de tous les processus évolutionnaires, mais alors le niveau d'abstraction est tel que l'on ne voit pas quel intérêt heuristique peut avoir ce cadre théorique pour spécifier l'évolution sociale. Soit on fait l'inverse, c'est-à-dire que l'on s'inspire des théories évolutionnaires propres à un domaine spécifique (la biologie est le seul candidat valable) pour essayer d'en dériver des applications à un autre domaine, mais alors l'exigence de généralité n'est pas satisfaite et le « spectre » de l'analyse métaphorique n'est plus très loin.

Il ne faut pas pour autant en conclure à l'inutilité du DG. Nous pensons qu'il faut souligner ici deux points sur lesquels cette perspective ontologique et théorique peut s'avérer utile, au-delà du seul institutionnalisme historique : d'une part, comme on l'a déjà évoqué brièvement plus haut, le projet du DG peut s'interpréter de la même manière que celui du réalisme critique (Lawson, 1997 ; 2003b) dans le cadre du modèle transformationnel. La généralité des principes du DG est certes insuffisante en elle-même pour produire de réels apports, mais elle permet de déterminer les conditions que doit remplir toute explication

[62] Il faut relativiser ce point puisque Hodgson et Knudsen (2004b) tentent d'établir les habitudes et les routines comme des réplicateurs et les firmes comme des interacteurs et que Hodgson et Knudsen (2004a ; 2008b) mettent en application certains des enseignements du DG dans le cadre d'un modèle simulé informatiquement. Ces efforts restent toutefois encore marginaux si on les met en perspective avec les travaux en théories évolutionnistes de la firme ou encore ceux relevant de l'HC.

évolutionnaire. A ce titre, le DG offre un modèle d'explication générique similaire au modèle transformationnel dans le cadre du réalisme critique. Bien entendu, cet argument laisse en suspend la question substantive de la *validité* empirique des principes darwiniens, laquelle ne peut être établie qu'au cas par cas à chaque niveau ontologique, et dont on a souligné qu'elle est en l'état actuel difficile à trancher. D'autre part, si la portée heuristique des principes darwiniens en tant que tels peut sembler limitée, nous partageons en revanche le point de vue de Vromen (2007) suivant lequel le DG peut avoir une pertinence sur le plan instrumental en fondant le transfert de techniques de modélisation d'un domaine à un autre, telles que les outils de la biologie évolutionnaire. Nous développons ce point, entre autre, dans la troisième et dernière sous-section.

2.3 Darwinisme généralisé et institutionnalisme historique

Nous abordons ici brièvement deux points[63], l'un relevant d'abord d'un problème d'histoire de la pensée, le second d'un questionnement méthodologique. Dans les deux cas, c'est la question de la manière dont l'institutionnalisme peut profiter des apports du DG qui est soulevée. Dans un premier temps, on se demande dans quelle mesure l'institutionnalisme historique et plus particulièrement l'économie évolutionnaire de Veblen correspondent à la structure d'explication du DG, puis, dans un second temps, nous évoquons les outils méthodologiques et théoriques pouvant servir à rendre le DG opératoire dans le cadre de l'institutionnalisme historique.

2.3.1 Veblen a-t-il généralisé le darwinisme ?

Comme on l'a largement développé dans le Chapitre 5, Thorstein Veblen est le premier économiste véritablement à l'origine de l'introduction des principes darwiniens en sciences sociales et en économie. On ne reprendra pas ici les éléments qui ont été présentés. La question de savoir si Veblen a véritablement mis en œuvre avant l'heure la perspective développée par le DG est d'abord une question intéressante dans le cadre de l'histoire des idées. Mais elle a aussi une pertinence du point de vue de la caractérisation et du développement de l'institutionnalisme historique.

[63] Ces deux points mériteraient des développements bien plus larges que nous ne pouvons ici proposer pour des raisons d'espace et de complexité. Nous offrons essentiellement quelques pistes de réflexion qui demanderont à être approfondies dans de futurs travaux.

Veblen et le DG

L'idée que Veblen a adopté et utilisé les principes darwiniens de variation, réplication et sélection dans une perspective de généralisation ontologique est notamment défendue par Hodgson (2008) : « *Cette preuve textuelle, et d'autres, de l'usage du concept de sélection, en plus de sa [par Veblen] compréhension de l'importance de la variation et de l'hérédité dans la théorie darwinienne, soutiennent de manière décisive la proposition selon laquelle Veblen a généralisé les principes darwiniens à l'évolution sociale* » (Hodgson, 2008, 403, notre traduction). Dans cette perspective, l'un des points essentiels est que chez Veblen la terminologie darwinienne ne serait pas utilisée dans un sens métaphorique : « *L'utilisation par Veblen de la terminologie darwinienne ne relevait pas de la simple métaphore. Il a clairement indiqué que les systèmes socioéconomiques évoluaient de manière effective en accord avec les concepts darwiniens de variation, hérédité et sélection. Il ne croyait pas que la théorie darwinienne était restreinte aux phénomènes naturels. La différence entre l'évolution naturelle et l'évolution sociale réside dans l'unité de sélection et dans les détails des processus évolutionnaires, pas dans l'exclusion de la variation, de l'hérédité ou de la sélection de la sphère sociale* » (Hodgson, 2008, 403-404, notre traduction). Plusieurs extraits de l'œuvre de Veblen, déjà donnés dans le Chapitre 5, semblent venir à l'appui de cette thèse.

Il faut tout d'abord relever que Veblen a implicitement développé une théorie évolutionnaire multi niveaux qui s'accorde bien avec la perspective ontologique du DG selon laquelle, on le rappelle, les processus évolutionnaires se produisent à divers niveaux ontologiques interdépendants : les instincts humains sont le résultat d'un processus d'évolution biologique, tandis que l'évolution des habitudes et des institutions se déroule au niveau socioéconomique. Par ailleurs, Veblen mobilise bien de manière explicite les trois principes darwiniens de la réplication, de la variation et de la sélection, comme c'est par exemple le cas dans ce passage déjà cité :

> « *La vie de l'homme en société, tout comme celle des autres espèces, est une lutte pour l'existence, et donc un processus d'adaptation sélective. L'évolution de la structure sociale a été un processus de sélection naturelle des institutions. Les institutions humaines ont fait et font encore des progrès qui se réduisent en gros à une sélection naturelle des habitudes mentales les plus recevables, et à un processus d'adaptation forcée des individus à leur milieu, un milieu qui a changé au fur et à mesure que la société se développait, et que changeaient aussi les institutions sous lesquelles les hommes ont vécu. Les institutions elles-mêmes ne sont pas seulement les résultats d'un processus sélectif et adaptatif, qui façonne les types prédominants d'attitude et*

d'aptitude spirituelle ; elles sont en même temps des méthodes particulières de vie et de relations humaines, et à ce titre elles sont à leur tour de puissants facteurs de sélection. En sorte que les institutions, quand elles changent, favorisent une nouvelle sélection des individus doués du tempérament le plus approprié ; elles aident le tempérament et les habitudes à se plier au milieu transformé, grâce à la formation d'institutions nouvelles » (Veblen, 1899a, 124).

Cet extrait contient explicitement les principes de sélection et de variation et, implicitement, celui d'hérédité[64]. Sur un plan purement textuel, il est difficile de déterminer si Veblen utilise ici la terminologie darwinienne de manière métaphorique ou analogique[65] ou bien dans une perspective de généralisation ontologique. Notre propre reconstruction de l'économie évolutionnaire de Veblen dans le Chapitre 5 penche plutôt pour cette dernière hypothèse. Comme on l'a montré, on peut voir dans les analyses de Veblen une réelle tentative d'expliquer la diffusion ou la disparition de certains traits comportementaux à partir de processus évolutionnaires certes très génériques mais permettant de restituer la phylogenèse de certaines institutions, comme par exemple celle de la consommation ostentatoire. Bien entendu, on retrouve ici le problème de la généralité des principes du DG et de la pertinence qui en découle. Poirot (2007 ; 2008) considère que Veblen a soigneusement distingué l'évolution socioéconomique de l'évolution biologique et qu'à ce titre les processus évolutionnaires sous-jacents ne pouvaient être les mêmes : « *Veblen a bien établi une distinction entre les mondes biologiques et social, tout en reconnaissant que le social repose sur l'évolution biologique. Sa conception des phénomènes sociaux n'était toutefois pas fondée sur l'idée que les individus ont plusieurs instincts, mais plutôt sur l'habilité humaine à appliquer un raisonnement intelligent à de multiples situations différentes. L'évolution sociale selon Veblen était un processus d'ajustement constant des institutions sociales aux nécessités de la couverture des besoins sociaux* » (Poirot, 2008, 411, notre traduction). En soi, cet élément ne met pas à mal l'idée que Veblen aurait adopté une perspective ontologique généraliste puisque cette dernière peut s'accommoder parfaitement de l'existence de spécificités empiriques. Toutefois, Jennings et Waller (1994) considèrent que le recours de

[64] Ici, il s'agit de l'hérédité au sens le plus large, celui de la continuité, sans laquelle aucun processus de sélection ne peut se produire.

[65] Sachant qu'une métaphore consiste à importer d'un domaine étranger des concepts ou une image dans un autre domaine, et qu'une analogie consiste à mettre en avant la similarité entre deux processus ou mécanismes bien distincts. Cordes (2007a ; 2009) considère que l'utilisation par Veblen des principes de sélection et de variation ne dépasse pas le cadre de la métaphore et qu'en pratique, l'économiste américain (notamment Veblen, 1914) a clairement mis en avant les différences de nature entre les processus évolutionnaires au niveau biologique et ceux au niveau socioéconomique.

Veblen à des concepts darwiniens s'est fait sur une base métaphorique dans une perspective à la fois heuristique et herméneutique. Surtout, les mêmes auteurs considèrent que, au-delà du vocabulaire employé par l'économiste américain, ce dernier était plus intéressé par la variation endogène de la culture que par le processus de sélection. Cela s'expliquerait par le fait que, que d'un point de vue herméneutique (selon lequel les termes d'un processus doivent s'expliquer dans les termes du processus lui-même), il n'y a pas de différence chez Veblen entre la sélection et la variation et que toutes deux sont l'équivalent de la notion biologique d'adaptation. La séparation entre sélection et variation au niveau socioéconomique serait artificielle, les deux concepts pouvant se joindre sous l'idée « d'adaptation culturelle » (Jennings et Waller, 1994, 1009).

L'intérêt du DG pour l'institutionnalisme historique

La question concernant le fait de savoir si les travaux de Veblen constituent une mise en œuvre des principes du darwinisme généralisé reste donc ouverte. Cordes (2009) considère que le premier chapitre de *The Instinct of Workmanship and the State of the Industrial Arts* (Veblen, 1914) constitue au contraire une mise en application exemplaire du cadre théorique de l'hypothèse de continuité. Ce point demanderait à être étudié de manière plus approfondie. Du point de vue du DG, on peut toutefois remarquer une spécificité dans la perspective évolutionnaire de Veblen qui a déjà été soulignée dans le Chapitre 5 et qui apparaît dans la citation de Veblen donnée plus haut : le statut particulier des institutions qui jouent à la fois le rôle d'unité et de facteur de sélection. Comme on l'a développé précédemment, la question de l'unité de sélection est ambiguë dans la mesure où il faut distinguer la sélection des interacteurs de la sélection pour les réplicateurs (Sober, 1984). Si l'on considère, suivant en cela le DG, que les habitudes (*habits of thought* chez Veblen) sont des réplicateurs et que l'on admet que les institutions peuvent être assimilées à des interacteurs[66], alors un processus de sélection des institutions doit induire une sélection *pour* les habitudes correspondantes. Il s'agit incontestablement d'une partie du processus que décrit Veblen lorsqu'il écrit que les institutions sont « *les résultats d'un processus sélectif et adaptatif, qui façonne les types prédominants d'attitude et d'aptitude spirituelle* ». Cependant, Veblen s'empresse d'ajouter :

[66] Ce point peut être discuté. Hodgson et Knudsen (2004b ; 2006d) suggèrent plutôt que ce sont les individus qui sont les porteurs des habitudes et donc les interacteurs correspondants. Le problème de cette conception est qu'il devient dès lors difficile de situer les institutions qui sont un ensemble objectivé d'habitudes dominantes. Or, si les institutions jouent un rôle dans les processus évolutionnaires socioéconomiques (ce qui, d'un point de vue institutionnaliste, ne fait aucun doute), il est impératif de pouvoir déterminer leur place précise. Voir à ce sujet l'intéressante proposition de Stoelhorst (2008), qui suggère de considérer les institutions comme constitutives du génotype dans le cadre de la sélection de groupe, le groupe (la communauté) jouant le rôle de phénotype.

« *elles sont en même temps des méthodes particulières de vie et de relations humaines, et à ce titre elles sont à leur tour de puissants facteurs de sélection. En sorte que les institutions, quand elles changent, favorisent une nouvelle sélection des individus doués du tempérament le plus approprié* ». Ici, il n'est plus question de voir les institutions comme des interacteurs, mais plutôt comme constitutives de l'environnement déterminant le taux de réplication de chaque habitude ou trait de comportement. Autrement dit, lorsque les institutions sont appréhendées comme les *unités* de sélection, elles jouent le rôle d'interacteurs débouchant sur une sélection pour les habitudes ; lorsqu'elles sont appréhendées comme les *facteurs* de sélection, elles font partie de l'environnement. Dès lors, il semble que le rôle d'interacteur soit ici tenu par les individus eux-mêmes, débouchant toujours sur une sélection pour les habitudes. La particularité de l'économie évolutionnaire de Veblen est d'introduire ces deux dimensions simultanément. D'une certaine manière, elle permet à Veblen de souligner une autre forme de dualisme des évolutions socioéconomique et culturelle (autre que le dualisme que l'on retrouve dans l'hypothèse de continuité ou chez Boyd et Richerson (1985)) voyant cohabiter une *sélection de la culture* et une *sélection par la culture*. Il s'agit là d'une caractéristique hautement spécifique à l'évolution socioéconomique et culturelle, qui ne trouve pas d'équivalent aux niveaux biologique et génétique. Comme on l'a montré dans le Chapitre 5, ces deux dimensions sont intégralement présentes dans les analyses de Veblen. Une piste de travail à approfondir est donc de déterminer comment le DG peut s'accommoder d'un tel particularisme et, si cela est possible, comment en utiliser les principes et concepts pour davantage préciser la théorie évolutionnaire de Veblen.

Si l'on accepte notre caractérisation de l'institutionnalisme historique que l'on a cherché à justifier dans les deux premières parties de ce travail, on doit admettre que le DG présente un certain intérêt pour ce programme de recherche. La raison en est que, outre le fait que le DG renvoie directement à l'un des principes du noyau dur de l'institutionnalisme historique, il peut constituer de manière plus générale un support à la fois ontologique, méthodologique et théorique pour lui permettre de se développer. Globalement, le raisonnement est le même que pour le réalisme critique (cf. section 1). Le DG fournit un cadre d'analyse générique qui doit contribuer à permettre à l'institutionnalisme historique de développer sa compréhension des phénomènes que l'on a résumé sous l'expression de « théorisation de l'histoire », à savoir la dynamique de reproduction et de transformation des institutions et plus largement des économies. Le DG est susceptible de conforter l'ensemble des éléments du noyau dur qui correspondent à cet aspect : d'abord en précisant les éléments participant au processus d'évolution (routines, habitudes, institutions) et leur rôle

(réplicateurs, intéracteurs), ensuite en formalisant les mécanismes par lesquels se déroule cette évolution, enfin en offrant des outils permettant d'étudier sur un plan théorique comme empirique les transformations effectives des économies contemporaines et du capitalisme en particulier. Toutefois, comme on l'a déjà indiqué, à ce stade le DG souffre en l'état actuel d'un manque de spécification des caractéristiques de l'évolution socioéconomique et des moyens méthodologiques à disposition pour les étudier. Nous proposons ci-après quelques pistes de réflexion à ce sujet.

2.3.2 Pistes de réflexions méthodologiques et théoriques pour le DG et l'institutionnalisme historique

Nous partons du principe ici que le projet du DG est recevable et qu'il est pertinent dans le cadre de l'institutionnalisme historique. Nous considérons également que la caractérisation générique qui est proposée à partir des principes de réplication, variation et sélection est pertinente, même si elle appelle à être précisée, comme l'indiquent Aldrich et *al.* (2008), pour chaque processus évolutionnaire spécifique étudié. Nous suggérons ici deux pistes de développement qui dans l'absolu n'en font qu'une : la théorie des jeux évolutionnaires et les approches interdisciplinaires qui s'inscrivent dans la lignée de celle proposée par Gintis (2007)[67].

DG et théorie des jeux évolutionnaires

La théorie des jeux évolutionnaires a été brièvement évoquée lors du Chapitre 7 à l'occasion des travaux d'Avner Greif et de Masahiko Aoki. Comme on l'a indiqué, si Greif en rejette l'utilisation, Aoki en fait en revanche usage notamment pour étudier l'émergence et le développement de certaines institutions informelles telles que les normes et les conventions sociales. Nous suggérons ici que la théorie des jeux évolutionnaires peut constituer un outil complémentaire avec la perspective ontologique du DG et par conséquent susceptible d'être utile dans le cadre de l'institutionnalisme historique[68].

---

[67] Nous précisons une nouvelle fois qu'il n'est pas dans notre intention ici de faire de longs développements détaillés que les contraintes d'espace rendent impossible. Il s'agit de suggestions qui demanderaient incontestablement à être précisées.

[68] Pour des raisons d'espace, nous ne présenterons pas ici les principaux concepts de la théorie des jeux évolutionnaires. Nous renvoyons le lecteur à l'Annexe 2 à la fin de ce travail où sont notamment présentés les concepts de stratégie évolutionnairement stable et de réplication dynamique. Nous développons également un modèle basique de coévolution préférences/institutions en nous appuyant sur Bowles (2006 ; 2009) et en l'appliquant à l'exemple véblénien de l'impact du processus des machines sur les institutions. Une bonne présentation de la théorie des jeux évolutionnaires peut être trouvée dans Hargreaves-Heap et Varoufakis (2004). Vega-Redondo (1996) constitue une introduction plus technique. Bowles (2006) illustre l'usage qu'il peut en être fait dans le cadre de l'analyse de l'évolution des comportements et des institutions.

Associer le DG et la théorie des jeux évolutionnaires peut surprendre dans la mesure où les deux littératures sont totalement indépendantes l'une de l'autre (Nelson, 2001 ; Witt, 2008) : la littérature portant sur la théorie des jeux évolutionnaires ne comporte aucune référence au DG et, de manière générale, se caractérise par une absence relative de réflexions sur ses fondements ontologiques et plus largement philosophiques. DG et théorie des jeux évolutionnaires ont pourtant une trajectoire commune : les prémices de la théorie de l'évolution, qui est à l'origine du DG, sont en effet à chercher dans les sciences sociales de la fin du 18ème siècle et du début du 19ème siècle. Ce n'est que plusieurs dizaines d'années plus tard que Darwin (1861) en proposera une première systématisation s'appliquant essentiellement au monde biologique. En dépit des suggestions faites par le naturaliste britannique, c'est près d'un siècle plus tard que la perspective « darwinienne » va de nouveau véritablement réinvestir les sciences sociales. L'histoire de la théorie des jeux évolutionnaires est similaire, quoique sur une période bien plus courte : initialement, c'est bien en économie, avec les travaux précurseurs de Schelling (2007), que la théorie des jeux évolutionnaires trouve ses racines. Formalisée et systématisée en biologie évolutionnaire (notamment Maynard Smith, 1982), elle est ensuite très rapidement (ré)importée en sciences sociales avec par exemple les célèbres travaux de Robert Axelrod (1984) autour du dilemme du prisonnier répété. Toutefois, les deux perspectives[69] ne se sont jamais rencontrées. Plusieurs explications peuvent être invoquées. Nelson (2001) suggère notamment que l'une des raisons vient du fait, d'une part, que la théorie des jeux évolutionnaires est fondée sur la notion d'équilibre[70] et que d'autre part, elle est moins empiriquement orientée que l'ensemble des travaux en économie évolutionnaire[71].

Ce cloisonnement réciproque est malgré tout dommageable dans la mesure où économie évolutionnaire (et donc le DG) et théorie des jeux évolutionnaires sont confrontées aux mêmes alternatives ontologiques et heuristiques (épistémologiques) (Witt, 2008) : les approches en économie évolutionnaire sont partagées, sur le plan ontologique, entre une perspective moniste (il y a une continuité ou une généralité ontologique entre l'évolution biologique et l'évolution socioéconomique) et une perspective dualiste (les processus

[69] Au DG, on peut ajouter l'ensemble des travaux en économie évolutionnaire et plus particulièrement ceux autour des théories évolutionnistes de la firme.

[70] Ce point est clairement mis en avant par Krugman (1999) qui relève qu'ironiquement les théoriciens de l'évolution et les microéconomistes standard ont peu ou prou la même démarche.

[71] Ce point a évidemment moins de force concernant le DG dont on a souligné qu'il est pour l'instant quasiment dépourvu de tout contenu empirique. Soulignons par ailleurs que l'orientation empirique des travaux relevant de l'économie évolutionnaire au sens large reste somme toute marginale par rapport aux travaux relevant de la formalisation théorique ou de réflexions méthodologiques, comme le montre l'analyse bibliométrique de Silva et Teixeira (2007).

évolutionnaires économiques et biologiques sont perçus comme totalement différents) ; sur le plan heuristique, ces approches se partagent entre d'un côté la généralisation de principes darwiniens et d'un autre côté celles conceptualisant l'évolution comme la génération de nouveautés[72]. On peut retrouver ce double clivage dans les travaux mobilisant la théorie des jeux évolutionnaires entre d'un côté, les approches reposant de manière générale sur une analogie entre les processus de réplication biologique et les processus d'apprentissage humains et d'un autre côté, les approches reposant sur un monisme et un naturalisme ontologique et postulant une pertinence directe de la perspective biologique de la théorie des jeux évolutionnaires pour les applications en économie[73] (Witt, 2008).

Les réflexions ontologiques et épistémologiques sont très peu présentes dans la littérature concernant les jeux évolutionnaires (pour une exception, voir par exemple Hargreaves-Heap et Varoufakis, 2004 et Varoufakis, 2008). De ce point de vue, un premier intérêt du croisement entre DG et théorie des jeux évolutionnaires est d'offrir à cette dernière un cadre ontologique justifiant sa démarche. Le second intérêt est néanmoins beaucoup plus important : d'une manière ou d'une autre, la théorie des jeux évolutionnaires repose nécessairement sur une forme de généralisation de certains mécanismes. En l'occurrence (cf. Annexe 2), toute analyse en termes de théorie des jeux évolutionnaires est fondée sur deux mécanismes : un *mécanisme de sélection* et un *mécanisme de mutation* (Hargreaves-Heap et Varoufakis, 2004) qui sont respectivement formalisés par l'équation de réplication dynamique et le concept de « stratégie évolutionnairement stable ». Contrairement à la théorie des jeux classiques, la théorie des jeux évolutionnaires suppose des individus à la rationalité « myope » ou adaptative, adoptant une stratégie suivant une règle de comportement en général très simple[74]. Dans le cadre de la théorie des jeux évolutionnaires, c'est l'évolution des phénotypes qui est étudiée même si dans l'absolu, il est également possible de rendre compte de l'évolution du génotype, à l'instar de l'équation de Price. Ces trois éléments (mécanismes de sélection et de mutation, rationalité adaptative et évolution des phénotypes) sont suffisamment généraux pour permettre l'étude d'un spectre très large de phénomènes. Les

[72] Comme on l'a déjà indiqué, selon Witt (2008), la stratégie heuristique du DG revient en fait à recourir à des métaphores puisque les principes évolutionnaires sont initialement tirés de la biologie.

[73] Cette dernière perspective renvoie par exemple à l'ensemble des travaux tentant de localiser les causes de l'émergence de l'altruisme dans les mécanismes de sélection biologiques et englobe notamment la perspective proposée par Gintis (2007) dont il sera question plus bas.

[74] La règle la plus simple est de reproduire une stratégie tant qu'elle offre un meilleur résultat par rapport aux autres options directement observables. Une règle plus complexe peut être de supposer qu'un individu base sa décision à partir d'un échantillon de k interactions qu'il a pu observer ou mémoriser à partir d'un ensemble n ($n > k$) suivant une règle de « meilleure réponse » où l'action adoptée est celle qui offre l'espérance de gains la plus élevée par rapport à la moyenne. Pour des modélisations fondées sur cette dernière règle, voir par exemple Young (1998).

mécanismes de sélection et de mutation notamment correspondent étroitement aux principes de sélection et de variation (le principe de réplication étant présupposé) du DG. Il n'y a donc *a priori*, aucune raison de penser que la théorie des jeux évolutionnaires ne puisse pas servir de fondements théoriques au DG pour rendre compte des processus évolutionnaires qu'il se propose d'étudier. On peut appuyer cette idée par deux arguments supplémentaires : d'une part, il peut être montré que les concepts de la théorie des jeux évolutionnaires sont en principe compatibles avec ceux de l'économie évolutionnaire de Veblen (Villena et Villena, 2004) ; d'autre part, on peut très facilement rendre compte à l'aide de ce même outil de certains processus décrits par Veblen et qui concernent donc le DG, comme par exemple la sélection des traits comportementaux par les institutions ou la sélection des habitudes et des institutions par l'environnement (cf. Annexe 2). Malgré tout, DG et théorie des jeux évolutionnaires ont en commun de s'inscrire dans des perspectives relativement anhistoriques. Une approche authentiquement interdisciplinaire peut de ce point de vue présenter un intérêt.

DG et perspective interdisciplinaire : les « sciences du comportement »

Une seconde perspective, qui englobe la précédente et qui est donc plus ambitieuse, peut s'inspirer du programme de recherche interdisciplinaire proposé par Herbert Gintis (2007). Ce dernier propose un cadre d'unification des « sciences du comportement » (*behavioral sciences*) fondé sur trois piliers : une perspective évolutionnaire unifiée visant à rendre compte des processus d'évolution aussi bien biologiques que culturels ; la théorie des jeux évolutionnaires en tant qu'outil capable à la fois de formaliser l'émergence biologique de certains traits du comportement humain (l'altruisme, le sens de l'équité) ainsi que les processus d'évolution des institutions sociales et culturelles, et un modèle de décision dépassant la théorie du choix rationnel nommé « BPC » (*beliefs, preferences, constraints*).

Sans rentrer dans les détails, ce cadre unificateur se veut plus général que la théorie des jeux évolutionnaires, dans la mesure où cette dernière, si elle permet de rendre compte du processus de sélection culturelle par les institutions, ne peut conceptualiser l'altération du processus d'apprentissage des règles qui constitue lui-même le processus de transmission culturelle (Bowles, 1998 ; Richerson et Boyd, 2008). La formalisation de ce dernier processus par Boyd et Richerson (1985) peut venir ici compléter la théorie des jeux évolutionnaires et permet, comme on l'a suggéré plus haut, de spécifier les caractéristiques propres à l'évolution socioéconomique et culturelle, élément qui fait encore défaut au DG. Geoffrey Hodgson (2007f), l'un des principaux représentants du DG et de l'institutionnalisme hétérodoxe

contemporain, est de manière globale en accord avec le projet de Gintis[75]. Les implications pour l'institutionnalisme historique sont toutefois d'importance : en effet, il s'agirait alors d'accepter l'introduction d'une forme de modélisation qui, même si elle s'écarte sensiblement du type de modélisation utilisé de manière dominante par les économistes standards, requiert de recourir à des formes de modèles déductifs et mathématisés[76]. Il semble en effet difficile de voir comment le projet du DG pourrait être prolongé autrement. Pour autant, la dimension historique et qualitative resterait indispensable. Il semble donc qu'à l'instar de ce qui a été mis en avant dans la première section du Chapitre 7, on puisse assister à rapprochement entre la démarche historique et heuristique caractéristique de l'institutionnalisme historique tel que nous l'avons défini et un recours croissant à des formes de modélisation encore relativement peu développées en économie, renforçant l'impression de l'émergence d'un nouveau programme de recherche évolutionnaire plus ou moins dominant (Hodgson, 2007d).

Conclusion du Chapitre

Ce chapitre, encore davantage que le précédent, a été volontairement imprégné d'une dimension exploratoire. Nous avons voulu ici présenter deux courants de recherche qui, au-delà des grandes différences qui les séparent, ont en commun de partir d'un questionnement ontologique visant à aboutir à une meilleure caractérisation du monde social, et à en tirer les conséquences méthodologiques et théoriques. L'autre point commun à ces courants, le réalisme critique et le darwinisme généralisé, est qu'ils peuvent, comme on a essayé de le montrer, avantageusement prolonger ou renforcer le programme de recherche de l'institutionnalisme historique.

Les considérations que nous avons développées, tant sur la valeur intrinsèque du réalisme critique et du darwinisme généralisé, que sur leur pertinence dans le cadre de l'institutionnalisme historique, sont nécessairement provisoires et incertaines. Toutefois, concernant le réalisme critique, il nous semble que la critique ontologique de l'orthodoxie et la caractérisation de l'hétérodoxie qui en découle posent trop de difficultés pour être utile d'un point de vue institutionnaliste. L'ontologie sociale élaborée à partir du modèle transformationnel est en revanche pertinente dans la mesure où elle vient à la fois renforcer la

[75] La seule réserve de Hodgson (2007f) porte sur le modèle de décision BPC proposé par Gintis (2007), dont il estime qu'il est trop général et infalsifiable. Il privilégie l'approche en termes de « program-based behavior » proposée par Vanberg (2004) qui permet de rendre compte plus précisément du rôle des instincts et des habitudes.

[76] Cela se traduirait notamment par un usage beaucoup plus intensif des modèles multi-agents ou de l'*agent-based modeling*. Hodgson et Knudsen (2004a ; 2008b) sont deux exemples dans un cadre « institutionnaliste ». Voir aussi Bowles (2006) qui offre plusieurs exemples.

théorie de l'action et la théorie de l'évolution des institutions qui sont sous-jacentes à l'institutionnalisme historique. Concernant le darwinisme généralisé, la principale difficulté provient du fait qu'il s'agit d'une approche encore peu développée, notamment sur le plan empirique. De manière générale, nous avons cherché à montrer que si le darwinisme généralisé est interprété comme une approche cherchant à fonder sur un plan ontologique l'étude des processus évolutionnaires, il est potentiellement très pertinent dans le cadre de l'institutionnalisme historique. Toutefois, afin de lui donner un contenu théorique et empirique plus riche, nous avons suggéré qu'un rapprochement avec la théorie des jeux évolutionnaires ou d'autres réflexions s'inscrivant dans une perspective interdisciplinaire pourrait s'avérer pertinent. Bien entendu, cela a dès lors des implications pour le programme de recherche de l'institutionnalisme historique et son évolution, telles que par exemple l'incorporation de certaines techniques de formalisation. Cela ne doit pas pour autant mener à l'abandon de la perspective historique et qualitative, mais au contraire à son association, à l'instar des développements de l'analyse institutionnelle historique et comparative.

Terminons en notant que le choix d'étudier le réalisme critique et le darwinisme généralisé comporte indéniablement une part d'arbitraire. Il aurait été également possible, et probablement tout aussi pertinent, de se pencher sur d'autres prolongements envisageables, dans ce chapitre et dans le précédent. La nouvelle sociologie économique et l'analyse des réseaux sociaux peuvent également offrir des perspectives intéressantes d'un point de vue institutionnaliste, de même que le courant du néo-pragmatisme dans une perspective plus épistémologique. Confronter l'institutionnalisme historique à ces développements pourrait s'avérer instructif.

Conclusion de la partie

Les quatre ensembles d'approches présentés dans cette partie (analyse institutionnelle historique et comparative, institutionnalisme français, réalisme critique et darwinisme généralisé) ont tous en commun de s'inscrire au moins partiellement dans la même perspective que l'institutionnalisme historique et de proposer certains prolongements ou raffinements des résultats produits par ce programme de recherche. Plutôt que de procéder à un résumé de ce qui a été développé dans les deux derniers chapitres, nous souhaitons souligner quels sont ces prolongements ou raffinements.

L'AIHC a l'attribut appréciable, du point de vue de l'institutionnalisme historique, de réintroduire la dimension historique dans l'analyse économique standard. Toutefois, comme on l'a souligné, cette réintroduction rentre en tension avec la préservation d'un certain nombre d'hypothèses caractéristiques de la théorie standard telles que la rationalité instrumentale. Il semble qu'avec l'AIHC et l'institutionnalisme historique, l'on ait l'exemple de deux programmes de recherche se superposant partiellement. De notre point de vue, nous considérons qu'il s'agit pour l'institutionnalisme historique davantage d'une opportunité que d'une « menace », dans le sens où émerge, sinon des possibilités de rapprochement, du moins l'éventualité d'une discussion ou d'une « conversation » (McCloskey, 1998) scientifique. Dans une perspective de pluralisme méthodologique (Caldwell, 1982), cette possibilité est en tout point positive. Pour autant, il persiste une incompatibilité irréductible entre les deux programmes de recherche rendant inévitable leur séparation.

Nos développements concernant le darwinisme généralisé ont porté une idée légèrement différente. Clairement, le darwinisme généralisé est compatible avec l'institutionnalisme historique et doit permettre d'affiner la perspective évolutionnaire de ce programme de recherche. En même temps, nous avons suggéré que la pertinence heuristique du darwinisme généralisé est elle-même bornée par son incapacité actuelle à spécifier davantage les particularités de l'évolution socioéconomique, lacune qui peut être comblée par la démarche plus générale de l'institutionnalisme historique. Mais nous avons également émis l'idée que le développement du darwinisme généralisé et, par incidence, de l'institutionnalisme historique, pouvait également passer par l'introduction d'outils de formalisation jusqu'alors propres à d'autres programmes de recherche : théorie des jeux évolutionnaires ou autres modèles évolutionnaires, modèles multi agents, etc.

Le rapport du réalisme critique et de l'institutionnalisme français à l'institutionnalisme historique est différent de celui des deux approches susmentionnées. La raison principale en

est que ces deux ensembles de courants (le réalisme critique d'un côté, l'école de la régulation et l'économie des conventions de l'autre) sont d'emblée compatibles avec l'essentiel du programme de recherche de l'institutionnalisme historique. Comme nous l'avons indiqué avec l'exemple wébérien des rapports entre protestantisme et capitalisme, l'ontologie sociale proposée par le réalisme critique semble déjà avoir été mise implicitement en œuvre dans le cadre de l'institutionnalisme historique. L'intérêt du réalisme critique, de ce point de vue, est d'offrir un questionnement directement ontologique, qui peut aider à structurer davantage les travaux institutionnalistes en leur offrant une structure d'explication explicitée. C'est là un point commun avec le darwinisme généralisé. Concernant les travaux relevant de l'institutionnalisme français, nous avons suggéré qu'au moins une partie d'entre eux s'inscrivait directement *dans le cadre de l'institutionnalisme historique*. A ce titre, on peut considérer en première approximation que l'économie des conventions comme l'école de la régulation relèvent de l'institutionnalisme historique tel qu'il se développe aujourd'hui.

Conclusion générale

« *Things are similar : this makes science possible.*
Things are different : this makes science necessary »,
R. Levins et R. Lewontin (1985, 141).

L'épistémologie économique et l'histoire de la pensée économique ont en commun d'être parfois considérées au sein de la profession des économistes comme des sous-disciplines secondaires, d'une importance moindre car déconnectées des problèmes économiques réels et sans être en mesure de faire avancer l'état des connaissances scientifiques. L'épistémologie économique est notamment souvent perçue comme une perte de temps, y compris par des auteurs ayant fortement contribué à ce champ de recherche (Lawson, 1997, 11-14)[77]. Max Weber a, comme on l'a vu, émis une mise en garde à l'encontre des débats gnoséologiques n'ayant d'autres finalités que les questions méthodologiques sans considération pour les pratiques effectives des scientifiques. Comme le défend de manière convaincante D. Wade Hands (2001), la philosophie des sciences a opéré depuis les années 1970 une transformation radicale qui s'est traduite par une prise en considération plus importante de l'histoire et de la sociologie des sciences. D'une perspective essentiellement normative, la philosophie des sciences a très largement basculé vers une optique plus descriptive et explicative. Le champ de l'épistémologie économique n'a pas dérogé à cette tendance. Dans ce travail, nous sommes partis du principe qu'appréhendée de cette manière, une réflexion épistémologique sur la discipline économique, sur un de ses pans ou sur un de ses courants, pouvait être pertinente et intéressante.

Cependant, et prenant en cela acte des mutations de la philosophie des sciences, on a considéré qu'une réflexion épistémologique ne pouvait se soustraire à des considérations de l'ordre de l'histoire des sciences. En ce sens, épistémologie économique et histoire de la pensée économique doivent nécessairement être articulées de manière étroite. A bien des égards, le choix du cadre méthodologique mobilisé dans ce travail, la méthodologie des programmes de recherche scientifiques de Lakatos (1994), a été essentiellement motivé par le fait que cette méthodologie est l'une de celles qui propose le plus clairement cette articulation entre théorie et histoire. L'ironie, pas totalement involontaire, est que c'est précisément cette articulation théorie/histoire qui nous a servi de critère pour caractériser le programme de

[77] Lawson (1997) cite notamment l'exemple de l'économiste standard Frank Hahn.

recherche de l'institutionnalisme historique. Comme nous l'avons développé dans l'introduction, la pensée institutionnaliste a connu un renouveau qui s'est traduit par l'incorporation dans le cadre de la théorie standard de problématiques et de concepts qui étaient auparavant ouvertement « hétérodoxes ». Le développement sur les deux dernières décennies de travaux essayant d'identifier une « approche institutionnaliste », voire une « économie politique institutionnaliste », atteste de l'existence d'un besoin d'identification et de caractérisation des principes constitutifs d'un institutionnalisme « authentique ». Ce travail s'est inscrit dans cette perspective, en partant du postulat qu'une telle tâche ne pouvait être accomplie qu'en procédant à une étude minutieuse des travaux d'auteurs largement reconnus comme institutionnalistes, mais que cette étude devait nécessairement avoir un cadre heuristique orientant le travail historique. La méthodologie des programmes de recherche de Lakatos a pu offrir un tel cadre. Partant de là, on a poursuivi un objectif qui fait partie intégrante du rôle des études méthodologiques (Caldwell, 1982) : aider à la compréhension de l'*essence* d'une perspective épistémologique et théorique donnée, en l'occurrence la perspective institutionnaliste.

Résumé et principaux résultats

De par son objectif, ce travail s'est développé au carrefour de trois champs relevant des sciences économiques : l'épistémologie économique, l'histoire de la pensée économique, et l'économie institutionnelle. Il ne s'agissait pas, comme indiqué en introduction, d'aboutir à une caractérisation trop large et générale faisant du programme de recherche de l'institutionnalisme historique l'ensemble de l'hétérodoxie ou de prétendre que l'hétérodoxie peut s'y réduire. De la même manière, l'institutionnalisme historique ne constitue qu'une partie de l'économie institutionnelle. Comme on a notamment pu l'aborder de manière partielle au Chapitre 7, d'autres analyses institutionnalistes existent et entretiennent des rapports plus ou moins distants avec ce programme de recherche. Toutefois, en caractérisant l'institutionnalisme historique et en le situant par rapport à l'analyse institutionnelle comparative et historique et à l'institutionnalisme français, il s'agissait également d'apporter un éclairage, même réduit, sur la structuration du champ en pleine expansion de l'économie institutionnelle. Nous reviendrons sur ce point à la fin de cette conclusion.

Afin d'atteindre l'ensemble de ces objectifs, on a retenu le critère de la relation entre théorie et histoire dans le but de démarquer l'institutionnalisme historique des autres programmes de recherche en économie. On a ainsi proposé de caractériser le noyau dur de ce programme de recherche par la double relation historicisation de la théorie/théorisation de

l'histoire, chacune de ces relations se caractérisant par trois principes largement interdépendants. Conformément à la définition du concept de noyau dur donnée par Lakatos, ces principes sont considérés comme « infalsifiables », dans le sens où leur remise en cause reviendrait à rejeter le programme de recherche dans son ensemble. Cela est d'autant plus marqué ici que le rejet d'un principe impliquerait le rejet d'un ou de plusieurs autres. Les six principes qui ont été définis sont les suivants :

* Historicisation de la théorie :

1) Une prise en compte et un traitement du problème de la spécificité historique (Hodgson, 2001) ;

2) Un rejet de la dualité individualisme/holisme méthodologiques et la défense d'un « institutionnalisme méthodologique » (ou « individualisme structurel ») ;

3) Un usage systématique de l'inférence abductive et/ou de la méthodologie des idéaltypes, suivant lesquelles les concepts théoriques sont toujours fondés sur des plans axiologiques, empiriques et historiques.

* Théorisation de l'histoire :

4) Un principe d'économie substantive : le champ de l'analyse économique n'est pas défini par un principe de rationalité et l'économie n'est pas considérée comme la sphère des comportements maximisateurs. L'institutionnalisme historique reconnaît la pluralité des logiques d'action et souligne le rôle joué par les institutions dans la structuration des interactions économiques ;

5) Une perspective évolutionnaire sur les institutions : l'institutionnalisme historique se concentre principalement sur la question de l'évolution et de la dynamique des institutions ;

6) Le capitalisme est conçu comme un système historique spécifique : l'institutionnalisme historique considère que l'économie capitaliste est un système spécifique dont l'émergence, l'évolution et le fonctionnement doivent être expliqués à partir de ses fondements institutionnels.

Les deux premières parties de ce travail ont eu pour objectif de préciser ces principes et de les rattacher aux travaux d'un certain nombre d'auteurs institutionnalistes, en particulier : Gustav Schmoller, Max Weber, Thorstein Veblen, John Commons et Karl Polanyi. La Partie I a porté sur l'historicisation de la théorie dans le cadre de l'institutionnalisme historique. Le Chapitre 1 a cherché à établir les fondements

philosophiques et méthodologiques à partir desquels se sont développés les travaux de l'école historique allemande et de l'institutionnalisme américain. Deux courants philosophiques majeurs ont été identifiés : le néokantisme et le pragmatisme américain. La philosophie néo-kantienne, et en particulier les travaux de Heinrich Rickert, ont permis d'une part de souligner la spécificité des sciences de la culture par rapport aux sciences de la nature et, d'autre part, de mettre en avant l'existence d'un *hiatus irrationalis* entre la réalité et les concepts théoriques. De ce point de vue, toute théorisation s'avère dépendante d'un certain rapport aux valeurs. Le pragmatisme a quant à lui apporté des éléments à l'institutionnalisme américain à deux points de vue : d'abord concernant la nature de l'enquête scientifique en soulignant notamment l'importance de l'inférence abductive. Ensuite, en mettant en avant l'importance des habitudes et des coutumes dans les comportements humains. En dépit des divergences séparant ces deux courants philosophiques, on a pu montrer que tous deux ont en commun de fonder l'idée d'historicisation de la théorie. Les chapitres 2 et 3 visaient à montrer de quelle manière les différents auteurs institutionnalistes ont historicisé la théorie. Le Chapitre 2 a essentiellement porté sur les travaux de Schmoller et de Weber. Il est apparu, notamment au travers de l'étude de la querelle des méthodes ayant opposé Carl Menger à Schmoller, que ce dernier a en partie anticipé des éléments de l'épistémologie wébérienne sous la forme d'un nominalisme épistémologique et d'un type d'instrumentalisme méthodologique. Sur un plan annexe, ne concernant pas directement le propos central de la thèse, nous avons proposé une lecture alternative de la *Methodenstreit*, en indiquant que l'opposition entre Menger et Schmoller pouvait s'interpréter comme une divergence quant à la modalité de la formation des concepts et donc, *in fine*, au niveau de la relation entre théorie et histoire. Notre étude de l'épistémologie wébérienne a souligné la dimension relativiste et nominaliste de cette dernière, et insisté sur le fait que chez Weber la formation des concepts et des idéaltypes est toujours contingente au phénomène historique étudié et au contexte dans lequel cette formation se produit. Le Chapitre 3 a abordé les travaux de Veblen, Commons et Polanyi sous l'angle de l'historicisation de la théorie. On a successivement indiqué que la théorie des préconceptions vébléniennes, la méthodologie de l'économie institutionnelle de Commons et la distinction entre économie substantive et économie formelle de Polanyi, étaient autant de modalités spécifiques exprimant les principes menant à une historicisation de la théorie. On a néanmoins souligné, partiellement en aparté par rapport à notre objectif, les difficultés que soulevait la dichotomie proposée par Polanyi.

La Partie II a été consacrée à caractériser les principes constitutifs de la théorisation de l'histoire dans le cadre de l'institutionnalisme historique. On a ici adopté une démarche

analytique en scindant dans la mesure du possible les travaux des différents auteurs suivant chacun des principes. Le Chapitre 4 a porté sur le principe d'économie substantive. Fort logiquement, une place importante a été accordée aux travaux de Karl Polanyi et notamment à son concept d'encastrement. On a souligné, encore une fois en aparté, les problèmes d'interprétation qui étaient posés. On a par ailleurs montré que les travaux de Schmoller, de Weber et de Commons, en articulant de manière complexe une théorie de l'action et une théorie des institutions, mettaient également en œuvre ce principe d'économie substantive. La sociologie économique wébérienne notamment, s'avère de ce point de vue une contribution typiquement institutionnaliste, aspect des travaux de Weber qui est souvent ignoré. La dimension évolutionnaire de l'institutionnalisme historique a été établie dans le Chapitre 5, essentiellement à partir de l'économie évolutionnaire de Veblen. La place qui a été accordée à cet auteur dans ce cadre s'est justifiée à deux titres : d'une part, Veblen a été l'un des tous premiers économistes à fonder explicitement une analyse évolutionnaire à partir des apports de la révolution darwinienne. D'autre part, on a pu simultanément souligner la dimension substantiviste qui ressort des travaux de cet auteur, qui n'avait pu être abordé au chapitre précédent. En procédant à la comparaison entre les métaphores de la sélection naturelle, proposée par Veblen, et de la sélection artificielle, on a pu également anticiper sur certaines questions plus amplement développées plus loin. Le résultat majeur de ce chapitre a été d'indiquer qu'il est possible de fonder la dimension évolutionnaire de l'institutionnalisme historique à partir de certains apports du darwinisme et que celle-ci conduit à rechercher les mécanismes causaux présidant à l'évolution des comportements et des institutions. Enfin, le Chapitre 6 a montré de quelle manière les différents auteurs institutionnalistes ont appréhendé le capitalisme comme un système historique spécifique. Les éléments développés dans les chapitres précédents ont pu à nouveau être mobilisés pour montrer que, chez tous les auteurs étudiés, le capitalisme est analysé comme un système économique unique et contingent, fruit d'un processus évolutionnaire ayant conduit à l'émergence d'un ensemble spécifique et inédit d'institutions.

La Partie III avait un propos assez différent des deux précédentes. Après avoir caractérisé le programme de recherche de l'institutionnalisme historique, il s'agissait de proposer des prolongements théoriques et épistémologiques potentiellement pertinents. Cette partie constitue ainsi la dimension « normative » de notre travail même si, comme nous l'avons indiqué, il s'agit davantage de suggestions qui demanderaient à être développées et étayées, que de propositions fermes. Le Chapitre 7 a ainsi confronté l'institutionnalisme historique avec deux formes d'institutionnalismes contemporains : l'analyse institutionnelle

historique et comparative, développée notamment par North, Greif et Aoki et l'institutionnalisme « français », représenté par l'économie des conventions et l'école de la régulation. La question posée n'était pas la même dans les deux cas. L'analyse institutionnelle historique et comparative, de par les outils méthodologiques sur lesquels elle s'appuie, ne peut être considérée comme faisant partie de l'institutionnalisme historique. On a toutefois souligné, d'une part, que la manière dont elle articule théorie et histoire est proche en bien des points de celle de l'institutionnalisme historique, et d'autre part, que l'incompatibilité méthodologique entre les deux programmes de recherche n'est pas totale. En tout état de cause, les apports et les propositions de l'analyse institutionnelle historique et comparative ne peuvent être rejetés d'emblée par l'institutionnalisme historique. Le rapport entre le programme de recherche de l'institutionnalisme historique et l'institutionnalisme français est tout autre car, comme on a essayé de le montrer (probablement trop rapidement), certains aspects de l'économie des conventions et de l'école de la régulation s'inscrivent en tout point dans ce programme de recherche, ceci en dépit du fait que la filiation est rarement explicitement revendiquée. Enfin, le Chapitre 8 visait à proposer des prolongements d'ordre épistémologique et même, plus précisément, ontologique. Deux approches récentes ont été présentées : le réalisme critique et le darwinisme généralisé. Concernant le réalisme critique, après avoir étudié les travaux de Tony Lawson, il a été conclu que la critique de l'économie standard et la caractérisation de l'hétérodoxie qui en découle, ne sont pas totalement convaincantes. En revanche, le modèle transformationnel, qui propose des fondements ontologiques à l'étude de la relation action/structure, s'avère contribuer à l'institutionnalisme historique. Notre discussion sur le darwinisme généralisé n'a probablement pas pu dépasser le stade de la spéculation, dans la mesure où cette approche elle-même n'est encore qu'à un niveau expérimental. On a toutefois tenté d'apporter des éléments tendant à indiquer que le darwinisme généralisé était en mesure de fournir une structure d'explication aux phénomènes évolutionnaires pouvant s'intégrer dans l'institutionnalisme historique. Cette dernière section, et la dernière partie en général, nous ont amenés à développer certaines considérations que nous souhaiterions approfondir avant d'achever ce travail.

Réflexions et pistes futures de travail

Dès l'introduction de ce travail, nous avons reconnu et même insisté sur le fait que notre démarche pouvait paraître comme étant emprunte d'une certaine forme d'arbitraire. Cet arbitraire peut se retrouver dans les deux dimensions de notre réflexion, celle où il s'agit de caractériser l'institutionnalisme historique (Partie I et Partie II) et celle où, sur un plan

normatif, des prolongements ont été proposés (Partie III). Concernant la première dimension, l'aspect arbitraire est très largement le résultat de la méthodologie des programmes de recherche scientifiques de Lakatos que nous avons adoptée. Les commentateurs (Backhouse, 1998 ; Caldwell, 1982 ; Hands, 2001) ont de longue date souligné que ce cadre méthodologique ne fournissait aucune règle précise de construction des programmes de recherche scientifiques, pas plus qu'un algorithme permettant d'opérer un choix systématique entre plusieurs programmes de recherche concurrents (Caldwell, 1982). Le critère d'évaluation des programmes de recherche est également largement perçu comme arbitraire (Hands, 1990 ; 2001). Si nous avons volontairement fait le choix de ne pas utiliser le critère d'évaluation de la progressivité des programmes de recherche dans ce travail, nous avons en revanche caractérisé un programme de recherche. Le critère de démarcation (la relation théorie/histoire) et les hypothèses retenues (les six principes caractérisant le noyau dur) nous ont servi de grille de lecture pour mener notre analyse. Deux types de résultats ont émergé. Le premier tend à indiquer que les travaux des auteurs retenus s'insèrent de manière relativement satisfaisante dans le noyau dur de l'institutionnalisme historique, même s'il est indéniable que tous les principes ne sont pas adoptés de manière fidèle par chacun des auteurs. Le second ensemble de résultats renvoie à certaines considérations plus précises que nous avons pu développer, en marge de la thèse principale défendue : le point d'opposition sous-jacent à la « *Methodenstreit* », le relativisme épistémologique wébérien, les difficultés posées par les notions d'économie substantive et d'encastrement chez Polanyi, ou encore la convergence des analyses du processus de rationalisation chez Weber et Veblen. De ce point de vue, la méthodologie des programmes de recherche scientifiques de Lakatos a rempli son rôle : permettre à la fois de caractériser une perspective de recherche et permettre le développement d'une analyse critique des méthodes et des théories développées en son sein. L'ensemble des points soulevés constitue autant de pistes de recherche à investir, ce qui est déjà partiellement le cas à en juger par l'importance de la littérature secondaire sur certaines questions.

La deuxième dimension de ce travail, celle consistant à proposer des pistes de prolongement à l'institutionnalisme historique, a été également marquée par une forme d'arbitraire. Toutefois, les différentes approches qui ont été présentées dans les chapitres 7 et 8 ont au moins un point commun avec l'institutionnalisme historique, point commun que l'on pourrait résumer par la formule de Levins et Lewontin (1985, 141, notre traduction) : « *Les choses sont similaires : cela rend la science possible. Les choses sont différentes : cela rend la science nécessaire* ». L'institutionnalisme historique peut en effet finalement se caractériser par le fait qu'il se construit autour de la tension entre le particulier et le général : d'un côté, les

phénomènes socioéconomiques sont emprunts d'une spécificité irréductible liée à leur dimension historique, ce qui nécessite d'élaborer des théories à même de saisir cette spécificité. D'un autre côté, toute enquête scientifique ne peut abandonner l'idée de généralité, sans quoi elle se perdrait dans une description sans fin. Tous les courants économiques ont eu à se confronter à cette tension, mais l'institutionnalisme historique se caractérise par l'originalité du traitement qu'il en a proposé. L'ensemble des approches présentées dans la Partie III se confronte directement à cette tension et, à bien des égards, apporte une réponse similaire à l'institutionnalisme historique. Cela est particulièrement évident concernant le darwinisme généralisé et le réalisme critique qui cherchent tous deux à la fois à parvenir à des caractérisations ontologiques très générales d'un large spectre de phénomènes naturels et sociaux, tout en soulignant la spécificité des phénomènes socioéconomiques. Mais il en va également de même pour les différents types d'institutionnalisme présentés dans le Chapitre 7 qui cherchent tous, à partir de cadre théorique ayant une certaine forme de généralité, à souligner l'importance de l'histoire, du particulier et de la variété (des logiques d'action, des capitalismes, etc.).

Les développements de la dernière partie sont marqués par une certaine idée implicite que nous expliciterons pour achever ce travail. Selon nous, tous les programmes de recherche sont en perpétuelle mutation. La méthodologie de Lakatos, mais aussi celle de Kuhn ont en commun de laisser parfois penser que les programmes de recherche ou les paradigmes sont des entités figées, subissant un processus de sélection et se « reproduisant » à des rythmes divers suivant leur « efficacité ». Mais, comme nous l'avons largement souligné dans ce travail et notamment dans le dernier chapitre, l'évolution darwinienne présuppose toujours la variation et la variété. Les causes de mutation des programmes de recherche sont une question qui relève essentiellement de la sociologie des sciences et de l'histoire externe, aussi on n'en donnera pas une explication ici. En ce qui nous concerne, on se bornera à constater que l'institutionnalisme historique tel que nous l'avons caractérisé, n'est qu'une photographie prise à un moment donné. Dans la mesure où les auteurs que nous avons étudiés sont des « anciens », peut-être même ce programme de recherche n'existe-t-il plus en tant que tel. De la même manière que l'économie standard s'est considérablement transformée sur les trente dernières années (Davis, 2006), il semble nécessaire d'être attentif aux mutations que subit, ou pourrait subir, l'approche institutionnaliste. Nous avons suggéré dans la dernière partie que ces mutations pouvaient éventuellement se traduire par un rapprochement avec certains programmes de recherche concurrents, notamment en ce qui concerne l'incorporation de méthodes et de techniques de formalisation telles que la théorie des jeux évolutionnaires ou

les modèles multi-agents. Cette suggestion peut apparaître contestable, surtout si elle doit conduire à une réduction de l'importance accordée à l'histoire et à la spécificité historique. Toutefois, ainsi que nous avons essayé de le montrer, il semble possible de développer une approche institutionnaliste, historique et évolutionnaire, associant des techniques de modélisation plus ou moins élaborées avec le souci de prendre en compte la dimension historique des phénomènes socioéconomiques. Œuvrer à un rapprochement entre l'institutionnalisme historique et certaines des approches étudiées dans la dernière partie de ce travail constitue une piste de recherche potentiellement fructueuse. Comme le suggère Hodgson (2007d), c'est peut être sur ce terrain qu'émergera la future approche dominante en économie.

Annexes

Annexe 1 - Le système de la responsabilité communautaire : une modélisation en termes de jeu séquentiel répété

Annexe 2 - La théorie des jeux évolutionnaires : concepts et exemple d'application à l'évolution des institutions

Annexe 1

Le système de la responsabilité communautaire : une modélisation en termes de jeu séquentiel répété[1]

Dans le chapitre 10 de son ouvrage *Institutions and the Path to the Modern Economy*, Avner Greif (2006) aborde la question de l'émergence des échanges impersonnels en Europe médiévale. Le développement de ce type d'échanges, qui se caractérise par le fait que les participants ne se connaissent pas, n'ont parfois pas la possibilité de connaître l'identité de l'autre, et ne seront pas amenés à se rencontrer de nouveau dans l'avenir avec une forte probabilité, est en effet une étape essentielle dans le développement des échanges commerciaux et de la prospérité économique qui en découle. Plus précisément, l'institution du marché se caractérise justement par la prééminence des échanges impersonnels.

L'émergence de ces échanges reste toutefois une énigme sur le plan théorique. On peut idéalement distinguer deux modalités institutionnelles typiques par lesquelles peuvent se développer les échanges : d'une part, les systèmes basés sur la réputation et des mécanismes bilatéraux ou multilatéraux de sanctions et d'autre part, les systèmes fondés sur un ordre légal où une entité dispose d'un pouvoir de coercition suffisamment large sur le plan géographique pour faire respecter des règles présidant aux échanges. Les premiers systèmes ne permettent, par définition, que le développement d'échanges personnels au sein de communautés sociales de taille réduite. A l'inverse, les systèmes fondés sur un ordre légal permettent pleinement le développement de l'institution du marché. Toutefois, la transition d'un système à l'autre ne saurait être immédiate. A l'aide de données historiques et d'un modèle de théorie des jeux, Greif (2006) indique que cette transition a été assurée en Europe au 12ème siècle et pendant la première moitié du 13ème par le *système de la responsabilité communautaire* (*community responsability system*).

A cette époque, il existait, notamment en Angleterre, de nombreuses communes, c'est-à-dire des entités politiques et administratives de taille relativement réduite possédant le monopole de l'exercice de la force sur une zone géographique modeste. Du fait de leur taille modeste, les communes étaient composées d'individus se connaissant et se rencontrant fréquemment, de sorte que les échanges internes étaient largement fondés sur des mécanismes

[1] Cette annexe expose le modèle développé par Avner Greif (2006, chap. 10). Nous laissons volontairement de côté l'essentiel des considérations historiques pour nous concentrer sur la modélisation afin d'illustrer la méthodologie de l'AIHC.

de réputation. Toutefois, à l'instar d'un Etat, ces communes étaient dotées d'un pouvoir coercitif de mise en application des règles. Ce pouvoir était notamment exercé au travers d'une cour de justice qui avait la particularité, dans le cas de conflits impliquant des individus membres de la communauté et des individus extérieurs, de se comporter de manière partiale et de rendre des décisions avantageant la communauté dont elle émanait[2]. Paradoxalement, c'est cette partialité qui va rendre possible le développement des échanges impersonnels entre individus n'appartenant pas à la même communauté. L'idée sous-jacente est que les cours de justice vont être rationnellement incitées à internaliser dans leurs décisions les externalités négatives produites par les comportements frauduleux des membres appartenant à leur communauté. Greif (2006, 330 et suiv.) étaye cette conjecture historique par un simple modèle de jeu séquentiel et répété que nous présentons ci-dessous.

Il est possible de formaliser le fonctionnement de l'institution de la responsabilité communautaire à l'aide d'un jeu répété à information complète qui montre que, sous certaines conditions, un système de la responsabilité communautaire peut supporter et permettre le développement des échanges impersonnels.

Soit le jeu suivant décrivant une situation où il existe deux types de joueurs, des emprunteurs et des prêteurs. Soit N_L le nombre d'individus prêteurs et N_B le nombre d'individus emprunteurs avec $N_L \geq N_B$. On considère que les joueurs ont une durée de vie finie de T périodes et qu'ils sont actifs pendant T-1 périodes (ils partent à la « retraite » en T). Enfin, soit δ le facteur d'actualisation temporelle déterminant la valeur présente que les agents accordent aux gains futurs ($0 < \delta < 1$).

Le jeu, dans son ensemble, est répété indéfiniment (de nouveaux joueurs remplacent ceux partant à la retraite). Au début de chaque période, un emprunteur décide de venir, ou non, contracter un emprunt. S'il vient, il est apparié de manière aléatoire avec un prêteur. Une fois l'appariement effectué, le prêteur décide, ou non, de consentir à un prêt d'un montant l. Les gains génériques des deux types de joueurs sont les suivants :

- un emprunteur qui ne rentre pas dans une transaction de crédit en retire un gain nul, tandis qu'un prêteur qui ne prête pas gagne une somme $r > 0$;
- un emprunteur qui reçoit un prêt peut rembourser ou non. S'il rembourse, le prêteur obtient $l + i$ avec $i > r$ les intérêts issus du prêt ; l'emprunteur reçoit la valeur g des biens achetés avec $g > 0$. Si l'emprunteur ne rembourse pas, le prêteur obtient un gain nul et se retire définitivement du jeu ; l'emprunteur gagne

[2] Greif (2006) fournit plusieurs éléments empiriques tendant à attester de cette partialité.

$G > g$, avec $G < g + i + l$ (cette condition assure qu'il est socialement préférable que le prêt soit remboursé).

Le jeu en forme normale prend ainsi la forme d'un dilemme du prisonnier unilatéral :

		Emprunteur	
		Rembourse	Ne rembourse pas
Prêteur	Prête	l + i ; g	0 ; G
	Ne prête pas	r ; 0	r ; 0

Etant donnée la spécification des paramètres précisée ci-dessus, le seul équilibre de Nash de ce jeu est celui où le prêteur ne prête pas et l'emprunteur ne rembourse pas[3]. Si l'on fait l'hypothèse que la probabilité qu'un même emprunteur et un même prêteur se rencontrent de nouveau dans l'avenir est nulle (ou suffisamment faible par rapport à l'espérance de vie et au taux d'actualisation) et que la conduite passée des agents est une information privée[4], alors le sentier d'équilibre ne comporte pas de prêt et donc pas d'échange impersonnel. L'ajout des communautés peut changer ce résultat.

Soit deux communautés *B* (communauté d'emprunteurs) et *L* (communauté de prêteurs). Chaque communauté a son territoire et il est fait l'hypothèse que les transactions (emprunts et remboursement) sont effectuées sur le territoire de la communauté des prêteurs[5]. Conformément à ce qu'indiquent les données historiques, chaque communauté dispose de sa propre cour de justice, laquelle cherche à maximiser ses gains. Les gains d'une cour sont définis comme la valeur présente de la somme des gains des membres vivants de la communauté[6].

[3] On vérifiera aisément que la représentation séquentielle du jeu donne le même résultat dans la mesure où le prêteur, sachant que l'emprunteur ne remboursera jamais un prêt consenti, ne prêtera jamais.
[4] Ces deux hypothèses sont justifiées au regard du contexte historique dans lequel se déroulaient les échanges.
[5] Le fait de raisonner avec deux communautés et dans le cadre d'une relation de crédit (plutôt que d'une transaction marchande classique) ne diminue pas la généralité du résultat, mais facilite l'exposé du raisonnement. La principale conséquence de raisonner avec plus de deux communautés est de restreindre l'éventail de valeurs des différents paramètres pour lesquels les échanges impersonnels se développent.
[6] Deux hypothèses implicites sont faites ici : d'une part, les gains de chaque membre de la communauté ont la même valeur et d'autre part, les cours de justice ne se préoccupent pas du bien-être des membres futurs ni de « l'honneur » de la commune.

Nous avons ici un jeu séquentiel avec les étapes suivantes :

1) Chaque emprunteur décide de venir ou non sur le territoire des prêteurs pour faire affaire et les prêteurs décident ou non de prêter;
2) une fois l'affaire conclue, l'emprunteur décide ou non de rendre la somme empruntée ;
3) le préteur peut se plaindre auprès de sa cour pour un coût $c > 0$ au prétexte d'une fraude ;
4) la cour peut vérifier la plainte à un coût C_L et peut confisquer les biens de tous les membres $I_B(t)$ de l'autre communauté (en l'occurrence, tous les emprunteurs) présents sur son territoire, ce qui représente pour elle un gain $g > 0$ minoré par une dépréciation d liée au fait que les biens saisis perdent de leur valeur (g-$d > 0$). Par conséquent, on a $I_B(t).(g\text{-}d)$ les gains de la cour des prêteurs liés à la confiscation des biens ;
5) la cour des emprunteurs peut ensuite vérifier la validité de la plainte de la cour des prêteurs à un coût C_B et imposer une amende $f \geq 0$ à l'emprunteur qui a fraudé, puis transférer une somme $x < f$ à la cour des prêteurs[7] ;
6) enfin, la cour des prêteurs décide de redistribuer ou non (et à qui) aux membres de sa communauté la somme versée ou de restituer ou non les biens confisqués.

Les actions respectives des cours de justice sont connaissances communes. Il faut ici déterminer s'il existe un équilibre parfait en sous-jeux dans lequel un prêteur accepte de consentir à un prêt. Plusieurs conditions doivent pour cela être satisfaites : il faut tout d'abord que la punition imposée par la cour des emprunteurs soit une menace crédible et que l'amende soit suffisamment élevée pour décourager les emprunteurs de frauder. Il faut ensuite que le prêteur reçoive une compensation suffisante uniquement dans le cas d'une plainte valide de manière à ne pas être incité à déposer systématiquement des plaintes. Il faut par ailleurs que la cour des emprunteurs ait intérêt à sanctionner un emprunteur et à dédommager la cour des prêteurs plutôt que de laisser l'emprunteur ayant fraudé en possession de la somme. Il faut enfin que la cour des prêteurs ait intérêt à permettre la poursuite des échanges plutôt que de recourir à la confiscation définitive de tous les biens.

On caractérisera le jeu comme étant en *état de coopération* si :

a) il n'y a pas de confiscation sans fraude ;
b) la cour des emprunteurs n'a jamais refusé de payer un dédommagement après une fraude *ou* n'a jamais payé un dédommagement sans fraude ;

[7] On fait ici l'hypothèse que la probabilité que les deux cours soient en désaccord sur les faits est nulle.

c) la cour des prêteurs n'a jamais refusé : de vérifier une plainte, de demander un dédommagement pour une plainte valide, de retourner les biens confisqués après avoir reçu le dédommagement.

Si l'une de ces conditions n'est pas vérifiée, le jeu est en *état conflictuel* et aucun prêt ne se trouve sur le sentier d'équilibre, les échanges impersonnels ne pouvant donc se développer.

Soit la proposition suivante :

si $gN_B \Sigma^{T-1} (T-t)\delta^{t+1} + I_B(t) (g-d) > i + l + c + C_L + C_B$ (1)

et $(i + r) N_B \Sigma^{T-1} (T-t)\delta^{t+1} > (g-d)N_B$ (2)

alors le profil stratégique suivant est un équilibre parfait en sous-jeux[8] dans le cadre d'un état de coopération :

1) un emprunteur vient demander un prêt et, s'il l'obtient, le rembourse ;
2) un prêteur prête toujours s'il est apparié avec un emprunteur et dépose une plainte en cas de fraude ;
3) la cour des prêteurs vérifie la plainte et, si cette dernière est valide, confisque tous les biens des emprunteurs sur son territoire et demande un dédommagement d'un montant *x* à la cour des emprunteurs, avec $x = i + l + c + C_L$[9]. Elle retourne alors les biens confisqués et indemnise le prêteur ;
4) la cour des emprunteurs vérifie la plainte et, si elle est valide, impose une amende de $f = x + C_B$ et paye *x* à la cour des prêteurs.

Ce profil stratégique est un équilibre parfait en sous-jeux car, à aucune étape, il n'est dans l'intérêt des joueurs de dévier, dans la mesure où les inégalités (1) et (2) sont satisfaites. Cette proposition peut être démontrée de manière informelle sans difficulté. En effet :

a) pour un emprunteur, il faut que la meilleure stratégie soit de venir contracter un prêt. Un prêt remboursé rapporte *g*, tandis que ne pas contracter de prêt rapporte 0 et tricher rapporte $-c - C_L – C_B < 0$. Cette condition est donc vérifiée ;
b) se plaindre pour un prêteur doit être profitable. A l'équilibre, cette condition est vérifiée car la cour des prêteurs va transférer i + l + c. Comme $c > 0$, une plainte non valide n'est pas profitable à l'équilibre ;

[8] L'inégalité (1) indique que, pour que la cour des emprunteurs ait intérêt à la poursuite des transactions de crédit, il faut que la valeur actuelle de ses gains qui découlent de cette poursuite des échanges, auxquels s'ajoute le fait de récupérer les biens confisqués, soient supérieurs au coût induit par le règlement d'un conflit. L'inégalité (2) indique qu'il faut que les gains de la cour des prêteurs liés à la poursuite des transactions soient supérieurs aux gains issus de la confiscation de tous les biens sans restitution.

[9] Autrement dit, le dédommagement comporte la réparation des coûts liés au préjudice auxquels s'ajoute le paiement des intérêts qui étaient dus.

c) étant donné que $i - r > 0$, un prêteur a toujours intérêt à prêter à l'équilibre ;
d) l'inégalité (1) implique que la cour des emprunteurs n'a aucun intérêt à dévier du sentier d'équilibre et à faire tomber le jeu en état de conflit où plus aucune transaction ne se développe ;
e) l'inégalité (2) implique que la cour des prêteurs préfère la poursuite des transactions plutôt que la confiscation définitive des biens mettant fin aux échanges.

Ce modèle confirme la possibilité sur un plan théorique qu'un mécanisme institutionnel comme celui de la responsabilité communautaire puisse permettre le développement des échanges impersonnels. On peut ainsi lever le voile sur l'apparent paradoxe qui voit des cours de justice partiales permettre le développement de la confiance entre agents ne se connaissant pas. En l'espèce, précisément parce que les cours ne sont préoccupées que par les gains de leur communauté, il peut être dans leur intérêt de faire en sorte que les échanges se poursuivent, à la condition que les gains actualisés issus de ces échanges soient suffisamment élevés par rapport aux coûts engendrés par les procédures de traitement des plaintes (pour la cour des emprunteurs) et à la possibilité de confisquer les biens définitivement (pour la cour des prêteurs). Si ces conditions sont remplies[10], alors le système de la responsabilité communautaire permet le développement des échanges impersonnels. L'existence des communautés, en tant qu'entités permanentes, permet de surmonter le problème posé par le fait que les agents ont une durée de vie finie et que, par conséquent, ils n'ont jamais intérêt à coopérer.

Greif (2006) aborde également le déclin de l'institution de la responsabilité communautaire qui a commencé dès le milieu du 13ème siècle. Le modèle ci-dessus permet de comprendre que les raisons de ce déclin sont en fait essentiellement le résultat de l'efficacité même de cette institution[11] : en permettant le développement très rapide des échanges, le système de la responsabilité communautaire a induit une augmentation des relations intercommunautaires (ce qui s'apparente à une augmentation du nombre des communautés) et a favorisé l'augmentation de la taille et de l'hétérogénéité des communautés. Il en découle notamment deux conséquences : d'une part, étant donné que les possibilités de relations intercommunautaires ont augmenté, le coût marginal lié à la rupture de la relation avec une communauté particulière a diminué. Dans le modèle, cela se traduit par le fait que la déviation

[10] Ici, tout dépend de la valeur des paramètres dans les inégalités (1) et (2).
[11] Le système de la responsabilité communautaire est ainsi une institution auto-affaiblissante au sens où nous l'avons défini dans le Chapitre 7.

du sentier d'équilibre ne conduit pas à la fin des relations intercommunautaires mais seulement à un affaiblissement de l'intensité de ces relations. D'autre part, il se pose à cette époque le problème de l'identification des individus et de la communauté à laquelle ils appartiennent. Il est concevable que des procédures d'identification aient existé, mais ces dernières avaient un coût de mise en oeuvre. Dans le cadre du modèle ci-dessus, c'est à la cour des emprunteurs qu'il revient d'établir un moyen d'identifier les individus ayant fraudé de manière à pouvoir les sanctionner. Or, la cour n'aura intérêt à mettre en place une procédure d'identification qu'à la condition qu'elle n'engendre pas un coût C_0 de sorte que l'inégalité (1) ne soit plus vérifiée. Une augmentation de la taille et de l'hétérogénéité des communautés est néanmoins susceptible d'induire une hausse de C_0.

Annexe 2

La théorie des jeux évolutionnaires : concepts et exemple d'application à l'évolution des institutions

En dépit de son nom, la théorie des jeux évolutionnaires a relativement peu de points communs avec la théorie des jeux classiques. Comme indiqué dans le Chapitre 8, le principal point de séparation concerne la rationalité dont sont dotés les agents. Si dans le cadre de la théorie des jeux classiques, les agents sont supposés posséder une rationalité instrumentale et parfaite, la théorie des jeux évolutionnaires repose sur l'hypothèse inverse que les agents ont une rationalité myope ou adaptative, dans le sens où ils n'anticipent pas le comportement des autres agents. Ainsi, les agents se contentent de reproduire toujours la même stratégie et la transmettent à leurs « descendants » ou bien changent de stratégie suivant une règle d'apprentissage plus ou moins complexe. Par conséquent, les « joueurs » dans le cadre de la théorie des jeux évolutionnaires ne sont en fait pas les individus mais les traits phénotypiques (ou génotypiques) dont ils sont porteurs : l'objectif est de formaliser l'évolution de la distribution statistique de deux ou de plusieurs traits/stratégies[12] au sein d'une population donnée.

La théorie des jeux évolutionnaires repose sur deux concepts basiques : la réplication dynamique et les stratégies évolutionnairement stables (Hargreaves-Heap et Varoufakis, 2004 ; Maynard Smith, 1982). L'équation de réplication dynamique (Taylor et Jonker, 1978) établit que le taux d'accroissement (ou de diminution) Δp d'une proportion p d'une population N adoptant un trait/stratégie i est une fonction (linéaire) de la différence entre les gains apportés par la stratégie i et les gains moyens au sein de la population N (Larquier et *al.*, 2001). Dans son expression la plus simple, l'équation de réplication dynamique s'écrit ainsi[13] :

$$\Delta p = \mathrm{d}p^i t/\mathrm{d}t = p^i t.[\mathrm{r}(i, p^i t) - \mathrm{r}(p^i t)]$$

avec $\mathrm{r}(i, p^i t)$ les gains issus de la stratégie i lorsque la proportion de joueurs jouant i dans la population au moment t est $p^i t$ et $\mathrm{r}(p^i t)$ les gains moyens dans la population pour le même état. Quand $\mathrm{d}p^i t/\mathrm{d}t > 0$ (la stratégie i apporte de meilleurs résultats que la moyenne de l'ensemble

[12] Nous utilisons ici de manière synonyme les notions de trait et de stratégie. La notion de trait s'applique *a priori* davantage dans le cadre de l'évolution biologique tandis que celle de stratégie dans le cadre de l'évolution socioéconomique. D'un point de vue formel, toutefois, les deux notions sont parfaitement identiques.

[13] Toutes les modélisations en termes de théorie des jeux évolutionnaires ne reposent pas nécessairement sur l'équation de réplication dynamique. Voir par exemple Young (1998) qui utilise la fonction de meilleure réponse (*Best reply*) dans le cadre de ses modélisations.

des stratégies présentes dans la population), alors la proportion de stratégies *i* dans la population est croissante dans le temps, ce qui indique qu'elle prolifère. Sa proportion se stabilise lorsque le gain marginal lié à son adoption est nul, c'est-à-dire :

$$dp^i t/dt = 0.$$

Le concept de stratégie évolutionnairement stable, contrairement à l'équation de réplication dynamique qui formalise la dynamique d'évolution d'un trait ou d'une stratégie, s'intéresse aux conditions de stabilité d'un trait au sein d'une population[14]. Le critère de stabilité évolutionnaire énonce deux conditions pour qu'une stratégie soit évolutionnairement stable dans une population donnée (Maynard Smith, 1982 ; Villena et Villena, 2004). Dans une population *N*, si les individus sont appariés de manière aléatoire deux à deux dans le cadre d'un jeu symétrique et qu'une stratégie *s'*, appartenant à un ensemble *S* de stratégies, est jouée par tous les individus, une stratégie mutante *s* adoptée par un nombre suffisamment petit ε de joueurs ne peut envahir la population si les gains apportés par la stratégie *s* sont moindres que ceux apportés par la stratégie *s'*. La stratégie *s'* est, dès lors, dite évolutionnairement stable car un petit nombre d'individus n'est pas en mesure d'envahir la population avec une autre stratégie (Villena et Villena, 2004). Par conséquent, la population reste à l'équilibre évolutionnairement stable représenté par la stratégie[15] *s'*.

Formellement, on peut caractériser le critère de stabilité évolutionnaire suivant les deux conditions suivantes. Si *r*(s' ; *s*) sont les gains (ou le nombre de descendants) apportés par la stratégie *s'* face à la stratégie *s*, la stratégie *s'* est évolutionnairement stable si l'une de ces deux conditions est remplie (Hargreaves-Heap et Varoufakis, 2004 ; Maynard Smith, 1982 ; Villena et Villena, 2004) :

Condition 1 : *s'* est strictement la meilleure réponse à elle-même, c'est-à-dire $r(s' ; s') > r(s ; s')$, avec *s* l'ensemble des stratégies mutantes possibles ;

[14] Réplication dynamique et stratégie évolutionnairement stable sont deux concepts complémentaires. En effet, la réplication dynamique ne prend par définition en compte que les traits/stratégies déjà présents au sein d'une population. Par conséquent, lorsqu'il n'y a qu'un seul trait présent au sein de la population ($p^i t$ = 0 or 1), par définition ce trait persistera indéfiniment et ceci de manière exclusive. La réplication dynamique ne dit rien des cas où il apparaîtrait une nouvelle stratégie pouvant envahir la population. C'est précisément ce point qu'étudie le critère de stabilité évolutionnaire (Bowles, 2006).

[15] Notons que la stratégie *s'* peut être une stratégie mixte. Dans ce cas, puisque la théorie des jeux évolutionnaires ne s'intéresse pas aux joueurs mais aux traits/stratégies, cela signifie que deux ou plusieurs traits coexistent simultanément dans la population suivant une certaine proportion évolutionnairement stable. La population est dite alors polymorphique.

Condition 2 : si $r(s' ; s') = r(s ; s')$ (il existe au moins une stratégie mutante qui est une aussi bonne réponse que *s'* à *s'*), alors *s'* doit être une meilleure réponse à la stratégie mutante *s* que la stratégie mutante elle-même, c'est à dire $r(s' ; s) > r(s ; s)$.

Si l'une de ces deux conditions est vérifiée, alors *s'* est une stratégie évolutionnairement stable, de telle sorte que les individus au sein de la population *N* ne peuvent durablement s'en écarter tant que les invasions par des stratégies mutantes sont suffisamment faibles[16].

Tandis que la réplication dynamique formalise un mécanisme de sélection par lequel certains traits/stratégies se répliquent à un rythme plus élevé que d'autres, induisant ainsi un changement dans leur proportion respective au sein de la population, le concept de stratégie évolutionnairement stable formalise quant à lui un mécanisme de mutation.

Un exemple d'application : un modèle de co-évolution habitudes/institutions

Il est possible de montrer comment les institutions et les préférences des individus peuvent co-évoluer notamment en réponse à une modification dans l'environnement. Il s'agit là d'une problématique mise en avant par Veblen (1899a ; 1904 ; 1914 ; 1923) lorsque ce dernier évoque les institutions comme unité de sélection. Nous reprenons ici le modèle de co-évolution des préférences et des institutions proposé par Samuel Bowles (2006, 261-264 ; 2009) et l'appliquons à la thèse véblénienne du processus de rationalisation et de l'émergence de la « république industrielle ». Dans ce cadre, les institutions se définissent comme le résultat (l'équilibre) d'un jeu. L'idée de base de ce type de modèle est que, dans le cadre d'un environnement donné, les institutions contribuent à sélectionner certaines habitudes ou comportements, mais qu'en retour ces derniers peuvent faire évoluer les institutions. On mobilise l'exemple que donne Veblen concernant le processus des machines et le déclin progressif de l'institution des « propriétaires absents » (Veblen, 1923). Il s'agit ici de comprendre deux choses : a) comment les institutions et les préférences (habitudes) interagissent et b) comment un changement technologique peut induire un changement d'équilibre.

Soit une population divisée en deux sous-groupes : un groupe de travailleurs et un groupe de dirigeants/propriétaires. Les travailleurs peuvent être dotés d'habitudes les conduisant à donner un effort maximum au travail (type H comme « hard-working ») ou bien au contraire les rendant réticents à l'effort (type E comme « effort-adverse »). La structure de

[16] A l'instar de la réplication dynamique, le critère de stabilité évolutionnaire ne repose pas uniquement sur celui de stratégie évolutionnairement stable. D'autres formes de stabilité, plus restrictives, peuvent être utilisées.

gouvernance des entreprises (les « institutions ») peut également être de deux types : la structure de gouvernance du « propriétaire absent » (type A comme « absentee ownership ») ou bien du type « capitaine d'industrie » (type C) dans lequel le propriétaire et dirigeant est en fait un ingénieur. Chaque combinaison d'habitudes et d'institutions va donner des « gains » différents à chaque sous-groupe. En suivant Veblen, nous faisons l'hypothèse que les travailleurs sont dotés d'un instinct du travail efficace qui les rend davantage susceptibles d'être de type H. Nous formalisons cela en conférant une « pénalité psychologique » s aux travailleurs de type E. Quand les travailleurs de type H travaillent dans une firme de type C, ils bénéficient d'une certaine considération notée c et d'une meilleure redistribution de la richesse (notée w_c). En raison de problèmes d'agence, les travailleurs de type E bénéficient des mêmes avantages moins la pénalité s, mais ont toutefois une probabilité $(1 - f)$ d'être renvoyés, auquel cas leur gain est de 0. Quand les travailleurs de type H travaillent dans une entreprise reposant sur une structure de gouvernance de type A, ils sont soumis aux comportements prédateurs et parasitaires des propriétaires. Ils ne reçoivent aucune considération et perçoivent une part inférieure de la richesse $w_a < w_c$. Ici, les problèmes d'agence sont tels que les travailleurs de type E ne sont jamais renvoyés.

Les deux types de structures de gouvernance confèrent également des gains différents aux propriétaires/dirigeants. Les structures de type C créent plus de richesses W_c que celles de type A (W_a) : $W_c > W_a$. Cependant, les « capitaines d'industrie » ne bénéficient pas des revenus supplémentaires S générés par la spéculation. On pose l'hypothèse que $W_a + S > W_c$. Quand les propriétaires/dirigeants ont des travailleurs de type H, la richesse créée est multipliée par $h > 1$, avec h un paramètre qui représente la plus grande efficience des travailleurs de type H. On fait l'hypothèse que h est positivement corrélé avec la complexité de la technologie, ce qui signifie que l'association de travailleurs de type H et d'entreprises de type C est davantage en capacité d'exploiter les opportunités offertes par le progrès technique. Le fait d'avoir des travailleurs de type E accroît les risques d'opportunisme, ce qui confère une pénalité R qui est significativement plus élevée dans les entreprises de type A : $R_a > R_c$ tel que $W_c - R_c > W_a + S - R_a$. On obtient la matrice de gains suivante :

		Propriétaires/dirigeants	
		A	C
Travailleurs	H	w_a ; $hW_a + S$	$w_c + c$; hW_c
	E	$w_a - s$; $W_a + S - R_a$	$f(w_c + c - s)$; $W_c - R_c$

Nous cherchons à connaître la fraction p de travailleurs de type H et la fraction q d'entreprises de type A dans la population. Le portrait que dresse Veblen du capitalisme décrit en effet une

situation dans laquelle les comportements parasitaires et prédateurs émanant des institutions pécuniaires « exploitent » l'instinct de travail efficace des travailleurs. On veut également savoir à quelles conditions et comment peut s'enclencher une transition entre l'équilibre type H/type A et l'équilibre type H/type C. La valeur des paramètres contribue à déterminer la dynamique exacte du système. Par construction, on peut voir que les travailleurs de type H ont invariablement des gains supérieurs à ceux de type E. D'un point de vue évolutionnaire, cela signifie que les travailleurs de type E vont rapidement être éliminés ($p = 1$). Cela peut paraître irréaliste mais correspond plus ou moins au récit de Veblen. Par conséquent, on peut pour l'instant se concentrer sur le type de structure de gouvernance dominant. Les gains espérés par chacune des structures sont les suivants :

$$\Pi_A = p(hW_a + S) + (1 - p)(W_a + S - R_a) \quad (1)$$

$$\Pi_C = p(hW_c) + (1 - p)(W_c - R_c) \quad (2)$$

Suivant l'équation standard de réplication dynamique, nous avons $dq/dt = q(1-q)(\Pi_A - \Pi_C)$. La fraction q d'entreprises de type A dans la population se stabilisera donc quand $q = 0$ ou $q = 1$, mais également pour une valeur p^* de sorte que $\Pi_A - \Pi_C = 0$. Cependant, nous savons que $p = 1$. Par conséquent, suivant que :

$$hW_a + S > hW_c \text{ ou } hW_a + S < hW_c \quad (3)$$

l'un des deux types de structures de gouvernance sera entièrement dominant. Autrement dit, suivant l'état des arts industriels (la valeur de h), si les gains spéculatifs et prédateurs font plus que compenser la différence de richesses créées entre les entreprises de type C et celles de type A, alors seules ces dernières subsisteront. Toutefois, il est possible de complexifier le modèle en faisant l'hypothèse que les travailleurs de type E bénéficient d'une certaine liberté l lorsqu'ils travaillent dans des entreprises de type A en raison de problèmes d'agence. Par simplicité, on considère que $l - s = a > 0$. Par ailleurs, on fait l'hypothèse que l (et donc a) est une fonction croissante du progrès technique et de la complexité technologique, dans la mesure où les propriétaires absents ont de plus en plus de difficultés à comprendre les tâches réalisées par leurs employés. Comme elles s'appuient sur la classe des ingénieurs, les entreprises de type C n'ont pas cette difficulté. Les gains respectifs des deux types de travailleurs sont alors les suivants :

$$\Pi_H = qw_a + (1 - q)(w_c + c) \quad (4)$$

$$\Pi_E = q(w_a + a) + (1 - q)[f(w_c + c - s)] \quad (5)$$

La fraction de travailleurs de type H dans la population se stabilise pour $p = 0$ ou $p = 1$, mais également pour q^* tel que $\Pi_H = \Pi_E$, c'est-à-dire :

$$q^* = [f (w_c + c - s) - w_c - c]/[f (w_c + c - s) - a - w_c - c] \quad (6)$$

Dans la mesure où le numérateur comme le dénominateur sont négatifs, on voit clairement que q^* est décroissant dans a, ce qui signifie qu'au fur et à mesure que la technologie devient plus complexe, il devient de plus en plus intéressant pour les travailleurs d'être de type E. En parallèle, la structure de gouvernance de type A devient moins intéressante. On a en effet maintenant un équilibre intérieur p^* tel que $\Pi_A = \Pi_C$:

$$p^* = (W_c - R_c - W_a - S + R_a)/[h(W_a - W_c) - W_a + R_a + W_c - R_c] \quad (7)$$

Puisque $W_a - W_c < 0$ (et à condition que R_a soit suffisamment important de sorte que le dénominateur et le numérateur soient tous deux positifs), p^* est *croissant* dans h qui est un paramètre positivement corrélé à la complexité de la technologie. Cela indique que la structure de type A nécessité un plus grand nombre de travailleurs de type H pour être attrayante. L'équilibre intérieur (p^* ; q^*) n'est pas asymptotiquement stable (il n'existe pas de tel équilibre dans un jeu asymétrique) mais par construction $d\Pi_H/dq - d\Pi_E/dq < 0$. Si R_a est suffisamment grand (la même condition pour que p soit croissant dans h), nous avons $d\Pi_A/dp - d\Pi_C/dp > 0$. Cela signifie que bien que l'équilibre intérieur ne soit pas asymptotiquement stable, le système restera toujours dans sa région proche. Si c'est le cas, alors au fur et à mesure que le processus des machines rend la technologie plus complexe (a et h s'accroissent) l'équilibre institutions/habitudes va converger vers davantage de travailleurs de type H (p^* s'accroît) et de structure de gouvernance de type C (q^* décroît) (voir la figure 8 ci-dessous, du point **a** au point **b**). De plus, si l'on considère que le processus des machines a d'abord accru l'efficience industrielle (accroissement de h) et induit seulement plus tard des problèmes d'agence (accroissement de a), alors on se rapproche du récit proposé par Veblen (du point **a** au point **a'** puis au point **b**).

Figure 8 : L'équilibre habitudes/institutions et le processus des machines

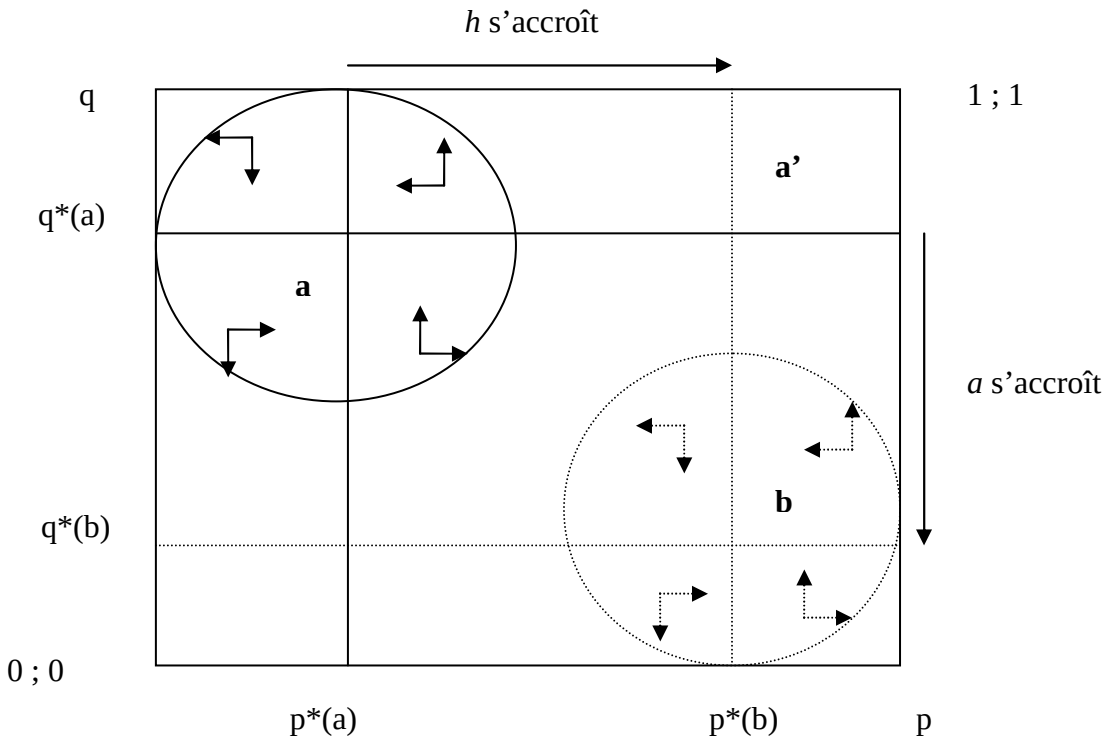

On peut aussi observer que lorsque *h* atteint une certaine valeur seuil[17], alors on obtient à la fois $d\Pi_A/dp - d\Pi_C/dp < 0$ et $p^* < 0$. Dans ce cas, la dynamique du système est modifiée (voir la figure 9 ci-dessous) : l'équilibre intérieur (p^* ; q^*) est dorénavant instable et, dans la mesure où il n'y a plus de valeur de *p* qui soit compatible avec la subsistance d'une fraction d'entreprises de type A (p^* étant négatif), alors il ne reste plus qu'un seul équilibre stable correspondant à la république industrielle de Veblen où il ne subsiste plus que des entreprises de type C et des travailleurs de type H (puisque $w_c + c > f[w_c + c - s]$).

Bien que l'on ait pris quelques libertés avec le récit proposé par Veblen, on parvient *via* un modèle de jeux évolutionnaire à retrouver l'une de ses idées fortes : le processus des machines induit à la fois une évolution des habitudes de pensée des individus et une transformation des institutions dans le cadre d'une convergence vers une « république industrielle ».

[17] On peut montrer que cette valeur seuil est telle que $h > (R_a + W_c - W_a - R_c)/(W_c - W_a)$, ce qui est la même condition que pour que le dénominateur de l'équation (7) soit négatif.

Figure 9 : La convergence évolutionnaire vers la république industrielle

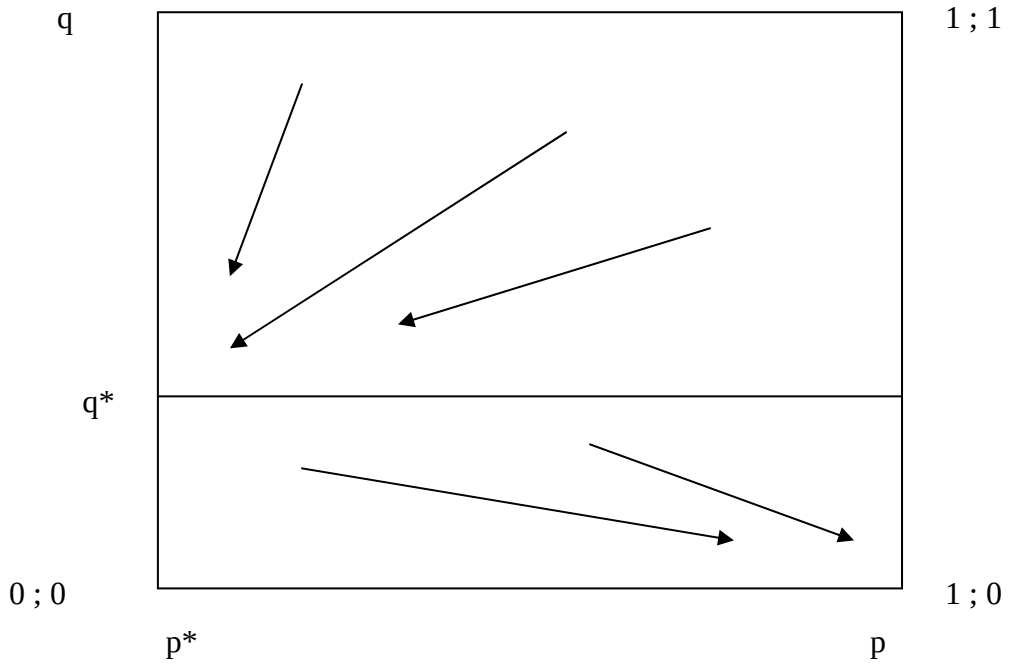

Bibliographie

AIMAR T. (2005), *Les apports de l'école autrichienne d'économie*, Vuibert, Paris.

ALBERT A., RAMSTAD Y. (1997), "Social Psychological Underpinning of Commons's Institutional Economics", *Journal of Economic Issues*, vol 31, n° 4, 881-916.

ALDRICH H.E., HODGSON G.M., HULL D., KNUDSEN T., MOKYR J., VANBERG V.J. (2008), "In defence of generalized Darwinism", *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 18, n° 5, 577-596.

AMABLE B. (2005), *Les cinq capitalismes : Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Seuil, Paris.

AMABLE B, BARRE R., BOYER R. (1997), *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, Economica, Paris.

AMABLE B., PALOMBARINI B. (2005), *L'économie n'est pas une science morale*, Raisons d'Agir Editions, Paris.

ANDERSEN E.S. (2004), "Population Thinking, Price's Equation and the Analysis of Economic Evolution", *Evolutionary and Institutional Economic Review*, vol. 1, n° 1, 127-148.

AOKI M. (2006), *Fondements d'une analyse institutionnelle comparée*, Albin Michel, Paris.

AOKI M. (2007a), "Endogenizing Institutions and Institutional Changes", *Journal of Institutional Economics*, vol. 3, n° 1, 1-31.

AOKI M. (2007b), "Linking Economic and Social-Exchange Games: From the Community Norm to CSR", *working parper*.

ARCHER M.S. (2004), "Entre la structure et l'action, le temps. Défense du dualisme analytique et de la perspective morphogénétique", *La revue du Mauss*, n° 24, 329-350.

ARCHER M.S., BHASKAR R., COLLIER A., LAWSON T., NORRIE A. (1998, eds.), *Critical Realism : Essential Readings*, Routledge, Londres.

ARGYROUS G., SETHI R. (1996), "The theory of evolution and the evolution of theory: Veblen's methodology in contemporary perspective", *Cambridge Journal of Economics*, vol. 20, n° 4, 475-495.

ARON R. (1948), *Introduction à la philosophie de l'histoire*, Gallimard, Paris.

ARON R. (1959), "Introduction", *in* M. Weber (1959), 7-52.

ARON R. (1967), *Les étapes de la pensée sociologique*, Gallimard, Paris.

ARON R. (1969), *La philosophie critique de l'histoire*, Points, Paris.

ARTHUR B. (1989), "Competing Technology, Increasing Returns, and Lock-In by Historical Events", *Economic Journal*, vol. 99, 116-131.

ASSO P.E., FIORITO L. (2004), "Human Nature and Economic Institutions. Instinct Psychology, Behaviorism, and the Development of American Institutionalism", *Journal of History of Economic Thought*, vol. 26, n° 4, 445-477.

ATKINSON F., REED M. (1990), "Institutional Adjustment, Instrumental Efficiency, and Reasonable Value", *Journal of Economic Issues*, vol. 24, n° 4, 1095-1107.

ATKINSON F., REED M. (1992), “The Individual in a Going Concern”, *Journal of Economic Issues*, vol. 26, n° 2, 469-476.

ATRAN S. (2001), “The Trouble with Memes: Inference versus Imitation in Cultural Creation”, *Human Nature*, vol. 12, n° 4, 351-381

AUNGER R. (2002), *The electric meme : a new theory of how we think*, Free Press, New York.

AXELROD R. (1984), *The Evolution of Cooperation*, Basic Books.

AYRES C.E. (1944), *The Theory of Economic Progress*, University of North Carolina Press, Chapel Hill, North Carolina.

BACKHOUSE R.E. (1998), *Explorations in Economic Methodology. From Lakatos to empirical philosophy of science*, Routledge, London&New York.

BARBER B. (1995), “All Economics are Embedded: The Career of a Concept and Beyond”, *Social Research*, vol. 62, n° 2, 387-413.

BARUCCI P. (1999), “On the Relationship between History and Economics: The Influence of German Economic Culture in Italy”, *Storia del Pensioro Economico*, n° 37.

BASLE M. (1993), “Mise en perspective de l’institutionnalisme de quelques économistes allemands et américains”, *Economie Appliquée*, Tome 46, n° 4, 159-176.

BATES R., GREIF A., LEVI M., ROSENTHAL J-L., WEINGAST B. (1998, eds.), *Analytic Narratives*, Princeton University Press, Princeton.

BATES R., GREIF A., LEVI M., ROSENTHAL J-L., WEINGAST B. (1998), “Introduction”, *in* R. Bates et *al.* (1998, eds.), 3-22.

BATIFOULIER P. (2001, ed.), *Théorie des conventions*, Economica, Paris.

BATIFOULIER P., LARQUIER G. de (2001), “la convention en théorie des jeux”, *in* P. Batifoulier (2001, ed.), 99-126.

BAZZOLI L. (1999), *L’économie politique de J.R. Commons. Essai sur l’institutionnalisme en sciences sociales*, L’Harmattan, collection Etude d’économie politique, Paris.

BAZZOLI L. (2000a), “Institutional Economics and the Specificity of Social Evolution : About the Contribution of J.R. Commons” in Louca F., Perlman M. (eds), *Is Economics an Evolutionary Science ?*, Edward Elgar, Cheltenham, .

BAZZOLI L. (2000b), “L’économie institutionnaliste du travail de J.R. Commons : un “pragmatisme en action””, *Cahiers du Gratice*, n° 19.

BAZZOLI L. (2000c), “A propos d’une théorie institutionnaliste de la négociation. J.R. Commons et l’économie politique de la négociation des règles sociales”, in C. Thuderoy et A. Giraud-Héraud (eds.), *La négociation sociale*, CNRS éditions, 45-61.

BAZZOLI L., DUTRAIVE V. (1997), “Les dimensions cognitives et sociales du comportement économique : l’approche institutionnaliste de Commons”, *Cahiers du GRATICE*.

BAZZOLI L., DUTRAIVE V. (2002), “L’entreprise comme organisation et comme institution. Un regard à partir de l’institutionnalisme de J.R. Commons”, *Economie et Institutions*, n° 1, 5-46.

BAZZOLI L., DUTRAIVE V. (2005a), “Fondements pragmatistes de l’Institutionnalisme en Economie. Théorie de la connaissance et théorie de l’action chez Veblen et Commons”, *Document de travail*.

BAZZOLI L., DUTRAIVE V. (2005b), “La conception institutionnaliste du marché comme construction sociale : une économie politique des institutions”, in G. Bensimon (2005, ed.), 670-691.

BAZZOLI L., KIRAT T. (2003), “A propos du réalisme en économie des institutions et ses implications sur l’analyse des fondements juridiques des transactions économiques : Commons versus Williamson”, *Document de travail IDHE*, série “Règles, Institutions, Conventions”, n° 03-05.

BECKERT J. (2003), “Economic Action and Embeddedness: How Shall we Conceptualize Economic Action ?”, *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 3, 769-787.

BECQUEMONT D. (1992), *Darwin, Darwinisme, Evolutionnisme*, Kimé, Paris.

BEETHAM D. (1987), “Max Weber”, in *The New Palgrave Dictionary of Economics*, vol IV, 886-888.

BENSIMON G. (2005, ed.), *Histoire des représentations du marché*, Michel Houdiart Editeur, Paris.

BERAUD A., FACARELLO G. (2000, eds.), *Nouvelle histoire de la pensée économique*, 3 tomes, La Découverte, Paris.

BERGER S. (2008), “Circular Cumulative Causation (CCC) *à la* Myrdal and Kapp – *Political* Institutionalism for Minimizing Social Costs”, *Journal of Economic Issues*, vol. 42, n° 2, 357-365.

BESSIS F. (2008), “Quelques convergences remarquables entre l’Economie des Conventions et la Théorie de la Régulation”, *Revue française de socio-économie*, n° 1, 9-25.

BESSIS F., CHASERANT C., FAVEREAU O., THEVENON O. (2006), “L’identité sociale de l’homo conventionalus”, *in* F. Eymard-Duvernay (2006, ed.), 181-195.

BESSY C. (2006), “La place de l’intersubjectif et du commun dans l’approche de l’économie des conventions”, *in* F. Eymard-Duvernay (2006, ed.), 165-178.

BESSY C. et FAVEREAU O. (2003), “Institutions et économie des conventions”, *Cahiers d’économie politique*, n° 44, 119-164.

BETZ H.K. (1995), “The Role of Ethics as Part of the Historical Methods of Schmoller and the Older Historical School”, in P. Koslowski (1995, ed.), 81-103.

BHASKAR R. (1975), *A Realist Theory of Science*, Leeds Books, Leeds.

BHASKAR R. (1979), *The Possibility of Naturalism: A Philosophical Critique of the Contemporary Human Sciences*, Harvester Press, Hemel Hempstead.

BIDDLE J. E. (1990), “The Role of Negociational Psychology in J.R. Commons’s Proposed Reconstruction of Political Economy”, *Review of Political Economy*, vol. 2, March, 1-25.

BIDDLE J. E. et SAMUELS W.J. (1997), “The Historicism of John R. Commons’s *Legal Foundations of Capitalism*”, P. Koslowski (1997, ed.), 291-318.

BIENCOURT O., CHASERANT C., REBERIOUX A. (2001), “L’économie des conventions : l’affirmation d’un programme de recherche”, *in* P. Batifoulier (2001, ed.), 193-218.

BILLAUDOT B. (2003), “Néo-institutionnalisme, rationalisme et structuralisme : des sciences sociales à l’économie”, *Document de travail*, LEPII.

BLAUG M. (1994), *La méthodologie économique*, Economica, Paris, 2e édition.

BLOCK F. (2003), “Karl Polanyi and the Writing of *The Great Transformation*”, *Theory and Society*, vol. 32, 275-306.

BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris.

BOLTANSKI L., CHIAPELLO E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris.

BOUDON R. (1997), “The Present Relevance of Max Weber’s *Wertrationalität* (Value Rationality)”, in Koslowski (1997, ed.), 3-29.

BOUDON R., BOURRICAUD F. (2004), *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, Paris, 3ème édition.

BOWLES S. (1996), “Markets as Cultural Institutions: Equilibrium Norms in Competitive Economies”, *Working Paper*, 1996-5, U. Of Massachusetts.

BOWLES S. (1998), “Endogenous Preferences: The Cultural Consequences of Markets and Other Economic Institutions”, *Journal of Economic Literature*, vol. 36, n° 1, 75-111.

BOWLES S. (2006), *Microeconomics. Behavior, Institutions, and Evolution*, Princeton University Press, Princeton.

BOWLES S. (2009), “The Coevolution of Institutions and Preferences: History and Theory”, *Working paper*, Santa Fe Institute.

BOYD R., RICHERSON P. (1985), *Culture and the Evolutionary Process*, The University of Chicago Press, Chicago et Londres.

BOYD R., RICHERSON P. (2008), “Gene-Culture Coevolution and the Evolution of Social Institutions”, *in* C. Engel et W. Singer (2008, eds.), *Decision Making, the Human Mind, and Implications for Institutions*, MIT Press, 305-323.

BOYER R. (1999), “The Variety and Dynamics of Capitalism”, *in* J. Groenewegen et J. Vromen (1999, eds.), 122-140.

BOYER R. (2002), “Aux origines de la théorie de la régulation”, *in* R. Boyer et Y. Saillard (2002, eds.), 21-30.

BOYER R. (2004a), *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?*, Odile Jacob, Paris.

BOYER R. (2004b), *Théorie de la régulation : 1. Les fondamentaux*, La Découverte, Paris.

BOYER R. (2005), “Coherence, Diversity, and the Evolution of Capitalisms – The Institutional Complementarity Hypothesis”, *Evolutionary and Institutional Economic Review*, vol. 2, n° 1, 43-80.

BOYER R., ORLEAN A. (1992), “How do Convention Evolve?”, *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 2, n° 3, 165-177.

BOYER R., SAILLARD Y. (2002, eds.) *Théorie de la régulation. L’état des savoirs*, La Découverte, Paris, 2ème édition.

BRINKMAN R.L., BRINKMAN J.E. (2006), “Cultural Lag: In the Tradition of Veblenian Economics”, *Journal of Economic Issues*, vol. 40, n° 4, 1009-1028.

BRUCH R. (2004), “Gustav Schmoller entre science sociale et réforme sociale”, *in* H. Bruhns 2004, ed.), 39-51.

BRUHNS H. (1996), “Max Weber, l’économie et l’histoire”, *Annales HSS*, 51, 1259-1287.

BRUHNS H. (1999), “A propos de l’histoire ancienne et de l’économie politique chez Max Weber”, in M. Weber (1999), 9-59.

BRUHNS H. (2004, ed.), *Histoire et économie politique en Allemagne de Gustav Schmoller à Max Weber*, Editions de la Maison des sciences de l’homme, Paris.

BRUHNS H., ANDREAU J. (2004, eds.), “Sociologie économique et économie de l’Antiquité. A propos de Max Weber”, *Cahiers du centre de recherches historiques*, octobre, n° 34.

BUSH P.D. (1991), “Reflections on the Twenty-Fifth Anniversary of AFEE: Philosophical and Methodological Issues in institutional Economics”, *Journal of Economic Issues*, vol. 25, n° 2, 321-346.

BURGER T. (1975), *Max Weber’s Theory of Concept Formation*, Duke University Press, Durham.

CAILLE A. (2005), *Dé-penser l’économique*, La Découverte, Paris.

CAILLE A. (2007), “Quasi-manifeste pour une économie politique institutionnaliste”, *La revue du MAUSS*, n° 30, 33-48.

CAILLE A., LAVILLE J-L. (2008), « Actualité de Karl Polanyi », *in* K. Polanyi (2008), 565-585.

CALDWELL B.J. (1982), *Beyond Positivism. Economic Methodology in the Twentieth Century*, Routledge, London & New York, 2nd édition [2001].

CALDWELL B.J. (1987), “Methodological diversity in economics”, *Research in the History of Economic Thought and Methodology*, n° 5, 207-239.

CAMPAGNOLO G. (2004), *Critique de l’économie politique classique. Marx, Menger et l’école historique*, PUF, Paris.

CAMPAGNOLO G. (2005), “De Schmoller à Weber : constitution d’une approche réflexive de sociologie économique comparative du capitalisme”, *Journée d’études sur la pensée économique allemande*, Montpellier, 1er avril.

CAMPBELL D.T. (1965), “Variation and Selective Retention in Socio-Cultural Evolution”, *in* H.R Barringer, G.I. Blanksten, R.W. Mack (1965, eds.), *Social Changes in Developing Areas : A Reinterpretation of Evolutionary Theory*, Schenkman, Cambridge, Mass., 19-49.

CAMPBELL D.T. (1974), “Evolutionary Epistemology”, *in* P.A. Schlipp (1974, ed.), *The Philosophy of Karl Popper, vol. I*, Open Court, La Salle, 413-463.

CANGIANI M., MAUCOURANT J. (2008), “Introduction”, *in* K. Polanyi (2008), 9-46.

CHALMERS A.F. (1988), *Qu’est-ce que la science ? Récents développements en philosophie des sciences : Popper, Kuhn, Lakatos, Feyerabend*, La Découverte, Paris.

CHALOUPEK G.K. (1995), “Long-Term Economics Perspectives Compared: Joseph Schumpeter and Werner Sombart”, *European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 2, n° 1, 127-149.

CHASSERANT C, THEVENON O. (2001), “Aux origines de la théorie économique des conventions : prix, règles et représentations”, *in* P. Batifoulier (2001, ed.), 35-61.

CHAVANCE B. (2007), *L'économie institutionnelle*, Repères, La Découverte, Paris.

CHMIELEVSKI A.J. (2000), "Karl Popper's Critique of Historicism, the Historical School, and the Contemporary Debate", *in* Koslowski (2000, ed.), 509-531.

CLARK G. (2007), "Review of Avner Greif's *Institutions and the Path to the Modern Economy : Lessons from Medieval Trade*", *Journal of Economic Literature*, vol. 45, 727-743.

CLIFFE LESLIE T.E (1875), "The History of German Political Economy", *Fortnightly Review*, July.

CLIFFE LESLIE T.E. (1876), "On the Philosophical Method of Political Economy", *Hermathena*, vol. 2.

CLIFFE LESLIE T.E. (1879), "Political Economy and Sociology", *Fortnightly Review*, n° 25, 25-46.

COASE R. (1937), "The Nature of the Firm", *Economica*, vol. 16, n° 4, 386-405.

COASE R. (1960), "The Problem of Social Cost", *Journal of Law and Economics*, vol. 3, n° 1, 1-44.

COLEMAN J (1990), *Foundations of Social Theory*, Harvard University Press, Harvard.

COLLIOT-THELENE C. (1990), *Max Weber et l'histoire*, PUF, Paris.

COLLIOT-THELENE C. (2006), *La sociologie de Max Weber*, Repères, La Découverte, Paris.

COMMONS J.R. (1897), "Natural Selection, Social Selection, and Heredity", in G.M. Hodgson (1998a, ed.), vol. 1, 26-31.

COMMONS J.R. (1924), *Legal Foundations of Capitalism*, Transaction Publishers, New Brunswick and London [1995].

COMMONS J.R. (1931), "Institutional Economics", *American Economic Review*, vol. 21, n° 4, 648-657.

COMMONS J.R. (1934), *Institutional Economics. Its place in Political Economy*, Transaction Publishers, New Brunswick and London, 2 vol. [1990].

COMMONS J.R. (1950), *The Economics of Collective Action*, ed. K.H. Parsons, New York, Macmillan [1970].

CONCHON A. (2001), "La dimension historique de l'économie chez John Rodgers Commons", *Cahiers d'économie politique*, n° 40-41, 39-58.

CORDES C. (2006), "Darwinism in Economics: From Analogy to Continuity", *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 16, n° 5, 529-541.

CORDES C. (2007a), "Turning Economics into an Evolutionary Science: Veblen, the Selection Metaphor, and Analogical Thinking", *Journal of Economic Issues*, vol. 41, n° 1, 135-153.

CORDES C. (2007b), "Can a Generalized Darwinism Be Criticized? A Rejoinder to Geoffrey Hodgson", *Journal of Economic Issues*, vol. 41, n° 1, 277-281.

CORDES C. (2009), "The Role of Biology and Culture in Veblenian Consumption Dynamic", *Journal of Economic Issues*, vol. 43, n° 1, 115-141.

CORIAT B., WEINSTEIN O. (2005), "La construction sociale des marchés", *La lettre de la régulation*, n° 53, septembre, 1-4.

COREI T. (1995), *L'économie institutionnaliste. Les fondateurs*, Economica, Paris.

CRESPO R.F. (1997), "Max Weber and Ludwig von Mises, and the Methodology of the Social Sciences", in Koslowski (1997,ed.), 32-51.

CUIN C-H. (2006), "La nature du savoir sociologique : considérations sur la conception webérienne", *L'Année sociologique*, vol. 56, n° 2, 369-388.

DARWIN C. (1861), *L'origine des espèces*, Victor Masson et fils, Guillaumin et Cie, Paris.

DARWIN (1871), *The Descent of Man, and Selection in Relation to Sex*, Prometheus Books [1997].

DAVID P.A. (1994), "Why are Institutions the "Carriers of History"? Path Dependence and the Evolution of Conventions, Organizations and Institutions", *Structural Change and Economics Dynamics*, vol. 5, n° 2, 205-220.

DAVIS J.B. (2006), "The turn in economics : neoclassical dominance to mainstream pluralism ?", *Journal of Institutional Economics*, vol. 2, n° 1, 1-20.

DAWKINS R. (1975), *Le gène égoïste*, Odile Jacob, Paris [2003].

DAWKINS R. (1982), *The Extended Phenotype*, Oxford University Press, Oxford.

DAWKINS R. (1983), "Universal Darwinism", *in* D.S. Bendall (1983, ed.), *Evolution: From Molecules to Men*, Cambridge University Press, Cambridge, 403-425.

DEFALVARD H. (1992), "Critique de l'individualisme méthodologique revu par l'école des Conventions", *Revue Economique*, n° 1, pp.127-143.

DEMEULENAERE P. (2003), *Homo oeconomicus. Enquête sur la constitution d'un paradigme*, Quadrige, Paris, 2ème édition.

DEMEULENAERE P. (2006a), "Présentation : le problème de l'abstraction en sociologie", *L'Année sociologique*, vol. 56, n° 2, 253-262.

DEQUECH D. (2002), "The Demarcation between the "Old" and the "New" Institutional Economics: Recent Complications", *Journal of Economic Issues*, vol. 36, n° 2, 565-572.

DEWEY J. (1896), "The Reflex Arc Concept in Psychology", *Psychological Review*, vol. 3, 357-370.

DEWEY J. (1922), *Human Nature and Conduct. An Introduction to Social Psychology*, Henry Holt and Company.

DEWEY J. (1938), *Logique. La théorie de l'enquête*, PUF, Paris [1993].

DICKSTEIN M. (1998, ed.), *The Revival of Pragmatism*, Duke University Press, Durham, N.C..

DILTHEY W. (1883), *Critique de la raison historique. Introduction aux sciences de l'esprit et autres textes*, Les Editions du Cerf, Paris [1992].

DILTHEY W. (1910), *L'édification du monde historique dans les sciences de l'esprit*, Les Editions du Cerf, Paris [1988].

DIXIT A., NALEBUFF B.J. (1993), *Thinking Strategically: The Competitive Edge in Business, Politics, and Everyday Life*, W.W. Norton & Co.

DOPFER K. (1988), "How Historical is Schmoller's Economic Theory?", *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, vol. 144, n° 3, 552-569.

DOPFER K. (1993), “On the Significance of Gustav Schmoller’s Contribution to Modern Economics”, *History of Economic Ideas*, vol. 1, n° 3, 143-178.

DORFMAN J. (1934), *Thorstein Veblen and his America*, A.M. Kelley, New York [1966].

DORFMAN J. (1955), “The Role of the German Historical School in American Economic Thought”, *American Economic Review (Papers and proceedings)*, vol. 45, n° 2, 17-28.

DUFOUR E. (2003), *Les néokantiens*, Librairie philosophique J. Vrin, Paris.

DUGGER W.M. (1980) “Property Rights, Law, and John R. Commons”, *Review of Social Economy*, vol. 38, n° 1, 41-53.

DUGGER W.M. (1984), “Veblen and Kropotkin on Human Evolution”, *Journal of Economic Issues*, vol. 18, n° 4, 971-985.

DUGGER W.M. (1995), “Veblenian Institutionalism”, *Journal of Economic Issues*, vol. 29, n° 4, 1013-1027.

DUGGER W.M. (1996), “Sovereignty in Transaction Cost Economics: John R. Commons and Oliver Williamson”, *Journal of Economic Issues*, vol. 30, n° 2, 427-433.

DUGGER W.M. (2006), “Veblen’s Radical Theory of Social Evolution”, *Journal of Economic Issues*, vol. 40, n° 3, 651-672.

DUGGER W.M., SHERMAN H.J. (1997), “Institutionalist and Marxists Theories of Evolution”, *Journal of Economic Issues*, vol. 31, December, 991-1010.

DUMEZ H., JEUNEMAITRE A. (2005), “La démarche narrative en économie”, *Revue* économique, vol. 56, n° 4, 983-1006.

DUPUY J-P. (1989), “Convention et Common knowledge”, *Revue économique*, vol. 40, n° 2, 361-400.

DUPUY J-P., EYMARD-DUVERNAY F., ORLEAN A., FAVEREAU O., THEVENOT L., SALAIS R. , (1989), “Introduction”, *Revue économique*, vol. 40, n° 2, 141-146.

EBER N. (2006), *Le dilemme du prisonnier*, La Découverte, Paris.

EBNER A. (2000), “Schumpeter and the “Schmollerprogramm”: Integrating Theory and History in the Analysis of Economic Development”, *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 10, n° 3, 355-372.

EDGELL S., TILMAN R. (1989), “The Intellectual Antecedents of Thorstein Veblen: a Reappraisal”, *Journal of Economic Issues*, vol. 23, n° 4, 1003-1026.

EDWARDS J., OGILVIE S. (2008), “Contract Enforcement, Institutions and Social Capital: The Maghribi traders Reappraised”, *CESifo Working Paper Series*, n° 2254.

EYMARD-DUVERNAY F. (1989), “Conventions de qualité et formes de coordination”, *Revue économique*, vol. 40, n° 2, 329-359.

EYMARD-DUVERNAY F. (2002), “Pour un programme d’économie institutionnaliste”, *Revue économique*, vol. 53, n° 2, 325-336.

EYMARD-DUVERNAY F. (2004), *Economie politique de l’entreprise*, Repères, La Découverte, Paris.

EYMARD-DUVERNAY F. (2006, ed.), *L’économie des conventions : méthodes et résultats*, Tome 1 : « Débats » et Tome 2 : « Développements », La découverte, Paris.

EYMARD-DUVERNAY F., FAVEREAU O., ORLEAN A., SALAIS R., THEVENOT L. (2006), “Valeurs, coordination et rationalité : trois thèmes mis en relation par l’économie des conventions”, *in* F. Eymard-Duvernay (2006, ed.), Tome 1, 23-44.

FAVEREAU O. (1989), “Marché internes, marchés externes”, *Revue économique*, vol. 40, n° 2, 273-328.

FAVEREAU O. (2002), “Conventions et régulations”, *in* R. Boyer et Y. Saillard (2002, eds.), 511-520.

FEYERABEND P. (1975), *Contre la méthode*, Seuil, Paris [1988].

FINCH J.H. (1997), “ “Verstehen”, Ideal Types and Situational Analysis, and the Problem of Free Will”, *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, vol. 153, 737-747.

FLEETWOOD S. (1999, ed.), *Critical Realism: development and debate*, Routledge, London.

FOREST J., MEHIER C. (2001), “John R. Commons and Herbert A. Simon on the Concept of Rationality”, *Journal of Economic Issues*, vol. 35, n° 3, 591-605 .

FOSTER J. (1997), “The Analytical Foundations of Evolutionary Economics: From Biological Analogy to Economic Self-Organisation”, *Structural Change and Economic Dynamics*, vol. 8, 427-451.

FOSTER J. (2005), “From simplistic to complex systems in Economics”, *Cambridge Journal of Economics*, vol. 29, n° 6, 873-892.

FOSTER J. (2006), “Why is Economics Not a Complex Systems Science?”, *Journal of Economic Issues*, vol. 40, n° 4, 1069-1091.

FRIEDMAN M. (1953), “La méthodologie de l’économie positive”, *Essai d’économie positive*, Lexis-Nexis, Paris [1995].

FUJITA N. (2007), “Myrdal’s Theory of Cumulative Causation”, *Evolutionary and Institutional Economic Review*, vol. 3, n° 2, 275-283.

GARNETT R.F. (1999), “Postmodernism and Theories of Value: New Grounds for Institutionalist/Marxist Dialogue ?”, *Journal of Economic Issues*, vol. 33, n° 4, 817-834.

GAZIER B. (1986), “Pauvreté, risque et société. Notes sur *La Grande Transformation* de Polanyi”, *Le Bulletin du Mauss*, n° 19, 99-114.

GIDDENS A. (1981), *A Contemporary Critique of Historical Materialism*, London, Macmillan.

GINTIS H. (2007), “A framework for the unification of the behavioral sciences”, *Behavioral and Brain Sciences*, vol. 30, n° 1, 1-16.

GIOIA V. (1993), “Causality and Economic Analysis in Gustav Schmoller’s Thought”, *History of Economic Ideas*, vol. 1, n° 3, 197-223.

GIOIA V. (1997), “Historical Changes and Economics in Arthur Spiethoff’s Theory of *Wirtschaftsstil* (Style of an Economic System)”, in Koslowski (1997, ed.), 168-190.

GIOIA V. (2000), “L’école historique allemande d’économie”, in A. Béraud et G. Faccarello (2000, eds.), tome 3, 30-73.

GISLAIN J. (1999), “Les conceptions évolutionnaires de T. Veblen et J.R. Commons”, *Economies et Sociétés*, vol. 33, n° 1, 49-67.

GISLAIN J-J. (2000), “La naissance de l’institutionnalisme : Thorstein Veblen”, *in* A. Béraud et G. Faccarello (2000, eds.), tome 3, 75-115.

GISLAIN J. (2002), “Causalité institutionnelle : la futurité chez J.R. Commons”, *Economie et Institutions*, n° 1, 47-66.

GISLAIN J-J., STEINER P. (1995), *La sociologie économique. 1890-1920*, PUF, Paris.

GISLAIN J-J., STEINER P., HOLLAND J. (1999), “American Institutionalism and Durkheimian Positive Economics: Some Connections”, *History of Political Economy*, vol. 31, n° 2, 273-293.

GODELIER M. (1975), “Présentation” *in* K. Polanyi et C. Arensberg (1957, eds.), 9-32.

GODFREY-SMITH P. (2000), “The Replicator in Retrospect”, *Biology and Philosophy*, vol. 15, n° 3, 403-423.

GONZALES DE LARA Y., GREIF A., JHA S. (2008), “The Administrative Foundations of Self-Enforcing Constitutions”, *American Economic Review*, Vol. 98, n° 2, 105-109..

GOULD S.J. (1997), *Darwin et les grandes énigmes de la vie*, Seuil, Paris.

GRAÇA MOURA M, MARTINS N. (2008), “On some criticisms of critical realism in economics”, *Cambridge Journal of Economics*, vol. 32, n° 1, 203-218.

GRANGE J. (2006), *Comte*, Ellipses, Paris.

GRANOVETTER M. (1985), “Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness”, *American Journal of Sociology*, vol. 91, n° 3, 418-510.

GREIF A. (1989), “Reputation and Coalitions in Medieval Trade: Evidence on the Maghribi Traders”, *Journal of Economic History*, vol. 49, n° 4, 857-882.

GREIF A. (1993), “Contract Enforceability and Economic Institutions in Early Trade: The Maghribi Traders’ Coalition”, *American Economic Review*, vol. 83, n° 3, 525-548.

GREIF A. (1994), “Cultural Beliefs and the Organization of Society: A Historical and Theoretical Reflection on Collectivist and Individualist Societies”, *Journal of Political Economy*, vol. 102, n° 5, 912-950.

GREIF A. (1995), “Political Organizations, Social Structures, and Institutional Success: Reflections from Genoa and Venice during the Commercial Revolution”, *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, vol. 151, n° 4, 734-740.

GREIF A. (1996), “Micro Theory and Recent Developments in the Study of Economic Institutions Through Economic History”, *Stanford Economics Working Paper* 96-001.

GREIF A. (1998), “Self-Enforcing Political Systems and Economic Growth: Late Medieval Genoa”, *in* Robert Bates et *al.* (1998, eds), 23-63.

GREIF A. (2005), “Commitment, Coercion, and Markets: The Nature and Dynamics of Institutions Supporting Exchange”, *in* C. Ménard et M. Shirley, *Handbook of New Institutional Economics*, Springer, 727-786.

GREIF A. (2006), *Institutions Institutions and the Path to the Modern Economy*, Cambridge University Press, Cambridge.

GREIF A. (2008a), “Coercion and Exchange: How did Markets Evolve ?”, *working paper*, Stanford University.

GREIF A. (2008b), “Contract Enforcement and Institutions Among the Maghribi Traders: Refuting Edwards and Ogilvie”, *working parper*, Standford University.

GREIF A., MILGROM P., WEINGAST B. (1994), “Coordination, Commitment and Enforcement: The Case of the Merchant Guild”, *The Journal of Political Economy*, vol. 102, n° 4, 745-776.

GRIFFIN R. (1998), “What Veblen owed to Peirce. The Social Theory of Logic”, *Journal of Economic Issues*, vol. 32, n° 3, 733-757.

GROENEWEGEN J., KERSTHOLT F., NAGELKERKE A. (1995), “On Integrating New and Old Institutionalism: Douglass North Building Bridges”, *Journal of Economic Issues*, vol. 29, n° 2, 467-475.

GROENEWEGEN J., VROMEN J. (1999, ed.), *Institutions and the Evolution of Capitalism. Implications of Evolutionary Economics*, Edward Elgar, Cheltenham.

GRÜNE-YANOFF T., SCHWEINZER P. (2008), “The Role of Stories in Applying Game Theory”, *Journal of Economic Methodology*, vol. 15, n° 2, 131-146.

GUERRIEN B. (2004), “Irrelevance and Ideology”, *Post-Autistic Economic Review*, n° 29.

GUERY A. (2001), “Propriété, droit et institution dans l’institutionnalisme américain”, *Cahiers d’économie politique*, n° 40-41, 9-38.

GUILLEMIN H. (1996), “Le conflit des méthodes en sciences sociales. Une troisième voie : la méthode pragmatiste et l’abduction ?”, *La revue du Mauss*, n° 8, 312-324.

GUILLEMIN H. (1998a), “Wilhelm Dilthey et l’épistémologlogie des sciences sociales”, *La revue du Mauss*, n° 12, 363-374.

GUILLEMIN H. (1998b), “Aux sources de l’Institutionnalisme. Fondements philosophiques et méthodologiques”, *Les Cahiers du CERAS*, n° 30, mai.

GUILLEMIN H. (1999), “Faut-il distinguer, sur le plan méthodologique, les sciences sociales des sciences de la nature ? La réponse de Wilhelm Dilthey”, *Les Cahiers du CERAS*, n° 36, octobre, 5-13.

HABERMAS J. (1976), *Connaissance et intérêt*, Gallimard, Paris.

HABERMAS J. (2005), *Logique des sciences sociales et autres essais*, Quadrige, PUF, Paris, 2ème édition.

HALL J., WHYBROW O. (2008), “Continuity and Consciousness: The Chain of Ideas Linking Peirce’s Synechism to Veblen’s Cumulative Causation”, *Journal of Economic Issues*, vol. 42, n° 2, 349-355.

HANAPPI G. (1992), “Evolutionism in Natural Sciences and Social Sciences: On Basic Concepts of Evolutionary Economics”, *Methodus*, vol. 4, n° 1, 110-117.

HANDS D.W. (1990), “Second thoughts on “Second thoughts”: reconsidering the Lakatosian progress of *The General Theory*”, *Review of Political Economy*, vol. 2, n° 1, 69-81.

HANDS D.W. (2001), *Reflection Without Rules. Economic Methodology and Contemporary Science Theory*, Cambridge University Press, Cambridge.

HARGREAVES-HEAP S., VAROUFAKIS Y. (2004), *Game Theory: A Critical Introduction*, Routledge, London.

HAUSER K. (1988), “Historical School and “Methodenstreit””, *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, n° 144, 532-542.

HAUSMAN D. (1993), “Lakatos Again: A Review of Neil de Marchi and Mark Blaug (eds.) *Appraising Economic Theories: Studies in the Methodology of Research Programs*”, *Methodus*, vol. 5, n° 1, 150-153.

HAYEK F.A. (1953), *Scientisme et sciences sociales*, Plon, Paris.

HAYEK F.A. (1973), *Droit, législation et liberté*, vol. 1, Presses universitaires de France, Paris.

HAYEK F.A. (2007), *Essais de philosophie, de science politique et d’économie*, Belles Lettres, Paris.

HEDOIN C. (2006), “Economie et idée de justice dans l’historicisme éthique de Gustav Schmoller”, communication aux journées d’étude ACGPE et CEFI, 7 et 8 décembre, Aix-en-Provence.

HEDOIN C. (2008), “Le marché du travail dans une perspective institutionnaliste : l’économie institutionnelle de J.R. Commons et le réel-type de transaction”, *in* H. Guillemin (2008, ed.), *Echange, marché et marchandisation*, L’Harmattant, Paris, 39-57.

HEDOIN C. (2009), “Weber and Veblen on the Rationalization Process”, *Journal of Economic Issues*, vol. 43, n° 1, 167-187.

HEDOIN C. (à paraître), “Le réalisme critique de Tony Lawson : apports et limites dans une perspective institutionnaliste”, *Cahiers d’économie politique*, n° 58.

HEINRICH H. (2005), “Institutional, Evolutionary and Cultural Aspects in Max Weber’s Social Economics”, *Cahiers d’économie politique*, vol. 49, 127-142.

HEINRICH J., BOYD R. (2002), “On Modeling Cognition and Culture”, *Journal of Cognition and Culture*, vol. 2, n° 2, 87-112.

HEINRICH J., BOYD R., RICHERSON P (2008), “Five Misunderstandings about Cultural Evolution”, *Human Nature*, vol. 19, n° 2, 119-137.

HELLE H.J. (1995), “Dilthey’s “Verstehen” Sociology, Philosophy of Culture, and Ethics”, in P. Koslowski (1995, ed.), 109-123.

HEMPEL C.G. (1942), “The Function of General Laws in History”, *Journal of Philosophy*, vol. 39, n° 2, January, 35-48.

HEMPEL C.G., OPPENHEIM P. (1948), “Studies in the Logic of Explanation”, *Philosophy of Science*, vol. 15, 135-175.

HENNIS W. (1991), “The Pitiless ‘Sobriety of Judgement’: Max Weber between Carl Menger and Gustav von Schmoller – The Academic Politics of Value Freedom”, *History of the Human Sciences*, n° 4, 28-59.

HENNIS W. (1996), *La problématique Max Weber*, PUF, Paris.

HICKERSON S.R. (1987), “Instrumental Valuation: The Normative Compass of Institutional Economics”, *Journal of Economic Issues*, vol. 21, n° 3, 1117-1143.

HOCKSBERGEN R. (1994), “Postmodernism and Institutionalism: Toward a Resolution of the Debate on Relativism”, *Journal of Economic Issues*, vol. 28, n° 3, 679-713.

HODGES D. (2008), “Economics, realism and reality: a comparison of Mäki and Lawson”, *Cambridge Journal of Economics* vol. 32, n° 1, 163-202.

HODGSON G.M. (1992), “Thorstein Veblen and the Post-Darwinian Economics”, *Cambridge Journal of Economics*, n° 16, n° 3, 285-301.

HODGSON G.M. (1993), *Economics and Evolution. Bringing Life Back into Economics*, Polity Press.

HODGSON G.M. (1995), "Varieties of Capitalism from the Perspectives of Veblen and Marx", *Journal of Economic Issues*, vol. 29, n° 2, 575-584.

HODGSON G.M. (1998a), "The Approach of Institutional Economics", *Journal of Economic Literature*, vol. 36, n° 1, 166-192.

HODGSON G.M. (1998b), "On the evolution of Thorstein Veblen's evolutionary economics", *Cambridge Journal of Economics*, vol. 22, n° 4, 415-431.

HODGSON G.M. (2000), "What Is the Essence of Institutional Economics?", *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 2, 317-329.

HODGSON G.M. (2001), *How Economics Forgot History. The Problem of Historical Specificity in the Social Sciences*, Routledge, London.

HODGSON G.M. (2002a), "The Evolution of Institutions: An Agenda for Future Theoretical Research", *Constitutional Political Economy*, vol. 13, n° 1, 111-127.

HODGSON G.M. (2002b), "Darwinism in Economics: From Analogy to Ontology", *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 12, n° 2, 259-281.

HODGSON G.M. (2003), "Darwinism and Institutional Economics", *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 1, 85-97.

HODGSON G.M. (2004a), *The Evolution of Institutional Economics. Agency, Structure and Darwinism in American Institutionalism*, Routledge.

HODGSON G.M. (2004b), "On the Problem of Formalism in Economics", *Post-Autistic Economic Review*, n° 28, octobre.

HODGSON G.M. (2004c), "Some claims made for critical realism in economics: two case studies", *Journal of Economic Methodology*, vol. 11, n° 1, 53-73.

HODGSON G.M. (2004d), "Darwinism, causality and the social sciences", *Journal of Economic Methodology*, vol. 11, n° 2, 175-194

HODGSON G.M. (2006a), "What Are Institutions?", *Journal of Economic Issues*, vol. 40, n° 1, 2-25.

HODGSON G.M. (2006b), *Economics in the Shadows of Darwin and Marx*, Edward Elgar, Cheltenham.

HODGSON G.M. (2006c), "Characterizing Institutional and Heterodox Economics – A Reply to Tony Lawson", *Evolutionary and Institutional Economic Review*, vol. 2, n° 2, 1-11.

HODGSON G.M. (2007a), "Institutions and Individuals: Interaction and Evolution", *Organization Studies*, vol. 28, n° 1, 95-116.

HODGSON G.M. (2007b), "The Revival of Veblenian Institutional Economics", *Journal of Economic Issues*, vol. 41, n° 2, 325-340.

HODGSON G.M. (2007c), "The Meaning of Methodological Individualism", *Journal of Economic Methodology*, vol. 14, n° 2, 211-226.

HODGSON G.M. (2007d), "Evolutionary and Institutional Economics as the New mainstream?", *Evolutionary and Institutional Economic Review*, vol. n° 1, 7-25.

HODGSON G.M. (2007e), "A Response to Christian Cordes and Clifford Poirot", *Journal of Economic Issues*, vol. 41, n° 1, 265-276.

HODGSON G.M. (2007f), “Rationality versus program-based behavior”, *Behavioral and Brain Sciences*, vol. 30, n° 1, 29-30.

HODGSON G.M. (2008), “How Veblen Generalized Darwinism”, *Journal of Economic Issues*, vol. 2, n° 2, 399-405.

HODGSON G.M. (1998, ed.), *The Foundations of Evolutionary Economics (1890-1973)*, 2 vol., International Library of Critical Writings in Economics, Cheltenham, Edward Elgar.

HODGSON G.M., KNUDSEN T. (2004a), “The Complex Evolution of a Simple Traffic Convention: The Functions and Implications of Habit”, *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 64, n° 1, 19-47.

HODGSON G.M., KNUDSEN T. (2004b), “The firm as an interactor: firms as vehicles for habits and routines”, *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 14, n° 3, 281-307.

HODGSON G.M., KNUDSEN T. (2006a), “Why we need a generalized Darwinism, and why generalized Darwinism is not enough”, *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 61, n° 1, 1-19.

HODGSON G.M., KNUDSEN T. (2006b), “Balancing Inertia, Innovation, and Imitation in Complex Environments”, *Journal of Economic Issues*, vol. 40, n° 2, 287-295.

HODGSON G.M., KNUDSEN T. (2006c), “Dismantling Lamarckism: why descriptions of socio-economic evolution as Lamarckian are misleading”, *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 16, n° 4, 343-366.

HODGSON G.M., KNUDSEN T. (2006d), “The nature and units of social selection”, *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 16, n° 5, 477-489.

HODGSON G.M., KNUDSEN T. (2007), “Evolutionary Theorizing Beyond Lamarckism: a reply to Richard Nelson”, *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 17, n° 4, 353-359.

HODGSON G.M., KNUDSEN T. (2008a), “Information, Complexity and Generative Replication”, *Biology and Philosophy*, vol. 43, n° 1, pp. 47-65.

HODGSON G.M., KNUDSEN T. (2008b), “The Emergence of Property Rights Enforcement in Early Trade: A Behavioral Model Without Reputational Effects”, *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 68, n° 1, 48-62.

HODGSON G.M., SAMUELS W.J., TOOL M., (1994, dir.), *Elgar Companion to Evolutionary and Institutional Economics*, E. Elgar, Aldershot, 2 vol..

HOLBORN H. (1950), “Wilhem Dilthey and the Critique of Historical Reason”, *Journal of the History of Ideas*, vol. 11, n° 1, 93-118.

HOPKINS T. (1957), “La sociologie et la conception substantive de l’économie”, *in* K. Polanyi et C. Arensberg (1957, eds), 261-289.

HULL D. (1980), “Individuality and Selection”, *Annual Review of Ecology and Systematics*, vol. 11, 311-332.

HULL D. (1981), “Units of evolution: a metaphysical essay”, *in* U.J. Jensen et E. Harr (eds.), *The Philosophy of Evolution*, Harvester Press, Brighton, 23-44.

HULL D. (1989), *Science as a Process. An Evolutionary Account of the Social and Conceptual Development of Science*, University of Chicago Press, Chicago.

HULL D., LANGMAN R.E., GLENN S.S. (2001), “A general account of selection: biology, immunology and behavior”, *Behavioral and Brain Sciences*, vol. 24, n° 3, 511-528.

HUME D. (1748), *Enquête sur l'entendement humain*, Flammarion, Paris [2006].

HUTCHISON T.W. (1938), *The Significance and Basic Postulates of Economic Theory*, London, Macmillan.

HUTCHISON T.W. (1988), "Gustav Schmoller and the Problems of Today", *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, vol. 144, n° 3, 527-531.

JENNINGS A., WALLER W. (1994), "Evolutionary Economics and Cultural Hermeneutics: Veblen, Cultural Relativism and Blind Drift", *Journal of Economic Issues*, vol. 28, n° 4, 997-1030.

JENSEN H.E. (1987), "The Theory of Human Nature", *Journal of Economic Issues*, vol. 21, n° 3, 1039-1073.

JOAS H. (1995), "Communitarianism, Pragmatism, Historicism", in Koslowski (1995, ed.), 267-282.

KALBERG S. (2003), *La sociologie historique comparative de Max Weber*, La Découverte/MAUSS, Paris.

KANT E. (1787), *Critique de la raison pure*, Flammarion, Paris [2003].

KANT E. (1788), *Critique de la raison pratique*, Flammarion, Paris [2003].

KATZNELSON I., WEINGAST B. (2005, eds.), *Preferences and Situations. Points of Intersection Between Historical and Rational Choice Institutionalism*, Russel Sage Foundations, New York.

KAUFMAN B.E. (2003), "The organization of economic activity: insights from the institutional theory of John R. Commons", *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 52, n° 1, 71-96.

KHALIL E. (2004, ed.), *Dewey, Pragmatism and Economic Methodology*, Routledge INEM Advances in Economic Methodology, London.

KILPINEN E. (1999), "What is Rationality? A New Reading of Veblen's Critique of Utilitarian Hedonism", *International Journal of Politics, Culture and Society*, vol. 13, n° 2, 187-206.

KILPINEN E. (2003), "Does Pragmatism Imply Institutionalism?", *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 1, 291-304.

KILPINEN E. (2004), "How to Fight the "Methodenstreit"? Veblen and Weber on economics, psychology and action", *International Review of Sociology*, vol. 14, n° 3, 413-432.

KNUDSEN T. (2002), "Economic selection theory", *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 12, n° 4, 443-470.

KNUDSEN T. (2004), "General selection theory and economic evolution: The Price equation and the replicator/interactor distinction", *Journal of Economic Methodology*, vol. 11, n° 2, 147-173.

KOBAYASHI J. (2001), "Karl Knies's conception of political economy. The logical status of *Analogie* and *Sitte*", *in* Y. Shionoya (2001, ed.), 54-71.

KOPPL R., BARKLEY ROSSER J. (2002), "All That I Have to Say Has Already Cross Your Mind", *Metroeconomica*, vol. 53, 339-360.

KOSLOWSKI P. (1995a), "Economics as Ethical Economy in the Tradition of the Historical School. Introduction", in Koslowski (1995, ed), 1-11.

KOSLOWSKI (1995b), “Is Postmodernism a Neohistorism? On the Absoluteness and the Historicity of History”, in Koslowski (1995, ed.).

KOSLOWSKI P. (1995, ed.), *The Theory of Ethical Economy in the Historical School. Wilhem Roscher, Lorenz von Stein, Gustav Schmoller, Wilhem Dilthey and Contemporary Theory*, Springer, Berlin/Heidelberg/New York.

KOSLOWSKI P. (1997, ed.), *Methodology of the Social Sciences, Ethics and Economics in the Newer Historical School. From Max Weber and Rickert to Sombart and Rothacker*, Springer, Berlin/Heidelberg/New York.

KOSLOWSKI P. (2000, ed.), *The Theory of Capitalism in the German Economic Tradition. Historicism, Ordo-Liberalism, Critical Theory, Solidarism*, Springer, Berlin/Heidelberg/New York.

KREMER-MARIETTI A. (2006), *Le positivisme d’Auguste Comte*, L’Harmattan, Paris.

KREPS D. (1997), “Intrinsic Motivation and Extrinsic Incentives”, *American Economic Review*, vol. 87, n° 2, 359-364.

KRUGMAN P. (1999), “What Economists Can Learn from Evolutionary Theorists – and Vice Versa”, *in* J. Groenewegen et J. Vromen (1999, eds.), 17-29.

KUHN T. (1962), *La structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, Paris [2008].

LABROUSSE A. (2002), “La Methodenstreit : enjeux contemporains d’un débat ancien”, *document de travail*, Centre Marc Bloch.

LABROUSSE A., LAMARCHE T. (2009), “Vers une association d’économie politique hétérodoxe. Entretien avec Nicolas Postel et Richard Sobel”, *Revue de la régulation*, n° 5.

LACHMANN L.M. (1971), *The Legacy of Max Weber*, Glendessary Press, Berkeley.

LAGUEUX M. (1993), “Natural Selection and Economics”, *Methodus*, vol. 5, n° 1, 93-100.

LAKATOS I. (1994), *Histoire et méthodologie des sciences*, PUF, Paris.

LAPOUJADE D. (1997), *William James. Empirisme et pragmatisme*, PUF, Paris.

LARQUIER G. de, ABECASSIS P., BATIFOULIER P. (2001), “La dynamique des conventions en théorie des jeux”, *in* P. Batifoulier (2001, ed.), 127-159.

LAVOIE M. (2005), “Les théories hétérodoxes ont-elles quelque chose en commun ? Un point de vue keynésien”, *Economies et Sociétés*, n° 36, 1091-1124.

LAWLOR M.S. (2006), “William James’s psychological pragmatism: habit, belief, and purposive behaviour”, *Cambridge Journal of Economics*, vol. 30, n° 3, 321-345.

LAWSON T. (1994), “Methodology”, in G.M. Hodgson, W.J. Samuels, M.R. Tool (1994, eds.), vol. 2, 67-71.

LAWSON T. (1997), *Economics and Reality*, Routledge, London.

LAWSON T. (2002a), “*Should* Economics Be an Evolutionary Science? Veblen’s Concern and Philosophical Legacy”, *Journal of Economic Issues*, vol. 36, n° 2, 279-292.

LAWSON T. (2002b), “Social Explanation and Popper”, Lecture given at the Popper Anniversary Conference, University of Galway, September.

LAWSON T. (2003a), “Institutionalism: On the Need to Firm up Notions of Social Structures and the Human Subject”, *Journal of Economic Issues*, vol. 37, n° 1, 175-206.

LAWSON T. (2003b), *Reorienting Economics*, Routledge, London.

LAWSON T. (2005a), “Reorienting History (of Economics)”, *Journal of Post Keynesian Economics*, vol. 27, n° 3, 455-471.

LAWSON T. (2005b), “The Nature of Institutional Economics”, *Evolutionary and Institutional Economics Review*, vol. 2, n° 1, 7-20.

LAWSON T. (2005c), “The Nature of Heterodox Economics”, *Cambridge Journal of Economics*, vol. 30, n° 4, 483-505.

LEATHERS C.G. (1989), “New and Old Institutionalists on Legal Rules: Hayek and Commons”, *Review of Political Economy*, vol. 1, n° 3, 361-380.

LEATHERS C.G. (1990), “Veblen and Hayek on Instincts and Evolution”, *Journal of the History of Economic Thought*, vol. 12, n° 2, 162-178.

LECOURT D. (2006), “Positivisme”, *in* D. Lecourt, *Dictionnaire d’histoire et philosophie des sciences*, PUF, Paris, 4ème édition, 870-876.

LEIBENSTEIN H. (1982), “The Prisonner’s Dilemma in the Invisible Hand: an Analysis of intra Firm Productivity”, *American Economic Review*, vol. 72, n° 2, 92-97.

LENGER F. (1997), “Ethics and Economics in the Work of Werner Sombart”, in P. Koslowski (1997, ed.), 147-163.

LE VELLY R. (2002), “La notion d’encastrement : une sociologie des échanges marchands”, *Sociologie du travail*, vol. 44, n° 1, 37-53.

LE VELLY R. (2007), “Le problème du désencastrement”, *La revue du Mauss*, n° 29, 181-196.

LEVINS R., LEWONTIN R. (1985), *The Dialectical Biologist*, Harvard University Press.

LIEBHAFSKY E.E. (1993), “The Influence of Charles S. Peirce on Institutional Economics”, *Journal of Economics Issues*, vol. 27, n° 3, 741-754.

LIST F. (1841), *The National System of Political Economy*, Longmans, Green and Co, London, version électronique http://www.econlib.org/library/YPDBooks/List/lstNPEtoc.html.

LOADER C., WADDOUPS J., TILMAN R. (1991), “Thorstein Veblen, Werner Sombart and the Periodization of History”, *Journal of Economic Issues*, vol. 25, n° 2, 421-427.

MACHEREY P. (1989), *Comte. La philosophie des sciences*, PUF, Paris.

MAKI U. (1992), “On the method of isolation in Economics”, in C. Dilworth, *Idealization IV : Intelligibility in Science*, édition spéciale de *Poznan Studies in the Philosophy of Sciences and Humanities*, vol. 38, 147-168.

MALHERBE J-F. (1979), *La philosophie de Karl Popper et le positivisme logique*, PUF, Paris.

MANNHEIM K. (1929), *Idéologie et utopie*, version électronique “Les classiques des sciences sociales”.

MARCUZZO M.C. (2008), “Is history of economic thought a “serious” subject?”, *Erasmus Journal for Philosophy and Economics*, vol. 1, n° 1, 107-123.

MARROQUIN GRAMAJO A. (2008), “Rationality as a Social Construction: What Does Individual Behavior Have To Say About Development in an Amazon Community”, *Journal of Economic Issues*, vol. 42, n° 1, 115-132.

MAUCOURANT J. (1997), “Le défi de la “New Economic History” : le cas des économies non modernes”, *La Revue du Mauss*, n° 2, 65-81.

MAUCOURANT J. (2005), *Avez-vous lu Polanyi ?*, La Dispute, Paris.

MAYNARD SMITH J. (1982), *Evolution and the Theory of Games*, Cambridge University Press, Cambridge.

MCCLOSKEY D. (1983), "The Rhetoric of Economics", *Journal of Economic Litterature*, vol. 21, n° 2, 458-517.

MCCLOSKEY D. (1998), *The Rhetoric of Economics*, The University of Wisconsin Press, Madison, 2ème édition.

MENGER C. (1883), *Investigations Into the Method of the Social Sciences, with special reference to economics*, Libertarian Press [1996].

MESURE S. (1990), *Dilthey et la fondation des sciences historiques*, PUF, Paris.

MEYER W. (1988), "Schmoller's Research Programme, His Psychology, and the Autonomy of the Social Sciences", *Journal of Institutional and theoretical Economics*, vol. 144, 570-580.

MILGROM P., NORTH D.C., WEINGAST B. (1990), "The Role of Institutions in the Revival of Trade: The Law Merchant, Private Judges, and the Champagne Fairs", *Economics and Politics*, vol. 2, n° 1, 1-23.

MILL J.S. (1843), *A System of Logic*, Kessinger Publishing Co [2004].

MIROWSKI P. (1987), "The Philosophical Basis of Institutional Economics", *Journal of Economic Issues*, vol. 21, n° 3, 1001-1038.

MISES L. (1949), *Human Action. A treatise on Economics*, Laissez Faire Books, 4ème édition [2008].

MISES L. (1957), *Theory and History*, Auburn, The Mises Institute [1985].

MOUREAU N., RIVAUD-DANSET D. (2004), *L'incertitude dans les théories économiques*, Repères, La Découverte, Paris.

MUNKIRS J.R. (1988), "The Dichotomy: Views of a Fifth Generation Institutionalists", *Journal of Economic Issues*, vol. 22, n° 4, 1035-1044.

MYRDAL G. (1958), *Value in Social Theory. A Selection of Essays on Methodology*, édité par Paul Streeten, Routledge et Kegan Paul, Londres.

MYRDAL G. (1978), "Institutional Economics", *Journal of Economic Issues*, vol. 12, n° 4, 771-783.

NADEAU R. (2001), "L'explication rationnelle en histoire : Dray, Collingwood et Hempel", *Les Cahiers d'Epistémologie*, n° 2005-1.

NARDINELLI C., MEINERS R.E. (1988), "Schmoller, the Methodenstreit, and the Development of Economic History", *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, vol. 144, n° 3, 543-551.

NAU H.H. (2000), "Gustav Schmoller's "Historico-Ethical Political Economy" – Ethics, Politics, and Economics in the Younger German Historical School, 1860-1917", *European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 7, n° 4, 507-531.

NAU H.H., STEINER P. (2002), "Schmoller, Durkheim and Old European Institutionalist Economics", *Journal of Economic Issues*, vol. 36, n° 4, 1005-1024.

NEALE W. (1990), "Karl Polanyi and American Institutionalism", *in* K. Polanyi-Levitt (1990, ed.), *The Life and Work of Karl Polanyi*, Black Rose Books.

NEIL R. (2006), “Varieties of Scientific System: From Veblen to the Postmoderns”, *Journal of Economic Issues*, vol. 40, n° 3, 673-692.

NELSON R. (2001), “Evolutionary theories of economic change”, *in* A. Nicita et U. Pagano (2001, eds.), *The evolution of economic diversity*, Routledge, London, 199-215.

NELSON R. (2006), “Evolutionary social science and universal Darwinism”, *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 16, n° 5, 491-510.

NELSON R., WINTER S. (1982), *An Evolutionary Theory of Economic Change*, Harvard University Press, Cambridge & London.

NORTH D.C. (1982), *Structure and Change in Economic History*, Norton & Company, New York, London.

NORTH D.C. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge.

NORTH D.C. (1997), “Le défi de Karl Polanyi. Le marché et les autres systèmes d’allocation des ressources”, *La Revue du Mauss*, n° 10, 2ème semestre, 51-64.

NORTH D.C. (2005), *Le processus du développement économique*, Editions d’Organisation, Paris.

OAKES G. (1975), “Introductory Essay”, *in* Weber (1903-06), 1-49.

OAKES G. (1986), “Introduction: Rickert’s Theory of Historical Knowledge”, *in* H. Rickert (1921), i-xxii.

OAKES G. (1988), *Weber and Rickert. Concept Formation in Cultural Sciences*, MIT Press, Cambridge.

OAKES G. (1997), “Value Theory and the Foundations of the Cultural Sciences. Remarks on Rickert”, in Koslowski (1997, ed.), 59-78.

O’BOYLE B., MCDONOUGH T. (2007), “Critical Realism, Marxism and the Critique of Neoclassical Economics”, paper for ICAPE conference, Juin.

O’HARA P.A. (1993a), “Methodological Principles of Institutional Political Economy: Holism, Evolution and Contradiction”, *Methodus*, vol. 5, n° 1, 51-71.

O’HARA P.A. (1993b), “Veblen’s Analysis of Business and Industry and the Limits to Capital: an Interpretation and a Sympathetic Critic”, *History of Economic Review*, vol. 20, n° 1, 95-119.

O’HARA P.A. (1997), “Veblen’s Critique of Marx’s Philosophical Preconceptions of Political Economy”, *European Journal of the History of Economic Thought*, vol. 4, n° 1, 65-91.

O’HARA P.A. (2000), *Marx, Veblen, and Contemporary Institutional Political Economy*, Edward Elgar, Cheltenham.

O’HARA P.A. (2002), “The Contemporary Relevance of Thorstein Veblen’s Institutional-Evolutionary Political Economy”, *History of Economic Review*, vol. 35, 78-103.

O’HARA P.A. (2007), “Principles of Institutional-Evolutionary Political Economy – Converging Themes from the Schools of Heterodoxy”, *Journal of Economics Issues*, vol. 41, n° 1, 1-41.

O'HARA P.A. (2008), "Principle of Circular rand Cumulative Causation: Fusing Myrdalian and Kaldorian Growth and Development Dynamics", *Journal of Economic Issues*, vol. 42, n° 2, 375-387.

O'HARA P.A., HOWARD J.S. (2004), "Veblen and Sweezy on Monopoly Capital, Crises, Conflict, and the State", *Journal of Economic Issues*, vol. 38, n° 4, 969-987.

ORLEAN A. (1989), "Pour une approche cognitive des conventions économiques", *Revue économique*, vol. 40, n° 2, 241-272.

PARSONS K. (1970), "Foreword", *in* J.R. Commons (1950), vii-xvi.

PARSONS T. (1928-9), ""Capitalism in Recent German Literature, Sombart and Weber I-II", *Journal of Political Economy*, vol. 36, 641-661 et vol. 37, 31-51.

PARTHENAY C. (2005), "Action individuelle et contraintes institutionnelles chez Aoki", *document de travail*, WP-2005-6, Groupe Réseaux, Université Paris-Sud 11.

PEACH T., DUGGER W.M. (2006), "An Intellectual History of Abundance", *Journal of Economic Issues*, vol. 40, n° 3, 693-706.

PEARSON H. (1957), "L'économie n'a pas de surplus : critique d'une théorie du développement", *in* K. Polanyi et C. Arensberg (1957), 301-317.

PEARSON H. (1999), "Was There Really a German Historical School of Economics ?", *History of Political Economy*, vol. 31, n° 2, 547-562.

PEIRCE C.S. (1984), *Textes anticartésiens*, Aubier, Paris.

PEIRCE C.S. (2002), *Charles Sanders Peirce. Pragmatisme et pragmaticisme*, Oeuvres I, sous la direction de C. Tiercelin et P. Thibaud, Cerf, Paris.

PEIRCE C.S. (2006), *Charles Sanders Peirce. Ecrits logiques*, Oeuvres III, sous la direction de C. Tiercelin et P. Thibaud, Cerf, Paris.

PEPPER J.W., KNUDSEN T. (2001), "Selection without multiple replicators", *Behavioral and Brain Sciences*, vol. 24, n° 3, 550-551.

PEUKERT H. (2001), "On the Origins of Modern Evolutionary Economics: Veblen Legend after 100 years", *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 3, 543-556.

PEUKERT H. (2004), "Max Weber: Precursor of Economic Sociology and Heterodox Economics ?", *American Journal of Economics and Sociology*, vol. 63, n° 5, 987-1020.

PLOCINICZAK S. (2005), "La "représentation utopique du marché autorégulateur" selon Karl Polanyi", *in* G. Bensimon (2005, ed.), 692-708.

PLOCINICZAK S. (2007), "Au-delà d'une lecture standard de *La Grande Transformation*", *La revue du Mauss*, n° 29, 207-224.

POIROT C. (2007), "How can Institutional Economics be an Evolutionary Science?", *Journal of Economic Issues*, vol. 41, n° 2, 155-179.

POIROT C. (2008), "Eat Grubs and Live: The Habit-Instinct Problem in Institutional Evolutionary Economics", *Journal of Economic Issues*, vol. 42, n° 2, 407-413.

POLANYI K. (1944), *La Grande Transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris [1983].

POLANYI K. (1947a), "Our Obsolete Market Mentality: Civilization Must Find a New Thought Pattern", *Commentary*, n° 3, 109-117.

POLANYI K. (1947b), “On Belief in Economic Determinism”, *The Sociological Review*, n° 39, 96-102.

POLANYI K. (1957a), “L’économie en tant que processus institutionnalisé”, *in* K. Polanyi et C. Arensberg (1957, eds.), 239-260.

POLANYI K. (1957b), “Aristote découvre l’économie”, *in* K. Polanyi et C. Arensberg (1957, eds.), 93-117.

POLANYI K. (1968), *Primitive, Archaic and Modern Economies*, ed. par George Dalton, Doubleday, New York.

POLANYI K. (1977), *The Livelihood of Man*, Academic Press, New York.

POLANYI K. (2008), *Essais de Karl Polanyi*, Seuil, Paris.

POLANYI K., ARENSBERG C. (1957), *Les systèmes économiques dans l’histoire et dans la théorie*, Larousse, Paris [1975].

POLANYI K., ARENSBERG C., PEARSON H. (1957), “Place de l’économie dans les sociétés”, *in* K. Polanyi et C. Arensberg (1957, eds.), 235-237.

POLANYI-LEVITT K. (2005), “Les principaux concepts dans le travail de Karl Polanyi et leur pertinence actuelle”, *in* P. Rouillard (2005, ed.), 1-15.

POPPER K. (1934), *La logique de la découverte scientifique*, Payot, Paris [2007].

POPPER K. (1945a), *La société ouverte et ses ennemis. Tome 1 : l’ascendant de Platon*, Seuil, Paris [1979].

POPPER K. (1945b), *La société ouverte et ses ennemis. Tome 2 : Hegel et Marx*, Seuil, Paris [1979].

POPPER K. (1953), *Conjectures et réfutations*, Payot, Paris [2007].

POPPER K. (1972), *La connaissance objective*, Flammarion, Paris [1999].

POSTEL N. (2007), “Hétérodoxie et institutions”, *La revue du Mauss*, n° 30, 68-102.

POSTEL N. (2008), “Note de lecture : Bernard Chavance, *L’économie institutionnelle*, La Découverte, Repères, Paris, 2007, 120 pages”, *Revue de la régulation*, n° 2.

POSTEL N., SOBEL R. (2006), “Quelle théorie hétérodoxes de l’acteur économique ?”, *in* F. Eymard-Duvernay (2006, ed.), 131-150.

POSTEL N., SOBEL R. (2009), “Economie politique, institutionnalisme et hétérodoxies. Un essai de généalogie conceptuelle de l’objet propre des hétérodoxies économiques”, *Document de travail*, mai.

PRIDDAT B.P. (1995), “Intention and Failure of W. Roscher’s Historical Method of National Economics”, in Koslowski (1995, ed.), 15-34.

PRIDDAT B.P. (1998), “Theory of Subjective Value in German National Economics”, *International Journal of Social Economics*, vol. 25, n° 9, 1505-1919.

PRICE G. (1970), “Selection and Covariance”, *Nature*, vol. 227, 520-521.

PRICE G. (1995), “The Nature of Selection”, *Journal of Theoretical Biology*, vol. 175, 389-396, écrit en 1971.

QUINE W. (1951), “Two Dogmas of Empiricism”, *Philosophical Review*, vol. 60, n° 1, January, 20-43.

QUINE W. (1953), *From a Logical Point of View*, Harvard University Press, Cambridge.

RAMSTAD Y. (1986), "A Pragmatist's Quest for Holistic Knowledge: The Scientific Methodology of J.R. Commons", *Journal of Economic Issues*, vol. 20, n° 4, 1067-1105.

RAMSTAD Y. (1989), "Reasonable Value *versus* Instrumental Value: Competing Paradigms in Institutional Economics", *Journal of Economic Issues*, vol. 23, n° 3, 761-777.

RAMSTAD Y. (1990), "The Institutionalism of J.R. Commons: Theoretical Foundations of a Volitional Economics", *Research in the History of Economic Thought and Methodology*, vol. 8, n° 1, 53-104.

RAMSTAD Y. (1994), "On the Nature of Economic Evolution: John R. Commons and the Metaphor of Artificial Selection", in L. Magnusson (1994, ed.), *Evolutionary and Neo-schumpeterian Approaches to Economics*, Kluwer, Boston, 65-121.

RAMSTAD Y. (1996), "Is a Transaction a Transaction?", *Journal of Economic issues*, vol. 30, n° 2, 413-425.

RAPHAEL F. (1982), *Judaïsme et capitalisme. Essai sur la controverse entre Max Weber et Werner Sombart*, PUF, Paris.

RAVEAUD G. (2004), "Causalité, holisme méthodologique et modélisation "critique" en économie", *Document de travail IDHE*, série Règle, Institutions, Conventions, n° 04-01, janvier.

RAYNAUD P. (1996), *Max Weber et les dilemmes de la raison moderne*, Quadrige, PUF, Paris.

REBERIOUX A., BIENCOURT O., GABRIEL P. (2001), "La dynamique des conventions entre consensus et conflit", *in* P. Batifoulier (2001, ed.), 253-277.

RENAULT M. (1992), "L'Economie institutionnaliste et la philosophie pragmatique : la nature humaine, la totalité et les valeurs", *Economies et Sociétés*, vol. 8, n° 17, 171-201.

RICHERSON P.J., BOYD R. (2001), "Built For Speed, Not For Comfort: Darwinian Theory and Human Culture", *History and Philosophy of the Life Sciences*, vol. 23, 423-463.

RICHERSON P.J., BOYD R. (2005), *Not by Genes Alone. How Culture Transformed Human Evolution*, The University of Chicago Press, Chicago.

RICKERT H. (1921), *The Limits of Concept Formation in Natural Science*, New York, Cambridge University Press [1986].

RICKERT H. (1926), *Sciences de la nature et sciences de la culture*, Gallimard, Paris [1997].

ROBBINS L. (1932), *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*, Macmillan, London.

ROTSTEIN A. (2006), "The Market, Mind and Rationality. From Vienna to Paris and Back", *Revue européenne des sciences sociales*, Tome 44, n° 134, 259-269.

ROUILLARD P. (2005, ed.), *Autour de Polanyi. Vocabulaires, théories et modalités des échanges*, De Boccard, Paris.

RUTHERFORD (1994), *Institutions in Economics: The Old and the New Institutionalism*, Cambridge University Press, Cambridge.

RUTHERFORD M. (1995), "The Old and New Institutionalism: Can Bridge be Built ?", *Journal of Economic Issues*, vol. 29, n° 2, 443-451.

RUTHERFORD M. (1998), “Veblen’s evolutionary program: a promise unfulfilled”, *Cambridge Journal of Economics*, vol. 22, 463-477.

SAHLINS M. (1972), *Stone Age Economics*, Aldine Transaction.

SALAIS R. (1989), “L’analyse économique des conventions de travail”, *Revue économique*, vol. 40, n° 2, 199-240.

SALAIS R., STORPER R. (1993), *Les mondes de productions. Enquête sur l’identité économique de la France*, EHESS, Paris.

SAMUELS W.J. (1990), “The Self Referentiability of Thorstein Veblen’s Theory of the Preconceptions of Economic Science”, *Journal of Economic Issues*, vol. 24, n° 3, 823-832.

SAMUELS W.J. (2000), “Sign, Pragmatism and Abduction: The Tragedy, Irony and Promise of C.S. Peirce”, *Journal of Economic Issues*, vol. 34, n° 1, 207-217.

SARAM P.A. (1998), “Reflections on the Reception of Veblen and Weber in American Sociology”, *International Journal of Politics, Culture and Society*, vol. 11, 579-605.

SCHEFOLD B. (1987a), “Gustav von Schmoller”, in *The New Palgrave Dictionary of Economics*, vol. IV, 256-257.

SCHEFOLD B. (1987b), “Werner Sombart”, in *The New Palgrave Dictionary of Economics*, vol. IV, 422-423.

SCHELLING T. (2007), *Les macroeffets de nos microdécisions*, Dunod, Paris.

SCHINZINGER F. (1987), “German Historical School”, in *The New Palgrave Dictionary of Economics*, vol. II, 516-518.

SCHMOLLER G. (1889-90), “La division du travail étudiée au point de vue historique”, *Revue d’économie politique*, n° 3, 567-605, n° 4, 127-150 et 221-251.

SCHMOLLER G. (1893-4), “The Idea of Justice in Political Economy”, *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 4, publié originalement en allemand en 1881 et traduit en français dans G. Schmoller (1902), 184-220.

SCHMOLLER G. (1902), *Politique sociale et économie politique*, V. Giard & E. Brière, Paris.

SCHMOLLER G. (1905-08), *Principes d’économie politique*, 5 vol., V. Giard & E. Brière, Paris.

SCHOTTER A. (1981), *The Economic Theory of Social Institutions*, Cambridge University Press, Cambridge.

SCHUMPETER J.A. (1954), *Histoire de l’analyse économique*, 3 tomes, Gallimard, Paris [2004].

SCHÜTZ A. (1932), *Phenomenology of the Social World*, Northwestern University Press [1967].

SCHÜTZ A. (1954), “Concept and Theory Formation in the Social Sciences”, *The Journal of Philosophy*, vol. 51, n° 9, 257-273.

SCHWEIKHARDT D.B. (1988), “The Role of Values on Economic Theory and Policy: A Comparison of Frank Knight and John R. Commons”, *Journal of Economic Issues*, vol. 22, n° 2, 407-414.

SEARLE J. (1995), *La construction de la réalité sociale*, Gallimard, Paris.

SHIONOYA Y. (1990), “Instrumentalism in Schumpeter’s Economic Methodology”, *History of Political Economy*, vol. 22, n° 2, 187-222.

SHIONOYA Y. (1991), “Schumpeter on Schmoller and Weber: A Methodology of Economic Sociology”, *History of Political Economy*, vol. 23, vol. 2, 193-219.

SHIONOYA Y. (1995), “A Methodological Appraisal of Schmoller’s Research Program”, in Koslowski (1995, ed.), 57-78.

SHIONOYA Y. (1997), *Schumpeter and the Idea of Social Science: A Metatheoretical Study*, Cambridge University Press, Cambridge and New York.

SHIONOYA Y. (2000), “Joseph Schumpeter and the German Historical School”, *in* P. Koslowski (2000, ed.), 3-23.

SHIONOYA Y. (2001a), “Rational reconstruction of the German historical School. An overview”, *in* Y. Shionoya (2001, ed.), 7-18.

SHIONOYA Y. (2001b), “Joseph Schumpeter on the relationship between economics and sociology from the perspective of doctrinal history”, *in* Y. Shionoya (2001, ed.), 138-154.

SHIONOYA Y. (2005), *The Soul of the German Historical School. Methodological Essays on Schmoller, Weber and Schumpeter (The European Heritage in Economics and the Social Sciences)*, Springer, Berlin/Heidelberg/New York.

SHIONOYA Y. (2001, ed.), *The German Historical School. The Historical and Ethical Approach to Economics*, Routledge, London.

SILVA S.T., TEIXEIRA A.A. (2007), “On the divergence of research paths in evolutionary economics: a comprehensive bibliometric account”, *Papers on Economics and Evolution*, #0624, Max Planck Institute of Economics.

SIMON H.A. (1959), “Theories of Decision-Making in Economics and Behavioral Sciences”, *American Economic Review*, vol. 49, n° 3, 253-283.

SIMON H.A. (1979), “Rational Decision Making in Business Organizations”, *American Economic Review*, vol. 69, n° 4, 493-513.

SOBER E. (1984), *The Nature of Selection. Evolutionary Theory in Philosophical Focus*, MIT Press, Cambridge.

SOMBART W. (1929), “ Economic theory and economic history”, *European History Review*, vol. 2, n° 1, 1-19.

SOMBART W. (2001), *Economic Life in the Modern Age*, édité par N. Stehr et R. Grundmann, Transaction Publishers, New Brunswick, New Jersey.

SPIETHOFF A. (1952), “The “Historical” Character of Economic Theories”, *Journal of Economic History*, vol. 12, n° 2, 131-139.

STANFIELD J.R. (1986), *The Economic Thought of Karl Polanyi. Lives and Livelihood*, MacMillan, Londres.

STANFIELD J.R. (1989a), “Veblenian and Neo-Marxian Perspectives on the Cultural Crisis of Late Capitalism”, *Journal of Economic Issues*, vol. 23, n° 2, 717-734.

STANFIELD J.R. (1989b), “Karl Polanyi and Contemporary Economic Thought”, *Review of Social Economy*, vol. 47, n° 3, 266-280.

STEHR N, GRUNDMANN R. (2001), “Introduction”, *in* W. Sombart (2001), ix-lxii.

STEINER P. (1999), *La sociologie économique*, La Découverte, Repères, Paris.

STEINER P. (2000), “L’économie positive, l’institutionnalisme et l’école historique”, in A. Béraud et G. Faccarello (2000, eds.), tome 3, 14-29.

STEINER P. (2004), “Weber, la théorie économique et l’histoire”, in Bruhns H. et Andreau J. (2004, eds.), 69-78.

STEINER P. (2007), “Karl Polanyi, Viviana Zelizer et la relation marchés-société”, *La revue du MAUSS*, n° 29, 197-220.

STOELHORST J.W. (2008), “Darwinian Foundations for Evolutionary Economics”, *Journal of Economic Issues*, vol. 42, n° 2, 415-423.

SWEDBERG R. (1987), *Une histoire de la sociologie économique*, Desclée de Brouwer, Paris, 1987.

SWEDBERG R. (1998), *Max Weber and the Idea of Economic Sociology*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey.

SWEDBERG (1999), “Max Weber as an Economist and as a Sociologist: Towards a Fuller Understanding of Weber’s View of Economics”, *American Journal of Economics and Sociology*, vol. 58, n° 4, Octobre, 561-582.

TAYLOR P., JONKER L. (1978), “Evolutionary stable strategies and game dynamics”, *Mathematical Biosciences*, vol. 40, 145-156.

THERET B. (2002), “Saisir les faits économiques : une lecture structuraliste génétique de la méthode de Commons”, *Cahiers d’Economie Politique*, n° 40-41, 79-137.

THERET B. (2003), “Structure et modèles élémentaires de la firme. Une approche hypothético-déductive à partir des *insights* de John R. Commons”, *Economie et institutions*, n° 2, 141-166.

THEVENOT L. (1989), “Equilibre et rationalité dans un univers complexe”, *Revue économique*, vol. 40, n° 2, 147-198.

TIERCELIN C. (1993), *C.S. Peirce et le pragmatisme”*, PUF, collection “Philosophies”, Paris.

TILMAN R. (1996), *The Intellectual Legacy of Thorstein Veblen : Unresolved Issues*, Greenwood Press, Westport, Connecticut.

TILMAN R. (2004), “Ferdinand Tonnies, Thorstein Veblen and Karl Marx: From Community to Society and Back”, *European Journal of History of Economic Thought*, vol. 11, n°4, 579-606.

TRIBE K. (2002), “Historical Schools of Economics: German and English”, *Keele Economics Research Papers*, 2002/2.

TRIBE K. (2007), *Strategies of Economic Order. German Economic Discourse 1750-1950*, Cambridge University Press, Cambridge.

TRIGILIA C. (2002), *Sociologie économique*, Armand Colin, Paris.

TWOMEY P. (1998), “Reviving Veblenian economic psychology”, *Cambridge Journal of Economics*, vol. 22, n° 4, 433-448.

URRUTIAGUER D., BATIFOULIER P., MERCHIERS J. (2001), “Peut-on se coordonner sur une base arbitraire ? Lewis et la rationalité des conventions”, *in* P. Batifoulier (2001, ed.), 63-95.

VANBERG V. (2004), “The Rationality postulate: its ambiguity, its deficiency, and its evolutionary alternative”, *Journal of Economic Methodology*, vol. 11, n° 1, 1-29.

VANDENBERGHE F. (1997), *Une histoire critique de la sociologie allemande. Tome I : Marx, Simmel, Weber, Lukacs*, La Découverte/MAUSS.

VAN LUIJK H.J.L. (1995), “In Search of a Theory. Gustav Schmoller on Economic Justice: A Guide to Present Problems in Business Ethics?”, in Koslowski (1995, ed.), 206-218.

VAROUFAKIS Y. (2008), “Capitalism According to Evolutionary Game theory: The Impossibility of a Sufficiently Evolutionary Model of Historical Change”, *Science and Society*, vol. 72, n° 1, 63-93.

VEBLEN T. (1884), “Kant’s Critique of Judgement”, *Journal of Speculative Philosophy*, vol. 18, 260-274.

VEBLEN T. (1898a), “Why is Economics Not an Evolutionary Science?”, *in* T. Veblen (1919), 56-81.

VEBLEN T.(1898b), “The Instinct of Workmanship and the Irksomeness of Labor”, *American Journal of Sociology*, vol. 4, 187-201.

VEBLEN T. (1899a), *Théorie de la classe de loisirs*, Gallimard, Paris [1978].

VEBLEN T. (1899b), “ The Preconceptions of Economic Science, Part I” *in* T. Veblen (1919), 82-113.

VEBLEN T. (1899c), “ The Preconceptions of Economic Science, Part II”, *in* T. Veblen (1919), 114-147.

VEBLEN T. (1900), “ The Preconceptions of Economic Science, Part III”, *in* T. Veblen (1919), 148-179.

VEBLEN T. (1901a), “Gustav von Schmoller’s Economics”, *in* T. Veblen (1919), 252-278.

VEBLEN T. (1901b), “Industrial and Pecuniary Employments”, *in* T. Veblen (1919), 279-323.

VEBLEN T. (1903), “Review author of ‘Der Moderne Kapitalismus’, Werner Sombart”, *The Journal of Political Economy*, vol. 11, n° 2, 300-305.

VEBLEN T. (1904), *The Theory of Business Enterprise*, Cosimo Classic, New York [2005].

VEBLEN T. (1906a), “The Place of Science in Modern Civilisation”, *in* T. Veblen (1919), 1-31.

VEBLEN T. (1906b), “The Socialist Economics of Karl Marx and His Followers, I”, *in* T. Veblen (1919), 409-430.

VEBLEN T. (1907), “The Socialist Economics of Karl Marx and His Followers, II”, *in* T. Veblen (1919), 431-456.

VEBLEN (1908), “The Evolution of the Scientific Point of View”, *in* T. Veblen (1919), 32-55.

VEBLEN T. (1908b), “On the Nature of Capital. I”, *in* T. Veblen (1919), 324-351.

VEBLEN T. (1908c), “On the Nature of Capital. II”, *in* T. Veblen (1919), 352-386.

VEBLEN T. (1909), “The Limitations of Marginal Utility”, *in* T. Veblen (1919), 321-251.

VEBLEN T. (1914), *The Instinct of Workmanship, and the State of the Industrial Arts*, Cosimo Classic, New York [2006].

VEBLEN T. (1919), *The Place of Science in Modern Civilization*, Transactions Publishers, New Brunswick [2006].

VEBLEN T. (1921), *The Engineers and the Price System*, B.W. Huebsch, New York.

VEBLEN T. (1923), *Absentee Ownership. Business Enterprise in Recent Times: The Case of America*, Transaction publishers, New Brunswick et Londres [1997].

VEBLEN T. (1925), "Economic Theory in the Caculable Future", *American Economic Review*, vol. 15, n° 1, 48-55.

VEGA-REDONDO F. (1996), *Evolution, Games and Economic Behaviour*, Oxford University Press, Oxford.

VIEILLARD-BARON J-L. (1999), *Hegel et l'idéalisme allemand*, Vrin, Paris.

VILLENA M.C., VILLENA M.J. (2004), "Evolutionary Game Theory and Thorstein Veblen's Evolutionary Economics: Is EGT Veblenian?", *Journal of Economics Issues*, vol. 38, n° 3, 585-610.

VROMEN J. (2006), "Routines, genes and program-based behavior", *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 16, n° 5, 543-560.

VROMEN J. (2007), "Generalized Darwinism In Evolutionary Economics: The Devil is in the Details", *Papers on Economics and Evolution*, #0711, Max Planck Institute of Economics.

VROMEN J. (2008), "Ontological issues in evolutionary economics: The debate between Generalized Darwinism and the Continuity Hypothesis", *Papers on Economics and Evolution*, Max Planck Institute of Economics.

WEBB J.L. (2002), "Dewey: Back to the Future", *Journal of Economic Issues*, vol. 36, n° 4, 981-1003.

WEBB J.L. (2007), "Pragmatisms (Plural) Part I: Classical Pragmatism and Some Implications for Empirical Inquiry », *Journal if Economic Issues*, vol. 41, n° 4, 1063-1086.

WEBER M. (1903-06), *Roscher and Knies. The Logical Problems of Historical Economics*, The Free Press Coller Macmillan, New York and London [1975].

WEBER M. (1904), "L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales", *in* M. Weber (1965), 119-213.

WEBER M. (1904-05), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Poche, Plon [2005].

WEBER M. (1906), "Etudes critiques pour servir à la logique des sciences de la culture", *in* M. Weber (1965), 217-323.

WEBER M. (1908), "Marginal Utility Theory and the "Fundamental Law of Psychophysics"", traduction de L. Schneider, *Social Science Quaterly* [1975], vol. 56, 24-36.

WEBER M. (1913), "Essai sur quelques catégories de la sociologie compréhensive", *in* M. Weber (1965), 325-398.

WEBER M. (1917), "Essai sur le sens de la "neutralité axiologique" dans les sciences sociologiques et économiques", *in* M. Weber (1965), 399-477.

WEBER M. (1919), "Le socialisme", in *Oeuvres politiques (1895-1919)*, Albin Michel [2004], 457-491.

WEBER M. (1922), *Economie et société*, Plon, 2 tomes, Paris [2004].

WEBER M. (1923), *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Gallimard, Paris [1995].

WEBER M. (1959), *Le savant et le politique*, Plon, Paris.

WEBER M. (1965), *Essais sur la théorie de la science*, Plon, Paris.

WEBER M. (1986), *Sociologie du droit*, PUF, Paris.

WEBER M. (1996), *Sociologie des religions*, Gallimard, Paris.

WEBER M. (1998), *Sociologie de la musique*, Métailié, Paris.

WEBER M. (1999), *Economie et société dans l'antiquité, précédé de Les causes sociales du déclin de la civilisation antique*, La Découverte, Paris.

WEINTRAUB E.R. (1985), *General Equilibrium Analysis. Studies in Appraisal*, Cambridge University Press, Cambridge.

WIBLE J.R. (1984), "The Instrumentalism of Dewey and Friedman", *Journal of Economic Issues*, vol. 18, n° 4, 1049-1070.

WIBLE J.R. (1994), "Charles Sanders Peirce's Economy of Research", *Journal of Economic Methodology*, vol. 1, n° 1, 135-160.

WILBER C., HARRISON R. (1978), "The Methodological Basis of Institutional Economics: Pattern Model, Storytelling, and Holism", *Journal of Economic issues*, vol. 12, n° 1, 61-89.

WILLIAMSON O.E. (1975), *Markets and Hierarchies. Analysis and Antitrust Implications*, Free Press.

WILLIAMSON O.E. (1985), *The Economic Institutions of Capitalism*, Free Press.

WILSON M. (2005), "Institutionalism, critical realism, and the critique of mainstream economics", *Journal of Institutional Economics*, vol. 1, n° 2, 217-231.

WISMAN J.D., ROSANSKI J. (1991), "The Methodology of Institutionalism Revisited", *Journal of Economic Issues*, vol. 25, n° 3, 709-737.

WITT U. (2003), *The Evolving Economy. Essays on the Evolutionary Approach to Economics*, Edward Elgar, Cheltenham.

WITT U. (2008), "What is specific about evolutionary economics", *Journal of Evolutionary Economics*, vol. 18, n° 5, 547-575.

WUNDER T.A. (2007), "Toward an Evolutionary Economics: The "Theory of the Individual" in Thorstein Veblen and Joseph Schumpeter", *Journal of Economic Issues*, vol. 41, n° 3, 827-839.

YAGI K. (1997), "Carl Menger and the Historicism in Economics", in Koslowski (1997, ed.), 231-258.

YAGI K. (2005), "Karl Knies, Austrians, and Max Weber: a Heidelberg connection?", *Journal of Economic Studies*, vol. 32, n° 4, 314-330.

YAGI K. (2007), "Evolutionary Reading of Max Weber's Economic Sociology – A Reappraisal of 'Marx-Weber Problem', *Evolutionary and Institutional Economic Review*, vol. 3, n° 2, 189-208.

YILMAZ F. (2007), "Veblen and the Problem of Rationality", *Journal of Economic Issues*, vol. 41, n° 3, septembre, 841-862.

YOUNG P. (1993), "The Evolution of Convention", *Econometrica*, vol. 61, n° 1, 57-84.

YOUNG P. (1996), “The Economics of Convention”, *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 10, n° 2, 105-122.

YOUNG P. (1998), *Individual Strategy and Social Structure. An Evolutionary Theory of Institutions*, Princeton University Press, Princeton.

ZAFIROVSKI M. (2001), “Max Weber’s Analysis of Marginal Utility Theory and Psychology Revisited: Latent Propositions in Economic Sociology and the Sociology of Economics”, *History of Political Economy*, vol. 33, n° 3, 437-458.

ZAFIROVSKI M. (2002), “Paths of the Weberian-Austrian Interconnection”, *The Review of Austrian Economics*, vol. 15, n° 1, 35-59.

ZOUBOULAKIS M. (2004), “Who’s afraid of New Institutional Economics’ idea of institutional change ?”, *Paper prepared for the 2004 EAEPE Conference*.

Table des matières

SOMMAIRE 3
INTRODUCTION GÉNÉRALE 4
1. Quelques tentatives d'identification d'une « économie politique institutionnaliste » *6*
2. La démarche adoptée dans ce travail : rapport entre théorie et histoire, perspective historique et méthodologie des programmes de recherche scientifiques *15*
2.1 Un élément de problématique fédérateur : le rapport entre théorie et histoire 15
2.2 Une démarche qui s'appuie sur l'histoire des idées 18
2.3 Le recours à la méthodologie des programmes de recherche 20
3. Démarche, problématique et hypothèses principales *27*
3.1 Problématique et démarche 27
3.2 Hypothèses de travail : les six principes du noyau dur du PRS de l'institutionnalisme historique 29
P1 : *une prise en compte et un traitement du problème de la spécificité historique.* 30
P2 : *l'adoption d'un « institutionnalisme méthodologique » (ou individualisme structurel) et le rejet de la dichotomie individualisme/holisme méthodologiques* 31
P3 : *le recours à l'inférence abductive et à la méthodologie des idéaltypes.* 32
P4 : *Un principe d'économie substantive* 33
P5 : *une perspective évolutionnaire sur les institutions* 35
P6 : *Le capitalisme comme système historique spécifique* 36
4. Plan de la thèse *38*

PARTIE I 41

L'INSTITUTIONNALISME HISTORIQUE ET L'HISTORICISATION DE LA THÉORIE : LES PRÉSUPPOSÉS PHILOSOPHIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES DU PRS INSTITUTIONNALISTE 41

INTRODUCTION DE LA PARTIE 42
CHAPITRE I LES FONDEMENTS PHILOSOPHIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES DES ANALYSES HISTORICISTES ET INSTITUTIONNALISTES ORIGINELLES **44**
Section 1 : Idéalisme allemand et philosophie néo-kantienne : de Kant à Rickert *45*
1.1 La naissance de l'idéalisme allemand : la théorie de la connaissance kantienne 46
1.2 Le néo-kantisme : d'un dépassement de Kant à la consécration des sciences sociales 48
1.2.1 L'émergence de la philosophie néo-kantienne 48
1.2.2 Dilthey et les sciences de l'esprit 51
La critique du positivisme 51
La caractérisation des sciences de l'esprit 55
La logique des sciences de l'esprit 57
1.2.3 Rickert et la question du fondement des sciences historiques et culturelles 59
Rickert et le néo-kantisme 59
La spécificité des sciences historiques 61
Des sciences historiques et culturelles 63
1.3 Les implications épistémologiques du néo-kantisme 65
1.3.1 La place de la psychologie 65
1.3.2 Le dualisme méthodologique 66
Section 2 : Entre idéalisme et empirisme, l'apport décisif de la philosophie pragmatiste américaine *67*
2.1 La théorie de la connaissance pragmatiste 68
2.1.1 Peirce et la méthode scientifique 68
Une critique de l'idéalisme et du cartésianisme 68
Peirce et la « logique de la science » 71

Une théorie de la connaissance évolutionniste et faillibiliste 74
2.1.2 Dewey et la logique de l'enquête scientifique 75
Pragmatisme et instrumentalisme 75
La spécificité des sciences sociales 77
2.2 La théorie de l'action pragmatiste 79
2.2.1 Signes et croyances chez C.S. Peirce 80
2.2.2 William James et la psychologie des habitudes et des instincts 82
2.2.3 Dewey et la psychologie sociale : l'importance de l'expérience 84
2.3 La relation théorie/histoire dans la perspective pragmatiste 86
Section 3 : Deux traditions pour une opposition commune au positivisme de la science économique *88*
3.1 Science économique et positivisme 88
3.1.1 Le positivisme en philosophie des sciences 88
Le positivisme au 19ème siècle 88
Le Cercle de Vienne et le positivisme logique 89
Le positivisme logique après le Cercle de Vienne 91
Karl Popper et le positivisme logique 93
3.1.2 Le positivisme logique dans la théorie standard au 20ème siècle 96
3.2 Néo-kantisme, pragmatisme et le retour de l'histoire en économie 99
3.2.1 Le déclin du positivisme logique 99
3.2.2 Le « retour de l'histoire » 101
Conclusion du Chapitre *103*
CHAPITRE 2 L'HISTORICISATION DE LA THÉORIE ET L'ÉCOLE HISTORIQUE ALLEMANDE D'ÉCONOMIE 105
Section 1 : L'historicisation de la théorie dans le cadre de l'ancienne et de la jeune école historique allemande : de List à Schmoller et la Querelle des méthodes *106*
1.1 Les positions épistémologiques de l'ancienne école historique 106
1.1.1 Friedrich List et l'économie « cosmopolitique » 106
1.1.2 Roscher et la naissance de l'école historique allemande 108
1.1.3 La contribution de Bruno Hildebrand 110
1.1.4 Karl Knies et l'apparition de l'idée d'historicisation de la théorie 111
1.2 La doctrine épistémologique de Gustav Schmoller 113
1.2.1 Schmoller et la jeune école historique allemande 113
1.2.2 L'historicisation de la théorie chez Schmoller 115
La notion de causalité 116
De la description à la construction de concepts 117
Induction et déduction 119
Relativisme et historicisation de la théorie chez Schmoller 121
1.3 La remise en cause de l'historicisme : la Methodenstreit 123
1.3.1 La méthode selon Menger : un réalisme aristotélicien 125
Les erreurs de l'historicisme 125
Le statut de la recherche théorique exacte 127
1.3.2 Un clivage nominalisme/réalisme 130
Des points de convergence 130
L'objet du conflit : définition de l'économie et historicisation de la théorie 131
1.3.3 Portée et enseignements de la Methodenstreit 133
Section 2 : Max Weber et l'objectivité des sciences sociales : un dépassement du conflit théorie/histoire *135*
***2.1 Weber, l'école historique allemande et la* Methodenstreit** 135
2.1.1 Weber face à ses prédécesseurs historicistes 137
2.1.2 Weber et la critique du naturalisme 140
2.2 La théorie de la connaissance wébérienne : la question de l'objectivité des sciences sociales 142
2.2.1 La notion de concept chez Weber 142
2.2.2 Le défi épistémologique de Weber 143

2.2.3 Le rapport aux valeurs ... 145
La spécificité axiologique des sciences de la culture ... 145
La non-existence de valeurs universelles ... 146
2.3 Idéaltype et rapport théorie/histoire chez Weber ... 148
2.3.1 Compréhension, explication et causalité ... 148
2.3.2 La notion d'idéaltype chez Weber ... 150
Définition de la notion d'idéaltype ... 150
Idéaltype et rapport aux valeurs ... 152
Idéaltype et théorie économique ... 152
2.3.3 Le statut de l'idéaltype et le rapport entre théorie et histoire ... 155
L'instrumentalisme wébérien ... 155
Economie et histoire ... 156
2.4 Relativisme et nihilisme : critiques de la solution wébérienne ... 158
2.4.1 Rapport aux valeurs et relativisme ... 158
2.4.2 Idéaltype et relativisme ... 160
Section 3 : Les prolongements méthodologiques de la « toute jeune école historique » : Werner Sombart et Arthur Spiethoff ... *162*
3.1 Werner Sombart et la notion de « systèmes économiques » ... 163
3.1.1 Sombart et l'articulation théorie/histoire ... 163
3.1.2 La notion de « système économique » ... 166
3.2 Arthur Spiethoff et les notions de « théories historiques » et de « styles économiques » ... 169
3.2.1 Théorie économique pure et théorie « historique-concrète » ... 169
3.2.2 Styles économiques et réels-types ... 171
Conclusion du Chapitre ... *173*
CHAPITRE 3 L'HISTORICISATION DE LA THÉORIE DANS L'INSTITUTIONNALISME AMÉRICAIN ET SES PROLONGEMENTS CONTEMPORAINS ... 175
Section 1 : L'historicisation de la théorie chez les économistes institutionnalistes américains ... *176*
1.1 L'historicisation de la théorie chez Veblen : la théorie des préconceptions scientifiques ... 176
1.1.1 Les sources d'influence de Veblen : pragmatisme, historicisme et marxisme ... 176
La critique des préconceptions marxistes ... 177
La critique de l'école historique allemande ... 179
L'influence du pragmatisme ... 182
1.1.2 La théorie des préconceptions scientifiques et la critique du marginalisme ... 183
Veblen et la *Methodenstreit* ... 183
Veblen et le marginalisme ... 183
Une théorie des préconceptions scientifiques ... 186
1.1.3 Une historicisation de la théorie ... 187
Interprétation de la théorie des préconceptions et historicisation de la théorie ... 188
Critique de la théorie des préconceptions ... 190
1.2 La méthodologie de l'économie institutionnelle de J.R. Commons ... 191
1.2.1 Considérations générales sur l'économie institutionnelle de Commons ... 192
Le projet d'*Institutional Economics* ... 192
Les catégories fondamentales de l'économie institutionnelle de Commons ... 193
1.2.2 L'épistémologie de l'économie institutionnelle selon Commons ... 195
De Hume à Peirce : le lien entre pragmatisme et institutionnalisme ... 196
Le statut de la théorie chez Commons ... 199
1.2.3 Une historicisation de la théorie ... 201
L'école historique et la notion d'idéaltype selon Commons ... 201
La critique de la notion d'idéaltype ... 203
L'historicisation de la théorie : évidences et critiques ... 205
1.3 L'historicisation de la théorie dans l'institutionnalisme américain ... 207
1.3.1 Clarence Ayres et la disparition de l'histoire ... 207

1.3.2 Histoire et théorie dans l'institutionnalisme américain contemporain 209
Section 2 : Karl Polanyi et la relativisation de l'économie formelle *211*
2.1 Une méthodologie de l'analyse comparative des systèmes économiques 212
2.1.1 L'erreur économiciste 213
2.1.2 Economie formelle et économie substantive 213
2.1.3 Universalité de l'économie substantive, spécificité de l'économie formelle 215
2.1.4 La mentalité de marché 217
2.2 L'historicisation de la théorie chez Polanyi et ses limites 220
2.2.1 De la spécificité historique à l'historicisation de la théorie 220
2.2.2 Les limites et les ambiguïtés de l'historicisation de la théorie chez Polanyi 225
Conclusion du Chapitre *228*
CONCLUSION DE LA PARTIE 230

PARTIE II **232**

UNE ANALYSE HISTORIQUE ET ÉVOLUTIONNAIRE DES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES **232**

INTRODUCTION DE LA PARTIE 233
CHAPITRE 4 UNE ANALYSE EN TERMES D'ÉCONOMIE SUBSTANTIVE : RATIONALITÉ ET INSTITUTION DANS L'INSTITUTIONNALISME HISTORIQUE 235
Section 1 : Rationalité et institution dans l'école historique allemande : Schmoller et Weber *236*
1.1 L'historicisme éthique et l'économie institutionnelle de Gustav Schmoller 236
1.1.1 La prise en compte de la pluralité des motivations humaines 237
1.1.2 De l'importance des institutions 240
1.1.3 Droit et coutume comme socle institutionnel de l'économie 243
1.1.4 Les institutions chez Schmoller 244
1.2 La sociologie économique de Max Weber 249
1.2.1 Action sociale et rationalité chez Weber 249
L'objet de la sociologie économique selon Weber 250
Action sociale et action économiquement orientée 251
La typologie des actions sociales et les différentes orientations économiques de l'activité 252
1.2.2 Les institutions dans la sociologie économique wébérienne 259
Communalisation et sociation 259
La variété des formes institutionnelles dans la sociologie économique de Weber 261
Les principales institutions dans la sociologie économique wébérienne 262
1.2.3 La dimension substantiviste de la sociologie économique wébérienne 267
Un « institutionnalisme méthodologique » 267
Une analyse du support institutionnel de l'économie 271
La sociologie économique de Weber est-elle substantiviste ? 273
Section 2 : Economie substantive et institutionnalisme américain : l'économie institutionnelle de John R. Commons *274*
2.1 Une théorie du comportement économique 274
2.1.1 Une redéfinition de l'objet de l'économie politique 275
2.1.2 La rationalité selon Commons : le concept de « futurité » 277
2.1.3. Une théorie des transactions 280
Une typologie des transactions 280
Transactions et les différentes formes d'action 282
2.2 Une théorie des institutions 284
2.2.1 Un continuum *des formes institutionnelles : de la coutume au* going concern 284
2.2.2 Une typologie des systèmes économiques 285
Pouvoirs, transactions et systèmes économiques 286
Capitalisme, fascisme et communisme 287
2.3 La dimension substantiviste de l'économie institutionnelle de Commons 288

2.3.1 L'institutionnalisme méthodologique de Commons 289
2.3.2 Le dépassement d'une vision formaliste de l'économie 290
Section 3 : L'économie substantive de Karl Polanyi : encastrement et marchandisation *292*
3.1 Les catégories analytiques de l'économie substantive de Polanyi 292
3.1.1 Les formes d'intégration 293
Réciprocité et symétrie 294
Redistribution et centralité 294
Echange et marché 294
3.1.2 Les marchandises fictives 296
Les marchandises fictives : travail, terre, monnaie 296
La nature non marchande du travail, de la terre et de la monnaie 298
3.1.3 Encastrement et désencastrement 300
L'encastrement dans l'économie substantive de Polanyi et ses difficultés 300
Une réinterprétation du concept d'encastrement 303
3.2 Mise en perspective de l'économie substantive de Polanyi 305
3.2.1 Polanyi et l'institutionnalisme méthodologique 306
3.2.2 Une dimension évolutionnaire en arrière-plan 308
3.2.3 L'existence d'un marché « en puissance » dans les sociétés humaines ? 309
Conclusion du Chapitre *311*
CHAPITRE 5 LA DIMENSION ÉVOLUTIONNAIRE DE L'INSTITUTIONNALISME HISTORIQUE 313
Section 1 : Les apports de la révolution darwinienne *315*
1.1 Darwinisme, lamarckisme et évolutionnisme 316
1.1.1 Une nouvelle façon de concevoir l'évolution 316
La notion d'évolution avant Darwin 316
L'origine des espèces et la naissance du darwinisme 318
1.1.2 Déclin et résurgence du darwinisme 320
L'opposition lamarckienne : darwinisme social et réductionnisme biologique 321
Le retour du darwinisme : la « barrière de Weismann » et la notion de propriété émergente 323
1.2 Les enseignements ontologiques et méthodologiques du darwinisme 326
1.2.1 Les enseignements ontologiques du darwinisme 326
Le principe du déterminisme 326
Un « matérialisme émergent » 327
Variété et population 328
Une doctrine de la continuité 328
1.2.2 Les enseignements méthodologiques du darwinisme 329
La notion de causalité cumulative 329
L'explication évolutionnaire 330
Le principe de consistance des sciences 331
Section 2 : L'approche évolutionnaire de Thorstein Veblen : d'une théorie du comportement économique à une théorie de l'évolution culturelle *331*
2.1 Une théorie du comportement économique 331
2.1.1 Une critique de la théorie du comportement marginaliste 332
2.1.2 Une théorie des instincts 335
La place des instincts dans l'économie évolutionnaire de Veblen 335
L'instinct du travail efficace 338
Instincts de prédation, de grégarité et de curiosité gratuite 340
2.1.3 Une théorie des institutions 342
Instincts et habitudes comme fondements de la raison humaine 342
Des habitudes aux institutions 344
2.2 Une théorie de l'évolution culturelle 345
2.2.1 Les institutions comme facteur et objet de sélection 346
Les institutions comme facteurs de sélection des habitudes : l'exemple de la classe de loisir 348
Les institutions comme objet de sélection : l'importance de la technologie 355

2.3 Evaluation de l'économie substantive et évolutionnaire de Veblen 357
2.3.1 La mise en œuvre d'un institutionnalisme méthodologique dans une perspective substantiviste 358
2.3.2 Quelques difficultés d'interprétation 359
Section 3 : La dimension évolutionnaire de l'économie institutionnelle de John R. Commons : la métaphore de la sélection artificielle *362*
3.1 Une sélection artificielle des institutions 362
3.1.1 La métaphore de la sélection artificielle 363
3.1.2 Le processus d'évolution institutionnelle selon Commons 365
3.2 Sélection artificielle et sélection naturelle s'opposent-elles ? 367
3.2.1 L'opposition sélection naturelle/sélection artificielle dans l'économie institutionnelle 367
3.2.2 Trois solutions pour dépasser le clivage sélection artificielle/sélection naturelle ... 369
L'évolution sociale comme ayant une double dimension artificielle et naturelle 369
Deux métaphores dont la valeur heuristique dépend du rapport aux valeurs adopté 370
La solution du darwinisme généralisé : la sélection artificielle englobée par la sélection naturelle 371
Conclusion du Chapitre *372*
CHAPITRE 6 LE CAPITALISME COMME SYSTÈME HISTORIQUE CONTINGENT 374
Section 1 : Capitalisme et processus de rationalisation : Weber et Veblen *375*
1.1 Weber et le capitalisme rationnel 375
1.1.1 La diversité des capitalismes et la spécificité du capitalisme rationnel 376
La diversité des capitalismes selon Weber 376
Les facteurs ayant contribué à l'émergence du capitalisme rationnel 379
La rationalisation du droit 381
Travail libre, liberté du marché et séparation ménage/entreprise 386
1.1.2 Capitalisme, religion et rationalisation 388
Ethique protestante et esprit du capitalisme 388
Un processus de rationalisation 389
Rationalisme et traditionnalisme 391
1.2 Veblen et l'ère des machines 395
1.2.1 Les stades de développement de la société capitaliste 395
1.2.2 Le capitalisme et « l'ère des machines » 398
1.2.3 Institutions pécuniaires versus *institutions industrielles : la « dichotomie véblénienne »* 401
L'importance des institutions pécuniaires 401
Vers une révolution technocratique ? 403
1.3 Rationalisation et capitalisme chez Weber et Veblen : une comparaison 405
1.3.1 Quelques convergences formelles 406
Processus de rationalisation et théorie de la connaissance 406
Une analyse historique et génétique du capitalisme 408
Rationalisme/traditionalisme (Weber) et préconceptions factuelles/animistes (Veblen) 409
1.3.2 Des divergences substantives 410
Evaluation normative du capitalisme et nature du processus de rationalisation 410
Eléments expliquant les divergences 411
Section 2 : La spécificité du capitalisme chez Commons et Polanyi *417*
2.1 Commons et les fondements légaux du capitalisme 417
2.1.1 La thèse de Legal Foundations of Capitalism 417
Une redéfinition des notions de liberté, de propriété et de sécurité juridique 418
Origine et conséquence de cette redéfinition 420
Le capitalisme et sa structure juridique 423
2.1.2 Une théorie de l'émergence et de l'évolution du capitalisme 424
Rent bargain, *price bargain* et *wage bargain* 424
Une théorie des stades économiques 428

2.2 Polanyi et la « Grande Transformation » 430
2.2.1 La thèse de La Grande Transformation 431
La société de marché et ses institutions 431
Emergence et spécificité de la société de marché 432
L'utopie du Grand Marché et le double mouvement 434
2.2.2 Mise en perspective de l'analyse polanyienne du capitalisme 438
Polanyi et Weber : la « tragédie » de l'autonomisation de l'économie 438
Polanyi et Veblen : la dichotomie entre industrie et commerce 441
Polanyi et Commons : un processus de sélection artificielle 442
Conclusion du Chapitre *443*
CONCLUSION DE LA PARTIE 445

PARTIE III 447

LE PRS DE L'INSTITUTIONNALISME HISTORIQUE ET SES PROLONGEMENTS : PROGRESSIVITÉ ET ENRICHISSEMENTS 447

INTRODUCTION DE LA PARTIE 448
CHAPITRE 7 INSTITUTIONNALISME HISTORIQUE ET INSTITUTIONNALISMES CONTEMPORAINS 450
Section 1 : Analyse institutionnelle historique et comparative et institutionnalisme historique *452*
1.1 L'analyse institutionnelle historique et comparative (AIHC) : une présentation 453
1.1.1 Rationalité et institution dans l'AIHC 453
De la rationalité à la rationalité limitée 454
Les institutions : définition et fonction 456
Une articulation théorie/histoire 461
1.1.2 L'évolution institutionnelle comme processus endogène 466
Une dépendance au sentier institutionnel 466
Une théorie du changement institutionnel *endogène* 468
1.2 L'AIHC et l'émergence du capitalisme : comparaison avec l'institutionnalisme historique 472
1.2.1 Une analyse de l'émergence du capitalisme : la thèse de Greif 473
1.2.2 AIHC et institutionnalisme historique : quelles convergences ? 478
Perspective critique sur la méthodologie et les résultats de l'AIHC 478
AIHC et institutionnalisme historique 480
Section 2 : Institutionnalisme historique et « institutionnalisme français » : l'économie des conventions et la théorie de la régulation *484*
2.1 L'économie des conventions : d'une conception interprétative de la rationalité à une analyse du changement institutionnel 486
2.1.1 L'économie des conventions et son évolution 486
Le projet initial de l'EC 486
D'une conception cognitive à une conception interprétative des conventions 488
Convention, institution et changement institutionnel 495
2.1.2 Economie des conventions et institutionnalisme historique : convergence, prolongement ou irréductibilité ? 498
Rationalité « située » et institutions 498
Changement institutionnel et étude du capitalisme 502
2.2 : La théorie de la régulation : de l'étude du mode de régulation fordiste à l'analyse de la variété des capitalismes 503
2.2.1 Les principes et les concepts de la TR et leur relation avec l'institutionnalisme historique 504
Des postulats et une problématique institutionnalistes 504
Les concepts centraux de la TR : formes institutionnelles, mode de régulation, régime d'accumulation 506
2.2.2 Une évolution vers la problématique de la diversité des capitalismes 508

Les travaux régulationnistes sur la diversité des capitalismes 508
Diversité des capitalismes et institutionnalisme historique 509
Conclusion du Chapitre *510*
CHAPITRE 8 VERS DE NOUVEAUX FONDEMENTS ONTOLOGIQUES POUR L'INSTITUTIONNALISME HISTORIQUE : RÉALISME CRITIQUE ET DARWINISME GÉNÉRALISÉ 512
Section 1 : Le réalisme critique de Tony Lawson : apports et limites d'un point de vue institutionnaliste *513*
1.1 Le projet du RC selon Lawson : d'une critique du mainstream à l'élaboration d'une ontologie sociale 514
1.1.1 L'importation du réalisme critique en économie 514
1.1.2 Une critique du mainstream *: les limites du déductivisme et du formalisme en sciences sociales* 515
1.1.3 L'ontologie sociale du RC 518
Les mondes naturel et social comme « structurés » 518
La spécificité ontologique du monde social 522
2.2 La portée du RC de Tony Lawson dans une perspective institutionnaliste 523
2.2.1 Un renouvellement de la critique du mainstream *et de la définition de l'hétérodoxie* 524
Une nouvelle définition de l'hétérodoxie 524
Le déductivisme est-il propre à l'orthodoxie ? 525
Systèmes ouverts et systèmes fermés 525
Régularités empiriques et déductivisme 527
Raisonnement déductif et démarche heuristique 528
2.2.2 Un renouvellement de la conceptualisation action/structure pertinente dans un cadre institutionnaliste 529
Institutionnalisme méthodologique et modèle transformationnel 529
Modèle transformationnel et analyse évolutionnaire des institutions 531
2.2.3 Ethique protestante et émergence du capitalisme chez Weber : une forme de modèle transformationnel 532
Section 2 : Vers un cadre ontologique évolutionnaire général : le darwinisme généralisé *537*
2.1 Le darwinisme généralisé : une ontologie générale des systèmes de population complexes 538
2.1.1 De l'analogie à l'ontologie : théorie darwinienne de l'évolution et systèmes de population complexes 538
Une perspective interdisciplinaire 538
Rejet du réductionnisme biologique et ontologie multi-niveaux 539
Les systèmes de population complexes comme élément de continuité ontologique 541
2.1.2 La généralité des principes de réplication, variation et sélection 542
Le principe de variation 543
Le principe de réplication 544
Le principe de sélection 549
L'incomplétude des principes darwiniens 553
2.2 La question de la spécificité de l'évolution sociale : de la critique lamarckienne à « l'hypothèse de continuité » 554
2.2.1 Sélection artificielle, lamarckisme et théorie de l'auto-organisation 555
Sélection artificielle et intentionnalité humaine 555
L'évolution socioéconomique est-elle lamarckienne ? 556
DG et théorie de l'auto-organisation 558
2.2.2 La critique de « l'hypothèse de continuité » 560
L'hypothèse de continuité : perspective ontologique et principes théoriques 560
Une critique à l'encontre du DG 562
2.2.3 Le DG est-il pertinent ? 564
Un débat qui se situe à plusieurs niveaux 565
La défense du DG 566
Les principes du DG : généralité ou vacuité ? 568

2.3 Darwinisme généralisé et institutionnalisme historique 570
2.3.1 Veblen a-t-il généralisé le darwinisme ? 570
Veblen et le DG 571
L'intérêt du DG pour l'institutionnalisme historique 573
2.3.2 Pistes de réflexions méthodologiques et théoriques pour le DG et l'institutionnalisme historique 575
DG et théorie des jeux évolutionnaires 575
DG et perspective interdisciplinaire : les « sciences du comportement » 578
Conclusion du Chapitre *579*
CONCLUSION DE LA PARTIE 581
CONCLUSION GÉNÉRALE 583
Résumé et principaux résultats *584*
Réflexions et pistes futures de travail *588*
ANNEXES 592
Le système de la responsabilité communautaire : une modélisation en termes de jeu séquentiel répété *593*
La théorie des jeux évolutionnaires : concepts et exemple d'application à l'évolution des institutions *600*
BIBLIOGRAPHIE 608

Table des tableaux et des figures

Figures

Figure 1 : Le PRS de l'institutionnalisme historique……..37
Figure 2 : La relation ascendante entre instincts et institutions chez Veblen……347
Figure 3 : La phylogénèse des institutions de la société capitaliste américaine……353
Figure 4 : Schématisation de la théorie évolutionniste du comportement…….357
Figure 5 : La démarche méthodologie de l'AIHC…….465
Figure 6 : La relation salariale comme dilemme du prisonnier…….520
Figure 7 : La thèse wébérienne selon un modèle transformationnel……..535
Figure 8 : L'équilibre habitudes/institutions et le processus des machines.....606
Figure 9 : La convergence évolutionnaire vers la république industrielle.....607

Tableaux

Tableau 1 : La typologie des transactions selon Commons……...282
Tableau 2 : La dichotomie véblénienne ……405